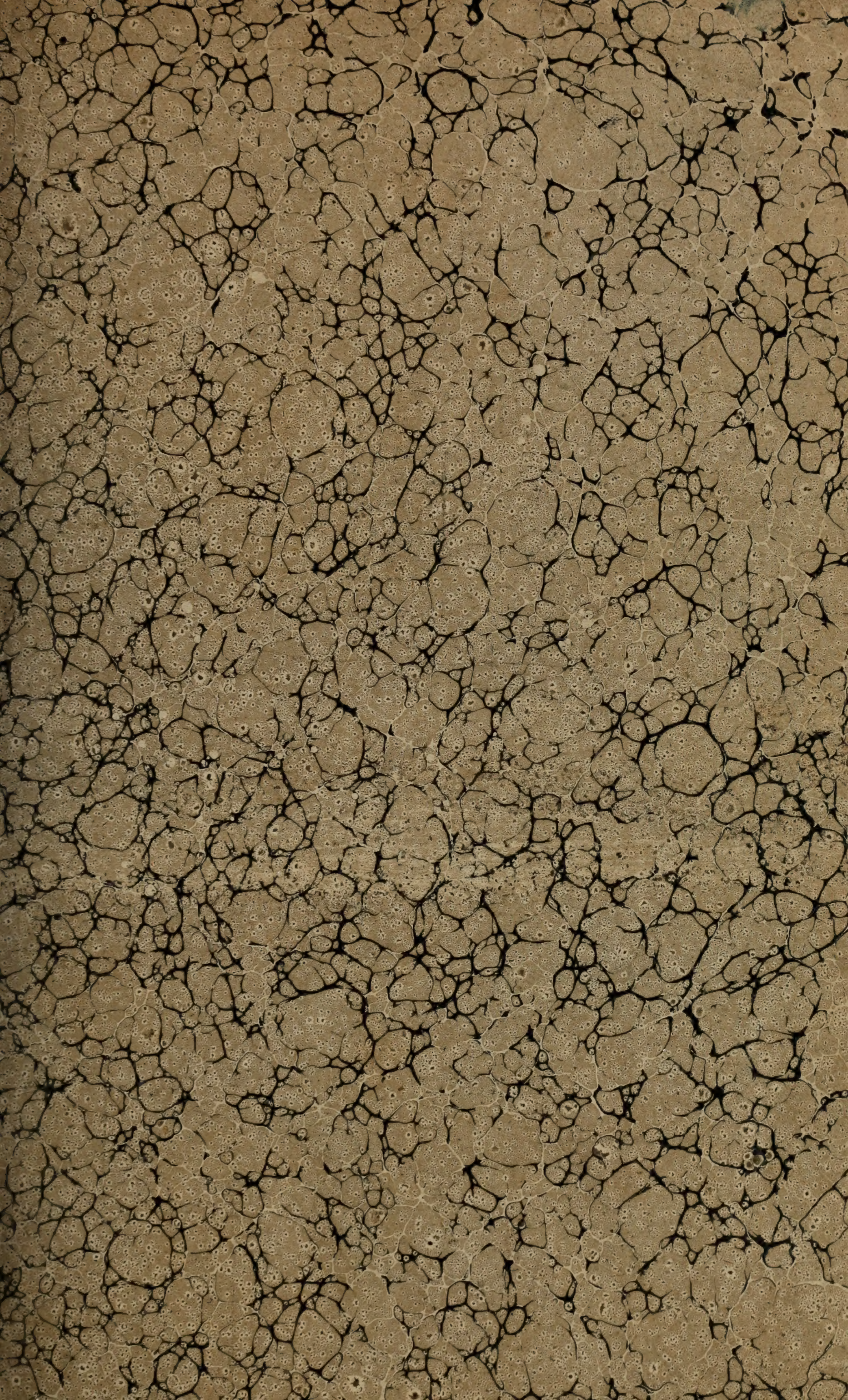

U d'/of OTTAWA
39003001773877



2 vol

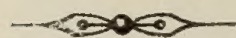
HISTOIRE

DE

L'ABBÉ DE RANCÉ

ET DE SA RÉFORME

APPROBATION

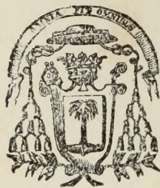


Dijon, le 21 septembre 1866.

Sur le compte avantageux qui nous a été rendu d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme*, par M. l'abbé Dubois, curé en notre diocèse et auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Morimond*, nous en autorisons l'impression.

Les excellents principes et le talent bien connu de l'auteur nous permettent de prédire à ce nouvel ouvrage le même succès qu'au premier.

✝ FRANÇOIS, *Ev. de Dijon.*



DIJON, IMPRIMERIE J.-E. RABUTÔT, PLACE SAINT-JEAN.



f Armand Jean: ab: de la trappe

HISTOIRE

DE

L'ABBÉ DE RANCÉ

ET DE SA RÉFORME

COMPOSÉE AVEC SES ÉCRITS, SES LETTRES, SES RÈGLEMENTS
ET UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS CONTEMPORAINS INÉDITS OU PEU CONNUS,

PAR M. L'ABBÉ DUBOIS

INNOCENT XI
JUGEANT LA RÉFORME DE LA TRAPPE.

« Sa Sainteté est persuadée que cette grande école, ce gymnase de piété et de pénitence que vous avez fondé, tournera non seulement au bien spirituel de votre Ordre, mais encore à celui de toute la France, et que ce sera une des gloires de ce siècle. »

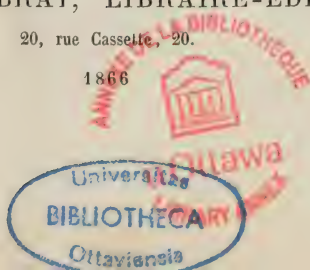
(Lett. du card. Cibo, 15 mai 1678.)

BOSSUET
JUGEANT L'AUTEUR DE CETTE RÉFORME.

« Je ne puis vous dire autre chose de lui, sinon que c'était un autre saint Bernard en doctrine, en piété, en mortification, en humilité, en zèle et en pénitence, et la postérité le comptera parmi les restaurateurs de la vie monastique. Dieu veuille multiplier ses enfants sur la terre! Il sera bien reçu de ceux qu'il a envoyés dans le ciel devant lui et en si grand nombre. »

TOME PREMIER

PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, rue Cassette, 20.
1866



INTRODUCTION

> « Chez ces hommes, qui sont des modernes d'hier, que d'altérations et d'atteintes que du moins encore nous pouvons saisir ! Pour les vrais anciens, transmis durant des siècles, à travers tant de mains diversement intéressées, cela fait trembler ! Concluons que le moi humain le plus original et le plus énergique a fort à faire pour qu'après lui sa marque particulière tienne bon et ne s'efface pas. »
>
> (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 301.)

De toutes les réhabilitations historiques qui ont été entreprises de nos jours, il n'y en avait aucune qui fût plus légitime et plus nécessaire que celle de l'abbé de Rancé. Il a été certainement l'un des personnages les plus maltraités de l'histoire. On l'a jugé, non sur lui-même et ses œuvres, mais sur les imputations et les calomnies de ses adversaires et de ses ennemis, et elles ne lui ont pas manqué. Pour le déprécier plus à l'aise, on a brisé sa vie, on l'a déchirée en lambeaux, et c'est sur ces lambeaux salis à plaisir qu'on l'a jugé.

On a travesti sa jeunesse, on en a exagéré les écarts, et on a affirmé qu'il n'était pas possible de bien finir après avoir ainsi commencé. Comme si beaucoup d'autres qui ont fini en saints, en prédestinés, n'avaient pas commencé de même, et beaucoup plus mal ; comme si ce n'était pas condamner saint Paul et saint Augustin ; enfin, condamner l'Église elle-même qui leur a décerné des autels et un culte.

On lui a reproché sa conduite à l'assemblée du clergé de France en 1656 ; on a dit que son humeur guerroyante s'était trahie là pour la première fois, et qu'on avait pu prévoir, dès lors, qu'il ne serait jamais qu'un homme d'opposition envers et contre tous. Et cependant, à qui a-t-il résisté ? à Mazarin, à un puissant ministre qui aurait voulu le voir à ses pieds comme tant d'autres. Ce ne fut point de sa part une résistance d'orgueil ou d'entêtement, mais une protestation contre les mesures violentes qui

avaient arraché l'archevêque de Paris de son siége, contre la manière arbitraire et despotique dont il avait été dépouillé de l'administration de son diocèse, quelle que fût d'ailleurs sa conduite : sans doute, le cardinal de Retz était son ami, mais il était beau, il était grand de se dévouer ainsi pour un ami, et en même temps, de se sacrifier pour un principe. C'était mettre son devoir et sa conscience au-dessus de toutes les fortunes et de toutes les puissances de la terre ; on ne doit regretter qu'une chose ici, non pour l'abbé de Rancé, mais pour le monde ; c'est que de pareils exemples y soient trop rares.

L'abbé de Rancé a été pendant sept ou huit ans un prêtre mondain, et trop mondain, hélas ! mais ayant toujours assez de souci de sa réputation pour éviter les grands désordres et les grandes fautes qui l'auraient déshonoré aux yeux du monde. On a dénaturé ses relations avec Mme de Montbazon et on en a fait beaucoup de bruit. Eh bien, quand on veut remonter à la source, on arrive au pamphlet anonyme d'un huguenot, et c'est là-dessus qu'on a bâti tous les contes et tous les romans que l'on connaît. Il a eu des ennuis, des remords et le dégoût du monde. Après bien des réflexions chrétiennes sur la vanité et le néant des choses de la terre, il se trouvera un jour trop à l'étroit dans les vastes domaines de ses pères, sa foi s'effrayera des splendeurs et des magnificences de son château, l'un des plus beaux de la Touraine, il rêvera une hutte dans quelque désert. Enfin, une idée sublime lui viendra, celle de vendre tout son bien au profit des pauvres. Il luttera longtemps contre ; il se débattra des années entières dans ses fers sans pouvoir les briser ; mais il sera assez fort pour les rompre, et il se sauvera dans la solitude.

Ses ennemis, pour enlever à cette héroïque résolution son caractère moral et expiatoire, son cachet surnaturel et céleste, n'ont pas manqué de dire que c'était une affaire de dépit et de misanthropie, que c'était un boudeur de plus qui était allé se cacher. Ah ! les boudeurs ne procèdent pas ainsi ; quand Achille boude, il ne se retire pas bien loin, mais dans sa tente pour reparaître bientôt.

Les boudeurs ne brûlent pas leurs vaisseaux, parce qu'ils veulent revenir. L'abbé de Rancé ne laisse rien derrière lui, il n'emporte rien avec lui. Aucune raison humaine ne peut expliquer une pareille détermination ; il faut admettre pour cela l'action toute-puissante de la grâce divine. Quelqu'un a dit : « Je crois volontiers des témoins qui se font égorger. » Comment ne pas croire à la sincérité d'une conversion qui a coûté tant de luttes, tant de sacrifices et de larmes !

Que n'a-t-on pas dit de ce qu'il avait fait à Rome ? On lui a reproché d'avoir parlé et agi avec trop de liberté et de hardiesse, d'avoir manqué de

respect au Saint-Siége. La vérité est qu'il se plaignit assez vivement en ceraines circonstances ; mais il savait que s'il était permis quelquefois de se plaindre devant la Chaire de saint Pierre, il n'était jamais permis de résister. Aussi s'est-il soumis et a-t-il engagé les autres à se soumettre. Oh ! que l'Église eût été heureuse, si elle n'avait jamais eu que des enfants aussi dociles que lui !

Quels orages ont éclaté sur sa tête au sujet de ses contestations avec Mabillon ! On est allé jusqu'à l'accuser d'avoir été *l'apologiste et le législateur* de l'ignorance. Et cependant, que voulait-il ? que les études fussent en rapport avec la mission et les devoirs que l'on avait à remplir ; qu'autre devait être la science des cénobites isolés du monde, occupés seulement de leur propre salut ; autre celle des religieux et des prêtres destinés à vivre dans le monde et à travailler au salut du prochain. Il voulait, en un mot, que l'on ne confondît pas les études monastiques avec les études ecclésiastiques. Il pensait qu'il n'était pas possible d'organiser des cours d'études dans l'Ordre cistercien, sans altérer plus ou moins l'Ordre lui-même, essentiellement monastico-agricole. Beaucoup d'hommes sages et éminents du monde et de l'Église ont été de son avis.

Ce ne fut qu'au XIVe siècle, lorsque le travail des mains était abandonné à Cîteaux, que Benoît XII essaya de le remplacer par l'étude (1). De nos jours, le saint pape Pie IX, en répondant à une consultation des Trappistes cisterciens, leur faisait dire par le cardinal Marini : « Quant à la délibération prise dans votre dernière assemblée capitulaire, d'ouvrir dans quelques maisons de l'Ordre, un cours régulier d'études ecclésiastiques, le Saint-Père la considère comme une affaire grave, et il croit, dans sa sagesse, devoir vous dire d'y appliquer toute votre attention, parce qu'il s'agit d'apporter une modification aux règles de l'institut, *trattandosi di portare una modificatione alle regole del l'istituto* (2). »

Les Constitutions de l'abbé de Rancé n'ont pas été plus épargnées. Quoiqu'il ne se fût pas élevé tout à fait à la hauteur de Cîteaux pour les grands jeûnes et le travail des mains, on se récria partout sur sa sévérité que l'on taxa d'outrée et de meurtrière. Plusieurs prélats intervinrent et demandèrent des adoucissements. Si on lui reprochait alors d'être trop sévère, on lui a reproché, de nos jours, de ne pas l'avoir été assez, c'est-à-dire de s'être arrêté, sur quelques points, en deçà des limites posées par saint Benoît et les Constitutions cisterciennes. Sans doute, Cîteaux eut un beau

(1) Voir la Bulle dans le *Nomasticon*, p. 585.

(2) Cette pièce se trouve dans le compte-rendu publié par le P. François-Régis, procureur de la Congrégation de la Trappe à Rome, 1861, p. 17.

moment de grandeur, de fécondité et d'expansion. Nul Ordre n'eut jamais plus d'influence sur le monde, mais nul ne conserva peut-être moins de temps son premier esprit. Les dispenses et les mitigations de toutes sortes eurent bientôt énervé et tué la Règle (1).

Cîteaux fut comme un astre nouveau qui illumina la terre entière, et en un instant l'Église et le monde se trouvèrent comme cistercianisés (2). Toutefois, peu de temps après saint Bernard, à peine un siècle depuis sa fondation, cet institut tomba plus ou moins rapidement, et on ne parla plus que de ses ruines. Heureux ceux qui dans les beaux jours de Cîteaux ont vécu de la vie de saint Bernard et de ses disciples ! Heureux ceux qui, de nos jours, pourraient s'élever encore jusque sur ces hauteurs et s'y maintenir dans la première ferveur ! L'abbé de Rancé essaya de gravir la montagne, et il arriva au dernier sommet, mais quand il jeta les yeux autour de lui, il n'aperçut que quelques-uns de ses frères ; la communauté s'était arrêtée un peu plus bas, épuisée, exténuée, impuissante à monter plus haut. Alors, ou il fallait lui tendre la main, et après l'avoir tirée péniblement, la soutenir à cette élévation à force de dispenses qui auraient bientôt mis l'exception à la place de la Règle ; ou il fallait descendre jusqu'à elle, la relever, la soulager et fixer là sa tente.

Voici donc le problème que se posa l'abbé de Rancé : *Trouver entre les Constitutions du premier Cîteaux et la Règle de Saint-Benoît un milieu monastique où une communauté d'hommes destinés à prier et à travailler, pourrait vivre et se mouvoir d'une manière régulière et durable, sous un climat tel que celui de la France.* Or, ce problème a été résolu, et cette communauté existe depuis 200 ans (1666 et 1866). Elle a subi l'épreuve du temps, de l'envie, de la haine, des calomnies, des persécutions et des révolutions, donc elle est l'œuvre de Dieu ; et comme le disait M. de Tillemont : « Dieu seul a pu faire la Trappe, Dieu seul pourra la conserver. » L'abbé de Rancé, le jour de sa mort, étendu agonisant sur sa paille, avait donc raison de dire à ses disciples : « Observez tout ce que j'ai établi parmi vous, sans changement, sans altération, sans diminution : je n'ai rien établi que par l'esprit de Dieu. »

Si l'abbé de Rancé est resté sur un point ou deux au-dessous du pre-

(1) Nous voulons parler des pitances que l'on ajouta bientôt aux deux portions, et des *mixtes* que l'on accorda trop facilement, nous ne dirons pas aux infirmes, mais à toutes sortes de religieux. Avec cette espèce de collation matinale et le repas du soir, il n'y eut plus de grands jeûnes.

(2) Cîteaux eut près de 6,000 églises : celles de ses 3,000 monastères et des paroisses qui en dépendaient, ainsi que celles des ordres militaires d'Espagne et de Portugal.

mier Cîteaux (1), il s'est élevé à sa hauteur pour la clôture, la solitude, les veilles, la psalmodie, l'abstinence et la qualité de la nourriture. Mais il l'a dépassé pour le silence qui a été plus rigoureusement observé à la Trappe que ne semblent le prescrire la Règle bénédictine et les Us de Cîteaux. Pour la pratique des humiliations, il touche à l'Orient, à la Thébaïde. Pour les maladies, l'agonie et la mort des religieux, il n'y a jamais eu rien de plus touchant et de plus sublime au monde.

Le Saint-Siége a sanctionné cette œuvre : nous avons cité les témoignages des papes Innocent XI, Innocent XII et Clément XII. Benoît XIV, dans un Bref du 10 mars 1752, adressé à Dom Malachie, abbé de la Trappe, proclame que cet institut *rayonne dans l'Église de l'éclat de toutes les vertus.*

Les encouragements et les éloges de Pie VI ne lui ont pas fait défaut. Pie VII et les cardinaux qui étaient avec lui à Fontainebleau s'exprimèrent ouvertement en sa faveur (2). Dans la Bulle d'érection du Port-du-Salut en abbaye, en date du 10 décembre 1816, le même pontife disait : « Les religieux vivront selon les règles de la réforme du vénérable abbé Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, louées par les souverains Pontifes Innocent XI, Benoît XIV et Pie VI nos prédécesseurs, et que nous approuvons et confirmons par les présentes, *quam nos etiam approbamus et confirmamus* (3).

Dans le décret d'organisation des moines cisterciens de Notre-Dame de la Trappe en France, en date du 3 octobre 1834, Grégoire XVI avait ordonné que toute la Congrégation observerait la Règle de Saint-Benoît et les Constitutions de l'abbé de Rancé, *tota Congregatio Regulam Sancti-Benedicti et Constitutiones abbatis de Rancé servabit* (4).

Le même Pontife, par un Bref du 22 avril 1836, prescrivait également à la Congrégation des Trappistes de Belgique de suivre la Règle de Saint-Benoit et les Constitutions de l'abbé de Rancé (5).

Enfin, Sa Sainteté Pie IX, glorieusement régnant, dans un décret du 25 février 1847, fait l'éloge « d'Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe, qui rétablit dans cette maison la discipline que l'on pratiquait à

(1) Nous verrons comment l'abbé de Rancé et ses disciples ont entendu et pratiqué le travail des mains.

(2) En présence de l'abbé de Darfeld (Gaillardin, t. II, p. 341) et ensuite de plusieurs évêques.

(3) Nous avons une copie authentique de ce Bref.

(4) Cité par D. Fr.-Régis, procureur général de la Trappe à Rome, dans sa brochure intitulée: *La Trappe*, 1864, p. 8.

(5) Cl. Tallon, *Notice sur les monast. de la Trappe, en France et en Belgique*, etc., p. 66.

Clairvaux du temps de saint Bernard, et qui, pour consolider cette réforme, rédigea de sages constitutions dignes des louanges du Saint-Siége (1). »

Par le même décret Pie IX les approuve comme ses prédécesseurs et veut les conserver (2).

Ainsi les enfants de l'abbé de Rancé sont ceux de l'Église ; ils sont avec elle, et elle est avec eux ; ils naviguent ensemble dans cette barque de Pierre qui ne saurait faire naufrage.

Les ennemis du saint réformateur n'ont été ni moins ardents ni moins injustes dans les accusations de Jansénisme qu'ils ont dirigées contre lui. Nous avouons qu'il a eu quelques relations, qu'il a échangé des lettres avec les principaux chefs de ce parti ; il ne s'en est pas assez défié au commencement. Mais à mesure qu'il les a mieux connus, il a brisé avec eux tous. Il s'est soustrait, après moins de deux ans, à la direction de M. d'Andilly. On essaya de lui imposer M. l'abbé Maupas, et il le repoussa impitoyablement. Il n'a jamais voulu ouvrir les portes desa mais on au fameux docteur Godefroy Hermant de Beauvais. Il avait abandonné le docteur Arnauld dès l'an 1679, et on sait l'oraison funèbre qu'il prononça sur son tombeau. Depuis les contestations sur les études monastiques, il s'est éloigné de Nicole. Quant au Père Quesnel, il ne l'a guère connu que par les injures et les outrages qu'il en a reçus. Wallon de Beaupuis, l'ancien maître de Port-Royal, n'a pu avoir de lui une seule parole. Ayant refusé sèchement à M. de Tillemont la rétractation qu'il lui demandait, il n'y eut plus de rapports entre eux. Il a fait plus : dans la crainte que les Jansénistes n'essayassent de le revendiquer après sa mort, il écrivit la fameuse lettre posthume où il a déduit longuement les raisons qu'il avait eues d'en venir à une rupture complète et définitive, recommandant de tenir cette pièce en réserve et de la publier au besoin, ce qui eut lieu en 1704. Que veut-on davantage ?

Ses déclarations, ses professions de foi réitérées sont de nature à satisfaire les plus exigeants. Il a dit et répété cent fois qu'il avait signé le Formulaire sans distinction, sans restriction, dans le sens et l'esprit de l'Église ; que sa foi dans la question du jansénisme, comme pour tout le reste, était celle du pape et des évêques. C'est ce qu'il a écrit au maréchal de Bellefonds, à l'archevêque de Paris, à l'évêque de Chartres et à plusieurs pré-

(1) Joh. Armandus le Bouth., abbas de Trappa, monasticam in eo disciplinam, prout tempore sancti Bernardi servabatur, stabilivit..... et ad hujusmodi reformationem quam apostolica Sedes laude dignam declaraverat, constabiliendam, suas constitutiones concinnavit.

(2) La plus ancienne Congrégation des Trappistes, est-il dit dans ce Bref, gardera la Règle de Saint-Benoît, selon les Constitutions de l'abbé de Rancé ; l'autre, la Règle de Saint-Benoît, avec les premières Constitutions de Cîteaux. C'est ce qui se fait aujourd'hui : les deux Congrégations vivent en paix et sont très édifiantes.

lats. Les nonces apostoliques qui résidaient en France à cette époque l'ont ainsi compris et l'ont transmis à Rome. Le souverain Pontife Innocent XII lui a envoyé sa bénédiction en se recommandant à ses prières, et peu de temps après, il est mort dans les bras de son évêque. Si ce n'est pas là un brevet de catholicité, où faut-il en chercher un ?

L'abbé de Rancé communiqua son esprit à ses enfants, non l'esprit du Jansénisme, qui était un esprit d'astuce, de mensonge et de désobéissance, mais un esprit de vérité, de paix et de soumission, l'esprit de Dieu et de l'Église. Cet esprit s'est maintenu à la Trappe, il l'animait encore à la grande révolution, et les Trappistes ont traversé victorieusement ces terribles épreuves. Leur courage et leur pénitence ont étonné et édifié la France et toute l'Europe ; tandis que d'autres Congrégations célèbres que nous ne voulons pas nommer, ravagées depuis longtemps par le Jansénisme, envahies par le monde, affaiblies par des divisions intestines, n'eurent pas la force de résister et furent balayées par l'orage. On vit la plupart de leurs membres abjurer, se défroquer, se séculariser et grossir le nombre des apostasies et des scandales.

Quant aux lettres de l'abbé de Rancé, outre les 1,500 que nous avons eues sous les yeux dans plus de trente collections, il y en a certainement d'autres qui nous ont échappé et qui seront probablement publiées plus tard. Quelles qu'elles soient, nous ne les craignons pas. On peut en faire trois catégories : dans la première nous avons les lettres qu'il a écrites avant sa profession monastique. Or, comme il est en quête de conseils, à la recherche de sa voie, il s'adresse aux guides, aux directeurs célèbres de ce temps ; il passe de l'Oratoire à Port-Royal ; il va de l'évêque de Châlons à celui de Comminges, de Comminges à Aleth, d'Aleth à Pamiers. Il côtoie un instant le parti janséniste, il en subit plus ou moins l'influence, sa correspondance en reflète quelques teintes lointaines ; mais il n'entre jamais dans le vif de la question et des débats. Il ne demande qu'une chose à tous ceux qu'il trouve sur sa route, une solution à ses embarras de conscience, et enfin sa vraie vocation. Lassé des transactions et des moyens termes que les Jansénistes lui conseillent, il prend de lui-même une résolution hardie, radicale, qui le jette, non à Port-Royal, mais à la Trappe et sous le froc.

La deuxième catégorie renferme les lettres que l'abbé de Rancé écrivit depuis la paix de l'Église en 1668 jusqu'en 1677 (lettre à M. de Brancas). Il croit alors comme beaucoup d'autres, et comme le Pape lui-même, que la soumission des Jansénistes est sincère ; il leur ouvre sa maison, quand il voit l'Église leur ouvrir son sein. Il les complimente sur les livres qu'ils publient à cette époque pour la défense du catholicisme, et en cela, il ne fait que suivre l'exemple des évêques de France. On nous dira qu'il a été

trompé, mais peut-on lui en faire un crime, quand Clément IX le fut lui-même ?

La troisième catégorie de lettres est de 1677 à 1700 : les voiles tombent ; les Jansénistes se démasquent ; on voit mieux que jamais que ce ne sont que d'habiles hypocrites. Ils se compromettent de plus en plus avec l'autorité ecclésiastique et civile. L'abbé de Rancé s'aperçoit qu'il s'est laissé prendre à de fausses apparences ; il ne veut pas qu'on puisse jamais le confondre avec de pareilles gens. La séparation commence par la lettre au maréchal de Bellefonds, et finit par celle à M. de Tillemont. Tous les liens sont brisés les uns après les autres. Il y eut, avec plusieurs, des ruptures violentes, qui provoquèrent des cris, des injures, des récriminations : c'étaient autant de preuves du dépit et de la douleur qu'ils éprouvaient de voir qu'un homme comme celui-là, qu'ils espéraient prendre dans leurs piéges, leur échappait pour jamais. Ils voulurent plus tard essayer une revendication, en s'appuyant sur quelques lettres de la première et de la deuxième catégorie ; mais on leur démontra qu'il ne s'agissait là que des personnes et non des doctrines ; on leur opposa les lettres de la troisième, où l'abbé de Rancé s'exprimait d'une manière si claire, si forte et si accablante, qu'ils n'osèrent passer outre, c'est-à-dire insérer son nom dans leur Nécrologe, et cependant ni l'envie ni l'audace ne leur manquaient. Ils n'épargnèrent pas cette flétrissure à bien d'autres, qui ne la méritaient pas plus que lui.

Les plus grands personnages de son temps, tous les hommes droits, désintéressés et sans prévention, lui ont rendu justice. Tout l'épiscopat français lui a été sympathique. Rome, qui savait tout ce qui se passait en France, Rome n'a jamais douté de sa parfaite orthodoxie. Sept ou huit souverains Pontifes, qui louèrent si fort sa Réforme, ne l'auraient pas fait s'il n'eût été à leurs yeux un chrétien, un prêtre, un moine irréprochable dans sa foi. Ses principaux écrits, ses constitutions monastiques, ses déclarations doctrinales, sa vie entière a été mise sous les yeux du Saint-Siége, qui l'a reconnu pour son enfant, qui l'a pris sous sa protection, lui et son œuvre. On ne peut donc plus aujourd'hui l'attaquer et le frapper que dans les bras et sur le sein même de l'Eglise sa mère. Qui l'oserait, sinon les ennemis de l'Eglise et de ses institutions?

Lorsqu'en 1718, Malachie d'Inguimbert publia à Rome son livre intitulé : *Genuinus character D. Armandi Johannis Buthilierii Rancœi*, etc., les consulteurs de la Congrégation de l'Index, après l'examen des pièces produites pour et contre, et surtout des dernières déclarations, souscrivirent sans réserve à l'éloge de l'abbé de Rancé. Ils déclarèrent qu'il était évident qu'il n'avait jamais appartenu aux Jansénistes, pas plus que

saint Augustin ; que s'ils avaient essayé de s'approprier cette massue d'Hercule, *Herculeam clavam*, ce n'avait été que par une espèce de vol et de rapine, et qu'elle venait de leur être arrachée pour toujours (1).

M. Sainte-Beuve, l'un des plus grands critiques de ce siècle, qui a étudié l'école janséniste sur les pièces originales elles-mêmes, qui l'a vue sous tous ses aspects, qui nous en a tracé un tableau si animé, si naturel et si pittoresque, M. Sainte-Beuve reconnaît et avoue franchement que Port-Royal n'a rien à voir ni à réclamer à la Trappe ; que l'abbé de Rancé ne s'y rattache par aucun lien de doctrine.

Dans son curieux ouvrage sur les Arnauld, M. Varin reconnaît que l'abbé de Rancé s'est éloigné d'eux et a fini par rompre avec les autres Jansénistes (2).

M. l'abbé Rohrbacher, qui a envisagé de si haut l'histoire de l'Eglise, qui l'a écrite dans un esprit si profondément catholique, qui a jeté tant de lumière sur les grands personnages et sur les contestations religieuses du XVII[e] siècle, n'a rien découvert qui pourrait faire croire que l'abbé de Rancé eût été affilié à la secte jansénienne. « Comme docteur de Sorbonne, il a souscrit, dit-il, à tous les décrets apostoliques contre le Jansénisme. Depuis la paix de Clément IX, en 1668, voyant les Jansénistes dans la communion du pape, qui se montrait content d'eux, il les crut loyalement soumis et n'approuvait pas qu'on suspectât leur sincérité. Tel est le sens de la lettre à M. de Brancas. Les Jansénistes s'étant démasqués avec le temps, il changea de langage… » On lui répondit par des injures, qui sont une gloire pour lui (3).

La sainte et savante Compagnie de Jésus, qui avait si bien prévu et si bien calculé tous les maux que les Jansénistes feraient à l'Eglise, qui savait si bien les reconnaître et les signaler, n'a jamais confondu l'abbé de Rancé avec eux. Loin de là, elle l'a soutenu contre eux. Les Pères Ferrier et de la Chaise, confesseurs du roi, ont pris sa défense devant Sa Majesté et devant leurs contemporains. Depuis cette époque, les deux congrégations des Trappistes et des Jésuites, quoique dans des sphères différentes, l'une étant au désert et l'autre sur la lisière du monde, n'ont jamais cessé d'être amies, de se donner la main comme deux sœurs et de se dévouer au service de Dieu et de l'Eglise.

Mais, nous dira-t-on, comment expliquer ces affreuses et incessantes attaques auxquelles l'abbé de Rancé a été en butte ? Pourquoi une existence si agitée et si bouleversée ? Hélas ! rien n'est plus facile à comprendre. En

(1) Voir en tête du volume les approbations, et surtout celle signée : *Fr. Antonius a Mazaria, Ord. Min. S. Congreg. Indicis consultor.*

(2) T. I, p. 155.

(1) *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, t. XXVI, p. 508.

bataille, si vous reculez devant vos ennemis, leurs coups n'arrivent pas jusqu'à vous ; si vous vous baissez, ils passent par dessus ; si vous vous jetez à droite ou à gauche, ils passent à côté ; mais si votre conscience vous fait une obligation de ne pas bouger, les décharges vous arrivent en tous sens, pas un coup ne vous manque. L'abbé de Rancé était un combattant par mission et par devoir, et en même temps un homme d'une grande énergie de caractère, immobile dans ses principes, d'une fermeté inébranlable dans le devoir. Or, on ne lutte que contre ce qui résiste, et plus il y a de résistance plus il y a de lutte. Est-il étonnant que, comme le rocher des mers, il ait été battu par les flots de toutes les tempêtes? N'a-t-on pas l'explication de tous les assauts qu'on lui a livrés, de tous les chocs qu'il a eu à soutenir, de la guerre acharnée qu'on lui a faite, et qui n'a pas même fini à sa mort. Mais il n'a pas cédé et il a été vainqueur, et il nous a conservé cette admirable Congrégation des Trappistes, qui est encore aujourd'hui pour l'Eglise une grande gloire, et pour le monde un grand exemple et une grande leçon.

Les institutions ont leur déclin, les choses leur décadence ; les hommes dégénèrent, même dans les états les plus saints. Ils ont besoin, dans certains moments, de se réformer. L'Eglise, bien avant Luther et Calvin, avait proclamé la nécessité des réformes, et le titre de réformateur est le plus beau qu'elle accorde à ses enfants après celui de fondateur. Quelquefois même l'un ne le cède pas à l'autre, et saint Bernard se tient sans peine à côté de saint Benoît.

La mission de réformateur est bien plus difficile, plus laborieuse, plus orageuse que celle de fondateur. Celui-ci se pose avec sa constitution, à son jour et à son heure, dans un milieu préparé d'avance à le recevoir. Il a des éléments neufs et homogènes. Les adeptes viennent à lui spontanément ; quelquefois ils viennent en foule et il n'a que l'embarras du choix.

Le réformateur commence souvent par une déclaration de guerre et toujours par une opposition plus ou moins vive. Il secoue le sommeil de gens qui ne songeaient qu'à dormir en paix ; il jette des scrupules et des remords à travers des jouissances qu'on se croyait permises et assurées ; il attaque des abus qui ont comme force de loi ; il veut corriger des habitudes qui sont devenues une seconde nature ; il entreprend, a dit quelqu'un, une œuvre aussi difficile que s'il s'agissait de faire rentrer des enfants dans le sein de leurs mères pour y recevoir une seconde vie (1). Que n'aura-t-il pas à souffrir ! Or, l'abbé de Rancé a été un réformateur, donc il sera contredit, méprisé, insulté, calomnié ; il a crié contre toutes les mitigations,

(1) Ce sont les propres expressions de l'abbé de Rancé.

contre tous les relâchements, donc tous les mitigés, tous les relâchés crieront contre lui, *manus ejus contra omnes, manus omnium contra eum.* Il ne recule pas; plus il résiste, plus on s'acharne.

On peut dire qu'il a vécu au milieu d'un orage continuel, dans un tourbillon de poussière soulevé par ses ennemis, qui le poursuivaient et l'enveloppaient de toutes parts; il fallait que cette poussière tombât, pour que la figure du réformateur, du lutteur, apparût dans toute sa pureté sereine et dans sa propre majesté. Sa vie a été écrite trop tôt et trop vite, et c'est en partie à cette précipitation qu'il faut attribuer tant de lacunes, tant de réticences regrettables, tant d'appréciations erronées, dont on retrouve présentement encore les traces dans les publications les plus récentes.

A peine était-il descendu dans la tombe, qu'on se jeta sur l'histoire de sa vie pour se la disputer et se l'arracher. Des écrivains, appartenant à différents partis, accoururent à la Trappe dans l'intention de réclamer tous les papiers qu'il avait laissés. Des personnes sages et bienveillantes, qui avaient des raisons de se défier de ce beau zèle, crurent qu'il n'y avait qu'un moyen de leur faire tomber la plume des mains et de s'en débarrasser, c'était de leur donner un rival d'une supériorité si éminente qu'il faudrait ou qu'ils s'écartassent ou qu'ils fussent écrasés. Il ne s'agissait de rien moins que de confier ce travail au grand Bossuet, et d'annoncer publiquement qu'il l'acceptait. On le lui proposa par l'intermédiaire de l'un de ses grands vicaires, M. l'abbé de Saint-André. On était persuadé que Bossuet, qui, avec l'autorité de son génie et les tendres sollicitudes de l'amitié, n'avait cessé de veiller sur la vie de l'abbé de Rancé, veillerait encore sur son tombeau, et se croirait obligé de garder sa mémoire pure et sainte devant la postérité. Mais, à cette époque, il était dejà souffrant et entrevoyait sa mort prochaine : le temps pressait; il fallait finir plusieurs ouvrages commencés avant d'en entreprendre un nouveau. D'ailleurs, il avait été trop l'ami de ce cher défunt pour être son historien et son juge. Chaque page, chaque ligne qu'il aurait écrite, lui eût rappelé des souvenirs qui auraient déchiré son cœur. Il répondit donc : « Il est impossible, Monsieur, que je me charge moi-même de composer l'histoire du saint abbé de la Trappe; mais je ne fais nulle difficulté d'en charger quelqu'un et de recevoir les mémoires. Mais qui charger? il faut penser. J'approuve fort de faire tout ce qu'il faudra pour empêcher certaine sorte de gens de travailler à la chose, de crainte qu'ils ne la tournent trop à leur avantage. »

Lorsqu'il sait qu'on a pris des engagements à la Trappe avec quelques écrivains, il s'en inquiète, il s'en tourmente; il tremble que la vie de son digne ami ne soit livrée aux partis, et conséquemment exploitée à leur profit. C'est ce qu'il mande de nouveau à M. de Saint-André :

« Si l'histoire du saint personnage n'est écrite de main habile et par une tête qui soit au-dessus de toutes vues humaines, autant que le ciel est au-dessus de la terre, tout ira mal. En des endroits, on voudra faire un peu de cour aux Bénédictins, en d'autres aux Jésuites, en d'autres aux religieux en général. Si celui qui entreprendra un si grand ouvrage ne se sent pas assez fort pour ne point avoir besoin de conseil, le mélange sera à craindre, et par ce mélange une espèce de dégradation dans l'ouvrage.

« Ce qu'il y a principalement à considérer, c'est qu'assurément on ne s'en tiendra pas à ce qu'un seul homme écrira. Tous les partis voudront tirer à soi le saint abbé : c'est pourquoi il est capital de garder de quoi prouver l'éloignement de tout parti, et de ne se dessaisir jamais des originaux pour ne les montrer que dans une nécessité absolue.

« Voilà pour ce qui regarde la vie. L'affaire paraît embarquée bien avant : je dis pourtant, à toute fin, ce qui me vient ; on en fera l'usage que Dieu inspirera au Père abbé.

« Puisqu'on veut savoir mon sentiment, le voilà sans façon, quoiqu'il soit bien tard pour le demander : mais, ni tôt ni tard, je ne puis donner dans les affaires de Dieu en aucuns faibles ménagements (1). »

Les hommes comme Bossuet ont le regard perçant ; ils voient de loin et ils voient juste. Ses tristes prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. On se poussa, on se pressa ; ce fut à qui aurait le plus tôt fait. Mgr de Séez, dans d'excellentes intentions sans doute, se hâta de brocher un petit in-8° de 97 pages, dans lequel il avait voulu, disait-il, donner l'image véritable de l'ancien abbé de la Trappe, et qu'il avait intitulé pour cela : *Portrait de D. Armand-Jean le Bouthillier de Rancé,* etc. Cette notice est exacte, mais enfin ce n'est qu'une notice (2).

La *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, par M. Maupeou, curé de Nonancourt, au diocèse d'Evreux (3), est la première qui ait paru. Dans toutes les attaques que l'abbé de Rancé avait eues à soutenir, depuis 1686 jusqu'à sa dernière heure, M. Maupeou s'était presque toujours levé de lui-même pour le défendre, mais avec trop de vivacité (4), et on avait été souvent

(1) Voir ces lettres à la fin des *Œuvres de Bossuet.*

(2) *Imago R. P. Dom. Arm. Joan. le Bouthillier de Rancé, abbatis de Trappa,* 1701, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Cet ouvrage est rare. Il y en a un exemplaire à Septfons et à la Bibliothèque impériale. Il est écrit en latin avec une paraphrase française en regard, et finit par ces belles et touchantes paroles : *Mœrentes filii, non sicut cæteri qui spem non habent, futuris longe fratribus, Patris Maximi, quantulam hanc imaginem et Patri optimo æternum pietatis suæ monumentum.* P. F.

(3) Deux volumes in-12, Paris, d'Houry, 1702. Il n'y eut qu'une édition, avec dédicace au roi et l'indication des passages où il était parlé de Sa Majesté.

(4) Il faudrait peut-être faire une exception pour sa réfutation de Larroque, moins violente que le reste.

obligé de lui imposer silence, de le désavouer et même d'arrêter l'impression de ses lettres et de ses livres (1). Aussitôt après la mort du pieux réformateur, il avait composé et publié son éloge funèbre. S'imaginant ensuite que la tâche et l'honneur d'écrire son histoire lui advenaient de droit, il courut en toute hâte à la Trappe demander au Père abbé tous les documents dont il avait besoin ; mais Bossuet et l'évêque de Séez avaient défendu de rien communiquer. On dut être d'autant plus sévère pour lui qu'on le connaissait mieux, et qu'on n'ignorait pas ce que l'abbé de Rancé lui avait écrit à ce sujet dans les derniers temps de sa vie (2). Il lui fallut suppléer par l'imagination aux matériaux historiques qui lui manquaient. De là tant d'amplifications, surtout dans la moitié du second volume. Il avait été pressé de commencer, il fut encore plus pressé d'achever. Comme il n'ignorait pas qu'il avait des concurrents, il précipita son travail pour avoir la gloire d'arriver le premier devant le public.

L'abbé de Rancé était mort le 27 octobre 1700, et, environ quinze ou dix-huit mois après, M. Maupeou avait achevé son livre, et il était approuvé des docteurs chargés de l'examiner. Qu'on se rappelle que l'auteur était curé d'une paroisse importante, qu'il habitait une campagne éloignée des grands centres et des grandes collections, et qu'on nous dise si son travail a été suffisamment mûri et élaboré et s'il pouvait être complet.

Il eut un honneur que nous ne pouvons taire : c'est que les Jansénistes se plaignirent beaucoup et crièrent fort contre lui, l'accusant de les avoir sacrifiés (3). Les Molinistes ne furent guère plus contents ; ils le forcèrent de reproduire dans sa préface une partie de la lettre au maréchal de Bellefonds qu'il avait supprimée. Les Bénédictins réclamèrent aussi (4). Les Chartreux l'obligèrent à faire plusieurs cartons (5).

Voici peut-être le plus grave reproche qu'on puisse lui adresser. Il avait toujours été l'admirateur de l'abbé de Rancé et n'avait vu qu'avec une douleur profonde ses plus pures intentions trop souvent dénaturées, sa piété et son zèle méconnus, ses efforts et sa marche entravés par mille obstacles, toute une vie pénitente et crucifiée traînée aux gémonies, et il avait cru que c'était moins une histoire qu'un panégyrique qu'il fallait faire. Les ennemis de l'abbé de Rancé avaient porté trop loin leurs préventions et leur

(1) C'est ce que l'on verra dans le cours de cet ouvrage.
(2) L'abbé de Rancé lui écrivit plusieurs lettres pour lui défendre de s'occuper de l'histoire de sa vie. Nous en avons une sous les yeux. (Voir aussi son t. II, p. 507.)
(3) Voir une pièce à ce sujet dans le carton 2183 des Manuscrits de la Bibliothèque de Troyes.
(4) Il y eut plusieurs lettres assez vives.
(5) *Journal de Trévoux*, t. II, p. 787.

haine, il excéda à l'inverse. Il voulut donner le signal d'une réaction, et, dans le principe, les réactions dépassent toujours les limites. Ce livre fut défini par les journalistes de Trévoux : une apologie et non une histoire (1). Nicéron a reproduit et confirmé ce jugement, et il est resté (2). Maupeou a été bientôt abandonné et on n'y est pas revenu.

Plusieurs pièces, quelques documents plus ou moins importants, avaient été conservés par M. Maisne, séculier retiré à la Trappe depuis bien des années, et qui avait longtemps servi de secrétaire à l'abbé de Rancé. Or, M. Maisne était dévoué aux Jansénistes. Ces derniers avaient échoué dans toutes les tentatives qu'ils avaient faites pour revendiquer le saint réformateur, soit à la vie, soit à la mort. Il ne leur restait plus qu'un moyen, c'était de s'emparer de lui par l'histoire, c'est-à-dire d'avoir un écrivain qui ne fût pas trop sévère et qui voulût bien se prêter à quelques transactions sur certains points. M. Maisne fut chargé de le chercher, et il le trouva, dit-on, moyennant trois mille livres (3). Il s'appelait Jacques Marsollier, autrefois religieux de Sainte-Geneviève de Paris, et ensuite chanoine de l'église d'Uzès, déjà connu par plusieurs biographies, comme celles du cardinal Ximénès, de Henri VII d'Angleterre, et de saint François de Sales (4).

M. Marsollier était-il homme à faire un pareil marché? Hélas ! il nous répugne de le croire ; mais les Jansénistes étaient-ils gens à le lui proposer? Tout ce que nous pouvons dire, c'est que leur conscience fut toujours très souple et très élastique toutes les fois qu'il fallut soutenir ou relever leur parti. Plusieurs d'entre eux ne se montrèrent pas fort scrupuleux à l'endroit de ce qu'on appelle la fidélité historique, la probité littéraire. On a un échantillon de leur savoir faire dans les *Pensées* de Pascal (5). Une lettre d'Arnauld à M. Périer, beau-frère de Pascal, nous donne la mesure de leur délicatesse.

« Souffrez, Monsieur, écrit le célèbre docteur, que je vous dise qu'il ne faut pas être si difficile ni si religieux à laisser un ouvrage comme il est sorti des mains de l'auteur, quand on le veut exposer à la censure publique. Il est bien plus à propos de prévenir les chicaneries par quelques petits changements que de se réduire à la nécessité de faire des apologies. C'est la conduite que nous avons tenue touchant les *Considérations sur les dimanches et fêtes,* de feu M. de Saint-Cyran... M. Nicole, qui est *fort exact,*

(1) T. II, p. 767.
(2) *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres*, t. VII, p. 64.
(3) *Jugement crit. des Vies de M. de Rancé,* Avertissement, p. XIX.
(4) Saint-Simon (*Mém.*, t. VI, p. 217) dit que ces Vies lui avaient donné une certaine réputation, que celle de M. de la Trappe n'a pas soutenue.
(5) Voir l'Introduction de M. Cousin à l'édition qu'il a donnée des *Pensées* de Pascal. 1843.

les ayant encore examinées depuis l'impression, y a fait faire beaucoup de cartons... (1). »

M. Sainte-Beuve appelle Nicole *le grand repasseur, le grand réviseur* de Port-Royal, et ce qu'Arnauld loue en lui comme de l'exactitude est précisément ce qui lui semble de l'infidélité (2). Au reste, n'est-ce pas Racine, partisan bien connu des Jansénistes, qui a dit que ce n'était pas leur coutume de rien laisser imprimer par leurs amis qu'ils n'y missent du leur; qu'ils faisaient eux-mêmes les approbations de leurs livres pour les porter ensuite aux approbateurs; qu'il fallait se défier même de l'avis de l'imprimeur au lecteur (3)? Pour le dire ici en passant, n'est-ce pas les Jansénistes qui, dans l'édition des *Œuvres de Bossuet,* supprimèrent et détruisirent des manuscrits qui leur étaient contraires?

Beaucoup de matériaux manquèrent à Marsollier, malgré toutes les démarches que M. Maisne put faire pour les lui procurer (4). « Plus tard, dit Gervaise, comme ont lui eut communiqué des pièces authentiques qui prouvaient invinciblement le contraire de ce qu'il avait avancé, il reconnut sa faute, promit de la réparer dans le premier livre qu'il mettrait au jour. Il a tant différé qu'il a été prévenu par la mort (5). » Quelque soin qu'on eût pris d'envelopper d'ombre et de mystère le pacte de M. Marsollier et de M. Maisne, il en transpira quelque chose dans le public. On en fut averti à la Trappe, et nous avons retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale le récit de ce qui se passa. Voici ce qu'on y lit :

« L'abbé de la Trappe, Jacques de la Cour, ayant appris que l'abbé Marsollier qui a fait la Vie de l'abbé de Rancé, avait disposé les choses de sorte que l'on aurait pu dire qu'il avait été dans le parti des Jansénistes, envoya à Paris le frère Jean Chanvier, procureur de la maison, pour en faire ses plaintes en cour. Vers la mi-août 1702, le frère Chanvier ayant fait ses plaintes à M. Phelypeaux de Pontchartrain, grand-chancelier, et le roi en étant informé, sa Majesté ordonna à Mgr l'évêque de Chartres de retirer des mains de M. Marsollier son manuscrit et de le donner à examiner et à corriger au R. P. de la Chaise, son confesseur, ce qui a été exécuté (6). »

Voici en outre ce qu'on lit dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (décembre 1702) : « M. l'abbé Marsollier était prêt de donner au

(1) M. Cousin, édit. des *Pensées* de Pascal, p. 72.

(2) *Port-Royal,* t. III, p. 301.

(3) *Œuvres,* t. VI, p. 84, cité par M. Varin (*La vérité sur les Arnauld*).

(4) Il en eut cependant quelques-uns de la Trappe, du cardinal Le Camus et de la famille Félibien. Le plus précieux, sans contredit, fut le Journal du voyage de Rome, rédigé par M. P. Félibien, chanoine et prévôt de l'église de Chartres, qui avait accompagné l'abbé de Rancé.

(5) *Jugement crit. des Vies de M. de Rancé,* Avertissement.

(6) Portefeuille du R. P. Léon. de Sainte-Catherine de Sienne, Petits-Pères, nº 8. — Voir aussi le Manuscrit nº 160, fonds de l'Oratoire, Biblioth. Imp.

public la Vie de l'abbé de Rancé, lorsqu'un religieux de cette abbaye qui est à Paris, s'est plaint hautement que dans cette Vie composée par M. Marsollier, il y avait des choses qui donnaient à connaître que l'abbé de la Trappe avait eu quelque attache au Jansénisme et qu'il n'y était pas fait mention de ce qui prouve le contraire. Sur ces plaintes, le roi a donné des ordres que l'abbé de Marsollier eût à remettre entre les mains de l'évêque de Chartres son manuscrit, afin de le rectifier. On dit que c'est le Père de la Chaise qui est chargé de cette correction. »

Les Jansénistes furent d'autant plus furieux et honteux qu'ils étaient pris dans leurs propres filets : ils réclamèrent, ils protestèrent, mais en vain. Nous lisons qu'ils firent rechercher partout le manuscrit original, tel qu'il était sorti des mains de M. Marsollier, pour le faire imprimer à l'étranger, et ils ne purent, dit-on, le retrouver (1).

« Aussitôt que ces deux Vies parurent à la Trappe, dit Dom Gervaise, on en fut aussi surpris qu'affligé. On en commença la lecture au réfectoire, mais on ne crut pas devoir la continuer (2). » Elles sont encore présentement interdites dans la plupart des monastères de la Congrégation. Bossuet vécut assez pour voir imprimées ces deux Vies de son ami ; il se les fit lire en partie (3), et la preuve qu'il n'en fut pas content, c'est qu'il fit travailler à une troisième.

Ce prélat avait dit dans une de ses lettres à M. de Saint-André : « La simplicité doit être le seul ornement de la Vie de l'abbé de Rancé. J'aimerais mieux un simple narré, tel que le pourrait faire Dom Le Nain, que l'éloquence affectée. » Ce n'était point un médiocre honneur pour ce religieux Trappiste, d'avoir été signalé par un aussi bon et un aussi grand juge, comme l'un des plus capables de composer l'histoire de l'abbé de la Trappe. Il appartenait à une ancienne famille parlementaire et le savant Tillemont était son frère. Il avait lui-même l'habitude d'écrire. Il était le seul à la Trappe à qui il eût été permis de remplacer le travail des mains par le travail de l'esprit. L'histoire mystique de Cîteaux qu'il venait de publier avait été assez bien accueillie. Ayant vécu près de trente-trois ans avec l'abbé de Rancé, personne ne l'avait vu de plus près, personne n'était plus capable de l'apprécier.

Les paroles de Bossuet ayant été rapportées à Dom Le Nain par M. de

(1) Nous lisons dans le Portefeuille du R. P. Léon. de Sainte-Catherine de Sienne, année 1703 : « On parle d'une copie sans correction de l'original composé par l'abbé Marsollier, et de la faire imprimer en pays étranger, comme étant favorable aux Jansénistes. »

(2) *Jugem. crit.*, Avertissement, p. XXII.

(3) Le Dieu, *Mém. et Journ.*, t. II, p. 326.

Saint-André, le désir de ce grand prélat fut un ordre pour lui, et il lui adressa bientôt la première ébauche de son travail. Bossuet l'encouragea fort à continuer (1), mais avec la recommandation expresse, dit-on, de ne point parler des disputes du moment et de n'y pas mêler l'abbé de Rancé (2). Si M. de Meaux le voulut ainsi, ce dont nous doutons fort, car il devait mieux que personne en prévoir les conséquences, il fut si bien obéi que dans l'ouvrage entier, on ne retrouve peut-être pas une seule fois le nom et le mot de Janséniste et de Jansénisme.

Les Trappistes, de leur côté, n'avaient pas goûté, comme nous l'avons dit, les deux premières histoires de leur saint réformateur, ils en désiraient une troisième à leur usage, composée exclusivement au point de vue monastique, et qui n'eût pas les défauts qu'ils reprochaient aux autres. Ce fut à quoi Dom Le Nain visa. Aussi eut-il soin de semer son récit de beaucoup de réflexions pieuses et mystiques.

Est-il vrai, comme on l'a dit depuis, que Bossuet revit et retoucha tout le manuscrit ? (3) Rien ne le prouve, seulement il paraît certain que Dom Le Nain travailla sous ses auspices, et comme sous son patronage. Abrité d'un pareil nom, appuyé d'une si imposante autorité, ayant son chemin tracé d'avance, tout faisait espérer qu'il poursuivrait et achèverait paisiblement sa tâche. Mais bientôt, et surtout après la mort du célèbre prélat, il fut circonvenu par les Jansénistes. Sans doute il n'était pas un de leurs partisans dévoués, comme son père et son frère, M. de Tillemont, l'avaient été ; mais il faut dire, pour être juste, qu'il penchait de leur côté (4). Il tenait cela de famille et de son éducation à Port-Royal. Il n'avait point approuvé que l'abbé de Rancé se fût prononcé si ouvertement contre eux, surtout dans les dernières années de sa vie.

L'évêque de Chartres, Godet-des-Marais, directeur de Mme de Maintenon, vint à la Trappe, vers la fête de Sainte-Madeleine, 1706. Nous ignorons s'il était chargé de quelque chose, mais il eut une conférence de près de deux heures avec le Père abbé et Dom Le Nain, sur l'histoire que ce dernier composait. Après bien des discussions, le prélat lui enjoignit de signer et d'insérer dans son livre, à la suite d'un certain passage, une note

(1) C'est ce qu'on lit dans l'*Abrégé*, en tête de la 2e publication de 1719.

(2) « Feu M. de Meaux ne jugea point à propos qu'on parlât de ce qui regardait les disputes, et conseilla au Fr. Le Nain de supprimer les chapitres V et XIV, où il en était question. » (Biblioth. de Troyes, Manusc. 2183, avec la signature de *Fr. P. Le Nain*.)

(3) Plusieurs biographes l'ont avancé sans preuves dans la *Vie de D. Le Nain*, et ils se sont copiés les uns les autres. Bossuet est mort en 1704, lorsque Le Nain était bien loin d'avoir achevé sa première rédaction.

(4) Qu'on lise le Manuscrit 2183 de la Bibliothèque de Troyes ; il y a plusieurs pièces assez compromettantes.

qu'il lui dicta, et où il était dit à la fin, « que les déclarations authentiques et réitérées de l'abbé de Rancé, seraient un monument constant et éternel de l'éloignement qu'il avait eu jusqu'à la mort des partisans du livre de Jansénius et de leurs mauvais sentiments (1). »

D. Le Nain fut obligé de signer cette note avec promesse d'en faire l'usage convenu, et M. de Chartres garda le double entre ses mains. Aussitôt que les Jansénistes en eurent vent, ils accoururent à la Trappe. Quoique la note tout entière leur déplût fort, leur mécontentement se porta particulièrement sur les deux derniers mots, et il fut décidé qu'on ne les laisserait pas passer. Mais comment s'y prendre ? Ecrire au prélat pour lui en demander la suppression, on était sûr de ne pas l'obtenir ; imprimer sans les reproduire ou après les avoir changés, on ne l'osait. Dom le Nain imagina un expédient, c'était de mettre dans l'*errata : Cet endroit n'est pas de l'auteur ;* on lui en montra l'impossibilité. « M. de Chartres a de quoi vous démentir, lui dit-on. » Enfin, il fut convenu qu'on supprimerait le terrible mot, en modifiant ainsi le passage : *Son éloignement des sentiments où ils étaient par rapport à Jansénius* (2).

M. de Chartres étant mort au mois de septembre 1709, les Jansénistes furent plus à l'aise et devinrent plus exigeants ; ils harcelèrent Dom le Nain qui eut la complaisance ou plutôt la faiblesse de refaire deux ou trois fois plusieurs chapitres de son livre, sans pouvoir les contenter (3). Les réclamations se croisaient : les uns voulaient qu'il supprimât ce que d'autres voulaient qu'il maintînt (4). Il fut tellement tiraillé qu'il abandonna son premier travail et qu'il en fit un second avec plus d'étendue et quelques rectifications. Il voulut probablement, selon l'expression déjà citée de Bossuet, faire un peu de cour aux partis et plaire à tout le monde. Hélas ! il devait

(1) Pièces du Manuscrit attestées conformes à la vérité par D. Le Nain lui-même.

(2) Mêmes pièces du même Manuscrit.

(3) Voir surtout, dans le Manuscrit précité, le chapitre intitulé : « Le Révérend Père écrit un billet à l'abbé Nicaise concernant la mort d'Arnauld. »

(4) « Vous désirez, Monsieur, écrivait-il à quelqu'un, que je change diverses choses à un endroit du premier livre, chap. VI, de la Vie que j'ai composée de notre Révérend Père; je vous dirai sur cela que cet endroit m'a été dicté par une personne de considération, et avec de telles circonstances, que je n'ai pas la liberté *d'y faire les changements que je pourrais faire dans le reste de l'ouvrage.* Comme cet endroit n'est pas de moi, je le donne tel qu'il m'a été donné. La seule différence du style fait connaître qu'il n'est point de l'auteur. Dans le fond, je n'ai point les connaissances nécessaires pour traiter de ces sortes de matières. » — Nous avions cru un moment que cette pièce et d'autres encore étaient peut-être supposées ; il fallait s'en assurer. Nous savions qu'il y avait à la Bibliothèque de l'Arsenal, n° 375, plusieurs lettres autographes et authentiques de Dom Le Nain ; nous avons fait prendre un calque à Troyes et un autre à l'Arsenal, et les deux écritures sont parfaitement semblables.

savoir que c'était le moyen de ne plaire à personne, et c'est ce qui arriva. La mort le surprit au milieu de ces conflits, et il laissa deux manuscrits de rédaction différente.

S'il faut s'en rapporter aux dates, le premier fut imprimé et parut en 1715, en trois volumes in 12, sans les noms du lieu de l'impression et de l'imprimeur, sans l'approbation ordinaire des docteurs, sans la permission du chancelier et du roi. Pourquoi cette clandestinité? pourquoi tant de mystères? Mais, si bien des gens n'y comprirent rien, il y en eut qui comprirent trop. Ce qui caractérisait cette nouvelle Vie, c'était le silence que l'on affectait de garder sur toutes ou presque toutes les contestations, les luttes et les grands combats de l'abbé de Rancé. On ne parlait ni de sa signature du Formulaire, ni de sa lettre au maréchal de Bellefonds, ni de celle à M. de Tillemont, ni de tout ce qu'il avait dit, écrit et fait contre les Jansénistes. Cette lacune était très regrettable; car on n'ignorait pas qu'il avait eu dans le commencement quelques relations avec eux, et on ne disait rien qui prouvât qu'il les eût interrompues et enfin brisées. On pense bien tout le parti que ses ennemis pouvaient tirer de ce silence. On reconnaît là encore l'astuce des Jansénistes.

A défaut du manuscrit original qu'il ne nous a pas été possible de découvrir, nous avons eu la chance d'en trouver une bonne copie, ayant appartenu à la Trappe de Buonsolazzo en Toscane, d'où elle a été rapportée à Carpentras par Dom d'Inguimbert (1). Les cinq livres de l'imprimé, confrontés avec les cinq premiers livres du manuscrit sont exactement semblables, sauf quelques chapitres transposés ou supprimés. Mais il y a dans le manuscrit deux livres, les VIe et VIIe, qui n'ont pas été imprimés; ils représentent au moins la moitié de l'ouvrage, et ce sont les plus importants, où il est traité *des Vertus de l'abbé de Rancé, de son esprit et de sa conduite dans l'établissement de sa réforme.....; des éloges que les plus grands hommes de l'Église lui ont donnés, de l'estime où il était dans l'esprit des princes et des plus grands personnages de son siècle,* etc.

A qui faut-il attribuer cette édition furtive? ce n'est certainement pas aux Trappistes. Si c'est le fait de personnes étrangères à la Trappe, comment le manuscrit est-il tombé entre leurs mains ?

Quoi qu'il en soit, quatre ans après, parut chez les libraires Hotelfort et Delaulne, à Paris, et toujours sous le nom de Dom le Nain, une autre vie

(1) *La Vie du R. P. Dom Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe,* en deux vol. in-4°, le premier de 969 pages, et le deuxième de 879. Il paraît que ce Manuscrit a été traduit en italien, car on lit à la table des chapitres : « Indice delli capitoli che si contengono in questo tomo, transportati nell idioma italiano. »

de l'abbé de Rancé où l'on ne disait mot de la première, avec des remaniements et des variantes considérables (1) ! Voici ce qu'on lisait dans l'*Avis au lecteur :* « Dieu, qui, pour manifester les vertus de son serviteur, Dom Jean-Arnand le Bouthillier de Rancé, s'était servi de la plume du R. P. le Nain, l'ayant retiré du monde avant qu'il eût mis la dernière main à son ouvrage, on à cru faire plaisir au public en l'imprimant *sur le manuscrit* qu'il en a laissé, après l'avoir purgé de quelques répétitions, et corrigé les termes peu français auxquels il n'a pu remédier avant sa mort. »

Dans cette seconde rédaction, publiée en deux volumes (2), on avait bien soin de citer textuellement presque toute la lettre posthume adressée à M. de Tillemont et une foule de témoignages qui attestaient la parfaite orthodoxie de l'abbé de Rancé. On donnait au public plus de 400 pages nouvelles. C'était M. Caboud, conseiller du feu roi, autrefois employé dans les armées de Sa Majesté, bien connu dans Paris pour sa piété et ses bonnes œuvres, ancien ami de Dom le Nain, qui s'était chargé des frais de l'impression. On disait bien qu'elle avait été faite sur le manuscrit ; mais le manuscrit lui-même était-il l'expression spontanée et libre de la pensée de l'auteur ? Jusqu'où s'étendaient les concessions que, de son propre aveu, il s'était cru obligé de faire aux divers partis ? Comment distinguer ce qui était de lui, de ce qui lui avait été imposé de son vivant ? Et après sa mort, le manuscrit avait-il été respecté ? nous avons des raisons d'en douter. On dit qu'on a voulu le purger seulement pour le style et pour la forme, mais nous craignons que la purgation n'ait été trop forte. Que sont devenus ces chapitres où Dom le Nain avait torturé les mots et les choses pour complaire aux uns et aux autres (3) ? ils ont disparu et ont été remplacés. C'est ce qui a fait dire à tous les biographes que cette vie de l'abbé de Rancé n'avait pas été publiée telle qu'elle était sortie des mains de l'auteur (4). Voilà pourquoi, tout en lui reconnaissant une certaine valeur historique pour l'ensemble, nous ne nous en sommes servi qu'après un contrôle sévère pour toutes les questions du temps et en général avec une certaine défiance dont nous n'avons pu nous défendre.

Ni le monde savant ni les Trappistes ne furent les dupes de ces ma-

(1) *La Vie de Dom Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de N. D. de la Trappe*, par le R. P. Dom Le Nain, religieux et prieur de la même abbaye, contemporain et témoin oculaire de toutes les actions de cet illustre réformateur. Paris, 1719, deux volumes in-12 très compactes, en huit livres de 739 pages.

(2) Il y eut d'abord une édition en un seul volume, et le second fut ajouté après coup.

(3) On peut consulter à ce sujet le Manuscrit n° 2183 de la Biblioth. de Troyes.

(4) Moréri, Supp., t. IV, art. Le Nain ; — Chaudon, *Dict. hist.*, art. Le Nain ; — Feller et Michaud, art. Le Nain.

nœuvres, et on disait ouvertement qu'avec ces trois Vies de l'abbé de Rancé, on n'en avait pas encore une.

Dom de la Tour, prieur de la Trappe, docteur en théologie, autrefois prédicateur assez renommé, homme de talent et de bon sens, avait été chargé par ses supérieurs de travailler en même temps que Dom le Nain, à une vie du saint réformateur, en l'étudiant d'après ses impressions et ses souvenirs. Lorsque ce religieux mourut en 1708, il laissa plusieurs cahiers qui pouvaient bien faire un bon in-4° d'impression et que l'on déposa à la bibliothèque du monastère pour qu'on pût les consulter au besoin (1). Mais après les deux rédactions de Dom le Nain, comme on ne savait plus à qui se fier ni à quoi s'en tenir, l'attention se reporta sur l'ouvrage de Dom de la Tour ; on l'examina, on le fit examiner et la conclusion fut qu'il fallait y revenir. On résolut de l'envoyer à M. le chancelier d'Aguesseau pour avoir la permission de le faire imprimer.

« D'abord, dit Gervaise, que les intéressés le surent, ils ne donnèrent point de repos au docteur chargé de l'examiner, qu'il ne leur eût communiqué le manuscrit : ils y employèrent même des personnes d'une distinction à n'être pas refusées. Il y trouvèrent tout ce qu'ils appréhendaient le plus : leurs fautes relevées, leurs calomnies découvertes, les droits de la vérité rétablis, partout où ils l'avaient altérée, et cela par des pièces si authentiques qu'il n'y avait rien à répliquer. Ils en furent alarmés..... ; que faire ? le plus court était d'en empêcher l'impression ; ils tentèrent, mais en vain, de se rendre maîtres du manuscrit par un coup hardi ; l'examinateur tint bon et ne voulut jamais le lâcher. Il ne restait plus que d'en faire rendre un témoignage désavantageux à M. le chancelier, afin qu'il refusât le privilége (2). L'examinateur s'en défendit par des raisons de conscience. Un grand seigneur qui se mêlait de cette affaire et qui remuait ciel et terre pour l'entraver, représenta adroitement au chancelier qu'il y avait déjà plusieurs Vies de l'abbé de Rancé, que celle-ci paraissait inutile et ne pourrait être qu'à charge au public ; il y eut ordre alors de rendre le manuscrit. Trente ans après, on fit une seconde tentative, mais sans plus de succès : l'oppression fut plus grande encore, puisque contre tout droit et toute justice, le manuscrit a été enlevé, et quelque instance qu'on ait faite, il n'a pas été possible de le retirer. »

Ce fut alors que Dom Gervaise, sorti de la Trappe depuis près de qua-

(1) Il est question de ce travail de Dom de la Tour dans Gervaise (*Jugem. crit.*, etc., Avertissement), et dans plusieurs Manuscrits que nous avons eus entre les mains, soit à Paris, soit à Troyes.

(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. XXIV et XXVIII, Avertissement.

rante ans, le premier successeur de l'abbé de Rancé, pour qui il avait conservé beaucoup d'estime et de vénération, crut devoir protester par un écrit public contre une pareille violation des droits de la vérité et de l'histoire; mais M. d'Aguesseau était toujours en place, et il ne pouvait avoir aucun espoir d'en obtenir le privilége dont il avait besoin. Aussi fit-il imprimer clandestinement son manuscrit à Troyes, en 1744, avec l'indication de Londres, sous ce titre : *Jugement critique, mais équitable des Vies de feu M. l'abbé de Rancé, réformateur de l'abbaye de la Trappe*, etc. (1).

Cependant, les Trappistes n'avaient pas renoncé à l'espérance d'avoir enfin la Vie véritable de leur vénéré Père. On avait conservé à la Trappe les notes de Dom de la Tour et probablement divers fragments de sa première rédaction. Quelques religieux contemporains de l'abbé de Rancé, comme Dom Anselme et d'autres, avaient laissé par écrit ce qu'ils avaient entendu dire ou vu de leurs propres yeux; on s'occupa de faire de tout cela un corps d'histoire. En 1791, au moment de l'émigration, le travail ne consistait qu'en une collection de petits cahiers qu'on emporta à laVal-Sainte en Suisse. Une colonie de cette maison-mère s'étant établie à Darfeld, en Westphalie, Dom Eugène Bonhomme de la Prade, qui en était prieur, demanda les manuscrits et les obtint. Il les annota lui-même et fit continuér le récit jusqu'à l'époque de l'installation des Trappistes en Suisse et en Westphalie. Les religieux de Darfeld, après la Restauration, rentrèrent successivement en France. Ceux qui se réfugièrent au Gard, diocèse d'Amiens, y apportèrent ces papiers qui passèrent avec eux à Septfons en 1845. L'abbé de ce monastère, Dom Stanislas, vicaire général de la Réforme de l'abbé de Rancé, ayant cherché dans la Congrégation quelqu'un qui fût capable de les apprécier, fixa son choix sur Dom François Couturier, orinaire de Dijon, ancien professeur à Saint-Sulpice de Paris et abbé du Port-du-Salut (2). Celui-ci mit plusieurs années à les revoir, et surtout à les compléter; mais la mort l'empêcha d'achever son œuvre. La collection entière qui nous a été remise comprend douze cahiers que nous avons souvent cités; toutefois, les deux derniers, d'une rédaction différente, sont si superficiels et si incomplets qu'il est évident qu'on tenait seulement à finir (3).

(1) Il faut lire ce livre avec attention, mais avec discernement : sans doute, bien des fautes, bien des erreurs y sont relevées, mais avec trop de jactance, d'exagération et de malice. On y voit percer trop souvent la vengeance de l'auteur contre Maupeou et Marsollier, dont il avait été maltraité.

(2) En 1828, M. Couturier était un des professeurs les plus distingués de Saint-Sulpice. Un matin, ses élèves réunis en classe l'attendirent en vain : il était parti secrètement pour le Port-du-Salut, dont il mourut abbé en 1854.

(3) Tous ces détails nous viennent du vénérable abbé de Septfons, Dom Stanislas,

Les Jansénistes qui étaient les premiers auteurs de presque toutes les suppressions, altérations et falsifications que nous avons signalées dans les Vies françaises de l'abbé de Rancé, continuèrent leurs déloyales manœuvres en épiant par eux-mêmes ou en faisant épier par d'autres les traductions qu'on en pourrait faire à l'étranger, afin de s'en emparer et d'y verser leur poison. C'est ce qui arriva pour la traduction italienne que Burlamachi publia à Lucques, en 1706 (1), et qui fut censurée plus tard par la Congrégation de l'Index, avec défense de la lire jusqu'à ce qu'elle eût été corrigée (2). Aussitôt que ce décret fut promulgué, un pieux et savant cardinal se mit en quête de quelqu'un que l'on pût charger de cette correction, et il trouva l'homme qu'il lui fallait dans la personne de Dom d'Inguimbert.

Ce dernier était né à Carpentras, en 1683, et s'était fait dominicain à l'âge de 16 ans. Après avoir suivi à Aix les cours de philosophie et de théologie, il vint à Paris en 1702, et soutint ses thèses d'une manière si brillante qu'il fut pourvu d'un emploi important au collége des Jacobins. Ses goûts le mirent bientôt en relation avec les savants les plus distingués de ce temps : Mabillon, Fleury, Rollin, Tournély, les PP. Berthier, Hardouin et Tournemine. Il quitta bientôt les dominicains et se rendit à Rome où il resta six mois. En revenant en France, il s'arrêta à Florence, et là, dans un concours de plusieurs théologiens célèbres, en présence du grand-duc Cosme III, il argumenta avec tant de force, de grâce et de supériorité que ce prince, pour le retenir dans ses États, lui donna une chaire de théologie à l'Université de Pise (3). Peu de temps après, la mort subite d'un de ses amis l'affecta si vivement qu'il se retira chez les Trappistes de Buonsolazzo, près de Florence, et y fit profession sous le nom de Malachie, qu'il a tou-

qui les tenait lui-même des anciens religieux de Darfeld, qui avaient vécu avec Dom Eugène de la Prade et plusieurs Trappistes émigrés.

(1) *Vita di D. Giovanni le Bouthilier de Rancé, abate regolare*, etc., raccolta da quella che a scritta in lingua francese, il signor abate di Marsollier, e publicata in idioma italiano dal abate Nicolao Burlamachi, nobile Luchese, etc. (In Lucca, 1706, in-4° de 299 pages.)

(2) La Sagra Congregazione dell' Indice sospese sotto li 17 febraio 1718 la lettura di referito libro del Burlamachi, *donec corrigatur*.... Les raisons qui ont motivé cette censure sont : « Che il detto traduttore non risecasse d'alla Storia del Marsollier, alcuni fatti, et particolarmente non dimezzaze la dichiarazione fatta dal P abate circa il Giansenismo ed i casisti nella lettera che scrisse al marescial di Bellefond, ne lasciasse alcune cose di non poco importanza, etc. — Nella sua prefazione, ove pare che gli dispiacia cio che scrisse l'abate della Trappa in occasione della morte dell dottor Arnaldo, etc. — Onde non doveva in conto alcuno tacere tutto quel che disse, scrisse e fece l'abate della Trappa in questa materia. » (D'Inguimbert, Prefazione.)

(3) Nous avons puisé ces détails à bonne source, à la Bibliothèque de Carpentras.

jours porté depuis. L'abbaye de Casamari (Casamariæ), au diocèse de Véroli, ayant embrassé la réforme de la Trappe, il y fut envoyé momentanément avec plusieurs de ses confrères. Le cardinal Albani, neveu de Clément XI, était le protecteur de cette maison ; ce fut lui qui l'engagea à publier quelque chose qui fît connaitre l'abbé de Rancé à Rome et à corriger Burlamachi.

Dom Malachie, pour obéir à ce prélat, publia presque immédiatement un premier ouvrage intitulé : *Genuinus Character D. Arm. Joannis Buttilierii Rancœi,* etc., dont il a été déjà fait mention plus haut. Le second ouvrage, publié sept ans plus tard, était une Vie italienne de l'abbé de Rancé, corrigée et augmentée, *corretta e ampliata*, et dédié au pape Benoît XIII (1). Cette fois, Marsollier avait été doublé de Dom Le Nain, mais avec toutes les rectifications et corrections demandées par la Congrégation de l'Index (2). Ces deux livres furent bien accueillis à Rome: on y démontrait par les faits les plus nombreux et les plus incontestables, que l'abbé de Rancé n'avait jamais eu d'autre doctrine que celle de l'Église. L'auteur en fut bientôt dignement récompensé. Le cardinal Laurent Corsini le choisit pour son théologien, et ayant été élevé sur la chaire de saint Pierre, en 1730, sous le nom de Clément XII, il le nomma successivement consulteur du saint office et prélat domestique. Ce fut sous les auspices et comme sous le patronage de ce pape, qu'il fit et publia sa belle traduction italienne des deux premiers ouvrages de l'abbé de Rancé, qui contiennent tous les principes, toutes les règles, tout l'esprit de sa réforme, sous le titre de *Theologia del Chiostro,* la théologie du cloître. En 1735 il fut nommé évêque de Carpentras, sa ville natale, dans le comtat Vénaissin. Il y vécut en Trappiste, ce qui lui permit de réaliser des économies considérables, qu'il employa à faire beaucoup de bonnes œuvres. Il fonda une belle bibliothèque publique et un grand hospice. Ses concitoyens re-

(1) *Vita di D. Armando Giövanni le Bouthillier de Ranse, abate regol. e reform. della Trappa,* corretta, ampliata e ridotta in miglior forma da F. Malachia d'Inguimbert, monaco della Badia di Buonsolazzo, con aggiunta di lettere ed altre memorie, etc. In Roma nella stamperia del Barnabo 1725 (2 vol. in-4°, le tout de 694 pages), avec les approbations ordinaires et dédicace : « Alla Santita di nostro signore papa Benedetto XIII. »

(2) « In esecuzione dunque del detto decretto, e stata coretta la storia italiana, primo con togliere quelle expressioni che an dato motivo alle censure, e per secundo con aggiugnervi non solo qualche fatto riferito del Marsollier e tralasciato del detto tradut-tore italiano, ma anche non pochi sentimenti del istesso abate della Trappa parte riferiti da Dom Pietro Le Nain altro historico gia mentovato e parte cavati da libri del medesimo abbate, etc. » — Le livre III, sauf les deux premiers chapitres *Della fede e dellá virtu di speranza del abate della Trappa,* est mot pour mot de Marsollier.

connaissants lui ont érigé, il y a quelques années, une statue en bronze sur une de leurs places avec cette inscription :

Ses libérales mains ont laissé dans Vaucluse
Le pauvre sans besoin, l'ignorant sans excuse (1).

Voilà tout ce qui parut pendant çent ans sur l'abbé de Rancé (2), et quoique l'on sentit généralement le besoin de quelque chose de plus complet et de plus sûr, on n'osait le tenter ; car, si les hommes étaient changés, les partis et les passions étaient toujours les mêmes. Ou se contentait de réclamer et de protester de temps en temps. Le savant hagiographe Godescard et l'abbé Marie, son digne collaborateur, qui savaient si bien l'un et l'autre apprécier les auteurs et les livres de leur temps, disaient ouvertement en 1765 : « Nous avons trois différentes vies de M. de Rancé ; nous n'en dirons rien, parce que tout le monde les connaît. Nous observerons seulement que le vénérable réformateur de la Trappe n'y a pas été représenté sous les traits qui le caractérisent (3). »

L'esprit a ses instincts comme le cœur : les partis qui se disputaient l'abbé de Rancé, ayant disparu, le calme s'étant fait à l'entour de cette grande figure, on a senti de nos jours que le moment était venu de l'étudier de nouveau. Les Allemands avaient vu et admiré les Trappistes pendant la

(1) Après avoir vu la statue du digne élève, du vrai disciple, on veut voir celle du maître ; on entre dans l'hospice qui est en face, et là, dans la salle des administrateurs, après qu'on a tiré un rideau comme dans les musées d'Italie, vous apercevez un magnifique portrait en pied de l'abbé de Rancé. Ce n'est pas l'original de Rigaut, mais une bonne copie faite par lui. La figure a quelque chose de séraphique ; les mains sont parfaitement rendues ; le froc est d'une blancheur fraîche, douce et moelleuse. La pose est digne, quoique un peu raide. Enfin, l'ensemble est d'un effet saisissant et qui fait illusion au spectateur. On dit que le duc de Saint-Simon offrit ce portrait au pape Clément XII, qui avait beaucoup de vénération pour l'abbé de Rancé, et que ce pontife le donna ensuite à Dom d'Inguimbert, sachant qu'il ne pouvait lui faire un cadeau qui lui fût plus cher et plus agréable.

(2) Il y a encore à la Bibliothèque de Carpentras une seconde Vie, ou plutôt l'ébauche d'une seconde vie italienne de l'abbé de Rancé. L'auteur est un moine de Buonsolazzo, venu de France en Toscane. Il a beaucoup étudié le grand réformateur et ses ouvrages et recueilli plusieurs de ses lettres. Il déclare qu'il se fera un devoir de suivre les historiens qui l'ont précédé, et que s'il y ajoute quelque chose, ce sera d'après des documents nouveaux qu'il a trouvés à la Trappe, où il a exercé les fonctions de bibliothécaire. « Che o avuto commodo di raccogliere dei manoscritti del nostro abate che si conservano nel monastero della Trappa, ove io esercitava la carica di bibliothecario, quando mi convene per ordine del mio superiore transferir mi in questa solitudine di Buonsolazzo, etc. » Petit volume de 464 pages chiffrées. L'ouvrage est divisé en cinq livres et a été composé vers l'an 1714. — L'auteur n'avait vu que la copie du Manuscrit de Dom Le Nain.

(3) *Vies des Pères et des Martyrs*, t. III, p. 723.

Révolution, et ils n'avaient en leur langue aucun ouvrage sur le réformateur de la Trappe. Gœckingk, de Berlin, entreprit de traduire Marsollier; mais dans sa préface il prend l'engagement, devant le public, d'éviter autant que possible, les fautes et les défauts de cet historien (1). M. d'Exauvillez en fit un abrégé pour la grande collection publiée en 1842, sous ce titre : *Les Gloires de la France* (2). Ce livre, quoique écrit trop à la hâte et trop superficiellement, mérite cependant d'être signalé comme une preuve que l'abbé de Rancé s'était relevé dans l'opinion à sa hauteur naturelle et normale, puisqu'une société des plus grands écrivains de notre époque, l'avait trouvé digne d'avoir une place dans la galerie destinée à recevoir les plus nobles et les plus glorieux noms de notre histoire.

M. Gaillardin, dans son livre intitulé : *Les Trappistes au XIXe siècle,* tout en faisant une large part à l'abbé de Rancé, s'est beaucoup plus attaché à l'Ordre lui-même qu'au réformateur. Le second volume, contenant l'histoire de la Trappe pendant l'émigration, est entièrement neuf et très intéressant.

Nous n'avons plus maintenant devant nous que *la Vie de Rancé,* par M. de Chateaubriand (3). Ce grand écrivain déclare qu'il ne l'a publiée que pour obéir à son confesseur, excellent prêtre qui s'était cent fois dévoué pendant la Révolution, et bien connu dans Paris sous le nom de l'abbé Seguin. Ce saint ecclésiastique sentait, comme tout le monde, le besoin d'une vie nouvelle de l'abbé de Rancé ; il aurait voulu voir cette lacune comblée. En imposant cette tâche à son illustre pénitent, il lui demandait une œuvre digne de son immense talent et du sujet, une histoire approfondie, complète, sérieuse, brillante, qui aurait été comme le dernier reflet et le couronnement du *Génie du Christianisme.* En a-t-il été ainsi, et les intentions du pieux confesseur ont-elles été remplies ? Hélas ! non, ce fut une surprise, un étonnement général ; nous dirons plus, les cœurs catholiques en ressentirent une peine profonde. Le Père Lacordaire écrivait alors : « J'ai été bien malheureux du livre de M. de Chateaubriand sur l'abbé de Rancé. J'aurais voulu que l'auteur finît autrement, et que son chant du cygne répondît aux premiers accents de son génie. » Voilà bien toutes les appréciations et toutes les plaintes dans une seule.

(1) *Leben des Dom Armand Johanns le Bouthillier de Rance Abt's und reformators des Klosters la Trappe.* Berlin, bei Fried. Maurer, 1820. (Voir les pages VI et VII de la préface : Forbericht des Herausgebers.

(2) Un vol. in-12 de 426 pages. Paris, Debécourt.

(3) In-8° de 279 pages. Paris, Delloye.— Cette Vie a été traduite en allemand, par je ne sais quel écrivain; en italien, par Francesco Predari (Milan, 1844); en espagnol, par Eugenio choa.

M. de Chateaubriand, quoique sous les glaces de la vieillesse, a toujours conservé le feu, la fraîcheur et le luxe de son imagination. Il est là, comme ailleurs, le premier peintre, le plus magnifique coloriste de son siècle. Mais les fantaisies du poète, mais les tableaux à grand effet qui vont très bien au roman, ne peuvent guère s'allier avec l'inflexible sévérité de l'histoire ; ils en altèrent la pureté, ils en brisent les lignes et en bouleversent l'ordre. Pourquoi tous ces contes, ces causeries séniles dont le plus petit défaut est d'être étrangères au sujet? Pourquoi tant d'anecdotes que nous nous abstiendrons de qualifier ?

C'est par obéissance pour le directeur de sa conscience qu'il a pris la plume, et voilà ce qu'il a fait ! Ce livre sera cité à jamais comme un exemple des plus étranges anomalies de l'esprit humain ; on s'en servira pour montrer jusqu'où le génie le plus élevé peut porter le défaut de tact et de convenance.

M. de Chateaubriand a voulu, avec ce qu'il appelle *la Vie de Rancé*, composer une héroïde, cette chose fade qu'Ovide a faite insupportable, lui qui en est l'inventeur. A chaque page de son livre, il comprend que le drame lui manque et il se retranche derrière des *peut-être* qu'il fait terribles à plaisir. Quels ont été les motifs de la conversion du célèbre réformateur? C'est là une question qu'il s'est souvent posée, et s'il ne l'a pas résolue, c'est qu'il n'a pas voulu se convaincre qu'une solution était impossible avec Mme la duchesse de Montbazon pour héroïne. Mais, dira-t-on, il fallait bien trouver une raison suffisante à tant de repentir et de pénitence. Hélas ! il n'est pas nécessaire d'imaginer des cercueils trop courts, de faire rouler à terre une tête sanglante : il y a quelque chose de plus fort que cela, c'est le rayon de lumière et de feu appelé la grâce, qui tombe d'en haut sur le cœur du pécheur et l'attire à Dieu. De là au dégoût du monde et à l'ascétisme, il n'y a qu'un pas. C'est l'histoire de toutes les solitudes et des solitaires de tous les temps ; c'est l'histoire de la Trappe et de l'abbé de Rancé.

Dans aucun de ses ouvrages M. de Chateaubriand n'a peut-être autant sacrifié à l'effet que dans celui-ci. Nous en pourrions rapporter bien des exemples, mais nous nous contenterons d'en citer un ou deux. Ainsi, au moment où l'abbé de Rancé, encore indécis sur le parti qu'il doit prendre, se retire provisoirement dans son prieuré de Boulogne, M. de Chateaubriand qui n'ignorait pas que ce prieuré était situé dans la forêt de Chambord, à près de cinquante lieues de l'Océan (1), l'en rapproche et le place

(1) P. 72. « Le Bouthillier possédait près du parc de Chambord un prieuré de l'Ordre de Grammont. » — « De quelque côté qu'on ouvrît une fenêtre, on ne voyait que des bois. » P. 75.

dans son voisinage, parce qu'il avait besoin de la mer pour sa phrase et produire son effet : « Rancé, dit-il, fit un voyage à son prieuré de Boulogne, parce qu'il était au milieu des bois et qu'on y découvrait la mer, dernière image du monde ! (1) »

Ce procédé est assez familier au grand écrivain : ailleurs, il s'exprime ainsi : « Il ne manquait rien à l'opulence de l'écolier ; pourvu d'un canonicat de Notre-Dame de Paris et abbé de la Trappe, il jouissait du prieuré de Boulogne, de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, de Saint-Symphorien de Beauvais ; il était prieur de Saint-Clémentin en Poitou, archidiacre d'Outre-Mayenne dans l'église d'Angers, et chanoine de Tours, faveurs obtenues de Richelieu par le crédit d'*Anacréon*. »

On voit que M. de Chateaubriand visait à cette fin, ou plutôt à cette chute de période. Il ne pouvait rien imaginer de plus curieux et de plus étrange qu'un enfant de moins de douze ans arrivant aux bénéfices et aux dignités de l'Église, par l'intermédiaire du plus léger et du plus voluptueux des poètes du paganisme. Il ne manque à tout cela que la vérité. L'abbé de Rancé succéda à son frère dans tous ses bénéfices en 1637, et l'*Anacréon* ne fut dédié par lui au cardinal qu'en 1639. Il ne fut jamais archidiacre dans l'église d'Angers, mais bien dans celle de Tours, dont il était chanoine en même temps, l'an 1654, non par la faveur de Richelieu, mort depuis bien des années, mais par celle de son oncle l'archevêque de cette ville (2). Nous lui faisons grâce de l'abbé Barbery ; de Santeuil qui s'asseyait au chœur au milieu des religieux, comme un petit sapajou ; des deux oraisons funèbres que Bossuet envoyait à la Trappe comme deux têtes de mort pour y faire compagnie à celle de Mme de Montbazon, etc.

On a dit avec raison que M. de Chateaubriand n'avait jamais tracé un portrait ressemblant, parce qu'il lui manquait tout ce qu'il faut pour cela : le calme, la modération, la désoccupation de soi-même, l'intérêt sincère pris aux hommes et aux choses, et cela pour eux seuls.

Aussi s'est-il vu et peint lui-même dans l'abbé de Rancé. Il le représente comme un boudeur, un misanthrope, une sorte de René mystique, qui se sauve du monde où son ambition n'a pas trouvé son compte, et qui emporte dans le désert des secrets affreux, des passions mal éteintes dont il a cruellement à souffrir. Et sur quoi s'appuie-t-il pour parler de la sorte ? sur quelques lambeaux de lettres où le pieux pénitent se plaint d'avoir à lutter contre lui-même, le démon et le monde ; comme si la vie de l'homme

(1) P. 104 et 110.
(2) P. 7.

vertueux n'était pas un combat perpétuel, comme si ces plaintes n'étaient pas celles de tous les saints.

M. de Chateaubriand, dans son vol rapide, n'effleure que les sommités de son sujet. Sans doute, il avait la haute intuition, la facilité, le souffle puissant, les harmonies mystérieuses et saisissantes du génie; mais non la patience du modeste quêteur, qui s'en va de bibliothèque en bibliothèque, d'archives en archives, passer en revue les grandes collections, fouiller à fond les liasses et les cartons, pénétrer dans les plus petits coins encore inexplorés, recueillir ici un mot, une note, une date, plus loin une lettre inédite, quelquefois une pièce importante peu ou point connue, ne dédaignant pas de glaner quelques épis là ou les riches de l'érudition ont déjà moissonné. Pour faire un pareil métier, il ne faut qu'un talent vulgaire avec un peu de patience, et cependant, sans cela, il n'est pas possible, dans des sujets aussi compliqués, aussi bouleversés que la vie de l'abbé de Rancé, d'arriver à rien d'exact et de complet.

L'illustre écrivain était pressé par l'âge et par les circonstances, il a cru qu'il n'avait rien de mieux à faire que de suivre le Nain, Marsollier et Maupeou, et il les a suivis jusque dans leurs fautes et leurs erreurs, et on doit dire qu'il en a ajouté de nouvelles aux anciennes.

Nous reconnaissons qu'il s'est trompé de bonne foi, parce que ne voulant pas se donner la peine de remonter aux sources et de vérifier ses citations, il a cru pouvoir se contenter de ce qu'il trouvait sous sa main, et il a été mal servi : de là beaucoup de dates fausses, de circonstances et de particularités douteuses données comme certaines, d'appréciations qui ne sont injustes et quelquefois malveillantes que faute d'études assez approfondies de la matière et du sujet. Mais le plus grave reproche qu'on puisse lui adresser, c'est de s'être donné la liberté ou plutôt la licence de transposer les faits comme bon lui semblait pour poétiser son récit par l'image, l'antithèse, la lumière et les ombres, pour piquer la curiosité du lecteur et saisir son imagination.

On comprend qu'un fait qui a sa raison d'être à un certain moment, devient une anomalie, un anachronisme dans un autre. Il a sa place naturelle au milieu des événements qui en sont les causes et les conséquences ; c'est un anneau qui doit se rattacher à celui qui le suit et à celui qui le précède et former chaîne avec eux. Mais se faire un jeu de rompre le fil de l'histoire, mais prendre la vie d'un homme, l'éparpiller en tout sens, de manière à produire les contrastes les plus bizarres et les plus fantastiques, combler ensuite les vides avec toutes sortes d'anecdotes, avec les réflexions les plus saugrenues et les plus ridicules, c'est vouloir faire de cette vie, fût-elle du plus grand homme ou du plus grand saint du monde, une caricature. Voilà

ce qu'est devenu l'abbé de Rancé, sous la plume de M. Chateaubriand ! Si le vénérable abbé Seguin, son confesseur, avait pu voir son manuscrit avant l'impression, il lui aurait certainement donné pour pénitence de le recommencer.

Lorsque nous avons entrepris d'écrire une nouvelle biographie de l'abbé de Rancé, deux routes s'ouvraient devant nous : il fallait ou marcher dans l'ancienne ornière, à la suite des auteurs dont nous venons de parler, au risque de ne pas arriver au but et de nous égarer souvent ; ou bien il fallait remonter aux sources, fouiller partout dans les archives, les bibliothèques, les collections particulières, rechercher les documents originaux qu'on avait négligés jusqu'alors, les confronter avec ceux qu'on possédait déjà, les contrôler les uns par les autres et composer un ouvrage presque entièrement neuf.

Il fallait en prendre les matériaux : 1° dans les écrits du célèbre réformateur. Si ses tendances, sa pensée, son véritable esprit sont restés quelque part sur la terre, ce doit être là. En effet, c'est dans cette mine trop peu connue et trop peu exploitée que nous avons puisé nos plus précieux documents ; c'est là que nous avons retrouvé l'homme et le moine dans l'écrivain. Que de projets, de desseins, de démarches calomniés, dénaturés, et qui nous apparaissent là dans toute leur simplicité, leur pureté ; nous dirons plus, avec leur nécessité d'être ? Que de dates flottantes ne sommes-nous pas parvenu à fixer par ce moyen ? Il y a quinze années de la vie de l'abbé de Rancé dont on ne peut faire l'histoire qu'avec ses écrits. Voilà pourquoi ceux qui ne les ont pas sérieusement consultés, ont débité tant de choses fausses ou inexactes.

2° Nous avons aussi lu attentivement les constitutions et les règlements de sa réforme. Le nom de réformateur qu'on lui a donné est un de ses plus beaux titres de gloire ; mais il faut savoir comment et pourquoi il l'a mérité, et pour cela préciser ce qu'on avait déjà fait avant lui dans l'Étroite-Observance, et ce qu'il a fait lui-même.

3° On sait assez de quelle immense ressource sont les lettres particulières pour celui qui écrit l'histoire, et surtout une histoire comme celle-ci. C'est par elles qu'on peut juger de l'étendue et de la nature des relations d'un individu, c'est là qu'on retrouve sa pensée intime, telle qu'elle a jailli du cœur, au courant de la plume, le sans-gêne et les effusions de l'amitié, de précieuses confidences et quelquefois d'heureuses indiscrétions qui révèlent l'origine et les causes d'événements jusqu'alors inexpliqués et inexplicables. C'est la première fois que l'on compose une histoire de l'abbé de Rancé avec à peu près toutes les lettres qui restent de lui, en commençant

par celles qu'il écrivait à dix-sept ans à M. Favier, jusqu'à la dernière qu'il adressait à Bossuet peu de temps avant sa mort. Nous en avons eu entre les mains un fort grand nombre, tant imprimées que manuscrites (1).

Nous avons réussi à nous procurer plusieurs livres contemporains très rares, parce qu'ils ont été imprimés hors de France ou en France, mais clandestinement et en fraude, et qu'on en a arrêté la vente et le débit.

Nous avons eu recours aux journaux de cette époque : la *Gazette de France*, le *Mercure*, le *Journal des Savants*, le *Journal de Trévoux*, les *Nouvelles de la République des Lettres*.

Il a fallu consulter un grand nombre de Mémoires, de Recueils, de Portefeuilles et de pièces détachées, soit dans les archives, soit dans les bibliothèques. Mais c'est surtout avec des extraits des ouvrages du célèbre réformateur, avec des fragments de ses lettres que nous avons composé ce livre. Aussi pourrait-on l'intituler : *La Vie de l'abbé de Rancé écrite par lui-même* (2).

J'avoue que tant de citations si longues et si multipliées rompent le récit, le ralentissent, fatiguent le lecteur, et qu'elles ne sont pas selon les règles de l'histoire. Mais si le récit doit plaire, il doit aussi persuader et ne laisser aucun doute de la vérité des faits. Or, presque tous les grands faits de la vie de l'abbé de Rancé ont été tellement dénaturés, les grandes lignes tellement brisées, il y a eu au sujet de ses principales résolutions et de ses démarches tant de contradicteurs et de contradictions, qu'il n'était plus possible désormais de retrouver la vérité que dans les documents originaux, les titres primitifs, les pièces authentiques qui n'ont pas été et n'ont pu être falsifiées, les lettres confidentielles où il a déposé sa pensée et où il a raconté les motifs et les raisons de sa conduite. Lorsqu'il parle lui-même, il faut l'en croire ou ne croire à rien.

De cette façon, les interprétations arbitraires, les imputations de toutes sortes, les mensonges et les calomnies entassés par les préventions, l'envie, la vengeance et toutes les mauvaises passions, tombent et disparaissent ; les nuages se dissipent, et malgré quelques misères dont les plus parfaits ne sont pas exempts, le grand homme, le saint, apparaît tel qu'il est. Son siècle le regarde et l'admire : ceux qui ne le comprennent pas et le combattent ne peuvent encore lui refuser leur respect et leur vénération, et ils

(1) Les dernières qui nous ont été communiquées sont celles de la belle Collection de M. de Bure, de Moulins. (Au maréchal de Bellefonds.)

(2) Les modèles ne nous ont pas manqué ; mais, hélas! nous sentons combien nous sommes loin, par exemple, de la Vie de sainte Françoise de Chantal, publiée par M. Bougaud, vicaire-général d'Orléans; de celle de saint Vincent de Paul, par M. l'abbé Maynard; de saint François de Sales, par M. Hamon; et de M. Olier, par M. Faillon, de Saint-Sulpice.

viennent les uns après les autres se jeter à ses pieds. Il touche aux papes, aux rois, aux reines, aux princes, aux princesses et duchesses de sang royal, aux ministres et aux hommes d'État, aux maréchaux de France, aux cardinaux, à tous les grands évêques de ce temps, à la plupart des grands seigneurs de la cour, à toutes les célébrités du monde et du cloître. De cette main qu'il leur tend, de ces doigts dont il se sert pour leur écrire de grandes vérités, il relève le pauvre, il panse ses plaies, il lave ses pieds, il étend la paille et la cendre sur laquelle doit mourir un de ses frères. Il atteint ainsi toute la société d'une extrémité à l'autre, *attingit a fine usque ad finem*.

Sans doute, parmi tous ces grands hommes qui l'entourent, il en est plusieurs qui l'emportent sur lui par le génie, l'esprit, la science, l'érudition, les dignités et la fortune, mais il les domine tous par l'élévation et la sainteté du but, l'énergie de la volonté, la résistance en raison des obstacles, le dévouement, le sacrifice, toute cette effroyable guerre de l'esprit contre la chair, et puis par la victoire finale.

ERRATA.

Page 5,	ligne 23,	*au lieu de :*	Aigues-Vives en Auvergne,	*lisez :*	en Touraine.
— 26,	note,	—	variations,	—	variantes.
— 89,	ligne 6,	—	1856,	—	1656.
— 150,	— 24,	—	1663, date erronée du *Gall. christ.*,	—	1669.

HISTOIRE AUTHENTIQUE ET COMPLÈTE

DE

L'ABBÉ DE RANCÉ

ET DE SA RÉFORME

LIVRE PREMIER

Depuis la naissance de l'abbé de Rancé, en 1626, jusqu'au moment où il se retire au château de Véretz, 1657.

CHAPITRE PREMIER

De la famille de l'abbé de Rancé du côté paternel et du côté maternel (1626).

C'est par le mépris des rangs, des distinctions et des vanités du monde, que l'abbé de Rancé s'est sanctifié et s'est rendu célèbre dans l'Eglise de Dieu ; nous croirions donc manquer de respect à sa vie et à sa mémoire, si nous lui faisions honneur d'autre chose que de ses vertus. Toutefois, comme il nous serait impossible de faire voir toute l'étendue et tout le mérite de son sacrifice, d'expliquer ses relations mondaines, ses projets, ses habitudes, sans dire quelques mots de sa famille, nous le ferons très brièvement.

Tous les historiens (1) et tous les généalogistes (2) s'accordent à dire que ses ancêtres étaient originaires de Bretagne. Ses panégyristes l'ont gratifié, comme c'est l'ordinaire, d'une foule d'ancêtres illustres; l'un d'eux a même prétendu qu'il descendait des anciens ducs bretons (3). On a fait des groupes de beaux noms ; il n'y manque rien que les preuves (4).

(1) Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 20. — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 2

(2) La Chesnaye-des-Bois, *Dict. de la Nobl.*, au mot Bouthillier. — *Traité hist. et généalog. de l'orig. et de l'établ. des principales familles de Paris*, t. I, p. 129. (Man., biblioth. de l'Arsenal.) — De Courcy, *Nobil. de Bretagne*, p. 49.

(3) Voir Maupeou et Le Nain, aux endroits précités.

(4) *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 1.

Quoi qu'il en soit, les *Bouteiller* apparaissent dès le commencement du XI[e] siècle, sous le duc Alain, dans les annales de la vieille Armorique. Ils se divisent et se subdivisent en plusieurs branches (1).

Anne de Bretagne, fille et unique héritière du duc François II et de Marguerite de Foix, ayant réuni le domaine de ses pères à la couronne de France, par son mariage avec Charles VIII, et ensuite avec Louis XII, les Bretons commencèrent à se mêler aux Français et à faire cause commune avec eux (2).

Ce fut probablement à cette époque que les aïeux de l'abbé de Rancé vinrent en France et s'y fixèrent : c'est l'opinion de Meaupou (3). Dom Gervaise, qui avait tant lu et tant compilé, qui avait vécu dans l'intimité de l'abbé de Rancé, qui connaissait une foule de secrets et de particularités concernant sa famille, raconte qu'un des Bouteiller de Bretagne, ayant été chargé, en qualité de capitaine d'infanterie, de conduire un détachement à un rendez-vous général, passa par Angoulême et y tomba malade, ce qui le força d'y séjourner longtemps. Une jeune fille de la maison où il était logé, lui prodigua ses soins avec la plus rare délicatesse et le plus touchant dévouement, pendant toute sa maladie. Après sa guérison, comme il croyait lui être redevable de la vie, il pensa ne pouvoir mieux lui témoigner sa reconnaissance pour ses services et sa haute estime pour ses vertus, qu'en la demandant en mariage, quoiqu'elle fût peu favorisée des biens de la fortune : elle s'appelait Catherine de Lâge. Ce serait, dit-on, cette alliance, digne de nos anciens preux, qui l'aurait décidé à fixer sa demeure à Angoulême (4).

Sébastien le Bouteiller est le premier de ce nom que l'on retrouve dans l'Angoumois (5). Il fut conseiller à la maison de ville d'Angoulême, depuis 1558 jusqu'à 1569 qu'il devint échevin ; il faisait en même temps les fonctions de procureur du roi (6).

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, liv. III, p. 88, 160, 286, 327, 576, 670, 727.

(2) Anne attira à la cour de France un grand nombre de dames et de demoiselles bretonnes et de seigneurs bretons. Pour ses libéralités, elle choisissait de préférence les Bretons. Le roi l'appelait *sa Bretonne*, parce qu'elle avait réellement le cœur plus breton que français.

(3) Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 24.

(4) *Jugement critique des Vies de M. de Rancé*, p. 10.

(5) Maupeou, *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 24, prétend que ce Sébastien Bouteiller était fils de Jean Bouteiller, seigneur des Landes et de Maupertuis en Bretagne, et de Marguerite d'Eust ou d'Ust. Le P. Augustin du Paz, dans son *Hist. généalog. des familles illustres de Bretagne*, n'en dit mot à l'article des Bouteiller de Maupertuis. Cependant M. de Courcy, dans son *Nobiliaire de Bretagne*, dit ceci : « Le Bouteiller, sieur de Rancé, famille originaire de Bretagne, que *l'on croit* de la même famille que la précédente. » Il y avait, comme nous le verrons, dans les armes des Bouthillier de Rancé, trois fusées d'or mises en fasce, qui était d'Eust.

(6) Voir Vigier, *Histoire de l'Angoumois*, 1755.

Denis Bouthillier, son fils, qui habita aussi Angoulême, était, à quatorze ans, lieutenant de la compagnie d'ordonnance de M. de la Bourdaisière ; mais il quitta bientôt l'épée pour la toge et s'adonna tout entier à la profession d'avocat. Il excellait surtout dans la science du droit ecclésiastique : nul homme de son temps ne la possédait mieux. Il était en ce genre l'oracle de ses contemporains qui venaient de tous les pays le consulter. Pour l'attacher à sa ville natale, on l'avait nommé conseiller au présidial ; mais dans le désir de pousser plus loin sa fortune, il vint s'établir à Paris (1).

Il y avait été devancé par sa réputation : sa maison était sans cesse remplie d'évêques, d'abbés, de curés qui recevaient de sa bouche des conseils qui leur semblaient dictés par la sagesse même. Henri III, informé de son grand mérite, voulut l'élever à la charge importante d'avocat général au parlement (2). Il ne se laissa point éblouir par cet honneur ; ses modestes fonctions de simple avocat consultant lui paraissaient préférables : « Dans ce nouveau poste, disait-il, quelque éminent qu'il soit, je ne pourrai plus rendre au public les services qu'il attend de moi, et mon bonheur est attaché à la douce jouissance que j'éprouve dans mon cabinet (3). » Il était conseiller d'Etat, lorsqu'il mourut en 1622, dans un âge déjà avancé. On l'inhuma dans l'église Saint-Cosme, sa paroisse (4). Les poètes du temps lui composèrent plusieurs épitaphes, dont une surtout était très spirituelle et très élogieuse (5).

Ses armes portaient un champ d'azur, symbole de la justice et de la loyauté, avec trois fusées d'or, emblème de la foi et de la constance. Elles avaient pour cimier une tête de lion d'or et pour supports deux lions de même. La devise était un nœud gordien soutenu d'une Foi représentée

(1) Vigier, dans son *Histoire de l'Angoumois*, dit qu'on lui conserva toujours sa place dans le corps de ville d'Angoulême, preuve certaine de l'estime qu'on avait pour lui. Il était déjà à Paris en 1595, puisque nous voyons que son fils Victor fut baptisé cette année dans l'église Saint-Cosme. (Voir Regist. eccl. de cette paroisse pour cette année, à l'Hôtel de ville de Paris.)

(2) Moréri, *Dict. hist.*, t. I, art. Cl. Bouthillier.

(3) *Manuscrit de Septfons, Vie de M. de Rancé*, cahier I, p. 3 et 4.

(4) Dans l'église de Saint-Cosme, dit Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. VI, p. 17, est inhumé M. Bouthillier, avocat célèbre, avec cette épitaphe :

Jam functus senio sat venerabili
Ad se me vocitat cœlicolûm pater, — etc.

(5) Si facundia, jus utrumque, candor,
Fides et probitas mori valerent,
Includi gelido sub hoc sepulchro,
Tecum, Buthiliere, credo, vellent,
Tam firmis tibi juncta sunt Catenis, — etc.

par deux mains qui s'empoignent avec ces mots : *Marte invito*, le tout exprimé par ce quatrain :

La crainte de la mort, ny l'amour, ny la haine,
L'ambition, l'honneur, le pouvoir d'un grand roy,
La fortune, les biens, ne me font point de peine,
Rien ne me peut fleschir quand j'ay donné ma foy (1).

Plus cette devise était belle et magnifique, plus il était à craindre que la vie ne jurât avec elle ; mais ce qui n'aurait été dans beaucoup de familles qu'un brillant et fastueux mensonge, ne fut dans celle-ci, en général, que l'exacte vérité.

Denis le Bouthillier avait épousé, en 1576, Claudine de Macheco ; il en eut neuf enfants : cinq filles qui furent, à l'exception d'une seule, consacrées à Dieu. L'aînée, Anne-Marie, se fit religieuse à Fontevrault ; deux autres entrèrent aux Capucines ; une chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques (2).

Le premier de ses quatre fils, Claude le Bouthillier, prit le titre de marquis de Pons-sur-Seine. En 1613, il n'était que conseiller au parlement, mais bientôt il fut poussé dans les hauts emplois par la protection du plus grand personnage de cette époque. De son mariage avec Marie de Bragelonne (3), il eut Léon, comte de Chavigny, qui forma la première branche des Bouthillier, dite de Chavigny, à laquelle appartiennent François de Chavigny, évêque de Troyes, qui tint une place distinguée dans les conseils de la Régence, et Denis-François de Chavigny, son neveu, archevêque de Sens.

De cette branche en sortit une autre, celle des Bouthillier de Beaujeu, par Jacques-Léon le Bouthillier, marquis de Beaujeu, fils de Léon de Chavigny, dont nous venons de parler. Mais il est temps de revenir aux trois autres fils de Denis le Bouthillier.

Sébastien et Victor embrassèrent l'état ecclésiastique. Enfin, le dernier, appelé Denis comme son père, resta dans le monde et forma une autre branche. Pour se distinguer de son frère aîné, il prit le surnom de Rancé, de l'une des terres dont il était seigneur (4).

(1) Palliot, *Parlement de Bourgongne, armes et blasons*, p. 93 et 94, art. Bouthillier.

(2) Voir Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, p. 21 et 22; — La Chesnaye-des-Bois, *Dict. de la Nobl.*, art. Bouthillier.

(3) *Discours généalogique de la maison de Bragelongne*, imprimé à Paris (1689), première branche. (Biblioth. impériale.)

(4) L'orthographe du mot Rancé n'est pas toujours la même dans les anciens titres : on trouve Ranché, Rançay et Rancé. Il en est de même de Bouthillier : on écrivait autrefois Bouteiller, puis Boutillier, enfin Bouthillier. Si l'on en croit Bouillet (*Dict. d'hist. et de géograph.*), Rancé serait un hameau situé à 24 kil. N. O. de Briey (Moselle).

Ces fils d'un simple avocat devaient être peu riches; mais la brillante réputation de leur père avait rejailli sur eux et leur tenait lieu des biens de la fortune. Quelque puissante que fût cette recommandation, elle ne les aurait pas élevés à la hauteur où ils parvinrent tous, s'ils n'avaient trouvé sur leur route un de ces hommes rares à qui les honneurs ne font point oublier leurs amis, et qui les fit monter à sa suite jusqu'au faîte des grandeurs. Les du Plessis et les Bouthillier étaient unis entre eux depuis longtemps. Ils s'étaient connus dans le Poitou et l'Angoumois. François du Plessis, sieur de Richelieu, le père du futur cardinal, avait souvent consulté l'avocat Denis (1), et Françoise du Plessis, sa fille, avait été la marraine de l'abbé Victor Bouthillier, en 1595, à l'église de Saint-Cosme (2).

Aussitôt que le célèbre Richelieu commença à être en faveur, on vit surgir les Bouthillier (3). Il nomma l'abbé Sébastien doyen du chapitre de l'église de Luçon, dont il était évêque. En 1623, il le désigna pour successeur de Philippe de Cospéan, évêque d'Aire. Abel de Sainte-Marthe dit que Sébastien fut un des ornements de son siècle par sa piété, sa candeur, son zèle, sa profonde connaissance de la théologie et des saintes lettres (4). On lit dans les mémoires du temps qu'il était lié avec Arnaud d'Andilly et l'abbé de Saint-Cyran (5).

L'abbé Victor Bouthillier fut chargé de bénéfices : il était à la fois chanoine de l'église de Paris, abbé commendataire d'Oigny (ordre de Saint-Augustin) et d'Aigues-Vives en Auvergne. Le 1er décembre 1626, Louis XIII le présenta pour l'évêché de Boulogne, et l'archevêque de Paris, François de Gondi, le sacra le 9 avril 1628, dans l'oratoire des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où il avait une sœur religieuse (6). L'année suivante, on ajouta à toutes les prébendes qu'il avait déjà, l'abbaye de la Trappe (Ordre de Cîteaux), dans le Perche (7).

Claude Bouthillier obtint successivement la place de secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis et celle de secrétaire d'Etat (8). Denis, son frère, pareillement secrétaire de cette princesse, fut en outre

(1) *Manuscrit de Sepifons*, cahier I.
(2) Voir les Registres ecclésiast. de l'église Saint-Cosme, à l'Hôtel de ville de Paris.
(3) Legendre, *Vie de Fr. de Harlay*, p. 52 et 53.
(4) *Gall. christ.*, t. I, p. 1168.
(5) Lettres de M. Arnaud d'Andilly, 1676; lettres 26 et 72.
(6) *Gall. christ.*, t. X, p. 1574.
(7) Il en fut le 28e abbé. *Gall. christ.*, t. XI, p. 751.
(8) Le Nain, *Vie de Rancé*, t. I, p. 2. — Voir, sur la famille des Bouthillier, le P. Anselme (*Hist. généal. et chron. de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*), t. IX, p. 322; t. IV, p. 226-286; t. VI, p. 531; t. VII, p. 198.

pourvu, le 11 septembre 1618, de la charge de conseiller du roi et de trésorier de France pour la généralité de Bourgogne. Il en prit possession et prêta serment le 19 novembre suivant. Il exerça ces fonctions pendant quatre ans, jusqu'au 7 janvier 1620. Il resta alors quelque temps sans emploi; mais le 30 octobre 1624, le roi le choisit pour président en la *Chambre des comptes, Cour des aides et finances de Bourgogne et de Bresse.* Il obtint, en outre, la place de garde des sceaux en la chancellerie de la même Cour, par des lettres de provision en date du 23 septembre 1627 (1).

Ces diverses charges très importantes, qui auraient dû le tenir fixé à Dijon, ne l'empêchaient pas d'être souvent à Paris et de continuer de remplir les fonctions de secrétaire et de conseiller intime de Marie de Médicis, et d'en toucher les émoluments (2).

Tous les enfants de Denis Bouthillier se trouvèrent ainsi, en quelques années, dans les positions les plus honorables et les plus enviées que l'Eglise et le monde puissent donner. Il y a, pour les familles, comme pour les individus, d'heureux coups de vent qui les emportent vers les rives fortunées, mais bientôt viennent des rafales et des orages qui les rejettent sur les écueils et les brisent.

Dans la ville de Dijon, ville des grands noms et des grandes gloires, il y avait une maison non moins recommandable par son antiquité que par les dignités dont elle avait toujours été en possession; c'était celle des Joly. Dès le commencement du XVe siècle, Renaud Joly était déjà conseiller de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (3).

Les sociétés ont leurs courants comme la mer. A dater de la fin du XVIe siècle, les institutions provinciales allèrent s'effaçant de plus en plus devant la centralisation de l'autorité et de l'administration entre les mains du roi. Beaucoup de familles quittèrent alors la province pour se rapprocher de la capitale et de la cour qui était devenue le grand foyer de tous les honneurs et la source de toutes les faveurs. Nous en avons déjà eu

(1) Archives de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne (Regist. de la Chambre des comptes), années 1618, 1620, 1624, 1627. — Vol. V, p. 473 : Provision de l'office de conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Bourgogne en faveur de M. Denis Bouthillier, au lieu et place de M. Achille Bauyn, en date du 11 sept. 1618; il y est dit que c'est à cause *de la science, suffisance, loyauté, prudhomie, expérience et bonne diligence* de Denis Bouthillier au faict des finances.

(2) Nous lisons dans les comptes de la maison de Marie de Médicis : « A Me Denis Bouthilier, sr de Rancé, consr du roi, président en sa chambre des comptes de Bourgogne et consr au conseil de la reine-mère du roi, la somme de 1,500 livres pour sa pension, à cause de sa dicte charge pour l'année 1625.» (Archives de l'Empire, KK, 189, folio 2330.)

(3) C'est ce qui paraît par des lettres de provision de cet emploi, données à Troyes le 22 avril 1420 et inscrites au registre de la Chambre des comptes de Bourgogne (coté d'une croix, fol. 146).

un exemple dans la famille des Bouthillier ; en voici un autre dans celle des Joly.

François Joly, l'un des fils de Barthélemy Joly, greffier en chef du Parlement de Dijon (1), quitta la cité de ses pères, laissa la belle Bourgogne et ses coteaux vineux pour Paris, où il vint s'établir. Il acquit la terre de Fleury, près de Montlhéry, dont sa branche porta le nom. Il débuta comme avocat au Parlement en même temps que Denis Bouthillier. Ses talents et sa célébrité lui valurent les charges de maître des requêtes, et de chef du conseil du cardinal de Richelieu (2).

Il avait épousé Charlotte Boudon dont il eut trois enfants, deux fils et une fille, nommée Charlotte comme sa mère, qui devint bientôt l'une des personnes les plus accomplies de son sexe et de son rang. M. de Rancé, qui avait eu occasion de la voir, soit à Paris, soit à Dijon, la demanda en mariage et elle lui fut accordée.

M. de Rancé se trouva comme partagé entre Paris, qu'habitaient ses parents et ses amis, et Dijon où l'appelaient les devoirs de sa place. Il eût préféré Paris pour se rapprocher de sa famille, comme aussi pour avancer plus rapidement dans la carrière des honneurs. Toutefois, une nouvelle dignité à laquelle il fut promu, sembla devoir le fixer pour longtemps encore en Bourgogne. « Le roi, dit Palliot, par un édit du mois d'avril 1630, réunissant au Parlement de Dijon la juridiction des Aydes qui en avait été séparée, créa une charge de président et dix offices de conseillers; Denis le Bouthillier fut pourvu de la charge de président (qui est le septiesme), le douze juin de la mesme année, et reçeu le treize aoust; il l'exerça seulement jusques au mois de décembre suivant que Sa Majesté le fit conseiller d'Estat (3). » Ce fut alors qu'il se démit de ses fonctions de président à mortier en faveur de Jean Bouchu, qui fut plus tard premier président.

Il vint se fixer définitivement à Paris avec sa jeune épouse. Le roi le dota d'une pension de huit mille livres, avec la dignité de vice-amiral et de lieutenant-général du commerce et de la navigation de France en Picardie, Calais, Boulonnais et pays conquis. Il est dit dans les lettres-patentes de cette charge : « Que Sa Majesté veut et entend que ledit sieur de Rancé serve pendant deux quartiers, et qu'il prenne séance dans le conseil, du jour qu'il a prêté serment, et devant tous ceux qui y entreraient après cette époque, quoique plus anciens par la date de leurs brevets (4). »

(1) Les autres fils de Barthélemy furent : Barthélemy, seigneur de Drambon, de la Borde, d'Heuilley, etc., et Antoine, souche de la branche des Joly de Blaisy.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 6.

(3) Palliot, *Parlement de Bourgongne*, etc., p. 38 et 66.

(4) Maupeou, *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 22 et 23.

Tant de distinctions, une faveur si marquée devaient lui faire tout espérer de l'avenir, pour lui et sa famille déjà nombreuse. Ce n'était point alors comme aujourd'hui : les époux n'arrêtaient pas d'avance le nombre de leurs enfants ; on ne se défiait pas de cette bonne Providence, qui a préparé, même pour le plus petit et le plus vil des vermisseaux, une place au grand banquet de la création.

M. de Rancé eut trois garçons et cinq filles.

L'aînée des filles, Claude-Catherine, fut mariée en premières noces à René de Faudoas d'Averton, comte de Belin, et en secondes noces à Gilbert-Antoine, comte d'Albon (1); la seconde, Marie (2), épousa François de Rochemonteix, sieur de la Roche-Vernassal, gentilhomme d'Auvergne, dont le fils obtint des grades supérieurs dans l'armée ; Françoise (3) et Marie-Louise furent religieuses à l'Annonciade de Paris, et Thérèse aux Clairets.

L'aîné des fils, Denis-François, ayant pris l'habit ecclésiastique, eut quelques-uns des bénéfices de son oncle, l'évêque de Boulogne, et entre autres, l'abbaye de la Trappe. Le dernier, appelé Philippe-Charles (4), a été chevalier de Malte, capitaine au port de Marseille, puis premier chef d'escadre commandant du port, et enfin second lieutenant-général des galères (5).

La plus grande gloire de cette famille est d'avoir donné à l'Eglise et au monde cet ascète célèbre qui a été l'ornement de l'une et l'édification de l'autre, par sa longue et laborieuse pénitence, par ses ouvrages, par la réforme fameuse de cette abbaye où, comme dans une arche sainte, il a sauvé tant d'âmes du naufrage, et fait revivre les austères vertus du premier Cîteaux.

Il tenait par sa naissance, d'un côté, aux grandes familles parlementaires de Dijon et de la Bourgogne; de l'autre, aux sommités de la noblesse de Paris, c'est-à-dire à tout ce qu'il y avait de plus distingué dans l'Eglise, la magistrature et l'armée. Nous le verrons tout petit enfant, admis à la cour avec son père, s'asseoir sur les genoux d'une reine et recevoir ses caresses. Mais toutes ces chances de fortune et de gloire s'en iront en fumée : plus le monde se sera présenté à ses yeux sous un aspect séduisant,

(1) Anselme, *Hist. génér. et chron.*, t. VII, p. 198.

(2) Baptisée le 30 avril 1624 : parrain, Victor Bouthillier, chanoine de Paris; marraine, Marie de Bragelonne.

(3) Baptisée le 24 juillet 1627 : parrain, M. de Raynnefont, avocat au grand Conseil; marraine, Françoise Dellenat, épouse de M. du Tremblay, gouverneur de la Bastille.

(4) Baptisé le 30 octobre 1628 : parrain, Denis Bouthillier, son frère; marraine, Charlotte Bouthillier, sa sœur.

(5) Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 24.

plus il aura de mérite d'y renoncer, de se dépouiller entièrement pour suivre *tout nu* la croix toute nue, *nudus nudam crucem*. Dieu n'a tant orné et tant grandi la victime, que pour la faire tomber un jour à ses pieds avec plus d'éclat et de majesté.

CHAPITRE I

L'abbé de Rancé est baptisé; on lui donne pour parrain le cardinal de Richelieu; il annonce les plus heureuses dispositions; grand attachement de la reine-mère pour lui; cette princesse est disgraciée; la famille de Rancé partage sa disgrâce (1626-1631).

L'abbé de Rancé naquit à Paris, le 9 janvier 1626 (1), et fut ondoyé le même jour dans la maison paternelle. Les cérémonies ordinaires furent suppléées plus tard.

Il est naturel aux pères, même les plus pieux et les plus modestes, de songer déjà à l'avenir de leurs enfants, à leur entrée dans la vie et en face de leurs berceaux. Il est bien rare qu'il ne se mêle pas quelque chose de trop humain et de trop charnel à leurs vues et à leurs projets. M. de Rancé, dans ses rêves de fortune et de gloire au sujet de sa famille, porta ses regards bien haut, jusqu'au pied du trône. La famille des du Plessis avait toujours été assez liée avec la sienne : le cardinal de Richelieu lui avait toujours témoigné une grande bienveillance. Comme il était à la tête des affaires du royaume, que son crédit était considérable, et qu'on pouvait tout espérer de la cour, lorsqu'on avait sa protection, il osa le prier de tenir son second fils sur les fonts-sacrés, persuadé qu'il n'y avait rien à quoi celui-ci ne pût prétendre un jour, s'il voulait bien lui faire l'honneur d'être son parrain.

C'est ainsi que raisonnait un père qui ne désirait que produire son enfant bien-aimé avec un certain éclat sur le théâtre du monde ; mais il était bien loin de prévoir que ces avantages temporels seraient plus tard autant d'abîmes semés sous ses pas.

Les immenses occupations du cardinal-ministre ne lui permirent pas de répondre, aussitôt qu'il l'aurait voulu, à la proposition de M. de Rancé. Il fallut donc différer les cérémonies du baptême ; elles ne se firent que le 30

(1) Il écrivait un jour à quelqu'un de sa connaissance : « Je suis né, puisque vous désirez le savoir, le 9 janvier 1626. » (Biblioth. impér., manusc. 1526, supp. franc.)

mai 1627, en la paroisse de Saint-Cosme et Saint-Damien, mais avec une pompe et un appareil dignes de la grandeur et de la munificence des illustres personnages qui y participaient. La marraine était Marie de Fourcy, épouse du marquis d'Effiat, chevalier des ordres du roi et surintendant des finances. Le cardinal, en donnant à son filleul le nom d'Armand-Jean, le prit publiquement sous sa protection, et celui-ci ne tarda pas à en ressentir les premiers effets (1).

Le jeune Armand annonça, dès ses plus tendres années, ce qu'il serait dans la suite : rarement enfance fut plus remarquable ; une physionomie heureuse prévenait en sa faveur ; un air spirituel, mille agréments répandus dans toutes ses manières, un esprit vif et brillant, lui gagnèrent les cœurs (2). Il faut dire aussi qu'il avait sucé toutes les vertus chrétiennes avec le lait de sa mère. Elle voyait avec une douce satisfaction dans ce fils chéri un caractère ouvert et susceptible des plus heureuses impressions (2). Tout son bonheur eût été de l'accompagner longtemps dans les sentiers de la vie pour lui servir de guide, mais le ciel, dont les vues sont incompréhensibles et adorables, en avait décidé autrement.

M. de Rancé, en sa qualité de secrétaire et de conseiller de Marie de Médicis, avait toujours son entrée libre dans ses appartements. Il y conduisait quelquefois ses enfants, et surtout le jeune Armand, que la princesse trouvait fort à son gré, et auquel elle portait une affection vraiment maternelle. La veuve du grand Henri ne dédaignait pas de prendre le petit garçon sur ses genoux, de le porter entre ses bras comme s'il eût été son propre fils, et c'était le nom qu'elle lui donnait ordinairement. Elle aurait voulu sans cesse l'avoir auprès d'elle. Un jour que M. de Rancé était venu lui parler de quelques affaires, elle lui fit ce gracieux reproche : « Pourquoi ne m'avez-vous pas amené mon fils ? Je ne prétends pas être si longtemps sans le voir ; ainsi ce sera m'obliger que de me l'amener, sinon tous les jours, du moins le plus souvent que vous le pourrez (3). »

A l'âge de quatre ans, il fut atteint d'une hydropisie avec des symptômes

(1) Du 30 may 1627, les cérémonies qui avaient été obmises au baptesme faict du fils de messire Denis Bouteiller de Rançay, conseiller du roi en son Conseil d'Estat et privé, et président de la Chambre des comptes, Cour des aydes et finances de Bourgogne, et de dame Charlotte Joly, sa femme, en la maison du dit sieur le 9 janvier 1626, ont été célébrées en l'église, auxquelles ont assisté comme parrain et marraine Monseigneur Messire Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, qui a imposé au dit enfant le nom d'Armand, et dame Marie de Fourcy, femme de M. le marquis d'Effiat, chevalier des ordres du roi et surintendant général de ses finances. (Hôtel de ville de Paris, Regist. ecclés. de la paroisse Saint-Cosme de 1581 à 1636.)

(2) Marsoll., t. I, p. 4.— Le Nain, t. I, p. 3.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 3.

si graves que les médecins désespéraient de pouvoir le sauver; il guérit, comme il le dit lui-même, contre le sentiment de tout le monde (1).

Il apprit à lire et à écrire avec une facilité extraordinaire. Son père, étonné lui-même de ses premiers succès, résolut de le faire élever sous ses yeux et lui donna en même temps trois habiles maîtres : M. l'abbé Favier, originaire de Thiers, en Auvergne (2), fut chargé de l'instruire dans la science de la religion, de veiller sur sa conduite et de former ses mœurs (3). C'était un de ces prêtres modestes, doux, patients, sérieusement instruits, comme il y en avait beaucoup alors, qui se dévouaient aux humbles fonctions de précepteur dans les maisons pieuses et riches : se faisant tour à tour instituteurs des plus petits enfants encore à l'alphabet, professeurs des plus grands, pères spirituels des domestiques, ne trouvant rien au-dessous d'eux que le mal, hommes de bon ton et de bonnne compagnie, bienvenus des uns, aimés des autres, respectés de tous. Après avoir passé huit ou dix ans dans une famille, ils cessaient d'y être étrangers ; ils en devenaient pour jamais les membres adoptifs. Ils avaient leur place assurée à la table et au foyer du manoir, et ils venaient, dans leur vieillesse, s'y asseoir comme des amis et des familiers.

Un savant helléniste, M. de Bellérophon, apprit au jeune Armand la langue d'Homère. C'était un laïque d'une grande érudition, moins français que grec par ses goûts, ses études et son nom même ; sans cesse à la recherche d'une étymologie, d'une racine et du véritable sens d'un mot, s'occupant d'importants travaux philologiques qui n'ont pas vu le jour, et qu'il ne serait peut-être pas impossible de retrouver (4). M. de Rancé avait choisi ensuite un professeur au collége d'Harcourt, pour donner des leçons de latin à son fils (5).

Les antipathies et les divisions qui existaient depuis longtemps entre les deux reines, s'envenimaient de plus en plus. Un jour que Marie de Médicis dictait une lettre très forte, très piquante contre Anne d'Autriche, dans le dessein de l'envoyer au roi, aussitôt qu'elle serait écrite, M. de Rancé, son secrétaire, remuait les doigts et se donnait tous les mouvements d'un homme qui écrit, mais il ne marquait rien sur le papier. Cette princesse s'en étant aperçue, lui dit avec chaleur : « Je crois que vous

(1) Voir plus loin la liste des dangers auxquels il a échappé, dressée par lui-même.

(2) Gonod, *Lettres inéd. de l'abbé de Rancé*, introd., p. IX.

(3) M. Favier né en 1609 et mort en 1692. — Voir *Lettres de l'abbé de Rancé*, publ. par Gonod, introd., p. IX.

(4) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 8, 9, 10, 27. — M. de Bellérophon est mort vers l'an 1670.

(5) *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 9.

vous moquez de moi, Ranké! (elle avait conservé quelque chose de la prononciation italienne); écrivez donc, si vous voulez bien, ou je vais en appeler un autre. » — Alors, M. de Rancé lui dit : « Je ne serais pas, Madame, ce que je vous suis, si je ne prenais la liberté de représenter à votre Majesté qu'elle dicte une lettre dont elle aura tout le loisir de se repentir dans la suite, si jamais le roi la lit et que la reine en ait connaissance (1). » Marie de Médicis fit des réflexions et la lettre fut supprimée. Mais elle avait contre elle un adversaire trop habile et trop puissant pour pouvoir lui résister longtemps.

Après la mort du duc de Luynes, son persécuteur, elle s'était mise à la tête du conseil, et pour mieux affermir son autorité naissante, elle y avait fait entrer le cardinal de Richelieu, son favori et son surintendant. Ce prélat, élevé au comble de la grandeur, à la sollicitation de sa bienfaitrice, affecta de ne plus dépendre d'elle, dès qu'il n'en eut plus besoin. Marie de Médicis, indignée, le fit dépouiller du ministère. Le roi, qui l'avait sacrifié par faiblesse, lui sacrifia sa mère, à son tour, par une autre faiblesse.

Elle se vit forcée de fuir sur une terre étrangère. Cette révolution arrivée dans la famille royale, eut son contre-coup dans celle de M. de Rancé. La fidélité, alors, n'était pas seulement un mot, c'était une chose, et plus que cela, un devoir sacré ; le secrétaire dévoué crut que l'honneur et la conscience lui faisaient une obligation de ne pas abandonner sa maîtresse dans sa disgrâce. Il avait déjà tout disposé pour l'accompagner, sans s'inquiéter de son avenir et de celui de ses enfants; il n'y eut que le commandement exprès de cette princesse, qui, calculant toutes les conséquences d'une si généreuse résolution, l'arrêta par un de ces ordres auxquels il n'est pas permis de résister : elle lui défendit absolument de le suivre (2).

Ce n'est pas qu'elle ne comprît parfaitement de quelle consolation et de quelle utilité lui seraient la présence et les conseils de ce fidèle serviteur, dans le triste état où elle allait être réduite ; mais son cœur était trop élevé pour ne pas ménager ses véritables amis, les courtisans de ses malheurs. Une honnête et noble famille abandonnée, avec toutes ses ressources, à la discrétion de ses ennemis, lui parut un sacrifice qu'elle devait empêcher. Elle se contenta seulement de remettre à M. de Rancé sa cassette et ses papiers, et partit pour Bruxelles avec très peu de gens qui n'avaient rien ou presque rien à perdre en quittant la France (3).

(1) Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de l'abbé de Rancé*, p. 37 et 38.

(2) M. de Rancé était revenu de Dijon depuis peu. Il ne fut que quelques mois, et les plus orageux, près de Marie de Médicis.

(3) Voir les notes du *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 16, 17 et 18; et D. Gervaise, ibid.

Il est probable aussi qu'elle ne prit cette résolution que dans la prévision que M. de Rancé, étant incapable de changer d'opinion à son égard, contribuerait plus efficacement au rétablissement de ses affaires, s'il restait à Paris, que s'il la suivait en Brabant. Elle ne se trompait pas, car personne n'agit et ne parla plus fortement que lui en sa faveur. Jamais le cardinal de Richelieu ne put lui arracher la cassette qu'elle lui avait confiée à son départ. Les menaces ne firent pas plus d'impression sur son âme que les promesses; il demeura inébranlable dans sa fidélité. Il ne tint certainement pas à M. de Rancé que l'infortunée princesse ne revît et la France qu'elle aimait tant, et ce Paris qu'elle avait embelli de ce palais superbe appelé *Luxembourg*, doté d'aqueducs ignorés jusqu'à elle, et de cette magnifique promenade qui porte encore le nom de *Cours de la Reine*. L'épouse de Henri IV, la mère d'un roi de France, la belle-mère de trois souverains manquera un jour du nécessaire et mourra dans l'indigence. Quelle leçon pour les grands et les puissants du monde (1) !

Plus tard, lorsque nous verrons l'abbé de Rancé, en face des obstacles et des contradictions, immobile comme le rocher de l'Océan, nous nous rappellerons que cette inflexible fermeté dans le devoir était, tout à la fois, l'effet de la grâce divine et un héritage de famille.

Marsollier suppose que le jeune Armand n'a désobéi qu'une seule fois à son père, et ce fut à l'occasion de la rupture de Richelieu avec la reine-mère. M. de Rancé, qui occupait une des premières places dans la maison de cette princesse, se crut obligé de ne plus voir le cardinal; il ordonna à son fils de l'imiter ; mais, ayant remarqué qu'il n'en était pas moins assidu près de Son Eminence, il insista de nouveau et avec plus de force. Cette défense, continue l'historien, embarrassa beaucoup le jeune Armand ; il représenta à son père que les visites d'un enfant de son âge ne pouvaient porter ombrage à aucun parti, et que, d'ailleurs, les obligations qu'il avait au cardinal, et les faveurs qu'il en attendait pour l'avenir, ne lui permettaient pas de cesser ses relations; qu'il le priait d'agréer qu'il continuât de lui rendre ce que les devoirs et les convenances exigeaient également de lui. M. de Rancé, qui se croyait responsable envers la reine de la conduite de son fils, lui réitéra sa défense, de manière à lui faire connaître qu'il voulait être obéi. C'est ainsi que parle cet auteur (2).

Mais, quand on saura que Marie de Médicis abandonna le royaume pour

(1) Thiroux d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 475 et suiv. — Voir aussi : *Mém. de Montrésor*, p. 340 et suiv.; — *Le Mém. Recond.*, t. VIII, p. 643 et suiv.; — *Les Mém. de Montgl.*, t. I, p. 321 et suiv.; — *Mém. d'Aubery*, t. II, p. 395 et suiv.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, c. II, p. 11 et 12.

toujours en 1631, qu'alors l'abbé de Rancé avait à peine six ans, et qu'un enfant de cet âge est incapable de la conduite et des discours qu'on lui fait tenir, on sera forcé d'avouer que Marsollier n'a pas été bien informé de ce fait, non plus que de divers autres qu'il a racontés. D'un autre côté, Le Nain dit que Marie de Médicis ne s'attacha au jeune de Rancé que quand il eut sept ans, et il n'en avait que six lorsqu'elle partit en exil (1).

CHAPITRE III

M. de Rancé destine son fils Armand à l'ordre de Malte, mais une grave maladie de son aîné le décide à changer cette destination; il le fait entrer dans l'état ecclésiastique, afin de pouvoir, au besoin, succéder aux bénéfices de son frère (1635-1637).

Ces divers évènements forcèrent M. de Rancé à modifier les grands projets qu'il avait déjà formés pour l'établissement de ses enfants. Après avoir réfléchi sur leurs aptitudes, autant que leur âge encore si tendre permettait de les apprécier, et jeté un coup d'œil sur la situation présente de ses affaires, il destina son fils aîné à l'Église, notre jeune Armand à l'institut des chevaliers de Malte (2), réservant le troisième pour sa famille et pour le monde. Le couvent devait être le partage de la plupart de ses demoiselles.

C'est ainsi que, souvent, les gens les plus chrétiens et les plus délicats de ce siècle, se consultaient eux-mêmes et les intérêts de leurs maisons bien plus que la volonté de Dieu, les goûts et la vocation de leurs enfants dans les états qu'ils leur faisaient embrasser. De là, en particulier, si peu de prélats et de religieux qui fussent alors fidèles à leurs devoirs; de là les affreux scandales qui désolaient le cloître et le sanctuaire.

En conséquence de cette résolution, M. de Rancé pensa aux moyens de procurer quelques bénéfices à son fils aîné; car, pour un homme de sa condition, il n'était pas très riche. La perte de sa charge de secrétaire de la reine-mère avait diminué son revenu; il se trouvait chargé de huit enfants, la plupart en bas âge, chaque jour à la veille d'être exilé ou emprisonné, car Richelieu ne lui avait point pardonné son attachement

(1) Le Nain, t. I, p. 3.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. I, p. 3. — Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, l. I, p. 25.

invincible à celle qu'il ne cessait de regarder comme son irréconciliable ennemie, et il était tout-puissant, et il avait sous sa main les lettres de cachet et les clés de la Bastille, et il ne se faisait pas scrupule d'en user. Toutefois, il se contenta de le tenir à une certaine distance de la cour et de sa personne. Après lui avoir fait subir diverses humiliations, il essaya d'une nouvelle vengeance : ce fut de combler de faveurs son frère et son neveu. Son frère fut nommé surintendant des finances, conjointement avec le sieur de Bullion, à la mort du maréchal d'Effiat, qui possédait seul cette charge (1). Son neveu, qui était déjà conseiller au Parlement, conseiller du roi en ses conseils, devint secrétaire d'État cette année même, n'étant âgé que de 26 ans (2), et l'année suivante, grand trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, avec la décoration du cordon bleu et la capitainerie du bois de Vincennes (3).

M. de Rancé avait l'âme trop grande, il aimait trop son frère et son neveu pour être jaloux de leur prospérité. Ils avaient fait l'un et l'autre tout leur possible pour adoucir ses chagrins et le réconcilier avec le cardinal, mais en vain. Ne voyant plus aucun moyen d'avancer ses enfants, il avait déjà pris la résolution de se retirer à sa terre de Véretz, pour y mener une vie privée, lorsqu'une circonstance tout à fait imprévue l'arrêta à Paris et le réhabilita à la cour.

Un jour qu'Anne d'Autriche s'entretenait avec les personnes qui avaient sa confiance, de ce qu'elle avait eu de mortification à endurer de la part de la reine-mère, elle apprit le service important que M. de Rancé lui avait rendu en faisant supprimer la lettre injurieuse que cette princesse écrivait contre elle au roi, lettre dont les conséquences auraient été très regrettables si Sa Majesté eût été informée de ce qu'elle contenait. Elle crut qu'un homme de ce caractère méritait un meilleur sort; elle le fit venir, lui témoigna sa reconnaissance et son estime, et l'assura de sa protection pour lui et les siens. Ce fut par cette protection, souvent traversée par le cardinal, qu'il put obtenir quelques faveurs pour ses enfants (4).

Denis-François, son aîné, fut pourvu d'un canonicat de l'église cathédrale de Paris et de plusieurs abbayes que lui résigna son oncle, l'évêque de Boulogne. L'aînée de ses filles entra chez la reine en qualité de demoiselle d'honneur, et y demeura jusqu'à ce que cette princesse eût la bonté de la marier elle-même à René de Faudoas, comte de Belin, et de lui

(1) *Gazette de France*, 3 août 1632.
(2) Id., 12 octobre 1632.
(3) Id., 9 avril, 30 juillet, 8 octobre 1633.
(4) D. Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 39 et 40.—*Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 21 et 22.

donner dix mille écus pour présent de noces, somme alors très considérable (1). Armand fut destiné à l'épée, et sans quitter l'étude des langues grecque et latine, il s'appliqua à tout ce qui peut convenir à un jeune homme qui veut être chevalier de Malte (2). Il apprit à danser, à monter un cheval et à faire des armes. Son père remarquait avec plaisir qu'il était également propre aux travaux de l'esprit et aux exercices du corps; mais la Providence, qui avait d'autres desseins, vint se jeter à la traverse et renverser ces projets.

Le frère aîné, qui avait eu les bénéfices en partage, tomba si dangereusement malade que, dès les premiers jours de sa maladie, on prévit qu'elle serait longue et mortelle. Il s'agissait de conserver dix à douze mille livres de revenus de biens ecclésiastiques qui étaient entrés dans la famille. Il fallait un clerc à M. de Rancé; il le trouva dans son fils Armand, et il se hâta de lui faire recevoir la tonsure des mains de l'archevêque de Paris, ce qui eut lieu le 21 décembre 1635 (3). La précaution était bonne : l'abbé François Bouthillier mourut le 16 septembre 1637, et le 18, le Chapitre de Notre-Dame, dont il était membre, lui rendit les devoirs funèbres (4). Son frère fut destiné à lui succéder dans tous ses bénéfices comme par droit d'héritage.

Le plus important et le plus honorable était sans contredit le canonicat de Notre-Dame, dont la famille jouissait depuis déjà longtemps. Il fallait se hâter pour qu'il ne lui échappât point. Le vendredi 18, avait eu lieu l'inhumation; le samedi 19, M. de Rancé, le père, accompagné de quelques-uns de ses plus proches parents, conduisit son second fils à la sacristie de Notre-Dame, avant la messe capitulaire, et là, il communiqua d'abord aux chanoines réunis, les lettres par lesquelles Mgr Jean-François de Gondi, évêque de Paris, avait autrefois conféré à son fils aîné, François-Denis Bouthillier, un canonicat et une prébende de l'église Notre-Dame, dont il avait joui paisiblement jusqu'à sa mort. Il présenta ensuite d'autres lettres du même prélat, par lesquelles il transférait les susdits canonicat et prébende à noble Armand-Jean Bouthillier, clerc de l'église de Paris, frère du défunt, lequel fut aussitôt reçu et admis à prêter le serment ordinaire; puis, ayant été revêtu des insignes du Chapitre, il fut installé solennellement, avec les cérémonies d'usage, à gauche du sanc-

(1) D. Gervaise, *Jugem. crit.*; p. 39 et 40. — *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 21 et 22.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. I, p. 3.

(3) Id., ibid.

(4) Registres du chapitre de Notre-Dame, LL, 290, p. 750. (Archives de l'Empire.)

tuaire, sur les sellettes des enfants de chœur (1). Il n'était âgé que de onze ans et demi.

Comment l'abbé de Rancé pouvait-il être chanoine à cet âge? quelle pouvait être la cause d'un pareil désordre? Primitivement, les vues de l'Église avaient été très sages et très justes, mais les passions des hommes les avaient perverties. Les parents étaient admis à offrir leurs petits enfants à l'Église, qui les regardait alors comme siens (2); et, quand ils étaient pauvres ou peu aisés, elle aidait à leur instruction et à leur éducation, en leur conférant les revenus de quelques-uns de ses bénéfices, afin qu'ils pussent un jour la servir avec plus de fruit et d'honneur (3).

Les parents riches et cupides qui avaient du crédit et de l'influence, réussissaient souvent à faire donner ces bénéfices à leurs enfants au détriment des pauvres. C'est ce qui eut lieu pour l'abbé de Rancé. Il y avait dans l'église de Notre-Dame de Paris cent cinquante chapelles dotées de prébendes de cent à quinze cents livres chacune, et desservies par des chapelains ou chanoines de second ordre. Le Chapitre proprement dit était composé de huit dignités et de cinquante et un canonicats. Il jouissait de 180,000 livres de rente, sans y comprendre les maisons canoniales (4). Les canonicats étant si nombreux, chaque titulaire ne jouissait pas d'un gros revenu; cependant, ils étaient extrêmement courus comme fort honorables. On distinguait deux sortes de chanoines : les premiers, formant le chapitre et le chœur, ayant des émoluments plus considérables, se levaient encore à minuit à cette époque pour aller aux Matines qui se disaient à cette heure, selon l'ancien usage de l'Église. « Il y a, dit un auteur de ce temps, des anciens parmi ces messieurs qui, depuis trente ou quarante ans, n'y ont pas manqué une seule fois, et cette église est presque la seule du royaume qui ait conservé religieusement cette pieuse coutume, quelque pénible qu'elle soit, surtout en hiver (5). »

Il y avait, en outre, quelques bénéfices canoniaux possédés par des enfants ou des jeunes gens qui étaient censés faire leurs études, et exemptés pour cela de la double obligation de la résidence et de l'assistance au

(1) Præstato juramento in talibus præstari solito, fuit installatus in propria a parte sinistra in sellata puerorum chori, servatis solemnitatibus assuetis, jure cujuslibet salvo, solvitque jura assueta. (Regist. du chapitre de N.-D., LL, 990, p. 754, Arch. de l'Emp.)

(2) Dans le clergé séculier on les initiait à la cléricature dès l'âge le plus tendre. Dans les monastères, on les recevait dès l'âge de sept ans. — Voir *Règle de S. Benoît*, c. 59, et celle de saint Fructueux.

(3) Le P. Thomassin, dans sa *Discipline de l'Eglise*, cite une foule de règlements très sages à ce sujet, surtout dans le tome III.

(4) Piganiol, *Descript. de Paris*, t. I, p. 65 et 67.

(5) Brice, *Descript. nouv. de la ville de Paris*, p. 257.

chœur. On les appelait chanoines *in minoribus*, chanoines dans les ordres mineurs. L'abbé de Rancé en était un. Son canonicat lui valait environ deux mille livres qu'il prélevait sur l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs et sur quelques maisons de Paris appartenant au Chapitre (1). On n'exigeait qu'une seule chose de ces petits chanoines, c'est qu'ils vinssent à la grand'-messe de Notre-Dame aux quatre fêtes principales de l'année pour recevoir la sainte communion (2). Nous ne voyons pas comment ils auraient pu réciter, chaque jour, tout l'office divin en leur particulier. Bien plus, l'abbé de Rancé, sur sa demande, ou plutôt sur celle de ses parents, fut même exempté pour quelque temps des communions capitulaires, à cause de la faiblesse de sa santé (3).

Parmi les petits chanoines qui étaient assis avec l'abbé de Rancé sur les sellettes des enfants de chœur, on remarquait les abbés de Gondi, de Ligny, de Bullion, d'Espeisse et plusieurs autres qui se connurent ainsi dans le sanctuaire, et se retrouvèrent plus tard dans le monde (4).

C'était par l'intermédiaire de l'archevêque de Paris qu'on était arrivé au canonicat de Notre-Dame; mais, pour avoir les abbayes, il fallait obtenir le consentement du roi, conséquemment, s'efforcer de gagner ou de combattre les influences de cour.

M. de Rancé fut assez heureux pour réussir à faire donner à son second fils les commendes dont son aîné avait joui. Il fut donc, en peu de temps, abbé de la Trappe (Ordre de Cîteaux) (5), de Notre-Dame-du-Val (Ordre de Saint-Augustin) (6), de Saint-Symphorien de Beauvais (Ordre de Saint-Benoît) (7), et prieur de Boulogne, près de Chambord (Ordre de Gram-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 28. — Le 30 octobre, il entre en possession d'une maison du Cloître Notre-Dame, par résignation du chanoine Denis de la Barre. (Regist. capit. LL, 290, fol. 792.)

(2) C'est ce que nous avons constaté dans les Registres du Chapitre de Notre-Dame, vaste collection aux Archives de l'Empire.

(3) Dominus Arm. Bouthillier, canon. Paris. in minoribus constitutus, excusatus est a communione generali juxta ejus petitionem in Capitulo factam, propter infirmitatem.

(4) On lit dans les Registres du Chapitre, 12 nov. 1647 : Qui sequuntur, capitulum non ingrediuntur, quia sunt in minoribus constituti : de Gondy, Le Clerc de Ligny, Almeras, de Bullion, de Bouthillier, Faye, etc. (Regist. capit., LL, 290, fol. 208.)

(5) La commende valait de 6 à 7,000 livres.

(6) Abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin (congrégation de Friardel), consacrée à la Sainte Vierge, entre Falaise et Caen, à sept lieues de cette dernière ville, fondée en l'an 1155 par Gosselin de la Pommeraye et Pétronille, son épouse. Il y avait dix-neuf bénéfices relevant de cette maison, dont douze au profit des chanoines, et sept conférés par l'abbé à des séculiers. François-Denis le Bouthillier était abbé commendataire du Val Notre-Dame en 1629. Son frère Armand-Jean lui succéda (*Gall. christ.*, t. XI, p. 440). L'abbé commendataire retirait de cette abbaye environ 3,000 l.

(7) Ce fut d'abord une chapelle bâtie sur une colline dominant la ville de Beauvais, où il y avait eu des apparitions d'anges sous Chilpéric Ier; l'évêque Drogon la remplaça en 1035 par une abbaye de moines bénédictins. Denis-François le Bouthillier, aumônier

mont) (1). Depuis 1635, il possédait en outre l'abbaye de Saint-Clémentin, en Poitou (2). Ainsi, lorsqu'il était encore incapable de rendre aucun service à l'Église, il jouissait déjà d'environ quinze mille livres de revenus ecclésiastiques.

Ce qui nous paraît aujourd'hui un désordre intolérable, n'était point jugé ainsi à cette époque par les gens du monde. Les anciens rois, les vieux barons, dans les siècles de foi, avaient fondé la plupart des monastères; leurs enfants, en s'emparant des biens de ces saintes maisons, croyaient rentrer légitimement dans le patrimoine de leurs pères. Cependant, les moines étaient véritables propriétaires, soit à titre de donation, soit à titre d'achat ou d'échange; on ne pouvait les dépouiller sans blesser essentiellement le droit de propriété, et sans introduire dans la société des germes de spoliation et de ruine. Un jour, le peuple mettra la main sur les biens des nobles, comme les nobles mettent aujourd'hui la main sur les biens des moines. Au reste, l'abus était si général et autorisé de l'exemple de tant de prélats que M. de Rancé, simple laïque, ne se crut pas obligé d'être plus scrupuleux pour son fils. C'était lui qui administrait le temporel de ces abbayes, qui en prélevait les revenus pour son propre compte par l'intermédiaire d'économes établis sur place (3). Mais que faisait l'Église? A diverses époques, elle avait, par l'organe de

du roi, chanoine de Paris, avait cette abbaye en commende en 1635; à sa mort, il eut pour successeur son frère Armand-Jean (*Gall. christ.*, t. IX, p. 810). La commende était d'environ 4,000 livres.

(1) Le prieuré de Boulogne fut fondé en 1163 par Thibaut V, comte de Blois, pour l'Ordre de Grammont. Il était situé à trois lieues de Blois, attenant au parc de Chambord, dans la forêt dite de Boulogne, dont il prit le nom (Bernier, *Hist. de Blois*, p. 207). Ce prieuré tomba en commende à la fin du XVIe siècle. En 1649, il appartenait à Victor le Bouthillier, évêque de Boulogne-sur-Mer, ensuite archevêque de Tours, qui le résigna à son neveu François-Denis. Celui-ci en afferma les revenus moyennant le prix annuel de 2,100 livres, mais à la charge de payer aux religieux certaines prestations en argent, grains ou bois de chauffage, qui par le fait réduisaient le fermage à 1,000 livres environ. Ce bail fut passé devant Michel de Beauvais et Pierre de Beaufort, notaires au Châtelet de Paris, le 19 mai 1635, en l'hôtel du père du bailleur, rue de Grenelle-Saint-Honoré. (Archives de la ville de Blois.)

(2) Ce prieuré existait au bourg de Saint-Clémentin, autrefois diocèse de la Rochelle, mais aujourd'hui de Poitiers, canton d'Argenton-le-Château, arrondissement de Bressuire. L'ouvrage de M. Marchegay, intitulé *Recherches sur les Cartulaires d'Anjou*, indique une charte du XIe siècle portant donation de l'église de Saint-Clémentin à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. — Je dois ces renseignements à M. Rédet, archiviste de la Vienne.

(3) Voici ce qu'on écrivait de Notre-Dame du Val à M. de Rancé père : « Supplie humblement Jean Heudes, vostre munier aux années passées à vos moulins dépendants de vostre abaye de Nostre-Dame du Val en Normandye, vicomté de Falaise. Vous remontrant, ledit suppliant, que le sieur de Fresné Cingal, pour lors vostre esconome en la dite abaye, baille à ferme, etc. » — Communiqué par M. Eugène Châtel, archiviste de Caen.

cinq ou six papes, condamné et révoqué toutes les commendes (1). Si elle en a toléré quelques-unes, c'était sans les abus dont nous voulons parler. Elle n'a jamais cessé de s'opposer à la pluralité des bénéfices; mais, hélas! trop souvent on cherchait et on trouvait des moyens d'éluder ses lois, surtout en extorquant par de faux exposés des dispenses plus ou moins subreptices.

On dit de saint Charles Borromée que se trouvant dans les mêmes conditions que le jeune Armand de Rancé, il avait pris la liberté de dire à son père : « Je vous supplie, mon père, de ne pas confondre les revenus de mes bénéfices avec ceux de votre famille, car ceux-là appartiennent aux pauvres, et nous ne pouvons pas en faire un autre usage, ayant d'ailleurs de quoi vivre. » L'abbé de Rancé était alors trop jeune et trop peu éclairé pour comprendre tout ce qu'il y avait d'irrégulier et d'injuste dans la position qu'on lui avait faite; mais, dans les vues de Dieu, ce qui tourne à la perte des uns, contribue au salut des autres. Ce sera de ces prébendes accumulées, de cette dissipation, de ce luxe, de ces plaisirs mondains qui en étaient la suite, que jaillira le remords qui doit le terrasser et le jeter, plein de repentir et de douleur, aux pieds de Jésus pauvre et crucifié.

Au déclin de sa vie, il écrira à un de ses amis, dans la tristesse de son âme : « Sur la réflexion que vous me faites, je vous dirai que j'ai été assez malheureux pour avoir des abbayes à l'âge de dix ans, avec une dispense de Rome de dire mon bréviaire à cause de ma grande jeunesse. Jugez de quel compte je suis chargé, pour réparer tous les maux où j'ai pu tomber, en entrant dans l'Église par une indignité si entière et si complète (2).

CHAPITRE IV

L'abbé de Rancé perd sa mère; il compose un Commentaire d'Anacréon qu'il offre au cardinal de Richelieu.

M. de Rancé devait se féliciter et se réjouir de la large part qui avait été faite à son fils dans les biens de l'Eglise; mais les joies du monde ne sont

(1) Voir les décrets contre la pluralité des bénéfices et sur les commendes. Vu le malheur des temps, c'était tout ce qu'on pouvait faire.

(2) Biblioth. impér., manuscrit n° 1526, supplément franç. (Copie constatée auth.)

jamais pures ni durables. Il y avait à peine un an que la tombe s'était refermée sur son fils aîné, que la mort vint frapper dans sa famille un nouveau coup bien plus terrible. Il eut le malheur de perdre son épouse chérie, c'est-à-dire la moitié de lui-même. Notre jeune abbé en était aimé par-dessus tous ses autres frères et sœurs; mais l'amour qu'elle lui portait ne l'empêchait pas de veiller sur lui, de le reprendre et de le corriger au besoin, suppléant par sa sollicitude et ses bons exemples à ce que son père ne pouvait pas toujours faire pour lui (1). Il payait de retour cette excellente mère par une affection, une obéissance et une reconnaissance parfaite. Il fit bien voir tout ce qu'elle était à son cœur dans sa dernière maladie. Pressentant bien le dur sacrifice que le ciel allait lui demander, il ne pouvait s'arracher du chevet de son lit, ne voulant céder à personne le bonheur de la servir et de lui présenter des remèdes qu'elle se plaisait à recevoir de sa main (2). Elle mourut le 14 octobre 1638, et le 16, elle fut inhumée à l'église des Carmes-Déchaussés de la rue de Vaugirard, dans la chapelle de Saint-Albert, joignant celle de Sainte-Thérèse, choisie par elle et son époux pour leur sépulture (3). Elle laissait sept orphelins dont le dernier avait à peine huit ans.

Heureux l'enfant qui a vu une sainte mère penchée sur son berceau, qui a grandi sur son sein et comme sous ses ailes, qui s'est fortifié sous sa conduite dans la pratique de la vertu ! Malheureux l'enfant qui, trop jeune encore, a perdu une bonne mère, lorsque ses pas étaient peu affermis dans la voie du bien, lorsque le devoir n'était pas encore devenu pour lui une douce habitude, quand il lui aurait fallu un ange gardien pour l'accompagner à travers les séductions et les périls de la vie! Hélas! nous le verrons bientôt par l'exemple du jeune Armand de Rancé. Il comprit, malgré son âge si tendre, toute la grandeur de la perte qu'il avait faite, et il venait souvent aux Carmes pour se retirer seul dans la chapelle funèbre et donner un libre cours à sa douleur, en pleurant sur le tombeau de sa mère (4).

Quelque affreux que fût ce malheur, il ne devait pas interrompre ses études. L'engagement qu'il avait pris dans l'état ecclésiastique était un motif de plus pour lui de s'y appliquer davantage. Son inclination l'y portait déjà ; la perspective des hautes dignités qu'on lui montrait dans l'avenir, comme le prix de ses travaux et de sa science, accrut encore son ar-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 26.
(2) Marsoll., l. I, c. 2, p. 13.
(3) Malingre, *Ann. et Ant. de Paris*, l. II, art. Carmes-Déch.
(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. 1, p. 27.

deur et avec elle toutes les brillantes facultés de l'intelligence la plus distinguée.

Il avait, dès lors, et il a toujours eu une mémoire très heureuse : il apprenait aisément et n'oubliait jamais ce qu'il avait une fois appris. La vivacité de son esprit répondait à sa mémoire, et l'application dont il était capable égalait l'un et l'autre (1). On faisait alors une part trop large à l'élément payen dans l'éducation de la jeunesse chrétienne. On entendait souvent les professeurs les plus sages exalter sans raison et sans mesure les héros, les fables et les institutions du paganisme. Quelques-uns même s'oubliaient jusqu'à l'admirer et à le faire admirer à leurs élèves dans des œuvres perfides, où le poison était caché sous les fleurs. Après dix-sept siècles, un souffle de mort se levait encore du sein de l'idolâtrie, et venait flétrir l'âme des générations élevées à l'ombre de la croix.

La mythologie, avec ses brillantes chimères et ses séduisantes images, avait tellement rempli et saturé l'imagination du jeune Armand, qu'il lui fut, pendant longtemps, comme impossible de penser à autre chose. Même après sa conversion, il gémissait de la facilité avec laquelle *les espèces fabuleuses* se réveillaient dans son esprit (2). Hélas! il faudrait peut-être remonter jusqu'à cette époque de son enfance, pour arriver à la première plaie de son cœur et à l'une des premières causes de ses égarements. Ses progrès étaient très rapides dans toutes les sciences; mais ceux qu'il avait faits, à l'âge de douze ans, dans la langue grecque, étaient on ne peut plus surprenants. Le génie et les beautés de cet idiome lui étaient déjà familiers, et son âme, naturellement poétique, en goûtait avec délices les douces harmonies.

Le neveu, le frère et même la sœur de M. de Rancé continuaient d'être l'objet des distinctions les plus flatteuses. Son neveu, déjà si favorisé, avait encore prêté serment, le 21 février 1635, entre les mains de Monsieur, frère du roi, en qualité de chancelier, chef de son conseil et surintendant de sa maison (3). Marie Bouthillier, sa sœur, qui était simple religieuse à Fontevrault, fut désignée, le 6 mars 1636, pour abbesse du monastère de Saint-Antoine de Paris : position extrêmement enviée que les plus grandes maisons se disputaient pour leurs filles (4). Mgr Victor le Bouthillier, qui avait été nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours, Bertrand d'Eschaux, dès le 12 septembre 1630, était choisi, le 10 mars

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, c. II, p. 7.
(2) *Collection Nicaise*, lett. 62.
(3) *Gazette de France*, février 1635. — Id., 8 mars 1636.
(4) *Gall. christ.*, t. VII, p. 904.

1636, pour premier aumônier du duc d'Orléans et grand-maître de sa chapelle (1). M. de Rancé seul était délaissé; il s'en consolait pour lui-même, mais il craignait pour l'avenir de ses enfants.

Il lui vint une idée qu'il communiqua à M. de Bellérophon. Le cardinal, qui gagnait des batailles, qui avait dans ses mains les fils de la diplomatie européenne, qui tenait avec sa soutane rouge cinq ou six rois en échec, avait la faiblesse de beaucoup de grands hommes qui, peu sensibles à leur gloire la plus réelle et la plus solide, veulent à toute force exceller dans les choses pour lesquelles Dieu ne les a pas faits. Il se piquait d'être hébraïsant, helléniste, poète; il se posait même en connaisseur. Mais ce qu'on ne lui contestait pas, c'était d'aimer à encourager les gens de lettres, et, surtout, d'accueillir avec une faveur marquée les talents naissants. On décida que le jeune Armand ferait hommage d'une pièce grecque à son illustre parrain; mais il fallait choisir, et comme notre petit helléniste venait de traduire Anacréon avec des scholies très remarquables, il fut convenu qu'il présenterait au cardinal une nouvelle édition de ce lyrique (2).

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une réflexion : pourquoi le père et le précepteur de cet enfant n'ont-ils pas pris dans la littérature hellénique, ou emprunté à saint Basile et à saint Grégoire de Nazianze, une pièce ou une œuvre plus morale? Comment ont-ils pu imaginer de mettre le chantre voluptueux de Bacchus et de Vénus entre les mains d'un abbé enfant, pour le porter en offrande à un prince de l'Eglise? C'était assurément une faute et un contre-sens (3).

Ce livre commence par une dédicace adressée au cardinal. Comme elle ne se trouve dans aucune des biographies de l'abbé de Rancé, on ne sera pas fâché de la lire (4) :

(1) *Gazette de France,* mars 1636.

(2) Les historiens de l'abbé de Rancé ont donné sur cet opuscule, qu'ils n'avaient pas sous les yeux, les renseignements les plus contradictoires: selon les uns, c'est *un chef-d'œuvre, un prodige d'esprit;* selon les autres, ce n'est rien ou presque rien. D. Gervaise, qui prétendait être mieux instruit, n'a pas été plus exact. Voir Chardon de la Rochette, *Mélanges de crit. et de philol.*, t. I, p. 173; — Baillet, *Jug. des Sav.*, t. V, part. 1, p. 310.

(3) Voici le titre : **ΑΝΑΚΡΕΟΝΤΟΣ ΤΗΙΟΥ ΤΑ ΜΕΛΗ,** *μετὰ σχολίων Ἀρμάνδου Ἰωάννου Βουθιλλιηρίου ἀρχιμανδρίτου.* Parisiis, ex typographia Jacobi Dugast, Via S. Joannis Bellovacensis, ad Olivam R. Stephani, 1639, in-8 de 145 pages et de six feuillets liminaires. (Biblioth. impér.) Cette publication n'eut lieu que deux ans après la première composition, avec quelques variantes.

(4) D. Gervaise dit que les maîtres de l'abbé de Rancé composèrent d'abord la dédicace en français et que l'élève la traduisit en latin. Ceci prouverait qu'il ne connaissait pas l'Anacréon grec, puisqu'il suppose que la dédicace est en latin. *Jugement crit.*, p. 25.

« *Au grand Armand-Jean cardinal de Richelieu, Armand-Jean le Bouthillier, abbé : le contentement et la santé.*

« Dès mon enfance, se sont formés en moi, pour durer tout le temps que je resterai sur la terre, les sentiments de reconnaissance que je vous dois pour les bienfaits dont j'ai été comblé par votre protection. Plus ces bienfaits ont devancé les années de l'adolescence, plus il m'a paru urgent d'entreprendre quelque chose qui pût justifier votre bonne opinion et votre bienveillance à mon égard. C'est pour cela que je me suis livré avec la plus sérieuse application à l'étude des littératures grecque et latine; j'ai cultivé plus spécialement la langue grecque, d'autant qu'elle renferme presque tout ce qu'ont écrit les SS. Pères, ainsi que la règle des bonnes mœurs, l'enseignement des sciences, et ce qu'il convient à chaque homme de savoir pour vivre vertueux et heureux. Mais, parmi les auteurs grecs, je me suis surtout adonné à l'interprétation du poète Anacréon, qui florissait vers la 65e olympiade; je l'ai choisi non pour les sujets qu'il traite, mais pour les charmes de sa diction. Les passages obscurs qui avaient besoin de quelque explication, je me suis efforcé de les éclaircir, autant que je le pouvais, au moyen de synonymes. C'est à l'âge de douze ans que j'ai exécuté ce travail, il n'est pas étonnant qu'il soit si peu digne d'être offert à Votre Éminence. Ce sera, néanmoins, un monument public qui attestera combien je suis sensible à votre auguste amitié. C'est vous qui, m'ayant conduit comme par la main à la source de la lumière divine, m'avez transmis le don de la foi du salut, l'enseignement chrétien et jusqu'à votre nom. De là vient que je vous honore comme un père; que dis-je? bien plus encore, autant que la vie surnaturelle de l'âme l'emporte sur la vie naturelle du corps. Je ne puis reconnaître tant de services, qu'en priant, qu'en conjurant à jamais le Seigneur qu'il vous conserve de longues années à la monarchie française, et qu'à la fin de votre administration, il vous appelle dans la région des bienheureux, et vous admette au nombre de ses saints (1). »

Après la dédicace, viennent la vie d'Anacréon, tirée de Suidas, cinq pièces grecques anonymes à la louange du jeune éditeur, et quelques vers de Henri Étienne. L'une des cinq pièces est pleine de grâce et de natu-

(1) Il y a des variations dans cette dédicace, selon les exemplaires; il faut lire à ce sujet l'excellente critique de Chardon de la Rochette (*Mélanges*, etc., t. I, p. 149). Nous avons choisi, parmi les diverses pièces que nous avons entre les mains, celle qui nous a paru la plus authentique. Voir une lettre de l'abbé de Rancé du 15 janvier 1695, *Collection Nicaise*, t. V.

rel, et véritablement anacréontique. Le reste du volume est rempli par les odes, au nombre de cinquante-cinq, et par les commentaires grecs de l'abbé de Rancé. Chaque ode est immédiatement suivie de ses notes explicatives; ce travail est, en général, bien fait. Les scholies embrassent la partie grammaticale, l'histoire, la mythologie, les étymologies. C'est véritablement un livre élémentaire qui mériterait d'être réimprimé pour nos écoles, mais avec des précautions et des réserves qu'il est facile de comprendre. Il faudrait auparavant revoir le texte d'Anacréon sur les éditions qui en ont été données d'après le manuscrit Palatin.

L'habitude qu'avait le précepteur du jeune Armand de lui faire analyser les auteurs grecs dans leur propre langue, était excellente ; parce que le meilleur commentaire, ainsi que le meilleur dictionnaire, dès qu'on est un peu avancé, sera celui qui est écrit dans la langue même que l'on étudie. Cette méthode a le triple avantage d'exercer l'esprit, de le familiariser avec l'idiome, et de loger dans la mémoire, chemin faisant, des mots nouveaux et des tournures nouvelles.

Les plus habiles hellénistes de tous les pays ont rendu justice à l'abbé de Rancé. Notre Regnier Desmarais a exprimé son opinion, dans la préface de sa traduction d'Anacréon, en vers italiens : « Certainement, dit-il, ces scholies sont une preuve que leur auteur s'était déjà élevé par la force de son génie, au-dessus de la portée de son âge, comme dans la suite il s'est élevé par la sainteté et l'austérité de sa vie, au-dessus de la condition humaine (1). » Le savant anglais Maittaire, dans la dédicace de sa nouvelle édition d'Anacréon, qu'il adressa au baronnet Richard Ellys, en a rendu un témoignage très élogieux : « Quand il s'agit d'Anacréon, dit-il, il ne faut point oublier ses interprètes Henri Étienne et Élie André, et surtout le scholiaste Bouthillier, dont l'érudition étonnante et presque incroyable a brillé dès l'âge le plus tendre, car c'est à douze ans qu'il offrit au cardinal de Richelieu son commentaire grec, qui révèle un grand travail et une lecture très variée (2). » Le philologue allemand Fischer ne lui a pas été moins favorable (3). Quoi qu'il en soit, cette pièce lui a valu une place dans le livre des *Enfants célèbres* de Baillet (4), et dans la *Bibliothèque des Érudits précoces* de Klefeker (5).

(1) Certo è ch'elle (le scholie greche) danno indizio che l'autore di esse sin d'allora, non meno coll' ingegno sopra la legge d'elle' età si avanzasse, di quello che poscia colla santita, e austerità della vita, sopra l'umana condizione si sia sollevato.

(2) Minime oportet ejus (Anacreontis) interpretes omittere, scilicet Stephanum, Andreamque et σχολιαστήν Bouthillierium, etc. Anacreont. edit. alt. cum nov. vers. schol. et not. Lond., 1740, in-4.

(3) Trois. édit. d'Anacr., 1793.

(4) *Jug. des Sav.*, t. V, part. 1, p. 310.

(5) *Biblioth. Erudit. præcoc*, p. 307. Hamburgi, Liebezeit, 1717, in-8.

Mais cette édition d'Anacréon fut-elle réellement l'œuvre du jeune Armand? Nous croyons qu'un enfant né, comme lui, avec une grande vivacité d'esprit, la mémoire la plus heureuse et une fleur d'imagination que l'on retrouve encore dans ses derniers ouvrages ascétiques, élevé sous les yeux d'un père qui devait être naturellement jaloux que son fils méritât la tendre affection que lui portaient la reine-mère et le cardinal son parrain, est capable d'un pareil travail, et n'a besoin que d'être sagement dirigé par un maître habile. L'histoire de Saumaise, de Cotelier, de Charles Patin et de tant d'autres enfants célèbres, nous fournit des faits beaucoup plus étonnants.

Un jeune homme qui, à l'âge de seize ou dix-sept ans, soutiendra des thèses grecques à la Sorbonne, en présence et au grand étonnement des plus fameux professeurs de Paris, pouvait bien, à douze ou treize ans, traduire et commenter Anacréon.

Dans une lettre écrite à l'âge de soixante-huit ans, c'est-à-dire à une époque où l'amour-propre d'auteur avait fait place depuis longtemps au mépris de toute vaine gloire, l'abbé de Rancé s'avoue l'auteur de ce commentaire; et s'il lui eût été dicté par son précepteur, l'humilité et la vérité lui auraient fait un devoir de le déclarer (1).

On nous demandera peut-être pourquoi ce livre est aujourd'hui si rare. Nous répondrons que la plupart des exemplaires étaient restés entre les mains de l'abbé de Rancé; or, après sa conversion, voulant rompre entièrement avec son passé, il déchargea sa pieuse colère sur ce qu'il appelait les vaines et dangereuses bagatelles de sa jeunesse. C'est ce que nous lisons dans la relation d'un voyage fait à la Trappe vers l'année 1685 ou 1686. Le voyageur anonyme y rend compte d'un entretien qu'il a eu avec notre célèbre réformateur. « A l'occasion de mes études (2), je lui parlai, dit-il, de l'Anacréon qu'il fit imprimer autrefois, à l'âge de douze ans, avec des scholies. Il me dit *qu'il avait brûlé tout ce qui en restait d'exemplaires;* qu'il n'en avait gardé qu'un dans sa bibliothèque, et qu'il l'avait donné à M. Pellisson, lorsqu'il vint à la Trappe après sa conversion, non pas comme un bon livre, mais comme un livre fort propre et bien relié (3). »

(1) *Collec. Sicaise*, lett. 91. Biblioth. impér.

(2) *Relation d'un voyage fait à la Trappe vers* 1686, p. 124.

(3) Je ne sais pourquoi certaines gens veulent à toute force que l'abbé de Rancé ait fait une version latine et une traduction française d'Anacréon. Baillet est le premier qui l'ait avancé, mais sans preuve, dans son livre : *Jugement des Savants et Enfants célèbres,* t. V, p. 310, édit. 1724, Maupeou et Marsollier l'ont copié; d'Inguimbert s'est fait leur écho.

Dans toute cette affaire, le père de l'abbé de Rancé ne s'était proposé d'autre but, tout en flattant le cardinal, que de faire ressortir le mérite précoce de son enfant et d'attirer sur lui de nouvelles faveurs : il ne fut pas trompé dans son attente. Bientôt il fut question de donner à son fils la commende d'une abbaye beaucoup plus importante que toutes celles qu'il avait déjà. On la demanda au roi, qui y consentit. Le bruit s'en étant répandu, on en murmura hautement; on ne craignit pas de dire que l'édition grecque du jeune Armand, qu'il s'agissait de récompenser, était l'œuvre de ses maîtres, et que le cardinal avait été la dupe de l'astucieuse ambition des Rancé (1).

Le P. Caussin, confesseur du roi, surpris lui-même de voir tant de bénéfices sur la tête d'un enfant, crut qu'il était de son devoir d'en faire des remontrances à Sa Majesté. « Il est dangereux, Sire, lui dit-il, de prodiguer ainsi les revenus de l'Eglise pour une personne de cet âge; on ne sait encore de quel côté cet esprit tournera : il faut des talents extraordinaires pour remplir ces places d'une manière qui fasse honneur à la religion; et les marques d'une capacité future que donne cet enfant, ne sont que des signes équivoques qui peuvent changer et sur lesquels on ne doit pas beaucoup compter. La conscience de Votre Majesté y est engagée, et je ne puis me dispenser de lui représenter la peine qu'elle me fait (2). »

Le roi, qui était informé du mérite du jeune abbé par le récit que le cardinal lui en avait fait, lui répondit : « Père Caussin, Dieu veuille que nous ne donnions jamais de bénéfices à de moindres sujets; il sait déjà plus de grec et de latin que tous les abbés de mon royaume. »

Cette réponse ne persuada pas entièrement le confesseur : il voulut faire lui-même l'épreuve de ce qu'on publiait de la capacité du jeune Armand, et avertit M. de Rancé qu'il désirait vivement voir son fils et lui parler. Dès le lendemain, l'abbé monta en carrosse pour se rendre à cette invitation. Etant arrivé aux Grands-Jésuites, rue Saint-Antoine (3), on le fit entrer dans la bibliothèque, où le P. Caussin le vint trouver.

Aussitôt après les civilités ordinaires, le révérend Père le mit sur le chapitre de ses études, s'informant de ses occupations journalières, de son goût et de son aptitude pour la langue grecque, et des progrès qu'il y avait déjà faits. En même temps, il lui présenta un Homère, qu'il le pria d'expliquer à l'ouverture du livre. L'abbé, avec sa vivacité naturelle,

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. 1, p. 28.
(2) Id., ibid., cah. 1, p. 30 et 31.
(3) Les jésuites avaient encore deux autres établissements : le collége de Clermont, depuis Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, et leur noviciat, rue du Pot-de-Fer.

sans s'amuser à lire le texte, comme on fait ordinairement avant de le traduire, rendait en français chaque vers grec, à mesure qu'il passait sous ses yeux, de sorte qu'on eût dit qu'il lisait un auteur français. Le P. Caussin crut d'abord qu'il ne regardait que le latin qui était à côté. Tournant donc quelques feuillets, et mettant un des gants du jeune abbé sur la version latine, il lui dit de continuer. L'abbé le fit comme auparavant; ce qui surprit tellement le Père confesseur, que, ne pouvant plus retenir sa joie et son admiration, il l'embrassa avec une grande effusion de cœur, en lui disant : « Mon enfant, tu as des yeux de lynx et un esprit plus pénétrant encore, » *lynceos habes oculos et perspicaciorem animum.* Loin de s'opposer davantage aux faveurs que le roi voulait lui faire, il le jugea digne de toute son estime et de plus grands bienfaits (1).

Cependant l'abbé de Rancé n'obtint pas de nouveaux bénéfices; on se contenta de le laisser paisible possesseur de ceux qu'il avait déjà. Tel était cet enfant à l'âge de douze ans! Ce n'était peut-être, hélas! que par vanité et par ambition que son père faisait cultiver avec tant de soin son goût pour les langues savantes; mais la Providence avait d'autres vues. Elle voulait en faire un jour le champion des saintes règles de la vie monastique; il fallait donc qu'il pût remonter aux sources antiques, aux titres primitifs, vérifier une citation, constater la valeur d'un texte, le sens d'un mot; il fallait qu'il fût de force et de taille à lutter sur tous les terrains avec les plus savants hommes de son temps.

CHAPITRE V

Reconnaissance de l'abbé de Rancé envers ses précepteurs; il commence sa philosophie et s'adonne à l'astrologie (1642-1643).

Que de riches et de puissants de la terre sont habitués à traiter les précepteurs de leurs enfants comme les premiers valets de leurs maisons! Ils n'estiment point ce qu'elles valent leurs pénibles et ingrates fonctions, et, dès qu'ils n'ont plus besoin d'eux, ils se font un jeu de les congédier

(1) Cette histoire est racontée par Maupeou, l. I, p. 29 et 30; — par Marsollier, l. I, c. II, p. 9;— par Le Nain, c. II, p. 4;— *Factum de M. des Yveteaux*; —Maup., *Vie de M. l'abbé de Rancé*, t. I, p. 33. —La date de la disgrâce et de l'éloignement du P. Caussin n'est pas très précise (voir Auberi, Bayle, Bazin), mais le fait que nous citons dut avoir lieu à la fin de 1637.

et de les jeter sans ressources sur le pavé des grandes villes. Il n'en fut point ainsi dans la maison de M. de Rancé. Comme notre jeune abbé, âgé de dix-sept ans, au printemps de l'an 1642, paraissait assez instruit dans les premiers éléments de la religion et dans les belles-lettres pour entrer dans les grandes écoles, son père remercia MM. Favier et de Bellérophon de leurs services, offrant au premier cinq cents pistoles, et une pension viagère au second. L'élève ne fut pas moins reconnaissant (1).

Quelques écrivains l'ont représenté comme un homme raide, tout d'une pièce, aussi dur pour les autres que pour lui-même, sans souvenir et sans entrailles; combien ils se sont trompés! Les relations filiales qu'il a entretenues avec ses précepteurs jusqu'à leur mort, suffiraient seules pour les réfuter. Elles mettent admirablement en relief et en lumière la délicatesse, la sensibilité et la générosité de son âme, soit avant, soit après sa conversion. On l'a envisagé, jusqu'ici, sous tous les aspects : de la naissance, de l'esprit, de la science, de ses égarements et de sa pénitence; mais on n'a pas su l'apprécier assez au point de vue du cœur. A l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, lorsque la plupart des enfants ont déjà oublié leurs premiers maîtres, ou ne s'en souviennent que pour se féliciter secrètement d'en être débarrassés, il écrivait, le 4 septembre 1642, au père de M. Favier :

« Après la perte que j'ai faite de Monsieur votre fils, le contentement que j'ai reçu a été grand de voir qu'il ne s'est pas voulu engager à personne, pour se réserver entièrement pour moi. Les obligations que je vous ai ne sont pas moindres de lui avoir donné ce conseil-là, ou d'avoir consenti qu'il le suivît. Assurez-vous qu'il ne tournera pas à son désavantage. Si Dieu me fait la grâce de vivre, et que lui me tienne la parole qu'il m'a donnée, il peut ne se point arrêter en son pays pour y fonder ses espérances, puisque, s'il plaît à Dieu, dans peu de temps, il reviendra avec moi en autre posture et considération qu'il n'y a point été. Je suis extrêmement aise que l'occasion se soit présentée de vous renouveler les promesses que je lui ai faites et les témoignages d'affection que je lui ai donnés auparavant son départ, et aussi de vous donner des assurances que j'embrasserai, avec toute sorte de passion, les occasions de vous servir. »

Ainsi, la reconnaissance de l'abbé de Rancé remonte jusqu'au père de son maître, qui devient le sien en quelque sorte; il fait plus qu'il ne doit rigoureusement, pour la honte et la confusion de tant d'autres qui ne font

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 35.

pas assez ou qui ne font rien. Avec sa jeune et vagabonde imagination, il songe déjà au brillant avenir qui lui semble réservé; mais, dans ses rêves de fortune et de gloire, il ne se sépare pas de son précepteur, il le voit à ses côtés, heureux de son bonheur. Je crains bien que la race de pareils élèves ne soit peut-être entièrement perdue.

Les jeunes gens, en changeant de classe, changent de maître; celui que l'on prend, fait, hélas! trop souvent oublier celui que l'on quitte. L'abbé de Rancé connaît et redoute cet écueil. Il écrivait alors à M. Favier lui-même :

« Je ne saurais vous exprimer mon déplaisir, en me voyant privé du bonheur de vous voir, ni aussi du contentement qui me reste, quand je vois que vous êtes dans les mêmes sentiments avec lesquels vous m'avez quitté. Pour moi, je vous assure que je ne manquerai jamais aux promesses que je vous ai faites, et, afin que vous n'en doutiez point, de temps en temps je vous les renouvellerai, et vous prierai de m'aimer toujours. Monsieur mon père n'a encore mis personne auprès de moi, et ne s'en met pas fort en peine. Qui que ce soit qui vienne, l'affection que je vous ai tant de fois jurée, et que je suis obligé de vous conserver, ne diminuera jamais. » — « Je vous assure que je ne m'éloignerai jamais des sentiments que vous m'avez inspirés, et qu'un jour, lorsque je serai en état, je vous le ferai paraître (1). »

M. de Bellérophon, qui lui a donné dix ou douze ans de sa vie, partagera avec M. Favier son affection et sa reconnaissance. Il est avide et impatient de recevoir des nouvelles de l'un et de l'autre; le moindre retard l'afflige et le tourmente : « Je vous laisse à juger, écrit-il (11 octobre 1642), si j'ai juste raison de me plaindre et de croire que vous m'estimez indigne de vos lettres, vous ayant écrit trois ou quatre fois, sans avoir reçu aucune réponse..... Je suis en peine de savoir de vos nouvelles, et ne serai point en repos que vous ne m'en ayez donné. »

Il tremble que la correspondance si douce qu'il entretient avec eux ne soit interrompue. Il est ravi de voir, de lire et de toucher leurs lettres; c'est ce qu'il exprime à M. Favier : « J'ai reçu de votre dernière mille joies et mille satisfactions. Je suis bien heureux que vous conserviez tant d'affection pour moi, qui suis à vous de tout mon cœur (2). » Et à M. de Bellérophon : « Mon premier mouvement a été de porter votre lettre à mes lèvres pour la baiser, ne pouvant vous embrasser vous-même. »

Il se confond en excuses de ne pas leur écrire plus souvent : « Je vous avoue (15 novembre 1645) qu'il faut que ma paresse et ma négligence me

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé,* p. 2, 3 et 4.

servent d'excuse et me mettent à couvert; et encore me serait-il assez malaisé de me justifier, si j'avais à faire à une personne qui me fût moins favorable que vous. Ce n'est pas que je n'aie cent fois mis la main à la plume pour vous écrire, et je vous jure que tout autant d'obstacles et d'empêchements ont été cause que je n'ai pas en cela satisfait à mon inclination et à ce que je vous devais (1). »

Il s'indigne à la pensée que son précepteur n'attribue peut-être son silence à l'indifférence et à l'ingratitude : « C'est un crime, dit-il, dont je serai exempt toute ma vie, et je me manquerai à moi-même avant que je cesse d'avoir pour vous la reconnaissance que je dois avoir. »

Dans une autre lettre, il ajoute ce trait, qui seul suffirait à peindre un homme : « Faites-moi raison de M. de Bellérophon, à qui j'ai écrit deux fois sans avoir reçu de réponse. *Qu'il me traite comme il voudra, je serai malgré lui son serviteur* (2). »

Il s'intéresse à tout ce qui les concerne : il se réjouit de leur prospérité, comme si elle lui était personnelle; il s'attriste de leurs maladies et de leurs malheurs, comme s'il en était frappé lui-même et qu'il souffrît en eux : « Je suis en peine de votre santé, dit-il à l'un d'eux, et je vous prie de trouver bon de m'ôter vous-même de l'inquiétude où je suis. . . .

« *J'ai beaucoup de douleur* de votre indisposition, et par le mal qu'elle vous fait présentement, et par ses suites qui, pour l'ordinaire, sont très longues et très incommodes. Néanmoins, comme cette maladie n'est pas fort enracinée, vous devez ne rien oublier de ce qui peut en arrêter le cours : je vous en conjure par l'intérêt que je prends à votre santé, qui m'est très chère, et que je souhaite très vigoureuse pour l'amour de vous et aussi pour l'amour de moi. »

M. de Bellérophon ayant perdu son fils, il lui fit écrire et il lui écrivit lui-même pour lui dire combien il partageait vivement sa douleur et ses regrets.

Il leur rend compte de tout ce qu'il entreprend, de tout ce qu'il fait, et plus spécialement de ses études. S'il obtient quelque succès, il leur rapporte une grande partie de sa gloire. Il les presse de venir le voir, les assurant qu'il se fera une fête de les recevoir et une joie extrême de les embrasser : « Je vous conjure encore une fois, dit-il (15 novembre 1645), de me donner ce contentement et cette satisfaction, et de croire que ce ne sera pas une joie médiocre de voir la personne que j'honore très parfaite-

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 20.
(2) Id., *ibid.*, p. 12.

ment, à qui je suis attaché par de si étroites obligations. » Et ailleurs encore : « N'oubliez pas la promesse que vous m'avez faite de venir en ce pays-ci. Que je puisse vous embrasser une dernière fois, et vous dire de vive voix ce que je ressens pour vous au fond de mon cœur! »

Il les tient au courant de toutes les affaires de sa famille, comme s'ils en faisaient partie : « M. de Belin, écrit-il à l'abbé Favier, a vu le roi, qui lui a promis un régiment de cavalerie. Le petit baron a été fort malade, et la petite de Belin à l'extrémité. Je crois que Monsieur mon père est sur le point de mettre mon frère le chevalier au collége d'Harcourt. Je ne manque pas de lui témoigner tous les jours le soin que vous avez eu de lui..... Mme de Belin et Mme d'Albon (élèves aussi de l'abbé Favier) se recommandent fort à vous (1). »

Tels étaient les sentiments de l'abbé de Rancé, à l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans. Il les a exprimés soit publiquement, soit dans des lettres intimes, toutes d'élan et de spontanéité. Il les conservera jusqu'à son dernier soupir. A soixante-sept ans, lorsque sa tête sera blanchie, son front pâli, lorsque ses membres seront décharnés et tremblants sous le poids de trente années d'effrayantes austérités, élève vieillard, il se souviendra de son vieux maître âgé de quatre-vingt-trois ans, et il lui écrira : « Je loue Dieu de ce qu'il conserve vos jours. Je lui demande instamment qu'il prolonge votre vieillesse et qu'il la rende heureuse. Aimez-moi toujours, je vous en conjure!..... Je suis à vous *in æternum et ultra*, avec les sentiments d'une cordialité que je ne puis vous exprimer (2). »

Qu'on dise maintenant s'il n'avait pas l'âme grande et élevée, le cœur sensible et généreux! Qu'on dise s'il ne mérite pas, surtout dans un siècle d'ingratitude comme le nôtre, d'être présenté à la jeunesse de nos écoles comme le modèle des élèves reconnaissants (3)!

M. de Rancé ne donna pas d'autres précepteurs à son fils; mais il prit le parti de l'envoyer faire sa philosophie dans un collége. Il choisit celui d'Harcourt (4), et deux raisons le déterminèrent à cette préférence : la première était la haute réputation de celui qui professait ce cours, M. du Chevreil; la seconde, le peu de distance de ce collége du lieu de son domicile. Notre abbé y commença donc sa philosophie.

Laissant la partie de cette science qui n'était alors qu'un vain jeu de

(1) Voir les *Lettres de l'abbé de Rancé*, recueillies par Gonod, *passim.*

(2) Gonod, p. 79 et 82.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 25.

(4) Fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de l'église de Paris, à l'extrémité de la rue de la Harpe. Thomas Fortin, docteur en théologie, en fut le restaurateur et le proviseur. Piganiol, *Descript. de Paris*, t. VI, p. 360, 370.

mots, il eut le bon sens de s'attacher plus particulièrement à la dialectique, qui apprend à raisonner juste, à formuler son raisonnement en syllogisme, à enchaîner les syllogismes de manière à en former une thèse (1). Les grandes questions de Dieu et de l'âme furent, de sa part, l'objet de la plus sérieuse application ; il y employa environ cinq ou six mois. Il écrivait, le 11 octobre 1642 : « J'ai commencé ma physique il y a quelque quinze jours, je pense que dans trois mois nous pourrons avoir fait (2). »

Doué d'un esprit curieux et investigateur, il était dévoré, comme beaucoup de jeunes gens de son âge, de la soif de tout voir et de tout expliquer. Il voulut interroger l'ancienne philosophie. Son professeur de grec, *adorateur des divins écrits d'Aristote* (3), lui en avait toujours parlé avec enthousiasme; il était impatient de les connaître, et il commença par là. Le philosophe de Stagyre, par l'étendue même de son enseignement qui représente une sorte d'encyclopédie de toutes les sciences, par la logique de ses déductions, l'originalité de sa terminologie, par le vague et le nébuleux de son système, était bien propre à séduire une imagination aussi vive et aussi ardente que la sienne. « Je lis Aristote, écrit-il à M. de Bellérophon; j'ai présentement entre les mains son *Traité de la Nature*, en grec : je vois, mieux que jamais, que le hasard n'est qu'un mot, et qu'il faut en venir à un premier moteur qui soit lui-même immuable et éternel (4). »

Il ne lut pas avec moins d'intérêt le *Traité du Ciel* du même philosophe. Il ne pouvait se lasser d'admirer la grandeur immense des corps célestes, ce mouvement régulier, cet ordre, cette harmonie des étoiles et des planètes, cette uniformité continuée depuis tant de siècles sans aucun changement. Cette lecture lui donnait des idées de la puissance de Dieu, qui le ravissaient hors de lui-même; plus son âme était religieuse, plus la vue de ces grands spectacles lui fournissait de réflexions sublimes (5). Mais tout innocente, et, si on ose le dire, toute sainte qu'était cette étude, elle en fit naître une autre qui faillit le perdre.

D'après Aristote, les astres sont des êtres *animés :* ils ont en eux-mêmes le principe de leur mouvement, quoiqu'ils se meuvent selon le cercle auquel ils sont attachés; leur élément est le principe de toute vie, de toute action, de toute pensée dans la région inférieure, et tout est placé, ici-bas,

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. 1, p. 45.
(2) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé,* p. 4.
(3) Gonod, *Lett.,* p. 9.
(4) *Manuscrit de Septfons,* cah. I, p. 48.
(5) Maup., *Vie de M. l'abbé de Rancé,* l. I, p. 31 et 32.

sous leur empire et leur direction (1). De pareils principes conduisent directement à l'astrologie judiciaire. L'abbé de Rancé ne s'en défia pas assez. Insensiblement, il s'habitua à croire que la destinée des hommes était écrite dans les astres, et qu'il était permis de l'y chercher. Ce n'était au commencement qu'une simple curiosité; elle dégénéra, avec le temps, en une coupable témérité; puisque la Providence s'étant réservé la connaissance de l'avenir, l'homme, par ses propres forces, ne saurait vouloir le pénétrer, sans anticiper sur le domaine de Dieu, et même sans blesser son essence.

En effet, il n'y a qu'un pas de l'astrologie judiciaire à l'athéïsme pratique; car, s'il était possible que notre conduite dépendît du mouvement des astres, et que notre destinée y fût marquée, ces mouvements étant nécessaires et immuables, la liberté de l'homme serait détruite, ses actions seraient soumises à une fatalité inévitable, et toute l'économie de la religion et de la morale serait renversée. La fausseté de tant de prédictions faites par les astrologues, les sages avertissements de Dieu dans les saintes Écritures, auraient dû, ce semble, guérir à jamais l'esprit de l'homme de cette vanité; mais la jeunesse n'est pas toujours capable de réflexions si solides. Les plus belles âmes sont souvent celles qui se laissent le plus facilement séduire.

Cette erreur n'était point alors particulière à l'abbé de Rancé. Les astrologues avaient été en grande faveur auprès de Marie de Médicis. Anne d'Autriche ne s'était pas fait scrupule de mander Campanella pour tirer l'horoscope de son fils (2). On citait beaucoup d'autres exemples donnés par les personnages les plus considérables du royaume (3). Est-il étonnant qu'un jeune homme, curieux, hardi, impatient, soit tombé dans un pareil piége? Saint Augustin, malgré son génie, s'y laissa prendre avant sa conversion. « Je ne cessais, dit-il, de consulter les imposteurs que l'on nomme astrologues, qui veulent qu'on rapporte tout à Vénus, à Mars et à Saturne..... Je n'avais point encore trouvé de raison certaine, telle que j'en cherchais, qui me prouvât à l'évidence que le hasard et non le calcul des mouvements célestes décidait de la vérité de leurs prédictions (4). »

Comme saint Augustin, l'abbé de Rancé reconnaîtra plus tard, en gémissant, « que toutes ces manières de percer dans l'avenir ne sont que des moyens inventés par le démon pour séduire les âmes faibles et pour

(1) Voir les théories d'Aristote dans son *Traité du Ciel*.
(2) Voir Racine, *Œuvres diverses*, t. IV, p. 318, in-18, 1809.
(3) Mémoires de M. de Marolles, p. 148 (1643).
(4) *Confessions de Saint Augustin*, l. IV, ch. III.

éluder les prédictions des saints, qui découvrent les choses futures par les lumières du Saint-Esprit (1). »

A cette illusion en succéda une autre moins dangereuse, mais non moins folle. Les systèmes insensés des Van-Helmont (2), des Robert de Fludd (3) avaient pénétré en France, et avaient fait des dupes jusque dans les chaires des écoles. Un professeur du collége d'Harcourt enseignait que l'art peut imiter la nature, et qu'il n'est pas impossible, par le moyen de certains degrés de chaleur tempérée, de convertir en or toutes sortes de métaux. Un clou qu'il disait être dans les trésors du grand-duc de Toscane, et dont une partie était de fer et l'autre changée par les chimistes en un or aussi pur que celui qui sort des entrailles de la terre, servait à confirmer ses principes et à les persuader à ses disciples. Le jeune abbé de Rancé, âgé de dix-sept ans, ne savait pas encore jusqu'où peut aller la faiblesse de l'esprit humain, même dans les plus hautes intelligences : il eut confiance en son maître, et se laissa séduire par le côté brillant de cette fantastique théorie (4).

Déjà, il s'était associé de ces sortes de gens qui, par leurs vaines promesses, ont ruiné et perdu tant de familles à cette époque (5). Il allait s'engager dans les mêmes dépenses, lorsque son père, s'étant aperçu des préparatifs qui se faisaient pour dresser des fourneaux et des alambics, rompit ce commerce, et lui ordonna d'avoir à achever sa philosophie et à se mettre en état de soutenir ses thèses au plus tôt.

(1) *Réponse au Traité des études monastiques*, p. 336.

(2) J.-Bapt. Van-Helmont, célèbre empirique de Bruxelles, se livrait alors à l'étude des sciences occultes et jouissait d'une grande réputation. Son fils, Mercure Van-Helmont, partagea les goûts de son père et croyait avoir le secret de la pierre philosophale.

(3) Alchimiste fameux, mort à Londres en 1637.

(4) D. Gerv., *Jugement crit. des vies de M. de Rancé*, p. 45; — *Manuscrit de Septfons*, cah, I, p. 49.

(5) M. des Lions, doyen de Senlis, raconte dans son journal manuscrit, à la date de juillet 1662, p. 281, que M. de Liancourt lui avait dit que M. de Ranty s'était vanté à lui-même de savoir le secret de la pierre philosophale pour faire de l'or, qu'il en avait fait une ou deux fois, mais qu'il ne s'en voulait pas servir, ni l'apprendre à d'autres. (Fonds de Sorbonne, nº 1268, Bibl. impér.)

CHAPITRE VI

L'abbé de Rancé perd son parrain, le cardinal de Richelieu, et son beau-frère, le comte de Belin; il est reçu maître ès-arts (1642-1643).

Les études de l'abbé de Rancé furent encore troublées par deux événements qui firent sur lui la plus profonde et la plus douloureuse impression. Le cardinal de Richelieu, son parrain, rentrait à Paris le 17 octobre, après une absence de huit mois passés avec le roi dans le Roussillon et la Catalogne; mais ce grand et terrible ministre n'était plus qu'une ombre de lui-même. On l'avait vu, malade et mourant, couché dans une litière portée avec les plus minutieuses précautions par des estafiers qui se relayaient de distance en distance. A son arrivée dans la capitale, la vie avait paru un instant se ranimer en lui, et il avait fait une sorte de parade de ce mieux factice pour en imposer à ses ennemis. Mais, le 4 décembre, on annonça la nouvelle de sa mort. L'abbé de Rancé en fut vivement ému. Ce n'est pas qu'il fondât sur lui de grandes espérances, mais c'était son père spirituel. Il ne put retenir ses larmes en visitant son corps, qui resta exposé pendant trois jours en son palais et à la Sorbonne, où ses obsèques furent célébrées avec beaucoup de pompe (1).

Le lendemain, lorsqu'il était encore tout entier sous le coup de cette mort, un autre malheur bien plus affreux et plus cruel, parce qu'il le touchait de plus près, éclata sur sa famille comme un coup de foudre, et y jeta la consternation et l'effroi : nous voulons parler de la fin tragique de son beau-frère, le comte de Belin.

« Je vous demande mille pardons, écrit-il à M. Favier, si j'ai passé tant de temps sans vous faire réponse. L'excès de ma douleur est une excuse assez légitime pour vous empêcher de vous plaindre de moi. Je crois que la mort funeste du pauvre M. de Belin vous est déjà connue, et je m'assure que ces tristes nouvelles ne vous auront pas moins donné de déplaisir qu'à nous. Il l'a reçue des mains infâmes de ce traître, qui avait eu assez de perfidie et de cruauté pour étrangler sa sœur (2). Les justes ressentiments de M. de Rancé, mon père, furent tels que vous pouvez les imaginer;

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 50.
(2) Léonore de Faudoas, sœur du comte de Belin.

ceux de M[me] de Belin vont jusque dans le désespoir. *Pour moi, si la profession dans laquelle je suis ne me le défendait, je m'estimerais indigne de vivre, si je ne vengeais la mort, ou, pour mieux dire, l'assassinat d'une personne que j'honorais comme défunt M. de Belin.* Je m'assure que vous serez bien aise de savoir de quelle façon il a été tué.

« Le jour de Saint-Nicolas, comme il revenait de la plaine du Roule exercer un cheval de combat qu'il voulait acheter, environ les quatre heures du soir, assez près de la porte Saint-Honoré, il entendit du bruit. M. de Belair, qui était avec lui, se retourne, et, ayant avisé Bonnivet (1), s'écrie: « Voilà Bonnivet! » Ce traître était déjà, lui troisième, à la croupe de leurs chevaux, le pistolet à la main : de sorte que M. de Belin n'eut pas plutôt tourné la tête, qu'il se sentit frappé d'un coup de pistolet, et tomba à la renverse, sans avoir pu se mettre en défense. En même temps, Bonnivet s'enfuit, et Belair, voyant M. de Belin par terre, le poursuit, après lui avoir crié plusieurs fois qu'il tournât le visage : il lui donna un coup de pistolet dans l'épaule, et, lorsqu'il était près de lui mettre son épée dans les reins, son cheval s'abattit sous lui; et ainsi Bonnivet eut tout le loisir de se mettre en sûreté. Il ne laisse pas que d'être extrêmement blessé et en danger de mourir. C'est tout ce que je puis vous mander sur cette affaire (2). »

L'abbé de Rancé avait l'âme généreuse, vive et bouillante; il savait faire des armes, et, dans un mouvement premier, il avait été tenté de tirer l'épée et de venger le lâche assassinat de son beau-frère. Il eut assez de foi et de courage pour se vaincre; il s'arrêta devant son saint habit : il ne voulut pas le tacher de sang. Il mit l'honneur réel, véritable de son état, l'honneur du sanctuaire, au-dessus du faux honneur du monde.

Cet affreux malheur ne changea rien au projet de M. de Rancé pour la thèse de son fils : il n'eut que très peu de jours pour s'y préparer; mais la facilité et la vivacité de son esprit suppléaient au temps et à l'étude. Il finit son cours de philosophie au commencement d'avril 1643, comme il l'a écrit lui-même le 25 mai suivant : « Il y a six semaines, dit-il à M. Favier, que j'ai achevé ma philosophie. Je crois que, dans deux mois, je pourrai soutenir. M. de Chevreil est allé dans son pays, et m'a laissé un curé de Chartres et son cousin pour m'exercer. Je souhaiterais bien que vous fussiez témoin de cette action-là, comme y ayant beaucoup contribué. Je vous supplie d'assurer M. de Bellérophon de mon très humble

(1) François de Rochechouart, marquis de Bonnivet, qui mourut en juillet 1647.
(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 5.

service. J'aurais bien besoin de son assistance, si je soutiens en l'une et l'autre langue, comme je l'espère (1). »

Ce fut au commencement d'août que, selon ses prévisions, il dut soutenir sa thèse. Suivant les conseils de son père, il la dédia à la reine, pour lur témoigner sa reconnaissance et gagner de plus en plus ses bonnes grâces (2). Il se trouvait, en effet, dans des conjonctures où il n'avait jamais eu plus besoin de se ménager cette royale protection, s'il voulait pousser sa fortune. Il n'avait plus le cardinal de Richelieu. Le roi était mort le 14 mai : le 13 juin, on enlevait à son oncle, Claude le Bouthillier, marquis de Pons, la surintendance des finances, avec ordre de se retirer dans ses terres. Son fils, Léon le Bouthillier de Chavigny, étourdi de la chute de son père, s'était démis, le 27 du même mois, de sa charge de secrétaire d'Etat (3). Le cardinal Mazarin, nouveau ministre, se plaisait à humiliei et même à abattre tous ceux qui avaient eu les faveurs de son prédécesseur. Il ne restait à M. de Rancé et à son fils que la reine, devenue régente du royaume, qu'il fallait s'attacher par quelque action d'éclat. Elle accepta l'hommage de la thèse, qui était précédée d'une épître dédicatoire très spirituelle et très élogieuse (4). Mais elle ne put y assister, comme elle en avait manifesté le désir, empêchée qu'elle était par son grand deuil. Elle chargea M. de Maupas, son premier aumônier, de la représenter (5).

La dispute fut très longue et très opiniâtre; la jalousie s'en mêlait. La grande réputation du régent, M. du Chevreil, et celle du soutenant qui effaçait tous ses condisciples, avaient attiré la plupart des vieux professeurs de philosophie des autres collèges de Paris. Ils vinrent armés de toutes les chicanes de la scholastique, bien décidés à pousser à outrance le candidat, et à faire brèche, en sa personne, à la gloire du collége d'Harcourt (6). Ils le poussèrent, en effet, très vivement, et lui proposèrent des difficultés capables d'embarrasser les plus habiles philosophes : il s'en tira avec honneur; mais on s'apercevait qu'il était piqué jusqu'au vif, voyant l'acharnement qu'on y mettait.

Pour se débarrasser d'eux une bonne fois, voici le tour d'esprit dont il s'avisa : un de ces professeurs disputait contre lui depuis près d'une heure; l'argument pressait, la force du raisonnement était confirmée par l'autorité d'Aristote, il semblait qu'il n'y avait point de réplique. La

(1) *Ibid*, p. 7.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 49.
(3) *Gazette de France* des 13 et 27 juin 1643.
(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. II, p. 3; — Marsoll., l. I, c. III, p. 14.
(5) Gervaise, *Jugement crit.*, p. 42.
(6) Id., *ibid.*

position du candidat ne pouvait être plus délicate : il se voyait réduit ou à rejeter Aristote, ce qui alors était un crime en philosophie, ou à s'avouer vaincu. Il répondit donc hardiment : « Je n'ai jamais lu Aristote qu'en grec, et je ne l'entends pas autrement; qu'on m'apporte le texte tel qu'il est, et j'y répondrai. » — Malheureusement, le professeur ne savait pas le grec, et l'abbé s'en doutait bien; ainsi, il le réduisit à un honteux silence. Alors, il cita lui-même le fameux passage, et, en l'expliquant, il fit voir la différence du texte avec la traduction vicieuse dont s'était servi le professeur. On ne pouvait rien désirer de plus pour une victoire complète (1),

On ne voulait pas encore la lui céder. Un autre professeur, pour réparer l'honneur de son confrère humilié, attaqua l'abbé par de nouvelles subtilités, et, comme on s'échauffait de part et d'autre, M. le duc de Montbazon, gouverneur de Paris et ami de la famille, fatigué de ne point voir la fin de toutes ces querelles d'esprit, se leva, et, s'avançant avec précipitation vers les disputants, se mit à jouer de sa canne, comme un homme qui veut séparer des gens qui se battent : *Contra verbosos verbis ne dimices ultra*, dit-il, en s'adressant à l'abbé.

Ainsi finit cette lutte longue et acharnée, où le jeune récipiendaire se couvrit de gloire devant l'élite de la société savante de Paris, qui put prévoir, dès lors, ce qu'il serait un jour (2).

Voici comme lui-même en rend compte à M. Favier : « J'eusse bien voulu vous donner plus tôt les nouvelles d'une action à laquelle vous avez grande part. Elle se passa autant bien que ceux qui me font l'honneur de m'aimer pouvaient le souhaiter. Je vous l'eusse mandé plus tôt, si, dès le lendemain, je ne fusse parti pour aller en Touraine, d'où je ne suis de retour que depuis quelques jours. Vous pouvez dire à M. de Bellérophon qu'encore que mes thèses fussent en langage latin, la dispute a été plus grecque que latine (3). »

Si l'abbé de Rancé a soutenu une pareille thèse, et on n'en peut douter, c'était à cette époque, sans contredit, un des premiers hellénistes de France, et, ce qui est plus merveilleux encore, un helléniste de dix-huit ans. « Pour être admis au degré de maître-ès-arts, disent les règlements de l'Université, il faut faire deux années de philosophie dans un collége, soutenir deux examens d'une heure chacun. A la fin du deuxième, qui a lieu à Sainte-Geneviève ou à Notre-Dame, le chancelier de l'Université fait

(1) Gervaise, *Jugement crit. des vies de M. de Rancé*, p.43 et 44.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 49.
(3) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 9.

mettre à genoux le candidat, et lui met le bonnet de maître-ès-arts sur la tête, en lui donnant le pouvoir d'enseigner les humanités dans tous les colléges de l'Université (1). »

L'Eglise voulait que la main qui touchait aux choses de l'esprit et du cœur de l'homme fût sainte et sacrée. L'enseignement des lettres humaines lui-même était à ses yeux une espèce de sacerdoce, une mission divine qu'on devait recevoir, à genoux, dans une cérémonie religieuse.

L'abbé de Rancé, après avoir subi son second examen, eut la récompense qu'il ambitionnait : l'Université inscrivit sur ses registres ces quelques mots : *L'an du Seigneur mille six cent quarante-quatre, le sixième jour d'août, fut gradué ès-arts maître Armand Bouthillier, du diocèse de Paris* (2).

Nous croyons qu'il faut rattacher à cette thèse, comme en ayant fait partie, la dissertation que l'abbé de Rancé composa à cette époque sur l'origine, la nature et l'excellence de notre âme, toute remplie de citations grecques très savantes, et qui étaient une nouvelle preuve de la grande connaissance qu'il avait des auteurs payens et des opinions des sages de l'antiquité (3). On la conservait manuscrite à la bibliothèque de la Trappe. Elle n'a jamais été imprimée (4).

CHAPITRE VII

L'abbé de Rancé étudie la théologie chez son père; sa facilité; il abandonne saint Thomas et il y revient ensuite; passion pour les armes; il subit son examen de bachelier; il dédie sa tentative à la reine (1644).

Les dangers que l'abbé de Rancé avait courus en fréquentant le collége d'Harcourt avaient fait une impression profonde sur l'esprit de son père :

(1) *Mercure galant*, vol. d'août, p. 57. (An. 1709.)

(2) *Acta rectoria Univers. anno* 1642-1659. (Biblioth. impér., suppl. latin, 1340.)

(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. II, p. 4.

(4) C'est ce que nous apprend le père Malachie d'Inguimbert dans sa *Vie de l'abbé de la Trappe*, p. 8 : « Conservasi nella libreria della Trappa, tra le opere non uscite alla publica luce dell' abate di Ransé, questa sopra tutte limatissima, degna di portare sulla fronte impresso il nome di un tanto autore. Ma constantemente recusano i monaci di quella celebre badia di onorarle colle stampe ; poiche imitatori ed eredi della singolare modestia praticata dal loro padre, sfugono di raccogliere il tenue frutto della umana lode, che ad essi aucora partorirebbe una tale impressione. » *Vita di Armando-Giovanni le Bouthillier de Ransé, Abate regolare e riformatore del monastero della Trappa, della stretta osservanza cisterciense, corretta, ampliata e ridotta in miglior forma.* (Roma, 1725.)

il ne crut pas devoir l'y exposer davantage. Ainsi, au lieu de l'envoyer assister aux leçons de théologie en Sorbonne, il fit venir deux docteurs chez lui, un le matin et l'autre le soir, pour le former à cette science divine si nécessaire à un jeune clerc que l'on destine aux fonctions ecclésiastiques.

Cette conduite paraissait devoir nuire au dessein que l'on avait de lui faire prendre des grades dans l'Université; mais, par le crédit que sa famille avait à la cour, il obtint que, sur le témoignage des professeurs ordinaires, il jouirait des mêmes priviléges que s'il avait fréquenté les écoles publiques, pourvu qu'il allât de temps en temps disputer en Sorbonne (1). Le 15 de ce mois (octobre) il écrit à M. Favier : « Je dois entrer en théologie sous M. Le Moine, et de là je prétends poursuivre jusqu'au bout, me donnant à l'Église, étant mon dessein et celui de M. mon père (2). »

Quelques soins qu'apportassent ses maîtres à l'instruire, et quelque longues que fussent les leçons qu'on lui donnait, sa pénétration et son ardeur le poussaient toujours plus loin en avant. Chaque jour il doublait la tâche qui lui était imposée. Après trois ou quatre mois d'études, il écrivait déjà à M. Favier la lettre suivante. C'est celle d'un jeune homme gâté par des succès au-dessus de son âge et plein de confiance en lui-même :

« J'espère être en peu de temps un grand théologien (3). Je confère, tous les jours deux fois, avec un docteur de Sorbonne qui me lit un cours de théologie beaucoup plus court que celui qu'on voit dans les écoles. Dans huit mois j'aurai vu toute la scholastique, et pendant seize qui me resteront jusqu'à ce que je puisse être reçu bachelier, je me donnerai entièrement à la lecture des Pères, des conciles, de l'histoire ecclésiastique. Je ne laisse pas d'aller entendre quelquefois un professeur pour avoir une attestation au bout du temps. Le plus tôt que je pourrai je me mettrai dans la prédication (4). »

Les disputes théologiques du temps fixent déjà son attention. Il les voit avec assez de sang-froid; il ne semble point incliner plus d'un côté que de l'autre. « Lorsque je pourrai vous écrire plus au long, mande-t-il à son précepteur, je vous entretiendrai de ce qui s'est passé en l'affaire

(1) D. Gervaise, *Jugem. crit. des vies de M. de Rancé*, p. 46.
(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 8 et 9.
(3) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 10.
(4) Que penser du récit de dom Le Nain (l. I, ch. II, p. 4 et 5), qui dit que dès l'âge de 15 ans, il se mit à prêcher avec la permission de l'archevêque de Paris ?

de M. Arnauld touchant son livre de la *Fréquente Communion*, et du démêlé que l'Université a eu avec les jésuites pour certaines propositions contraires à la piété et à l'Évangile que leurs casuistes ont mises à la lumière, et de la doctrine de l'évêque Jansénius (1). » Au reste, ceci n'est qu'une annonce; nous n'avons pas l'appréciation elle-même. Il va grand train dans la carrière de la théologie; il s'y est lancé à peine depuis un an, et il lui semble qu'il est déjà au terme de sa course.

(1644.) « Je reprends la plume, dit-il encore à M. Favier, pour vous rendre compte de mes études et de la façon que j'ai passé cette année. J'ai appris dans Presentius, Estius et les meilleurs scholastiques, les traités des Attributs, de la Vision, de la Prédestination, de la Trinité, des Anges et de l'Incarnation (2), avec l'épître aux Romains, sur laquelle un docteur de Sorbonne, avec lequel je confère tous les jours, m'a donné un petit commentaire que vous trouverez sans doute très beau et très utile pour l'intelligence de ces mystères. J'ai eu une attestation d'une année de théologie de M. Le Moine et de M. Duval avec assez de peine, n'ayant disputé que quatre ou cinq fois en Sorbonne. Je prétends, dans l'année que nous allons commencer, n'avoir d'autre étude que l'histoire ecclésiastique dans les Pères et dans les conciles. C'est nous préparer à de grands travaux. Nous viderons les questions sur la grâce, et verrons à fond toutes ces nouvelles opinions; surtout, nous suivrons saint Augustin. Quoi que je fasse, on dit qu'il me faudra attendre encore deux années avant que de faire mon acte de bachelier. Voilà des règles bien onéreuses. Pourquoi mesurer la science des gens par les années? Mandez-moi ce que vous pensez de tout ceci (3). »

On voit, par cette lettre, qu'il joignait à l'étude de la scholastique celle de l'Écriture-Sainte, des Pères et des conciles, qui s'y rattachent d'une manière si intime et si nécessaire. Il comprenait qu'un traité de théologie ne devait pas être composé presque exclusivement de définitions et de raisonnements de dialectique, où il n'y a guère pour l'esprit et rien pour le cœur; cependant, il n'en existait pas d'autres en ce temps-là. On peut dire que l'abbé de Rancé est un des premiers qui aient senti le besoin de donner à la théologie d'autres limites, de la présenter sous une forme plus attrayante, et surtout d'y faire une plus large part à l'histoire ecclésiastique et aux saints Pères (4).

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 12.
(2) Ce sont les traités exigés pour l'examen du baccalauréat.
(3) D. Gervaise nous a conservé cette précieuse lettre: Voir *Jugem. crit.*, p. 47 et 48.
(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 50.

Il se vit dès lors obligé de feuilleter la *Somme* de saint Thomas, pour connaître son sentiment sur une difficulté qui le préoccupait. Il n'en eut pas lu quelques pages qu'il conçut du dégoût pour ce saint docteur. Lorsqu'il venait à comparer ce qu'il appelait la dureté de son style avec la politesse de celui des auteurs profanes, il ne pouvait se résoudre à l'étudier. Du style, il passa bientôt aux opinions. Il crut qu'un homme qui, selon lui, n'écrivait pas poliment, ne pouvait pas bien penser. Il s'en explique lui-même à son précepteur dans une autre lettre.

« Pour ce qui est de saint Thomas, lui dit-il, j'ai autant d'aversion pour la rudesse de son langage que j'ai eu d'inclination et d'empressement pour la gentillesse des poètes grecs. Ses opinions étant fort éloignées des miennes, je ne veux le connaître que pour condamner tout ce qui ne tombera pas dans mon sens (1). »

C'est un jeune homme qui parle, encore tout épris de la beauté et des grâces littéraires des classiques. Il lui semble que, pour dire la vérité, il faudrait avoir le style grandiose d'Homère ou la phrase harmonieuse de Cicéron ; mais lorsqu'il fut en âge de juger plus mûrement, lorsqu'il eut pris la peine de lire et de réfléchir, il changea de sentiment et fut, par la suite, un des plus grands admirateurs du docteur angélique, c'est-à-dire du génie le plus vaste et le plus profond du moyen âge. Il ne peut encore avoir en ce moment une opinion raisonnée; il n'a que les préventions que ses maîtres lui ont inspirées, et il ne veut pas être thomiste.

Tout le monde sait qu'il arriva à peu près la même chose à saint Augustin, qui, accoutumé aux figures et aux fleurs de la rhétorique, et, comme il le dit, *à la majesté cicéronienne,* recula tout d'abord devant la simplicité de nos divines Écritures, dont il devint ensuite un si sublime interprète, qu'il a mérité le surnom d'aigle des docteurs (2).

Rien ne contribua davantage à former notre jeune théologien que la fréquentation des Carmes-Déchaussés. M. de Rancé, son père, avait une estime particulière pour ces religieux. Il avait fondé dans leur église une chapelle pour servir de sépulture à sa famille (3). L'un d'eux, le Père Denis de la Mère de Dieu, était son confesseur; c'était un homme d'une grande piété et d'une grande science. Il engagea son fils à visiter quelquefois ces saints cénobites, lui représentant combien ils étaient bons et accessibles à toute heure, combien il trouverait de plaisir à les entretenir.

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. I, p. 50.
(2) *Confess.,* l. III, c. v.
(3) Voir plus haut.

Les cloîtres, avec leurs hautes murailles, leurs corridors longs et silencieux, leurs sombres voûtes, leurs oratoires nus; les moines, avec leurs fronts chauves, leurs frocs et leurs sandales, effrayaient alors l'abbé de Rancé. Il ne goûta pas d'abord le conseil de son père; mais, sachant qu'il y avait d'agréables jardins dans ce couvent (1), et puis songeant aux cendres de sa mère chérie qui y reposaient, il prit la résolution d'y aller de temps en temps, ainsi qu'à la maison de Charenton, où l'on faisait un cours de théologie selon la doctrine de saint Thomas; c'était plutôt pour disputer que pour s'instruire (2). Il fit paraître dans la controverse toute son intelligence et toute la vivacité de son esprit; mais il ne put s'empêcher de reconnaître que les opinions de saint Thomas étaient la plupart à l'épreuve de toutes les subtilités; que plus on les approfondissait, plus on y trouvait de solidité, et qu'il était visible que le Saint-Esprit avait parlé par la bouche de ce grand saint. Les conversations qu'il eut avec les religieux achevèrent de le convaincre (3).

Pour avoir des idées saines en matière de foi, il ne pouvait aller à une meilleure école. Les Carmes donnèrent une preuve manifeste de leur attachement à la doctrine de l'Église dans leur Chapitre de 1646, où ils firent un décret défendant à tous les membres de leur Ordre de rien enseigner qui pût se rattacher aux sentiments de l'évêque d'Ypres, décret qui fut confirmé en 1649 dans un autre Chapitre général (4).

CHAPITRE VIII

Des camarades et des occupations de l'abbé de Rancé; il soutient sa tentative (1646-1647).

Chaque grande famille de Paris avait alors son abbé et quelquefois ses abbés. Presque tous étaient de la connaissance de l'abbé de Rancé, et deux ou trois seulement de son intimité : c'étaient l'abbé de Champval-

(1) Rue de Vaugirard. « Ces Pères, dit M. Brice (*Descrip. de Paris*, p. 201), ont les plus beaux jardins et les mieux entretenus de Paris ; ce qui ne leur procure pas peu de douceur, puisque, ne mangeant jamais de viande, ils en tirent des légumes en quantité dont ils vivent.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. II. (Edition de Rouen.)

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 51 et 52.

(4) Les Feuillants, les Capucins et les Prémontrés imitèrent cet exemple.

lon, François de Harlay, fils d'Achille de Harlay, et l'abbé François de Clermont-Tonnerre (1). Voici quelle était, en général, la vie de ces sortes d'abbés : ils ne se faisaient aucun scrupule de vivre dans le monde et avec le monde, de participer à tous ceux de ses divertissements qui ne pouvaient pas trop les compromettre, n'étudiant les sciences ecclésiastiques qu'autant qu'elles leur étaient nécessaires pour faire ce qu'ils appelaient leur carrière. Presque tous visaient à l'épiscopat. Or, la prédication était à leurs yeux le moyen le plus prompt et le plus sûr d'y parvenir. La Bruyère l'a dit : « Le sermonneur est plus tôt évêque que le plus solide écrivain n'est revêtu d'un prieuré simple (2). »

Nos trois abbés ne l'ignoraient pas, et ils se réunissaient souvent, le jour et la nuit, pour lire, écrire, s'exercer à la déclamation, à la pose et à l'action oratoire (3). Ces prédicateurs imberbes avaient une impatience extrême de se produire, et on les vit souvent, à l'aide de dispenses, passer des bancs de l'école dans les chaires de l'Eglise. Leurs parents et leurs amis se remuaient beaucoup pour leur faire un auditoire disposé à les admirer et à les applaudir.

Deux années séparaient encore l'abbé de Rancé de son baccalauréat ; le temps ne s'envolait pas assez vite au gré de ses désirs. Il s'imagina que ses études théologiques, toutes sérieuses et tout étendues qu'elles étaient, ne suffisaient pas pour occuper un esprit tel que le sien. C'était une erreur. Les Augustin, les Jérôme, les Basile, les Grégoire, d'un génie bien supérieur, se plaignaient sans cesse d'être comme écrasés sous l'immensité de cette science. Il lui restait de nombreux moments ; il rêva aux moyens de les passer agréablement, et il s'arrêta à la chasse (4). Elle ne lui apparut d'abord que comme une récréation nécessaire dans sa position, quoiqu'il dût savoir qu'elle était interdite aux clercs par les saints canons. Il eut le malheur de s'y distinguer et il s'y livra davantage. On ne vit jamais un chasseur plus habile et plus infatigable. Personne ne pouvait le suivre : il lassait les hommes et les chevaux les plus vigoureux. Ce penchant, loin de diminuer, ne fit que s'accroître avec l'âge. Il devint

(1) Adjunctis sibi delectissimis inter ecclesiasticarum dignitatum candidatos, sodalibus duobus maxime quibuscum a condiscipulatu conjunctissime vixerat, Francisco de Clermont-Tonnerre et Armando-Joanne le Bouthillier de Rancé, etc. (Legendre, *De Vita Fr. Harlai, arch.*, p. 18 et 19.)

(2) *Caract.*, in-18, t. II.

(3) Hi tres ingenio sane præstantes.... exercitationes eloquentiæ improbo labore persequi..... Dies noctesque certatim ducebant legendo, scriptitando, colloquendo, declamando, ut christiani rectoris partes, si fieri posset, universas assequerentur. (*Vie de Mgr de Harlay, ibid.*, Maupeou, t. I, l. I, p. 16.)

(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. II. p. 7.

en lui une passion si violente, que ce fut le plus grand sacrifice qu'il eut à faire au moment de sa conversion (1). Ceux qui ont aimé beaucoup la chasse et qui ont eu la force d'y renoncer, peuvent seuls dire tout ce qu'il leur en a coûté. Le son du cor retentissant dans le vallon sauvage, les aboiements de la meute ardente, les cris des piqueurs qui la précipitent ou l'arrêtent, la proie qui paraît et disparaît comme l'éclair à travers les sentiers et les clairières de la forêt, et vient enfin tomber aux pieds du chasseur : ces émotions, cette tourmente allaient à un homme de feu et d'action comme lui.

Il avait été élevé, dès son plus bas âge, pour être chevalier de Malte, et ses goûts n'étaient pas moins prononcés pour les exercices militaires que pour la chasse. Quand il pouvait se dérober à la surveillance de ses parents et de ses maîtres, il allait joindre quelques jeunes gens de ses amis avec qui il avait appris à faire des armes. Tout leur bonheur était de joûter ensemble, ou d'aller dans les écoles d'escrime désarmer quelque prévôt de salle (2). Mais, quel alliage ! quelle confusion ! l'épée, le fusil, la chasse, la théologie, la prédication, tout cela pêle-mêle !

Enfin, le temps de soutenir sa thèse arriva. Le candidat devait préalablement subir un examen devant quatre docteurs sur quelques traités de saint Thomas. Un seul mauvais billet lui laissait encore la liberté de demander un examen public, mais deux le faisaient exclure. S'il était admis à l'unanimité, il choisissait un président à qui il faisait signer ses thèses après qu'elles avaient été visées par le syndic (3). L'abbé de Rancé subit cet examen, et il n'y fut pas épargné, surtout pour la théologie. On le tourna et retourna en tous sens pour connaître ses sentiments sur la grâce, car c'était là le point de doctrine qui faisait le plus de bruit en ce temps-là, et sur lequel les esprits étaient le plus échauffés. Nous avons encore entre les mains une lettre qu'il écrivait le lendemain à un de ses amis, en date du 3 juin 1646; nous n'en citerons que ce qui regarde cet endroit de sa vie : « Je fus hier examiné, dit-il, pour ma tentative, par quatre docteurs dont le doyen était M. Pereyret, homme d'une science tout à fait extraordinaire (4). Je vous avoue que j'eus tant de fortune que, pendant trois heures et demie qu'ils m'interrogèrent, ils

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 54.

(2) Gervaise, *Jugem. crit.*; p. 57 et 58.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 55.

(4) Jacques Pereyret, de Billom, après avoir été théologal de Mende et official de Clermont, vint à Paris où le cardinal de Richelieu lui donna la chaire de controverse qu'il venait de fonder au collége de Navarre. Il fut nommé grand-maître de cette maison le 27 juin 1643.

ne me demandèrent rien à quoi je ne satisfisse, soit de philosophie, soit de théologie. Ils me mirent fort sur les matières de la grâce, dont je me débarrassai de telle sorte qu'ils eussent eu peine à dire dans quels sentiments j'étais. Je ne ferai mon acte qu'à l'entrée de l'hyver (1). »

Il ne soutint sa thèse qu'au mois de février ; elle fut dédiée, comme celle de philosophie, et pour les mêmes raisons, à la reine Anne d'Autriche. L'épître dédicatoire, contre la coutume, était encore cette fois en français. La reine y était louée d'une manière si flatteuse et si délicate qu'elle dut y être très sensible. La thèse roulait, selon l'usage, sur l'Unité de Dieu, la Trinité et les Anges : *De Deo Trino et Uno, et de Angelis* (2). C'était la matière obligée; mais, avec la fécondité de son esprit, la richesse de son imagination et son érudition précoce, il sut donner à ce sujet, mille fois traité avant lui, une forme neuve et piquante. Le président, quatre bacheliers en licence et deux bacheliers admis devaient disputer contre le répondant. Dix docteurs nommés censeurs y assistaient avec le droit de suffrage. L'abbé de Champvallon, son ami, devait ouvrir la lice. C'était un jeune homme d'une physionomie heureuse, d'une politesse extrême, et malgré sa vie dissipée, il avait le talent de parler sur tout, et de parler bien, le goût des sciences et des belles-lettres avec une mémoire prodigieuse. (1647.)

Il tint en haleine le soutenant pendant une heure, et le pressa vivement, mais avec tant de grâce, qu'on ne se lassait pas d'entendre ces deux abbés à peu près du même âge, également distingués, l'un proposer ses difficultés et l'autre les résoudre avec une aisance qui surprenait les plus habiles docteurs.

La fin de l'argumentation ne fut pas moins brillante que le commencement. L'abbé de Rancé y fit paraître une érudition qu'on n'avait pas lieu d'attendre de quelqu'un de son âge et des goûts qu'on lui connaissait; mais rien ne lui acquit tant de gloire que la facilité avec laquelle il citait les Pères de l'Eglise (3). On ne pouvait former aucune difficulté contre sa thèse qu'il ne rapportât aussitôt en sa faveur le témoignage d'un Père grec, et à l'appui celui d'un Père latin, et cela avec tant de précision et et d'à-propos qu'on eût dit que ces saints docteurs parlaient par sa bouche.

C'est, sans aucun doute, à l'occasion de sa *tentative* que l'abbé de Rancé recueillit les notes que l'on conserve manuscrites à la bibliothèque d'Alen-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. 1, p. 55; — Gonod, *Lett. de Rancé.*
(2) Id., c. I, p. 56.
(3) D. Gervaise, *Jugement crit.*, p. 52 et 53.

çon, formant un cahier in-8° de 212 pages, et commençant par ces mots : *Quid Plato et alii nonnulli de Trinitate senserint?* Qu'est-ce que Platon et quelques autres ont pensé de la Trinité ? Il expose, en répondant à cette question, la différence immense qu'il y a entre le dogme chrétien d'un Dieu en trois personnes et le ternaire platonicien. Il cite une foule de textes grecs empruntés aux ouvrages des philosophes anciens. Il examine ensuite les opinions du juif Philon sur le même sujet, et il fait voir combien il était éloigné de ce dogme sublime.

Il passe en revue les Pères de l'Eglise avant Arius, comme saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Origène, Denis d'Alexandrie et quelques autres, et il montre comment ils ont cherché à accommoder ce mystère au sens de Platon.

Arrivé à l'Arianisme, il en énumère et en classe les sectes nombreuses. Il rapporte tous les passages des Saintes-Ecritures dont les Ariens ont abusé pour soutenir leur effroyable hérésie; il les explique comme l'Eglise et en indique d'autres qui confirment ses explications. Après avoir établi l'égalité et la distinction des personnes du Père et du Fils, il constate l'existence du Saint-Esprit; il prouve *sa procession*, surtout d'après les docteurs de l'Eglise d'Orient. Tous les éléments d'un traité complet de la Trinité sont réunis là : les étymologies, les définitions techniques des noms et des choses, les preuves, l'indication des sources, les objections, les réponses. Les textes grecs sont longs et très multipliés; c'est un arsenal que l'abbé de Rancé s'était préparé avant la lutte, mais pour son usage seul ou celui d'un théologien très savant et assez habile helléniste pour lire couramment et comprendre, à la simple lecture, la langue d'Homère (1).

(1) Ce manuscrit vient de la Trappe; il porte en tête ces mots : *Ce livre est écrit de la propre main de notre R. et très-saint Père D. Armand, réformateur de la Trappe, qui, pour notre malheur, mourut le mois passé,* 31 *octobre* 1700, *comme il avait vécu.* Mais il y a deux choses qui embarrassent : la première, c'est l'erreur de la date de la mort de l'abbé de Rancé, que l'on met au 31 octobre, tandis qu'elle est arrivée le 27. Comment concevoir qu'un religieux ou l'abbé de la Trappe se serait trompé ainsi, à si peu de distance d'un pareil événement ? Nous répondons que c'est une erreur d'inadvertance, comme il s'en fait souvent; qu'elle porte sur un chiffre, et n'infirme nullement le témoignage lui-même. Secondement, on prétend que l'écriture de ces notes ne ressemble point à celle des autographes de l'abbé de Rancé que l'on possède en assez grand nombre. Mais il y a bien de la différence entre l'écriture d'un jeune homme à l'âge de dix-huit ans et à l'âge de soixante-dix ou quatre-vingts ans. Pour que la comparaison fût concluante, il faudrait la faire avec les lettres écrites à peu près à l'époque où l'abbé de Rancé a dû jeter ces notes rapides sur le papier. Eh bien, cela a été fait, et nous avons constaté, à l'aide de plusieurs autographes, que les écritures se rapprochaient beaucoup dans la masse des lignes et se confondaient surtout dans les titres des chapitres, les corrections et les additions. La ressemblance est encore plus frappante avec l'écriture des lettres adressées à Arnauld d'Andilly et conservées à la bibliothèque

CHAPITRE IX

L'abbé de Rancé continue ses études et ses divertissements; il prêche dans plusieurs églises de Paris, et il est ordonné diacre, après une retraite à Saint-Lazare (1648).

Aussitôt que l'abbé de Rancé eut soutenu sa tentative, comme il aimait toujours, en digne élève qu'il était, à reporter sur ses maîtres vénérés et chéris sa gloire et ses succès, il se hâta d'envoyer sa thèse, *en beau papier de satin*, à M. l'abbé Favier et à M. de Bellérophon, avec des lettres où il leur racontait la manière dont il avait subi son examen. Ces Messieurs, en excellents maîtres qui jouissent des triomphes et s'attristent de l'insuccès de leurs disciples, comme si c'étaient les leurs propres, attendaient ces nouvelles avec impatience (1). Pour lui, aussitôt après avoir satisfait à ce devoir, il alla passer ses vacances au château de Véretz. Il était de retour à Paris vers la mi-octobre. Il écrit le 16 de ce mois: « J'arrivai hier de Touraine, où M. de Rancé a fait séjour de deux mois et demi. Notre voyage a été extraordinairement malheureux, et, pour moi, je crois qu'il avait été entrepris sous quelque constellation contraire et funeste à notre repos. Notre disgrâce a commencé par le désordre qui s'est mis dans notre équipage et la perte de nos chevaux. Elle a continué par la maladie de M. de Rancé, qui tomba malade, trois semaines après être arrivé à Véretz, d'une fièvre continue, avec mal de côté et grande oppression de poitrine; et, pour comble de maux, il ne fut pas plus tôt en état de souffrir la fatigue du chemin, qu'étant monté en carrosse pour s'en retourner, à une lieue de sa maison, son cocher se laissa tomber de son siége, quitta les guides, et nous abandonna à la conduite de ses chevaux, qui nous entraînèrent, près d'une demi-lieue, avec une vitesse et une impétuosité qui n'était pas imaginable (2). »

de l'Arsenal. Au reste, quand l'abbé de Rancé aurait dicté ces notes à un secrétaire, elles n'en seraient pas moins les siennes. On retrouve là déjà son genre, sa manière, son goût pour l'érudition et les recherches savantes, l'accumulation des textes et des citations, tous les germes du talent qu'il déploiera un jour dans son *Traité de la sainteté et des devoirs monastiques*. Ces notes renferment réellement les éléments de ces thèses plus grecques que latines, dont il nous a parlé lui-même.

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 16.

(2) Id., ibid., p. 17.

Voilà l'abbé de Rancé à Paris, pour y poursuivre ses études; mais il avait l'esprit trop actif pour circonscrire ses travaux dans l'unique sphère de la théologie, pendant les deux années d'intervalle qui, suivant les lois de la Faculté, devaient séparer la tentative de la licence. Il rêvait déjà, depuis quelque temps, à la prédication, à un vaste auditoire frissonnant sous sa parole, et aux triomphes les plus séduisants de l'éloquence. Il demanda donc et obtint la permission de prêcher; et il brilla dans les églises comme il avait brillé dans les écoles. Mais était-il assez solidement humble, assez mûr, pour affronter ces redoutables applaudissements qui enivrent le cœur et souvent énervent les génies naissants? Nous ne le croyons pas (1).

Le premier sermon qu'il fit, ce fut à l'occasion de la profession de sa sœur aux Annonciades (2). La vue d'une victime étendue à terre sous le linceul funèbre, dans un état de mort, au fond d'un sanctuaire, ces chants lugubres, les serments, tout l'appareil saisissant de cette immolation, rendrait éloquent un orateur ordinaire; que sera-ce donc de l'abbé de Rancé devant un pareil spectacle, quand il s'agit d'une sœur, quand la voix du sang et celle de l'esprit se mêlent ensemble!

Il prêcha pour la seconde fois, depuis son baccalauréat, dans l'église Saint-Paul, jour de la conversion de ce grand apôtre, 25 janvier. Il développa toute l'admirable économie de la grâce dans le retour du pécheur, et fit, sans s'en douter, l'histoire de sa propre conversion (3).

Il prêcha son troisième sermon au mois d'avril suivant. Il écrivait le 16 mai : « Nous sommes présentement aux Claies (terre et château près de Versailles) depuis un mois tout entier, où je m'ennuie très fort. Nous partîmes le lendemain de la seconde fête de Pâques, où je prêchai dans les Carmes-Déchaussés; mon texte fut : *Sperabamus quod ipse redempturus esset Israel;* et tout mon discours dessus l'espérance. Je ne vous en dirai pas davantage, ne m'imaginant pas que ce que je fis vaille la peine de vous être mandé (4). » L'abbé de Rancé parle ici trop modestement de lui-même. D. Le Nain rapporte qu'il y avait partout concours extraordinaire pour entendre le prédicateur de vingt ans, et qu'il enlevait l'admiration de tout son auditoire.

L'année après, il parla encore dans la même église, pour la Purifi-

(1) D. Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* l. I, c. II, p. 5.
(2) Gerv., *Jugem. crit.,* p. 54.
(3) Id., *ibid.,* p. 55.
(4) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé,* p. 18 et 19.

cation de la sainte Vierge; et dom Gervaise, qui avait conservé ce sermon, affirme qu'il était des plus remarquables sous tous les rapports.

En général, il possédait cette haute éloquence qui persuade, qui entraîne. Sa prononciation était pathétique, majestueuse et véhémente. « Il avait, dit dom Gervaise, quelque chose de ce torrent qu'on a depuis admiré dans le P. Bourdaloue; mais il touchait plus que lui, et ne parlait pas si vite (1). » Enfin, il possédait toutes les qualités qui font le grand orateur (2), et le froc de grosse laine qu'il jettera un jour sur ses épaules, en signe de pénitence, loin de rabaisser son talent, ne fera que lui donner un essor plus sublime.

On n'assure pas, néanmoins, qu'il opéra beaucoup de conversions: parce que la parole qui n'est pas soutenue de l'exemple, fait peu d'impression et de fruit. Il ne pensait alors qu'à courir et à se divertir. Combien de jeunes gens, une fois débarrassés de la surveillance de leurs maîtres, de la discipline des écoles, et souvent affranchis de l'autorité tutélaire de leurs parents, se ruent dans le monde bien plus qu'ils n'y marchent! La nature nous enseigne que la vie est dans l'action: or, comme il y a une surabondance de vie en eux, il y aura une surabondance d'action, non de cette action paisible qui occupe l'âme en elle-même, mais de cette action violente qui la jette hors de son assiette naturelle. Ils ne croient pas s'exercer, s'ils ne s'agitent; ni se mouvoir, s'ils ne font du bruit. Leur existence est un tourbillon perpétuel qui les emporte sans leur permettre de respirer et de penser à eux.

La chasse était toujours l'amusement favori de l'abbé de Rancé. « On voyait, dit Le Nain, un prieur, un chanoine, un abbé, passer les jours et les nuits, coucher souvent dans les bois, tête nue, accablé de fatigue, attendre à l'affût quelques bêtes fauves. Il y contracta, plus tard, une goutte sciatique dont il faillit mourir (3). » Son ami, M. l'abbé de Champvallon, l'ayant rencontré un jour dans les rues de Paris, lui demanda: « Où vas-tu, abbé? Que fais-tu aujourd'hui? — Ce matin, prêcher comme un ange; ce soir, chasser comme un diable (4)! » Telle fut sa réponse, qui révèle tout ce qu'il y avait de forcé, d'étrange et de disparate dans sa conduite. Les voitures qui allaient le train ordinaire étaient pour lui un supplice insupportable. Il n'était pas plus tôt en route, qu'il eût voulu être au terme de son voyage. Il lui fallait des coursiers aux pieds rapides

(1) *Jugement crit.*, p. 56.
(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, l. I, p. 17.
(3) T. I, l. I, c. II.
(4) D. Gerv., *Jugem. crit.*, p. 56 et 57.

comme la flèche et dévorant l'espace. On l'a vu plus d'une fois, après avoir chassé quatre ou cinq heures le matin, venir de vingt lieues en poste, le même jour, soutenir une thèse en Sorbonne, ou prêcher dans une église, avec autant d'assurance et de tranquillité que s'il fût sorti de son cabinet (1). Sa complexion, cependant, était délicate, et il n'y avait que sa grande ardeur qui pût le soutenir.

Il n'était encore que simple tonsuré, et sa famille ne savait que penser de cette conduite; car il semblait n'avoir aucun désir d'entrer dans les ordres sacrés. La vie d'abbé séculier lui souriait assez; elle lui donnait une certaine liberté qu'il aimait, et il prévoyait que, s'il pénétrait plus avant dans le sanctuaire, il serait obligé de renoncer à ses divertissements, de vivre dans une grande contrainte, ce qui ne pouvait s'allier avec ses goûts et la franchise de son caractère. De là, toutes ces répugnances à passer outre, ne dût-il jamais être docteur, ni élevé à ces hautes dignités auxquelles sa naissance et ses connaissances acquises lui permettaient de prétendre (2).

Mais ses parents et ses amis en pensaient bien autrement. Les grands desseins qu'ils avaient sur sa personne, et le désir que l'archevêque de Tours, son oncle, témoignait de l'avoir pour coadjuteur, ne lui permirent pas, malgré toutes ses antipathies, de résister aux vives sollicitations qu'on lui faisait tous les jours. Il fallut donc franchir le dernier pas; c'est-à-dire faire son entrée dans le sacerdoce de Jésus-Christ, conduit, non par cet Esprit qui souffle où il veut, mais sous l'inspiration fatale, inexorable, de la chair et du sang.

Cette résolution étant prise dans la famille de l'abbé de Rancé, il fallut penser au moyen de l'exécuter. Paris était alors en proie aux horreurs des guerres civiles connues sous le nom de guerres de la Fronde (3). L'archevêque, François de Gondi, ne se mêlait plus de l'administration de son diocèse, à cause de son grand âge. Le coadjuteur, son neveu, s'en mêlait encore moins, pour des raisons qui ne sont malheureusement que trop connues. M. du Saussai, l'auteur du *Martyrologe de France*, promu, plus tard, à l'évêché de Toul, qui était alors official et grand-vicaire de Paris, gouvernait le diocèse. Ce fut à lui qu'on s'adressa pour obtenir les dimissoires dont on avait besoin. L'acte est du 27 juin 1648, et il est ainsi conçu : « Il est permis à l'abbé de Rancé de se faire ordonner par tel

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 57.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 61.
(3) Ce nom est venu des enfants qui ont été les premiers à se battre à coups de fronde.

« évêque catholique qu'il lui plaira, et de recevoir de sa main les quatre « mineurs et les autres ordres jusqu'à la prêtrise inclusivement; on le « dispense même des interstices et de toutes les autres formalités qui « s'observent en pareille rencontre (1). »

L'Église, comme la Providence, ne va point par sauts et par bonds : elle procède en tout, mais particulièrement dans le choix de ses ministres, avec une lenteur pleine de sagesse. Aux époques malheureuses de dégénérescence, l'empressement immodéré et irréfléchi de parents ambitieux à pousser subitement leurs enfants dans le sanctuaire, la complaisance coupable des pontifes à leur en ouvrir les portes, ont fait souvent les plus larges brèches aux saintes règles de la discipline ecclésiastique, et jeté sous l'étole et jusque sous la mitre une multitude de clercs qui ne voulaient que les honneurs et les revenus des bénéfices et des dignités, sans les charges et les devoirs. Tel fut le sort de l'abbé de Rancé.

Combien nous devons nous féliciter que cet abus ait entièrement disparu de nos jours! Les prêtres et les évêques n'apportent plus à l'Église des titres de noblesse et des armoiries, mais, en général, la vocation de Dieu et le blason de leurs vertus.

Cependant les irrésolutions de l'abbé de Rancé n'étaient pas entièrement surmontées : l'état où il allait entrer l'effrayait; plus le temps approchait, plus ses perplexités croissaient. Sa famille s'efforça de vaincre ses répugnances, en lui représentant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, que l'archevêque de Tours était infirme, et que, s'il venait à mourir dans ces circonstances, cette place éminente lui échapperait pour toujours (2). Il fut décidé qu'il entrerait seulement dans les ordres sacrés, et qu'un peu plus tard, il recevrait la prêtrise.

Saint Vincent de Paul avait été destiné par la Providence à exercer la plus salutaire influence sur toutes les classes de la société française, sur l'Église et sur le monde. A peine avait-il été installé à Paris, qu'on avait vu presque tous les prêtres d'élite se grouper autour de lui et puiser dans sa sainte compagnie, cet esprit de piété qui seul peut relever et vivifier l'état sacerdotal. C'étaient la plupart de ceux qui devaient être, plus tard, les grands évêques du grand siècle; c'était Bossuet qui venait s'y former aux vertus ecclésiastiques, et, dans les conférences qui s'y faisaient, s'essayer, comme un jeune aigle, à lancer la foudre.

L'abbé de Rancé vint à son tour à Saint-Lazare, où il trouva la plupart

(1) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 61.
(2) *Jugem. crit.*, p. 62 et 63.

de ses amis. Sa qualité de chanoine de Notre-Dame de Paris l'exemptait de faire régulièrement son séminaire; mais, comme il connaissait mieux que personne le besoin qu'il avait d'une retraite, il ne voulut point faire usage de ce privilége. Il se mit entièrement entre les mains de saint Vincent pour prendre le pli qu'il voudrait lui donner, et l'homme de Dieu, de son côté, n'oublia rien pour lui inspirer les sentiments qui doivent animer celui qui se prépare au redoutable ministère des autels. Il fallut commencer par réformer son extérieur : on vit pour la première fois l'abbé de Rancé avec les cheveux courts, le petit collet et la soutane (1).

On passa ensuite aux dispositions intérieures : l'esprit de retraite et de solitude fut la première chose qu'on tâcha de lui inspirer. Il apprit à faire oraison, à s'humilier devant Dieu, à réfréner le vagabondage de ses sens et de ses pensées. On l'instruisit des cérémonies de l'Église, dans lesquelles les abbés de cour n'ont pas la prétention d'être bien versés (2).

Le saint homme lui parla de cette multitude de bénéfices qu'il possédait contre les Canons, et lui en fit voir les conséquences. Cette morale l'effraya : il n'y avait jamais réfléchi, entraîné qu'il était par le torrent de l'exemple et de la coutume; il pria donc son directeur de remettre à un autre temps la discussion de ce point, qu'il n'avait pas, disait-il, assez examiné, et dont il n'était pas entièrement le maître (3).

Il dut sortir des mains de saint Vincent de Paul rempli de bonnes dispositions. Heureux s'il eût toujours réglé sa conduite sur les exemples et les leçons d'un aussi grand maître de la vie spirituelle! Mais les saints n'ont jamais parlé, prié et pleuré en vain. Cette semence de salut jetée par une main bénie dans une pauvre âme n'y périra pas entièrement; elle y germera plus tard, et y produira des fruits. C'est ce que nous entrevoyons dans la lettre qu'il écrivit, le 22 décembre, à M. Favier, et qui nous apprend combien il avait été touché de son séjour à Saint-Lazare : « Vous avez, lui dit-il, trop bonne opinion de ma vocation à l'état ecclésiastique; pourvu qu'elle ait été agréable à Dieu, c'est tout ce que je désire; et il ne nous est pas permis, étant chrétiens, d'avoir autre pensée et autre fin de nos actions que celle-là. J'ai pris les quatre mineurs, le sous-diacre et diacre, en trois jours consécutifs, des mains de M. le coadjuteur (4), étant seul, et par un *extra tempora*. J'ai fait une retraite

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 64.
(2) *Manuscrit de Septfons*, p. 69.
(3) *Jugem. crit.*, p. 65.
(4) Jean-François-Paul de Gondi, depuis cardinal de Retz, et coadjuteur de son oncle depuis 1643.

de douze jours à la Mission, où j'ai eu grande satisfaction de ces bonnes gens. C'est une véritable maison de Dieu, il ne se trouve point ailleurs un pareil exemple (1). »

CHAPITRE X

L'abbé de Rancé se prépare à sa licence; il est ordonné prêtre, ce qui ne l'empêche pas de vivre dans la même dissipation (1650-1651).

A la fin de 1649, l'abbé de Rancé entra en licence. On sait que, pendant les deux années qu'elle dure, le travail est continuel; l'aspirant est toujours en haleine pour attaquer ou se défendre, soit dans les exercices publics, soit dans les essais particuliers. Les difficultés qu'il fallait vaincre, les épreuves solennelles qu'il devait subir, l'ardeur de tant de concurrents qui pouvaient lui ravir les palmes qu'il ambitionnait, étaient autant de stimulants et d'aiguillons de son amour-propre. Il fut bien forcé de retrancher quelque chose de ses amusements et de ses courses incessantes (2). « Depuis quatre mois, écrivait-il le 19 février 1650, j'ai fait trois voyages en Touraine, et ne suis rendu à Paris que depuis quinze jours. Le peu d'arrêt qui a été dans ma vie pendant tout ce temps-là m'a empêché de vous écrire; je m'en acquitte à présent que je suis en quelque sorte d'assiette plus assurée par l'embarquement que j'ai pris dans la licence où nous entrons. Je fus examiné avant-hier par quatre docteurs dont M. Pereyret, de votre pays, était le doyen. Je m'en tirai comme à l'ordinaire, c'est-à-dire fort communément (3). » Il s'appliqua dès lors plus sérieusement aux études que lui imposait le grade auquel il aspirait.

Son âme impatiente, bouillante, aurait voulu tout dévorer d'un coup : le temps, l'espace et la science. Il déclare « qu'il fera deux actes dans l'année, et qu'il achèvera sa licence par le dernier, qu'il réservera pour le mois de février de l'année prochaine, afin d'avoir dix mois à lui pour faire telle étude qu'il lui plaira (4). » Il soutint avec éclat sa Majeure ordi-

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 21.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 70.
(3) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 23.
(4) Id., *ibid.*, p. 23.

naire pendant dix heures, sur la Religion, l'Église, l'Histoire ecclésiastique et les Conciles; sa Mineure ordinaire un peu plus tard : elle durait cinq heures. Enfin, sa Sorbonique fut remise à l'année suivante. Elle était ainsi appelée parce qu'elle se soutenait toujours en Sorbonne, dans la grande salle des Actes; elle comprenait les traités de l'Incarnation, de la Grâce, de la Morale, sur lesquels le soutenant était interrogé de six heures du matin à six heures du soir (1). On avait vu rarement briller dans le même sujet autant de talents divers.

L'abbé de Rancé, malgré sa légèreté et sa dissipation, était si avide d'acquérir sans cesse de nouvelles connaissances, qu'il eût voulu les embrasser toutes à la fois. A ses études ordinaires il joignit celles de l'histoire, de la controverse, de la chronologie, du blason, de la peinture, de la géographie, et s'y rendit assez habile (2). On a eu longtemps à la Trappe des paysages et des cartes de sa façon qui n'étaient pas sans mérite (3).

La controverse religieuse était peut-être la science dans laquelle il excellait le plus. Il passait même, dans le monde, pour y être très versé. M. Martin, ex-ministre huguenot dans le Maine, venait d'abjurer ses erreurs; et, depuis ce moment, il travaillait avec beaucoup de zèle au retour de ses anciens coreligionnaires. Dans ce but, il composa une méthode de controverse où il rendait compte des motifs de sa conversion, et il la dédia, dit-on, à l'abbé de Rancé, comme à l'un des hommes les plus capables qu'il y eût alors d'en juger. Nous croyons plutôt que M. Martin, ayant fait son abjuration entre les mains de Mgr l'archevêque de Tours, voulut témoigner sa reconnaissance et faire sa cour à l'oncle en offrant son livre au neveu. L'oncle refusa peut-être la dédicace au profit de son neveu, afin de grandir sa réputation naissante et de préparer son avenir (4).

Quoique la vie de l'abbé de Rancé fût toujours très dissipée et peu digne du sacerdoce; quoiqu'il reculât lui-même devant l'époque fatale de son ordination, il avait été décidé qu'il serait prêtre, et il le fut. Sur l'invitation de la famille, l'archevêque de Tours, son oncle, vint à Paris lui conférer la prêtrise le 22 janvier 1651. Il comptait alors vingt-cinq ans accomplis. Ainsi sa dispense d'âge, reçue de Rome trois ans auparavant, devint inutile (5). Quelques jours après l'imposition des

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 69.
(2) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 59.
(3) Id., *ibid.*, p. 59.
(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 74; — Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 59.
(5) Le Nain, l. I, p. 9; — Maupeou, l. I, p. 35.

mains, il célébra sa première messe. L'église des Annonciades de Paris, où il avait une sœur religieuse, fut choisie par son père pour cette cérémonie. Les préparatifs furent brillants : l'église, l'autel, les ornements, tout était magnifique. Ce qu'il y avait de plus considérable à la cour et à la ville devait s'y trouver. C'était un abbé de qualité, jouissant déjà d'une grande réputation, qui allait célébrer pour la première fois les Saints Mystères; cela seul devait attirer une foule considérable de monde. Mais ce n'est pas là le spectacle le plus digne du Dieu qui s'immole par les mains du prêtre, et devant lequel les anges se voilent la face de leurs ailes; il veut surtout que ceux qui sont chargés de ce redoutable ministère soient parés de l'innocence et de la sainteté de leur vie, et environnés au sanctuaire du cortége de leurs vertus. L'abbé de Rancé comprit si bien cette vérité que, lorsqu'on s'y attendait le moins, il disparut tout à coup et se retira aux Chartreux, où, dans une profonde solitude, il offrit au Seigneur les prémices de son sacerdoce, à l'insu de sa famille, qui n'en eut connaissance que quelques jours après (1). C'était un beau début dans la carrière sacerdotale que de manifester ainsi, sans aucune considération humaine, le respect dû à la principale des fonctions du prêtre de Jésus-Christ. Que ne devait-on pas augurer de dispositions si saintes! Pourquoi devaient-elles s'évanouir si tôt!

Écrivant, quelques temps après, à M. l'abbé Favier, il lui disait : « J'ai reçu, il y a trois semaines, l'ordre de prêtre par les mains de Monsieur de Tours. Je vous l'aurais mandé plus tôt sans le séjour que j'ai fait à la campagne » (2). Ces paroles si courtes, si sèches et si vulgaires, annoncent qu'il ne comprenait pas alors, comme il l'a compris plus tard, les devoirs et les charges du sacerdoce, et en même temps toute la gloire, tout le bonheur qu'il y avait pour lui d'être initié au plus grand et au plus sublime des ministères.

L'abbé de Rancé vécut prêtre comme il avait vécu abbé, dans la même dissipation et la même insouciance de ses devoirs. Il appliquait cependant quelquefois son esprit à des réflexions sérieuses, et il en faisait l'objet de ses entretiens. Se trouvant un jour avec ses deux amis, l'abbé de Champvallon et l'abbé de Clermont-Tonnerre, il amena la conversation sur les tortures des saints martyrs, et glorifia leur constance héroïque, dont il semblait qu'on ne fût plus capable, bien qu'on dût être dans la disposition de tout souffrir pour Jésus-Christ; puis, continuant à parler comme un homme qui ne s'effraie de rien, pas même du supplice du feu, car il

(1) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 67.
(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 24.

était question principalement de saint Laurent, il leur proposa de faire un léger essai pour savoir jusqu'où irait leur patience. Ses amis le prirent d'abord sur le ton de la plaisanterie; mais, voyant que la chose tournait au sérieux et qu'il se moquait de leur pusillanimité, l'amour-propre piqué se mit de la partie, et l'on fit une gageure à qui, pendant un temps donné, qu'on suppose sans peine avoir été extrêmement court, tiendrait le doigt à une bougie allumée. Les deux premiers, vaincus par la douleur, reculèrent presque instantanément. L'abbé de Rancé vint à son tour, présenta le doigt au feu, et l'y tint avec une fermeté inébranlable, non seulement pendant le temps fixé, mais il continuait encore, lorsque ses camarades, s'apercevant, à la décomposition de son visage, de la violence qu'il se faisait, se hâtèrent de l'arracher à ce supplice (1).

De quoi n'est pas capable un homme qui, par vaine gloire, peut ainsi vaincre la nature, et que ne peut pas faire la grâce dans une âme ainsi disposée! On a vu des chrétiens, dans les temps de persécution, s'essayer au martyre en mettant des charbons brûlants sur leur mains. L'abbé de Rancé préludait ainsi, sans le savoir, à un long et douloureux martyre de trente-sept ans.

CHAPITRE XI

Licence de l'abbé de Rancé (1652).

L'abbé de Rancé soutint sa Sorbonique le 10 février de cette même année, comme nous le voyons dans une lettre du 12 de ce mois à ses précepteurs : « Je n'ai pas voulu manquer, dit-il, de vous envoyer les thèses que je soutins avant-hier en Sorbonne, suivant le dessein que j'ai de vous rendre compte de ce que je fais, comme je l'ai toujours *fait* (2). »

Il y a des âmes que Dieu semble avoir destinées l'une à l'autre : aussitôt qu'elles se rencontrent, elles se comprennent, elles s'aiment, elles s'agglutinent, pour ainsi dire, comme celles de Jonathas et de David : *Anima Jonathæ conglutinata est animæ David* (3), et rien n'est capable de les séparer. Tels furent Bossuet et l'abbé de Rancé (4) : jeunes gens tous

(1) Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, l. I, p. 16 et 17.
(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 23.
(3) I, Reg., c. XVIII, v. 1.
(4) *Mémoires de l'abbé Le Dieu*, t. I, p. 42.

deux au noble cœur, d'un esprit très cultivé et très poli, également avides de savoir, quoique non également propres à tout apprendre, studieux, mais non avec la même application et la même persévérance, doués de talents transcendants à des degrés divers, rivaux et non jaloux.

Depuis deux ans, ils étaient ensemble *sur les bancs* et concouraient pour la licence. La vieille Sorbonne n'avait pas vu souvent sous les voûtes de ses écoles deux champions de cette force. A la fin de la licence avait lieu, à cette époque, la cérémonie des *paranymphes*, consacrée à des harangues, des compliments, et aussi à des épigrammes. L'abbé de Rancé et les autres bacheliers de Navarre qui avaient concouru nommèrent Bossuet *paranymphe* (1). On appelait ainsi l'orateur élu par ses condisciples pour remplir le grand rôle dans cette solennité universitaire. Ils devaient préalablement aller tous en corps, et lui à leur tête, convier à cette fête le chancelier de l'Université, le Parlement, les autres cours supérieures, le Châtelet, l'Hôtel de ville. Dans le discours, comme dans les vers lus en ces rencontres, l'usage permettait que le *paranymphe* caractérisât successivement tous les bacheliers de sa licence. Combien Bossuet, dont l'âme était si élevée et si généreuse, dut se complaire à louer les grands talents de l'abbé de Rancé! Combien celui-ci dut aimer à payer de retour un aussi éminent ecclésiastique, son compatriote par sa mère, son condisciple par la fréquentation des mêmes écoles, son émule par l'esprit et son ami par le cœur.

Philippe Cospéan, ce digne prélat qui avait assisté à la première thèse que l'abbé Bossuet avait soutenue à Navarre avec une supériorité si marquée; qui l'avait vu et entendu souvent depuis, pressentant ses hautes destinées, les annonça un jour avec assurance à un certain nombre d'hommes d'élite qu'il réunissait à l'hôtel Vendôme, où il logeait. Un jour, leur montrant du doigt Jacques-Bénigne, qui venait de prendre congé de lui pour retourner à son collége : « Ce jeune homme, leur avait-il dit d'un ton prophétique, ce jeune homme d'un extérieur si noble, dont la figure promet tant, sera assurément une des lumières de l'Eglise. » L'abbé de Rancé, qui était là, ne devait jamais oublier ces paroles, dont tous furent frappés comme lui, et, voyant cette prédiction s'accomplir si fidèlement dans la suite, il prenait plaisir à la redire à ceux qui venaient le visiter dans son désert et qui lui parlaient de Bossuet et de ses prodigieux succès (2).

Après la cérémonie des paranymphes, il ne restait plus qu'à conférer

(1) Voir Floquet, *Etudes sur Bossuet*, t. I.
(2) *Journal de l'abbé Le Dieu*, publié par l'abbé Guettée, t. II, p. 161.

le grade de licencié et à assigner à chacun le rang qu'il avait mérité dans la licence qui venait de finir. Cette tâche était réservée aux principaux docteurs de Sorbonne, qui se constituaient en un tribunal secret dont les décisions ne devaient être connues qu'ultérieurement. La science chez nous est sortie de l'Église; elle ne l'avait pas oublié alors, et elle aimait à y revenir comme à son berceau. Les bacheliers de la licence, le lundi avant les Cendres de cette année 1652, se rendirent en corps, selon l'usage, dans la chapelle de l'archevêché, pour y entendre proclamer les rangs (1). Là, dans ce sanctuaire sacré, en face des autels, environnés de leurs parents, de leurs amis, de beaucoup d'étrangers que la réputation des lauréats avait attirés, au moment où tous ces jeunes cœurs palpitaient d'impatience, d'émulation et de gloire, le chancelier se leva et lut à haute et intelligible voix :

Licence de l'année 1652.

1er rang (*primus locus*) : Maître Jean-Armand le Bouthillier, chanoine de Paris.

2e rang : Maître Gaston Chamillard, prieur de Sorbonne.

3e rang : Jacques-Bénigne Bossuet.

4e rang : Nicolas de La Haye, prieur de Sorbonne.

5e rang : Jacques de Mailly (2).

Nous entendons nos lecteurs se récrier et dire : Comment, Bossuet au troisième rang! Bossuet, dont le talent précoce n'a point eu d'enfance; Bossuet, qui a montré de bonne heure dans les genres les plus divers l'un des plus beaux génies qui aient illustré les lettres sacrées, et que l'on peut placer avec une juste confiance au niveau de tous les grands hommes qui ont fait le plus d'honneur à l'esprit humain; Bossuet au troisième rang, après Gaston Chamillard, n'est-ce pas la plus criante des injustices! Encore, s'il fût venu immédiatement après l'abbé de Rancé, sujet d'élite dont on admirait la facilité extraordinaire, la mémoire prodigieuse, l'éru-

(1) Voir Floquet, *Etudes sur Bossuet*, t. I.

(2) Voici la liste telle que nous l'avons eue entre les mains à la Biblioth. impér. Fonds Sorbonne, nº 1277. *Ordo Licentiatorum, ab ann.* 1373 *ad ann.* 1788, *ann.* 1652 :

1. Magister Joannes-Arm. le Bouthillier, canon. Paris (abbas Trappæ, ord. Cist., mortuus ann. 1700).
2. Magister Gasto Chamillard, Sorbon. prior.
3. Magister Jacob.-Benignus Bossuet, Navar. (Episcop. Meld.).
4. Magister Nicolaus de la Haye, Sorbon. prior.
5. Magister Jacobus de Mailly, Sorb.
6. Magister Guillelmus Cæsar.
7. Magister Spiritus le Mercier, Navar.

Etc., etc.

dition et l'éloquence vraiment au-dessus de son âge, et qui, dans les thèses publiques, avait le don de fasciner et d'enlever les juges!

Nous n'avons point ici la mission de défendre le bureau de la Sorbonne. Que les enfants des grands personnages du royaume aient obtenu quelquefois un rang qui n'était pas dû à leur mérite, c'est ce qu'on a vu à la Sorbonne et ailleurs. Que les prieurs de la Faculté, comme Gaston Chamillard et Nicolas de La Haye, qui avaient fonctionné successivement pendant les deux années de la licence, aient été ordinairement privilégiés, nous ne le contestons pas; mais, pour ce qui concerne l'abbé de Rancé, tout en reconnaissant la supériorité incontestable de son concurrent, il a donné trop de preuves publiques de sa haute capacité pour qu'on ne lui accorde pas d'autres titres à la première place que ceux de sa naissance, du prestige de son nom et du crédit de sa famille. « Il avait, dit M. de Bausset, des qualités d'esprit qui servent souvent à séduire la bienveillance ou à subjuguer l'opinion. Il portait aussi dans le caractère cette force et cet ascendant qui commandent et entraînent (1). » D'ailleurs, ne voit-on pas chaque jour des jeunes gens d'une infériorité relative l'emporter quelquefois, dans les écoles et les examens, sur d'autres beaucoup mieux doués et beaucoup plus capables? Le meilleur élève est-il toujours égal à lui-même? Ne peut-il pas lui arriver de tomber du premier rang au second?

Quoi qu'il en soit, Bossuet ne garda point rancune à l'abbé de Rancé; l'amitié qu'il lui avait vouée n'en fut point altérée; plus tard, il y joignit la vénération, quand il le vit se consacrer à la pénitence avec tant d'humilité et de courage. « Bossuet, dit l'abbé Le Dieu, vécut avec ses compagnons de licence comme il avait fait avec ses premiers compagnons d'école, et il s'en fit des amis de toute sa vie. Il ne cessait d'en bien parler, de les louer, de les nommer dans l'occasion avec le caractère qui leur convenait. L'abbé de Rancé, chanoine de Notre-Dame de Paris, était de cette licence et lié d'amitié avec lui; ce fut le fondement de l'union intime qu'ils ont conservée jusqu'à la mort (2). » Bossuet, comme s'il avait eu le pressentiment de ce qu'il devait être un jour dans l'Église de France, désirait ardemment le grade de docteur; il s'empressa de le prendre le 9 avril suivant. L'abbé de Rancé était en droit, par le rang de sa licence, de passer avant lui; mais il marchait dans une voie différente, entraîné par l'amour des divertissements mondains.

Il faut cependant le dire aussi pour être juste : des malheurs de

(1) *Hist. de Bossuet*, in-4, p. 26.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 42.

famille, les événements politiques de ce temps, où presque tous ses parents et ses amis étaient engagés, durent alors le préoccuper vivement et le détourner de ses études. Ainsi, quelques semaines après sa licence, le 13 mars, il eut la douleur de perdre son oncle, Claude Bouthillier, qui mourut à Paris, complétement disgracié, dans sa 71e année (1). Son cousin, Léon de Chavigny, avait été une des premières victimes des troubles de la Fronde. Arrêté le 18 septembre 1648 et emprisonné, il n'avait obtenu que le 14 novembre suivant la permission de se retirer dans sa terre de Pons-sur-Seine (2). En 1651, lorsque la reine, profitant de la discorde qui s'était mise entre le prince de Condé et le cardinal de Retz, eut rappelé Mazarin, le maréchal Fabert, ce type français de l'honneur et de la bravoure militaire, qui avait toujours été dévoué aux Bouthillier, demanda la grâce de M. de Chavigny. Le cardinal, qui voulait tendre un piége à ce dernier et le rendre suspect aux frondeurs, y mit pour condition qu'il abandonnerait Condé (3). M. de Chavigny répondit : « L'envie de m'avancer ou de faire du bien à ma maison ne me fera jamais prendre confiance en un homme qui m'a manqué de parole et qui ne l'a jamais gardée à personne. M. de Fabert aura donc la bonté d'assurer Son Éminence que, dans les engagements que je prendrai, je n'aurai d'autres vues que de servir le roi et l'État, et que le meilleur moyen de me gagner, est de me témoigner de la confiance et d'agir sincèrement avec moi (4). »

On ne put jamais le rapprocher de Mazarin. Il mourut à Pons, le 11 octobre 1652, âgé de 44 ans, laissant une femme et treize enfants sans crédit, sans beaucoup de fortune, sans espérance de recouvrer les charges et les biens que les disgrâces de leurs aïeux et de leur père leur avaient fait perdre (5). L'abbé de Rancé n'oublia jamais ce grand malheur; et, comme on l'attribuait assez généralement aux vexations du cardinal Mazarin, ce fut certainement une des choses qui lui donnèrent le plus d'éloignement pour lui.

M. de Chavigny avait ses défauts. Hélas! qui n'a pas les siens? Mais ses défauts étaient ceux d'un caractère aigri par l'adversité. C'était, du reste, un homme de foi vive, de conscience et d'honneur. A l'article de

(1) *Gazette de France*, 23 mars 1652.
(2) Id., *ibid.*, 26 sept. 1648.
(3) L'antipathie devint si tranchée et si notoire, que l'on appella M. de Chavigny *la bête du Mazarin.*
(4) De la Barre, *Vie de M. de Fabert, maréchal de France,* t. I, p. 432; — t. II, p. 32, 54 et 58.
(5) Id., *ibid.*, t. II, p. 60;— *Gazette de France,* 12 octobre 1652.

la mort, il avait fait appeler M. Singlin, le directeur de Port-Royal, et après en avoir reçu deux fois l'absolution, il lui avait remis, à lui et à M. du Gué de Bagnols, des effets montant à près d'un million. Ces messieurs, dépositaires d'une valeur si énorme, se consultèrent aussitôt pour se mettre en mesure à l'égard de la veuve et des enfants. Ils prétendirent, sans pouvoir le prouver, qu'il s'agissait, pour une grande partie, de restitutions à faire, et, pour le reste, ils mirent en avant le sceau du secret de la confession. On essaya toutes sortes d'arbitrages, gens du Parlement, docteurs de Sorbonne, casuistes. Les ennemis de Port-Royal s'emparèrent de cette affaire et la présentèrent sous les couleurs les plus odieuses. Mme de Chavigny jeta les hauts cris et fit parler l'intérêt de ses treize enfants. Enfin, les jansénistes furent forcés de lâcher prise. Ces tristes débats ne leur firent point honneur (1).

La Providence vint au secours de cette pauvre mère et de ses enfants, qui trouvèrent à s'établir de la manière la plus avantageuse et la plus honorable. Léon, l'aîné, épousa en 1658 Élisabeth Bossuet, proche parente du grand Bossuet, qui lui apporta, avec de la fortune, un nom qui devait briller d'un immortel reflet de gloire; le second, Gaston-Jean-Baptiste, marquis de Chavigny, eut un grade élevé dans l'armée; Jacob-Léon fut conseiller au Parlement de Paris; Louis, chevalier de Malte; Denis-François, évêque de Rennes et ensuite de Troyes; Marie épousa Nicolas Brulart, premier président au Parlement de Dijon; Henriette, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne; Louise-Françoise, Philippe de Clérembaud, comte de Palluau, maréchal de France; Renée, M. de Bosmelet, président au Parlement de Rouen. Les autres se firent religieuses (2). On vit s'accomplir en cette famille l'oracle des saintes Écritures : *Dieu aura pitié de la veuve, il sera le protecteur de l'orphelin.*

(1) Tout cela est raconté avec beaucoup d'adoucissement par Hermant, *Histoire manuscrite* du Jansén., t. I, p. 673, Bibl. impér., Saint-Germain, n° 911. — *Lett. de la Mère Angélique*, t. II, p. 195.

(2) Voir Moreri, *Gr. Dict.* (art. Bouthillier); — La Chesnaye-des-Bois, *Dict. de la Noblesse* (art. Bouth.), et le Père Anselme.

CHAPITRE XII

L'abbé de Rancé perd son père; il est reçu docteur (1654).

Nous avons vu que des événements aussi douloureux qu'imprévus avaient suspendu les études théologiques de l'abbé de Rancé l'année précédente. Il ne les reprit tout de bon qu'après les vacances, pour se préparer à son doctorat. Il y touchait, lorsqu'un nouveau malheur de famille vint l'arrêter tout court. Il reçut un exprès qui lui annonçait que son père était dangereusement malade dans son château de Véretz, et qu'il désirait beaucoup le voir (1). En effet, M. de Rancé ayant quitté Paris vers la mi-février, pour aller à sa terre faire quelque embellissement, n'y était pas plus tôt arrivé, qu'il s'était senti atteint d'une maladie qui parut, dès le lendemain, devoir être mortelle. A l'instant même, l'abbé prit la poste avec le chevalier son jeune frère, pour se rendre en toute hâte à Véretz; mais, quelque diligence qu'il pût faire, il trouva son père à l'extrémité, et ses premiers soins furent de lui faire recevoir les sacrements de l'Église (2). Il n'eut pas besoin d'employer ces moyens humains auxquels on a souvent recours près des malades ordinaires, pour les préparer peu à peu au grand voyage de l'éternité. M. de Rancé vivait chrétiennement, et, déjà, il était tout disposé à la mort. Les grands emplois qu'il avait eus à la cour dans des temps difficiles, puis d'amères déceptions, l'avaient détaché du monde, et il n'éprouvait plus pour lui que du mépris. Convaincu de la vanité des espérances de l'homme, frappé de la fragilité de la vie, qu'un moment rapide comme l'éclair peut nous enlever, il avait fait son testament de bonne heure et mis ses affaires en ordre (3).

Ce testament n'était pas à Véretz; il l'avait déposé secrètement entre les mains de sa fille, religieuse aux Annonciades, à Paris (4). Il ne pouvait, assurément, choisir des mains plus pures, plus amies et plus désintéressées. C'était pour en informer l'abbé, comme le fils aîné de sa

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 30.
(2) Marsoll., t. I, l. I, p. 17.
(3) Le Nain, t. I, l. I, p. 5.
(4) Marsoll., t. I, l. I, p. 17.

maison, et se concerter avec lui, qu'il l'avait fait venir. Autant que ses forces le lui permirent, il l'instruisit du fond de ses affaires et lui donna les lumières nécessaires pour les conduire. Enfin, il l'exhorta, en peu de mots, *à préférer toujours la conscience et l'honneur à tout ce que la fortune a de plus séduisant* (1). On dit que les mourants ont quelquefois des inspirations, des illuminations d'en haut, des reflets du ciel déjà entr'ouvert. On le vit bien en cette circonstance. L'abbé de Rancé recueillit ces paroles prophétiques, les cacha dans son cœur : l'occasion se présenta souvent de s'en ressouvenir et d'en profiter. C'est tout ce qu'on a pu savoir de cet entretien. L'abbé n'en a jamais rien dit de plus, et qui pouvait en être mieux instruit? Le prétendu discours rapporté par Marsollier (2) et copié par Le Nain, pourrait bien n'être qu'une amplification de rhétorique, à la manière de Quinte-Curce et de Tite-Live.

Le lendemain, ce bon père expira entre les bras de ses enfants, autant regretté des étrangers qui le connaissaient que de sa propre famille. Il passait dans le monde pour un homme d'une probité incorruptible, d'une droiture admirable et d'un attachement sincère, inviolable à ses amis (3). Rien n'avait été capable d'ébranler la fidélité qu'il devait au roi. On admira comment, dans les grands démêlés qui survinrent entre Louis XIII et la reine sa mère, il ménagea avec tant d'adresse les intérêts des deux partis, et se conduisit avec tant de prudence et de délicatesse, qu'il fut estimé de l'un comme de l'autre (4).

L'abbé et son frère le chevalier s'occupèrent de le faire transporter aux Carmes-Déchaussés, dans la chapelle de Saint-Albert, et de le faire inhumer à côté de leur mère, afin que les deux époux fussent unis jusque dans les bras de la mort, et confondus à jamais dans le souvenir et les prières des cénobites (5).

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 31.

(2) Marsollier dit que l'abbé de Rancé ne s'est jamais bien expliqué au sujet de cet entretien. Où donc a-t-il pris ce qu'il en dit? N'est-ce pas se jouer de la crédulité du lecteur que d'entreprendre de lui donner des détails d'un fait sur lequel on a d'abord confessé son ignorance?

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 31.

(4) Id., *ibid.*, p. 35.

(5) Denis Bouthillier le père fut inhumé, comme nous l'avons vu, dans l'église de Saint-Côme; Mgr de Chavigny, évêque de Troyes, y fut aussi inhumé le 15 septembre 1731 ; le père de l'abbé de Rancé, dans la chapelle Saint-Albert des Carmes, avec son épouse. Dans les *Antiquités de Paris* de Malingre, on lit à l'article Carmes-Déchaux : « La sixième chapelle dédiée à Saint-Albert, choisie par M. de Rancé. » Madame de Rancé y fut inhumée le 16 octobre 1638. D. Gervaise dit positivement qu'on voyait le tombeau de M. de Rancé près de la chaire. Sa mort était marquée, sur une plaque de cuivre attachée à son cercueil de plomb, au 13 de mars 1653, p. 72. Le Nain le fait mourir en 1650, t. I, c. II, p. 6 ; — Marsollier, en 1562, t. I, l. I, p. 16.

L'abbé de Rancé, en qualité d'exécuteur testamentaire, se trouva jeté avec son inexpérience dans des affaires très compliquées, des préoccupations, des ennuis et des embarras de toute sorte. Il ne lui fut pas possible de songer à autre chose pendant toute cette année. Il ne reprit sérieusement ses études qu'au commencement de l'année suivante (654) pour arriver, enfin, au doctorat (1).

Il avait deux Actes à soutenir : l'un la veille, et l'autre le jour même. Le premier se composait de deux thèses : l'une appelée *Tentative*, soutenue par un jeune candidat; deux bacheliers disputaient contre lui, pendant que le licencié était à ses côtés. Dans la seconde, appelée *Vespérie*, parce qu'elle se soutenait le soir, deux docteurs argumentaient contre le licencié, chacun pendant une demi-heure, sur un point de la morale et de l'Écriture Sainte (2). Lorsque l'abbé de Rancé se disposait à sa *Vespérie*, un différend qui survint entre la Faculté de théologie et le Chapitre de Notre-Dame, faillit l'arrêter à l'issue finale de son cours de théologie.

Il s'agissait de savoir sous quel costume l'abbé paraîtrait pour recevoir le bonnet de docteur. La Faculté prétendait qu'il fallait, selon la coutume, le revêtir de ses insignes; le Chapitre, au contraire, réclamait pour les siens. « En effet, disaient ces Messieurs, c'est un chanoine de Notre-Dame qu'on va recevoir docteur; c'est un honneur pour le Chapitre, il faut bien qu'on le sache, et que cela paraisse au dehors : ainsi, il est nécessaire que le récipiendaire ait le costume de chanoine. — Mais ce chanoine, répondait la Faculté, veut être incorporé parmi les docteurs : il faut donc qu'il en ait les marques distinctives en cette circonstance. »

Si on eût consulté l'abbé de Rancé, ou qu'on l'eût rendu l'arbitre de ce différend, on ne doute point qu'il n'eût décidé en faveur de la Faculté : la nouveauté et l'éclat ont de grands charmes pour la jeunesse. Mais le Chapitre tenait ferme, et l'abbé était sur le point de n'être jamais docteur; car la Faculté avait résolu qu'elle ne céderait pas. Il faut avouer que les hommes font souvent de grandes affaires de rien. Enfin, l'intérêt, comme il arrive souvent, décida celle-ci : Messieurs de Notre-Dame, voyant qu'ils n'auraient pas leur docteur s'ils n'accordaient à la Faculté ce qu'elle souhaitait, se désistèrent de leurs prétentions (3).

L'abbé de Rancé, revêtu d'avance de la fourrure et de l'hermine des docteurs, précédé des massiers de l'Université, accompagné du grand-maître, d'une foule de dignitaires, de régents, de bacheliers et de doc-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 36.
(2) Id., *ibid.* (Notes.)
(3) Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 68 et 69.

teurs, tous en grand costume, s'achemina vers le palais de l'archevêché, pour le dernier Acte appelé *aulique*, du nom de la salle où l'on devait se réunir. Le récipiendaire se plaçait sur un fauteuil devant le grand-maître, et lorsqu'il avait, à genoux, prêté un premier serment, le chancelier lui adressait une allocution et lui posait le bonnet sur la tête. Le nouveau docteur se relevait pour répondre. Son discours étant fini, il ouvrait par un argument la dernière thèse ; après quoi le chancelier et les docteurs, précédés des bedeaux, le conduisaient à Notre-Dame, à l'autel des martyrs, devant lequel il s'engageait par serment à défendre la foi et à donner son sang pour elle, s'il le fallait (1).

Hélas ! l'abbé de Rancé ignorait que cette belle et imposante cérémonie, qui n'était probablement pour lui qu'une affaire de forme, deviendrait un jour, pendant plus de la moitié de sa vie, une poignante réalité. Il ne se doutait guère alors de l'espèce de martyre qui l'attendait, martyre de contradictions, de calomnies, de persécutions de toute sorte, martyre de larmes : elles aussi sont du sang, le sang de nos âmes.

Ce fut M. Fortin, alors proviseur du collége d'Harcourt, qui assista l'abbé de Rancé dans ce dernier Acte (2) ; et celui-ci, en reconnaissance, lui résigna un bénéfice dépendant de l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs (3), qui était attaché à son canonicat.

(1) Anno Domini 1654, die 2 martii, sacræ theol. Facultas Paris., post missam de Sancto Spiritu solito more celebratam, ordinaria habuit comitia in aula collegii, etc. Primum Armandus Bouteillier et Fulgentius Rousselin præstiterunt juramenta. Regist. Faculté de théol., coté MM. 250, fol. 187, v°. (Archives de l'Empire.)

(2) L'abbé de Rancé, dans les actes de l'Assemblée du clergé de l'an 1655, signe : *Docteur de la Faculté de théologie de Paris*, p. 4 des procès-verbaux. — Les registres du Chapitre de Notre-Dame mentionnent son doctorat à l'année 1654 : *Doctor theologus sacræ Facultatis Paris.* (*Nomenclatura*, fol. 126.) Dans la liste des docteurs qui n'ont pas souscrit à la sentence de la Sorbonne contre Arnauld, 1656, il est porté docteur à la date du 12 février 1654 ; — Moreri, 10 février 1654 ; — Elie Dupin (*Ecriv. eccl.*), 10 février 1654 ; — Maupeou (*id.*), p. 35, t. I ; — Le Nain, 6 avril 1652, p. 8, l. I ; — Gervaise, 10 février 1653, p. 69. — Nous avons assigné la véritable date. C'est donc par omission que le nom de l'abbé de Rancé ne se trouve pas sur les listes des docteurs de la Faculté de théologie de la Bibliothèque impériale : *Nomina et ordo Magistrorum sacræ Facult. Paris.*, n° 1221.

(3) Cette église, peu éloignée de Notre-Dame, ne fut démolie qu'en 1837. Dans la rue d'Arcole, on lit, au-dessous du balcon d'une maison, cette inscription : *Sur cet emplacement fut autrefois l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs.*

CHAPITRE XIII

Portrait de l'abbé de Rancé; un saint prélat lui donne de sages conseils; son oncle, l'archevêque de Tours, en fait un de ses archidiacres (1654-1655).

Muni d'une riche provision de science, mais de cette science qui enfle, selon l'enseignement de l'Apôtre, il n'avait pas assez de cette piété qui édifie. Les armes spirituelles dont saint Vincent-de-Paul avait revêtu ce jeune David pour combattre contre la chair, le monde et le démon, ne lui étaient, hélas! plus guère familières.

Il réunissait en sa personne, au suprême degré, tout ce qu'on peut désirer pour figurer dans le monde avec la plus grande distinction. Sa taille, au-dessus de la médiocre, était bien prise et bien proportionnée; sa physionomie des plus heureuses et des plus spirituelles (1). Il avait le front élevé, le nez allongé sans être aquilin, les yeux petillants de feu, la bouche très bien dessinée, et le reste du visage, quoique légèrement picoté de petite vérole, plein de noblesse et de grâce. Il était, du reste, d'une complexion si délicate, que le moindre vent suffisait pour l'enrhumer; et cette incommodité, même quand il eut embrassé la vie pénitente, était pour lui la plus fâcheuse de toutes, car la toux qui l'accompagnait était si violente qu'il éveillait tous les religieux au dortoir (2), et qu'il était réduit à garder l'infirmerie des semaines entières.

Les qualités de l'esprit surpassaient encore celles du corps; dès son enfance on en admirait la vivacité et la pénétration. Jamais homme n'a porté plus loin le talent de la conversation : la sienne était douce, aisée, savante, selon les personnes qu'il avait à entretenir. On n'y trouvait rien de gêné ni d'affecté; tout coulait de source, tout était spirituel, jusqu'à son silence (3). Enfin le cœur, qui est la partie la plus noble de l'homme, venait mettre en lui le couronnement à tout le reste. On louait surtout sa bonté, sa droiture, sa franchise et sa loyauté. « Je n'avais pas seize ans, disait-il, que les gens du royaume les plus qualifiés comptaient sur ma

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe,* l. I, c. IV; — id., *Manuscrit de Septfons,* cah. I, p. 30.

(2) *Relat. de la Trappe,* p. 103. Paris, Delaulne, 1702.

(3) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe,* p. 22, l. I, c. IV.

parole comme sur une chose immanquable. Il leur suffisait que je disse une chose pour qu'on ne doutât pas de sa vérité..... On me faisait une espèce de reproche que je portais la probité si loin que je m'en faisais une idole (1). » On aimait à reconnaître son attachement inviolable pour ses amis. On peut dire que les lettres qu'il leur a écrites répandent un charme inexprimable dans l'âme de celui qui les lit encore aujourd'hui; on y retrouve le vrai langage de l'amitié.

Toutes ces qualités naturelles, lorsque la grâce vint plus tard les perfectionner, lui furent d'un grand secours pour sauver les âmes; mais ces mêmes qualités ne servirent, durant le temps de ses égarements, qu'à lui fournir des moyens d'alimenter son penchant pour les plaisirs.

La mort de son père l'avait rendu maître de deux hôtels à Paris, et enfin de la baronnie de Véretz, l'une des plus riches et des plus belles non seulement de la Touraine, mais encore de la France. Le bourg de Véretz (*pagus de Viretis*), comme on le nommait autrefois, est situé à environ trois lieues sud-est de Tours, sur la rive gauche du Cher, et s'étend au pied d'un coteau fertile et agréable sur lequel s'élevait un château dès le XVIe siècle (2). Sa position en avait fait une place importante qui fut prise et reprise par les Anglais durant les guerres désastreuses qui désolèrent ces contrées. Jean de La Barre, premier gentilhomme de la chambre de Charles VIII, le fit rebâtir dans la forme qu'il avait encore au XVIIe siècle. C'était un carré régulier avec quatre tours aux angles dans le style de la Renaissance. L'architecture en était très belle et très riche. On admirait surtout le grand escalier au-dessus duquel Jean de La Barre avait fait placer la statue équestre du roi son maître tel qu'il était à la bataille de Fornoüe.

Cette terre passa successivement entre les mains de François de Courtenay, de Jean d'Estouteville, de Pierre Forget-Dufresne et de Denis Le Bouthillier, seigneur de Rancé, baron de Véretz et de Larçay, qui le laissa à sa mort, en 1653, à son fils Armand-Jean Le Bouthillier (3).

Ce vieux château, dont il ne reste aujourd'hui presque plus rien, était élevé sur plusieurs terrasses d'où le regard s'étendait sur un paysage magnifique : l'horizon n'était borné que par des coteaux lointains. En face, la vallée du Cher se confond avec celle de la Loire, et ces deux

(1) *Lett. de l'abbé de Rancé*, inéd., no 1526, Biblioth. impér. (Copie authentique.)

(2) Dom Couturier, ancien abbé du Port-du-Salut, avait recueilli des notes très nombreuses et très précieuses sur le château de Véretz; il les a ajoutées au premier cahier du *Manuscrit de Septfons*.

(3) Renseignements fournis sur les pièces originales, par M. Grandmaison, archiviste de Tours, aussi obligeant que savant.

rivières coulent parallèlement jusqu'à Langeais. Le parc, d'une contenance d'environ trois cent cinquante arpents, s'étendait en forme de fer-à-cheval, et dominait un bas-fond au milieu duquel étaient beaucoup de terres labourables avec plusieurs pièces d'eau. Trois longues allées de grands arbres, s'étageant au-dessus dans le pourtour, formaient de fraîches et charmantes promenades en été. Elles sillonnaient un bois à travers lequel mille petits sentiers serpentaient en s'entrelaçant. De son parc, l'abbé de Rancé pouvait entrer dans la forêt de Larçay, qui lui était contiguë et qui lui appartenait (1).

La tribune de l'ancien château existe encore à l'église de Véretz. On y voit quelques restes de peintures à fresque dégradées par le temps et l'humidité, qui représentent sainte Madeleine, saint Jean dans le désert, les quatre docteurs de l'Église latine, sept anges portant les instruments de la Passion. Là est venu l'abbé de Rancé, enfant et heureux, s'agenouiller avec son père et sa mère ; là il vint aussi plus tard avec les remords et les tourments de sa conscience, avec le vide de sa vie. Qui sait si ce ne fut pas ici que, touché de la grâce, il eut la première idée, à la vue de sainte Madeleine et de saint Jean-Baptiste, de se sauver dans la solitude pour y pleurer ses péchés (2).

Les revenus de ses terres joints à ceux de ses bénéfices ecclésiastiques pouvaient s'élever à la somme énorme, pour ce temps, de quarante à cinquante mille livres. Peut-on imaginer une position plus périlleuse pour le salut quand, avec des passions ardentes, on n'est pas retenu sur la pente qui mène au vice par le frein salutaire de la crainte du Seigneur ?

Si l'on désire connaître jusqu'où allait la vanité de toilette de l'abbé de Rancé, en voici le détail : « A la cour et dans les brillantes sociétés, un juste-au-corps violet d'une étoffe précieuse, bas de soie de même couleur bien tirés, cravate de points des plus à la mode, chevelure longue toujours bien frisée et bien poudrée, deux grosses émeraudes à ses manchettes, un diamant de grand prix au doigt. A la campagne ou à la chasse, c'était autre chose ; il ne portait aucune marque d'un ministre consacré aux autels : l'épée au côté, deux pistolets à la selle de son cheval, habit couleur de biche, cravate de taffetas noir avec une broderie d'or pendante. Il croyait faire beaucoup que de prendre un juste-au-corps de velours noir pour recevoir les personnes sérieuses qui venaient lui rendre

(1) Renseignements fournis par M. l'abbé Bourassé, l'auteur très estimé d'une *Description de la Touraine et des cathédrales de France.*
(2) Notes du *Manuscrit de Septfons,* cah. II, p. 166-74.

visite. Huit chevaux de carrosse des plus beaux et des mieux entretenus, avec une livrée correspondante, formaient son équipage ; son ameublement ne laissait rien à désirer au goût le plus recherché, et la somptuosité et la délicatesse de sa table pouvaient satisfaire la sensualité la plus raffinée (1). »

« Il s'engagea fort avant, dit D. Le Nain, dans les belles compagnies, fréquentant avec plus de liberté les plus dangereuses, suivant en tout les inclinations de la jeunesse. Bref, sa vie était tellement molle que, se mettant au lit durant l'hiver, il ne fallait pas seulement chauffer les draps, mais encore le bois de son lit (2). »

Qu'on rapproche cette vie de celle de la Trappe, on aura le plus sublime, le plus effrayant contraste que puisse présenter, je ne dirai pas un siècle, mais un monde.

On parlait diversement d'une pareille conduite : les hommes charnels qui, selon l'Apôtre, ne comprennent rien aux choses de Dieu, voyant une vie exempte d'écarts grossiers et déshonorants, n'y trouvaient probablement pas fort à redire : c'était un jeune abbé, un riche bénéficier, un homme à honnêtes revenus patrimoniaux qui les employait à ses plaisirs sans faire tort à personne (3).

Il n'en était pas de même des gens sages, des personnes pieuses : considérant en lui l'un des plus beaux esprits, et, on ne craint pas de le dire, l'*un des plus savants de ce temps pour son âge, quoiqu'il s'en trouvât de plus profonds que lui en certaines sciences* (4), un ecclésiastique à qui le ciel n'avait rien refusé de ce qui pouvait le rendre utile à ses frères, gémissaient de le voir ainsi passer les plus belles années de sa vie dans l'oisiveté et la mollesse. Ils auraient pu lui répéter ce que saint Augustin écrivait à son ami Licentius : « Si vous aviez trouvé dans la terre un calice d'or, vous le donneriez à l'Église de Dieu ; vous avez reçu du Seigneur un esprit, un génie d'or, et vous l'employez au service de vos mauvais penchants et du démon : *Accepisti a Deo ingenium spiritaliter aureum, et ministras inde libidinibus et in illo Satanæ propinas* (5).

L'abbé de Rancé trouva sur sa route un Augustin qui eut le courage de lui dire la vérité : ce fut Mgr Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne, qui le connaissait et l'aimait. Il ne le rencontrait

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 58.
(2) *Vie de l'abbé de Rancé*, l. I, c. II.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 100.
(4) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 59.
(5) *Epist. II ad Licent.*

jamais qu'il ne lui fît de ces reproches tempérés par la charité et la politesse, et qui ne vont que plus sûrement au cœur.

« Monsieur l'abbé, lui disait-il, vous pourriez faire quelque chose de mieux; rien ne vous manque pour cela, ni les talents ni les lumières. » — Quelquefois il lui disait encore : « Je suis assuré que votre bon cœur vous reproche souvent le peu que vous faites pour Dieu, après ce qu'il a fait pour vous. » — Dans d'autres occasions, il ajoutait : « Si quelqu'un avait fait pour vous la centième partie des choses dont vous êtes redevable à la bonté de Dieu, de l'humeur que je vous connais, vous vous mettriez en pièces pour lui (1). » D'autres personnes de piété et de considération lui donnaient en vain les mêmes avis. Plus il avançait en âge, plus il s'égarait. Vous le permettez ainsi, ô Seigneur, soit pour faire paraître avec plus d'éclat toute la puissance de votre grâce et les richesses infinies de votre miséricorde sur lui, soit pour le rendre un jour plus sensible aux égarements des autres, et lui donner des entrailles de charité et de compassion pour les pécheurs!

Il n'oublia jamais les charitables avertissements de l'évêque de Châlons. Longtemps après son retour, un de ses religieux, étant peiné de voir au quartier des hôtes de la Trappe un homme de mauvaise réputation, il lui dit avec un sentiment profond d'humilité : « Et moi, qu'étais-je avant ma conversion ? Engagé dans les compagnies les plus mondaines, occupé du divertissement de la chasse à la suite d'une meute de chiens, l'épée au côté, les cheveux longs, un cor à la main; et néanmoins, en cet état, je ne laissais pas que de voir un saint évêque qui me traitait avec une douceur extraordinaire, se contentant de me dire que si je voulais, je ferais bien autre chose que ce que je faisais (2). »

Ceci nous est un exemple de plus qu'il ne faut jamais désespérer des pécheurs et les abandonner. Quelque ingrate que paraisse une terre, il ne faut pas toujours croire que le grain qu'on y jette soit perdu. Semons avec foi, et attendons avec patience la goutte de rosée et le rayon des cieux.

Quoique ses études théologiques ne fussent pas assez sérieuses et assez complètes pour l'occuper tout entier, c'était cependant toujours un frein qui le retenait. Après son doctorat, après surtout la mort de son père, il eut plus de liberté et plus de temps; il en profita pour se livrer davantage au monde. Il tomba dans cet état d'oisiveté où il ne reste plus rien,

(1) Goujet, *Vie de messire Fél. Vial. de Herse*, Cologne, 1738, p. 111, 115; — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. II, t. I; — *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 100.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 102.

pour arriver du matin au soir, que des parties de plaisir, des jeux, des visites, des conversations, de longues siestes et des rêveries fantastiques. C'est surtout chez les jeunes gens passionnés et désœuvrés que l'imagination est la *folle du logis*. Il n'y a d'idée si étrange, si extravagante qui ne puisse leur venir à l'esprit et les captiver.

Un jour, en compagnie de deux de ses amis, après s'être bien divertis, ils se mirent à deviser sur la meilleure manière de tuer le temps, et ils s'arrêtèrent à cette détermination : c'était de mettre chacun mille pistoles dans une bourse et d'aller, tant que les trente mille livres dureraient, *chercher des aventures par mer et par terre, partout où le vent les pourrait porter*. Ce fut l'expression dont ils se servirent (1).

Nous ignorons les noms de ces deux amis de l'abbé de Rancé ; nous n'en pouvons rien dire ; mais, comment lui, qui était un homme de bon sens, a-t-il pu former un pareil projet ? Il faut se ressouvenir qu'il était fait pour l'action et le mouvement. L'oisiveté dans laquelle il vivait depuis plusieurs mois lui était certainement un poids accablant et intolérable ; et, pour s'y soustraire, il ne voyait rien de mieux que d'aller ainsi jeter son temps au vent. Il nous rappelle, avec ses deux amis, ces anciens preux qui se faisaient un jeu de chevaucher nuit et jour à travers le monde. S'il avait la générosité, la loyauté et le dévouement des chevaliers errants, il avait bien aussi, à cette époque, quelque chose de leur génie aventureux.

Nos joyeux compagnons voyaient avec plaisir approcher le jour de leur départ ; ils se repaissaient déjà de mille agréables chimères, lorsque la Providence, qui dispose de tout selon ses fins, suscita des événements imprévus qui les arrêtèrent : l'un deux fut pourvu par le roi d'une charge considérable, et il fallut entrer en exercice ; l'autre fut empêché par des embarras de famille ; l'abbé de Rancé eut lui-même des affaires qui fixèrent ailleurs son attention (2). Le duc d'Orléans, à qui son oncle, l'archevêque de Tours, premier aumônier de ce prince, en avait sans doute parlé, le manda à Blois pour le voir et l'entretenir.

Sa famille n'était pas sans de grandes inquiétudes sur son compte ; elle craignait avec beaucoup de raison que la vie mondaine qu'il menait ne vînt à la connaissance du roi et ne compromît son avenir. Elle crut que le seul moyen de rompre ses habitudes était de le retirer incessamment de Paris. L'archevêque de Tours, qui partageait les mêmes craintes,

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. I, p. 25.
(2) Voir Marsollier, *ibid.*; — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. III, p. 18.

ayant perdu un de ses archidiacres, celui d'outre-Vienne, crut avoir trouvé une occasion favorable de l'appeler près de lui et de briser le charme qui l'attachait à la capitale (1). Tout en lui offrant cette haute position dans la hiérarchie, il l'assura que ce ne serait que pour peu de temps, et qu'au premier moment il le demanderait pour son coadjuteur. C'était, d'ailleurs, un acheminement naturel à l'épiscopat, et même une condition préalable, la cour ayant dès lors pour principe de ne présenter pour cette dignité personne qui n'eût servi quelques années dans un diocèse sous un vertueux prélat. Cette brillante perspective flatta son ambition, et il ne fallut pas moins que cela pour le décider à quitter Paris (2).

Rien n'était plus capable de tenter un abbé de qualité et d'avenir, comme était l'abbé de Rancé.

En effet, le diocèse de Tours était un des plus beaux de l'Église de France. On y comptait trois cents paroisses, douze Chapitres, dix-neuf abbayes, quatre-vingt-dix-huit prieurés simples, cent quatre-vingt-onze chapelles, sans y comprendre celles qui dépendaient des Chapitres. Celui de la cathédrale était un des plus illustres du royaume ; il se composait de près de deux cents bénéficiers, dont quarante-neuf chanoines proprement dits. Il y avait huit grandes dignités : le doyenné, le grand-archidiaconé, la trésorerie, la chantrerie, la chancellerie, l'archidiaconé au-delà de la Loire, celui au-delà de la Vienne, et le grand-archiprêtré. L'archevêque avait onze suffragants : les évêques d'Angers, de Rennes, de Nantes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Vannes, de Tréguier, de Léon, de Dol, de Cornouaille (3). Plusieurs illustres prélats avaient occupé ce siége. On pourrait citer bien des noms brillants de sainteté et de science, et par-dessus tous, ceux de saint Gratien, de saint Martin et saint Grégoire de Tours.

L'archidiaconé d'outre-Vienne était très étendu, et celui qui en était chargé n'avait pas peu à faire pour bien s'acquitter de ses devoirs. Que n'eût pas fait l'abbé de Rancé, s'il eût voulu sérieusement employer à cette œuvre tous les talents que Dieu lui avait si largement départis!

Il accepta la proposition de son oncle et se rendit près de lui. Mais, au lieu de s'installer à Tours et de se mettre tout de bon à son poste, il préféra, surtout pendant la belle saison, son château de Véretz, environné de bosquets charmants, de sources jaillissantes, d'étangs poissonneux, de forêts giboyeuses, et à peu de distance de la ville. Cette magnifique habita-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 105,
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 106.
(3) Beaunier, *Recueil hist.*, *chron. et topog. des arch.*, *évêchés*, *abbay. de France*, t. II, p. 883 et 884.

tion devint très dangereuse pour lui. Tout ce qu'il y avait de gens distingués dans la province venaient lui rendre visite (1). C'était déjà assez qu'il fût le neveu de l'archevêque; mais un homme de cette valeur était alors quelque chose de si rare dans les provinces, qu'il n'y avait personne qui ne se fît un honneur et un plaisir de cultiver ses bonnes grâces et d'avoir part à son amitié. On ne voyait donc à Véretz qu'un flux et reflux de visiteurs de différent sexe, que les divertissements, la bonne chère et le jeu y attiraient autant que l'esprit et la politesse de celui qui en faisait les honneurs; car personne ne connaissait à un plus haut degré que lui l'art de bien recevoir une compagnie et de lui faire passer d'agréables moments. En un mot, sa maison était pour tous les alentours comme un lieu de rendez-vous de chasse, de pêche, d'équitation, de jeux continuels. Il s'y formait mille parties de plaisir : rien n'y était oublié que les devoirs d'archidiacre (2).

CHAPITRE XIV

L'abbé de Rancé est nommé député du second ordre à l'Assemblée générale du clergé (1655)

Le roi avait convoqué à Paris, pour cette année, une assemblée générale du clergé de France, qui s'ouvrit le 25 octobre. On la regarde comme une des plus célèbres pour sa durée, qui fut de près de deux ans; pour le nombre des membres qui la composaient : on y comptait sept archevêques, trente-sept évêques et vingt-sept députés du second ordre; enfin, pour les matières importantes qu'on devait y traiter (3). Il s'agissait d'apaiser les esprits, si agités au sujet du jansénisme, et de remédier aux désordres qui régnaient dans le diocèse de Paris, privé de son premier pasteur, le cardinal de Retz.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 106.
(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 88, 89, 90, 91, 92.
(3) Tout ce que nous en avons dit est tiré : 1° des *Procès-verbaux de l'assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris les années* 1655 *et* 1656 (Paris, Ant. Vitré); — 2° de la grande collection des *Procès-verbaux des assemblées générales du Clergé de France*, t. IV, avec pièces justificatives; — 3° d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale (H. Saint-Germain, 145), intitulé : *Mémoires de l'assemblée du Clergé*, de 1655 à 1657.

L'archevêque de Tours, qui préméditait depuis quelque temps l'élévation de son neveu, crut qu'il n'y avait point de meilleur moyen d'arriver à son but que de le faire élire député à cette assemblée, certain qu'il ne manquerait pas d'y paraître avec éclat. Mais ce prélat, aveuglé par le népotisme, n'avait pas réfléchi que les affaires dont on devait s'y occuper étaient si délicates et si épineuses, qu'un jeune homme d'avenir avait tout à craindre d'être appelé à y parler et à y jouer un rôle.

En effet, on ne pouvait s'attacher à un parti sans encourir le blâme de l'autre, ni parler en faveur de l'archevêque de Paris sans s'attirer l'indignation du cardinal Mazarin. L'archevêque de Tours, qui connaissait le caractère ardent et loyal de son neveu, son âme droite et ferme, incapable de trahir ou de dissimuler ses véritables sentiments, n'aurait pas dû, ce semble, l'exposer à tous ces dangers.

Quelques mois auparavant, il réunit les membres de son clergé qui devaient composer l'assemblée de la province. L'abbé de Rancé fut nommé sans aucun obstacle; mais le plus difficile restait à faire. L'archevêque n'ignorait pas que son neveu aurait beaucoup de concurrents dans l'assemblée provinciale. Il redoutait entre autres le doyen de son église, qu'il savait avoir formé un puissant parti pour traverser son élection (1). Il crut donc prudent de la convoquer ailleurs qu'à Tours. Loches, petite ville sur la rivière de l'Indre, distante de neuf lieues de Tours, fut choisie pour cet effet. Comme elle avait un château avec de beaux appartements, et que, d'ailleurs, toutes les avenues pouvaient être gardées facilement, elle lui parut très propre à son dessein (2).

Tous les évêques de la province et les députés des diocèses particuliers s'y rendirent. L'archevêque, comme président, ouvrit la séance par un discours très éloquent, où il appuya fortement sur la nécessité d'envoyer à l'assemblée générale des hommes capables d'y soutenir l'honneur de la province. On procéda ensuite à l'élection des députés du premier ordre. L'archevêque désirait ardemment être du nombre; mais tous ses efforts n'aboutirent qu'à se ménager quelques suffrages. La majorité fut acquise à Philibert de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, et à Charles de Rosmadec, évêque de Vannes. L'archevêque, néanmoins, prétendit l'emporter sur l'évêque du Mans, et, au lieu de deux députés de premier ordre, on en eut trois (3).

François Hallier, si connu par ses ouvrages sur la discipline ecclésias-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 120.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 23.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 123.

tique, archidiacre de Dinan, et l'abbé de Guémadeuc, doyen de Tours, concoururent avec l'abbé de Rancé pour la députation du second ordre. Il ne l'emporta qu'avec peine et pour ainsi dire à la pointe de l'épée (1).

L'archevêque de Tours se rendit à Paris pour faire juger son affaire par l'assemblée elle-même; on nomma des commissaires, sous la présidence de l'archevêque de Vienne. Celui-ci n'eut pas plus tôt examiné les procès-verbaux, qu'il fit prévenir Monseigneur de Tours, son ami, de ne pas attendre l'issue du jugement et de prendre quelque honnête prétexte pour se retirer. En effet, outre les pièces de l'assemblée de Loches, il y avait sur le bureau une opposition en forme du doyen et de plusieurs chanoines de l'église de Tours, qui protestaient contre tout ce qui se ferait dans l'assemblée générale, si leur archevêque y était admis. Les raisons qu'ils donnaient pour prouver la nullité de son élection étaient fort singulières; elles portaient plutôt sur la personne que sur les règles du droit. On nous dispensera de les rapporter ici comme étrangères à notre sujet (2).

On vit donc, le 8 novembre, l'archevêque de Tours entrer dans l'assemblée générale, et après avoir exposé à ses collègues que sa santé ne lui permettait pas de partager leurs travaux avec l'application qu'il aurait souhaitée, il fit une cession de tous ses droits en faveur de ceux qui les contestaient, et prit congé de la compagnie. L'archevêque de Narbonne, qui présidait ce jour-là, ne manqua pas de lui témoigner combien l'assemblée avait de déplaisir de se voir privée de la présence d'une personne de son mérite, qui, ayant déjà présidé deux grandes réunions du clergé de France, aurait pu l'aider beaucoup de ses lumières et de son expérience (3). L'archevêque de Tours, on se l'imagine bien, dut être très sensible à cet affront. Si quelque chose fut capable de le consoler, c'est que son neveu, dont la députation avait été approuvée sans la moindre opposition, resterait dans l'assemblée, et qu'il rejaillirait jusque sur lui quelque chose de la gloire dont il allait se couvrir (4).

L'abbé de Rancé ne pouvait souhaiter une position plus favorable en apparence pour briller par son esprit, faire de précieuses connaissances et avancer son avenir. Il se trouvait au milieu des personnages les plus éminents de l'épiscopat français. On y remarquait : Pierre de Villars, archevêque de Vienne; Adhémar de Grignan, archevêque d'Arles; Louis-Henri

(1) Gervaise, *Jugem. crit.;* p. 95. Tous les trois furent élus.
(2) *Manuscrit de Septfons,* cah. II, p. 124.
(3) Voir les *Procès-verbaux de l'assemblée;* — Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 95.
(4) Il est désigné ainsi parmi les députés de second Ordre : « Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de Saint-Symphorien-les-Beauvais, archidiacre d'outre-Vienne et prebendé en l'église de Tours. »

de Gondrin, archevêque de Sens; Anne de Lévy de Ventadour, archevêque de Bourges; Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux; Jacques de Neuchèzes, évêque de Chalon-sur-Saône; François de La Fayette, évêque de Limoges; Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne; Jean de Lingende, évêque de Mâcon; Séguier, évêque de Meaux; Charles d'Anglure, évêque d'Aire; Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die; François Rouxel de Médavy, évêque de Séez, etc.

Parmi les députés du second ordre, on distinguait les abbés de Bonzi, d'Espeisses, de Lionne, de Harlay, de Nesmond, de la Roche-Flavin, de Bertier, de Ligny, de Simiane de Gordes, et une foule d'autres (1).

L'abbé de Rancé ne fut pas longtemps à l'assemblée sans s'y distinguer. On connaissait sa capacité et surtout la parfaite connaissance qu'il avait de la langue grecque. Aussi, dès le 22 novembre, on l'adjoignit à l'abbé de Ligny et aux évêques de Vence et de Lodève, et on leur confia le soin d'examiner les livres dont Henri de Valois avait été chargé par ordre du clergé (2). Il s'agissait d'une nouvelle édition d'Eusèbe en grec (*Histoire ecclésiastique*), avec une traduction latine, et d'une édition de Socrate et de Sozomène, également en grec et en latin (3).

L'assemblée n'ignora pas que l'abbé de Rancé avait été l'âme de cette commission, en éclairant et dirigeant ses travaux, et que c'était à lui qu'il fallait en rapporter tout l'honneur. Aussi le pria-t-elle de vouloir bien traduire en français les ouvrages grecs de saint Ephrem. Il reçut cet ordre avec joie, mais il ne put l'exécuter, parce qu'il ne trouva pas une seule copie qui ne fût défectueuse. Les véritables manuscrits originaux étaient à la Vaticane. Le docte Assemani les édita plus tard, à la prière et aux frais du cardinal Quirini. Depuis la retraite de l'abbé de Rancé à la Trappe, on lui envoya quelques ouvrages de saint Ephrem; mais le texte grec se trouvait dans un tel état de vétusté, que la plupart des lettres étaient presque effacées et illisibles (4).

Le 10 décembre, après la lecture du procès-verbal, on appela l'affaire de l'abbesse de Fontevrault (5). Celle-ci, par ses intrigues, avait obtenu de la cour un brevet de retenue de quatre mille livres de pension sur l'abbaye de Notre-Dame-du-Relec, dont l'abbé de Feuquières avait été nouvellement pourvu. Ce dernier, après bien des protestations inutiles, avait cru devoir

(1) *Procès-verbaux de l'assemb. gén. des années* 1655 *et* 1656, p. 4. Paris, Ant. Vitré.
(2) *Ibid.*, p. 553.
(3) Ces trois ouvrages se trouvent dans la collection des *Historiens ecclés.* de H. de Valois, 3 vol. in-fol. Paris, 1669, et Cambridge, 1720.
(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 29 (édit. de Rouen).
(5) *Procès-verbaux*, p. 65 et suiv., 10 et 11 décembre.

intéresser le clergé de France dans sa cause, et avait adressé à ses représentants une requête où il montrait les fâcheuses conséquences de ces sortes de pensions, si la cour de Rome ou le Parlement les autorisait jamais, surtout en faveur des personnes du sexe; car les bénéfices deviendraient la proie, non seulement des courtisans, mais des femmes intrigantes et le salaire des plus grands crimes.

L'assemblée jugea à propos de prendre la défense de l'abbé de Feuquières, et nomma pour commissaires l'abbé de Rancé et l'évêque d'Angoulême. Elle les chargea de voir à ce sujet Monseigneur le nonce, qui leur témoigna beaucoup de joie de ce que le clergé s'intéressait à cette affaire, et leur promit d'en écrire le même jour à Sa Sainteté dans les termes les plus forts qu'il pourrait.

Le 13 de ce mois, le roi étant de retour, l'assemblée décida qu'elle irait saluer Leurs Majestés. On fit saluer les princes par des députations. Celle du chancelier se composait des évêques du Mans, de Riez et de Valence, et des abbés de Rancé, de Nesmond et de Couvran (1).

Le 17, l'abbé de Marmiesse, promoteur, demanda à la compagnie de s'occuper de l'affaire de l'archevêque de Rouen, Mgr de Harlay, l'ami intime de l'abbé de Rancé(2). Il avait été nommé coadjuteur de son oncle, Fr. de Harlay, en 1651, et son successeur en 1655. La cour s'étant laissé surprendre par de faux rapports, avait relégué le prélat dans son diocèse par une lettre de cachet, peu avant la convocation de l'assemblée du clergé. C'était une vengeance du cardinal Mazarin et de l'évêque de Coutances, Aubry, suffragant de Rouen et l'ennemi de son métropolitain, qui lui avait reproché durement d'avoir violé toutes les lois ecclésiastiques en faisant à Paris, de son propre chef, une ordination, en l'absence du cardinal de Retz (3). Le temps marqué pour la députation des provinces étant arrivé, l'archevêque indiqua son assemblée dans son château de Gaillon et y invita tous ses suffragants; mais, voyant qu'ils ne s'y rendaient pas, il n'omit rien de toutes les formalités requises en pareil cas. Il ne s'y trouva que le seul évêque d'Evreux avec les députés de son diocèse, tandis que l'évêque de Coutances, avec les autres suffragants et leurs députés étaient réunis à Vernon.

Un procédé si extraordinaire blessa l'archevêque de Rouen, et quoiqu'il fût persuadé que les évêques n'agissaient que par des ordres secrets du cardinal Mazarin, il ne laissa pas de prononcer la dissolution de leur assem-

(1) *Procès-verbaux*, p. 72.
(2) L'abbé de Champvallon dont on a parlé.
(3) Legendre raconte, dans la *Vie de Mgr F. de Harlay*, p. 52, une prise terrible qu'eut ce prélat avec Mazarin à ce sujet.

blée. Ils en appelèrent de cette sentence au conseil du roi, qui la cassa et la déclara nulle. Il y eut des élections de part et d'autre; lorsqu'on vint à examiner celles de Vernon, on allait les rejeter tout d'une voix, lorsque la cour ordonna de les admettre, à l'exclusion de celles de Gaillon. L'assemblée crut devoir déclarer que tout en cédant, elle ne prétendait point donner atteinte à l'ordonnance de l'archevêque de Rouen, ni approuver l'arrêt du conseil du roi, non plus que l'ordre de la cour intimé à ce prélat (1).

La justice a des droits qu'un homme de conscience et d'honneur ne doit jamais sacrifier, même en face des rois. La meilleure manière de servir le pouvoir, c'est d'oser lui dire la vérité. Ses plus dangereux ennemis sont ses lâches complaisants et ses serviles flatteurs. L'abbé de Rancé n'était pas du nombre de ces derniers. Il représenta à ses collègues que « les fréquentes lettres de cachet qui enjoignaient aux évêques de se retirer dans leurs diocèses, imprimaient toujours quelque flétrissure à ceux qui les recevaient, qu'elles blessaient la liberté de l'assemblée et la gênaient dans ses jugements sur la validité des élections, et qu'enfin tous les prélats étant unis par les liens de la charité et par le caractère qui leur est commun, ils ne pouvaient se dispenser de prendre quelque part à ce qui venait d'arriver à l'archevêque de Rouen (2). »

Quelque délicate que fût une affaire où la cour semblait intervenir comme partie, il fut résolu, sur le réquisitoire de l'abbé de Marmiesse, promoteur, que l'assemblée ferait une démarche en faveur de l'archevêque de Rouen, et qu'elle solliciterait, par toutes les voies justes et légitimes, sa réintégration dans tous ses droits et priviléges.

L'abbé de Rancé avait été l'ami de la prospérité et des joies, il voulut l'être aussi de l'adversité et de la tristesse. On le vit aller à Gaillon avec les évêques d'Angoulême et de Conserans, consoler M[gr] de Harlay (3). Nommé, à son retour, membre de la commission qui devait examiner l'arrêt du grand conseil et les réclamations que ce prélat avait adressées à l'assemblée, il n'omit rien pour faire valoir les moindres circonstances qui pouvaient être favorables à une cause qu'il regardait comme la sienne. « Après avoir étudié cet arrêt qui révoquait la sentence prononcée par l'archevêque contre ses suffragants, il remarqua, dit dom Gervaise, qu'on s'était servi des termes *casser* et *annuler;* par conséquent, que des laïques s'étaient arrogé la connaissance d'une cause purement ecclésiasti-

(1) Tout cela est raconté très au long dans la *Vie de Mgr. F. de Harlay*, par Legendre.
(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 110, 111, 112 et suiv.
(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, p. 23 et 24, t. I; — Marsoll., t. I, p. 31.

que, et l'avaient même jugée, ce qui était évidemment empiéter sur les droits de l'Église (1). »

Il ne lui fut pas difficile de faire comprendre à l'assemblée combien elle était intéressée à ce que de pareilles entreprises ne pussent se renouveler. Il fut ordonné que les commissaires, savoir : les évêques de Toulon et d'Angoulême, l'abbé Boucherat et lui quatrième, iraient trouver M. le chancelier et le cardinal Mazarin, pour remontrer au premier que le grand conseil ayant outrepassé les limites de sa juridiction, l'assemblée lui en demandait justice, et pour prier le second de révoquer l'ordre du roi qui enjoignait à l'archevêque de Rouen de rester dans son diocèse (2).

Le chancelier Pierre Seguier accueillit l'abbé de Rancé avec une bienveillance marquée (3), et déclara aux commissaires qu'il n'avait pas prétendu rien entreprendre sur les droits de l'Église; et, quoique les Parlements se servissent quelquefois des termes qu'il avait employés dans son arrêt, cependant, puisque l'assemblée en avait été offensée, il voulait bien, pour lui donner des preuves de son estime, se désister de la connaissance de cette cause, et lui en laisser le jugement, ce qui fut exécuté (4).

Mais pour le cardinal, il ne fut pas si facile de le faire revenir de ses préventions. Il donna cependant une audience favorable aux commissaires, leur témoignant qu'il estimait Monseigneur de Rouen et qu'il s'occuperait de cette affaire. Quelques jours après, Son Eminence s'étant rendue à l'assemblée, après la séance, l'abbé de Rancé et plusieurs autres membres insistèrent pour une prompte solution. Il leur répondit qu'il était disposé à s'employer près de Sa Majesté; mais que, pour rétablir la bonne intelligence entre Monseigneur de Rouen et ses suffragants, il était nécessaire qu'il remît ses intérêts entre les mains de l'assemblée. On lui répondit qu'il l'avait déjà fait. Le cardinal répliqua que les choses étant en cet état, l'affaire avait changé de face, qu'il en parlerait au roi et leur ferait savoir sa réponse.

Les commissaires virent bien qu'il n'y avait plus qu'un dernier pas, un dernier effort à faire pour arracher cette révocation tant désirée ; il fut décidé qu'ils auraient une nouvelle conférence avec le cardinal (5). Les réclamations, cette fois, furent si fortes et si motivées, qu'il n'y eut plus moyen de reculer. L'abbé de Rancé, dit-on, aurait été trop vif et trop pressant. On sait qu'il y a des gens avec lesquels il est bon de ne pas avoir

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 115.
(2) *Procès-verbaux*, p. 236.
(3) Gervaise, p. 116.
(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 128 et 130.
(5) Voir les procès-verbaux des 22 décembre, 24 janvier, 4 février, 2 mars 1655 et 1656. (Grande collection.)

trop raison. Mazarin se ressouvint toujours de l'espèce de violence qu'il lui avait faite, et il ne manqua aucune occasion de le lui faire sentir (1).

C'était la première affaire importante où il se trouvait engagé par les devoirs de la justice et de l'amitié, et elle fut pour lui un écueil, un brisant. L'archevêque de Rouen reparut à Paris et prêcha même devant la reine. Il dut certainement revoir son ami avec bonheur. Mais il ne lui témoigna pas toujours toute la reconnaissance que méritait un pareil service; un jour, l'abbé de Rancé sera forcé de le lui rejeter à la face avec une apostrophe terrible.

CHAPITRE XV

L'abbé de Rancé refuse de souscrire à la censure prononcée par la Sorbonne contre Arnauld; l'Assemblée du clergé le charge d'une nouvelle commission (1656).

L'abbé de Rancé, au dehors comme au dedans de l'assemblée, avait ses allures franches. Lorsqu'une chose lui paraissait injuste, il n'était pas homme à se *laisser contraindre et étrangler par la politique*, comme disait Mme de Sévigné. Il avait, sans doute, le désir de parvenir aux dignités; mais il voulait que ce fût noblement, et il ne fit jamais, comme tant d'autres, de ces misérables calculs d'après lesquels la conscience doit se taire quand l'ambition parle. Rien au monde n'était capable de le faire fléchir devant la violation d'un droit, ou de ce qui lui paraissait tel; on le vit bien dans la circonstance suivante (2).

Les femmes, en général, se jettent avec plus d'ardeur que les hommes dans le bien comme dans le mal. Elles furent les premières à se laisser prendre aux piéges du jansénisme, et, comme de nouvelles Èves, elles y firent tomber ensuite leurs époux. C'est ce qui arriva en particulier au duc de Liancourt. Ce grand seigneur menait à Paris une vie si réglée et si édifiante, que M. Olier, de Saint-Sulpice, avait cru honorer ses paroissiens en le nommant à la place de marguillier (3). Mais par complaisance

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 130.
(2) Nous avons suivi en partie les *Mémoires* manuscrits de Beaubrun. (Biblioth. imp.)
(3) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 207.

pour sa femme, Jeanne de Schomberg, fille du maréchal de ce nom, il s'attacha à la nouvelle secte, et s'y engagea très avant (1). Il fit construire à Port-Royal, pour lui et son épouse, un ermitage où ils se retiraient de temps en temps l'un et l'autre (2). Des ecclésiastiques suspects, comme le P. des Mares et l'abbé de Bourzeis, s'étaient réfugiés dans leur hôtel (3). Voulant faire cesser le scandale qu'ils donnaient à toute sa paroisse, M. Olier essaya, mais en vain, de les ramener à la soumission. Le duc se confessait à M. Picoté, de Saint-Sulpice. Celui-ci crut devoir, enfin, interroger son pénitent sur la constitution d'Innocent X et sur ses liaisons avec Port-Royal. Ses réponses l'ayant embarrassé, il le pria de lui donner deux ou trois jours pour prendre conseil sur la manière dont il devait en user dans sa direction. Le duc y consentit; mais, au lieu de revenir au jour convenu, il se plaignit amèrement des prêtres de Saint-Sulpice, qui lui avaient refusé l'absolution, au point que la chose fut bientôt publique dans tout Paris. Saint Vincent de Paul, à qui il fit part de son mécontentement, vint, le lendemain matin, en conférer avec M. Olier et M. de Bretonvilliers, et il fut résolu que l'on consulterait la Sorbonne (4).

Le duc, voyant le grand éclat de cet événement, aurait voulu reculer, mais il n'était plus temps. On publia en sa faveur un opuscule anonyme intitulé : *Lettre à une personne de condition*, qui fut vivement attaqué. Arnauld, qui en était l'auteur, répliqua par une nouvelle lettre, où il parlait des cinq propositions comme si elles n'étaient point dans le livre de Jansénius. Cette réplique fut dénoncée à la Sorbonne. Les docteurs accoururent en foule au jour fixé, et, le 31 janvier, elle fut censurée par cent vingt-sept d'entre eux, contre soixante-cinq qui refusèrent de souscrire à cette censure (5). L'abbé de Rancé était du nombre de ces derniers (6).

(1) *Journaux de Des Lions, doy. de Senlis* (manusc., Biblioth. impér.), p. 73.
(2) *Notice sur Port-Royal*, par Petitot; — *Recueil des Mémoires*, t. XXIII, p. 75; — *Hist. de l'abbaye de Port-Roy.*, t. I, p. 203, 205; t. IV, p. 121.
(3) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 207.
(4) Id., *ibid.*, p. 221 et 222.
(5) D'autres disent soixante-onze.
(6) Son nom se trouve sur toutes les listes des opposants; il est le 56e, à côté de celui de son ami Mgr Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, dans la liste intitulée : *Nomina Magistrorum sacræ Facult. theolog. Paris. qui non subscripserunt sententiæ latæ adversus Magistr. Ant. Arnaldum doctor. theolog. socium Sorbon. die* 31 *jan.* 1656, *et confir. die* 1 *febr.* 1656. (Biblioth. imp., no 1221, f. Sorbonne.)

Il y a une autre liste dans les *Mémoires sur l'Hist. ecclés. des années* 1655-1656, t. I, de Beaubrun (Biblioth. imp., suppl. français, 2673), intitulé : *Nomina doctor. qui non subscripserunt censuræ et in vivis exstant*, feuille volante, écriture de M. de Lalane; les docteurs sont divisés ici en *Sorbonici, Navarrici, Choletei ac Ubiquistæ*; l'abbé de Rancé est classé dans ces derniers : *Armandus le Bouthillier, ubiquista.*

Il ne faudrait pas croire que ces soixante-cinq docteurs partageassent en tout les opinions d'Arnauld; plusieurs n'avaient voulu que protester contre ce qu'ils appelaient l'irrégularité et l'injustice des procédures dans lesquelles les statuts de la Faculté de théologie leur semblaient violés. Ils se plaignaient qu'on eût donné pour commissaires à M. Arnauld ses ennemis déclarés, et qu'on lui eût refusé de venir en personne plaider sa cause. On objectait que les moines ne devaient pas se trouver dans les assemblées de la Faculté au nombre de plus de huit, et qu'il y en avait toujours eu de trente à quarante; que, pour empêcher ceux du parti de M. Arnauld de dire tout ce qu'ils avaient préparé pour sa défense, le temps pendant lequel chaque docteur devait parler avait été limité à une demi-heure. On avait mis pour cela sur la table une clepsydre, qui en était la mesure (1). Enfin, on disait que quatre prêtres de Saint-Sulpice avaient opiné comme docteurs dans une contestation où ils ne pouvaient porter leurs suffrages sans être juges et parties tout ensemble; que, pour intimider et faire incliner les voix, le chancelier Séguier, malgré son grand âge et ses infirmités, avait reçu l'ordre d'assister à toutes les assemblées, avec son cortége de cérémonie, huissiers et hocquetons, sous prétexte de maintenir l'ordre (2).

Or, si l'abbé de Rancé était persuadé que les règlements de la Faculté et les droits d'une légitime défense avaient été violés dans cette circonstance, rien ne pouvait être capable de l'empêcher de déposer dans l'urne un vote conforme à ses convictions (3).

Tant que durèrent les délibérations, dans l'incertitude du résultat, tout Port-Royal était en prière, et les petites filles pensionnaires qu'Arnauld avait eues sous sa conduite faisaient des neuvaines. Il a souvent raconté qu'à l'heure où la censure se prononçait contre lui en Sorbonne, il se promenait tout seul, calculant le moment et priant Dieu dans une galerie qui était tout au haut de la maison, dans la cour de Port-Royal. Le jour même où la dernière sentence fut fulminée, il était caché à l'hôtel des Ursins. On laissa quinze jours aux docteurs de Paris et deux ans à ceux de la province pour réfléchir et se décider, avec menace, en cas de refus de souscription, d'être exclus à jamais de la Faculté. Après la quinzaine, on se mit en devoir d'éliminer les parisiens qui n'avaient pas voulu signer: et tout d'abord, pour faire un grand exemple, on s'attaqua à M. de Sainte-

(1) Racine, *Abrégé de l'Hist. de Port-Roy.*, dans ses Œuvres, in-18, p. 162-163; — *Hist. des cinq Propos.*, in-12, 1702, t. I, p. 139; — *Œuvres d'Arnauld*, t. XIX, p. 612.
(2) Sainte-Beuve, *Port-Roy.*, t. II, p. 528.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 102.

Beuve, professeur royal; il fut révoqué et remplacé sur un ordre du roi, avec lettre de cachet.

On ne pouvait approuver ces mesures de rigueur et de violence; de pareilles choses ne se commandent pas à jour fixe et à aussi courte échéance. La plupart des questions étaient très mêlées et très complexes, et capables d'embarrasser les plus savants docteurs. La Sorbonne était une école de théologie très éclairée et très respectable, sans doute, mais elle n'était pas infaillible; et, ici, elle se conduisait comme si elle l'eût été. Il n'y a que devant l'Église que nous soyons obligés de nous incliner et de faire taire notre raison; mais d'homme à homme il est souvent plus ou moins permis de discuter, de contester et même de résister.

L'abbé de Rancé n'avait pas encore signé au mois de décembre 1658; car, ayant appris alors qu'on allait envoyer dans les provinces une lettre de la Faculté de théologie de Paris pour obliger les docteurs qui ne l'auraient point encore fait, de souscrire à la censure, il écrivait à Arnauld d'Andilly : « Il n'y a rien de plus aisé, à ce qui paraît à tout plein de gens, que de signer sur la foi des autres et de mettre indifféremment leurs noms sous toute sorte d'opinions et de doctrines; mais, pour moi, je sais de quelle importance il est d'engager sa conscience et sa réputation, et ce que l'on doit à l'une et à l'autre; je ne suis pas de ce sentiment, et je crois que la vérité seule, connue évidemment, doit être la règle de nos paroles comme de notre cœur (1). »

Toutefois, de tous ces docteurs récalcitrants il n'en restait que vingt-deux à la paix de l'Église, en 1669, et presque tous furent réintégrés. Mais, pour le moment, on fit bien du bruit et bien des menaces. Les conseillers spirituels de la reine alarmaient sa conscience. Il fut résolu d'éloigner de Port-Royal les enfants et les solitaires (2). L'abbé de Rancé contemplait avec tristesse ces événements. On le retrouve une fois ou deux avec M. d'Andilly, Singlin, le duc de Liancourt, chez la princesse de Guemené, ou à l'hôtel Du Plessis-Guénegaud. On lui fait des confidences, on lui communique quelques écrits mystérieux (*les Petites-Lettres*), comme à un homme sur qui l'on peut compter (3).

(1) *Papiers de la famille Arnauld.* (Arsenal.)

(2) Racine, *Abrégé de l'Hist. de Port-Roy.*, p. 164.

(3) Dans le second volume manuscrit de Beaubrun précité, se trouvent deux fragments précieux des *Mémoires* de Saint-Gilles et de l'abbé de Ponchâteau. Ponchâteau dit, à la date du 30 mars 1656, que d'Andilly, exilé de Port-Royal par Mazarin et passant vingt-quatre heures à Paris, rapporta différents faits devant plusieurs personnes sur qui l'on pouvait compter, parmi lesquelles il cite l'abbé de Rancé. — Saint-Gilles dit, sous la date du 19 août de la même année, que l'on commença de distribuer à ceux dont la discrétion était assurée, des écrits jansénistes qu'on n'avait d'abord osé

« Au reste, dit M. Sainte-Beuve, on se tromperait étrangement si on essayait de faire de lui, en ce temps-là, un janséniste, ou rien qui en approchât dans le sens sérieux. Opposé à la cour sur de certains points qui tenaient plutôt à la politique, et qui touchaient aux intérêts du cardinal de Retz, il n'avait aucun avis sur le fond des matières théologiques en litige, il n'entrait pas dans la subtilité des doctrines (1). »

La preuve la plus certaine que le jansénisme ne fut pour rien dans la conduite qu'il tint alors, c'est que, dans quelques mois, on le verra souscrire spontanément, sans restriction aucune, à la lettre adressée par l'assemblée du clergé au pape Alexandre VII, à la bulle de ce pontife, et ensuite, au formulaire. Or, ces trois pièces étaient autant de professions de foi anti-jansénistes, autant de coups mortels portés à Arnauld et à ses adhérents. L'abbé de Rancé se révèle alors tel qu'il est. Il n'y a plus d'équivoque, les difficultés qu'on lui a faites sur le sens et la portée de son refus de signature sont levées. Il a cru devoir résister à la Sorbonne; mais, en bon catholique, il ne peut ni ne doit avoir aucune raison de résister à l'Église.

L'assemblée ne cessait de lui donner des marques de son estime et de sa confiance. Paris n'avait été jusqu'au commencement du XVIIe siècle qu'un simple évêché (2). Les prélats qui gouvernaient cette église aspiraient depuis longtemps à un titre plus en rapport avec l'importance de leur siége et de la capitale de la France. Henri de Gondi, en 1622, obtint une bulle de Grégoire XV qui érigeait son évêché en archevêché, aux dépens de celui de Sens, auquel on enlevait trois diocèses : ceux de Chartres, de Meaux et d'Orléans. L'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, protesta avec son Chapitre. Ses successeurs renouvelèrent ses protestations, qui furent presque toujours appuyées des assemblées du clergé. Mgr de Gondrin vint à son tour porter ses plaintes pardevant l'assemblée de cette année, qui les accueillit et nomma des commissaires (3). Elle comprit qu'elle ne pouvait confier une négociation aussi difficile et aussi orageuse qu'à des hommes d'une capacité éprouvée. Elle jeta les yeux sur l'abbé de Rancé, qui avait déjà montré en plusieurs circonstances une grande entente des affaires. On l'adjoignit aux évêques de Châlons-sur-Marne, de Lodève et à l'abbé de Couvran. On les chargea de faire toutes

produire, dans la crainte de soulever des orages au sein de l'assemblée du clergé. L'abbé de Rancé était de ce nombre.

(1) Sainte-Beuve, *Port-Roy.*, t. III, p. 536.

(2) *Histoire de Paris,* 5 vol. in-fol., commencée par dom Felibien et achevée par dom Lobineau.

(3) *Procès-verbaux de l'assemblée,* séance du 21 avril.

les poursuites nécessaires près de Leurs Majestés et du cardinal Mazarin. L'abbé de Rancé s'y employa de la manière la plus active, et fit presque toutes les démarches. Il s'assura des intentions de la cour; il acquit ensuite la certitude que Rome approuverait tout ce qui serait décidé en France. Il ménagea également les intérêts des deux églises, et sut si bien disposer les esprits, que l'archevêque de Sens, qui était son ami, consentit enfin à l'érection de l'archevêché de Paris, moyennant un dédommagement qui fut alors réglé à quinze mille livres (1).

L'abbé de Rancé eut presque toute la gloire de cet arrangement. On disait partout qu'il avait terminé en quelques jours de malheureuses contestations qui duraient depuis près de trente ans. Toutefois, l'état déplorable de l'église de Paris, l'éloignement de son premier pasteur qui ne pouvait ni intervenir ni signer cette transaction, en arrêta quelque temps encore l'entière conclusion.

CHAPITRE XVI

L'abbé de Rancé est chargé de divers travaux par l'Assemblée; il est nommé aumônier de Monsieur, duc d'Orléans (1656).

L'assemblée reçut, le 15 février, une lettre de l'évêque de Vabres, qui lui exposait qu'ayant défendu à ses diocésains, sous peine d'excommunication, de s'adresser à un prétendu juge de la suffragance de Bourges non reconnu par le métropolitain, néanmoins, deux chanoines de son église cathédrale avaient relevé l'appel d'une sentence pardevant son tribunal. La compagnie considérant l'importance de cette affaire, pria Mgrs d'Arles et de Chartres, et MM. les abbés de Rancé et d'Espeisses, d'examiner les documents que l'évêque de Vabres avaient joints à sa lettre, et d'en faire le rapport.

Le 10 mars, l'abbé de Rancé est du nombre des commissaires chargés de faire le rapport sur le différend qui existait entre le syndic de l'église de Chalon-sur-Saône et le prieur de Saint-Marcel-les-Chalon. Le 11 du même mois, on lui confie, avec les évêques de Séez et l'abbé de Saint-

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. II, p. 131 et 132.

Afrodise, la délicate et épineuse mission de vérifier les contrats et les comptes des rentes ecclésiastiques (1).

Le 5 avril, l'archevêque de Rouen s'étant plaint que l'avocat général du parlement de Normandie prétendait devoir opiner devant lui dans les assemblées de ville, l'évêque d'Angoulême et l'abbé de Rancé furent priés de voir à ce sujet M. le chancelier (2).

L'archevêque de Tours songeait toujours à l'avenir de son neveu. Il avait déjà représenté plusieurs fois à Monsieur, duc d'Orléans, que son âge autant que ses infirmités l'avertissant de songer à son éternité, il était résolu de passer le reste de sa vie dans son diocèse, où le seul chagrin qu'il aurait dans sa retraite, serait de ne plus pouvoir lui rendre ses services avec la même assiduité qu'il avait fait jusqu'alors. Il insinuait adroitement que l'abbé de Rancé, son neveu, qui avait l'approbation des prélats et des ecclésiastiques les plus distingués du royaume ; qui avait été employé avec tant de succès dans les affaires les plus difficiles de l'assemblée du clergé, était doué de tout ce qu'il fallait pour être près de Son Altesse Royale un autre lui-même (3).

Monsieur avait déjà ouï parler de l'abbé de Rancé ; il l'avait vu quelquefois et était fort prévenu en sa faveur. Cependant cette proposition le surprit. La charge de premier aumônier n'avait été remplie jusqu'alors que par des personnes revêtues du caractère épiscopal, et l'abbé de Rancé, d'ailleurs, était fort jeune encore. Il crut devoir demander quelque temps pour y penser.

Nous voyons ici, par l'exemple de l'archevêque de Tours, que les hommes les plus saints par leur caractère ne sont pas toujours assez en garde contre les tentations de la chair et du sang, et que, dans leur amour trop aveugle pour leurs parents, ils ne songent qu'à les élever, sans réfléchir que cette élévation même est souvent pour eux l'occasion d'une plus terrible chute.

Sur ces entrefaites, M. de Laval de Bois-Dauphin, évêque de Saint-Pol-de-Léon, fils de Mme de Sablé, ancien doyen de Tours (4), offrit à M. l'abbé de Rancé de permuter son évêché avec une de ses abbayes. Cet échange aurait sans doute favorisé l'exécution du dessein que l'archevêque de Tours avait formé d'assurer à son neveu la survivance de sa haute dignité; mais celui-ci trouva cet évêché trop petit au gré de son ambition.

(1) *Procès-verbaux de l'assemblée,* aux époques indiquées.
(2) Ibid., *Procès-verbal* du 5 avril.
(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. II, p. 103.
(4) *Gall. christ.,* Hauréau, t. XIV, p. 986.

D'ailleurs, il ne voulait pas s'éloigner de Paris. « Qu'aller faire, disait-il, « dans le fond de la Bretagne, avec des gens dont je n'entends pas la « langue? » Ainsi il remercia le prélat de la bonne volonté qu'il lui témoignait (1).

(1656.) L'archevêque de Tours ne laissa pas de continuer ses sollicitations auprès de Monsieur, qui agréa enfin la démission de sa charge d'aumônier en faveur de son neveu. L'acte est daté du 3 juin 1856, et Son Altesse Royale fit expédier ses lettres-patentes à l'abbé de Rancé le 5 du même mois, avec les mêmes clauses et réserves exprimées dans la démission. Huit jours après, elle reçut son serment de fidélité (2).

Cette nouvelle position lui convenait à certains égards. Dès son enfance il avait fréquenté la cour; il était en relation avec tout ce qu'il y avait de plus qualifié dans le royaume. Il possédait tout ce qui est nécessaire pour se faire aimer et considérer d'un grand prince, pour s'attirer sa confiance, pour se ménager ses bonnes grâces; mais possédait-il au même degré cette piété tendre et affectueuse, cet esprit de foi et de prière, cette pureté, cette innocence de l'âme si nécessaire au directeur des consciences? Hélas! il est bien permis d'en douter. Toutefois, cette nomination surprit agréablement tous ses amis. L'assemblée du clergé se crut obligée d'y prendre part, et d'interrompre ses affaires les plus importantes pour en témoigner sa reconnaissance à Son Altesse et en faire ses compliments à l'archevêque de Tours. Les mémoires du clergé en parlent en ces termes :

« Le dix-septième jour de juin, sur l'avis que M[gr] l'archevêque de Sens, Louis-Henri de Gondrin, a donné à la compagnie que M. l'abbé de Rancé avait été reçu en survivance en la charge de premier aumônier de Monsieur, duc d'Orléans, du consentement de M[gr] l'archevêque de Tours, et qu'étant de l'assemblée et du mérite que chacun sait, il était à propos de témoigner à S. A. R. et à mon dit seigneur de Tours, la joie qu'elle en ressent; il a été prié de faire une lettre à S. A. R., et M. de Vienne avec l'abbé de Bonzy, d'en remercier M. de Tours. » Conformément à cette décision, l'archevêque de Sens écrivit à S. A. R. une lettre en date du 21 juin 1656 (3).

« Notre compagnie, disait-il, prend tant de part à l'honneur que V. A. R. a fait à M. l'abbé de Rancé, en le jugeant digne d'être dans une des premières charges de sa maison, qu'elle a cru être obligée d'en prendre beau-

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. II, p. 114.
(2) Id., *ibid.*
(3) *Procès-verbaux de l'assemblée,* séances des 17 et 21 juin.

coup à la reconnaissance qui lui est due ; nous nous estimerions très heureux, Monseigneur, d'en pouvoir donner des preuves à V. A. R. par nos très humbles services, toutes les fois que M. l'abbé de Rancé lui rendra les siens ; nous sommes assurés que ce sera avec tant de zèle et de fidélité, qu'il nous serait très glorieux qu'il plût à V. A. R. de juger du respect que toute la compagnie a pour elle, par comparaison de celui d'un des particuliers qui la composent ; et d'être persuadée que le clergé de ce royaume n'oubliera jamais ce qu'il doit à la protection que V. A. R. lui a toujours fait l'honneur de lui donner ; nous lui en demandons la continuation et la grâce d'être crus d'elle, comme nous le sommes très parfaitement, etc. (1). »

Cette lettre fut rendue à S. A. R. lorsqu'elle était dans son château de Blois. Après l'avoir lue, ce prince fit partir un page pour la porter à l'archevêque, son ancien aumônier, et lui marquer la part qu'il prenait au témoignage d'estime que tout le clergé rendait au mérite de son neveu. Le prélat n'y fut pas insensible ; la peine qu'il éprouvait du jugement que l'assemblée avait porté contre lui, fit qu'il ne se mit pas en peine de lui répondre sur le vif intérêt qu'elle lui montrait dans sa lettre touchant l'élévation de son neveu. Ainsi, dans la séance du 6 juillet, l'évêque de Vannes déclara bien que, suivant l'ordre de l'assemblée, il avait exprimé à Mgr l'archevêque de Tours la satisfaction et la part qu'elle prenait à la grâce que S. A. R. avait faite à M. l'abbé de Rancé, mais il ne parla point de la réponse.

L'archevêque de Sens, au contraire, dans la même séance, avertit que M. de Goulas, intendant de la maison du duc d'Orléans, lui avait remis entre les mains une lettre que S. A. R. écrivait à l'assemblée, pour répondre à celle qu'elle avait reçue de sa part, au sujet de M. l'abbé de Rancé, et l'on ordonna aussitôt que la lecture en fût faite à haute voix ; elle était ainsi conçue :

« MESSIEURS,

« L'agrément que vous m'avez témoigné par votre lettre pour le choix que j'ai fait du sieur abbé de Rancé, en la charge de mon premier aumônier, convient, aussi bien que j'aurais pu le désirer, à la réflexion que j'ai faite sur toutes ses bonnes qualités, lorsque je l'en ai pourvu à la survivance de M. l'archevêque de Tours, son oncle ; car, bien que ç'aurait pu être un effet de l'estime que j'ai toujours eue pour lui, j'ai encore considéré particulièrement qu'étant d'une compagnie aussi illustre que la vôtre, je

(1) *Procès-verbaux de l'assemblée*, séance du 21 juin.

satisfaisais non seulement en cela à ce que je me devais à moi-même, mais aussi, que c'était reconnaître avec beaucoup de justice, le mérite de l'un de ceux qui composent votre assemblée ; j'ai toujours eu tant de zèle et de considération pour elle et tant de respect pour son auguste ministère, que je ne puis assez estimer les sentiments que vous faites paraître en cette occasion, ni les assurances que vous m'y donnez de vos affections pour moi, mais bien vous prierai-je de croire que je tiendrai à un extrême bonheur de pouvoir seconder, en toutes sortes de rencontres, les bonnes et favorables intentions qu'à toujours eues le roi, mon seigneur, pour votre entière satisfaction, qui me sera toujours très chère (1). »

M. de Goulas était chargé, en rendant cette lettre à l'archevêque de Sens, de lui communiquer, de la part de Son Altesse Royale, plusieurs autres choses très importantes concernant l'assemblée. Lorsque ce prince vint à Paris, le 12 août suivant, on lui députa pour le saluer l'archevêque d'Arles, les évêques de Bayonne, de Chartres et de Sisteron, avec les abbés de Rancé, de Bertier et de Boucherat. Il alla au devant d'eux, les reçut avec beaucoup de bonté et de respect (2). Ce fut peu de temps après qu'il rentra sérieusement en lui-même et prit la résolution de se réfugier enfin dans le sein de cette religion divine, qui a des consolations et des espérances pour toutes les déceptions et toutes les douleurs.

CHAPITRE XVII

L'abbé de Rancé signe le formulaire ; il prend la défense du cardinal de Retz devant Mazarin, dont il encourt la disgrâce (1656).

La secte des jansénistes fut peut-être la plus subtile et la plus insaisissable qu'on ait jamais vue. Au moment où on croyait la tenir, elle vous échappait, comme Protée, sous une autre forme. Après la bulle d'Innocent X, elle se réfugia dans la célèbre *distinction du fait et du droit* qui lui parut un rempart inexpugnable. L'assemblée du clergé de France de cette année l'attaqua dans ce dernier retranchement par la lettre si belle et si

(1) *Procès-verbaux de l'assemblée*, p. 487, 496 et 530.
(2) Id., séances des 11 et 14 août.

explicite qu'elle écrivit au pape Alexandre VII (1), et par l'obligation qu'elle imposa à tous les ecclésiastiques du royaume de signer le fameux formulaire.

L'abbé de Rancé souscrivit à l'une et à l'autre (2); il le fit purement et simplement, avec cette droiture et cette franchise qui a toujours été l'âme et le caractère de toutes ses actions. Il écrivait un jour à l'archevêque de Paris : « J'ai embrassé les décisions du saint-siége et celles des évêques de France comme les règles de ma croyance et de ma conduite. J'ai condamné tout ce que l'Église a condamné dans son sens et son esprit sans équivoque (3)... » Il mandait à un de ses amis : « Loin de me repentir d'avoir signé le formulaire, je le signerai encore toutes les fois que mes supérieurs le désireront; je suis persuadé qu'en cela mon sentiment est le véritable (4). »

Ceci se passait les premiers jours de septembre. Le 15 du même mois, le cardinal de Retz avait écrit à l'assemblée pour l'engager à prendre ses intérêts (5). La compagnie s'empressa d'autant plus de faire de cette lettre l'objet de ses délibérations, que l'exil de ce prélat entretenait les divisions et l'anarchie dans l'église de Paris, et empêchait la conclusion finale de l'arrangement pris avec l'archevêque de Sens. On résolut donc de s'adresser à la cour, ou plutôt au cardinal Mazarin, qui était la principale cause de toutes les difficultés.

Ce ministre regardait comme ennemis de l'État ceux qui ne l'étaient que de sa personne et de son administration. Le cardinal de Retz s'était mis à la tête des mécontents. De là toutes ces manœuvres pour le faire passer aux yeux de la reine régente pour un homme qui excitait à la révolte contre le roi et soufflait en France le feu de la guerre civile. Aussi fut-il arrêté au Louvre, huit mois après sa promotion au cardinalat, puis conduit à Vincennes, et de là au château de Nantes, d'où il s'évada en plein jour, tandis que les gardes, qui croyaient qu'il était à genoux pour dire son bréviaire, s'amusaient à boire. Par le moyen d'une corde, il descendit le long de la muraille dans un fossé plein d'eau. Un des pages du maréchal de la Meilleraye qui se baignait, ayant aperçu quelqu'un qui des-

(1) *Procès-verbal de l'assemblée*, lett. à N. S. P. Alex. VII, 2 sept., p. 755 et 756.

(2) Sa signature se trouve entre celles de Sébast. de Guémadeuc, abbé de Saint-Jean-des-Prez, et de Franç. Hallier; il signe : *Armandus-Joannes Bouthillier de Rancé, abbas Sancti-Symphoriant.*

(3) Le Nain, t. II, p. 432.

(4) Ibid., p. 433.

(5) La lettre était ainsi datée : *Du lieu de ma retraite que je ne puis pas dire.* Elle se trouve dans les pièces justificatives de la coll. des *Procès-verbaux des assemblées*, t. IV.

cendait dans le fossé, cria : « *Le cardinal de Retz se sauve* (1) ! » Mais aussitôt des gens apostés par le duc de Brissac le tirèrent du fossé et le firent monter à cheval pour le mener dans un lieu caché, près de Beaupréau, d'où il se rendit à Rome. Bientôt, sans même que sa cause eût été instruite, la cour avait publié des arrêts qui ordonnaient la saisie de son temporel et la destitution des vicaires généraux qu'il avait nommés. Cet acte était évidemment attentatoire à la dignité épiscopale et à la liberté de l'Église. « La religion, dit Bossuet, s'intéressa dans ses infortunes, la ville royale s'émut, Rome menaça ; » mais tout cela fort inutilement (2).

L'abbé de Rancé avait depuis longtemps des relations avec le cardinal de Retz : c'était lui qui, en qualité de coadjuteur de Paris, lui avait conféré tous les ordres sacrés, à l'exception de la prêtrise ; ce qui les avait unis entre eux par les liens sacrés d'une paternité et d'une filiation spirituelle (3). Il y avait eu pour lui une ordination particulière : grande faveur qui lui imposait une grande reconnaissance. Entraîné par sa famille et ses amis dans les troubles de la Fronde, il n'y avait pas joué un rôle actif, mais il avait fraternisé avec les principaux chefs (4).

Certains traits vifs et mordants que l'on remarqua dans une des lettres-circulaires que Mgr de Retz écrivit pour sa justification, où le cardinal Mazarin n'était pas assez ménagé, firent croire à quelques personnes que l'abbé de Rancé en était l'auteur. Quoique cette imputation fût sans fondement, on n'a pas laissé de la renouveler plus tard (5).

Il n'y avait rien au monde de plus difficile et de plus délicat que de plaider la cause du cardinal de Retz pardevant le cardinal Mazarin. On ne pouvait défendre le premier sans attaquer le second, ni donner raison à l'un, sans donner tort à l'autre. C'était un vrai tour de force, un tour qui semblait défier les plus habiles acrobates de la politique. L'abbé de Rancé était trop loyal, avait l'âme trop noble pour vouloir faire sa cour aux dépens d'autrui, et élever sa fortune sur les ruines de celle d'un prélat qui

(1) Collect. des *Procès-verbaux des assemb. gén. du Clergé de France*, t. IV, p. 84 (pièces justif.).

(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 131.

(3) Voir ce que nous avons dit plus haut.

(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 143 ; — *Mém. de Saint-Simon*, t. III, p. 231.

(5) L'auteur des *Véritables motifs de la convers.*, etc., p. 19, s'exprime ainsi : « De tout ce que l'abbé de Rancé a dit, rien n'a été si contraire à sa fortune qu'une lettre-circulaire, qu'il composa sous le nom du cardinal de Retz, à tous les évêques de France dans laquelle il attaquait, non seulement le cardinal Mazarin, mais le roi lui-même, dont il blâmait la conduite. » L'abbé de Rancé l'a nié de la manière la plus formelle.

Le cardinal de Retz a dit lui-même que cette lettre-circulaire fut écrite dans Rome et imprimée dans Rome. Maupeou, *Vie de M. de la Trappe*, t. I, p. 64.

n'était certainement pas ce qu'il devait être, mais qui avait été chassé de son siége par une mesure arbitraire et injuste (1).

Comme les évêques délibéraient si on le réintégrerait dans la jouissance de ses biens et dans l'exercice de sa juridiction, les avis se trouvèrent partagés. Quelques prélats osèrent prendre sa défense, mais assez timidement. L'abbé de Rancé se leva et parla avec beaucoup plus de hardiesse et de force (2). Il finit en disant « qu'il savait bien quelle serait la résolution de l'assemblée sur le sujet de M. le cardinal de Retz; qu'elle était déjà prise, que ce qu'il représentait ne ferait pas changer les avis; cependant, qu'il se croyait obligé, et pour sa conscience et pour son honneur, de rendre un témoignage public à la vérité; qu'il aurait la consolation d'avoir soutenu la justice et pris la cause de son archevêque, envers lequel on agissait d'une manière qui était contraire aux saints Canons et aux règles de l'Église (3). »

Il paraît pourtant que son discours fit impression sur l'assemblée, puisqu'il fut nommé, avec l'archevêque de Bordeaux, un évêque et un ecclésiastique du second ordre, pour aller faire quelques représentations au cardinal Mazarin. Lorsqu'on fut en présence de ce dernier, le prélat qui devait porter la parole, soit par timidité, soit par flatterie, trahit la mission qui lui avait été confiée, en ajustant sa harangue plus aux intentions de celui à qui il parlait qu'à celles de l'assemblée qui l'envoyait (4).

L'abbé de Rancé, qui était là, contenait à grand'peine son impatience et son indignation. Mais il ne pouvait relever cette infidélité sans se faire un ennemi de ce prélat, sans offenser le ministre lui-même, et sans compromettre son avenir. Ces considérations ne furent pas capables de lui fermer la bouche. Il interrompit l'archevêque, en lui disant qu'il n'exprimait pas exactement l'opinion de l'assemblée, et il invoqua le témoignage des autres députés. Puis, prenant la parole, il répondit à la plupart des plaintes et des griefs du cardinal avec une supériorité accablante.

L'archevêque en fut très blessé, et le ministre, qui n'avait pas coutume d'entendre personne lui tenir un pareil langage, ne put s'empêcher d'en témoigner sa surprise par ces paroles : *Si l'on en voulait croire l'abbé de Rancé, il faudrait aller avec la croix et la bannière au devant du cardinal*

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 132.

(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 133, dit positivement que cet archevêque était celui de Bordeaux, Henri de Béthune. Nos notes particulières nous portent à le croire. Cependant l'auteur du livre intitulé : *De la conduite et des sentiments de M. de Rancé pour servir de réponse*, etc., dit, p. 49, qu'il s'agit de l'archevêque de Narbonne, Mgr de Rèbe.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 145.

(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. III, p. 10.

de Retz (1). Il lui échappa même de dire que la cour n'était pas satisfaite de la conduite qu'il tenait dans l'assemblée; mais l'abbé répliqua qu'il fallait que Son Éminence eût été mal informée de ce qui s'y passait, puisqu'en toutes choses il avait agi comme doit faire un homme d'honneur et de probité.

Cependant ses amis en furent alarmés; et l'assemblée n'eut pas plus tôt été instruite du résultat de cette audience, qu'elle voulut députer deux évêques vers le ministre, pour le désabuser de la mauvaise opinion qu'il paraissait avoir conçue de l'abbé de Rançé; mais ce dernier ne voulut jamais y consentir. Il crut qu'une telle démarche lui serait injurieuse, et qu'on ne manquerait pas d'attribuer à ses sollicitations ce que la compagnie aurait fait de son propre mouvement, par le seul motif de la justice. Il se contenta de prier ses collègues de marquer à Son Éminence, lorsque l'occasion se présenterait, qu'il n'avait rien fait contre son devoir (2).

On ne fut pas longtemps sans la trouver. L'assemblée ayant envoyé une nouvelle députation vers le cardinal pour d'autres affaires, la chargea de justifier l'abbé de Rancé. Son Éminence, jugeant à propos de dissimuler ses véritables sentiments, répondit froidement « qu'il n'avait eu aucun dessein de le maltraiter, ni même de le fâcher; qu'il le connaissait depuis longtemps et l'estimait; qu'il lui avait parlé comme un père à son enfant. » On fut obligé de se payer de cette réponse, qui, du reste, ne diminua rien de sa mauvaise volonté (3).

En effet, voyant que le cardinal de Retz n'avait point de plus zélé défenseur dans l'assemblée que l'abbé de Rancé, dans la crainte qu'il n'en gagnât d'autres et qu'on ne prît quelque résolution contraire à ses vues, il fit un dernier effort, ou plutôt il eut recours à une dernière ruse pour le décider à quitter ce parti. Ayant su que le comte de Brienne et le comte de Montaigu étaient ses amis particuliers, il les chargea de l'assurer de sa bienveillance et de ses bons offices pour son avancement. Un rendez-vous fut donné dans le cloître de Saint-Paul. Mais ce n'était guère connaître le caractère de l'abbé de Rancé, que de s'imaginer que la promesse des honneurs et des dignités aurait pu le faire dévier de ses principes. Ces deux gentilshommes ne lui eurent pas plus tôt exposé le but de leur démarche, qu'il les remercia de leur offre, et les renvoya au cardinal avec les compliments ordinaires (4).

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 135; — Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, l. I, p. 63.
(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 135.
(3) Id., *ibid.*
(4) Id., *ibid.*, p. 136.

Il se rappela, certainement, les propositions astucieuses qui avaient été faites à son cousin Léon de Chavigny, de la part du même ministre, par le maréchal Fabert, et il ne tomba pas dans le piége. Ainsi, pour la seconde fois, mu par le sentiment seul de la justice (1), il venait s'achopper contre la plus haute puissance de ce temps; ce n'était pas heureux, mais c'était grand.

L'archevêque de Tours ne savait rien de ces démêlés et de ces froissements. Il avait appris avec beaucoup de plaisir toutes les marques d'estime que l'assemblée du clergé avait données à son neveu dans toutes les occasions, et il s'était imaginé que le moment était on ne pouvait plus favorable pour exécuter le dessein qu'il avait formé depuis longtemps. Il se hâta donc de faire parvenir à la cour une requête où, après avoir exposé que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de remplir les devoirs de l'épiscopat, il priait le roi d'avoir la bonté de lui donner un coadjuteur. Il insinuait ensuite adroitement qu'il n'en connaissait point de plus capable de le soulager dans sa vieillesse, que son neveu l'abbé de Rancé. C'était au commencement de 1657. Le roi et la reine, qui entraient dans le conseil, étaient disposés à accorder à l'archevêque la grâce qu'il demandait. Le chancelier Pierre Seguier, l'ami de la famille, appuyait fortement (2).

On était assez porté à désirer dans le monde que la chose réussît. « Une fois, dit M. de Marolles dans ses *Mémoires*, parlant à l'abbé de Rançay, de qui l'humeur est si douce et l'esprit si éclairé, après lui avoir souhaité, pour son mérite, qu'il plût au roi de le nommer coadjuteur de M. l'archevêque de Tours, son oncle, qui en serait ravi, autant pour les avantages de son diocèse que pour l'honneur de sa famille, il crut d'abord que ce n'étaient que pures civilités; mais, comme il connut que j'y prenais quelque sorte d'intérêt par les grandes espérances que je concevais de sa capacité dans le rétablissement de la discipline, il m'en remercia, et j'oserai bien dire qu'il me fit des souhaits réciproques, sur ce que je lui avais marqué mon indignation touchant les brigues honteuses qui se font bien souvent pour les députations du clergé, à quoi j'estimais qu'un prélat généreux et savant comme lui pourrait remédier dans les lieux de sa juridiction (3). »

(1) Innocent X écrivait au cardinal de Retz le 30 sept. 1654 : «Anceps quidem nobis est an vivida animi constantia, qua præclare in adversis probata, effecisti ut apostolico senatui non minus ornamenti ex meritorum tuorum incremento acceperit quam illi videretur dignitatis ex tua captivitate detractum. » *Procès-verbaux des assemblées* (pièces justificatives), t. IV, p. 85.

(2). *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 148.

(3) I p., p. 250.

Le cardinal, qui n'avait jamais trouvé que de la résistance dans les Bouthillier, et qui n'avait jamais pu faire plier celui-ci pas plus que les autres, traversa les bonnes dispositions du roi, de la reine et du chancelier; il sut si bien s'y prendre, qu'il se rendit maître de toute cette affaire. Il fit dire à l'archevêque de Tours que sa proposition n'avait pas été agréable à la cour, qu'il lui conseillait de garder son archevêché jusqu'à la fin de sa vie, et qu'il se trouverait peut-être quelque occasion favorable où il lui ferait connaître, par des effets, qu'il était son très humble serviteur. M. de Tours envoya cette réponse à son neveu.

Bien loin de le jeter dans une sorte de désespoir, comme quelques-uns l'ont prétendu, elle ne lui causa pas même de la surprise; d'après tout ce qui s'était passé, il devait s'y attendre. A son âge, ayant à peine trente ans, avec ses talents et ses protections, il avait l'avenir pour lui; tout lui faisait espérer qu'il verrait un jour ou un autre tomber devant lui, sur sa route, les hommes et les choses qui s'opposaient à son passage. Le cardinal avait l'air de lui dire : « Tant que je serai au pouvoir, vous ne serez rien. » Il pouvait lui répondre tranquillement : « Eh bien, Monseigneur, j'attendrai (1)! »

CHAPITRE XVIII

L'abbé de Rancé quitte l'Assemblée du clergé et Paris; il se retire au château de Véretz (1657).

Après une rupture si éclatante avec le cardinal Mazarin, l'abbé de Rancé ne crut pas devoir rester davantage dans l'assemblée. Il n'ignorait pas que tout ce qu'il pourrait y dire ou y faire serait mal interprété. Quelques-uns de ses amis l'avertirent confidentiellement que l'on sollicitait de la cour une lettre de cachet contre lui (2); ses jours même, disait-on, n'étaient pas en sûreté (3). L'avis était faux : Mazarin ne voulait tuer personne, mais il était capable d'employer tous les moyens d'intimidation. N'avait-il pas fait brûler les lettres du cardinal de Retz par les mains du bourreau, et emprisonné ses grands-vicaires? N'avait-il pas pesé de tout le poids de

(1) Mazarin mourut le 7 mars 1661.
(2) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, l. I, p. 34.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 140.

son autorité arbitraire et despotique sur l'assemblée, toutes les fois qu'elle s'était occupée du diocèse de Paris et de son archevêque? « Notre liberté « a été violée, écrivaient les évêques au roi : le 20 de ce mois, lorsque les « députés s'assemblaient, le gouverneur de la Bastille parut, se promenant « dans le cloître des Augustins, avec plusieurs personnes inconnues por- « tant des épées; il y avait aussi deux huissiers à la chaîne dans ledit « cloître; et d'autres recors et gens d'armes furent vus dans la rue des « Augustins. Votre Majesté peut penser quel étonnement parut parmi nous « en un fait si surprenant, si nouveau et sans exemple (1). »

Maintenant, qu'on se rappelle les démêlés de l'abbé de Rancé avec le cardinal Mazarin, et qu'on nous dise si ses craintes étaient imaginaires? Sans doute, il faut jeter un voile sur les faiblesses des grands hommes et faire la part de la politique; mais qu'est-ce qu'une politique qui ne repose pas sur la franchise, le droit et la liberté, sinon de l'astuce, de l'injustice et de la tyrannie?

L'abbé de Rancé, cependant, était encore à Paris, et à l'assemblée le 6 février. Nous lisons dans les procès-verbaux que, ce jour, l'évêque de Conserans ayant rappelé à la compagnie qu'elle était intervenue pour l'intérêt du clergé en l'affaire de M. l'abbé de Feuquières contre Madame de Fontevrault, il croyait qu'il était nécessaire qu'elle nommât quelqu'un pour se trouver au grand conseil lorsque l'affaire s'y jugerait. Sur quoi Mgr d'Angoulême et M. de Rancé ont été priés d'en prendre la peine (2).

Quelques jours après, sous prétexte d'affaires pressantes, il prit congé de l'assemblée, environ trois mois avant qu'elle ne finît.

De Paris, il alla à Commercy, en Lorraine, mais secrètement (3). Le cardinal de Retz, qui en était seigneur, s'y trouvait depuis quelque temps, sur l'avis qu'il avait reçu que son affaire était en voie de s'arranger. Il avait cru alors devoir se rapprocher, afin d'être plus à portée de connaître les événements, et de prendre, d'après le conseil de ses amis, tel parti qu'il croirait le plus convenable (4). Mais, sur le récit que l'abbé de Rancé lui fit de tout ce qui s'était passé, il dut comprendre que son rappel n'était pas aussi prochain qu'il se l'était imaginé. Toutefois, il rentra clandestinement à Paris. Les tours de Notre-Dame lui servirent de retraite pendant longtemps, puis la maison du sieur Le Houx, son boucher; enfin, celle du sieur Crochot, chanoine de Saint-Germain-l'Auxer-

(1) *Procès-verbaux des assemblées* (pièces justif.), t. IV, p. 101, 118, etc.
(2) *Procès-verbaux de l'assemblée*, février 1657.
(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. II, p. 140.
(4) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 139.

rois (1). Après la mort de Mazarin, arrivée en 1661, il fit sa paix avec la cour, en se démettant de son archevêché pour l'abbaye de Saint-Denis. Lorsqu'il vint, après cette réconciliation, se jeter aux pieds du roi : « Monsieur le cardinal, lui dit Louis XIV en le relevant, vous avez les cheveux blancs ! — Sire, lui répondit-il, on blanchit bien vite, lorsqu'on a le malheur d'être dans la disgrâce de Votre Majesté. » Il avait vécu, jusqu'alors, avec une magnificence extraordinaire ; il prit le parti de se retirer dans la solitude pour payer ses dettes. Il remboursa à ses créanciers jusqu'à onze cent mille écus (2).

L'abbé de Rancé était revenu de Commercy à Véretz. Il n'y fut pas plus tôt qu'il reçut des lettres de ses amis de l'assemblée qui lui apprenaient que l'avis qu'on lui avait donné était sans fondement, et ils le conjuraient instamment de revenir. Mais il leur répondit « que soit que l'avis fût faux ou qu'il ne le fût pas, il n'avait pu mieux faire que d'y déférer ; que rien n'était plus aisé que de rendre de mauvais offices à un homme qui ne se défie de rien, et qui n'est pas en garde contre les coups qu'on peut lui porter ; qu'en un mot, sa présence étant très peu utile à l'assemblée, il avait cru devoir céder au temps (3) ; qu'au reste, s'ils voulaient venir s'amuser à Véretz, il pourrait leur donner de si bonnes raisons, qu'ils approuveraient sa conduite. »

Que de réflexions ne fit-il pas alors sur tous ces événements ! Il comprit mieux que jamais le peu de fond qu'il fallait faire sur l'estime et l'amitié des hommes, le peu de sincérité qu'il y a parmi eux, et, enfin, combien il était difficile d'allier les faveurs des grands de la terre avec les devoirs de la conscience. Il était parti de Tours pour Paris, tout rayonnant d'espérance et de joie, avec l'entrain, la confiance d'un jeune homme qui n'a pas encore éprouvé les amères déceptions de la vie. Il trouva sa ruine là où il avait compté trouver sa fortune. Sans doute, il avait beaucoup d'esprit, de science et de qualités ; mais il lui manquait une espèce de talent sans lequel on ne fait jamais ou presque jamais son chemin dans le monde : le talent de savoir toujours s'accommoder aux personnes et aux choses, le talent de savoir plier à propos. C'est pour cela qu'il ne fut rien, ou plutôt, c'est pour cela qu'il fut quelque chose, c'est-à-dire qu'il marqua dans son siècle, et y laissa l'empreinte de sa puissante individualité.

Quelques-uns de ses amis vinrent à Véretz le visiter, sous prétexte de le consoler, mais réellement pour se récréer et se divertir, et jouir à la

(1) *Procès-verbaux des assemblées* (pièces justif.), t. IV, p. 247.
(2) *Dict. hist.*, art. Retz, t. VII, p. 405.
(3) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, l. I, p. 35.

campagne des beaux jours du printemps. C'étaient des ecclésiastiques distingués par leur mérite et leur naissance. La prospérité nous éloigne de Dieu ; la tribulation, au contraire, s'il nous reste encore quelques étincelles de foi, nous en rapproche. Elle réveille en nous le sentiment de nos devoirs et le souvenir de nos éternelles destinées. L'abbé de Rancé l'éprouva. Il avait rêvé jusqu'alors, il commença de ce moment à ouvrir les yeux et à entrevoir la réalité. Il n'était pas changé, mais il n'était déjà plus le même. Une voix menaçante avait retenti au fond de son âme : c'était celle du remords, qui lui reprocha d'abord l'usage qu'il avait fait des biens de l'Église (1). Le temps, à Véretz, se passait à se promener, jouer et deviser; sa conscience n'était pas tranquille. Un jour, il fit tomber à dessein la conversation sur la pluralité des bénéfices.

Comme dans la compagnie plusieurs se trouvaient dans le même cas que lui, cette coutume abusive ne manqua pas de défenseurs. Un d'entre eux, plus intéressé que les autres, soutint vivement que cette pluralité était permise, et allégua pour sa justification l'usage et les dispenses, « n'étant pas possible, disait-il, de s'égarer quand on voyait tant de personnes qui savaient le chemin marcher devant soi; ni de se tromper, quand on était avec tant d'ecclésiastiques sages et éclairés. »

L'abbé de Rancé ne crut pas devoir garder le silence en cette circonstance. Quelque considération qu'il eût pour cet ami, il se déclara fortement contre lui et soutint que l'usage et l'exemple n'étaient point des règles sûres de conduite, qu'on autoriserait par là toute sorte d'abus, et que la vérité seule devait être le principe de nos actions. « Il est vrai, ajouta-t-il, que les dispenses, dans le cas présent, sont très anciennes; mais il n'est pas moins certain que ceux qui les accordent supposent toujours qu'on a de légitimes raisons pour les demander. Lorsqu'on n'en a pas d'autres qu'une avarice insatiable et une secrète cupidité que rien ne peut contenter, les dispenses n'exemptent pas de péché..... N'est-ce pas le plus étrange abus qu'un seul homme, le plus souvent très inutile à l'Église (pour ne rien dire de pis), ait, lui seul, autant de bénéfices qu'il en faudrait pour faire subsister tant de bons sujets dont le travail et l'exemple lui seraient d'une très grande utilité. En parlant de la sorte, continua-t-il, je me condamne moi-même; mais je ne puis méconnaître la vérité. Je pourrais dire, pour ma justification, que je ne me suis point procuré les bénéfices dont je jouis, et que je les possédais avant que j'eusse assez de lumière pour en connaître l'abus; mais si je suis innocent de ce

(1) *Manuscrit de Septfons*, p. 149.

côté-là, j'avoue que je ne suis pas aujourd'hui sans scrupule de les avoir gardés si longtemps (1). »

Une pareille ouverture aurait pu dès lors faire pressentir le grand changement que la grâce devait bientôt opérer ; c'était déjà un éclair sur l'abîme.

On raconte de Mme de la Vallière que, dans le moment de ses égarements, Dieu, qui avait sur elle des vues miséricordieuses, n'avait jamais permis qu'elle s'oubliât entièrement. Elle espérait toujours mieux faire et préparait sa conversion par ses aumônes. Aussi accueillit-elle avec beaucoup de joie le remercîment d'un malheureux mendiant qui lui dit un jour : « Ah ! Madame, vous serez sauvée ; car il n'est pas possible que Dieu laisse périr une âme qui donne si libéralement pour l'amour de lui (2). »

Les aumônes de l'abbé de Rancé devinrent plus abondantes, ses œuvres de charité plus fréquentes. En faisant ainsi miséricorde aux autres, il méritait que le Ciel lui fît miséricorde à lui-même.

Une pauvre femme des environs de Tours, qui le connaissait pour l'avoir vu souvent passer par son village (3), l'ayant aperçu de loin, l'attendit sur la route et se présenta devant lui pour lui demander quelques secours ; mais n'ayant pas d'argent, il la renvoya à son valet de chambre, qui le suivait à pas de course et lui jeta une pièce de monnaie. Dans le brusque mouvement qu'elle fit pour se retirer, elle tomba à la renverse et se mit à crier, en disant qu'elle était enceinte. L'abbé retourna aussitôt qu'il l'eut entendue, la fit relever, lui dit tout ce qui lui parut le plus propre à la consoler, et lui donna deux pistoles d'Espagne. A peine était-il à cent pas de là, que, craignant de lui avoir donné trop peu pour la soulager, il tourna bride et vint lui en donner encore quatre autres.

Une autre fois, revenant à cheval de la campagne, comme il était près de Tours, il rencontra une autre femme environnée de chiens qui étaient sur le point de la dévorer. Il tira un coup de pistolet qui écarta les animaux ; et dans la crainte qu'ils ne revinssent sur elle plus furieux, il lui permit de monter en croupe derrière lui, et la ramena ainsi à la ville, sans se soucier de ce qu'on en pourrait dire.

On raconte pareillement qu'ayant trouvé, un soir, au milieu des champs, un jeune homme étendu au pied d'un arbre, si malade et si engourdi, qu'il

(1) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, c. VII, p. 40.
(2) *Dict. hist.*, t. VIII, p. 500.
(3) Vraisemblablement Saint-Avertin ou Larçay, qui sont sur la route de Tours à Véretz.

ne pouvait plus faire un pas, ce charitable Samaritain le prit sur son cheval et le mena dans une hôtellerie, où il lui fit donner tous les secours dont il avait besoin (1).

C'est ainsi que le Dieu, qui est la charité même, amollissait son cœur par la charité pour le rendre plus sensible à la grâce, qui le poursuivait et le conduisait à sa conversion par les voies les plus mystérieuses.

CHAPITRE XIX

Des liaisons de l'abbé de Rancé avec la duchesse de Montbazon ; il revient à Paris ; cette dame tombe malade et meurt ; il retourne de nouveau à Véretz (1657).

La famille des Rohan-Montbazon, originaire de Bretagne, comme celle des Bouthillier, est sans contredit l'une des plus anciennes et des plus illustres de France (2). Elle s'est maintenue pendant plusieurs siècles dans un grand éclat, soit par elle-même, soit par ses alliances. Louis de Rohan, sixième du nom, étant mort sans enfants, laissa le duché à Hercule, son frère, grand-veneur de France et gouverneur de Paris. Il avait épousé en premières noces Madeleine de Lenoncourt (3), dont il eut un fils et une fille appelée Marie, qui devint plus tard la fameuse duchesse de Chevreuse. On a dit qu'il avait combattu vaillamment contre les ligueurs au faubourg de Tours, qu'il avait été blessé à Arques et s'était signalé au siége d'Amiens (4); mais dans la dernière moitié de sa vie, il ne fut plus célèbre que par ses aventures et ses débauches.

Après la mort de son épouse, il s'éprit de Marie de Bretagne, âgée de seize ans, fille de Claude de Bretagne et de Catherine Fouquet de la Varenne. Il la demanda en mariage; mais, ayant éprouvé quelque résistance, il eut recours à la reine-mère, et il employa d'autres puissantes influences auxquelles on n'ose pas toujours résister, et la victime fut sacrifiée. Il avait quarante-quatre ans plus qu'elle, son fils quatorze (5), et sa fille

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. III, p. 14.

(2) La Chesnaye-des-Bois, *Dict. de la Nobl.*, art. Rohan; — August. du Paz, *Hist. gén. de plusieurs maisons de Bretagne*, in-fol. (Biblioth. imp.).

(3) Le 14 oct. 1594, morte en 1602.

(4) Il fut fait chevalier des ordres du roi le 5 janvier 1597, sans dispense, à l'âge de 29 ans. Sainte-Foix, *Hist. de l'Ordre du Saint-Esprit*, t. III, p. 165.

(5) Louis de Rohan de Montbazon, né en 1598, mort en 1667.

douze (1). C'était pour ainsi dire l'enfant de la maison. Aussitôt qu'elle fit son entrée à la cour, elle effaça toutes les autres personnes de son âge et de son sexe par sa beauté, son esprit, les charmes de sa conversation et les grâces de ses manières (2).

On raconte qu'un tyran de l'antiquité, pour punir ceux qui avaient eu le malheur de lui déplaire, les liait pleins de vie à des cadavres et les laissait ainsi jusqu'à extinction. Les parents qui forcent leurs enfants à contracter de pareils mariages, les étrangers qui les négocient, renouvellent moralement ce supplice. Ils accolent un cœur vieilli dans l'orgie, dont toutes les fibres délicates sont usées, à un cœur neuf nourri des plus purs sentiments, bercé des plus douces espérances, les charmes de la vertu aux horreurs du vice, les infirmités de la caducité à la fleur de la jeunesse, en un mot, la vie à la mort. A quoi faut-il s'attendre avec de semblables unions? A des tiraillements pénibles, des déchirements douloureux, des désordres, des scandales.

Il nous a répugné de remuer la fange des *Recueils* de Maurepas et de Tallemant des Réaux. Qu'on ne croie pas cependant que nous voulions justifier la duchesse de Montbazon. Nous croyons que son triple titre de chrétienne, d'épouse et de mère aurait dû la retenir dans le devoir; mais ne doit-on pas aussi attribuer la cause première de ses égarements à sa famille, qui l'avait livrée, avec son innocence et sa faiblesse, à un vieillard dissolu et aux exemples domestiques qu'elle eut sous les yeux.

De cette union naquirent trois enfants : un garçon, François de Rohan-Montbazon, qui forma la branche des princes de Soubise; deux filles, dont l'une, appelée Anne, épousa le duc de Luynes, et l'autre, Marie-Éléonore, fut abbesse de la Trinité à Caen, puis de Malnoüe (3). Lorsque le vieux duc mourut, le 16 octobre 1654 (4), en son château de Couziers, en Touraine, la duchesse n'avait que quarante-deux ans. Quoique le joug du mariage ne la gênât pas beaucoup, elle se donna encore plus de liberté dès qu'elle en fut affranchie. « Sa maison, dit Gervaise, devint le rendez-vous de tous les plus beaux esprits de Paris (5) : on y jouait, on y tenait des conversations

(1) Née en 1600, morte en 1679.

(2) Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 151.

(3) Voir ce qu'en dit M. Cousin dans *Madame de Sablé*, p. 130.

(4) Anselme, *Hist. générale et chron.*, t. IX, p. 117; — La Chesnaye-des-Bois, même date, même lieu, château de Couziers.

(5) « L'hôtel des ducs de Montbazon, dit Sauval, est à la rue de Béthisy. Hercule, duc de Montbazon, y demeura longtemps, puis il la quitta pour un autre, rue Barbette, où il est resté douze à quinze ans, qui ont été les derniers de sa vie avec sa femme, si renommée par sa beauté imcomparable. » *Hist., Rech. des antiq. de la ville de Paris*, t. II, p. 124, in-fol., 3 vol., 1724.

brillantes, on y formait mille parties de plaisir. L'abbé de Rancé en était et s'y distinguait par son bel esprit, par ses manières enjouées et polies, par ce sel qui accompagnait tout ce qu'il disait, par mille agréments qui charment malgré qu'on en ait. Il avait le don de plaire à la duchesse, elle en savait faire une grande différence d'avec ceux qui fréquentaient son hôtel, quoique ce fût tous gens choisis (1). »

A la campagne, la proximité de leurs châteaux favorisait encore leurs communications, et, parmi cette foule de personnes qui assiégeaient le manoir de Véretz, on imagine bien que la duchesse n'était pas la moins empressée ni la moins bien accueillie, et que la villa de Couziers ne devait pas être non plus le lieu le moins fréquenté de l'abbé de Rancé (2). « Au reste, dit Gervaise, ils gardaient toujours de grands dehors; ils évitaient même de monter ensemble dans le même carrosse : on ne les y a jamais vus qu'une fois, encore étaient-ils si bien accompagnés qu'on ne pouvait s'en formaliser (3). »

Quelle a été la nature de cette liaison? S'est-elle arrêtée aux dernières limites du devoir, sur la chaste lisière de l'amitié spirituelle, selon l'expression de saint Augustin? Tout nous porte à le croire, et on peut expliquer ces relations, qui ont eu depuis un si grand retentissement dans le monde, par des raisons de famille, de parti et de simple récréation.

On sait combien les deux maisons de Bouthillier et de Montbazon étaient intimement unies depuis longtemps. Elles s'étaient connues particulièrement à la cour de Marie de Médicis; elles se voyaient fréquemment à Paris et à leurs campagnes de Touraine. On se rappelle que dans un assaut scolastique, le duc leva sa canne sur ceux qui poussaient à outrance l'abbé de Rancé. Ce dernier s'était mis assez ostensiblement du côté des frondeurs; or, c'était principalement à l'hôtel Montbazon que se réunissaient ceux de ce parti : MM. de Châteauneuf, de Montrésor, de Beaufort, d'Hocquincourt, le cardinal de Retz, et ce qu'on appelait alors *les importants*, tous hommes d'une grande ambition, mais d'une corruption plus grande encore (4). L'abbé de Rancé, surtout depuis sa licence, n'était pas suffisamment occupé; il sentait peser sur son âme le poids du désœuvrement et de

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 152; — *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 148.

(2) Il y a environ trois lieues de Véretz à Montbazon. Couziers est à demi-lieue à peine de Montbazon, dans la vallée de l'Indre. C'est à Couziers que les derniers ducs de Montbazon résidaient quand ils venaient en Touraine : le château féodal de Montbazon n'était pas très agréable. (Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Bourassé.)

(3) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 155.

(4) Saint-Simon, *Mém. comp. et auth.*, t. II, p. 182 et 183.

l'ennui ; il était sans cesse en quête de divertissements et de passe-temps, l'hôtel de Montbazon lui en offrait de toute sorte.

Toutefois, il y avait entre la duchesse et lui des barrières que les passions respectent ordinairement : elle avait quinze ans plus que lui ; c'était comme sa seconde mère ; elle l'avait élevé avec ses enfants, elle l'avait vu grandir avec eux dans l'inviolable intimité du foyer domestique (1). Voici, selon nous, le plus grave reproche que l'on puisse adresser à l'abbé de Rancé : il avait reçu une éducation très chrétienne, il était prêtre et docteur en théologie, il connaissait ses devoirs, il avait d'ailleurs éminemment le tact et le sentiment des convenances. Il devait savoir que la place du prêtre chrétien, dont le cœur et les mains doivent être purs comme les rayons de la lumière des cieux, qui a juré à Dieu une éternelle chasteté, qui est obligé d'éviter jusqu'à l'apparence du mal, n'était pas dans une pareille société et au milieu de pareils éléments, et que cette fréquentation seule, quand même il serait resté maître de son cœur, n'en était pas moins très répréhensible.

Nous croyons qu'il n'avait rien à craindre du côté de la duchesse, mais en était-il de même du côté des compagnies qui se groupaient autour d'elle ? Tout ce qu'on y voyait, tout ce qu'on y entendait, tout, jusqu'à l'air qu'on y respirait, ne pouvait qu'amollir et corrompre les âmes. N'était-ce pas déjà une témérité très coupable que de s'exposer à de si grands dangers? Combien se sont ainsi perdus ou ont failli se perdre! Jusqu'où s'est-il oublié lui-même ? il n'y a que ses confesseurs qui l'aient su. Mais s'il n'a pas révélé à d'autres les profondeurs de sa conscience, il en a soulevé assez le voile pour qu'on pût en entrevoir ou en deviner les misères. Au reste, cette vie légère, dissipée, sensuelle, luxueuse, indigne d'un prêtre de Jésus-Christ, était à elle seule un péché ou plutôt un état habituel de péché grave. Il écrivait après sa conversion : « Quand je me laisse frapper de la vue de cette vie monstrueuse que j'ai menée dans le siècle, de l'éternité de Dieu....., de cet instant terrible qui doit m'en ouvrir les portes, tout me paraît si disproportionné à ce que la sévérité de ses jugements exigera de moi, que s'il y avait des Thébaïdes et des monastères de pénitents, j'irais sans balancer un moment (2). »

Si l'abbé de Rancé a eu, comme saint Augustin, saint Jérôme et saint Norbert, ses égarements de jeunesse, il les a assez pleurés pour que nous

(1) Maupeou, *La conduite et les sentiments de l'abbé de Rancé*, etc., p. 34.
(2) *Lett. de piété*, t. I, p. 60 et 200.

les lui pardonnions. On s'est plu en général à les exagérer ; il en a parlé lui-même avec beaucoup de frayeur et de tremblement, à la manière des saints. Mais si personne ne peut dire jusqu'où il a été pécheur, tout le monde sait qu'il a été l'un des plus grands pénitents de son temps, et peut-être des temps modernes. La Providence a eu ici un but, un dessein qu'il faut saisir. Après la chute de l'ange dans le ciel, la chute du prêtre sur la terre doit plus nous épouvanter que nous étonner. Nul doute qu'il y ait une miséricorde et un pardon pour ce second ange déchu dans un corps de mort. L'abbé de Rancé était destiné à rappeler par son exemple que le prêtre tombé ne pouvait se relever que par la plus rude expiation. Si sa conduite, comme ecclésiastique, n'était pas régulière, elle n'était pas scandaleuse dans la grosse acception de ce mot, et au moment où il pouvait encore arriver à quelque haute dignité dans l'Eglise, il se juge et se condamne impitoyablement à la face de son siècle ; il se sauve dans la solitude pour y pleurer pendant trente-cinq ans et y mourir. Il y a de quoi faire trembler même les moins coupables.

Il revint de la Touraine à Paris au milieu du printemps : ses amis le revirent avec beaucoup de plaisir. Quoique l'assemblée du clergé ne fût pas encore finie, il n'y reparut plus. Aucune affaire sérieuse ne vint interrompre le cours de ses divertissements. Les plus agréables parties se donnaient chez la duchesse, il n'en perdait aucune ; tout lui souriait en apparence, mais c'était à ce moment que Dieu l'attendait pour arracher le bandeau épais qui lui couvrait les yeux.

La reine de Suède, Christine, si célèbre par ses goûts scientifiques et par le commerce épistolaire qu'elle a entretenu avec les plus grands savants de l'Europe, avait envoyé en France le comte de Tot, en qualité d'ambassadeur, pour la troisième fois. « Je lui avais fait voir à ses deux premiers voyages, dit M. Ménage, tout ce qu'il y avait de plus illustre et de plus considérable à la cour, particulièrement les dames, hors Mme de Montbazon. J'allai la trouver à ce troisième voyage pour lui dire que l'ambassadeur de Suède, ayant visité tout ce qu'il y avait de plus beau à Paris, croyait n'avoir rien vu, s'il n'avait l'honneur de voir la plus belle personne du monde, et que je lui demandais la permission de l'amener chez elle. — « Demain, me dit-elle, j'aurai affaire ; qu'il vienne après-demain, et qu'il se tienne ferme, je serai sous les armes. »

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 156.

Au jour et à l'heure fixés, M. Ménage lui amena donc M. de Tot; mais avant d'entrer dans son appartement, il s'adressa à sa sœur qui lui parut fort triste; et lui ayant fait part de la permission qui lui avait été donnée, il en reçut cette réponse: « Hélas! Monsieur, ma sœur n'est pas en état de tenir sa parole, elle est malade à mourir (1). »

En effet, dès le jour précédent, elle avait été atteinte d'une fièvre maligne que l'on reconnut, mais trop tard, n'avoir été que le symptôme de la rougeole. « Après deux saignées qu'on lui avait faites, dit le fameux docteur Guy-Patin, l'éruption commençait à paraître; mais le mouvement critique s'arrêta tout à coup, contre toute espérance. » Il y eut répercussion sur la poitrine avec des suffocations si fortes, qu'en quelques heures elle fut réduite à la dernière extrémité (2).

L'abbé de Rancé était au chevet de son lit: on peut juger quelle était sa douleur! Sa foi n'était pas morte, elle sommeillait seulement; elle se réveilla alors: il eut le premier la pensée et le courage de lui annoncer le danger de sa position. « Il n'y a pas d'apparence, lui dit-il, que vous puissiez relever de cette maladie; tout presse, ne différez pas d'un moment à vous réconcilier avec Dieu, pendant que vous en avez encore le temps (3). »

Quelle affreuse surprise pour cette dame mondaine d'entendre prononcer ainsi l'arrêt de sa mort! Quel trouble dans cette âme sur le point de paraître devant le juge suprême! Alors ces brillantes compagnies, cette beauté, cet esprit, ces plaisirs, ces jeux, tout ce qui avait séduit son cœur, disparut et s'évanouit comme un songe; elle ne se vit plus que comme une victime nue et dépouillée, tombant sous les coups de la mort. L'abbé de Rancé eut besoin lui-même de force pour se soutenir en face d'une scène si tragique et si navrante. Afin que la malade ne s'occupât plus que de son éternité, il se chargea du soin de ses affaires temporelles, et appela le curé de Saint-Paul pour recevoir l'aveu de ses fautes et son repentir (4); il alla porter ses excuses et sa paix à tous ceux qui avaient eu à se plaindre d'elle, et particulièrement à M. de Brienne (5).

Le troisième jour de la maladie, après lui avoir fait recevoir les derniers sacrements, il la quitta pour aller prendre quelque repos et revint à cinq heures du soir. Il montait l'escalier, lorsque M. de Soubise qui des-

(1) *Menagiana*, t. I, p. 252, édit. 1693 (Paris, Delaulne); — Gervaise, *Jugem. crit. des vies de M. de Rancé*, p. 155 et 156.

(2) Guy-Patin, *Lett.* 307e. (Nouv. édit.)

(3) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 157.

(4) *La conduite et les sentiments de M. l'abbé de la Trappe, pour servir de réponse aux Entret. de Timocrate et de Phil.*, p. 33. (Biblioth. de Troyes.)

(5) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, l. I, p. 75.

cendait, lui annonça que sa mère venait d'expirer, après une heure d'agonie, le 28 avril. Elle était âgée d'environ quarante-cinq ans (1).

Cette nouvelle perça le cœur de l'abbé de Rancé. La pensée de cette mort si rapide et si effrayante, après une vie si légère, si dissipée, si peu chrétienne, traversa son âme comme un glaive, il faillit s'évanouir, et on fut obligé de l'aider à regagner son hôtel (2). Cette femme quelle qu'elle fût, avait été l'épouse du meilleur ami de son père, il avait été près d'elle depuis l'âge de neuf ans, il avait vécu avec ses enfants comme avec ses frères et sœurs, sa maison lui avait été ouverte pendant plus de vingt-cinq ans, et il y avait toujours retrouvé une seconde famille (3). Sans doute, il y avait vu, entendu, et peut-être fait bien des choses capables de ternir la pureté de son âme et de blesser sa conscience; mais il ne le comprenait pas encore alors : dans les grandes douleurs on ne raisonne pas, on pleure. Il fit ses préparatifs de départ, et le lendemain il monta en voiture et prit la route de Véretz, pendant qu'un corbillard conduisait à Montargis les restes de la duchesse qui devait être inhumée chez les Bénédictines de cette ville, suivant sa dernière volonté (4).

CHAPITRE XX

De la fable de la tête coupée.

Depuis ses démêlés avec le cardinal Mazarin et son départ de l'assemblée, l'abbé de Rancé n'avait plus envisagé du même œil les choses et les fortunes de la terre (5). La mort de la duchesse, jetée subitement du sein d'une vie si mondaine dans le sein de l'éternité, en face du juge terrible, l'ébranla bien davantage. « La vérité est, dit Saint-Simon, que déjà touché et tiraillé entre Dieu et le monde, méditant depuis quelque temps une retraite, les réflexions que cette mort si prompte firent faire à son cœur et à son esprit achevèrent de le déterminer. »

Dieu a tellement disposé les choses et les événements qu'au moment

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 159.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 150.
(3) Gervaise, *ibid.*
(4) Moreri, *Dict. hist.*, t. IV, p. 281.
(5) Se rappeler sa conversation sur la pluralité des bénéfices.

fixé par lui, il en sort des obstacles, des peines, des douleurs de toute sorte contre le pécheur obstiné, afin que fatigué, accablé et abattu du côté de la terre, il se tourne enfin du côté du ciel. L'abbé de Rancé, s'il n'avait pas épuisé la coupe de l'assoupissement, l'avait au moins approchée de ses lèvres et y avait bu l'oubli de son salut et des devoirs de sa profession. Il était endormi sur le bord de l'abîme, il fallait un éclat de tonnerre pour le réveiller.

L'auteur du libelle intitulé : *Les véritables motifs de la conversion de l'abbé de Rancé*, est le premier qui ait inventé la fable de la tête coupée; voici ses propres paroles que nous reproduisons textuellement : « L'abbé qui allait de temps en temps dissiper ses chagrins à la campagne, y était lorsque cette mort imprévue arriva. Ses domestiques prirent soin de lui cacher ce triste événement qu'il apprit à son retour d'une manière fort cruelle, car montant tout droit à l'appartement de la duchesse, il y vit pour premier objet un cercueil qu'il jugea être celui de cette dame, et remarqua sa tête toute sanglante, qui était par hasard tombée dessous le drap dont on l'avait couverte avec beaucoup de négligence et qu'on avait détachée du reste du corps, afin de gagner la longueur du col et éviter ainsi de faire un nouveau cercueil qui fût plus long que celui dont on se servait et dont on avait si mal pris la mesure, qu'il se trouvait trop court d'un demi-pied (1). »

Si le cadavre avait été vraiment décapité, on ne l'aurait pas fait sans répugnance, sans une certaine frayeur, sans prendre beaucoup de précaution pour cacher cette opération horrible. Comment alors expliquer que la tête se soit détachée du linceul, qu'elle soit tombée à terre, qu'on l'ait laissée là gisante, exposée à la vue du premier venu ! Malgré l'invraisemblance du cercueil trop court, qu'il était si facile d'allonger, malgré l'étrangeté de l'idée de transformer les ensevelisseurs en bouchers, malgré tout ce qu'il y avait d'incompréhensible et d'absurde dans ce drame hideux, il a été accepté et exploité par les romanciers, tels que : Mme de Tencin (2), Florian (3), Barthe (4), Colardeau et Laharpe (5), qui reçut à ce sujet les félicitations de Voltaire.

(1) *Les véritables motifs de la convers. de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et ses écrits, ou les Entretiens de Timocrate et de Phil., sur un livre qui a pour titre :* « Des Devoirs de la vie monastique. » A Cologne, chez P. Marteau, 1668. (Bibl. imp., coté Z, 1388.)

(2) *Mémoires du comte de Comminges*, in-12;— lett. en vers du comte de Comminges à sa mère.

(3) Arsène et Lainval, — *Lett. de l'abbé de Rancé à un ami*, écrite de son abbaye de la Trappe (1765, Paris et Genève).

(4) Voir aussi *Œuvres choisies de Barthe*, 1811, in-12, Fayolle.

(5) *Réponse d'un solitaire de la Trappe à la lettre de l'abbé de Rancé*, par Laharpe, avec préface de Voltaire.

Sur quoi et sur qui s'est appuyé celui qui le premier a osé publier cet affreux récit ? Serait-ce sur des documents émanant de la famille de Montbazon ou des ensevelisseurs ? Mais nous défions d'en produire aucun. Invoquerait-on le témoignage d'auteurs contemporains ? Le duc de Saint-Simon qui aurait pu en parler avec quelque poids, lui si curieux, si avide d'anecdotes étranges, n'hésite pas à ranger celle-ci parmi les fables. « La duchesse de Montbazon, dit-il, était cette dame dont on a fait ce conte qui a trouvé croyance, que l'abbé de Rancé la quitta se portant bien pour aller faire un tour à la campagne ; que bientôt après, ayant appris qu'elle était tombée malade, il était accouru, et qu'étant entré brusquement dans son appartement, le premier objet qui était tombé sous ses yeux, avait été sa tête que les chirurgiens, en l'ouvrant, avaient séparée ; qu'il n'avait appris sa mort que par là, et que la surprise et l'horreur de ce spectacle joints à la douleur d'un homme passionné et heureux, l'avaient converti, jeté dans la retraite, et de là dans l'Ordre de Saint-Bernard et dans sa réforme. Il n'y a rien de vrai en cela, mais seulement des choses qui ont donné cours à cette fiction (1). »

Mais quelles sont ces choses dont veut parler Saint-Simon ? Il n'y en a point d'autres que celles que l'on connaît déjà, savoir : les rapports de l'abbé de Rancé avec Mme de Montbazon, la fréquentation de son hôtel, cette mort si rapide et si terrible dont il fut le témoin, et qui, plus tard, contribua beaucoup à fixer son idée jusqu'alors flottante de se retirer du monde.

On a remarqué que dans le récit du duc de Saint-Simon ce ne sont plus les ensevelisseurs qui auraient coupé la tête du cadavre pour l'ajuster au cercueil, mais des chirurgiens pour en faire l'autopsie (2).

Les romanciers ne sont pas plus d'accord sur le lieu de la scène. Le premier que nous avons cité veut qu'elle se soit passée à Paris, d'autres ont préféré la Touraine. « On prétend, dit un historien de cette province, qu'au retour d'un voyage, l'abbé de Rancé vint à sa terre de Véretz, d'où il se hâta de se rendre à Couziers pour y voir la duchesse de Montbazon, dont il ignorait la mort toute récente. Étant monté par un escalier dérobé qui conduisait à sa chambre, il fut frappé de terreur en voyant dans un bassin d'argent la tête séparée du corps, parce qu'on avait fait le cercueil de plomb beaucoup trop court. Tel est le motif que l'on donne à sa conversion, mais ce récit a bien l'air d'une fable (3). »

(1) *Mémoires*, t. II, p. 182 et 183.
(2) *Ibid.*
(3) Chalmel, *Hist. de Touraine*, t. III, p. 313. (Extrait dû à l'obligeance de M. l'abbé Bourassé.)

Le premier inventeur de cette tête coupée n'a pu, on le comprend bien, citer aucun témoin ; il n'a pas même osé se citer lui-même, puisqu'il ne dit pas son nom. Mais il n'est pas d'une véracité, d'une probité historique assez bien établie pour qu'on doive le croire sur sa parole et son unique témoignage ; loin de là, il n'est pas possible de trouver dans un écrivain plus de mauvaise foi, de fourberie, de malice et de lâcheté. Il était né huguenot : il abjura, il est vrai, mais son abjuration ne le rendit pas meilleur, au contraire, car ce n'était pas un protestant de moins et c'était un hypocrite de plus. Il s'appelait Daniel de Larroque, comme nous le prouverons plus tard. Cet homme passa la première partie de sa vie à composer des satires calomnieuses qu'il n'osait pas signer ; c'est-à-dire qu'il aiguisait des poignards dans l'ombre de la nuit ; puis, caché sous le voile de l'anonyme, il frappait traîtreusement les victimes qu'il avait choisies. N'est-ce pas là une espèce d'assassinat? Outre *Les motifs de la conversion de l'abbé de Rancé*, il composa dans le même esprit son mauvais roman de la *Vie de Mézerai*, publié en 1726. On lui attribue quelques autres opuscules mêlés de contes et d'anecdotes mensongères (1).

Il s'était occupé, mais fort en secret, d'une diatribe dans le genre des précédentes et très capable d'offenser cruellement le roi, à l'occasion de la famine de 1693. On l'imprimait furtivement : il en transpira quelque chose jusqu'à M. de la Reynie, lieutenant de police, qui fit arrêter et conduire l'auteur dans les prisons du Châtelet, d'où il fut transféré au château de Saumur. Voilà l'homme qu'on a osé mettre en face de l'abbé de Rancé !

M. de Chateaubriand a adopté le récit de Larroque, mais il a compris qu'un pareil témoignage était insuffisant. « Peut-être qu'en cherchant bien, dit-il, on pourrait retrouver quelques-unes des lettres que Rancé écrivait dans sa jeunesse, mais je n'ai plus le temps de m'occuper de ces erreurs. Pour m'enquérir des printemps, il faudrait en avoir. Le temps a pris mes mains dans les siennes ; il n'y a plus rien à cueillir dans des jours défleuris (2). » Cette absence de documents sérieux ne l'a pas empêché de supposer et de dire que, non seulement l'abbé de Rancé avait vu la tête coupée, mais qu'il s'en était emparé, et que, plus tard, il l'avait emportée à la Trappe (3). Il cite à l'appui le chevalier de Bertin (4), les

(1) *Dict. hist.*, t. V, p. 168. — Voir sur Dan. Larroque la lettre de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, dans le *Recueil d'opuscules littér.*, Amsterdam, 1767, p. 192, Bibliothèque Imp., Z, 2284. Larroque y est trop flatté.

(2) *Vie de M. de Rancé*, p. 214.

(3) *Ibid.*, p. 63 et suiv.

(4) *Recueil amusant de voyages en vers et en prose*, etc., t. VII, p. 231, et les *Œuvres du chevalier de Bertin*.

poètes, les faiseurs d'héroïdes, les romanciers et les conteurs de toute sorte. Il n'a cependant pas osé nommer Voltaire. Il voudrait s'étayer de l'autorité de Bossuet, et voici ce qu'il dit :

« Bossuet transmettant à Rancé les oraisons funèbres de la reine d'An-« gleterre et de Mme Henriette, lui mande : — « J'ai laissé ordre de vous « faire passer deux oraisons funèbres qui, parce qu'elles font voir le néant « du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire, et qu'en « tout cas il peut regarder comme deux têtes de mort assez touchantes. » — « Bossuet, ajoute Chateaubriand, connaissait-il ce que l'on racontait de Mme de Montbazon ? Faisait-il allusion à la tête de cette femme en envoyant deux autres têtes s'entretenir avec elle ? La sorte de plaisanterie formidable qu'il se permet ne semble-t-elle pas avoir des rapports avec la légèreté de la première vie de Rancé et la sévérité de sa seconde vie ? »

Observons d'abord que si l'histoire eût été vraie, Bossuet, cette âme si grande et si calme, qui avait trouvé pour Mme de la Vallière des consolations si sublimes, aurait reculé d'horreur rien qu'à l'idée d'une allusion pareille ! Disons-le à regret, M. de Chateaubriand ne reproduit pas fidèlement le texte de la lettre de Bossuet. Ce n'est point à l'abbé de Rancé que ce prélat envoie les deux oraisons funèbres, mais à M. Maine, laïque retiré à la Trappe, ce qui n'est pas la même chose (1).

Supposons d'ailleurs que Bossuet eût adressé les deux oraisons funèbres à l'abbé de Rancé, comme deux têtes de mort, qu'en pourrait-on conclure ? Rien, en ce qui concerne le fait présent. Bossuet savait que c'était par la méditation de la mort que les solitaires apprenaient à vivre sagement, et qu'ils en multiplaient les emblèmes autour d'eux. Il n'ignorait pas que l'on retrouve des têtes de mort dans les grottes des anachorètes, dans les cellules des cénobites et jusqu'aux chapelets qu'ils portent suspendus à leur ceinture. Ces têtes étaient le plus souvent sculptées, mais il arrivait quelquefois que les moines en arrachaient à la poussière des tombeaux. Or, serait-il étonnant que l'abbé de Rancé ait eu, comme tant d'autres, sa tête de mort au pied de son crucifix ? Est-il besoin, quand on a sous la main une explication aussi simple et aussi naturelle, de recourir à des inventions étranges, nous dirons plus, horribles ?

Voyez la force du raisonnement ! L'abbé de Rancé était religieux : comme presque tous les religieux, il avait ou pouvait avoir dans sa cellule une tête de mort ; donc c'était celle de Mme de Montbazon.

(1) Voici le passage : « J'ai laissé ordre pour vous envoyer la *Conférence* (avec le ministre Claude), et en même temps pour envoyer à M. Maine deux oraisons funèbres, qui, parce qu'elles font voir le néant, etc. » (Lettre 99e.)

Il n'est pas vrai, comme M. de Chateaubriand le prétend, que l'abbé de Rancé se soit constamment refusé de s'expliquer sur ces monstruosités (1). Le duc de Saint-Simon affirme avoir eu un aveu à ce sujet dans une conversation intime à la Trappe, et, d'après cet aveu, le drame de la *tête coupée* ne serait qu'un *conte* (2). Si M. de Chateaubriand récuse ce témoignage, c'est parce qu'il ne cadre pas avec son roman (3). Ce n'est pas tout : au moment où parut le pamphlet *Des véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe*, celui-ci écrivit à M. Maupeou, curé de Nonancourt : « Tous les faits contenus dans ce libelle sont supposés ; il n'y en a pas un seul de véritable, depuis le premier, qui est la lettre-circulaire écrite aux évêques de France par le cardinal de Retz, jusqu'à celle que l'on assure être dans les mains d'un Père de l'Oratoire, touchant l'opinion de Descartes et de Jansénius. Le critique a travaillé sur de mauvais mémoires, ou il ne les a imaginés que pour donner plus de jour à son dessein et pour en favoriser l'exécution (4). » — « C'est une plume, écrivait-il encore à l'abbé Nicaise, qui est autant destituée de vérité et de bon sens qu'elle est remplie de fiel et de venin (5). »

Gui-Patin, dont le caractère était si satirique, l'humeur si mordante, qui aimait tant à recueillir toutes les nouvelles et surtout les plus scandaleuses, qui avait connu toutes les phases et le dénoûment de la maladie de Mme de Montbazon, a cru devoir raconter sa mort dans une de ses lettres, mais il ne dit mot de la tête coupée (6). Vigneul-Marville (d'Argonne), qui a ramassé avec tant de soins une foule de traits curieux et de particularités secrètes du XVIIe siècle, n'hésite pas à rejeter celle de Mme de Montbazon comme entièrement apocryphe (7). Tous les auteurs contemporains, non seulement les écrivains sérieux, mais les chroniqueurs, les gazetiers, les romanciers, gardent le même silence. Ce n'est que trente ans après, quand tous ceux qui pourraient lui donner un démenti sont morts, que le sieur de Larroque, par une révélation particulière, apprend ce que personne n'avait su ni soupçonné avant lui.

(1) *Vie de Rancé*, p. 62.
(2) *Mém. comp. et auth.* du duc de Saint-Simon, t. II, p. 182.— Il y eut, comme nous le verrons plus tard, des relations intimes d'amitié et de confiance, malgré la grande différence d'âge, entre l'abbé de Rancé et le duc de Saint-Simon, surtout de 1695 à 1700.
(3) *Vie de Rancé*, p. 58.
(4) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. II, p. 104 et 105.
(5) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 116.
(6) *Lett.* 307e, nouv. édit.
(7) *Mélang. d'hist. et de littér.*, t. III, p. 150 et 152, édit. 1701.

LIVRE II

Depuis le moment où l'abbé de Rancé se retire au château de Véretz (mai 1657), jusqu'à son entrée au noviciat de Perseigne (mai 1663).

CHAPITRE PREMIER

De la vie solitaire de l'abbé de Rancé au château de Véretz, et de ses premières luttes; des principaux motifs de sa conversion (1657-1658).

De tous les grands personnages de l'histoire ecclésiastique, aucun n'offre plus de ressemblance avec l'abbé de Rancé que saint Norbert. Elle ne saurait être plus frappante : saint Norbert est un jeune seigneur allemand qui, après de bonnes études, entre dans les ordres sacrés (1). Malgré cela, il vit avec beaucoup de dissipation dans le monde, il s'y fait aimer et rechercher, non seulement pour sa noblesse et ses grands biens, mais pour ses qualités personnelles, sa belle taille, sa bonne mine, ses lettres, sa politesse, sa libéralité, sa douceur. Absorbé par son ambition, ses plaisirs et ses affaires, il oublie ses devoirs de chrétien et d'ecclésiastique, il oublie le ciel et l'éternité. Un jour, comme il marchait dans une agréable prairie, bien monté, vêtu de soie, suivi d'un seul valet, il survint un grand orage, des éclairs, des tonnerres effroyables. Un coup de foudre éclata aux pieds de son cheval et ouvrit la terre de la hauteur d'un homme, avec une odeur de soufre qui paraissait infernale. Norbert demeura étendu d'un côté, le cheval de l'autre, et le valet terrifié (2).

Après une heure de léthargie, Norbert, revenant comme d'un profond sommeil, dit au Seigneur : « Que voulez-vous que je fasse? » On lui répondit : « Quitte le mal, fais le bien et cherche la paix! »

(1) Il était sous-diacre.
(2) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XIV, p. 240, in-12.

Il retourna donc sur ses pas, résolu de se convertir ; mais, d'abord, il ne voulut rien changer à son extérieur, se contentant de porter un cilice sous ses habits précieux et de travailler intérieurement à se réformer lui-même ; il quitta le monde et se retira à son château de Santen, près de Clèves, *attendant le moment de se déclarer*. Enfin, il se démit de ses bénéfices, s'enferma quelque temps au monastère de Sigebert, diocèse de Cologne, et fonda plus tard l'Ordre de Prémontré. On ne saurait dire tout ce qu'on lui fit souffrir d'ennuis, de peines et de tribulations jusqu'à sa mort (1).

Ainsi, rien ne manque à la comparaison : ni le coup de tonnerre, qui fut pour l'abbé de Rancé la mort subite et terrible de Mme de Montbazon, ni les affreuses persécutions, qui durèrent autant que sa vie. En effet, ces convertis, devenus bientôt des convertisseurs, ont du feu dans l'âme ; comme saint Paul, ils le portent partout, ils voudraient tout embraser sur leur passage, tout, jusqu'aux rochers; mais les rochers résistent : la flamme ne fait que les noircir.

A en croire certains écrivains, l'abbé de Rancé voit mourir la duchesse, il se convertit, vend ses biens et se sauve à la Trappe : tout cela semble se faire en quelques jours; mais les choses ne marchent pas aussi vite que la plume des romanciers. Entre la mort de Mme de Montbazon et la retraite à la Trappe, il y a six ans, et dans ces six ans, que de luttes, d'orages et de tourments !

C'était dans le monde et par le monde que l'abbé de Rancé s'était perdu, il ne faut pas s'étonner si le premier instinct de son âme, revenant à elle-même, fut de s'en éloigner. Le cerf, emportant dans son flanc la flèche du chasseur, s'enfonce dans la profondeur des forêts ; lui, se sauvera avec une flèche dans le cœur, celle du remords, décochée non de la main d'un homme, mais de celle de Dieu. Ceux dont l'âme est torturée par de grandes douleurs recherchent toujours la solitude : le moindre bruit du monde, de ses affaires et de ses divertissements, les fatigue, et quelquefois les froisse et les brise. Ils sentent alors le besoin de retrouver au sein de la nature des scènes qui s'allient avec l'état de leur esprit.

« Notre maison, dit saint Augustin au plus fort de sa lutte, avait un jardin dont nous avions la jouissance ; c'est là que me jetait la tempête de mon cœur ; là, personne ne pouvait interrompre ce sanglant débat que j'avais engagé contre moi-même... La solitude devait me donner la liberté de mes pleurs (2)... J'allai m'étendre, je ne sais comment, sous un figuier,

(1) *Vita S. Norberti apud Bolland.*, 6 juin, t. XIX, p. 821.
(2) *Confess.*, l. VIII, c. VIII.

et je lâchai les rênes à mes larmes, et les sources de mes yeux ruisselèrent comme le sang d'un sacrifice agréable (1). »

Les affections de l'abbé de Rancé avaient été trop humaines et trop charnelles, comme celles de saint Augustin; elles devaient produire, au moment de la rupture, les mêmes effets dans un cœur également tendre, dans une imagination également ardente. Le voici captif de lui-même, enfermé au château de Véretz. Il est seul, pendant trois mois, derrière ces hautes murailles, dans ces sombres galeries dont les échos ne répètent que le bruit de ses pas, dans ces riches appartements animés autrefois par de joyeuses compagnies, et aujourd'hui silencieux ; aux pieds de ces tourelles où sonnait le cor du chasseur rappelant la meute égarée et qui ne retentissent plus que du cri du hibou.

« Une humeur mélancolique, dit Gervaise, prit sur sa figure la place de cet air gai et souriant qui lui était si naturel. Les nuits lui étaient insupportables, et il passait les jours dans une continuelle amertume, courant seul, çà et là, dans les bois, sur les bords des rivières et des étangs... Son âme était si pressée, qu'il s'étonnait qu'elle ne se séparât pas de son corps; et quoique, dans cet état, un peu de conversation lui eût été nécessaire, les hommes lui étaient à charge, il s'en sauvait (2). » Cette vie agitée, mystérieuse, dans un manoir de la Touraine, se prêtait trop aux récits romanesques pour que des historiens peu scrupuleux ne s'y laissassent pas aller. Ils racontent qu'il se retira dans des antres et des souterrains ténébreux pour évoquer les morts (3); qu'il vit une femme à demi plongée dans un lac de feu et dévorée par les flammes, etc. (4). Mais ces scènes si dramatiques, si émouvantes, ne reposent sur aucune preuve; on n'en trouve aucune trace ni dans les lettres, ni dans les écrits de l'abbé de Rancé, et nous les tenons pour imaginaires et controuvées.

Quoi qu'il en soit, ce fut certainement un des moments les plus affreux qu'il eut à passer.

Nos chagrins se rattachent, se relient les uns aux autres, et forment dans notre âme comme une chaîne douloureuse que nous ne saurions toucher sur un point quelconque sans exciter de pénibles commotions dans tous les anneaux qui la composent. La mort de Mme de Montbazon réveilla dans sa mémoire le souvenir de celle de plusieurs autres personnes qu'il avait

(1) *Confess.*, l. VIII, ch. XII.
(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 162.
(3) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 87.
(4) *Ibid.*

connues et aimées, et qui étaient tombées avec leurs œuvres seules entre les mains terribles du Dieu vivant. Il songea au cardinal son parrain; l'ombre sanglante de Cinq-Mars se dressa devant lui; c'est ce que font entendre ses historiens, lorsqu'ils disent qu'il se rappela alors la fin tragique d'un jeune seigneur, son intime ami, qui avait été décapité au moment où il se croyait le plus en faveur (1). Il n'avait point oublié la mort de sa mère et les disgrâces de son père, toutes les effrayantes péripéties des guerres de la Fronde qui avaient ruiné la fortune et les espérances de ses parents et de la plupart de ses amis; et ces réflexions détachaient de plus en plus son cœur de cette triste terre, qui tremblait sans cesse et dévorait ses habitants.

Mme la comtesse de La Fayette lui ayant écrit un jour pour apprendre comment il était revenu au Seigneur, afin d'y revenir elle-même par les mêmes voies, il lui répondit (2) : « Vous me demandez, Madame, les motifs qui m'ont déterminé à quitter le monde : je vous dirai simplement que je le laissai, parce que je n'y trouvais pas ce que je cherchais. J'y voulais un repos qu'il n'était pas capable de me donner; et si, par malheur pour moi, je l'y avais rencontré, je n'aurais peut-être pas jeté ni mes yeux ni mes vues plus loin. Les raisons par où j'y devais tenir davantage me déplurent de telle sorte, que je me fis honte à moi-même de les suivre et de m'y attacher. Enfin, les conversations agréables, les plaisirs, les desseins d'établissement et de fortune, me parurent des choses si creuses et si vaines, que je commençai à ne plus les regarder qu'avec dégoût. Le mépris que j'eus de la plupart des hommes, en qui je ne vis ni bonne foi, ni honneur, ni fidélité, s'y joignit, et tout cela ensemble me porta à fuir ce qui ne pouvait plus me plaire et à choisir quelque chose de meilleur. »

Il ne faut point être surpris de la triste idée que l'abbé de Rancé avait de ses contemporains. Aux époques agitées, tourmentées comme la sienne et la nôtre, l'humanité apparaît à nu avec ses misères, avec le hideux cortége des viles intrigues, des lâches perfidies, des infâmes trahisons. Au milieu de ce cataclysme de la vertu et de l'honneur, les grandes âmes se sentent assaillies de la plus effroyable peut-être des tentations : la tentation du dégoût de l'homme; elles font effort pour se détacher d'un siècle qu'elles méprisent, pour se réfugier par anticipation dans l'éternité.

(1) Voir Le Nain, t. I, c. IV, p. 16.

(2) *Lett. à Madame de Lafayette*, Portef. du R. P. Léonard de Sainte-Catherine, Biblioth. imp., MS. — Nous avons deux copies de cette lettre entièrement semblables: la première dans le portefeuille du R. P. Léon. de Sainte-Catherine, et l'autre dans les notes du *Manuscrit de Septfons*.

jusque dans le sein de Celui qui ne trompe et ne varie jamais, qui a les promesses de la vie présente et celles de la vie future.

« Dieu ne manqua pas de venir dans ma pensée, continue-t-il; et, comme j'en avais toujours la foi et le sentiment, je ne doutai point que je ne le trouvasse dans le besoin que j'avais de lui, et j'espérai même qu'il remplirait dans mon cœur ce grand vide qu'y causerait le divorce que je voulais faire avec les créatures. Je me retirai à la campagne, l'esprit plein de ténèbres et de confusion, sans savoir ce que je deviendrais. Je me fis violence pour lire des livres que je n'avais jamais goûtés. Je me rappelai toutes les vérités qu'il se peut dire que je n'avais point encore connues. Je m'y appliquai, j'en vis l'importance, et je me persuadai qu'il n'y avait de bonheur effectif que celui de les croire d'une foi vive et de les pratiquer; à force de me le dire, de me le redire et de m'adresser à Celui qui seul pouvait ôter de mon cœur les dispositions contraires qui y avaient été jusqu'alors, et m'en donner de nouvelles, je fus touché, mes yeux s'ouvrirent, je me laissai aller au mouvement qui me pressait, et je résolus, de ce moment, d'être autant à Dieu que j'avais été au monde..... »

Voilà ce qu'était devenu ce pauvre prêtre de Jésus-Christ! voilà ce que le monde en avait fait! La Providence l'a permis pour l'enseignement de tant d'autres qui, tombés comme lui et peut-être plus bas que lui, devaient apprendre par son exemple à briser leurs fers et à se relever par la pénitence au niveau de leur vocation. Il faut de la lumière à ces malheureux égarés dans les ténèbres de la nuit de leur âme; et ils ne peuvent la trouver que là où elle est, c'est-à-dire dans les Saintes Écritures; il faut donc qu'ils y reviennent, qu'ils s'y tiennent attachés jusqu'à ce que le rayon divin en jaillisse et frappe leurs yeux et leurs cœurs. Alors du fond de l'abîme illuminé, ils jetteront un grand cri vers le ciel, et le ciel les entendra. *De profundis clamavi ad te, Domine; Domine, exaudi vocem meam.*

L'une des plus dangereuses tentations, pour beaucoup de pécheurs, c'est celle de la défiance : on se défie de ses supérieurs, on se défie de ses meilleurs amis, on se défie même des gens de bien en général; on les croit hostiles, on s'isole et on se réduit à vivre tristement avec soi-même, c'est-à-dire avec son plus grand ennemi. C'est ce qui arriva à l'abbé de Rancé.

Parlant toujours à Mme de La Fayette, il disait : « Comme les personnes que j'avais vues dans le monde et qui faisaient profession de piété ne me revenaient pas, je crus que ce n'était pas leur faute, mais la mienne; je n'en voyais point à qui je pusse donner ma confiance. Ainsi, me rencontrant comme dans une terre étrangère, sans conducteur et sans guide, je

passai plusieurs mois dans l'inquiétude et l'agitation, ne sachant pas trop le parti que je pourrais prendre. »

Cet orage, cette tourmente se calma lorsqu'ayant trouvé le médecin de son âme, il tomba à ses pieds, et que, déchirant le voile de sa conscience, il montra la plaie profonde, et consentit à y appliquer le divin dictame de la pénitence.

Il ajoute, en finissant sa lettre à Mme de La Fayette, qu'il a retrouvé la paix : « Dieu, dit-il, me donna une protection si puissante, que je n'eus pas même de combat à soutenir contre les mauvaises habitudes que j'avais contractées. Je ne sais pourquoi, Madame, je vous ai fait tout ce détail, que je n'ai jamais fait à personne; car, quoique vous l'ayez désiré de moi, j'aurais pu ne pas le faire, sans que vous y eussiez trouvé à redire; mais j'ai cru qu'il valait mieux l'exposer sincèrement à vos réflexions, sur la parole que vous m'avez donnée que ce serait un secret inviolable (1). »

Lorsque les orages des passions ont passé et repassé sur l'âme de certains jeunes gens, il semble qu'il n'y reste plus rien ; c'est comme une terre désolée couverte de ruines. Combien de pasteurs et de maîtres se sont alors découragés et désespérés ! Eh bien ! qu'ils sachent qu'il n'y a jamais eu d'homme assez fort et assez méchant pour détruire entièrement en lui l'œuvre d'une bonne éducation; qu'ils songent que les plus violentes tempêtes ne peuvent ordinairement que briser les branches et les tiges des plantes, mais qu'elles ne vont pas jusqu'aux racines. Or, dans l'âme d'un jeune homme qui a été élevé chrétiennement, la vertu tient toujours au moins par une dernière racine. Nous en avons un exemple de plus dans l'abbé de Rancé. « Il y avait encore en moi, dit-il, quelques lumières des principes de la piété et de la foi que j'avais reçus de mes maîtres dans mon enfance (2). »

Au milieu des folles aventures de sa jeunesse, il avait été plus d'une fois exposé au danger de perdre la vie ; mais Dieu n'avait cessé de veiller sur lui et de le couvrir d'une protection spéciale. Au moment de sa dissipation et de ses égarements, il n'y avait jamais pensé, mais il y réfléchit dans les commencements de sa conversion, et il en fut frappé. Pour n'en pas perdre le souvenir, il en a dressé lui-même la liste qui suit :

« I. A l'âge de quatre ans, j'eus une hydropisie formée, de laquelle je ne « guéris que contre le sentiment de tout le monde et des plus habiles mé- « decins.

(1) Comment dom Le Nain a-t-il pu dire que c'était à un de ses religieux que l'abbé de Rancé avait fait ce récit? Pourquoi l'avoir surtout altéré?

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. IV, p. 17.

« II. A l'âge de quatorze ans, j'eus la petite vérole avec un si grand « danger de ma vie, qu'elle était désespérée.

« III. A l'âge de dix-neuf ans, je tenais un fusil dans mes mains, le feu y « prit, et il y avait immédiatement dessous, sur une table, un papier où il « y avait une livre de poudre à canon.

« IV. Dans le même âge, étant à la chasse, un gentilhomme tira un « coup de fusil sans y penser; je fus frappé de cinq grosses dragées, de « celles dont on se sert pour tirer sur les canards; il n'y en eut qu'une « qui entra, et qui ne me fit qu'une contusion assez légère, quoiqu'il l'eût « tirée d'assez près.

« V. Une fois essayant un cheval dans une cour, l'ayant poussé plusieurs « fois et arrêté devant la porte d'une écurie, le cheval m'emporta, et « comme l'écurie était retranchée, il passa deux portes, et ce fut une « espèce de miracle que cela se put faire sans me tuer.

« VI. Je poussais une fois un cheval dans une vallée pierreuse, il tomba « en courant sans me faire aucun mal.

« VII. Une autre fois je poussais un cheval sur une terre de tuf; comme « il avait plu, les quatre jambes lui manquèrent, de sorte qu'il me jetta « par-dessus sa tête, et il ne s'en fallut pas quatre doigts que la mienne « ne donnât contre une grosse pierre de taille, qui était le long du che- « min.

« VIII. Je montais une autre fois un cheval qui était vicieux; sur le bord « d'un grand fossé et profond, il se cabra, et se fût renversé sur moi dans « le fossé, si je ne me fusse jeté par terre.

« IX. Je passais une fois sur le pont d'Amboise. Une arche du milieu « était un peu surbaissée; au lieu du garde-fou qui était tombé, on y avait « mis un mât de bateau. Je rencontrai un cheval chargé de poêles, de « réchauds, et d'autres batteries de cuisine; le bruit que cela faisait étonna « le mien, et dans le moment ce cheval chargé, ayant passé fort près de « moi, et m'ayant pressé, une poêle s'attacha à l'ardillon de mon éperon, « et vint donner contre le ventre de mon cheval, ce qui augmenta telle- « ment sa peur, que je le vis tout près de se précipiter dans la rivière.

« X. J'étais une fois dans une maison que j'avais à la campagne avec « deux de mes amis, et me promenant avec eux dans mon carrosse, je les « y laissai pour un instant, et montai à cheval suivi seulement d'un petit « laquais; je ne fus pas à deux cents pas d'eux, que je rencontrai trois « hommes qui chassaient avec des chiens courants; ayant demandé à ce- « lui qui était plus avancé, pourquoi il chassait, il ne me donna aucune

« raison, mais il me coucha en joue. Quoique je n'eusse que des pistolets « à l'arçon de mon cheval, aidé de ce petit laquais qui était avec moi, je « lui ôtai son fusil, et aux deux autres qui étaient avec lui. Le gentil- « homme à qui ils appartenaient me vint trouver sur les quatre heures du « soir, pour faire ses excuses et me redemander leurs fusils. Il me dit « que j'avais ôté le fusil à un des plus déterminés coquins qu'il y eût au « monde, qu'il louait Dieu de ce qu'il ne m'avait pas tué.

« XI. Je poussais à toute bride un cheval anglais dans une allée de mon « parc; comme la selle était rase, et qu'il mit le pied dans une bruyère, « je tombai, et rencontrai un caillou tranchant qui me fit une blessure « au-dessous de la gorge; si elle avait été un peu plus bas d'un demi- « pouce, je m'ouvrais la veine jugulaire, et fusse mort dans le moment « même.

« XII. J'étais une fois chez moi, à la campagne; ayant été incommodé « pendant quelques jours, je montai à cheval pour aller prendre l'air, avec « un gentilhomme de mes amis. Ayant rencontré quatre ou cinq hommes « à cheval, qui traversaient un champ, à leur retour de la chasse, je fus à « eux et leur demandai pourquoi ils chassaient; je voulus les joindre avec « le gentilhomme pour leur ôter leurs fusils, car ils en avaient tous; ils « lâchèrent le pied, et les ayant poussés, quoique ce gentilhomme et moi « n'eussions qu'une épée pour toute arme, ils passèrent un fossé, et un « d'entre eux s'étant arrêté sur le bord avec son fusil devant lui pour se « défendre, comme il vit que nous passions outre, il s'enfuit avec ses ca- « marades, et il ne nous fut pas possible de les joindre. Ils vinrent quel- « ques jours après pour me faire des excuses, et me dirent qu'ils ne chas- « saient point; mais ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'il y en avait « un qui était des plus braves et des plus déterminés, qui ne savait ce que « c'était que de rien endurer; cependant il souffrit les paroles injurieuses « dans cette rencontre, comme s'il eût été sans courage. Dieu le permit « ainsi.

« XIII. Je descendais une fois sur la rivière de Loire; j'avais pris une « cabane à Orléans avec huit rameurs, pour faire plus de diligence; étant « proche du pont de Beaugeney, celui qui la gouvernait choisit l'arche « par laquelle il voulait passer; et comme le pont est de travers, et qu'on « ne voit pas si les arches sont libres ou non, il s'aperçut, étant fort près, « qu'un grand bateau qui remontait, était déjà arrivé sous celle par « laquelle nous devions passer; sans une adresse extraordinaire avec « laquelle il rétrograda, ou plutôt par une protection visible de Dieu on « ne pouvait éviter de périr. »

A la fin de cette liste on trouve ces mots écrits de sa main : *Et de his omnibus eripuit me Dominus* (1).

Le soir, assis seul au foyer désert de son château, lorsque le vent murmurait tristement à travers les grands arbres du parc et dans les vitraux, il songeait à sa vie passée, aux maladies de son enfance, aux dangers qu'il avait courus durant sa vie séculière et mondaine ; puis réfléchissant à l'état de péché mortel et de damnation où se trouvait alors son âme, il s'écriait en pleurant « *O pauvre abbé de Rancé, où serais-tu maintenant si tu étais mort dans ce temps-là* (2) ! Et il prenait la résolution de consacrer sa vie au service de Celui qui la lui avait gardée tant de fois par un bienfait spécial de sa miséricorde.

CHAPITRE II

L'abbé de Rancé ouvre d'abord son cœur au P. Séguenot ; il se rend ensuite à l'Institution de l'Oratoire de Paris ; il ne trouve pas encore le repos de son âme (1658).

L'abbé de Rancé n'était pas encore devenu un autre homme, mais il commençait à marcher dans une autre voie, et ses pas étaient incertains et chancelants. Il lui fallait un maître pour l'instruire, un guide pour le diriger, une aide pour le soutenir. Il jeta les yeux autour de lui, demandant un Ananie, et il ne trouvait personne à qui il pût dévoiler le mystère de sa conscience et révéler les brûlantes aspirations de son âme. Il arriva, ainsi qu'il l'a dit lui-même, que se rencontrant comme dans une terre étrangère, sans conducteur, il passa encore quelque temps dans l'inquiétude et l'agitation (3).

Les chutes, alors, n'étaient pas éternelles ; les pécheurs, les tombés se relevaient, et à peine relevés, ils tendaient la main à d'autres, tombés à côté d'eux, et ils les aidaient à se remettre debout avec toute la douceur et la charité dont ils avaient eu besoin eux-mêmes.

(1) Cette liste se trouve dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 65 et 66 ; — dans Gervaise, *Jugement crit.*, p. 76.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. II, p. 7.
(3) Id., *ibid.*, t. I, p. 18.

Il y avait au monastère de la Visitation de Tours, fondé par Mgr le Bouthillier, l'oncle de l'abbé de Rancé, une jeune femme, une autre Madeleine échappée du monde et de sa corruption : on l'appelait en religion la Mère Louise, et dans le siècle, Louise Testu le Roger de la Mardelière, d'une noble famille de la Touraine. Fort recherchée dans sa jeunesse pour sa beauté (1), elle n'avait pas su, hélas! résister à toutes les séductions, et elle avait eu de Gaston d'Orléans (2) le comte de Charny, dont Mlle de Montpensier prit le plus grand soin, comme de son frère naturel. Sa conversion eut un certain retentissement. Dieu lui ayant fait miséricorde, elle se sentait elle-même des entrailles de miséricorde pour les pécheurs qui voulaient revenir à la vertu. L'abbé de Rancé, qui avait une grande confiance en elle (3), lui communiqua ses peines et ses tourments.

On nous demandera peut-être pourquoi, dans une circonstance aussi grave, dans un moment aussi décisif, il a recours à une simple religieuse. Nous répondrons qu'on n'a pas assez compris jusqu'alors l'apostolat de la femme chrétienne : l'homme, hélas! trop souvent prêche avec son esprit, la femme avec son cœur, et quand ce cœur est pur, est saint, c'est la plus puissante éloquence qui soit au monde.

Ce fut la Mère Louise qui lui indiqua l'homme qu'elle croyait lui convenir pour directeur. C'était le Père Séguenot, de l'Oratoire, qui se trouvait dans la Touraine depuis quelque temps (4). Avant d'embrasser l'état religieux, il avait brillé, comme avocat, au barreau de Dijon et à celui de Paris; c'était encore un autre fugitif, un autre blessé du monde. Il jouissait d'une assez belle renommée d'écrivain et de prédicateur. Il s'était trouvé engagé dans les querelles du temps, mais sans entêtement, sans opiniâtreté (5). On le disait excellent guide dans les voies spirituelles.

Toutefois, cependant, si l'abbé de Rancé avait été embarrassé sur quelques points de doctrine, ce n'est pas à lui certainement qu'il se serait adressé; mais il n'avait à le consulter que sur trois choses entièrement étrangères aux controverses du moment. Il s'agissait surtout du projet

(1) « Louison, dite Mademoiselle de Montpensier, était brune, bien faite, agréable de visage et de beaucoup d'esprit. »

(2) L'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires* (année 1637) dit : « Je rencontrai à Tours S. A. R. M. le duc d'Orléans, qui trouvait ses plaisirs en cette ville, etc. »

(3) D. Gervaise dit avec un peu d'exagération que la Mère Louise reçut plus de deux cents lettres de M. de Rancé, et que ces lettres lui ont été remises.

(4) Ses lettres à la Mère Louise indiquent véritablement que le P. Séguenot fut son premier directeur, comme nous le verrons.

(5) Une proposition fausse qu'il avait avancée dans sa traduction du *Livre de la Virginité de saint Augustin* ayant été censurée par la Faculté de théologie, il s'était aussitôt rétracté.

qu'il avait formé de rompre entièrement avec le monde, et de restituer les fruits de ses bénéfices qui avaient été employés à des usages profanes ou par son père ou par lui. Il allait si loin dans sa première ferveur, que le Père Séguenot, par prudence, n'osa l'approuver entièrement (1). Tout éclairé qu'il fût, il avoua humblement qu'il n'avait pas assez de lumières pour se prononcer sur des points de cette importance, et il le renvoya à quelques-uns de ses confrères de l'Oratoire de Paris, qui avaient une plus grande connaissance des matières ecclésiastiques (2).

Ainsi, nous tenons bien à le faire observer, l'abbé de Rancé n'a point agi d'après ses propres inspirations dans le choix de ses directeurs; il s'est adressé à des hommes qu'on lui a signalés comme plus capables de l'aider à achever l'œuvre de sa conversion, et de lui tracer la voie dans laquelle il devait marcher.

L'Oratoire, à son origine, était destiné de Dieu à opérer dans le clergé de France la réforme que saint Charles et saint Philippe de Néri avaient établie avec tant de succès à Milan et à Rome. Les Pères de Bérulle et de Condren avaient rempli cette mission avec les plus abondantes bénédictions (3). Ils avaient formé les Bourdoise (4), les Eudes (5), les Olier (6). Saint Vincent de Paul avait voulu passer près de deux ans dans la retraite, sous la direction de ces grands maîtres (7). La maison de leur *Institution* ou *Noviciat* avait été construite d'abord rue d'Enfer, en face des Chartreux, le 16 avril 1650, par M. Nicolas Pinette, trésorier général du duc d'Orléans, ou plutôt par le duc lui-même, qui s'en déclara le fondateur le 11 du mois suivant. Elle fut transférée ensuite dans la même rue, au-delà des boulevards, et rebâtie aux frais du même prince, qui en fit poser la première pierre par son chancelier, le 11 novembre 1655.

« Cette maison, dit Piganiol de la Force, était propre, commode et assez grande, non seulement pour loger la communauté, mais pour fournir des appartements à plusieurs personnes de distinction qui s'y retiraient pour travailler à la seule affaire nécessaire. C'est d'ici, ajoute le même auteur, que sont sortis pénitents les abbés de Rancé et Le Camus, le marquis de l'Aigle et de Troisville, le comte de Santénas, le comte du Charmel, le

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 187.
(2) Id., *ibid.*, cah. III, p. 188.
(3) *Direct. de la Congr. de l'Orat.*, c. III, p. 1; — Bull. d'inst. de cette société; — *Gall. christ.*, édit. 1656, t. IV, p. 88.
(4) *Vie de M. Bourdoise*, MS. in-fol., l. IV, c. I.
(5) *Vie du P. Eudes*, 1827, l. I, an. 1623, p. 19.
(6) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 126.
(7) Abelly, *Vie de M. Vincent*, l. I, c. VI, p. 24.

marquis d'Urphé, Henri de Barrillon, évêque de Luçon, qui y faisait de fréquentes retraites et voulut y être inhumé. Et, plus tard, M. le chancelier de Pontchartrain mérite aussi de trouver place parmi les illustres solitaires qui sont venus dans cette maison (1). »

L'abbé de Rancé, aumônier du duc d'Orléans, comprit qu'il ne manquerait pas de recevoir le meilleur accueil dans un établissement fondé par ce prince. Il fut décidé qu'il irait y faire une retraite (2).

Il prit toutes les précautions pour que ce voyage ne lui fût pas un sujet de dissipation, et ne ralentît en aucune manière les élans de sa piété naissante. Il arriva dans cette ville avec un train et un équipage plus que modestes, accompagné d'un seul valet de chambre. Il n'eut garde d'aller prendre un logement dans un de ces brillants palais où, quelques années auparavant, en compagnie de dangereux amis, il avait bu à la coupe empoisonnée. Il ne voulut pas même se rendre à l'invitation de M[me] la comtesse d'Albon, sa sœur, qui lui offrait un appartement chez elle. Mais, à son arrivée, il se dirigea vers la rue d'Enfer et alla demander un asile aux Oratoriens.

Ceux-ci comptaient dans leurs rangs des prêtres d'un mérite réel, comme les Pères Bourgoing (3), Amelotte (4), de Saint-Pé (5), de Mouchy, Bouchard, etc. L'abbé de Rancé s'attacha d'abord à ce dernier et le prit pour son confesseur. Il était né à Dijon le 8 août 1605. Ayant fini ses études, il avait vécu quelques années dans le monde, où le jeu, la danse et la bonne chère faisaient toute son occupation. Un jour, il forma le projet, avec plusieurs jeunes gens de condition, ses amis et ses compatriotes, d'aller passer le carnaval à Bourges, près de M. le prince Henri de Condé, pour s'y divertir à leur aise. Il y tomba dangereusement malade. Dans une vision, il se crut transporté au tribunal du souverain juge, qui lui montra ses péchés dans toute leur énormité. Toutes les créatures, alors, semblaient s'élever contre lui et l'accuser; Dieu lui-même, d'un air terrible, allait prononcer la sentence de condamnation; l'enfer était déjà ouvert pour le recevoir, lorsque tout à coup il vit la Sainte Vierge qui se précipitait entre son Fils et lui, et s'agenouillait pour demander son pardon qu'elle obtint. Après sa guérison, il se convertit, entra dans l'Oratoire et

(1) Piganiol, *Descript. de Paris*, t. VI, p. 302 et 307.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 189.
(3) Troisième général de l'Oratoire.
(4) Saint prêtre très lié avec M. Olier, dont il avait été le compagnon.
(5) La vie de ce vénérable oratorien fut très édifiante, elle est racontée assez au long dans le suppl. de Moreri, t. II. Voir surtout le *Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, 277, Biblioth. imp , manuscrit, 3 vol. in-fol.

devint un des plus grands pénitents de ce siècle, et un des guides spirituels les plus habiles et les plus sûrs (1).

« Dieu, dit son biographe, lui avait donné une grâce tout extraordinaire pour la conduite des âmes et un tel discernement, qu'à peine avait-il conversé une fois ou deux avec une personne, qu'il pénétrait jusqu'aux sentiments et aux dispositions les plus secrètes de son cœur. Sa prudence à ménager les esprits n'était pas moins merveilleuse, et il savait si bien les prendre, qu'il était très difficile de résister à la force et à la douceur de ses paroles. Qui pourrait dire tous les pauvres égarés qu'il a ramenés dans la voie de la vertu ! Toute la France, ajoute le même biographe, ou pour mieux dire toute l'Église, a regardé avec admiration Mgr le cardinal Le Camus et M. l'abbé de Rancé comme les deux modèles les plus accomplis, l'un de la perfection ecclésiastique et l'autre de la perfection religieuse, et tous deux avouent avoir été beaucoup aidés, dans le commencement de leur retraite, par les sages avis et la conduite sainte de ce bon Père (2). »

Ce fut aux pieds de ce prêtre, pécheur converti, que l'abbé de Rancé se prosterna pour faire sa confession générale. Ce fut sous ses yeux qu'il déchira le voile de sa conscience; ce fut dans son cœur qu'il versa les secrets, les remords et les douleurs de son propre cœur (3).

Il lui fallait ensuite quelqu'un pour guider ses premiers pas dans la carrière de la pénitence, pour lui tracer les règles à suivre dans les grandes réparations qu'il devait à Dieu et au monde pour tant de péchés et de scandales; il lui fallait un directeur : il choisit le Père de Mouchy, autre Oratorien. Il appartenait à une des plus nobles familles de Picardie, avait l'esprit solide, droit et pénétrant, un discernement merveilleux, une expression noble et aisée. Son respect pour le sacerdoce était si profond, qu'il n'en parlait jamais qu'en termes qui jetaient la frayeur dans les âmes les plus insensibles. Son zèle et sa dévotion étaient de travailler à donner de saints prêtres à l'Église; c'est pourquoi il passait sa vie au séminaire de Saint-Magloire à faire des conférences aux ecclésiastiques avec de grandes bénédictions (4). Sa naissance, son mérite, ses amis, le crédit qu'il avait auprès du chancelier Le Tellier, dont il était le proche parent, lui auraient facilement procuré des bénéfices considérables, s'il avait voulu faire le

(1) Tout ce que nous en disons est extrait du t. II du *Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, p. 399 à 439. Manuscrit.

(2) C'est ce que dit en propres termes le biographe. (Même Recueil, manuscrit précité.)

(3) Dans le manuscrit de la *Vie du P. de Mouchy*, il est dit formellement que ce fut au P. Bouchard que l'abbé de Rancé se confessa. (Même Recueil.)

(4) *Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, t. II, p. 443 à 465.

moindre mouvement pour cela; mais il n'en eut pas même la pensée. Un jour, on lui dit qu'il était en danger d'être évêque; il répondit fort agréablement : « Je ne suis ni assez saint, ni assez méchant pour cela. » Et, comme on lui demandait l'explication de ces paroles, il ajouta : « Je n'ai pas assez de vertu et de mérite pour qu'on vienne me chercher, et, d'ailleurs, je ne suis pas si malheureux que de faire aucune démarche. »

Il avait une si grande tendresse de conscience, que les moindres apparences de péché lui faisaient peur, et ce n'était qu'avec une peine extrême qu'il se résignait à entendre les pécheurs au tribunal de la pénitence; mais, après la confession, il se chargeait volontiers de la direction.

Le Père de Mouchy traita d'abord l'abbé de Rancé avec beaucoup de bonté et de douceur, pour ne pas le rebuter. Mais ayant vu, d'un côté, la force des habitudes qu'il avait contractées, et le danger où il serait de retomber, si l'on usait avec lui de trop d'indulgence, et, de l'autre, ce courage, cette grandeur d'âme qui le rendait capable de tout souffrir pour se guérir, il le traita avec cette rigueur salutaire dont les directeurs doivent user envers ceux qui veulent sérieusement effacer leurs péchés dans le baptême des larmes (1).

L'abbé de Rancé, qui connaissait mieux que personne sa propre faiblesse et l'obligation où il était de satisfaire à la justice de Dieu et d'attirer sur lui ses miséricordes, se soumit à tout ce qu'on voulut. Il trouva même qu'on le traitait avec trop de ménagement, et il ajouta d'autres pénitences à celles qu'on lui avait données (2).

De tous ses péchés, celui dont le souvenir retombait le plus péniblement sur son âme, c'était la profanation des saints mystères. Il se rappelait, en tremblant, ces paroles terribles : *Malheur à celui qui aura foulé aux pieds le sang de Jésus-Christ!* La manière peu digne dont il s'était approché des autels lui causait tant de frayeur et de regret, qu'il crut devoir s'en abstenir pendant six mois (3). Il consulta ensuite son directeur sur le genre de vie qu'il devait embrasser; mais il ne trouva rien dans ses conseils qui le satisfît : tout allait à lui persuader de se rendre digne de son état.

Dieu avait mis quelque chose de plus haut et de plus vaste dans son cœur; il le sentait sans pouvoir l'exprimer. Le Père de Mouchy l'adressa à quelques ecclésiastiques de Paris, dont on vantait les vertus et les lumières. Il s'ouvrit à eux de la pensée qui lui était déjà venue de se

(1) Recueil précité, biograph. manuscrite du P. de Mouchy.
(2) Marsoll., *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. IX, p. 53.
(3) Le Nain, t. I, c. IV, p. 20.

séparer entièrement du monde; mais ceux-ci, n'ayant que des vues communes, ne pouvaient que lui donner des avis peu proportionnés à l'étendue de la grâce qui le conduisait. La plupart voulaient qu'il s'attachât à quelque communauté ecclésiastique, où il pût employer pour l'utilité de l'Église les rares talents que Dieu lui avait confiés; ils raisonnaient comme le Père de Mouchy.

Quelques-uns allèrent, néanmoins, plus loin, en l'engageant à se consacrer aux Missions-Étrangères, à passer aux Indes pour y porter l'Évangile et y trouver peut-être la couronne du martyre. Cette ouverture le frappa d'abord; elle s'alliait avec la grandeur et l'ambition sublime de son cœur : *Serais-je assez heureux*, *Seigneur*, s'écria-t-il, *de donner ma vie et mon sang pour vous* (1) ! Puis venant ensuite à comparer les dangers inséparables de ce ministère apostolique avec sa propre faiblesse, dont il était pénétré, il ne put goûter un avis qu'il ne croyait pas en harmonie avec les desseins de Dieu sur sa personne : une voix secrète semblait toujours lui dire : *Ce n'est point là où Dieu t'appelle* (2).

Il se trouvait alors sans consolation, il n'en avait point de la part de Dieu qui se cachait encore; il n'en avait point du côté des hommes, qui, loin de le conseiller conformément à ce que Dieu lui demandait, le détournaient de sa véritable route. Se trouver seul de son sentiment contre l'avis de tout le monde, lui paraissait une voie suspecte : la crainte de se tromper et d'être dans l'illusion le faisait frémir.

Au milieu de ces combats intérieurs et quelquefois sur le point de succomber, il se jetait au pied d'un crucifix, ou le prenait entre ses mains lorsque la faiblesse, qui n'était que l'effet de ses agitations continuelles, ne lui permettait pas de se mettre à genoux; il demandait au Sauveur les grâces dont il avait besoin : « Vous connaissez, Seigneur, disait-il avec un langage et sur un ton dignes de Pascal et de Bossuet; vous connaissez les désirs de mon cœur; vous savez que c'est vous seul, à présent, que je cherche : faites-moi connaître la voie par laquelle vous voulez que j'aille à vous. » — « Quelle étrange vie que celle d'un chrétien, répétait-il souvent : il faut qu'il ait toujours le couteau à la main pour s'égorger lui-même, et retrancher jusqu'aux moindres affections de son cœur ! Point de repos pour lui dans le monde, jusqu'à ce qu'il soit dans l'ordre où Dieu le veut (3) ! »

Comme il était dans ces incertitudes, ne sachant précisément ce qu'il

(1) Tout ceci est extrait du *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 187.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 189.
(3) Gervaise, *Jugement crit.*, p. 188 et 189.

devait faire, Dieu permit qu'il fût attaqué deux ou trois fois par des voleurs, lorsqu'à l'entrée de la nuit, il se retirait à l'Institution de l'Oratoire. La première fois, il était à pied, suivi seulement d'un laquais : deux inconnus l'arrêtèrent et lui demandèrent la bourse, le pistolet sur la gorge. Si pareille aventure lui fût arrivée un an auparavant, ces voleurs auraient bien pu avoir à se repentir de leur audace. Mais ce n'était plus ce redoutable abbé qui, seul avec une houssine à la main, mettait en fuite trois ou quatre hommes armés et leur arrachait leurs fusils. La grâce d'en haut avait adouci cette rude nature et abattu d'un coup toute son altière fierté. Il leur donna sa bourse, où il n'y avait qu'une pistole d'Espagne et quelques quarts d'écus. Cet accident lui fit prendre la résolution de ne plus porter d'argent sur lui et de se retirer de meilleure heure. Mais ces précautions n'empêchèrent pas qu'il ne fût arrêté dans la rue d'Enfer quelques jours après (1), et que les voleurs, déconcertés de ne lui point trouver d'argent, ne pensassent lui ôter la vie. Il en fut quitte pour son chapeau et son manteau qu'ils lui enlevèrent (2).

Les âmes religieuses sont persuadées que Dieu peut leur parler de plusieurs manières; elles savent qu'il y a dans toutes les choses d'ici-bas une voix mystérieuse qui crie sans cesse, et qu'il ne faut pas mépriser. L'abbé de Rancé regarda ces événements comme des avertissements que Dieu lui donnait de quitter Paris, comme un lieu où il ne le voulait pas. Le bruit et le tumulte de cette grande ville lui étaient à charge; il y regrettait sa paisible solitude de Véretz (3). Sa vertu naissante ne tarda pas à y être exposée à la tentation : deux dames de qualité, qui ignoraient le grand changement qui s'était opéré en lui, lui firent visite pour le prier de revenir à leur hôtel, où il retrouverait les compagnies qu'il connaissait et qu'il avait aimées. Il répondit poliment qu'il ne fallait plus compter sur lui (4). Il sentit alors plus que jamais la nécessité de rompre ouvertement, et sans balancer davantage, avec un monde qui semait sur sa route des obstacles pour le faire trébucher, qui ouvrait sous ses pas de nouveaux abîmes pour l'y engloutir. Aussi le jour suivant, ayant mis ordre aux affaires qui le retenaient encore, sans rien dire à ses plus intimes amis, il partit pour Port-Royal, où on l'attendait.

(1) Ce qui favorisait les malfaiteurs, c'était l'obscurité des rues; ce n'est qu'en 1667 qu'une ordonnance du lieutenant de police en établit l'éclairage régulier, d'abord avec des lanternes auxquelles cent ans après ont succédé les réverbères.
(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 190 et 191.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 190.
(4) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 193.

CHAPITRE III

Comment l'abbé de Rancé fut engagé à visiter Arnauld d'Andilly à Port-Royal; il revient dans sa solitude de Véretz (1657).

Les solitaires de Port-Royal avaient été dispersés l'année précédente pour des raisons que tout le monde sait. Arnauld d'Andilly seul eut la permission de revenir dans ce désert, et d'y jouir de la pleine ouverture du printemps. Il l'obtint du cardinal Mazarin par le crédit de Mmes de Guémené et de Chevreuse, et la protection de l'évêque de Coutance, favori du prélat-ministre. Or, c'était précisément l'homme que l'abbé de Rancé cherchait, nous allons en dire quelques mots.

Il était le fils aîné de l'avocat Antoine Arnauld et le frère du célèbre docteur de ce nom. Il avait toutes les qualités et les défauts de sa race. Dès l'âge de seize ans, se laissant aller au vent de la fortune, il s'était attaché successivement à M. de Luynes, à Richelieu, au prince de Condé, puis à Gaston d'Orléans. Il fut aussi un des plus assidus courtisans d'Anne d'Autriche, et il entra fort avant dans ses bonnes grâces. Il aurait regardé comme le comble de la faveur et de la gloire, d'être chargé de l'éducation du dauphin Louis XIV; il osa, dit-on, aspirer à ces hautes fonctions; on parut un instant songer à lui. Mais bientôt toutes ses prétentions et toutes ses espérances s'étaient évanouies et ne lui avaient laissé que d'amères déceptions (1).

Il chercha alors, plus que jamais, des consolations et des distractions dans l'étude et la culture des jardins qu'il avait toujours aimée passionnément. « Il se complaisait merveilleusement à forcer la nature pour la rendre fertile en fruits auxquels on donnait le nom de monstres à cause de leur prodigieuse grosseur (2). » Il avait à Andilly une variété presque incroyable de poires (3). Il écussonnait avec une rare habileté et il n'était pas moins expert dans l'art de greffer (4).

(1) M. Varin, dans son livre de *la Vérité sur les Arnauld*, a raconté cela très au long et avec la plus scrupuleuse exactitude, t. I, p. 1 et 42.

(2) Besoigne, *Hist. de Port-Royal*, t. IV, p. 81.

(3) Tallem., *Histor.*, t. II, p. 318.

(4) Il a donné, en 1652, sous le nom de Legendre, un livre intitulé : *La manière de bien cultiver les arbres fruitiers*. Voir la préface de La Quintinie du livre *Instruction pour les Jardins*.

Saint-Cyran avait été son maître spirituel, et il n'eut pas de disciple plus dévoué ; aussi crut-il devoir en mourant lui léguer son cœur (1). Depuis la mort de sa femme, en 1637, il avait pris la résolution de renoncer au monde, mais, comme il l'observe lui-même, il avait dix enfants, et avec une si nombreuse famille, il ne fallait rien faire inconsidérément, et il se croyait obligé de pourvoir à toutes choses (2). Il s'occupa donc de régler le sort des siens. Ses six sœurs, ses cinq neveux, sa mère elle-même étaient entrés successivement à Port-Royal. Il y avait aussi placé comme élèves deux de ses fils : de Luzancy et de Villeneuve (3). Il devait donc se sentir attiré de ce côté, autant par les affections de son cœur que par les besoins spirituels de son âme.

Il s'y retira définitivement vers le mois d'avril 1646 (4), et on lui donna le titre de surintendant des jardins (5). Il se livrait tour à tour aux exercices de piété, à l'étude et aux travaux horticoles (6). Ses traductions de Josèphe, de sainte Thérèse, des *Vies des Pères du désert*, etc., datent de cette époque ou à peu près.

Il arriva jusqu'à l'extrême vieillesse. « Ses yeux vifs, dit Fontaine, sa démarche prompte et ferme, sa voix de tonnerre, son corps sain et droit, plein de vigueur, ses cheveux blancs qui s'accordaient si bien avec le vermillon de son visage, sa grâce à monter et à se tenir à cheval, la fermeté de sa mémoire, la promptitude de son esprit, l'intrépidité de sa main, soit en tenant la plume, soit en taillant les arbres, étaient comme une espèce d'immortalité (7). »

Après la mort de Saint-Cyran, le rôle de celui-ci ne pouvait être continué que par le grand Arnauld ; mais ce dernier, tout entier à la violente polémique que soulevaient ses premiers écrits, forcé de se cacher, laissa à son frère d'Andilly la direction des travaux communs et de la propagande. On avait vu se rapprocher de Port-Royal et même s'y renfermer des hommes de tous les rangs et de toutes les conditions : de grands seigneurs comme les ducs de Luynes (8) et de Liancourt (9) ; des maîtres des

(1) *Mémoires d'Arn. d'And. sur Saint-Cyran* (Vies édifiantes de Port-Royal), t. I, p. 16; — Lancelot, *Mémoires*, t. I, p. 256.

(2) *Mémoires* d'Arn. d'And., t. II, p. 128.

(3) Voir Varin, *La Vérité sur les Arnauld*, Appendice, note A, t. I, p. 333 et suiv.

(4) C'est ce que M. Varin a parfaitement prouvé dans sa note H, t. I, p. 363.

(5) Besoigne, *Hist. de Port-Royal*, t. IV, p. 81.

(6) *Mémoires de Fontaine*, t. I, p. 289.

(7) Voir *Dict. hist.*, t. I, p. 291.

(8) Fit bâtir pour lui et son épouse, Louise Séguier, le petit château de Vaumurier, sur le terrain même du monastère.

(9) Fit aussi bâtir près de Port-Royal une maison pour lui et son épouse, Jeanne de Schomberg.

requêtes comme MM. de Bernières (1) et du Gué de Bagnols (2); de braves militaires comme de Pontis, de la Rivière et le maréchal Fabert; des médecins comme Pallu et Hamon; de simples gentilshommes comme de Bascle, de Saint-Gilles, de la Petitière et de Pontchâteau. On priait, on étudiait, on conférait, on se délassait dans l'horticulture et quelques métiers.

Arnauld d'Andilly, par sa vieillesse prolongée et sereine, sous sa vénérable couronne de cheveux blancs, avec sa réputation de piété, de vertu, de science et d'expérience, devait être le patriarche et le père de famille de Port-Royal (3). Singlin était le directeur ecclésiastique et lui le directeur laïque.

Il avait vu les Bouthillier soit à la cour, soit dans la haute société de Paris. C'était Sébastien le Bouthillier, évêque d'Aire, avec qui il avait été très lié (4), qui lui avait fait connaître Saint-Cyran à Poitiers. L'évêque, les prenant tous deux par la main, les avait présentés simplement l'un à l'autre en disant: « Voilà M. d'Andilly, voilà M. de Saint-Cyran (5). » M. d'Andilly écrivait à M. Claude Bouthillier, le surintendant des finances, l'oncle de l'abbé de Rancé, « combien il lui était obligé pour toutes ses bontés et ses services; ajoutant qu'il ne pourrait le remercier à loisir, et assez à son gré, que dans ses belles allées de Pons-sur-Seine (6). »

M. de Chavigny, le cousin de l'abbé de Rancé, avait beaucoup contribué à faire sortir Saint-Cyran du donjon de Vincennes, et il était venu jusque sur le seuil de Port-Royal. « Le samedi 9 mars (1647), dit M. Le Maître dans un de ses mémoires, M. de Liancourt, premier gentilhomme de la chambre, et M. de Chavigny le Bouthillier, ministre d'État, vinrent à Port-Royal-des-Champs avec M. Singlin, *sans leur ordre*, pour n'être pas reconnus, et nous témoignèrent avec sentiment et pleurs le désir qu'ils avaient de se retirer plus tard de la cour pour faire pénitence et se sauver (7). »

L'abbé de Rancé, de son côté, avait rencontré plusieurs fois M. d'An-

(1) Il acquit, pour être plus près de Port-Royal, la terre du Chesnai, près de Versailles.

(2) Il acheta, proche Chevreuse, le château de Saint-Jean-des-Trous, ou simplement les Trous.

(3) Il y avait des cordonniers, des menuisiers, des maçons, des jardiniers, des vignerons, des sabotiers.

(4) Ce sont les propres paroles de M. Sainte-Beuve.

(5) *Lett. d'Arn. d'Andilly*, Paris, Loyson, 1676, lett. 26 et 72.

(6) Voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II.

(7) *Lett.* 232e *d'Arn. d'Andilly*,

(8) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 256.

dilly dans certaines compagnies, peut-être même dans sa famille (1), mais sans ouverture ni liaison ; ce ne fut qu'après qu'il eut quitté Paris et le monde pour se retirer à Véretz, que M[me] veuve Bouthillier, Marie de Bragelonne, l'une des dévotes de M. d'Andilly, crut devoir parler au vieux solitaire du changement de vie de son parent et de ses grands projets de retraite. « C'est elle, écrivait l'abbé de Rancé à ce dernier, qui vous a dit la première fois du bien de moi (2). » Et plus tard : « La plus grande obligation que je lui aie, et même que je pouvais lui avoir, est de ce qu'elle a été la première cause de l'amitié dont vous m'honorez (3). »

M[me] de Bouthillier, en bonne et pieuse tante, sentait pour son neveu le besoin d'un sage directeur dans les commencements laborieux de sa conversion. Elle crut que M. d'Andilly était l'homme qu'il lui fallait, et elle lui conseilla un voyage à Port-Royal. Il y vint au mois de juillet de cette année 1657, trois mois après la mort de M[me] de Montbazon (4). Il était en quête de conseils et de lumières : la direction de l'Oratoire n'était pas tout à fait au niveau et à la mesure de son âme, il voulut essayer de celle de Port-Royal.

Après un court séjour, il partit pour l'Auvergne, chez sa sœur la comtesse d'Albon, et ne revint à Véretz qu'au mois d'octobre (5). Quoiqu'il eût souvent témoigné hautement combien les visites lui déplaisaient, il ne put cependant encore se dispenser d'en recevoir quelques-unes, surtout pendant les vacances. Il se montra inexorable pour les femmes. Toutefois, sa tante Bouthillier, aussi vénérable par son âge que par ses vertus et ses malheurs, dont il était tendrement aimé, étant venue le voir, il l'accueillit avec toutes les marques possibles d'affection et de respect. Il se vit, dans le même moment, obligé à cause d'elle, de recevoir M[me] de Saint-Avit ; mais ce fut avec beaucoup de répugnance, pour ne pas contrister sa tante. « Vous jugez bien, écrivait-il, qu'ayant chez moi la personne que j'y avais, je n'ai pas pu me dispenser de l'y recevoir. Elle y a passé un jour entier. C'est une dame dont le cœur est fort à Dieu, et qui constamment a des intentions les meilleures du monde. Cependant je regarde cela comme une rencontre fâcheuse, et je vous avoue que si ma maison eût été fermée, comme elle est ordinairement, quand j'y suis seul, la pauvre femme n'en

(1) Nous l'avons dit plus haut.
(2) Lett. du 12 août 1658. (Arsenal, *Pap. de la famille Arnauld*, t. II.)
(3) Lett. du 19 juin 1673, ibid.
(4) Il écrivait à M. d'Andilly, le 4 janvier 1658 : « Quand j'ai passé à Port-Royal, il y a six mois, » etc.
(5) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 20.

aurait pas trouvé les portes ouvertes (1). » Ceux et celles, et le nombre en était grand, qui n'avaient pas pu pénétrer au château de Véretz, ou y avaient été reçus très froidement, se plaignirent à l'archevêque de Tours, qui ne voyant plus lui-même son neveu depuis quelque temps, avait aussi à s'en plaindre. Il le manda pour lui dire combien on se moquait dans le monde de ses singularités, et que s'il continuait ainsi, il finirait par ne plus jouir d'aucune considération (2).

L'abbé de Rancé s'excusa avec beaucoup de politesse et de respect, et se retira sans promettre de changer de conduite.

CHAPITRE IV

Commencement de la correspondance avec M. d'Andilly; second voyage à Port-Royal; son oncle l'Archevêque le presse en vain d'aller à Paris pour son avancement; il persévère dans sa vie de prière et d'étude (1658).

M. d'Andilly s'imagina qu'il ferait d'autant plus facilement la conquête de l'abbé de Rancé, que ce dernier n'avait alors d'autre désir que de vivre à la campagne avec Dieu, des livres et quelques amis choisis (3). Or, c'était précisément la vie de Port-Royal. Il tenait d'autant plus à l'affilier, qu'il se ressouvenait que Mgr d'Aire lui avait fait faire la connaissance de Saint-Cyran (4). Il lui paraissait juste qu'il s'efforçât de rendre au neveu ce qu'il tenait de l'oncle. Après son départ de Port-Royal, il n'attendait qu'une occasion de lui écrire et de nouer des relations suivies : elle se présenta bientôt.

Son fils Jules Arnauld de Villeneuve, qui avait depuis peu embrassé la carrière militaire, ayant été tué dans sa première campagne, à la fin de décembre de cette année (5), il fit part de cette malheureuse nouvelle à

(1) Collect. Galip., Arsenal, nº 50 (une copie auth.).
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 189.
(3) C'est ce qu'il a dit lui-même.
(4) *Mémoires de d'Andilly sur Saint-Cyran*; — Leclerc, *Vies édifiantes*, t. I, p, 31; — lett. 26e de M. Arn. d'Andilly, p. 47.
(5) *Mémoires d'Arn. d'And.*, t. II, p. 157; — *Mémoires de Lancelot*, t. I, p. 339 ; — *Mémoires de Du Fossé*, p. 129 et 130. Voir dans les Papiers de la famille Arnauld, à l'Arsenal, les lettres de Fabert à Arn. d'And., sur son fils de Villeneuve.

l'abbé de Rancé, qui ne put qu'être flatté qu'un homme triplement vénérable par l'âge, la vertu et la science, déchargeât son cœur de père, de chrétien et de vieillard dans le sien. Cette lettre contenait des réflexions si vraies et si effrayantes sur la vanité des choses de la terre, et en même temps des avances si gracieuses et si charitables, que celui à qui elle était adressée ne pouvait qu'y être très sensible. Le piége était si adroitement tendu, que l'abbé de Rancé devait s'y laisser prendre. Et puis, il faut bien le dire, il se sentait instinctivement attiré de ce côté par la sévérité même de la direction, par l'âpreté de la route, c'est-à-dire par les dures pénitences que les pécheurs, disaient-on, devaient subir dans ces lieux pour obtenir leur réconciliation avec Dieu (1). Toutefois, il se tiendra sur ses gardes et, tout en suivant les bons conseils qu'on pourra lui donner, il conservera sa liberté et son autonomie; il ne s'inféodera ni aux hommes ni au parti. Lorsqu'on lui demandera le dernier pas et le dernier mot, il sera ce qu'il a toujours été, l'enfant soumis de l'Église. Alors, il laissera Port-Royal dans la plaine, avec son atmosphère lourde et orageuse, et il se hâtera de gravir la rude montagne, dans l'espoir de trouver, à son sommet, les régions élevées et sereines qu'il cherche.

Dans sa réponse, datée de Véretz (2), le 4 janvier 1658, après avoir assuré M. d'Andilly de ses sentiments les plus vifs, les plus tendres et les plus respectueux, et de la douleur qu'il ressentait de la perte qu'il avait faite de son fils, il ajoutait : « Je ne sais de quelle manière je dois reconnaître la grâce que vous me faites de me donner dans votre amitié la place qu'y avait l'homme du monde que vous aimiez davantage (Mgr d'Aire) ; je me connais et je me sens infiniment loin des qualités qui lui faisaient mériter votre estime. Mais je ne puis pas m'empêcher de vous dire que vous ne méconnaîtrez pas tout à fait l'oncle dans le neveu ; que peut-être vous remarquerez en lui quelques-uns de ses traits, et que, quand vous lui verrez la même vénération pour vous, et la même passion pour tous vos intérêts, vous ne vous repentirez pas de l'honneur que vous lui faites.... Je vous demande la liberté de vous en assurer de temps en temps et de me remettre quelquefois dans l'honneur de votre souvenir, n'espérant pas avoir sitôt celui de vous voir, dans le dessein où je suis d'être à la campagne tout le plus longtemps que je pourrai, n'ayant pas changé de sentiment sur ce que j'eus l'honneur de vous dire quand je passai à Port-Royal, il y a six mois (3). »

(1) Il y a eu comme deux Port-Royal, nous n'avons en vue ici que le premier.

(2) Toute cette correspondance de l'abbé de Rancé avec Arnaud d'Andilly, est extraite des manuscrits de la Biblioth. de l'Arsenal, intitulés: *Papiers de la famille Arnauld*, 6 vol. in-fol.

(3) Arsenal, *Pap. de la famille Arnauld*, t. II.

Aux protestations d'affection, de respect et d'obéissance de son élève, le maître répondit par d'autres protestations d'amitié, d'estime et de dévouement. Nous verrons bientôt qu'il avait touché juste et trouvé le chemin du cœur. L'abbé de Rancé, qui tout-à-l'heure lui affirmait qu'il ne sortirait pas sitôt de son désert, veut aller le voir de nouveau ; il visitera, en passant par Beauvais, son abbaye de Saint-Symphorien ; mais il sera près de lui, sans faute, la première semaine de Carême. Pourvu qu'il le trouve avec plus de santé que l'année précédente et qu'il puisse l'entretenir deux ou trois heures, il sera le plus heureux et le plus content des hommes; car il ne peut y avoir pour lui de douceur dans la vie, pareille à celle de lui ouvrir le fond de son cœur, et de lui parler avec une confiance entière.

Il lui dit franchement qu'il met au nombre des obligations qu'il doit avoir à Dieu, celle d'être connu et aimé de lui au point où il l'est; il croit que c'est un effet particulier de la providence divine sur sa personne; il s'efforcera d'en profiter. Il lui avoue que sa lettre l'a tellement confirmé dans des sentiments où il n'était pas encore tout à fait établi, que rien ne serait capable de le faire changer. Il espère lui devoir, dans la suite, beaucoup d'autres choses, c'est-à-dire les plus importantes de sa vie. « J'ai reçu, ajoutait-il, il y a huit jours, une lettre de Mme Bouthillier, qui me parle de vous de la manière dont elle doit. Vous avez raison de l'aimer, car elle n'aime au monde rien tant que vous. Je pense que vous aurez su ses peines et ses embarras sur l'affaire de M. de Chavigny. Sa pauvre femme est bien à plaindre. Les gens qui ont le cœur et l'âme bien faits ont de grandes choses à souffrir dans ce monde (1). »

L'abbé de Rancé fit son voyage à l'époque fixée. De Port-Royal, il poussa jusqu'à Pons-sur-Seine, pour y visiter sa tante et sa malheureuse famille. Ce fut de là qu'il écrivit, le 4 avril, à M. d'Andilly. Il lui témoigne sa reconnaissance; mais les soins qu'il a pris de lui sont si obligeants et si tendres, qu'il ne peut lui exprimer la moindre partie de ce qu'il sent et de ce qu'il lui doit. Ce qui le console, c'est qu'il a affaire à une personne qui jugera assez bien de lui pour le croire aussi reconnaissant qu'il est obligé de l'être. Il lui avoue que quand il a vu que le règlement de vie qu'il lui a envoyé était tout écrit de sa main, et qu'il a pensé qu'il ne se serait pas donné une pareille peine pour toutes sortes de personnes, il n'a pu que s'en confondre et en louer Dieu. Il a lu ce précieux mémoire avec respect; il s'y attachera avec exactitude et suivra la voie sûre qui lui a été marquée

(1) Lett. du 3 mars 1658.

par des gens qui ne se trompent jamais, et pour qui il a eu toute sa vie une extrême vénération (1).

Les conseils de son nouveau directeur contribuèrent surtout à l'affermir dans la résolution, qu'il avait déjà prise, de renoncer absolument aux dignités ecclésiastiques et à tout ce qui pourrait l'y conduire. Il proteste à M. d'Andilly qu'il demeurera dans l'état où il est, se croyant indigne d'aller plus loin, et étant très persuadé que si ceux qui lui font l'honneur de l'aimer et de lui désirer des emplois dans l'Église, l'en connaissaient aussi peu capable qu'il l'est en effet, ils ne le voudraient pas dans des places qu'il ne pourrait pas remplir. Il espère que ces pensées demeureront constamment dans son cœur, et qu'il ne sera pas assez malheureux pour vouloir se procurer ce qu'il n'est pas permis de désirer et que les saints mêmes n'ont jamais regardé qu'avec tremblement et avec crainte.

Il n'était pas moins décidé à se renfermer de plus en plus dans la solitude. Il voulait même faire à ce sujet des déclarations publiques; mais son prudent Mentor lui représenta qu'il fallait plutôt laisser deviner au monde ce dessein que de le publier hautement; que quand les gens s'apercevraient qu'il y avait quelque chose qui lui était plus agréable que leurs visites, alors ils se dispenseraient de la peine de lui en rendre et lui épargneraient l'embarras de les recevoir. Il écrivait à cette époque qu'il n'était pas contrarié de passer *des quinze jours seul sans voir personne*, inquiet de la seule pensée qu'on le pût déranger plus souvent, heureux qu'on le regardât comme un homme qui n'était plus bon à rien et qui méritait d'être entièrement oublié.

Il était de retour à Véretz le 8 mai : le bonheur qu'il y éprouva fut en proportion de l'impatience qu'il avait d'y revenir. Mais quelques semaines après, il fut obligé, par *raison de devoir*, comme il le dit, de partir pour Blois, près du duc d'Orléans. Quoique son voyage n'eût été que de deux jours, il en ressentit des scrupules. « Si j'ai mal fait, écrivit-il à son directeur, je vous conjure de me le dire, car je ne suis pas incorrigible (2). »

Le souvenir d'un bon maître est un remords pour un élève indigne. Aussi le duc de Montausier avait-il raison de dire au Dauphin en le quittant : « Monseigneur, si vous êtes vertueux, vous vous souviendrez de moi et vous m'aimerez; si vous ne l'êtes pas, vous m'oublierez, et je tâcherai de m'en consoler. » L'abbé de Rancé, depuis près de sept ans, avait un peu négligé ses maîtres; mais à mesure qu'il revenait à la vertu,

(1) Lett. du 4 avril 1658.
(2) Id. du 26 juin 1658.

il revenait à ceux qui la lui avaient enseignée par leurs leçons et par leurs exemples. Ce fut alors qu'il renoua avec eux ces relations si douces d'amitié et de reconnaissance dont nous avons parlé. Il s'adresse d'abord à l'abbé Favier, pour le plaisir qu'il aurait de s'entrenir avec lui. Il lui raconte qu'il n'a été à Paris que le temps qu'il n'a pu refuser à ses affaires. « Il en a trouvé, dit-il, d'assez embarrassantes pour lui donner de mauvaises heures. Il va essayer de jouir de quelque repos, en restant dans sa maison et en se livrant exclusivement aux exercices et aux emplois d'un homme de sa profession, à laquelle il prie Dieu de l'attacher pour jamais. Il part à Tours présentement, et il n'a que le temps de lui demander la continuation de son amitié, et de l'assurer qu'on ne peut ni l'aimer plus cordialement, ni l'estimer plus qu'il ne fait. » Cette lettre était du 14 mai (1).

Quelque temps après, le même abbé Favier l'ayant félicité de son changement de vie, il lui répond qu'il est bien éloigné d'être ce qu'il s'imagine : que, hors une volonté fort faible de s'attacher aux choses de son devoir plutôt qu'à celles qui n'en sont pas, il n'y a rien en lui qui ne soit très misérable et digne de compassion, bien plus que d'estime et d'éloge..... Il vit chez lui assez seul et vu de très peu de gens ; toute son application est pour ses livres, et il y trouve assez de goût pour croire qu'il ne s'ennuiera point de ce genre de vie (2).

Dieu voulut éprouver la fermeté de ses résolutions, surtout de celle qu'il avait prise de fuir toutes les dignités de l'Église. Une personne de son voisinage, jouissant d'un assez grand crédit, dont il était très aimé, qui avait de l'autorité sur lui et à qui il devait beaucoup, lui annonça qu'elle allait partir pour Paris. Elle le priait instamment de vouloir l'accompagner, pour qu'elle pût le mener à la cour et lui procurer une position digne de lui et de sa famille. Cette personne n'était autre que l'archevêque de Tours. Une pareille proposition était de nature à jeter l'abbé de Rancé dans la plus délicate et la plus difficile alternative ; car, s'il prenait le parti de suivre son oncle à la cour, c'était revenir sur ses pas, c'était violer ses promesses et ses vœux ; s'il répondait par un refus, il contristait un vieillard, son proche parent, qui n'avait cessé de l'aimer et de lui être dévoué : ce qu'il y avait de plus cruel, c'était le contrister dans l'affection qu'il lui témoignait, c'était le blesser vivement au cœur.

Il n'hésita pas un seul instant : il avait dit qu'il ne ferait jamais un pas

(1) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé à M. Favier*, p. 24.
(2) Id., *ibid.*, p. 26, 27.

pour son avancement, et il tint ferme. « Je vous assure, écrivait-il à M. d'Andilly, que je n'ai pas été tenté sur cela le moins du monde, et que je ne vois pas que je puisse l'être, dans la persuasion où je suis qu'en cela les moindres démarches sont criminelles, et que les suites en sont toujours très malheureuses (1)..... » L'archevêque revint à la charge quelques semaines plus tard : les instances étaient plus pressantes; on le poussait, l'épée dans les reins, du côté de Paris et de la cour. « On a fait, écrivait-il encore, de grands efforts pour me tirer de chez moi et me faire aller où je vous ai dit que je n'irai point, mais ça été fort inutilement. Je voudrais que vous eussiez vu la lettre que j'ai écrite à celui qui me pressait, vous en seriez content (2). »

Cette lettre est trop belle, c'est un trait trop saillant et trop caractéristique dans la vie de l'abbé de Rancé pour que nous ne la reproduisions pas tout entière :

« Si vous m'aviez ordonné, dit-il à son oncle, de me rendre à Paris pour quelque chose qui regardât votre service, je n'aurais pas différé un seul moment de vous obéir. Mais n'y ayant point d'affaires fort pressées, et la vie que j'y ferais ne me plaisant pas trop, je n'ai rien vu qui pût m'obliger de quitter le lieu où je suis présentement. J'ai bien de l'obligation à ceux de mes amis qui vous parlent de moi et du long séjour que je fais à la campagne; et je m'assure que le seul bien qu'ils me veulent, fait qu'ils trouveront à redire de ce que je ne suis point à Paris, où l'on croit que l'on doit être par la raison de ses intérêts et de sa fortune. Je vous avoue que, comme je n'ai nulle envie que la mienne ne soit plus grande qu'elle n'est pas, et que j'ai toujours blâmé la conduite de ceux à qui la passion de s'établir a fait prendre des voies qui m'ont paru en tout temps contre l'honneur et contre la conscience, je m'imagine que je suis aussi bien chez moi, à penser sérieusement aux choses de ma profession, qu'à faire dans le monde un personnage inutile, qui est celui de tous ceux qui sont à Paris et qui n'y ont pas de grandes occupations. C'est ce qui est cause que je demeure chez moi, sans impatience et sans aucune pensée d'en sortir sitôt, s'il ne m'arrive quelque chose que je ne prévois pas, n'ayant aucun empressement pour tout ce qu'on croit qui doit faire tout mon soin et toute mon inquiétude.

« Je n'en puis avoir à présent, si ce n'est que je fusse assez malheureux pour que vous désapprouvassiez ma conduite : ce que je ne pense pas que vous fassiez, si vous avez assez bonne opinion de moi pour croire que le

(1) Lett. du 26 juin 1658.
(2) Id. du 24 août 1658.

caprice et la bizarrerie n'ont aucune part dans ma manière de vivre, que peut-être bien des gens condamneront, parce qu'ils n'en sauront jamais les motifs, et que je n'entrerai pas dans ce détail-là avec eux.....

« Je vous supplie de ne rien penser sur tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire qui soit à mon désavantage, et de croire que, de tous les sentiments qui sont en moi, il n'y en a point de plus fort que celui de vous respecter comme je le dois (1). »

Cette lettre paraît bien sèche et bien raide, mais il fallait ou répondre de la sorte, ou s'attendre à être assailli et tourmenté incessamment. Quand Dieu nous appelle, il faut le suivre, et laisser nos pères et mères, nos parents et nos amis pleurer et crier derrière nous : les aimer plus que Dieu, ce serait être indigne de Dieu. Heureux celui qui est assez fort, alors, pour faire taire dans son cœur la voix de la chair et du sang! le salut est à ce prix.

La solitude qui n'est pas vivifiée par la prière et le travail, est une solitude de mort qui finit par tuer celui qui s'y abandonne. L'abbé de Rancé avait reçu de Port-Royal un règlement de vie; il le suivait exactement : chaque heure avait son occupation, et ses jours étaient pleins, *dies pleni*. Le matin, après les exercices de piété, il faisait une lecture, et le livre où il devait la faire lui avait été soigneusement indiqué. C'était l'énorme *in-folio* qui avait paru sous le nom supposé de *Petrus Aurelius*, depuis quelques années. Cet ouvrage avait été imprimé deux fois, en 1642 et 1646, aux frais du clergé de France (2); l'abbé de Saint-Cyran en était l'auteur, et s'y montrait gallican outré et janséniste très habile. Au point de vue du talent, c'était un homme fort ordinaire : écrivain faible et diffus, sans agrément, sans correction, sans clarté; il avait quelque chaleur dans l'imagination, mais cette chaleur, n'étant pas tempérée par le goût, le jetait souvent dans l'emphase.

L'abbé de Rancé lut ce gros livre dans l'espace de trois mois; et, d'après ses impressions qu'il communiqua à son directeur, ce fut avec un extrême plaisir. Il lui écrit « qu'il y a des choses et des manières de les dire qui le ravissent : la quantité d'idées qu'il y trouve l'empêche d'aller

(1) Cette lettre se retrouve dans le *Manuscrit de Septfons*, cah III, et à la Biblioth. de l'Arsenal, dans les *Pap. de la famille Arnauld*, t. II.

(2) L'assemblée de 1641 en fit faire une édition en 1642, que les Jésuites firent saisir, mais qui n'a pas laissé d'être distribuée sur les remontrances du clergé. On a dans cette édition deux écrits : *Confutatio collectionis locorum quos Jesuitæ compilarunt et Convitia petulantiæ*, etc., qui ne se trouvent pas dans la 3e édition, qui parut aussi aux frais du clergé, en 1646. Mais à la tête de cette même édition, on lit l'éloge que Godeau, évêque de Vence, a fait de l'auteur par l'ordre du clergé.

fort vite; il lui semble que c'est un chemin que l'on ne peut faire sans s'arrêter à tous les moments; mais il n'envisage nullement la longueur de la carrière, mais seulement la beauté du voyage qu'il a entrepris, et il n'est en peine que de le bien faire et non pas de le finir..... » Plus tard, « la suite ne lui en plaît pas moins que les commencements, et il lui semble qu'il faut avoir perdu le goût des bonnes choses pour être d'un autre avis..... » Lorsqu'il l'a achevé, il avoue « qu'il n'y a rien vu qui ne l'ait confirmé dans l'opinion qu'il en avait au commencement. Il n'a jamais rien lu d'une plus grande utilité, et il a assurément bien de l'obligation à ceux qui le lui ont indiqué (1). »

Cette appréciation enthousiaste de l'abbé de Rancé n'a rien qui doive nous surprendre, si nous nous rappelons que le poison janséniste était caché dans ce livre avec beaucoup d'art ; qu'on y relevait admirablement l'unité et la grandeur de la hiérarchie; qu'on y parlait avec force des droits et des devoirs des évêques et des prêtres; enfin, qu'on y louait, qu'on y glorifiait tellement l'Eglise gallicane, que l'assemblée du clergé elle-même se laissa prendre au piége.

Pour mettre de la variété dans ses lectures, l'abbé de Rancé laissait de temps en temps Saint-Cyran pour l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, et réciproquement. Tel était l'emploi des heures du matin.

La soirée était consacrée à des traductions. Comme on n'ignorait pas qu'il avait toujours eu de la prédilection pour la langue grecque, on lui donna un opuscule de saint Basile à traduire, la *Lettre à Patrophile.* Il avait une réputation de traducteur à soutenir. Il craignait de ne pas aussi bien réussir pour un Père de l'Église que pour Anacréon. Quoique familiarisé dès ses plus jeunes années avec les auteurs grecs, il se défiait de lui-même. Il savait que M. d'Andilly s'occupait aussi de ce genre de travail, et qu'il avait ou pouvait avoir près de lui des hellénistes très distingués, tels que Lancelot, de Sacy et le jeune Du Fossé (2). Il lui écrivit donc que s'il croyait que la chose valût la peine de lui être montrée, ainsi qu'à ces Messieurs, il la lui enverrait. Il y a cinq ou six endroits très difficiles qu'il croit mal tournés par l'interprète latin ; il les aura peut-être moins entendus que lui. Il avoue que dans la comparaison que saint Basile prend d'un jeune cheval qui n'a point encore été monté, il y a un mot qui lui paraît d'une extrême difficulté, pour être bien rendu dans sa force. Il y en a quelques autres qu'il a marqués à la marge. On lui fera le plus grand

(1) Lett. des 8, 10 et 30 juillet, 14 août 1658.

(2) Racine, *Œuvres diverses*, t. IV, *Abrégé de Port-Royal*, p. 174, dit qu'après le miracle de la Sainte-Epine, les solitaires rentrèrent à Port-Royal pour la plupart.

plaisir du monde d'examiner son œuvre dans l'extrême rigueur; car il est homme à aimer qu'on lui dise la vérité, et il n'est nullement incorrigible, c'est-à-dire qu'il a assez mauvaise opinion de lui même, et qu'il est assez jeune pour devenir plus habile qu'il n'est pas, si Dieu lui en fait la grâce (1).

Dans son château, à l'âge de trente-quatre ans, il a toute l'émulation, tout l'entrain, la docilité et la bonne volonté d'un sage et studieux élève de troisième. Nous ignorons quel pouvait être le mérite de son travail, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il était meilleur helléniste que M. d'Andilly, dont les traductions sur le grec sont en général peu exactes (2). Ce que nous savons encore, c'est que ce dernier fut souvent très heureux d'avoir à son service la science et la plume de quelques-uns de ses compagnons de solitude (3). Quoi qu'il en soit, il répondit sur le ton d'un maître gourmandant un élève qui a mal fait son devoir : on ne pouvait s'exprimer avec plus de jactance, de morgue et de pédantisme.

« Voici, lui écrit-il, la plus grande partie de la traduction revue, et plus qu'il n'en faut pour vous faire connaître ce que c'est que d'examiner une chose avec toute la rigueur imaginable; à quoi l'on ne saurait point employer six fois plus de temps qu'à traduire, tant c'est une chose presque incroyable que l'extrême difficulté qu'il y a à faire des traductions aussi fidèles qu'élégantes, et aussi élégantes que fidèles; et qu'il est incomparablement plus aisé de bien écrire de soi-même, dans la liberté tout entière que l'on a de s'exprimer, que de traduire dans la contrainte où l'on se trouve pour rendre fidèlement et éloquemment tout ensemble les pensées d'autrui. On se serait bien gardé pour tout autre que vous d'en user de la sorte qu'on a fait. Mais vous avez voulu qu'on vous traitât comme nous nous traiterions nous-mêmes, et on vous a obéi, parce qu'on ne saurait vous rien refuser. *Je suis trompé si cela ne vous confirme dans la créance que la belle traduction est une chose beaucoup plus belle qu'on ne pense* (4). »

L'abbé de Rancé prit une digne revanche dans sa réponse : autant M. d'Andilly s'était pavané dans son talent de correcteur, autant il s'humiliait de bonne foi devant ses imperfections de traducteur. Il lui dit qu'il comprend aisément qu'il est d'une extrême difficulté de bien traduire, non point parce que sa traduction n'a pas réussi, mais par la manière dont est

(1) Lett. du 10 juillet 1658.

(2) Voir *Dict. hist.* (art. Arnauld d'Andilly); — *Biblioth. univ et hist.* de Leclerc (Jacques-Bernard), t. XXIV, p. 82, n. d.; — Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. II, p. 271.

(3) M. Le Maistre employa Du Fossé à revoir les traductions de son oncle d'Andilly. (*Mémoires de Du Fossé,* p. 158.)

(4) Lett. du 10 sept. 1658.

faite celle qu'on lui a envoyée. Il y voit de grandes beautés dans les expressions et dans la fidélité. Toutes les remarques sur l'explication de certains mots grecs sont les plus justes du monde. Il a bien de l'obligation à ceux qui ont voulu se donner la peine de jeter les yeux sur son travail et de le rectifier. Il lui semble qu'il s'est déjà beaucoup corrigé, et que si on lui donne quelque nouvelle matière, il y réussira moins mal (1).

Il eut beau dire qu'il ferait mieux une autre fois, il fut décidé à Port-Royal qu'il ne serait jamais un bon traducteur, et on le lui laissa assez clairement entrevoir. Il se soumit sans réplique à cette décision. On peut voir, dans cette obéissance, combien il avait déjà d'empire sur lui-même, car il ne pouvait ignorer de quoi il était capable en ce genre ; il en avait trop donné de preuves et on le lui avait trop souvent répété. Mais le maître qu'il s'était choisi, avait parlé, et on ne résistait pas à cet homme, dont le bras de fer avait forcé la vocation et brisé la destinée de ses propres enfants (2).

L'abbé de Rancé avait fait un sacrifice si complet de sa volonté propre, qu'il n'aurait osé sortir de chez lui sans prévenir au moins son directeur. Ayant appris que l'église de son abbaye de la Trappe tombait en ruine, et que sa présence y était nécessaire pour aviser aux moyens de la relever, il écrivit aussitôt à Port-Royal, pour avertir de son voyage. Il avait soin de dire qu'il ne serait pas absent plus de huit jours (3). A son retour, il s'empresse d'en donner avis, et il est heureux qu'on ne le désapprouve pas (4). Il prie Dieu de le garder de l'envie et de la tentation d'aller plus loin, surtout à Paris, *par les raisons sur lesquelles on voulait l'y embarquer;* il est si confirmé à ce sujet, qu'il ne pense pas que rien soit capable de l'ébranler (5). Quoique M. d'Andilly voulût une solitude profonde autour de son néophyte, il ne croyait pas cependant qu'elle dût s'étendre jusqu'aux choses ou aux nouvelles qui se rattachaient au jansénisme. On lui envoie les écrits des curés de Paris contre le relâchement de certains casuistes (6), écrits qui étaient l'œuvre du docteur Arnauld (7). Mgr de Coislin, évêque d'Orléans, ayant censuré et défendu sous peine d'excommunication, dans

(1) Lett. du 20 sept. 1658.
(2) Voir Varin, *la Vérité sur les Arnaud*, t. II.
(3) Lett. du 26 juin 1658, p. 5.
(4) Lett. du 18 juillet 1658.
(5) *Ibid.*
(6) *Extrait de plusieurs mauvaises propositions d'un nouveau casuiste, recueillies par les curés de Paris* (24 nov. 1656);—Dupin, *Hist. ecclés. du XVIIe siècle*, t. IV, p. 664; — *Avis des curés de Paris aux autres curés sur les maximes de quelques nouveaux casuistes* (13 sept. 1656, Dupin, t. IV, p. 664).
(7) Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 193.

son diocèse, l'*Apologie des casuistes* du P. Pirot (1), on ne manqua pas de lui adresser la lettre pastorale de ce prélat, « dont le zèle, dit-il, a été tel qu'il devait être. » Il désire vivement que son exemple soit suivi par ses confrères ; « *car, dans des occasions aussi importantes, le silence est un grand crime*, surtout de la part de ceux qui sont préposés par Jésus-Christ pour la conservation de la pureté de l'Évangile, qui, depuis la naissance de l'Église, n'a point été plus dangereusement attaquée (2). »

On a le plus grand soin de l'informer de tout ce que publient les principaux chefs du parti. La censure imprimée à Aleth était non seulement de l'évêque de cette ville, mais des évêques de Pamiers, de Comminges, de Bazas et de Conserans qui l'avaient adoptée (3) ; c'est à celle-là qu'il s'est attaché plus particulièrement. Il écrit qu'il l'a relue quatre fois avec un plaisir toujours nouveau. Il avoue que plus il la regarde, plus elle lui paraît digne d'être admirée. Il y voit revivre cette ancienne vigueur épiscopale que l'on ne connaît plus. Il commence à croire que la vigilance des pasteurs se va réchauffer (4).

L'évêque d'Angers, Arnauld, était un personnage trop important dans le parti, et il tenait de trop près à M. d'Andilly (5), pour que celui-ci ne s'efforçât pas de mettre l'abbé de Rancé en rapport avec lui. Il y réussit assez, au moins pour le moment. On commença d'abord par des compliments, on en vint bientôt aux protestations d'amitié, de vénération et de dévouement. « Il faut que je vous dise, écrivait l'abbé de Rancé à son maître, le 6 octobre 1658, que M. d'Angers témoigne des bontés pour moi si extraordinaires à tous ceux à qui il en parle, que je ne doute point que vous ne lui ayez mandé *par quelle estime et quel respect je vous suis attaché.* Obligez-moi, je vous en conjure, de m'aider à lui témoigner ma reconnaissance, et jugez ce que ce m'est d'être aimé d'un homme que je ne regarde qu'avec vénération. Il m'a envoyé son livre de l'*Autorité épiscopale* (6), fait depuis peu, que je pense qu'il faut lire avec beaucoup d'exactitude. »

Ainsi on multipliait et on resserrait de plus en plus les liens, afin qu'il y fût tellement pris, qu'il ne pût s'échapper. Mais Dieu, de son souffle seul, brisera le filet, et le captif sera délivré.

(1) Dupin, *Hist. ecclés. du XVIIe siècle*, t. II, p. 496 et 498.

(2) Lett. du 10 juillet 1658.

(3) Dupin, *Hist. ecclés. du XVIIe siècle*, t. II, p. 499.

(4) Lett. du 14 sept. 1658.

(5) C'était son frère.

(6) Il s'agit sans doute ici du livre intitulé : *L'autorité épiscopale défendue contre les entreprises de quelques réguliers mendiants du diocèse d'Angers* (par Fr. Bonichon, prêtre), Angers, 1658.

La solitude de l'abbé de Rancé devenait de plus en plus sévère et piquait vivement la curiosité des gens du monde. On s'étonnait chez l'archevêque, son oncle, de le voir si rarement, et avec un air si triste et si mortifié. Ses amis de Paris, surpris de ses longues absences, lui en faisaient des reproches et blamaient hautement sa conduite. Mais tous ces bruits n'ébranlèrent point sa constance : ils passèrent sur sa tête comme l'orage sur le rocher des mers. Il crut qu'il suffisait de révéler à ses amis les plus intimes les véritables motifs de son éloignement. « Les remparts et les retranchements, écrivait-il à l'un d'eux, sont d'une extrême nécessité pour beaucoup de gens. Le vrai moyen d'être fort, est d'être seul, et le plus assuré est de l'être, en effet, selon le corps, car les imaginations de choses éloignées sont beaucoup moins vives et font de plus légères impressions que celles des objets que l'on voit incessamment (1). »

Cet autre Augustin qui avait senti tant de fois son cœur lui échapper, ne songeait qu'avec une indicible frayeur au monde et à ses séductions ; il ne voulait plus le voir que de loin et en courant ; comme le pilote regarde du rivage avec douleur les sombres écueils contre lesquels son vaisseau s'est brisé dans la tourmente d'une tempête.

CHAPITRE V

L'abbé de Rancé persévère dans sa vie studieuse et solitaire ; on voudrait l'attirer à Port-Royal ; le duc de Luynes le visite ; l'abbé Testu vient à Véretz, il y tombe malade et s'en retourne ; l'abbé de Rancé suit les querelles du temps (1658-1659).

Les études auxquelles l'abbé de Rancé continuait de se livrer, roulaient sur l'histoire ecclésiastique et la théologie. Il a fini de lire Eusèbe, il va commencer les *Annales* de Baronius. Il a lu et extrait avec beaucoup de soins la *Réplique* du cardinal Du Perron. Il dit « que c'est un livre plein de quantité de choses et d'une très grande utilité pour l'histoire de l'Église par les matières qu'il traite, et qui sont préliminaires aux lectures qu'il doit faire encore (2). » Pour la théologie, on lui a tracé un cercle où il

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 186.
(2) Lett. du 14 déc. 1658. — Cette correspondance se faisait par l'intermédiaire de M. de Barrillon, maître des requêtes, rue de Seine, et de M. Le Camus, avocat au grand Conseil, rue Montagne-Sainte-Geneviève.

faut qu'il se tienne, sans qu'il lui soit permis de faire au-delà aucune excursion. Plus tard, lorsqu'il sera débarrassé de la tutelle intéressée et par trop despotique de M. d'Andilly, il étudiera les grandes questions controversées dans saint Thomas et Suarès (1).

Il connaissait trop la valeur du trésor divin caché dans les saintes Écritures, pour ne pas s'efforcer de le découvrir et de se l'approprier. Il rechercha et lut les meilleurs commentaires. M. de Bellérophon, son précepteur, qui s'occupait depuis longtemps de cette étude, lui envoya son *Explication des Cantiques de l'un et l'autre Testament*, en lui annonçant qu'il avait le projet de faire le même travail sur tout le texte sacré. Il lui répondit par une épître latine, pour le remercier et l'encourager (2). « Il ne faut pas, lui dit-il, que l'on prétende vous détourner d'un si beau dessein par la considération que les muses, dont vous êtes l'ami plus qu'aucun homme de ce temps, conviennent moins à la majesté des saintes Lettres. Si quelqu'un voulait vous éloigner du seuil sacré sous ce prétexte, il ignorerait, celui-là, tout ce que les SS. Pères ont puisé dans les sources antiques, pour détruire par les paroles et l'autorité des philosophes et des poètes les vains systèmes de la gentilité. Si la connaissance de ces choses était indigne d'un véritable théologien, que faudrait-il penser de Justin, de Clément d'Alexandrie et de tant d'autres chez lesquels on retrouve à chaque page des monuments de l'antiquité profane? Ne craignez pas aussi, comme vous le dites, d'avoir mis la faulx dans notre champ : vous avez recueilli votre moisson et non celle d'autrui; c'est non seulement la vôtre, mais celle de tous ceux qui sont devenus par adoption les fils de notre Père commun : son héritage appartient à tous ses enfants.

« Je vous exhorte donc de toutes mes forces à ne pas renoncer à un projet que Dieu vous a inspiré pour l'utilité générale, et à continuer, sur les autres parties des divines Écritures, les travaux que vous avez achevés sur l'exposition des Cantiques. Ce que vous avez fait vous a si bien réussi, que vous ne me semblez pas au-dessous d'une pareille tâche. Bien plus, je crois qu'il est permis d'en augurer quelque chose de grand, si vous voulez vous y appliquer..... Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage; j'ai recommandé à notre cher M. Favier de vous assurer de toutes mes sympathies et de tous mes bons offices. Quoique vous comptiez parmi vos amis plusieurs hommes d'une grande autorité, cependant nul d'entre ceux-là mêmes qui l'emportent sur moi par l'éclat de leur dignité

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 190.
(2) Viro clarissimo a Bellerophonte, Arm.-Joan. le Bouth. de Rancé, abbas. S. P. D.

et de leur fortune, ne me surpasse en affection pour vous, en bon vouloir et en fidélité (1)..... »

Cette lettre, dans laquelle l'abbé de Rancé s'efforce d'encourager son vieux maître dans ses études par des louanges si délicates, est une des plus curieuses et des plus touchantes qu'il ait écrites; elle peint l'homme tout entier.

Il s'affermissait de plus en plus, chaque jour, dans la résolution qu'il avait prise de s'isoler du monde, pour éviter de nouvelles tentations. C'était alors qu'il écrivait à M. d'Andilly ces paroles mémorables : « Il est inutile de s'être opposé au mal, si on n'y résiste toujours; et il me semble qu'il faut vouloir éternellement ce que l'on a voulu une fois par des raisons toutes justes et toutes véritables, car la vérité ne change jamais (2). » Il fait sa solitude la plus grande possible; mais il vient toujours, de temps en temps, quelqu'un qui la trouble. Il tremble que les visites ne se multiplient trop pendant les vacances, et qu'il n'y en ait plusieurs qu'il ne puisse éviter. Ce qu'il craignait arriva : toutefois, il fut assez heureux pour ne voir que des personnes de piété et de sagesse, dont il ne pouvait recevoir que de bons conseils et de bons exemples. Il mandait à son maître, le 10 septembre : « M. de Barrillon doit venir ce soir chez moi, et, je pense, M. de Caumartin au premier jour. Ce sont gens d'honneur et de mérite, qui ne m'inspireront rien de contraire à ma conduite présente. » Il attend, un peu plus tard, sa tante, Mme le Bouthillier, et M. de Sainte-Marguerite (3). Arnauld d'Andilly lui avait promis, de son côté, d'aller le trouver dans son manoir; mais, n'ayant pu exécuter sa promesse, nous ne savons trop pourquoi, il voulut lui envoyer un autre lui-même.

Le duc de Luynes avait fait construire le petit château de Vaumurier, à un coin de Port-Royal-des-Champs, sur le terrain du monastère, voulant participer de plus près à l'esprit de silence et de solitude de cette sainte maison. La mort de son épouse, Louise Séguier, le jeta dans la plus violente douleur. Il avait songé un moment à se faire Père de l'Oratoire; puis il avait mieux aimé être solitaire à Port-Royal. Il s'y était retiré incontinent, en attendant que le château de Vaumurier fût logeable. Ce fut là qu'au moment de la seconde guerre de Paris, il vint s'enfermer avec tous les solitaires du vallon et des Granges. On y était plus de cent entassés les uns sur les autres (4).

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 27.
(2) Lett. du 30 juillet 1658.
(3) Id. du 12 août 1658.
(4) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 301.

Une fois le danger passé, le duc resta seul et se livra aux exercices ordinaires en ces lieux. Comme il avait, dit naïvement Racine, *un très beau génie pour la traduction* (1), il l'employa à traduire plusieurs morceaux ou petits traités des Pères en rapport avec sa position (2). Il s'occupait aussi de travaux manuels. Pendant les grandes constructions qui se firent à l'entour du monastère, il avait l'œil à tout, en vrai maître maçon et charpentier, ce qui faisait dire gaiement à la Mère Angélique : « Nous avions ci-devant des gentilshommes pour cordonniers, à cette heure, nous avons un duc et pair pour *chasse-avant.* » On ne l'appelait pas autrement à Port-Royal que *notre bon duc.*

M. d'Andilly ne manquait pas de communiquer les lettres du châtelain solitaire de Véretz au châtelain solitaire de Vaumurier. Celui-ci les lisait avec d'autant plus de plaisir et d'édification, que jusqu'alors, il n'avait connu que comme abbé de cour et du monde, celui dont elles retraçaient les pieux sentiments et la vie nouvelle. M. d'Andilly était trop habile pour ne pas essayer de ménager une entrevue entre ces deux personnages, qui avaient plus d'un trait de ressemblance. Il avait pris et tenait le premier dans ses piéges, il comptait se servir de lui comme d'un appas pour prendre le second. M. de Luynes allait presque chaque année dans ses propriétés de la Touraine, il fut décidé qu'il s'arrêterait quelques instants à Véretz. L'abbé de Rancé parut enchanté de recevoir une pareille visite, où l'on devait, disait-on, *lui parler à cœur ouvert* (3) : il ne craignait qu'une chose, c'est que des obstacles imprévus ne l'empêchassent (4). Enfin, après s'être fait longtemps attendre, à cause d'un voyage dans le Charolais (5), le duc arriva vers le 12 octobre. « Je fus, écrivait l'abbé de Rancé, plus de deux heures avec lui, et j'en sortis charmé. Nous parlâmes de beaucoup de choses, et je lui fis assez connaître les intentions où je suis. Dieu veuille qu'il ait été content de moi! Peut-être que la bonté qu'il sait que vous avez pour moi aura fait que je lui aurai paru plus supportable (6). » L'entrevue ne fut si courte que parce que l'abbé de Rancé devait partir dans ce moment même pour Chavigny, où il était appelé par sa chère et vénérable tante. Au reste, le duc fut très content de lui, et il chargea M. d'Andilly de lui exprimer sa satisfaction.

(1) Racine, *Abrégé de l'hist. de Port-Royal*, p. 159.
(2) Voir le livre intitulé : *Divers ouvrages de piété tirés de saint Cyprien, saint Basile*, etc., in-8, 1664.
(3) Lett. du 10 sept. 1658.
(4) Id. du 20 sept. 1658.
(5) *Ibid.*
(6) Lett. du 24 oct. 1658.

Les jansénistes, pour se faire des partisans, avaient toujours à leur service les paroles les plus mielleuses et les compliments les plus flatteurs; on ne les ménagea pas à l'abbé de Rancé; on lui en adressa de vive voix et par écrit. Pour leur ôter toute apparence de flatterie, on les confia à des lettres adressées à des tiers, mais qui, par des circonstances habilement préparées, devaient tomber entre ses mains. Il ne s'en défia peut-être pas assez; il ne savait pas encore, comme il le sut plus tard, qu'il y a des poisons, et les louanges perfides de certaines gens sont de ce nombre, dont il faut moins qu'une goutte pour tuer une âme (1).

Toutes ces visites que l'abbé de Rancé n'a pu éviter pendant les vacances, l'ont fort interrompu dans ses occupations ordinaires; mais, Dieu merci! il espère que la mauvaise saison le va mettre à couvert et qu'il sera maître de son temps et de sa personne. En effet, l'hiver une fois venu, sa maison n'étant plus sur le chemin de ses amis et des gens de sa connaissance, il eut le bonheur de jouir d'un grand repos. Il entrevoyait avec plaisir cinq ou six mois durant lesquels rien ne devait l'interrompre dans sa solitude (2).

Je crois que c'est à cette époque d'études assidues et sérieuses, de retraite profonde, au moment de la plus grande ardeur, que l'abbé de Belval, Jacques Testu, aumônier et prédicateur du roi, eut l'idée et le désir de partager les travaux et la solitude de son ami. Il était né avec beaucoup d'esprit et d'un caractère aimable (3). Il avait le don de la parole et il s'était assez distingué comme orateur, pour mériter d'être appelé, quoique jeune encore, à prêcher devant le roi. Il s'en était acquitté avec succès. Mais les applaudissements l'encouragèrent sans l'éblouir. Plus jaloux d'acquérir ce qui lui manquait qu'avide de se faire louer avant le temps, il résolut, pour donner à ses talents toute leur valeur, de les cultiver par l'étude, et, pour n'être ni troublé ni distrait dans ce dessein, il alla s'enfermer au château de Véretz avec l'abbé de Rancé, qui dès lors préludait au terrible exemple que l'on sait (4).

Dans le silence et le recueillement, « éclairé des conseils de son ami, dit d'Alembert, il lut et médita les ouvrages qui doivent faire la substance et la base de l'éloquence chrétienne : l'Écriture et les Pères de l'Église. Il se pénétra surtout des grandes vérités que le prédicateur de l'Évangile

(1) C'est ce qui ressort de plusieurs lettres de cette correspondance.
(2) Lett. des mois de septembre et octobre. (Même collection.)
(3) Extrait des *Eloges académiques* de d'Alembert, t. II de ses Œuvres. (Eloge de Jacques Testu. — *Dict. hist.*, t. VIII, p. 311.
(4) Tous les historiens de l'abbé de Rancé parlent de cet ami qu'ils ne nomment pas.

annonce toujours faiblement, quand il n'en a pas fait la règle de sa vie. » Maître de son temps, il ne sut pas, hélas! le dépenser avec économie : il s'appliqua à l'étude avec passion, il s'y enfonça, s'y oublia, s'y perdit. Les excès, les débauches de l'esprit sont suivies, comme celles du corps, d'un épuisement fatal (1). Après quatre ou cinq mois, il fallut s'arrêter et retourner à Paris. Il essaya de remonter dans la chaire sacrée, mais ce fut en vain : l'ardeur de l'étude avait ruiné sa constitution, aussi faible que vive. Les cordes de l'instrument, trop fortement tendues, n'étaient pas brisées, mais forcées.

Lorsqu'il fut reçu à l'Académie, en 1663, il se plaignit devant la docte compagnie du mauvais état de sa santé, qui le réduisait à une sorte d'impuissance. Il demanda des distractions à la poésie et aux bonnes compagnies de son temps. Parmi les sociétés si polies et si spirituelles de cette époque, il s'attacha de préférence à celles de Mmes de Sévigné, de Coulanges et de Lafayette. Mme de Sévigné a fait souvent, dans ses lettres, l'éloge de son esprit et de son cœur, et en même temps la triste peinture des vapeurs qui empoisonnèrent presque toute son existence. Il éprouvait cette espèce d'ennui qui consiste à se déplaire mortellement où l'on est, sans pouvoir dire où l'on voudrait être.

Cette maladie nerveuse que l'abbé Testu contracta à Véretz, fut assez généralement attribuée au régime que l'abbé de Rancé lui fit suivre et qu'il suivait lui-même. Cependant ce régime n'avait rien de bien sévère : on se levait à cinq heures; venaient ensuite la prière proprement dite, l'oraison mentale, puis l'étude; enfin, l'examen de conscience et la lecture spirituelle. On ne servait à table que du bœuf les jours gras et des légumes les jours maigres. Pour toute récréation, on consacrait environ deux heures au travail des mains. C'était la vie de Port-Royal d'après le règlement de M. d'Andilly.

Au reste, le château de Véretz, avec ses longs et larges corridors, ses hautes et vastes salles, n'était vraiment habitable que pendant la douce saison, l'abbé de Rancé y souffrit horriblement du froid; il fut atteint d'un rhume *furieux*, avec accès de fièvre, qui fort heureusement ne dura pas longtemps (2). M. d'Andilly crut que la préparation et les épreuves étaient suffisantes, et que le moment était venu de faire le dernier pas. Il s'y prit très adroitement pour connaître les véritables sentiments de son néophyte. Il lui manda donc, dans une de ses lettres, que le duc de Luynes regrettait

(1) *Dict. hist.*, t. VIII, p. 311.
(2) Lett. du 14 déc. 1658.

fort qu'il ne fût pas plus près d'eux (1). L'abbé de Rancé répondit qu'il avait une extrême joie d'une pareille marque de bienveillance et d'estime, lui venant d'une personne pour laquelle il avait toute sorte de respect et de vénération. Et comme il avait deviné ce que l'on voulait de lui, il ajoutait : « Je vous assure que j'ai souhaité bien des fois d'être un peu plus proche de vous que je ne suis pas, et qu'outre ma satisfaction personnelle, il me serait d'une extrême utilité, dans les sentiments où je suis, de vous voir plus souvent qu'une fois dans une année ; mais il faut se résoudre aux choses quand elles ne peuvent être comme nous voudrions qu'elles fussent (2). »

Ainsi, il se contentait de répondre par des politesses aux gracieuses avances qu'on lui faisait, mais il laissait entrevoir des difficultés et même des impossibilités, et M. d'Andilly dut comprendre, dès lors, qu'il ne lui serait pas facile de l'attirer et de l'inféoder à Port-Royal. Mais il n'était pas homme à lâcher prise à la première résistance. Il espéra qu'avec le temps, de nouvelles instances, d'autres moyens, on finirait par faire la conquête entière de cet important personnage. Il ne cessa donc de lui faire parvenir tout ce qui pouvait relever à ses yeux le parti janséniste : d'abord, la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Beauvais, qui avait pris la défense du docteur Arnauld et de Port-Royal. Cette pièce paraît forte à l'abbé de Rancé, et comme il connaît le zèle et la fermeté de celui qui l'a écrite, il s'imagine bien qu'il n'y aura point en lui de précipitation affectée, mais qu'il fera les choses avec toute sorte de dignité et de courage (3). On lui fit parvenir aussi la censure de Mgr l'évêque de Lisieux. Il la reçut au moment où il achevait de lire celle de Mgr de Châlons, qui l'a ravi. « Je ne sais, disait-il, si c'est par l'estime et l'amitié que j'ai pour lui, mais constamment elle m'a semblé des plus belles et des plus utiles instructions du monde et tout à fait digne de son auteur (4). » On ne manqua pas non plus de lui communiquer la première *Explication du Pater*, de Floriot. Enfin, M. d'Andilly n'avait peut-être pas encore eu un disciple qui fût plus docile en apparence, plus désireux de conseils, plus avide de direction. Le règlement qu'il a reçu, il le suit de point en point, il note jour par jour la manière dont il l'exécute. Il craint, il tremble qu'on ne soit pas content de lui.

Dès le mois de décembre, il écrit à son maître qu'il aura la joie et le bonheur de le visiter au printemps suivant pour lui rendre compte de sa

(1) Lett. du 14 déc. 1658.
(2) *Ibid.*
(3) Ce prélat était Mgr Choart de Buzanval, dévoué au parti janséniste, nommé évêque de Beauvais en 1652, et mort en 1679.
(4) Mgr de Vialart de Herse. (Lettre du 9 avril 1659.)

vie, et lui parler de toutes ses affaires avec une ouverture que l'on ne peut avoir dans les lettres. Il revient, à chaque ordinaire, sur le plaisir qu'il aura de l'entretenir : il fait *un amas épouvantable de choses* à lui dire ; parce qu'étant de retour dans son désert, il ne le quittera pas sitôt. « Je ne sais pas, ajoute-t-il, si vous remarquez que je me fais honneur, tant que je peux, du nom que je donne au lieu que j'habite présentement. En vérité, je le voudrais mille fois plus solitaire qu'il ne l'est ; et je souhaiterais du meilleur de mon cœur, qu'à la réserve d'un très petit nombre d'amis, je fusse oublié de toute la terre. Je n'en vivrais pas moins dans l'honneur de votre souvenir, car je sais bien qu'en quelque état que je puisse être, vous ne pouvez ne me pas aimer, comme je ne puis pas manquer aux sentiments d'amitié et de respect que je vous dois (1). »

Cette lettre par laquelle l'abbé de Rancé manifestait son intention de ne faire qu'une simple visite à Port-Royal, et de revenir ensuite s'ensevelir indéfiniment à Véretz, dut déconcerter encore une fois M. d'Andilly et lui faire comprendre qu'il était aussi éloigné que le premier jour du but qu'il s'était proposé. Son disciple avait beau lui écrire, le 19 mars, *que la plus grande et la plus sensible joie de sa vie serait de le voir, vers le commencement de mai, et de pouvoir lui dire à quel point il le respectait ;* il attendait de lui autre chose, et il lui répondit comme un homme froissé dans son affection, ses espérances et son amour-propre, en lui disant que pour ménager le temps si précieux à son âge, il allait cesser un certain nombre de ses relations et surtout resserrer sa correspondance. L'abbé de Rancé eut peur d'être un de ceux qui devaient être sacrifiés, soit à cause de la distance, soit à raison des lettres trop fréquentes qu'ils étaient forcés d'échanger entre eux. Il se hâta donc de lui écrire *qu'il lui serait infiniment redevable, si dans la nécessité où il lui mandait qu'il était de se retrancher d'une partie de ses anciennes habitudes, il ne laisserait pas de trouver bon qu'il l'importunât quelquefois.* « Vous m'y avez accoutumé, ajoutait-il, et je vous déclare que je ne puis vivre sans cela. Et puis, la manière dont je suis à vous, et la profession sincère que j'en fais, me doit un peu distinguer des autres gens. Je joins à cela les avantages que j'en tire, dont vous ne voudriez pas me priver, étant très vrai que je ne reçois jamais de vos lettres que je n'en devienne meilleur. Quoique en cela je paraisse un peu intéressé, je m'assure que vous ne m'en aimerez pas moins (2). »

M. d'Andilly n'était pas encore assez mortifié pour être insensible à des compliments aussi flatteurs, il ne se sentit pas le courage d'exécuter les

(1) Lett. du 2 mars 1659.
(2) Id. du 9 avril 1659.

menaces qu'il avait faites, et les relations continuèrent. Quoique l'abbé de Rancé conservât toujours son indépendance et son autonomie, il n'était pas possible qu'il ne finît par se ressentir de ce contact et de ce frottement de Port-Royal. Nous voyons qu'il commence à avoir quelque chose de l'esprit chicaneur et du ton hardi et doctoral de la secte. Il est temps qu'il s'arrête. On nous demandera peut-être combien il s'en faut à cette heure qu'il ne soit pris dans le piége du jansénisme ; nous répondrons qu'il s'en faut tout ; car il n'a pas fait le dernier pas, et il ne le fera jamais. Il penche un instant de ce côté, mais il n'y tombera pas. La Providence veille sur lui, elle le réserve pour une grande œuvre, et elle ne veut pas qu'il soit d'un autre parti que de celui de l'Église et de la vérité.

CHAPITRE VI

Premières aspirations de l'abbé de Rancé vers un état plus parfait ; on critique beaucoup sa manière de vivre ; il visite ses abbayes ; il voit sa tante à Pons-sur-Seine et Menseignenr de Châlons-sur-Marne (1659).

Il eut alors à soutenir les plus rudes combats qu'on puisse imaginer. Il sentait que Dieu l'appelait à un plus grand détachement : les touches intérieures étaient plus vives ; il commençait à entrevoir sa vocation. Il demandait au Ciel qu'il lui fût permis d'aller se cacher dans une solitude plus profonde, où il pût rencontrer le repos parfait qui lui souriait tant. « Si Dieu me faisait la miséricorde, écrivait-il alors, de me donner cinquante livres de rente dans un lieu où je ne connusse personne, je m'estimerais trop heureux (1). »

L'abbé de Rancé avait-il un pressentiment de ce qu'il devait être plus tard ? Cinquante livres, c'est à peu près ce qu'on estime la nourriture d'un pauvre trappiste.

Qui pourrait dire tout ce qu'il reçut à cette époque, de lettres anonymes et signées, assaisonnées de plaisanteries, de railleries, de traits satiriques les plus capables de piquer au vif une âme naturellement aussi sensible et aussi fière ! Si l'on veut avoir une idée générale de la manière dont il y

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 200.

répondait, qu'on lise les lignes suivantes qui respirent la plus exquise politesse de l'homme du monde, la plus haute sagesse du chrétien et la plus pure vertu du prêtre :

« En quelque état, dit-il, et de quelqu'humeur que je puisse être, Monsieur, tout ce qui me viendra de votre part me sera toujours infiniment agréable, et quand ma solitude serait aussi grande que vous vous l'êtes figuré, les gens comme vous en trouveront toujours les portes ouvertes, quand ils me feront la grâce de m'y venir chercher ; je vous avoue, Monsieur, que je n'y demeure que par le plaisir que j'y trouve, et les livres avec le peu de réflexions que je suis capable de faire, m'en donnent un si continuel, que je serais un homme de mauvais sens, si je quittais un lieu de repos et de douceur, pour m'en aller, comme d'autres gens, là où je sais par mon expérience qu'il n'y en a guère. J'ai passé ici l'hiver, depuis le mois de novembre 1658 jusqu'au mois de mars 1659, mille fois mieux que si j'eusse été où vous me désirez. Les jours ne m'y ont duré que des moments, et plût à Dieu que la vie que j'y ai faite depuis cinq ou six mois, me plût de telle sorte, que je ne la changeasse jamais pour en mener une qui ne la vaudrait pas.

« Je m'en rapporterai à votre sentiment, et quand vous me voudrez parler selon vos lumières et selon votre cœur, vous demeurerez d'accord que Paris ne doit point être la résidence d'un homme de ma profession, quand il a quelque envie d'en remplir les devoirs, et de vivre dans cette innocence à laquelle nous sommes indispensablement obligés, vous et moi, et qui ne se rencontrera jamais à la cour ni dans le grand monde. Je sais que le chemin que je suis depuis quelque temps, n'est pas celui de ma fortune, ni de l'établissement que mes amis me souhaitent ; mais je sais bien aussi qu'il ne m'est pas permis par les lois de Dieu, de prendre les voies que l'on suit d'ordinaire pour y arriver, étant persuadé que quelqu'innocentes qu'elles puissent être, si elles nous couvrent devant les hommes, elles ne laissent pas que d'être criminelles devant Dieu, qui nous défend, et qui ne veut pas que nous nous procurions, par le moindre de nos soins, des emplois de son Église.

« Pour moi, comme je ne voudrais pas avoir fait, pour rien au monde, une démarche qui pût m'y avancer, dans la pensée que j'ai qu'elle ne serait pas légitime, vous ne devez pas vous étonner si je n'ai pour Paris qu'un médiocre attachement, et si je ne défère pas aux sentiments de mes amis, qui ne m'y veulent que pour ma fortune, à laquelle je ne m'imagine pas que je puisse travailler dans les règles de ma conscience et de mon devoir. Je vous dis ce que je pense, Monsieur, et Dieu me fasse la grâce de le pratiquer, et de ne point abuser en cela du peu de connaissance qu'il

me donne. Je me connais mieux que personne, et je ne crains pas de vous le dire, le monde me croit peut-être plus habile que je ne suis, et selon l'opinion que le hasard a voulu que l'on eût de moi, on me désire pour des choses qui sont au-dessus de mes forces, mais j'essaierai de me faire justice, et de ne point me mécompter sur la croyance de mes amis. Je n'ai point fait de vœu de ne jamais aller à Paris, mais n'y ayant pas d'affaires assez considérables pour qu'elles prévalent, dans mon esprit, sur le repos que je trouve dans ma manière de vie, je ne fais aucun état d'y aller sitôt, si ce n'est qu'il s'agisse de votre service particulier ou de celui de mes amis (1). »

Les gens du monde ne le visitaient presque plus, depuis que l'on savait que sa maison avait cessé d'être le rendez-vous des plaisirs et des divertissements. Cependant on voyait encore de loin en loin quelques personnes de distinction, quelques abbés de qualité frapper à la porte du château de Véretz. L'un d'entre eux l'ayant pressé vivement sur le dessein qu'il avait de se défaire de ses bénéfices, et n'étant pas persuadé que la pluralité en fût défendue, pourvu que l'usage en fût saint, lui dit qu'il ne voyait pas plus de mal à posséder plusieurs bénéfices que d'en avoir un seul en commende ; que l'un et l'autre étaient également contraires à l'ancienne discipline ; que tous les abbés étaient autrefois réguliers, et qu'ainsi, s'il était résolu de ne conserver qu'une abbaye, afin d'être dans l'ordre, il fallait donc qu'il se fît moine.

Cet ecclésiastique n'ignorait pas que l'abbé de Rancé avait une opposition insurmontable à la profession monastique ; que c'était l'état du monde pour lequel il témoignait le plus d'éloignement ; mais comme il savait profiter de toutes les ouvertures qu'on lui donnait pour sa perfection, loin de s'en fâcher, il se contenta de lui faire cette réponse d'un ton ferme : « Ce « que vous me dites, Monsieur, est digne de considération ; j'y ferai ré- « flexion, et s'il me paraît que cela soit nécessaire pour mon salut, dès « demain je me ferai moine. » Il parlait selon sa pensée, mais il était loin de croire alors que Dieu l'appelât à l'état monastique (2).

L'archevêque de Tours voyant que le changement de son neveu, qu'il avait pris pour une ferveur passagère et qui se dissiperait d'elle-même, était devenu stable par une persévérance de deux années, commença à craindre que cette vie si austère et si retirée ne lui fît perdre tous ses amis, et par conséquent ne mît un grand obstacle aux desseins qu'il avait sur lui. Il l'invita donc de la manière la plus pressante à venir le trouver,

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 201. — Adressée probablement à M. l'abbé Le Camus.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 202.

et il essaya de le prendre par tous les endroits les plus sensibles, lui représentant le compte terrible qu'il aurait à rendre à Dieu pour tant de talents enfouis, les besoins de l'Église et ceux de son diocèse, les railleries du monde dont il était l'objet. Pour stimuler son amour-propre, il finit par lui proposer de partager avec lui l'administration de son diocèse; mais il resta inébranlable (1).

L'abbé de Rancé, étant obligé de visiter ses bénéfices, profita du retour de la belle saison pour se mettre en route. Il alla d'abord à Saint-Clémentin, de là à Beauvais et à Port-Royal où il arriva dans la première quinzaine de mai, comme il l'avait annoncé. Nous ignorons le temps qu'il y passa; mais, le 5 ou le 6 de juin, il était à Pons-sur-Seine : il y resta près de trois semaines. « Ce n'a pas été, écrivait-il à M. d'Andilly le 16 de ce mois, sans y avoir de grands entretiens sur votre sujet avec la dame de la maison (Mme Claude le Bouthillier); elle fut ravie d'apprendre de vos nouvelles par moi. Vous jugez bien quelle pût être ma joie de parler de vous avec une personne de son cœur, et qui vous honore autant qu'elle fait. Je demeurerai ici encore quelques jours, ne pouvant lui refuser cela ainsi qu'à moi. » Quoique le séjour de Pons dût lui être très agréable, parce qu'il y jouissait d'une entière liberté et qu'il n'y avait d'autre compagnie que celle de sa tante bien-aimée, cependant il était impatient de regagner sa solitude de Véretz. Mais on était en été, c'était le moment des voyages et des visites; il tremblait de se voir troublé à chaque instant, sa maison se trouvant par nécessité sur le chemin de beaucoup de gens *qui ne sont pas tout à fait de ceux qui n'embarrassent jamais.* Il n'y avait pas, selon lui, de tourment pareil à celui de revenir chez soi affamé de solitude et de repos, et de ne pas y trouver ce que l'on désirait le plus passionnément. Il crut donc devoir différer son retour de quelques semaines, et, comme il avait toujours eu l'intention de visiter Mgr de Châlons, il se mit en mesure d'aller près de lui. « Je monte à cheval ce soir, écrivait-il le 1er juillet, pour me rendre à Châlons lundi, de bonne heure, ayant envoyé des relais sur le chemin; je ne doute pas que cela ne me fasse des affaires avec celui qui m'avait dit de ne pas y aller (2): je ne sais pas le temps que j'y pourrai être, ni quand je retournerai en Touraine (3). »

Il avait averti de ce voyage M. d'Andilly, à son passage à Port-Royal. « Vous savez, lui mandait-il, chez qui je vous ai dit que je devais aller au sortir de Pons, pour y être un mois ou six semaines, avant que de retour-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 202.
(2) Il s'agit ici probablement de l'archevêque de Tours.
(3) Collect. Galip., manuscrits, à l'Arsenal, nº 50. (Copie auth.)

ner chez moi pour y reprendre mes occupations ordinaires. » Le 12 juillet, il lui écrit de nouveau « qu'il est arrivé à Châlons depuis dix jours, et qu'il y vit avec une douceur et une tranquillité qui ne se peut trouver qu'avec des gens dont le mérite et l'amitié sont également solides. Il y a tant de l'un et de l'autre dans le saint prélat, qu'on ne peut le connaître aussi particulièrement qu'il le connaît lui-même, sans avoir pour lui des sentiments d'affection et de respect extraordinaires (1). Si tous Messieurs ses confrères lui ressemblaient pour le cœur et pour les lumières, l'Église serait mieux défendue qu'elle ne l'est pas. Il a rencontré dans sa vie et sa conduite des choses qui le confirment dans les résolutions qu'il a prises. Il est mal aisé qu'un aussi grand exemple ne lui soit pas de quelque utilité, à moins que sa misère seule l'empêche d'en profiter (2). » Il n'y avait pas encore quinze jours que l'abbé de Rancé était près de Mgr de Châlons, lorsqu'il fut forcé de le quitter, afin de retourner à Pons-sur-Seine pour y voir Mgr de Tours, son oncle, qui lui avait mandé de s'y rendre. Il apprit là que M. le comte de Rochefort, son intime ami, était malade à l'extrémité, ce qui l'obligea de pousser jusqu'à Paris, où il ne demeura qu'un jour, ayant trouvé son ami hors de danger. Il revint à Châlons pour y passer encore quelque temps, ainsi qu'il s'y était engagé, *et afin d'attendre*, comme il le dit, *que tout l'embarras dont il craignait d'être accablé dans sa province fût écoulé*. Il n'entrevoyait plus rien, après l'Assomption, qui pût l'empêcher de revenir à Véretz.

M. de Châlons était un des meilleurs amis de Port-Royal, et M. d'Andilly ne manqua pas de charger l'abbé de Rancé de faire ses compliments à ce prélat, qui, à son tour, mandait à M. d'Andilly combien il avait été édifié de M. l'abbé de Rancé. Celui-ci répondit modestement que son vénérable hôte ne l'avait pas assez vu pour le bien connaître; que, s'il l'avait regardé de plus près, il lui aurait fait beaucoup de pitié. Il ajoutait : « Les gens de bien sont d'ordinaire les derniers à s'apercevoir des misères des autres....... J'ai pourtant bien de la joie de n'avoir pas tout à fait déplu (3). »

M. d'Andilly avait renoncé au monde et à ses honneurs pour son propre compte, mais non pour sa propre famille. Il fut à cette époque cruellement blessé dans son cœur de père. Il aurait voulu voir son fils, Simon-Arnauld de Pomponne, placé, comme chancelier, près du second fils d'Anne d'Autriche, Philippe duc d'Anjou, plus tard duc d'Orléans. Il

(1) C'était Mgr Vialart de Herse.
(2) Cette lettre est tirée des *Papiers de la famille Arnauld*, t. II. (Arsenal.)
(3) Lett. du 22 août 1659.

comptait beaucoup sur le crédit et l'appui du maréchal Fabert, son ami, et il avait lui-même quitté sa solitude pour venir à la cour jouer le rôle de solliciteur. « Je sus, le jour que je partis de Paris, lui écrivait, le 16 juin, l'abbé de Rancé, que vous y étiez arrivé et le sujet de votre voyage. Je souhaite que le succès en ait été tel qu'il a dû être, avec plus de passion que je n'en ai pour chose du monde, et je vous prie de croire que, votre considération à part, je suis infiniment sensible à tous les intérêts de monsieur votre fils. »

M. d'Andilly avait été assez bien accueilli; mais, au moment où il comptait le plus sur le succès de ses démarches, la reine, qui lui avait paru d'abord assez favorable, se déclara contre lui, et lui écrivit une lettre terrible qui se résumait en ces quelques mots foudroyants : « Le fils d'un homme de votre parti ne sera jamais rien près de mes enfants (1). » Il ne manqua pas de faire confidence de ses déceptions et de ses chagrins à l'abbé de Rancé. Celui-ci lui répondit « que, connaissant un peu le terrain, il n'était point surpris de cet échec; qu'il avait toujours cru que les difficultés ne se surmonteraient pas aisément, ceux qui les faisaient naître ne se lassant jamais de traverser les choses les plus justes par des passions et des intérêts qui ne le sont pas..... » Ce bon vieillard aimait son fils d'un amour trop humain et trop charnel; il fut comme écrasé sous le coup de cette disgrâce : il exhala sa douleur en murmures et en plaintes comme les gens du monde. Quoiqu'il ne soit pas dans l'ordre que le disciple fasse la leçon à son maître, l'abbé de Rancé crut devoir lui rappeler ce qu'il semblait avoir oublié; il lui écrivit donc (2): « Certainement, Monsieur, toutes les grandeurs et les établissements du monde n'en valent pas le détachement et le mépris. On est heureux quand on s'en aperçoit de bonne heure; mais, à mon sens, le plus extrême de tous les maux, *est d'en être persuadé et de vivre comme ceux qui ne le sont pas*..... Dieu veut que nous nous abandonnions sans raisonnement quelconque aux ordres de sa Providence, et que nous attendions avec une dépendance entière les mouvements de son esprit. Voilà ma persuasion, à laquelle il est difficile qu'on se mécompte. »

L'abbé de Rancé ne voulut plus parler de cette affaire dans ses lettres. « On ne peut rien écrire sur cela, mandait-il à M. d'Andilly, et il faut remettre la chose au temps qu'il plaira à Dieu que j'aie l'honneur de vous voir (3). »

(1) Voir les lettres de M. d'Andilly et de la reine, citées par Varin (*la Vérité sur les Arnauld*, t. II, p. 84 et suiv.), et M. de Monmerqué, *Mém. de Coulanges*, p. 372.
(2) Lett. du 12 juillet 1659.
(3) Id. des 4 et 22 août 1659.

Il était de retour à Véretz pour la fin d'août. Il se plaisait à redire la joie qu'il éprouvait de se retrouver dans le lieu de son repos, après de si longues interruptions. Il avouait qu'il n'y avait jamais rencontré tant de douceurs, et il ne doutait nullement qu'elles n'augmentassent par la grande miséricorde de *Celui seul* à qui il les devait, c'est-à-dire de Dieu.

CHAPITRE VII

Un autre abbé vient passer l'hiver à Véretz, il y tombe malade et s'en retourne ; M. d'Andilly se décourage et ne dissimule pas son dépit (1659).

La studieuse solitude du château de Véretz faisait toujours du bruit dans le monde et piquait de plus en plus la curiosité. Les uns en parlaient pour s'en moquer, les autres pour s'en édifier. Il y en avait, mais ils étaient très rares, qui se sentaient attirés vers elle comme vers le bonheur. Un de ces derniers eut l'idée d'aller remplacer l'abbé Testu et partit pour la Touraine. C'était un chaud partisan de Port-Royal, prêtre lettré, abbé commendataire, vivant à la campagne, ayant beaucoup connu l'abbé de Rancé dans le monde. Celui-ci l'accueillit sans défiance et accepta de la manière la plus cordiale la proposition qu'il lui fit d'être son compagnon de retraite. « J'ai dans mon désert, écrivait-il le 14 septembre à M. d'Andilly, un homme de vos amis qui en partage les jouissances avec une sensibilité extraordinaire à ceux qui ne les ont point encore goûtées. C'est un abbé des frontières de Champagne, par lequel vous me fîtes l'honneur de m'envoyer l'office du Saint-Sacrement, et qui fit, ce printemps dernier, un voyage avec vous dans une maison à huit lieues de Paris, d'où vous revîntes ensemble toute la nuit. Je le crois assez bien désigné pour que vous ne le méconnaissiez pas. Je vous avoue que ses sentiments me ravissent, et plût à Dieu que celui qui fait des cœurs ce qui lui plaît, voulût faire du sien quelque chose de bon et de grand. Vous en connaissez le génie et les talents. Cependant, il est avec moi pour un temps assez considérable, et qui ne s'emploiera, s'il plaît à Dieu, qu'à des choses utiles (1). »

Mais, nous dira-t-on, pourquoi toutes ces semi-indications, pourquoi tout ce mystère ? Quelles raisons avait-il de voiler ainsi le nom de son nou-

(1) *Papiers de la famille Arnauld*, t. II, Arsenal.

veau compagnon ? C'est qu'il craignait que sa lettre ne tombât entre des mains hostiles, et qu'on ne crût qu'en s'associant dans sa retraite un partisan bien connu des jansénistes, il voulait relever Port-Royal à Véretz. Comme on le tenait déjà dans un état de suspicion, il n'en aurait pas fallu davantage pour provoquer contre lui les rigueurs du pouvoir. Il s'agissait de M. l'abbé Le Roy, son ancien collègue au Chapitre de Notre-Dame de Paris, riche bénéficier, qui avait renoncé, depuis cinq ou six ans (1), à toutes les dignités ecclésiastiques et au monde pour se retirer dans son château de la Mérentais, où il s'adonnait exclusivement à la lecture de l'Écriture, des Pères, des Conciles et de l'histoire de l'Église. Il n'était guère possible que ces deux hommes, avec autant de ressemblance dans leurs antécédents, leur position actuelle, leurs goûts et leurs aspirations, qui s'étaient vus et fréquentés dans le monde, ne fussent pas heureux de se rejoindre et de renouer leurs anciennes relations. Ils s'accommodèrent, au reste, fort bien l'un de l'autre, et s'édifièrent réciproquement. L'abbé de Rancé écrivait à M. d'Andilly, le 26 octobre : « L'ermite que j'ai reçu dans mon désert depuis deux mois fait tout à fait bien son devoir. En un mot, il me fait tant de honte que je connais mieux que jamais que je n'ai pas encore commencé. On ne peut avoir de meilleurs sentiments que ceux qu'il a, ni aimer le bien plus qu'il fait. Je suis persuadé que son exemple me peut être d'un très grand avantage. Vous jugez bien que Paris ni le monde n'entre pas volontiers dans nos conversations, si ce n'est pour déplorer la misère de ceux qui s'imaginent que l'on ne peut s'en passer. Je me convaincs tous les jours de ma vie, non seulement que l'on peut s'en éloigner, mais qu'il est dangereux de ne le pas faire (2). »

M. l'abbé Le Roy ayant eu communication de cette lettre si élogieuse ne put la lire sans quelque confusion, et il se crut obligé de faire un acte d'humilité dans le *post-scriptum*. « J'ai trop de respect pour vous, disait-il à M. d'Andilly, et je suis trop dans vos intérêts pour souffrir que notre cher ami vous trompe. Je vous donne donc avis que le portrait qu'il vous envoie de moi n'est point semblable, et que le peintre m'a tellement flatté, que je n'y reconnais aucun de mes traits ; mais pour l'excuser, je veux croire qu'il s'est trompé lui-même, et que sa charité lui a persuadé que j'étais déjà ce que j'ai fort envie de devenir. Je vous conjure de me conserver l'amitié que vous m'avez promise. J'ose vous dire que je n'en suis pas indigne par les sentiments que j'ai pour vous. »

(1) Depuis 1653 : Racine, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 417; — Cerveau, *Nécrologie*, t. III, p. 207.
(2) Biblioth. de l'Arsenal (précité).

Cependant diverses circonstances firent croire à l'abbé de Rancé qu'il y avait à Port-Royal un certain refroidissement pour lui. Il avait appris que le duc de Luynes avait passé et repassé près de son château, sans daigner y entrer; qu'il avait séjourné longtemps en Touraine, presque dans son voisinage, sans même lui donner le moindre signe de sa présence; il en fut très peiné. Il s'en plaignit assez amèrement, en disant que si M. le duc n'avait pas cru devoir le visiter, il aurait pu au moins lui mander son arrivée, et qu'il n'aurait pas manqué d'aller le voir (1).

D'un autre côté, M. d'Andilly commençait à être mécontent : il avait amené son néophyte jusque sur le seuil du jansénisme, et non seulement il n'entrait pas, mais encore il paraissait ne pas comprendre ce qu'on attendait de lui. On l'avait déjà menacé indirectement de cesser des correspondances inutiles. Depuis ce moment, le disciple n'était plus à l'aise avec son maître; il craignait de le gêner, et par cela seul, il était gêné lui-même. Cet embarras se révèle dans plusieurs de ses lettres. Enfin, le dépit du maître éclata à l'occasion que nous allons dire. L'abbé de Rancé avait toujours été un véritable père pour ses serviteurs. Un de ses anciens domestiques, fermier de Marmoutiers, étant inquiété par le duc de Luynes, il pria sans beaucoup de façon M. d'Andilly de plaider sa cause près de son noble ami. M. d'Andilly, qui tranchait du grand seigneur et du grand docteur tout à la fois, fut vivement piqué de ce que son élève ne lui demandait plus, comme autrefois, des conseils pour la direction de sa conscience, mais des services pour ses valets. Il voulut bien, toutefois, parler au duc de cette affaire, et il obtint la cessation des poursuites. Mais dans sa réponse il s'exprima assez durement à ce sujet (2). L'abbé de Rancé baissa la tête, et reçut humblement tous les reproches qu'on lui fit. « Je n'ai garde, dit-il, de vous rien rappeler de ce qui s'est passé, après ce que vous me mandez, de crainte d'achever de me brouiller avec vous. Et afin que vous en soyez éclairci, je vous dirai franchement que je n'ai nullement cru, qu'étant auprès de vous comme j'y suis, j'eusse besoin d'un fort grand préambule et de le prendre de loin (3)..... »

M. d'Andilly paraissait à bout de ressources. Il avait tout épuisé : entretiens intimes, confidences, lettres, visites et entremises d'hommes les plus recommandables. Que pouvait-il lui rester encore ? Il voulut de nouveau lui envoyer quelqu'un. Il y avait toujours dans les environs de Port-Royal, de pieuses recluses, dames de haut parage, des pénitents de bon ton et

(1) Mêmes papiers et même correspondance.
(2) Lett. du 8 nov. 1659.
(3) Id. du 22 nov. 1659.

de bonne compagnie, dévoués aux doctrines nouvelles, auxquelles on en confiait de temps en temps l'apostolat et la défense dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles. On s'arrangea de sorte que l'un d'eux devait trouver Véretz sur sa route et s'efforcer d'y pénétrer, malgré la sévérité de la consigne, pour faire une dernière tentative. C'est ce qui fut exécuté, mais sans résultat. C'était sans doute à cette occasion que l'abbé de Rancé écrivait à M. d'Andilly : « Il a passé depuis peu chez moi, une personne de vos amis dans votre voisinage, qui vous aura sans doute dit des nouvelles de notre solitude; au moins, je l'en ai fort priée, et elle m'a promis qu'elle le ferait. Je parle de celle chez qui j'ai eu l'honneur de dîner avec vous la dernière fois que j'eus celui de vous voir. Je vous avoue franchement que je n'ai jamais vu ni un si bon cœur ni de si bons sentiments, et que je suis bien trompé si Dieu ne lui fait faire plus de chemin que l'on ne pense. Nous parlâmes fort de vous, et nous ne manquâmes pas de nous rencontrer en cela, comme en beaucoup d'autres choses (1). » Ainsi, voilà à quoi avait abouti cette nouvelle démarche : à des politesses respectueuses et à des compliments de part et d'autre; ce n'était pas cela qu'on demandait, mais des actions, et lui ne voulait pas agir, il restait immobile.

Cependant, la présence à Véretz de M. Le Roy laissait encore une lueur d'espérance; pour comble de malheur, cet abbé était tombé malade dès le mois d'octobre, et avec danger dans le commencement. L'abbé de Rancé en avertit aussitôt M. d'Andilly. « Notre pauvre ami, lui disait-il le 22 novembre, se porte mieux qu'il n'a pas encore fait; il se fortifie, et dans peu il sera en état de vous remercier lui-même de toutes vos bontés. Dieu lui a fait de grandes grâces depuis trois mois. » Enfin, le 25 décembre, il lui annonce que sa convalescence a été si pénible, que, dans la crainte de ne pouvoir recouvrer sa santé à Véretz, il s'est vu contraint de retourner à Paris. « Il a fallu, ajoutait-il, que lui et moi ayons donné cela aux avis des médecins; car, outre le mal de sa poitrine, qui était tout à fait considérable, il avait à son œil une incommodité si grande qu'il ne pouvait pas s'en servir pour rien regarder, même un seul moment. Ce mal consistait en une douleur qui ne le quittait guère, et une faiblesse si étrange de cet organe, qu'il n'en voyait point. Et tout cela lui est arrivé pour une dent qui lui avait été mal arrachée depuis quatre mois. »

L'abbé de Rancé se trouva seul chez lui; il n'y vit personne pendant tout cet hiver; Dieu, comme il le dit, lui fit la grâce de le laisser de la sorte sans ennui. Il put réparer le temps qu'il avait perdu pour ses

(1) Mêmes papiers, même correspondance. (Arsenal.) — Une autre lettre de la même date, annonce cette visite, sans dire le nom du visiteur ou de la visiteuse.

études ordinaires, pendant la maladie de M. Le Roy; car autrement, ainsi qu'il le remarquait très bien, on ne le doit tenir nullement perdu, *quand on fait ce que la charité et l'amitié veulent que nous fassions pour nos amis.*

A dater de ce moment, c'est-à-dire dès la fin de décembre 1659, les échanges de lettres entre l'abbé de Rancé et M. d'Andilly devinrent bien plus rares. Celles qu'ils s'écrivirent depuis furent plutôt de simple bienséance que de direction. L'abbé de Rancé avertit son ancien maître qu'il ne lui écrira plus de choses particulières le concernant, parce qu'on lui a dit *que depuis quelque temps, le commerce des lettres n'était pas fort sûr.* Cependant, il espère sortir de son désert au printemps et avoir l'honneur de le voir : c'est une joie qu'il goûte par avance, et il n'y en a point dans sa vie qui lui soit plus sensible que celle-là.

M. d'Andilly, malgré ces pompeuses formules de politesse, dut comprendre que l'abbé de Rancé était perdu pour lui et pour Port-Royal. D'un autre côté, le maréchal Fabert qu'il croyait avoir gagné aussi à son parti, lui échappait en même temps; de telle sorte, que toutes ces belles espérances qu'il avait nourries depuis deux ans, toutes ces grandes conquêtes dont il s'était flatté, s'évanouissaient en même temps, comme des vapeurs que le vent emporte (1).

CHAPITRE VIII

L'abbé de Rancé se rend près du duc d'Orléans; changement de conduite de ce prince; projet qu'ils forment ensemble de se retirer à Chambord (1659).

On sait assez ce qu'était Gaston d'Orléans, second fils de Henri IV et de Marie de Médicis; son premier mariage avec Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, son second, avec Marguerite de Vaudémont, qui fit tant de bruit, enfin toutes ses malheureuses intrigues.

Gaston, comme simple particulier, avait des qualités agréables, de l'esprit, de l'enjouement, l'humeur facile et libérale, la répartie prompte et fine, comme son père. En tant que chrétien, il voulait allier Dieu et le monde, ses plaisirs et l'Évangile. Ses mœurs étaient loin d'être pures, et

(1) M. Varin, dans son livre de *la Vérité sur les Arnauld*, a très bien prouvé tout cela et pour le maréchal Fabert et pour l'abbé de Rancé.

nous avons déjà vu une victime de son libertinage à la Visitation de Tours. Il avait de fréquents accès de colère, et blasphémait alors d'une manière si grossière et si indigne, que le P. de Condren, son confesseur, lui déclara qu'en punition, il ne serait jamais roi, que Dieu ferait des miracles pour l'en empêcher, qu'il lui enlèverait même son fils (1). En effet, ce jeune prince mourut : la lignée de Gaston s'éteignit malgré ses deux mariages ; et celle de Louis XIII, son frère, qui semblait déjà éteinte, se releva comme par miracle, lorsqu'après vingt-trois ans de stérilité, Anne d'Autriche mit au monde un dauphin dans la personne de Louis XIV.

Comme homme politique, il avait beaucoup d'ambition, la fantaisie de faire parler de lui, peu de capacité et de courage, peu de loyauté et de franchise. Jaloux de l'autorité du cardinal de Richelieu, dans lequel il voyait, disait-il, un nouveau maire du palais, il ne cessa de cabaler contre lui. Il ne recula devant rien pour le renverser ; il sacrifia ses amis les plus dévoués, et les vit traîner presque tous à la prison ou à l'échafaud, sans oser les défendre, et même sans les plaindre. Après avoir compromis le brave et chevaleresque Henri de Montmorency, il l'abandonna à l'implacable ressentiment de Richelieu, qui lui fit trancher la tête, le 30 octobre 1632, dans l'hôtel de ville de Toulouse. Cinq-Mars fut sacrifié aussi lâchement que Montmorency. Enfin, la moitié de la vie de ce prince ne fut qu'un flux et reflux de querelles et de raccommodements avec le roi son frère, et le cardinal. Après la mort de l'un et de l'autre, il se souleva contre Mazarin. Ayant échoué dans les guerres de la Fronde, sa fortune fut ruinée. Comme il eut refusé d'aller demander pardon au roi, il fut averti que des troupes se portaient au palais du Luxembourg pour le saisir. Alors, il quitta Paris et se retira dans son château de Blois, qui lui fut assigné pour le lieu de son exil (2).

Cette disgrâce lui fut utile, elle le détrompa de tous ces rêves ambitieux qui avaient fait le malheur de sa vie. Dieu le toucha et lui inspira un repentir salutaire de ses nombreux égarements. Ses mœurs s'épurèrent ; sa foi se ranima, il s'occupa de secourir les pauvres, de bâtir des couvents, des chapelles et des églises, de donner des vases sacrés aux paroisses ruinées par les protestants. L'abbé de Rancé, son premier aumônier, M. Olier de Saint-Sulpice, le P. Bourgoing de l'Oratoire, M[me] de Saujeon, furent les dépositaires de ses aumônes et les instruments de ses bonnes œuvres.

(1) *Journaux de M. des Lions,* p. 646 (Biblioth. imp., manuscrits); — Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 160.

(2) *Dict. hist.* (art. Gaston d'Orléans).

M[lle] de Montpensier, sa fille, a constaté dans ses *Mémoires* ce grand changement de conduite : « Il pensait à son salut, dit-elle. Il allait régulièrement tous les jours à la messe ; il ne manquait jamais à la grand'-messe de sa paroisse, ni à vêpres, ni aux autres prières. Il ne pouvait souffrir qu'on jurât dans sa maison : il s'était corrigé lui-même de cette méchante habitude ; et j'ai beaucoup d'espérance que Dieu lui aura fait miséricorde (1). »

M[me] de Motteville, dans ses *Mémoires*, dit pareillement de ce prince : « Il s'était soumis pieusement aux volontés divines : il était devenu dévot, sa vie était exemplaire ; il avait ses heures de retraite et de prière ; il ne jouait plus, et jamais prince n'a goûté plus le repos que lui (2). »

Gaston d'Orléans, dans les derniers moments de sa vie, avait même formé le projet de se retirer entièrement du monde.

L'abbé de Rancé, à qui il ouvrit d'autant plus volontiers son cœur à ce sujet, qu'il le voyait dans des dispositions où il désirait être lui-même, l'encouragea dans cette sainte et généreuse pensée, et en écrivit à la Mère Louise de la Visitation pour lui demander le secours de ses prières et de celles de sa communauté. Nuit et jour ces bonnes religieuses étaient aux pieds des autels pour faire une douce violence à la miséricorde de Dieu, en le suppliant d'achever ce qu'il avait commencé (3).

Cette femme, jetée par le repentir dans un cloître, demandant pardon au ciel pour son séducteur, les larmes aux yeux, à genoux au milieu de ses nonnes, nous présente un tableau si touchant, si curieux et si instructif, que nous sommes étonné qu'il n'ait pas encore tenté le pinceau d'un grand-maître.

Le dessein du prince était de se retirer au château de Chambord, avec douze seulement de ses plus fidèles domestiques, pour y vivre solitaire et uniquement occupé de l'affaire de son salut. L'abbé de Rancé ayant consenti à l'accompagner, on ne pensa plus de part et d'autre, qu'à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de ce projet.

Près du parc de Chambord, et dans le plus épais de la forêt, était le prieuré de Boulogne, de l'Ordre de Grandmont, que l'abbé de Rancé possédait en commende. Ce lieu, presque inaccessible aux hommes, lui parut fort propre à ses desseins. Sept ou huit religieux y vivaient oubliés comme dans un autre monde : on n'y entendait d'autre bruit que celui du chant des

(1) *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, collect. de Petitot, t. XLI, p. 69 et 71, et t. XLII, p. 469.
(2) *Mémoires* de Madame de Motteville, collect. Petitot, t. XXXIX, p. 407.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 205; — Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 216 et 217.

oiseaux et des louanges de Dieu. L'abbé, au milieu d'eux, avait un appartement fort commode, mais si solitaire, que de quelque côté qu'on regardât par les fenêtres, on ne voyait que des bois. Il crut que c'était là son tombeau, et que Dieu n'avait inspiré au prince le désir de se retirer à Chambord, que pour lui fournir à lui-même l'occasion d'aller s'ensevelir dans ce désert qui en était proche (1).

Le temps de son service fini, il retourna à Véretz, pour mettre ordre à ses affaires, en attendant les dernières volontés du prince. Sous le charme de cette séduisante perspective, il ne pensait plus qu'au bonheur que goûtaient ces anciens solitaires qui, contents des choses absolument nécessaires à la vie, passaient leurs jours dans la contemplation des grandeurs de Dieu, aussi pauvres des biens de ce monde qu'ils étaient riches de ceux de la grâce. Ces réflexions l'amenèrent insensiblement à la pensée des marques de prédestination que Jésus-Christ nous donne dans son Évangile : les larmes, la pauvreté, l'humilité, l'éloignement des plaisirs et des commodités de la vie. Alors, venant à comparer ces maximes avec la magnificence de son château, ces appartements d'une si grande richesse, ces meubles précieux où l'or éclatait de toute part, ces lits superbes, ces couches si moëlleuses, si douces, moins faites pour le repos que pour la mollesse, ces tableaux de prix où les peintres n'avaient rien oublié de ce qu'il y a de plus excellent dans leur art; ces vastes salles à manger où l'on avait servi tant de fois la sueur des pauvres dans des vases d'argent, ces jardins délicieux où les sens trouvaient tout ce qui était capable de les flatter (2) ; il jeta à cette vue un profond soupir, et comme s'il fût revenu d'un sommeil léthargique, il s'écria : « Où suis-je, ô mon Dieu ! ou l'Évangile nous trompe, ou c'est ici la maison d'un réprouvé. »

Jamais cri plus douloureux, plus déchirant ne s'est échappé de la poitrine et du cœur d'un chrétien. Quel riche du siècle serait assez malheureux pour lire de semblables paroles sans émotion, sans sentir un frisson d'effroi courir dans toutes ses veines !

Une rencontre qu'il fit et qu'il raconte lui-même, contribua beaucoup à le confirmer dans ces sentiments : « Un jour, dit-il, je joignis un berger qui conduisait son troupeau dans la campagne, par un temps qui l'avait obligé de se mettre à l'abri sous un arbre. Comme je lui remarquai un air qui me parut extraordinaire (il avait environ soixante ans), je lui demandai s'il prenait plaisir à l'occupation à laquelle il passait ses jours. Il me

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 206.
(2) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 66; — Gervaise, *Jugement crit.*, p. 219 et 220.

répondit qu'il y trouvait une paix profonde ; que c'était pour lui une consolation bien sensible de conduire ces bêtes simples et innocentes ; que les jours ne lui duraient que des moments ; qu'il trouvait tant de douceur dans sa condition, qu'il la préférait à toutes les choses du monde ; que les rois n'étaient pas si heureux ni si contents que lui ; que rien ne manquait à son bonheur, et qu'il ne voudrait pas quitter la terre pour aller dans le Ciel, s'il n'y trouvait des campagnes et des troupeaux à conduire. J'admirai, continue l'abbé, la simplicité de cet homme, et le mettant en parallèle avec les grands dont l'ambition est insatiable, qui ne trouveraient point de quoi se satisfaire, quand même ils jouiraient de toutes les fortunes, et de tous les plaisirs et honneurs d'ici-bas ; *je compris que ce n'était point la possession des biens de ce monde qui faisait notre bonheur, mais bien l'innocence des mœurs, la simplicité et la modération des désirs, la privation des choses dont on peut absolument se passer, la soumission aux volontés de Dieu, l'amour et l'estime de l'état dans lequel il lui a plu de nous mettre* (1). »

Cette petite histoire contient tout un traité de morale à l'usage de cette multitude prodigieuse d'ambitieux, de mécontents, d'incompris qui remplissent le monde de leurs plaintes et de leurs murmures, et qui auraient besoin, pour apprendre où est le bonheur, d'aller à l'école d'un berger.

CHAPITRE IX

L'abbé de Rancé assiste Monsieur à ses derniers moments ; impression terrible et salutaire que produit sur lui le spectacle de cette mort (1660).

L'abbé de Rancé était à peine de retour à Véretz, qu'un gentilhomme, envoyé de la part du duc d'Orléans, vint en poste l'avertir que ce prince était gravement malade, et qu'il le demandait en toute hâte. En effet, il avait été pris d'une fièvre continue, avec une fluxion sur la poitrine ; et quoique ces accidents, assez ordinaires pendant l'hiver, ne parussent pas dangereux, cependant le malade, qui avait le pressentiment qu'il n'en relèverait pas, voulait avoir près de lui son premier aumônier.

(1) *Traité des Obligations des Chrétiens*, p. 192. (Biblioth. imp.)

Celui-ci arriva à Blois le troisième jour de la maladie. Sa présence parut produire un heureux effet sur l'esprit du prince, qui passa la nuit suivante avec assez de tranquillité, et on en conçut d'heureuses espérances qui ne se réalisèrent pas (1).

Dès le cinquième jour, le mal prit un caractère alarmant. L'abbé de Rancé était toujours au chevet de son lit, avec son épouse et ses enfants, lui parlant de ses devoirs avec beaucoup de franchise et de charité. Sur ces entrefaites, arrivèrent l'évêque d'Orléans, Mgr Alphonse d'Elbène, et le P. de Mouchy (2), qui était connu et vénéré de Son Altesse Royale (3). Le prélat, après avoir fait sa visite au prince, s'approcha de l'abbé de Rancé pour le saluer, et, après quelques compliments (4), ils s'entretinrent de l'état du malade. Il avait déjà reçu la sainte communion, par dévotion, au début de la maladie, et il l'avait demandée en Viatique. Tous trois conclurent qu'il fallait la lui administrer de suite, sans s'arrêter aux oppositions de ses officiers qui disaient qu'on faisait leur maître plus malade qu'il n'était.

L'évêque d'Orléans étant parti, on procéda à cette touchante cérémonie, que l'abbé de Rancé accompagna d'exhortations qui tirèrent des larmes des yeux de tous les assistants (5). Monsieur mourut dans de grands sentiments de religion et de pénitence, après sept jours de maladie, à la fête de la Purification de l'an 1660, âgé d'environ 52 ans, étant né à Fontainebleau le 25 avril 1608 (6).

La nuit, tout le monde s'étant retiré, l'abbé de Rancé se trouva seul près du corps avec le P. de Mouchy. La mort toujours terrible, et plus terrible lorsqu'elle s'abat sur les sommités du monde; cet abandon, cette solitude, ce silence, ce compte que le prince avait à rendre de tant de faiblesses et d'égarements (7), tout ce spectacle lugubre absorbait son âme, et le confirmait de plus en plus dans le mépris qu'il avait déjà conçu pour les choses de la terre, et dans la résolution où il était de s'en séparer

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 222; — *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 212.

(2) Le Nain, t. I, p. 22; — Marsoll., t. I, p. 58.

(3) C'est ce que nous avons constaté dans sa biographie manuscrite citée plus haut.

(4) Comment Le Nain peut-il dire que l'évêque d'Orléans présenta l'abbé de Rancé au P. de Mouchy comme un inconnu, puisqu'il était son directeur à l'Oratoire de Paris?

(5) Le Nain dit que le P. de Mouchy et l'abbé de Rancé se retirèrent dans leur cabinet pendant qu'on administrait le Saint Viatique et l'Extrême-Onction au prince; c'est une erreur.

(6) Gui-Patin (lettre à Falconet, t. III, p. 225) dit: « Il mourut le 7e jour d'une fièvre continue, avec fluxion sur la poitrine et quatre prises de vin émétique, dont Guénaut ordonna les trois derniers, disant que c'était le vrai moyen de guérir. »

(7) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 228

à jamais. Ce fut aussi l'unique sujet des entretiens qu'il eut avec le P. de Mouchy, pendant qu'on embaumait le corps du défunt et qu'on travaillait aux préparatifs de ses obsèques. « Eh bien! lui dit ce dernier, qu'est devenu ce prince, autrefois si fier, si puissant, et qui touchait de si près à la couronne? Dans ce moment, où le temps finit et l'éternité commence, il n'y a plus pour lui de rang, de distinction, de gloire, de plaisirs : tout a disparu, tout s'est évanoui! Seul devant le tribunal de Dieu, il a déjà entendu l'arrêt qui décide pour jamais de son éternité (1). »

Ces paroles, qui partaient d'un cœur véritablement touché, pénétrèrent celui de l'abbé de Rancé (2). Il répondit « qu'il y avait longtemps qu'il se disait les mêmes choses, ou plutôt que Dieu les lui disait au fond de son cœur; qu'il avait l'esprit convaincu du néant des biens de ce monde, et qu'il y tenait encore par mille endroits; qu'il craignait que Dieu ne se lassât de lui parler et ne l'abandonnât....... » Le P. de Mouchy appuya sur cette dernière réflexion et la développa, et, pendant qu'il parlait, la grâce agissait sur le cœur de l'abbé de Rancé. « C'en est fait, dit-il, le monde ne me sera plus rien : j'y renonce et l'abandonne pour toujours. Mais comment faire? Comment m'y prendre? Je suis accablé d'affaires et chargé de bénéfices, comment sortir des embarras où je me trouve? » Le P. de Mouchy, comme nous l'avons déjà dit, ne songeait qu'à en faire un ecclésiastique réglé et utile à l'Église; il modéra son zèle sans le ralentir, et lui fit comprendre que, dans ces commencements, Dieu ne demandait autre chose de lui, sinon qu'il s'affermît dans ses bons desseins. « Priez beaucoup, lui dit-il, fuyez le monde, soyez fidèle à Dieu; évitez le trouble et un certain empressement mal entendu, et les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes. »

Ces entretiens, déjà si touchants, si émouvants par eux-mêmes, empruntaient encore à cette mort, à ce cadavre étendu tout près, à cette scène de deuil, je ne sais quoi d'effrayant et de sublime. L'abbé de Rancé sentit plus d'une fois des larmes couler de ses yeux. La mort de Mme de Montbazon avait été un premier coup de tonnerre; celle du duc d'Orléans en était un second. Il communiqua toutes ses émotions à M. d'Andilly, quelques jours après (3).

« Je vous avoue, dit-il, qu'ayant assisté Monsieur, autant que je l'ai pu, dans les derniers moments de sa vie, je suis tellement touché d'un

(1) Marsoll., *Vie de M. de la Trappe*, t. I, p. 60; — *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 213.

(2) Nous avons suivi ici la biographie manuscrite du P. de Mouchy dans le Recueil manuscrit des *Vies des prêtres de l'Oratoire*, p. 443, 465. (Biblioth. imp.)

(3) Collect. de M. Monmerqué.

spectacle si déplorable, que je ne puis m'en remettre. On a cette consolation, qu'il est mort avec tous les sentiments et toute la résignation qu'un véritable chrétien doit avoir à la volonté de Dieu. Il reçut Notre-Seigneur dès le commencement de son mal, et eut le soin lui-même de le demander, une seconde fois, pour Viatique, avec de grandes démonstrations d'une foi vive et d'un parfait mépris des choses du monde. Quelle leçon! Monsieur, pour ceux qui n'en sont pas détachés, et pour ceux qui sont persuadés de son néant et qui travaillent pour s'en déprendre.

« Ce pauvre prince dit, le matin du jour même de sa mort, ces mots : *Domus mea, domus desolationis;* et, comme on lui voulut dire qu'il n'était pas si mal qu'il pensait, il répliqua : *Solum mihi superest sepulchrum;* ensuite, il demanda l'Extrême-Onction, et dit qu'il était résigné à la volonté de Dieu. Enfin, je suis persuadé qu'il lui a fait miséricorde....... J'écris de Blois, malade d'un rhume qui me cause une oppression qui m'empêche d'écrire. Je vous supplie de demander à Dieu, et de lui faire demander pour moi, qu'il me fasse la grâce de retirer tout le bien et l'avantage que je dois d'une rencontre aussi touchante que celle-là l'est.... Je reviens à la mort de ce pauvre prince : la désolation qui parut dans sa maison qui retentissait de plaintes et de gémissements au moment de sa mort, l'esprit humain ne saurait rien se figurer de si pitoyable, je confesse que j'en suis accablé de douleur. »

Après quelques jours de deuil, le corps de Monsieur fut porté à Saint-Denis, et l'abbé de Rancé alla présenter son cœur aux RR. PP. Jésuites de Blois, qui le déposèrent dans la belle chapelle qu'il leur avait fait bâtir. Nous ne voyons pas sur quels documents se sont appuyés ceux qui ont prétendu qu'il avait prononcé une oraison funèbre. Il se borna à l'allocution d'usage prescrite par les Rituels dans ces circonstances (1).

On ne put jamais le décider à accompagner le corps jusqu'à Saint-Denis, parce qu'il voulait éviter à tout prix la cour et le monde. Les mêmes raisons le détournèrent d'aller sitôt à Véretz. Il prévit que la mort du duc d'Orléans lui attirerait en ce lieu un grand nombre de visites, incompatibles avec ses dispositions présentes; aussi préféra-t-il se retirer près du Mans, chez un de ses vertueux amis, M. de La Rivière, qui lui offrit la plus cordiale hospitalité au foyer de son castel de la Groirie (paroisse

(1) Il y eut une oraison funèbre prononcée dans l'église des jésuites par le P. René-Franç. Faverolles, jésuite, imprimée à Blois, in-4, 1660. (Voir la *Biblioth. histor. de France* du P. Lelong, t. II, p. 683, n° 25,603.) Le Corps de ville de Blois chargea un M. Boitard, curé de la ville, de prononcer le même éloge dans l'église de Saint-Sauveur, paroisse du château où le prince était décédé. (Délibération du conseil municipal du 7 février 1660.)

de Trangé). Il y passa quelques semaines. C'est une tradition conservée dans ce château que l'abbé de Rancé faisait habituellement ses promenades solitaires le long d'une allée obscure, derrière la maison, et conduisant à un étang qui existe encore; cette allée a porté depuis le nom d'allée de Rancé ou de *la Réforme* (1). « Là, dit Marsollier, il repassait dans l'amertume de son cœur ses anciens égarements, ces jours vides, donnés tout entiers au monde et perdus pour l'éternité. Il tâchait de fléchir la miséricorde de Dieu, cultivait avec soin les prémices de sa conversion, et se préparait à de nouvelles grâces par le bon usage qu'il faisait de celles qu'il avait déjà reçues. »

La mort du duc d'Orléans, il ne faut pas le dissimuler, lui fut un coup très sensible et aussi très salutaire. Trois mois après, le souvenir lui en était aussi présent et aussi douloureux que le premier jour. « Il est vrai, écrivait-il à M. Favier le 10 mai, que la mort de Monsieur m'afflige extrêmement. Ma consolation est que je le crois mort en chrétien, et avec des sentiments fort capables de désabuser ceux qui conservent des attachements pour les grandeurs du monde; et, comme depuis quelque temps il s'en était éloigné, il n'a eu nul regret de les quitter, et le seul qu'il ait emporté est celui de ne les avoir pas autant méprisées, qu'il les croyait peu dignes de l'estime et de la recherche des gens de bien. Vous jugez que ce m'a été une grande leçon, et que je n'ai pu l'observer dans toutes les circonstances de sa maladie et de sa mort, que je n'en aie reçu de sensibles impressions. Dieu fasse par sa grâce qu'elles ne me soient pas inutiles, et que je profite mieux, que je n'ai pas fait jusqu'ici, du temps qu'il m'a donné dans ma retraite (2)! »

Ayant su que le secret de son séjour au château de la Groirie commençait à s'ébruiter, il se retira chez lui avec la résolution de resserrer ses voies encore plus étroitement. Tout fut réglé à Véretz, plus que jamais, sur le pied d'une maison où l'on ne pense plus qu'à Dieu et à son salut. Dans ses rapports avec les paysans de ses domaines et des environs, il s'était aperçu combien était grande l'ignorance de ces malheureux qui vivaient dans le Christianisme sans le connaître. Il avait renoncé pour toujours aux prédications éclatantes, dont on fait souvent un commerce de

(1) Tous les historiens de l'abbé de Rancé parlent de cette retraite chez un de se amis (Le Nain, l. I, t. I, p. 23). Maupeou (l. I, t. I, p. 55) la place à six lieues de Paris, chez un de ses amis, dans une terre de la famille. Marsoll. (l. I, c. II, p. 65) dit que ce fut dans le Maine. M. Anjubaut, bibliothécaire de la ville du Mans, M. Ad. d'Espaulart, au Mans, nous ont transmis ces renseignements, confirmés par M. de Grandval, propriétaire actuel du château de la Groirie.

(2) Collect. Galipaud, à l'Arsenal, nº 50. — Nous avons plusieurs copies de cette lettre et l'adresse.

vanité et d'ambition ; mais il crut pouvoir, sans danger pour lui-même, travailler dans ses moments de loisir à faire connaître Jésus-Christ à ces hommes simples, pour lesquels il a versé son sang aussi bien que pour les rois de la terre. Il leur apprenait par ses discours à connaître Dieu, et, par ses charités, à le bénir (1).

Il avait à sa présentation plus de cinquante prieurés ou cures dépendants de ses abbayes, ce qui lui attirait grand nombre de visites et de lettres de la part d'une foule de solliciteurs et troublait le repos de sa solitude. Pour retrancher ces distractions, et pourvoir en même temps plus efficacement à la décharge de sa conscience, il en envoya les provisions, avec le nom en blanc, aux évêques dans les diocèses desquels ils étaient situés, afin qu'ils y nommassent eux-mêmes les sujets qu'ils jugeraient les plus capables, « n'y ayant rien, disait-il, où l'on se mécompte davantage, que dans le jugement que l'on porte sur les ecclésiastiques (qui courent après les bénéfices), dont la plus grande partie n'a que la surface de la piété et de la vertu, sans en avoir le fond ni la vérité (2). »

CHAPITRE X

L'abbé de Rancé songe sérieusement à quitter le château de Véretz ; il consulte l'évêque de Châlons, qui le renvoie à Monseigneur d'Aleth (1660).

Il y avait déjà près de trois ans, que l'abbé de Rancé vivait en pieux ecclésiastique dans son château de Véretz. Ce fut comme sa première station sur la colline, avant de gravir plus haut et de s'enfoncer dans les gorges du désert. Il voulut d'abord se faire une retraite d'où, comme d'une hauteur, il pût voir sans prévention la vanité des choses de la terre. En cet état de demi-solitude, et comme sur la lisière des deux mondes, on dirait saint Bernard à Châtillon, délibérant sur le choix de vie qu'il doit embrasser. Cet intervalle de Véretz, selon M. Sainte-Beuve, est celui qui sourirait le plus à bien du monde dans la vie de l'abbé de Rancé, si telle

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 218 ; — *Vie de M. de la Trappe*, par Marsoll., t. I, c. XI, p. 70.
(2) *Lettres de piété*, t. II, 80[e], à Madame de Guise.

chose que l'imagination avait le droit de s'ingérer dans un exemple pareil (1).

Il est âgé de trente et un à trente-six ans, durant le laps de temps qu'il y passe : c'est l'heure où la vie se partage et où la jeunesse nous fait ses véritables adieux. L'abbé de Rancé a senti le vide profond et le dégoût: âme forte, il veut se reprendre ailleurs, il cherche par-delà. Une lueur de la grâce divine lui est apparue : il se recueille, il médite, il fait de bonnes lectures, il prie surtout. Il comprend qu'il ne peut y avoir de halte dans le chemin de la vertu; que s'arrêter, c'est reculer, *non progredi regredi est;* il vise plus haut.

« Dieu me fit connaître, dit-il, qu'il m'en fallait davantage, et qu'un état doux et paisible, tel que je me le figurais, ne convenait point à un homme qui avait passé sa jeunesse dans les égarements et les maximes du monde. Quelques-uns de mes amis se mirent en tête de me faire changer de dessein, mais je fus sourd à toutes les mauvaises raisons qu'ils purent m'alléguer; jusqu'à leur dire que tous les hommes ensemble n'étaient pas dignes qu'on leur donnât un moment d'attention, quand ils voulaient détourner un chrétien des devoirs de sa religion. Ils ne savaient que me répondre, et lorsqu'ils insistaient, en disant que je ne pourrais soutenir ce que je voulais entreprendre, et qu'on me reverrait parmi eux avec hont et confusion, je leur répliquais tout en colère: que si cela m'arrivait, ce serait une punition de mon inconstance, et que je l'aurais bien mérité. Enfin, Dieu s'expliqua de telle sorte en ma faveur, que je vis clairement que c'était sa volonté que je renonçasse absolument à tout commerce, et que j'embrassasse une solitude exacte et rigoureuse (2). »

L'abbé de Rancé, dans son redoublement de zèle, avait raison; car, prenez garde! ce Véretz avec des amis, des ombrages, des promenades, avec son mélange d'étude, de conversation grave et de pieux désirs, qu'est-ce autre chose que de méditer toujours la régénération et de ne l'accomplir jamais? Qu'est-ce, sinon vouloir concilier l'exil d'ici-bas et le grand rivage, les douceurs de la traversée et la hâte d'arriver au port? Prolongez un peu cette situation, faites un établissement de ce qui ne devait être que le prélude, et vous avez un Tibur chrétien tel que les Atticus de toutes les doctrines se le choisiront. Vous pouvez être un homme heureux et un homme sage, vous n'êtes plus le généreux athlète moral, le grand cœur brûlant et immolé! (3).

(1) *Port-Royal*, t. III, à la fin.
(2) Lett. à Madame la comtesse de Lafayette.
(3) Voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, à la fin.

Tout cœur humain saisi de repentir, à une certaine heure, a plus ou moins son Véretz, son premier moment sur la colline; mais ce n'est pas tout : s'arrêter à Véretz, s'y asseoir, s'y oublier, c'est faire de la première étape le but du pèlerinage; c'est risquer souvent de redescendre. Oh! qu'il a plutôt hâte de gravir celui qui se croit fermement en marche vers l'éternité!

Autant l'abbé de Rancé sentait le besoin d'aller plus loin, autant il tremblait de s'avancer témérairement et en aveugle : il lui fallait de nouveaux conseils et de nouveaux guides.

Il avait toujours eu la plus grande confiance en Mgr l'évêque de Châlons. Il le consulta sur le projet qu'il avait formé de se dépouiller de ses biens et de ses bénéfices, et de chercher une solitude plus profonde. Ce prélat répondit qu'il ne croyait devoir rien décider sur le genre de vie qu'il devait embrasser. Il lui disait, en général, qu'il ne pouvait approuver qu'il eût plusieurs bénéfices; que cette pluralité était trop contraire aux lois de l'Église, pour se reposer sur des dispenses obtenues le plus souvent sur de faux prétextes ou de faux exposés. Il lui déclarait formellement qu'il devait réparer le tort que son père et lui avaient pu faire aux églises et aux pauvres, en n'usant pas des revenus ecclésiastiques selon l'intention des fondateurs; ensuite, qu'étant l'héritier de son père, il était tenu de ses faits et du paiement de ses dettes; qu'à plus forte raison, il devait satisfaire à celles qu'il avait contractées lui-même. Mais il ne pouvait approuver cette grande retraite pour laquelle il témoignait se sentir un violent attrait; il pourrait la lui passer pour un temps, dans la vue d'expier ses péchés par la pénitence, d'y prendre de bonnes habitudes, de s'y instruire de ses devoirs, de s'y fortifier contre l'impression des objets des sens; mais il ne croyait pas qu'elle dût être perpétuelle et que Dieu lui eût donné de si grands talents pour les enfouir. Il ajouta cependant que, sur ce dernier point, il ne décidait rien, et qu'il fallait s'en rapporter à Mgr d'Aleth. Il promit de lui en écrire et de le prier de voir s'il n'y aurait pas moyen d'accorder les intérêts de la pénitence avec ceux de l'Église et de l'utilité publique, dans le genre de vie que l'on pourrait lui conseiller (1).

L'abbé de Rancé s'adressa aussi aux RR. PP. Séguenot et de Mouchy, ses deux directeurs spirituels; mais ils n'eurent garde de l'exhorter à se lancer, sans regarder en arrière, à travers la haute mer, et, après avoir atteint le but, à brûler son esquif. Ils se contentèrent de l'engager à lou-

(1) *Vie de messire Félix Vialart de Herse*, év. et comte de Châlons en Champ., pair de France (Cologne, 1738); — Goujet, p. 111, 115.

voyer non loin du rivage, c'est-à-dire, qu'en bons jansénistes, ils lui conseillèrent encore des moyens termes et des biais. Le Père Séguenot surtout lui représenta qu'il n'était pas obligé à la perfection; qu'avec la permission du Souverain Pontife, il pourrait en conscience garder ses bénéfices. Mais cette direction cauteleuse et timide ne lui allait plus, et il répondait hardiment à un de ses amis : « Le Père Séguenot se mécompte quand il dit que je prends la voie la plus parfaite, je ne fais que me tirer du crime. Je ne révoque point en doute la puissance du Pape; il le peut, mais je suis assuré que son intention n'est point de permettre la chose, pour flatter la cupidité et l'ambition des hommes (1). »

Il crut devoir écrire directement à Mgr d'Aleth, et lui dévoiler l'intérieur de son âme, avec ses besoins nouveaux et ses scrupules au sujet de ses bénéfices. Ce prélat ne put que le féliciter de ses excellentes dispositions, mais il ne voulut rien décider, dans des choses de cette importance, sur un simple exposé et sans y avoir mûrement pensé devant Dieu, ni même sans avoir eu avec lui plusieurs conférences à ce sujet. Cette réponse lui fit comprendre qu'il ne devait pas s'attendre à recevoir de Mgr d'Aleth des décisions plus précises, s'il n'allait le trouver dans son diocèse, où il était tellement attaché, qu'on ne pouvait pas se promettre de le voir ailleurs (2).

Ces hésitations et ces retards ne s'accordaient guère avec la vivacité et l'ardeur de l'abbé de Rancé. Ce fut dans ce moment d'incertitude qu'il pensa à la solitude de saint Bruno : il se fit par l'imagination une cellule sur le sommet des Alpes; là, il serait ce qu'il désirait tant être : introuvable; là, il serait si haut et le monde si bas sous ses pieds, qu'il ne pourrait plus le voir ni en être vu; là, il respirerait, enfin, le grand air du désert. Il eut le projet d'aller voir et étudier ces lieux, et il pria M. l'abbé Favier de l'accompagner.

Ce secret fut bientôt divulgué, on ne sait comment. Ses amis, ceux de la Touraine surtout, tremblant de le perdre pour jamais, firent tous leurs efforts pour le retenir au milieu d'eux. Il leur répondait de lui trouver à deux lieues de Tours un désert, quelque affreux qu'il pût être, pourvu qu'il y fût sans affaires et sans biens, il y vivrait content; « à moins, toutefois, ajoutait-il, que la Providence ne m'envoie pas plus loin, car nous sommes dans les mains de Dieu, et le Seigneur se rit de nos projets et de nos pen-

(1) Collect. Galip., Arsenal, n° 50, (Copie vérifiée.)
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 196.

sées, et il faut faire aveuglément ce qu'il lui plaît et non pas ce que nous voulons (1). »

Mgr de Tours, qui avait toujours cru que le temps, les obstacles, les réflexions, changeraient les idées de son neveu, fut très alarmé lorsqu'il entendit parler de la Grande-Chartreuse. Il le pria de se rendre près de lui de suite, parce qu'il avait quelque chose d'important à lui communiquer.

L'entretien qu'ils eurent ensemble fut pénible, et les explications de part et d'autre assez vives. L'abbé de Rancé écrivait alors : « Nous avons parlé, Monseigneur de Tours et moi, des matières qui me regardent avec beaucoup de chaleur; mais je suis plus résolu que jamais aux choses, et quand, après les avoir faites, je serais obligé de m'en aller au Canada, je les ferais malgré tout le monde. On m'a voulu donner un emploi considérable dans le diocèse, qui est celui de directeur de tous les couvents de religieuses ; vous croyez bien que je ne l'ai pas accepté. Mon refus a été particulièrement fondé sur ce que cela ne convient pas à des jeunes gens, et qu'il fallait se savoir conduire avant que de prétendre conduire les autres. Peut-être aussi Dieu le veut-il ainsi pour mon repos. Je n'ai point voulu alléguer cette raison à Monseigneur de Tours, qui est certainement quelque chose à un homme de mon humeur, que je n'entends point prendre les places de mes amis et courir sur leurs marchés. J'ai grand besoin que vous priiez pour moi le Seigneur. En vérité, sans lui et sans une miséricorde particulière, je ne sais pas trop ce que je deviendrais. Que la vie est ennuyeuse! Que sa durée, quelque courte qu'elle paraisse, est insupportable! Si Dieu n'en adoucissait les croix et les amertumes, que nous serions malheureux! (2). »

Dieu ne voulait pas l'abbé de Rancé dans l'Institut de saint Bruno ; il lui suscita des difficultés imprévues qui l'obligèrent de différer son départ. Il écrivit à M. Favier que le voyage de la Chartreuse avait été remis par quelque rencontre, mais qu'il n'y renonçait pas. « J'espère, disait-il, que le Seigneur me fera un jour la grâce de l'exécuter; souvenez-vous que vous m'avez promis d'en être. » Ce voyage fut empêché par celui d'Aleth, et finalement il n'eut pas lieu.

M. d'Andilly échangeait toujours quelques lettres avec son ancien disciple. Depuis le commencement de cette année, Port-Royal était en butte à de nouvelles persécutions : il lui fit part de ses douleurs et de ses inquié-

(1) Collect. Galip., Arsenal, nº 50. (Copie vérifiée.)
(2) *Ibid.* — Nos notes semblent indiquer que cette lettre fut adressée à M. Favier; mais nous n'en sommes pas assez sûr pour l'affirmer.

tudes. L'abbé de Rancé répondit, le 5 avril, qu'il ne pensait pas que la visite qu'on leur avait rendue eut eu des suites aussi déplorables. « On ne pouvait, disait-il, se porter à de plus grandes extrémités, et particulièrement dans un temps où le repos et le silence dans lequel on se contient semblent devoir mettre les gens à couvert de semblables orages..... Je ne vous répète point ni mes sentiments ni les peines que j'ai de toutes celles que vous avez, il suffit que vous me connaissiez pour croire qu'elles ne peuvent être plus grandes..... Je commence à ressentir de la joie de ce que ce mois-ci ne se passera point sans que j'aie l'honneur de vous voir. Ne me faites plus celui de m'écrire, car je prétends partir de chez moi dans cinq ou six jours pour m'en aller en Normandie (1). »

Il partit en effet et s'achemina vers son abbaye de Notre-Dame-du-Val, qu'il n'avait pas encore visitée; il la trouva dans un état affreux et presque déserte. Il somma les religieux qui l'avaient abandonnée d'y revenir et d'y reprendre l'office canonial, qui était interrompu depuis bien des années, au grand scandale des habitants de la contrée.

Du Val, il revint à la Trappe, pour se rendre ensuite à Paris, d'où il prétendait exécuter le dessein qu'il avait d'aller à Aleth. Dieu a presque toujours permis que ses saints, dans les moments décisifs et suprêmes, eussent une tentation d'épreuve. L'abbé de Rancé écrivait alors : « Je vous avoue que j'ai trouvé quelque contradiction en moi-même depuis quelques jours. Cependant, il ne faut pas s'arrêter en chemin dans une affaire de cette nature, et j'espère que le Seigneur me donnera la force nécessaire..... Ma misère serait grande si ce voyage m'était infructueux (2). »

La cour de France était alors à Saint-Jean-de-Luz pour y recevoir l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, que le roi devait épouser dans cette ville, au milieu de fêtes et de divertissements de tout genre. Étrange contraste! Louis XIV allait au pied des Pyrénées chercher une épouse et des plaisirs; l'abbé de Rancé s'y rendait aussi pour y chercher une grotte avec le sac de la pénitence. Ces deux hommes ne devaient pas se rencontrer. En effet, l'abbé de Rancé trouva à Paris une lettre par laquelle on lui mandait de surseoir à son voyage jusqu'à ce que la cour fût partie. Mais, en attendant, que faire? Il est seulement depuis trois jours à Paris, et, comme il le dit, il se sent déjà accablé d'y être. L'ennui et le dégoût le chassent malgré lui de cette ville; il n'y voit que misères; les plus sensés de ceux qui y sont en demeurent d'accord, et il n'en a jamais été plus

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 339. (Collect. de M. Monmerqué.)
(2) Collect. Galip., Arsenal, p. 12, n° 50 (copie vérifiée).

convaincu lui-même. Il eut hâte d'en sortir, et, au lieu de revenir à Véretz, il profita de ce moment pour visiter sa tante et ses cousins en Champagne (1).

Le 9 mai, il était à Pons-sur-Seine; il espérait en partir la dernière fête de la Pentecôte (2) pour la Touraine, d'où il irait ensuite à Aleth.

« Je voudrais y être déjà, disait-il; cependant cela ne se réglera pas sur mes impatiences, mais par le départ de la cour de ce pays-là. Dans le cas que ce ne fût pas sitôt, je me renfermerai dans ma maison, plus invisible que jamais, en attendant le jour que je pourrai partir pour aller où vous savez. Je m'ennuie partout ailleurs que chez moi. Je viens de Cresne, où j'ai été trois jours. J'en ai passé autant à Paris, et je puis vous assurer que parmi tout ce que j'ai vu de mes amis, mes résolutions n'ont point couru la moindre fortune, par la grâce du Seigneur, et il n'y en a, en vérité, pas un qui n'approuve ma retraite et qui ne la croie préférable à tous les beaux amusements du siècle : tellement que je trouve, même dans les partisans du monde, de quoi me confirmer dans le peu de cas que j'en fais. Croyez-moi, il faut qu'il soit bien condamné, puisqu'il se condamne lui-même. Dites, je vous prie, au Père Séguenot le sujet de mon retour en Touraine, et ce qui m'empêche d'aller aussi droit que je le pensais et le désire (3). »

Il arriva donc à Véretz vers le 26 du même mois, mais avec un dégoût plus prononcé pour le monde, avec un cœur plus meurtri, plus déchiré que jamais. Cette riante et splendide demeure refléta les couleurs de son âme, et elle lui devint bientôt insupportable. Ce n'était plus un palais qu'il fallait à cet homme, mais dans quelque forêt, sous quelque rocher sauvage, une cabane ou une grotte.

CHAPITRE XI

Voyage à Aleth et dans les Pyrénées; séjour près de Monseigneur Gilbert de Choiseul à Saint-Bertrand-de-Comminges (1660).

L'abbé de Rancé étant de retour à Véretz, Mgr l'évêque de Comminges fut du nombre de ceux qui vinrent alors lui rendre visite. Ce prélat, qui

(1) Collect. Galip., Arsenal, nº 50.
(2) Qui cette année était le 16 de mai.
(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. III, p. 218.

était un de ses anciens amis, s'en retournait de Paris dans son diocèse. Il ne pouvait passer si près de lui sans lui donner une nouvelle preuve de son affectueux souvenir, et l'encourager à persévérer; car c'était un digne évêque, qui s'intéressait fort à la gloire de Dieu et à l'honneur de son Église.

Après plusieurs entretiens avec lui sur l'intérieur de son âme, il le confirma dans la pensée d'aller consulter M. d'Aleth. « Ses lumières et sa piété me sont connues, lui dit-il, je m'adresse à lui dans toutes mes difficultés, et je me suis toujours bien trouvé de ses conseils. La chose mérite bien la peine que vous fassiez un voyage dans ce pays (1); je vous offre pour cela une place dans mon carrosse. De Comminges à Aleth, vous n'aurez guère qu'une journée de chemin (2). »

L'abbé de Rancé aurait pris ce parti sans quelques raisons qui l'arrêtèrent, comme il paraît par une lettre qu'il écrivit, deux jours après (le 28 mai 1660), à la Mère Louise. « J'ai eu avant-hier une espèce d'anachorète chez moi, dit-il, qui s'en va dans un pays où il verra beaucoup moins de monde que je n'en vois ici. C'est Mgr l'évêque de Comminges, dont la piété est extraordinaire aussi bien que l'érudition. Il n'a tenu qu'à très peu de chose qu'il ne m'ait emmené avec lui pour voir M. d'Aleth, et passer un mois aux pieds du plus saint homme qui vive. J'en fus empêché par quelques raisons, quoique cela fût assez selon mon sens (3). »

Ces raisons qui empêchèrent alors l'abbé de Rancé de partir avec M. de Comminges, furent que l'évêque d'Aleth se trouvait en ce moment dans le cours des visites de son diocèse; qu'il était sur les terres d'Espagne, où sa juridiction s'étendait, et qu'on ne savait pas en quel temps il serait de retour. Il craignait ensuite d'attirer à M. de Comminges les reproches de sa famille; car, comme elle ne goûtait pas ce voyage, elle n'aurait pas manqué de l'attribuer à ce prélat, s'il fût parti avec lui. Il crut donc devoir différer d'un mois son départ.

Il partit enfin le 21 juin, comme nous l'apprenons par une lettre adressée le 20 du même mois à la même religieuse (4) : « Je pars demain, lui mande-t-il, à l'insu de tous mes amis, plein de la joie que me donne l'espérance que ce voyage ne sera pas inutile pour le repos de ma conscience, et qu'il mettra la dernière main à ma conversion, en me procurant les ouvertures

(1) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, c. xv, p. 96.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 221.
(3) Collect. Galip., Arsenal, nº 50. (Copie vérifiée.)
(4) C'est ce que nous lisons dans les manuscrits que nous avons entre les mains; quelques-uns indiquent M. Favier.

que je cherche depuis plus de deux ans pour me mettre, sans m'écarter de la prudence chrétienne, dans ce parfait dégagement que je crois que Dieu demande de moi (1). »

L'abbé de Rancé entreprenait un voyage très long et très pénible. La chaleur était si excessive, qu'on était obligé de marcher la nuit et de se reposer une partie du jour (2). Il fallait faire ainsi plus de cent lieues communes jusqu'à Toulouse, et depuis Toulouse, il y avait encore vingt-deux lieues, par des routes affreuses, jusqu'à Saint-Bertrand-de-Comminges. Cette ville, ou plutôt ce village épiscopal d'environ douze cents âmes, était situé à quatre lieues sud-ouest de Saint-Gaudens, sur une colline au pied de laquelle coulait la Garonne. L'abbé de Rancé, accoutumé aux riants paysages de la Touraine, aux douces et gracieuses vallées de la Loire et du Cher, dut souvent s'arrêter stupéfait devant ce sol tourmenté et bouleversé, où la nature semble avoir pris plaisir à réunir ses extrêmes les plus frappants, et à déployer avec un luxe majestueux ses beautés et ses horreurs (3).

L'évêque de Comminges était de l'ancienne et illustre famille de Choiseul, et de la branche des Du Plessis-Praslin. Son frère César avait pris le parti des armes, et s'était élevé rapidement, par ses hauts faits, jusqu'à la dignité de maréchal de France. Pour lui, se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il s'était appliqué dès sa jeunesse à l'étude et aux exercices de piété. Le roi, instruit de sa vertu et de sa science, l'avait nommé dès 1644 évêque de Comminges. Sacré le 8 août 1646, il se rendit aussitôt dans son diocèse, où l'ignorance de la religion était extrême. Il s'adonna à l'instruction de ses diocésains, qui, abandonnés la plupart dans les montagnes, étaient comme des demi-barbares. On le voyait, dans ses visites à travers les Pyrénées, tantôt gravissant des rochers escarpés, tantôt rampant dans des chemins creusés à pic, pour trouver les habitants de ces lieux inaccessibles, et leur apprendre à connaître Dieu et à le servir. Le Ciel bénit ses travaux, et en peu de temps il changea la face de son diocèse. Dans un temps de peste, il soigna les pestiférés, fut atteint lui-même du fléau terrible et faillit mourir. Pendant une grande famine, il nourrit les pauvres de ses propres deniers et fit ensuite des emprunts considérables (4). Il fonda des séminaires et réforma son clergé. Enfin, c'était

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 227.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, c. xv, p. 102; — *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 228.

(3) Il finit cependant, comme nous le verrons dans une lettre, par s'habituer aux Pyrénées.

(4) Visus sæpius restare per Pyræneos rupibus invios, nivibus hispidos, ut ex semi-

un prélat studieux et très éclairé, comme le prouvent les divers ouvrages qu'il publia (1).

L'abbé de Rancé était au premier terme de son voyage dans les premiers jours du mois de juillet, comme nous le lisons dans une lettre du 9 de ce mois, dans laquelle il parle de son arrivée après un tremblement de terre qui avait été terrible dans ces contrées. « Si je ne l'eusse éprouvé, dit-il, peut-être n'aurais-je pas eu la résolution de demeurer plus longtemps dans un pays où la terre même n'est pas assurée. Cependant, personne n'en est mort, et on y vit sans crainte, comme partout ailleurs. On ne peut être plus édifié de la conduite, des manières prévenantes, du zèle et de la charité de mon hôte ; on ne s'aperçoit point, avec lui, du pays sauvage où l'on est, et déjà je suis tout accoutumé aux Pyrénées. Le prélat chez qui je suis présentement, joint à la plus grande vertu et au plus grand mérite d'un homme de sa profession, une douceur incomparable. »

Dans une autre, en date du 19 juillet 1660, il ajoute : « Les journées ne me paraissent que des instants auprès de cet évêque exemplaire. Je vous ai souvent parlé de lui en des termes qui vous marquaient assez l'estime que j'en faisais. Mais, en vérité, quelque grande que fût l'opinion que j'en avais, elle est fort augmentée, et, comme je l'ai vu de plus près, j'y ai remarqué des choses qui ne se remarquent que très rarement dans les personnes de sa profession. On ne peut pas, en un mot, avoir tout ensemble plus de capacité, plus de vertu et de charité, et cela se trouve réuni avec tant de douceur et de cordialité, que je ne le regarde qu'avec admiration. Je ne vous parle point d'une vigilance étonnante pour la conduite d'un diocèse d'une très grande étendue, et de la fermeté nécessaire pour gouverner un peuple qui n'a rien que de dur et de sauvage, aussi bien que son pays. Nous devons partir vendredi pour aller voir le saint évêque d'Aleth, qui est le sujet de mon voyage. Je n'ai pu y aller plus tôt,

barbaris timoratos piis documentis efficeret orthodoxos. Omnem convenarum regionis plebem sane aliter perituram, toto fere anno annona sustentavit. Pestis lue afflictæ ubicumque privati pastores, aut morbo enecati, aut metu fugati defuere; ipse per semet adfuit verbo, ope, remediis, sacramentis, bonusque pastor adeo animam posuit ut contagio correptus in extremis egerit, omnium ordinum precibus redditus sanitati, decessit Parisiis, attritus studiis, vigiliis, concionibus, peregrinationibus ex summo suorum amore exantlatis, anno natus 70, pridie kal. januar. 1690, episcopatus 45. (*Journal des Savants*, lundi 27 février 1690, t. VII, p. 81 et 82, Eloge de messire Gilber du Plessis-Praslin, évêque, etc.)

(1) *Mémoires touchant la religion*, 3 vol. in-12 (contre les athées, les déistes, les protestants) ; — Traduction française des psaumes, des cantiques et des hymnes de l'Eglise, réimprimée plusieurs fois ; — *Mémoires de divers exploits du maréchal du Plessis-Praslin* (1676, in-4).

et quelqu'envie que j'en aie, je quitterai M. de Comminges avec peine et avec regret (1). »

Écrivant plus tard à M. d'Andilly, il avoue qu'il n'a pas ouï parler d'une sainteté pareille à celle de ce prélat; que le détachement dans lequel il vit de toutes les choses de la terre est tel, que l'on peut dire qu'il semble que ce qui est nature et humanité soit mort en lui; qu'au moins il ne paraît pas qu'elles aient aucune part dans aucune de ses actions. Ceux qui connaissaient Mgr de Choiseul savaient qu'il n'y avait point d'exagération dans les louanges que l'abbé de Rancé lui donnait, et qu'il ne faisait que lui rendre justice.

La résolution était donc prise de partir ce vendredi, qui était le 23 juillet, pour se rendre à Aleth ; mais il y eut encore quelque retard, parce qu'on sut que l'évêque n'était point revenu de ses visites sur les terres d'Espagne. « Je suis toujours chez M. de Comminges, écrivait-il le 25 juillet, en attendant le retour de M. d'Aleth chez lui. Quand les hommes ne vont que là où le service de Dieu les mène, il ne font pas ce qu'il leur plaît de leur personne, comme le reste du monde, qui, pour l'ordinaire, se détermine en toutes choses par ses affaires ou par ses inclinations particulières. Aussitôt que ce saint prélat sera de retour de ses visites, je ne différerai pas d'un moment pour l'aller trouver; vous imaginez bien que l'envie que j'en ai n'est pas diminuée, l'exécution n'ayant été différée que pour quelque temps. Je l'apprends toujours par toutes sortes de personnes de plus saint en plus saint. Je vois bien que j'y découvrirai ce que l'on ne m'a pas encore dit, et que les choses grossiront lorsqu'elles seront plus près de moi. Dieu me fasse la miséricorde de trouver les avantages que j'espère des avis du plus grand de ses serviteurs, et que je ne sois pas comme ceux qui cherchaient autrefois les prophètes pour satisfaire leur curiosité, et non pour profiter des vérités qu'ils leur entendaient dire (2). »

Cependant on fut alarmé, à Tours et à Paris, de l'absence de l'abbé de Rancé, et on le fut encore davantage quand on sut le motif qui l'avait porté à entreprendre un si long voyage. « On me mande, dit-il dans une lettre du 30 juillet, que l'on parle différemment de mon absence, et que M. de Tours en particulier, n'a pas approuvé mon voyage. Cela ne m'est pas une raison d'inquiétude fort considérable, pourvu que j'en aie pris la résolution avec le Seigneur, c'est le principal; car, en cela, vous savez que

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 223.
(2) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 340. — Cette lettre se retrouve avec quelques variantes dans la collection n. 50 de l'Arsenal, p. 13.

je n'ai nullement pensé à l'approbation des hommes. Je crois partir d'ici pour Aleth dans deux ou trois jours (1). »

On voit l'aigle planer longtemps d'avance, et avec une certaine complaisance, au-dessus des pics gigantesques sur lesquels il veut construire son nid. L'abbé de Rancé, au sein de cette nature abrupte, était comme en face de son élément; il la contemplait avec amour et envie, il y rêvait une cabane et des racines. L'évêque, se promenant un jour avec lui dans un endroit fort solitaire, d'où l'on découvrait d'assez près les plus hautes montagnes des Pyrénées, s'aperçut que son hôte les parcourait des yeux avec une attention, un plaisir qui l'absorbait entièrement. « Qui vous occupe si fort, monsieur l'abbé, lui dit le prélat? qui peut vous faire rêver si profondément? — Je pense, lui répondit l'abbé, à me faire un ermitage sur la cime de ces rochers, où inconnu au monde, il n'entende pas plus parler de moi que je ne veux entendre parler de lui. — Si cela est, repartit l'évêque, vous ne pouvez mieux vous adresser qu'à moi; je connais ces montagnes, j'y ai souvent passé en faisant mes visites. J'y sais des endroits si affreux et si éloignés de tout commerce, que vous auriez lieu d'en être content. »

L'abbé, qui croyait que l'évêque parlait sérieusement, le pressa, avec cette vivacité qui lui était naturelle, de les lui faire voir. « Je m'en garderai bien, reprit-il, ces endroits sont si tentants, que si vous y étiez une fois, il n'y aurait plus moyen de vous en arracher. » Puis, prenant un visage sérieux : « Vous serez toujours le même, continua-t-il; croyez-vous qu'on ne puisse être agréable à Dieu sans se reléguer dans le fond d'un désert? La solitude a ses dangers, on y est exposé à de grandes tentations, souvent livré à soi-même, toujours privé de ces secours que la piété trouve dans la société des gens de bien. Persuadez-moi donc, auparavant, qu'un homme qui a reçu de Dieu tant de talents qui peuvent le rendre si utile à l'Église, ne doive penser qu'à des déserts. »

L'abbé lui répondit qu'un homme comme lui ne pouvait rester dans le monde sans danger et n'y renoncer qu'à demi, et qu'il n'aspirait qu'à en être séparé par une barrière infranchissable. L'évêque, qui était persuadé que ces sentiments ne venaient que de sa profonde humilité, ne crut pas devoir le presser davantage. « Je m'en rapporte, dit-il, à l'évêque d'Aleth; nous verrons bientôt si toutes vos idées de désert seront de son goût (2). »

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 225.
(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I. c. XVI, p. 103; — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 27.

CHAPITRE XII

Départ pour Aleth; de la situation et de l'aspect de cette petite ville; de la vie que menait l'Evêque; conseils et édification qu'en reçoit l'abbé de Rancé (1660).

Enfin, arriva le moment de partir pour Aleth. C'était un second voyage, moins long, à la vérité, que le premier, mais aussi laborieux. Il fallait faire plus de trente lieues, toujours à travers les montagnes, en passant par le comté de Foix et une partie du Haut-Languedoc (1). Au-delà de Limoux, on rencontre une campagne ayant une demi-lieue de largeur sur deux de longueur, qui va se rétrécissant et finit par un détroit avec un torrent au milieu. D'un côté, il y a un chemin pour les charrettes, et de l'autre, un sentier pour les piétons et les cavaliers beaucoup plus élevé au-dessus de l'eau et beaucoup plus dangereux. Un jour, M. d'Aleth faillit y périr : un cheval ayant heurté violemment son mulet, il fut incliné et à moitié renversé sur l'abîme par la secousse. Comme il vit le danger dont Dieu l'avait délivré, il fit ériger à cet endroit une croix, sur le pied de laquelle il ordonna de graver ces mots du Psalmiste : *Impulsus, eversus sum ut caderem et Dominus suscepit me.* L'abbé de Rancé dut saluer cette croix en passant, comme les autres voyageurs. Les montagnes se rélargissant ensuite, en tournant, formaient comme une espèce d'amphithéâtre, où était placé le bourg d'Aleth, qui ne comptait guère plus d'un millier d'habitants. La maison de l'évêque consistait en un corps de logis assez vaste, avec un jardin accompagné d'une terrasse qui s'étendait le long du torrent. Elle n'avait rien que de pauvre au dedans. C'étaient des salles qui n'étaient ni meublées ni tapissées. On voyait un grand tableau en chacune d'elles, et quelques bancs de bois contre les murailles pour se reposer. La chambre du prélat n'était pas plus grande qu'une cellule de religieux, sans autre mobilier que des siéges pliants pour s'asseoir, avec une méchante tapisserie. Il s'était logé longtemps dans un trou de galetas, pour être plus près de ses domestiques.

On ne lui servait sur sa table que trois ou quatre onces de pain et un

(1) Tout ceci est extrait de la *Relation d'un voyage d'Aleth* (1667), par Lancelot, en compagnie de M. de Loménie de Brienne. (Cette relation est adressée à la Mère Angélique de Saint-Jean.) Voir les p. 50 et suiv.

petit morceau de viande, avec une pomme cuite ou une poire, et cinq ou six amandes, que l'on sert avec leurs coquilles en ces pays-là. Les jours maigres, c'étaient des œufs et des légumes, avec un plat de petits poissons pour les survenants. Un clerc de la cathédrale lisait debout, à une extrémité de la table, pendant tout le repas.

Son amour pour la pauvreté ne se faisait pas moins remarquer dans ses habits : un jour son archidiacre s'aperçut, comme il relevait sa soutane, que ses chausses étaient rompues, et qu'on lui voyait la chair, il l'en avertit tout bas : « Monseigneur, votre bas est tout rompu et l'on voit votre chair. » — « Est-il possible ! » répondit-il, et il baissa sa soutane, afin qu'on ne vît pas sa misère.

L'aspect de ce pays est effrayant, dit Lancelot : les montagnes qui le bornent au nord et au couchant sont fort escarpées; leurs pics, qui se dressent vers les cieux, ressemblent à des fantômes; il faut une heure à une personne robuste pour aller en haut par un chemin très raide et très droit; elles ne sont séparées de l'évêché que par le torrent, c'est-à-dire d'un petit jet de pierre. Celles du levant et du midi sont moins rapides, parce qu'elles ne s'élèvent que peu à peu, en sorte, néanmoins, qu'elles s'entassent les unes sur les autres jusqu'en Espagne. On ne pouvait y pénétrer alors que par des chemins taillés dans le roc, sur des précipices, et en quelques endroits, il ne restait de place que pour asseoir le pied du mulet. S'il avait fait un faux pas, tout serait allé dans des abîmes de plus d'un quart de lieue de profondeur, d'où l'on entendait l'eau bouillonnante qui s'enfuyait avec un grand fracas. Une fois, M. d'Aleth ayant été appelé pour porter le saint viatique à un malade de ces montagnes, ce qui arrivait assez souvent, il fallut passer par-dessus un morceau de bois pour traverser un torrent. Un jésuite qui l'accompagnait lui dit : « Monseigneur, donnez-moi le Saint-Sacrement pour vous soulager ; » mais lui, plein de foi, répondit : « Je n'ai garde d'abandonner dans le danger Celui-là seul qui peut m'en délivrer. »

La cathédrale était petite et voûtée en bois. Enfin, tout, dans ce pays, portait une empreinte de misère, de tristesse et de désolation. L'abbé de Barrillon disait : « Si quelqu'un veut se guérir de l'ambition d'être évêque, il n'a qu'à venir ici pour voir si c'est une chose fort divertissante. » Cependant, celui qui gouvernait cette pauvre église s'y trouvait heureux depuis vingt-trois ans, parce qu'il y sauvait des âmes. C'était Mgr Pavillon, l'un des ecclésiastiques qui commencèrent, avec M. Olier, les conférences de Saint-Lazare. Il avait été formé par saint Vincent de Paul, qui l'appelait ordinairement son bras droit et s'en servait utilement pour ses bonnes œuvres. Il le chargea même de présider les conférences qui avaient lieu

tous les samedis pour les prêtres de la Mission, et de faire aussi les entretiens aux ordinands. On aurait peine à se figurer le succès qu'eurent ses discours. La grande réputation dont il jouissait le fit juger digne de l'épiscopat, et saint Vincent de Paul lui-même l'obligea d'accepter le siége d'Aleth, lui déclarant *que s'il persistait dans son refus, il s'élèverait contre lui au jugement de Dieu, avec toutes les âmes qui auraient péri dans ce diocèse* (1). Il avait bientôt justifié les espérances qu'on avait conçues de lui, et ses vertus jetèrent un tel éclat, qu'au jugement de M. Olier, il passait pour l'un des prélats les plus capables de former de saints évêques ; malheureusement, la fin ne répondit pas à de si beaux commencements, et c'est la fin qui couronne la vie (2).

L'abbé de Rancé arriva au commencement d'août dans ce lieu si désiré. Le pieux évêque, de retour de ses visites, le reçut avec une bonté paternelle. Il ne l'avait jamais vu, mais le bruit de sa conversion avait pénétré jusque dans les montagnes qu'il habitait; les lettres qu'il en avait reçues, ce que MM. de Châlons et de Comminges lui en avaient écrit l'avaient beaucoup édifié.

L'abbé, de son côté, ne fut pas longtemps sans voir par lui-même, que la réputation de ce prélat était encore fort au-dessous de son mérite (3). « Je suis enfin à Aleth, dit-il, dans une de ses lettres, en date du 6 août; j'y ai trouvé tout ce que mon imagination ne m'avait point encore figuré de la sainteté du prélat de ce lieu. Je ne pense pas qu'il y ait rien sur la terre qui en approche ; et je puis dire que je ne vois que dans peu de personnes, plus de lumières et plus d'humilité tout ensemble. Pour sa sévérité, il est vrai qu'elle est grande; mais néanmoins ses règles dans sa conduite et dans celle des autres, sont tirées de la vérité même, qu'il connaît mieux que personne. On ne peut joindre à tout cela une bonté plus grande que la sienne; et je ne suis plus surpris d'y avoir trouvé à mon égard une extrême douceur, puisqu'il l'a pour tout le monde, et même pour ses ennemis, c'est-à-dire pour ceux auxquels sa charge et son devoir l'ont obligé de s'opposer. Sa demeure est affreuse, elle est entourée de hautes montagnes, au pied desquelles est un torrent qui court avec beaucoup de bruit et de rapidité. Pour moi, non seulement je n'y ai rien trouvé qui m'ait choqué un moment, mais même la situation du lieu ne me déplaît

(1) Electus mense junio 1637, moritur die 8 decemb. anno 1677, ætatis 80, episcop. 38. (*Gall. christ.*, t. VI.)

(2) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 393 et suiv.; — Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, in-4, t. I, 189; — *Vie de M. Pavillon*, t. I, p. 7; — *Vies des quatre Evêques*, t. I, p. 5; — *Mémoires autog. de M. Olier*, t. III, p. 7.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 226.

pas. Pour ce qui est de sa personne, j'en suis édifié, et j'espère de la miséricorde de Dieu, que les voyages qu'il m'a fait faire ne me seront pas inutiles : cependant tout est entre ses mains, et quand je pense qu'il prend quelquefois plaisir à renverser les desseins des hommes qui sont bons et saints en apparence, il faut vivre dans la défiance et la crainte. La doctrine de ce pays est fort sûre et très saine, et les relâchements dans la spéculation, non plus que dans la pratique, n'y ont nul accès (1). »

Notre abbé lui ayant donc exposé ses difficultés, il les lui leva toutes, les unes après les autres. La première roulait sur le patrimoine et l'abus des revenus des bénéfices ; il l'engagea à rendre à son frère et à ses sœurs ce qui leur revenait de la succession paternelle, puis à vendre ce qui lui resterait pour en consacrer une partie à la réparation des églises de ses bénéfices, qu'il avait négligées, et l'autre à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital général de Paris, où l'on recevait les pauvres de toutes les provinces. L'abbé l'interrompant : « Je vais, dit-il, soulever toute ma famille contre moi. Avez-vous, repartit l'évêque, quelque autre moyen de dédommager les pauvres et les églises ? » L'abbé ayant répondu que non : « Si cela est, répliqua le prélat, je ne crois pas que vous me demandiez mon avis sur ce qui peut faire plaisir à votre famille, mais sur ce que vous êtes obligé de faire ; c'est dans ces occasions qu'a lieu la parole de Jésus-Christ : *Qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi* (2). L'abbé n'objecta plus rien et se soumit. Pour la pluralité des bénéfices, elle était trop formellement condamnée par les saints Canons pour qu'un prélat aussi sévère pût mollir sur ce point. Il lui prouva que pour satisfaire à sa conscience et à l'édification publique, après avoir vendu son patrimoine, il ne devait se réserver de ses bénéfices que ce qui était nécessaire pour une honnête subsistance ; mais qu'elle n'était due à titre légitime qu'aux ministres qui servent l'Église et non pas à ceux, dont la vie sensuelle et inutile n'est propre qu'à la déshonorer. Il entra alors dans les obligations des abbés commendataires, qui ne portent pas un vain titre, comme la plupart se l'imaginent, mais qui ont des devoirs de conscience à remplir à l'égard du spirituel et du temporel des monastères, dont ils perçoivent une partie des revenus.

Restait le troisième point, ni moins important, ni moins difficile à décider, savoir, le genre de vie qu'il devait embrasser. Il se sentait toujours porté vers la solitude, persuadé que cet attrait venait de Dieu ; *car enfin*,

(1) Cette lettre se trouve dans la Coll. nº 50 de l'Arsenal, mais sous la fausse date du 16 août.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. VI, p. 29.

disait-il, *je ne vois pas comment l'amour-propre pourrait y trouver son compte.* L'évêque ne fut pas d'avis qu'il se retirât absolument du monde, et il lui dit, que s'étant purifié par la pénitence, il devait servir l'Église qui avait un extrême besoin de dignes ministres et aider son oncle, l'archevêque de Tours, dans le gouvernement de son diocèse. Mais voyant qu'il ne paraissait pas goûter ce conseil, il ne chercha pas à le dissuader pour le moment, et remit sa décision à quelques jours (1). Pour mieux s'assurer de sa capacité et de ses dispositions, il lui demanda donc un jour s'il serait d'humeur à l'accompagner dans une petite mission qu'il avait à faire. L'abbé qui ne savait pas de quoi il s'agissait, répondit qu'il aurait l'honneur de l'accompagner partout où il voudrait.

Dès le lendemain, on vint l'éveiller aux premières lueurs de l'aurore ; il fut surpris de voir le prélat ayant un bâton à la main, de gros souliers, un large chapeau, déjà prêt à partir avec un petit nombre d'ecclésiastiques; on leur donna à chacun un morceau de pain qu'ils mirent dans leurs poches; l'abbé fit comme les autres. A quelques lieues de la ville, il fallut grimper sur des montagnes pour y chercher dans des cavernes des hommes qui avaient à peine la figure humaine, et qui languissaient dans la plus stupide ignorance de la religion et de tous leurs devoirs.

Après avoir soulagé leur pauvreté par ses aumônes, le charitable prélat commença à les instruire avec une bonté, une douceur et une patience capables de tirer les larmes des yeux, sans témoigner le moindre dégoût pour l'odeur infecte qui s'exhalait de leurs personnes et de leurs habitations. Il s'asseyait à terre auprès d'eux, et ne les quittait point qu'il ne les eût consolés, et ne leur eût fait comprendre les premières vérités essentielles au salut. En se retirant, il leur laissait une petite croix de bois, et les exhortait à y avoir recours dans toutes leurs peines, et y adorer en esprit Jésus-Christ crucifié qui était mort pour eux.

Pendant huit jours que dura cette mission, on courait de montagne en montagne, et l'on travaillait depuis le matin jusqu'au soir à l'instruction de ces pauvres gens, pour venir à la brune s'abriter sous quelque méchante cabane, chercher dans les veilles et les prières de la nuit, de quoi se délasser des fatigues du jour, et puiser de nouvelles forces pour recommencer le lendemain ces pénibles exercices. L'abbé était dans une admiration continuelle de ce qu'il voyait. « Ces travaux sont grands, lui disait quelquefois le dévoué prélat, surtout dans les lieux les plus inaccessibles ; mais le véritable zèle trouve les sueurs agréables, et quand on pense à celles du sou-

(1) *Ibid.*, p. 29 et 30 ; — *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 229.

verain pasteur, qui allait ainsi dans les déserts chercher les brebis égarées de la maison d'Israël, peut-on se plaindre? N'est-ce pas beaucoup d'honneur pour nous de pouvoir l'imiter en quelque chose? Quand nous ne procurerions que le salut d'une seule âme, ne sommes-nous pas déjà bien récompensés (1) ? »

Au retour de ce voyage, l'évêque, qui avait remarqué dans notre abbé beaucoup d'aptitude et de talent pour instruire, lui demanda si la vie qu'il avait menée depuis huit jours ne serait pas de son goût, et s'il ne la croyait pas préférable à celle des cénobites et des anachorètes. « Quelque attrait que vous sentiez pour la solitude, ajouta-t-il, je ne puis croire que la volonté de Dieu soit que vous y passiez le reste de vos jours. Je ne désapprouve point qu'à l'exemple de saint Augustin, vous meniez encore quelque temps une vie retirée pour achever de vous purifier, de perdre les idées du monde et de vous remplir de celles qui peuvent vous soutenir dans la pratique de vos devoirs. Je conviens avec vous que la corruption du siècle est extrême, qu'il faut un grand fond de vertu pour ne s'y pas laisser entraîner, et qu'ainsi on doit beaucoup écouter Dieu dans la solitude, avant que d'entreprendre d'en parler aux autres; mais pour une retraite perpétuelle, encore un coup, je ne puis croire que Dieu la demande de vous. » Il lui exposa ensuite ses raisons assez longuement.

L'abbé de Rancé n'eut rien à lui opposer que ses faiblesses et ses misères, dont il faisait toujours d'affreuses peintures. Mais l'évêque, connaissant son mérite personnel et la crainte salutaire des jugements de Dieu dont son cœur était profondément pénétré, était persuadé, aussi bien que Mgr de Comminges, que s'il continuait à vivre conformément aux règles de son état, ce qu'il y avait tout lieu d'espérer, il serait l'un des plus grands évêques de France et rendrait à l'Église les plus éminents services (2). Ils ne purent donc s'accorder sur ce point (3).

L'abbé de Rancé quitta son hôte, après un séjour d'un mois, le 2 septembre, l'âme pleine de reconnaissance et de vénération pour ses bontés et ses vertus.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 230; — *Vie de M. Pavillon* et *Vie des quatre Evêques*.

(2) Cela fait voir combien l'auteur des *Entretiens de Philocrate et de Timandre* s'est trompé quand il a dit : « Que ce prélat, qui avait de la piété et qui savait toutes les « jeunesses de ce pénitent futur, crut qu'il ne fallait pas moins qu'un froc pour les « expier, et qu'il lui conseilla de prendre l'habit de religieux et de se retirer dans le « couvent de la Trappe, dont il était déjà abbé (p. 31). »

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 228 ; — Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, c. XVII, p. 114.

CHAPITRE XIII

L'abbé de Rancé voit avec plaisir que les opinions de Monseigneur d'Aleth, sur les matières alors controversées, étaient celles de l'Eglise; il le quitte pour aller près de Monseigneur de Pamiers (1660).

Plusieurs lettres écrites en ce moment par l'abbé de Rancé (1), que nous avons sous nos yeux, montrent que ses difficultés n'étaient pas résolues, et que ses vues allaient plus loin que les conseils qu'on lui avait donnés. Toutefois, il n'en conserva pas moins un souvenir impérissable de cette visite. Il avait été surtout fort édifié et fort réjoui de l'attachement du pieux prélat à la saine doctrine de l'Église, relativement aux erreurs du temps. S'il avait refusé à saint Vincent de Paul et à messieurs de Saint-Sulpice de signer la lettre des évêques de France au Pape, pour demander la condamnation des cinq propositions, ce n'avait été que par amour de la paix; car, ayant été sollicité aussi par les onze évêques opposants, il avait pris le parti de ne se joindre ni aux uns ni aux autres, par la crainte, disait-il, s'il en usait autrement, de contribuer à un schisme (2). L'esprit de nouveauté avait si peu de part dans cette conduite, que les rapports de saint Vincent de Paul et des évêques avec lui furent les mêmes qu'auparavant (3). Il publia la bulle d'Innocent X, qui condamnait les cinq propositions (4). En 1657, consulté par le docteur Arnauld sur le fameux cas de conscience relatif au Formulaire, il avait répondu en bon et sincère catholique (5). En 1661, il était encore dans ces sentiments, comme il paraît par une lettre qu'il écrivit à M. Ferret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans laquelle il taxe d'ignorance, de présomption et de témérité l'opinion de ceux qui refusaient de se conformer au jugement du Pape sur le point du fait; « comme je persévère, ajoute-t-il, à dire qu'on est obligé de le faire pour les raisons déduites dans mon écrit de 1657, qui est la réfutation du cas proposé (6). » Enfin, en 1663, Clément IX le félicita, par un

(1) Lettres à M. Favier, à la Mère Louise de la Visitation de Tours; lettre du *Manuscrit de Septfons*, cah. III.

(2) Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 538 et 539.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 30.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 544.

(5) *Hist. des cinq proposit. de Jansén.*, t. I, p. 206.

(6) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. VI, p. 38.

bref du 19 janvier, d'avoir souscrit au Formulaire d'Alexandre VII (1).

Nous sommes entrés dans tous ces détails pour prouver que la source où l'abbé de Rancé venait puiser était encore pure, et que ce n'était point, comme on l'a dit, un janséniste qu'il voulait consulter. D'ailleurs, il a consigné lui-même, dans une lettre à Mme de Saint-Loup, le témoignage de la parfaite orthodoxie de l'évêque d'Aleth à l'époque de son voyage : « Je vous dirai en toute sincérité, écrit-il à cette dame (2), que ma joie fut toute entière quand je le trouvai, non seulement qui vivait selon les règles d'une morale exacte, et passant sa vie à les apprendre aux autres et à les faire observer dans tout son diocèse, mais quand je lui reconnus une soumission entière aux ordonnances et aux décisions de l'Église, et que je vis qu'il s'animait d'un saint zèle pour m'approuver dans les sentiments où j'étais à ce sujet, me disant plusieurs fois : qu'il ne pouvait y avoir en ce monde ni de repos ni de salut qu'en écoutant et recevant sa parole dans une dépendance parfaite. Il me lut lui-même des écrits des plus forts qui lui avaient été envoyés, et qui avaient été faits contre la signature du Formulaire. Il me dit : *Il n'y a rien de plus savant et de plus éloquent ; cependant mes sentiments subsistent, et il n'y a rien qui soit capable de les ébranler ;* et il m'exhorta fort à la persévérance ; je vous avoue que j'en eus une grande joie, et que je regardai l'avis de ce saint homme comme des armes, dont je pouvais me servir contre ceux que je trouverais d'un sentiment contraire. Je vous dirai une circonstance remarquable, qui est que la première fois qu'il me parla de la signature du Formulaire, fut quelques jours après que je fus arrivé à Aleth, et que la veille de mon départ, il fit porter deux siéges à trois cents pas de sa maison, sur le bord d'un torrent, où, après un entretien de deux heures, il me répéta ce qu'il m'avait dit sur cette matière, me conjurant de demeurer ferme dans les sentiments où il me laissait, nonobstant toutes les conduites qu'on pouvait prendre, et les raisons dont on pouvait se servir pour m'en faire changer. Par la grâce de Dieu, j'y ai été fidèle, et je le serai jusqu'au dernier soupir de ma vie.

« La vérité est, Madame, que je n'ai jamais été plus surpris que quand j'ai su qu'il avait changé d'avis, et qu'il était entré dans le parti des adversaires de la souscription. J'ai cru qu'il y avait plus de sûreté de suivre M. d'Aleth, qui n'avait, en ce temps, consulté que Dieu seul et écouté sa parole, qu'il avait conservée jusqu'alors avec tant de fidélité et de religion,

(1) *Gall. christ.*, t. VI, p. 283.
(2) Cette lettre est rapportée intégralement par dom Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. VI, p. 39, 40 et 41.

que d'embrasser ses pensées, lorsqu'il se fut laissé aller aux instances pressantes de ceux qui entreprirent de lui faire changer d'opinion. »

L'abbé de Rancé fuyant le monde, se sauvant avec les tourments et les orages de son cœur, à plus de deux cents lieues de Paris, aux derniers confins de la France, aux pieds des Pyrénées, assis près d'un torrent, dans un vallon sauvage, à côté d'un vieillard, dans le sein duquel il épanche son âme, nous offre un tableau qui n'est pas sans quelque intérêt et quelque grandeur. Ce torrent, qui emportait les débris des rochers et des forêts de la montagne, était l'image du torrent des passions qui avait passé sur l'âme du jeune homme, entraînant son innocence. Hélas! qui eût dit que ce serait, plus tard, l'image du torrent de l'erreur qui devait ébranler la foi dans l'âme du vieillard, et le jeter dans une résistance scandaleuse. « Il est des hommes, dit saint Augustin, dont la chute surprend et effraie autant que s'il s'agissait de celle des montagnes et des astres. »

L'abbé de Rancé n'avait entrepris le voyage des Pyrénées que pour chercher des lumières et trouver un terme à ses perplexités. Il y avait dans ces contrées plusieurs prélats d'une piété et d'une vertu éminente, entre autres l'évêque de Pamiers; il voulut aussi avoir son avis. Il était près de lui le 5 septembre. Son arrivée avait été annoncée par Mgr d'Aleth, et on comprend qu'il dut être parfaitement accueilli (1). L'évêque de Pamiers était alors François-Étienne de Caulet, l'un des trois compagnons de M. Olier, dans la sainte œuvre de la fondation du séminaire de Saint-Sulpice (2).

Saint Vincent de Paul crut que Dieu appelait un si digne prêtre à l'épiscopat. Il le proposa à la reine, qui le nomma au siége de Pamiers, après la mort de M. Sponde. Il refusa d'abord, d'après les conseils de M. Olier; mais saint Vincent de Paul, insistant, lui écrivit ce billet qui le décida: « Allez, Monsieur, allez où l'on vous envoie : ne craignez rien, Dieu sera avec vous (3). »

M. Olier, plus touché de l'état où allait se trouver le nouvel évêque, que de la grandeur de la perte qu'il faisait, voulut lui donner plusieurs de ses prêtres les plus capables de le seconder dans la réforme de son diocèse : « Conservez, écrivait-il à un de ces ecclésiastiques, conservez l'avantage que vous avez d'être auprès de Mgr de Pamiers, qui est la sainte conversation et l'exemple de ses vertus admirables que vous ne trouverez que diffi-

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. III, p. 226.
(2) *Mém. autog. de M. Olier,* t. IV, p. 139, 167.
(3) *Vies des quatre Evêques,* t. II, p. 121, 124.

cilement ailleurs. Aidez ce rare prélat, si délaissé, et qui mérite tant d'être secouru (1). »

On comprend que les évêques de Pamiers et d'Aleth, anciens amis et collègues à Paris, éloignés seulement de douze ou quinze lieues, eussent de fréquents rapports. Chaque année alternativement, ils passaient quinze jours ensemble, chez l'un ou chez l'autre, pour s'édifier et s'instruire (2). Ils se réunissaient encore quelquefois avec le saint évêque de Cahors, Alain de Solminihac, avec ceux de Sarlat et de Périgueux (3), pour s'entendre sur la manière de sanctifier leurs personnes, leurs maisons, leur clergé et leurs ouailles.

Nous savons que Mgr de Caulet ne fut pas assez sur ses gardes à l'endroit du jansénisme, et qu'il se laissa surprendre; mais alors il était encore assez généralement regardé comme un digne et saint évêque. D'ailleurs, c'était un intime ami de l'évêque d'Aleth, un autre lui-même : on ne pouvait guère voir le premier sans voir le second. On comprend maintenant pourquoi l'abbé de Rancé alla frapper à la porte de l'évêché de Pamiers; on connaît déjà l'homme qu'il allait y chercher.

Les durs sacrifices que l'évêque d'Aleth lui avait imposés, n'avaient fait qu'ajouter à la tranquillité de son âme et même à la gaîté de son humeur. Ainsi, en abordant l'évêque de Pamiers, il lui dit agréablement qu'il venait lui porter plainte de son voisin, homme sans pitié, qui l'avait dépouillé de tout son patrimoine et réduit à ses seuls bénéfices. « Combien en avez-vous donc encore? demanda l'évêque. — Cinq, répondit l'abbé : trois abbayes et deux prieurés. — Si cela est, reprit l'évêque en souriant, il vous a traité en enfant, ne vous jugeant pas capable d'une nourriture plus solide. Un ecclésiastique qui veut de bonne foi être à Dieu, doit se contenter d'un seul bénéfice (4). Que voulez-vous qu'on pense, quand on saura dans le monde que l'abbé de Rancé converti, si éclairé, si zélé, qui

(1) *Lett. autog. de M. Olier*, p. 191, 223.—Lorsqu'il venait à Paris, il logeait à Saint Sulpice, présidait aux fêtes de cette maison (*Journaux de Des Lions*, p. 74, Bibl. imp.), prêchait quelquefois à la paroisse, où le peuple montrait pour l'entendre un empressement toujours nouveau. Il était alors hautement déclaré contre le jansénisme, et sans cesse occupé, tantôt avec saint Vincent de Paul, tantôt avec MM. de Saint-Sulpice, à concerter les moyens de ramener à la soumission les esprits qui s'en étaient éloignés, et il avait coutume de dire que si cette nouveauté venait de Dieu, elle ne produirait pas, comme on le voyait malheureusement, tant d'effets de rébellion, d'enflure et d'apostasie. (Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 350.)

(2) *Vies des quatre Evêques*, t. II, p. 131.

(3) *Gall. christ.*, t. II, col. 1486; — *Entret. de la retraite faite à Aleth*, fol. 387, 404, MS. in-4o.

(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 233 et 234; — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. VI, p. 30; — Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, c. XVIII, p. 117.

a donné tout son bien aux pauvres et qui prétend marcher dans la voie étroite, garde trois abbayes et deux prieurés? Qui est-ce qui ne s'autorisera pas de votre exemple et ne l'opposera pas à tout ce qu'on pourra lui dire de contraire (1)? »

L'abbé de Rancé représenta au prélat que, jusqu'alors, les conseils de ses directeurs et des deux évêques qu'il venait de visiter, n'allaient qu'à le porter à mener une vie édifiante dans le monde et à se consacrer au salut des pécheurs; qu'étant décidé à faire le sacrifice de tous ses biens, d'une valeur de 100,000 écus; s'il était, en outre, obligé de se réduire à un seul bénéfice, il n'en avait aucun qui pût fournir à l'entretien d'un homme de sa condition; que, dans le genre de vie qu'on lui conseillait, il lui faudrait encore un certain train de maison, un carrosse et des domestiques. « Qu'on me permette, ajouta-t-il, de me retirer dans une solitude, et je pourrai me passer de tout cela; mais si l'on veut que je reste dans le monde, il me sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'y vivre sans les revenus réunis de mes cinq bénéfices, qui ne s'élèvent pas ensemble à quinze mille livres de rente (2). » — A quoi l'évêque répondit : « Vous avez encore des écailles sur les yeux comme saint Paul nouvellement converti, mais vous trouverez quelque Ananie qui vous les fera tomber. » Il lui montra ensuite que, quand on voulait mener une vie vraiment pénitente, il fallait bien peu de choses : qu'il lui conseillait de se retirer dans un de ses bénéfices et de s'y occuper à de saintes lectures, à des missions dans les paroisses voisines et au soulagement des pauvres; que c'était la vie que saint Augustin voulait mener après sa conversion.

Mgr de Pamiers avait une parole puissante et entraînante : l'abbé de Rancé se sentit ému et subjugué. Il avait promis à l'évêque d'Aleth de se défaire de son patrimoine; il promit à celui de Pamiers de renoncer à ses bénéfices, à la réserve d'un seul, et d'en faire l'usage qu'il lui avait conseillé. Il était si décidé sur ce point, qu'il ne voulut pas même écouter ce que plusieurs de ses amis voulaient lui objecter pour l'en détourner. « Quand je n'aurais qu'un sou, disait-il, qui ne me serait pas légitimement acquis, je me croirais obligé en conscience de le rendre; or, je dois avoir au moins autant d'équité pour mon Dieu dans les affaires de mon salut, que dans celles qui ne regardent que le monde : c'est pourquoi je veux prendre les voies les plus assurées, et je ne me soucie pas de laisser du bien à ma famille, pourvu que je fasse mon devoir (3). »

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, c. XVIII, p. 117.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. VI, p. 30.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 236.

La Providence, qui voulait l'amener par degrés au point où elle le désirait, lui inspira l'idée de retourner près de l'évêque de Comminges. Ce prélat lui ayant demandé quel était le résultat de son voyage, il lui répondit, en souriant, « que ses deux voisins lui avaient joué un plaisant tour : l'un l'ayant dépouillé de tout son patrimoine, et l'autre de tous ses bénéfices, à l'exception d'un seul; qu'il avait reçu, néanmoins, leurs décisions comme des oracles qu'il voulait suivre à tout prix. » L'évêque, le trouvant dans de si heureuses dispositions, crut l'occasion favorable de s'ouvrir à lui sur un point qu'il n'avait pas encore touché, savoir sur sa qualité d'abbé commendataire, lui avouant qu'il regardait les abbayes en commende, comme plus contraires à l'esprit de l'Église que la pluralité même des bénéfices. « J'en ai une en Champagne, ajouta-t-il, mais je n'aurai point de repos que je ne m'en sois défait, quoique j'en aie abandonné le revenu entre les mains du prieur claustral, pour qu'il l'emploie aux réparations du monastère, à l'entretien des religieux et en aumônes aux pauvres du voisinage. J'ai même eu envie de me faire religieux, et de mettre pour cela une de mes abbayes en règle (1), et d'y passer le reste de mes jours dans cette douce tranquillité, à laquelle je ne puis penser sans en être touché. Dieu ne m'en a pas jugé digne, et je ne puis attribuer qu'à mes péchés qu'il ait permis que je fusse élevé à l'épiscopat, sans avoir aucune des qualités que demande un ministère si sublime (2). Mais puisque vous êtes résolu de quitter le monde, je vous conseille de prendre ce parti-là; car la condition d'un abbé régulier est bien plus dans l'ordre que celle d'un abbé commendataire (3). »

L'abbé, étrangement surpris de cette proposition, répondit vivement : *« Moi! me faire frocard* (4)! » Il ajouta ensuite, « qu'il sentait, à la vérité, un grand attrait pour la solitude, mais qu'il avait eu aussi toute sa vie une *horrible aversion pour le froc, et qu'il ne pourrait jamais se résoudre à se faire moine* (5); que les évêques de Pamiers et d'Aleth consentaient qu'il restât abbé commendataire, et lui avaient tracé des règles pour se sanctifier dans cet état. » — « Puisque c'est l'avis de Mgr d'Aleth, répondit le prélat, je n'ai rien à dire; cependant, je crois que ce que j'ai l'honneur de vous dire, serait d'une grande édification, quoique je ne prétende pas vous en faire un précepte (6). » L'abbé satisfait de son voyage, qui dura

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, c. VI, p. 31.
(2) *Manuscrit de Septfons,* cah. III, p. 237.
(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, p. 36.
(4) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe,* l. I, p. 107.
(5) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe,* t. I, p. 124.
(6) Le Nain, t. I, p. 32.

quatre mois, et affermi dans ses bonnes résolutions, ne pensa plus qu'à les mettre en pratique.

On ne saurait trop admirer, ici, la profondeur des vues de Dieu sur ses élus, qu'il conduit toujours par des voies droites, mais qui ne sont pas, néanmoins, les plus simples aux yeux de l'homme. Dans ses desseins éternels, l'abbé de Rancé devait non seulement embrasser l'état monastique, mais encore en être le restaurateur; et il commence par permettre qu'il ressente pour ce saint état *une horrible aversion* qui dure de longues années. Dieu se tait et semble se tenir caché : alors quelque effort que fasse l'homme, rien ne se débrouille, tout reste dans la confusion. Mais au moment marqué, la lumière se fait et dissipe toutes les ténèbres, et aussitôt sont levées, comme par miracle, des difficultés qui paraissaient insurmontables.

CHAPITRE XIV

L'abbé de Rancé se rend à Paris pour travailler à l'exécution des résolutions qu'il a prises au sujet de son patrimoine et de ses bénéfices : difficultés qu'il rencontre; il revient à Véretz et déclare son dessein à son oncle (fin 1660 et commencement de 1661).

Rentré à Véretz vers la mi-octobre, l'abbé de Rancé écrivit à M. d'Andilly, qui était encore son confident, pour lui communiquer les impressions et les résultats de son voyage. « Enfin, lui dit-il, je suis de retour dans mon désert, infiniment content du temps que j'ai passé auprès du saint prélat que je viens de quitter (M[gr] de Comminges). Nous avons cent fois parlé de vous, ensemble, avec un extrême plaisir. Nous aurons de grandes conversations sur son sujet, quand j'aurai l'honneur de vous voir, et je vous dirai des choses qui vous raviront.

« Je ne vous dirai rien de l'autre prélat (celui d'Aleth); vous en connaissez le cœur et l'âme aussi bien que moi. Si Dieu ne le tenait dans le lieu où il est par une protection admirable, il n'y serait pas un jour sans y mourir : toute la nature ensemble n'a rien de si affreux que le pays et les gens avec lesquels il faut qu'il passe sa vie. Je vous conjure de demander à Dieu que je règle la mienne selon sa volonté, et non pas selon l'opinion des hommes. *Je ne vous dis pas cela sans raison* (1). »

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 340 et 341.

L'abbé de Rancé était bien décidé à renoncer entièrement au monde; mais à peine eut-on deviné son projet, qu'il se vit accablé de peines et d'ennuis.

Une famille nombreuse et considérable par ses alliances, soulevée contre lui, comme il s'y attendait; des amis mécontents, des domestiques désolés, la cour inflexible sur la résolution de n'admettre que des démissions pures et simples, des difficultés sans nombre, des retards sans fin propres à pousser à bout la patience la plus opiniâtre, des reproches et des menaces; enfin, une série de persécutions qui auraient découragé une âme moins forte et moins généreuse que la sienne. Au reste, cette foi vive, qui l'avait porté à tout sacrifier à ses devoirs, ne l'abandonna pas un moment, *et toutes les considérations humaines*, comme il l'écrivit à Mgr d'Aleth, *n'eurent jamais assez de pouvoir pour lui inspirer le moindre repentir des engagements qu'il avait pris avec lui* (1).

Ses affaires l'obligèrent d'aller à Paris au commencement de décembre de cette année. Le huit de ce mois, il écrivait à M. d'Andilly « qu'il était dans cette ville depuis quelques jours. Il lui promettait d'aller à Port-Royal pour le voir et l'entretenir avec plus de liberté, remettant à ce temps-là toutes les choses qu'il avait à lui dire, et qui n'étaient pas en petit nombre. Enfin, il se hâterait de donner ordre aux affaires qui l'avaient obligé de quitter sa solitude, étant persuadé, plus que jamais, que Paris ne pouvait être le lieu de son repos ni de sa vie, et qu'il était presque impossible de conserver de l'innocence et de la sincérité dans un monde aussi corrompu (2). »

Il s'agissait d'abord de vendre sa terre de Véretz; mais quels moyens n'employa pas sa famille pour l'en détourner? Quels ressorts ne fit-elle pas jouer pour empêcher qu'un si beau domaine ne lui échappât? N'ayant pu le faire changer de résolution, elle se contenta de lui demander la préférence, afin que cette propriété ne passât pas en des mains étrangères. Le comte d'Albon, son beau-frère, s'étant présenté comme acquéreur, il voulut bien entrer en marché avec lui : mais c'étaient les pauvres qui devaient profiter du prix de la vente; lorsqu'il fut question de le déterminer, il crut devoir soutenir chaudement leurs intérêts. Il y eut alors de si grandes difficultés, qu'on n'alla pas plus loin (3).

L'abbé de Rancé, comme beaucoup d'autres, avait peut-être trop jugé

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, c. XX, p. 129 et 130; — *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 240.
(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 342.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 241.

le jansénisme par ses dehors. Il se présenta pour lui une occasion de le voir plus à fond, de saisir quelques-uns de ses ressorts intimes, disons le mot, une de ses faiblesses. Voici comment il a raconté la chose lui-même : « J'avais résolu, dit-il, de me retirer du monde et de quitter les bénéfices dont je jouissais depuis l'âge de dix à onze ans, je parlai de mon dessein à un homme de mes amis, qui me demanda si je n'avais pas pris conseil des jansénistes sur un fait si important : je lui dis que non; que je m'étais contenté de suivre les règles de l'Église. Il me pressa de prendre leur avis; et, comme je lui dis que cela n'était pas nécessaire, il me répliqua qu'il le ferait lui-même et qu'il me dirait leur pensée. Véritablement, il me surprit, lorsque, deux jours après, il me vint trouver, et me proposa, comme un expédient admirable, une ouverture à laquelle je ne m'attendais pas, qui était de ne me point défaire de mes bénéfices, mais de les garder pour en distribuer les revenus aux jansénistes qui étaient dans la persécution. Il est vrai que je ne pus ni goûter, ni comprendre que des gens qui voulaient passer pour entièrement détachés de toutes les choses d'ici-bas, fussent capables de faire paraître un sentiment aussi intéressé que celui-là. » Il avoue que ce fut une des premières raisons qui lui rendirent la conduite de ces messieurs suspecte (1). Il dut alors se rappeler le million de son cousin, M. de Chavigny, qui était tombé, on ne sait trop comment, entre les mains de Singlin et de Du Gué de Bagnols. Quand on veut se donner des airs de sainteté, il ne faut pas ainsi aimer et rechercher l'argent.

L'abbé de Rancé s'était retiré à l'Institution de l'Oratoire, où il ne voyait personne, sauf quelques amis intimes; il ne faisait aucune visite. Les fêtes de Noël approchaient : il eut la pensée et le désir d'aller les passer chez les Carmes de Charenton. C'était pour y jouir d'une solitude plus profonde, pour s'y recueillir et y prier avec plus d'attention et de ferveur, se vouer de nouveau à Dieu et au désert, et donner ainsi à cette consécration un caractère plus sacré et plus inviolable. « J'y ai renouvelé toutes mes idées, écrivait-il, et Dieu veuille que je les puisse effectuer bientôt (2). » De Charenton il revient à Paris; c'est-à-dire, du calme et de la paix dans l'agitation et le tumulte. Ses affaires ne s'arrangent pas à son gré : rien n'avance; il ne trouve qu'opposition de tous côtés. Toutes ses lettres marquent ses ennuis. Mais la sainte vertu de patience ne l'abandonne pas. « Il faut, écrivait-il le 13 janvier, vouloir ce qui plaît au Seigneur, et, dans le fond, je n'aurai pas sujet de me plaindre de mon

(1) Lettre à M. de Tillemont. (Portefeuille de Corbie, Bibl. imp., p. 21.)
(2) Collect. Galip., à l'Arsenal, n. 50, p. 16 (copie vérifiée).

séjour à Paris, quand je n'y aurais rien fait de ce que j'ai voulu ; car, en vérité, nous ne sommes rien moins en ce monde que pour faire nos volontés. Je suis sur le point de terminer deux procès : si cela s'exécute, je me mettrai un peu plus en repos. Pour ce qui est des autres affaires, tous mes soins ne m'ont encore de rien servi, et, quelque recherche que j'aie faite, je ne trouve personne : tant la rareté des gens de bien est grande (1). » En ce qui concerne la vente de Véretz, il n'a encore rien conclu, et il ne sait point encore si M. d'Albon sera celui avec lequel il traitera : cela ne lui ôte point l'espérance; il est persuadé que, comme c'est l'ouvrage de Dieu, il lui donnera des gens lorsqu'il y pensera le moins, et peut-être la veille de son départ (2). Ses affaires lui permirent encore de s'éloigner quelque temps de Paris et de son atmosphère infecte. Il s'en alla chez sa tante le Bouthillier pour lui raconter ses peines et ses ennuis.

Il est assez probable que ce fut de Pons-sur-Seine qu'il se rendit à Châlons, où il passa plusieurs jours, dans la première quinzaine d'avril, près de Mgr Vialart de Herse. Ce fut là qu'il acheva de prendre quelques-unes de ces résolutions dans lesquelles, comme il le dit, *la nature ne trouvait nullement son compte* (3).

La résignation de ses bénéfices l'occupait et l'inquiétait beaucoup depuis déjà bien longtemps. Il avait trop d'amitié et de reconnaissance envers l'abbé Favier, prêtre de piété, de mœurs pures et de science, pour l'oublier dans le partage de ses dépouilles cléricales; d'autant plus que la pension viagère que son père lui avait assignée sur ses propriétés, allait s'éteindre par la vente de ces mêmes propriétés. Il pensa donc devoir, en conscience, se démettre en sa faveur de son abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais, qui valait quatre mille livres de rente, se réservant, au besoin, une petite pension sur cette somme. M. Favier prit possession le 1er novembre suivant (4).

L'abbé de Rancé n'ignorait pas combien il était dangereux et sévèrement défendu de se conduire par des raisons humaines, dans la dispensation des biens ecclésiastiques; aussi écrivait-il à son ancien précepteur : « Quelque affection que j'aie pour vous, et quelque envie que j'aie toujours conservée de vous en donner des preuves sensibles, j'aurais résisté

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 240.
(2) Collect. Galip., à l'Arsenal, n. 50, p. 17 (copie vérifiée).
(3) C'est ce que nous voyons dans une de ses lettres du 4 avril 1661. (Même collect.)
(4) *Gall. christ.*, t. IX, p. 810 et 812 : « Johannes Favier, apud Thigerim in Avernia natus, Armandi Johannis præceptor, per ejus cessionem nominatus est Sancti Symphor. abbas commendat. possess. init. 1 nov. 1661. »

à tout ce que mon cœur aurait pu m'inspirer en cette rencontre, si je n'avais été persuadé devant Dieu que je ne pouvais mettre la chose entre les mains d'une personne qui la regardât avec plus de désintéressement, et qui eût des sentiments plus conformes à ceux qu'il a plu à la miséricorde divine de me donner à ce sujet (1). » En effet, il avait depuis quelque temps sérieusement réfléchi aux obligations des bénéficiers, et surtout au compte qu'ils rendraient un jour au plus sévère et au plus rigoureux des juges. Il n'avait pu lire sans trembler, comme il le dit, ces terribles paroles de saint Bernard : « Tout ce que tu retiens de l'autel, hors une nourriture frugale et un vêtement modeste, n'est pas à toi; c'est un vol, c'est un sacrilége. »

Il était encore à Paris vers la fin d'avril, et il écrivait le 28 de ce mois : « Je pourrai être chez moi la semaine prochaine..... Pour ce qui est de mes sentiments, ils sont toujours les mêmes, et je travaille tant que je peux à les rendre effectifs. Je n'ai encore rien dit à M. de Tours, je lui garde la chose pour mon retour. Pourvu que devant Dieu elle se fasse, de ma part, avec des circonstances qui n'en gâtent pas le fond, c'est le principal (2). »

Le moment était venu où il fallait qu'il révélât sa résolution à son oncle : prévoyant quel coup terrible ce serait pour lui, il aurait bien voulu différer encore, mais il ne le pouvait plus. Aussitôt qu'il fut revenu à Véretz, il se rendit à l'archevêché de Tours, où on ne l'avait pas vu depuis longtemps. Il eut le courage de tout dire à son oncle. Celui-ci ne croyait pas que son neveu en viendrait jamais à cette extrémité terrible. Il en fut accablé au point de ne pouvoir d'abord lui répondre. Ensuite, reprenant sa force ordinaire, comme il lui connaissait un excellent cœur, il l'accusa d'ingratitude, en lui rappelant tout ce qu'il avait fait pour lui et le besoin qu'il avait de son secours, à un âge qui ne lui permettait plus de soutenir seul tout le fardeau de l'épiscopat (3). Il fut attendri, mais non vaincu. « Il faut d'abord, lui répondit-il, achever en moi l'œuvre de Dieu : rien n'est plus téméraire que d'entreprendre de travailler à la sanctification des autres en risquant son propre salut. Je connais ma faiblesse, mes facilités et mon propre penchant; je ne puis trop m'en défier. En priant pour l'Église, en travaillant à se sanctifier soi-même et à édifier le prochain, on ne lui est pas inutile. C'est le parti que j'ai pris, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me faire connaître plus distinctement ce qu'il demande de moi :

(1) Collect. Galip., à l'Arsenal, n. 50, p. 18 (copie vérifiée)
(2) Id., *ibid.*, p. 20.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 241.

alors je vous en rendrai compte; en attendant, je vous prie de trouver bon que je ne m'occupe que de mon propre salut (1). »

L'archevêque, qui connaissait sa fermeté, vit bien qu'il n'y avait plus rien à faire. Il ne crut donc pas devoir le presser davantage, et il le laissa repartir pour Véretz. Au sortir de la bibliothèque de l'archevêché, où ils venaient d'avoir cet entretien, en traversant une antichambre où plusieurs personnes de distinction attendaient audience, l'archevêque ne put s'empêcher, en leur présence, de railler son neveu sur les airs de réforme qui paraissaient en lui. Dans un autre temps, l'abbé de Rancé y aurait été très sensible, mais alors il n'en fut point touché, et ne répondit à ces railleries qu'avec beaucoup de modestie. Cependant, la crainte qu'il eut d'exposer une autre fois l'esprit de retraite et de régularité à la risée du monde, fit qu'il s'abstint de rendre désormais visite à son oncle (2).

Il crut devoir, à cette époque, faire part des dispositions de son âme et de l'état de ses affaires à M. l'évêque d'Aleth, comme il en était convenu avec lui. Cette lettre est trop curieuse, elle résume trop bien la situation présente de l'abbé de Rancé pour que nous ne la reproduisions pas en grande partie. Il lui dit d'abord qu'il n'a pas cessé de travailler à réaliser les résolutions qu'il a prises d'après ses conseils, mais qu'il a trouvé de grandes oppositions sur son chemin. Toutefois, Dieu lui a fait la grâce de n'en rencontrer aucune qui l'ait ébranlé le moins du monde. « Je puis vous dire avec vérité, ajoutait-il, que depuis que je suis parti d'Aleth, je n'ai pas eu le moindre repentir sur les choses que j'y avais résolues. Cependant, comme l'exécution n'est pas dans mes mains, quelque soin que je prenne de la hâter, je ne puis empêcher les longueurs. Je me suis démis d'une de mes abbayes (3) entre les mains d'un ecclésiastique, homme de grande piété, qui fera sa résidence actuelle dans le lieu; ma démission a eu l'agrément de la cour, de sorte que c'est une affaire consommée. J'en ai réformé une autre (4), et l'ai mise ensuite entre les mains des Réformés de Sainte-Geneviève, parce qu'elle est de l'Ordre de Saint-Augustin, et qu'il était impossible d'y rétablir le service de Dieu que par cette voie-là; mais le roi n'a pas encore agréé ma démission, et je vois que cette affaire recevra beaucoup de difficultés, parce qu'on ne veut pas d'ordinaire que les bénéfices en commende tombent en règle. Pour le troisième bénéfice dont j'avais résolu de me défaire, j'ai dessein de l'unir aux Pères de l'Oratoire

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 74 et 75, rapporte cet entretien en intervertissant les dates.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 243.
(3) Saint-Symphorien.
(4) Notre-Dame du Val.

de Tours, pour y établir un séminaire, et il m'a paru que je n'en pouvais faire une disposition meilleure ni plus utile à l'Église. Aussitôt que les choses seront exécutées, je me retirerai dans l'abbaye qui me reste, pour y demeurer tout le temps que la Providence m'y laissera, dans le dessein de servir Dieu, l'Eglise et le prochain dans toutes les occasions qui s'en présenteront dans la suite.

« Voilà, Monsieur, une partie des choses qui me regardent; vous y avez pris tant de part en toutes manières, que j'ai cru être obligé de vous en rendre un compte exact. Comme les choses que je quitte et ma séparation des embarras extérieurs sont les moindres attachements de ma vie, et que je ne puis me défaire de moi-même, puisque je me trouve partout aussi misérable que je l'ai toujours été, je vous supplie de demander à Dieu ma conversion (1). »

Il ne faudrait pas conclure de ces dernières paroles de l'abbé de Rancé qu'il était toujours le même, et qu'il avait emporté dans la solitude les passions et les orages de son cœur. On sait que les plus grands saints, dans leur humilité, se sont toujours crus de grands pécheurs, soit parce qu'ils estimaient ce qu'ils faisaient comme rien, au prix de ce qu'ils auraient dû faire, soit parce qu'ils regardaient les plus petites fautes comme très graves, en tant qu'elles offensaient ce Dieu trois fois saint devant lequel les Anges mêmes n'avaient pas été purs. Celui qui a lu saint Augustin, saint Bernard et sainte Thérèse sait bien ce que signifie un pareil langage.

La démission que l'abbé de Rancé avait faite en faveur de l'abbé Favier, avait été reçue avec assez de facilité, parce qu'on n'avait pas encore pénétré les motifs qui le faisaient agir; mais dès qu'on sut qu'il voulait se réduire à un seul bénéfice, parce qu'il ne croyait pas que la pluralité fût permise, des personnages puissants, qui se voyaient condamnés par son exemple, s'opposèrent secrètement à l'exécution de ses desseins.

Il s'en aperçut bien lorsqu'il voulut disposer de Notre-Dame-du-Val. Il l'avait offerte dès l'année précédente aux Chartreux, mais ils ne purent obtenir l'agrément du roi. Il avait ensuite songé aux religieuses de Villers-Bocage, et il avait échoué de nouveau. Il s'adressa enfin au Révérend Père général des Réformés de Sainte-Geneviève, et se démit du titre d'abbé, en faveur de la Congrégation, le 31 juillet 1661, à condition que l'abbaye serait remise en règle; mais la cour n'y voulut jamais consentir (2).

(1) Cette lettre est citée tout entière dans dom Le Nain, t. I, c. VI, p. 32 et 33; — dans Marsoll., t. I, l. I, c. XX, p. 143 et 144.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, c. XX, p. 140. — Arm. Joan. Bouthillier transegit cum Franc. Blanchart, superiore generali Congreg. gallic. de Reform. Valle, sed incassum. (*Gall. christ.*, t. XI, p. 440.)

CHAPITRE XV

L'abbé de Rancé vend le château de Véretz et donne ses deux maisons de Paris à l'Hôtel-Dieu (1662).

L'abbé de Rancé, en se donnant à Dieu d'une manière si parfaite, avait peut-être trop espéré qu'il romprait tout d'un coup et sans peine les liens qui le retenaient dans le monde ; mais les voies de Dieu sont aussi éloignées de celles des hommes que le ciel est élevé au-dessus de la terre. Il fallait que sa foi s'affermît, et ce ne pouvait être que par les contradictions; il lui en arrivait tous les jours de nouvelles. A toutes les difficultés que la cour lui faisait, au sujet de ses bénéfices, il s'en ajoutait d'autres et en plus grand nombre pour son patrimoine.

Il écrivait le 10 septembre 1661 à Mgr d'Aleth (1) : « Pour ce qui regarde la vente de ma maison de Véretz, je n'ai pu refuser deux mois de temps à un de mes proches qui a désiré de l'acheter de moi, et qui n'était pas en état de le faire dans le moment même. Quoique cette remise ne fût pas considérable, elle m'a donné des peines extrêmes à accorder, et je ne m'y fusse jamais résolu si, dans la circonstance, quelques personnes de piété et de grand désintéressement n'avaient cru que, pour conserver la paix dans ma famille, je pouvais entrer dans ce tempérament-là, qui ne gâtait rien du fond des choses, et qui, cependant, faisait qu'elles se passaient avec le consentement de ceux qui pouvaient me donner de la peine. Il y a peut-être eu trop de faiblesse et de complaisance en moi dans cette rencontre. J'eusse bien souhaité pouvoir la régler par votre avis; mais avant que j'eusse pu le recevoir, la meilleure partie du temps qu'on me demandait se serait écoulée. Le terme qu'on a désiré de moi expire à la Saint-Martin, après lequel rien ne sera capable de me faire différer un moment. »

C'était toujours M. le comte d'Albon, son beau-frère, qui voulait acheter Véretz; mais ne s'étant pas trouvé en mesure de solder le prix de la vente à l'époque fixée, c'est-à-dire après le délai de deux mois qu'il avait demandé, il fallut attendre d'autres acquéreurs (2); mais, soit que sa famille,

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. I, c. XX, p. 145.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 245.

qui voyait avec dépit une si belle terre lui échapper, y mît sous main des obstacles, soit qu'à raison de l'élévation du prix, cette acquisition ne fût à la portée que de très peu de gens, rien ne se terminait. Il écrivait le 4 décembre à l'évêque d'Aleth : « Je ne puis manquer de vous dire que le marché de ma maison a été fait et arrêté plusieurs fois, et quelque diligence que j'aie pu y apporter, les choses ont toujours manqué. Je suis à la veille de les finir, à ce que je pense; mais jusqu'ici, lorsque je les ai cru terminées, je les ai vues se renverser en un moment avec d'extrêmes dégoûts. Pour moi, je vous avoue que mes impatiences sur cela ont été extraordinaires, et que je n'ai jamais rien désiré avec tant d'ardeur que de m'acquitter de cette obligation (1). »

Il se trouvait alors à l'Institution de l'Oratoire. Outre les Pères Bouchard et de Mouchy, il y voyait et consultait souvent le Père de Saint-Pé (2). Ce digne prêtre appartenait à cette forte génération ecclésiastique à la tête de laquelle apparaissent les Vincent de Paul, les de Condren et les Olier. C'est une de ces belles et saintes figures du premier Oratoire que le jansénisme n'a pas flétries de son souffle. Il avait été d'abord homme de cour et homme de guerre, et dans l'un et l'autre état il avait oublié Dieu, son âme et ses devoirs. Il se convertit, fut ordonné prêtre et chargé par ses supérieurs de visiter les pauvres et les malades abandonnés de Paris. Il était directeur de Saint-Magloire lorsque Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, qui avait ouï parler de sa grande piété, voulut l'avoir pour confesseur. Il se rendit donc au château de Blois, où l'abbé de Rancé, aumônier du duc, le vit et le connut. A chaque échéance de son quartier, il distribuait ses appointements aux pauvres, et vivait en anachorète dans une cellule. Un jour, son confrère, le Père de Mouchy, l'étant venu voir, voulut saluer Monsieur (le duc), qui lui demanda comment on l'avait reçu : « Il ne fait pas bon, lui répondit-il, coucher et dîner chez un saint; on y est exposé à des choses fort dures et fort peu agréables. »

Le Père de Saint-Pé était trop humble et trop timoré pour conserver une position si élevée et si délicate, et il se sauva secrètement. En allant à Troyes, il s'arrêta dans un village, près de Nogent, pour y dire la messe. Au sortir de l'église, il fut accusé d'avoir volé le calice : il ne lui fut pas difficile de prouver son innocence; mais il regretta toute sa vie de ne pas s'être laissé conduire en prison, et de n'avoir pas été, comme Jésus-Christ, mis au nombre des malfaiteurs et des scélérats. Ses supérieurs le forcèrent

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe,* t. I, l. I, c. XX, p. 153.
(1) Tout ce que nous disons est extrait du *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire.* (Bibl. imp., t. I, Ms. in-fol., p. 429 et 511.)

de retourner à Blois, mais il y resta peu. La duchesse faisait beaucoup de dettes, qu'elle ne voulait ou ne pouvait pas payer; il lui déclara que sa conscience ne lui permettait pas de continuer de la diriger. De retour à Paris, il resta à l'Institution jusqu'à sa nomination à la place de supérieur de Notre-Dame-des-Vertus (1). Ce fut de tous les prêtres de cette époque que l'abbé de Rancé trouva sur sa route, celui, peut-être, qui eut le plus de charité pour lui, et celui pour qui il eut lui-même le plus de confiance, d'affection et de vénération.

« J'ai eu le bonheur, écrivait-il à M. Le Nain, maître des requêtes, de connaître le Père de Saint-Pé et d'être aimé de lui. On peut lui appliquer ces paroles de l'Écriture : *Beati qui te viderunt et in amicitia tua decorati sunt*. Le témoignage que j'en puis rendre est qu'il avait toutes les vertus et toutes les qualités d'un saint prêtre; il était plein de l'esprit de Dieu et en parlait incessamment et avec tant de lumière, d'onction et de sentiment, qu'on voyait évidemment que son cœur en était pénétré, et que le plus grand de ses désirs était de faire qu'on le connût, qu'on l'aimât et qu'on le servît. Il avait tellement renoncé à lui-même, qu'il mettait sa gloire et sa joie dans les humiliations et dans les mépris, et il avait un plaisir tout particulier à se rabaisser devant ceux qui lui témoignaient de la considération et de l'estime. Il vivait dans une mortification très exacte; il se privait de toutes les choses qui pouvaient lui être commodes ou agréables, et à peine s'accordait-il celles qui lui étaient absolument nécessaires, et l'on peut dire qu'il gardait en toutes une pauvreté véritablement apostolique. Son zèle pour le salut des âmes a été si ardent, qu'il était continuellement occupé à les consoler et à les instruire, et, à proprement parler, sa vie a été une mission et une prédication continuelle (2). »

Le Père de Saint-Pé connaissait les embarras de l'abbé de Rancé au sujet de la résignation de ses bénéfices. Comme il avait été assez longtemps curé de Sainte-Croix de Rouen, il y avait vu et apprécié un saint prêtre, nommé Nicolas Druel, gentilhomme, qui s'était retiré de la cour pour embrasser l'état ecclésiastique. Il le fit venir et le présenta à l'abbé de Rancé, qui fut si édifié de son entretien et de ses manières, qu'il crut que nul ne serait plus capable de rétablir le bon ordre à l'abbaye Notre-Dame-du-Val. Il la lui fit proposer par le Père de Saint-Pé, et l'offre ayant été acceptée, il ne fut plus question que de solliciter l'approbation du roi (3).

(1) Il y a une *Vie* imprimée du P. de Saint-Pé, et composée par le P. Ch. Cloisault, de l'Oratoire. Paris, in-12, 1696.

(2) Cette lettre est rapportée à la fin de la Vie du P. de Saint-Pé, dans le Recueil manuscrit précité, p. 511.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 246; — Marsoll., t. I, p. 141.

La cour voulait des démissions absolues : elle croyait avoir beaucoup fait en lui accordant un de ses bénéfices pour son ancien maître, et on répondait à toutes ses instances : ou qu'il gardât son abbaye du Val, ou qu'il en laissât au roi l'entière disposition. Comme ces difficultés retardaient l'exécution de ses desseins, qui allaient à une entière séparation du monde, il en était véritablement affligé. Ce qui le tourmentait et le décourageait le plus, c'était d'être forcé de prolonger son séjour à Paris. « Je vis, écrit-il alors, en attendant toujours la fin de mes affaires, qui ne finissent point. Je trouve des obstacles partout. Véretz n'est point encore vendu, ce qui est une principale affaire. On n'a point voulu recevoir la démission que j'ai faite d'une abbaye. Il faut adorer la Providence, qui me laisse dans un état que j'ai appréhendé comme la dernière misère. Je hais Paris plus que jamais, et je n'y vois rien qui ne me paraisse insupportable. On ne peut souffrir le monde fait comme il est. Si vous saviez avec quelle contradiction je le vois, vous en seriez étonné. Il n'y a que malignité : tout s'y conduit par passion et par intérêt, et, en vérité, on ne peut pas y vivre et y conserver de la sincérité. On ne quitte pas grand'chose quand on s'en sépare, et on est trop récompensé dès cette vie de ne la pas passer avec des méchants (1). »

Les obstacles qu'il avait rencontrés disparurent les uns après les autres. « Le roi, dit Marsollier, qui favorisait toujours les personnes de piété, lorsque la droiture de leurs intentions lui était connue, accepta enfin la démission, et l'abbaye de Notre-Dame-du-Val fut accordée au gentilhomme dont nous avons parlé. » La suite fit voir combien ce choix était heureux. M. Druel ayant tenu ce monastère en commende pendant quatorze ans, et travaillé pendant tout ce temps, sous les auspices et par les conseils de l'abbé de Rancé, à en rétablir le spirituel et le temporel, obtint la permission de le posséder en règle. Il en prit, en qualité d'abbé régulier, une nouvelle possession en 1676. Revêtu alors de toute l'autorité nécessaire, il fonda cinq offices claustraux, et organisa par ce moyen une communauté de douze chanoines, au lieu de sept que la manse conventuelle pouvait à peine entretenir. Il rétablit les cloîtres et rendit l'église une des plus propres et des plus belles de la province. La discipline cénobitique y fut restaurée et s'y maintint. Cette maison édifia autant les fidèles du voisinage par ses bons exemples, qu'elle les avait auparavant scandalisés par ses désordres (2).

(1) Collect. Galip., à l'Arsenal, p. 21 (copie constatée authentique); — *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 247.

(2) Per cessionem procedentis (Arm. Johan. le Bouthil.) Nicolaus Druel, nobilis roto-

Quant aux prieurés de Saint-Clémentin et de Boulogne, comme ils dépendaient absolument de lui, il résigna le premier à un de ses amis, aussi distingué par sa piété que par sa naissance, M. Pierre Félibien des Avaux, digne prêtre, d'une noble famille de Chartres, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, qui avait souvent partagé sa solitude au château de Véretz, et qui lui était entièrement dévoué (1). Quant au prieuré de Boulogne, il le conserva avec l'abbaye de la Trappe, parce qu'il ne savait pas encore laquelle de ces deux maisons, il choisirait pour sa retraite (2).

A la fin de mars, il se présenta de riches amateurs pour Véretz : c'étaient le duc de Mazarin et l'abbé d'Effiat, et ils lui faisaient des offres assez avantageuses pour qu'il ne fût pas éloigné de les accepter. Armand-Charles de la Porte, connu sous le nom de duc de Mazarin, était fils du maréchal de la Meilleraye et de Marie d'Effiat, fille du marquis d'Effiat, maréchal de France. Le 28 février de l'année précédente, le cardinal Mazarin lui avait donné en mariage sa nièce, Hortense Mancini, avec une dot de 200,000 écus, à condition qu'il porterait son nom et ses armes. Ce fameux ministre étant mort le 29 mars suivant, il avait été un des héritiers privilégiés de sa grande fortune (3). L'abbé d'Effiat, fils du maréchal de ce nom et de Marie de Fourci, la marraine de l'abbé de Rancé, était l'oncle maternel du duc de Mazarin. Les Bouthillier et les d'Effiat étaient très liés ensemble depuis longtemps, comme nous l'avons vu.

L'abbé d'Effiat fut le seul acquéreur réel; le duc de Mazarin ne fit que lui avancer de l'argent, qui devait lui être rendu à la mort de M[me] d'Effiat (4). Il y eut deux actes de vente passés le même jour par-devant maître Gaudion, notaire à Paris : par le premier, l'abbé de Rancé abandonnait tout ce qu'il possédait en propre dans la châtellenie pour la somme de 69,500 livres, qui fut payée le 1[er] août suivant (5). Dans le second, con-

magensis, factus est abbas Vallis, anno 1662; post 14 annos regulam amplexus anno 1676, Vallem restituit. (*Gall. christ.*, t. XI, p. 440.)

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 248.

(2) D. Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. VI, p. 33.

(3) Voir dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 690 et 692, les testaments et codicilles de M[gr] Jules, cardinal Mazarin, des 3, 6 et 7 mars 1661. Il y est dit : « Au surplus de ses biens, meubles et immeubles, dettes, obligations, rentes, droits, ledit sieur Cardinal les donne et lègue au sieur Armand-Charles, duc de Mazarin, et à Hortense Mancini, qu'il institue ses héritiers et ses légataires universels. »

(4) Parmi les historiens de l'abbé de Rancé, les uns ont dit que Véretz avait été vendu 150,000 liv. (*Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 250); — Marsollier (t. I, c. XXI, p. 154), 210,000 liv.; — Maupeou porte le prix jusqu'à 300,000 liv. (t. I, liv. I, p. 125); — Le Nain (t. I, p. 82), 200,000 liv. — Nous donnons un résumé des ventes, qui nous a été communiqué par M. Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, et M. l'abbé Bourassé, chanoine de Tours, et extrait du carton des archives coté E[6].

(5) « Le 1 août audict an (1662), M[gr] le duc Mazarini a ordonné à son trésorier que

jointement avec son frère, il vendait par échange et par indivis la terre de Véretz et de Larçay, moyennant 6,800 livres de rentes (sur l'hôtel de ville), rachetables au prix de 135,000 livres, sur lesquelles rentes, 2,200 livres, rachetables au prix de 44,000 livres, étaient attribuées au chevalier son frère (1). Les acheteurs donnaient ensuite la terre de Bauche pour mieux-value. Les terres de Cresne et de la Houssaye avaient été vendues précédemment.

Il ne lui restait plus que deux belles maisons à Paris, valant bien chacune 60,000 livres : il ne voulut pas les vendre; mais, d'après les conseils de ses directeurs, il les donna à l'Hôtel-Dieu de Paris. L'acte de donation, passé par-devant Lemoine et Thomas, notaires au Châtelet, est daté du 2 août 1662 (2). La mémoire s'en est conservée jusqu'à nos jours à l'Hôtel-Dieu; car dans la salle des bienfaiteurs, appelée communément *la salle aux statues,* on voit une table de marbre noir qui porte pour titre : *Noms des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu,* et pour épigraphe le premier verset du Psaume quarantième : *Heureux l'homme qui est attentif aux besoins du pauvre et de l'indigent, le Seigneur le délivrera au jour mauvais.* A la cinquième ligne de la seconde colonne, on lit : *Monsieur Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe* (3).

Il semblait que Dieu eût voulu lui faire acheter par beaucoup de retards la douceur d'une retraite qui était l'unique objet de ses vœux. Il fallait que de nouvelles expériences lui inspirassent un plus grand dégoût du monde qu'il voulait quitter. Il ne retint de tout son grand train que deux domestiques; mais il récompensa généreusement ceux qu'il avait été forcé de renvoyer, jusqu'à donner 13 ou 14,000 livres à l'un d'eux, qui l'avait servi fidèlement depuis son enfance (4). Il avait payé 118,000 livres de dettes de famille; il avait tenu compte à ses frère et sœurs de tous les droits qu'ils pouvaient avoir dans la succession de leur père (5). Il crut pouvoir et

sur les ordres de l'abbé d'Effiat on payeroit au sieur Gaudion, notaire, la somme de 69,000 fr. pour être employée au payement des créanciers de l'abbé de Rancé et d'en tirer les descharges nécessaires. » (Archives d'Indre-et-Loire.)

(1) Pour le reste, l'abbé de Rancé est encore autorisé à disposer de 49,000 livres pour les dettes de famille.

(2) *Manuscrit de Septfons,* cah. III, p. 250.

(3) C'est ce que nous avons vérifié nous-même sur les lieux : le nom de l'abbé de Rancé se trouve entre celui de M. Huvé, administrateur des hôpitaux de Paris, et celui de M. de Miramion.

(4) Marsoll., t. I, p. 154.

(5) Il faut excepter sa sœur Charlotte, mariée à M. d'Albon, et qui avait reçu en dot la terre des Clayes, près de Versailles, valant environ 200,000 livres. Cette terre fut d'abord échangée avec messire Michel Borée, conseiller du roi, contrôleur des postes, et vendue ensuite à M. Pompone de Bellièvre, premier président du Parlement de Paris. (Notes communiquées par M. Quintard, curé des Clayes.)

même devoir se réserver quelques sommes pour les réparations urgentes de son abbaye de la Trappe, se contentant pour lui-même des 3,000 livres de revenus de la manse abbatiale de ce monastère (1). Il abandonna aux pauvres tout le reste, qui, d'après le calcul qu'il en avait fait lui-même devant l'évêque de Pamiers, devait s'élever à environ 100,000 écus (2), ce qui ferait aujourd'hui près d'un million.

Le programme qu'il avait rapporté de son voyage était littéralement exécuté : ce n'était pas encore le dépouillement complet, mais on y marchait assez vite. Il ne faudrait pas croire que ces magnifiques aumônes fussent entièrement, de sa part, l'effet d'un élan pur et simple de générosité, ou plutôt de charité spontanée; c'était en grande partie une affaire de conscience; c'était, disons le mot, une loyale et noble restitution. Il ne l'a pas envisagé autrement lui-même.

L'Église, dans ses Conciles, avait divisé les revenus ecclésiastiques en trois parts : l'une pour la subsistance honnête du bénéficier, l'autre pour les réparations des édifices, la troisième pour les pauvres (3). On pouvait forcer aux réparations, mais pour les aumônes, Dieu seul en était le juge. Les revenus des bénéfices de l'abbé de Rancé, années communes, s'élevaient à 15 ou 20,000 livres au plus. La part des pauvres dans cette somme devait être de 5 ou 6,000 livres; or, pendant trente ans, son père s'était servi de cet argent pour ses affaires particulières; lui-même, durant sa vie mondaine, l'avait employé à ses divertissements, à ses plaisirs, à ce que saint Bernard appelait *de altari luxuriari.* Tout cela accumulé produisait environ 200,000 livres; et c'est à peu près ce qu'il donna, y compris ses deux maisons, à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital général de Paris, où sont reçus les pauvres de tous les pays de la France.

On nous dira peut-être que si c'était une dette, une restitution, il y a moins de mérite : sans doute, mais il est toujours beau, il est toujours grand de se dépouiller de tout pour payer ce qu'on doit ou restituer ce qu'on s'est approprié, quand rien n'y oblige que la conscience.

(1) Marsoll., t. I, p. 154; — Le Nain, t. I, p. 34.
(2) Il faut comprendre dans cette somme la valeur des deux maisons de Paris.
(3) C'est ce que nous avons constaté dans les 2e et 3e vol. in-fol. de la *Discipline de l'Eglise,* du P. Thomassin.

CHAPITRE XVI

L'abbé de Rancé visite son abbaye de la Trappe pour y passer quelque temps, mais sans parti pris de s'y fixer; il y commence une espèce de réforme, et éprouve une affreuse résistance; enfin les rebelles cèdent (1662).

Comme autrefois les Paul, les Arsène, les Antoine s'en étaient allés au désert avec un manteau et une croix de bois, ainsi l'abbé de Rancé, à la fin de juillet, s'acheminait vers la solitude de la Trappe, n'emportant de tous ses biens, de tous ses plaisirs, de toute sa vie fastueuse, que des péchés à pleurer.

Ce monastère, situé au diocèse de Séez, sur les confins du Perche et de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne et à cinq de l'Aigle, au milieu d'un grand vallon, fut fondé par Rotrou, second du nom, comte du Perche, comme on va le rapporter. Ce seigneur traversant le détroit de la Manche, en 1120, avec Mathilde, son épouse, Willerme, fils du roi d'Angleterre, et plusieurs grands personnages de ce royaume, le vaisseau qu'il montait fut jeté sur des écueils et en grand danger de faire naufrage. Il promit à Dieu, s'il daignait le délivrer dans sa miséricorde, de bâtir une église en son honneur (1). Sa prière fut exaucée, et, de retour dans son pays, il accomplit son vœu. Pour laisser à la postérité un monument durable de sa reconnaissance, il voulut que la charpente et la toiture de cette église représentassent au dehors la carène d'un navire renversé.

Cet édifice, sans les cérémonies du culte, eût été un corps sans âme; il lui fallait, pour l'animer, les prières, la psalmodie, le saint sacrifice et le parfum de l'encens. C'est pourquoi le pieux fondateur, avec l'autorisation du roi et de l'agrément de Hervise, sa seconde femme, de Rotrou et d'Étienne, ses enfants, avant d'entreprendre un second voyage de la Terre-Sainte, l'an 1140, adjoignit à cette église un monastère, qu'on appela *Maison-Dieu* ou *Notre-Dame de la Trappe.* Ce dernier mot, dans la vieille langue percheronne, signifie *degré*, comme si on disait : *Notre-Dame des Degrés.* Le comte Rotrou y appela des religieux de l'abbaye du Breuil-Benoît, de la congrégation de Savigny, qui jouissait alors d'une grande

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 1.

réputation de sainteté. A son retour, il leur offrit de précieuses reliques, avec plusieurs terres.

A cette époque, l'ordre de Cîteaux ne cessait de grandir par la ferveur de ses religieux, les bienfaits des barons et des rois et la protection des souverains pontifes, et il semblait devoir attirer à lui l'Église tout entière. Dans tous les rangs, toutes les conditions, on se faisait un bonheur et une gloire de s'y affilier pour participer à son esprit et à ses bonnes œuvres (1). Le bienheureux Serlon, quatrième abbé de Savigny, dont le Breuil-Benoît dépendait, fut un des premiers qui ressentit cette heureuse influence, et il forma le projet de réunir toute sa congrégation à l'Ordre de Cîteaux : ce qui eut lieu au Chapitre général de l'année 1148, présidé par le pape Eugène III, cistercien lui-même, qui mit cette nouvelle famille sous la paternité de saint Bernard; c'est pourquoi la Trappe a toujours été de la filiation de Clairvaux (2). Sous l'impulsion de Cîteaux et la haute direction de saint Bernard, il ne fallut pas longtemps à l'abbaye de la Trappe pour devenir célèbre, et répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Ce qui contribua le plus à la faire connaître, ce fut la vie angélique de ses premiers abbés et de ses premiers religieux, dont quelques-uns sont mentionnés dans le Ménologe de Cîteaux. Quinze ou vingt papes, dont on conserve les bulles, la comblèrent à l'envi de priviléges et d'immunités. Les plus grands seigneurs de la contrée furent ses bienfaiteurs. A la fin du XIVe siècle, nous voyons cette maison ravagée successivement par les Anglais, des bandes de brigands, désolée par la peste et les autres fléaux. Les religieux, quoique réduits à la plus profonde misère, n'en persévérèrent qu'avec plus de foi et de courage dans l'esprit de leur vocation, comme nous le voyons par une lettre de l'évêque de Séez, datée du 21 juin 1390. Mais ce que toutes les calamités réunies n'avaient pu faire, les abbés commendataires le feront, et, avec eux, nous allons assister à la ruine du monastère et de la discipline monastique.

Le dernier abbé régulier avait été dom Julien de Nois, élu au mois d'avril 1526; mais François Ier le destitua de sa propre autorité, et nomma cette même année pour commendataire, le cardinal du Bellay. Dom Julien essaya de se maintenir dans sa charge, malgré le roi; alors le cardinal usa d'autorité, et le força de retourner à l'état de simple religieux; et c'est en cette qualité, qu'il donna son suffrage pour l'élection de Dom François Rousserie, qui eut lieu le 21 janvier 1548; mais cette élection, quoique confirmée à Rome, ne fut pas reconnue de Henri II. Ce prince nomma pour commen-

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 569.
(2) F. Pacôme, *Descript. de l'abb. de la Trappe*, p. 23 et 24, in-4°.

dataire Alexandre Guéron, qui eut parmi ses successeurs Antoine Seguier, aumônier du roi Louis XIII; il transmit cette commende à son neveu Dominique Seguier, depuis évêque de Meaux; elle passa ensuite entre les mains de Victor le Bouthillier, d'abord évêque de Boulogne et ensuite archevêque de Tours, qui la résigna, avec plusieurs autres bénéfices, à son neveu François-Denis le Bouthillier, âgé seulement de neuf ans. A la mort de ce dernier, en 1637, son frère Armand-Jean, âgé de onze ans, hérita de la Trappe, comme d'un bien de famille (1).

Pendant la minorité de ses fils, M. le Bouthillier de Rancé avait administré le temporel du monastère comme ses autres propriétés patrimoniales; il en avait perçu les revenus, et les avait employés à ses besoins personnels et à ceux de sa famille en général (2). Que devenaient alors les religieux? Abandonnés à un simple prieur qui ne pouvait, et le plus souvent ne voulait pas faire exécuter la règle, ils vivaient dans le désordre. Voyant que leurs abbés ne l'étaient que pour dévorer les revenus de la manse abbatiale, ils crurent qu'ils n'étaient religieux, à leur tour, que pour dévorer ceux de la manse conventuelle, avec le moins de peine et de pénitence possible. Ils n'avaient plus rien du moine, pas même le nom et l'habit. Comme ils vivaient au milieu des bois, la crainte de Dieu ni celle des hommes ne les retenant plus, ils avaient quitté la psalmodie pour la chasse, et le Psautier pour la carabine; et ils étaient tombés de chute en chute jusque dans les derniers excès, jusque dans un état voisin de la barbarie (3).

Les commendataires se refusant à faire les réparations auxquelles ils étaient obligés, les moines n'en voulaient point faire pareillement de leur côté : tous les bâtiments s'écroulaient les uns après les autres. L'abbé de Rancé, au moment de sa conversion, étant à la recherche d'une solitude,

(1) Voyez, sur l'abbaye de la Trappe : *Gallia christ.*, t. XI, p. 151; — Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, l. II, p. 161; — le *Manuscrit de Septfons* renferme un grand nombre de documents sur l'ancienne abbaye de la Trappe; nous n'avons rien trouvé nulle part d'aussi complet. — Voir aussi M. Gaillardin, *les Trappistes au XIX*e *siècle*, t. I, p. 1 jusqu'à la page 48.

(2) C'est ce que l'abbé de Rancé a déploré amèrement au moment de sa conversion.

(3) Si l'on veut s'en faire une idée, qu'on lise la lettre suivante, écrite à M. le chancelier Seguier par M. de Rancé : « Il y a deux ou trois ans, Monseigneur, qu'un religieux de la Trappe fit un assassinat en la personne d'un pauvre paysan, lequel il tua de sang froid d'un coup de fusil. J'ai fait ce que j'ai pu pour sauver en cette occasion l'honneur de son Ordre, mais, ayant su que depuis peu, il a été si téméraire que de retourner dans l'abbaye, qui est le lieu où il a commis son crime, et qu'il se vante d'obtenir une abolition, j'ai cru, Monseigneur, que j'étais obligé de vous donner avis de ce qui en est venu à ma connaissance, etc. » (Biblioth. imp., Saint-Germain-français, t. XXV, 709.)

dut se sentir puissamment attiré vers celle-ci : d'abord par ses ruines de toute sorte qu'il espérait pouvoir relever, par son éloignement de Paris et des grandes villes, ses hautes forêts, ses onze étangs avec leurs cascades et leurs ruisseaux, dont les murmures se mêlaient au bruit du vent dans les grands arbres d'alentour, son ciel brumeux, ses bruyères, son site champêtre et même sauvage, les collines qui l'environnaient, disposées de telle sorte qu'elles semblaient la vouloir cacher au reste du monde. Il voulut essayer de remédier aux déréglements qui y régnaient; mais quand il en eut mesuré l'étendue et la gravité, il en fut effrayé et désolé. Sa douleur se changea en une sorte de désespoir, lorsqu'il s'adressa aux religieux pour les exhorter à éviter au moins les fautes les plus scandaleuses; car il ne trouva que des âmes endurcies et rebelles. Tout autre se fût d'abord découragé; mais cet illustre pénitent, qui avait toujours devant les yeux l'insigne bonté dont Dieu avait usé envers lui, en le tirant de ses égarements, la sollicitait sans cesse en faveur de ces pauvres malades qu'il voulait guérir, pour ainsi dire, malgré eux. Il réitéra plusieurs fois ses charitables avertissements. Toutefois, son éloquence, toute persuasive et entraînante qu'elle était, venait échouer contre des cœurs de roche et de bronze. Il reconnut dès lors, ce qu'il a enseigné depuis dans ses écrits, d'après saint Bernard (1), que plus la vocation est sainte, plus il est difficile de revenir quand on s'est accoutumé à en violer les règles, et qu'il ne faut plus s'étonner des crimes que l'on commet, mais plutôt de ceux que l'on ne commet pas.

Convaincu qu'il n'y avait rien à gagner par les voies de la douceur, avec des gens qui avaient pris leur parti de vivre et de mourir dans leur péché, il les assembla et leur déclara définitivement son dessein bien arrêté d'introduire à la Trappe des religieux de l'Etroite-Observance, et d'y mettre la réforme. On sait assez quel effet produit sur des moines indignes le mot de réforme. Ceux-ci, en l'entendant prononcer, se soulevèrent et protestèrent qu'ils n'y consentiraient jamais, et même qu'ils s'y opposeraient de toutes leurs forces. L'abbé, sans se déconcerter, leur représenta que s'ils voulaient se prêter volontairement à cette mesure, il les traiterait avec beaucoup d'indulgence; mais que, s'ils s'opiniâtraient dans leur résistance, ils auraient sujet de s'en repentir. Ils s'obstinèrent encore davantage et s'emportèrent en invectives et en injures ; enfin, ils en vinrent jusqu'à cet excès de le menacer de le poignarder ou de le jeter dans leurs étangs (2). Ils gardèrent en ceci si peu de retenue et de précaution, que

(1) Epist. 96.
(2) Le Nain, t. I, p. 43; — Marsoll., t. I, p. 165; — *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 271.

le bruit s'en répandit dans les alentours : on crut que la vie de l'abbé de Rancé n'était pas en sûreté. M. de Saint-Louis fut un des premiers qui apprit cette nouvelle et qui en fut le plus alarmé. C'était un brave militaire, honoré de l'estime de M. de Turenne (1), et qui était alors capitaine de cavalerie. Il a raconté lui-même, dans ses *Mémoires*, ce qui s'était passé alors. « Après la paix des Pyrénées, dit-il, les troupes se trouvant dans des garnisons, les officiers obtenaient assez facilement des congés de la cour pour aller chez eux. Je vins chez moi, distant de six ou sept lieues de la Trappe, entre le Perche et le comté d'Evreux. A peine y fus-je arrivé, que j'appris par un de mes amis qui me vint voir, et qui en était plus proche, le danger auquel l'abbé de la Trappe était exposé. Six ou sept malheureux moines qui demeuraient dans son abbaye, au seul nom de réforme dont il leur avait parlé, s'étaient révoltés contre lui, de manière qu'ils ne songeaient qu'à le poignarder ou à lui ôter la vie par le poison; et leur aveuglement était tel, qu'ils ne se mettaient point en peine de cacher un si abominable dessein, sans prévoir les suites qu'il pourrait avoir. Comme ils étaient connus dans la province pour gens sans foi et sans religion, capables de tout entreprendre...; je n'eus pas plus tôt appris la situation dangereuse de cet illustre abbé, que je me sentis pressé intérieurement de l'aller voir pour lui faire offre de mes services, et je vins lui offrir et ma personne et tout ce qui dépendrait de moi. Cette proposition d'un gentilhomme qu'il ne connaissait pas, le surprit. Il reçut, néanmoins, mes compliments et mes offres avec tous les témoignages possibles de reconnaissance, et il me répondit avec tant de sagesse et de présence d'esprit sur tout ce que je lui proposai, que je n'en fus pas moins surpris qu'édifié. Il me dit, entre autres choses, que les affaires de Dieu ne devaient pas se traiter de la même manière que celles du monde; qu'il fallait tâcher, en engageant les mauvais moines à faire le bien, de le leur faire aimer. Je remarquai en lui, pendant toute notre conversation un air de grandeur et de politesse peu commune, et surtout une tranquillité d'âme qui semblait lui faire mépriser les dangers dont il était menacé, et je ne pouvais assez comprendre les égards qu'il avait pour des gens qui s'en étaient montrés si indignes.

« Après une conversation de trois heures, je pris congé de lui; il m'assura, en m'embrassant, qu'il n'oublierait jamais les services que j'avais voulu lui rendre (2). »

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. IV, p. 21 et 1.

(2) *Récit de la conduite dont Dieu s'est servi pour opérer ma conversion et me mettre entre les mains du R. P. abbé de la Trappe*, par M. de S.-L., brigadier des armées du roi. (Manuscrit de la biblioth. d'Aix, n° 404.)

La Providence, en ménageant cette entrevue entre deux hommes de positions et d'habitudes si différentes, avait des desseins de miséricorde qu'elle révéla plus tard. M. de Saint-Louis était un excellent capitaine, homme d'ordre, et se croyant appelé à le rétablir partout où il était troublé. Ayant appris que les moines de la Trappe s'étaient révoltés contre leur abbé, il avait cru devoir se ranger du côté de l'abbé contre les moines, et même offrir son sabre pour trancher la difficulté. « Mes vues, disait-il plus tard, n'allaient pas alors plus loin, et je ne faisais pas réflexion que lorsqu'il plaît à Dieu de nous faire entreprendre quelque chose pour sa gloire, c'est la charité seule qui doit agir, il faut qu'elle soit la seule arme dont on se serve pour réduire les esprits rebelles. »

Ceux qui ont lu l'histoire monastique ne seront point surpris des obstacles que rencontra l'abbé de Rancé. Ceux-là savent qu'un moine corrompu est une proie que les saints n'ont arrachée au démon qu'au péril de leur vie; que la tâche de réformateur de moines dépravés est une tâche de martyr, et que la plupart de ceux qui ont voulu la remplir, en ont été ou ont failli en devenir les victimes. Saint Benoît, le père de la grande famille monastique d'Occident, ayant essayé de ramener à la régularité les religieux du monastère de Vicovarro, entre Sublac et Tibur, ils se révoltèrent et résolurent de se défaire de lui en l'empoisonnant. Comme il était à table, on lui présenta la coupe à bénir, selon l'usage; il étendit la main et fit le signe de croix : à l'instant même la coupe se brisa. Le mystère d'iniquité fut révélé aussitôt à saint Benoît, qui, se levant, dit aux moines d'un air tranquille : « Dieu vous pardonne, mes frères; pourquoi osez-vous me traiter ainsi? Allez chercher un supérieur qui vous convienne. » Et il se retira (1).

Lorsque saint Charles voulut réformer l'Ordre des Humiliés, un malheureux de cette société tira sur lui un coup d'arquebuse, au moment où il faisait la prière du soir avec ses domestiques (2).

Il n'y a rien là-dedans qui doive nous surprendre. Plus on tombe de haut, plus les chutes sont affreuses. Si Dieu se retire de nous en proportion du mépris que nous faisons de ses grâces, il n'est pas étonnant que dans les plus saintes professions se rencontrent quelquefois les plus grands scélérats.

Cependant, les moines de la Trappe persistant dans leur résistance, l'abbé de Rancé leur parla une dernière fois, et leur dit avec plus de force et d'énergie qu'il ne pouvait souffrir plus longtemps leur vie scandaleuse;

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t, VII, p. 270 et 271, in-12.
(2) Voir sa *Vie*, par le P. Touron, 3 vol. in-12, Paris, 1761.

qu'il aimait trop la gloire de Dieu et l'édification du prochain pour ne pas s'opposer à leurs désordres, et que s'ils s'opiniâtraient davantage, il allait en informer Sa Majesté, qui ne haïssait rien tant que le scandale dans les personnes de leur caractère (1).

Jamais autorité de roi de France ne fut plus absolue et plus généralement respectée que celle de Louis XIV. Tout était habitué à s'incliner devant lui : grands seigneurs, évêques, prêtres et moines. Ceux-ci, à cette menace, tremblèrent de frayeur : ils avaient perdu la crainte de Dieu et ils avaient toujours la crainte du roi. A l'heure même, leur audacieuse révolte fit place à la soumission la plus humble, et ils promirent tout ce qu'on exigerait d'eux. Ce consentement ne fut pas plus tôt donné, que l'abbé de Rancé écrivit ce qui venait de se passer à l'abbé de Barbéry, de l'Étroite-Observance, au diocèse de Bayeux, et visiteur de la province, le priant avec instance de venir incessamment sur les lieux, muni de tous les pouvoirs nécessaires, pour profiter d'une occasion si favorable. Il ne manqua pas de se rendre promptement à la Trappe, où, après quelques légères difficultés, il passa, le 17 août 1662, un concordat avec les religieux, au nom des Pères de l'Étroite-Observance, par commission de l'abbé de Prières, leur vicaire général; et il fut homologué au parlement de Paris, le 16 février 1663 (2).

En vertu de ce concordat, les anciens religieux, au nombre de six, avec un convers, eurent chacun 400 livres de pension, avec permission de demeurer dans l'enceinte du monastère ou de se retirer ailleurs.

CHAPITRE XVII

Etat déplorable de l'abbaye à l'arrivée de l'abbé de Rancé; il y fait de grandes réparations, ainsi qu'au prieuré de Boulogne, ne sachant encore où il se retirera (1662).

La Trappe étant donc remise entre les mains des Pères de l'Étroite-Observance, ils en prirent possession le même jour, et l'abbé de Rancé fit venir de Perseigne cinq à six religieux pour commencer la réforme. Mais il y avait tout à faire dans ce monastère, qui depuis longtemps n'en méri-

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, l. II, c. I, p. 168.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 273.

tait pas même le nom. L'abbé du Val-Richer, qui en fit la visite régulière en 1685, a retracé par écrit dans un procès-verbal l'état de désolation où il était alors, afin qu'en rendant compte au Chapitre général de 1686 de la régularité parfaite où il l'avait trouvé, on pût apprécier l'heureuse révolution qui s'y était opérée par le zèle de son abbé. Voici ses propres paroles :

« Les portes demeuraient ouvertes le jour et la nuit, et les femmes comme les hommes entraient librement dans le cloître; le vestibule de l'entrée était si noir, si sale et si obscur, qu'il ressemblait beaucoup plus à une prison affreuse qu'à une *Maison-Dieu*. On voyait d'un côté une cave profonde, de l'autre un pressoir, avec tout ce qui sert dans de tels lieux. Ici, il y avait une échelle attachée contre la muraille, qui servait à monter aux étages, dont les planchers étaient rompus et pourris; on n'y marchait pas sans péril.

« Le cloître, sous un toit ruiné, à la moindre pluie, se remplissait d'eau; les colonnes qui lui servaient d'appui étaient à moitié écroulées; les parloirs servaient d'écuries. Le réfectoire n'en avait plus que le nom; les moines et les séculiers s'y assemblaient pour jouer à la boule, lorsque la chaleur ou le mauvais temps ne leur permettait pas de jouer dehors. Le dortoir était abandonné et inhabité; il ne servait de retraite qu'aux oiseaux de nuit; il était exposé à la pluie, à la neige, aux vents et aux tempêtes, et chacun des Frères se logeait où il voulait et où il pouvait.

« Le receveur de l'abbé commendataire, avec toute sa famille, était logé parmi les moines. La chambre du trésor était entièrement vide; on n'y voyait que poussière et que saleté; les titres et les papiers, qui y devaient être conservés avec soin, comme des choses précieuses, étaient confusément par terre et foulés aux pieds; ils étaient pour la plupart dispersés par la province; les curés et les paysans les avaient entre leurs mains, ce qui avait causé la ruine du temporel.

« L'église n'était pas en meilleur état que la maison. On n'y voyait que pavés rompus, pierres dispersées, saletés et araignées. Les murailles menaçaient ruine, soit de vétusté, soit par les pluies continuelles qui les pénétraient dans toute leur épaisseur : elles étaient fendues depuis le haut jusqu'en bas. Le clocher était près de tomber. Les poutres sur lesquelles il était bâti, les chevrons et presque tout le bois étant pourris, on ne pouvait sonner les cloches qu'on ne l'ébranlât tout entier, ce qui faisait trembler de peur. Il y avait sur le maître-autel un tabernacle pour le Saint-Sacrement, avec deux statues de saint Bernard et de la sainte Vierge dans l'état le plus déplorable. La nef de l'église était si noire, que, quoiqu'il n'y eût plus de vitres aux fenêtres et que le jour ne trouvât point d'obstacle, il y régnait en plein midi l'obscurité de la nuit.....

« Mais le comble des maux était que, par le moyen du grand chemin qu'on avait fait depuis environ cent ans auprès des murailles du monastère, on ne voyait que vagabonds, que scélérats, qu'assassins. Les hommes et les femmes s'assemblaient dans le bois qui est tout proche, et là, comme dans un asile assuré, ils se cachaient pour commettre toute sorte de crimes (1). »

Cependant, les abbés commendataires avaient joui des revenus de cette abbaye pour les dissiper, comme avait fait l'abbé de Rancé avant sa conversion, sans avoir à cœur de la relever de ce déplorable état de ruine.

A la vue d'un si triste spectacle, les bons religieux que l'on avait fait venir de Perseigne, accoutumés à une église proprement desservie et à la décence qui convient à un monastère bien réglé, ne purent retenir leurs larmes. L'abbé de Rancé, plein de foi et d'espérance en Dieu, les exhorta à ne pas perdre courage et leur promit toute sorte d'assistance. Sans lui, ils auraient demandé à s'en retourner chez eux; sa présence les soutint, et pour leur prouver la fidélité des promesses qu'il leur avait faites de les aider en tout ce qu'il pourrait, dès le même jour, il leur céda la terre du Nuisement, qui appartenait à la manse abbatiale, et consentit qu'elle fût unie à perpétuité, avec toutes ses dépendances, à la manse conventuelle. Il fit plus : il se chargea du rétablissement d'une partie des lieux réguliers, et dans la suite, il exécuta toutes les autres réparations, avec les fonds qu'il avait mis en réserve à cet effet lors de la vente de ses biens.

On y apporta une si grande diligence, et on y employa tant d'ouvriers, que le 20 du même mois, jour où l'Église fait la fête de saint Bernard, on y put célébrer le service divin, et les religieux commencèrent à se lever la nuit pour dire matines, ce qu'on n'avait pas vu à la Trappe depuis plus de deux cents ans. L'abbé de Rancé y assista, et sur les neuf heures il officia à la grand'messe, qui fut chantée par les religieux de l'Étroite-Observance, avec trois anciens (2), qui voulurent bien rester dans le monastère.

Dom Michel Guitton, prieur de Perseigne, qui fut le premier supérieur de la Trappe, en qualité de commissaire, reçut le même jour à la profession religieuse, un jeune homme qui avait fait son noviciat à Perseigne, et qui fit vœu de stabilité pour la Trappe, dont il fut le premier profès. Il s'appelait frère René Pasquier, natif d'Alençon (3). Telle fut la modeste origine de la réforme de la Trappe; mais ce grain de senevé se développera sous

(1) Extrait du procès-verbal dressé par l'abbé du Val-Richer, après sa première visite de la Trappe, et présenté au Chapitre de Cîteaux.

(2) Ces trois anciens furent le sous-prieur nommé dom Jean Legrand, dom Louis Gérent, natif de Laigle, et dom Joseph Bernier, natif de Mortagne.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 276.

le souffle de Dieu, il deviendra un grand arbre qui fera l'ornement de l'Église, et qui abritera de nombreuses générations monastiques dans la suite des siècles.

L'abbé de Rancé voyait avec une satisfaction bien légitime un si heureux changement; il s'attachait à cette maison en proportion des bénédictions que Dieu répandait sur elle. Il n'était cependant point décidé encore à s'y fixer; il avait toujours eu de la préférence pour le prieuré de Boulogne (1); il y faisait alors de grandes réparations, dans l'espoir de s'y retirer un jour. Il voulut voir par lui même l'état des lieux et des choses. Il écrivait le 29 août : « Je suis enfin arrivé à Boulogne, non pour y passer l'hiver, comme je l'avais cru. Je vous mandai dernièrement que j'avais mis la réforme dans l'abbaye de la Trappe, et véritablement cette œuvre-là me paraît de telle importance pour la gloire de Dieu, qu'il ne m'est pas possible de l'abandonner plus longtemps dans ses commencements. Quoique je sois persuadé que ma présence et ma personne ne doivent être comptées pour rien, je ne laisse pas de l'être que je dois présentement l'une et l'autre à ce lieu-là préférablement à tout; c'est-à-dire pour quelques mois et jusqu'à ce que je voie les choses un peu plus avancées. Ne vous imaginez pas que cela m'éloigne de Boulogne. J'y fais travailler présentement, et je n'ai point changé de sentiment et de disposition sur le lieu de mon séjour. Quel qu'il soit, vous devez m'y bien trouver, pourvu que j'y sois par l'ordre de Dieu, et dans la place que sa providence m'a destinée dans ce monde, en attendant qu'il lui plaise de m'en donner une par sa miséricorde, qui ne soit point sujette au changement et que je conserve dans l'éternité (2). »

Il était de retour à la Trappe le 10 septembre, toujours flottant et incertain, *vivant,* comme il l'écrit le 17 de ce mois, *dans de grands désirs de faire pénitence, mais sans la faire, avec de grands sentiments de ses misères, mais languissant tous les jours, comme si Dieu ne lui faisait pas connaître qu'il veut des offrandes pures et parfaites, et qu'il faut être dans sa main, comme la terre est dans la main de celui qui lui donne telle forme et telle figure qu'il lui plaît* (3).

On travaillait sans relâche aux réparations du monastère de la Trappe, et les nouveaux religieux s'y appliquaient avec une ardeur qui faisait l'admiration de l'abbé de Rancé. Il prenait plaisir à les voir porter les pierres, le sable, le mortier, et servir les maçons avec autant d'adresse que s'ils

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. IV, p. 277.
(2) Collect. Galip., Arsenal, nº 50, p. 27, théol. franç. (Copie vérifiée.)
(3) *Ibid.*

n'eussent fait autre chose toute leur vie. Il n'avait jamais eu sous les yeux le spectacle touchant de religieux occupés à de pareils travaux, et dans un si profond silence, qu'il ne leur échappait pas une seule parole. L'aspect de ces hommes simples et innocents, travaillant avec joie et avec amour, l'impressionnait bien autrement que toutes leurs autres austérités.

Il faisait abstinence comme eux au réfectoire, assistait à tous les offices de la nuit et du jour, prenait part à leurs rudes labeurs autant que sa délicatesse pouvait le lui permettre. Il s'accoutuma insensiblement à ce genre de vie et le goûta (1). Personne n'en fut plus touché que dom Joseph Bernier, l'un des religieux rebelles de l'ancienne Trappe. Il aurait voulu pouvoir l'imiter, mais le poids des mauvaises habitudes l'entraînait. L'abbé s'aperçut des efforts qu'il faisait pour rentrer dans la bonne voie, à la manière respectueuse et pleine de reconnaissance dont il recevait les petits services qu'il s'attachait à lui rendre. « Vous avez, lui disait quelquefois ce religieux, bien de la bonté pour un misérable qui ne mérite pas qu'on pense à lui. » D'autres fois, il ajoutait : « Ce serait assez pour moi des miettes qui tombent de votre table, je ne suis pas digne de m'y asseoir avec vous. » L'abbé, qui connaissait le prix d'une âme, avait l'œil sur lui et ne l'oubliait pas dans ses prières (2).

L'abbé de Rancé commençait à comprendre qu'il pourrait fixer sa demeure dans cette solitude, en qualité d'abbé commendataire, et se borner à ce seul bénéfice. Dans cette intention, il y fit venir sa bibliothèque et ses meubles. Il s'imaginait qu'ayant poussé le dépouillement aussi loin qu'il pouvait aller, et satisfait aux obligations de sa conscience par la vente de ses biens et par la démission de ses bénéfices, il ne lui restait qu'à passer tranquillement ses jours dans les exercices de piété qu'il avait commencés, et dans la pratique de toutes les bonnes œuvres qui ne seraient pas incompatibles avec cette grande séparation du monde, qui était le rêve et l'ambition de son cœur.

Dès ce moment, il regarda les religieux de la Trappe comme ses propres enfants, et eut pour eux des soins qui ne peuvent convenir qu'au plus tendre et au plus charitable des pères. Il veillait à tous leurs besoins avec une attention particulière; rien n'échappait à sa vigilance. Les religieux, de leur côté, charmés de sa piété et de sa vertu, avaient en lui la plus grande confiance. On les voyait sans cesse recourir à ses conseils; quelques-uns même se confessaient à lui (3).

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 278.
(2) Marsoll., t. I, l. II, p. 210.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 279.

Celui qui venait de faire profession était du nombre. Il remarquait en lui de si grands talents pour la direction, qu'il ne put s'empêcher un jour de lui dire : « En vérité, Monsieur, je vous avoue que je souhaiterais de tout mon cœur que vous fussiez notre abbé régulier, comme vous êtes notre abbé commendataire. On serait assurément bien heureux de vous avoir pour maître et pour directeur dans la voie du salut; vous êtes né, ce me semble, pour cet emploi. Je ne sais si je serai prophète, mais je sais et Dieu me dit au fond du cœur, que mes désirs sur cela seront un jour accomplis (1). » L'abbé, dont l'heure n'était pas encore venue, ne lui répondit que par des sentiments d'humilité : « Je ne suis pas digne d'un emploi si relevé, lui dit-il; mais priez Dieu pour moi, mon cher Frère, car rien n'est impossible à sa toute-puissance. »

Cependant, il faisait travailler au rétablissement de la maison abbatiale, qui n'était autre en ce temps-là que le vieux corps de logis, où depuis l'on a construit la bibliothèque, et dès la fin du mois d'octobre, il l'avait mise à peu près dans l'état qu'il souhaitait. La veille de la Toussaint, il voulut la visiter; mais il pensa y perdre la vie. Il a lui-même fait le récit de cette aventure dans une lettre qu'il écrivit le lendemain à la Visitation de Tours. — « Je vous dirai qu'hier il faillit m'arriver le plus fâcheux accident du monde ; je faisais rebâtir dans mon abbaye mon logis particulier ; il était achevé ; je montai pour le voir. Au moment que j'en fus sorti, la chambre que je quittais tomba à cause d'une poutre du plancher d'en haut, qui se rompit en un instant. Si Dieu ne m'eût préservé, j'étais mort sans respirer; la poutre et le plancher tombèrent tout à la fois. Un de mes gens, qui était au pied du mur, ne fut que légèrement blessé par la même protection ; voilà ce que c'est que la vie (2). »

La Providence, en permettant que cette habitation qu'il s'était préparée, s'écroulât en quelque sorte sur sa tête, au moment où il y entrait pour la première fois, lui faisait assez entendre que ce n'était pas là qu'elle le voulait, mais dans les cloîtres avec les religieux. Il comprit ce terrible langage d'action, aussi se reprocha-t-il plus que jamais ses irrésolutions. Il écrivit le jour même de la Toussaint, sous l'impression première : « Dieu m'ouvre les portes de la solitude..... Un autre ferait, avec beaucoup moins de grâce que moi, un chemin incomparablement plus grand. Il y a tantôt six ans que je ne parle que de dégagement et de retraite, et le premier pas est

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 280 ; — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. VII, p. 47.

(2) Collect. Galip., Arsenal, n. 50. (Nous avons retrouvé l'adresse de cette lettre.)

encore à faire. Cependant le cours de la vie s'achève, on se réveille à la fin du sommeil, et on se trouve sans œuvres (1). »

Les cénobites et les anachorètes ne se retirent dans la solitude que pour y chercher un tombeau et le ciel. Comme saint Jérôme sous son rocher, l'abbé de Rancé, dans sa cellule, se sentit aussitôt pénétré de la frayeur des jugements de Dieu. Son âme fut assaillie de la terrible pensée de la mort. Il lui sembla qu'il ne pouvait s'y préparer trop tôt, et quoiqu'il eût renoncé à tout, il crut devoir assurer par écrit au monastère de la Trappe, la jouissance de ce qu'il lui avait déjà donné verbalement. Il voulait être entièrement depouillé, et n'avoir plus, au moment fixé, qu'à se coucher dans son sépulcre.

« Si j'avais, dit-il dans ce testament, plus de biens que je n'en ai, je me croirais obligé, préférablement à tout, d'en disposer en faveur du monastère de Notre-Dame de la Trappe, duquel il y a plus de vingt-cinq ans que je suis abbé commendataire, pour satisfaire à un grand nombre de malversations que j'y ai faites, et de dommages qui y sont arrivés par ma négligence, dans le maniement de ses affaires et de son bien, et pour ne m'être acquitté, pendant tout ce temps-là, d'aucune de mes obligations spirituelles et temporelles. Je proteste que je parle sans exagération et sans excès, et que la confession que j'en fais est aussi véritable et sincère que je la ferais, si j'étais devant le tribunal de Jésus-Christ.

« Je déclare que pour réparer, autant que je le puis, le tort que j'ai fait audit monastère de la Trappe, je donne ce que j'ai présentement de livres que j'ai dans ladite abbaye, et ce qui s'en trouvera qui m'appartiendront au jour de mon décès, à la communauté réformée dudit monastère de la Trappe, à condition qu'ils ne pourront en être transportés ni mis ailleurs, pour quelque raison que ce puisse être; mon intention étant qu'ils soient à l'usage et instruction des religieux réformés de ladite maison. Et au cas que, pour des événements que l'homme ne peut prévoir, l'abbaye susdite rentrât dans les mains des anciens religieux, et que la réforme cessât d'y être, je donne ladite bibliothèque à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour y être vendue, et les deniers en provenant, employés à la nourriture des pauvres malades.

« Je déclare que je fais la présente disposition en faveur des religieux réformés de cette maison de la Trappe, et de ceux qui leur succéderont dans la même observance; que je ne veux point que celui qui sera mon successeur, y ait la moindre part, ni même qu'il ait aucun usage de ladite

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 280.

bibliothèque, que de l'agrément et par permission des religieux de la maison.

« Je donne encore auxdits religieux réformés de la Trappe, tout ce que j'aurai de meubles audit monastère, sans en rien réserver au jour de mon décès, pour servir à leur nécessité et à leur usage. J'espère que Dieu regardera avec des yeux de miséricorde, cette légère restitution que je fais, quoiqu'elle soit beaucoup au-dessous de mes obligations, et que m'ayant fait la grâce de me donner des intentions plus étendues, il ne me jugera pas dans la sévérité de sa justice.

« Je veux que ce qui me sera dû à l'heure de ma mort par le sieur de Lacroix, mon receveur, soit employé à l'achèvement des ouvrages qui ont été commencés par mon ordre en ladite abbaye, et au cas qu'ils fussent achevés, mon intention est que l'emploi s'en fasse pour réparations des métairies et terres dépendantes de la maison.

« Je supplie très humblement M. de Barillon, maître des requêtes, et le conjure par l'amitié qu'il a toujours eue pour moi, de tenir la main à l'exécution de ma dernière volonté contenue dans ce testament, écrit et signé de ma main dans l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe, ce 28 décembre 1662 (1). »

Quoiqu'il eût retranché de sa bibliothèque beaucoup d'ouvrages qui ne convenaient point à des religieux réformés, il en restait encore pour plus de dix mille livres. Les meubles qu'il avait fait transporter à la maison abbatiale pouvaient monter à pareille somme, si on y comprend son argenterie. Il employa en outre plus de quinze mille livres qui lui étaient encore dues, aux réparations du monastère ; mais ces sommes, comme il l'avoue lui-même, étaient bien loin d'égaler les dommages qu'il lui avait causés, surtout par la coupe blanche de tous les bois de haute futaie qu'il avait fait faire dix ans auparavant, et dont il avait perçu près de cent mille livres.

Quoique ce testament de M. l'abbé de Rancé fût tenu secret, et que personne n'en sût rien, il arriva cependant que son valet de chambre, le brave et dévoué Antoine, eut connaissance de ce qu'il contenait. Cet homme avait toujours vu avec beaucoup de peine les aumônes que son maître faisait aux pauvres. La vente de Véretz, ces sommes d'argent si considérables et ces maisons données à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'abandon des bénéfices, avaient été pour lui autant de sujets de plaintes très vives et de violents murmures. Il s'en expliquait souvent avec son maître,

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 284 ; — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. VIII, p. 52.

qui en riait.— *Voulez-vous donc*, *Monsieur*, lui disait-il, *aller à l'hôpital, et nous y mener avec vous?* — Mais lorsqu'il sut d'une manière certaine, qu'il s'était encore défait de sa terre du Nuisement, en faveur des religieux réformés de la Trappe; qu'il employait tout ce qu'il avait d'argent aux réparations de leur monastère, et qu'enfin il leur laissait par son testament ce qui lui restait d'effets, il entra dans une telle colère, et contre son maître et contre les religieux, qu'il ne pouvait s'empêcher dans toutes les occasions de leur faire sentir sa mauvaise humeur. Il aurait fallu, pour avoir la paix, congédier ce trop zélé serviteur; les religieux en pressaient l'abbé, qui l'aurait fait, s'il n'eût connu, d'ailleurs, ses bonnes qualités. Dieu, qui savait que cet homme serait un jour un des plus fermes appuis, et des plus beaux ornements de la vie angélique qu'il voulait établir à la Trappe, ne permit pas qu'il en sortît.

Le commissaire venu de Perseigne ayant été obligé de se retirer, l'abbé de Rancé se vit réduit à faire les fonctions de maître des novices. Il les appelait dans sa chambre, les instruisait et jetait, sans y penser, le fondement de ce grand édifice spirituel qu'il devait élever plus tard. Les fêtes et les dimanches, comme un bon père de famille, il assemblait tous les domestiques, et leur faisait des exhortations si touchantes sur les devoirs du christianisme, qu'on vit en très peu de temps la piété et la vertu refleurir dans un lieu, où le vice et le désordre avaient régné avec empire pendant deux siècles. Au commencement de l'année 1663, il fut obligé d'aller à Paris pour faire homologuer au Parlement le concordat qui avait été passé entre les anciens religieux de la Trappe et les Pères de la réforme. Les vacances du Parlement furent cause que cette affaire n'avait pu se terminer plus tôt. Il y trouva de l'opposition de la part des supérieurs de la Commune-Observance, qui ne voyaient qu'avec douleur la réforme s'étendre dans les maisons de l'Ordre, parce qu'elle faisait la juste condamnation de leur honteux relâchement; il s'en plaint lui-même dans une lettre qu'il adressa de Paris le 8 janvier 1663, à la Mère Louise de la Visitation de Tours. « Je n'ai de temps, écrit-il, que pour vous dire que nos misérables affaires m'ont obligé de quitter la solitude pour m'en venir ici. Je ne sais pas si Dieu me fera la grâce de les finir tout à fait : il y va de sa gloire; mais ceux qui devraient m'aider, sont ceux qui s'opposent davantage à nos desseins. Je trouve toujours les abbés de Cîteaux et de Clairvaux en mon chemin; ce que je sais, c'est qu'il m'est important de n'avoir plus d'affaires en ce monde : il me semble que je serais plus à Dieu, si j'en étais débarrassé; il m'en délivrera quand il lui plaira. Souvenez-vous toujours de moi en vos prières et en sa présence; ne vous lassez point de lui demander qu'il me fasse miséricorde. » Le 18 du même mois,

il écrivait de nouveau : « Je suis encore ici avec bien des affaires et des oppositions, et, néanmoins, jamais je n'ai eu de si grands désirs pour la solitude; je vois bien qu'il ne faut rien vouloir que de la sainte volonté de Dieu, et que les bonnes choses mêmes que nous nous proposons pour sa gloire et notre salut, doivent être dans une grande dépendance de ses ordres. »

L'iniquité ne triompha pas cette fois, et la justice l'emporta sur le grand crédit de ces puissants abbés qui auraient voulu entraver son action. Le concordat fut approuvé par le Parlement et confirmé par un arrêt en date du 16 février 1663.

L'abbé de Rancé avait déjà bien consulté, et il consulta encore le Père de Mouchy qui finit par se prononcer pour l'état monastique. Mgr l'évêque de Comminges était alors à Paris, il crut qu'il manquerait aux égards qu'il lui devait et aux devoirs de l'amitié et de la reconnaissance, s'il ne s'ouvrait à lui de ses desseins. Il lui écrivit donc un billet pour lui demander une entrevue qu'il obtint aussitôt. Il eut alors un assez long entretien avec lui, et « l'assura que la petite semence qu'il avait jetée à Comminges, dans son esprit et dans son cœur, avait germé, et qu'il ne savait pas encore ce qu'elle produirait. » Ses affaires étant réglées, il revint à son monastère sur la fin de février : il y fit transporter sa chapelle, qui était en dépôt chez les dames religieuses de la Visitation de Tours; elle consistait en parements, calices, chasubles, linges et autres ornements d'église : le tout d'une grande propreté et d'un goût recherché. Il continua dans cette solitude la vie édifiante qu'il y avait menée depuis le mois d'août de l'année précédente. Les supérieurs de la Réforme, voyant alors quelque solidité dans le bien qu'on avait commencé d'établir à la Trappe, après l'arrêt du Parlement, lui envoyèrent un religieux de mérite pour en être le premier prieur, et deux novices (1) pour aider à soutenir les régularités du cloître. Pour comble de grâce, Dieu toucha le cœur des religieux de Tironneau, qui était une abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans le Maine, où l'on vivait à peu près comme à la Trappe avant la Réforme. L'exemple de ces fervents cénobites, leurs voisins, les avait profondément émus, et ils voulaient, comme eux, revenir à l'esprit de leur première vocation. On leur envoya deux religieux pour les encourager et les soutenir dans leurs saints désirs.

(1) L'un de ces novices était Frère Jacques Gillet, depuis dom Anselme, qui vivait encore en 1713 ; nous lui sommes redevable de plusieurs mémoires très exacts qu'il a laissés pour la relation de la vie du pieux Réformateur. (Note du *Man. de Septfons.*)

CHAPITRE XVIII

Sa nièce, Mlle d'Albon, se fait religieuse; cet exemple le touche; dernière lutte; il se décide à embrasser l'état monastique (1663).

L'abbé de Rancé se sentait entraîné loin du monde, par tous les élans de son cœur et par toutes les puissances de son âme. Il avait déjà tous les goûts d'un véritable moine, il en menait la vie depuis plusieurs mois, et cependant l'idée de l'être un jour l'effrayait encore. Le froc avait toujours été son épouvantail; et quoiqu'il vît bien par les nouveaux religieux de la Trappe, qu'il recouvrait souvent des anges dans des corps mortels, il n'avait pu jusqu'alors s'apprivoiser avec lui. Toutefois, sur la fin du Carême, la grâce commença à se faire sentir plus vivement; il eut quelques désirs de se consacrer à Dieu par des vœux de religion, mais ces désirs étaient toujours combattus par des doutes, et il ne savait pas si ces lumières venaient d'en haut ou si elles étaient l'effet de l'illusion. Cela paraît par une lettre qu'il écrivit, dit-on, à la Mère Louise de la Visitation, au mois de mars, et où il s'exprime en ces termes : « Je vous conjure de continuer à prier Dieu pour moi, et de lui demander qu'il m'éclaire sur une chose qui m'importe tout à fait, et que je ne puis pas encore vous expliquer. Il faut être à lui et ne rien ménager quand il est question de le suivre, il faut le servir à sa manière et point du tout à la nôtre (1). »

Loin de lâcher prise, il se raidissait de plus en plus contre ses répugnances. « Qu'a donc de si terrible ce genre de vie pour lequel je me sens une si grande aversion, se disait-il à lui-même, et ne pourrais-je pas faire toute ma vie ce que je fais depuis six mois? » Mais l'inconstance de l'homme, qui lui était connue, sa fragilité, et surtout la vue d'un engagement perpétuel, sans aucun retour, l'effrayaient et lui donnaient de grandes défiances de lui-même, qui causaient dans son âme un trouble et une agitation dont il n'était pas le maître (2). »

Sur ces entrefaites, il apprit que sa nièce, Louise-Henriette d'Albon, renonçait au monde et se faisait religieuse de la Visitation. Il avait pour elle la tendresse d'un père, et nous ne voyons aucune de ses parentes avec

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 291.
(2) *Ibid.*

qui il eût de plus fréquentes et de plus intimes relations. Plus de soixante lettres qu'il lui a écrites, respirent toute l'affection de l'oncle le plus aimant et toute la charité du directeur le plus zélé (1).

Cette jeune personne était d'une santé si délicate, qu'elle semblait ne tenir à la vie, que par un fil que le plus léger souffle de la mort pouvait briser à chaque instant. Or, c'était avec cette frêle organisation que, méprisant le monde et ses fausses jouissances, au printemps de sa vie et de ses espérances, au milieu de toutes les illusions qui en sont inséparables, elle affrontait l'un des Ordres monastiques les plus sévères de l'Église (2), se liait par ces engagements éternels que lui-même redoutait tant, et qu'il croyait au-dessus de ses forces. Cette pensée lui donnait de la honte, et cette honte diminuait beaucoup l'aversion naturelle qu'il avait pour l'état religieux.

Un pareil exemple dut le toucher d'autant plus, qu'il lui venait de sa famille et comme de son propre sang. Il ne manqua pas de se répéter à lui-même les paroles de saint Augustin : « Quoi ! ne pourras-tu pas ce qui est possible à cet enfant, à cette jeune fille ? Est-ce donc en elle-même ou dans le Seigneur que cela lui a été possible? Tu t'appuies sur toi-même et tu chancelles, et cela t'étonne! Jette-toi hardiment sur Dieu, n'aie pas peur, il ne se dérobera pas pour te laisser tomber! »

Il ne put s'empêcher de louer la résolution de sa nièce et de la féliciter du choix qu'elle faisait. Après lui avoir écrit les choses les plus touchantes, il ne s'occupa plus, de son côté, que de demander la même grâce par d'instantes prières. La lutte continuait et avec elle les incertitudes; c'était toujours demain, demain. Enfin sonna l'heure marquée par la divine Providence. Il saisit avec autant de reconnaissance que de fidélité l'inspiration céleste qui devait mettre un terme à toutes ses inquiétudes et ses tourments.

Dieu, pour en finir avec les irrésolutions des pécheurs, se met quelquefois ostensiblement de la partie. Il leur envoie du ciel une voix mystérieuse, cette voix qui ébranle le désert et brise les cèdres du Liban. Saint Antoine l'avait entendue dans une église d'Alexandrie : *Va, vends tout ce que tu as et donne le prix aux pauvres!* Et saint Augustin sous le figuier : *Prends, lis; prends, lis!* L'abbé de Rancé l'entendit à son tour. Un jour qu'il venait de dire la sainte Messe, s'étant retiré dans un coin de l'église pour faire son action de grâces, il crut que la présence de Jésus-

(1) Plusieurs de ces lettres sont dans la coll. nº 50 de l'Arsenal, mais sans l'adresse.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 291.

Christ au fond de son âme, était le temps le plus favorable pour le prier de lui faire connaître ce qu'il désirait de lui : on psalmodiait Sexte au chœur, et de son côté, il demandait à Dieu avec plus de ferveur que, si c'était sa volonté qu'il se fît religieux, il lui ôtât les répugnances et les oppositions qu'il ressentait encore pour cet état ; alors retentirent à ses oreilles, comme un tonnerre, ces paroles du Psaume CXXIV que les moines chantaient : *Ceux qui se confient au Seigneur seront comme la montagne de Sion, rien ne sera capable de les ébranler* (1). Il en fut frappé, terrassé, et, comme si le Ciel les lui eût adressées à lui-même pour répondre à toutes ses difficultés, il comprit, par inspiration, que ce qu'il croyait au-dessus de ses forces, lui deviendrait facile, aussitôt qu'il aurait mis toute sa confiance en Dieu et qu'il s'appuierait uniquement sur son secours. Ne doutant plus que la volonté divine ne fût qu'il embrassât la vie religieuse : il en forma le dessein, avant de sortir de l'église, et résolut de l'exécuter sans aucune remise. Ceci se passait le 17 avril 1663.

Il partit de la Trappe sur la fin de ce mois, pour aller solliciter en cour le brevet qui lui était nécessaire. L'homme de bien qui a choisi sa voie, n'y forme ses premiers pas qu'au milieu des plus grandes contradictions, attiré par l'un et repoussé en sens inverse par l'autre : pauvre roseau exposé aux vents les plus contraires. Sur la route de Paris, il rencontra l'évêque de Rennes, son ancien ami, s'en retournant dans son diocèse. « Quel est donc le sujet de votre voyage, monsieur l'abbé, lui demanda ce prélat, vous qu'on voit si rarement à Paris ? Assurément, il faut que ce soit quelqu'affaire de conséquence. » L'abbé ne put le lui dissimuler ; il lui raconta tout. « Y pensez-vous ? répondit l'évêque dans le dernier étonnement. Vous avez donc perdu l'esprit ? Vous, moine ! Je serai pape avant que je vous voie revêtu du froc. » Et là-dessus, il lui dit tout ce qu'il put pour le dissuader d'une entreprise qu'il regardait comme une extravagance (2). Mais Dieu, qui, selon ses promesses, avait déjà rendu notre abbé inébranlable comme la montagne de Sion, ne permit pas que ces paroles tentatrices effleurassent même la surface de son âme. Il lui inspira une réponse si digne, si forte, que le prélat fut comme subjugué par l'Esprit-Saint qui parlait par sa bouche. « Allez donc, lui dit-il avec émotion, où le Seigneur vous conduit. Peu s'en faut que vous ne me persuadiez aussi de me faire moine. » Il s'embrassèrent et reprirent chacun leur route. L'évêque

(1) Cette particularité est rapportée par tous les historiens de l'abbé de Rancé : Le Nain, l. I, c. VII, p. 46 ; — Marsoll., l. II, p. 174 ; — Maupeou, l. I, p. 124 ; — nous la reproduisons d'après le *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 294.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 296.

de Rennes était alors Mgr Henri de la Mothe-Houdancourt (1), grand aumônier d'Anne d'Autriche, qui avait été sacré le 6 janvier 1642, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, par l'archevêque de Tours, l'oncle de l'abbé de Rancé.

Ce dernier, étant arrivé à Paris, crut qu'avant de faire aucune démarche en cour, il était de son devoir d'ouvrir son cœur au vicaire général de la Réforme, Jean Joüaud, abbé de Prières (2), très considéré de la reine-mère, regardé comme un des prêtres les plus pieux et les plus savants du royaume. Il était alors à Paris pour les affaires de son Observance, et l'abbé de Rancé alla le trouver au collége des Bernardins. Sans compliment étudié, il lui dit en l'abordant : « Mon Père, je viens vous demander l'habit de votre Réforme. Je suis un pauvre pécheur qui ai besoin d'une très austère pénitence, et je ne vois point d'autre porte à laquelle je puisse frapper, pour retourner à Dieu, que celle du cloître. Il n'y a point d'autre ressource pour moi, après tant de désordres, que de me revêtir d'un sac et d'un cilice pour offrir à Dieu les restes misérables de ma vie, en repassant mes jours dans l'amertume de mon cœur (3). »

« Je ne sais, Monsieur, lui répondit l'abbé de Prières, si vous comprenez ce que vous demandez : vous êtes prêtre, docteur de Sorbonne, d'ailleurs homme de condition, nourri dans la délicatesse et dans le luxe; vous êtes accoutumé à avoir un grand train, à faire bonne chère ; vous êtes en passe d'être évêque, votre tempérament est extrêmement faible, et vous demandez d'être moine, qui est l'état le plus abject de l'Église, le plus pénitent, le plus caché, le plus méprisé. Il faudra dorénavant vivre dans les larmes, dans les travaux, dans la retraite, et n'étudier que Jésus crucifié ; enfin, renoncer au monde et à tous les plaisirs que vous y avez goûtés. En vérité, Monsieur, faites-y réflexion; je ne saurais croire que vous parlez ingénument, quoique je ne doute nullement du pouvoir de la grâce, qui seule peut faire des changements extraordinaires et incompréhensibles. Mais pensez-y sérieusement, Monsieur. »

« Il est vrai, répliqua l'abbé de Rancé, je suis prêtre; mais, mon Père, j'ai vécu jusqu'ici d'une manière tout à fait indigne de mon caractère. J'ai eu plusieurs abbayes, mais, au lieu d'être le père de tous mes religieux, j'ai dissipé leur bien et le patrimoine du Crucifix. Je suis docteur, mais je ne sais pas l'alphabet du christianisme. Les ignorants ravissent le Ciel, et

(1) Fils de Phil. de la Motte-Houdancourt et de Louise du Plessis-Piquet. (Fratr. Sammarth. *Gall. christ.*, t. III, p. 933.)

(2) Monastère au diocèse de Vannes, ligne de Clairvaux, fondé en 1248.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 296.

moi je péris avec ma doctrine et mes connaissances si vous n'avez pitié de moi, mon Père, et ne m'accordez la grâce que je vous demande. Il est vrai que j'ai fait quelque figure dans le monde; mais il est encore plus vrai que j'ai été semblable à ces bornes qui montrent les chemins aux voyageurs et qui ne se remuent jamais. Enfin, mon Père, c'est une affaire conclue devant Dieu, je veux faire pénitence, accordez-moi la grâce que je vous demande (1). »

Ces paroles étaient autant de rayons de lumière, autant de charbons brûlants : l'abbé de Prières en fut éclairé et embrasé. Il reconnut qu'il n'y avait que la grâce divine qui pût opérer de pareils changements, qu'il fallait être maître des cœurs pour en disposer ainsi. « Le doigt de Dieu est ici, s'écria-t-il, il est l'auteur de cette entreprise; il a de grands desseins sur votre personne, je ne puis résister à ses ordres, je m'offre de vous servir dans tout ce que je pourrai. » Ils se quittèrent pleins d'estime l'un pour l'autre; plus tard, il s'y joignit une amitié qui dura autant que leur vie. Ces deux grands cœurs s'étaient compris.

CHAPITRE XIX

L'abbé de Rancé est forcé d'aller une dernière fois à Paris; son entrevue avec Monseigneur de Comminges; il annonce à sa famille et à ses amis sa résolution de se faire religieux (1663).

Fort de l'appui et des sympathies du premier supérieur de la Réforme, il présenta au roi sa requête, pour qu'il lui fût permis de tenir en règle son abbaye de la Trappe. Sa proposition souffrit quelques difficultés dans le conseil; on la regarda du mauvais côté. « Les droits de Sa Majesté y sont intéressés, disait-on, et si tous les abbés commendataires en voulaient faire autant, le roi serait privé de mille ressources pour reconnaître les services de ses sujets les plus dévoués. » Mais l'abbé de Prières avait déjà prévenu la reine-mère, qui, avec sa sagesse et sa piété ordinaires, leva tous les obstacles. La requête fut accueillie favorablement, et, dès le 10 mai de cette année 1663, l'abbé de Rancé reçut son brevet, dans lequel

(1) Nous avons suivi ici Le Nain, l. I, c. VII, p. 47 et 48, qui a raconté très scrupuleusement cet entretien, complété par la 1re édition, t. I, c. XI, p. 97.

on se contenta d'insérer cette clause : « A condition que l'abbé venant à mourir ou à se démettre de son titre, ladite abbaye de la Trappe retournera en commende. » Ce brevet fut mis le même jour entre les mains d'un banquier expéditionnaire en cour de Rome, pour le faire confirmer par le Saint-Siége (1).

On peut juger facilement quelle joie causa à l'abbé de Rancé une si agréable nouvelle; il ne put s'empêcher d'en faire part aussitôt à l'une des personnes qu'il savait le plus s'intéresser à l'affaire de son salut. Précédemment, ses paroles avaient quelque chose d'obscur et de mystérieux; mais, aujourd'hui, le voile de sa pensée est déchiré, l'enveloppe de son cœur est brisée, et il se montre au grand jour avec son secret. Cette lettre est une véritable déclaration de principes :

« Je suis persuadé, dit-il, que vous serez surprise, quand vous saurez la résolution que j'ai formée de donner le reste de ma vie à la pénitence, *sous l'habit et dans la Réforme de saint Bernard.* Dieu m'a conduit par des voies qui m'étaient fort inconnues pendant plusieurs années; mais, enfin, depuis huit ou neuf mois, que sa miséricorde m'a inspiré le sentiment dans lequel je suis présentement, j'ai commencé à voir plus clair que je n'avais fait, et je suis maintenant convaincu que l'état dans lequel il veut que je m'engage, est celui de la vie régulière..... Dieu veuille recevoir le peu que je fais, et se contenter du désir que j'ai d'en faire davantage, si je n'étais retenu par le poids de mes péchés..... Si je ne trouvais dans l'excès de ses miséricordes ce que je ne puis trouver dans mes actions; quelque changement qui arrive dans ma personne, je vivrais sans consolation sur la terre. Mais je vous avoue que, comme la confiance que j'ai eue en ses bontés, m'empêche de tomber en cette tentation, elle m'engage aussi dans un abandonnement entier à sa divine Providence; de sorte que je me remets de tout à sa conduite, et je lui laisse pour jamais la disposition de ma personne et de tout ce que je suis. Vous jugez bien par là le besoin que j'ai de l'assistance et des prières de mes amis, pour obtenir de Dieu une correspondance fidèle aux grâces qu'il me fait.

« Priez donc Notre-Seigneur pour moi, je vous en conjure, et demandez-lui qu'il fortifie ma vocation, et qu'il me donne de l'esprit de ces grands solitaires, dont vous savez que les actions me ravissaient autrefois, puisqu'il me consacre à la retraite et à la solitude pour le reste de mes jours. Je vous proteste que je n'en passerai pas un seul sans me souvenir de vous devant Dieu. C'est la seule marque que je puis vous

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 300.

donner de l'estime et du respect que j'ai toujours eus pour vous, et que je vous conserverai inviolablement, en quelque état que la Providence de Dieu me mette (1). »

L'évêque de Comminges, Mgr de Choiseul, se trouvait encore à Paris. L'abbé de Rancé, qui était toujours à l'Institution de l'Oratoire, l'ayant visité une seconde fois, lui annonça qu'il avait obtenu la permission de posséder son abbaye en règle, et qu'il allait se consacrer à Dieu pour jamais dans l'état monastique. « Vous êtes donc résolu, dit l'évêque, de vous faire religieux de l'Étroite-Observance de Cîteaux? — Si résolu, lui répondit-il, que je vais partir pour entrer au noviciat. — Mais, ajouta l'évêque, comment avez-vous pu vaincre l'aversion que vous aviez pour cet état, car elle paraissait extrême? » L'abbé avoua que sa vanité naturelle lui avait livré sur cela d'étranges combats; qu'enfin la grâce avait si bien pris le dessus, que toutes ses difficultés (2) s'étaient dissipées. Il lui parla ensuite avec beaucoup d'enthousiasme de la vie religieuse. « Là-dessus je lui dis, écrivait plus tard l'évêque, que comme je connaissais qu'il avait l'esprit ardent, il irait si loin que personne ne le pourrait suivre. Il m'assura du contraire, et qu'il se modérerait (3). »

L'abbé de Rancé, ayant pris décidément le parti de se retirer à la Trappe, crut que le moment était venu de se démettre de son prieuré de Boulogne. Il ne l'avait conservé jusqu'à cette heure que parce que, dans ses projets de solitude, il lui avait autrefois presque toujours donné la préférence. Il le résigna à l'abbé Henri de Barrillon (4). Cet ecclésiastique était alors bien jeune. Sa mère, restée veuve de bonne heure, l'avait confié d'abord aux Pères de l'Oratoire de Juilly, d'où il était revenu au collége des Grassins. Il en était sorti le 25 août 1657, pour se retirer chez son oncle, Antoine de Barrillon, seigneur de Morangis (5), maître des requêtes, où il n'eut sous les yeux, comme il l'a dit, que des exemples de piété, de justice, d'honneur et de charité. Quoi qu'il fît pour éviter les mauvaises compagnies, il a reconnu plus tard que ce n'était que par une grâce particulière de Dieu, par un miracle, *qu'il avait été préservé de tomber dans les dé-*

(1) Cette lettre est datée du 12 mai, et adressée, croyons-nous, à madame veuve le Bouthillier, tante de l'abbé. Le *Manuscrit de Septfons* dit positivement que c'est à la Mère Louise de la Visitation, et les *Lettres de piété*, à une dame de qualité.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 187.

(3) Biblioth. de Troyes (liasse 1689), manuscrits.

(4) Fils de J.-J. de Barrillon, président au Parlement de Paris, et de Bonne Fayet, fille du président Fayet. La famille de Barrillon est originaire d'Auvergne.

(5) Il avait épousé Marie Boucherat, fille du chancelier de France. De ce mariage naquit Anne-Françoise, mariée à Antoine de Choiseul-Daillecourt.

sordres de l'impureté, l'occasion étant prochaine et présente. Après plusieurs retraites à Saint-Magloire, il avait pris l'habit ecclésiastique (2 juillet 1660), et le même jour, M. de Morangis, son oncle, l'avait conduit chez *M. Vincent, à Saint-Lazare, pour recevoir sa bénédiction. La vertu, l'humilité de ce saint prêtre l'édifièrent beaucoup.* Ce sont ses propres paroles. Les thèses qu'il avait soutenues pour conquérir ses grades théologiques lui avaient mérité des éloges et des applaudissements universels. Il se reprochait encore, longtemps après, les sentiments de vaine gloire et de présomption qu'il avait alors éprouvés.

On ne pouvait faire un meilleur choix (1). « La dernière grâce que je reçus de Dieu, mandait alors l'abbé de Rancé, c'est d'avoir pu disposer de mon dernier bénéfice en faveur du plus vertueux et du plus savant ecclésiastique qui soit en France. Quoiqu'il fût de mes meilleurs amis, si j'en avais trouvé un plus vertueux, je le lui aurais préféré. Il a passé quatre mois auprès de M. d'Aleth, qui a rendu ce témoignage de lui, qu'il le croyait à son âge capable de tous les emplois de l'Église. Cependant, il n'a que vingt-quatre ans (2). »

M. l'abbé de Barrillon fut très touché et très flatté de cette attention, de cette bonté de l'abbé de Rancé. Il écrivait : « Je fus appelé au prieuré de Boulogne au mois de mai 1663, par le choix de M. l'abbé de Rancé, qui en était pourvu, et qui se retirait dans son abbaye de la Trappe pour y embrasser la régularité. Je tiens ce choix à grande grâce et bénédiction, comme venant d'un si saint homme que Dieu a donné à son Église dans ce siècle, pour être un exemple admirable de retraite et de pénitence dans la vie monastique (3). »

Voilà ce qu'il fit de ses bénéfices. Quant à son canonicat et à ses prébendes de Notre-Dame de Paris, n'ayant pas voulu, à la fin de ses études, s'astreindre à la résidence, il avait été forcé de les résigner. Il s'en était dessaisi, au mois d'octobre 1653, en faveur de noble seigneur Messire Pierre de Tudert, clerc de l'église de Paris (4). M. Félibien, chanoine de Chartres, avait hérité de son prieuré de Saint-Clémentin.

L'abbé de Rancé n'ayant plus d'affaires qui le retinssent à Paris, en

(1) *Vie de M. de Barrillon, évêque de Luçon*, écrite par lui-même, et reproduite pour la première fois sur le manuscrit original, en 1862, dans la *Revue de Bretagne* (juillet).

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 305.

(3) Tout cela est extrait de la *Vie de M. de Barrillon*, écrite par lui-même, et que nous avons sous les yeux.

(4) Dominus Armandus Bouthillier, canonicus parisiensis, suis canonicatui et præbendæ renuntiavit, seu renuntiari suo nomine per procuratorem suum mandavit in manibus sanctissimi domini nostri Papæ (ultima octobris) in favorem nobilis domini Petri de Tudert, clerici parisini. (Registre capitulaire, coté LL. 302, folio 633.)

partit le 15 de ce mois, et revint à la Trappe, où sa présence était nécessaire pour ordonner les travaux les plus indispensables. Il fit marché avec un entrepreneur pour relever l'ancien dortoir, qui tombait en ruine, et achever l'ouvrage dans le plus bref délai possible. Comme il ne connaissait pas encore les pratiques primitives de Cîteaux, il fit construire cette pièce comme cela se faisait alors, c'est-à-dire par cellules séparées les unes des autres, avec de grandes croisées à la manière des séculiers (1). Lorsque, dans la suite, il sut que du temps de saint Bernard, et plus d'un siècle après, les religieux cisterciens n'avaient point d'autre dortoir qu'une vaste salle, où chaque moine avait son lit, selon la règle de saint Benoît (2), il en eut une grande douleur. Mille fois la pensée lui vint de faire abattre les cellules, et on l'a vu souvent sur le point de la réaliser; mais il recula devant les dépenses trop considérables et devant la crainte de renverser peut-être, ou au moins d'ébranler tout le corps de bâtiment (3).

Le bruit se répandit qu'on lui avait offert les plus hautes dignités de l'Eglise pour le détourner d'embrasser la vie monastique, et qu'il les avait refusées avec une humilité et une grandeur d'âme dont on avait été très édifié. Une personne, probablement une de ses sœurs religieuses, lui ayant écrit à ce sujet pour le féliciter (4), il répondit franchement: « Je vous dirai que je n'ai point refusé toutes les choses que l'on vous a dites, car, dans la vérité, on ne me les a point offertes. Le monde étant pleinement informé du peu de capacité que j'ai, me rend la justice qu'il me doit. Les dignités principales de l'Eglise ont un poids qui doit faire trembler tous ceux que la Providence y engage, et je vous avoue que, depuis que j'ai voulu être tout à fait à Dieu, il n'y a rien de quoi je me sois plus sincèrement éloigné que de tout ce qui pouvait m'attirer la conduite des autres.... On perd fort aisément ce que l'on a acquis avec beaucoup de peine, en voulant le répandre. Heureux celui qui n'est point obligé par l'ordre de Dieu de se communiquer aux hommes, et que sa miséricorde attire dans une perpétuelle solitude. Je sais qu'il y a des âmes que Dieu destine au travail : je n'étais point de celles-là, et je n'eusse pas même mené une vie plus exposée que celle où je vas entrer, sans un extrême péril..... »

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. IV, p. 304.
(2) C. 22.
(3) Il en parle dans son *Explication de la règle de Saint-Benoît,* t. II, p. 49, et il observe qu'il n'a pas manqué de reprendre l'ancienne pratique pour la construction du nouveau dortoir des frères convers.
(4) *Manuscrit de Septfons,* cah. IV, p. 303.

Ainsi, l'abbé de Rancé déclare qu'on ne lui a rien offert dans ces derniers temps. Et qu'aurait-on pu offrir à celui qui se dépouillait de tout pour se sauver plus vite dans le désert? N'était-ce pas s'exposer à un refus certain? Le ministère ecclésiastique lui apparaissait alors comme une mer orageuse et semée d'écueils, contre lesquels sa barque, à peine radoubée avec tant de peine, serait venue se briser une seconde fois.

Il ajoute dans la même lettre : « Ce que l'on vous a dit du dessein que j'ai d'embrasser la vie régulière est certain. J'ai cru que Dieu voulait que je consacrasse le reste de ma vie à la pénitence, en ayant donné au monde la meilleure partie, et que je me séparasse pour toujours du commerce des hommes. Ma douleur est de n'avoir pas connu plus tôt la volonté de Dieu, et d'avoir donné à la terre ce que je lui devais uniquement. Je pars demain, de grand matin, pour aller commencer mon noviciat. J'ai besoin de beaucoup de prières, car la persévérance est, comme vous savez, dans les mains de Dieu..... Demandez-lui, je vous en conjure, l'entière conversion de mon cœur : on renonce sans peine à toutes les choses extérieures; mais qui est-ce qui renonce véritablement à soi-même?

« En quelque lieu que je sois, ma chère sœur, vous me serez toujours présente en ce monde, jusqu'à ce que nous nous retrouvions dans celui dans lequel on ne se quitte jamais. Je vous supplie encore une fois, priez bien Dieu pour moi (1)! »

Cette lettre est datée du 30 mai, la veille du départ; elle finit par un adieu suprême sur la terre, et un rendez-vous dans le ciel. Ah! qui pourrait lire ces pages déchirantes, sans sentir son cœur ému!

(1) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé* à une religieuse, t. I, p. 65.

LIVRE III

Depuis le noviciat de l'abbé de Rancé à Perseigne (1) (juin 1663), jusqu'au Chapitre général de Cîteaux (mai 1667).

CHAPITRE PREMIER

L'abbé de Rancé se rend au monastère de Perseigne; il y prend l'habit monastique; il y tombe malade et revient à la Trappe (1663).

Tout étant ainsi disposé, l'abbé de Rancé, le 30 mai au soir, fit sonner la grande cloche du monastère pour réunir les religieux au Chapitre. Les voyant tous autour de lui, il se leva au milieu d'un grand silence, et, avec une émotion profonde, il leur déclara, ce qu'ils ne savaient pas encore, qu'il voulait passer le reste de ses jours avec eux, sous le même habit et la même règle; qu'en attendant, il allait commencer ses épreuves à l'abbaye de Perseigne, où était le noviciat de la province (2). Il les exhorta à persévérer courageusement dans les voies de la perfection qu'ils avaient embrassée, et à y faire tous les jours, s'il était possible, de nouveaux progrès, en s'approchant, de plus en plus, des pratiques primitives et de l'esprit des saints fondateurs, dont l'institut avait été approuvé de Dieu par tant de prodiges.

Les religieux ne purent répondre à une pareille déclaration que par des larmes de joie. La plupart le désiraient déjà très ardemment pour supérieur, parce qu'ils trouvaient dans sa direction des lumières et des secours

(1) Au diocèse du Mans, fondée par Talva III, comte de Bellesme, ordre de Cîteaux, réformée vers l'an 1640. (Voir un manuscrit intitulé : *Notitia Regalis Abbatiæ, beatæ Mariæ de Persenia.* Hanc notitiam texuit D. Ivo. Jos. Gobé, humilis Perseniæ prior.)

(2) Nous avons suivi, dans le récit du départ de l'abbé de Rancé, le *Manuscrit de Septfons* (cah. IV, p. 306 et suiv.), qui seul s'accorde avec les lettres que nous avons entre les mains.

spirituels qu'ils auraient difficilement rencontrés dans un autre. Mais leur bonheur fut à son comble, lorsqu'au sortir de cette conférence, ils virent, enfin, Dom Bernier, le plus obstiné et le plus scandaleux des six anciens religieux de la Trappe, se jeter à ses pieds, et lui demander la permission de le suivre au noviciat de Perseigne (1). Une heure après, son valet de chambre, qui n'avait cessé d'invectiver contre les moines, confus de ses emportements, vint lui en demander pardon, protestant qu'il ne le quitterait ni à la vie ni à la mort. L'Esprit-Saint soufflait sur ce nouveau cénacle, et la grâce frappait à coups redoublés.

Lorsqu'il était sur le point de partir, le prieur de la maison vint lui dire que la construction des bâtiments absorbait tout l'argent; qu'il n'en restait point pour faire les provisions nécessaires, et qu'actuellement il n'y avait à la cave qu'une pièce de vin, entamée depuis deux jours. Cette communication ne lui fit aucune peine : au contraire, il en profita pour représenter aux religieux, que la règle de saint Benoît voulait qu'on se contentât de la boisson du pays où le monastère se trouvait situé; qu'on ne pouvait se procurer du vin à la Trappe sans de grandes dépenses; qu'il était honteux à des gens consacrés à la pénitence de rechercher, à si grands frais, ce qu'ils pouvaient se procurer facilement sans sortir de chez eux; qu'ainsi son sentiment était qu'à l'avenir on ne bût que du cidre. En même temps, il donna ordre d'en acheter cinq ou six pièces.

Il arriva à Perseigne (2) le soir du même jour, et, dès le lendemain, on le mit aux épreuves avec les autres novices. On avait vu autrefois dans l'ordre de Cîteaux de grands seigneurs se faire, par pénitence et par charité : les uns, porchers; les autres, décrotteurs de sandales, cuisiniers et marmitons (3). Ces merveilles se renouvelèrent dans l'abbé de Rancé : cet homme, autrefois d'une toilette si recherchée, d'une propreté si exquise, d'un goût si fin, habitué à l'éclat et à la splendeur des plus beaux salons de la capitale; qui, mollement étendu sur un sopha, n'avait qu'à dire un mot pour faire accourir autour de lui une foule de domestiques empressés à le servir; lui qui avait eu un des plus beaux châteaux de la France et une fortune de cent mille écus, après avoir renoncé volontairement à tout, le voilà transformé en balayeur et valet de chambre. Le travail qui lui fut enjoint, le lendemain de son arrivée, était bien capable de

(1) Il ne s'y rendit toutefois que deux mois après. (Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, l. II, p. 210.)

(2) L'abbé de Rancé partit de la Trappe et non de Paris pour Perseigne. Le Nain et Marsollier sont ici dans l'erreur.

(3) Voir les *Annales de Cîteaux* d'Aug. Manrique, 4 vol. in-fol.

lui donner du dégoût : il s'agissait de nettoyer les vases de nuit de la communauté (1). Mais son humilité l'éleva au-dessus des répugnances de la nature ; il s'en acquitta avec beaucoup d'empressement et surtout avec une adresse qu'on n'avait pas lieu d'attendre de lui. Les emplois les plus bas et les plus vils lui apparaissaient grands et sublimes, lorsqu'il s'agissait de servir ses frères et d'expier ses péchés. Plus tard, il crut devoir toujours en charger les principaux membres de la communauté.

C'était sa maxime : *Plus on est élevé au-dessus des autres par le principe d'autorité, plus on doit s'abaisser vers eux par le principe de charité.* Ces paroles mériteraient d'être gravées en lettres d'or au frontispice des palais de tous les grands de la terre : elles renferment le secret de gouverner le monde.

Le 13 de ce mois, il prit l'habit avec son valet de chambre, qui fut nommé frère Antoine, parce qu'en ce jour, on faisait la fête de Saint-Antoine de Padoue. Ce dut être un beau et touchant spectacle, de voir le maître et le serviteur devenir au même instant égaux sous le froc, et, comme un couple de frères, s'embrasser sur le sein de Jésus-Christ. L'abbé de Rancé avait près de trente-sept ans et demi. Sa qualité de prêtre le mettant à la tête de tous les novices qui ne l'étaient pas, il se crut obligé, pour leur donner l'exemple, à une plus grande perfection. On ne vit jamais plus d'émulation, plus de zèle dans le noviciat de Perseigne que de son temps. Il entraînait tous ses compagnons par sa ferveur : les plus forts pouvaient à peine le suivre. Persuadé que l'état monastique était un état d'humilité, de pénitence et de travail, il ne donna pas de repos au prieur qu'il n'eût rétabli l'usage des humiliations, du silence et des travaux les plus pénibles, si exactement observés par les premiers Pères de l'Ordre. Ce fut à sa sollicitation qu'on fit disparaître le pain blanc, et qu'on y substitua le gros pain, *panem grossum.* Les moindres fautes contre l'observance de la règle lui étaient insupportables ; il les proclamait dans le Chapitre, et venait lui-même s'accuser de ses transgressions et même, de ses plus légères inadvertances, avec autant de douleur et de regret que s'il eût commis de grands péchés (2).

Pour éviter les représentations, les plaintes et les reproches de ses parents et de ses amis, il était parti sans rien leur dire. Beaucoup d'entre eux ignoraient le lieu de sa retraite, et ne savaient ce qu'il était devenu. Il mandait à un de ses amis les raisons qu'il avait eues d'agir ainsi : « Je

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 308.
(2) Tout cela est tiré du *Manuscrit de Septfons*, et confirmé d'ailleurs par Le Nain, c. VIII, l. I, p. 51 ; — Marsoll., l. II, p. 192 ; — Maupeou, l. II, p. 159.

n'ai eu garde, lui disait-il, de vous en écrire les premières pensées, ni de les confier au hasard d'une lettre, car dans la vérité, si la chose eût été sue avant que d'être faite, j'y aurais trouvé des obstacles insurmontables..... Je vous le dis sincèrement, si vous aviez été dans un lieu où j'eusse pu vous parler, il n'y a personne à qui je m'en fusse ouvert plutôt qu'à vous, ayant pour vous toute la confiance et l'estime nécessaire pour ne vous faire aucun secret de quelque chose que ce soit..... Les vocations, comme vous savez mieux que moi, ne sont point évidentes dans ce monde : les hommes n'ont que ce qui leur paraît pour se conduire ou pour conduire les autres ; la plupart du temps les aveugles mènent les autres aveugles, et parmi tout cela, je suis persuadé que j'ai fait ce que j'ai dû faire, embrassant l'état monastique. Je n'ai point le moindre doute sur ma vocation. Je pris le sentiment d'un homme de mes amis, très pieux et très éclairé, avant que de me déterminer, et après y avoir pensé plus de sept mois avec toute l'attention possible, son avis fut que je devais répondre aux mouvements qu'il croyait que l'esprit de Dieu m'inspirait. Ainsi, j'exécutai la chose dans une pleine confirmation que Dieu me demandait une correspondance prompte et fidèle. Il y a tantôt trois mois que j'ai pris l'habit, et que Dieu me conserve mes résolutions avec une miséricorde qui ne se peut exprimer..... M. l'évêque d'Aleth m'a écrit, depuis ce temps-là, qu'il approuvait mon dessein, et il me le dit d'une manière si consolante, qu'il paraît que j'ai agi en cela selon son cœur (1)..... »

Toutes les difficultés qui l'avaient tant effrayé, s'évanouirent les unes après les autres ; il ne trouvait pas dans le joug qu'il s'était imposé, *ni la dureté, ni la pesanteur qu'il s'était imaginée, et il espérait pouvoir le porter jusqu'à la mort.*

Dès que sa retraite et sa prise d'habit furent positivement connues, presque toute sa famille et la plupart de ses amis se soulevèrent contre lui. Les uns publiaient qu'il avait perdu l'esprit ; d'autres qu'il n'avait rien fait qui ne fût de son génie propre toujours porté aux extrêmes. Le prieur qu'il avait laissé à la Trappe, ayant envoyé à Séez un jeune religieux pour y prendre le sous-diaconat, il y fut mal reçu. L'évêque et le grand vicaire lui parlèrent de son abbé comme d'un extravagant. « Qui a jamais vu, lui dirent-ils, un ecclésiastique se dépouiller de tous ses biens et se défaire de tous ses bénéfices, avant d'être sûr s'il persévérera et s'il fera sa profession ? Il ne pourra jamais soutenir un état si violent, et que deviendra-t-il s'il est forcé de le quitter (2) ? »

(1) Collect. Galip., Arsenal, nº 50. (Copie vérifiée.)
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 315.

Ce discours rapporté à l'abbé de Rancé ne fit aucune impression sur son âme. Plus attentif à ce que Dieu demandait de lui qu'aux vains raisonnements des hommes, il marchait toujours à grands pas, et s'efforçait, par sa fidélité à la grâce, de se rendre digne de la persévérance. « Je sais, écrivait-il alors, les différents contes que certaines personnes tiennent sur moi; mais vous jugez bien que j'ai toujours cru que je n'en serais pas mieux traité que je suis. Priez Dieu pour moi, je vous en conjure: il m'a fait des miséricordes infinies (1). »

Cependant les forces de son corps finirent par trahir le courage de son âme. Il succomba sous le poids des austérités. Dès le cinquième mois de son noviciat, sur la fin d'octobre 1663, il ressentit un malaise général; mais sans avoir égard à ses dégoûts et à ses lassitudes, préludes ordinaires des maladies, il ne voulut se relâcher en rien de la sévérité de la règle. Enfin, le mal se déclara par une fièvre violente, qui, en très peu de jours, le réduisit à une faiblesse extrême. On crut devoir le transporter à la Trappe (2). Les médecins n'augurèrent rien de bon de cet état, et quelques-uns même le déclarèrent mortel. Tous l'attribuèrent aux veilles, aux jeûnes et aux travaux excessifs ; tous furent d'accord que quand il céderait aux remèdes, ce ne serait que pour un instant, si le malade ne renonçait à un genre de vie incompatible avec son tempérament.

L'amour de la vie est si naturel à l'homme que, malgré l'expérience qu'il a des maux qui l'accompagnent, il ne la quitte qu'à regret. Il faut une âme affermie dans la vertu, et d'un ordre supérieur, pour la sacrifier sans peine, surtout quand il en doit coûter si peu pour la conserver. Mais cette tentation à laquelle tout autre novice aurait succombé, ne fit qu'affermir celui-ci dans sa vocation, et sans hésiter un moment sur le parti qu'il avait à prendre, il répondit hardiment que, s'il ne pouvait espérer de vivre qu'à condition de quitter l'habit qu'il portait, la vie était trop chère à ce prix. Dans ce moment, il se prépara à la mort (3). Il était si pénétré des miséricordes que Dieu lui avait faites, en le séparant entièrement du monde, qu'il aurait cru se rendre indigne de ses grâces, s'il eût manqué de fidélité dans cette occasion. « Quoi! disait-il, quitter un état où Dieu m'a appelé, et où je suis persuadé qu'il me veut, et le quitter pour quelques moments de vie qu'il faudra perdre tôt ou tard : quelle infidélité ! » Il écrivit dans ce sens à l'évêque d'Aleth. « Je tombai malade, dit-il, cinq mois

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 316.
(2) Id., *ibid.*
(3) Tout ceci est extrait de Le Nain, l. I, c. VIII, p. 51 ;— de Marsoll., t. I, l. II, p. 192 ; — de Maupeou, t. I, l. II, p. 163.

après avoir commencé le noviciat, et quoique mon mal fût fort violent, et m'eût mis à deux doigts de la mort, et que selon les apparences, il eût été causé par le changement de ma vie, Dieu me fit tant de miséricordes, que je ne sentis jamais un soulèvement d'un moment contre le dessein que j'avais eu de prendre l'état monastique (1). »

Dès le commencement, dans l'Ordre de Cîteaux, Dieu semblait s'être toujours plu à donner des grâces particulières pour en supporter les austérités, quelque contraires qu'elles fussent à la délicatesse de la complexion.

Des personnes témoins de la vie qu'on menait à Clairvaux et de la faiblesse de saint Bernard, ne pouvaient s'empêcher de dire que *cet état était aussi violent pour lui, que si on attelait un agneau à la charrue*, et ce tendre agneau, avec la grâce d'en haut, a été assez fort pour traîner cette charrue plus de quarante ans, et labourer avec elle l'immense champ de l'Église.

CHAPITRE II

Il se guérit et retourne à Perseigne ; on l'envoie à l'abbaye de Champagne, dans le Maine, pour y rétablir l'ordre (1664).

Les médecins qui avaient désespéré de la vie de l'abbé de Rancé furent trompés dans leurs prévisions. La violence de la fièvre diminua sensiblement, et ses forces commencèrent à revenir. La marquise de Tourouvre (2) et quelques autres dames de qualité dans le voisinage de la Trappe, lui firent offrir une nourriture plus délicate que celle dont les malades usent ordinairement dans les monastères réformés (3) : c'étaient de la volaille, du poisson, des oiseaux, de la fine pâtisserie (4). Il refusa avec beaucoup de politesse ; il ne voulut pas même qu'on mît de la viande blanche dans ses bouillons, pratique qu'il établit depuis dans son monastère.

Sa convalescence fut longue : la fièvre le quittait et revenait alternative-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 315.
(2) Id., *ibid.*, p. 316.
(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. I, c., VIII. p. 51.
(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 316.

ment. Sa constance fut toujours la même dans ces pénibles vicissitudes, et la maladie qui énerve ordinairement la vigueur de l'âme, et devient si souvent l'écueil de la vertu, ne fit que donner de nouvelles forces à la sienne. Le 10 novembre il écrivait à l'abbé Favier : « Il me reste encore tant de faiblesse, que tout ce que je puis faire est de vous témoigner par ces deux lignes, l'obligation que je vous ai de toutes vos amitiés..... Je ne vous dirai pas grand chose sur mon état, sinon que je suis content plus que jamais; et que je ne fus jamais plus résolu par la miséricorde de Dieu, de passer ma vie dans la solitude et la pénitence (1). »

Enfin, vers les fêtes de Noël, il se trouva en état d'aller à l'église et d'assister aux offices divins. Il était au bas-chœur comme les autres novices, et ne se distinguait d'eux que par une plus grande modestie et une application à Dieu plus intime et plus continuelle (2). Il écrivait le 6 janvier : « Ma santé est meilleure, mais je n'ai point de forces. La saison est contraire, comme vous le savez, aux gens qui reviennent de grande maladie. La mienne a été de cette nature (3). » Cependant à la fin du mois, il crut pouvoir retourner à Perseigne achever son noviciat. On n'eut jamais cru, à le voir, qu'il eût interrompu ses exercices un seul moment.

Sa nièce, Mlle d'Albon, celle-là même dont la courageuse résolution n'avait pas peu contribué à lui faire briser les derniers liens qui le retenaient encore sur la lisière du monde, avait été éprouvée, en même temps que lui, dans son noviciat, par une assez grave maladie. Il lui écrivit pour lui enseigner dans quel esprit elle devait recevoir les peines et les douleurs, et l'usage qu'elle devait en faire.

« J'ai appris, lui dit-il, votre indisposition avec bien du déplaisir. Il aurait été plus grand si vous aviez encore été dans le monde; mais, comme vous vous êtes donnée entièrement à Dieu, en qualité de victime et avec des intentions très sincères d'embrasser sa volonté en toutes choses, je suis assuré que vous regardez l'état où vous êtes, comme un effet de la Providence et du dessein qu'elle a de vous sanctifier par les souffrances. Je le suis encore davantage que, si vous lui gardez la fidélité que vous lui devez, et que vous n'ayez d'autre désir ni d'autre vue que l'accomplissement de sa sainte volonté sur vous, non seulement il vous soutiendra dans vos faiblesses, il vous protégera dans vos impuissances, mais il vous donnera encore des consolations abondantes dans vos peines les plus sensibles. Surtout, ma chère nièce, demandez à Dieu qu'il vous donne de la con-

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 30.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 317.
(3) Id., *ibid.*

fiance dans ses miséricordes et de la douceur. La première est le canal par lequel nous recevons de lui toutes les protections et toutes les assistances nécessaires; l'autre est ce qui nous conserve dans la paix et la tranquillité au milieu des souffrances, qui bannit ces inquiétudes et ces troubles, qui font qu'après nous être manqués à nous-mêmes dans la charité que nous nous devons, nous blessons celle que nous sommes obligés d'avoir pour les personnes avec lesquelles nous vivons. Je prie Dieu qu'il vous fasse connaître la nécessité et les avantages de la souffrance, afin que vous en tiriez le fruit que Dieu a prétendu en vous affligeant. Ce 10 février 1664 (1). »

Plus le fervent novice voyait le temps des épreuves s'écouler, plus il pensait au dépouillement, tant intérieur qu'extérieur, nécessaire pour consommer son sacrifice; il écrivit le 17 du même mois à M. Favier : « J'ai de la joie de ce que le temps de ma profession approche, et que la pension que la nécessité seule m'avait contraint de me réserver sur votre abbaye (2) va s'éteindre par mes vœux; au moins, vous vous trouverez un peu plus au large et vous serez plus en état de faire les biens que Dieu désire de vous..... Je vous supplie, au nom de Dieu, de ne me point oublier dans vos prières, et de demander à Notre-Seigneur qu'il me donne les dispositions nécessaires dans l'état que j'embrasse. Je n'ai fait que le moindre pas en renonçant au monde; il faut renoncer à moi-même et à tout ce qui peut avoir pris la place des choses dont la miséricorde divine m'a séparé. Il est bien plus aisé de quitter les choses extérieures que de se quitter soi-même ; je l'éprouve à tous les moments de ma vie (3). »

Quelque désir qu'il eût d'achever tranquillement le cours de son noviciat dans les exercices laborieux de la pénitence, sans être distrait par les affaires du monde, il ne lui fut pas possible de jouir de ce doux repos, et il lui fallut encore sortir de Perseigne pour une affaire qui ne pouvait, disait-on, être terminée que par sa présence et son crédit. La réforme s'établissait insensiblement dans l'Ordre de Cîteaux; il avait été convenu, afin d'éviter toute sorte de bruits et de scandales, que les Réformés n'entreraient dans aucune abbaye, s'ils n'y étaient appelés par la majeure partie de la communauté. C'était à cette condition qu'ils s'étaient présentés dans le monastère de Champagne, diocèse du Mans (4), et qu'ils y avaient été reçus. Les anciens religieux, beaucoup plus nombreux, se repentirent bientôt de leur avoir ouvert les portes de leur maison, et formèrent le projet de les chasser et de rentrer dans ce qu'ils appelaient leurs droits.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 319.
(2) Saint-Symphorien de Beauvais, qu'il lui avait résignée.
(3) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 31.
(4) Fille de Savigny, ligne de Clairvaux, fondé en 1151.

La timidité est inséparable de la mauvaise conscience. Quoiqu'ils fussent deux contre un, ils ne se crurent pas assez forts sans un secours étranger. Ils le trouvèrent dans quelques gentilshommes du pays, accoutumés depuis longtemps à se livrer avec eux à tous les plaisirs du jeu et de la bonne chère. Ils fut décidé que, sous prétexte d'une partie de chasse, on viendrait un certain jour, expulser par la force armée des gens qui s'étaient rendus insupportables par une sévérité outrée. Ce hardi coup-de-main ne put être concerté si secrètement que le bruit n'en vînt à Perseigne, qui n'était pas fort éloigné de l'abbaye de Champagne. Le prieur de Perseigne, zélé pour la Réforme, crut que le seul remède à un si grand mal était d'envoyer sur les lieux l'abbé de Rancé, qui pourrait s'entendre avec ces gentilshommes et les détourner de leur dessein. Il lui en fit la proposition : le novice témoigna sa répugnance, mais le prieur sut le prendre par l'endroit le plus sensible, la gloire de Dieu, et il obéit. Il partit donc avec un simple novice comme lui, Robert Prudhomme.

A peine étaient-ils arrivés à Champagne, qu'ils y virent entrer une troupe de vingt-cinq cavaliers, tous bien montés et bien armés, qui pénétrèrent dans la première cour et s'emparèrent des avenues. Le marquis de Vassé s'était mis à leur tête, et il allait donner le signal de marcher en avant, lorsqu'on vint lui dire que l'abbé de Rancé était là et qu'il demandait à lui parler. Alors, se ressouvenant d'un important service qu'il en avait reçu autrefois à la cour, il veut qu'on le lui amène aussitôt. Dès qu'il l'aperçoit sous son froc de novice, il sent son cœur s'émouvoir et des larmes mouiller ses paupières ; les armes lui tombent des mains, il descend de cheval, et se laissant emporter aux mouvements de sa reconnaissance, il court droit à lui, l'embrasse tendrement et se met tout entier à sa disposition. L'abbé, après quelques compliments, le pria de vouloir bien favoriser la Réforme et d'engager ses compagnons à faire de même. Le marquis le lui promit, et à l'instant même, par quelques paroles généreuses, il les décida à se retirer. Notre novice resta encore huit ou quinze jours à l'abbaye de Champagne, pour y rétablir l'ordre, et s'en revint à Perseigne (1).

Cet heureux succès fit croire au prieur de Perseigne, qu'il n'avait pas d'autres moyens à prendre, pour toutes les difficultés qui se rencontreraient dans l'établissement de la Réforme. Il voulut, quelque temps après, envoyer encore l'abbé de Rancé en Touraine, pour une affaire assez semblable à celle de l'abbaye de Champagne ; mais celui-ci allégua des raisons

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 320 ; — Le Nain, t. I, p. 53 ; — Marsoll., t. I, p. 198.

si plausibles, accompagnées, néanmoins, de soumission entière à ses ordres, que tout autre que ce prieur en eût été satisfait. Bien loin de l'être, il traita ce refus de désobéissance, et en fit ses plaintes au vicaire général. Ce dernier était un homme plein de sagesse et de prudence; il écrivit à notre abbé qu'il souhaitait fort l'entretenir, et le priait de se trouver dans l'abbaye des Vaux-de-Cernai (1), distante de cinq lieues de Paris. Le novice s'y rendit, et lorsqu'il eut expliqué les raisons de son refus, le vicaire général en fut content, et il comprit dès lors que le novice était plus capable de gouverner que le prieur (2).

En effet, quand bien même ce n'eût pas été une irrégularité d'interrompre l'année du noviciat par tant de courses, les mêmes raisons qui l'avaient obligé de quitter la Touraine, ne devaient-elles pas l'empêcher d'y reparaître? Quel moyen de concilier la simplicité, la modestie et la douceur d'un novice avec cet air d'autorité et d'empire qu'il faut prendre, lorsqu'il s'agit de réduire des rebelles et de déployer toute la force, toute la vigueur dont on est capable? Le monde n'aurait-il pas eu sujet, en le voyant se jeter si vite dans les affaires, d'imaginer que les assujettissements du cloître lui étaient pénibles, et qu'il ne cherchait que les occasions de secouer un joug qui lui pesait trop? Enfin, les dissipations inséparables des longs voyages et du tumulte du siècle, étaient-elles bienséantes à un homme qui ne devait penser, qu'à se ménager dans le silence les miséricordes de Dieu, et se disposer dignement au plus grand et au plus difficile de tous les sacrifices, le sacrifice de lui-même?

CHAPITRE III

Il prononce ses vœux et prend possession de la Trappe par procureur; il s'y installe définitivement, après avoir reçu la bénédiction abbatiale (1664).

L'abbé de Rancé ayant reçu du supérieur général de la Réforme, l'assurance certaine qu'il serait admis à la profession, passa par la Trappe avant de s'en retourner à Perseigne. Il assembla ses religieux capitulairement,

(1) Fondée en 112, filiation de Savigny, ligne de Clairvaux.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 322; — Marsoll., t. I, l. II, c. v, p. 200.

au son de la cloche, et leur annonça que le moment de mourir au monde étant venu pour lui, il allait, à la manière des mourants, leur donner connaissance du testament qu'il avait fait en leur faveur l'année précédente, et les mettre en possession de ce qu'ils ne devaient avoir qu'après sa mort, selon les lois, c'est-à-dire de sa bibliothèque et de ses meubles. Il lut donc d'une voix émue ses dernières volontés. Son émotion se communiqua à ses frères, qui ne purent répondre que par des pleurs et des sanglots (1).

Il n'y a que le cloître qui puisse offrir des scènes aussi saisissantes, parce que là tout se fait avec le cœur, et que rien ne bouleverse et ne brise le cœur comme les grandes idées de sacrifice, de dévouement, de mort et d'éternité!

Le prieur de la Trappe accepta la donation au nom de la communauté, et il en fut dressé acte le 12 mars de cette année (2).

Les vues de l'abbé de Rancé dans ce dépouillement universel étaient de se réduire, au moment de son sacrifice, à la nudité même de la croix de Jésus-Christ. En effet, de tous les biens du monde dont il avait été pourvu si abondamment, il ne possédait plus que 1,000 écus. Il donna par reconnaissance 2,400 livres à l'abbaye de Perseigne, où il avait fait son noviciat (3); le reste servit à payer les ouvriers qui avaient reconstruit le grand dortoir de la Trappe.

On voit les sentiments qui l'animaient alors dans une lettre qu'il écrivit à la Mère Louise de la Visitation, en date du 30 avril, six semaines avant de prononcer ses vœux.

« Mon temps approche, lui dit-il, et le désir de m'engager, par la miséricorde de Dieu, s'augmente tous les jours, quoique mes misères ne diminuent point; la connaissance que j'ai de mon indignité, que je sens plus grande que jamais, ne me donne, néanmoins, aucun découragement. J'espère toutes choses de la bonté de mon Dieu, et je ne puis croire que sa Providence, qui m'a conduit par la main depuis sept ans (4), et qui ne m'a point quitté dans les déréglements de ma vie mondaine, se lasse de me protéger dans le temps auquel il me donne une volonté très ardente d'être toujours uniquement à lui. Je vous conjure de le prier persévéramment pour moi, et de lui demander mon entière conversion. J'attends la même

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 326.

(2) Nous l'avons sous les yeux; voici les noms des témoins qui ont signé avec l'abbé de Rancé : Fr. Jean Gauthier, prieur, Fr. Jean Legrand, Fr. Anselme Gillet, Fr. René Pasquier, Fr. François Gotin, Robert Prudhomme, Michel Tessier, avec paraphe. (Robert Prudhomme accompagnait l'abbé de Rancé.)

(3) Marsoll., t. I, l. II, c. VI, p. 207.

(4) Il y avait justement sept ans que l'abbé de Rancé s'était retiré à Véretz.

charité de la Mère assistante et de ma chère nièce. Je ne vous réponds rien sur le marquis de Coigné, sinon que je souhaiterais passionnément de lui être utile; mais il faudrait savoir auparavant sa disposition à mon égard, parce que l'habit que je porte me rend méprisable aux yeux de la plupart des gens, et c'est ce mépris que j'ai mérité qui, j'espère, me rendra ma première innocence, s'il est accompagné des vertus qu'il exige (1).»

Un mois après, il écrivit à l'évêque d'Aleth, pour lui recommander de nouveau et son sacrifice et sa personne. Après l'avoir informé de toutes ses dispositions et de tout ce qu'il avait fait pour connaître la volonté de Dieu sur lui, il termine sa lettre en disant : que dans trois semaines le temps de ses épreuves sera près de finir; que les désirs de son cœur le portent à se consacrer à Dieu, mais qu'il n'en est pas moins rempli de misères; qu'il est étonné que ses passions soient encore aussi violentes et lui livrent d'aussi rudes combats. « Je vous supplie, ajoutait-il, de demander à Dieu ma conversion, dans une conjoncture qui doit être la décision de mon éternité; et qu'après avoir violé tant de fois les vœux de mon baptême, il me donne la grâce de garder ceux que je vais lui faire, qui en sont comme un renouvellement, avec tant de fidélité que je répare en quelque manière les égarements de ma vie passée. Je ne perdrai jamais la reconnaissance d'une obligation aussi grande que celle que je vous aurai dans cette rencontre si vous m'accordez le secours de vos prières (2). »

Cette lettre, qui annonce encore quelques tiraillements intérieurs, ne doit point nous surprendre. Quand on revient d'aussi loin, on ne revient pas en un instant et d'un bond pour ainsi dire. La conversion ne consiste pas seulement à quitter ses péchés, mais à pratiquer les vertus contraires. La rénovation d'une âme se fait par des transformations lentes et pénibles, et non sans des tentations, des assauts, des luttes, des regards en arrière et quelquefois de profonds découragements. Quoique la foi et l'espérance doivent toujours dominer les orages du cœur, le mot terrible des saintes Écritures n'en sera pas moins vrai à jamais : « Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement; *cum metu et tremore !* »

L'évêque lui répondit « que sa consolation avait été grande, d'apprendre la résolution finale qu'il avait plu à Dieu de lui inspirer, pour le servir le reste de ses jours, dans une vie aussi sainte et aussi exemplaire que l'était celle de l'état religieux, en l'abbaye qu'il s'était réservée; qu'il n'était pas surpris de ses appréhensions et de ses scrupules en présence d'une pareille détermination ; qu'il allait écrire dans tout son diocèse pour qu'on priât le

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. IV, p. 326 (lettre adressée à la Mère Louise.)
(2) Id., *ibid.*, p. 327.

Seigneur de le confirmer dans son dessein, qui était beaucoup au-dessus de la nature, mais non pas au-dessus de la grâce de Jésus-Christ, dont la puissance ne paraissait jamais mieux que dans la faiblesse de notre esprit et l'infirmité de nos corps. »

« Je suis extrêmement édifié, disait-il en finissant, de la conduite que vous avez gardée, pour mieux connaître si cette vocation venait de Dieu, ou si c'était seulement une ferveur passagère de l'esprit humain..... Il est vrai que dans les conférences que j'eus l'honneur d'avoir avec vous, je ne vous parlai d'aucune chose qui approchât de ce genre de vie, parce que je ne vis pas que Dieu vous eût donné cette ouverture d'esprit et cette disposition du cœur pour y réussir; mais il me semble que si vous eussiez été pour lors dans l'état où il vous a mis depuis, j'aurais agi à peu près de la même manière que le Père de Mouchy, de l'Oratoire, auquel Dieu vous a adressé pour appuyer de ses conseils les sentiments de votre cœur.

« Je renonce aux consolations que nous aurions reçues d'une seconde visite que vous nous aviez fait espérer, afin que Dieu soit plus glorifié par le parti que vous prenez; car vous et moi devons être, à l'avenir, dans un tel état que nous n'ayons aucune union et liaison qu'en Jésus-Christ, et que nous ne devons plus nous connaître selon la chair; ce qui n'empêchera pas nos communications aux pieds de la Croix, qui n'en seront que plus profitables à proportion de leur constance et de leur pureté (1). »

L'année du noviciat était révolue, et les bulles de Rome n'étaient pas encore arrivées. Ce retardement l'affligeait, mais ne l'inquiétait pas. Toujours soumis aux ordres de la Providence, il attendait avec une humble patience le moment de son immolation. Tout son temps était employé à s'y préparer, et il n'appréhendait rien tant, sinon qu'elle ne fût pas agréée de Dieu. Il écrivait le 14 juin aux religieuses de la Visitation de Tours : « Si j'avais reçu mes bulles, ma profession serait faite. Priez Dieu toutes pour moi. Il ne suffit pas de se donner, mais il faut se bien donner, et vous savez que le feu du ciel ne tombait point sur le sacrifice de ce malheureux, qui offrait au Seigneur des victimes qui ne lui étaient point agréables, c'est-à-dire que toutes sortes de sacrifices ne sont pas admis..... Souvenez-vous de demander à Dieu mon entière conversion. En vérité, j'ai grand besoin que les âmes qui le servent fidèlement pensent à moi et fassent mes affaires auprès de lui (2). »

(1) Cette lettre est citée entièrement par dom Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. VIII, p. 54 et suiv.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 329, avec l'adresse de la lettre.

Voilà tout ce que l'abbé de Rancé mandait alors à ces bonnes religieuses; nous n'avons pas trouvé autre chose dans toutes les collections que nous avons eues entre les mains. Que penser de la bonne foi et de la sincérité de ceux qui ont raconté, que cet abbé se ressouvenant tout à coup, la veille de sa profession, qu'il avait confié aux Visitandines de Tours une cassette renfermant des lettres de Mme de Montbazon, il leur avait écrit en toute hâte de les brûler, voulant rompre entièrement, non seulement avec les réalités, mais même avec les souvenirs du monde (1)? Si ces lettres étaient innocentes, pourquoi tant de mystère et tant de frayeur? Si elles étaient criminelles, ce que l'on a l'air de supposer, comment, comprendre que l'abbé de Rancé aurait eu l'imprudence et la témérité d'exposer ces chastes filles à la tentation si séduisante de les lire avant de les brûler, et au danger de souiller leurs âmes? Il pouvait bien ajouter à tous les sacrifices qu'il avait déjà faits, celui de sa propre réputation; mais lui était-il permis de se jouer de la vertu des autres? Non, il n'en était pas capable; et la démarche qu'on lui a prêtée est plus que fausse, elle est absurde.

Enfin, les bulles arrivèrent à Perseigne le 19 juin, et on fixa le jour de la profession. Comme l'abbé de Rancé était droit et franc dans toutes ses actions, il crut, avant de s'engager, devoir révéler ses projets à ses supérieurs. Il leur déclara donc qu'il ne voyait rien dans la Réforme qui approchât du premier esprit de Cîteaux, et qu'il voulait essayer de le faire revivre à la Trappe. Cette proposition surprit le prieur de Perseigne. Il s'y opposa, comme à une nouveauté qui allait causer un schisme dans la Réforme même. L'abbé persista à soutenir qu'il ne ferait pas profession, si on ne lui permettait d'aller plus loin; et il fallut écrire au vicaire général de l'Étroite-Observance. Elle avait déjà ses lois et ses coutumes. Tous les monastères qui l'avaient embrassée s'y étaient conformés, et l'on croyait avoir réalisé tout ce que l'on pouvait attendre des malheurs des temps et de la faiblesse des hommes.

Le vicaire général ne fut pas moins étonné que le prieur de Perseigne, quand il lut la lettre de l'abbé de Rancé. D'abord, il ne put approuver un dessein si extraordinaire, dont il appréhendait les suites; mais, craignant, s'il persistait dans un refus, de priver la Réforme de Cîteaux d'un religieux qui devait en être la gloire et le soutien, il répondit qu'il lui permettait de faire le mieux qu'il lui serait possible dans son monastère,

(1) Cette anecdote a été rapportée sans preuves par dom Gervaise (*Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*), et reproduite de même par M. de Chateaubriand.

persuadé qu'il ne trouverait personne qui voulût le suivre, et qu'ainsi tous ses projets s'évanouiraient d'eux-mêmes (1).

Sur cette réponse, l'abbé de Rancé prononça ses vœux, le 26 juin, entre les mains de Michel Guitton, prieur de Perseigne, en vertu de la commission qu'il avait reçue du vicaire général (2). Il était accompagné, dans cette cérémonie, de Robert Prudhomme (de Séez) et de Louis Marchis (de Paris), qui firent profession avec lui et sous son obédience.

Voilà notre athlète tout armé et tout prêt : la carrière est ouverte devant lui; d'une course nouvelle, il va s'élancer après le Fils de Dieu, et ne s'arrêtera qu'à la Croix.

Dès le lendemain, le nouveau profès fit expédier une procuration à M. Pierre Félibien des Avaux, chanoine de Chartres, son ami, à qui il avait résigné son prieuré de Saint-Clémentin, pour aller en son nom prendre possession de l'abbaye de la Trappe (3). Le seul motif qui l'empêcha de se présenter en personne, c'est que son humilité lui faisait redouter l'éclat et la pompe d'une pareille cérémonie. M. Félibien le fit pour lui, au son des cloches, le 30 du même mois, et l'acte lui en fut délivré par M. Brouy, prêtre et curé de Mauves, notaire apostolique dans le diocèse de Séez (4).

Pendant ce temps, l'abbé de Rancé était à Perseigne, dans le silence et la prière, tout occupé des miséricordes de Dieu envers lui. Son cœur était pur et sa conscience calme; mais l'espérance chrétienne n'est jamais sans crainte, et, comme nos plus grands saints, il était toujours tremblant à la seule pensée des jugements de Dieu, et dans cette cruelle incertitude, si, après tout ce qu'il venait de faire, il était digne d'amour ou de haine. C'est ce qu'il exprime dans une lettre qu'il écrivit le 30 juin (5) :

« Je vous confirme par ce billet, disait-il, le pressentiment que vous aviez de ma profession. Il y a trois jours que je l'ai faite, et que je suis lié à Dieu, pour le reste de mes jours, dans une condition qui m'a paru très vile et très méprisable selon le monde, et, par conséquent, très propre à faire pénitence de mes péchés. Vous me demandez quels ont été les sentiments de mon cœur dans ce moment? Pour vous répondre, je

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. IV, p. 330.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. I, c. VIII, p. 56.
(3) Description de la Trappe, par André Félibien des Avaux, t. IV des *Relat. de la Trappe*, p. 246.
(4) *Manuscrit de Septfons,* cah. IV, p. 332.
(5) Le *Manuscrit de Septfons* dit que cette lettre fut adressée à la Mère Louise de la Visitation de Tours (cah. IV, p. 355); — Le Nain dit que ce fut à un de ses amis (l. I, c. VIII, p. 56); — les *Lettres de piété* (t. I, p. 75) disent aussi à un de ses amis.

vous dirai, en un mot, que je me suis vu comme un homme condamné aux flammes de l'enfer, par la grandeur et le nombre de ses péchés, et j'ai cru, en même temps, que l'unique moyen d'apaiser la colère de Dieu, était celui de m'engager dans une pénitence qui ne finît qu'avec ma vie.

« Je ne sais pas si la mienne lui plaira, et si la satisfaction publique que je veux lui faire trouvera grâce auprès de lui. Mais je sais bien que j'ai frappé à la seule porte qui m'était ouverte, et que je ne pouvais rentrer que par là dans la paix de Jésus-Christ. Je vois encore toutes les raisons que j'aurais de douter que la miséricorde de Dieu s'étendît sur des misères et des égarements qui sont aussi grands que les miens; mais, parmi tout cela, je suis plein d'espérance, et la confiance que Dieu me donne est telle, que je m'abandonne en aveugle. Je lui laisse la décision de mon éternité. J'essaierai de lui garder, avec une fidélité constante, ce que mon cœur lui a promis mille fois, avant que ma bouche lui en rendît des protestations extérieures; et mon repos est que je sers un maître qui n'abandonne jamais ceux qui sont demeurés avec persévérance dans son service. Enfin, il fera tout ce qu'il lui plaira : il est le Seigneur, et personne n'a le droit de se plaindre; mais je ferai mon devoir jusqu'au bout, au moins je ne cesserai point de lui en demander la grâce. Voilà, en peu de mots, ma disposition présente, qui n'est qu'une pure résignation à la Providence de Dieu, et un abandonnement entier à ses soins paternels. Je me souviens d'avoir lu, dans saint Jean Climaque, qu'une créature qui a été assez malheureuse pour perdre les bonnes grâces de son Dieu, ne doit point arrêter le cours de ses larmes, jusqu'à ce que Dieu lui ait dit par lui-même, ou par quelqu'un de ses anges, que ses péchés lui sont pardonnés (1). »

L'abbé de Rancé a tenu parole à Dieu : *il a fait son devoir de pénitent jusqu'au bout.* Après trente-sept ans d'expiation de toute sorte, un ange viendra lui annoncer que tout est fini, que le moment du grand départ est arrivé; et cet ange sera celui de la mort.

Il ne restait plus qu'une cérémonie pour l'investir de toute l'autorité nécessaire au gouvernement monastique. C'était celle de sa bénédiction, à laquelle il s'était préparé par une retraite de quinze jours; on s'attendait qu'elle se ferait à la Trappe : mais la crainte d'un trop grand concours de monde, l'appréhension de causer du dérangement à l'évêque, qui se-

(1) Dans une copie authentique de cette lettre, datée de 1671, que nous avons sous les yeux, il y a ces mots à la fin : « Je conjure aussi de tout mon cœur la Mère S. et la Mère L. R. de se souvenir de moi. » Donc elle a été écrite à une religieuse, et probablement à sa sœur de l'Annonciade.

rait obligé de s'y transporter, lui firent prendre d'autres mesures. Une maison étrangère où il fût seul, comme inconnu, et dans la dépendance, lui parut plus convenable à cet esprit de pénitence dont il était pénétré, et plus propre à conserver le recueillement dont il voulait accompagner cette action. Il se retira donc dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez, de la congrégation de Saint-Maur, où Mgr Patrice Plunquet, évêque d'Arda en Hibernie, qui en l'absence de l'évêque, faisait les fonctions épiscopales, vint le bénir le 13 du mois suivant, assisté de Dom Bernard Ancelin, supérieur de ce monastère, et de Dom Albéric, religieux de Perseigne (1). Tout se passa avec beaucoup d'édification, et chacun admira la modestie du nouvel abbé qui, le jour suivant, 14 juillet, se rendit en personne à la Trappe : « Jour heureux, dit Dom Le Nain, où l'on vit s'accomplir la prophétie d'Isaïe : *Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et après, vous serez appelée la Cité du juste, la Ville fidèle; dans les cavernes où habitaient les dragons, on verra naître la verdeur du roseau et du jonc, et il y aura un sentier et une voie qui sera appelée la voie sainte* (2). »

Le genre de vie de la Trappe n'était alors pas très sévère, quoique ce fût à peu près celui de l'Etroite-Observance. On dînait à onze heures les jours de jeûne; les collations y étaient fortes, le silence peu exact. Chaque jour il y avait une heure de récréation, après le dîner, et chaque semaine une promenade. On recevait encore des visites au parloir (3). Mais l'abbé de Rancé ne voulait pas s'arrêter longtemps dans ces bas-fonds monastiques; il était impatient de s'élancer plus haut, et il montrait déjà à ses frères les sommets lointains qu'il voulait gravir avec eux.

Les grâces qu'il avait reçues dans sa bénédiction, éclatèrent aussitôt qu'il fut à la tête de sa communauté. On vit en sa personne un renouvellement de ferveur qui bientôt se communiqua aux autres. Son courage confondit la lâcheté, son éloquence inspira le désir de la perfection, son exemple fit aimer les pratiques les plus pénibles et rejeter peu à peu toute espèce d'adoucissement. Il remonta jusqu'aux sources, condamna les usages qui n'en avaient pas la pureté, et exposa à ses religieux, avec tant de force et d'onction, l'austérité des premiers temps dont ils étaient encore si éloignés, qu'il les prépara insensiblement à n'avoir point d'autre guide que les règles antiques. Il se mit donc à les étudier à fond ; car il ne les connaissait que très superficiellement, comme il l'avoua plus tard (4). Il commença alors,

(1) *Gall. christ.*, t. XI, p. 751 ; — *Manuscrit de Septfons,* cah. IV, p. 335.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, l. I, c. VIII, p. 58.
(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 1.
(4) Voir le ch. XXII de son *Explic. de la règle de Saint-Benoît,* t. II, p. 76, in-4°.

et poursuivit les années suivantes ses *Déclarations* sur la règle de Saint-Benoît, qui n'ont jamais été imprimées (1), et dont il s'est servi comme de base et de point de départ pour le grand ouvrage qu'il publia longtemps après. Il lisait aussi beaucoup saint Jean Climaque, Cassien et les vies des Pères du désert.

L'abbé de Rancé, en entrant dans son monastère, n'y avait trouvé que six religieux et un novice. Robert Prudhomme et Louis Marchis qui avaient fait profession à Perseigne pour la Trappe, vinrent se réunir à cette petite famille, ainsi que le Frère Antoine, l'ancien valet de chambre, qui avait prolongé son noviciat de quelques semaines, pour avoir la consolation de prononcer ses vœux entre les mains de son ancien maître, devenu son Père en Dieu, et d'être son premier profès. La cérémonie eut lieu à la Trappe, le 18 juillet. Ce même jour, les autres religieux renouvelèrent leurs vœux et firent promesse d'obéissance au nouvel abbé (2).

Neuf religieux et un novice ! Voilà toutes les ressources du présent et toute l'espérance de l'avenir. Mais si le Dieu qui a veillé sur le berceau de Cîteaux veille sur celui de la Trappe, quel obstacle pourra en arrêter le développement ? Le Sauveur n'a-t-il pas dit à ses apôtres : *Ne craignez rien, petit troupeau, parce qu'il a plu au Père céleste de vous donner l'empire* (3). Encore un peu de temps, et le petit troupeau de la Trappe sera un peuple ; Dieu fera de sa grandeur la récompense de sa vertu (4).

L'abbé de Rancé avait été forcé, en prenant possession de son abbaye, de se charger momentanément du gouvernement des choses temporelles. Il en était vivement contrarié. Outre une foule de distractions qu'il ne pouvait éviter, cela le mettait en contact avec les séculiers, et l'obligeait de rentrer quelquefois dans le monde qui lui était devenu insupportable (5). Il s'en est expliqué dans une lettre à un de ses amis, en date du 8 août. « Je vous dirai sincèrement, écrit-il, que j'ai passé trois semaines sans trouver un moment de libre, hors les occupations nécessaires et indispensables. Il est vrai que dans le renouvellement du nouvel établissement, je me suis vu obligé de prendre mille soins dont je suis prêt de me décharger, les choses étant réglées et établies. Car dans la vérité, mon attrait est tel pour la solitude, que tout ce qui m'en retire me donne une peine sensible, et je connais par expérience que les affaires du dehors, même celles qui

(1) Nous n'avons pu nous en procurer que quelques fragments épars.
(2) Le Nain, t. I, p. 58 ; — *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p, 345.
(3) Luc, XII, 32.
(4) Gaillardin, *les Trapp. au XIXe siècle*, t. I, p. 81.
(5) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 344.

vont à la gloire de Dieu, causent des dissipations considérables. Qu'on est heureux de vivre et de ne voir non plus d'hommes que s'il n'y en avait point au monde ! Nous l'avons dit bien des fois, mais je n'en ai été jamais si convaincu ; cela me fait désirer avec une ardeur incroyable, d'en être tellement oublié, qu'on ne pense pas seulement que j'aie été (1)..... »

Enfin, arriva le moment après lequel il soupirait tant. Il avait toujours eu une grande confiance en Dom Robert Prudhomme, son compagnon de noviciat, qui réunissait à beaucoup de piété, beaucoup d'intelligence des choses temporelles. Il en fit le cellerier de la maison. Pendant vingt-cinq ans qu'il remplit ces fonctions, il sut les concilier avec les devoirs de la plus parfaite régularité. Il démêla avec beaucoup de lumière, l'étrange confusion où étaient alors les affaires de la Trappe; il les mit en ordre au dedans et au dehors (2).

De tout côté on avait les yeux fixés sur le nouvel abbé, pour voir quel serait le succès de son entreprise. On ne doutait ni de son zèle ni de sa capacité, mais on ne pouvait croire qu'il trouvât des religieux décidés à le suivre. Il n'employa point son autorité, pour établir aucune de ces observances qu'une ferveur toujours nouvelle a soutenues, sans interruption, jusqu'à nos jours. Éloigné de cette domination impérieuse qui croit pouvoir se suffire à elle-même, quand il s'agit d'établir des lois, il avait soin de consulter ses frères (c'est ainsi qu'il les a toujours nommés) ; et comme s'il eût été dépourvu de lumière et d'expérience, il s'abaissait jusqu'à interroger le dernier d'entre eux. Quelquefois, par des délais étudiés, il les faisait soupirer après ce qu'il souhaitait lui-même avec plus d'ardeur qu'eux, et ne l'accordait qu'à leurs instances réitérées (4).

Il commença par bannir toute familiarité entre eux, et leur apprit à se conduire, les uns envers les autres, avec cette charité prévenante et ce respect mutuel, qui font que chacun considérant son frère comme plus saint et plus agréable à Dieu que lui-même, se croit obligé de l'honorer et de le servir.

Le commerce avec les personnes du monde fut rendu moins fréquent, en attendant qu'il fût entièrement retranché. On s'interdit les lettres et on ne songea plus au monde.

A peine l'abbé de Rancé commençait-il à goûter le bonheur de la soli-

(1) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé à différentes personnes*, lett. XIX, t. I, p. 79.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. I, c. VIII, p. 59.
(3) Voir la lettre que lui écrivit l'abbé de Prières. (Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trap.*, t. I, l. III, p. 381.)
(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 345.

tude, où il était tout occupé de sa propre sanctification et de celle de ses frères, qu'il en fut arraché par des ordres auxquels il ne s'attendait point : ils étaient si pressants qu'il n'y avait pas à s'en défendre. On lui mandait qu'il eût à se rendre à une assemblée générale des supérieurs de l'Étroite-Observance, qui devait se tenir au collége des Bernardins, à Paris, pour des affaires très importantes. On ajoutait : qu'étant considéré comme une des colonnes de la Réforme, il ne pouvait, sans trahir la cause commune, et les intérêts de Dieu et de l'Église, ne pas s'y trouver. L'abbé de Rancé, persuadé qu'il ne s'agissait que d'une absence de huit à dix jours, crut devoir donner à ses supérieurs, dans cette occasion, la première marque de l'obéissance qu'il leur avait promise. Il partit donc de la Trappe, le 26 août, afin d'assister à l'ouverture des conférences (1).

Pour expliquer les motifs de cette assemblée extraordinaire et de tout ce qui se fera dans la suite, nous sommes forcé d'entrer dans quelques détails, sur l'état déplorable de l'Ordre de Cîteaux et sur les deux Observances opposées qui se le partageaient.

CHAPITRE IV

De la décadence de l'ordre de Cîteaux en Europe dès la fin du XVe siècle; le désordre y est à son comble au éommencement du XVIIe; des diverses congrégations réformées d'Espagne et d'Italie; la Réforme commence en France, à Clairvaux; Cîteaux s'y oppose; le Souverain Pontife évoque cette affaire à Rome; Louis XIV mande aux deux partis d'avoir à s'y rendre.

Quelque fortement trempées qu'aient été les plus sages institutions des hommes, elles n'ont jamais été complétement à l'épreuve de l'action délétère du temps et des passions; il arrive toujours un moment où la science et les prévisions des plus habiles législateurs se trouvent en défaut. Cîteaux, élevé si haut au-dessus du monde, était redescendu insensiblement, et la poussière du siècle avait terni sa pureté primitive. Il y avait, vers l'an 1470, un relâchement général, triple suite : de la faiblesse humaine, qui semble fatalement avoir ses instants de défaillance; des grandes richesses, qui amènent toujours dans le cloître l'innervation de la discipline; de l'é-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 347; — Voir aussi Marsoll., t. I, l. II, c. VII, p. 222 et s.; — Le Nain, t. I, l. II, c. I, p. 63; — Maupeou, t. I, l. II, p. 191.

poque, époque de guerres continuelles, de troubles, de bouleversements, où l'autorité était forcée de tolérer, à cause du malheur des temps, beaucoup d'infractions à la règle; car le moine, quoique placé dans une sphère à part, tient toujours à la terre par quelque endroit, et elle ne peut trembler sans qu'il n'en ressente les secousses (1).

A ces causes de dissolution et de ruine, il faut en ajouter une autre encore plus désastreuse, nous voulons parler des commendes. La règle de Saint-Benoît veut que l'abbé ait sa table à part, afin de pouvoir exercer l'hospitalité envers les étrangers, que l'on doit recevoir *comme si c'était Jésus-Christ même*. Cet usage, fondé sur la charité chrétienne, avait donné lieu au plus déplorable abus; car les passions pervertissent tout, même les choses les plus saintes et les plus sacrées. Quelques abbés s'étaient imaginés que s'ils pouvaient manger à part, ils pouvaient aussi habiter à part, et que, pour cela, il n'était besoin que de séparer la manse abbatiale, avec ses revenus, de la manse conventuelle, et c'est ce qu'ils firent. Le pouvoir civil, qui est toujours habile à profiter des fautes du pouvoir religieux, s'apercevant que la place d'abbé n'était souvent qu'une sinécure sans charge et sans responsabilité, une place presque laïque, crut pouvoir mettre la main sur elle pour en doter les cadets des familles nobles, ses serviteurs et ses courtisans.

Une fois sur cette pente, jusqu'où ne descendit-on pas, grand Dieu! On vit l'un de nos rois de France donner la commende de l'abbaye de Morimond à un de ses favoris, pour le récompenser de la plus vile de toutes les complaisances (2). Les moines, privés de leurs abbés, sans surveillance, sans frein, tombaient peu à peu dans le relâchement, et du relâchement dans les plus grands désordres. Ceux qui voulaient se maintenir dans leurs devoirs ne pouvaient que pleurer et gémir, et souvent ils finissaient par se laisser aller au torrent; c'est ce qui était arrivé à l'abbaye de la Trappe et à une foule d'autres.

Le mal ne fit que croître à la fin du xve siècle; mais après que le souffle dissolvant du protestantisme eut passé sur l'Europe, Cîteaux, sauf quelques monastères, chancela sur ses bases antiques, son austère régularité

(1) Voir, sur cette période de Cîteaux, le dernier vol. in-fol. des *Annales cisterciennes*, de Manrique; mais surtout l'ouvrage de dom Gervaise, intitulé : *Histoire générale de la Réforme de Cîteaux en France*, in-4°. Ce livre est très curieux et très rare. Le premier volume seulement a été publié ; les Cisterciens de la Commune-Observance empêchèrent les autres de paraître. Nous n'en avons trouvé qu'un exemplaire à la bibliothèque de Dijon.

(2) *Hist. de l'abbaye de Mori ond*, p. 379, 2e édit.

disparut, pour faire place au bien-être et aux agréments du monde.

Il n'y avait plus d'abstinence :

Les ravages de la guerre et une longue série d'années calamiteuses avaient amené une grande disette de toutes les choses les plus nécessaires à la vie. L'abbé de Cîteaux, en 1473, voyant qu'il n'était presque plus possible, dans un grand nombre de maisons de son Ordre, d'observer la règle primitive, en ce qui concernait la nourriture, s'était adressé au pape Sixte IV pour lui demander quelque adoucissement. Le Souverain Pontife, considérant que le droit naturel l'emporte sur toute sorte de lois d'autorité apostolique, donna par une bulle plein pouvoir aux Chapitres et aux abbés cisterciens de dispenser, selon leur conscience, de l'abstinence de la viande *autant de temps seulement que durerait la nécessité présente* (1). Qu'arriva-t-il ? La nécessité présente passa, l'usage des aliments gras resta. Le Chapitre de 1481 ordonna de sa propre autorité que dans tous les monastères on servirait de la viande trois fois la semaine, à un seul repas, savoir : le dimanche, le mardi et le jeudi, en un lieu séparé du réfectoire ordinaire. L'abstinence continuait d'être obligatoire le reste de la semaine ; mais voici le singulier expédient qu'imagineront les moines dégénérés. La règle permettait la viande à l'infirmerie dans les maladies graves ; comme si cette permission avait été accordée au lieu, et non au besoin, ils s'y retireront en pleine et florissante santé, les jours réservés, pour satisfaire leur sensualité, s'efforçant, par cette interprétation pharisaïque, d'étouffer le dernier cri de leur conscience mourante (2).

Il était bien difficile de garder la pauvreté et la simplicité antique dans des maisons mitigées de douze ou quinze religieux, jouissant de 100,000 livres de rente (3). On se jeta dans le luxe : quel est ce brillant équipage,

(1) Cette bulle est rapportée presque tout entière dans les pièces justificatives du cah. V du *Manuscrit de Septfons*.—Voir Gervaise, *Hist. de la Réforme de Cîteaux*, p. 58.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 25 ; — Fragments d'un Mémoire rédigé par les Cisterciens réformés, dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. V (Pièces justificat.). — Au reste, cela se faisait presque publiquement.

(3) Voici les revenus bruts d'une année de l'abbaye de Clairvaux, sur la fin :

En argent.	267,635 fr.
Froment	30,359
Avoine.	9,589
Seigle	604
Orge.	1,485
Navette	1,395
Pois, fèves, paille	2,953
Coupes de bois	240,000
Total. . . .	554,038 fr.

Religieux, 36 ; soit, pour chacun, plus de 15,000 fr.

attelé de six chevaux, accompagné de laquais portant l'épée et le galon d'or, qui sillonne avec fracas les routes de la Bourgogne? C'est celui de l'abbé de Cîteaux, le successeur de saint Étienne Harding, qui n'avait qu'un méchant âne avec des paniers, pour aller chercher dans les villages voisins les provisions de son pauvre monastère (1).

Il n'y a plus d'esprit de silence et de solitude : s'il est vrai de dire que la vie monastique est une mort avant la mort, c'était surtout dans le premier Cîteaux. Des barrières infranchissables le séparaient du monde, dont le bruit venait mourir à ses pieds. Le moine ne devait en sortir que pour les besoins pressants de l'Église, avec la permission du Chapitre général et par ordre des évêques ou des papes. Mais aujourd'hui vous le rencontrez sur les grandes routes, dans les villages, sur les places publiques et dans les rues des villes, dans les hôtelleries. Il reçoit dans son cloître le seigneur du castel voisin, le petit bourgeois du hameau; il mange avec eux dans son réfectoire, il joue, il se divertit; ce n'est plus un cénobite, mais un homme vulgaire (2) Et puis, ô juste ciel! que sortira-t-il de cette vie oisive et dissipée, de ce luxe et de cette bonne chère? David l'a dit : *Prodiit quasi ex adipe iniquitas eorum.* Cependant, dans les monastères les plus relâchés, Dieu se réservait toujours quelques élus qui gémissaient dans le secret de leurs cœurs.

Il n'y a plus de veilles nocturnes : autrefois, durant la ferveur primitive, le sacriste, à minuit, à une heure du matin, selon les jours et la longueur des offices, sonnait la grande cloche : à l'instant, tous les moines se levaient et se rendaient au chœur, glissant dans la nuit comme des ombres, et entonnaient les hymnes sacrées. Quelque matinal que fût le laboureur du village, en passant près du monastère, il trouvait que son confrère, le laboureur du cloître, était encore plus éveillé que lui; il entendait le dernier écho de ses chants, et, à son exemple, il offrait à Dieu sa journée et ses travaux (3).

Au XVIIe siècle, que se passe-t-il dans la plupart des maisons mitigées de Cîteaux? Le soleil levant éclaire de ses rayons la couche sur laquelle repose le moine assoupi; il se lève quand il veut, il va au chœur au moment où saint Benoît prescrit d'aller aux champs; sa psalmodie n'édifie plus personne, parce qu'elle ne lui coûte plus rien; elle se perd dans l'enceinte de la basilique; elle n'est plus embaumée du parfum des mortifications, elle ne s'élève plus jusqu'à Dieu sur les ailes de la pénitence (4).

(1) C'est ce qui est raconté dans sa *Vie*, par M. Dalgairns, in-18.
(2) Voir l'*Hist. génér. de la Réf. de Citeaux*, par dom Gervaise (Avignon, 1746).
(3) Voir Jul. Paris, *Nomast. cist.*, sur l'heure de l'office divin.
(4) Dans les nombreuses transactions entre les moines de la Commune-Observance

Chaque Ordre religieux a sa mission à remplir sur la terre; celle de Cîteaux était monastico-agricole. Dieu avait suscité cet Institut à la face du monde pour réhabiliter l'agriculture, abandonnée, méprisée par les barons de la féodalité, pour apprendre aux cultivateurs à la sanctifier par la prière et à la béatifier par les consolations célestes. Mais à cette époque, le moine cistercien avait déjà renoncé à la bêche, qui était son sceptre, à la charrue, qui était son trône, et à l'étable, qui était son palais. On ne voit plus ni le profès, ni le convers dans les champs, traçant un sillon pénible, conduisant leur troupeau, fauchant et moissonnant. Les granges sont amodiées à des fermiers. Les écuries du monastère sont désertes, les bergeries sont closes, les porcheries abandonnées (1). Sans doute on prie, on étudie, on écrit, on officie, mais le vieux Cîteaux agricole a disparu; il n'en reste plus qu'une ombre, un simulacre au fond des vallées (2).

On nous dira qu'il n'y avait plus de terrains à défricher autour des cloîtres; eh bien! il fallait aller plus loin attaquer de nouveaux déserts.

L'Église ne cessait d'avertir, de prier et de menacer : sa voix maternelle n'était pas respectée par la masse des prévaricateurs. Cependant, deux fois déjà, l'Institut de Cîteaux, envahi par le monde, s'était résumé en quelques dignes cénobites, s'était personnifié en quelques saints, et, comme la chaste colombe à l'approche du vautour, il avait étendu ses ailes et s'était envolé dans d'autres solitudes pour s'y abriter dans la pauvreté, la chasteté, l'obéissance et le travail. On avait admiré les réformes de Martin de Vargas en Espagne et de Jean de la Barrière en France (3). Toutefois, l'œuvre de ce dernier était plutôt un Ordre nouveau que la réformation de l'Ordre ancien. Dieu voulait que le vieux Cîteaux renaquît en France de sa propre cendre, comme le phénix, et y fût immortel; c'est pourquoi, au moment fixé par sa Providence, il trouva encore quelques saintes âmes, qui s'étaient préservées de la contagion générale, et il en fit les instruments de sa miséricorde. De ce nombre était Dom Denis l'Argentier, quarante-quatrième abbé de Clairvaux.

Allant un jour, après Matines, prier, selon sa coutume, au tombeau de

et ceux de la Réforme, que nous avons sous les yeux, il est évident qu'il n'y avait plus d'heure fixe pour le lever. C'est ce que l'abbé de Rancé ne cessa de reprocher aux Mitigés et dans ses lettres et surtout dans son *Traité des devoirs et de la sainteté de la vie monastique*.

(1) Voir, dans l'*Hist. de la Réf. de Cîteaux*, le § 8, où il est question de la décadence de l'Ordre de Cîteaux.

(2) Voir sur ces deux réformes : Helyot. *Hist. des Ordres monast.*, etc., et Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 48.

(3) C'est un fait incontestable que le travail des mains avait disparu dans les monastères relâchés de l'Ordre de Cîteaux, dès la fin du XVe siècle.

saint Bernard, il se mit à faire un rapprochement entre la régularité qui s'observait dans cette maison, lorsque ce grand saint en avait la conduite, et ce qui s'y pratiquait présentement. Il fut effrayé du contraste, et dans sa douleur il s'écria : *O abbas et abbas !* et il ajouta : « Que nous sert-il, mon saint Père, d'avoir l'honneur de posséder ici votre corps, si nous n'avons pas le bonheur de posséder votre esprit, et pouvez-vous reconnaître pour vos enfants ceux qui mènent une vie si différente de la vôtre (1) ! »

Sous l'impression de ces pensées salutaires, il avait réuni deux abbés de sa filiation, ceux de Châtillon et de l'Aumône, Octave Arnolphini et Étienne Maugier, et ils avaient juré tous trois sur les reliques de saint Bernard, le 9 mai 1606, de se retremper avec leurs monastères dans la première ferveur de l'Ordre (2). Huit autres abbés, en moins de trois ans, les imitèrent (3). En vain cette sainte et courageuse réforme, avait été encouragée par les plus pieux évêques dans leurs diocèses, en vain les souverains pontifes l'avaient appuyée de leur autorité : dans les Chapitres généraux, la majorité des abbés avaient toujours réussi, par leurs intrigues, à éloigner d'eux, comme un malheur, les vertus de leur état dont on les menaçait (4).

Enfin, le roi Louis XIII ne croyant pas devoir souffrir plus longtemps les scandales de certains religieux, et surtout de ceux de Cîteaux, dont il recevait des plaintes continuelles, s'adressa au pape Grégoire XV, qui expédia, le 8 avril 1622, au cardinal de la Rochefoucauld un bref délégatoire (5), avec des pouvoirs très étendus, pour la réformation de l'Institut monastique en France. Le roi y joignit des lettres patentes dans le même but. Le cardinal commissaire proposa d'abord ses plans de réforme à ceux de Prémontré, aux Clunistes, aux Bénédictins et aux Augustins, qui les acceptèrent sans beaucoup de résistance, mais aussi sans beaucoup de fruits, au moins pour la plupart. Il écrivit ensuite à l'abbé de Cîteaux et aux quatre premiers Pères, ceux de Pontigny, Laferté, Clairvaux et Morimond, de venir à Paris s'entendre avec lui, et aviser de concert à l'exécution du rescrit pontifical, selon les pieuses intentions de Sa Majesté.

Cette réunion des principaux chefs de l'Ordre parut aux abbés partisans de la Réforme, une occasion favorable pour obtenir ce qui leur avait été

(1) Gervaise, *Hist. de la Réforme de Cîteaux*, p. 90; — Gaillardin, *les Trappistes au XIXe siècle*, t. I, p. 51.

(2) *Gall. christ.*, t. XIII, p. 1326.

(3) C'étaient ceux de Longpont, Cheminon, Vaucler, la Charmoie, Prières, la Blanche, les Vaux-de-Cernai, etc.

(4) Voir, à ce sujet, Gervaise, l. II, au commencement.

(5) Ce bref est cité entièrement dans dom Gervaise, p. 97 et suiv.

jusque-là refusé. Ils écrivirent à l'abbé de Clairvaux, leur Père immédiat, une lettre touchante pour le prier de demander à M. de Cîteaux, Dom Boucherat, la permission de se réunir pour conférer ensemble des moyens les plus propres à conserver leur Observance, ce qui leur fut accordé. Le 11 de juillet 1624, se tint en l'abbaye des Vaux-de-Cernai le premier Chapitre de la Réforme. Voici les noms de ceux qui le composaient : D. Étienne Maugier, abbé de la Charmoye, président; D. Octave Arnolfini, abbé de Châtillon; D. Jérôme Petit, abbé de l'Étoile; D. Julien Varnier, prieur conventuel de Saint-Lazare; D. Jean Picart, prieur de Cheminon; D. Roch Bouvent, prieur de Longpont; D. Gilles Albin, procureur de Prières; D. Guill. Janet, procureur du couvent de la Blanche; D. Denis de la Huproye, délégué de l'abbé de Clairvaux. On fit oraison une demi-heure, pour demander à Dieu les lumières de son Esprit-Saint, puis on chanta le *Veni Creator* avec les collectes. Tout le monde étant assis, le président prononça un discours sur ce verset du Psaume CXVIII : « Il est temps d'agir, Seigneur, ils ont dissipé ta loi; *tempus faciendi*, *Domine, dissipaverunt legem tuam.* »

On lut les principaux articles de la règle de Saint-Benoît, de la Charte de Charité, des *Us* de Cîteaux, des anciens décrets capitulaires. Cette lecture se fit posément, afin que chacun comprît bien de quoi il s'agissait; on s'arrêta sur les points qui pouvaient être la source de quelques difficultés, afin de convenir du sens qu'on devait leur donner : cela fait, tous se mirent à genoux devant un crucifix, et promirent à Dieu de conformer désormais leur vie à ces saintes règles (1).

Arrêtons-nous un instant, et saluons ce Cénacle où souffle l'Esprit régénérateur. Ces fervents apôtres du second Cîteaux ont bien plus besoin que ceux du premier, de lumière, de force, de patience et de prudence; car il est incomparablement plus difficile de réformer que de fonder. Que d'obstacles, de contrariétés, de persécutions les attendent pendant plus de vingt-cinq ans! On en appela du cardinal de Larochefoucauld au cardinal de Richelieu, de celui-ci au roi, du roi au pape; puis du pape au roi, qui ordonna aux parties d'aller à Rome terminer leurs différends. L'abbé de Cîteaux s'y était rendu secrètement, en toute hâte, pour préparer les voies, prévenir les esprits en sa faveur, bien décidé à se défendre par tous les moyens possibles et jusqu'à la dernière extrémité. C'était alors que les Pères de l'Étroite-Observance, avaient cru devoir se concerter entre eux sur le parti à prendre, et le défenseur qu'ils devaient opposer à un aussi puissant et aussi dangereux adversaire.

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 107.

Qui vont-ils charger de soutenir le choc? Qui sera le porte-drapeau, nous dirions presque, la sentinelle perdue de la Réforme? Qui sera de force à lutter contre tant de vents contraires, tant d'orages amoncelés? Qui consentira à se placer comme un objet de contradiction au milieu de tant de passions déchaînées? Qui ne craindra pas d'aller poser la première pierre du nouvel édifice à travers tant de ruines croulantes, au sein de cet inexprimable chaos? Que celui-là se résigne à être victime; qu'il s'attende à être persécuté, insulté, outragé, traîné de prétoire en prétoire. Son calvaire est devant lui, sa croix est toute prête : qu'il s'y laisse étendre et clouer, qu'il y souffre, qu'il y meure, s'il le faut; il ne peut vaincre que par ce signe.

CHAPITRE V

Les abbés de la Réforme s'assemblent à Paris; l'abbé de Rancé est député à Rome avec l'abbé du Val-Richer (1664).

Les réformés étaient dans de grandes inquiétudes au sujet du départ clandestin de l'abbé de Cìteaux. Ils redoutaient avec raison l'ascendant qu'il allait prendre sur l'esprit du cardinal-neveu (1), qui lui était dévoué depuis sa légation en France, comme on le verra bientôt. Ce n'est pas que le pape ne fût très porté pour la Réforme, mais son état de santé ne lui permettait guère de consacrer à une affaire de cette nature, toute l'assiduité de soins qu'elle exigeait. Quelques-uns des réformés étaient d'avis d'abandonner les mitigés à leurs propres intrigues, et de se reposer sur la divine Providence. D'autres, qui voyaient plus loin, regardaient les deux derniers brefs comme le prélude de la ruine certaine de la Réforme. C'est ce qui avait engagé l'abbé de Prières, en sa qualité de vicaire général de l'Étroite-Observance, à en convoquer les supérieurs, qui se trouvèrent réunis au nombre de trente-deux, le 1er septembre, au collége des Bernardins, à Paris (2).

(1) Le cardinal Chigi.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Citeaux*, p. 304; — *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 356; — Gaillardin, *les Trapp. au XIXe siècle*, t. I, p. 87.

Il fit l'ouverture de l'assemblée par un discours fort touchant sur la crise actuelle; il demanda ensuite à la compagnie : 1° si l'on devait rester dans l'inaction, et abandonner à Dieu le soin de la Réforme, au moment où l'on était assuré que ses ennemis ne travaillaient qu'à sa perte? 2° supposé que l'on prît le parti de se défendre, s'il fallait envoyer à Rome des Mémoires ou des députés? 3° dans ce dernier cas, s'il était à propos de choisir des abbés plutôt que des prieurs? 4° enfin, d'en fixer le nombre.

Le vicaire général avait trop bien démontré la nécessité d'agir dans une conjoncture si décisive, pour que tout le monde ne fût pas de son avis. On convint que la lettre morte d'un Mémoire était insuffisante et sujette à des interprétations diverses, et qu'il était plus sûr d'envoyer des députés munis de bonnes instructions. C'est tout ce qu'on put faire dans cette première séance (1).

Dans la seconde, il fut résolu qu'on nommerait des abbés, comme devant jouir d'une plus grande considération. Il s'en trouvait dans l'assemblée plusieurs fort capables de cette haute et laborieuse mission; mais il n'était pas nécessaire de réfléchir longtemps sur les qualités dont il fallait être doué, pour voir que nul ne les possédait à un degré plus éminent que l'abbé de Rancé, et il fut élu tout d'une voix. Il eut beau représenter son peu d'ancienneté dans l'Ordre, n'étant profès que depuis deux mois; le danger auquel on l'exposait, en le jetant dans le monde et dans l'embarras des affaires les plus épineuses; les fautes que son ignorance ne manquerait pas de lui faire commettre; sa communauté naissante et si faible, que l'éloigner d'elle, c'était la condamner à périr : on n'eut égard ni à ses raisons ni à ses prières (2). On insista : il témoigna de nouveau sa répugnance à se charger d'un pareil fardeau. Mais à la fin, considérant qu'il n'était plus à lui, et qu'il aurait en vain professé la vie religieuse, s'il n'était décidé à faire le sacrifice de sa volonté, il se résigna (3). Il fut donc nommé premier député, chargé de porter la parole dans toutes les

(1) Voir: Actes de l'assemblée de l'Etroite-Observance, le 1er septembre 1664, au collége des Bernardins, dans le manuscrit n° 1796 de la Bibliothèque de Troyes.

Ont signé : Fr. Jean, abbé de Prières, vicaire général;
Fr. Julien, abbé de Foucarmont, premier assistant;
Fr. Guillaume Cherruel, proviseur des Bernardins;
Fr. Pierre, abbé du Pin;
Fr. Olivier Felienne, procureur général;
Fr. Joseph Poitreau, secrétaire de l'assemblée;
Fr. Jean-Armand, abbé de la Trappe;
Fr. Dominique-Georges, du Val-Richer.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. II, c. IX, p. 246.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 357; — Gervaise, p. 305.

occasions, quoiqu'il fût plus jeune que l'abbé du Val-Richer qu'on lui adjoignit (1). C'était un pieux religieux qui avait autrefois fait les fonctions de curé dans la Lorraine, son pays, et qui était venu à Paris. M. Bourdoise, instituteur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, ayant connu sa piété et ses talents, lui en avait confié la direction pendant douze ans. Enfin, M. de La Place, dont il avait été le supérieur dans cette communauté, avait désiré l'avoir pour successeur au Val-Richer, qu'il avait en commende, et qu'il voulait réformer. Ce digne prêtre entra pleinement dans ses vues au sujet de ce monastère, et, pour y établir plus sûrement la réforme, il voulut lui-même l'embrasser. Il alla faire son noviciat à l'âge de quarante ans. Après avoir peuplé sa maison de saints religieux, il s'occupa de former de saints pasteurs, en leur communiquant, dans des conférences, l'esprit ecclésiastique qu'il avait puisé comme à sa source, sous la discipline de M. Bourdoise. Il s'appelait Dominique Georges. On ne pouvait donner à l'abbé de Rancé un plus digne compagnon (2).

Les Pères de l'assemblée, avant de se séparer, votèrent une somme pour couvrir les frais de leurs députés durant leur séjour à Rome; mais ils représentèrent à l'abbé de Rancé que la Réforme étant épuisée par ce long procès de cinquante années que les mitigés lui avaient suscité, on lui aurait la plus grande obligation, s'il voulait bien se charger des dépenses du voyage (3). On supposait, en lui faisant cette demande, qu'il avait encore entre les mains quelques restes de son patrimoine dont il pourrait disposer. On était loin d'imaginer jusqu'où il avait porté l'esprit de dépouillement au moment de sa profession. Mais, par délicatesse et par générosité, il promit de pourvoir à tout (4). Il comptait emprunter l'argent dont il aurait besoin à quelques-uns de ses amis. C'était déjà une grande victoire remportée sur lui-même; car autrefois, à ses yeux, la dernière des bassesses pour un homme de qualité, était de recourir à l'emprunt (5).

Pendant qu'on rédigeait les Mémoires dont il devait être porteur, il retourna à la Trappe, afin d'y passer quelques jours encore avec ses chers enfants qu'il allait quitter (6). Hélas! il ne prévoyait guère, alors, com-

(1) Voir la *Gall. christ.*, à l'article du monastère du Val-Richer.

(2) Voir la *Vie de Dom Dominique-Georges*, abbé du Val-Richer, par le P. Buffier. Elle a été analysée par Dom Couturier, abbé du Port-du-Salut, et se trouve dans ses Notes.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 359.

(4) Les historiens de l'abbé de Rancé, qui n'avaient pas vu les Actes de l'assemblée, ont confondu tout cela : les frais du voyage et les frais du séjour à Rome.

(5) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 360.

(6) Marsoll., l. II, t. II, p. 247.

bien serait longue et douloureuse son absence! Dieu lui donna la consolation de voir sa petite communauté s'augmenter d'un membre nouveau, dom Joseph Bernier, ce moine récalcitrant de la vieille Trappe, dont nous avons parlé. De retour de Perseigne, où il avait achevé son noviciat, il avait voulu renouveler ses vœux au Chapitre entre les mains de son abbé; ce qu'il fit le 18 septembre. Son humilité, son obéissance, sa piété ne se démentirent jamais. Il fut chargé des fonctions de grand-chantre. Sa voix sonore, mais douce et harmonieuse, son attitude séraphique au chœur et à l'autel, attiraient de fort loin, à la Trappe, des personnes de rang et de mérite, qui le voyaient et l'entendaient avec autant d'admiration que d'édification (1).

Cependant l'abbé de Rancé ne savait comment il pourvoirait aux frais du voyage, lorsque la Providence vint à son secours, d'une manière toute merveilleuse. La proximité de son départ ne l'empêchait pas de suivre toutes les régularités de la maison. Un jour ayant réuni les religieux, il leur avait distribué les outils nécessaires, et il allait les conduire au travail des champs, lorsque la pluie survint. Le prieur voulut lui représenter que le temps n'était pas propice pour sortir dehors ; mais l'abbé le regardant d'un œil sévère : « Toutes ces délicatesses, dit-il, ne conviennent point à des pénitents ; allons (2) ! » Et prenant sa bêche, il les mena dans une terre en friche qui n'avait point été cultivée depuis bien des années. Au premier coup de bêche qu'il donna, il sentit une résistance qu'il prit d'abord pour celle de quelque pierre, ce qui lui fit redoubler ses efforts pour la détacher ; mais quand il eut retiré la terre, il s'aperçut que cette prétendue pierre était un vase contenant des pièces d'or, et d'un or très pur (3). C'étaient de vieux écus d'Angleterre, dont chacun valait sept livres. Ayant creusé plus avant, il en trouva encore soixante autres, formant en tout cinq cents livres (4). Jamais hasard ne fut plus providentiel : Dieu avait voulu contribuer le premier aux dépenses du voyage. La Trappe fournit le reste. Le soir, le cellerier vint lui remettre une pareille somme qu'il avait eu bien de la peine d'obtenir des fermiers de l'abbaye, et c'était tout ce qu'il y avait d'argent dans le monastère (5).

(1) D. Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. VIII, p. 58 et 59.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 364 ; — Maupeou, t. I, l. II, p. 199 ; — Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 308.

(3) Il y avait eu de grandes guerres dans ces contrées entre les Anglais et les Français, au XIVe siècle, et assez près du monastère.

(4) Le fait est raconté par tous les historiens de l'abbé de Rancé : Le Nain, t. I, l. II, c. I, p. 63 et 64 ; — Marsoll., t. I, l. II, c. IX, p. 248 ; — Maupeou, t. I, l. II, p. 199 et 200 ; — *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 361.

(5) Le Nain, l. II, c. I, p. 64, dit que ce voyage ne lui coûta pas moins de 500 écus.

La veille de son départ, il prit congé de ses frères au Chapitre, leur recommandant en peu de mots de rester fidèles à Dieu et à leurs devoirs. Les ayant tous tendrement embrassés les uns après les autres, comme un bon père ses enfants bien-aimés, il les remit sous la direction du prieur, Dom Gauthier, avec un Mémoire écrit de sa main, où il expliquait ses intentions et traçait la ligne de conduite qu'on devait suivre pendant son absence (1). Après avoir passé une partie de la nuit en prières, pour attirer les bénédictions du Ciel sur sa maison et son voyage, le lendemain, 9 septembre, il partit à la pointe du jour, avant qu'on éveillât les religieux pour Prime ; car alors on reposait à la Trappe après Matines, selon l'usage de l'Étroite-Observance (2).

A son arrivée à Paris, il s'occupa de se ménager des recommandations en cour de Rome ; car quoique les saints mettent toute leur espérance dans la grâce d'en haut ; ils ne laissent pas néanmoins, dans les nécessités pressantes, de recourir quelquefois aux moyens humains, pour exécuter des desseins qui ne tendent qu'à la gloire de Dieu. L'abbé de Rancé, par l'accès qu'il avait auprès des grands de la terre, en obtint tout ce qu'il pouvait désirer pour la cause qu'il était chargé de défendre. La reine-mère, Anne d'Autriche, Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston d'Orléans, Mlle de Montpensier, le prince de Conti, la duchesse de Longueville lui remirent les lettres les plus élogieuses et les plus pressantes (3). Les unes étaient adressées au Pape même, les autres aux cardinaux ou à des personnages du plus haut rang. Toutes s'accordaient à montrer combien l'Étroite-Observance était estimée en France, et l'intérêt qu'on y prenait à sa conservation. Les Feuillants, autres cisterciens réformés, écrivirent au Père Bona, premier assistant de leur général, saint religieux fort aimé du Souverain-Pontife, pour sa piété et son savoir, et toujours consulté dans les affaires graves. Plus de trente prélats, tant archevêques qu'évêques du royaume, donnèrent aux deux députés des attestations aussi honorables pour leurs personnes que favorables à la Réforme (4).

Les partisans du cardinal de Retz publiaient partout qu'il était en grand crédit à Rome. Il s'était vanté lui-même d'avoir décidé l'élection d'Alexandre VII au Conclave de 1655 (5). Comme il était alors retiré au châ-

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 362.

(2) La date du départ de la Trappe, 9 sept., est confirmée par Maupeou, t. I, l. II, p. 200, et par M. Félibien (André), *Descript. de la Trappe,* p. 428 (Relat., t. IV).

(3) Marsoll., t. I, l. II, p. 253 ; — Le Nain, t. I, l. II, c. I, p. 64 ; — *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 364. Il y est dit que la lettre pour le P. Bona fut remise à l'abbé de Rancé par dom Cosme, prédicateur Feuillant, qui était son ami.

(4) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 365.

(5) *Dict. hist.,* t. I, p. 122.

teau de Commercy, l'abbé de Rancé crut devoir s'y rendre pour lui demander sa protection (1).

On lui reprochera plus tard d'avoir immiscé dans une si sainte cause des gens dont la vie était loin d'être irréprochable ; mais alors, comme aujourd'hui, où étaient les innocents ? Dans quelle région, dans quel monde fallait-il les chercher ? Répudier tout contact avec les faibles et les pécheurs, ce serait vouloir s'isoler du genre humain et rompre en quelque sorte avec soi-même.

CHAPITRE VI

L'abbé de Rancé se rend à Rome; arrivée; premières démarches (1664).

Il fallait encore plus de quinze jours pour que les dépêches et les mémoires qui devaient être remis aux députés fussent prêts. L'abbé de Rancé, profitant de ce délai pour aller à Commercy, laissa son compagnon à Paris, afin de presser l'expédition de toutes les pièces nécessaires, et lui donna rendez-vous à Chalon-sur-Saône pour le 8 octobre (2). Mais avant de quitter la capitale, il voulut écrire à ses chers enfants de la Trappe.

« Je prie Notre-Seigneur, leur disait-il, qu'il vous remplisse de son Esprit; je ne saurais partir sans employer ce moment qui me reste (3) à vous témoigner encore une fois,que rien au monde ne me pouvait être plus sensible que cette séparation, et que jamais Dieu ne m'a si évidemment fait connaître ce qu'il avait mis dans mon cœur pour vous, que dans cette rencontre. Ma seule consolation, est que lui sacrifiant toutes mes inclinations et tous les sentiments de mon cœur, par l'obéissance aveugle que je rends aux ordres de mes supérieurs, j'ai sujet d'en espérer pour vous et pour moi une puissante protection. Soyez très persuadés, mes très chers confrères, que je vous porterai dans le fond de mon cœur ; qu'en tout temps et en tous lieux vos personnes, auxquelles Dieu m'a si fortement

(1) C'est ce que confirment tous les historiens de l'abbé de Rancé. — Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 310.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 367.
(3) Erreur de Marsollier, t. I, p. 250.— Ce n'est pas un discours prononcé à la Trappe. mais une lettre écrite. Nous l'avons vue manuscrite à la Bibliothèque Impériale.

attaché, me seront présentes, et particulièrement au pied de la croix de Jésus-Christ : *Absens corpore, præsens vero spiritu.* Je le prie, autant que j'en suis capable dans mon extrême misère, de retracer en vous sa vie toute pénitente, par laquelle il a apaisé la juste indignation de son Père contre tous les hommes; et je vous conjure aussi de vous abandonner à lui de la manière que ceux qui ne veulent que lui au monde ont accoutumé de le faire.

« Votre profession vous y engage indispensablement; et sans cet abandonnement sans réserve entre les mains de Dieu, votre religion sera vaine et votre pénitence, pleine d'illusions, n'aura jamais le fruit ni la récompense que vous en espérez. Je suis si pressé de partir que je n'ai le temps que de vous mettre devant les yeux ces paroles de saint Bernard, rapportées par le savant saint Fastrede : « Mon fils, si tu savais combien « sont grandes les obligations d'un moine, tu ne mangerais pas le plus « petit morceau de pain sans l'arroser de tes larmes ! *Fili, si scires quanta* « *sit obligatio monachi, omnis bucella quam comedis, lacrymis tuis irri-* « *ganda foret.* » Priez Dieu pour moi, et songez que mon salut et le vôtre sont désormais inséparables, selon l'ordre de la Providence de Dieu; je le prie d'avoir pitié de vous comme de moi-même, et de vous combler de ses grâces et de ses bénédictions; et que s'il nous sépare dans le temps, il nous réunisse dans l'éternité. »

Après avoir écrit cette lettre, le 26 septembre, il alla trouver le cardinal de Retz, qui l'accueillit avec toutes les marques possibles d'estime, d'amitié et même de reconnaissance pour les services qu'il en avait reçus autrefois. Il lui offrit des lettres pour tous ses amis de Rome et pour tous les agents qu'il y avait, leur recommandant l'affaire de la Réforme comme la sienne propre. En embrassant l'abbé de Rancé à son départ, il lui dit : « Allez, Monsieur, et si votre affaire traîne en longueur, suivant l'usage de cette cour, comptez que j'irai la solliciter en personne (1). »

L'engagement qu'avait pris l'abbé de Rancé ne lui permit de rester à Commercy que très peu de temps. Il se hâta de rejoindre à Chalon l'abbé du Val-Richer, qui lui remit les pièces dont il était porteur, savoir : une procuration de l'Étroite-Observance, passée devant Roger, notaire apostolique, en date du 5 septembre, et légalisée par l'official de Paris le 6 du même mois; — une obédience du vicaire général de ladite Observance, en date du 24 septembre, signée, scellée du grand sceau et contresignée du secrétaire, Joseph Poitreau, le tout en latin; — un gros Mémoire d'ins-

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. II, p. 254; — *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 368.

tructions pour la conduite de cette affaire; — un passeport signé du roi *Louis* à Vincennes, et de par le roi, *de Lionne*, avec le sceau (1).

L'abbé de Rancé arriva à Chalon le 8 octobre; il y trouva l'abbé du Val-Richer et l'abbé Pierre Félibien des Avaux, son ami, qui avait voulu l'accompagner (2). Il partit le lendemain pour Lyon, où il assista à un service funèbre qui se célébrait à la cathédrale, à l'intention du doyen de cette église, de la famille du comte d'Albon, son beau-frère. Il eut ensuite la consolation de baiser le cœur de saint François de Sales, conservé dans la chapelle de la Visitation, et de prier dans la cellule où cet illustre prélat avait rendu le dernier soupir. Certes, ce dut être un spectacle attendrissant et imposant tout à la fois, de voir l'abbé de Rancé unir par un baiser son cœur au cœur du saint évêque de Genève, et y puiser comme dans une source féconde, la charité, la douceur, le calme et la patience. Oh ! que ces vertus célestes étaient nécessaires à une âme aussi vive, aussi ardente, toute d'entrain et de feu comme la sienne !

Le passage des monts faillit lui coûter la vie. Le vent était si impétueux, qu'il fut renversé de cheval et roulé à terre par la violence de l'ouragan (3). S'il fût tombé un peu plus à droite, il eût été jeté dans un précipice affreux, où il se serait mille fois brisé. Ayant aperçu, en se relevant, la profondeur de l'abîme ouvert devant lui, il n'en fut point effrayé, et se contenta de lever les yeux au ciel et de remercier Dieu de la protection si manifeste qu'il lui avait accordée.

Les deux voyageurs étant arrivés à Turin le 24 octobre, M. de Servien, ambassadeur de France, les vint prendre dans ses carrosses pour les conduire à l'audience du duc de Savoie, Charles-Emmanuel II. Ils en furent reçus avec beaucoup de bonté et de grandes marques d'estime. Il avait épousé Françoise-Madeleine, demoiselle de Valois, fille de Gaston d'Orléans. L'abbé de Rancé avait vu souvent cette princesse chez le duc son père, mais il eut la douleur de ne pas la retrouver. Elle était morte depuis quelques mois, après un court mariage. Il remit au duc de Savoie les lettres dont il avait été chargé pour lui par sa belle-mère, la duchesse douairière d'Orléans (4).

(1) Mémoires communiqués à M. Maupeou par le P. Le Tellier, prieur du Val-Richer, t. I, l. II, p. 202.

(2) Voir Marsoll., t. I, avertis., p. 20 ; — Maupeou, t. I, l. II, p. 202.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 370 ; — Le Nain , *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. I, p. 65 ; — Maupeou dit que cet accident arriva au passage des Apennins, avant que d'arriver à Florence (t. I, l. II, p. 206) ; mais nous préférons le récit du *Manuscrit de Septfons*, qui le place au passage des Alpes.

(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 371 ; — Moreri, *Grand Dict.*, art. Charles-Emmanuel et Gaston d'Orléans.

Le lendemain, nos deux abbés apprirent qu'il y avait dans la chapelle ducale une cérémonie extraordinaire. On devait y montrer le Saint-Suaire à deux princes étrangers. On sait que cette relique n'est exposée que rarement et pour des personnes d'un haut rang, et toujours en présence du duc. Il y avait plus de deux ans qu'elle n'avait été offerte à la vénération des fidèles. Les deux pèlerins furent invités à profiter de cette heureuse circonstance. « L'abbé de Rancé, dit Marsollier, dont nous préférons ici le témoignage, eut la consolation de voir, de baiser et de toucher le Saint-Suaire, que le duc avait fait apporter dans sa chapelle. A la vue de ces marques encore toutes sanglantes de l'amour de Dieu pour les hommes, il se sentit pénétré d'une vive reconnaissance, et conçut de nouveaux desseins de finir ses jours dans la pratique de la pénitence la plus austère (1). »

De Turin, ils se rendirent à Milan : ils y arrivèrent le 28 octobre. L'abbé de Rancé s'empressa de visiter le tombeau de saint Charles Borromée, si célèbre par son zèle pour la réformation des prêtres et des moines. Il y resta longtemps en prière (2). Il s'agenouilla avec une dévotion singulière près des croix, que le saint archevêque a érigées en chaque quartier de la ville, afin que les fidèles milanais fissent à l'entour la prière du soir, à certaines heures (3). Il voulut voir tous les appartements du palais archiépiscopal sanctifiés par la vie et les œuvres de cet ami de Dieu (4).

L'abbé de Saint-Ambroise, de Milan, averti de l'arrivée des deux moines français, les fit vivement solliciter de venir prendre logement chez lui, et il s'efforça de leur faire la réception la plus honorable. Mais ce qui remplit l'abbé de Rancé de consolation fut le bonheur qu'il eut de visiter, dans les vastes jardins de cette abbaye, le lieu fameux où saint Augustin eut à soutenir les derniers assauts de ses passions, lorsqu'il entendit distinctement ces paroles : « *Tolle, lege;* prends et lis (5). » Ce jardin, témoin de l'un des plus rudes combats que l'homme puisse se livrer à lui-même pour vaincre une nature rebelle, lui rappelait le souvenir d'un autre jardin, sous le ciel de la Touraine, témoin lui aussi d'une lutte non moins violente, de déchirements non moins douloureux, et ce rapprochement dut émouvoir profondément son cœur.

En passant par Bologne, le 5 novembre, il voulut rendre ses pieux de-

(1) Marsoll., t. I, p. 255. — Il avait le journal du voyage rédigé par M. Félibien.
(2) Le Nain, t. I, p. 65.
(3) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, l. II, p. 204.
(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. I, p. 65.
(5) Maupeou, t. I, l. II, p. 205 et 206.

voirs aux corps vénérés de saint Dominique et de sainte Catherine (1). Il était à Florence le 8 du même mois, et le soir même de ce jour, le marquis de Caupoli le présenta à l'audience du grand-duc Ferdinand II de Médicis. Son Altesse le reçut avec la plus flatteuse distinction, et désira lui parler en particulier, sans permettre qu'il se découvrît en sa présence (2). Après qu'il eut reçu de sa main les lettres de recommandation de M[me] la duchesse d'Orléans, il le fit introduire dans les appartements de la grande-duchesse, qui l'accueillit avec beaucoup de respect et de bienveillance. C'était Julie-Victoire de la Rovère, fille de François de la Rovère, dernier duc d'Urbin. On le présenta ensuite au grand-prince Cosme et à la grande-princesse (3), fille de Gaston d'Orléans, qu'il avait dû voir souvent au château de Blois, et à qui il remit des lettres de la duchesse sa mère.

A peine fut-il de retour dans son hôtellerie, comme il était à table avec ses compagnons de voyage, un des principaux officiers de Son Altesse vint de sa part lui offrir des rafraîchissements de tout genre. Il était suivi de dix estafiers, qui portaient chacun sur sa tête un grand bassin d'argent : les trois premiers contenaient de gros poissons tout vivants, de quatre à cinq sortes ; le quatrième, un gros pain de beurre pesant douze livres ; le cinquième, des huîtres à l'écaille ; le sixième, seize bouteilles des vins les plus délicieux ; le septième, six excellents fromages ; le huitième, des massepains ; le neuvième, des pistaches ; le dixième, des petits pains mollets. L'intendant des jardins de Son Altesse suivait avec une corbeille de fruits les plus beaux, en rapport avec la magnificence des autres dons (4).

Un homme déjà accoutumé comme lui aux mets les plus vulgaires, qui avait fait vœu de ne vivre que de riz et de légumes durant toute sa route, n'était pas peu embarrassé de tant de présents exquis, qu'une haute convenance lui faisait un devoir d'accepter ; mais, après avoir chargé l'officier de présenter à Son Altesse ses très humbles remerciements pour tant de prévenance et de bonté, et l'avoir reconduit avec beaucoup de politesse, il vint rejoindre l'abbé du Val-Richer, et lui dit en souriant : « Nous voilà plus embarrassés de notre abondance que nous ne l'étions de notre pauvreté ; mais, si vous m'en croyez, nous en serons bientôt débarrassés. Envoyons tout cela à l'hôpital, il s'y trouvera des gens qui en auront plus besoin que nous et qui s'en accommoderont mieux (5). » L'abbé du Val-

(1) Marsoll.. t. I, l. II, p. 257 ; — *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 373.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. I, p. 65.
(3) Marguerite-Louise, fille de Gaston et de Marguerite de Lorraine, mariée en 1661 au grand-prince.
(4) Marsoll., t. I, p. 258 ; — Le Nain, t. I, p. 66 ; — Maupeou, t. I, p. 208.
(5) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 258.

Richer était homme à accepter très volontiers la proposition, et le tout fut envoyé et offert aux membres souffrants de Jésus-Christ.

Son Altesse ne borna pas encore là ses attentions pour l'abbé de Rancé; mais pendant qu'il séjourna à Florence, elle mit à sa disposition un de ses carrosses, avec cocher et laquais. Le lendemain, M. le marquis de Caupoli vint le prendre, sur le midi, pour le conduire chez le prince Mathias, frère du grand-duc; il y trouva la grande-princesse qui prit plaisir à l'entretenir (1). Le soir, la grande-duchesse lui fit offrir sa chapelle pour y célébrer la messe le lendemain; mais, comme il était invariable dans son principe de fuir les honneurs, il s'en excusa fort poliment, alléguant la nécessité de partir de bon matin pour accélérer son arrivée à Rome.

L'abbé de Rancé visitait toutes les églises sur son passage et y priait assez longtemps. Parti de Florence le 10 novembre, il put apercevoir, le 14, les tours et les dômes de la Ville éternelle. Qui pourrait redire toutes les émotions de son âme à cet aspect! Il y entra le soir du même jour, plus de six semaines après son départ de Paris.

Il est certaines gens qui vont à Rome avec l'idée préconçue, qu'à l'exception des arts, tout y est mal, tout y est détestable à tous les points de vue, sous tous les rapports, de la religion, des mœurs, du gouvernement, de l'administration, de la conduite des affaires: ce sont des aveugles qu'il faut plaindre. D'autres, au contraire, s'imaginent que tout doit y être parfait, que les hommes doivent y être des anges. Hélas! partout où il y a des hommes, il y a des misères humaines. On retrouve à Rome, moins qu'ailleurs certainement, mais, enfin, on y retrouve des irrésolutions, des défiances, des préventions, des intrigues, des conflits de juridiction. Malgré cela, la vérité et la justice ont toujours réussi à s'y faire jour et à y reconquérir leurs droits. Le Saint-Siége, il est vrai, ne se prononça pas aussi énergiquement et aussi franchement qu'on s'y attendait, contre les Cisterciens mitigés en faveur de la Réforme; mais pour le moment, il n'était peut-être guère possible de faire plus.

La grande merveille de Rome, ce n'est pas le Colysée, ni la Transfiguration de Raphael, ni l'église de Saint-Pierre; la grande merveille, c'est que des hommes y fassent une œuvre divine, c'est-à-dire que, malgré les misères de l'humanité, à travers toutes les vicissitudes et toutes les ruines du monde, ils conservent intact et inviolable, depuis 1,800 ans, le dépôt de la foi; voilà la merveille! Celui qui ne voit pas cela à Rome, n'y voit

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 66.

rien, et celui qui y voit cela, y voit tout. L'abbé de Rancé le comprit bien, mais il était homme, lui aussi, et comme les hommes les plus saints, il eut ses moments d'impatience et de découragement.

L'abbé de Cîteaux, Dom Vaussin, l'avait devancé d'un mois, et il avait été bien reçu, surtout du cardinal Chigi. Il ne pouvait en être autrement, après ce qu'on va dire. Ce prélat avait été envoyé en France par son oncle Alexandre VII, en qualité de légat, pour faire réparation à Louis XIV de l'insulte grave dont les gardes corses s'étaient rendus coupables envers le duc de Créqui, notre ambassadeur. M. de Cîteaux crut devoir profiter d'une si belle occasion. Il se transporta à Dijon pour l'attendre, et de là le conduire à son monastère, où il lui fit, pendant plusieurs jours, une réception splendide, magnifique et vraiment princière. Aussi le cardinal l'assura-t-il, en le quittant, qu'il n'oublierait jamais ses gracieusetés (1).

En effet, la faveur du cardinal-neveu ouvrit à l'abbé de Cîteaux toutes les portes. Profitant de l'avance qu'il avait sur les députés de la Réforme, il s'était efforcé d'inspirer contre elle les plus injustes préventions. Il disait que les Réformés étaient des rebelles qui voulaient se soustraire à la juridiction de l'Ordre, et y introduire un schisme; que les désordres dont ils accusaient la Commune-Observance étaient imaginaires; qu'à l'exception de l'usage de la viande autorisé par le Saint-Siége, on y vivait plus régulièrement que parmi eux; qu'après s'être soustraits à l'obéissance de leurs supérieurs monastiques, ils penseraient bientôt à se rendre indépendants du chef de l'Église; qu'ils avaient déjà commencé à le faire, en traduisant leur cause au Parlement de Paris, au préjudice des tribunaux ecclésiastiques.

Tous ces bruits circulaient dans la ville : il est bien difficile qu'une même chose répétée tant de fois, et par tant de personnes qu'on croit désintéressées, ne finisse par gagner les meilleurs esprits, et ne les prévienne; et les préventions sont toujours très difficiles à détruire, même dans les plus saintes âmes.

L'abbé de Rancé trouva néanmoins quelques prélats bien disposés pour la Réforme, et qui ne s'étaient pas laissé prendre aux discours mensongers de l'abbé de Cîteaux. Mais aucun ne lui fit si bon accueil que le Révérend Père Bona, qui fut plus tard élevé au cardinalat. Il joignait à une profonde connaissance de l'antiquité profane et sacrée, une piété tendre et beaucoup de bonté et d'obligeance. Ses nombreux ouvrages vont également à l'esprit

(1) Ceux qui ont dit que l'abbé de Cîteaux avait offert au cardinal des présents de toutes sortes, et, entre autres, six magnifiques chevaux de luxe, capables de rivaliser avec ceux des écuries du roi, n'en ont jamais donné aucune preuve certaine.

et au cœur (1). Après la mort de Clément IX, les gens de bien le désignèrent pour le successeur de ce Pontife (2), mais il ne fut pas élu. L'abbé de Rancé lui ayant remis les lettres qu'il avait pour lui s'aperçut, à la première entrevue, qu'il avait un ami de plus.

Le Père Bona était, comme nous l'avons dit, de l'Ordre des Feuillants. Or, ces derniers étaient intéressés à la conservation de la Réforme. Ils s'étaient séparés de Cîteaux pour les mêmes motifs qu'alléguaient les Réformés; les soutenir, c'était se soutenir eux-mêmes. Mais, outre ces raisons générales, la piété du Père Bona lui en faisait une particulière d'accorder sa protection à tant de saints religieux, qui ne voulaient que rendre à l'Ordre sa première beauté.

Il avertit donc l'abbé de la Trappe qu'on était extrêmement prévenu contre la Réforme de France, que le chancelier Seguier ne lui était nullement favorable, qu'on avait fait entendre qu'il n'y avait que la reine-mère qui la protégeait, et qu'après sa mort, qui ne pouvait être éloignée, le roi et son conseil la détruiraient; que les abbés des autres pays n'en voulaient point, et qu'ils avaient déclaré que, si l'abbé de Cîteaux l'embrassait, ils se soustrairaient à son obéissance, et ne viendraient plus au Chapitre général; que cette raison paraissait faire beaucoup d'impression sur bien des gens, parce que le roi et la France s'y trouvaient intéressés; qu'en un mot les affaires de la Réforme n'étaient pas dans une situation fort avantageuse, que tout était à craindre, et qu'on avait eu grand tort de tant tarder à venir les solliciter.

« Quoi! mon Père, s'écria l'abbé de Rancé avec sa vivacité ordinaire, serait-il possible que la cour de Rome pût se résoudre à détruire une Observance établie par l'autorité du Saint-Siége, dans plus de soixante monastères qui font l'édification du royaume, et que plus de huit cents religieux ont déjà embrassée, sans compter les abbayes de filles? Où la piété, où la vertu, où la pénitence trouveront-elles un asile, si elles n'en trouvent pas auprès du Pape? »

Doucement, mon cher abbé, lui dit le bon Père, en lui prenant les mains, on ne parle pas si haut dans ce pays-ci: le Pape est très bien intentionné pour la Réforme, il aime la vertu et les gens de bien; j'ose même vous assurer qu'il vous fera une réception très gracieuse, parce que l'évê-

(1) Il a laissé : *De rebus liturgicis; — Manuductio ad cœlum; — Horologium asceticum; — De sacra psalmodia*, etc.

(2) Ce qui donna lieu à cette mauvaise pasquinade : *Papa Bona sarebbe un solecismo.* Le P. Dauzières répondit à Pasquin :

Vana solœcismi ne te conturbet imago :
Esset Papa bonus, si Bona Papa foret.

que d'Évreux lui a parlé de votre mérite; ainsi il vous attend. Mais ce qui est fâcheux, c'est que sa santé dépérit tous les jours, les audiences sont rares, et le cardinal-neveu, qui ne vous est pas favorable, s'est emparé de toutes les affaires; hâtez-vous donc, je vais travailler de mon côté à vous obtenir une audience de Sa Sainteté (1). »

Pendant que l'audience se sollicitait, nos abbés commencèrent à faire leurs visites aux cardinaux et aux autres prélats de la cour romaine. Partout ils furent reçus avec les civilités ordinaires en pareil cas: on admira la politesse et les belles manières de l'abbé de la Trappe; on n'avait pas de peine à reconnaître que c'était un homme de qualité; mais lorsqu'il venait à les entretenir de cette vie austère et crucifiée des anciens cisterciens, qu'il voulait ramener dans la nouvelle Réforme, il s'apercevait que sa mission n'était pas comprise comme il l'aurait désiré, et il l'attribuait à ses péchés; il en gémissait et ne trouvait de consolation que dans la prière. Comme les saints, il savait que le moyen d'aller plus vite et d'arriver plus tôt, était de tomber à genoux (2).

CHAPITRE VII

Entrevue avec l'abbé de Cîteaux; audience du Pape (1664).

L'abbé de Rancé comprenait mieux que jamais, qu'avec le crédit dont l'abbé de Cîteaux jouissait, il lui serait très difficile de faire quelque chose sans lui, et, à plus forte raison, malgré lui. En France, Monsieur de Cîteaux, comme on l'appelait, avait pour lui les grands seigneurs, dont les frères cadets peuplaient les monastères relâchés. Par sa naissance, il se rattachait à la plupart des familles parlementaires de Dijon : son frère utérin, Jean Bouchu, avait été premier président du Parlement de Bourgogne (3). Le prince de Condé, gouverneur de cette province, aimait à en protéger les hommes et les institutions. Cîteaux, tout dégénéré qu'il fût, en était

(1) Marsoll., t. I, p. 264; — *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 378; — Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux,* p. 313.
(2) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 410; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 314.
(3) Palliot, *Parlem. de Bourg.*, art. J. Bouchu, mort en 1654.

à ses yeux une des vieilles gloires; il se croyait obligé de le soutenir, ainsi que son abbé, de toute sa puissance, qui était considérable (1).

A Rome, l'abbé de Cîteaux se présentait avec le prestige du titre d'*abbé des abbés* qu'il s'était arrogé. On devait naturellement s'incliner devant celui qui se disait le chef de deux mille monastères. Il avait accès près de toutes les grandeurs. Le cardinal-neveu lui était dévoué, on sait pourquoi. Le Pape lui-même était sympathique, je ne dirai pas précisément à sa cause, mais à sa personne. Il en avait été traité avec une sorte de magnificence. A la chapelle papale, on l'avait vu siéger immédiatement après les évêques. Le jour de Noël, il avait fait cortége au Pape, avec la crosse et la mitre et tous les insignes pontificaux (2).

L'abbé de Rancé, malgré toutes les recommandations, malgré l'excellence de son but, sentit bien que la lutte n'était pas égale, au moins pour le moment présent. Il voulut essayer un rapprochement, offrir des concessions sur quelques points, afin d'en obtenir sur d'autres, et arriver ainsi à la pacification de l'Ordre.

Il connaissait depuis longtemps M. de Cîteaux, dont la famille était alliée à la sienne (3); il lui avait autrefois rendu d'importants services dans ses démêlés avec les Réformés; il avait même contribué à le faire nommer abbé général. Il est vrai que, l'ayant vu depuis employer son autorité à renverser une œuvre qui lui était devenue bien chère, il témoigna ouvertement le chagrin qu'il en avait, jusqu'à dire qu'il ne pouvait assez en faire pénitence (4). Quoi qu'il en soit, il surmonta toutes ses répugnances, et se décida, pour le bien de la Réforme, à lui faire visite. Ce fut dans cette occasion qu'il déploya cette fermeté, dont il ne savait jamais se départir là où il voyait les intérêts de Dieu, sans oublier le respect toujours dû à l'autorité.

Après les premiers compliments, il lui témoigna combien il regrettait de se voir obligé d'agir et de solliciter contre lui; qu'il serait plus édifiant pour toute l'Eglise de terminer à l'amiable leurs différends, qui n'avaient déjà fait que trop de bruit; que s'ils attendaient que le Pape leur donnât

(1) Nous le verrons plus tard encore mieux.

(2) Die VIII dec. adfuit concioni Papæ, sede sibi designata a summo rituum Magistro, proxime post episcopos. — Christi natali die, Pontifici sacra facienti adstitit habitu pontificali, e sacrario ad altare progressus cum ultimo episcoporum, quorum in ordine sessionem habuit tempore Tertiæ et Missæ. (*Gall. christ.*, t. IV.)

(3) Par sa mère Charlotte Joly, d'origine dijonnaise; lorsque son père, M. le Bouthillier, quitta Dijon, il se démit de ses fonctions de président au Parlement de Bourgogne en faveur de Jean Bouchu, le frère utérin de l'abbé de Cîteaux. (Voir Palliot, *Parlem. de Bourg.*, p. 66.)

(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 379; — Gervaise, p. 314.

des juges, on serait obligé de produire, de part et d'autre, bien des choses qu'il serait plus à propos d'ensevelir dans un éternel silence; qu'enfin, étant chef de l'Ordre, rien ne lui serait plus honorable devant Dieu et devant les hommes, que d'y mettre lui-même la paix par un accommodement dont chacun aurait lieu d'être satisfait (1). « Quel accommodement? dit l'abbé de Cîteaux. — Qu'on nous laisse, répondit l'abbé de Rancé, nos vicaires généraux, nos assemblées particulières, et nous ne parlerons plus de la réforme de tout l'Ordre, que vous gouvernerez comme vous le jugerez à propos. — Vous voulez donc faire schisme, reprit avec indignation l'abbé de Cîteaux, et vous soustraire à mon obéissance? »

L'abbé de Rancé qui, durant l'assemblée du clergé de France, n'avait pas tremblé en présence du cardinal Mazarin, ne fut point intimidé de ces paroles piquantes; il répliqua avec fermeté: « Il n'y a pas de schisme là où il n'y a qu'un chef, quoique les membres ne mènent pas une vie uniforme; autrement, il faudrait dire que toute l'Eglise est dans le schisme, parce que tous les particuliers qui la composent ne mènent pas tous la même vie. Nous vous reconnaîtrons tous pour le général de l'Ordre, nous recevrons de vous la confirmation de nos vicaires, et nous assisterons à vos Chapitres généraux. C'est ainsi que se gouvernent les Ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, où il y a des réformes comme dans le nôtre. » On ne voit pas ce que l'abbé de Cîteaux pouvait opposer à ces raisons. Aussi demanda-t-il du temps pour réfléchir : c'était afin de consulter son procureur général. Celui-ci lui fit entrevoir que, nonobstant l'assurance d'obtenir tout ce qu'il voudrait par l'entremise du cardinal-neveu, le Saint-Père, déjà fort infirme, pouvait succomber tout à coup, et, sous un autre pape, ce puissant prélat n'aurait plus autant de crédit; que l'on pouvait nommer des commissaires favorables à la Réforme, dont on ne devait que bien penser, la voyant défendue par deux abbés d'un mérite si éminent; qu'enfin, on avait tout à craindre du zèle et de l'éloquence de l'abbé de la Trappe, qui, d'ailleurs, était soutenu de tout ce qu'il y avait de plus considérable dans le royaume.

Cependant un long entretien de l'abbé de Cîteaux avec le cardinal-neveu, l'empêcha d'entrer dans aucun accommodement avec les députés. Deux jours après, étant venu leur rendre leur visite, il loua beaucoup leur modération, et dit qu'il eût été à souhaiter qu'on eût pris d'abord dans leurs différends les voies de douceur qu'ils proposaient; mais que, dans l'état où étaient les choses, on ne pouvait éviter un jugement dans les formes; qu'il

(1) Marsoll., t. I, l. II, c. IX, p. 269; — Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cît.*, p. 315.

l'avait demandé à Sa Sainteté, et l'avait assurée qu'il recevrait de sa main telle réforme qu'il lui plairait d'établir dans l'Ordre, afin que tout le monde fût convaincu qu'il ne cherchait point à l'éviter, comme ses ennemis le publiaient. L'abbé de Rancé allait répliquer, mais la visite de l'évêque d'Évreux, qui arriva à l'instant même, mit fin à celle de l'abbé de Cîteaux (1).

Ce prélat connaissait beaucoup l'abbé du Val-Richer, et il était plein d'estime et d'affection pour lui. Le temps n'avait pas encore effacé de son souvenir la gloire dont s'était couvert l'abbé de Rancé, en soutenant à l'âge de dix-sept ans sa thèse de philosophie, à laquelle il assistait comme représentant d'Anne d'Autriche, qui n'avait pu s'y trouver, empêchée qu'elle était par son grand deuil. Député lui-même en cour de Rome, depuis quelques mois, conjointement avec l'évêque de Soissons, pour solliciter au nom du clergé de France la canonisation du bienheureux François de Sales, il avait été témoin, non sans grande peine, des intrigues des mitigés et de leur acharnement contre les députés de la Réforme.

Ce fut lui qui les avertit que l'abbé de Cîteaux, avec son procureur général, avait passé chez le cardinal-neveu toute la soirée précédente, bien avant dans la nuit. Il ne fut pas difficile alors de conjecturer que c'était l'espérance d'un jugement favorable qui l'avait rendu si éloigné de tout accommodement. « Vous aurez audience du Pape au premier jour, ajouta l'évêque d'Évreux ; mais attachez-vous surtout à vous bien justifier sur l'appel au Parlement : car il m'a paru que Sa Sainteté était choquée de ce procédé, et, ici, ces sortes de démarches sont regardées comme des attentats aux droits de l'Église, et on ne les oublie jamais. » Il leur donna ensuite beaucoup d'autres avis dont ils surent profiter (2).

Sur le soir, on vint leur annoncer de la part de Mgr Favoriti que le lendemain, deuxième de décembre, le Pape, à l'issue de la messe, les admettrait à l'audience. Quoique tout parût désespéré de la part des hommes, l'abbé de Rancé, qui savait que c'est dans ce moment que Dieu prend plaisir à faire éclater sa puissance, pour nous montrer qu'il tient les cœurs dans sa main, et leur inspire les sentiments qu'il veut, employa une partie du temps qui lui restait, à prier (3) le Seigneur de regarder en

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 380 ; — Marsoll., t. I, p. 270. — L'évêque d'Evreux était alors Mgr de Maupas-du-Tour, aumônier de la reine-mère depuis longtemps.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 414;—c'est ce qui est confirmé par Marsoll., t. I, l. II, c. IX, p. 270 et 271.
(3) Marsoll., t. I, p. 274, d'après le journal de l'abbé Félibien.

pitié la cause de ses serviteurs, qui ne cherchaient que les intérêts de sa gloire, et invita son collègue à en faire autant de son côté. Ce moment, où il allait se trouver en face de la première autorité du monde, lui parut favorable pour hasarder la demande de la Réforme générale, à laquelle il n'avait pas encore renoncé, sans se mettre en peine de l'orage qui allait fondre sur lui du côté de la Commune-Observance. Pleins de confiance en Dieu, les deux députés partirent le lendemain pour se rendre au palais du Quirinal, où ils arrivèrent comme le Pape allait commencer sa messe, à laquelle ils assistèrent, et, quelque temps après, on les conduisit à l'audience. L'abbé de la Trappe, qui portait la parole, fit une petite harangue latine, dont voici la traduction (1):

« Très Saint-Père,

« Nous nous présentons humblement aux pieds de Votre Sainteté, au nom de ceux qui ont embrassé la Réforme de Cîteaux, établie en France par l'autorité du Siége apostolique, pour recevoir ses paroles sacrées avec autant de respect que si c'étaient celles de Dieu lui-même. La ruine totale de la discipline de l'Ordre de Cîteaux, son rétablissement demandé par les vœux empressés de tant de rois, de princes et de seigneurs, sollicité par tant de prières, et qui rencontrait toujours des entraves, était un

(1) Beatissime Pater,

Ad Sanctitatis Vestræ pedes humiliter accedimus, illorum nomine, qui Reformationem cisterciensem, authoritate sedis apostolicæ in Galliis institutam, profitentur, sacras ipsius voces, tanquam oracula divina excepturi. Cisterciensem disciplinam exstinctam penitus, ipsiusque reparationem tot regum, principum et magnatum votis expetitam, tot precibus sollicitatam, impediri conquerebantur omnes boni; prisci hujusce decoris memor, Ecclesia antiquis se tandiu ornamentis privatam elugebat: Verum cum Sanctitas Vestra, Christi pastoralis vigilantiæ, sicut et supremæ potestatis hæres, cisterciensem renovationem integram, sollicitudine sua dignam aggreditur, mœrorem aufert, luctum abstergit, spemque adeo certam dat omnibus, ut non modo cisterciensem Ordinem, jam per tot sæcula misere collapsum, finem tandem malorum consecuturum sperent, sed et nativum splendorem, et primævum disciplinæ suæ decus recuperaturum confidant. Nec enim, Sanctissime Pater, famam illam ingentem, quam de Te per universum orbem tam merito concitasti, futuri successus communis opinio deceret. Hæc spes totius Ecclesiæ, hæc tot regnorum, tot gentium præsens expectatio, magnitudo rei omnium suspensas mentes oculosque in Te conversos habet; quodque a Gregorio Magno, sancti Benedicti instituti olim amantissimo, expectarent omnes, idipsum ab Alexandro utique Magno expectant, quem sanctitatis gloria, ingenii splendore, doctrinæque sublimitate antecessorum nulli inferiorem esse norunt. Unum superest quod a Sanctitate Vestra, si liceat, postulemus, ut pro negotii magnitudine, pro ingenti omnium expectatione, pro accuratiore rerum examine, proque authoritate Reformationis in tot gentes exteras, tot nationes longinquas instituendæ, propagandæque opus integrum S. R. E. cardinalium Congregationi committere dignetur. (Ce discours a été conservé et reproduit par Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe* (Pièces justif.) t. I, p. 508 et 509.

sujet de plaintes pour tous les gens de bien. L'Eglise, au souvenir de l'antique beauté de cet Ordre, ne cessait de pleurer de se voir dépouillée de ce qui faisait autrefois son ornement. Mais depuis que Votre Sainteté, héritière de la vigilance pastorale de Jésus-Christ, aussi bien que de sa puissance suprême, prend des mesures pour le renouvellement entier de cet Institut, œuvre si digne de sa sollicitude, elle bannit la tristesse, essuie les larmes, et fait renaître dans tous les cœurs l'espérance fondée que l'Ordre de Cîteaux, tombé pendant tant de siècles dans un état déplorable, touche non seulement au terme de ses maux, mais encore qu'il va recouvrer le premier lustre de sa discipline antique.

« En effet, très Saint-Père, cette haute réputation de sagesse que vous vous êtes faite à si juste titre dans tout l'univers, ne saurait rendre douteux le succès de cette entreprise. C'est ce qu'espère l'Eglise, c'est ce qu'attendent présentement tant de royaumes et tant de peuples. L'importance de l'affaire tient tous les esprits en suspens et les yeux tournés vers Vous. Ce qu'on n'aurait pas manqué d'obtenir de saint Grégoire-le-Grand, si affectionné à l'Institut de Saint-Benoît, c'est cela même qu'on attend d'Alexandre, également grand, qui, par l'éclat de sa piété, la beauté de son esprit, son savoir éminent, n'est au-dessous d'aucun de ses prédécesseurs. Il nous reste une seule grâce à demander à Votre Sainteté, si elle le permet, c'est qu'à raison de la gravité de l'affaire, des grandes espérances que tout le monde a conçues, pour un examen plus approfondi des choses, dans l'intérêt de la Réforme qui va s'établir et se répandre parmi tant de nations différentes et dans des pays si lointains, elle ait la bonté de confier tout ce travail à une congrégation de cardinaux de la sainte Eglise romaine. »

En finissant, il présenta à Sa Sainteté les lettres dont il était porteur, et qui toutes déposaient en faveur de sa cause.

Le Pape avait écouté ce discours avec attention, et même témoigné sa satisfaction; il répondit aux députés avec beaucoup de bonté: « que leur arrivée ne lui était pas seulement agréable, mais qu'il l'avait attendue et apprise avec bien du plaisir, *adventus vester non solum gratus est nobis, sed expectavimus eum ;* qu'il estimait l'Étroite-Observance; qu'il s'était fort réjoui en apprenant les progrès qu'elle faisait en France; qu'il aurait bien souhaité que chacun fût ainsi rentré dans son devoir, et dans l'ordre où il devait être naturellement; qu'il n'avait point caché ses sentiments là-dessus à l'abbé de Cîteaux, et que lorsqu'il lui avait parlé de son affaire, il lui avait toujours fait entendre qu'il ne déciderait rien sans avoir vu les par-

ties. Enfin, il les chargea d'assurer la Réforme qu'il l'aimait, et qu'il lui accorderait toujours sa protection (1). »

Encouragé par ces dispositions bienveillantes, l'abbé de Rancé en profita pour insinuer ce que l'évêque d'Évreux lui avait si fort recommandé la veille. « J'ai appris, Saint-Père, avec une douleur infinie, qu'on avait voulu nous desservir auprès de Votre Sainteté, en s'efforçant de lui persuader que nous avions tiré nos affaires de la juridiction ecclésiastique, pour les porter aux tribunaux séculiers ; cependant la vérité est, et je supplie Votre Sainteté de le croire, que ce sont nos parties qui, malgré nous, nous ont traduits au Parlement de Paris, en y appelant comme d'abus des sentences apostoliques, rendues en faveur de la Réforme, et le Parlement n'a fait que déclarer qu'il n'y avait point d'abus (2). »

On remarqua que le Pape prit ici un air plus sérieux. « Sachez, dit-il, que j'ai deux oreilles, et que je n'accorde jamais la plus favorable à ceux qui essaient de me prévenir ; *se duas habere aures et deteriorem illi qui prevenit præbere; meliorem vero alteri servare solitum.* Parce que le Parlement a pris quelque connaissance de cette affaire, on veut dire qu'il a tout fait. » Il tourna ensuite le discours sur d'autres choses, leur demanda des nouvelles de la santé du roi et de la reine, et leur fit mille questions différentes, parlant toujours latin, avec beaucoup de facilité et d'élégance. « Je fus auprès de Sa Sainteté, écrivait depuis l'abbé de Rancé, environ une heure et demie ; on ne pourrait attendre plus de marques de bonté et de bénignité qu'elle nous en fit paraître dans l'air de son visage et dans ses paroles ; quand je les aurais inspirées moi-même, elles n'auraient pu être plus obligeantes (3). »

En prenant congé de Sa Sainteté, l'abbé lui dit que n'osant espérer la faveur d'être admis une seconde fois à ses pieds, il la suppliait de lui donner sa bénédiction pour lui et pour tout le monastère, dont elle avait bien voulu lui confier la conduite. Le Pape le fit très volontiers, l'assurant que pendant le cours de son affaire, il le verrait toujours avec plaisir (4).

L'abbé de Rancé, en se relevant, ressentit, comme tous ceux qui ont eu le bonheur d'être admis près du vicaire de Jésus-Christ, qu'une parole de vie avait touché son cœur et ranimé son courage. Plus tard, au milieu des plus violentes contradictions, il n'accusa jamais le Souverain-Pontife dont

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. I, p. 68 ;— Marsoll., t. I, l. II, c. IX, p. 275 ; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 318.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 381.

(3) Le Nain, t. I, l. II, c. I, p. 68 et 69 ; — Gervaise, p. 318.

(4) Le Nain, t. I, l. II, c. I, p. 69 ; — Marsoll., d'après le Journal de M. l'abbé Félibien.

les sentiments lui étaient bien connus; il lui conserva toujours tout son respect et tout son amour.

CHAPITRE VIII

Nomination d'une commission; pèlerinage à Sublac; retour à Rome; découragement; Mémoires des députés réformés; incident fâcheux (1664).

Heureux l'étranger qui, loin de sa patrie, rencontre sur sa route un ami dévoué à qui il puisse communiquer les émotions de son âme! L'homme est si faible, qu'il ne lui est guère plus possible de supporter seul le poids de ses joies, que celui de ses douleurs. Il faut qu'il les partage avec un autre. La Providence avait ménagé cette consolation à l'abbé de Rancé dans la ville de Rome; il y avait un ami sincère dans le Père Bona, il se hâta d'aller lui faire part de ses espérances (1).

Deux jours après, ce savant religieux lui apporta un Mémoire qu'il avait dressé dans le but d'obtenir du Pape une Congrégation particulière de cardinaux. L'abbé de Rancé s'empressa de le présenter au secrétaire des Mémoriaux, Mgr Piccolomini, qui le reçut avec de grandes marques de respect, l'assurant qu'il lui rendrait tous les services qui dépendraient de lui. En effet, trois jours après, la Congrégation ou commission était nommée et composée de cardinaux et de prélats selon son désir. Les cardinaux étaient: Francietti, Corrado, Farnèse, Pallavicini et Celsi. Les prélats: Fagnani, Bossi, Altieri, Vecchi et Ugolini (2).

Mais la joie de cette bonne nouvelle ne fut pas de longue durée. Quelque favorables que fussent les dispositions du Pape pour l'Étroite-Observance, plusieurs personnes de confiance apprirent à l'abbé de Rancé que les commissaires en général ne les partageaient pas, étant sous l'influence de l'abbé de Cîteaux, et du choix du cardinal-neveu, à l'exception d'un seul; conséquemment peu portés pour la Réforme, telle que la demandaient les députés (3).

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 383; — confirmé par Marsoll., t. I, l. II, c. XI; — Le Nain, t. I, l. II, c. I, p. 69.
(2) Marsoll., t. I, l. II, c. XI, p. 278 et 279, d'après le Journal de M. Félibien.
(3) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 319.

Les fêtes de Noël qui approchaient suspendirent le cours des affaires. Nos deux abbés profitèrent de cet intervalle pour entreprendre le pèlerinage de Sublac. On sait que c'est en ce lieu que saint Benoît, le patriarche des moines d'Occident, resta plusieurs années dans la retraite et l'oubli. L'abbé de Rancé, avec son compagnon de voyage, s'en alla donc de ce côté, passant près des plus gracieuses villas, sans daigner les regarder, foulant les ruines les plus curieuses, sans les interroger; traversant les bourgs les plus renommés, sans demander leurs noms, prêtant l'oreille au bruit lointain des cascades du Tévérone, n'admirant que les grottes et les cavernes des rochers (1).

La vue des lieux sanctifiés par le séjour et les prodiges des grands serviteurs de Dieu, imprime irrésistiblement aux moins dévots, un sentiment de vénération, quelquefois même de saisissement. Que n'éprouvèrent donc pas ces dignes enfants de saint Benoît, à la vue de cette terre consacrée par la pénitence et les larmes de leur premier Père ! Avec quelle religieuse frayeur ne durent-ils pas s'agenouiller dans la grotte sacrée (*il sagro speco*) ! Quelle ne fut pas leur désolation, lorsqu'ils comparèrent cette première ferveur monastique, si pure dans son origine, avec cet esprit de relâchement qui en était venu au point de repousser la règle de Saint-Benoît comme impraticable. « Je ne sais, s'écria l'abbé de Rancé, si l'on ne nous prendrait pas à présent pour des hérétiques, si nous voulions suivre en tout les traces de ce grand saint (2). »

En effet, c'est ainsi qu'ils furent qualifiés à leur retour. « On voit bien, disaient les uns, quel esprit vous anime. » Les autres essayaient de leur prouver que ce grand démêlé qui durait depuis cinquante ans, était une affaire à terminer en un quart-d'heure, et que l'Étroite-Observance ne différant de la Commune que par l'abstinence de la chair, il n'y avait qu'à abolir cette abstinence qui était fort indifférente à la gloire de Dieu, et les réunir toutes deux par là sous les mêmes lois (3). D'autres, il faut l'avouer, paraissaient mieux disposés. L'un d'eux surtout, ami intime du cardinal de Retz, se faisait un devoir de les défendre en toute occasion, et les tenait secrètement au courant de ce qui se passait dans la Congrégation.

Comme elle s'était déjà assemblée une fois, il leur avoua que la résolution était prise de ne pas souffrir de schisme dans l'Ordre, mais de réunir tous ses membres sous un seul chef, parce qu'il serait plus facile de le maintenir ainsi dans la dépendance du Saint-Siége. « Ne croyez pas, dit-il,

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 385.
(2) *Ibid.*, p. 386.
(3) Marsoll., t. I, l. II, c. XI, p. 287, d'après le Journal de M. Félibien.

qu'on se relâche jamais sur cet article. — Si cela est ainsi, répondit l'abbé de Rancé, l'Étroite-Observance est perdue sans ressource. Comment pourra-t-elle se soutenir sous un chef qui, ayant toute l'autorité en main et une grande aversion pour des gens dont la vie est une condamnation de la sienne, s'appliquera entièrement à la renverser? Il faudra, pour avoir la paix, ou que nous vivions comme lui, ou qu'il vive comme nous. »

« Cela n'est pas tout à fait impossible, répliqua le prélat; mais comme il s'agit d'une réformation générale, il faudrait tâcher d'y établir un genre de vie à peu près semblable à celui de votre Observance; et c'est ce qu'il sera difficile de persuader : l'amour de la pénitence est une vertu inconnue en nos jours; et je vois votre abbé de Cîteaux trop attaché à l'usage de la chair pour abandonner cet article. Il a si bien fait valoir l'indifférence de cette pratique et son impossibilité, à raison de la pauvreté de la plupart des maisons de l'Ordre, que les commissaires en sont comme persuadés; votre procureur général a produit au procès diverses protestations des abbés allemands (1), polonais et suisses contre l'abstinence; je sais que ces déclarations sont extorquées, et que si le Saint-Siége l'ordonne, il faudra bien se soumettre; mais elles ne laissent pas que de faire impression sur les esprits. Je vous conseille de dresser au plus tôt vos Mémoires, où vous prouverez que l'abstinence de la chair dans votre Ordre n'est pas une chose si indifférente qu'on veut le persuader; et si cela ne réussit pas, nous penserons à d'autres moyens pour conserver l'Étroite-Observance (2). »

Sur ces entrefaites, la maladie du Pape et quelques appréhensions de sa mort prochaine n'effrayèrent pas peu l'abbé de Cîteaux, qui avait tout à redouter d'un changement de pontificat. Il envoya donc bien vite le procureur général de l'Ordre prier les députés de concourir avec lui à une expédition prompte de leur procès : « Vous y avez plus d'intérêt que nous, dit-il; par votre crédit, vous avez déjà obtenu une Congrégation, et vous avez fait en une semaine ce que d'autres ne pourraient faire en un an. Si le Pape venait à manquer, nous nous trouverions si reculés, que de longtemps, nous ne pourrions en venir au point où nous sommes déjà arrivés, et après tant de dépenses que l'Ordre a faites pour terminer ses différends, nous serions aussi peu avancés que le premier jour (3). »

(1) On lit dans Hélyot que beaucoup de monastères de ces contrées s'étaient érigés en congrégations particulières; ainsi ces abbés opposants ne pouvaient former qu'un petit nombre.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 321 et 322.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 387; — Marsoll., d'après le Journal de M. Félibien.

Les députés de la Réforme promirent à l'abbé de Cîteaux d'apporter toute la diligence possible à la rédaction de leurs Mémoires. « Le principal de l'affaire, dit le procureur, consiste à abréger et à réduire nos contestations à moins de chefs qu'on pourra, en convenant des autres à l'amiable ; par exemple, ne pourriez-vous pas convenir avec nous que l'Ordre ayant eu déjà dispense du *Saint-Siége sur l'abstinence de la viande,* il peut à l'avenir *en user sans scrupule*, et laisser à l'abbé de Cîteaux *le pouvoir de vous nommer des supérieurs,* pris dans votre corps, pour vous gouverner, au lieu du vicaire général que vous avez? Par là, chacun aurait ce qu'il souhaite, le reste serait bientôt réglé. »

La réponse des députés fut que l'Étroite-Observance ne pouvait, ni en honneur ni en conscience, consentir à ce que l'Ordre usât d'une permission qui ne lui avait jamais été accordée; que des maisons particulières, sur de faux exposés de ruines, de pertes, de disette, pouvaient avoir obtenu dispense, mais que ces raisons ayant cessé, il n'y avait que la licence et l'impénitence qui pussent jamais s'en prévaloir, et qu'on ne montrerait jamais que le Saint-Siége en eût accordé une générale à tout l'Ordre. Qu'à l'égard du vicaire général, n'en avoir point ou en avoir un qui dépendît entièrement de l'abbé de Cîteaux était une même chose pour la Réforme, puisqu'il la détruirait aussi bien et d'une manière moins odieuse pour lui, par un homme qui serait en sa main, que par lui-même (1). Toutes ces réponses si fermes et si positives firent perdre au procureur l'espérance de réussir dans sa négociation, il prit congé et chacun ne pensa qu'à se bien défendre devant les juges.

Les députés s'étaient surtout attachés à démontrer que la création d'un vicaire général, avec le droit d'avoir des assemblées particulières, était le seul moyen de consolider le bien qui s'était déjà fait dans l'Etroite-Observance et de l'augmenter. Comme elle se gouvernait d'après des règles particulières et différentes de celles de la Commune-Observance, la faculté de s'assembler pour traiter de la pureté de la discipline, était un droit naturel qu'on ne pouvait lui refuser sans injustice. Il était contre l'équité et la charité de la laisser dans la dépendance de ses adversaires, qui ne cherchaient qu'à la renverser. Après tout, ce n'était qu'un règlement provisoire, qui ne subsisterait qu'autant que l'abbé de Cîteaux et les premiers Pères refuseraient d'embrasser la pratique exacte de la règle de Saint-Benoît ; quand ils auraient pris ce parti dont ils ne pouvaient se dispenser devant Dieu, l'Étroite-Observance consentirait bien volontiers à la suppression de son vicaire général.

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 323; — Marsoll., t. I, p. 283.

Quant à l'abstinence de la viande, quoique l'on professât le plus grand respect pour les priviléges accordés par le Saint-Siége, la Réforme ne convenait pas que celui-ci en fût un dans le sens que l'entendaient les Mitigés; « car, disait-on, cette abstinence est un des points fondamentaux de la règle de Saint-Benoît, dont l'Ordre de Cîteaux fait une profession exacte. Ses premiers fondateurs ne se sont séparés de la Congrégation de Cluny que pour observer cette règle à la lettre, dans toute son étendue et non pas seulement en partie (1). »

En détruisant ce point, on détruisait l'Ordre ancien pour en former un nouveau, qui n'en était que l'ombre et le simulacre. Le Saint-Siége en était si persuadé que, dans les bulles d'érection, il faisait une mention expresse de cette pratique littérale de la règle de Saint-Benoît, et ne les accordait qu'à cette condition. Pour entrer dans ces vues si pures et si positives des souverains pontifes, les premiers Pères de la grande famille cistercienne, assemblés dans un Chapitre général, avaient excommunié tous les religieux de l'Ordre qui seraient assez téméraires et assez lâches pour demander ou se procurer quelque dispense de la règle, ou même pour s'en servir après l'avoir obtenue. L'abbé de Cîteaux et les autres abbés mitigés devaient donc commencer par renoncer à toutes les dispenses qu'ils avaient extorquées, et se faire relever de l'excommunication qu'ils avaient encourue.

Qu'à la vérité, manger ou ne pas manger de la viande était de soi une chose fort indifférente pour la gloire de Dieu, mais que quand on avait fait profession d'une règle qui défend d'en manger, et qu'on s'était obligé par un vœu solennel à la pratiquer, ce n'était plus une chose indifférente, si ce n'est qu'il fût indifférent à un religieux de garder ou de ne pas garder ses vœux (2).

Ils ajoutaient qu'on ne pouvait se persuader que l'abbé de Cîteaux et ses partisans regardassent l'abstinence de la viande comme une chose fort indifférente, eux qui, pour s'en exempter, plaidaient depuis plus de cinquante ans, avec des dépenses si excessives qu'elles avaient très gêné toutes les Maisons de l'Ordre; qu'on ne se jette point dans ces extrémités pour des choses qu'on regarde comme indifférentes; qu'en vain se couvraient-ils du prétexte de la pauvreté de la plupart des abbayes, qui n'étaient pas, selon eux, en état de fournir aux dépenses nécessaires à la vie d'abstinence, puisque cette vie ne s'était jamais si bien observée que dans les commencements de l'Ordre, où la pauvreté était extrême; que sous le

(1) Voir J. Paris, *Nomasticon Cisterc.* (lib. Us.), et les 50 premières pages des *Annales* de Cîteaux.

(2) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 425.

prétexte de pauvreté, on les verrait bientôt, dans la suite, s'exempter de l'abstinence de la chair les quatre autres jours de la semaine où ils l'observaient encore (1).

On mettait en fait que si les sommes immenses que l'abbé de Cîteaux et ses partisans avaient employées,pour solliciter la permission de manger de la viande étaient réunies, il y aurait plus qu'il ne faudrait pour entretenir tout l'Ordre de légumes et de racines pendant bien des années. Cette infraction à la loi de l'abstinence attirait après elle une infinité de désordres, dont on n'avait que trop la fatale expérience. On ne pouvait nier, au moins, qu'elle ne fût la marque d'un fond d'impénitence qui se répandait sur toutes les autres pratiques de la règle, et qui était capable de priver l'Ordre des bénédictions du Ciel et de la protection de ses saints fondateurs.

Toutes ces raisons étaient déduites avec tant de logique, de force et d'éloquence, avec une piété et une onction si sensibles, que les commissaires, quoique prévenus contre la Réforme, en furent touchés. Ainsi, lorsqu'on vint à discuter dans la Congrégation l'article de l'usage de la viande, on trouva plus de difficulté à l'accorder qu'on ne pensait. Peu s'en fallut que, dès ce jour, la résolution ne fût prise de l'interdire dans tout l'Ordre (2). La conclusion fut remise à la première assemblée, et il y avait lieu d'espérer qu'elle serait favorable. Mais Dieu, qui paraissait déjà avoir abandonné l'Ordre de Cîteaux, par la soustraction de ses grâces et de ses lumières, en livrant ses chefs à l'esprit d'erreur, permit qu'un incident, qui eut lieu à la Faculté de théologie de Paris, vînt dissiper ces quelques lueurs d'espérance.

Un bachelier de l'Étroite-Observance, dom Joseph Montulé, profès de Perseigne, soutint une thèse en Sorbonne, où la question de l'autorité du Pape et des conciles était traitée fort au long, et décidée conformément à la doctrine des conciles de Bâle et de Constance et aux opinions des théologiens gallicans. La thèse fut attaquée fortement par des docteurs apostés et soutenue avec une égale vigueur. Le vicaire général de la Réforme était présent, et loin d'imposer silence à ce religieux, il avait paru, dit-on, approuver les applaudissements de l'assemblée.

Une affaire si éclatante ne put être ignorée du Nonce de Sa Sainteté en France; il en fit de grands reproches au vicaire général qui, pour s'excu-

(1) Les lundi, mercredi, vendredi et samedi; dom Claude Vaussin avait déjà, en effet, supprimé l'abstinence du lundi au collége des Bernardins de Paris, quand il en chassa les Réformés.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 326.

ser, prétendit que ce religieux étant de la filiation de Cîteaux, c'était à l'abbé de Cîteaux à le reprendre; que si, à son défaut, il ne l'avait pas fait lui-même, ç'avait été dans la crainte d'empiéter sur ses droits, et en le blessant, d'accroître encore sa malveillance (1).

Ce fut donc à l'abbé de Cîteaux que le Nonce fit porter ses plaintes, et sa réponse acheva de perdre dans son esprit le vicaire général et la Réforme. Il déclara que s'il eût été présent, il n'aurait jamais souffert une pareille insolence dans ce religieux, quoique de l'Étroite-Observance; que le vicaire général aurait dû la réprimer, mais qu'étant lui-même et toute la Réforme dans de pareils sentiments, il n'avait eu garde de le faire. Pour preuve de ce qu'il avançait, il envoyait au Nonce une requête présentée au roi par les Réformés, où il prétendait que l'on retrouvait en germe les opinions de la thèse de dom Montulé. Le Nonce adressa aussitôt ces deux pièces à Rome, et le coup fut mortel (2).

Alors on ne regarda plus l'abbé de Cîteaux dans cette ville que comme un zélé défenseur des droits et des prérogatives du Saint-Siége, et l'Étroite-Observance comme son ennemie capitale. Les députés n'osaient plus paraître devant leurs juges, ni devant les prélats de la cour romaine. En vain disaient-ils qu'un grand corps ne pouvait être responsable des opinions d'un de ses membres; que s'il en était ainsi, il n'y aurait pas dans l'Église et dans le monde une seule institution qui ne dût être condamnée; que la Réforme était pleine de respect et de vénération pour le Saint-Siége ; qu'on en devait juger plus par les effets et par la conduite, que par des paroles d'écolier. Toutes ces raisons n'étaient pas goûtées et tout parut désespéré. En effet, dès le 20 du mois de janvier, on proposa dans la Congrégation de lancer un bref qui abolirait la Réforme en France (3).

CHAPITRE IX

Entretien de l'abbé de Rancé avec le P. Bona; il se décide à rentrer en France (1665).

Dans une situation si critique, l'abbé de Rancé, comme toujours, eut recours à la prière. Mais toutes les fois qu'il tombait à genoux pour ré-

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 326.
(2) Marsoll., t. I, p. 288, d'après le Journal de M. Félibien.
(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 433.

pandre devant Dieu son âme affligée, il ne se relevait jamais qu'avec une réponse de mort, c'est-à-dire avec les plus tristes pressentiments (1). Cependant, pour ne négliger aucun moyen, il résolut d'aller encore rendre une visite au Père Bona, autant pour se consoler avec lui que pour trouver dans sa sagesse et dans la longue expérience qu'il avait des affaires, un remède à des maux qui paraissaient incurables (2). Le Père Bona était déjà informé de tous les nouveaux incidents que l'abbé de Rancé venait lui raconter, et il lui en apprit d'autres qui n'étaient pas moins préjudiciables à l'avenir de la Réforme. Il lui confia donc qu'on allait publier un bref qui ne lui était nullement favorable. On avait voulu s'assurer préalablement s'il serait reçu en France, et on s'était adressé à l'ambassadeur français qui avait répondu, sans hésiter, que le roi approuverait de son autorité tout ce qu'il plairait au Pape d'ordonner sur cette affaire. Nous verrons, tout à l'heure, que l'ambassadeur n'avait reçu aucun ordre de donner des assurances aussi positives (3). « Je vous parle avec certitude, ajouta le Père Bona, j'ai vu le projet du bref, il a été présenté au Saint-Père, qui a eu la bonté de me l'envoyer pour l'examiner. Il est fulminant contre la Réforme. J'y ai fait plusieurs changements, et l'ai adouci en tout ce qu'il m'a été possible ; mais je ne vous réponds pas qu'on y ait égard. Voilà de fâcheux contre-temps, j'y suis sensible, au-delà de tout ce que je puis vous exprimer. »

« N'admirez-vous pas, répondit l'abbé de Rancé, comme les desseins de Dieu sont différents de ceux des hommes ! Qui eût cru qu'un établissement aussi édifiant, et je puis dire, aussi saint que celui de l'Étroite-Observance, fût à la veille d'être détruit, et que le Saint-Siége même ruinerait son propre ouvrage ; car, enfin, le cardinal de Larochefoucauld n'a rien fait que par son autorité. Sur quels fondements faut-il donc que les choses soient établies pour être inébranlables (4) ? »

Ces réflexions l'ayant attendri, il eut peine à contenir ses larmes. Le Père Bona qui l'aimait tendrement n'omit rien pour le consoler, lui disant que Dieu se plaisait à exercer notre foi, qu'il avait ses moments qu'il fallait attendre, et mettre toute sa confiance en lui. Il ajouta qu'une marque qu'il n'avait pas abandonné l'Étroite-Observance, c'était que, malgré toutes ces contradictions apparentes, le Pape lui était toujours favorable, et qu'il le savait de manière à ne pouvoir en douter.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 434.
(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 294.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 435.
(4) Récit de Marsoll., t. I, p. 294, d'après le Journal de M. Félibien.

A ces mots, l'abbé de Rancé sentit renaître son courage. « Je ne vois, dit-il, d'autre remède à nos maux que d'avoir une audience du Pape. Je ne saurais croire que Sa Sainteté veuille détruire notre Réforme, après toutes les assurances qu'elle m'a données de sa protection et même de son amitié et de son estime, qu'en pensez-vous? — Cette démarche ne peut rien gâter, répondit le Père Bona, mais je doute fort qu'on vous accorde cette audience (1). »

En effet, elle fut refusée, et pour toute réponse, on dit à l'abbé de Rancé qu'il n'avait qu'à s'adresser à la Congrégation qui avait été établie pour cette affaire. C'était là une adresse du parti opposé qui avait pris les devants et défendu qu'on parlât au Pape, sous prétexte que sa santé qui allait toujours s'affaiblissant, pourrait en souffrir (2).

Dans ce même temps, l'abbé de Prières qui avait appris le mauvais état des affaires de la Réforme, s'était hâté d'obtenir des lettres des évêques de France les plus recommandables par leur piété, leur doctrine et leur naissance pour qu'on les remît aux cardinaux et aux prélats de la Congrégation. L'abbé de Rancé les ayant reçues, se mit en devoir de les rendre, mais il lui fut aisé de juger qu'on y aurait peu d'égard (3).

Parmi ces lettres il y en avait une d'Anne d'Autriche, adressée à Mgr Fagnani, membre de la Congrégation. Nous avons cru devoir la mettre tout entière sous les yeux du lecteur.

« J'ai reconnu par vos dernières lettres, écrivait-elle, l'affection que vous avez pour me procurer la satisfaction que je demande il y a plus d'un an, de voir la Réforme de Cîteaux entièrement confirmée dans ce royaume, avec la même autorité apostolique qu'elle a été établie. Vous m'avez promis que vous ferez lire et examiner en la Congrégation, les Mémoriaux que je vous ai envoyés jusqu'à présent. En voici encore un dernier, qui contient plus particulièrement mes intentions sur cette affaire, qui ne tendent qu'à conserver dans les monastères de France, une grande union et une seule Observance conforme à leur Règle.

« Vous me ferez un office des plus agréables de m'obtenir la fin de ce Mémoire, par le crédit que je sais que vous avez auprès de Sa Sainteté et de la Congrégation; sans quoi, je ne pourrai plus empêcher le cours de la justice de ce royaume, laquelle se portera toujours à maintenir la Réforme en la manière qu'elle a été établie par l'autorité du Saint-Siége. Mais il

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 435;— Marsoll., t. I, p. 296, d'après le Journal de M. Félibien.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux,* p. 329.

(3) Marsoll., t. I, p. 296, d'après le Journal de M. Félibien.

sera plus glorieux à notre Saint-Père de le faire lui-même ; vous lui ferez un service digne de votre zèle d'obtenir cette grâce de lui. J'attends cela de l'affection que vous m'avez promise, de laquelle je ne perdrai point le souvenir (1). »

Une déclaration si formelle fit réfléchir les cardinaux de la Congrégation. Ils reconnurent alors que l'ambassadeur de France s'était trop avancé ; que l'autorité de la reine sur l'esprit du roi son fils, balancerait toujours tout autre crédit, quel qu'il pût être, et qu'ainsi le bref ne serait jamais reçu en France ; la résolution fut prise de le tenir secret, tant que vivrait cette pieuse princesse dont la santé dépérissait tous les jours (2).

L'abbé de la Trappe était surpris de ne plus entendre parler de son affaire. Tout était dans un profond silence ; et dans les visites qu'il rendait à ses juges, il s'apercevait qu'on tournait tout en civilités, sans vouloir jamais entrer en matière. Une telle conduite lui fit soupçonner qu'il y avait là quelque dessein caché. Il employa tous ses amis pour le découvrir. Alors il apprit ce qui avait été résolu entre les prélats ; il sut que le jugement n'était différé que pour porter un coup plus sûr à la Réforme, et la mettre hors d'état de se relever. Il ne fit qu'adorer la divine Providence, et se soumettre humblement à ses ordres ; mais il jugea en même temps qu'un plus long séjour à Rome serait inutile, qu'il suffisait d'y laisser son collègue pour veiller aux changements qui pourraient survenir, et attendre la conclusion finale (3).

Il est vrai que son amour pour la retraite et le silence contribuèrent puissamment à lui faire prendre cette résolution. Comme il n'était venu à Rome qu'avec beaucoup de répugnance, et que les occupations qu'il y avait n'étaient pas de son goût, le séjour lui en paraissait insupportable ; et cet esprit de pénitence dont il était animé, le rappelait sans cesse à sa solitude. Cependant, comme cette démarche pouvait avoir des suites graves, il ne voulut pas se fier à ses propres lumières. Il exposa ses raisons à plusieurs de ses amis les plus éclairés, les plus habiles dans les affaires, et s'en remit à leur décision.

On ne sait s'ils eurent quelque égard à ses dégoûts et à ses ennuis ; mais il est certain qu'ils conclurent tous que, vu la situation présente de la Réforme, sa présence n'était plus guère utile à Rome, et qu'un seul député était plus que suffisant. Ils crurent même entrevoir dans son absence des avantages considérables. « Qui sait, disaient-ils, si vos adversaires

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 436.
(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 329.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 438.

voyant un départ si prompt, auquel ils ne s'attendent point, n'y soupçonneront pas du mystère ? Ils imagineront peut-être que vous n'allez en France que pour solliciter un ordre de la cour qui rappelle l'abbé de Cîteaux, et l'oblige à venir se soumettre aux jugements qui ont déjà été portés sur vos différends. Il est certain au moins que cela tiendra vos juges en suspens, jusqu'à ce qu'ils aient des nouvelles certaines de ce que vous faites en France; enfin, il peut arriver dans cet intervalle des changements qui donneront une nouvelle face à votre affaire (1). »

Il n'y avait rien dans ces conjectures qui ne fût fort probable, et la suite fera même connaître que ces personnes si éclairées ne se trompaient pas. Ce fut cependant ce qui attira sur l'abbé de la Trappe un violent orage qui mit sa vertu à de terribles épreuves. Avant de partir, il écrivit au vicaire général de la Réforme, l'état où il laissait les affaires et les raisons qu'il avait de retourner en France; il lui disait en peu de mots que ses péchés étaient un obstacle invincible au succès de la mission dont il avait été chargé, qui ne réussirait jamais tant que ses intérêts seraient en si mauvaises mains que les siennes. Il écrivait à peu près dans le même sens à ses amis de France, et les avertissait de son retour (2). Il partit en effet de Rome le 4 février (3) 1665, sans rien dire à personne.

Certes, nous sommes loin de nous dissimuler la gravité, l'étendue des obstacles et des difficultés que l'abbé de Rancé rencontra sur sa route, mais il n'ignorait pas qu'il avait cela de commun, à Rome même, avec la plupart des fondateurs et des réformateurs d'Ordres : avec saint François d'Assise, saint Dominique, saint Ignace de Loyola, dont l'Institut fut d'abord rejeté par une congrégation de cardinaux; avec Jean de la Barrière, le chef et l'auteur de la réforme cistercienne des Feuillants. La papauté marche, comme la Providence, avec une lenteur pleine de sagesse, avec poids et mesure, tenant aux vieilles institutions, en garde contre les nouvelles, ne les approuvant qu'après bien des épreuves, lorsqu'elle voit évidemment que la main de Dieu est avec elles. L'élément humain se retrouve toujours ici-bas dans les plus saintes œuvres et avec les plus saints hommes; or, l'abbé de Rancé, caractère naturellement vif et ardent, plein de confiance dans la pureté de ses intentions, impatient de courir dans la carrière, fut déconcerté de tant d'oppositions et de tant de retards. Hélas ! est-il étonnant que la plainte se soit échappée de son cœur et que le mur-

(1) Marsoll., t. I, l. II, c. XIII, p. 298 et 303, d'après le Journal de M. Félibien.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 400.
(3) Le Nain dit que ce fut le 30 janvier; mais Maupeou et le *Manuscrit de Septfons* disent que ce fut le 4 février.

mure soit tombé de ses lèvres! Faut-il être surpris de le voir se retirer avec la tristesse et le découragement dans l'âme!

CHAPITRE X

L'abbé de Rancé trouve à Lyon des ordres qui l'obligent de retourner sur ses pas; la Providence vient à son secours; il dresse de nouveaux Mémoires et les défend avec beaucoup d'ardeur (1665).

Le départ de l'abbé de Rancé ne fut pas plus tôt divulgué à Rome, qu'il y excita un déchaînement général contre lui. On disait qu'il n'avait agi ainsi que par dépit, et dans le désespoir de ne pouvoir l'emporter sur la Commune-Observance. Les plus modérés soutenaient que cet homme n'était point propre aux affaires, qu'il était trop inflexible et trop attaché à son sens; qu'à force de vouloir pousser les choses à l'extrême, il ne venait à bout de rien; qu'enfin, on aurait attendu de lui plus de modération et de constance (1).

On ne l'épargnait guère plus en France; car, lorsqu'il fut arrivé à Lyon, il y trouva beaucoup de lettres où il était traité sans ménagement. On lui représentait qu'il faisait le plus grand tort à sa réputation; qu'il s'était trop pressé de partir de Rome; que les affaires ne se terminaient pas si vite; qu'il fallait beaucoup de patience pour les conduire adroitement; qu'au surplus, tout n'était point désespéré, comme il imaginait; qu'il n'était pas impossible, avec le temps, de faire revenir les juges de leurs préventions; que quitter la partie, c'était la perdre; qu'enfin, on ne pouvait pas comprendre qu'un homme d'esprit comme lui, eût fait une pareille faute (2).

Parmi ces lettres, il y en avait une du vicaire général de la Réforme, datée du 24 février, qui, sous des termes plus doux et plus polis, répondait à toutes ses raisons, et le conjurait avec beaucoup d'instance de retourner sur ses pas. Il le prévenait que le cardinal de Retz allait partir au premier

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 331; — Marsoll., t. I, p. 305.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 459.

jour pour Rome, résolu de tout employer pour la défense et la conservation de la Réforme; que la reine-mère la lui avait encore recommandée très particulièrement, jusqu'à lui dire qu'elle s'en prendrait à lui si l'affaire ne réussissait point; qu'elle l'avait chargé d'une seconde lettre pour le Pape, où elle s'expliquait d'une manière si précise, qu'on espérait que Sa Sainteté y donnerait une sérieuse attention; qu'en attendant, il lui envoyait des lettres de recommandation de tout ce qu'il y avait de plus distingué en France parmi les prélats (1).

On ne doute point que l'abbé de Rancé ne fût très sensible à tous ces reproches; il s'en explique lui-même dans une lettre qu'il écrivit, quelque temps après, à la Mère Louise de la Visitation (2) : « Je vois bien par la « vôtre, lui dit-il, que vous avez beaucoup souffert pour moi, et que l'in- « térêt de ma réputation vous tenait fort à cœur. Ce que j'ai fait, quand « je me suis retiré de Rome, a pu recevoir différentes interprétations; « ceux qui n'étaient ni de mes amis, ni bien intentionnés pour nos affaires, « y en ont donné de désavantageuses, et je m'y étais bien attendu. Cepen- « dant, le bien de notre cause, et la disposition des choses, qui nous était « en ce temps-là très défavorable, m'y obligea. Je ne le fis ni par humeur « ni par passion; l'avis ne vint point de moi, je déférai au sentiment des « personnes les plus éclairées; et véritablement mon départ fit quitter « Rome à M. de Cîteaux, qui nous était un très grand obstacle et qui crut « me devoir suivre en France; cette mesure sursit, dans l'esprit de nos « juges, l'exécution des desseins qu'ils avaient formés sur nos affaires, et « leur fit faire des réflexions qu'ils n'avaient pas encore faites.

« Au moment que je reçus de mes supérieurs l'ordre de m'en retour- « ner, quoique la lassitude et la mauvaise santé où je me trouvai à Lyon, « et la rigueur de la saison me fût une excuse bien légitime, même dans « leurs intentions, je repartis aussitôt avec toute la diligence possible, et « je vous dirai que j'eus la satisfaction de trouver dans tous les cardinaux « et les autres prélats avec qui nous sommes obligés de traiter de nos « affaires, une démonstration d'une véritable joie de mon retour; de ma- « nière que je me suis vu en état de faire différer le jugement de nos « affaires jusqu'à ce que M. le cardinal de Retz fût à Rome, lequel y est « attendu dans quatre ou cinq jours. Je ne saurais vous dire quel sera le « succès de tout ceci; mais je puis bien vous dire que je ne me sens cou- « pable d'aucun emportement dans toute la conduite de cette affaire, et

(1) Marsoll., t. I, p. 305; — Gervaise, p. 332.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 460

« que je ne pense pas avoir dit une seule parole, sur tout ce sujet-là, qui « ne fût très décente dans la bouche d'une personne de ma profession. « J'en ai dit quelques-unes de fermes dans les occasions, et dans pareil « besoin je n'y manquerai jamais. Il ne faut pas que vous soyez surprise « si, ayant des ennemis à Rome, et la cause que la providence de Dieu « m'engage de soutenir m'y en donnant, on prend soin de décrier mes « actions et ma conduite. Quoique je désire la retraite plus que jamais, il « ne m'arrivera point, par la miséricorde de Dieu, de faire un pas pour me « la procurer qui soit contraire à l'obéissance. J'ai cherché la solitude « pour y rencontrer Jésus-Christ, quand je me suis retiré du monde, et je « ne lui serai pas assez infidèle pour le quitter pour la solitude. On est « bien partout, pourvu qu'on y soit par ses ordres, et que sa main nous « y place (1). »

Cette lettre nous fait voir à quelles dures épreuves l'abbé de Rancé fut exposé dans ces circonstances, et combien, malgré cette espèce de fugue, était profonde et sincère l'obéissance qu'il avait vouée à ses supérieurs, puisque, encore qu'elle le tînt dans un état violent, il consentait à y rester fidèle, malgré toutes ses répugnances.

Cependant, il s'était trouvé fort embarrassé à Lyon, non par la honte de retourner sur ses pas, et d'avouer par cette démarche qu'il avait fait une faute; l'intérêt même de sa santé ne faisait aucune impression sur son esprit, comme il le déclare dans la lettre précédente; mais il n'avait d'argent qu'autant qu'il lui en fallait précisément pour se rendre à Paris, et il ne savait où en prendre pour faire ce second voyage. Comme il était dans cette perplexité, un inconnu de peu d'apparence vint le trouver aux Pères de l'Oratoire, où il était descendu, et, lui ayant demandé s'il n'était point l'abbé de la Trappe, il lui annonça qu'il était chargé par quelqu'un de lui présenter une bourse où il y avait quarante louis d'or (2), le priant de l'accepter. L'abbé voulut savoir de la part de qui il venait, afin de rendre la somme qu'il allait prendre à titre de prêt, mais il ne voulut pas le lui dire. Il protesta aussitôt qu'il ne recevrait rien sans cet éclaircissement; alors, l'inconnu laissa la bourse sur la table et s'enfuit. L'abbé courut après lui, mais on avait si bien fait la leçon à cet homme, qu'il n'en put rien tirer davantage. Enfin, après bien des difficultés de part et d'autre, l'abbé accepta quatorze louis d'or (3). On a su depuis qu'un généreux ami qu'il

(1) Cette lettre se retrouve dans la Collect. de l'Arsenal, nº 50, et dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 460, avec l'adresse.

(2) Marsolier dit 400, mais c'est une erreur (t. I, p. 309).

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 463; — Marsoll., t. I, l. II, c. XIII, p. 308 et 309; — Maupeou, t. I, l. II, p. 226.

avait à Paris, ayant appris qu'on lui envoyait l'ordre de retourner à Rome, et se doutant bien que ses fonds devaient être épuisés, avait écrit à un frère qu'il avait à Lyon de lui fournir, sur son compte, tout l'argent dont il aurait besoin, mais de prendre si bien ses mesures, qu'il ne connût point d'où lui venait ce secours. C'est ainsi que la divine providence, qui avait pourvu aux frais de son premier voyage par une voie merveilleuse, voulut encore pourvoir au second par une autre, qui n'était pas moins extraordinaire. Dans toutes les occasions, il a éprouvé les soins de cette tendre mère; aussi, faut-il avouer que sa confiance en elle était admirable (1).

Dès le lendemain, il se mit en route, quoique la saison fût fort rigoureuse, et que les neiges rendissent le passage des Alpes très difficile. Après beaucoup de peines et de fatigues, il arriva à Rome le 1er avril. Son retour fut plus agréable qu'il n'aurait osé l'espérer : les cardinaux et les autres prélats, touchés de ce grand exemple d'abnégation et d'obéissance qu'il venait de donner, parurent se radoucir, et il en fut accueilli avec plus de bienveillance que la première fois. Quoiqu'ils lui fussent opposés au point de vue monastique, cependant, ils ne pouvaient pas ne pas avoir une certaine vénération pour sa personne. « *Cet homme*, disaient-ils, *aurait été bon pour faire un saint des premiers siècles de l'Église*, mais dans ces temps de relâchement, il ne trouvera aucun imitateur. La résistance qu'il éprouvera dans son Ordre même ne fera que grossir le scandale, au lieu de le détruire (2). »

Il présenta à tous ces prélats de nouvelles lettres des évêques de France, qui parlaient de la réforme de Cîteaux, comme de l'une des œuvres les plus saintes et les plus édifiantes qu'il y eût dans le royaume et dans l'Église. Ils les reçurent avec plaisir et lui firent espérer qu'ils lui seraient plus favorables qu'il ne l'avait cru. On ne règlerait rien sans l'avoir écouté, et sans avoir bien examiné tout ce qu'il jugerait à propos de produire pour sa défense.

L'abbé de Rancé n'avait pas encore remarqué à Rome de pareilles dispositions pour la cause de l'Étroite-Observance; afin d'en profiter, il s'empressa de rédiger un Mémoire succinct, réduit à cinq chefs : 1° que l'abstinence de la viande fût générale dans tout l'Ordre de Cîteaux, parce qu'elle était expressément ordonnée par la règle de Saint-Benoît, par les anciens statuts, et que le Saint-Siége n'en avait jamais accordé une dispense générale; 2° qu'il fût permis à la Réforme d'avoir un premier supérieur, qui la gouvernât, avec le nom et l'autorité de vicaire-général; 3° qu'il fût élu

(1) Gervaise, p. 333.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 464.

par les membres de ladite Observance, et confirmé par l'abbé de Cîteaux, afin de ne pas déroger à ses droits de chef de l'Ordre; 4° qu'on accordât à l'Étroite-Observance le droit de tenir des assemblées particulières, pour le bien et la conservation de la régularité; 5° que l'Étroite-Observance fût autorisée à mettre la Réforme dans les monastères de la Commune, à certaines conditions dont il serait facile de convenir (1).

Ces articles du Mémoire, une fois admis, auraient été la sauvegarde de la Réforme contre ses ennemis. Mais ces démonstrations de bonne volonté restèrent stériles, parce qu'un projet de bref avait déjà été rédigé, avec d'amples concessions aux Mitigés, et l'on n'attendait que la mort de la reine pour le publier.

En effet, l'abbé de Cîteaux ne fut pas plus tôt de retour en France, qu'il ne put s'empêcher de faire éclater sa joie, et de dire partout qu'il avait obtenu à Rome une pièce décisive. Il en citait même les principaux articles; mais il ne pouvait montrer que des copies informes, écrites de la main de son secrétaire, et qui n'avaient rien d'authentique. Le bruit ne laissa pas que de s'en répandre, et l'abbé de Rancé en fut informé de tant d'endroits, qu'il se crut obligé de porter ses plaintes au cardinal qui présidait la Congrégation. Il lui représenta que, contrairement à la parole tant de fois donnée, qu'il ne serait rien prononcé sans l'avoir communiqué aux parties intéressées, et sans entendre leurs réponses, l'abbé de Cîteaux montrait en France un jugement définitif. Le prélat, irrité de ce reproche, s'emporta contre l'abbé de Cîteaux, protestant qu'il n'y avait point eu de jugement rendu, mais seulement un projet que l'on pouvait modifier (2).

L'abbé de Rancé, profitant de cette ouverture, voulut le sonder sur le fond de l'affaire, afin de découvrir la vérité. Il lui parla des Mémoires qu'il avait présentés à la Congrégation, et ajouta qu'il ne voyait pas que l'abbé de Cîteaux pût y donner une réfutation solide. Pour toute réponse, le prélat se contenta de dire qu'il était bien dur d'obliger tous les religieux de l'Ordre à l'abstinence de la viande, et de les surcharger, dans un âge avancé, d'un joug qu'ils n'avaient point porté pendant leur noviciat; qu'ils avaient fait vœu d'observer la règle, mais seulement comme ils l'avaient vu pratiquer, lorsqu'ils étaient entrés dans l'Ordre, sans prétendre s'engager à rien de plus. Cette réponse échauffa le zèle de l'abbé de Rancé : « C'est-à-dire, Monseigneur, lui répliqua-t-il, que les chrétiens ne sont pas obligés d'observer l'Évangile autrement qu'ils l'ont vu pratiquer pendant leur

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. II, p. 74 et 75; — Marsoll., t. I, p. 312.
(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 334 et s.; — *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 464.

jeunesse (1)? — Belle comparaison, dit le prélat, de l'Évangile avec la règle de Saint-Benoît! »

L'abbé répondit que comme les chrétiens, par leur baptême, s'engagent à vivre selon l'Évangile, les religieux cisterciens, par leur profession et leurs vœux, s'engagent à vivre selon la règle de Saint-Benoît; que les uns et les autres étaient tenus de remplir leur engagement, sans que les exemples des prévaricateurs, quel qu'en fût le nombre, pussent jamais autoriser les prévarications. — Il avait raison, il le sentait peut-être trop, et le faisait trop sentir, et comme il s'exprimait avec une certaine vivacité, selon son habitude, le prélat repartit que c'était la passion qui le faisait parler. « Ce n'est pas la passion, Monseigneur, qui me fait parler, répondit-il, mais c'est la justice de la cause que je défends qui m'empêche de me taire. » Le cardinal, se calmant un peu, ajouta que les grandes recommandations de la reine-mère avaient inspiré des préventions contre la Réforme : l'abbé de Rancé prit occasion de dire que c'était une très pieuse princesse, et qu'elle ne recommandait que des affaires très justes. « La reine, répondit le cardinal, n'est pas plus que le Saint-Siége, et il faut se soumettre au Pape. — Je soutiens, ajouta l'abbé, une réforme que le Saint-Siége a faite. » Le prélat fit alors valoir la faible raison, tant de fois rebattue, que le cardinal de la Rochefoucauld avait excédé ses pouvoirs. L'abbé ne voulut pas insister davantage (2).

CHAPITRE XI

Arrivée du cardinal de Retz; il prend en main la défense de la Réforme; un couvent cistercien à Rome; nouvelles contrariétés, nouveau découragement (1665).

Sur ces entrefaites, le cardinal de Retz arriva à Rome le 16 juin 1665; et l'un de ses premiers soins fut de s'informer de la vie qu'y menait l'abbé de Rancé. Il apprit qu'elle ne différait point de celle qu'il aurait menée dans son monastère : qu'aux jeûnes, aux veilles, aux couches dures, à

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 316.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 467; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 335.

l'abstinence et aux autres austérités prescrites par la règle, il ajoutait les travaux continuels où sa députation l'engageait, et prenait une nourriture si vile et si chétive, qu'on s'étonnait qu'elle pût le soutenir. Il ne dépensait chaque jour, pour son vivre, que dix-huit deniers. Le cardinal ne manqua pas, à la première visite, de lui déclarer que l'abbé de Prières l'avait conjuré, à son départ de Paris, de veiller sur sa personne, et de l'obliger à modérer ses macérations (1). Il lui remit une lettre de ce premier supérieur de la Réforme, qui lui disait : « Je vous conjure d'avoir soin de votre santé et de ne pas en croire votre zèle pour les austérités du corps. Croyez, je vous supplie, que la pénitence que Dieu demande de vous présentement, n'est pas ni l'abstinence de vivre ni du sommeil; mais le soin et le travail nécessaires pour le succès des affaires qui vous sont commises, pour lesquelles vous avez besoin et de nourriture et de repos. Souvenez-vous, s'il vous plaît, qu'à cet égard vous avez été mis sous la direction du R. P. abbé du Val-Richer. Je vous y mets de rechef, et j'ai prié très humblement Mgr le cardinal de Retz d'y veiller. Je crois devant Dieu que vous lui ferez une chose plus agréable de vous soumettre, que de suivre les mouvements de votre zèle. Vous aurez souvent un grand travail à Rome, qui vous exemptera aussi bien du jeûne que la fatigue du chemin. Conservez vos forces pour le service de Dieu (2). »

Loin que l'abbé de Rancé convînt qu'il en fît trop, il s'accusait, au contraire, de lâcheté et d'impénitence; mais le cardinal de Retz, voyant qu'il n'en obtiendrait rien tant qu'il serait abandonné à lui-même, lui représenta qu'ayant à traiter ensemble des affaires les plus importantes, il fallait nécessairement qu'il fût à portée de lui parler, à toutes les heures du jour et de la nuit, afin d'agir de concert, et de ne point faire de fausses démarches; et que, pour cela, il lui offrait un logement dans son palais. L'abbé chercha en vain mille prétextes pour s'en excuser, il fallut se rendre. Ce fut, néanmoins, à la condition qu'on ne gênerait en rien sa conscience (3). Aussi ne se relâcha-t-il qu'en très peu de choses; encore croyait-il avoir eu en ce point trop de faiblesse et de condescendance.

On vint ensuite à parler de la situation des affaires de la Réforme. L'abbé lui fit le détail de tout ce qui s'était passé depuis qu'il était à Rome, et ne lui cacha point le peu d'espérance qu'il avait du succès de cette entreprise. Le cardinal connaissait à fond l'état des choses et des esprits : « Ne vous en prenez, lui dit-il, ni au pouvoir ni au crédit de vos

(1) Maupeou, t. I, p. 217; — Gervaise, p. 334.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 468.
(3) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. III, p. 168.

parties : nous en trouverons au moins autant qu'elles. C'est la thèse qui a tout gâté, et le Nonce m'en a parlé à Paris en des termes si forts, que je ne doute point que l'on ne s'en venge sur tout le corps de l'Étroite-Observance. Cependant il ne faut encore déscspérer de rien : j'ai des amis dans ce pays. La reine s'est déclarée ouvertement en votre faveur, et prétend, sur ce point, être obéie au moins en France. Je porte demain ses lettres au Pape, nous verrons ce que Sa Sainteté me dira (1). »

La présence du cardinal de Retz inquiétait beaucoup le cardinal-neveu, qui voyait en lui un redoutable adversaire auprès du Pape (2). Il n'oublia rien pour le traverser et prévenir l'esprit de son oncle; mais il ne fut pas assez puissant pour empêcher l'audience qui lui avait été promise. Le cardinal de Retz ayant présenté à Sa Sainteté la lettre de la reine, elle en parut si touchée qu'elle répondit aussitôt : « Assurez la reine, dont j'ai toujours estimé la piété, que je n'ai point d'autres intentions qu'elle ; que j'aime l'Étroite-Observance de Cîteaux, et que je la maintiendrai. » Rien ne paraissait plus précis; cependant, comme le cardinal, en prenant congé du Pape, lui eut dit : « Vous me permettrez donc, très Saint-Père, lorsque j'irai rendre visite aux cardinaux de la Congrégation, de leur rappeler que les intentions de Votre Sainteté sont qu'on ne porte aucune atteinte à la Réforme? » le Pape lui répondit froidement : « Vous pouvez leur expliquer les intentions de la reine; pour les miennes, ils en sont assez informés (3). »

Ces dernières paroles n'étaient guère rassurantes; aussi, lorsque le cardinal se rendit chez les prélats en question, il n'en reçut que de grandes civilités et des réponses très ambiguës sur le sujet de la Réforme. Un seul, qui était plus de ses amis que les autres, lui avoua qu'on ne voulait point la détruire, mais qu'on était résolu de la priver de plusieurs avantages que le cardinal de la Rochefoucauld lui avait accordés, entre autres de supprimer le vicaire général et les assemblées particulières. En vain le cardinal de Retz représenta que c'était saper la Réforme par ses fondements, tout en protestant qu'on voulait la maintenir. Il n'en put tirer autre chose, sinon que cela avait été résolu de la sorte, et que les affaires étaient trop avancées pour pouvoir reculer; encore cet ami ne lui fit-il ces ouvertures, que sous un secret inviolable qu'il promit de garder.

L'abbé de Rancé ne recevait pas de son côté de réponses plus favorables.

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 465.
(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 337.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 470 ; — Marsoll., t. I, l. III, p. 323 ; — Gervaise, p. 337 et 338.

Un jour qu'il pressait plus vivement le cardinal-patron, et qu'il le stimulait par les considérations les plus capables de lui donner une sainte émulation pour le rétablissement de la régularité dans un Ordre dont il était le protecteur, ce prélat, à qui de pareils discours ne plaisaient point, lui répondit avec émotion : « Votre Réforme! ne m'en parlez pas de votre Réforme..... On n'y vit pas mieux que dans les autres maisons de l'Ordre, si on en excepte l'usage de la viande (1) ! »

On voit par là combien l'Etroite-Observance avait été calomniée partout, même devant les membres les plus vénérables du Sacré-Collége, et combien on était, hélas! prévenu contre elle. Il était faux qu'elle ne différât de la Commune-Observance que par l'usage de la viande. Pour s'assurer du contraire, le cardinal-patron n'avait qu'à s'informer du genre de vie de l'abbé de Rancé et des Réformés, puis, visiter quelques maisons de cisterciens mitigés, et il aurait constaté par lui-même combien les vrais devoirs de la vie monastique y étaient oubliés.

L'abbé de Rancé avait coutume, durant les fêtes, de vivre dans une plus grande retraite, et d'éviter toutes les occasions de parler d'affaires. L'oraison, le silence et de saintes lectures faisaient alors toute son occupation. Comme dans le palais du cardinal de Retz, il n'eût pas été le maître de donner à ces pieux exercices autant de temps qu'il aurait souhaité, il résolut d'aller, pendant une grande fête qui survint alors, dans un couvent cistercien de Rome ou des alentours dont on n'a pas dit le nom (2).

En y entrant (car toutes les portes étaient ouvertes, ce qui était déjà une flagrante irrégularité), il aperçut cinq ou six religieux qui se promenaient dans le cloître, gesticulaient et s'entretenaient comme s'ils eussent été sur une place publique : son air grave et modeste le fit aussitôt reconnaître pour ce qu'il était. Alors le plus ancien d'entre eux, se détachant des autres, vint au-devant de lui et lui demanda fort civilement ce qu'il souhaitait. L'abbé lui répondit qu'il était venu saluer le supérieur, et lui demander la permission de rester quelques jours dans son monastère avec ses religieux, pour s'édifier et passer plus saintement les fêtes. Le bon vieillard, étonné de cette proposition, lui répondit avec beaucoup d'ingénuité qu'il leur faisait bien de l'honneur, mais qu'il doutait fort qu'il trouvât parmi eux ce qu'il y cherchait, « car vous autres Réformés, ajouta-t-il, vous vous scandalisez de tout, et des riens vous paraissent des monstres. » Il lui avouaa qu'on tolérait chez eux quelques conversations au réfectoire

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 338.
(2) Les couvents cisterciens de Rome sont aujourd'hui bien plus réguliers et plus édifiants.

pendant le repas, et après le repas, quelques moments de récréation. « Je suis persuadé, ajouta-t-il, que si vous veniez à voir ces choses, elles vous déplairaient; cela vous gênerait et nous aussi (1). »

L'abbé de Rancé qui voulait une solitude profonde, sortit de ce lieu sans rien dire, résolu de trouver dans le secret de sa chambre ou de quelque église peu fréquentée, le recueillement qu'il cherchait en vain dans une maison de son Ordre. Les lenteurs de la Congrégation, des contrariétés sans cesse renaissantes, ne contribuaient pas peu à le décourager de nouveau et à lui rendre pénible le séjour de Rome. Il écrivait à un de ses amis : « Je ne sais ce que Dieu fera de nos affaires; mais je puis vous dire qu'elles ont toutes les bonnes marques, et qu'il n'y manque rien de ce qui peut faire croire qu'elles sont de lui : je veux dire contradictions et oppositions de la part des hommes. » Il disait encore, plus tard : « Pour moi, je suis toujours aussi peu accoutumé à Rome que les premiers jours que j'y arrivai; c'est-à-dire, que je ne m'y plais pas davantage, et je ne demande rien tant à Dieu, tous les jours de ma vie, que la consolation de retourner dans la solitude. Cependant, je ne vois encore nul temps pour cela, la chose étant dans la main de ceux qui m'ont envoyé et non pas dans les miennes. Il est vrai que cette cour est un peu mieux disposée pour nous qu'elle ne l'était, quand j'en partis pour m'en retourner en France; mais tout y est incertain. Dieu est le maître; et comme j'ai cherché uniquement sa volonté dans l'emploi où l'on m'a mis, contre mes inclinations, je la recevrai, telle qu'elle soit, avec une soumission tout entière, et je prendrai de sa main le renversement de tout ce que je me suis proposé pour sa gloire, comme le plus heureux succès. M. le cardinal de Retz est arrivé ici depuis quelques jours : vous jugez bien que c'est pour moi une consolation sensible en toutes manières. Priez Dieu pour moi, je vous en conjure, et demandez-lui, si c'est sa volonté, qu'il me ramène au plus tôt dans ma solitude, pour la commencer et la finir avec la fidélité que je dois (2). »

Ainsi dans tous les lieux, dans toutes les patries, sous les cieux les plus divers, l'abbé de Rancé, incompris et ennuyé, ne rêvait que deux choses : un désert et un tombeau !

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 339.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 472 et 473.

CHAPITRE XII

L'abbé de Rancé apprend que la paix a été troublée à la Trappe; il écrit une longue lettre à ce sujet (1665).

Quoiqu'il n'y eût encore à la Trappe qu'une ébauche de la perfection que notre abbé avait le projet d'y établir, la réputation de sainteté dont ce monastère jouissait déjà, y attirait des curieux et même des postulants. Deux frères, appartenant à l'une des meilleures familles de Champagne, MM. Duplessis de Grand-Maison, y étaient venus, et quoiqu'ils eussent fait de bonnes études, ils étaient si pénétrés de l'esprit d'humilité et de pénitence, que se croyant indignes de l'habit religieux, ils demandèrent à être reçus dans la maison en qualité de frères-donnés (1). L'un fut mis à la cuisine et l'autre à la première porte du monastère, pour en avoir la garde. On ne vit jamais de plus grands exemples de toutes les vertus.

Un ecclésiastique très savant, mais de cette science qui enfle le cœur et qui n'édifie pas, étant venu au monastère pour disputer avec les religieux sur les questions du temps (car il y avait alors à la Trappe un cours de théologie), s'adressa à ce nouveau portier, et lui ayant demandé quelqu'un capable de lui tenir tête, il commença à lui faire quelques questions. Le bon Frère, qui était habile logicien, pouvait relever le gant, mais son humilité lui inspira une réponse qui confondit tout d'un coup ce docteur. « Vous ne savez pas apparemment, Monsieur, à qui vous vous adressez, lui dit-il; je suis le marmiton de la maison, et je ne suis venu ici que pour apprendre Jésus-Christ crucifié. » Étant au lit de la mort, on lui parlait de ce terrible moment : « Je ne le crains point, dit-il, avec l'air de cette parfaite confiance qui vient de Dieu, et je traverserai hardiment une légion de démons, s'ils s'opposent à mon passage. »

Son frère aîné ne s'éleva pas à une moins haute perfection. Dans sa dernière maladie, rien ne fut capable de lui faire interrompre ses exercices et ses austérités. Comme il était sur le point de rendre le dernier soupir, le cellerier, qui avait été son maître, lui demanda s'il ne prierait pas Dieu

(1) Ce sont ceux qui vivent chrétiennement dans le monastère, en suivant un règlement particulier et sans faire de vœux.

pour lui dans le Ciel. « Je vous le promets, répondit-il avec un ton ferme, car je suis assuré que Jésus-Christ m'a donné son royaume. »

La même année 1665, Dom Alain Morony, religieux de l'abbaye de Tamied, en Savoie, et professeur de théologie au collége des Bernardins (1), se rendit à la Trappe, dans le plus grand secret, pour embrasser la Réforme, et malgré toutes les oppositions de son abbé, il y fit vœu de stabilité après l'année d'épreuve. Il a été l'une des plus fermes colonnes de cette sainte maison; mais pendant que le ciel versait ses bénédictions sur cette nouvelle vigne; en l'absence du père de famille, l'homme ennemi faisait tous ses efforts pour la ruiner en y semant la zizanie. Le mal alla si loin que la Trappe, dès ce temps-là, sembla toucher à sa destruction.

L'abbé, en partant pour Rome, avait laissé quelques règlements, qui concernaient plutôt la vie intérieure de ses religieux que les pratiques extérieures; car, si l'on excepte l'usage du vin, qui était déjà retranché, on vivait à la Trappe comme dans toutes les autres maisons de la Réforme. Il avait chargé le prieur, Dom Jean Gauthier, de l'exécution de ces règlements et de plusieurs autres choses qu'il lui avait recommandées pour le bon ordre, sans lui parler du dessein qu'il avait conçu de pousser plus loin la pénitence, et surtout de supprimer l'usage du poisson et des œufs; mais il s'en était expliqué avec quelques religieux de la maison, seulement comme d'une chose qu'il aurait fort souhaitée. Il arriva que le prieur, conformément aux ordres qu'il avait reçus de l'abbé, en partant, envoya un jeune religieux à Séez pour prendre la prêtrise.

Ce n'était pas le premier des profès depuis la Réforme, ni même celui qui avait fait le plus de progrès dans les études; mais c'était le plus fervent et le plus pieux. Cette préférence choqua les autres, et surtout le plus ancien d'entre les étudiants, qui la regarda comme une conséquence des injustes préventions que le prieur avait contre lui (2). Ces misères humaines ne doivent point étonner : on les a rencontrées dans les plus saintes communautés et jusque dans les apôtres, avant qu'ils fussent confirmés en grâce (3). La première fois que l'on servit du poisson au réfectoire, ce religieux, non seulement n'en voulut pas manger, mais, pour se venger du

(1) Ce collége fut fondé pour les moines étudiants cisterciens, par Etienne Lexinton, abbé de Clairvaux, vers l'an 1250. Il acquit, du Chapitre de Notre-Dame, cinq arpents de vigne près de Saint-Victor, qu'il échangea depuis avec l'abbé et les religieux contre des terres un peu plus éloignées de l'abbaye, au lieu dit le Chardonnet. Ce collége fut restauré par le pape Benoît XII. Il était situé rue des Bernardins, à Paris.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 477, d'après les Mémoires contemporains de Dom Anselme Gillet.

prieur, il se souleva contre lui, en disant qu'il n'agissait pas conformément aux intentions du Révérend Père abbé. Le prieur regarda ce reproche comme une insulte faite à son autorité, ne pouvant s'imaginer que si l'abbé avait eu la volonté d'introduire dans le monastère l'abstinence du poisson, il ne lui en aurait point parlé. Il mit le rebelle en pénitence, avec d'autant plus de raison que toutes les fois qu'on avait servi précédemment du poisson au réfectoire, depuis le départ pour Rome, il ne s'était pas montré si scrupuleux. Cependant, quelques autres religieux, entre lesquels était le sous-prieur, confirmèrent ce qu'avançait le religieux; et voilà la communauté divisée.

Rien n'était plus facile, en apparence, que d'étouffer cette querelle; il n'y avait qu'à écrire à l'abbé pour savoir ses intentions, et, en attendant sa réponse, laisser les choses sur le pied où elles avaient été jusqu'alors. Mais on ne prit pas ce parti; chacun porta ses plaintes au vicaire général de la Réforme, croyant avoir une plus prompte décision. Il se rendit sur les lieux, et, après avoir ouï les parties, il ne pensa pouvoir mieux faire que d'en écrire à l'abbé de Rancé. Il est aisé de s'imaginer quelle dut être sa douleur à cette nouvelle. Ce n'était encore qu'une étincelle, mais cette étincelle pouvait occasionner un incendie si on ne se hâtait de l'éteindre. Il s'empressa d'envoyer à sa chère communauté une lettre touchante, où il ne blâmait personne, s'efforçant seulement de réunir les cœurs divisés et de resserrer le lien de la charité; elle était datée du 20 août.

« Je ne vous parlerai point, leur dit-il, des peines que m'ont données les lettres par lesquelles j'ai appris que notre maison n'était pas tout à fait dans cet état de paix, d'union et de concorde dans lequel elle devrait être, et que j'avais espéré qu'elle conserverait pendant mon absence. Vous croirez assez ce qu'elles ont été, si vous êtes persuadés que je vous porte tous dans le fond de mon cœur, que rien ne m'est sensible à l'égal de ce qui vous touche, et que vous ne faites pas moins mon occupation dans Rome que vous la feriez si j'étais parmi vous. Je vous dirai seulement que j'ai su depuis quelques jours avec beaucoup de joie que les choses étaient rétablies, de manière qu'il n'y avait plus rien à craindre, et que ce petit nuage qui s'était élevé s'est dissipé de telle sorte, qu'il y a sujet d'espérer que Notre-Seigneur vous fortifiant de ses grâces, vous lui garderez la fidélité que vous lui devez, et que vous vous unirez plus que jamais pour le servir dans l'observance exacte de la vie pénitente que vous avez embrassée. Vous savez, mes chers confrères, qu'elle ne peut lui être agréable si elle n'est accompagnée d'une charité véritable et d'une humilité sincère. Les actions mortes ne sauraient plaire au Dieu de la vie; il faut qu'elles soient

animées et vivantes; que la charité les produise, que son esprit divin en soit la source et le principe.....

« Il faut que vos veilles soient spirituelles, et que lorsque vos corps sortent de leurs lits comme de leurs tombeaux, vos âmes ne demeurent point ensevelies dans la langueur du sommeil, mais qu'elles accompagnent le mouvement de vos langues et de vos lèvres, qu'elles en suivent toutes les paroles..... Que vos jeûnes ne soient pas seulement l'effet d'une obéissance régulière, mais encore d'une juste conviction que vos péchés vous rendent indignes, non seulement des viandes, dont la règle vous défend l'usage, mais encore de celles dont elle vous le permet.

« Enfin, mes chers confrères, si vous allez au travail, sanctifiez-le par vos réflexions et par des intentions expresses d'imiter, au moins pour quelques instants, la vie laborieuse que Jésus-Christ n'a jamais interrompue pendant qu'il a été sur la terre; et lorsqu'on vous applique aux exercices les plus abjects du monastère, que vous devez être contents! soit que vous considériez que l'exaltation est la rétribution assurée d'un abaissement véritable et sincère, soit que, par une revue fidèle sur vous-mêmes, vous reconnaissiez que vous êtes dignes de toute confusion et de tout mépris; *que la cendre et la poussière n'ont point droit de se plaindre lorsque les vents les dissipent*, et que Jésus-Christ, qui n'avait que l'image et l'apparence du péché, qu'il n'avait pu commettre, s'est chargé d'une honte et d'une confusion inexplicables, *opprobrium hominum et abjectio plebis*, qu'il n'y a rien que nous ne méritions, nous qui en avons la réalité et l'horreur. Voilà, mes chers Frères, les dispositions dans lesquelles il faut que vous viviez.»

L'abbé de Rancé rappelait à ses religieux que l'essence de la vie monastique consistait à gémir et à pleurer, soit sur ses péchés, soit sur ceux des autres, et que s'il y avait une rivalité qui leur fût permise, c'était à qui gémirait et pleurerait le plus. Comme la nature recule effrayée devant cette seule pensée, il ajoutait, en finissant :

« Que ces larmes, mes chers Frères, que saint Bernard dit que les moines doivent répandre dans les actions mêmes de leur vie qui devraient en être les plus exemptes, sont douces! Qu'elles renferment de consolations! et qu'au contraire les joies du monde sont amères et qu'elles produisent d'inquiétudes et d'ennuis! *Transit mundus et concupiscentia ejus.* Au moment que je vous écris, nos vies s'écoulent, les instants dont elles sont composées disparaissent avec une rapidité prodigieuse. Le monde passe, dit saint Bernard, avec ses plaisirs, et Jésus-Christ s'avance, selon ses promesses, pour récompenser nos larmes et punir nos fausses joies; et quoique la durée du monde ne soit que de quelques moments, il est pour-

tant vrai que nous finissons encore plus tôt que le monde. *Prius te emittet quam transeat.*

« Si cette pensée nous occupe, nous ne goûterons guères de ces joies que les saints ont condamnées. Ah! que nous trouverons de repos et de paix dans cette sainte tristesse, qui nous dispose à des contentements éternels. J'espère, mes Frères, qu'elle fera le sujet le plus ordinaire de vos entretiens, et je me promets de la miséricorde de Dieu, qu'il ne permettra point que je sois trompé dans l'opinion que j'ai conçue de vos exactitudes et de vos fidélités sur toutes les choses que nous vous avons recommandées, puisqu'elles ne regardent que votre gloire. *Confidimus autem in Domino de vobis, quoniam quæ præcipimus et facitis et facietis,* et je m'assure que dans peu de temps Dieu nous accordera la consolation que nous lui demandons incessamment dans nos prières, qui est celle de vous revoir et de finir avec vous et ma vie et ma pénitence. *Tristis est anima mea usque dum redeam, et non vult consolari usque ad vos.* Je ne saurais mieux finir cette lettre, que je vous écris le jour même de Saint-Bernard, que par les paroles de ce grand saint, puisque Dieu permet que j'aie pour vous des dispositions et des sentiments qui ressemblent à ceux que ce bienheureux Père confesse qu'il avait pour ses enfants. Je prie le Dieu de patience que nous servons qu'il remplisse nos cœurs de son esprit, et qu'il nous rende tous dignes de la sainteté d'un tel père (1). »

Cette lettre, que l'on peut considérer comme un abrégé des devoirs de la vie monastique, excita dans l'âme des religieux une confusion salutaire. Quand ils se virent si éloignés de cette haute perfection qu'on leur prêchait, aucun ne pensa plus à soutenir son opinion particulière, ni à défendre des pratiques extérieures qui ne peuvent être d'aucun mérite devant Dieu, lorsqu'elles ne sont point animées de l'esprit de charité et d'humilité. Un calme profond succéda à l'orage, et rien ne fut changé jusqu'au retour de Rome.

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, p. 86.

CHAPITRE XIII

L'abbé de Rancé cherche des consolations dans les églises de Rome ; il a un remords de conscience ; ses peines continuent (1665).

L'abbé de Rancé était toujours à Rome dans des ennuis inexprimables. Il s'était retiré dans le cloître pour se soustraire au commerce des hommes et y vivre en paix, et voilà que par des circonstances extraordinaires et imprévues, il se trouvait rejeté dans la tourmente du monde, et ses espérances étaient ruinées, ses desseins étaient brisés. Les retours qu'il faisait sur lui-même et sur sa vie passée, étaient autant de coups de flèche dans son cœur. « Dieu, écrivait-il le 15 août, veut que je sois dans un pays où je ne vois rien qui ne me laisse dans la douleur et l'affliction. Le monde n'est point fait pour ceux qui le fuient, et qui ont tout quitté pour l'unique désir de servir Dieu dans la retraite, et de ne plus se trouver parmi les hommes. Cependant, vous voyez comme j'ai réussi dans mes mesures, et comme Dieu s'est moqué de toutes mes vues, en m'abandonnant à toutes les dissipations et les embarras, dont je pensais me mettre à couvert, en me cachant pour le reste de mes jours dans la solitude d'un monastère, comme dans un tombeau. Le mal est que je ne me soumets pas comme je devrais aux ordres de Dieu, que j'écoute trop mes résistances, et que le dégoût et la tristesse sont beaucoup plus les maîtres de mon cœur que la soumission (1). »

Un mois après, il n'était pas plus tranquille, et son cœur souffrait cruellement, en se voyant obligé de vivre, contre toutes ses inclinations, dans des lieux où il ne trouvait pas cette paix, ce silence qui faisait ses délices. C'est ce qu'il mandait le 28 août suivant à la même personne, et il ajoutait en finissant : « J'espérais m'en retourner cet automne dans mon désert, et j'y voyais quelque sorte d'apparence. Mais, à présent, toutes les choses sont tellement incertaines, que je ne m'attends plus à rien, et je me contente de prier Dieu dans mon extrême misère, qu'il m'ôte toutes les vues que mes propres désirs pourraient me donner, non seulement pour

(1) Collect. Galip., Bibl. de l'Arsen., Ms.. nº 50 ; — *Man. de Septfons*, cah. V, p. 484.

n'en point avoir qui soient contre sa Providence, mais encore de ne point en former de vaines et d'inutiles. »

Il n'écrivait plus à ses amis de France que pour leur redire sa tristesse et verser dans leurs âmes ses douleurs et ses gémissements. Dans chaque nouvelle lettre c'étaient de nouvelles plaintes plus amères, mais toujours résignées.

Il mandait un peu plus tard : « Je passe ici ma vie dans une langueur et une misère que je ne puis vous exprimer. Rome m'est aussi peu supportable que le grand monde depuis ma retraite, et hors la consolation que je trouve dans la visite des lieux saints, je ne croirais pas qu'il y eût d'état comparable au mien ; je ne vous dirai rien des curiosités de Rome, je ne les vois point, et je ne me sens touché d'aucun désir de les voir. Les églises sont d'une beauté admirable, et je vous avoue qu'elles inspirent la piété plus que toutes celles de France, à cause de leur majesté ; mais particulièrement par la vertu secrète d'un nombre presque infini de martyrs, dont les corps y attendent la résurrection universelle. Qu'il est grand de mourir pour Dieu ! Mais qu'on est heureux quand on ne vit que pour lui ! Je ne sais point quel temps je serai à Rome, mais je fais état de le donner à nos affaires qui sont celles de Dieu, et aux églises pour obtenir la protection du Père des miséricordes, par l'intercession des saints que leur ardente charité rend tout-puissants auprès de lui (1). »

Tout son temps était consacré au service de Dieu et au service de la cause de la Réforme ; il se serait fait un scrupule, que dis-je ! un crime, d'en donner la plus petite parcelle à la curiosité ou à la plus innocente récréation. Un jour on vint lui annoncer que l'abbé du Val-Richer avait été invité à un concert, chez un prélat romain, et qu'il y était allé. A cette nouvelle, son âme s'émeut, s'indigne et s'enflamme ; il sort et court chez son collègue. Il lui dit brusquement, sans lui demander aucune explication, qu'il n'avait pu apprendre sans une profonde douleur la conduite qu'il avait tenue, que dans le triste état de leurs affaires, ils avaient à pleurer et non à se réjouir ; que leurs adversaires ne manqueraient pas de leur opposer la faiblesse qu'il avait eue et qu'on n'aurait rien à leur répondre.

L'abbé du Val-Richer, après avoir reçu toute l'avalanche sur sa tête, gardait le silence comme s'il se fût agi d'un autre ; l'abbé de Rancé déconcerté lui parlant avec plus de vivacité encore, lui demanda quelles personnes avaient assisté à ce concert. Il répondit paisiblement qu'il n'en savait rien ; qu'à la vérité, il avait reçu une invitation ; qu'il ne l'avait pas

(1) Collect. Galip. ; — *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 485.

refusée nettement par politesse, mais qu'il s'était bien gardé de s'y rendre. L'abbé de Rancé avoua qu'il avait été mal informé ; alors, aux réprimandes, aux reproches succédèrent les plus humbles et les plus gracieuses excuses. L'abbé du Val-Richer, de son côté, le remercia de sa correction fraternelle, avouant qu'il l'avait bien méritée pour l'équivoque de sa réponse qui avait pu faire croire à son acceptation. Tout se termina par une sainte contestation où personne n'ayant tort, c'était néanmoins à qui s'humilierait davantage (1).

L'abbé de Rancé n'oubliait aucune de ses obligations : il se rappela, étant à Rome, qu'il avait une dette à payer à Beauvais ; sa conscience ne lui laissa aucun repos qu'il n'eût écrit à M. Favier pour le charger de l'acquitter.

« Je pensais, lui dit-il, que nos affaires me donneraient la liberté de retourner en France au premier jour, et que j'aurais l'honneur de vous y voir ; mais comme je vois mon retour un peu différé, au moins selon les apparences, vous trouverez bon que je vous dise que mon dessein avait été de donner aux pauvres de Saint-Symphorien, tout ce qui pouvait m'être dû de la pension que je m'étais retenue, lorsque je fis profession, au cas qu'il ne me survînt aucune obligation de justice, étant malaisé qu'il n'y en ait toujours quelqu'une à laquelle on ne pense pas. Il est arrivé que je n'ai donné nul ordre au paiement d'un procureur, qui avait fait quelques écritures dans l'affaire que j'ai eue touchant les bois, qu'on avait fait abattre dans l'abbaye de Saint-Symphorien ; et me sentant obligé en conscience de lui faire quelque justice, je vous supplie, au cas que je mourusse sans m'en être acquitté, d'avoir la charité d'exécuter en cela mes intentions, et de me rendre cette marque de votre amitié. Je vous prie de ne rien dire de cela à personne. Si par hasard Dieu disposait de vous, vous y donneriez tel ordre que vous jugeriez à propos..... Je ne vous fais nul compliment, mais je vous supplie de croire que je suis à vous d'une manière inexplicable (2). »

Les hommes d'honneur et de foi, comme l'abbé de Rancé, quels que soient leurs inquiétudes, leurs peines, leurs travaux et leurs tourments, n'oublient aucun de leurs devoirs, ils se retrouvent partout avec leur conscience et leur cœur.

Les affaires de la Réforme n'avançaient pas du tout : il n'entrevoyait aucune solution, et conséquemment aucune fin à ses ennuis. Le découra-

(1) Buffier, *Vie de l'abbé du Val-Richer*, p. 36 et suiv.
(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 33 et 34.

gement entrait de plus en plus dans son âme ; mais s'il était abattu d'un côté, il se relevait de l'autre par la confiance qu'il avait de n'avoir rien fait que par soumission à ses chefs. « Jésus-Christ, disait-il alors, nous a déclaré qu'il n'était venu dans le monde pour rien moins que pour faire sa volonté. Je le prie d'éteindre de telle sorte tous les mouvements de la mienne, que je n'en aie point d'autres que ceux qui me seront inspirés par l'esprit et la bouche de ceux que la Providence a établis pour me conduire (1). »

Ainsi, ses supérieurs ont commandé, ils commandent encore; leurs ordres le contrarient vivement, le froissent dans ses goûts les plus légitimes, dans ses plus saintes aspirations de religieux et de pénitent; coûte que coûte, il se sacrifiera sur l'autel de l'obéissance. Son unique consolation était toujours d'aller le plus souvent possible aux tombeaux des saints martyrs et des apôtres. « Nous fîmes hier, écrivait-il le 10 octobre, une dévotion qui s'appelle *la visite des neuf églises ;* c'est la première dévotion de Rome. Ce sont des lieux d'une sainteté admirable par le nombre des martyrs et la quantité de sang qui y a été répandue (2). » Son repos, son bonheur était de pouvoir se réfugier dans quelques sanctuaires pour y être seul avec Dieu : là il était dans son élément ; là il respirait à son aise du côté du Ciel.

CHAPITRE XIV

Chagrins de famille; lettre de la reine-mère au Pape et au cardinal Albizzi; cette princesse meurt (1665-1666).

L'abbé de Rancé, humainement parlant, se trouvait dans l'une des positions les plus étranges et les plus douloureuses qu'il fût possible d'imaginer dans la vie d'un homme. Il avait fui le monde, et le monde l'avait méprisé comme un insensé. Il s'était réfugié dans l'Eglise, ne lui demandant qu'un froc et une croix, et l'Eglise semblait le rejeter en lui disant : Je

(1) Collect. Galip., à l'Arsenal, n. 50 (copie vérifiée).
(2) Id., *ibid.*

ne te connais pas ! Ceux qui lui sont attachés par les liens de la chair et du sang, ceux de sa famille vont encore se séparer de lui, en lui suscitant mille embarras, mille tribulations, et à leur tour, ajouter au calice d'absinthe et de fiel qu'il doit épuiser jusqu'à la lie.

Mme de Vernassal, sa sœur, mourut en Auvergne au mois de septembre de cette année, âgée de moins de quarante ans. Son époux prétendit profiter de quelques dispositions avantageuses que feu M. de Rancé son père avait faites autrefois en sa faveur. On s'en prit aux biens du chevalier de Rancé, comme à l'unique héritier de la famille, depuis la profession de l'abbé son frère. Le chevalier fit voir que ces sortes de dispositions ne pouvaient être réalisées qu'après l'acquit des dettes de famille; que son frère pour les payer, avait tout vendu, et l'avait réduit à sa simple légitime. Voilà une maison divisée et soulevée tout entière, comme de concert, contre l'abbé de la Trappe, qu'elle voulait rendre responsable de tous ses malheurs. On fit de part et d'autre des manifestes où il n'était pas épargné, les qualifications de fou et de visionnaire y étaient prodiguées. On l'accusait d'une cruauté barbare envers ses proches, sous prétexte de satisfaire une ridicule dévotion. Quelques-uns de ses parents lui écrivirent à Rome des lettres capables d'ébranler une âme moins affermie dans la vertu que la sienne. D'un autre côté, ses amis le pressaient vivement de se justifier, l'assurant qu'il le devait non seulement à sa réputation, mais à l'honneur de l'Église et de ses saintes règles, attaquées outrageusement dans ces factums. Rien ne fut capable de le faire sortir de son assiette; il faut l'entendre parler lui-même sur cette affaire.

« J'ai sujet de me réjouir, dit-il le 15 octobre, selon la partie supérieure seulement. Dieu me traite de la manière dont il traite ceux qu'il aime. Tous mes proches commencent à être d'un même sentiment sur mon sujet, et je reçus hier une lettre de Mme le Bouthillier qui vous surprendrait, si vous l'aviez vue (1). Pour peu qu'ils continuent, je ne doute point que l'excès ne passe jusqu'à avoir de l'horreur pour ma personne. Dieu est bon de m'ouvrir les mêmes voies qui ont sanctifié ses élus ; mais ce n'est point assez, s'il ne me donne la grâce de les suivre avec fidélité, et je vous prie de la lui demander incessamment pour moi..... Sur la disposition des choses que j'ai quittées, j'ai cru que je devais consulter en cela les règles les plus étroites de la conscience, et non point les opinions de ceux qui mesurent tout sur des raisons d'intérêt et sur des considérations humaines.

« Pour ce qui est du Manifeste, je vous avoue que depuis ma retraite j'ai

(1) C'était sa tante, veuve de Claude Bouthillier.

tellement laissé ma réputation entre les mains des hommes, et le jugement qu'ils en pourraient faire, m'a paru si peu important, qu'il n'y a rien qui me soit moins entré dans la pensée que de m'appliquer à la justifier ; e vous dirai, en un mot, ce que je crois déjà vous avoir écrit une fois, que celui qui attend avec crainte le jugement de Jésus-Christ, ne se met guères en peine de celui des hommes. Il est vrai que mon frère s'est trouvé dans des embarras considérables. Je n'ai pu les prévoir, et il ne m'était point venu dans l'esprit que Mme d'Albon et M. de Vernassal dussent, après ma profession, rechercher des dispositions que feu mon père avait faites, pour renverser l'ordre que j'avais mis à mes affaires, par la seule raison de la décharge de ma conscience, et que par l'appétit d'un intérêt imaginaire, et qui ne mériterait pas d'être regardé, quand il serait effectif, ils eussent été capables de susciter à mon frère toutes les affaires qu'on m'attribue (1). »

Cette âme *cachée dans la face de Dieu* resta inébranlable au milieu de cette tempête. Le silence fut sa force, comme dit l'Écriture, et *il laissa les morts ensevelir leurs morts*, sans rien relâcher de l'application qu'il apportait à remplir la mission dont la divine Providence l'avait chargé. Il parut en ce temps qu'elle prenait une tournure favorable, et ses amis de Rome voulurent le lui persuader, en lui disant que c'était une très bonne marque de voir prolonger les affaires, qui avaient éprouvé de grandes contrariétés dans les commencements. Mais l'abbé de Rancé répondit que le bien trouvait tant d'opposition dans le monde, qu'il y avait toujours sujet de craindre pour les meilleures choses.

En effet, il courut alors un bruit que le procès allait être jugé, et que, quelques mouvements que se donnassent les députés de l'Étroite-Observance, l'abbé de Cîteaux obtiendrait tout ce qu'il avait demandé. Ce n'étaient point là des bruits vagues et incertains, sur lesquels on ne peut s'appuyer; mais les personnes qui les répandaient avaient des liaisons si étroites avec les commissaires, que peu de gens pouvaient en être mieux informés. C'est ce qui obligea l'abbé de Rancé de consulter ses amis pour savoir ce qu'il y avait à faire dans cette extrémité. Les avis ne furent point partagés. Tous convinrent qu'il n'y avait plus d'autre ressource que de demander au Pape une audience particulière, dans laquelle on l'informerait du danger où était l'Étroite-Observance, et on lui insinuerait qu'on présumait assez de sa piété, pour croire qu'il voudrait bien lui accorder sa protection. Mais la difficulté était de savoir qui solliciterait cette au-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 488 et 489.

dience; car il n'y avait aucune apparence de pouvoir l'obtenir au nom de l'abbé de Rancé, après qu'elle lui avait été refusée si formellement et depuis si peu de temps.

Le cardinal de Retz s'offrit lui-même de la demander, et elle lui fut accordée. Comme il savait bien que ce serait la dernière, il fit aussi les derniers efforts pour gagner le Souverain-Pontife. D'abord il lui remit une nouvelle lettre de la reine-mère, qui lui recommandait la Réforme comme une des œuvres les plus chères à son cœur, les plus utiles et les plus glorieuses à la religion et à l'Ordre monastique (1).

C'est la dernière fois que nous retrouvons, à côté de l'abbé de Rancé, cette imposante figure d'Anne d'Autriche, qui apparaît près de tous les grands hommes et dans toutes les grandes choses de son temps.

« Très Saint-Père, disait-elle dans cette lettre, je loue Dieu de toute mon affection de ce qu'il lui a plu rendre la santé à Votre Sainteté, et le prie de vouloir la lui conserver longues années, pour le bien de son Église et l'augmentation de sa gloire. C'est à cette fin, qu'il m'inspire de consacrer le reste de la vie qu'il m'a conservée, par une protection singulière, pour l'employer à son service; et comme il n'y a guères d'affaires, présentement en ce royaume, qui touchent de plus près la gloire de Dieu, que celle de la Réforme de l'Ordre de Cîteaux, qui a été établie de l'autorité du Saint-Siége, je supplie Votre Béatitude d'agréer que je lui en demande encore la confirmation avec toute l'instance qu'il m'est possible, et que je lui présente un Mémorial qui lui fera connaître combien il est important pour le service de Dieu et pour l'honneur de son pontificat, de conserver cette Réforme en son entier, en la même manière qu'elle a été ordonnée de son autorité par mon cousin le cardinal de la Rochefoucauld. Tous les gens de bien de ce royaume en sont très édifiés, et espèrent, du zèle et de la justice de Votre Sainteté, la consommation d'un ouvrage si important au salut des âmes. Mon cousin le cardinal de Retz lui expliquera plus amplement mes intentions. Je supplie Votre Sainteté de lui donner une audience favorable, et de croire que je serai jusqu'au dernier moment de ma vie (2)

« Votre dévote fille, ANNE.

« A Paris, ce 30 octobre 1665. »

« C'est à la considération de cette pieuse reine, répondit le Pape après avoir lu, que j'ai établi une Congrégation de cardinaux et de prélats, où

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 490.
(2) Id., *ibid.,* p. 491.

cette affaire sera sérieusement examinée et toutes choses pesées avec beaucoup de maturité. Que peut-on exiger de moi davantage? — Votre protection, très Saint-Père, répliqua le cardinal; et je puis assurer Votre Sainteté que je ne connais rien qui la mérite davantage que l'Étroite-Observance de l'Ordre de Cîteaux, qui fait l'édification de toute la France. — Je l'estime, dit le Pape; mais, la reine morte, on détruira en France tout ce que j'aurai pu faire pour sa conservation. » Le cardinal eut beau lui représenter que le roi et les Parlements ne mouraient point, que tous les évêques de France appuyaient la Réforme; le Pape répliqua assez vivement qu'on ne devait pas lui parler davantage de cette affaire, mais à la Congrégation qu'il en avait chargée. Ceci se passa le 6 décembre (1).

Le même prélat remit aussi une autre lettre de la reine au cardinal Albizzi, pour le prier de ne pas abandonner l'Étroite-Observance, qu'il avait paru favoriser jusqu'alors. La voici tout entière :

« Mon cousin, les abbés réformés de l'Ordre de Cîteaux m'ont fait savoir l'affection avec laquelle vous voulez les aider à obtenir du Saint-Siége la confirmation de leur Réforme, établie en ce royaume d'autorité apostolique; et comme je l'ai toujours aimée et protégée, tant pour l'édification que l'Église en reçoit, que pour ce qui en a été ordonné à l'instance du feu roi mon seigneur, j'ai voulu vous témoigner, par la présente, la particulière reconnaissance que j'ai des soins que vous en avez pris, et vous prie de les continuer jusqu'à la fin, spécialement à présent que je désire faire un dernier effort sur l'esprit de Sa Sainteté et sur celui de la Congrégation députée pour cette affaire. Vous connaîtrez plus particulièrement mes intentions par le Mémoire que j'ai fait dresser et dont je vous envoie copie. Je vous conjure de vous appliquer avec votre vigueur ordinaire à en obtenir l'effet; vous rendrez en cela un service important à Dieu et à l'Église, et à moi un office très agréable, duquel je conserverai le souvenir, et serai avec affection (2)

« Votre bonne cousine, ANNE. »

Le 10 décembre, arrivèrent à Rome les nouvelles de la maladie de cette princesse : on disait même que son état paraissait désespéré; c'est ce qu'attendaient les commissaires. En effet, dès le 14 du même mois, ils s'assemblèrent et jugèrent l'affaire; mais le jugement, par ordre du Pape, fut tenu si secret, qu'on ne put alors rien découvrir de ce qui s'était passé

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p, 341.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 493.

dans cette assemblée : c'est ce qui rendit à l'abbé de Rancé son séjour de Rome plus désagréable que jamais. Il n'y avait plus de sollicitations à tenter, elles né pouvaient être qu'inutiles. S'il voyait les cardinaux, ils le comblaient de civilités; mais ils évitaient de lui parler de son affaire, ou lui en parlaient dans des termes si vagues, qu'on n'en pouvait rien conclure (1). Dans cette extrémité, toute son occupation était d'aller passer une partie de la journée aux tombeaux des saints martyrs, dans les cryptes, les catacombes, pour y pleurer à son aise sous l'œil de Dieu.

Ses parents ne l'épargnaient toujours guère; mais, par une protection divine, il avait élevé son âme si haut, que leurs contradictions et leurs plaintes ne troublaient plus son calme et sa sérénité. C'est ce que nous voyons dans une lettre qu'il écrivait alors à la Mère Louise de la Visitation de Tours (2) : « Pour ce qui est de l'entretien que vous avez eu avec M. de Tours (3), je vous dirai que Dieu m'a fait la grâce de me donner plus de fermeté que je ne m'en trouvais au commencement des bruits différents qui me venaient de la part de mes proches et de mes amis. Quoiqu'ils n'aient pas fait de grands ravages dans mon cœur, ils n'ont pas laissé, dans certains moments, de me causer des émotions. J'ai eu sur cela des délicatesses que je ne devais point avoir, j'en fais ma confession devant vous : c'était me rendre indigne des pas que Dieu m'avait fait faire; c'était rougir de la honte de la Croix, comme si j'eusse encore ignoré que le salut n'est que dans le mépris et la confusion. »

« Je ne vois aucune raison légitime, ajoute-t-il en finissant, de revenir jamais dans vos quartiers. » Ainsi, il dit adieu à cette belle Touraine qu'il a tant aimée, où il a passé presque la moitié de sa vie : il en a donné le reste au désert; et, c'en est fait, il ne reverra plus Tours, ni son château de Véretz, ni les rives délicieuses de la Loire et du Cher.

Tout ce qu'il apprenait chaque jour lui enlevait ses dernières espérances. Pour comble de malheur, Dieu retira de ce monde Anne d'Autriche, le 20 janvier 1666, à l'âge de 64 ans. C'était une princesse d'une piété exemplaire, le soutien et l'appui de tous les gens de bien. Comme de son temps, l'Ordre monastique était partout croulant ou renversé, elle n'avait rien épargné pour en réparer les ruines, et pour inspirer les mêmes sentiments au roi, son époux. Elle avait surtout à cœur la rénovation de l'Institut de Cîteaux; aussi ne peut-on exprimer la désolation de l'abbé de Rancé lorsqu'il reçut cette triste nouvelle.

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 343.
(2) Collect. Galip., Biblioth. de l'Arsenal, nº 50, p. 43, copie vérifiée sur le *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 494.
(3) Son oncle l'archevêque.

« Je viens, écrivait-il, d'apprendre la mort de la reine-mère; notre Réforme ne pouvait faire une plus grande perte : il n'y a que Dieu qui puisse la réparer. J'adore ses jugements, et je baise la main qui nous frappe. Nos péchés nous ont enlevé cette sainte reine : nous ne la méritions pas, et nous étions indignes de sa protection; c'est tout ce que je puis penser de ce funeste accident (1). »

On juge bien que cette mort causa une impression toute différente aux ennemis de la Réforme. On commença, dès lors, à publier dans Rome que le jugement ne lui était pas favorable, et quoique la bulle ne fût pas expédiée, on n'en faisait plus mystère.

CHAPITRE XV

L'abbé de Rancé demande et obtient un bref de translation à la Grande-Chartreuse; entretien avec le P. Bona; il se prépare à rentrer en France; dernière audience et derniers adieux (1666).

L'abbé de Rancé, jeté, avec son âme ardente, dans des négociations dont les fils ne cessaient de se nouer, de se rompre et de se rajuster, au milieu d'intrigues qui s'enlaçaient, s'enchevêtraient et s'accumulaient de jour en jour, vit bien qu'il ne pourrait jamais, par cette voie et ces moyens, faire triompher cette Réforme chérie, dans laquelle il avait ramassé, pour ainsi dire, toute son existence, sa joie, ses douleurs et ses espérances, comme en un point culminant. Il comprit qu'il ne pourrait pas travailler fructueusement à son salut et à celui des autres dans un Ordre monastique dont l'esprit de Dieu s'était visiblement retiré. Il fallait songer à autre chose. Nous l'avons vu, à côté de l'évêque de Comminges, son ami, interroger du regard les rochers abrupts des Pyrénées, et leur demander une grotte et des racines; il avait déjà songé à la Chartreuse avant de songer à la Trappe; eh bien, le voici qui, du milieu de Rome, tourne une seconde fois les yeux du côté des Alpes, de ces sommets gigantesques où saint Bruno a choisi sa demeure, dans le voisinage du ciel (2).

(1) A Madame Louise de la Visitation, à Tours : *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 495; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 342.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 498. Il est dit que ce bref de translation était conservé dans les archives de la Trappe. — Voir Maupeou, t. I, l. II, p. 232.

Il sollicita un bref de translation, et l'obtint de Sa Sainteté, par l'entremise du cardinal de Retz, à condition, néanmoins, qu'il ne s'en servirait que dans le cas où il ne lui serait pas possible de vivre tranquillement dans son abbaye de la Trappe, à l'abri des tracasseries de la Commune-Observance, ce que le cardinal lui fit promettre (1); mais il lui déclara que, s'il pouvait s'y maintenir, il ferait tous ses efforts pour revenir à la règle de Saint-Benoît, telle qu'elle avait été pratiquée à Cîteaux dans les premiers siècles de sa ferveur.

Il alla encore chercher un allégement à sa douleur auprès du Révérend Père Bona, qui lui avait toujours témoigné tant d'intérêt et d'affection. L'entretien fut très cordial de part et d'autre. « Les ouvrages où il paraît le plus de piété, lui dit l'abbé de Rancé, ont été de tout temps exposés aux contradictions des hommes, et si elles ont prévalu contre Jésus-Christ même, il ne faut pas s'étonner si tout ce qui porte sa marque et son caractère se ressent du traitement qu'on lui a fait. J'ai donné mes soins et mon application, et j'ai fait de très ardentes prières pour le succès de la réforme de notre Ordre, c'est tout ce que Dieu demandait de moi, le reste était en sa main; mais souvent ce que j'ai grand sujet d'appréhender pour moi, l'indignité de ceux qui le prient, les empêche d'être exaucés (2). »

Ce bon Père, qui l'aimait tant, n'oublia rien pour le consoler. « La Providence, lui dit-il, a ses moments, qui arrivent tôt ou tard : celui de l'entière réformation de votre Ordre apparemment n'est pas venu, il faut vivre d'espérance et mettre toute sa confiance au Seigneur. Mais une marque que Dieu n'a pas entièrement abandonné Cîteaux, et qu'il pourra un jour se servir de l'Étroite-Observance pour le rétablir entièrement, c'est que le Pape, malgré toutes les oppositions, malgré tout ce qu'on a fait auprès de lui pour l'engager à la supprimer, n'y a jamais voulu consentir, et lui a toujours été favorable. Vous en verrez des preuves dans le dernier article du bref, lorsqu'on vous l'enverra en France (3). »

Ce bref, quoique tenu encore fort secret à Rome, avait été communiqué au Père Bona par ordre du Pape, et ce saint religieux y avait ajouté plusieurs clauses favorables à la Réforme, entre autres la permission d'y recevoir des novices indépendamment des supérieurs de la Commune-Observance.

A la fin de cet entretien, l'abbé de Rancé, pour donner au Père Bona, son ami, une marque de sa confiance entière, lui fit la même ouverture

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 343.
(2) Marsoll., t. I, p. 344.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 500.

qu'au cardinal de Retz : « Puisque je ne peux avoir l'espérance, lui dit-il, de voir se rétablir dans l'Ordre entier les pratiques usitées du temps de saint Bernard, pourquoi n'aurais-je pas le courage d'essayer cette œuvre de Dieu dans une maison particulière dont je suis le maître ? Je ne puis douter que Dieu ne demande de moi que je vive comme mes Pères ont vécu, et comme ils nous ont ordonné de vivre; nos obligations sont les mêmes, et quel compte n'aurai-je pas à lui rendre de l'autorité qu'il m'a mise entre les mains, si je ne l'emploie à rétablir son culte et à soutenir le grand ouvrage de nos saints fondateurs? — Ne craignez-vous pas, lui répondit le Père Bona, la violence des supérieurs majeurs, qui vous traiteront de singulier, et qui, pour vous assujettir à l'uniformité, emploieront les censures contre vous ? Je crains que vous ne vous attiriez tout l'Ordre sur les bras. L'Étroite-Observance elle-même, qui vous regarde aujourd'hui comme son appui et sa plus ferme colonne, pourra bien se soulever contre vous, parce que vous aurez dépassé ce qu'elle a fait; vous serez seul alors, et comment tenir contre tant d'ennemis? — Ce que vous dites peut arriver, répliqua l'abbé; mais, dans ce cas, mon parti est déjà tout pris (1). Content d'avoir fait ce que Dieu demande de moi, je me servirai du bref que Sa Sainteté m'a accordé pour aller vivre et mourir à la Grande-Chartreuse (2). »

On comprend que les ennuis et les tourments de l'abbé de Rancé ne pouvaient que s'accroître par la prolongation de son séjour à Rome, surtout depuis qu'il ne lui restait plus aucun espoir. On voit dans une de ses lettres, du 2 février, toutes les souffrances et la désolation de son âme obéissante et résignée. « Ah ! si vous saviez, s'écrie-t-il, le détail de ma vie! Dieu est admirable dans ses conduites, il nous cache ce que notre faiblesse ne pourrait supporter, et d'ordinaire sa Providence nous met dans des lieux et des états dont la seule pensée nous aurait donné de l'horreur. Je souffre plus que je ne vous puis exprimer de l'emploi dans lequel on m'a mis. Toutes les circonstances en sont pénibles, et rien ne me l'a rendu supportable que l'assurance que je trouve, dans l'opposition que j'y sens, que j'ai suivi l'ordre de Dieu, et que cette maxime principale de laquelle tout chrétien doit être persuadé, *que l'amertume du calice qu'on nous présente est presque toujours une raison de l'accepter, mais qu'elle ne peut être un motif légitime de le refuser* (3). »

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 501; — Marsoll., t. I, p. 344.
(2) Le Nain, t. I, l. II, c. III, p. 83.
(3) Collect. Galip., Biblioth. de l'Arsenal, Ms., nº 50, p. 44, copie vérifiée sur le *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 502.

Il n'avait cependant pas cru aller contre la sainte obéissance, en écrivant au vicaire général de la Réforme l'état des choses et l'inutilité d'un plus long séjour à Rome; il lui avait même demandé, pour lui et son compagnon, la permission de rentrer en France, et elle lui avait été accordée. Il disait dans la même lettre : « Dieu me fait miséricorde en m'ouvrant les portes de ma solitude lorsque je l'espérais le moins, quoique je le demandasse avec toutes les instances que l'obéissance me pouvait permettre, et, si on ne me donne un nouvel ordre, je fais état de partir d'ici au commencement du mois de mars, pour être à la Trappe au premier jour d'avril. Je vous avoue que j'essaierai, avec la grâce de Jésus-Christ, de commencer la vie dans laquelle il me viendra juger..... Ce renouvellement d'année m'avertit que le petit nombre de celles qui me restent expirera bientôt. On ne peut comprendre combien les derniers instants sont chers, d'un temps mal employé et d'une vie mal passée. »

Quoique son départ fût décidé en principe, on ne croyait pas en France qu'il pût l'effectuer encore de sitôt. Aussi, les abbés de la Réforme étant assemblés, le 15 février, en l'abbaye de Prières, le Révérend Père abbé de Foucarmont, exposa-t-il la nécessité qu'il y avait de pourvoir à la subsistance des Révérends Pères abbés de la Trappe et du Val-Richer, qui étaient en cour de Rome, pour y solliciter les affaires générales de l'Étroite-Observance. Il fut arrêté que chaque maison de la province fournirait, de rechef, pareille somme à celle qui avait été donnée, en exécution de la décision de l'assemblée générale tenue à Paris au mois de septembre 1664, et que chaque supérieur aurait soin d'envoyer incessamment sa taxe à Paris, au Révérend Père Félienne, procureur général de ladite Observance (1).

Cependant, tout étant prêt pour le retour, l'abbé de Rancé en avertit le cardinal de Retz, qui, n'espérant pas pouvoir le conserver plus longtemps, se chargea d'obtenir de Sa Sainteté une audience de congé. Elle eut lieu le 21 février (2). C'était une grande faveur, car le Pape, quoique infirme, l'accorda à nos deux députés, de préférence à une infinité de personnes du premier rang, qui la demandaient, sans pouvoir l'obtenir; mais ce fut à la condition, un peu dûre, qu'ils ne parleraient pas de la Réforme. Il est vrai qu'ils tâchèrent, aussi adroitement que possible, d'amener la conversation sur cette matière, mais ce fut en vain; il n'échappa aucun mot à Sa Sainteté qui aurait pu leur donner quelque hardiesse. Ils se contentèrent

(1) *Variæ Ordinat. seu Decret. Capit. gener. Ord. Cist. ab anno* 1221 *ad ann.* 1697. (Ms., Biblioth. de Troyes, nº 1796.)

(2) Cette date est admise par Le Nain, t. I, l. II, c. II, p. 80. — C'est aussi la date du *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 502; — Gervaise, p. 344.

de lui dire qu'ils n'avaient rien souhaité avec plus d'ardeur que de lui baiser les pieds avant leur départ, et de recevoir ses ordres et sa bénédiction, pour leur consolation particulière et celle des religieux qu'il avait bien voulu soumettre à leur conduite.

Le Pape, dans cette audience, leur témoigna beaucoup de bonté, et leur donna des marques d'une véritable estime : il entretint avec confiance l'abbé de Rancé sur le bien et le mal qu'il avait remarqués à Rome, et voulut avoir son avis pour augmenter l'un et détruire l'autre (1). Ayant été aussi informé des merveilleux succès qu'avaient eus, dans toute la province de Normandie, les conférences ecclésiastiques que l'abbé du Val-Richer y avait établies, il voulut bien l'entendre sur ce sujet, et exiger qu'il lui mît par écrit la méthode qu'il suivait pour les rendre utiles (2). Le Pape leur recommanda ensuite de se souvenir de lui devant Dieu, et de lui demander qu'il le remplît de ses lumières. L'abbé de la Trappe répondit : « Nous « prierons Dieu, Saint-Père, d'en ajouter de nouvelles à celles qu'il vous a « déjà départies, et de ne point cesser de vous les augmenter toujours de « plus en plus (3). »

Les adieux qu'ils firent ensuite aux cardinaux et aux autres prélats se passèrent tout en compliments: mais ceux qui faisaient partie de la Congrégation ne purent s'empêcher de leur recommander l'obéissance et la soumission au Saint-Siége.

Il ne restait plus à l'abbé de Rancé qu'une seule visite à faire dans la ville sainte, c'était celle qu'il devait par bienséance au cardinal-patron. En présence de ce prélat, qui passait pour le plus hostile à la Réforme, et qui avait traité les Réformés de schismatiques, sa douleur se trahit, malgré lui, par quelques plaintes assez vives. Le cardinal, sensiblement piqué, se leva de son siége et lui dit avec émotion : *Vous perdez le respect* (4)! L'abbé de Rancé, sans se déconcerter, lui répondit avec fermeté : « Je parle comme saint Bernard a parlé aux papes, et même beaucoup moins fortement, et cependant ils n'ont jamais eu de plus zélé défenseur, ni de plus ferme appui : les véritables amis du Saint-Siége ne sont pas ceux qui lui dissimulent les vérités les plus importantes, mais ceux qui lui représentent humblement tout ce qui peut intéresser sa gloire. » Le cardinal, frappé de cette répartie, s'adoucit et conversa tranquillement avec lui. Un de ses amis l'étant venu voir peu après cette visite, il lui dit : « Je ne puis

(1) Maupeou, *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. II, p. 233.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c., III, p. 80.
(3) Buffier, *Vie de M. l'abbé du Val-Richer*, p. 126 et 139.
(4) Marsoll., t. I, p. 317 (sous une date erronée).

m'empêcher d'admirer la présence d'esprit de cet abbé de la Trappe, et le don inimitable qu'il a reçu de dire la vérité (1). »

Après avoir satisfait à tous les devoirs de rigueur et de convenance, les deux députés, tristes, mais résignés, quittèrent Rome le 25 mars de cette année (2). Dès le lendemain de l'audience du Pape, l'évêque de Porphyre, sacriste de la chapelle de Sa Sainteté, leur envoya de sa part une boîte pleine de médailles indulgenciées, et deux autres boîtes plus grandes contenant des reliques. Dans l'une, destinée à l'abbé du Val-Richer, était une partie du corps de saint George, dont il portait le nom, avec les authentiques (3). L'autre boîte, réservée à l'abbé de Rancé, renfermait des restes très considérables d'autres saints, avec attestation et permission de les exposer à la vénération publique (4). C'étaient celles que l'on voyait autrefois à la Trappe, sur le grand-autel, les jours solennels, à droite et à gauche du sanctuaire.

Plusieurs personnages de distinction auraient voulu les charger de quantité de pièces rares et curieuses; mais, se souvenant que saint Bernard étant venu à Rome, avait méprisé les choses les plus précieuses qu'on lui avait offertes, et s'était contenté d'une dent du martyr saint Césaire, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de l'imiter (5), et ils n'emportèrent de la ville éternelle que quelques grains de poussière détachés du tombeau des saints : à leurs yeux, cela valait mieux que les plus riches trésors.

Ce fut au retour de son second voyage de Rome, que l'abbé de Rancé rencontra sur sa route l'abbé Nicaise, dont le nom et les lettres reviendront si souvent dans le cours de cet ouvrage. C'était un Bourguignon, originaire de Dijon, la ville lettrée, et d'une bonne famille parlementaire. Il aimait la littérature et les beaux-arts, et comme il était chanoine (6), il croyait n'avoir rien de mieux à faire que de leur consacrer les loisirs que la Providence lui avait faits. Jouissant d'une riche prébende, il pouvait voyager à son aise, visiter les écoles célèbres, consulter les grandes collections artistiques et faire de précieuses acquisitions. Il était dans son

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cît.*, p. 351.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VI, p. 505; — Gaillardin, *les Trapp. au XIXe siècle*, t. I, p. 115. Cette date est généralement admise : Maupeou, t. I, l. II, p. 233; — Le Nain, t. I, l. II, p. 81; — Marsoll., t. I, l. III, p. 345.

(3) Buffier, *Vie de M. l'abbé du Val-Richer*, p. 139.

(4) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. II, l. III, p. 351; — *Manuscrit de Septfons*, cah. VI, p. 506; — Gervaise, p. 344.

(5) On dit que cette dent se détacha, comme d'elle-même, de la mâchoire, aussitôt que le saint abbé l'eut touchée, quoiqu'on en eût déjà inutilement tenté l'extraction avec des pinces.

(6) De la Sainte-Chapelle, fondée à Dijon par le duc de Bourgogne Hugues III.

élément, il était heureux. Son goût pour les monuments antiques l'avait attiré en Italie. Il nous a raconté lui-même son voyage.

« J'étudiais en théologie au collége de Navarre, où je m'étais mis en pension avec bonne compagnie. Ayant recommencé ma philosophie dans l'Université, je pris le degré de maître ès-arts, dans la résolution de pousser ma pointe, et d'aller jusqu'au bout de la carrière ; je n'y demeurai, néanmoins, qu'une année. Ayant appris qu'un de mes amis, qui avait été secrétaire de M. de Longueville, dans l'ambassade de Munster pour la paix, allait à Rome pour des affaires de cette maison, je fus sollicité de faire avec lui ce voyage, et avec quelques autres amis. Il ne fallut pas beaucoup me presser pour cela. Je quittai Navarre et la poudre de l'école pour prendre l'air de la Sapience romaine. J'arrivai à Rome dans le temps qu'on y attendait la reine de Suède. Je vis son entrée magnifique dans l'église de Saint-Pierre. J'y vis la canonisation de saint François de Sales. J'y fis même une figure assez considérable sans que je m'y attendisse. Mgr l'évêque d'Évreux, qui sollicitait la canonisation de ce saint évêque, de la part du clergé de France, m'invita de sa grâce à vouloir me trouver à cette cérémonie, avec trois ou quatre abbés français, qu'il destinait à porter les dons qu'on a coutume de porter à l'offerte, comme le pain, le vin, les colombes et les tourterelles. Les colombes vinrent à mon partage; j'y en portais deux blanches dans un panier d'argent, que j'offris à Sa Sainteté, et dont elle fit un présent à la reine de Suède. »

L'abbé Nicaise avait souvent visité et s'était attaché les cardinaux et prélats romains Barberini, Bona, Barbarigo, Noris, Sluze, Albani, etc. Il avait vu et pratiqué, comme il le dit, les grands artistes : MM. Poussin, Pietro de Cortone, Bellori, Salvator-Rosa, le cavalier Bernin, et plusieurs autres. Il parcourut tout l'ancien Latium, s'arrêtant devant chaque ruine, interrogeant les vieux débris, recueillant les souvenirs du passé. Il fit ainsi deux longs voyages dans ces contrées, dans l'espace de dix ans, sous le pontificat d'Alexandre VII.

« Je partis, dit-il, la seconde fois de Rome, pour retourner en France, avec M. l'abbé de la Trappe; jugez si je n'étais pas bien accompagné, et si je n'avais pas sujet de me louer de cette heureuse rencontre. Aussi en sus-je bien faire mon profit, car j'ai toujours entretenu, depuis ce temps-là, un commerce de lettres avec ce saint abbé, qui m'est d'une grande consolation. Je l'accompagnai jusqu'approchant Florence. Je le quittai après l'avoir embrassé et lui avoir promis que je l'irais voir à la Trappe, ce que je n'exécutai que beaucoup d'années après, avec une extrême satisfaction.

Je pris le chemin de Pongibon, pour aller à Lericé prendre la mer jusqu'à Gênes, que je n'avais point vu (1). »

L'abbé Nicaise et l'abbé de Rancé s'embrassent sous les murs de Florence, avant de se quitter : ils ne se font pas d'éternels adieux. Le pèlerin de l'ascétisme a compris le pèlerin de la science et des arts, et en lui donnant rendez-vous à la Trappe, peut-être avait-il l'espoir d'en faire la conquête pour son monastère, ou au moins de ramener à ses véritables devoirs et de fixer quelque part cette nature légère et vagabonde.

CHAPITRE XVI

Réflexions sur le séjour de l'abbé de Rancé à Rome ; il visite Clairvaux à son retour ; son arrivée à la Trappe (1666).

Les conseils de Dieu sur ses élus sont souvent impénétrables : il semble vouloir d'eux une chose qui n'arrive pas, et dispose les événements de manière à en faire naître une autre, qui semble être le but final qu'il se proposait. C'est ainsi, s'il m'est permis de me servir de cette comparaison, qu'il inspira à saint Louis la résolution de reconquérir les Lieux-Saints, et l'événement a démontré que ce n'était pas là le dessein de sa sagesse, puisqu'elle ne lui ménagea que des revers et des humiliations, sans excepter celle de la captivité ; mais elle avait en vue de faire briller la vertu incomparable de ce grand prince, et de mettre sous les yeux des infidèles le tableau parfait de la constance chrétienne aux prises avec l'adversité. De même, le choix que les Pères de l'Étroite-Observance avaient fait de l'abbé de Rancé pour leur député en cour de Rome, semblait une sûre garantie du succès de leur affaire. Il parut cependant que la divine Providence n'avait d'autre but, en ce moment, que de produire dans la ville sainte, en face d'une foule de moines plus ou moins dégénérés, le modèle de toutes les vertus cénobitiques, et de l'enrichir lui-même du mérite inestimable de la patience, au milieu des plus désolantes contradictions.

(1) *Nouvelles de la Républ. des lettres*, p. J. Bernard, t. XXI, octobre 1703. (Lettre de feu M. l'abbé Nicaise à M. Carrel, où, en le remerciant de ce qu'il voulait lui dédier un livre, il fait un abrégé de sa vie par rapport à ses ouvrages de littérature et son commerce avec les savants.)

Lorsqu'il débuta à Rome, les premières impressions ne lui furent pas favorables; les Italiens qualifiaient la grande ardeur de son zèle pour la Réforme, de *furia francese* (1). Son premier séjour ne fut que de deux mois et demi, étant arrivé le 15 novembre et parti le 4 février suivant. Mais, durant le second, qui fut de près d'un an, c'est-à-dire depuis le 1er avril 1665, jusqu'au 25 mars de l'année suivante, on eut le temps de l'apprécier.

On remarquait en lui un amour et une pratique des devoirs de son état qui ne se démentaient jamais. Chaque jour, on le voyait au saint autel célébrer nos redoutables mystères avec une piété angélique (2). Chaque vendredi, à moins qu'il n'en fût empêché par le train des négociations, il ne manquait pas de se retirer chez les Révérends Pères Jésuites pour y vaquer pendant plusieurs heures à la sainte oraison (3).

Ne pouvant faire auprès des hommes les affaires de Dieu, il tâchait de faire auprès de Dieu les affaires des hommes. Quand il voulait prier, il n'entrait pas ordinairement dans les églises, où il y avait de grands concours de fidèles attirés par la musique et les pompeuses cérémonies; il préférait les églises solitaires, pauvres, obscures, qui ne sont remarquables que par le sang et les reliques des martyrs (4).

Il pénétrait quelquefois dans les galeries souterraines des cryptes, s'y agenouillait, s'y prosternait le front dans la poussière. « Il n'y a peut-être rien de plus considérable dans l'histoire des chrétiens, dit Chateaubriand, que l'abbé de Rancé priant à la lumière des étoiles, appuyé contre les aqueducs des Césars, à la porte des catacombes (5). »

On a déjà dit à quoi se montait tous les jours la dépense de sa nourriture, et on a vu que c'était celle d'un pénitent et d'un pauvre mendiant.

On le voyait ruisselant de sueur sous son froc de laine, qu'il portait constamment, malgré sa grossièreté et sa pesanteur, qui le rendaient très incommode durant les chaleurs excessives de Rome. Quelles que fussent ses fatigues, il ne se permit jamais le moindre adoucissement à ses jeûnes réguliers.

Il exerçait un tel empire sur ses sens, que dans les rues, sur les places, il marchait toujours les yeux baissés, selon la règle de Saint-Benoît. Il ne voulut pas visiter les anciens monuments de la magnificence romaine, cirques, théâtres, arcs-de-triomphe, trophées, portiques, colonnes, obélisques,

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, p. 72.
(2) Marsoll., t. I, l. III, c. IV, p. 345 et suiv.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VI, p. 510.
(4) C'est ce qu'il dit dans les lettres que nous avons rapportées.
(5) Voir Chateaubriand, *Vie de Rancé*, l. II, p. 133.

statues, palais, musées, bibliothèques. Il imitait en cela, dit Maupeou (1), le célèbre solitaire de Nitrie, Ammon, qui accompagna saint Athanase dans cette grande ville et qui n'y vit que l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul; ou bien encore les saints anachorètes, qui traversaient les cités d'Égypte sans demander leurs noms, sans s'arrêter un seul instant, impatients d'arriver au désert, les regards fixés *sur la terre des vivants,* l'esprit absorbé par les réalités éternelles.

Voilà ce qu'on eut constamment l'occasion de remarquer dans la conduite de l'abbé de Rancé. C'est le témoignage que rendaient de lui et de son compagnon les cisterciens allemands que l'abbé de Cîteaux avait appelés à Rome pour travailler, ou plutôt pour s'opposer avec lui à la réforme générale de l'Ordre. Ils ne pouvaient jamais les rencontrer, dans les rues ou ailleurs, sans se dire entre eux aussitôt : Voilà de vrais abbés! *Isti sunt veri abbates* (2).

Si, dans quelques rencontres, comme on l'a vu, il lui fallut déployer de la fermeté et de la vigueur pour soutenir une cause qu'il croyait être celle de Dieu, on eût dit qu'il n'avait que lui seul devant les yeux. Parfois, les personnes disparaissaient devant lui; il ne voyait plus que son devoir; il n'écoutait plus que sa conscience.

L'abbé de Rancé sortit de Rome avec une profonde tristesse dans l'âme, non cette tristesse qui va s'exhalant en plaintes et en murmures, mais celle qui se résigne et s'humilie en silence devant Dieu. A Florence, à Turin, il passa inconnu et sans bruit devant les palais de ces ducs et de ces princes qui lui avaient fait, à son premier passage, un si brillant accueil. Il traversa les Alpes pour la quatrième fois. Arrivé en France, il dirigea ses pas du côté de l'abbaye de Clairvaux, sans vouloir s'arrêter nulle part (3). Voici quel était son but. Comme l'Ordre de Cîteaux lui semblait frappé d'une malédiction divine, et qu'il ne lui restait plus aucun espoir de le relever de ses ruines, il ne songeait plus qu'à réaliser son plan de réforme dans son seul monastère de la Trappe. Le premier Clairvaux était pour lui le type de la perfection cistercienne (4). Il sentit le besoin qu'il avait de l'esprit et du secours de saint Bernard dans l'accomplissement de cette rude tâche. Il voulut visiter les lieux sanctifiés par sa présence, et surtout prier et pleurer sur son tombeau (5). Il y arriva vers le 20 avril.

(1) Maupeou, t. I, l. II, p. 225.
(2) Buffier, *Vie de l'abbé du Val-Richer,* p. 130; — Gervaise, p. 354.
(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. VI, p. 515.
(4) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux,* p. 355.
(5) Maupeou, t. I, l. II, p. 233; — Le Nain, t. I, l. II, p. 83.

L'abbé, Dom Pierre Henry, l'accueillit avec beaucoup de respect et de politesse. Il le fit conduire à l'église vers l'autel de la Vierge, où se conservaient alors précieusement les reliques du saint fondateur, et il y resta longtemps prosterné. Mais son émotion fut à son comble, quand on le mena au pauvre ermitage, appelé le *Petit-Saint-Bernard*, qui avait été le berceau de Clairvaux. « Est-ce donc là, se dit-il à lui-même (1), où ce grand saint a demeuré, où tant de princes, d'évêques et de puissants seigneurs se sont venus cacher pour embrasser la pénitence, et offrir à Dieu un sacrifice de larmes continuelles? C'était d'eux qu'on pouvait dire véritablement que le monde n'était pas digne de les posséder. Mais ils avaient l'esprit de leur état et nous en sommes dénués. Ils aimaient la pauvreté, l'humilité et la pénitence, c'est ce qui les a rendus grands devant Dieu et devant les hommes, et comme nous avons abandonné toutes ces vertus, nous sommes tombés avec justice dans le mépris de Dieu et des hommes (2). »

Ceux qui l'accompagnaient, voyant qu'il ne se relevait point de terre, crurent devoir le laisser à lui-même; il resta en prières dans ce lieu jusqu'à la nuit, tant son âme trouvait de douceur et de consolation à méditer sur ce saint et glorieux passé. Le lendemain, poursuivi par la crainte de voir renversée par ses supérieurs la réforme plus exacte qu'il se proposait d'établir à la Trappe, il fit tous ses efforts pour obtenir de M. l'abbé de Clairvaux (3), la permission de passer le reste de ses jours dans ce misérable réduit, qu'on peut appeler une *chaumine;* il offrait de le faire rétablir et de l'entretenir à ses dépens, si on voulait lui accorder cette grâce, aussi bien qu'à ceux qui auraient la dévotion de s'y renfermer avec lui : ce n'est pas qu'il eût aucune ressource, mais il comptait, pour une œuvre si sainte, sur les assistances de la Providence, qui ne lui a jamais manqué. Toutefois, cette permission lui fut refusée pour des raisons qu'il est facile de deviner, et qui lui feront toujours infiniment d'honneur (4). Avant de partir, il fut encore longtemps à prier au tombeau de saint Bernard.

Enfin, arrivé à Paris, le 30 avril, son premier soin fut d'aller rendre compte de sa mission à ceux qui l'en avaient honoré; il trouva au collége des Bernardins le vicaire général et les autres supérieurs de l'Étroite-Ob-

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 355.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 522; — Gervaise, p. 355.
(3) L'abbé de Clairvaux n'était plus ce Dom Claude l'Argentier, qui avait banni la Réforme établie par son oncle; c'était Dom Pierre, 3e du nom, surnommé Duchesne, et 47e abbé, qui lui avait succédé dès l'an 1654. (*Gall. christ.*, t. IV, p. 813.)
(4) Voir Maupeou et Le Nain, aux pages précitées.

servance, qui l'attendaient avec impatience. Après leur avoir fait, pendant plusieurs jours, le détail de tout ce qui s'était passé à Rome de plus secret, dans la poursuite d'une affaire si épineuse, il ne manqua pas de leur insinuer que les péchés et les infidélités des hommes sont ordinairement la cause du peu de succès de leurs entreprises, même de celles où ils semblent n'avoir en vue que la gloire de Dieu ; qu'il fallait faire pénitence si on voulait se rendre le Ciel favorable. « Et chacun dans la Réforme, ajouta-t-il, ne doit plus penser qu'à rétrécir ses voies, puisqu'on ne pense dans la Commune-Observance qu'à les élargir. Je vais y travailler de mon côté, et je vous demande pour ce sujet le secours de vos prières (1). » Ce qu'ayant dit, il prit congé d'eux, le 8 mai, sans avoir rendu à Paris aucune visite à ses amis, n'étant plus occupé que du grand dessein qu'il avait formé de faire revivre l'esprit de saint Bernard dans son monastère.

Après avoir satisfait aux devoirs de l'obéissance, il ne pensa plus qu'à celui de la résidence dans cette chère solitude où son cœur le reportait sans cesse, depuis plus de vingt mois qu'il l'avait quittée. Le 10 mai, il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations d'amour, de respect et de joie. Il fut heureux lui-même de retrouver sa famille spirituelle animée de ferveur et établie dans une paix profonde (2).

CHAPITRE XVII

L'abbé de Rancé veut s'élever au-dessus de l'Etroite-Observance; ce commencement d'austérité éloigne de la Trappe; réception du bref d'Alexandre VII; indiction d'un Chapitre général de Cîteaux (1666).

La Réforme, appelée alors l'Étroite-Observance, était loin de répondre aux aspirations de l'abbé de Rancé et à l'idéal monastique qu'il s'était formé. Quand il faisait le rapprochement de ce qui se pratiquait de son temps avec la règle antique, il ne pouvait que gémir de voir une si grande différence. Sa conscience ne lui laissait aucun repos. Le saint habit qu'il portait, et qui avait caché autrefois tant d'effrayantes austérités, semblait lui reprocher la mollesse de sa vie.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 523 ; — Gervaise, p. 356.
(2) Cette date est la même dans : Le Nain, t. I, l. II, c. III, p. 81 ; — Maupeou, l. II, p. 233. — Dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 524, on lit le 16 mai.

En effet, à l'exception du vin qu'il avait retranché, avant son départ, à raison de sa cherté, pour y substituer le cidre, qui est la boisson commune des paysans du Perche, de la Normandie et du Maine, on ne faisait alors à la Trappe que ce qui se pratiquait dans l'Étroite-Observance : on reposait après Matines, on servait à table des œufs et du poisson, et on usait de beurre dans les aliments. On avait des conférences ou plutôt des récréations tous les jours, et chaque semaine une sortie ou promenade hors de l'enclos du monastère. Il y avait encore un cours de théologie. Le prudent abbé s'était contenté d'insinuer adroitement dans les conversations particulières, l'idée de plusieurs retranchements très désirables; c'est ce qui avait occasionné les réclamations de ce religieux au sujet du poisson qu'il prétendait avoir été proscrit.

A son retour, il ne pouvait pas laisser impunie une faute de cette nature : il mit en pénitence ce jeune religieux pour s'être révolté contre le prieur, qui lui tenait lieu d'abbé pendant son absence; il le retira des études, et le priva pour le reste de ses jours de l'honneur du sacerdoce. Mais, d'un autre côté, pour faire comprendre à son prieur qu'il aurait dû profiter de cette conjoncture favorable pour introduire dans le monastère une plus austère pénitence, conformément, sinon à ses ordres formels, au moins à ses intentions assez connues, il refusa avec dédain le poisson qu'on lui servit au réfectoire le jour de son arrivée, et ne voulut point y toucher; et, dès lors, l'usage en fut supprimé (1). Libre de toute sollicitude des affaires étrangères, il s'occupa exclusivement de son monastère et de son projet d'une réforme plus conforme aux anciennes pratiques de l'Ordre. Après avoir invoqué Dieu et prié la sainte Vierge, patronne de tout l'Institut de Cîteaux et de sa maison en particulier, il essaya, avec cette éloquence qui lui était naturelle, de persuader à ses frères d'ajouter d'autres austérités à celles qu'ils pratiquaient déjà. La proposition fut accueillie avec toute la bonne volonté qu'il pouvait souhaiter.

Ces fervents religieux convinrent, d'un commun accord, de ne plus user d'œufs que dans les infirmités, ni de viande que dans les maladies graves, de n'avoir plus de conférences que trois fois la semaine et le dimanche seulement, en Carême, ni de promenades ou sorties aussi fréquentes qu'elles avaient été jusqu'alors, et de reprendre les exercices de pénitence et d'humiliations, autrefois en usage, au moment de la plus grande ferveur de Cîteaux. On assaisonnait encore la nourriture de la communauté avec du beurre : mais l'abbé ayant défendu au frère de la cuisine d'en mettre

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 526.

dans ce qu'on lui présenterait, tous, à son exemple, y renoncèrent (1). Pendant que cette ardeur pour la pénitence consolait délicieusement le cœur de ce digne père, elle produisait un effet bien différent dans le monde : c'est-à-dire, de la surprise et de la répulsion (2). On méprisa la Trappe, *avec les singularités de son abbé* (3). Celui-ci se vit bientôt complétement isolé. C'est ce qui arriva à l'époque de la première fondation de Cîteaux, lorsque saint Étienne, désolé, se retirait à l'écart et ramenait son capuchon sur ses yeux pour pleurer plus à son aise.

Dans cette pénurie de sujets, l'abbé de Rancé s'adressa à l'abbé de Prières, le conjurant de lui envoyer quelques religieux ou novices, afin d'être en état de soutenir son œuvre. Mais celui-ci s'en excusa, donnant pour raison que cette Réforme dépassant en sévérité la règle et les constitutions (4), encore qu'elle n'allât pas au-delà de la perfection, il ne pouvait obliger aucun religieux de l'embrasser, et qu'il fallait le mouvement d'une grâce particulière pour en donner les forces. « Je puis dire, ajoutait-il, que vous aurez beaucoup d'admirateurs, mais peu d'imitateurs : il faut, de nécessité, que vous vous serviez des personnes que vous avez, et que vous receviez des novices animés du même esprit, lorsqu'il plaira à Notre-Seigneur de vous en envoyer; car d'en attendre des autres monastères, il n'y a pas d'apparence qu'il vous en puisse venir aucun qui vous soit propre. »

Toute décourageante qu'était cette réponse du premier supérieur de l'Étroite-Observance, elle n'ébranla pas le courage du R. P. abbé, non plus que le départ de deux de ses religieux qui le quittèrent pour se retirer en d'autres maisons; il ne lui en restait plus que dix. Comme il était convaincu que Dieu lui demandait cette œuvre, il se proposa d'attendre en paix de son infinie bonté les moyens de la soutenir, et continua toujours, de son côté, à l'avancer. Dans le dessein de mettre ses frères dans une plus entière séparation des séculiers, il abolit les confessions des hôtes et des fermiers de l'abbaye, plaçant ces derniers, qui demeuraient dans la première cour, sous la conduite du curé de Soligny, qui est la paroisse

(1) D. Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, l. II, c. IV, p. 90 et 91; — Marsoll., t. I, l. III, p. 376 et suiv.

(2) On ne sait donc pas comment Marsollier (t. I, c. VIII, p. 379) ose avancer : « que l'abbé de Rancé s'aperçut bien qu'il n'était pas secondé par ses religieux; que les forces et le courage manquaient à la plupart, qu'ils ne purent et ne voulurent pas s'engager à des austérités qu'ils n'avaient pas pratiquées durant leur noviciat; ainsi, qu'il fut obligé d'en rester là, » etc.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 528.

(4) Il a raison, s'il veut parler de celles de l'Etroite-Observance, mais il se trompe s'il s'agit de celles de l'Ordre primitif.

de la Trappe. Il croyait qu'il n'y avait rien de plus dangereux pour des reclus, que le commerce avec les gens du monde, même sous prétexte de piété et de charité (1).

On ne doute pas que si l'abbé de Rancé eût vécu dans ce malheureux siècle, où la suppression de presque tous les Ordres religieux met les âmes pieuses et les pécheurs, qui cherchent leur avancement ou leur conversion, dans une si grande disette de secours spirituels, il n'eût modifié ce règlement. Il est au moins certain qu'il n'aurait pas désapprouvé ce qui se pratique aujourd'hui dans les monastères de son Ordre, où tant d'hommes de l'Eglise et du monde vont verser les secrets de leur conscience dans l'âme de ces anges du cloître, qui ne semblent participer aux misères humaines que pour y compatir et les guérir. Combien de cœurs, morts à la vertu et à la piété, ont commencé à revivre et à battre au contact du froc des Trappistes!

L'abbé de Rancé était appliqué à travailler de toutes ses forces à sa propre sanctification et à celle de ses frères, lorsqu'on lui écrivit que le bref d'Alexandre VII venait d'arriver à Paris, et qu'il était entre les mains du Nonce. On lui demandait ce qu'il fallait faire en ces circonstances. Nous ignorons ce qu'il répondit; mais il n'était pas possible de parer le coup.

L'abbé de Cîteaux rentré en France avait, par tous les moyens possibles, cherché à capter la bienveillance du chancelier Seguier, et il avait réussi à se ménager sa protection pour le moment où il s'agirait de la présentation du bref. Il avait ensuite persuadé au Nonce que ses mesures étaient si bien prises que le bref serait indubitablement agréé du roi, et sur sa parole, le Nonce était allé le remettre entre les mains de Sa Majesté qui avait aussitôt nommé des commissaires pour en faire l'examen.

Cependant les abbés de l'Étroite-Observance qui étaient à Paris, avaient réussi à se procurer une copie de cette pièce, et s'étaient hâtés de remontrer au roi les inconvénients qui résulteraient de sa réception. Sa Majesté les renvoya aux commissaires assemblés chez M. le chancelier. Quand ils s'y présentèrent, ils furent reçus assez brusquement. « Qui vous a donc rendus si hardis, mes Pères, leur dit ce magistrat, que de vous opposer à un bref de Sa Sainteté ? » L'abbé de Prières, sans se déconcerter, répondit au nom de tous et donna ses raisons (2).

Nous ferons observer que les oppositions, pardevant le roi, à la réception et à la promulgation des bulles pontificales, étaient malheureusement

(1) Le Nain, t. I, p. 92.
(2) Collection des pièces concernant la Réforme de Cîteaux, à la Biblioth. Impér.

alors, pour ainsi dire, dans le droit public de la France. On avait souvent vu d'autres religieux et même des évêques y recourir. Il faudrait bien se garder d'envisager celle des Réformés comme une révolte envers le Saint-Siége ; tout prouve, au contraire, qu'ils étaient bien décidés à se soumettre, mais dans la crainte du coup qui les menaçait, ils voulaient se ménager un nouvel appel à Rome. Toutefois, on n'eut aucun égard à leurs démarches, et le bref fut enregistré au grand conseil, et l'abbé de Cîteaux se hâta de profiter des avantages qu'il lui conférait (1). Il fallait qu'il fût promulgué capitulairement, c'est pourquoi il écrivit aussitôt à tous les abbés une lettre de convocation où il disait en finissant : « Après en avoir délibéré avec nos quatre coabbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, nous avons cru devoir annoncer un Chapitre dans notre archimonastère de Cîteaux, et de l'autorité apostolique, et de celle dont nous jouissons dans tout l'Ordre, nous l'annonçons, et nous vous enjoignons, au nom de la sainte obéissance, et sous les peines portées par les constitutions, de vous y rendre le 9 mai de l'année prochaine, la seconde férie après le Dimanche où l'on chante *Cantate* à l'introït de la messe, le quatrième après Pâques, de manière que vous puissiez le commencer avec nous, le matin de ce jour même, et d'un accord unanime nous occuper du présent bref, avec toute l'application et la diligence possibles (2). »

CHAPITRE XVIII

Examen du bref d'Alexandre VII, au point de vue de la Réforme et de la Commune-Observance (1666).

Pendant quinze mois que la Congrégation nommée par Sa Sainteté pour l'examen de la Réforme tint ses séances, tout l'Ordre de Cîteaux était en suspens. Partagé en deux camps, la crainte et l'espérance passaient alter-

(1) Tout cela est raconté longuement dans Gervaise, *Hist. de la Réf.*, et dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. VI, p. 529.

(2) Indictio Capit. generalis sacri Cist. Ordinis anno Domini 1667, ex decreto SS. Domini nostri Alex. papæ VII, in Cisterio celebrandi. — Datum Parisiis in Sancti Bernardi collegio, ann. 1666, 1 mensis augusti. (Se trouve dans le manuscrit de la Biblioth. de Troyes, intitulé : *Variæ ordinationes et Decreta Capit. gen. Ord. Cist.*, nº 1796.)

nativement de l'un à l'autre, selon les bruits qui couraient dans le monde. Enfin le bref avait paru le 19 avril (1).

Le Pape y disait : qu'en jetant les yeux, du haut du siége apostolique, sur le troupeau qui lui avait été confié, ses regards s'étaient particulièrement arrêtés sur l'Ordre sacré de Cîteaux, qui, comme un parfum suave, avait embaumé toute l'Église, et comme une source d'eau vive, avait rafraîchi et renouvelé autrefois tout l'état monastique; mais qu'il avait reconnu, non sans une grande douleur de son âme, qu'avec le temps, les calamités et les révolutions, il s'était détourné de sa voie première, et était beaucoup déchu de sa ferveur antique. Il croyait donc qu'il était de son devoir pastoral de s'appliquer au renouvellement d'un si grand Institut; d'y relever la discipline où elle était tombée, et de la maintenir où elle existait encore; de mettre fin aux troubles et aux dissensions qui s'étaient élevés depuis longtemps, en France, entre la Commune et l'Étroite-Observance, et de rétablir entre elles une paix sincère dans une charité mutuelle (2).

« Ayant appelé cette cause à notre tribunal, ajoutait le Pape, nous avons ordonné à l'abbé de Cîteaux, en sa qualité de général de l'Ordre, de s'adjoindre des religieux cisterciens pieux et capables, tant de France que des autres contrées, et de dresser, de concert avec eux, dans l'espace de trois mois, les articles de réformation. Nous avons mandé à nos chers fils les abbés de l'Étroite-Observance d'en faire autant. Alors, nous avons remis ces pièces réunies à une Congrégation, composée de quelques-uns de nos vénérables frères les cardinaux et de quelques prélats de la cour romaine, les priant de les examiner avec tout le soin et la maturité convenables, et voici le résultat de leurs délibérations. »

On voyait clairement, en lisant le bref, que le but des commissaires avait été de conserver jusqu'à extinction la Commune-Observance; d'adoucir, autant que possible, la sévérité de l'antique règle, pour la proportionner au temps et aux personnes; et, en admettant certaines mitigations, de faire cesser, ou, au moins, de diminuer considérablement les transgressions. Ils avaient essayé, par ces charitables condescendances, de redonner un peu de mouvement et de vie à un grand corps à moitié paralysé.

(1) Breve Sanctiss. D. nostri Alexandri Papæ VII, pro gener. Ord. Cist. reformat., de die 19 aprilis 1666. — Ce bref est cité tout entier dans le manuscrit de la Bibliothèque de Troyes intitulé : *Variæ Ordinat. et Decret. Capit. gener. Ordin. Cist.*, n° 1796.

(2) « Præcisis dissensionibus ac dissidiis quæ in regno Galliæ inter Communis et Strictæ Observ. monachos jamdudum exorta sunt, sincera pax et mutua caritatis officia, benedicente Domino, redintegrentur. »

Le grand silence était encore obligatoire depuis les Complies jusqu'au Chapitre du jour suivant (1).

On admettait les cellules séparées, pourvu que, suivant le décret du pape Clément VIII, l'abbé en eût la clef pour les ouvrir quand bon lui semblerait, et qu'il y eût à la porte une ouverture couverte d'une petite planche mobile, qui pût se lever ou se tirer à volonté, *sit etiam in ostio foramen, pendula vel ductili tabula coopertum* (2).

On accordait enfin, pour la première fois, la permission expresse d'user de la viande trois fois par semaine, hors le temps de l'Avent, de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagésime, et les autres temps prohibés par l'Église (3). Nous avons dit et nous répétons que cette permission était accordée pour la première fois aux Mitigés (4).

L'ordre des veilles nocturnes était changé : les Matines, qui doivent, selon la règle, commencer de minuit à une heure, les jours de fêtes et les dimanches, étaient reculées jusqu'à deux heures. Pour les jours ordinaires, on s'en rapportait à la discrétion du Chapitre général (5).

On laissait aux supérieurs une certaine latitude pour l'heure des repas et la dispense des jeûnes réguliers (6). Enfin, le travail des mains paraît supprimé.

Quant à l'Étroite-Observance, on la soumettait à la Commune; on lui enlevait le droit d'élire son vicaire général et ses autres supérieurs, et de tenir des assemblées particulières. Il était ordonné que ses monastères seraient divisés en deux ou trois provinces, et qu'à chacune d'elles, le Chapitre général assignerait un visiteur choisi dans la Réforme.

Lorsque le bref ainsi rédigé par la Congrégation, fut présenté à l'approbation du Pape, Sa Sainteté, quoique déjà infirme et languissante, mais qui avait conservé toute la force et toute la pénétration de son esprit, reconnut aussitôt qu'il ne s'accordait point avec les promesses qu'elle avait faites tant de fois de protéger spécialement l'Étroite-Observance. Elle aurait voulu qu'on en dressât un autre; mais le cardinal-neveu avait pris des

(1) Voir *Titulus IV, De taciturnitate.*

(2) Voir *Titulus VI, Quomodo dormiant monachi.*

(3) « Nec ullus licentia utendi carnibus frui possit, nisi tribus diebus tantum in hebdomada, extra tempus Adventus, Septuag., Sexag. et Quinquag., et aliud ab Ecclesia prohibitum. »

(4) Voir, dans les Recueils de l'Ordre, la bulle de Clément IV, *Parvus fons*, 1265; celle de Benoît XII, *Fulgens sicut stella*, 1355. Les dispenses accordées à Himbert de Losne ne devaient pas plus durer que la *nécessité présente.*

(5) « Diebus solemn. festiv. surgant hora secunda post mediam noctem, aliis vero diebus temperatius, prout a Capitulo gener. determinabitur. »

(6) « Circa tempus refectionis, senum, juniorum et infirmorum habeatur ratio, » etc.

engagements avec l'abbé de Cîteaux, et, par ses instances, il obtint qu'il serait maintenu (1). Toutefois, le saint pontife voulut qu'on ajoutât à la fin un article dans lequel il était bien aise de manifester ses véritables sentiments, c'est-à-dire de montrer au monde que la Réforme tenait la première place dans son amour et dans son estime, et qu'elle représentait, à ses yeux, le véritable Cîteaux ; et il ajoutait : « Nous déclarons que, par ces présentes, nous ne prétendons point causer aucun préjudice aux monastères des Réformés de France, ni à l'Étroite-Observance de la règle qu'ils ont choisie ; mais, au contraire, nous voulons que ladite Réforme demeure ferme et inébranlable dans toutes ses pratiques, en tout ce qui n'est pas contraire à la réformation générale, comme si la présente bulle n'avait jamais été donnée. Bien plus, nous déclarons que notre intention est d'employer tous nos soins et toute notre autorité pastorale, pour conserver et accroître ladite Observance dans cette manière de vie si louable et si édifiante dont elle fait profession ; c'est pourquoi nous avertissons sérieusement l'abbé de Cîteaux et les quatre premiers Pères de l'Ordre, et nous les exhortons au nom de Jésus-Christ, si ce n'est pas assez, nous leur commandons très étroitement, en vertu de la sainte obéissance qu'ils nous doivent, non seulement de protéger et de soutenir cette Étroite-Observance, et d'en embrasser les intérêts avec un zèle plein de charité, mais, de plus, d'employer toute leur autorité pour l'étendre et la multiplier, afin qu'avec la grâce du Seigneur, elle porte de plus en plus des fruits de bénédiction dans l'Église militante (2). »

Pour assurer la Réforme de sa bienveillante protection et lui procurer le moyen de se maintenir, le Pape veut encore qu'elle ait le droit de se recruter, en recevant des sujets sans la participation des supérieurs mitigés ; déclare bonnes et valides toutes les professions qui s'y sont faites, et approuve tous les actes, contrats, achats, ventes, etc., passés jusqu'à ce jour, afin qu'on ne puisse lui contester la possession des abbayes qui avaient abandonné le relâchement, pour se ranger de son côté, sans l'autorisation des supérieurs majeurs. Enfin, il ordonne que dans le Chapitre général, parmi les vingt définiteurs, il y en ait toujours dix de l'Étroite-Observance, afin d'empêcher, ou, au moins, de gêner beaucoup, par ce nombre de suffrages, les mesures hostiles qu'on voudrait y prendre contre elle (3).

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. V, p. 530.

(2) Voir *Titulus XLVIII*, commençant par ces mots : « Cæterum. in hac nostra declaratione monasteriis monach. reform. in regno Galliæ eorumque Strictæ Observantiæ aliquod prejudicium generare non intendimus, sed illam in sua firmitate ac robore volumus permanere, perinde ac si eædem litteræ nostræ non emanassent, » etc.

(3) C'est l'objet du titre XLVII : « Item diffinitores : decem ex Communi et totidem ex Stricta Observantia. »

C'est une maxime de droit législatif : que l'on doit donner aux sociétés, non les meilleures lois, mais bien les lois dont elles sont capables. Or, dans l'état de décadence où se trouvait la société cistercienne, il n'était pas possible d'y ramener violemment la règle primitive sans multiplier les prévarications et les scandales ; alors, ou il fallait se contenter de conserver au moins les vertus chrétiennes là où il n'y avait plus d'espoir de faire refleurir les vertus monastiques, ou bien il fallait prononcer un arrêt de destruction. Mais l'Église, dans sa patience et son amour, ne frappe ces grands coups qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'elle a épuisé toutes les ressources de son zèle et de sa charité. C'est ce que l'abbé de Rancé lui-même a si bien exposé dans son livre des *Devoirs de la vie monastique*.

« L'Église, dit-il, comme une mère charitable, touchée du malheur de ses enfants et affligée de leur chute, s'est abaissée pour les relever, pour les soutenir et pour empêcher qu'ils ne tombassent encore plus bas. Elle a mieux aimé, pour compatir à leurs faiblesses, les décharger des observances les plus rudes, des pratiques les plus pénibles et les plus laborieuses, et les mettre dans un état d'une austérité médiocre qu'ils fussent capables de porter, que de les laisser accablés de devoirs et dans une contravention publique et scandaleuse à ce grand nombre d'obligations qu'ils ne connaissaient plus, et dont ils n'avaient pas seulement la pensée de s'acquitter (1). »

Sans doute, on laissa au vieux Cîteaux la supériorité de l'autorité et du rang, mais le nouveau Cîteaux, mais la Réforme avait la supériorité réelle, celle de la sainteté de la vie, des austérités et de l'expiation. Le vieux Cîteaux, avec ses mitigations, n'était plus fait que pour des cénobites faibles et timides qui voulaient louvoyer entre le cloître et le monde ; mais le nouveau convenait admirablement aux âmes d'élite qui se sauvaient du monde pour vivre avec Dieu dans la solitude et les privations du désert. La Commune-Observance est devenue de la licence, et cette licence, dans beaucoup de monastères, a engendré de honteux désordres. L'Étroite-Observance, malgré ses luttes intérieures et les attaques acharnées et incessantes du dehors, a conservé son austérité première, et même elle l'a dépassée. Lorsque les jours de la grande épreuve furent venus, lorsque le torrent des révolutions eut emporté sur son passage le couvent des moines, le château des seigneurs, le palais des rois, on chercha les débris du vieux Cîteaux, et on les retrouva épars çà et là et couverts de fange, et il fut impossible de les réunir.

(1) T. II, p. 659.

Qu'était devenu le nouveau Cîteaux? Il était dans les montagnes de la Suisse, en Westphalie, en Angleterre, en Amérique. Qu'y faisait-il? Il y continuait ses pénitences et ses cantiques. Il est revenu sur la terre de France lorsque la paix a été faite à l'Église, il y a grandi, il s'y est développé. Les hommes de tous les partis lui ont rendu justice, la Providence elle-même lui avait donné raison.

CHAPITRE XIX

Chapitre général de Cîteaux; protestation des abbés réformés, par l'organe de l'abbé de Rancé (1667).

L'époque de l'ouverture du Chapitre général était assez prochaine, et les Pères de la Réforme ne se trouvèrent pas peu embarrassés. Le sentiment du vicaire général était qu'ils ne devaient pas y assister. « Qu'irons-nous faire là, disait-il, sinon être témoins de notre défaite et autoriser par notre présence tout ce qui se prépare contre nous? Nous serons accablés par le nombre; l'abbé de Cîteaux entraînera tout le monde à sa suite; on n'aura aucun égard à nos réclamations. Au lieu que par notre absence, nous éviterons beaucoup de contestations, et nous aurons toujours la voie d'appel pour nous relever. »

Mais comme cette manière de voir n'était pas goûtée de tous, on résolut d'écrire à l'abbé de Rancé pour avoir son avis. Il ne le donnait jamais dans les affaires importantes, qu'après avoir eu recours à Dieu dans la prière; il répondit: « On prendra notre absence pour une désobéissance formelle au Pape et au roi, et l'on ne manquera pas de dire que par des vues d'ambition, nous voulons faire un corps à part, et introduire le schisme dans l'Ordre, comme on me l'a déjà reproché à Rome. C'est tout perdre que d'abandonner la partie dans ces conjonctures; et si nous ne faisons pas dans ce Chapitre tout le bien que nous souhaiterions, il est certain, au moins, que nous empêcherons la ruine totale de la Réforme par le grand nombre de définiteurs que le bref nous donne, et qui ôte aux ennemis de l'Étroite-Observance les deux tiers des voix qui sont nécessaires pour les décisions. Enfin, ma pensée est qu'ils n'oseront jamais faire, en notre présence, ce qu'ils ne manqueront pas d'entreprendre, si personne de nous ne se trouve au Chapitre pour défendre notre cause. »

Le vicaire général ne se rendit pas encore à ces raisons, il voulut les soumettre à l'examen du premier président de Lamoignon, dont les lumières et la probité étaient aussi généralement reconnues que son affection pour les Réformés. Ce grand homme après avoir réfléchi, leur déclara qu'ils ne pouvaient pas faire une plus grande faute, que de s'absenter du Chapitre général dans les circonstances présentes ; aux raisons de l'abbé de Rancé, il en ajouta plusieurs autres et finit ainsi : « Allez-y, mes Pères, et si vous m'en croyez, trouvez-vous-y en plus grand nombre qu'il vous sera possible ; l'affaire est de conséquence. » Chacun se soumit à cette décision (1).

De longtemps, il ne s'était vu à Cîteaux un Chapitre général plus nombreux : il y avait des abbés de toutes les nations de l'Europe. On y procéda d'abord, suivant l'usage, à la nomination des officiers, et l'abbé de Rancé fut nommé définiteur par l'abbé de La Ferté, qui est le premier des quatre Pères de l'Ordre, pour sa filiation (2). Un des secrétaires fit lecture du bref, et le promoteur requit qu'il fût accepté et exécuté en tous ses points. Alors l'abbé de Cîteaux se mettant à genoux le baisa, et déclara que non seulement il le recevait avec toute la soumission due au Saint-Siége, mais qu'il emploierait toute son autorité à le faire exécuter par ceux que la divine Providence avais mis sous sa juridiction ; les quatre premiers Pères en firent autant.

Alors, l'abbé de Rancé demanda permission de parler en qualité de définiteur. Il représenta à la compagnie qu'il y avait plusieurs observations à faire sur le bref qui venait d'être lu (3) ; que nul ne savait mieux que lui la manière dont il avait été rendu. Il fit ensuite une éloquente déduction de toutes les raisons qui prouvaient, non précisément sa nullité, mais sa défectuosité, et il conclut en ces termes :

« Bien que pendant mon séjour à Rome, j'aie été témoin de tout ce qui s'est fait pour la Réforme générale, et que je sache pertinemment comment a été conduite toute cette affaire, et que plusieurs choses douteuses, obscures, en opposition avec la sainte règle et les anciens statuts de l'Ordre, ont été glissées dans le bref contre l'intention du Souverain-Pontife, à

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 535.

(2) C'était Pierre Bouchu, fils de Jean Bouchu, ancien premier président au parlement de Dijon, et conséquemment neveu de l'abbé de Cîteaux, qui était le frère utérin de Jean Bouchu. Il avait été élu abbé de la Ferté le 15 février 1655 ; il le fut de Clairvaux le 16 du même mois de l'année 1776.

(3) « Tunc autem R. D. de Trappa super supradicti Brevis receptione, aliqua proponere ut sibi liceret supplicavit ; data est ei a Capitulo generali licentia ea quæ vellet in præsentia proponendi ; et ne ab ipso dictorum periret memoria, eadem scripto mandandi et Actis Capituli generalis inserendi. »

qui sa mauvaise santé ne permit pas d'en prendre une connaissance approfondie ; néanmoins, par respect pour le Saint-Siége et l'autorité du roi, mon avis est qu'on y doit adhérer, jusqu'à ce que, cependant, sous le bon plaisir de Sa Majesté, on obtienne la liberté de se pourvoir en cour de Rome, pour aviser à des moyens plus heureux et plus efficaces de relever notre Ordre de l'état de décadence où il est malheureusement tombé. Voilà ce que ma conscience m'a fait une loi de déclarer publiquement, me réservant en temps et lieu de fournir de plus amples renseignements (1). » Sur la demande qu'il en fit, sa protestation fut insérée dans les actes du Chapitre.

Pendant qu'il parlait avec ce ton d'assurance et de fermeté, tous les yeux étaient fixés sur lui : le plus profond silence régnait dans ce grand auditoire. Vous eussiez dit qu'on craignait de perdre une seule de ses paroles : tant on éprouvait de plaisir à entendre un si habile homme s'exprimer en latin avec autant d'aisance, de clarté et de grâce que si ç'eût été sa propre langue. « Je sais, dit l'abbé Thiers, d'un des plus illustres abbés de l'Ordre de Cîteaux qui était présent à ce Chapitre, lorsque cette scène s'y passa, qui m'a assuré fort positivement que M. de la Trappe y parla avec tant de vigueur et d'éloquence qu'il fit trembler M. Vaussin, ce qui fut remarqué de toute l'assistance (2). » Mais dissimulant sa frayeur et son embarras, pour intimider ceux qui auraient été tentés de l'imiter, il prit un ton de hauteur, blama sévèrement les paroles qui venaient d'être prononcées, ajoutant qu'il était dans la dernière surprise de voir un homme si jeune et si nouveau dans l'Ordre, parler avec tant de liberté et de hardiesse qu'on ne le souffrirait pas même dans un religieux qui aurait blanchi sous la discipline (3).

L'abbé de Rancé qui ne sut jamais ce que c'était que faiblir, quand il fallait soutenir la bonne cause, répondit poliment, et sans se déconcerter,

(1) *Opposition de l'abbé de la Trappe, telle qu'elle est couchée dans les Actes du Chapitre de* 1667 :

Et si testis fuerim illorum quæ in reformatione generali Romæ peracta sunt, noverim quibus consiliis negotium confectum fuerit, atque plura dubia, obscura, sanctæ Regulæ et antiquis Ordinis statutis adversantia, Brevi inserta fuisse, contra R^mi^ Pontificis mentem, cui de re ob valetudinem infirmam perpauca relata sunt, nihilominus, Sedis Romanæ nomine et Regis auctoritate compulsus, Brevi assentiendum sentio, usque dum tamen, concedente Rege, facultas detur Romam confugiendi, ut facilius et efficacius Ordinis misere collapsi saluti consulatur. Hæc, suadente conscientia, nunc palam declaranda existimavi, plura pro tempore et opportunitate dicturus.

(2) *Apologie de l'abbé de la Trappe*, c. XXIII, p. 277 et 288. — Tout ce chapitre est une excellente réfutation de ce qui a été avancé par le P. de Sainte-Marthe, dans ses *Lettres*, p. 184.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 538.

qu'à la vérité, il était jeune dans l'Ordre, mais qu'il était assez vieux docteur pour avoir droit de dire son avis sur une affaire qui le touchait de si près, et dont il avait plus de connaissance que personne: « Oui, ajouta-t-il, je soutiens que depuis la dernière audience que le Pape m'a accordée, le 21 février 1666, jusqu'au 19 avril suivant, qui est la date que porte ce bref, Sa Sainteté ne l'a ni vu, ni ne l'a pu voir. Je soutiens encore que cette clause qui impose un silence éternel à l'Étroite-Observance, n'est point du Pape, et qu'elle y a été insérée contre ses intentions; car quelle apparence que ce saint Pontife, qui les avait si pures, ait voulu par ce silence lier les mains à Dieu, tenir la vérité captive, arrêter les mouvements de l'Esprit-Saint, et ôter à jamais à son Église l'espérance de voir refleurir la piété dans un si grand Ordre? Au reste, continua-t-il en jetant les yeux sur tous les Pères de la Réforme, je ne parle point ici comme particulier, je ne fais qu'exprimer les sentiments de tout un grand corps, dont j'ai l'honneur d'être membre. »

En même temps, les abbés de Prières, de Foucarmont, de Cadouin, de la Vieuville et tous les autres Réformés au nombre de quinze, se levèrent et déclarèrent qu'ils protestaient, ainsi que l'abbé de la Trappe, contre la réception du bref, et qu'ils en demandaient acte (1).

Une pareille unanimité parmi les principaux membres de l'Étroite-Observance, ne pouvait que donner de l'inquiétude; Dom Tedenat, un des promoteurs du Chapitre, prenant l'abbé de Rancé à partie: « Vous vous opposez donc à l'arrêt du roi, lui dit-il? » — « Non, répondit l'abbé, loin de m'y opposer, j'espère que Sa Majesté aura ma conduite pour agréable, quand j'aurai eu l'honneur de lui exposer mes raisons, et qu'elle ne nous refusera pas de nous pourvoir en cour de Rome (2). »

Tandis qu'on écrivait sur les registres du Chapitre, la protestation des Réformés, l'abbé de Rancé qui n'était pas éloigné du secrétaire, s'approchait de lui de temps en temps, pour s'assurer s'il l'a transcrivait fidèlement; il y était assez intéressé pour prendre cette précaution, et la suite fit voir qu'elle n'était pas inutile. Cependant l'abbé de Cîteaux, outré de dépit, lui répondit avec dureté et avec aigreur; mais, lui, uniquement content du témoignage de sa conscience qui ne lui faisait aucun reproche à ce sujet, ne répliqua que par son silence (3).

Enfin, il fallut donner lecture de l'acte d'opposition des abbés de l'Étroite-Observance; ce fut alors une réclamation générale. Ils se levèrent

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 360 et 361.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 93; — Marsoll., t. I, p. 383 et 394.
(3) Le Nain, t. I, p. 94.

tous, accusant hautement l'infidélité du secrétaire qui, par une indélicatesse peu digne d'un homme d'honneur, avait dénaturé leurs pensées, de manière à attirer sur eux l'indignation du Pape et du roi. Avant donc de la signer, ils exigèrent qu'elle fût corrigée (1).

Cependant l'abbé de Cîteaux, réfléchissant à la conduite qu'il avait tenue envers l'abbé de Rancé, comprit qu'il ne lui était ni utile ni honorable de rompre avec une personne de ce mérite. Il lui adressa donc, à la fin du Chapitre, des excuses et des compliments, lui demanda son amitié et lui promit la sienne. Pour lui en donner des marques à l'instant même, il le nomma visiteur des provinces de Normandie, de Bretagne et d'Anjou (2). Mais l'abbé, sur qui l'ambition n'avait aucune prise, et qui ne respirait que l'obscurité et le silence de la solitude, refusa poliment, et se hâta de retourner en son monastère, pour mettre la dernière main au grand ouvrage qu'il avait si heureusement commencé.

L'opposition que les abbés réformés avaient faite au Chapitre, fut mal reçue à Rome. La Congrégation du bref en parut surtout vivement piquée (3). Clément IX, successeur d'Alexandre VII, dans sa bulle de confirmation des actes capitulaires, s'exprimait sévèrement à ce sujet en ces termes :

« Quant aux protestations faites dans ledit Chapitre par l'abbé de la Trappe et ses adhérents, à l'effet de demander un nouvel appel au Saint-Siége des lettres de notre prédécesseur Alexandre VII, sous prétexte qu'on y a introduit plusieurs choses obscures, douteuses, opposées à la règle et aux statuts antiques de l'Ordre, contre les intentions de ce pontife, à qui on n'aurait presque rien communiqué de cette affaire à cause de sa mauvaise santé, nous les rejetons de l'avis des cardinaux et des prélats de la Congrégation, et nous déclarons la dernière téméraire (4). »

Cependant les abbés réformés n'avaient pas voulu manquer de soumission et de respect au Saint-Siége, mais seulement se ménager un nouvel appel et un nouveau bref qui leur auraient assuré des garanties réelles contre la malveillance et les attaques des Mitigés. Il faut avouer, toutefois, que leur protestation avait été rédigée sous une impression de douleur profonde et de découragement, sans peut-être assez de réflexion et de

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 540; — Marsoll., t. I, l. III, p. 393.

(2) Le Nain, t. I, l. II, c. IX, p. 94; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 368.

(3) « Et quantum spectat ad protestationes in dicto Capit. factas ab abbatibus de Fulcardimonnte, de Veteri Villa, de Trappa et ipsis adhærentibus, illas eadem sacra Congregatio rejicit et hanc ultimam temerariam declarat. » (Ex Decret. Sacræ Congregat. Tiré du manuscrit de la Biblioth. de Troyes, nº 179.)

(4) Breve SS. D. N. Clementis pap. IX, super Actis Capituli gener. celebr. 9 maii et S. datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem die 26 januarii 1669, Pontif. ann. 2. Sic signatum : J. G. Slusius.

mesure, sous une forme et sur un ton bien capables de leur attirer un pareil blâme. L'abbé de Rancé l'avait faite au nom des abbés de son Observance et comme leur mandataire; mais, un peu plus tard, lorsqu'il eut examiné les choses avec plus de sang-froid et de maturité, quand il fut certain qu'un nouveau recours à Rome était impossible, il revint de ses premiers sentiments, et s'en expliqua publiquement, maintes fois, avec une franchise et une humilité qui l'honorent.

Ainsi, étant un jour consulté par un visiteur de la Commune-Observance s'il était tenu, dans le cours de ses visites, de faire exécuter le bref dans les maisons où on ne le suivait pas, il lui répondit : « Ce bref, quoique défectueux sur plusieurs points, est confirmé de toutes les autorités nécessaires pour lui donner force de loi. Personne n'en peut exempter les religieux de l'Ordre sans des raisons légitimes et canoniques, comme celles des infirmités et des maladies. La volonté des supérieurs n'a rien de suffisant pour nous dispenser d'une observance qui nous est ordonnée par une autorité souveraine, et reconnue, sans contestation, de tout le monde. Les supérieurs majeurs et généraux y sont soumis comme les autres : tout ce qui a précédé ce bref n'a nul fondement légitime, et ne peut être considéré que comme un relâchement et une pure corruption, et ne mérite pas le nom de Mitigation et d'Observance; le seul titre que peuvent produire ceux qui mènent la vie commune, est ce bref : c'est leur unique appui. Ils l'ont demandé avec instance eux-mêmes. L'autorité du roi s'y trouve jointe; le Chapitre général, c'est-à-dire les Pères de la Commune-Observance l'ont reçu à genoux, comme leur étant venu du Ciel : il n'y a aucun lieu de douter qu'on ne soit obligé en conscience de le faire exécuter dans tous les monastères, et que les particuliers ne soient dans l'obligation d'y contribuer par toutes les voies permises et légitimes (1). »

Pendant que l'abbé de Rancé prêchait le respect et l'observation du bref, les Mitigés, qui avaient remué la terre et toutes ses puissances pour l'arracher au Saint-Siége, n'en tenaient aucun compte et le regardaient comme une lettre morte. Des cinquante articles qui le composaient, ils n'en avaient retenu et ils n'en observaient qu'un seul : celui qui leur permettait de manger de la viande. Le vieux Cîteaux était descendu de ces sphères supérieures de l'esprit et de l'expiation où ses saints fondateurs l'avaient placé, et s'enfonçait dans la chair et le sang. Le sensualisme l'envahissait et ternissait sa pureté primitive, comme ces brumes épaisses et traînantes qu'une nuit impure jette sur l'azur des fleuves.

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. IV, p. 94 et 95.

LIVRE IV

Depuis le Chapitre général de Cîteaux (1667), jusqu'à la Requête présentée au Roi (1673).

CHAPITRE PREMIER

Un étudiant du collége des Bernardins vient à la Trappe; des postulants et des novices; l'abbé de Rancé est calomnié au sujet de leur réception; il se défend victorieusement (1667-1668).

Il y avait depuis quelques mois à la Trappe un novice sorti du collége des Bernardins. C'était un écolier qui avait suivi Dom Morony, son professeur. Nous verrons plus tard que la Providence avait sur lui de grands desseins de miséricorde. Aussi, nous croyons-nous obligé d'en dire quelques mots, ainsi que du monastère où il avait pris l'habit religieux avant de venir à Paris.

Cîteaux, qui se plaisait dans les vallées marécageuses, voulut avoir, comme les aigles, quelques nids au milieu des rochers alpestres. Vers l'an 1132, saint Pierre de Tarentaise, le saint Bernard de la Savoie, avec des moines sortis, comme lui, de Bonnevaux, en Dauphiné, avait fondé un couvent, à près de 2,600 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans cette gorge des Alpes qui débouche d'un côté sur la vallée d'Annecy, et de l'autre sur celle de l'Isère. On avait donné à cette maison le nom de *Stamedium*, à cause de sa position au milieu des montagnes, d'où Stamied et Tamié. C'était un sanctuaire où Cîteaux avait voulu faire monter si haut sa prière qu'elle atteignît les derniers sommets du globe, et qu'on y pût répéter chaque jour et en toute vérité : « Monts, glaces et neiges, bénissez le Seigneur ; *montes, glacies et nives, benedicite Domino.* » C'était une colonne milliaire qui devait marquer le chemin aux voyageurs à travers les neiges qui, pendant sept mois de l'année, couvrent la terre de plus d'un mètre

d'épaisseur. C'était une hôtellerie où les étrangers devaient trouver un abri contre les affreuses tourmentes. C'était une grande métairie où des laboureurs d'une espèce nouvelle, allaient couvrir de moissons un sol jusqu'alors couvert de broussailles, en chasser l'ours et le loup pour y faire paître la chèvre, la brebis et la génisse (1).

Cette abbaye, après s'être maintenue assez longtemps dans la régularité, avait fini par tomber dans les désordres que nous avons signalés ailleurs. Les élections des supérieurs s'y faisaient arbitrairement, et comme par droit d'héritage. Ainsi, en 1661, M. Jean-Antoine de la Forest de Saumon en avait été élu abbé, n'étant encore que novice, à peine âgé de seize ans, sans autre titre que celui d'être le neveu de François-Nicolas de Saumon, son prédécesseur. Le premier usage qu'il fit de son autorité, fut de se permettre de quitter son monastère et d'aller à Cîteaux achever son noviciat et y faire profession. Il revint à Tamié, d'où il partit pour le collége des Bernardins de Paris, accompagné d'un novice de son abbaye, presque aussi jeune que lui, son camarade d'enfance, qui appartenait à l'une des familles les plus distinguées du pays : il s'appelait François Cornuty (2).

Nos deux écoliers, par les rares talents dont ils étaient doués, par leur application et leurs succès, eurent bientôt laissé derrière eux tous leurs condisciples. Les Savoyards ont l'esprit moins vif et moins prompt que les Français, mais ils sont plus tenaces; ils n'ont pas, comme nous, la prétention de tout apprendre à la fois, mais ils recueillent chaque jour quelques petites parcelles ; ils liardent la science comme l'argent, et quelques-uns en ont amassé des sommes considérables : nous pourrions en citer plus d'un exemple de nos jours.

Il y avait au collége des Bernardins des étudiants de la Réforme et des étudiants de la Commune-Observance, qui vivaient à côté les uns des autres. Le nouveau et le vieux Cîteaux étaient là en présence. Le jeune Cornuty les observait et les jugeait. Il voyait les Réformés exacts à se lever longtemps avant l'aurore, à réciter leur office, à garder l'abstinence, les jeûnes et le silence, plus recueillis, plus modestes et plus studieux, ne sortant presque jamais. Les étudiants mitigés, au contraire, se levaient assez tard, manquaient souvent à l'office, étudiaient peu, avaient une table bien servie de toutes sortes d'aliments maigres et souvent d'aliments

(1) Chevray, *Vie de saint Pierre de Tarentaise*, p. 241. — C'est ce qu'on lit dans les Diplômes adressés aux moines de Tamié par Charles IV et le roi Sigismond.

(2) Tout ceci est extrait d'un Manuscrit contemporain sur la Réforme de Tamié, qui est entre les mains de S. Em. le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry. — Voir aussi l'excellente *Histoire de Tamié*, par M. Burnier (1865).

gras (1), des récréations bruyantes et de fréquentes sorties. Il vit de quel côté étaient les vrais cisterciens, et, après de mûres réflexions, il se décida à se réfugier à la Trappe. Il allait exécuter sa résolution, lorsque son abbé et son ami, M. de la Forest-de-Saumon, fut atteint de la petite-vérole et abandonné de tout le monde, à cause de la contagion. Sans hésiter un instant, il s'enferma avec lui et se dévoua à son service (2). Lorsqu'il le vit guéri, il partit un jour, à la dérobée, sans être aperçu de personne. Pendant qu'on le faisait chercher dans tout Paris, il s'en allait du côté du Perche, s'écartant des grands chemins et des routes, pour éviter les émissaires qu'on ne manquerait pas d'envoyer à sa poursuite.

Il marchait à travers champs, avec des peines et des fatigues inouïes, sans argent, réduit à demander l'aumône et l'hospitalité dans les fermes ou dans les villages qu'il rencontrait (3). Enfin, après six jours, il put apercevoir la Trappe. Aussitôt, il se mit à genoux et s'écria avec le saint roi David : « Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur, Dieu des vertus! Mon âme est transportée du désir d'y fixer sa demeure! *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum, concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.* » (Psal. 83.)

On ne peut se faire une idée de la douleur et du désespoir de M. de la Forest-de-Saumon, lorsqu'il vit qu'il était impossible de découvrir les traces de son ami et de savoir ce qu'il était devenu. Quand il sut qu'il était à la Trappe, il se consola, parce qu'il espérait qu'il lui serait facile de l'en faire sortir et de le ramener près de lui. Il employa pour cela tout son crédit. Il fit intervenir les supérieurs de l'Ordre, des évêques, des archevêques, de grands personnages de la cour; il écrivit lui-même au fugitif et à ceux qui l'avaient reçu, mais tout fut inutile. Il en eut un violent dépit, et il s'en vengea en faisant une guerre ouverte à l'abbé de Rancé et aux Réformés.

M. Cornuty ayant été admis au nombre des novices, s'avança si rapidement dans la rude carrière de la perfection monastique, que ses maîtres et ses supérieurs en étaient dans l'admiration. L'abbé de Rancé l'estimait et l'aimait beaucoup, et quoiqu'il fût convaincu de la solidité de sa vertu, il voulut la mettre à l'épreuve à la fin du noviciat.

(1) C'était l'abbé de Cîteaux, Dom Vaussin, qui avait introduit tout cela au collége des Bernardins.

(2) Tout cela est raconté très exactement dans le Manuscrit que nous avons sous les yeux.

(3) Il a avoué souvent, depuis, que c'était dans cette cruelle expérience de la pauvreté, qu'il avait appris à avoir pitié des pauvres.

Comme il s'accusait un jour au Chapitre, selon l'usage, de quelques fautes contre la règle, que l'on doit supposer assez légères, l'abbé de Rancé le réprimanda vivement et lui ordonna de prendre la discipline. Lorsqu'il eut fini, il lui dit d'un ton plus sévère encore : « Vous mériteriez qu'on vous chassât de la maison ; ce n'est que par charité et par compassion qu'on vous y a souffert jusqu'alors, mais enfin il faut séparer la brebis galeuse, de peur qu'elle n'infecte tout le troupeau. Allez, sortez du Chapitre, indigne que vous êtes de partager la compagnie des religieux de la Trappe ! »

A ces paroles foudroyantes, le pauvre novice sortit en pleurant et s'en alla dans l'église se prosterner devant le Saint-Sacrement, et offrir cette humiliation au Dieu qui s'est tant humilié pour l'homme. Il tremblait surtout qu'on ne le jugeât indigne d'être reçu à la Trappe. Et cependant, que pouvait-on faire de plus pour l'en dégoûter? Mais c'était un saint, et les saints comprennent et estiment les choses tout autrement que les gens du monde (1).

L'abbé de Rancé, dévoilant le fond de sa pensée et changeant de langage, s'adressa à ses religieux. « Vous savez, mes chers Frères, leur dit-il, vous savez quelle est la régularité et la piété de ce novice ; pour moi, je le regarde comme un vase d'élection, et comme un présent que le Ciel nous a fait ; c'est non-seulement pour nous édifier, mais pour nous humilier et nous confondre que Dieu l'a envoyé parmi nous. Dans la conduite que je garde à son égard, je n'ai eu d'autre vue que de vous donner des preuves de la sincérité de sa vocation, et de vous faire connaître combien il est affermi dans la vertu. Prions Dieu, mes chers Frères, qu'il continue de répandre sur lui ses faveurs, et qu'il lui accorde la grâce de la persévérance. »

Le pauvre humilié vint, après le Chapitre, se jeter aux pieds de l'abbé de Rancé, qui, se radoucissant, lui dit que Dieu était bon, et que s'il profitait mieux de ses grâces à l'avenir que par le passé, il aurait lieu de tout attendre de sa miséricorde. Ensuite, il le renvoya à ses exercices ordinaires.

Quelque temps après sa profession, Dom Cornuty fut envoyé à l'abbaye de Foucarmont, où l'on avait besoin de quelques sujets d'élite pour y soutenir la Réforme. Il fut maître des novices et rendit les plus grands services à cette maison, où il resta sept ou huit ans. Combien de fois ne redemanda-t-il pas à revenir à la Trappe ! Que de prières, de supplications, de gémissements pour qu'il lui fût enfin permis de rentrer dans ces taber-

(1) M. de la Forest-de-Saumon qui apprit tout cela plus tard, de la bouche de l'abbé de Rancé, se plaisait à le raconter.

nacles qu'il avait salués avec amour à son arrivée (1). Au moment où il allait enfin voir ses vœux réalisés, la Providence le rappela dans les montagnes de la Savoie avec une grande mission à remplir.

Comme nous allons voir beaucoup d'autres postulants frapper à la porte de la Trappe, nous sommes bien aise de dire quelques mots de la conduite que l'abbé de Rancé tenait à leur égard.

Plusieurs Ordres monastiques étaient alors organisés en France de telle sorte, qu'on ne pouvait y faire profession qu'argent comptant. Un spirituel prédicateur disait un jour en chaire : « Mes Frères, il y aura après le sermon une quête en faveur d'une pauvre demoiselle qui n'est pas assez riche pour faire vœu de pauvreté. »

Pour entrer à la Trappe, il ne fallait ni patrimoine, ni or, ni argent ; il ne fallait que de la vocation. Celui qui croyait l'avoir, pouvait se mettre en route, sans prendre autre chose avec lui que son bâton de voyage et quelques sous pour vivre et s'abriter sur sa route, s'il ne voulait pas mendier, et on lui ouvrait les portes du monastère, sans lui demander s'il apportait autre chose que lui-même.

Le Père portier allait avertir le Révérend Père abbé, qui faisait aussitôt prévenir le maître des novices qu'un postulant le demandait. Celui-ci s'empressait d'aller le voir à l'hôtellerie pour lui dire ce qu'il devait faire et lui donner quelques livres de piété, comme l'*Imitation de Jésus-Christ*, les Vies des Pères d'Orient (2). Il lui ouvrait le désert avec ses sombres perspectives. Il l'entretenait plusieurs fois et le conduisait aux offices du jour et de la nuit. Après quelques semaines, s'il persistait, il était introduit au Chapitre, où il présentait une supplique au Révérend Père abbé, par laquelle il demandait à être admis comme novice. Il se retirait ensuite, et après la lecture publique de sa supplique, si rien ne s'opposait à son admission, on le faisait rentrer. Il se prosternait alors devant le Père abbé, qui lui disait à haute voix : « *Quid petis?* Que demandez-vous ? » Il répondait : « La miséricorde de Dieu et la vôtre ; *misericordiam Dei et vestram.* » Il se relevait pour entendre l'exhortation qu'on lui adressait sur les devoirs de son nouvel état. Il s'agenouillait ensuite, afin d'embrasser les genoux du Père abbé et ceux des religieux. Le novice renouvelait encore plusieurs fois sa demande au Chapitre, jusqu'au moment de sa profession (3).

(1) Nous avons sous les yeux les lettres que lui écrivait alors l'abbé de Rancé ; nous regrettons de ne pouvoir les citer, mais nous les signalons comme assez intéressantes.

(2) *Règl. génér. abb. de la Trappe*, t. I, p. 172.

(3) Id., *ibid.*, p. 114.

Lorsque le Père abbé jugeait à propos de donner l'habit à un postulant, on lui en faisait prendre la mesure par le Frère tailleur dans le petit parloir (1) : l'étoffe ne devait pas en être neuve, mais cependant assez bonne pour passer l'année du noviciat (2).

Il se présentait à la cérémonie de la vêture avec ses habits séculiers les plus beaux, comme la victime que l'on menait à l'autel ornée de bandelettes et de guirlandes, afin de donner plus d'éclat et de pompe à son immolation. Que ses vêtements fussent de pourpre, de soie, d'argent ou d'or, on ne lui donnait en échange qu'une robe de grosse laine, pour lui faire entendre qu'il venait d'entrer dans la pauvreté et la sainte égalité du cloître. A ce moment, les religieux, debout au Chapitre, chantaient le cantique *Benedictus*, le cantique de l'espérance (3).

On le conduisait ensuite à la cellule des couronnes pour lui couper les cheveux et lui raser la tête; après quoi, il choisissait une des calottes qui étaient sur la table, et recevait sa chape et son chaperon. On avait soin de ramasser les habits mondains qu'il avait quittés, et de les conserver précieusement dans une armoire particulière du vestiaire, comme les trophées d'une grande victoire (4).

Les novices avaient une table particulière au réfectoire, et on leur servait la même nourriture qu'aux religieux. Ils recevaient avec les autres les bêches et les outils pour le travail, mais on devait prendre garde qu'il y eût toujours parmi eux quelques profès, et que jamais deux postulants ne fussent seuls l'un près de l'autre en travaillant (5). Lorsque leur Père maître qui les accompagnait s'apercevait que le travail excédait leurs forces (6), il devait en avertir le Révérend Père abbé. Ils avaient leurs conférences, leurs Chapitres, leurs proclamations, des lectures, une confession chaque semaine et une communion le dimanche. Leur principale occupation était d'apprendre le Psautier (7).

Ce que l'on remarquait surtout dans le noviciat de la Trappe, c'était cette guerre à outrance, cette guerre à mort que l'on y déclarait à la nature; et à la violence des coups qu'on lui portait, on voyait bien qu'il s'agissait de la tuer sans miséricorde. On jetait les novices brusquement, et

(1) *Règlement général de la Trappe,* t. I, p. 173.
(2) Id., *ibid.*, p. 231.
(3) Id., p. 111.
(4) Id., p. 112.
(5) Id., p. 174.
(6) Id., *ibid.*
(7) Id., p. 68, 69, 174, 175.

sans transition, aux antipodes de leurs habitudes, et comme d'un monde dans un monde opposé. Ainsi, on voyait des ecclésiastiques de haut rang, des docteurs de Sorbonne dont le pied n'avait foulé jusqu'alors que les tapis des salons, dont la main n'avait jamais porté que le fardeau d'une plume, s'en aller, armés d'un croc lourd et rude, tirer le fumier des écuries. Un gentilhomme délicat et douillet était chargé de nettoyer les vases de nuit du dortoir, un fier et superbe capitaine de curer les lieux d'aisances (1). « J'ai des novices de qualité sous ma conduite, écrivait l'abbé de Rancé, mais je vous proteste que, s'il y a quelque chose de dur et d'abject à faire dans le monastère, c'est toujours pour eux, et que je les traite extérieurement avec beaucoup moins de considération que les autres. »

Il jugeait de leur vocation par l'ardeur avec laquelle ils se portaient aux exercices monastiques, et par l'entier oubli où ils devaient être de ce qu'ils avaient été ou de ce qu'ils avaient fait dans le monde. Il congédia un jeune homme pour avoir rimé quelques vers à la louange de la solitude, disant : « Que s'il eût été appelé à la vie de la Trappe, il se serait plutôt occupé à pleurer ses péchés qu'à composer des vers (2). » Il ne les croyait pas dignes d'être moines, tant qu'il apercevait en eux quelque soin, quelque pitié de leurs corps. Ainsi, il recula de dix jours la profession d'un novice qui devait avoir lieu le lendemain, parce qu'il avait remarqué que ce novice, en arrachant des herbes, craignait d'être piqué des orties (3).

Lorsqu'ils avaient transgressé la règle, il voulait qu'ils s'en humiliassent par un aveu public et sincère. L'un d'eux, contre la défense qui en avait été faite au Chapitre, ayant lu un papier écrit qu'il avait trouvé; l'abbé de Rancé, qui savait la faute, mais qui ne connaissait pas le coupable, lui ordonna par trois fois, au nom de Dieu et de l'obéissance, devant toute la communauté, de déclarer son péché, assurant qu'il le lui pardonnerait. Personne n'ayant dit mot, il se leva de sa stalle, et s'écria avec feu et d'une voix forte et émue qui fit trembler tout le monde : « Mes Frères, où en sommes-nous ? Cette faute n'est rien, mais cette dissimulation, cette opiniâtreté est quelque chose de si grand dans une communauté où l'on fait profession de servir Dieu avec pureté, que je ne puis me résoudre à y admettre des novices qui ont de telles dispositions, et je prie Dieu qu'il permette que le bras me sèche, plutôt que de recevoir jamais au nombre des religieux de la Trappe, celui d'entre vous qui, ayant fait cette faute, ne veut pas s'en humilier. Il est impossible que celui-là soit jamais un vrai

(1) C'est ce que nous lisons dans les *Relations* de leur vie et de leur mort.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, l. VII, c. XII, p. 655.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 740.

religieux, et qu'il puisse observer notre sainte règle, ni en prendre l'esprit. Retirez-vous tous; peu s'en faut que je ne renvoie tous les novices, de peur que je ne reçoive parmi vous un prévaricateur et un faux pénitent. » Il commanda aussitôt à un prêtre d'aller dire la sainte Messe, afin qu'il plût à Dieu de faire connaître le coupable, et ne pas permettre qu'il prononçât ses vœux.

Le soir du même jour, le novice, vaincu par les remords de sa conscience, vint se jeter à ses pieds; il en eut compassion et le consola; il ordonna un jeûne public au pain et à l'eau à toute la communauté, la fête de sainte Madeleine, pour obtenir, par l'intercession de cette grande pénitente, le pardon de ce malheureux. Mais, comme le figuier maudit, il ne porta jamais de fruits de salut; il tomba dans une si grande tiédeur, qu'il retourna de lui-même dans le monde et y fit un triste naufrage (1).

Quant un postulant se présentait, bien loin de dissimuler les rigueurs du régime de la Trappe, pour ne pas le rebuter, il les lui exposait crûment dans toute leur effrayante réalité. « Si vous êtes décidé, écrivait-il un jour, à abandonner entièrement votre vie à la divine Providence; si l'horreur des longs hivers, l'injure des saisons, la privation de tout commerce, de toute consolation humaine le reste de vos jours; si toutes les suites que peut avoir un pareil renoncement ne troublent point votre cœur; si l'amour de Dieu et le désir d'être entièrement à lui et de n'avoir d'autre occupation que celle d'attendre son avènement; si la vue de l'éternité, qui est toujours plus proche de nous que nous ne pensons, vous fait regarder comme un instant la durée de cette vie, venez (2). »

Après le temps d'épreuve, si le novice était reconnu incapable de supporter le genre de vie de la Trappe, on le priait de sortir, mais avec toute la charité possible. On lui remettait ses hardes et assez d'argent pour retourner dans son pays. S'il avait de la peine à se retirer, on le laissait quelque temps à l'hôtellerie pour le consoler; s'il n'avait plus de refuge ni d'asile, on ne voulait pas qu'il partît avant qu'on lui eût assuré un abri quelque part. Les règlements de la Trappe disaient: « Un monastère est la maison de Dieu; il ne faut pas que personne en sorte affligé ni mécontent (3). »

Ce grand désintéressement, cette austérité, cette pureté de principes dont l'abbé de Rancé faisait profession, devaient lui attirer l'estime et la vénération des pieux moines, et exciter en même temps la jalousie et la haine

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 655.
(2) Id., *ibid.* — Voir le chap. LVIII de la Règle de Saint-Benoît, sur les épreuves des postulants.
(3) *Règl. de la Trappe*, p. 176.

des cloîtres dégénérés. Pour affaiblir le prestige et ébranler la réputation toujours croissante de cette belle œuvre, on supposa une lettre indigne, dont on eut soin de répandre des copies dans tout le royaume. Elle était adressée par l'abbé de Rancé à un postulant de Paris, et on y marchandait son entrée à la Trappe à des conditions si viles, qu'il n'y avait qu'un intérêt bas et sordide qui eût pu la dicter. En voici la substance : « Pour ce qui est de l'argent que vous me promîtes, Monsieur, que vos parents donneraient, c'est avec regret que je vous l'ai demandé; mais ce sont les affaires du couvent, qui sont un peu embarrassées, qui m'y ont obligé. Vous savez que je vous ai dit que vous pouviez, par la commodité du coche, apporter en venant les trois cents livres dont nous sommes convenus; nous n'avons point de personnes à Paris qui fassent nos affaires; si la chose méritait que je m'y transportasse, je le ferais volontiers. L'argent d'ordinaire se donne en entrant (1)...... »

Le fond et la forme d'une pareille lettre en dévoilaient déjà assez la supposition, sans parler de la méprise de l'auteur, qui, ne connaissant pas même le nom de religion de l'abbé de la Trappe, le faisait signer *Frère Pierre*, au lieu d'*Armand-Jean;* on y défigurait jusqu'à son nom de famille. Les gens de bien furent alarmés d'une pareille audace, mais pour lui, uniquement content du témoignage de sa conscience, il laissait circuler cette pièce. Il fut, néanmoins, obligé de rompre son silence, quand le prieur de Saint-Martin, de Pontoise, s'adressa à lui pour être informé de la vérité, et il lui fit cette réponse (2) : « La lettre dont il s'agit est une imagination de celui qui l'a supposée; elle n'est point de mon style ni selon les maximes que je suis pour règles de ma conduite; il ne m'est pas encore arrivé jusqu'ici, par la miséricorde de Dieu, de rien désirer ni exiger de ceux que la Providence a conduits dans notre maison, et toutes les réceptions ont été gratuites. Notre monastère, quoique des moindres de l'Ordre, est assez établi pour n'avoir aucun besoin de ces sortes de secours, que je n'ai jamais cru que l'on puisse exiger en conscience, et sans violer les intentions et les règles de l'Église. Cette lettre est fausse en toutes manières; elle n'a ni le nom de mon baptême ni celui de ma famille, que j'ai entièrement oublié depuis que je suis religieux, et dont je ne me sers plus. »

Après cette lettre, l'abbé de Rancé ne répondit plus à ces calomnies que de la seule manière qui fût digne de lui, c'est-à-dire en se montrant encore plus désintéressé à l'endroit des postulants. Dans le même temps, il s'en présenta un qui avait de grands biens dont il pouvait disposer; il

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 732; — Le Nain, t. I, l. II, c. V, p. 104.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. V, p. 104.

il offrait deux mille écus si on voulait le recevoir. L'abbé ne l'examina qu'avec plus d'attention et de sévérité : il lui trouva quelques défauts contraires à l'état qu'il voulait embrasser, et il le renvoya sans qu'une offre aussi séduisante eût fait la moindre impression sur lui.

Il fournissait même quelquefois de l'argent aux postulants pour les aider à rompre les liens qui les attachaient au monde. Un curé du Dauphiné lui écrivit un jour que, depuis longtemps, Dieu lui inspirait le désir de se retirer à la Trappe pour y faire pénitence. Jusqu'alors il n'avait pu exécuter ce pieux dessein, parce qu'il n'avait pas cru pouvoir abandonner son père, qui était pauvre et qui avait un grand besoin de lui. L'abbé de Rancé lui demanda à combien pourraient s'élever les frais nécessaires à la subsistance de son père. Le curé répondit que si son père avait une pension annuelle d'environ cinquante livres, avec ce qu'il possédait déjà, il serait en état de se passer de lui. Quoique ce curé n'eût rien de recommandable que les marques d'une bonne vocation, l'abbé lui proposa d'assurer cette somme à son père; l'offre fut acceptée, et le curé put suivre librement son attrait pour la vie monastique (1).

Pour confondre ses détracteurs, l'abbé de Rancé n'avait qu'à suivre sa belle devise : *Bien faire et laisser dire;* de pareils faits le justifiaient mieux que toutes les apologies du monde.

Les religieux de la Trappe poussaient le désintéressement et la générosité aussi loin que leur digne abbé. Un jour, un pauvre ecclésiastique de Lille se présenta pour entrer dans le monastère; l'abbé de Rancé assembla les Frères, selon l'usage, pour leur demander leur avis; parce que ce bon prêtre avait eu le bras gauche rompu par accident, et comme il lui était presque impossible de s'en servir, il ne pouvait qu'être à charge à la maison. Cependant, il avait toutes les qualités nécessaires et Dieu l'appelait visiblement. L'abbé de Rancé proposa donc la chose au Chapitre, et voulut, selon la coutume, recueillir les voix, en commençant par le plus jeune des religieux, qui lui répondit : « Puisque vous voulez bien, mon Père, nous consulter sur une chose que vous pourriez mieux décider vous-même, et que vous nous faites la grâce de nous demander notre avis, je vous dirai, mon Père, que le mien serait de recevoir au plus tôt cet homme, que Dieu appelle; et s'il ne peut travailler, nous mettrons tous nos bras à son service. » Cet avis toucha si fort les Frères qui étaient présents, qu'ils se levèrent aussitôt et opinèrent tous comme lui. L'abbé de Rancé fut heureux d'applaudir à ce généreux élan. Il fit introduire le pauvre manchot,

(1) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe,* t. II, p. 372 et suiv.

et lui annonça qu'il venait de trouver cent bras pour remplacer le sien, et qu'ainsi, il n'y avait plus d'obstacle à son admission (1).

CHAPITRE II

L'abbé de Beaufort réforme Septfons, à l'exemple de l'abbé de Rancé ; conversion de l'abbé Le Camus ; Pierre Le Nain, fils d'un maître des requêtes, quitte Saint-Victor pour la Trappe (1667-1668).

Après les épreuves des grandes tribulations, Dieu ordinairement se plaît à récompenser la foi et la résignation de ses serviteurs en leur envoyant des consolations selon la mesure de leurs douleurs; c'est ce qu'il fit pour l'abbé de Rancé. Au sortir des luttes du Chapitre général de Cìteaux, à peine rentré dans son monastère, il y vit arriver plusieurs religieux de divers Ordres, avec la ferme résolution de l'aider dans l'œuvre de sa Réforme. Le premier fut Dom Rigobert Lévêque, religieux cistercien, ancien maître des novices à Clairvaux et prieur de Hautefontaine. Comme il soupirait depuis longtemps après une vie plus conforme à la règle qu'il avait promis d'observer, il ne vit que la Trappe où il pourrait retrouver le vieux Cìteaux, dont il était en quête. Il y vint au mois de juillet de cette année, avec la permission de l'abbé de Clairvaux, qui avait, ainsi que nous l'avons dit, une estime singulière pour l'abbé de Rancé et sa maison. Dom Rigobert fut un de ceux qui aidèrent le plus notre pieux réformateur, comme nous le verrons plus tard (2).

Dans cette grande débâcle de l'Ordre de Cìteaux, parmi les monastères qui étaient dans le plus affreux état de décadence, on citait surtout Septfons, fondé en l'an 1132, par les seigneurs de la maison de Bourbon, dans la province du Bourbonnais, à un quart de lieue de la Loire, non loin de la ville de Moulins, et dans le diocèse d'Autun. On n'avait pas même pris la peine de réparer les bâtiments, qui s'en allaient croulant, et ces ruines matérielles étaient l'image d'autres ruines plus déplorables encore (3).

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 491.

(2) Voir Relation de la vie et de la mort de Dom Rigobert, dans la *Relation de la Vie et de la mort de quelques Relig. de la Trappe*, in-12, p. 148 ; Paris, Michalet, 1702.

(3) Descript. de l'abbaye de Septfons à madame la marquise d'Alègre, imprimée plus tard dans le *Recueil de plusieurs lett. et pièces de la Trappe*, in-12, p. 151.

Cette abbaye, qui autrefois était capable de nourrir plus de cent religieux, sans compter les grandes aumônes qu'on y faisait, ne pouvait alors suffire à l'entretien de trois malheureux moines, qui ne voyaient chez eux d'autres pauvres qu'eux-mêmes. Ses revenus étaient absorbés et dissipés par l'abbé commendataire, messire Eustache de Beaufort, jeune homme de grande famille, qui ne songeait qu'à faire joyeuse vie dans le monde avec l'argent du cloître.

Mgr d'Autun, son évêque, l'ayant averti, un jour, que s'il ne faisait une retraite pour régler ses mœurs et mettre ordre à sa conduite, il serait forcé de porter à la cour des plaintes contre lui, il lui avait répondu, comme en se moquant : « Je ferai donc cette retraite aux Cordeliers, Monseigneur ? — Il ne m'importe, dit l'évêque, pourvu que vous changiez vos manières de vivre, qui scandalisent les gens de bien. » L'abbé de Beaufort crut devoir se retirer quelques jours dans un couvent de Cordeliers, bien plus pour éviter le coup dont on le menaçait, que dans le dessein de travailler sérieusement à sa conversion. Mais la Providence, qui avait ses vues sur lui, permit qu'il tombât entre les mains d'un religieux fort pieux et très capable de toucher son cœur et d'éclairer son esprit. Il ouvrit enfin les yeux, fit une confession générale et voulut embrasser l'état monastique, tant pour expier ses fautes que pour réformer son abbaye de Septfons (1). Ceci se passait à la fin de 1663, au moment où l'abbé de Rancé faisait son noviciat à Perseigne : son exemple portait déjà des fruits de salut.

Dieu fit la grâce à M. de Beaufort d'exécuter son double projet, mais ce ne fut pas sans de grandes difficultés et d'énormes contradictions dans les commencements. Sa famille partageant avec lui les revenus du monastère, il lui fallut soutenir contre elle un procès qu'il gagna. Il en eut un autre avec les anciens moines, qui repoussaient la Réforme, et il fut décidé que des rentes de son abbaye, il paierait une pension à chacun de ces religieux qui ne voudraient pas se réformer, et qu'il lui serait permis de prendre des novices.

L'abbé de Beaufort essaya de faire revivre à Septfons le premier Cîteaux; mais il eut beau élever la voix pour appeler des compagnons, il cria dans le désert, personne ne lui répondit. Il vint à la Trappe au mois de juillet de cette année, pour consulter l'abbé de Rancé et lui demander quelques-uns de ses religieux. Il trouva, dit-on, tant de piété, de sagesse et de discrétion dans ce saint abbé, qu'il aurait voulu renoncer à sa dignité pour

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. IV, p. 96.

mourir en simple cénobite sous sa discipline; mais le Révérend Père n'y consentit pas. Plus empressé d'étendre aux autres monastères le bienfait de la Réforme, que d'acquérir pour le sien un excellent religieux, il dit à Dom Eustache : « Vous vous sauvez seul en restant ici, tandis que vous vous sauvez avec beaucoup d'autres, si vous retournez à Septfons. » Dom Eustache suivit ce conseil, malgré les répugnances de son humilité (1). L'abbé de Rancé n'épargna rien pour l'aider à établir sa réforme. Il admit à profession un de ses meilleurs novices, et lui ayant adjoint trois autres Frères, il les lui confia, et ils partirent ensemble, emportant avec eux les vieilles traditions cisterciennes.

De nos jours, les Trappistes qui s'étaient fixés à l'abbaye du Gard, près de Pecquigny, diocèse d'Amiens, ayant été forcés de quitter cette maison, se sont réfugiés à Septfons, il y a vingt ans. C'est une des plus nombreuses et des plus édifiantes communautés de la Congrégation de l'abbé de Rancé. On y retrouve le véritable esprit de ce grand réformateur et de son fidèle disciple, M. de Beaufort.

L'abbé de Rancé avait eu pour ami de sa jeunesse et pour compagnon de ses divertissements et de ses dissipations, Étienne Le Camus, d'une ancienne famille de robe, troisième fils de Nicolas Le Camus, conseiller du roi et intendant de ses armées. Ses frères étaient tous pourvus de charges importantes, et lui, était aumônier du roi. Entraîné par le torrent de la cour, il aima le monde et en fut aimé pendant près de vingt ans (2). Le parti qu'avait pris l'abbé de Rancé de se retirer dans un désert, pour y vivre et y mourir, l'avait ému profondément, mais ne l'avait pas changé. Les lettres qu'il en reçut depuis, modifièrent sensiblement ses sentiments et sa conduite. Enfin, en 1667, il prit la résolution d'aller voir la Trappe de ses propres yeux. M. des Lions, dans son Journal, nous a raconté les résultats merveilleux de cette visite. « Le 18 décembre, dit-il, j'ai vu M. de Sainte-Beuve, de qui j'ai appris que l'abbé Le Camus était véritablement converti. Il est allé à l'abbaye de la Trappe, et en est revenu si touché, que le roi a pris plaisir à son récit de l'austérité de l'abbé de Rancé et de ses moines, et qu'il lui a fait faire ce récit par deux fois, en présence de la reine, des princesses de Conti, de Longueville et de plusieurs autres. Il s'est défait de son bénéfice de 40,000 livres de rentes, pour n'y être pas entré canoniquement par quelque confidence, et il ne s'en est rien réservé. Il a aussi voulu se démettre de sa charge d'aumônier, mais le roi ne l'a

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 720.
(2) *Dict. hist.*, t. II, p. 413. — Voir les *Lettres du docteur Arnauld*, t. IX.

pas voulu. Il a refusé l'évêché de Bazas, après avoir pris l'avis de quelques pieux et sages docteurs, et il a déclaré qu'il n'en accepterait aucun autre (1). »

De toutes les conquêtes que fit l'abbé de Rancé, celle-ci fut peut-être la plus belle et certainement la plus délicieuse pour lui. Sauver une âme, quelle grande joie au ciel et sur la terre! mais si cette âme est celle d'un ami, quel bonheur inexprimable!

Au mois de janvier suivant, Benoît Deschamps, gentilhomme normand, plein de piété et de science, qui avait passé sa jeunesse dans la crainte de Dieu et l'innocence, vint, à l'âge de vingt-six ans, s'ensevelir à la Trappe, avec son printemps, ses espérances et sa vie tout entière (2). Il y fut suivi de Jacques Puiperron (3), religieux célestin, qui prit l'habit le 4 septembre 1668, après avoir postulé plus d'un an. Ses confrères, ayant appris où il s'était retiré, publièrent partout qu'il était excommunié, et l'abbé de la Trappe aussi, pour l'avoir reçu contre les priviléges de leur Ordre. Le provincial et le prieur de la maison de Paris le réclamèrent, mais l'abbé de Rancé répondit qu'il n'avait rien fait, en cela, que de conforme aux règles de l'Église, aux saints Canons et aux exemples des Pères de la vie monastique; qu'on pouvait sans difficulté quitter une Observance commune pour en embrasser une plus étroite, après en avoir demandé la permission à son supérieur, quand bien même on ne l'aurait pas obtenue. Il déclarait, en finissant, que sa conscience lui faisait un devoir de leur répondre par un refus. Cette réponse si ferme et si précise les déconcerta, et ils prirent le parti de cesser pour le moment leurs poursuites et de garder le silence.

Ce fut là l'origine et le commencement de la guerre que les supérieurs des Ordres relâchés déclarèrent à l'abbé de Rancé. Car c'était ordinairement leurs meilleurs sujets qui les quittaient pous se sauver à la Trappe, et regardant, avec leur amour-propre froissé, cette préférence comme un reproche et un affront, ils ne lui pardonnaient pas, et ils se vengeaient en ne cessant de le dénigrer, lui et sa maison.

Deux mois après, un chanoine régulier de Paris vint se jeter à ses pieds pour lui demander l'habit de Cîteaux. C'était Pierre Le Nain, fils de Jean Le Nain, maître des requêtes, l'un des plus dignes magistrats du XVII[e] siè-

(1) *Journaux de M. des Lions, doyen de la Faculté de théologie de la maison de Sorbonne et de l'église de Senlis.* (Biblioth. Impér., fonds de Sorb., in-4° de 670 p., n° 1258.)

(2) Benoît Deschamps, de Rouen, profès le 31 février 1669. (Liste des religieux de chœur de la Trappe, etc., recueillie par les soins de M. le chev. d'Espoy, t. IV des *Relations*, p. 373.)

(3) Profès le 4 sept. 1669. (Voir Le Nain, t. II, l. II, c. IV, p. 37.)

cle. A peine était-il sevré, qu'Anne de Bragelonne, sa grand'mère (1), la fille spirituelle de saint François de Sales, voulut l'avoir près d'elle, afin de le former dès sa plus tendre jeunesse à la piété chrétienne, et lui transmettre quelque chose de l'esprit du saint évêque de Genève. Aussi fut-il un enfant de bénédiction (2). Sa famille était dévouée de vieille date à Port-Royal (3), et dès l'âge de dix ans, il fut placé dans les petites écoles de cette maison, avec ses deux frères, Jean Le Nain, depuis conseiller en la grand'chambre, et Sébastien Le Nain de Tillemont, si connu par ses savants Mémoires sur les premiers siècles de l'Église. Il eut pour maîtres Lancelot, Walon de Beaupuis et Nicole, qui lui inspirèrent ce goût des belles-lettres qu'il conserva toute sa vie (4).

Il passa saintement les jours de son adolescence, à l'abri des orages des passions, s'efforçant d'orner son âme des trésors de la vertu et de la science (5). Il conçut de bonne heure un tel mépris du monde, qu'il se retira, n'ayant que vingt ans, dans la Congrégation de Saint-Victor, où il eut pour collègue le célèbre Santeuil, et pour ami le pieux Simon Gourdan, fils d'un secrétaire du roi et de Marie de Villarez (6). Ce dernier étant entré au noviciat le 25 janvier 1661, avait jeté les yeux autour de lui, cherchant quelqu'un qu'il pût se proposer pour modèle; il l'avait trouvé dans Pierre Le Nain, et il s'était étudié à l'imiter. Il avait toujours la vue sur lui, à la chapelle, sous les cloîtres, au réfectoire, à l'étude et partout, et il ne pouvait se lasser de l'admirer. Le Père Le Nain n'était pas moins touché de la modestie et de la ferveur du jeune Gourdan (7). Les novices étaient astreints au plus rigoureux silence : celui-ci eut à peine quitté l'autel où il venait de prononcer ses vœux, qu'il vint se jeter dans les bras de son cher confrère et lui ouvrir son cœur. Ces deux religieux, sans s'être dit un mot, s'étaient devinés; ils s'étaient rencontrés et connus dans le sanctuaire de leurs âmes. Il se forma entre eux une liaison intime que rien ne fut capable de rompre (8).

Saint-Victor avait été autrefois l'asile de la piété et des saintes lettres, sous les vénérables Hugues et Richard; ce n'était plus alors qu'une douce

(1) Fille de Martin de Bragelonne, seigneur de Charonne, et de Catherine Abra de Raconis, qui avait épousé Jean Le Nain, seigneur de Beaumont, mort sous-doyen du Parlement. (*Discours généal. de la maison de Bragelonne*, Paris, 1689, Bibl. Imp.)

(2) D'Arnaudin, *Vie de Dom P. Le Nain*, p. 4, 5, 6. (Biblioth. de Troyes.)

(3) Voir Sainte-Beuve, *Port-Roy.*, t. III, p. 498.

(4) Voir Goujet, *Vie de Nicole*, et le manuscrit n° 160, Orat., Biblioth. Impér.

(5) Niceron, *Mémoires*, t. II, p. 311 et 314.

(6) *Abrégé de la vie de Dom Le Nain* (en tête de son *Hist. de l'abbé de Rancé*, p. 1).

(7) *Vie du vén. P. Gourdan*, Paris, 1755. (Biblioth. de Besançon.)

(8) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 730.

et trop facile solitude, où l'on se retirait encore de loin en loin pour y prier et y étudier, mais le plus souvent pour y vivre à l'aise, un pied dans le cloître, un pied dans le siècle. Pierre Le Nain, avec ses goûts et la délicatesse de sa vertu, ne pouvait se plaire longtemps là et au milieu du bruit de Paris. Brûlant du désir d'être un véritable moine, à l'âge de vingt-huit ans, il forma le projet de quitter ces lieux, où il ne trouvait pas la paix de son âme, et de s'éloigner de ses parents et de ses amis pour être plus près de Dieu (1).

Il aurait voulu se sauver sans rien dire à personne, mais l'amitié lui faisait un devoir d'avertir le Père Gourdan, et quoiqu'il en coûtât à son cœur, il lui confia, sous le sceau du secret le plus sacré, la résolution qu'il avait prise. On se figurera aisément quelle dut être la désolation de cet excellent ami; il mit tout en œuvre : ses prières, ses supplications et ses pleurs pour le décider à rester; ce fut en vain. Au moment terrible du départ, tout ce qu'il put faire fut de contenir ses larmes, qui auraient trahi le secret qu'il avait promis, et pour mieux le garder, il alla à l'église se cacher dans la chapelle de saint Thomas de Cantorbéry, où il resta longtemps en oraison, recommandant à Dieu et à la sainte Vierge le succès de cette retraite, si elle était pour sa gloire et pour le salut de son pieux et fidèle ami (2). Il reparut, quelques heures après, au milieu de la communauté, sans rien laisser paraître sur sa figure des cruelles émotions de son cœur.

Le Père Le Nain n'étant pas venu aux exercices réguliers, comme il était exact, on le crut malade : on alla dans sa cellule, on ne l'y trouva pas. Les chanoines de Saint-Victor, qui avaient la permission de sortir dans la journée, devaient rentrer pour l'office et le repas du soir. On attendit vainement le fugitif. On envoya dans sa famille et chez ses connaissances de Paris : personne ne l'avait vu. On commença, dès lors, à avoir de grandes inquiétudes, qui allèrent toujours croissant. On faisait les conjectures les plus étranges. Le Père Gourdan restait impénétrable. Ce ne fut qu'après cinq ou six jours que l'on reçut une lettre par laquelle le Père Le Nain conjurait ses supérieurs de le laisser à la Trappe. Jamais plus grande surprise : le conseil s'assembla, et il fut résolu qu'on écrirait à l'abbé de Rancé pour le réclamer (3). Il ne répondit point.

Messieurs de Saint-Victor s'adressèrent à l'archevêque de Paris, de Péréfixe, pour faire de nouvelles instances; mais, ayant été informé que Pierre Le Nain avait observé toutes les formalités prescrites par les Ca-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 730; — *Abrégé de la vie de D. Le Nain*, p. 2.
(2) *Vie du vén. P. Gourdan*, p. 20.
(3) D'Arnaudin, *Vie de Dom P. Le Nain*, p. 20.

nons, ce prélat reconnut que son entrée à la Trappe était régulière, et qu'il pouvait y rester (1). Il fit profession le 21 novembre 1669, un an juste après sa prise d'habit (2). Il semblait n'avoir d'autre but que de marcher sur les traces de l'abbé de Rancé, qui était à ses yeux le type du vrai cénobite. Il lui était si fort attaché qu'il ne le quittait presque jamais. Le digne abbé, de son côté, l'eut bientôt apprécié : ce fut son confident et le dépositaire des secrets de son cœur.

Après sa profession, M. Le Nain, son père, voulut que la pension qu'il lui payait à Saint-Victor passât avec lui à la Trappe. L'abbé de Rancé la refusa ; M. Le Nain répondit qu'il ne retiendrait jamais cet argent, qu'il l'avait donné à Dieu dans la personne de ses serviteurs, et qu'il aimerait mieux le jeter dans la Seine que de le garder (3). Alors l'abbé de Rancé céda pour ne pas le contrister ; mais il eut soin de lui mander que c'était malgré lui, quoiqu'il fût autorisé à le faire par la règle de Saint-Benoît (4).

CHAPITRE III

Le cardinal de Retz et la Trappe; Réforme de l'abbaye d'Orval (5) (1668).

Parmi les postulants qui se présentèrent cette année, il en est un qui dut bien surprendre et embarrasser davantage l'abbé de Rancé : c'était, qui pourrait, hélas ! le deviner ? c'était le cardinal de Retz.

Revenu en France, en 1661, il avait fait sa paix avec le roi, et obtenu, en dédommagement de son archevêché, dont il s'était démis, la riche abbaye de Saint-Denis. Retiré dans sa terre de Commercy, il avait le temps d'y méditer les années éternelles, et de gémir sur les désordres de sa jeunesse et les fautes de toute sa vie. Dans un moment de ferveur, touché de tout ce qu'il entendait dire de la Trappe, il avait formé le projet de s'y renfermer pour y finir ses jours, et il en avait écrit plusieurs fois à l'abbé, qui

(1) *Abrégé de la vie de Dom Pierre Le Nain* (en tête de son *Hist. de l'abbé de Rancé*, p. 2).

(2) Il entra vers la fin d'octobre 1668, fit profession le 21 novembre 1669, et mourut le 14 décembre 1713. Il resta donc 47 ans à la Trappe.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 731.

(4) La règle de Saint-Benoît (c. 58 et 59) permet de recevoir ce qui est offert volontairement et d'en passer un acte de donation.

(5) Ancien duché de Luxembourg, à deux lieues et demie de Montmédy.

se contentait de lui répondre qu'il fallait réfléchir beaucoup devant Dieu sur une affaire de cette importance (1). Le cardinal, n'osant confier toute sa pensée à une lettre, craignant aussi, probablement, de réveiller par un voyage, qu'il ne pourrait cacher, les soupçons de la police du roi, le pressa de venir le trouver. Celui-ci, après quelques excuses qui ne furent point acceptées, prit le parti daller à Commercy, afin de juger par lui-même de ses dispositions présentes (2).

Avant son départ, il reçut des lettres de Charles-Henri de Benzeradt, qui avait revêtu l'habit cistercien au monastère d'Orval, à l'âge de vingt ans, en 1665, et qui en avait été élu abbé l'année suivante (3). C'était une âme noble et grande, qui avait le sentiment de ses devoirs, et qui n'était pas sans remords en voyant tout ce qui se passait dans la maison qui lui avait été confiée. Ayant entendu parler de l'abbé de Rancé et de son œuvre, il voulut lui écrire pour lui dire l'impression qu'avaient faite sur lui son exemple et les bénédictions que le Ciel répandait sur sa nouvelle Réforme, et pour lui annoncer qu'il était résolu de l'imiter, en rétablissant la régularité antique à Orval.

Il avait déjà fait quelques essais, mais il rencontrait beaucoup d'obstacles et en prévoyait de plus grands encore pour l'avenir. « J'aurais besoin, lui disait-il, non seulement de vos conseils, mais d'une entrevue qui me paraît très difficile, ne pouvant, dans ces commencements, quitter notre monastère pour un temps aussi considérable qu'il me faudrait pour aller jusqu'à la Trappe. Je laisse à votre prudence de trouver les moyens d'accorder tant de choses incompatibles. »

L'abbé de Rancé répondit, le 24 mars, qu'il ne pouvait recevoir une joie plus sensible que celle d'apprendre la grâce que le Seigneur lui avait faite, et les saintes intentions où il était de reprendre la pénitence et le premier esprit de Cîteaux; que ce dessein était tellement de Dieu, et que son doigt y paraissait si sensible, qu'il n'y avait pas lieu de douter qu'il ne lui donnât les moyens de s'y appliquer, et de travailler avec succès à sa sanctification et à celle de ses frères.

« Quelque incapable que je me croie, ajoutait-il, de vous donner nul avis, je ne laisserai pas de faire tout le chemin que vous désirez, pour avoir la consolation de vous entretenir sur ce sujet, et de prendre part aux lumières que Notre-Seigneur vous donne.

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p. 733.
(2) Le Nain, t. I, p. 100.
(3) *Gall. christ.,* t. XIII, p. 633.

« Il ne faut pas que vous soyez surpris des contradictions qui se présentent dans l'exécution d'une résolution si sainte : c'est le caractère des ouvrages de Dieu d'être combattus et de trouver des oppositions dans l'esprit des hommes ; elles sont plus dangereuses quand elles nous viennent de la part de ceux qui font profession de piété, mais on n'y doit pas déférer davantage. Il suffit, pour demeurer fermes et constants dans nos desseins, que nous les ayons conçus uniquement pour la gloire de Dieu ; qu'ils soient, selon notre profession, conformes à l'esprit des saints, aux exemples et aux règles qu'ils nous ont laissés.

« Je prierai Dieu, mon Révérend Père, qu'il fortifie les dispositions qu'il a mises dans votre cœur ; qu'il vous donne la grâce de contribuer à retirer notre Ordre de cette pitoyable défaillance dans laquelle vous savez qu'il est aujourd'hui, et qu'il empêche que vous ne soyez comme quantité d'autres, qui n'y pensent pas et qui sont ensevelis dans ses ruines (1). »

Il lui confiait ensuite que, devant aller à Commercy, il partirait après Pâques, et passerait par l'abbaye de Haute-Fontaine, qui n'est pas fort éloignée d'Orval ; que s'il voulait s'y rendre, le jeudi d'après l'Octave, il aurait tout le loisir de conférer avec lui. L'abbé d'Orval accepta cette proposition, sauf qu'il le pria de prendre pour le lieu du rendez-vous l'abbaye de Châtillon, également sur sa route, à la place de celle de Haute-Fontaine, et il s'y trouva au moment où l'abbé de Rancé y arrivait (2). Il lui exposa d'abord ce qu'il avait envie de faire, et ce qu'il avait déjà commencé ; mais l'abbé de Rancé ne put goûter son projet. « Vous ne ferez rien par là, lui dit-il, et cette ombre de réformation n'aura ni suite ni consistance. Il faut aller au fond, et statuer sur des principes plus inébranlables. » Là-dessus, il lui exposa tout le plan de la réforme de la Trappe. M. de Bentzeradt en fut effrayé : il la regarda comme une œuvre qui surpassait les forces ordinaires de la nature humaine ; et, ne se croyant pas capable de le suivre avec sa communauté à cette élévation, il se contenta de lui répondre : « Faites donc réflexion, mon Révérend Père, que ce sont des hommes revêtus d'un corps mortel que nous avons à conduire, et non pas des anges (3) ! »

Ainsi, sans penser que, dans ces laborieuses rénovations, il fallait plus compter sur la grâce divine que sur les forces de la nature, il s'en retourna aussi indécis qu'auparavant. Mais Dieu, qui avait résolu de faire dans l'abbaye d'Orval d'aussi grandes choses qu'à la Trappe, ne le laissa pas

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 734.
(2) Le Nain, t. I, l. II, c. v, p. 100.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 735.

longtemps dans ses irrésolutions. Étant de retour dans son monastère, il réfléchit à tout ce que lui avait dit l'abbé de Rancé; il comprit qu'on ne ferait jamais rien de solide pour le rétablissement de l'Ordre de Cîteaux, qu'en remettant en vigueur les premières pratiques des fondateurs; que toute autre réforme ne serait qu'un vain et trompeur palliatif.

Résolu de les embrasser, il envoya, en 1672, à la Trappe un de ses religieux les plus fervents, pour les étudier et s'en instruire. Après son retour, le saint jour de Pâques, 1674, il déclara à ses religieux qu'ils allaient définitivement reprendre l'Étroite-Observance ; c'est-à-dire, l'abstinence, le silence, les veilles, les travaux des champs, les couches dures, pour mourir ensuite, comme à la Trappe, sur la cendre et la paille.

On se ferait difficilement une idée des peines et des ennuis qu'il eut à dévorer, pour opérer un si grand changement; mais il ne se laissa pas décourager (1). Il renouvela sa maison, et par elle plusieurs autres. Dulceldad, en Allemagne, et Beaupré, en Lorraine, sont des essaims partis d'Orval, et emportant avec eux l'esprit de la maison-mère.

L'abbé de Rancé, parti de la Trappe, le mardi après le dimanche de Quasimodo, arriva au château de Commercy la semaine suivante. Son séjour y fut très court. Le cardinal avait toujours plus de saillies que de suite; son goût pour la solitude était plus philosophique que chrétien; son caractère paraissait encore trop indépendant et trop impétueux pour pouvoir se plier aux exigences d'une règle monastique. Il avait des dettes immenses à acquitter, et il ne fallait pas que des créanciers importuns pussent venir frapper à la porte de la Trappe : on ne voulait là que des débiteurs de Dieu. Son cœur n'était pas guéri, comme il paraît dans ses Mémoires qu'il rédigea depuis. On y voit qu'il n'y avait point alors, et qu'il n'y eut jamais plus tard, dans ce prélat fameux, cet ex-archevêque de Paris, ce cardinal célèbre, de quoi faire un Trappiste (2).

L'abbé de Rancé lui représenta que sa maison ne lui convenait nullement, et il lui indiqua d'autres retraites plus douces; mais il prétendait que c'était la Trappe qu'il lui fallait. Sa faiblesse avait toujours été de faire du bruit dans le monde par tous les moyens : il voulait, en renonçant tout à la fois au cardinalat, à son abbaye et à ses biens, tomber avec éclat de

(1) Quot in sacro hoc opere labores exatlandos, qualesve ærumnas devorandas habuerit, vix credas, etc. (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 633.)

(3) Publiés pour la première fois en 1717; écrits de 1670 à 1676, avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui étaient l'image de sa conduite, gâtés par beaucoup d'aigreur et bien d'autres choses encore. Le titre réel est : *La vie du cardinal de Rais*. Michaud et Poujoulat, Collect. des Mém. pour servir à l'hist. de France, t. XXIII.

la pourpre sur la paille. L'abbé de Rancé le connaissait trop, pour ne pas savoir qu'il lui manquait une chose que rien ne peut remplacer : la vocation. Il ne lui conseilla qu'une séparation plus entière du monde, mais il semblait vouloir quelque chose de plus. Ils se quittèrent sans avoir rien pu décider (1).

L'abbé de Rancé n'oublia point dans ses prières et celles de sa communauté son ancien ami de la Fronde, son protecteur à Rome, celui qu'il avait défendu, comme archevêque de Paris, presque au péril de sa vie, devant le cardinal Mazarin. Il lui écrivait quelques années plus tard : « Je ne cesse d'offrir à Dieu votre personne, jour et nuit, avec tout le soin et l'application dont je suis capable ; et quoiqu'il soit écrit que Dieu n'écoute point les pécheurs, je ne laisserai point de continuer à lui demander qu'il la comble de toute sorte de bénédictions et de prospérités : j'entends de celles qui ne sont point sujettes à l'envie des hommes, à la révolution des temps et à l'inconstance de la fortune. Car pour les autres, Monseigneur, elles ne méritent pas d'occuper un seul instant un véritable chrétien, qui doit vivre dans la foi, dans l'attente et dans la vue des choses éternelles ; et, comme par la miséricorde de Dieu, je n'en fais aucun cas, je n'ai garde de les désirer à Votre Éminence. »

Dans la même lettre, avec toute la liberté et l'autorité que lui donnaient son froc et sa vie, il lui rappelait ses anciens projets de retraite et de solitude, et il lui faisait, sur le ton de Bossuet, cette terrible leçon : « Au nom de Dieu, je vous conjure, Monseigneur, de rappeler dans votre mémoire ce que vous eûtes la bonté de me dire la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir à Commercy. Il s'est passé plusieurs années, et l'affaire pour laquelle il me parut que vous aviez tant de passion, tout importante qu'elle est, n'est pas plus avancée qu'elle était pour lors. Cependant tout fuit avec une vitesse effroyable, et l'éternité de Dieu s'approche, dans laquelle, comme dans une mer d'une étendue et d'une profondeur infinie, il faut que les vies des hommes les plus illustres et les plus éclatantes se perdent et se confondent. Je m'assure que Votre Éminence ne condamnera point la liberté que je prends . elle sait quel en est le principe, et elle connaît trop le fond de mon cœur; je la supplie, très humblement, de croire que rien n'y peut être plus avant, ni d'une manière plus vive et plus inviolable que le respect et la fidélité que j'ai pour elle (2). »

Les prières, les conseils et les exemples de l'abbé de Rancé ne furent

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p. 736.
(2) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé,* t. I, p. 47, 48 et 49, lett. XI.

pas perdus pour le cardinal de Retz. Dans ses dernières années, quoiqu'il lui restât encore bien des choses du vieil homme, il était cependant devenu plus doux, plus paisible, plus réservé et plus digne. Il vécut très modestement pour expier et réparer ses folles dépenses. En 1675, précisément après avoir reçu la lettre dont nous venons de parler, il avait pris de nouveau le parti de se séparer du monde, plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Il renvoya même à Clément X son chapeau de cardinal, ne voulant rien garder de ses dignités et de ses honneurs, mais ce pape voulut qu'il le conservât (1).» Enfin, quoique l'on puisse toujours nous objecter ses Mémoires, nous persistons à croire qu'il y a sur toute cette fin de sa vie, un reflet lointain de la Trappe.

CHAPITRE IV

L'abbé de Hautefontaine offre la direction de sa Maison à un religieux de la Trappe, qui la refuse ; l'abbé de Rancé exhorte vivement les Annonciades de Paris à se maintenir dans la sévérité de leurs observances (1669).

L'abbé de Rancé reçut au mois d'août de cette année des lettres de M. l'abbé Le Roy, son compagnon de solitude à Véretz. Il avait quitté son château de Mérentais, qui était assez triste par sa position et jusque dans son nom, pour se retirer à l'abbaye de Haute-Fontaine, qu'il avait permutée contre son canonicat de Notre-Dame de Paris. Cette maison était dans une situation délicieuse, avec de belles eaux, sur une riante colline, au pied de laquelle coulait la Marne (2). Il y jouissait d'un doux repos qu'il consacrait à l'étude. La retraite et l'œuvre de l'abbé de Rancé, son ami, l'avaient beaucoup frappé et beaucoup édifié. En voyant autour de lui des moines qui n'avaient presque plus rien de leur état, il songeait à la Trappe et aux moyens de faire quelque chose d'approchant, sinon de semblable dans son monastère. Lorsqu'il fut décidé à tenter une réforme, il jeta les yeux sur Dom Rigobert, son ancien prieur, et qui s'était fait Trappiste, comme nous l'avons dit plus haut.

(1) *Dict. hist.*, t. VII, p. 425 et suiv.

(2) In colle quem alluit Matrona prope Sanctum Desiderium, nomen suum duxit a fonte qui e supremo collis vertice profluit. — 38 abbas Guill. le Roy, nominatus IX cal. januarii 1665; per 30 annos abbas, incola et cultor. (*Gall. christ.*, t. IX, p. 963.)

Aussitôt, sans consulter les personnes les plus intéressées, sans leur dire un mot de son dessein, ne croyant pas un refus possible, il employa tout ce qu'il avait d'amis en cour, et obtint de Sa Majesté, sur la démission qu'il avait faite de son abbaye entre ses mains, le brevet d'abbé régulier en faveur de Dom Rigobert, et il le lui adressa par l'intermédiaire de l'abbé de Rancé, les conjurant, l'un et l'autre, de ne point perdre de temps dans une affaire aussi importante. L'abbé de Rancé fut très surpris de recevoir ce brevet, et le religieux le fut encore davantage. Ils y pensèrent ensemble; mais rien ne put vaincre l'éloignement que Dom Rigobert avait pour une pareille dignité : « Loin de me croire capable d'être supérieur, disait-il, je ne me suis retiré ici que pour faire pénitence de l'avoir été (1). »

L'abbé de Rancé l'engagea à réfléchir, et lui représenta combien, surtout, il était nécessaire de consulter Dieu avant de prendre une dernière résolution, afin de n'agir que d'une manière conforme à sa volonté.

Après plusieurs jours de prière, Dom Rigobert se trouva plus décidé que jamais à ne pas accepter, et il s'en ouvrit à l'abbé de Rancé. Celui-ci fit de nouvelles instances, mais inutilement. Le religieux aurait voulu que son abbé lui en eût intimé l'ordre, pour mettre sa conscience en repos; mais l'abbé n'avait garde de violenter ainsi son religieux : louant Dieu, au fond de son cœur, de ce que, dans un siècle d'égoïsme et d'ambition, il se trouvait encore des moines assez solidement humbles pour préférer l'obéissance au commandement (2).

Cette résolution prise de part et d'autre, ils la firent connaître à M. Le Roy, qui en fut très affligé. Il voyait par ce refus tous ses bons desseins renversés, de grandes démarches faites en cour devenues inutiles. Il se voyait lui-même exposé à la raillerie des gens du monde, et peut-être aux reproches du roi, pour avoir agi si légèrement. Mais la violence de l'orage qui éclata sur l'abbé de Rancé ne vint pas de ce côté-là : toute la Réforme se souleva contre lui. Il fut accusé de n'avoir point de zèle pour l'accroissement d'un corps dont il était membre. On disait que, par sa faute, il perdait une des plus belles maisons de l'Ordre. On lui reprocha que les intérêts de Dieu ne le touchaient point, et que, pour conserver près de lui un bon religieux, il ne se mettait point en peine de laisser périr un grand monastère.

L'abbé de Prières, qui était toujours considéré comme le chef de l'Étroite-Observance, lui en écrivit dans des termes aussi durs; il trancha

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p. 739.
(2) *Ibid.*, p. 737.

même le mot, et lui dit qu'*il était scandalisé de sa conduite.* S'il avait eu cette fierté, cette hauteur mal placée dont ses ennemis l'ont si souvent accusé, elle aurait sans doute paru ici ; mais rien n'est plus humble ni plus modéré que sa réponse : « Je recevrai toute ma vie, mon très Révérend Père, lui dit-il, avec tout le respect que je dois, les instructions que vous avez la bonté de me donner. J'ai un déplaisir extrême que les sentiments de Dom Rigobert et les miens vous aient paru si extraordinaires et si peu chrétiens, qu'ils vous aient même scandalisé au point que vous me le témoignez. Cela est plus que suffisant pour vous faire connaître que nous sommes tous deux très indignes de la charge et de la conduite des âmes ; il est heureux de n'y être pas engagé, et pour moi, si Dieu m'ouvrait les portes pour en sortir avec autant d'évidence qu'il les lui ferme, pour l'empêcher d'y entrer, je vous assure que je ne serais pas un seul instant dans la place où je me trouve ; il ne m'est pas possible de changer de sentiment sur cette affaire. Si Dom Rigobert et moi, nous nous mécomptons en cela, lui en refusant la prélature, et moi n'ayant pas la hardiesse de lui conseiller de l'accepter, dans un temps auquel les inquiétudes et les ardeurs des hommes sont si vives et si violentes pour les dignités et les charges, j'espère que notre Seigneur Jésus-Christ, qui connaît la disposition de nos cœurs, aura compassion de la faute que nous commettons, et qu'il ne la jugera pas dans sa sévérité (1). »

L'abbé de Rancé était cette lampe de l'Évangile placée sur le chandelier, pour que sa lumière se projette au loin et vienne frapper les yeux de ceux qui sont égarés dans les ténèbres. En voici encore un exemple.

L'Institut des Annonciades dites célestes, à cause de la pureté angélique de la vie qu'elles doivent mener, avait été fondé à Gênes par une sainte veuve, nommée Marie-Victoire Fornaro, en 1617. Il se propagea bientôt de l'Italie en France, et il y en eut un monastère à Paris, par les soins et les libéralités de la marquise de Verneuil et de la comtesse de Hameaux, rue Culture-Sainte-Catherine. Le roi l'autorisa par des lettres patentes du 22 septembre 1622 (2). L'abbé de Rancé y avait encore une de ses sœurs. Cette maison ne compta d'abord que peu de religieuses, parce que le régime en paraissait trop dur à un siècle trop faible et trop énervé dans sa foi et dans ses mœurs. La supérieure se trouva jetée dans les plus douloureuses perplexités et dans une sorte de désolation. D'un côté, les gens du monde, même les plus pieux, et quelques-unes de ses

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, l. II, c. v, p. 103 et 104.
(2) Piganiol, *Descript. de Paris,* t. IV, p. 422 et 423.

sœurs réclamaient un adoucissement à la règle, dans l'intérêt du monastère qui, ne pouvant se recruter suffisamment, allait tomber et périr; de l'autre, sa conscience alarmée lui faisait un devoir de le refuser, et elle y était bien décidée. Mais si elle avait assez de force dans son âme pour braver l'orage, elle avait trop de défiance d'elle-même et de ses propres lumières pour s'engager seule dans une pareille lutte. Elle sentit le besoin de s'appuyer de quelque grande autorité; elle jeta les yeux sur l'abbé de Rancé, qui était en ce moment la colonne et l'oracle de l'ordre monastique. La Révérende Mère Marie-Louise, sa sœur, fut chargée de lui écrire, le 15 décembre, au nom de toute la communauté.

On sait d'avance les conseils qu'il dut lui donner : ce fut de se jeter à l'encontre du torrent, de résister à son impétuosité, en se tenant immobile comme une roche. « Rappelez-vous vos serments, lui dit-il (1), vous avez promis à Dieu, par un vœu solennel, de maintenir vos grilles et vos clôtures en la manière qu'elles ont été établies dès le principe. Je ne vois point de raison qui puisse vous dégager d'une obligation si pressante, ni vous dispenser d'un engagement que vous avez pris au pied des autels.

« La conservation de votre monastère ne doit être d'aucun poids dans votre esprit, au préjudice de ce que vous devez à Dieu. Il ne veut point que nous fassions des biens, quelque grands qu'ils nous paraissent, par des voies qui ne nous sont point permises, et c'est une marque qu'il ne les exige point de nous, lorsqu'il ne nous donne pas les moyens légitimes pour les faire. Si l'univers devait périr, je ne dois pas faire un pas pour en empêcher la perte, qui ne soit dans l'ordre de Dieu et selon sa loi ; c'est le sentiment des saints. Et pouvez-vous vous imaginer que vous agissez selon la loi de Dieu, en violant une loi très sainte, et que votre conduite soit dans son ordre, manquant à une promesse importante et publique que vous lui avez faite? Si votre Observance s'anéantit, et que vous n'ayez pu en empêcher les dépérissements que par des voies illégitimes, sa ruine ne vous sera point imputée; mais si vous manquez au vœu que vous avez fait à Dieu, vous devez croire qu'il vous en demandera compte, et qu'il jugera votre action dans la sévérité de sa justice. »

Sans s'occuper des temps, des usages, des habitudes, des réclamations et des plaintes, l'abbé de Rancé va droit à l'esprit de l'Institut de l'Annonciade, et il dit :

« La différence particulière et le caractère qui vous distingue des autres Observances, est la séparation du monde. Vous avez été principalement

(1) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé,* t. I, l. XXV, p. 99.

instituées pour suivre les pas et les traces de la sainte Vierge, pour l'imiter dans cette grande retraite où elle a vécu. Votre Observance n'a pris le nom de l'Annonciation, que parce que la Vierge ne fut jamais plus seule et plus séparée des hommes que lorsqu'elle reçut la visite de l'Archange. Cela vous est si expressément marqué dans la vie de la bienheureuse Mère Victoire, votre fondatrice, que vous ne pouvez l'ignorer. C'est dans cette vue que vous faites un quatrième vœu de n'ouvrir vos grilles que trois fois l'année à vos pères, mères, frères et sœurs, et de ne procurer jamais, ni par vous ni par d'autres, que l'on altère en rien l'intégrité de ce vœu. Il vous est même recommandé d'en faire un cinquième, et de vous engager à ne voir jamais personne, comme le fit votre fondatrice. Tout cela vous marque évidemment que le vœu que l'on prétend que vous devez abolir, est quelque chose de si essentiel et de si principal dans votre Institution, que vous ne pouvez le violer sans lui faire une blessure mortelle. »

L'abbé de Rancé remonte jusqu'à l'origine première des règles monastiques, et il les trouve en Dieu qui les a inspirées par son Esprit-Saint aux premiers fondateurs : d'où il suit que les changer ou les abolir, c'est s'opposer au dessein de Dieu ; c'est élever son sens au-dessus de sa sagesse ; c'est préférer son sentiment à sa conduite ; c'est vouloir détruire ce qu'il a fait. « Comment ! s'écrie-t-il, Dieu a voulu, pour votre conservation particulière, que vous n'eussiez que très peu de commerce avec le monde, et vous croyez ne pouvoir subsister, si ce commerce n'est plus grand qu'il ne l'a établi ! Dieu ferme vos portes et vos grilles, afin que vous persévériez dans la fidélité, dans la pureté que vous lui devez, et vous prétendez que, pour vous maintenir, il faut ouvrir ces mêmes portes et ces mêmes grilles qu'il a fermées ! Il est malaisé que vous alliez aux mêmes fins par des chemins si contraires, et il faut, de nécessité, qu'il se trompe ou que vous vous mécomptiez. Cependant, remarquez qu'il y a plus de raison que jamais de vous éloigner du monde, la corruption en étant incomparablement plus dangereuse, et la faiblesse humaine beaucoup plus grande que dans le temps de votre institution. »

L'abbé de Rancé n'ignorait pas (1) que plus les cloîtres avaient été isolés et séparés du siècle, plus ils s'étaient peuplés de nouveaux habitants ; que plus, au contraire, ils s'en étaient rapprochés, plus ils étaient devenus déserts ; que prétendre les faire refleurir par le relâchement, c'était en achever la ruine. Selon lui, les communautés monastiques ne périssent que parce que Dieu retire la protection qu'il leur accordait dans

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p. 739 et 740

le temps de leur première fidélité. Ce qui fait qu'il s'en éloigne, c'est qu'il y est contraint, ou par des déréglements éclatants, ou par des fautes cachées et des infidélités secrètes. De sorte que le principal soin des âmes religieuses, lorsqu'elles s'aperçoivent que Dieu ne les regarde plus comme autrefois, doit être d'apaiser sa colère par des gémissements et par des larmes, et d'attirer sur elles les regards de sa miséricorde.

Il n'y a rien dans toute l'antiquité monastique de plus exact, de plus pur, de plus élevé que cette doctrine; elle est digne des Pacôme, des Benoît et des Bernard. Quand, au lieu de se reposer sur le bras tout-puissant de l'Eternel, elles s'appuient sur le bras charnel et fragile de la créature, les Institutions monastiques tombent bientôt, pour ne plus se relever jamais. Elles périssent, non faute de recrues, mais faute de vie, et de quelle vie? de celle de Dieu. Il s'agit, ici, plus encore qu'ailleurs, de la qualité et non de la quantité : dix ou douze bons religieux ont souvent formé une véritable et sainte communauté; tandis que mille moines dégénérés n'en offrent qu'un indigne et misérable simulacre.

Cette lettre de l'abbé de Rancé (1) est un véritable discours; on y remarque, comme dans ses autres écrits, des expressions vives et brillantes, de l'énergie, du feu, de la verve, une diction pure et majestueuse dans sa simplicité, çà et là de vigoureux coups de pinceau; enfin, l'émotion profonde du citoyen qui porte la république dans son cœur, comme disaient les anciens, et sa république, à lui, c'est l'état cénobitique. Son opinion bien arrêtée, est qu'il ne peut point y avoir de milieu entre le siècle et le cloître : les amphibies sont impossibles entre ces deux mondes. Il veut pour les Annonciades, comme Bossuet l'a dit de Mme de La Vallière et des Carmélites, des grilles, une retraite profonde, une clôture impénétrable, toutes les actions réglées, tous les pas comptés, des bornes, des barrières tout autour de soi, et qu'ainsi, resserrées de toute part, elles ne puissent plus communiquer qu'avec le Ciel, et qu'elles soient *célestes* dans leur vie comme dans leur nom.

(1) Nous avons retrouvé, comme nous l'avons dit précédemment, un certain nombre de lettres inédites de l'abbé de Rancé à cette même sœur.

CHAPITRE V

L'abbé de Rancé se déclare ouvertement pour les cénobites cisterciens qui voulaient la Réforme ; il engage plusieurs religieuses de Saint-Antoine-des-Champs à marcher résolûment dans cette voie, malgré leur abbesse (1670).

Ce que l'abbé de Rancé avait prévu était arrivé : malgré le bref d'Alexandre VII, les désordres allaient toujours croissant dans l'Ordre de Cîteaux. La digue, impuissante, avait été presque aussitôt submergée par les flots. Le nombre des prévarications était si considérable, les prévaricateurs si audacieux, que si quelques pieux religieux se croyaient obligés de vivre conformément à la règle ou même simplement à la teneur du bref, on s'efforçait de les rendre suspects, odieux et ridicules; c'est ce qui arriva dans l'abbaye de filles de Saint-Antoine de Paris (1). Cette maison était très chère à l'abbé de Rancé. Il y était allé bien des fois, dans sa jeunesse, visiter sa tante, Marie Bouthillier, qui en avait été abbesse depuis le 6 mars 1636 jusqu'au 25 décembre 1652, jour de sa mort (2). Madeleine Molé, fille de Mathieu Molé, l'avait remplacée.

Plusieurs religieuses de ce monastère, convaincues par la lecture du bref, que l'intention de l'Eglise était que tous ceux et celles qui avaient embrassé l'Institut de Cîteaux, rentrassent dans les pratiques anciennes qu'ils avaient abandonnées, conçurent le dessein de travailler généreusement à se réformer. Cette résolution effraya leur confesseur, quand elles s'en ouvrirent à lui; il prévit les persécutions dont elles allaient être accablées : on les traiterait ou de singulières qui, par leur conduite, censuraient celle des autres, ou de schismatiques qui, en se séparant de la vie commune, voulaient troubler la paix de la maison. N'osant donc les conseiller dans une affaire si importante, il eut recours à l'abbé de Rancé, qui lui fit cette réponse vers la fin de janvier 1670 (3) :

« Je n'ai pu apprendre, mon Révérend Père, sans une consolation sen-

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, l. VI, § 4, intitulé : Réforme de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris, p. 371 et 375 ;—*Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 740 et 750.

(2) *Gall. christ.*, t. VII, p. 904 et 905.

(3) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 371.

sible, les dispositions très saintes et très religieuses que Notre-Seigneur donne aux personnes dont vous me parlez dans votre lettre; il leur fait une grâce bien particulière, et elles lui doivent beaucoup de ce que, dans un temps rempli de ténèbres et d'aveuglement, elles ont des vues et des intentions si pures. Ma pensée est qu'elles doivent demander à Dieu une grande persévérance, qu'il fortifie leurs résolutions, qu'il leur donne les moyens de pratiquer ce qu'elles désirent avec tant d'ardeur, qu'elles en parlent ensemble pour s'encourager, qu'elles essaient d'inspirer les mêmes sentiments à celles qu'elles en croiront capables, et qu'elles pratiquent exactement ce qui est porté par le bref. La volonté des supérieurs n'a rien de suffisant pour les dispenser d'une observance qui est ordonnée par une volonté souveraine. Nous ne manquerons pas d'offrir à Notre-Seigneur des prières et des sacrifices pour le succès des justes desseins qu'il inspire à ces personnes si zélées. Je vous assure que j'en suis très vivement touché, et je vous prie de les en assurer de ma part (1). »

Les paroles des saints portent avec elles des éléments de vie, de force et de consolation : celles de l'abbé de Rancé ranimèrent, encouragèrent ces pieuses filles. Enhardies par la bonté qu'il leur témoignait, elles s'adressèrent directement à lui, et il leur répondit, le 24 février, « qu'il était d'une nécessité absolue d'entrer dans le véritable esprit de pauvreté et de simplicité de leurs premiers Pères, dans cet abaissement, cette abjection si expressément marquée en tant d'endroits de la règle de Saint-Benoît, qui fait la substance de la vie religieuse qu'elles avaient professée, sur laquelle elles seraient un jour jugées avec plus de rigueur que ceux qui vivent dans les engagements du siècle. Elles s'étaient consacrées à Dieu par des vœux de religion, comme des hosties toutes pures et toutes saintes; donc, elles ne pouvaient dignement répondre à ses desseins sur leurs personnes par une vie commune et une conduite ordinaire. » — Jusque-là, elles n'avaient pu se défendre d'une certaine appréhension, d'une certaine défiance d'elles-mêmes; car il arrive quelquefois que l'esprit de ténèbres se transforme en ange de lumière. Mais cette lettre ne leur laissa aucune incertitude sur le parti qu'elles avaient à prendre; elles se crurent obligées de s'ouvrir à leurs supérieures pour en obtenir l'autorisation de pratiquer leur Institut dans toute son étendue. On ne répondit à cette ouverture que sur le ton du dédain et de la moquerie.

L'abbesse, soutenue de M. de Cîteaux, du Visiteur et de la majeure partie de la communauté, s'éleva contre elles; on les accusa de jansénisme,

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 745; — Gervaise, p. 371.

on leur défendit les parloirs, on les retira des charges de confiance qu'elles avaient dans le monastère, pour les reléguer aux offices les plus bas.

Dieu ne les abandonna pas; elles eurent encore recours à l'abbé de Rancé, qui leur écrivit longuement et leur communiqua une nouvelle ardeur. « La confiance, dit-il, que vous aurez dans la divine bonté et la volonté sincère d'accomplir vos vœux, c'est ce qui parlera le plus fortement à Dieu en votre faveur, pour en obtenir l'assistance dont vous avez besoin....... Il faut tout attendre de lui, et lui demander sans cesse qu'il inspire le cœur des personnes dont vous dépendez, comme il a inspiré les vôtres : sa miséricorde ne sait ce que c'est que de refuser des prières humbles, ferventes et persévérantes (1). »

Il y avait déjà plusieurs mois que cette correspondance durait, sans qu'on en eût le moindre soupçon dans le monastère. Cependant on finit par se douter que des filles, naturellement timides, ne pourraient déployer tant d'intrépidité au milieu de tant de contradictions, si elles n'avaient quelqu'un pour les encourager et les soutenir. On leur fit défense, *sous peine de désobéissance grave*, d'écrire au dehors sans la permission des supérieurs; ce qui jeta ces consciences délicates dans de vives alarmes. Car, d'un côté, elles craignaient d'offenser Dieu, si elles venaient à transgresser cet ordre; de l'autre, elles craignaient encore plus de perdre leurs âmes et leur éternité, si elles abandonnaient leur projet de réforme; mais l'abbé de Rancé leva leur scrupule.

« Comme on s'oppose, dit-il, au dessein que vous avez de servir Dieu, les commerces de lettres que vous aurez pour ce sujet seront toujours très légitimes devant Dieu et devant les hommes, s'ils regardent les choses dans la vérité. Ce que vous demandez est dans l'ordre de Dieu, et l'on ne peut vous le dénier en conscience; vous pouvez vous plaindre de la violence qu'on vous fait pour vous empêcher de faire ce que la conscience exige. Vous déclarez que vous voulez observer ce qui a été ordonné, et vous vous adressez pour cela à ceux qui pourraient vous rendre justice; non seulement vous le pouvez, mais vous le devez. Il y a des temps auxquels Dieu permet qu'il arrive des scandales : celui-là ne sera point sur votre compte, vous n'en rendrez point à Dieu d'une conduite si juste, mais vous le pourriez bien rendre de votre silence. Vous ne pouvez jamais avoir un sujet plus légitime de parler; cette cause étant celle de Dieu même, vous devez avoir la fermeté nécessaire pour la soutenir. Vous êtes dans l'obligation de résister, et pourvu que vous le fassiez avec respect,

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 137.

quelque force que vous y apportiez, personne ne pourra jamais blâmer votre conduite (1). »

A ceux qui trouveraient cette lettre de l'abbé de Rancé trop hardie et quelque peu téméraire, nous dirons que saint Bernard a écrit dans ce sens avec plus de hardiesse encore. Ne sait-on pas que, dans toutes les sociétés, il y a des moments suprêmes où la résistance est un droit et un devoir, lorsque les supérieurs, violant ouvertement leurs vœux ou leurs serments, emploient leur autorité à perdre ceux qu'ils devraient sauver, à détruire ce qu'ils devraient défendre au prix de mille vies, si c'était possible? Ignore-t-on qu'il y a un calme, un silence qui est celui de la mort; qu'il y a des mouvements, des secousses, des crises violentes qui sont de puissantes réactions de la vie, et que le médecin qui n'ose guérir un malade, parce qu'il tremble de le faire souffrir et crier, n'est plus un médecin, mais un homicide?

Une copie de cette lettre tomba entre les mains de Mme Molé : on peut se faire une idée de son émotion et de sa douleur. A peine en eut-elle fini la lecture, qu'elle fit sonner extraordinairement le Chapitre, et là, en présence de toute la communauté rassemblée, elle annonça, avec un dépit qu'elle ne put contenir, qu'elle venait de découvrir les auteurs et les causes de toutes les divisions qui existaient parmi elles, depuis quelque temps; elle lut la lettre, nomma les principales coupables, les accabla de reproches, les accusant de troubler la maison au dedans et de perdre sa réputation au dehors, les menaçant de toute la colère de Dieu en ce monde et en l'autre.

Lorsque les femmes se jettent dans quelque lutte, surtout par conscience, elles y apportent beaucoup plus d'ardeur, et souvent beaucoup plus de persévérance que les hommes. Celles-ci reçurent, sans s'émouvoir, tout cet orage sur leurs têtes, avouèrent tout ce qui s'était passé, et déclarèrent qu'elles remueraient le ciel et la terre tant qu'elles n'auraient pas la liberté de vivre selon leurs vœux.

Comme la lettre de l'abbé de Rancé circulait dans le monde, l'abbesse de Saint-Antoine chargea quelqu'un de composer et de publier un écrit ou plutôt un Mémoire contre celui qui soutenait ses religieuses dans leur prétendue révolte. On essayait d'y prouver que la perfection de l'état religieux ne consiste que dans l'esprit; que les pratiques extérieures ne servent de rien, et qu'on est obligé de les abandonner quand elles causent de la division dans les monastères; que la charité et l'union des cœurs étant le plus grand des biens, les autres lui doivent céder, etc.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 748.

L'abbé de Rancé y répondit avec une force et une vigueur qui devaient réduire les partisans des mitigations au silence. Et parce que rien n'est plus imposant que l'autorité d'un saint Bernard en matière monastique, et que rien aussi n'est plus dangereux que l'abus qu'on en voudrait faire par de fausses applications, il insiste principalement sur ce point. « Il est vrai, dit-il, que saint Bernard soumet les exercices extérieurs et les pratiques corporelles en quelques rencontres à la charité; mais il n'y a rien de si contraire à ses sentiments, que de prétendre les détruire pour favoriser la cupidité, et pour introduire des relâchements éloignés de la pureté de la règle. C'est abuser de son autorité que de s'en servir pour abolir des pratiques dont il paraît qu'il a fait tant de cas, et qu'il a tant recommandées.»

L'abbé de Rancé voulait que l'autorité des supérieurs monastiques fût très forte, très étendue, mais il ne prétendait pas qu'elle fût illimitée. « Elle est, dit-il, bornée par la règle; et lorsqu'on remarque qu'ils n'ont pas dans leur conduite le zèle qu'ils doivent avoir pour la maintenir, il faut que les inférieurs s'appliquent à examiner leurs commandements, de crainte d'être surpris; il faut qu'ils discernent par leurs propres yeux, puisqu'ils n'ont plus de direction assurée, et qu'il est écrit : *Que si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans le précipice.* En vérité, il est aisé de connaître quand c'est la charité qui nous fait agir, et qui fait qu'on veut nous dispenser de quelques points de la règle et de quelque austérité commandée, ou le désir d'autoriser la mollesse ou le relâchement. L'on ne peut pas avoir le moindre doute sur cela quand on est dans un lieu où la règle est violée presque dans tous ses points, et qu'il n'y reste nulle marque de l'austérité ni de la régularité qu'elle ordonne....

« La lettre 7e de saint Bernard à Adam, moine de Morimond, qui s'était enfui avec son abbé, dit tout le contraire de ce que prétend l'auteur de cet écrit; elle met, en certains cas, les inférieurs dans le droit d'examiner et de juger les ordres des supérieurs. Les moines relâchés font des paroles de saint Bernard ce que les hérétiques font de celles de l'Écriture : les uns y trouvent de quoi soutenir leurs déréglements, les autres de quoi former et appuyer leurs erreurs. Enfin, il faut encourager ces saintes filles; qu'elles ne craignent point de se mécompter dans leur résistance, leur cause est celle de Dieu. Ce n'est pas assez de l'avoir soutenue jusqu'ici, il faut aller jusqu'au bout, et quoi qu'il arrive, il leur sera glorieux de souffrir pour se maintenir dans la fidélité qu'elles lui doivent. Je ne puis avoir d'autres sentiments que celui-là, je vous conjure de le leur dire de ma part.

« Je vous demande pardon si je vous parle ainsi, la corruption est si générale qu'elles ne doivent avoir aucun égard au plus grand nombre de

ceux qui leur donnent des avis contraires. Si on leur oppose qu'elles donnent du scandale, il faut qu'elles répondent selon les paroles de saint Bernard, qui dit : « Qu'on ne doit point se mettre en peine du scandale « que prennent ceux qu'on ne peut guérir sans se rendre malade soi-même : « *Non valde illorum vobis curandum est scandalum, qui non salvantur nisi* « *vos infirmemini* (1). »

« J'écris à la hâte, il faut que l'on me pardonne les fautes que l'on trouvera dans cette lettre. Pour les sentiments, je veux bien en être garant et en répondre au jugement de Jésus-Christ (2). »

L'abbé de Rancé écrivit encore plusieurs autres lettres sur le même sujet, pour prouver que les religieux et les religieuses ne sont nullement obligés d'obéir à leurs supérieurs, lorsqu'ils leur commandent des choses opposées à celles qui leur sont prescrites par leur règle. Sa doctrine est celle de saint Bernard, qui a dit : « C'est en présence et non par l'ordre de l'abbé que chaque moine fait profession ; il en est le témoin, non le dictateur, *testis non dictator ;* il doit aider à l'accomplir et non à la violer, *adjutor non fraudator adimpletionis ;* être le vengeur et non le fauteur des prévarications, *vindex non adjutor prævaricationis.* Je ne suis obligé de l'écouter et de le suivre, qu'autant que je le puis, en gardant la règle que j'ai juré d'observer devant lui et non pour lui. Si mon abbé, ou même un ange du Ciel, m'ordonne quelque chose qui soit contraire à ma règle, je lui refuserai, en toute liberté, une obéissance qui me rendrait transgresseur de mon propre vœu et parjure du nom de mon Dieu (3). »

L'abbé de Rancé, par la puissance de ses raisons, l'autorité des témoignages, réussit à fortifier ces religieuses contre les vexations, et à les prémunir contre les surprises. Leur constance ne se démentit pas un seul instant durant trois ans que dura la persécution. La Providence se déclara enfin pour elles, car elle inspira au roi de nommer la principale d'entre elles à une grande abbaye de Bénédictines, où ses sœurs la suivirent. Elle ne voulut point accepter cette charge avant que l'abbé de Rancé ne l'eût assurée que c'était le volonté de Dieu, qui a effectivement tant versé de bénédictions sur son administration, que son monastère est devenu un des plus réguliers du royaume.

Les religieuses restées à Saint-Antoine, qui avaient blâmé extérieurement la conduite de celles qui étaient sorties, n'avaient pu cependant, au

(1) Le Nain, t. I, p. 138.
(2) Id., *ibid.*
(4) Si abbas meus, aut etiam angelus de cœlo contraria jusserit, libere recusabo hujusmodi obedientiam quæ me transgressorem voti proprii, et pejerare faciat nomen Dei mei. (Epist. VIII, § 27.)

fond de leurs âmes, s'empêcher de leur rendre justice et même de les admirer. Dieu leur donna le désir de les imiter ; elles en parlèrent à Mme Molé, leur supérieure, qui, touchée, de son côté, de ce qu'elle avait vu, s'efforça de rétablir peu à peu l'antique discipline dans sa maison. On voit par là que, quand il s'agit de son devoir et du salut de son âme, une faible femme ne doit pas craindre d'engager les plus rudes combats : Dieu sera avec elle pour l'aider à vaincre, et son exemple ne sera pas perdu.

CHAPITRE VI

Mort de l'archevêque de Tours; affaires de famille; nouvel abbé de Cîteaux; l'évêquo de Pamiers demande des religieux de la Trappe (1670).

L'abbé de Rancé apprit que son oncle, l'archevêque de Tours, était mort le 12 septembre, après une très courte maladie (1). La chair et le sang n'avaient plus d'empire sur lui. Le côté humain de cet événement disparut à ses yeux; sa douleur fut une douleur de chrétien et de cénobite. C'était une âme qui lui était bien chère et qui avait été jetée tout à coup du temps dans l'éternité, avec un grand compte à rendre au juste juge. Ce n'était pas des larmes, mais des prières qu'il lui fallait. Il répondait le 28 à la personne qui lui avait appris cette nouvelle : « Vous avez raison de dire que je serai surpris et affligé de la mort de M. de Tours. Elle m'a sensiblement touché en elle-même et dans ses circonstances. *Quoi ! deux jours pour compter avec Dieu de quarante années d'épiscopat; c'est une chose terrible !...* Dieu a des trésors de bonté et de miséricorde que les hommes ignorent, et qu'il ouvre sur ceux qu'il lui plaît. Il faut espérer qu'il y aura part, et prier notre Sauveur pour lui (2). »

Mgr Victor le Bouthillier n'était pas un homme de cour, ni un prélat mondain; il ne négligea pas entièrement son diocèse, comme quelques autres de son temps. Ce fut lui qui le divisa en douze doyennés, qui institua les conférences ecclésiastiques, qui établit à Tours les religieuses de la Visitation et les Capucines, qui fit bâtir un séminaire et fut l'âme de plusieurs autres

(1) Agé de 73 ans. (Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV, p. 138.)
(2) Collect. Galip., Arsenal, n° 50. (Copie vérifiée.)

œuvres qui lui survécurent (1). Il aima d'une manière trop humaine son neveu, qui, à un moment donné, ne crut plus pouvoir répondre à ce qu'il demandait de lui, et ce fut un des grands chagrins de sa vieillesse. Ils ne furent cependant jamais mal ensemble. La mort, qui brise ordinairement les liens des parents entre eux, resserra les leurs.

Si l'abbé de Rancé avait oublié sa famille au point de vue temporel, il ne cessait de penser devant Dieu à ses besoins spirituels. Depuis longtemps il était affligé de savoir qu'une de ses nièces avait rompu avec son père et sa mère, et ne les voyait plus (2). Après avoir demandé souvent au Ciel leur réconciliation, il apprit que ses prières avaient été exaucées. « J'ai bien de la joie, mande-t-il à M. Favier, que Mme de la Barge est tout à fait bien maintenant avec M. et Mme d'Albon. Elle doit regarder Notre-Seigneur comme celui qui seul a calmé leur esprit et changé leur cœur. Quand vous la verrez, vous m'obligerez de lui témoigner la part que je prends à ce bonheur-là, qui n'est pas petit, car, assurément, il n'y a rien de plus fâcheux que de porter l'indignation de ceux auxquels nous devons la vie (3). »

L'abbé de Rancé fut souffrant pendant huit ou dix mois de cette année. Au mois de novembre, il n'était pas encore entièrement rétabli. Sa maladie, comme il le raconte, *avait été une fièvre lente qui s'en allait à l'hectique. Mais Dieu n'a point voulu de lui pour cette fois* et l'a laissé dans ce monde pour y faire pénitence.

Les peines de l'âme s'ajoutaient aux infirmités et aux douleurs du corps; car, à cette époque, les moines relâchés ne cessaient de le poursuivre de leurs reproches et de leurs menaces. La Providence, pour le consoler et le soutenir quelques instants, lui fit entrevoir, comme une dernière lueur de salut, la possibilité d'une réforme générale de tout l'Ordre cistercien, pour laquelle il s'était déjà dévoué plusieurs fois. Reprenons les faits d'un peu plus haut.

Dom Claude Vaussin, l'abbé de Cîteaux qui avait traversé de tout son pouvoir les desseins de l'abbé de Rancé, pendant qu'il était à Rome avec lui, et qui avait obtenu, sous le nom spécieux d'une réformation générale, une mitigation de l'antique règle, était décédé le 1er février 1670, après avoir joui pendant moins de trois ans de son triomphe (4).

Non content de son fameux Chapitre général de 1667, il avait encore réuni une assemblée intermédiaire le 1er octobre 1668. Les visiteurs de la

(1) Notes que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Bourrassé.
(2) Il s'agit de Catherine d'Albon, mariée à F.-Christophe de la Barge.
(3) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 38.
(4) *Gall. christ.*, t. IV. — Obiit Divione, anno ætatis suæ 63.

Réforme, nommés conformément au bref d'Alexandre VII (1), ayant voulu faire quelques observations, il n'avait pas même daigné les écouter. A sa mort, les moines relâchés publièrent partout ses louanges et leurs regrets : il fut décidé qu'il serait inhumé dans le sanctuaire de l'église de Cîteaux, et ils ne trouvèrent point de titre plus glorieux à inscrire sur son tombeau que celui de *Défenseur de la Commune-Observance.*

Il fut remplacé, le 20 juin, par Jean Petit, originaire de Chalon-sur-Saône, profès de Cîteaux (2), dont il devint le 58e abbé. C'était un homme de mérite, qui ne manquait pas de bonnes intentions ; aussi les gens de bien se réjouissaient-ils de sa promotion, dans la pensée qu'il allait bannir les désordres, qui régnaient plus que jamais dans beaucoup de monastères. L'abbé de la Trappe fut du nombre de ceux qui partageaient ces espérances ; c'est ce qu'il lui témoigna par une lettre du 13 juillet 1670.

« Je prends trop de part à votre élection, lui dit-il, dans la confiance que j'ai, que la divine Providence ne l'a permise que pour votre sanctification et le bien de notre Ordre, et que Dieu, dont vous tenez l'autorité que vous y avez, vous a donné toutes les autres dispositions nécessaires pour travailler à la réformation avec plus d'efficacité et de succès que ne l'ont pas fait ceux qui vous ont précédé, sans être plus longtemps sans me donner l'honneur de vous en témoigner ma joie. Je vous supplie de croire qu'elle ne peut être plus vive ni plus sincère, non plus que le désir que j'ai que vous répondiez, mon Révérend Père, par la sagesse et la sainteté de votre conduite, à ce que les gens de bien qui ont l'honneur de vous connaître, espèrent de la grandeur de votre zèle et de la pureté de vos intentions. Pour moi, mon Révérend Père, je puis vous assurer qu'il n'y a rien que je demande à Dieu avec plus d'instance et plus d'application ; et que la plus sensible consolation que je pourrais avoir en ce monde serait de voir notre Ordre rétabli par les soins et la vigilance d'une personne pour laquelle je n'ai jamais eu que des sentiments pleins d'estime, et que j'ai regardée préférablement à quantité d'autres, et dont j'ai cru qu'on pouvait tout se promettre et tout attendre. Je prie Dieu qu'il vous fortifie de ses grâces, et qu'il vous remplisse de cet esprit principal qu'il ne refuse jamais à ceux qu'il destine à de grandes œuvres (3). »

(1) Eligantur ex eadem Stricta Observ. duo visitatores, provinciales nuncupati, usque ad sequens Capitul. duraturi, etc. (Art. 44, *Variæ Ordinat.*, etc., ab ann. 1221 ad 1699. Biblioth. de Troyes, Ms.)

(2) Il y avait embrassé la Réforme, sous le cardinal de Richelieu ; il était sous-prieur quand Dom Vaussin chassa les Réformés ; il fut depuis prieur claustral de Bonport.

(3) *Lettres de piété*, t. I, p. 124.

Bientôt après, une maladie, qui conduisit ce nouvel abbé aux portes de la mort, plongea dans la plus grande affliction tous ceux qui avaient mis en lui leurs espérances pour le rétablissement de la régularité. A peine fut-il en convalescence, que l'abbé de la Trappe se servit de cette circonstance pour ranimer son zèle, en lui faisant comprendre que le peu de durée et l'incertitude de notre vie nous doivent faire penser à l'éternité, et au compte terrible que les dépositaires de l'autorité auront à rendre.

« On ne peut être, dit-il, plus sensible que je l'ai été aux nouvelles qui m'ont appris votre guérison et l'entier rétablissement de votre santé. J'en ai remercié Notre-Seigneur, et, après lui avoir rendu grâces, vous voudrez bien, mon Révérend Père, que je vous en témoigne ma joie, et que j'admire tout ensemble la providence de Dieu, qui dans un même temps vous établit le chef et le supérieur d'un des plus grands Ordres de son Église, et commence à vous préparer au compte qu'il vous en demandera quelque jour, ayant permis que vous vous soyez trouvé sur le point de paraître devant lui. Je sors de l'autel, le jour des Saints, où je lui ai demandé avec une application principale qu'il vous remplît de l'esprit de ceux qui ont autrefois tenu la place où vous êtes, et qu'il fasse, par sa miséricorde, que vous régliez toutes choses plutôt sur les vérités qu'ils nous ont enseignées que sur les coutumes qu'ils n'ont point connues, et qui ne se sont introduites que dans l'affaiblissement de la discipline et dans la décadence des temps. Je vous conjure d'attribuer ce que j'ai l'honneur de vous dire au zèle que j'ai pour le bien de notre Ordre, et pour votre personne particulière (1). »

Ces lettres, si polies, si pieuses, si touchantes, faisaient impression sur l'abbé de Cîteaux; il en approuvait les principes, il en goûtait l'esprit. Il répondit qu'il était enfin temps de se remettre dans la voie et sur les traces des vieux cisterciens, et qu'il était décidé à commencer la réforme de l'Ordre par sa propre maison, qui était comme la tête de ce grand corps.

L'évêque de Pamiers, Mgr de Caulet, celui que l'abbé de Rancé était allé consulter, avait depuis longtemps un ardent désir d'avoir dans son diocèse des religieux de la Trappe. Il s'adressa préalablement à l'abbé de Prières, toujours considéré, sinon comme vicaire général, au moins comme le premier Père de la Réforme, sans lequel on ne pouvait rien décider d'important. Celui-ci remit la lettre du prélat à l'abbé de Rancé, qui s'empressa de répondre :

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p. 754.

« Pour ce qui est, Monseigneur, du dessein pour lequel vous avez écrit au Révérend Père abbé de Prières, nous vous avouons qu'il nous a remplis de confusion, et que ne voyant rien que des misères, et en grand nombre, dans la vie de nos frères (comme dans la mienne), et des dispositions si éloignées de la grandeur de nos devoirs, je ne saurais assez m'étonner que l'on s'aperçoive et que l'on se souvienne que nous sommes au monde. Cependant, Monseigneur, comme j'ai un profond respect pour votre personne et une entière soumission pour toutes vos volontés, si vous voyez qu'il puisse être utile à la gloire de Dieu et au bien de votre diocèse, d'y établir des moines qui vivent de la manière que l'on fait dans notre monastère, nous espérons, avec la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, de vous en donner pour la fondation que vous voulez faire, qui, étant assistés de votre protection auprès de Dieu, travailleront avec zèle et fidélité, pour n'être pas tout à fait indignes de l'opinion que vous avez d'eux.

L'abbé de Rancé veut que ses moines s'en aillent et s'installent dans la pauvreté, loin du monde, comme les colonies du premier Cîteaux. « Pour l'endroit de l'établissement, dit-il, il faut qu'il soit dans un désert : nos statuts anciens nous ordonnent de bâtir nos monastères dans des lieux séparés de tout commerce des hommes (*in locis ab omni hominum conversatione remotis*) ; il ne se peut qu'il n'y en ait dans vos montagnes. Il ne faut qu'un vallon où il passe un peu d'eau, et où il y ait quelque petite plaine de trois ou quatre arpents pour le jardin, qui fait la vie et la subsistance des religieux, avec un peu de bois. C'est aussi une maxime fondamentale parmi nous, que nous tenons de nos Pères, que l'Eglise ne désire jamais d'autres secours, ni d'autres services de nous, que celui qu'elle peut tirer de notre silence, de nos mortifications, de nos gémissements et de nos larmes, si la miséricorde de Dieu nous fait la grâce d'en verser pour les péchés du monde comme pour nos propres crimes.

« Je suis entièrement persuadé que les édifices doivent être non seulement modestes et simples, mais encore fort pauvres..... ; et je ne doute nullement que ce qui a interrompu le cours des bénédictions que Dieu a versées sur les Observances monastiques dans les commencements, n'ait été l'ambition des moines, qui, au lieu de se contenter de passer leur vie dans des mâsures et des cabanes, ont voulu se bâtir des palais contre l'ordre de Dieu et la pauvreté de leur état. »

L'abbé de Rancé ne se trouvait pas assez solitaire dans les vallons ondulés du Perche, sillonnés de tant de routes. Les bois, dont sa demeure était environnée, ne le protégeaient pas assez contre les invasions du monde et surtout du monde parisien : il aurait voulu, dans quelque endroit sauvage,

une ceinture de rochers qui le rendît inaccessible. Oh! quel bonheur c'eût été pour lui de pouvoir se faire son petit nid (*nidulum*), aux pieds de ces pics sur lesquels les aigles font le leur! Se rappelant ces gorges sauvages, ces cimes escarpées des Pyrénées qui avaient autrefois enchanté son imagination, il disait à l'évêque en finissant: « Il faut que je vous ouvre mon cœur, mais sous le secret, et que je vous déclare que, si l'affaire réussit, ma résolution est de me retirer pour le reste de mes jours dans ce nouvel établissement, et d'achever dans ce désert, sous votre protection, une pénitence que j'ai si mal commencée. Je suis assuré que, quand je vous apprendrai les raisons qui me font désirer de m'éloigner davantage des personnes qui me connaissent, et de me cacher plus que je ne suis, vous ne les désapprouverez pas. »

Ce projet de fondation demeura sans exécution. Dès le 7 juin 1659, le roi avait défendu l'établissement de nouvelles communautés, sans sa permission, à l'exception des séminaires. Cette défense, en 1666, fut encore renouvelée par des lettres patentes données à Saint-Germain. Le Parlement de Paris avait fait exécuter les ordres du roi, et deux de ses conseillers ayant été chargés de visiter les maisons qui n'avaient pas rempli les formalités prescrites, plusieurs furent supprimées par un arrêt du 17 juin 1670. On sonda le pouvoir pour savoir s'il donnerait une autorisation dans le cas présent; après sa réponse, on ne crut pas devoir aller plus loin (1).

CHAPITRE VII

Plusieurs religieux célestins se retirent à la Trappe; quelques autres de différents Ordres en font autant; grands ennuis de l'abbé de Rancé à ce sujet (1670).

Plusieurs Ordres religieux, en France, qui avaient fait en leur temps la force et l'ornement de l'Eglise, qui avaient laissé déborder de leur sein des flots de vie sur le monde, paraissaient arrivés au moment de leur décrépitude et même de leur dissolution. Quelques-uns de ceux qui s'y retiraient comme dans une solitude sacrée, pour y servir Dieu en paix, y

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 755.

retrouvant le monde avec toutes ses misères, étaient bientôt cruellement déçus. De là des inquiétudes et d'affreux tourments de conscience, des aspirations vers un idéal monastique capable de satisfaire les besoins de leurs âmes. L'Institut des Célestins fondé au XIII[e] siècle, et qui comptait en France une vingtaine de maisons, était de ce nombre. Sept de ses religieux se présentèrent à la Trappe en quelques mois (1).

Après un mûr examen, l'abbé de Rancé put se convaincre qu'ils n'avaient pris cette généreuse résolution, que pour avoir près de lui les moyens d'accomplir les devoirs de leur profession; il les admit donc successivement, malgré les réclamations et les menaces de leurs supérieurs respectifs. Le Père provincial intervint aussi, et notre abbé lui répondit, le 15 juin : « Je n'ai point sollicité vos religieux; je n'ai fait aucun pas, ni par moi ni par autrui, pour les attirer en notre maison; mais je puis vous dire, mon Révérend Père, que la plupart d'entre eux m'ayant écrit leurs dispositions, il y a déjà très longtemps, ouvert leur cœur et témoigné leurs désirs, j'ai refusé de leur répondre. Cependant, le temps de Dieu étant arrivé, ils nous sont venus trouver, et son doigt nous a été si sensible dans l'exécution de leur dessein, comme dans toutes les circonstances qui l'ont précédé, qu'en vérité, mon Révérend Père, je n'ai pas cru pouvoir, en conscience, rejeter ceux qui nous ont paru conduits de sa main. *Ego quis eram, qui possem prohibere Deum?* Je souhaite de tout mon cœur que vous les laissiez jouir en paix de la liberté que Dieu leur a donnée, et que l'Eglise leur conserve, afin qu'ils ne soient pas contraints de rendre publiques des choses qui sont secrètes et auxquelles on ne pense pas.

« Dieu sait, mon Révérend Père, jusqu'à quel point je suis touché de l'état auquel vous me mandez que vous êtes, et ce que je voudrais faire pour votre consolation et pour le rétablissement de votre Ordre. Cependant, étant persuadé, comme je le suis, que je les ai reçus de la main de Dieu, et qu'il m'a chargé de leurs âmes, je ne puis faire autre chose que de les garder, autant qu'il sera à mon pouvoir, pour lui en rendre compte, lorsqu'il me les redemandera au jour de son jugement, auquel vous m'appelez par votre lettre; nous y paraîtrons vous et moi dans peu de moments.

« Comme je fermais cette lettre, j'en ai reçu une seconde, quoique la première en date, pleine de paroles injurieuses et supposées, auxquelles je me dispense de répondre. Je me contenterai seulement de vous dire que vous deviez croire avec plus de circonspection, et faire plus de scru-

(1) Le chevalier d'Espoy, *Liste nécrologique de la Trappe, jusqu'en* 1772.—Nous avons suivi Le Nain, t. I, p. 112, et le *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p, 758.

pule d'attaquer ma religion et ma catholicité. Dieu me l'a conservée jusqu'ici si pure et si entière qu'elle a été exempte de tout soupçon, et que jamais l'envie des hommes ne lui a donné aucune atteinte. Si vous nous contraignez, malgré nous, à justifier la conduite de vos frères et la nôtre, on dira des choses que j'ai sues avec douleur, et qui feront connaître à tout le monde l'obligation dans laquelle ils ont été de vous quitter, et nous de les recevoir. Quelque piquantes que soient les lettres que vous nous avez écrites, elles ne tireront aucune réponse de moi, qui ne soit dans les règles de la charité chrétienne, et je garderai sur cette affaire un éternel silence, jusqu'à ce que la gloire de Dieu et le salut de nos frères m'obligent de parler. »

La prévention a souvent aveuglé les hommes les plus pieux et les plus sages. Il n'y avait rien de solide à opposer à cette lettre, et cependant on y répondit, et l'abbé de Rancé fut forcé de répliquer.

« On ne pouvait, dit-il, m'exposer de plus faibles raisons. Que si ceux qui me jugent, étaient autant informés que moi de l'état de votre Ordre, des excès et des déréglements qui s'y commettent avec impunité, et à la vue de ceux qui sont dans l'autorité et dans l'obligation d'y apporter les remèdes, je ne doute point qu'ils ne changeassent d'avis, puisqu'ils opposent, à ce que vous me mandez, que l'on peut s'y sauver. J'en conviens avec eux, pourvu que l'on y pratique tout ce qui ne s'y pratique point, et que l'on ne fasse rien de tout ce qui s'y fait (1). »

On nous dira encore que ce langage est trop dur et trop tranchant, mais nous répétons que saint Bernard, dans son Apologie adressée à Guillaume de Saint-Thierry, s'est exprimé bien plus fortement sur certains religieux de son temps. L'abbé de Rancé avait le parler franc et un peu rude des vieux moines ; il voulait les imiter en tout.

On n'en demeura pas là ; les supérieurs envoyèrent deux religieux de leur Ordre pour s'aboucher avec ceux de leurs confrères qui s'étaient retirés à la Trappe. On le voulut bien, et après avoir trouvé en eux une fermeté inflexible qui les déconcerta, ils s'en retournèrent sans avoir rien gagné. Il ne leur restait plus qu'un moyen : c'était d'intimider l'abbé de Rancé, en le menaçant de se pourvoir en cour de Rome et devant les autres tribunaux. Ils obtinrent en effet un rescrit pontifical, et voulaient le lui faire signifier selon les formes. Toutefois, ils y renoncèrent, à la prière d'un éminent prélat ami des deux partis, se contentant d'exiger qu'il fut seulement communiqué aux moines fugitifs.

Le Père provincial des Célestins eut enfin recours aux transactions : il

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 108 et 112 ; — *Lettres de piété de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 135.

fit dire à l'abbé de Rancé qu'il consentirait à ce que les religieux qui s'étaient sauvés à la Trappe y restassent, pourvu qu'il promît de n'en plus recevoir désormais. Il était loin de pouvoir souscrire à une pareille proposition ; mais, pour prouver à ses détracteurs que, dans une affaire de cette nature, il n'agissait point d'après son propre sens, mais selon les vrais principes, il s'adressa à la Sorbonne pour avoir son opinion, et il en reçut cette réponse :

« Les docteurs en théologie, soussignés, sont d'avis que les religieux « d'une Observance exacte dans laquelle on vit selon la règle de Saint- « Benoît, ne peuvent, en conscience, même pour le bien de la paix, et pour « obvier à des affaires et à des contestations publiques et fâcheuses, « convenir à s'engager avec d'autres religieux d'une Observance relâchée, « et dans laquelle ils savent qu'il y a comme une impossibilité morale « d'y garder sa règle et de s'y sauver, de ne recevoir à l'avenir aucun « religieux de leurs monastères pour en embrasser la vie et la discipline, « à moins qu'ils n'aient par écrit une permission de leurs supérieurs, « laquelle, il est évident, qu'on ne leur accordera jamais. Cet avis est « fondé sur les raisons rapportées dans l'Exposé (1), nonobstant le bref « qu'on dit avoir été obtenu par lesdits religieux d'une Observance relâ- « chée, qui défend à ceux de cette Observance de passer en une Obser- « vance plus exacte, et dans laquelle on vit selon la règle de Saint-Be- « noît, tel bref étant nul parce qu'il est subreptice.

« Délibéré à Paris, ce 3 juillet 1671 (2). »

D'après une décision si formelle, l'abbé, autorisé à rejeter la proposition qui lui était faite, admit à profession, le temps des épreuves expiré, cinq des sept religieux dont nous avons parlé (3). Les deux autres retournèrent à leur première Observance, leur tempérament n'ayant pu soutenir les austérités de la Trappe, pour laquelle ils conservèrent toujours une fort grande estime (4).

(1) Elles y sont exprimées en ces termes : « Ce qui fait que l'on n'estime pas pouvoir entrer en cette convention, c'est qu'elle est contre les règles de la charité et contre celles de l'Eglise ; qu'elle engage à s'opposer aux desseins de Dieu, et rejette ceux qui pourraient avoir une véritable vocation ; et qu'elle ôte à des religieux qui se trouvent dans le naufrage, les seuls moyens que Dieu leur laisse pour se sauver. »

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 760.

(3) C'étaient D. Augustin, D. Benoît, D. Claude, D. Placide, D. Joseph.

(4) Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1675, que l'abbé de Rancé, ayant encore donné l'habit à un religieux du même Ordre, Dom Bernard Vingrain, de Vienne en Dauphiné, son général le réclama, et, comme il refusait de le lui rendre, il lui observa que, s'il enlevait ainsi ses meilleurs sujets, il lui ôtait le moyen de réformer son Ordre. Le mot de *réforme* était un mot magique pour l'abbé de Rancé ; aussi, pour

Les supérieurs de quelques autres Ordres monastiques, comme ceux des Bénédictins et des Prémontrés, crurent devoir adresser leurs plaintes au Saint-Siége, et ils obtinrent des brefs par lesquels il était défendu à leurs religieux, sous peine d'excommunication, de se retirer à la Trappe, et à l'abbé de Rancé de les admettre sans permission. Ces brefs surprirent beaucoup ceux qui désiraient le rétablissement de la discipline monastique. Ils avaient peine à croire que le Pape (1) eût voulu fermer la porte du salut à un si grand nombre de religieux qui ne voulaient, en se retirant à la Trappe, que sauver leurs âmes par la pratique exacte de la règle et des conseils évangéliques qu'ils avaient juré de garder, ce qui n'était plus possible dans les maisons où ils avaient fait vœu de stabilité. Ils comprenaient encore moins que, pour les obliger d'y rester, on employât la plus terrible de toutes les peines ecclésiastiques, et qu'on en menaçât un homme comme l'abbé de Rancé, dont toute l'Église admirait déjà la vertu.

On concluait de là qu'il fallait que le Pape eût été surpris et mal informé de l'état des monastères que ces religieux se croyaient obligés de quitter, et que l'abbé de la Trappe ne pouvait se dispenser de lui découvrir bien des choses que sa charité l'avait obligé de taire, et que son zèle pour l'état monastique ne lui permettait plus de cacher. Quelques personnes lui conseillèrent même de se servir des moyens ordinaires pour rendre ces brefs de Rome sans effet, comme manifestement subreptices ; mais il se contenta d'écrire à Sa Sainteté pour lui faire ses humbles représentations (2), et il en reçut plus tard des réponses bienveillantes qui ne lui laissèrent aucune inquiétude de conscience.

On s'adressa au roi et on obtint des lettres de petit cachet, et on vit des exempts des gardes arracher de la Trappe de malheureux religieux, qui s'en allaient en pleurant et en protestant contre la violence qu'on leur faisait. Cela se passait sous les yeux de l'abbé de Rancé, et il est facile de comprendre combien le cœur devait lui saigner cruellement. Une fois rentrés dans leurs monastères mitigés, malgré la surveillance sévère dont ils étaient l'objet, ils trouvaient encore le moyen de lui écrire pour lui confier tous les tourments de leurs âmes: leurs lettres étaient encore plus navrantes que leur départ (3).

favoriser celle des Célestins, ne fit-il aucune difficulté de promettre au général de ne plus recevoir aucun de ses religieux, à l'avenir, que de son agrément, et il l'exhortait à corriger les abus qui obligeaient les plus fervents d'entre eux à se réfugier dans des maisons plus régulières. (Le Nain, t. I, l. II, c. VI, p. 112.)

(1) Ceci se passa, non sous le pontificat de Clément X, mais sous celui d'Innocent XI.

(2) Voir Le Nain, t. I, p. 115.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 752.

CHAPITRE VIII

Pellisson vient à la Trappe avant et après son abjuration; un grand vicaire d'Aleth s'y retire pour toujours (1670-1671).

Pellisson, né à Béziers en 1624, avait été élevé dans la religion protestante. Établi à Paris dès l'an 1652, il avait eu beaucoup de part à la confiance du surintendant Fouquet, et peut-être encore davantage à sa disgrâce. Il fut arrêté et conduit à la Bastille, où il resta quatre ans. On dit qu'il employa ce temps à la lecture approfondie de l'Écriture-Sainte, des Saints-Pères et des livres de controverse. Il avait l'esprit trop élevé et trop droit pour ne pas incliner, après tant d'études et de recherches, vers l'Église romaine. A sa sortie de prison, il n'exécuta pas aussitôt le projet qu'il y avait formé de changer de religion : il voulut sans doute réfléchir encore et peser les raisons pour et contre, afin de ne se décider qu'avec une entière connaissance de cause et dans la plénitude de sa conviction (1).

L'étude sacrée, les discussions sérieuses préparent admirablement les conversions, mais elles ne les ont jamais faites toutes seules; ces bouleversements, ces rénovations de l'âme et du cœur sont l'œuvre de la grâce de Dieu, et c'est celui qui prie le plus pour le pécheur, qui coopère davantage à son retour. M. Pellisson avait connu l'abbé de Rancé dans les grandes sociétés de Paris, probablement chez M[me] de Longueville, ou peut-être chez M[me] de Montbazon. Il savait que, dans sa retraite, il n'avait cessé de prier et de faire prier pour lui (2). Il s'en ressouvint surtout, lorsque voulant briser avec l'erreur, il sentit le besoin des saints exemples, des sages conseils et du silence du cloître pour se replier sur lui-même.

Dom Le Nain, bien informé de ce qui s'est passé à la Trappe dès l'an 1668, dit positivement qu'il y vint avant son abjuration, et il ajoute : *qu'il fût tellement touché de la vertu des anges incarnés qu'il y vit, qu'il renonça à son hérésie et mena depuis une vie toute chrétienne* (3).

(1) *Dict. hist.*, t. VII, p. 608.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VI, p. 28.
(3) *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 636.

La résolution d'abjurer était décidément arrêtée dans son esprit, lorsque le président de Périgny vint à mourir. On parlait beaucoup de lui pour précepteur du Dauphin; mais, par un sentiment de délicatesse, il suspendit pendant un mois entier son abjuration, pour convaincre le public et ses amis mêmes qu'il n'avait aucune prétention à cette place, personne ne pouvant avoir l'idée de proposer au roi un protestant pour précepteur de son fils (1). Ce ne fut qu'environ un mois après la nomination de Bossuet, le 8 octobre 1670, qu'il fit son abjuration à Chartres entre les mains de Mgr de Choiseul, évêque de Comminges, son ami et celui de l'abbé de Rancé.

La reconnaissance et le sentiment des besoins de son âme le ramenèrent à la Trappe. Il comprit qu'il devait rester dans ce cénacle du désert, autant de temps que les apôtres dans le cénacle de Jérusalem, pour y attendre une nouvelle effusion des dons de l'Esprit-Saint, et affronter ensuite le monde et le démon. « Le lendemain, 9 octobre, dit son biographe, il se retira à l'abbaye de la Trappe, et y mena durant dix jours la vie dure et mortifiée des saints anachorètes qui l'habitent. Le grand homme qui les conduit, assure qu'il leur parut si pénétré de la grâce que Dieu lui avait faite, qu'il les remplit d'édification. Purifié par la pénitence, à son retour de la solitude, il reçut, dans l'église des Pères de la Doctrine-Chrétienne, la confirmation et l'Eucharistie des mains du même prélat qui avait reçu son abjuration. Il fit ces deux grandes actions avec tant de simplicité, de dévotion et d'humilité, qu'il charma toutes les personnes qui en furent témoins (2). »

On conçoit, qu'à dater de ce jour, l'amitié qui unissait ces deux cœurs si dignes l'un de l'autre, cimentée par une foi commune, devint plus forte, plus sacrée, et qu'elle n'eut d'autre limite que la mort.

L'abbé de Rancé écrivait à M. l'abbé Favier en 1680 : « Je ne comprends pas qu'on ait pu vous dire que M. Pellisson vous ferait perdre votre bénéfice : c'est un homme d'honneur, de piété, qui fait du bien à tout le monde, et qui n'a jamais fait de mal à personne. Je puis vous en assurer, car je le connais, et il est mon ami particulier (3). »

Pellisson fut certainement un des hommes les plus lettrés, les plus savants de ce siècle, et nous ajouterons l'un des plus généralement estimés. Comme presque tous ses contemporains, il fléchit peut-être trop le

(1) De Bausset, *Vie de Bossuet*, in-4°, p. 124.
(2) *Journal des Savants*, éloge de Pell., t. IX, p. 150; — de Bausset, *Hist. de Bossuet*, l. III, p. 124.
(3) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 67.

genou devant le roi, son maître. C'est le seul reproche qu'on puisse lui faire. La petite-vérole l'avait tellement défiguré, que Mlle de Scudéri, son amie, disait en plaisantant *qu'il abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids*. Mais, sous la laideur de son visage, il cachait une âme grande et belle, un cœur généreux.

Parmi les novices qui entrèrent à la Trappe cette année, on distinguait Dom Aubert, de la Congrégation de Saint-Maur. Ses supérieurs le réclamèrent, des évêques et des laïques se mirent aussi de la partie, mais l'abbé de Rancé resta inflexible, rien ne fut capable de lui faire lâcher sa proie (1). A peine ce religieux avait-il pris l'habit, qu'il se présenta un autre postulant dont l'admission fit beaucoup de bruit : M. Hardy, théologal et directeur du séminaire d'Aleth, avait formé depuis quelque temps le projet de se retirer à la Trappe. Il était d'une très bonne famille de Paris et neveu du fameux Voiture. Pour se former à la piété ecclésiastique sous les yeux et la conduite de Mgr Pavillon, il s'était rendu près de lui, avec plusieurs autres ecclésiastiques de ses amis. En peu d'années, il avait acquis de grandes vertus et une grande science.

« J'ose vous assurer, écrivait Lancelot, que tout ce que vous pourriez souhaiter de simplicité, de mortification, de silence, de douceur et d'humilité dans un parfait novice, se trouve, avec la générosité du prêtre, la prudence du conducteur des âmes, en la personne de ce sage directeur (2). » Lorsqu'il parla de son dessein de s'en aller dans quelque solitude, l'évêque d'Aleth, qui tenait beaucoup à le conserver, s'y opposa formellement. Mais lui, qui croyait que c'était la volonté de Dieu, après avoir distribué aux pauvres et aux églises le prix de son patrimoine, qui s'élevait à 60,000 livres, à l'âge de plus de soixante ans, partit un jour pour la Trappe, sans rien dire à personne. Il fit le voyage à pied, environ cent soixantes lieues, dans la plus rigoureuse saison de l'année, laissant seulement une lettre pour son évêque, dans laquelle il lui marquait les peines d'esprit et de conscience qui lui faisaient un devoir de se retirer.

Il attendit, pour découvrir le lieu de sa retraite, qu'il eût été reçu au noviciat. L'évêque, affligé de voir enseveli dans un monastère un prêtre qui travaillait dans son diocèse avec autant d'ardeur que de succès, fit tout ce qu'il put pour l'y ramener, en lui représentant les marques certaines de sa vocation au ministère ecclésiastique, et l'incertitude de celles qu'il croyait avoir pour l'état monastique (3). L'abbé de Rancé n'omit

(1) Le Nain, t. I, p. 106.
(2) Lancelot, *Voyage d'Aleth*, in-12, p. 59 et suiv.
(3) *Vie de Mgr Pavillon*, t. I, p. 357.

rien, de son côté, pour l'engager à s'en retourner et à reprendre ses fonctions, mais ce fut en vain. M. Hardy l'assura qu'il avait déclaré à l'évêque d'Aleth les puissants motifs qu'il avait de se renfermer dans un cloître le reste de ses jours. Enfin, il lui donna des preuves si sensibles que sa vocation venait du Ciel, que l'abbé, quelque répugnance qu'il eût de priver l'Église d'un si excellent sujet, crut qu'il résisterait à la volonté de Dieu, s'il refusait de lui donner l'habit, ce qu'il fit le 20 février, après trois semaines d'épreuves (1).

L'abbé de Rancé vénérait toujours Mgr Pavillon; il savait combien son cœur de père était contristé, on le lui mandait de toute part; il lui écrivit aussitôt pour l'instruire de tout ce qui s'était passé. Il ne lui répondit pas, et son silence indiquait assez qu'il devait être piqué au vif. Mgr de Choiseul, évêque de Comminges, voisin et ami de celui d'Aleth, devait être le confident de ses griefs; il lui écrivit pour justifier sa conduite. « J'ai bien pensé, disait-il en finissant, que mon action pourrait avoir des interprétations fâcheuses, parce qu'on n'en connaîtrait point ni les raisons ni les motifs, et que n'ayant pas même la liberté de les découvrir, le monde aurait peine à se satisfaire; mais j'ai mieux aimé abandonner ma réputation au jugement des hommes que de m'exposer à la sévérité de ceux de Dieu, en prenant une conduite contraire aux mouvements de ma conscience. Si ceux qui m'ont blâmé sur cela, savaient le détail *des choses dont je ne puis m'expliquer* (2), je suis persuadé qu'ils trouveraient plus de sujet de me plaindre que de me condamner. »

L'abbé de Rancé ne pouvait se faire à l'idée que l'évêque d'Aleth pût être mécontent de lui. Il savait que ce prélat avait été l'un des principaux instruments dont la Providence s'était servi pour le ramener dans la voie du salut. Il se rappelait son accueil si cordial, tant de bons avis, tant de sages exemples, les excursions dans les Pyrénées, les entretiens au bord du torrent, et tous ces souvenirs retombaient sur son cœur et l'affectaient douloureusement. Il voulut hasarder une seconde lettre, car il était dans un état violent, et il fallait en sortir.

« Je vous supplie, Monseigneur, lui disait-il, de trouver bon que je vous importune encore une fois pour vous dire, que s'il ne m'eût paru tout à fait impossible d'obliger M. Hardy à retourner à Aleth, pour rien au monde je n'aurais eu la pensée de le recevoir dans notre monastère. L'opposition insurmontable qu'il me fit paraître pour cela, la détermination dans laquelle je le vis d'embrasser la vie monastique, et quelques autres considérations

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 753.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 107 et 108.

pressantes, que je vous dirais si j'avais l'honneur de vous voir, me persuadèrent que j'étais obligé de lui accorder ce qu'il me demandait avec d'extrêmes instances, et que la charité m'engageait à lui tendre la main pour le tirer de l'embarras dans lequel il était. Et bien loin de penser que mon action vous pût déplaire, je crus qu'il n'y avait nul meilleur expédient à prendre pour empêcher les différentes explications que l'on pourrait donner à sa retraite, n'y ayant nul moyen de le réduire à retourner à Aleth, que de le retenir dans notre monastère et de l'y cacher. Et je regardai comme une providence particulière de Dieu le désir ardent qu'il me témoigna de s'y retirer pour le reste de ses jours. Je fus même bien aise de trouver lieu, dans ses dispositions, de lui donner l'habit de religion, après trois semaines d'épreuves, dans la crainte que j'avais qu'il ne regardât comme une exclusion le retardement que j'y aurais apporté. Quelques personnes qui sont affectionnées à vos intérêts ont trouvé à redire au procédé que j'ai tenu en cette rencontre. Cependant, Monseigneur, j'ai eu peine à me convaincre que j'aie manqué dans ma conduite, soit que l'orgueil dont je suis rempli m'en empêche, soit que ce soit un effet de la sincérité et de la netteté de mes intentions à votre égard. Lorsque vous aurez eu la bonté de me faire savoir que j'ai failli, je reconnaîtrai aussitôt ma faute, et il n'y a rien de possible que je ne fasse pour la réparer et pour vous témoigner, Monseigneur, que si j'en puis faire par imprudence, je suis incapable d'en commettre avec dessein contre le respect que je vous dois (1). »

M. Hardy, par sa piété, sa ferveur, par le goût qu'il prit aux exercices les plus rudes, par la paix dont il jouit, prouva que l'abbé de Rancé avait eu raison de l'admettre. Lui, qui avait été supérieur de séminaire, théologal, grand vicaire, était devenu simple et obéissant comme un petit enfant (2). C'était une règle, à la Trappe, qu'un religieux auquel le supérieur adressait une réprimande un peu vive, se mît à genoux et ne se relevât qu'après en avoir reçu la permission. Allant un jour puiser de l'eau à la fontaine du jardin, il était si recueilli qu'il passa à côté d'un évêque et de l'abbé de Rancé sans les remarquer, et conséquemment sans les saluer. Celui-ci se retourna et le reprit incontinent, en lui disant : « Je ne sais, mon Père, où vous avez l'esprit ? Avez-vous oublié votre devoir et les règles de la civilité ? » M. Hardy se jeta aussitôt à genoux. L'abbé oublia de lui faire le signe ordinaire de pardon ; il le quitta pour conduire l'évêque dans l'enclos voisin, d'où revenant tous deux, une heure après, ils le trou-

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 343.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 751.

vèrent prosterné au même endroit, son petit vase dans sa main, attendant, comme la sentinelle, qu'on vînt le relever.

L'abbé de Rancé écrivait plus tard à l'évêque d'Aleth : « Vous ne serez pas fâché, Monseigneur, que je vous dise que Dom Paul Hardy vit ici dans un grand repos et dans toute l'exactitude possible. Comme la paix de son cœur marque sa vocation, elle fait voir aussi qu'il n'était pas digne d'être auprès de vous ; d'y être, c'est, dans mon estime, le plus grand bonheur qui puisse arriver à un ecclésiastique en cette vie (1). »

Pour faire un crime à l'abbé de Rancé de ces dernières lignes, il faudrait avoir oublié qu'il les écrivait trois ans après la paix de Clément IX, qui, content de la soumission des quatre évêques opposants, du nombre desquels était M. d'Aleth, leur avait rendu ses bonnes grâces par un bref spécial. Or, Mgr Pavillon, réconcilié avec Rome et l'Église, redevenait ce qu'il avait été si longtemps, un des plus saints prélats du royaume, un second Vincent de Paul. Hélas! il faut bien le dire, cette réconciliation n'était pas sincère; l'abbé de Rancé y fut trompé, comme beaucoup d'autres.

CHAPITRE IX

L'abbé de Cîteaux est empoisonné par un de ses religieux; lettres de l'abbé de Rancé à ce sujet (1671).

L'abbé de Cîteaux, encouragé par l'abbé de Rancé, nourrissait toujours le projet de réformer et sa maison et son Ordre. Un jour même, il en parla assez franchement à ses religieux; cette communication fut mal accueillie de la plupart : il y eut des murmures, des intrigues ; l'un d'eux, qui avait probablement encore d'autres sujets de mécontentement, en vint jusqu'à former et exécuter un dessein abominable.

Nous avons besoin de le redire : c'est dans le cloître que l'on retrouve les plus belles âmes, les plus sublimes vertus; mais lorsqu'un moine a mérité, par un long endurcissement, d'être abandonné de Dieu, il n'y a rien dont il ne soit capable; la nuit se fait en lui et autour de lui ; c'est un ange tombé qui peut devenir un démon (2); plus ces cas sont rares et insolites, plus ils

(1) Gonod, *Lett. de Rancé,* p. 345.

(2) Tout ce que nous rapportons de ce drame affreux est extrait textuellement des *Registres du Parlement de Bourgogne* de 1666 à 1689, année 1671, p. 192, 206, 207, 208. (Biblioth. de Dijon, Ms.)

sont effrayants. Oh! qu'il faut veiller sur soi et prier, même dans les plus saints états, même dans les plus saintes maisons!

L'abbé de Cîteaux fut empoisonné, le 6 février de cette année, dans un hachis de poisson, comme il dînait au réfectoire avec plusieurs religieux et quelques séculiers qu'il avait invités. Il avait été pris aussitôt, ainsi que ses convives, de vomissements et de violentes coliques. Un conseiller du Parlement de Dijon, et deux médecins agrégés au collége des médecins de cette ville, se transportèrent sur les lieux et déclarèrent que par toutes les marques, tant de la maladie de tous ceux qui avaient mangé dudit hachis de poisson, que par la visite qu'ils avaient faite de la vaisselle où il avait été servi, il paraissait certainement qu'il y avait été mis de l'arsenic broyé.

Le 2 mars, M. le président du Parlement déclara « que le roi lui avait envoyé un arrêt de son conseil d'État, en date du 21 février, portant attribution à la grand'chambre et à la tournelle, conjointement, du procès criminel contre Georges Bourée, religieux profès de Cîteaux, accusé de venéfice, et qu'il serait, en conséquence, procédé au parachèvement de l'instruction de cette cause. » Cet arrêt était accompagné d'une lettre de cachet, et le lendemain, un exempt des gardes et deux archers se rendirent à Cîteaux, pour se saisir dudit Bourée et le transférer à la conciergerie du palais.

L'instruction de cette affaire déplorable dura près de quatre mois, et tint en émoi toute la ville de Dijon, où le prévenu était né et avait été élevé, et où il avait une foule de parents, d'amis et de connaissances. Enfin, le 30 juillet, M. le président annonça, devant la grand'chambre et la tournelle assemblées, que ce procès venait d'être parachevé et jugé, « et que ledit Bourée avait été dûment atteint et convaincu du crime d'empoisonnement, et, pour réparation, condamné à avoir, par l'exécuteur de la haute justice, la tête tranchée au champ du Morimont de la ville de Dijon, et ordonné qu'avant l'exécution, il serait mis à la question *du moine de Camp*, pour avoir révélation de ses complices (1).

Mais, nous dira-t-on, on ne doit pas rendre une société responsable des fautes des individus, ni accuser tout un monastère à cause d'un moine indigne. Sans doute; malheureusement, il n'en était pas ainsi pour la communauté de Cîteaux : il y avait un fond d'impénitence et de déréglement qui ne se traduisait pas toujours en crimes, mais qui pouvait y mener. Après la sentence de mort dont nous venons de parler, les juges ajoutaient :

(1) Voir M. de la Cuisine, *le Parlement de Bourgogne*, t. III, p. 142.

« Et comme il a été reconnu audit procès que, depuis longtemps, il se faisait de grands désordres et scandales en la maison de Cîteaux, et dans les autres maisons dudit Ordre en la même province, M. le président a invité d'en donner avis au roi, afin qu'il plaise à Sa Majesté d'apporter son autorité pour la réformation des mœurs, et le rétablissement de la discipline régulière ès dites maisons. »

Nous avons reproduit textuellement cet horrible drame, tel qu'il est couché dans les registres du Parlement de Bourgogne. Sans doute, de pareilles infamies ne méritent qu'un éternel oubli, et on conçoit combien il a dû nous en coûter de les redire; on nous les reprochera peut-être; mais si c'est une faute que nous avons commise, elle l'a été, bien avant nous, par tous les historiens ecclésiastiques, qui ont raconté des choses bien plus affreuses encore. Il faut écrire l'histoire et non la faire, dire le bien et le mal, retracer leur antagonisme et leur lutte; c'est là le monde réel, il ne faut pas s'en créer un fantastique, pour se tromper soi-même et tromper les autres ensuite.

Dans un livre comme le nôtre, quelques révélations de ce genre sont nécessaires; car, autrement, comment comprendre et justifier toute la conduite de l'abbé de Rancé envers les moines dégénérés, et surtout ceux de Cîteaux, tant de reproches si vifs, tant de plaintes amères qu'il leur a adressées, tant de larmes qu'il a répandues, tant de cris de douleur et de désespoir? Nous verrons que ses ennemis n'ont cessé de l'accuser d'exagérer, et même d'inventer des désordres, pour se donner le droit et la gloire de réformateur des cloîtres. Ceux qui l'ont ainsi calomnié ne pouvaient certainement pas ignorer le mal qui se faisait; mais c'était leur intérêt de le dissimuler et de le nier.

La nouvelle de cet attentat et du terrible châtiment qui le suivit, se propagea rapidement par toute la France. Cependant, le contrepoison et d'autres remèdes, administrés assez tôt, sauvèrent l'abbé de Cîteaux. L'abbé de Rancé crut devoir profiter de cette tragique circonstance pour le confirmer dans son premier projet, et lui faire sentir l'insuffisance des palliatifs et des demi-mesures, lorsque les maux étaient arrivés à ce degré suprême. Il lui écrivit, le 28 février, la lettre suivante :

« On ne peut pas être plus surpris ni plus touché que je l'ai été de l'étrange accident que je viens d'apprendre qui vous est arrivé; et vous pouvez croire, mon Révérend Père, ce que l'horreur d'une des plus détestables actions qui fût jamais, jointe à l'extrême sensibilité et au profond respect que Dieu m'a donnés pour votre personne, a pu faire d'impression dessus mon cœur. Nous avons remercié Notre-Seigneur de vous avoir protégé contre l'entreprise des méchants, et de ce qu'il en a empêché le

principal effet. Je vous avoue que quand je regarde le nombre et la grandeur des maux, à la guérison desquels l'ordre de Dieu vous oblige de vous appliquer; ce que les hommes sont capables d'entreprendre lorsqu'on veut régler leurs mœurs; que tout assujétissement est également fâcheux aux personnes qui ont accoutumé de vivre sans règle; et qu'une observance modérée n'est pas moins insupportable à ceux qui ont toujours suivi leur liberté, qu'une réformation exacte et austère : ma crainte et mes appréhensions se multiplient. Mais quand je considère que la Providence de Dieu s'étend sur tout; que tous les desseins et les conduites des hommes lui sont présents; qu'il arrête, comme il lui plaît, la malignité des hommes et des démons, et que ni les uns ni les autres ne font pas dans le monde tous les ravages qu'ils y voudraient faire : la confiance me revient. J'espère, mon Révérend Père, que la main de Dieu toute-puissante vous soutiendra, qu'elle vous ouvrira dans la suite des voies qui vous paraissent maintenant comme fermées, et qui peut-être sont les seules; et que votre cœur ne sera point ébranlé, ni votre zèle affaibli par les oppositions de ceux qui veulent la continuation du mal et du désordre (1). »

Les grands crimes, comme celui dont il est question, sont des coups de tonnerre que Dieu fait éclater de temps en temps pour réveiller ceux qui dorment sur le bord de l'abîme. Heureux ceux qui comprennent ces effroyables avertissements; plus heureux encore ceux qui en profitent! Si l'abbé de Cîteaux ne profita pas, il comprit au moins, et il répondit à l'abbé de Rancé de manière à lui donner beaucoup d'espérance. Ce dernier lui écrivit une seconde fois pour l'encourager à persévérer. « Nous ne méritons pas, lui disait-il, la confiance que vous témoignez avoir dans nos prières : nous ne laisserons pas, néanmoins, de les offrir uniquement à Dieu, et de lui demander qu'il vous accorde cette protection puissante qu'il donne aux personnes qui lui sont chères, sur lesquelles l'œil de sa miséricorde est toujours ouvert, et que, parmi les difficultés qui se présentent à vous et qui sont sans nombre, dans le dessein que vous avez de travailler de bonne foi à réparer les ruines de sa maison, il ne permette pas que vous entriez dans aucune conduite qui ne soit digne du rang que vous y tenez, proportionnée aux déréglements auxquels vous voulez remédier; et, selon l'ordre de la divine Providence, vous êtes indispensablement obligé, mon Révérend Père, de prendre pour cela les voies véritables et efficaces.

« Qui jetterait une planche trop faible à celui qui se trouve dans le

(1) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé,* t. I, p. 145; lett. XXXIIIe, à un supérieur.

naufrage, n'en ferait point assez pour le tirer du péril, et ne s'acquitterait pas de ce qu'il lui devrait dans cette rencontre; mais s'il lui en donnait une assez forte et capable de le porter, et qu'il arrivât ensuite qu'il y pérît, sa perte ne lui serait point imputée. Quand les maux sont venus dans de certains excès, les remèdes communs les flattent et les entretiennent..... Je vous parle avec liberté, parce que je sais qu'un bon père n'a jamais trouvé mauvais que ses enfants lui disent avec liberté tout ce qu'ils pensent, quand ils le font avec le respect qui lui est dû : celui que j'ai pour vous ne saurait être plus grand ni plus sincère qu'il est, puisqu'il n'est pas moins appuyé sur mon inclination que sur mon devoir (1). »

L'abbé de Rancé croyait ce moment décisif pour la Réforme ou la ruine de Cîteaux. Après l'exécution de Georges Bourée, lorsque la place du Morimont, à Dijon, était encore, pour ainsi dire, fumante de son sang, lorsque tous les moines cisterciens devaient être dans la stupeur et l'effroi, il ne se lassait pas de leur crier du fond de sa solitude : « Dieu nous parle quelquefois d'une manière obscure et par des énigmes; mais, ici, sa parole est toute claire et tout intelligible..... L'Ordre de Cîteaux ne peut être dans un état plus déplorable. Il est tombé bien bas, et, si l'on ne se hâte, on ne pourra plus en relever les ruines. Ce qui vient de se passer est comme un rayon de lumière dans une nuit obscure : il faut en profiter, il faut marcher..... Mais, hélas! ajoutait-il avec un triste pressentiment, le mal est que, pour l'ordinaire, nos vies se passent à vouloir inutilement tout ce que nous ne faisons point, et à chercher des moyens et des voies qui, n'étant pas les véritables, ne sont jamais suivies d'aucun succès, et qu'enfin tout finit pour nous, sans avoir fait aucune des choses pour lesquelles Dieu nous a faits ce que nous sommes (2). »

Ne semble-t-il pas que l'abbé de Cîteaux, sous l'impression de cette grave et imposante parole, échappé, comme par miracle, au plus affreux danger, aurait dû témoigner à Dieu sa reconnaissance, en portant le fer et le feu dans les plaies qu'on lui montrait, qu'il connaissait mieux que personne? On n'aurait pas manqué, sans doute, de crier, de se plaindre et, peut-être, de menacer; mais alors toute l'Étroite-Observance se serait levée comme un seul homme, et aurait fait cause commune avec lui. La cour, indignée du forfait dont il avait failli être victime, n'aurait pas manqué de lui venir en aide; la Providence aurait tiré d'un grand mal un

(1) *Lettres de piété*, t. I, p. 149; lett. XXXIVe. — Nous avons une copie authentique.
(2) Id., *ibid.*, p. 174; lett. XLe. — On a confondu ces lettres avec d'autres.

plus grand bien encore, c'est-à-dire la réforme de la maison-mère de Cîteaux et, par elle, celle de ses innombrables enfants.

Cet homme raisonna tout autrement : la crainte s'empara de son âme, son courage mollit; il renonça à tous ses projets, et ne vit plus que poignards levés sur sa tête, que coupes empoisonnées sous ses lèvres. Il lui arriva ce qui arrive aux lâches soldats : l'amour de la vie lui fit mettre bas les armes. Il se persuada que, pour se concilier les bonnes grâces de ses religieux et se mettre à couvert de leur malveillance, il n'avait d'autre parti à prendre que de les laisser marcher dans les voies larges. Lorsque l'autorité, par timidité ou par égoïsme, descend jusqu'à ces coupables complaisances, nous dirons plus, jusqu'à cette faiblesse meurtrière, elle creuse deux tombeaux, le sien propre et celui des institutions.

CHAPITRE X

Publication des Constitutions de la Trappe; essai de Réforme de l'abbaye de Saint-Symphorien (1671).

La confidence que l'abbé de Rancé avait faite à l'évêque de Pamiers, en lui demandant une cabane sous les rochers pyrénéens de son diocèse, montre combien était sincère son désir de s'attacher, toujours de plus en plus, aux devoirs de sa profession dans une solitude plus profonde, et combien étaient faussement imaginés les bruits qui avaient alors plus que jamais cours dans le monde à son sujet. L'esprit de calomnie s'envenima encore contre lui, à l'occasion que nous allons dire.

Les règlements manuscrits de la Trappe tombèrent entre les mains d'une personne qui était venue y faire une retraite. Elle les emporta secrètement à Paris, et les donna à un imprimeur pour les publier, espérant, par cette publication, révéler au monde la véritable vie qu'on menait dans ce saint désert, et faire tomber les préventions. L'ouvrage parut en deux parties (1) : la première, sous le titre de : *Constitutions de l'abbaye de la Trappe;* et, la seconde, sous celui de : *Réflexions sur lesdites Constitutions.* Les personnes hostiles n'eurent pas plus tôt ouvert ce livre, qu'elles allèrent

(1) Paris, le Petit, 1671; in-12. L'approbation était signée du docteur de Sorbonne N. Petit-Pied, et datée du 23 juin 1671. Nous avons ces pièces entre les mains.

partout le présenter, comme une preuve nouvelle et incontestable, disaient-elles, de l'orgueil et de la vanité d'un homme qui, tout retiré qu'il paraissait, était toujours dévoré de l'envie de se produire et de faire parler de lui. Il apprit par ses amis tout ce qui se disait, et il s'empressa de répondre à l'un d'eux :

« Vous avez jugé très équitablement de ces deux écrits qui ont couru dans le monde sur ce qui se passe dans cette maison, quand vous avez cru que nous n'y avions nulle part, et qu'ils paraissaient sans notre participation. Nos misères sont en si grand nombre, nous les ressentons si vivement, et nous sommes si persuadés que nous ne faisons rien de bien et qui mérite qu'on le sache, que si Dieu ne nous avait donné une si grande indifférence pour tout ce que le monde peut dire de nous et de notre conduite, un de nos plus grands déplaisirs serait d'apprendre que l'on parle bien de nous. Pour ce qui est des règlements, je vous dirai que nous en avons quelques petits (1) pour le détail de la conduite du monastère, comme il y en a dans toutes les communautés qui ne vivent pas dans le désordre et la confusion; mais ils sont si peu de chose, qu'ils ne méritent pas le nom de *Constitutions*. Nous sommes si éloignés de vouloir donner quelque connaissance au public de ce qui se passe ici, que nous supprimerions, s'il était en notre pouvoir, tout ce qui s'en est jamais dit ou écrit: un de nos plus ardents désirs étant de nous voir entièrement effacés de la mémoire des hommes (2). »

Malgré ces basses et indignes attaques, l'œuvre de Dieu ne cessait de croître entre ses mains : les postulants affluaient, et la maison, comme une ruche trop pleine, ne pouvant plus les contenir, il fallut songer à son agrandissement. On fit donc trente-quatre cellules de supplément, qui commencèrent à être habitées au mois de septembre de cette année.

Une personne inconnue voulut contribuer à ces constructions pour une somme de douze cents livres (3).

De tous les anciens monastères cisterciens, celui de la Trappe, quelles que fussent les austérités qu'on y pratiquât, était seul trop petit pour abriter ceux qui venaient s'y réfugier; tous les autres, malgré leurs mitiga-

(1) C'étaient des cahiers ou recueils en forme de coutumier, qu'on avait alors à la Trappe.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 785. — Il écrivait plus tard à M. Favier : « Je ne vous parle plus des prétendues *Constitutions de la Trappe*. Je sais qu'on en a imprimé sous ce nom-là, et qu'on y a même joint des réflexions, mais la vérité est que je n'y ai aucune part. On peut m'attribuer tout ce qu'on voudra, mais cela ne fait pas que j'en sois responsable. » (Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 69.)

(3) Le Nain, t. I, l. II, c. VII, p. 120.

tions et leur relâchement, étaient cent fois trop grands : leurs vastes églises, leurs longs cloîtres où erraient çà et là quelques moines, ressemblaient à des déserts.

Pour que la solitude fût bien complète, il fit raser une ferme située dans le bois du Parc, dont les métayers se trouvaient sur le chemin des religieux, lorsqu'ils allaient au travail ou qu'ils en revenaient. Ensuite, il demanda permission au roi, et obtint un arrêt du Conseil pour reculer de deux mille pas le grand chemin qui longeait le mur du monastère du côté du nord, afin que le bruit des voitures et les cris des voituriers ne pussent troubler le silence auguste des cloîtres (1). Il voulait qu'on n'entendît rien dans les alentours, que le son de la cloche, le chant des oiseaux et le murmure du vent.

Il avait été pendant plus de vingt ans abbé commendataire de Saint-Symphorien de Beauvais, comme nous l'avons dit, et il en avait perçu les revenus temporels sans s'occuper de ses besoins spirituels. Les religieux avaient vécu, comme lui, dans la dissipation et l'oubli de leurs devoirs ; mais ils avaient été touchés de son changement de vie, et ils lui écrivirent, cette année, le dessein où ils étaient de faire revivre chez eux l'ancienne régularité, en y appelant un autre Ordre monastique.

L'abbé de Rancé n'avait point oublié cette maison, et depuis qu'il en avait résigné la commende à M. Favier, il n'avait cessé de l'exhorter à quitter le fond de l'Auvergne, sa patrie, où il s'était retiré, pour venir s'y fixer et essayer d'y relever la discipline.

Il répondit à ces religieux, le 25 juillet, qu'il avait eu beaucoup de consolation d'apprendre le désir qu'ils avaient de réformer leur maison, et d'y établir une Observance plus exacte et plus régulière que n'était pas celle qui y subsistait depuis longtemps; mais que sa joie aurait été entière s'il avait pu induire par quelque endroit de leur lettre, que leur résolution était de commencer cette grande œuvre par la réformation de leurs personnes. « Vous êtes très louables, dit-il, de vouloir appeler les RR. PP. de la Congrégation de Saint-Maur dans votre monastère, puisqu'ils sont presque les seuls dans ce temps qui puissent travailler à l'exécution de votre dessein; mais trouvez bon que je vous dise, puisque la Providence m'en fait naître l'occasion et que la charité que j'ai pour vous m'y oblige, que ce n'est point assez, mes chers Pères, que vous y fassiez revivre la pratique exacte de votre règle, si vous ne l'embrassez les premiers, et si vous ne vous unissez vous-mêmes à ceux dont vous prétendez vous servir.

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p. 789.

Vous avez une même règle, vous avez dû promettre à Dieu les mêmes choses, vos lèvres ont prononcé les mêmes paroles dans votre engagement; votre vie, comme la leur, doit être instituée selon la règle de Saint-Benoît. Quelle apparence, mes Révérends Pères, que vos consciences puissent être en sûreté, vos cœurs contents et paisibles, et que votre état soit un état de bénédiction, en vivant comme vous faites dans une perpétuelle contravention à cette règle; et en vous contentant seulement de mettre dans vos places des personnes qui y fassent ce que vous êtes obligés d'y faire, comme s'il était en leur pouvoir de faire cesser vos obligations, de vous dispenser des promesses que vous avez faites à Dieu sur les saints autels, et de vous décharger au jugement de Jésus-Christ. »

Il est très rare de trouver des hommes qui aient assez d'humilité pour s'avouer coupables sans excuse et sans détour. Les moines de Saint-Symphorien alléguaient les usages introduits par leurs prédécesseurs et rejetaient leurs fautes sur eux. Il ne fut pas difficile à l'abbé de Rancé de les réfuter victorieusement.

« Ne prétendez pas, ajoutait-il, que les coutumes que vous avez trouvées établies vous mettent à couvert et vous tiennent lieu d'une exemption légitime; ce serait vous tromper..... La transgression, quelque ancienne qu'elle puisse être, n'a jamais la force de la loi; l'antiquité ne l'autorise point. Les maux, pour être envieillis, ne changent point de nature; l'état dans lequel vous vous trouvez, pour être héréditaire et vous avoir été comme transmis, n'en est pas moins dangereux, et vous n'avez pas moins d'obligation d'entrer dans la vérité de la règle, que si vous aviez été les premiers auteurs du désordre (1). »

Il paraît qu'il n'y avait plus de communauté parmi ces religieux : chacun d'eux avait sa portion de revenus et son pécule; la famille monastique était brisée; il ne restait plus que des individus isolés. « J'ai appris, disait-il en finissant, avec beaucoup de douleur, par je ne sais quelle rencontre, que l'un de vos frères était mort et avait laissé une somme d'argent considérable à votre église. Je ne sais pas quels sentiments vous avez sur l'état de ce pauvre homme; mais je puis vous dire, en vérité, qu'il est digne de compassion, et qu'à regarder les choses selon les véritables règles, étant mort dans une transgression manifeste du vœu de pauvreté, on ne pouvait ni lui accorder les prières de l'Église ni la sépulture des saints (2). »

Il semble, après cela, que ces malheureux moines n'avaient plus qu'un

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 791.
(2) Id., *ibid.*, p. 793. — *Lettres de piété de l'abbé de Rancé*, t. I, lett. XXXVIe.

parti à prendre, celui de se jeter hardiment et tête baissée dans la Réforme; loin de là, ils reculaient sans cesse : ils voulaient et ne voulaient pas. La chaleureuse parole de l'abbé de Rancé soulevait à demi leurs âmes malades, et elles retombaient aussitôt de tout le poids de l'habitude. Il eut recours à M. Favier, l'abbé commendataire, et le conjura de les engager à changer de vie; mais ce digne prêtre le fit en vain. On ne put s'arranger avec les RR. PP. de Saint-Maur; on eut ensuite l'idée de transformer cette abbaye en un séminaire diocésain, ce que l'abbé de Rancé n'approuva pas d'abord, et ce qu'il fut cependant forcé de subir (1) à la mort de son vénérable précepteur; car, alors, le cardinal de Janson, évêque de Beauvais, remit la maison, avec tous ses revenus, entre les mains des Pères de la Mission, après en avoir chassé trois ou quatre moines incorrigibles.

CHAPITRE XI

Un cadeau de l'abbé Favier; le curé de Saint-Maurice-sur-Laveron se retire à la Trappe; quel était ce curé (1671).

L'abbé Favier, à son dernier voyage à la Trappe, avait remarqué que la plupart des outils dont se servait l'abbé de Rancé, son élève, étaient ou usés ou brisés. Comme la petite ville de Thiers, sa patrie, était renommée par sa coutellerie, il lui annonça dans une de ses lettres qu'il se proposait de lui faire un cadeau. L'abbé refusa d'abord très poliment; mais, pour ne pas contrister son vieux maître, il disait en finissant : « Puisque vous voulez nous donner des produits de votre pays, j'accepte deux rasoirs et un couteau pour couper les arbres, c'est-à-dire pour enter (2). » Mais quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'un jour, on lui apporta toute une charge de sarcloirs, de bêches, de couteaux, de serpes, etc.!

(1) Anno 1694, prolapsa in pejus disciplina, missi abierunt monachi, quorum reditus seminario adjungi curavit cardinalis Jansonius, episcop. Bellov., eosque administrandos commisit seminarii præpositis patribus a Missione, qui possessionem die 2 augusti inierunt. Confirmatum ab Innocentio XII 8 aprilis 1694. (*Gall. christ.*, t. IX, p. 810; — Gonod, *Lettres de Rancé*, p. 75; lett. XLVII[e].)

(2) Collect. de l'Arsenal, n° 50. Copie authentique.

Il lui écrivit le 8 juin pour lui en faire de doux reproches. « Le présent que vous m'avez envoyé, lui dit-il, m'a paru si considérable, que je ne vous en fais mes remerciements qu'avec une extrême confusion. J'aurais été plus réservé à vous dire que j'accepterais, si j'avais pensé que vous l'eussiez été si peu dans vos libéralités. Il ne s'agit pas d'un couteau seulement, comme j'en étais convenu avec vous. Je ne doute point que vous ne nous ayez considérés en cela en qualité de pauvres de Jésus-Christ. Je n'ai rien vu de mieux fait ni plus propre que tous ces instruments-là. Il ne tiendra pas à vous que je ne devienne un grand jardinier; vous nous donnez toutes choses pour cela avec une grande largesse (1). »

Quel prodigieux renversement! Lui, qui avait été l'un des plus riches, des plus opulents et des plus délicats gentilshommes de son siècle, eh bien, il s'était fait pauvre volontaire pour Jésus-Christ; il s'était réduit à la condition du dernier manant de village, et il recevait de la libéralité de son ancien précepteur des instruments aratoires pour travailler à la terre et gagner sa vie à la sueur de son front!

Dans les premiers jours d'août de cette année, M. l'abbé Cordon, qui avait joué autrefois un certain rôle dans les querelles religieuses du temps (2), vint à la Trappe pour y faire une retraite et y étudier sérieusement sa vocation à l'état monastique. Il était originaire de Paris, et après de brillantes études au collége des Capets ou de Montaigu, il avait été reçu docteur et avait enseigné la philosophie dans l'Université. M. du Hamel, dont il fut vicaire à Saint-Merry, lui résigna, au moment de sa disgrâce dont nous parlerons plus tard, la cure importante de Saint-Maurice-sur-Laveron, au diocèse de Sens (3).

M. Cordon, étranger depuis déjà bien des années aux disputes qui faisaient tant de bruit dans l'Église, s'était voué tout entier aux devoirs de son ministère, et il s'en acquittait avec beaucoup de bénédiction. Lorsqu'il eut communiqué son projet de rester à la Trappe à l'abbé de Rancé, celui-ci écrivit aussitôt à l'archevêque de Sens, Mgr de Gondrin, son ami. On lui répondit pour le prier de ne pas retenir ce bon prêtre, et de l'engager à revenir dans sa paroisse. Malgré le respect et la déférence qu'il avait pour ce prélat, l'abbé de Rancé crut devoir lui représenter qu'il n'était pas impossible que M. Cordon fût appelé à finir sa vie dans la

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 42 et 43; lett. XXIX et XXX.

(2) Il est souvent question de M. Cordon dans le t. I des *Mémoires de Beaubrun sur l'his. ecclés.*, des années 1655 et 1656. (Censure d'Arnauld). (Biblioth. Impér., supp. fr., nº 2673.) — M. Cordon était alors janséniste, on ne peut en douter.

(3) *Journaux de M. des Lions*, Ms., f. Sorb., Bibl. Impér., nº 1268, p. 93.

solitude; que ne pas lui tendre la main, ce serait s'opposer à la volonté de Dieu, et qu'ainsi son retour n'aurait pas des suites heureuses. Il ajoutait que s'il connaissait par les épreuves, qui étaient très rigoureuses, qu'il eût été conduit par son propre esprit, il ne manquerait pas de le lui renvoyer (1).

Ce qui prouva au Père abbé que la vocation de M. l'abbé Cordon était véritable, c'est que lui ayant dit que son archevêque le redemandait avec beaucoup d'instance, et que bien des gens très éclairés blâmaient sa démarche, il répondit : « On juge de moi sur des apparences, on ne me connaît point, et on ne sait pas le besoin que j'ai de faire pénitence. »

Le Père abbé fut surpris qu'un homme de son âge et de sa condition prît une pareille résolution, et lui témoigna qu'il avait peine à croire qu'il pût réussir dans son entreprise. Alors il se prosterna à ses pieds et lui dit, les larmes aux yeux, qu'il s'abandonnait entre ses mains pour n'avoir d'autre volonté que la sienne, pour oublier toutes les choses passées et mourir entièrement à lui-même. L'abbé de Rancé ne douta plus que ce ne fût l'esprit de Dieu qui l'eût amené, et il ne se trompa point.

Après trois semaines, il prit le saint habit et entra au noviciat, où il se distingua par une docilité admirable. Il fit sa profession le 19 août de l'année suivante, 1672, regardant ce jour comme celui de sa mort. Le monde, tout ce qu'il y avait vu, tout ce qu'il y avait aimé, ce qu'il y avait connu, ne lui fut plus rien. L'holocauste fut parfait; il donna tout à Jésus-Christ, qui, dans la suite, remplit seul dans son cœur les places de toutes les choses qu'il lui avait sacrifiées. Il ne se conduisait que par les conseils de son abbé, et il était à son égard comme un enfant qui est attaché à la main de son père, et qui ne veut point le perdre d'un seul pas ni d'un seul moment.

Sa vénération pour lui était si grande qu'il ne manquait jamais, dans quelque lieu qu'il le rencontrât ou qu'il le vît, de répéter en lui-même et en s'inclinant, ces paroles de la règle de Saint-Benoît : « Voilà celui qui tient ici la place du Christ! *Ecce qui vices Christi creditur gerere in monasterio* (2). » Bienheureux les prêtres, les religieux et les fidèles qui voient ainsi le Christ dans leurs supérieurs, ils seront bénis de Dieu!

Cette confiance, quelque complète qu'elle fût, ne laissa pas de recevoir une espèce d'éclipse, mais elle ne dura que comme durent les éclairs, un instant rapide. Voici à quelle occasion : « Le sanctuaire de notre église, dit

(1) Relation de la vie et de la mort de Dom Arsène, 2e partie des *Relations* de 1696, p. 303 et suiv.

(2) *Regula Sancti Bened.*, cap. II : Qualiter debeat esse abbas.

l'abbé de Rancé, était fort pauvre, fort incommode, et le dénûment en était si grand, qu'il allait jusqu'à l'indécence. Je crus que je devais mettre ce lieu si saint dans un état plus convenable, et plus propre à inspirer le respect et la révérence. On remplaça le pavé par un parquet assez propre; on éleva l'autel de quatre marches; on fit un presbytère qui n'avait rien que de fort simple. »

Ce changement frappa le bon Frère Cordon : il se figura que le luxe des oratoires monastiques, proscrit par la règle de Cîteaux avec tant de sévérité, commençait à s'introduire à la Trappe. Les paroles de Judas se présentèrent à son esprit : *Ut quid perditio hæc?* Mais aussitôt la réflexion lui venant, il crut qu'il s'était rendu coupable d'un crime, en blâmant ainsi la conduite de son supérieur (1). Il alla aussitôt le trouver, se jeta à ses pieds en fondant en larmes, et lui dit « qu'il avait commis un péché qui ne méritait point de pardon; que le démon l'avait séduit; qu'il avait été assez malheureux *pour écouter le sifflement du serpent;* » ce sont ses propres termes. Il raconta ce qui s'était passé. Le Père abbé n'y apercevant rien de ce qu'il y voyait, le releva malgré lui, en lui disant que sa faute n'était pas si grande qu'il le croyait; mais, lui, persistait toujours à se dire plus coupable qu'il n'était pas. Le Père abbé eut peine à le remettre et à arrêter ses larmes. La cloche sonna, appelant les Frères à l'église, et il fut obligé de le quitter. En le quittant, il reçut de lui un papier écrit de sa main dont voici la copie :

« Mon Père, que je révère, que j'honore et que je crains, je vous ai
« promis, je vous promets encore, et je vous promettrais cent mille fois,
« s'il était nécessaire, une obéissance sans réserve, un profond respect,
« une charité humble et sincère, selon le commandement de Dieu et selon
« la règle de Saint-Benoît, notre législateur, et suivant l'exemple de nos
« frères, malgré toutes les suggestions malignes du démon, auquel, par la
« grâce de Dieu et par votre secours, je suis prêt de résister de toute
« l'étendue de mes forces, par toutes les voies permises et légitimes, jus-
« qu'à l'effusion de mon sang, et même jusqu'à la mort. *J'ai juré, Sei-*
« *gneur, et j'ai résolu de garder les jugements de votre justice pour l'éter-*
« *nité et pour jamais.*

« F. ARSÈNE,

« Moine de la Maison-Dieu de la Trappe (2). »

Le lendemain, étant retourné voir le Père abbé, il lui remit un second

(1) *Relations*, p. 312.

(2) «Renouvellement de l'obéissance que j'ai promise, il y a dix ans, au R. P. abbé dans le Chapitre. » (*Relations*, p. 314.)

écrit, daté du jour de la Visitation de la sainte Vierge, où il s'accusait et s'humiliait jusqu'à se comparer, comme saint Auxent, *à un chien mort.*

« Je vous supplie, mon Révérend Père, disait-il en finissant, de vouloir réunir cet écrit avec celui que je vous donnai hier, et d'y joindre l'acte de ma profession, de les garder comme des dépôts qui soient un jour ou le gage de ma récompense si j'y suis fidèle, comme je le souhaite et l'espère, ou le sujet de ma condamnation, si je suis assez malheureux pour y manquer, ce qu'à Dieu ne plaise. »

Voilà des exemples de respect envers les supérieurs portés au-delà des limites mêmes du scrupule, à l'excès pour ainsi dire, si l'on pouvait excéder en respectant ceux qui nous tiennent la place de Dieu. Il est bon de les rappeler dans un temps comme le nôtre, où l'on passe sa vie à murmurer contre l'autorité, où l'on promène le mépris sur tous les pouvoirs, depuis la plaque du garde champêtre jusqu'à la couronne des rois.

Ce pieux religieux était homme, et il pouvait bien s'appliquer ces saintes paroles adressées à l'humanité tout entière : *Disce te humiliare, terra et limus*, sache t'humilier, cendre et poussière! Mais, en outre, il était chrétien, et il s'était laissé aller quelque temps au jansénisme, c'est-à-dire à une résistance orgueilleuse, qu'il expiait par le sacrifice de sa volonté propre et par une humilité dont la profondeur nous effraie et nous confond.

Depuis plusieurs années, Dom Arsène continuait sa course dans une grande paix, et l'austérité de la vie qu'il menait ne l'empêchait pas de jouir d'une santé parfaite. Toutes les voies lui étaient aplanies, il ne trouvait rien en son chemin qui lui fît la moindre peine; mais Dieu, qui le destinait à des épreuves pour achever de le purifier, permit qu'il fût attaqué d'un rhumatisme violent. Il en supporta toutes les douleurs avec patience, et se trouva à tous les exercices avec l'assiduité et la contenance d'un homme qui ne souffre rien. Enfin, il fallut céder à la violence du mal et se laisser conduire à l'infirmerie.

Il y entra avec la résignation d'un malade qui n'a que la volonté de Dieu devant les yeux, et qui met toute sa paix et tout son bonheur à s'y attacher et à la suivre. Enfin, après plusieurs mois de souffrance, il recouvra assez de santé pour rentrer dans les exercices du cloître et pour reprendre ses fonctions accoutumées. La maladie ne servit qu'à lui donner un nouveau zèle, une nouvelle fidélité, de plus vives ardeurs (1). Mais un jour, il fut tout à coup atteint d'une toux violente et d'une oppression qui l'empêchait de respirer. Les soins qu'on lui donna furent inutiles. Dieu l'appelait, et le temps de sa dissolution était arrivé. Il dit la Messe le matin; on

(1) *Relations*, p. 334.

le conduisit ensuite à l'infirmerie, où il passa toute la journée dans une méditation presque continuelle. Le lendemain, par un pressentiment de ce qui devait lui arriver, il eut avec le Père abbé une conversation fort longue, dont la matière ne regardait que son éternité. Il fit une revue et une confession générale de toute sa vie *dans le sentiment d'une componction vive, et comme un homme qui ne se comptait plus pour être de ce monde.* Le Père abbé le quitta pour le laisser seul avec Dieu; et, peu de temps après, étant revenu et l'ayant trouvé dans une grande faiblesse, il le fit mettre sur son lit pour y prendre quelque repos. A peine y était-il depuis une heure, que le religieux qui avait soin de lui, s'en étant approché, le trouva la tête penchée et appuyée sur sa main, sans respiration et sans vie; la couleur de son visage était si vermeille, qu'il ne pouvait se persuader qu'il fût mort.

L'abbé de Rancé était sans inquiétude sur le sort éternel de cette pauvre âme, mais comme elle était sortie de ce monde sans les secours de l'Extrême-Onction, des indulgences de l'Ordre, des dernières prières des mourants, il craignait qu'elle n'eût peut-être à rester longtemps dans les flammes du Purgatoire. Il tremblait que ce ne fût par sa faute, n'osant en rien dire à personne. Mais il fut bientôt rassuré : Dom Arsène apparut dans une grande gloire à celui des religieux de la Trappe qu'il avait le plus aimé, Dom Paul Ferrand, homme de bon sens et d'un grand esprit, et lui dit : « O mon Père! si vous saviez ce que c'est que de converser avec les Anges! » puis il disparut (1).

Il n'en dit pas davantage, parce qu'il n'y avait rien de plus à dire. Ces quelques mots révélaient toutes les joies du Ciel; c'était un écho de l'éternité. « O mon Père! si vous saviez ce que c'est que de converser avec les Anges! »

CHAPITRE XII

Du Chapitre des Coulpes; de la manière dont les moines s'accusaient eux-mêmes et dont ils accusaient leurs frères pour les fautes extérieures; des réprimandes publiques du R. P. abbé.

Les austérités, les macérations, la multiplicité des prières, sans l'humilité, sont d'autant plus propres à enorgueillir l'homme et à l'éloigner de sa

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 121.

fin, qu'elles l'élèvent plus haut par delà le vulgaire et lui attirent la vénération et l'admiration de la foule. Nous irons plus loin : l'orgueil croissant avec la pénitence, le pénitent finirait bientôt par ressembler à ces mounis ou moines de l'Inde, qui se sont évanouis dans la pensée de leur suréminence, et qui vont répétant sans cesse ces paroles, où il y a encore p'us de folie que de blasphème : *Je suis l'Être suprême.*

Aussi, pour éviter cet écueil, contre lequel toutes les expiations, en dehors du catholicisme, sont venues se briser, l'Église s'est efforcée de mettre partout, mais spécialement dans les cloîtres, la pénitence sous la sauvegarde de l'humilité. Le Chapitre, qui se tenait immédiatement après Prime, était une touchante école d'humilité. Lorsque tous les religieux avaient pris place, selon leur rang, à droite et à gauche, l'abbé paraissait au milieu, sur un siége plus élevé. On commençait par la lecture du Martyrologe; on récitait ensuite la prière pour les trépassés, et on lisait quelque chose de la règle de Saint-Benoît (1) : il se faisait ensuite un profond silence, et l'abbé disait à haute voix : *Loquamur de Ordine nostro*, et en même temps tous se prosternaient. L'abbé reprenait : *Quid dicitis?* et tous répondaient, étant prosternés : *Culpas meas;* et après qu'il leur avait dit : *Surgite in nomine Domini,* tous se levaient, et ceux qui devaient faire leurs coulpes venaient devant lui, se prosternaient et ne se relevaient que sur le signal qui leur était donné. Alors ils s'accusaient, ayant la tête et le front entièrement découverts, les manches de la coule abaissées, et parlant assez haut pour être entendus de tout le monde. C'est par les plus anciens que l'on commençait; et, comme un seul Chapitre ne suffisait pas, on reprenait le lendemain les coulpes où elles étaient restées le jour précédent.

On s'accusait des fautes extérieures que l'on avait commises contre la règle, les coutumes de la maison, les ordres particuliers de l'abbé. On pouvait même, sans qu'on en fît un loi, ni qu'on y obligeât personne, s'accuser des pensées et des sentiments intérieurs qu'on aurait eus contre la discipline du monastère, la manière dont on y vit, les exercices de pénitence qui y sont établis : ce ne devait être cependant qu'après les avoir communiqués à l'abbé et avec sa permission.

Cette pratique était aussi vieille que l'état monastique. On la retrouve dans la règle de Saint-Basile (2), et saint Antoine (3) aurait désiré qu'elle

(1) *Règlem. de l'abb. de la Trappe,* chap. des Coulpes, t. I, p. 99.

(2) ...... Delictum non abscondat, sed in medium proferat et omnibus patefaciat, ut per communem orationem sanetur qui hoc malo detinetur.

(3) Magna est ad virtutem via, si singuli vel observarent quod gererent, vel universas mentis cogitationes fratribus referrent, etc. (Voir *Règl. de la Trappe,* t. I, p. 101.)

fût établie même pour les péchés secrets. Tout en marchant sur les traces de ces grands saints, l'abbé de Rancé se souvenait qu'il avait à conduire, non des anges, mais de pauvres enfants d'Adam, que leurs dispositions les mieux établies ne mettent pas à l'abri de la fragilité de leur nature; ainsi, il s'attendait bien à les voir tomber dans quelques fautes de temps en temps. Pour empêcher, néanmoins, que ces chutes ne les entraînassent dans l'abîme, il employait tout ce que Dieu lui avait donné de charité et de zèle, afin de leur inspirer le plus grand éloignement des moindres péchés.

Dans ce but, les transgressions les plus légères étaient toujours rigoureusement punies, et il avait l'adresse, lorsque les Frères s'en accusaient au Chapitre, d'en faire ressortir la malice avec tant de force, qu'ils se croyaient ménagés, lorsque, par exemple, pour un signe fait sans nécessité, pour un léger mouvement d'humeur, un coup d'œil, un sourire, etc., ils avaient à subir une pénitence qu'on aurait imposée ailleurs pour de grands crimes. On leur ordonnait de prendre la discipline soit en particulier, soit dans un coin du Chapitre, de manger à terre au milieu du réfectoire, de baiser les pieds de leurs Frères, de se prosterner tout de leur long sur le seuil de la porte de l'église ou de toute autre porte, pour que la communauté leur passât sur le corps par enjambée (1).....

Ces pratiques peuvent avoir quelque chose d'étrange, au premier aspect, pour un homme vulgaire et superficiel. Cependant, si Dieu, si l'infini se communique à nos âmes, il doit agir sur elles avec d'autant plus de vivacité et d'énergie, qu'elles sont plus pures et plus saintes. Il y aura quelquefois, lorsque l'élément divin débordera, il y aura dans la conduite des saints des choses plus ou moins excentriques, c'est-à-dire sortant du cercle ordinaire de la vie; mais sous cette excentricité apparaît le sublime, la beauté morale à son plus haut degré, cette beauté qui cause le ravissement de notre esprit. En sorte qu'il y a ici tout ensemble quelque chose qui semble choquer le sens humain et quelque chose qui le ravit, quelque chose qui produit la stupeur et quelque chose qui produit l'admiration.....

Voyez ce Trappiste, coupable souvent d'un seul péché véniel, étendu à terre, le front et la bouche dans la poussière, foulé pour ainsi dire aux pieds de tous ses frères! Il représente le pécheur qui doit être terrassé, abattu par le remords et le repentir, et comme anéanti devant la sainteté infinie, la majesté terrible du Dieu qu'il a offensé. Il est la figure de ce Sauveur qui s'est abaissé du Ciel sur la terre; qui, tout innocent qu'il était, a revêtu la forme d'un esclave et d'un pécheur, et puis s'est enfoncé, s'est abîmé dans la souffrance, l'opprobre et l'ignominie.

(1) C'est ce que pratiquent encore de nos jours les enfants de l'abbé de Rancé.

Mais ce n'est pas tout : il y a toujours eu, il y aura toujours dans le monde un orgueil extravagant, qui ne connaît ni frein ni limite, qui dit sans cesse : « Je voudrais monter, monter encore, monter toujours; ah! si je pouvais me faire un trône par delà tous les trônes! » Cette aberration est moins rare qu'on ne pense : ça été celle de l'Ange rebelle, et il s'efforce de l'inspirer à ceux qui lui appartiennent. Il doit y avoir équilibre dans le règne de la grâce comme dans celui de la nature : il n'y a point d'équilibre sans contrepoids. Quel sera le contrepoids de cet immense orgueil? l'immense humilité du Trappiste, qui consiste à s'abaisser, s'abaisser sans cesse jusqu'à la boue; et, comme la boue est encore quelque chose, à se ravaler au-dessous, jusqu'au néant, de manière à pouvoir redire : *Ego ad nihilum redactus sum* (1). Ces deux extrêmes, ces deux pôles de l'orgueil et de l'humilité doivent se faire contrepoids et maintenir l'équilibre de la balance des mondes.

La sévérité de l'abbé de Rancé à corriger les moindres manquements, procédait de l'expérience profonde qu'il avait des personnes et des choses. A ses yeux, il n'y avait rien de petit dans la discipline d'un monastère, comme dans celle d'un régiment ; il prétendait avec un saint docteur qu'il fallait bien se garder d'appeler petites choses celles qui soutiennent les grandes, *non dicenda parva sine quibus magna constare non possunt.*

Cette sévérité venait aussi de l'ardeur dont il brûlait pour la sanctification de ses frères, et de l'idée qu'il avait de la perfection à laquelle ils devaient tendre incessamment. Suivant en cela la doctrine de saint Jean Climaque, qui veut que le Père abbé emploie les plus dures paroles et même les châtiments, pour stimuler ceux qui s'arrêtent dans le chemin de la vertu par l'intempérance ou la paresse, comme les bergers frappent à coups de pierre les brebis qui demeurent après les autres et s'écartent du troupeau, parce que cette rigueur salutaire est la marque du bon pasteur.

Deux religieux avaient été envoyés semer des pois dans un champ : l'un ayant besoin du rateau pour tirer la terre sur les semences, le demanda par signe à l'autre qui venait de s'en servir et qui était à quelques pas de lui. Soit que celui-ci ne vît pas les signes, soit que l'instrument lui fût encore nécessaire, il ne le donna pas aussitôt : alors le premier, allant sur lui par un mouvement brusque, le lui tira des mains avec un léger murmure d'impatience et de mécontentement. Le lendemain, il s'en accusa au Chapitre comme d'une violation de la règle qui voulait que tous les moines eussent les uns pour les autres une bienveillance, une douceur,

(1) Psalm. LXXII, v. 22.

une charité inaltérable. L'abbé, après la plus sévère réprimande, lui commanda, pour avoir ainsi *maltraité son frère,* de prendre la discipline, de manger à terre au réfectoire, et de baiser une fois les pieds de tous les religieux en plein Chapitre.

Avouons-le, de pareilles scènes apprennent mieux que tous les sermons et que tous les livres, quelle est la dignité de l'homme et le respect qui lui est dû en Dieu et en Jésus-Christ.

L'ordre ou le désordre, la prospérité ou la ruine d'un monastère, le salut ou la damnation éternelle de ceux qui y vivent, dépendent de la manière dont la règle y est observée. Les religieux de la Trappe se regardaient comme solidaires : chacun d'eux, en faisant profession, s'engageait à révéler toutes les infractions dont il pourrait se rendre coupable, et, s'il n'en avait pas le courage ou la volonté, il consentait à ce que celui de ses frères qui en serait le témoin le fît pour lui. Ce n'était donc point un système organisé d'espionnage ou de dénonciation; mais bien une convention, un traité par lequel tous les religieux se donnaient, pour la parfaite observance de la règle, un droit de répréhension les uns sur les autres dans l'intérêt de tous.

Les proclamations étaient en usage à Cîteaux (1) et à Clairvaux. L'abbé de Rancé les fit revivre; mais il voulut qu'elles fussent accompagnées de discrétion, de prudence et de charité. Il écrivait à un abbé de l'Ordre : « Je demeure d'accord, mon Révérend Père, que les proclamations sont très saintes et très utiles..... ; je puis dire qu'elles sont établies parmi nous, peut-être autant qu'elles l'ont été au premier Cîteaux ; cependant, si je voyais quelqu'un de nos frères qui n'en fût pas capable, je n'aurais garde de m'en servir à son égard ; et si toute la communauté n'y trouvait pas les avantages qu'elle doit y rencontrer, je m'en abstiendrais pour toujours. Il faut, comme vous le savez aussi bien que moi, mesurer les épreuves aux dispositions des sujets. »

« Personne, disent les règlements, ne se donnera la liberté d'augmenter ni de diminuer la faute de son frère, lorsqu'on le proclame, en interprétant son intention à son avantage ou à son désavantage; mais on exposera le fait simplement et en la manière qu'on l'a vu (2). »

Si celui qui accusait son frère exagérait sa faute, l'abbé lui ordonnait sur l'heure de prendre la discipline ou de se prosterner aux pieds de celui qu'il venait de proclamer.

On ne devait point proclamer sur des soupçons, des doutes ou des rap-

(1) *Liber Usuum*, p. 70.
(2) Tout ce que nous disons ici est extrait des *Règlem. de la Trappe*, t. I, p. 105 et s.

ports; mais dire seulement les choses que l'on savait pour les avoir vues ou les avoir entendues, et le plus succinctement possible. Celui qui en proclamait un autre se levait et disait tout haut : *Je proclame mon frère un tel.*

Aussitôt qu'un religieux s'entendait proclamer, il se prosternait devant sa place, et demeurait en cette posture jusqu'à ce que le supérieur le fît lever. Alors il venait devant lui, et, ayant fait une profonde inclination, il écoutait en silence la faute dont on l'avait proclamé. Si, ensuite, il était proclamé par un autre, il se prosternait de nouveau, et il en faisait de même autant de fois qu'il était proclamé, pourvu que cela n'excédât pas le nombre de trois, car alors il fallait différer à le faire à un autre jour, si ce n'est qu'il se rendît coupable de quelque faute dans le Chapitre même; en ce cas, on pouvait le proclamer de cette faute.....

On ne proclamait jamais le même jour celui dont on avait été proclamé, afin d'éviter toute idée et toute apparence de vengeance. On ne devait pas proclamer un religieux tant qu'il était prosterné, mais attendre que l'abbé l'eût fait relever, si ce n'est qu'il voulût le laisser dans cette humiliation.

Lorsqu'il arrivait à un religieux, dans le Chapitre, d'ouvrir la bouche ou de faire quelque signe pour pallier et diminuer sa faute, ou pour témoigner son mécontentement contre celui qui l'avait proclamé, tous les frères se prosternaient dans le moment même, pour réparer auprès de Dieu, par cette humiliation générale, l'orgueil de celui qui n'avait pu souffrir qu'on l'estimât coupable.

Cependant, il y avait deux cas dans lesquels un religieux innocent, qui aurait été injustement accusé, pouvait se justifier près de son supérieur, et faire connaître l'état de sa conscience : l'un, si la faute était si grande qu'elle pût faire une impression profonde et dangereuse sur l'esprit de l'abbé et de la communauté; l'autre, quand l'accusation dirigée contre lui l'inquiétait lui-même, le tourmentait et l'accablait, de sorte qu'il n'était point capable de supporter sa peine. Il pouvait alors, il devait même, après le Chapitre, s'adresser au Père abbé pour lui dévoiler ses tentations et ses combats, et en recevoir des avis propres à calmer les mouvements de son âme et lui rendre la paix qu'il avait perdue.

C'était au Chapitre que l'abbé reprenait lui-même les fautes extérieures qu'il pouvait connaître, mais avec discernement et réserve, ayant égard aux dispositions des individus, ménageant ceux qui, encore faibles, auraient été atterrés sous le coup de la répréhension, traitant plus sévèrement ceux que l'âge et une sagesse éprouvée rendaient plus respectables,

afin que les autres reçussent les humiliations plus volontiers, en voyant comment des religieux si élevés au-dessus d'eux, étaient peu épargnés. En un mot, il pratiquait ce que saint Jean Climaque prescrit au supérieur (1) : de rechercher les occasions de reprendre les plus vertueux en présence des plus imparfaits, afin de guérir les blessures des uns, par les remèdes qu'il fera semblant d'apporter à celles des autres; en voici un mémorable exemple :

Le vénérable abbé de Châtillon (2), qui s'était démis de son abbaye pour venir se ranger sous la conduite de l'abbé de Rancé, montant la nuit au dortoir, fut rencontré par un jeune frère qui s'offrit d'éclairer ses pas. Ce bon vieillard, qui avait plus de quatre-vingts ans, lui fit un geste de remercîment, ne croyant pas, par humilité, qu'on dût avoir pour lui cet égard de charité. Mais le R. P. abbé, qui avait été témoin du fait, le réprimanda le lendemain au Chapitre, en présence des novices contre la coutume, et lui dit : « Est-il possible, mon Père, que vous, qui avez été abbé pendant vingt-cinq ans, qui avez dû apprendre à vos frères la règle de Saint-Benoît, tant par vos exemples que par vos paroles, que vous ne sachiez pas encore qu'un des principaux points de cette règle est de rendre service à ses frères et d'en recevoir, afin de donner lieu de pratiquer la charité. Quoi! un de vos frères veut vous rendre service, et vous le refusez? Vous faites signe que vous ne le voulez point. Si à l'âge où vous êtes vous ne savez pas encore les premiers principes de votre règle, vous ne sauriez les pratiquer. J'ai fait rester les novices, pour les avertir qu'ils se donnent bien de garde de suivre un exemple si capable d'abolir tout le bien que nous avons tâché d'établir depuis plusieurs années. Allez, mon Père, vous n'aviez que faire de quitter votre abbaye, pour nous apporter de tels exemples; vous n'êtes pas digne d'être du nombre de ceux que Dieu a appelés parmi nous. Je vous recommande aux prières de toute la communauté, et, pour la porter davantage à vous les accorder, vous vous tiendrez à genoux à la porte de l'église, lorsque les religieux y entreront au sortir du réfectoire. »

Hors du Chapitre, l'abbé de Rancé n'était pas moins attentif à reprendre et à mortifier ceux qui lui semblaient avoir besoin d'être humiliés. Il faisait quelquefois cesser la lecture au réfectoire pour reprocher aux uns de manger avec avidité, aux autres d'être malpropres. Ayant aperçu un frère

(1) *Lett. au Pasteur*, n° 72.

(2) Jacobus Minguet, abbas Castell. anno 1656, definitor Barbelli anno 1660, institutus visitator monast. Campaniæ 3 sept. 1664, pastoralem curam abjecit ac in monasterium de Trappa secedens, illic vitam sanctam felici exitu consummavit. (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 1326.)

qui, pendant le repas, avait la tête trop penchée sur son écuelle, il le chassa de table, et l'envoya prendre sa réfection avec les bêtes dont il avait, disait-il, les appétits immortifiés.

Un vannier, de l'un des pays voisins, étant venu dans le monastère apprendre aux frères à faire des paniers, personne ne réussit mieux que Dom Rigobert, maître des novices. Il se distingua par sa rare adresse pour ces sortes d'ouvrages. Un jour, il apporta au Père abbé une corbeille si délicatement travaillée, que le vannier lui-même avoua qu'il n'eût pu mieux faire. Le Père abbé, croyant apercevoir sur le visage de ce bon religieux quelque apparence de vaine gloire de son travail, le traita de suffisant et d'orgueilleux, et lui ordonna pour pénitence de se mettre à genoux au réfectoire pendant le dîner, et, après s'être accusé de sa faute, de défaire la corbeille d'un bout à l'autre.

Quand les amis du pieux réformateur lui demandaient s'il n'avait pas scrupule de traiter si rudement ses religieux pour des fautes si légères : « J'en agis ainsi, répondait-il, pour les empêcher de s'élever de leur vertu, et de perdre le mérite de tant de bonnes œuvres. L'humilité seule les conserve, et il n'y a point d'humilité sans humiliations. » Ses fidèles disciples étaient tellement imbus de l'esprit de leur maître, qu'ils cherchaient à être humiliés avec autant d'ardeur que les gens du monde cherchent à être glorifiés. « J'ai beau enfoncer dans son âme, disait-il de l'un d'eux, l'épée de l'humiliation si avant que je puis, jamais je ne l'ai sentie rebrousser. » — Un autre, après s'être accusé au Père abbé, allait s'accuser au prieur, puis au sous-prieur et, enfin, au Chapitre. Ce mendiant, d'une espèce nouvelle, quêtait ainsi de porte en porte les humiliations qui étaient le pain quotidien de son âme.

Mais, nous dira-t-on, tout cela ne devait-il pas finalement contribuer à avilir le moine, c'est-à-dire à lui faire perdre le respect de lui-même et le sentiment de sa propre dignité? Pascal a dit : « Le christianisme est étrange : il ordonne à l'homme de reconnaître qu'il est vil et même abominable, et il lui ordonne, en même temps, de vouloir être semblable à Dieu. Sans un tel contrepoids, cette élévation le rendrait horriblement vain, ou cet abaissement le rendrait horriblement abject. Il faut des mouvements de bassesse, non d'une bassesse de nature, mais de pénitence, non pour y rester, mais pour aller à la grandeur de la grâce et non du mérite. Avec combien peu d'orgueil un chrétien se croit-il uni à Dieu ? Avec combien peu d'abjection s'égale-t-il aux vers de la terre? »

CHAPITRE XIII

M. l'abbé le Roy vient à la Trappe ; il en suit les exercices; il désapprouve les humiliations, de vive voix et ensuite par écrit (1671).

M. le Roy, abbé commendataire de Haute-Fontaine, avait depuis deux ou trois ans, comme nous l'avons dit, quelque velléité de modeler plus ou moins son abbaye sur celle de la Trappe. Quoiqu'il en fût éloigné de plus de soixante lieues, il y était venu au mois de juin de cette année pour voir par lui-même cette sainte maison et l'étudier de près. L'abbé de Rancé, qui le connaissait de longue main, qui tressaillait au seul mot de réforme, l'accueillit parfaitement ; il voulut qu'il mangeât au réfectoire avec les religieux et qu'il assistât à tous les offices. Comme M. le Roy, le surlendemain de son arrivée, se promenait après dîner avec lui et Dom Rigobert, son ancien prieur de Haute-Fontaine, il leur demanda des nouvelles de M. Paul Hardy, l'ancien théologal d'Aleth, dont la retraite avait fait beaucoup de bruit (1). Dom Rigobert lui raconta, comme une chose fort édifiante, un trait d'humilité de ce saint vieillard, quelques jours avant la fin de son noviciat, c'est-à-dire au commencement de mars de cette année, dans un Chapître qu'il présidait.

Le théologal, encore peu accoutumé à la manière simple et modeste avec laquelle on doit s'exprimer dans les conférences de la Trappe, y avait parlé d'un ton de prédicateur qui lui était habituel lorsqu'il prêchait dans le monde. Son discours était accompagné de gestes, d'inflexions de voix et de tout ce qui pouvait donner du charme à sa parole, et ses frères, ravis d'admiration, l'écoutaient avec un plaisir singulier; mais lui, en sa qualité de maître des novices, craignant qu'il n'y eût dans cette action oratoire quelques sentiments de complaisance, et autant pour en inspirer de l'éloignement aux autres que pour le prémunir lui-même contre la tentation, l'avait interrompu brusquement, lui reprochant de parler comme un rhéteur plein de vanité, puis l'avait chassé de la conférence, et envoyé se prosterner devant le Saint-Sacrement pour demander à Dieu l'esprit d'humilité (2). Le théologal avait aussitôt obéi, sans mot dire, comme un petit enfant bien docile.

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p. 600.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, p. 141.

Ce récit déplut étrangement à M. le Roy, et le scandalisa au lieu de l'édifier. La vie monastique, dans sa plus sublime expression, était encore un mystère voilé pour lui ; il ignorait ou il avait oublié qu'un cloître, selon la parole d'un saint, est comme *une foulerie spirituelle* où l'on doit broyer sans cesse la nature. La répréhension lui paraissait trop aigre, la pénitence trop dure; il ne voyait rien en tout cela de la douceur de Jésus-Christ et de ses apôtres. Son imagination s'échauffa : « Quoi! Monsieur, dit-il en se tournant du côté de l'abbé de Rancé, approuvez-vous de pareilles conduites? » Mais quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il l'entendit lui avouer que cette pratique des Pères d'Orient, et particulièrement de saint Jean Climaque, était fort ordinaire à la Trappe (1) ; qu'il ne se passait guère de Chapitres où l'on ne profitât de semblables occasions pour mortifier les religieux, dans les choses mêmes où ils paraissaient le plus innocents, afin de les former à l'humilité, et de prévenir dans leurs cœurs jusqu'aux moindres impressions que l'orgueil pourrait y faire naître. M. le Roy répliqua assez longuement pour prouver que cette conduite était contraire à la vérité, qui nous défend de faire semblant de croire ce que nous ne croyons réellement pas; à la justice, qui ne veut pas que la punition excède la faute; à la charité, qui nous ordonne de traiter toujours nos frères, même les plus coupables, avec beaucoup de bonté et de douceur. Ces principes, vrais en général, n'avaient pas d'application dans le cas présent. Bossuet, bientôt, renversera de son souffle puissant tout cet échafaudage *comme un château de cartes.*

Quelques jours après, au réfectoire et au milieu du repas, l'abbé de Rancé apostropha le lecteur, qui lui semblait lire avec quelque emphase, supposant qu'il y mettait de l'amour-propre et de l'affectation, et lui ordonna de descendre de la chaire, ce qu'il fit aussitôt, pour venir se prosterner de tout le corps devant lui (2).

Après dîner, M. le Roy rejoignit l'abbé de Rancé et lui parla naturellement de ce qui venait de se passer sous ses yeux; les nouvelles explications qu'il en reçut ne le satisfaisant pas davantage, il lui dit avec vivacité : « Vous êtes dans l'erreur, Monsieur; permettez-moi de m'expliquer ainsi avec vous, et je veux écrire sur cette matière pour vous désabuser. Ce n'est point là l'esprit du christianisme, et jamais Jésus-Christ n'a prétendu qu'on en agît ainsi. » L'abbé de Rancé baissa lui-même la tête sous cette humiliation, lui disant qu'il était libre de faire tout ce qu'il voudrait (3).

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 880.

(2) D'après le Portefeuille du R. P. Léonard de Sainte-Catherine, ce religieux serait Dom Arsène Cordon, mais c'est une erreur.

(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 881.

L'abbé le Roy sortit donc de la Trappe avec l'arrière-pensée de faire bientôt la guerre à l'abbé de Rancé. Passant par Port-Royal pour se rendre à Haute-Fontaine, il en parla à la Mère Angélique de Saint-Jean ; il en entretint M. Nicole, et la conclusion de celui-ci fut : « Je ne sais si le temps n'est point venu de dire à M. de la Trappe ce que l'on pense là-dessus (1). » Il s'en ouvrit à d'autres encore qui l'excitèrent à composer une dissertation sur cette matière. Il y travailla pendant près d'un an, avec l'ardeur d'un homme de parti et la patience d'un érudit.

Vers le milieu de 1672, M. André Félibien des Avaux ayant appris que l'ouvrage était fini, qu'on allait probablement le faire imprimer et circuler, voulut en avertir l'abbé de Rancé. Celui-ci, réfléchissant que ces sortes de polémiques ne produisaient jamais que du bruit et des scandales, écrivit le 11 juillet à M. le Roy, pour l'assurer encore qu'il n'y avait rien qui fût moins en usage à la Trappe que *les mensonges et les fictions;* qu'il n'était pas besoin de rien feindre pour reprendre avec fondement des personnes de vertu et d'une piété régulière; qu'il y avait souvent dans leurs actions, même les meilleures et les plus édifiantes, des défauts, des imperfections cachées, mais saisissables, auxquelles on pouvait donner une explication désavantageuse. « Vous me direz peut-être, ajoutait-il, qu'il faut toujours interpréter les choses dans un sens favorable. Je vous dirai, à cela, que ce qui oblige d'en user ainsi, c'est la charité; et quand il se trouve qu'il y a plus de charité à les interpréter contre ceux qui les font, et que cette interprétation tourne à leur avantage et au bien des autres, non seulement il n'y a nul inconvénient de le faire, mais encore il est plus utile, et c'est une conduite plus charitable d'en user de la sorte. L'humiliation que l'on fait souffrir à celui que l'on reprend, empêche qu'il ne tombe dans ces complaisances qui naissent dans les meilleures actions, et en détruisent ou au moins en diminuent le mérite devant Dieu. »

Ces principes sont ceux de l'ascétisme le plus pur et le plus élevé; les détruire, ce serait détruire la vie ascétique elle-même. « M. le Roy était gallican, a dit M. Sainte-Beuve, c'est-à-dire borné et un peu faible ; l'abbé de Rancé remontait aux plus hautes sources. » Sa lettre croisa la Dissertation, qui était en route, et qui arriva à la Trappe vers le 15 juillet (2).

(1) Voir le 3e vol. de M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*), p. 544.

(2) En voici le titre : *Si c'est une pratique légitime et sainte de mortifier et d'humilier des religieux par des fictions, en leur attribuant des fautes qu'ils n'ont point commises et des défauts qu'on ne voit point en eux ;* — Et : S'*il est conforme à la sagesse et à la charité, à l'humanité, à la douceur dont Jésus-Christ a donné les préceptes et les exemples,*

Cette pièce n'a jamais été imprimée, mais nous avons eu le bonheur de la trouver manuscrite à la bibliothèque de Troyes, où nous l'avons lue et relue avec beaucoup d'attention (1). L'argumentation est spécieuse, mais non solide; il y a un certain étalage d'érudition, de la vivacité et de l'animation dans le style, gâté par un ton généralement trop prétentieux et pédantesque, le ton des jansénistes.

« On n'a entrepris cette Dissertation, disait-il en finissant, que par l'amour de la vérité et du prochain, et avec un profond respect et une singulière estime pour ceux qui en ont donné l'occasion. On n'a que de la vénération pour leur vie si sainte, si pénitente, et ce n'est que le zèle ardent que l'on a de leur perfection, et de voir leur conduite entièrement à couvert de tout reproche et de toute censure, qui a fait entreprendre ce discours. L'estime singulière qu'on a de leurs vertus et l'idée qu'ils ont donnée de leur humilité, ne permettent pas de douter qu'ils ne reçoivent d'une manière très charitable et très édifiante, tout ce qu'on représente ici. Ils mériteront assurément plus de gloire en se soumettant à la vérité, qu'on ne peut mériter de louange par la liberté avec laquelle on a entrepris de la leur faire considérer. Dieu voudra peut-être que l'usage qu'ils feront des observations qu'on a ramassées dans cet écrit, renouvelle et augmente encore la bonne odeur que leur sainteté a déjà répandue dans l'Église. »

L'abbé de Rancé ayant reçu le manuscrit, en fut très affligé; il répondit à celui qui en était l'auteur pour lui témoigner sa peine, et l'assurer de nouveau *qu'il ne suivait en rien les maximes qu'il lui imputait; et que, ne condamnant pas moins que lui les fictions et les mensonges, il était bien éloigné de s'en servir.* M. le Roy répliqua pour soutenir sa thèse des fictions, tout en protestant de son respect et de sa vénération, de son pur zèle en cette affaire, où il n'était entré, disait-il, *qu'avec un cœur simple et sincère.* Il se plaignait avec douleur d'avoir perdu ou refroidi une amitié si précieuse, et dont il se tenait fort honoré. L'abbé de Rancé fut sourd à toutes ces belles paroles. M. le Roy sentit amèrement cette résistance : il aurait souhaité qu'on vidât à fond la blessure en se disant tout de part et d'autre, ou même en choisissant pour arbitres des amis communs (2).

L'abbé de Rancé avait pris alors le parti du silence; il s'était contenté

de faire des reproches de ces fautes supposées avec une dureté qui serait outrageante et qui paraîtrait imprudente, en l'examinant par les règles communes de l'honnêteté et de la raison; par l'abbé le Roy.

(1) C'est la pièce IV de la liasse 1128 des manuscrits de cette Biblioth. (Fonds Bouhier.)

(2) Voir *Port-Royal*, de M. Sainte-Beuve.

de répondre en son particulier à toutes les difficultés de la Dissertation, et de communiquer sa réponse à ses religieux, afin de les affermir de plus en plus dans la pratique des humiliations, qu'il regardait comme fondamentale; et puis, il croyait prudent d'avoir, au besoin, des armes toutes prêtes, s'il était forcé de combattre pour la défendre.

Plusieurs mois se passèrent ainsi. L'abbé de Rancé apprit que M. le Roy avait communiqué secrètement sa Dissertation à un évêque et à quelques-uns de ses amis. Le bruit se répandait de tous côtés qu'on ne se faisait pas scrupule, à la Trappe, de mentir impunément en supposant des fautes aux religieux pour les humilier, et leur imposer les plus dures pénitences, ce qui scandalisait les personnes les plus vertueuses et les plus affectionnées à ce monastère. L'abbé de Rancé, considérant que M. le Roy ne l'attaquait pas seul, mais tous les religieux qui avaient conservé cet ancien usage des Pères d'Orient, pressé par ses amis, tous gens aussi pieux que savants, et par le religieux lui-même qui était la cause innocente de cet orage (1), mit la dernière main à son travail et le communiqua à une personne des plus éclairées du royaume (probablement Bossuet), qui l'approuva. Il l'adressa ensuite à l'évêque de Châlons, Mgr Vialart de Herse, qui s'était beaucoup immiscé dans cette affaire, et à M. le Roy, avec une lettre ainsi conçue :

« J'avais répondu, Monsieur, à votre Dissertation il y a quatre ou cinq mois; mais ce n'avait été que pour la consolation de nos frères, pour les fortifier dans les saintes pratiques et dans le désir des humiliations, en détruisant les raisons dont vous vous servez pour les combattre, et afin que, s'il paraissait jamais dans le monde quelque copie de votre écrit, la réponse fût toute prête. Cependant, Monsieur, l'ayant fait voir à quelques-uns de mes amis, qui m'ont pressé de vous l'envoyer, j'ai quitté mes propres pensées pour suivre leur sentiment. Je vous envoie donc, Monsieur, cette réponse telle qu'elle est, sans considérer que je ne suis ni docte ni éloquent ; que mon métier est de me taire et non pas d'écrire; que je l'ai faite au milieu de mes occupations, et que souvent je l'écrivais en répondant à mes frères; mais, me confiant en la sainteté des maximes et en la solidité des vérités que je suis assuré qu'elle contient, je prie Dieu, Monsieur, qu'elle trouve en vous les mêmes dispositions que vous m'avez désirées touchant votre Dissertation. Cependant, quelque sentiment que vous en puissiez prendre, il vous serait inutile de vous donner la peine d'y faire aucune réplique ; car, outre que nos moments sont

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 142.

comptés, et qu'à peine en avons-nous assez pour nous acquitter de nos obligations indispensables, je puis vous assurer qu'elle ne nous persuaderait pas (1). »

M. le Roy se trouva également offensé et de la lettre et de la réponse à son écrit; il s'en plaignit vivement, et ses plaintes vinrent aux oreilles de l'abbé de Rancé, et le déterminèrent à lui adresser une seconde lettre pour l'adoucir et lui persuader qu'il n'avait eu aucune intention de le blesser, mais de défendre une cause qui lui semblait juste, et que tout son désir était que la charité n'en souffrît pas. Il en reçut encore une réponse très polie avec toutes sortes de protestations d'amitié et de respect (2).

Cependant cette querelle allait s'ébruitant de proche en proche; les assertions de M. le Roy, commentées et malignement interprétées, faisaient planer sur la Trappe les accusations les plus fausses et les plus dangereuses. Plus il avait d'amis et de crédit dans le monde, plus on les accueillait avec confiance. Elles commençaient même à causer un véritable préjudice au monastère, car on en vint jusqu'à détourner plusieurs personnes de s'y retirer, sous prétexte qu'on s'y conduisait par des maximes pernicieuses, et que l'abbé, qui donnait tout à son sens, avait lui-même besoin d'être éclairé dans les voies où il voulait se mêler de conduire les autres (3).

L'abbé de Rancé, pendant cinq ans, se tint retranché dans son silence et sa patience, sentant chaque jour, sans mot dire, le flot de l'humiliation passer et repasser sur son front, exemple vivant du principe qu'il soutenait.

CHAPITRE XIV

Arnaud d'Andilly essaie de se rapprocher de l'abbé de Rancé, à l'occasion de la paix de l'Eglise et de la nomination de son fils au ministère des affaires étrangères (1670-1671).

Nous avons dit plus haut comment et pourquoi il y avait eu rupture entre Arnaud d'Andilly et l'abbé de Rancé. Toutes les relations avaient

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 882.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 143.
(3) Id., *ibid.*

cessé depuis longtemps. Il ne pouvait en être autrement. On sait que les religieuses de Port-Royal avaient opposé une résistance publique et scandaleuse à l'autorité ecclésiastique et à l'autorité civile. Après avoir essayé en vain les moyens de conciliation, on menaça; enfin, l'orage éclata.

Un grand bruit de carrosses et de gens d'armes se fit entendre autour de Port-Royal de Paris. Le lieutenant civil, le chevalier du guet, le prévôt de l'Isle, quatre commissaires en robe, vingt exempts et quatre-vingts archers (1) envahirent les cours intérieures, se saisirent des portes et posèrent des corps-de-garde à toutes les avenues. Alors, on vit descendre des carrosses douze ecclésiastiques (2), et, après eux, Mgr de Péréfixe, en costume de cérémonie, précédé de la croix (3). Un vieillard se tenait debout sur le seuil de l'église, se redressant dans sa haute taille, sous ses cheveux blancs. Il alla droit au prélat : « Je suis bien malheureux, lui dit-il, d'avoir vécu jusqu'à soixante et seize ans pour voir ce que je vois aujourd'hui (4) ! » L'archevêque paraissait hésitant et surpris. « Il y a là, continua le vieillard, en désignant le cloître, il y a là ma sœur et trois de mes filles; que, du moins, je les puisse recueillir chez moi, à Pomponne.— Cela ne se peut, lui répondit le prélat, la résolution est prise (5). »

Aussitôt, tout le cortége entra dans le sanctuaire. L'archevêque se fit ouvrir les portes intérieures et pénétra jusqu'au Chapitre, où toutes les religieuses étaient réunies. Là, après leur avoir reproché de nouveau leur désobéissance, il lut tout haut une liste de douze principales d'entre elles qui devaient, avec l'abbesse, quitter le monastère, et cela sur-le-champ (6). M. d'Andilly était resté seul prosterné devant l'autel (7). Il se releva au moment où, par la porte béante, il vit apporter une religieuse infirme, autour de laquelle les autres se pressaient avec respect. C'était sa sœur, la Mère Agnès. Trois attaques d'apoplexie l'avaient déjà atteinte (8), et l'une des religieuses disait en pleurant à l'archevêque : « Monseigneur, notre chère Mère en mourra, nous ne la reverrons plus ! Vous nous rendrez au moins son corps ? » Dans ce moment, M. d'Andilly s'approcha de sa sœur pour lui dire adieu, la suivit jusqu'au carrosse et aida à l'y placer (9).

(1) Racine, *Abrégé de l'hist. de Port-Royal*, p. 256, in-12, dit deux cents archers. — D'Andilly, *Mém.*, p. 150, dit la même chose. — Ceci se passait le 26 août 1664.
(2) Dom Clemencet, t. IV, p. 447.
(3) *Hist. des persécut.*, p. 301.
(4) D'Andilly, *Mém.*, p. 151.
(5) *Hist. des persécut.*, p. 301.
(6) Nous suivons ici Racine, *Abrégé de l'hist. de Port-Royal*, p. 257.
(7) D'Andilly, *Mém.*, p. 151.
(8) *Mém. de la Mère Angél.*, t. III, p. 219.
(9) « On mit dans le carrosse notre chère Mère Agnès, avec presque autant de peine

Lorsqu'il rentra dans l'église, trois religieuses se détachèrent de leurs compagnes et vinrent se jeter à ses pieds, demandant sa bénédiction (1): c'étaient ses filles. Il la leur donna, les releva et les conduisit devant l'autel : « Deux fois déjà, dit-il, en élevant la voix, je vous les ai consacrées ici, ô mon Dieu! une fois pour vêtir le saint habit, une autre fois pour les y lier par un vœu. Aujourd'hui, je vous les offre pour la persécution (2)! » Puis il fendit la foule des archers et du peuple, qui, malgré les archers, commençait à s'amasser, et conduisit lui-même ses filles près de leur tante, en leur disant à toutes un dernier adieu. Bientôt, il eut perdu de vue le dernier carrosse. Huit jours après, une lettre de cachet l'avait relégué lui-même à Pomponne (3).

L'histoire de cette époque n'offre pas de scène plus touchante que celle-là. Notre cœur s'émeut facilement des peines et des violences que nous voyons faire à nos semblables, sutout à des êtres faibles, comme les femmes et les vieillards, qui n'ont que leurs larmes pour se défendre. Mais on n'est vraiment digne d'estime dans le malheur, on n'est grand dans les persécutions, que quand on les souffre pour la vérité et pour la justice, et non par orgueil, par entêtement et par désobéissance. L'abbé de Rancé, tout entier à son œuvre, n'entendit dans sa solitude que les derniers échos de cette tempête. Combien ne dut-il pas remercier Dieu et se féliciter d'avoir évité les piéges que le jansénisme lui avait tendus, et d'avoir préféré la Trappe à Port-Royal!

M. d'Andilly avait, il est vrai, renoncé à toutes ses vues de conquête sur lui, et non à toute espèce de relations. Il aurait bien voulu tenter un rapprochement, mais, compromis comme il l'était, il n'osait faire les avances, certain qu'on n'y répondrait pas. Aussi, immédiatement après la paix de Clément IX s'empressa-t-il de lui écrire, pour se réjouir avec lui de cet heureux événement.

L'abbé de Rancé répondit : « Après la consolation que j'ai reçue de la paix que la divine Providence vient de donner à l'Église, je ne pouvais en avoir une plus vive que de voir, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que, non seulement je ne suis point effacé de votre mémoire, mais que je peux croire, par les assurances que vous m'en don-

qu'en aurait fait un corps mort, étant infirme et âgée de 71 ans. Mon père et mon frère de Luzanci aidèrent eux-mêmes à l'y mettre. » (*Relat. de la Mère Angélique de Sainte-Thérèse*, t. I, p. 29.)

(1) Racine, *Abrégé de l'hist. de Port-Royal*, p. 265.

(2) *Hist. des persécut.*, p. 303.

(3) D'Andilly, *Mém.*, p. 152. Voir Varin, *la Vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 215 et 220.

nez, que vous êtes à mon égard ce que vous étiez *il y a six ou sept ans.* Si je ne saurais vous exprimer, sur cela, les sentiments de mon cœur comme je le voudrais, je me console en ce que je ne doute point que la disposition du vôtre pour moi ne vous dise tout ce que je sens (1). »

Après cette lettre, datée du 24 octobre 1668, la correspondance s'arrêta durant trois ans; voici comment elle fut renouée. M. d'Andilly avait autrefois essayé vainement d'arriver aux premières places de l'État : trompé dans ses espérances, il avait reporté son ambition et toute la fortune de sa famille sur le plus chéri, le plus adroit et le plus intelligent de ses enfants. « Je ne doute point, disait-il, que si mon fils Simon rencontrait, pour son avancement, des occasions aussi favorables que celles que j'ai eues, il ne s'en servît plus avantageusement que je n'ai fait. Personne n'a plus que lui de cette ambition qui ne néglige rien pour s'élever sans bassesse, par tous les moyens légitimes, ni ne s'accommode plus de toutes sortes d'humeurs (2). »

Ce fils, connu sous le nom de marquis de Pomponne, s'était d'abord attaché au surintendant Fouquet, et avait été enveloppé dans sa disgrâce. Il avait cependant pu rentrer à Paris au commencement de 1665, et, par le crédit de M. de Lionne, être nommé ambassadeur en Suède au mois de juin 1671. Cette nomination avait été accompagnée d'une circonstance qui lui avait donné toute la portée d'un événement. M. de Lionne, qui, par ordre du roi, devait donner des instructions à M. de Pomponne, chargea ce dernier de les dresser lui-même. Il les porta ensuite au roi sans y rien changer. Sa Majesté les goûta, et dit à M. de Lionne que, cette fois, il s'était surpassé; mais sans hésiter un moment : « Il ne faut point, Sire, lui dit-il, imposer à Votre Majesté; c'est M. de Pomponne qui a fait ces instructions..... — J'en suis bien aise, dit le roi, c'est un homme dont on pourra se servir dans l'occasion. » Ce mot courut tout Paris; M. d'Andilly en fut on ne peut plus réjoui (3). Il écrivit à la Trappe pour annoncer cette heureuse nouvelle et demander des prières. M. de Pomponne eut recours lui-même au saint abbé, qui lui répondit combien il était sensible aux marques nouvelles de bonté et d'estime que le roi venait de lui donner; mais, selon son habitude, il prenait bien garde de ne découvrir et de ne toucher que le côté chrétien et divin des grandeurs de la terre (4). La lettre est du 30 juillet de cette année.

(1) Papiers de la famille Arnauld, à l'Arsenal, t. V et VI.

(2) *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, 2e part., p. 154.

(3) *Mémoires de l'abbé Arnauld*, 3e part., p. 73 et 116. « M. de Lionne, dit-il, s'est montré de nos amis en toutes occasions. »

(4) Papiers de la famille Arnauld, à l'Arsenal, t. VI, Ms.

M. de Pomponne arriva à Stockholm le 8 août, et le 5 septembre, Louis XIV lui adressa une dépêche, qu'il reçut le 24 de ce mois, à huit heures du soir, par laquelle on lui annonçait qu'il était nommé secrétaire d'État (1), et qu'il devenait le collègue de Colbert et de Louvois. Le cœur du vieillard se fondit en joie le jour où échut à son fils cette magnifique fortune; on le vit reparaître à la cour et tomber aux pieds du roi pour le remercier. Il sentit cette fois encore le besoin d'épancher son âme dans celle de l'abbé de Rancé. Celui-ci crut devoir à l'amitié et à la reconnaissance de lui adresser quelques mots de félicitation, quoique depuis sa retraite il n'eût complimenté personne sur les honneurs du monde. Il faut avouer qu'il n'était pas possible de le faire d'une manière plus élevée, plus chrétienne et plus délicate (2).

« J'avais résolu, dit-il, de n'écrire à qui que ce soit de ma vie pour des prospérités temporelles, étant persuadé, comme je le suis, que le monde n'a rien d'assez grand pour faire naître un seul désir, ni causer un instant de joie dans le cœur de ceux qui vivent dans la foi et dans l'attente des choses éternelles. Cependant, Monsieur, quoique je n'aie point changé de sentiments, j'ai été contraint de changer de conduite, ayant appris la disposition de la divine Providence sur la personne de M. votre fils, et je vous avoue qu'il y a longtemps qu'il ne s'est rien passé qui m'ait touché d'une manière plus forte et plus sensible. J'ai toujours plaint ceux de mes amis que j'ai vus dans les engagements du monde, j'en ai considéré pour eux les biens et les fortunes comme des piéges; mais j'ai reconnu de tout temps dans votre fils une vertu si solide, tant de désintéressement, de sagesse et de modération, qu'il y a tout sujet d'espérer que ce qui est aux autres un écueil presque inévitable, aura pour lui des suites de bénédiction.

« Quelque part que j'y prenne, je ne lui en dirai rien, et je me contenterai de demander à Dieu dans le secret, qu'il lui donne tout le secours et toute la protection qui lui est nécessaire. Pour vous, Monsieur, je vous supplie de croire qu'on ne saurait entrer plus avant ni avec plus de sensi-

(1) Monmerqué, *Mém. de Coulanges*, p. 434 et 436 ; — *Mém. de l'abbé Arnauld*, 3e part., p. 124.

(2) Nous n'avions d'abord que des fragments des deux lettres qui suivent; après les avoir cherchées longtemps, nous les avons enfin découvertes dans les *Lettres de piété de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 186 et 190, et, quoique sans adresse, il y a des indices certains qu'elles ont été destinées à MM. d'Andilly et de Pomponne. Si on ne les retrouve pas dans les Papiers de la famille Arnauld, à l'Arsenal, c'est qu'elles en auront été détachées, comme plusieurs autres, qui étaient dans les Collections de M. Monmerqué, et que M. Gonod a publiées sous les nos 199, 200, 201 et 209. Nous défions de citer un autre vieillard, vivant dans la solitude, ayant eu un fils ministre d'Etat du 13 octobre au 15 novembre 1671.

bilité que je fais dans tout ce qui vous touche, et je ne puis me lasser d'admirer la bonté de Dieu, qui semble vous avoir conduit dans un âge si avancé pour vous donner ces consolations, qu'il accorde quelquefois à la fidélité de ceux qui le servent. Vous êtes de ce nombre, et je ne doute point qu'en cela même, il ne vous ait paru bien des raisons de vous unir encore plus étroitement à son service, en vous détachant de plus en plus des choses dont il faut que son ordre vous sépare au premier jour, et que les pas que l'on m'a dit que vous aviez été obligé de faire hors de votre désert, ne vous y aient fait trouver de nouveaux charmes et de nouvelles consolations. Je prie Dieu qu'il vous comble de gloire en l'autre vie, après vous avoir rempli de grâces et de bénédictions en celle-ci. »

L'abbé de Rancé, ici, comme toujours, voit et apprécie les choses du monde au point de vue de la mort et de l'éternité. Pour qu'un vieillard de quatre-vingt-trois ans ne soit pas tenté de s'enorgueillir de l'élévation de son fils, il ouvre sous ses yeux le tombeau qui doit l'engloutir dans quelques jours, avec toutes ses joies et ses espérances mondaines. Il ne veut pas que ce soit une occasion pour lui de quitter sa solitude, mais bien de s'y enfoncer plus avant et de s'y perdre pour jamais.

Arnaud d'Andilly était encore à Pomponne. Il répondit à l'abbé de Rancé pour le remercier et le presser de donner encore à son fils quelques avis salutaires, qui, venant d'un ami et d'un saint, ne manqueraient pas d'être bien accueillis et de produire les plus heureux fruits. L'abbé de Rancé fut touché de la prière de ce bon père, de ce vénérable vieillard; il savait, d'ailleurs, que les hautes dignités ont leur pente rapide, sur laquelle il est facile de glisser et de tomber dans des abîmes. Aussi, se laissa-t-il gagner, et il écrivit, le 15 novembre, à M. le marquis de Pomponne, qu'il avait pris la résolution de ne lui rien dire de la grâce qu'il avait reçue de la bonté du roi, et de se contenter d'y penser devant Dieu, mais qu'il avait cru devoir passer par-dessus les règles générales qu'il s'était faites.

« J'espère, disait-il en finissant, que vous n'aurez pas moins de zèle et de passion pour la gloire et les intérêts du Roi du Ciel, que je m'assure que vous en avez pour ceux du roi de la terre, et que vous le regardez toujours comme l'auteur principal de tous les biens qui nous arrivent. Vous savez que c'est lui qui inspire les souverains du monde, qu'il tient leurs cœurs dans ses mains, et qu'il y forme tous les désirs et les mouvements qu'il lui plaît, et que nous ne les servons jamais avec une fidélité plus exacte et plus étendue, que lorsque nous lisons nos devoirs dans ses ordres, et que nous trouvons dans sa volonté les motifs et les règles de l'obéissance que nous leur rendons. Comme c'est une grande erreur de croire

que ceux qui ne sont pas fidèles à Dieu le puissent être à leur roi, c'est aussi une maxime très constante que *tous ceux qui sont véritablement à Dieu, garderont à leur roi une fidélité inviolable.* Nous ne manquerons pas, Monseigneur, de prier Dieu qu'il donne sa bénédiction à toute votre conduite, et nous nous acquitterons de cette obligation-là avec d'autant plus de soin, que c'est l'unique moyen que nous ayons de vous donner des marques de l'estime et du respect que nous avons pour vous (1). »

C'est ainsi que saint Bernard écrivait à Suger et aux autres ministres de son temps, leur recommandant d'abord de bien servir Dieu, afin de mieux servir ensuite le roi (2).

CHAPITRE XV

Le maréchal de Bellefonds est disgracié; l'abbé de Rancé se réunit à Bossuet pour le consoler (1672).

Mme de Sévigné écrivait à sa fille le 8 avril : « Le maréchal de Bellefonds est à la Trappe pour la semaine sainte (3). » Cela ne l'empêchait pas d'être un des meilleurs généraux de son temps. Après s'être signalé par plusieurs beaux exploits et ses qualités militaires, il avait été nommé maréchal de France en 1668 (4). Il était moins distingué par cette haute dignité que par la générosité et l'élévation de son âme. Sa vie avait toujours été pure et austère ; il admirait le roi, mais son admiration n'était ni aveugle ni servile. Ce fut lui qui conspira avec Bossuet pour arracher à la cour et au monde Mme de La Vallière (5). Il avait le caractère grave et digne, non sans quelque raideur, et une pointe d'opiniâtreté lorsqu'il s'était une fois engagé. Il fut le seul de tout ce siècle qui osât résister à Louis XIV en face, et qui ne fut pas brisé pour jamais ; et, ce qui est plus surprenant, cela lui arriva deux fois : la première, au mois d'avril 1672, lorsque Turenne fut nommé maréchal-général des troupes, avec préséance

(1) Ces deux lettres sont dans les *Lettres de piété de l'abbé de Rancé,* t. I, p. 186 et 193, sous les dates des 13 octobre et 15 novembre 1671.

(2) Voir dans Papiers de la famille Arnauld, t. IV, plusieurs lettres de M. d'Andilly.

(3) T. II, in-12. Lettre XLIIe.

(4) *Dict. hist.,* liste chronol. des maréch. de France, t. I, p, 159 ; — Moréri (supplément), t. II, p. 706, Généalogie des Gigault de Bellefonds.

(5) Voir les *Lettres diverses de Bossuet,* 19, 21, 22, 23.

et primauté de commandement sur les simples maréchaux (1). Il reconnut que le plan de la campagne avec l'organisation du service, était contraire en plusieurs points aux précédents de l'armée et à l'éminence de ses fonctions, et il refusa de s'y soumettre (2).

Mme de Sévigné raconte que le roi le manda et lui dit que son intention était qu'il obéît à M. de Turenne ; le maréchal répondit qu'il ne serait pas digne de l'honneur que lui avait fait Sa Majesté s'il se déshonorait par une obéissance sans exemple. Le roi le pressa de songer à la réponse qu'il venait de faire, ajoutant qu'il souhaitait cette preuve de son amitié ; qu'il y allait de sa disgrâce. Le maréchal répliqua qu'il voyait bien qu'il perdait les bonnes grâces de Sa Majesté et sa fortune, mais qu'il voulait du moins conserver son estime, et qu'il ne pouvait obéir à M. de Turenne sans dégrader la dignité où il l'avait élevé. Le roi lui dit : « M. le maréchal, il faut donc se séparer. » — Le maréchal fit une profonde révérence et partit.

« M. de Louvois, qui ne l'aime point, ajoute Mme de Sévigné, lui expédia aussitôt un ordre d'aller à Tours ; il a été rayé de dessus l'état de la maison du roi. On ne doute point qu'il n'aille à la Trappe ; tout ce qui était attaché à lui est inconsolable (3). »

Le coup était terrible, partant d'une pareille main et dans une pareille circonstance (4). Les courtisans et les flatteurs s'éloignèrent de lui, comme autrefois les anciens s'éloignaient des lieux frappés de la foudre, qu'ils regardaient comme maudits. Lorsqu'il jeta les yeux autour de lui, il aperçut, parmi les rares amis qui lui étaient restés fidèles, Bossuet et l'abbé de Rancé. Il est des hommes qui ont un grand bonheur jusque dans leur malheur. M. de Bellefonds était de ce nombre. Il tombe, et pour se relever, il n'a qu'à étendre les mains à droite et à gauche, et il trouve pour s'appuyer les deux plus fortes colonnes de ce siècle : d'un côté la plus sainte prière qui fût dans l'Eglise, de l'autre, la plus puissante parole qui fût au monde, l'ange de la chaire et l'ange du cloître.

Bossuet avait reçu du ciel la grâce et le génie de savoir égaler les consolations aux chagrins et aux douleurs. Il écrivit alors au maréchal des lettres admirables comme morceaux d'éloquence et comme modèles de consolation chrétienne. Il lui disait dans cette langue sublime que lui seul

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 480 et suiv.

(2) Les éditeurs des *Œuvres de Bossuet* (Lebel, 1815-1820) se sont trompés lorsqu'ils ont dit que M. de Bellefonds avait été disgracié pour avoir refusé d'obéir au maréchal de Créquy.

(3) *Lettres* XLVII, t. II. — Voir aussi *Lettres du comte de Bussy*, t. I, p. 65.

(4) Id., t. V, p. 233, Lettre de Madame de Montmorency au comte de Bussy.

savait parler : « Les miséricordes que Dieu vous a faites sont inexplicables : il vous apprend qu'il est le souverain et le fort qui renverse tout. Il vous a élevé aux yeux du monde, il vous a jeté par terre. Il fallait que votre dignité vous abattît, et qu'elle vous fît sentir que le monde est aussi amer dans ses dégoûts qu'il est vain et trompeur dans ses présents. Quelle campagne voyons-nous ? Et combien est-on en danger d'être flatté quand on a part à des choses aussi surprenantes que celles qu'on exécute ? Et cependant, il n'y a rien qui soit plus vain devant Dieu ni plus criminel que l'homme qui se glorifie de mettre les hommes sous ses pieds. Il arrive souvent, dans de telles victoires, que la chute du victorieux est plus dangereuse que celle du vaincu (1). »

L'abbé de Rancé ne pouvait pas, sans doute, parler à M. de Bellefonds le langage de Bossuet ; mais c'était un saint, et les saints savent le secret du malheur et excellent à consoler les malheureux.

Après lui avoir exprimé combien il était sensible à tout ce qui le touchait, il lui déclarait avec une franchise vraiment chrétienne que les sentiments et les vues avec lesquels il le regardait dans sa disgrâce, étaient bien différents de ceux que les autres hommes en pouvaient avoir. « Car enfin, ajoutait-il, si les saints qui sont remplis de l'esprit de vérité, et qui ne se trompent point, ont cru qu'il y avait des empêchements au salut tellement insurmontables dans les lieux d'où la divine Providence vient de vous retirer, qu'ils n'ont point fait de difficulté de les appeler des impossibilités, peut-on, quand on voit les choses comme eux, avec les yeux de la foi, ne pas adorer la conduite de Dieu sur votre personne, qui détruit tant d'obstacles en un moment et vous donne tant de moyens de penser à votre sanctification..... Tout passe avec une vitesse effroyable et rien n'est digne d'avoir place dans le cœur d'un chrétien, que Dieu seul qui est éternel (2). »

Le maréchal vint à la Trappe lorsque ses compagnons d'armes moissonnaient à pleines mains les lauriers de Mars. Humilié et résigné devant Dieu dans cette solitude, il nous apparaît plus grand que certains héros qui traversaient alors le Rhin à la nage sous les yeux du roi (3).

Ce ne fut pas alors le seul dont l'abbé de Rancé eut à adoucir les chagrins avec le baume de la divine charité. Au moment de cette guerre, Mme de Sévigné disait : « Vous n'avez jamais vu Paris tel qu'il est, tout le monde

(1) *Lettres diverses.* Lettre 11, du 30 juin.
(2) *Lettres de piété,* t. I, p. 212. — Nous en avons une autre copie.
(3) On ne peut bien juger des relations de l'abbé de Rancé avec M. de Bellefonds que par la Collection de Bure, de Moulins.

pleure ou craint de pleurer. » Nous avons sous les yeux plusieurs lettres datées de la Trappe et adressées à de pauvres mères désolées de la mort de leurs enfants. Mais la plus affreuse douleur que l'abbé de Rancé eut à consoler fut celle de la duchesse de Longueville, qu'il connaissait beaucoup, dont le fils fut tué à vingt-trois ans, au passage du Rhin, à côté du prince de Condé, son oncle (1).

Louis XIV aimait et estimait trop M. de Bellefonds pour le tenir longtemps éloigné de lui et se priver de ses services. Aussi lui confia-t-il un commandement au printemps de 1674.

Véritablement, cet homme jouait de malheur : il encourut une nouvelle disgrâce au début même de la campagne, et voici à quelle occasion : Louis XIV, ayant contre lui presque toutes les puissances de l'Europe, avait pris le sage parti de diminuer ses lignes de défense, en évacuant plusieurs des places qu'il avait conquises en 1672. Le maréchal, ayant reçu les ordres du roi, ne se pressa pas d'obéir, parce que ces places lui paraissaient, au point de vue stratégique, d'une très grande importance pour la France. Il avait trop de raideur dans le caractère pour modifier, au besoin, ses opinions, et trop de franchise pour dissimuler sa pensée, selon les circonstances. Le roi, qui l'estimait beaucoup, tolérait bien des choses de sa part. Cette fois, cependant, après avoir réitéré ses ordres et éprouvé une nouvelle résistance, il lui écrivit ces quelques mots foudroyants : « Mon cousin, étant mal satisfait de votre conduite, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous remettiez au comte de Lorges le commandement que je vous ai donné sur mes troupes, et que vous repassiez en France à la première occasion qui se présentera (2). »

Il revint immédiatement à Paris, où il resta quelques jours pour mettre ordre à ses affaires, et de là il prit le chemin de Bourgueil. L'abbé de Rancé ne manqua pas de lui écrire, mais toujours à la manière des solitaires, planant sur les événements de ce monde, et en montrant exclusivement le côté chrétien et providentiel : « Je viens d'apprendre, lui dit-il, que vous vous êtes retiré de la cour, et l'on m'a mandé cette nouvelle sans aucune circonstance..... Ces accidents, que les gens du monde appellent des disgrâces, n'en sont pas en effet..... Ce ne sont point des coups de malheur, mais des desseins et des conduites de la miséricorde de Dieu, qui se sert d'évènements imprévus pour tirer ceux qu'il protége

(1) Nous avons trouvé une copie authentique de la première lettre de l'abbé de Rancé.
(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 480 et 492. Mémoires relatifs à la disgrâce de Bellefonds.

comme du milieu du naufrage. Nous vous offrons, Monseigneur, nos personnes, notre maison et nos prières; c'est tout ce que nous pouvons dans notre impuissance. Nous sommes à vous par tant de liens d'inclination, de reconnaissance et de respect, qu'il ne nous est pas possible de vous l'exprimer (1). »

Le maréchal dut arriver en Touraine vers la mi-juin, et il était à la Trappe à la fin de ce mois. Il y revint deux fois encore passer les derniers jours du carême de 1675 et 1676. Il n'apportait avec lui qu'un seul livre, mais un livre où il y avait tout. Uu jour l'abbé de Rancé lui écrivait après son départ : « Nous avons trouvé un Nouveau-Testament relié avec une Imitation de Notre-Seigneur. Je suis en peine de savoir s'il n'est point à vous. Ayez la bonté, Monseigneur, de nous le mander, afin que nous l'envoyons à la Mère Agnès (prieure des Carmélites, sa tante) pour vous le faire tenir. » C'était vraiment le sien (2).

Les lettres qu'il recevait alors de la Trappe, offrent certains passages dignes de Bossuet sur les peines de la vie dans l'ordre du salut, sur la grandeur de l'homme chrétien dans les humiliations, sur la vanité et le néant des choses de la terre (3). On y cite deux ou trois exemples contemporains, celui du cardinal de Retz, dégoûté de tout ce qui avait fait pendant cinquante ans le mouvement de sa vie, celui de Turenne, emporté par un coup de canon, et tombant, dépouillé de sa gloire, entre les mains de Dieu; enfin, celui du fameux Villandri, qui après avoir épuisé toutes les jouissances de la chair et des sens, était mort subitement, frappé comme d'un coup de foudre (4).

L'abbé de Rancé demeura ferme et inébranlable dans son attachement pour le maréchal. Il ne s'est jamais montré plus grand et plus généreux. Nous éprouvons le besoin de le redire : malgré la rudesse de l'enveloppe monastique, il y avait dans son âme des trésors d'amitié, de dévouement, et même une tendresse plus douce qu'on ne croirait. Ainsi, on trouve quelquefois des mines d'or sous les rochers, et souvent des sources d'eau vive dans les flancs abrupts des montagnes.

M. de Bellefonds apprit à l'école de la Trappe l'humilité, c'est-à-dire, cette modestie, cette défiance de soi-même qui sied si bien aux plus grands hommes. Il devint moins raide, moins opiniâtre; il y gagna et la France

(1) Collection inédite de M. de Bure, de Moulins : du 28 mai et du 2 juillet 1674.
(2) Lettres du 24 février 1675 et du 15 avril 1676. Même Collection.
(3) Les lettres qu'il reçut durant ces quatre années sont au nombre de vingt dans la Collection de M. de Bure.
(4) Lettre du 22 septembre 1675.

aussi. Ayant fait sa soumission au roi, il fut rappelé à la cour et réintégré dans ses fonctions au mois de septembre 1678. Sitôt que l'abbé de Rancé le sut, il lui écrivit : « On ne peut être plus sensible que je l'ai été aux nouvelles qui m'ont appris que vous aviez ordre de retourner à la cour ; j'ai considéré ce changement-là dans la vue de Dieu, et comme sa Providence règle toutes choses, je n'ai point douté qu'il n'eût mis au cœur du roi de vous rappeler, et que ne faisant rien de votre côté que de suivre ses dispositions, il ne vous donnât dans la suite la protection qui vous est nécessaire pour vivre dans le milieu du monde, avec toute la fidélité que vous lui avez gardée pendant tout le temps de votre retraite (1). »

Peu de temps après, il fut nommé premier écuyer de la Dauphine, puis commandant en chef de l'armée du Roussillon et de la Catalogne, où il battit les Espagnols en 1684. Il fut encore chargé d'autres missions importantes. Les relations amicales continuèrent avec la Trappe, il y fit bien des pèlerinages, tantôt seul, tantôt en bonne et illustre compagnie. Il eut souvent recours aux prières de cette sainte maison, pour lui, son épouse (Madeleine Foucquet) et ses sept enfants. Lorsque son fils, le marquis de Bellefonds qui avait épousé la fille du duc de Mazarin et de Hortense Mancini, mourut en 1692, des blessures qu'il avait reçues à Stenkerque, il y vint chercher des consolations (2). L'abbé de Rancé lui écrivait régulièrement des lettres de piété et de direction (3). Il ne lui parle guère des choses et des gens du monde, à l'exception de quelques amis communs, comme MM. de Troisville, de Belzai, de Villeneuve et de Fieubet ; des marquis de Saint-Pierre, de Lassey, de Tourouvre et d'Amfreville son gendre ; des comtes de Grammont, de Saint-Géran et de Saint-Vallier ; des ducs de Bauvilliers, de Brancas et de Mazarin, de Bossuet, une fois seulement, de Milord Melfort, de Jacques II, de Louis XIV et des huguenots, après la révocation de l'édit de Nantes.

M. de Bellefonds, même en campagne, se glorifiait d'être chrétien et d'en pratiquer les devoirs : comme les anciens preux, il ne séparait pas la croix de l'épée. Il priait, jeûnait et communiait souvent. Sous sa tente c'était un cénobite, sur le champ de bataille, un vaillant capitaine, un digne maréchal de France : il y avait en lui du croisé et du trappiste.

(1) Lettre du 8 octobre 1678. Même Collection.

(2) Le duc de Mazarin ne voulut marier sa fille, Marie-Emmanuelle, avec le marquis de Bellefonds, qu'après avoir consulté son ami l'abbé de Rancé. Le maréchal n'avait que ce fils et six filles : l'une, Armande-Marie, épousa le marquis du Chastelet ; Jeanne-Suzanne, le marquis d'Amfreville ; Louise, le marquis de Vergerot ; deux furent religieuses ; une sans alliance.

(3) Les lettres de cette période sont au nombre de soixante, depuis 1678 jusqu'en 1693, presque toutes inédites et originales. Collection de M. de Bure.

CHAPITRE XVI

Le nouvel abbé de Cîteaux se déclare ouvertement contre l'Etroite-Observance ; indiction d'un Chapitre général; l'abbé de Rancé s'excuse de ne pouvoir s'y rendre; issue déplorable de cette assemblée (1672).

L'abbé de Cîteaux, malgré les terribles avertissements de Dieu et des hommes, n'était plus aussi bien disposé pour la Réforme; il avait été circonvenu et gagné par les Mitigés. Il avisa d'abord un premier moyen qui devait les faire triompher : c'était de se pourvoir en cour de Rome, et d'obtenir une modification du bref d'Alexandre VII, qui prescrivait que, parmi les vingt définiteurs composant le Chapitre général, dix seraient choisis dans l'Etroite-Observance, afin qu'elle pût se défendre et se maintenir par cette égale répartition des suffrages (1).

Par l'entremise de son procureur général à Rome, entièrement dévoué à ses volontés, il sollicita un nouveau bref, comme explicatif du précédent, mais qui, dans la réalité, ne tendait qu'à enlever à la Réforme le seul avantage qui la garantissait de la prépondérance des non réformés sur elle. Ainsi, sans que les parties intéressées eussent été consultées, et même à l'insu des quatre premiers Pères, il avait obtenu du pape Clément X un second bref, favorable à ses vues. Cette intrigue fut conduite avec tant de secret et d'habileté, que ce bref, expédié le 22 avril de cette année, arriva justement à Cîteaux pour le Chapitre général, fixé au 16 mai.

L'abbé de la Trappe ignorait toutes ces manœuvres. Toujours bien décidé à soutenir les intérêts de la Réforme, à l'aide des dix définiteurs que lui avait accordés Alexandre VII, il s'était mis en route, sans s'inquiéter d'un gros rhume dont il était atteint et qui lui faisait garder l'infirmerie. Mais la fièvre, qui lui survint à quelques lieues de la Trappe, l'empêcha d'aller plus loin. Il envoya à l'abbé de Cîteaux une longue lettre, où, après s'être excusé et avoir tracé de nouveau le plus triste et le plus effrayant tableau de la décadence et de la chute de l'Ordre cistercien, il déclarait, en finissant, que c'était à lui que la Providence avait réservé la mission d'en relever les ruines. Pour le stimuler davantage, il lui rappelait l'attentat qui avait failli lui faire perdre la vie :

(1) Breve SS. D. N. Alex. papæ VII, pro gener. Ord. cist. ref. Titul. XLII.

« J'étais parti de la Trappe, lui dit-il, pour me rendre au Chapitre général, quoique je fusse incommodé d'un grand rhume; mais Dieu ne l'a pas permis. La chaleur du soleil et la violence du vent a tellement augmenté mon indisposition, que j'ai été contraint de m'arrêter dans un village, à sept lieues de notre monastère, et de ne penser qu'à m'y en retourner, la fièvre qui m'est survenue m'ayant ôté tout moyen d'aller plus loin. Si je ne suis pas assez heureux, mon Révérendissime Père, pour me trouver en personne au Chapitre général, je vous supplie de croire que j'y assisterai en esprit, et que, pendant ce temps-là, ma principale occupation devant Dieu, sera celle de lui recommander les besoins de notre Ordre, et de le prier qu'il vous remplisse de son esprit, et qu'il fasse que cette assemblée-ci soit plus heureuse que quantité d'autres qui l'ont précédée, qui, au lieu d'arrêter le cours des désordres, n'ont fait que de les autoriser. »

La dégénérescence de Cîteaux datait du XIVe siècle; tous les moyens que l'on avait pris pour l'arrêter, n'avaient fait que l'accélérer. La voix de l'abbé de Rancé, retraçant cette ère de malheur, devient plus grave, plus triste, plus solennelle; elle a même quelque chose de lugubre comme celle des prophètes qui parlaient du fond des tombeaux :

« Vous le savez, mon Révérendissime Père, il y a près de trois cents ans que l'esprit de Dieu s'est retiré de notre Ordre, que l'on y a vu naître les semences de cette effroyable désolation dans laquelle on se trouve. Toutes les fois que l'on a tenté d'en arrêter le cours ou de rétablir les choses, ça été inutilement; tous les règlements qu'on a faits pour cela ont été des digues trop faibles pour résister à l'impétuosité du torrent, qui a enfin causé une inondation générale. La raison de tout cela est qu'on n'a pas appliqué aux maux les remèdes nécessaires, que l'on s'est tiré des véritables principes, et qu'ayant voulu réparer la maison de Dieu et l'appuyer sur des fondements qui ne sont pas ceux qu'il avait établis par le ministère de ses saints, au lieu d'un édifice inébranlable, dans lequel il ne devait entrer que des pierres choisies, on en a construit de terre, de foin et de boue, qui n'a eu ni consistance, ni solidité, ni durée. »

La conclusion était insinuante, vive et pressante. Il l'exhortait à entreprendre une véritable réforme, à marcher hardiment sur les traces des saints dont il occupait la place :

« C'est à vous, mon Révérendissime Père, à qui Dieu a donné une autorité supérieure, à travailler au rétablissement des choses par des voies efficaces et par des expédients solides. Dieu a permis que vous connussiez la profondeur de nos maux *par une funeste expérience*, *à laquelle*

je ne puis penser sans horreur (1), afin qu'en étant plus vivement touché, vous travaillassiez avec plus d'application et de sentiment à remédier à de si grands excès; et votre obligation en cela est d'autant plus grande, que vous êtes le seul qui le puissiez. Les ouailles de Jésus-Christ étant, comme elles le sont, abandonnées dans le désert, les pasteurs, pour la plupart, ensevelis dans un sommeil léthargique, et personne ne veillant à la garde de son troupeau, quoiqu'il ait parlé, d'une manière qui doit faire trembler tous les pasteurs, des jugements qu'il exercera sur ceux qu'il a chargés de la conduite des âmes; toutes leurs fautes sont grandes, parce qu'elles ont de grandes suites, et les moindres négligences en seront punies avec une extrême sévérité.

« Je suis assuré que vos intentions sont si pures et que votre zèle est si ardent, qu'il n'y a rien que vous n'entreprissiez, si vous voyiez quelque apparence de réussir; mais si les saints, qui sont vos prédécesseurs, s'étaient arrêtés par ces mêmes raisons et considérations qui se présentèrent à eux, comme nous l'apprenons de l'histoire de Cîteaux, Cîteaux serait encore dans les ténèbres, inconnu aux hommes, et n'aurait pas eu le bonheur de donner cette multitude de saints à Jésus-Christ et à son Église, qui en ont été l'ornement et la gloire (2). »

Il y avait dans cette lettre, datée du 5 mai, des raisons si fortes, des réflexions si justes, des considérations si relevées, un zèle si ardent, une flamme si pure, que l'abbé de Cîteaux dut en être touché; mais il ne fut pas changé, comme nous allons le voir.

Le 16 mai, après la messe du Saint-Esprit, les abbés cisterciens entrèrent au Chapitre (3), et, lorsque l'abbé de Cîteaux eut fini le discours d'ouverture, Dom Jean Magloires, procureur en cour de Rome, se leva et lui présenta un bref apostolique, par lequel Sa Sainteté se recommandait aux prières du Chapitre, et exhortait les abbés à tendre tous au but pour lequel ils s'étaient réunis : savoir, la perfection et l'honneur de leur Ordre. Ensuite, l'abbé de Saint-Urbain s'avança au milieu de l'assemblée, et déposa entre les mains de l'abbé de Cîteaux un autre bref, par lequel Sa Sainteté déclarait, après avoir cité la partie du bref d'Alexandre VII, concernant le définitoire, que le nombre égal des définiteurs des deux

(1) Il lui rappelle le noir attentat dont il pensa être victime, comme il a été dit au chapitre V.

(2) Marsoll., t. I, p. 240; — *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 883.

(3) Celebrata missa de Spiritu sancto... convenerunt simul in Capitulo... habita oratione per RR. DD.; stetit in medio D. Joannes Magloires qui Breve apostol. exhibuit... Quo Brevi perlecto prodiit in medium R. D. de Sancto Urbano, qui alterum Breve apost. consignavit, etc. (*Acta Capit. gener. apud Cisterc. celebrati die* 16 *maii* 1672.)

Observances porterait un trop grand préjudice à la Commune dont les abbés l'emportaient de beaucoup en majorité sur ceux de l'autre; que les prescriptions d'Alexandre VII, relatives à cette égalité, avaient été suffisamment observées au Chapitre général de 1667, et qu'elles ne le seraient plus à l'avenir (1).

Après cette lecture, l'abbé de Cadouin, le plus ancien des abbés réformés, se leva, et représenta avec respect que le bref d'Alexandre VII, du 19 avril 1666, avait été agréé, en France, par arrêt du conseil d'État de Sa Majesté, et revêtu de ses lettres patentes; que le dernier Chapitre l'ayant reçu, les abbés réformés, quoiqu'ils eussent beaucoup à s'en plaindre, avaient fini par s'y soumettre; qu'au contraire, le nouveau bref avait été rendu sans aucune connaissance de cause, sans qu'on eût entendu ni appelé les parties; qu'il n'était point reçu en France par Sa Majesté, ni revêtu de ses lettres patentes, et, qu'en conséquence, il ne pouvait être exécuté selon les lois du royaume; qu'il s'y opposait, tant en son nom qu'en celui de tous les abbés de l'Étroite-Observance, et requérait qu'il fût procédé à la nomination des définiteurs du présent Chapitre, conformément au bref du Pape Alexandre VII : autrement, et à faute de quoi, il protestait de nullité de tout ce qui pourrait être fait.

L'abbé de Cîteaux, sans rien répondre, se transporta avec les quatre premiers Pères au définitoire, pour y procéder à la nomination des définiteurs. Il y demeura environ deux heures avec eux; après quoi, étant rentré au Chapitre, il ordonna à son secrétaire de lire les décisions qui venaient d'être prises concernant les définiteurs et les officiers ordipitre (2). L'abbé de Cadouin, ayant remarqué qu'on n'avait nommé que six abbés réformés au lieu de dix, ainsi qu'il avait été statué, se leva de nouveau, et déclara qu'attendu que la nomination des définiteurs n'avait pas été faite conformément au bref d'Alexandre VII, il protestait, tant en son nom qu'en celui de tous les abbés et religieux de l'Étroite-Observance, et déclarait frappé de nullité tout ce qui serait fait, réglé et ordonné

(1) Verum si ad Capitula futura Ordinis præfati traheretur hujusmodi æqualitas diffinitorum ex utraque Observantia assumendorum, id abbatibus Communis Observantiæ, quippe qui in longe majori sunt numero quam abbates Strictæ Observantiæ, nimis grave esset... Prius narratas dispositiones supra dictarum Alexandri, prædecessoris nostri, litterarum super æqualitate numeri diffinitorum ex Communi et Stricta Observantia assumendorum, sat impletas fuisse una vice in Capitulo, ut præfertur, celebrato. Datum Romæ apud S. Mar. Maj., die 22 apr. 1672. (Biblioth. de Troyes, Ms., nº 1796.)

(2) Voir, dans le manuscrit de la Bibliothèque de Troyes intitulé : *Variæ Ordinat. seu Decret. Capit. gener. Ord. Cist.*, le chapitre : « Mémoire de ce qui s'est passé au sujet de l'Etroite-Observance de Cîteaux dans le Chapitre général convoqué le 16 mai 1672. »

dans le Chapitre. Il annonça, en finissant, qu'il ne pouvait rester dans une pareille assemblée, ni lui ni les autres abbés de la Réforme. A l'instant tous les abbés réformés, au nombre de neuf, se levèrent, et, d'une voix unanime, attestèrent hautement qu'ils adhéraient aux déclarations, oppositions et protestations susdites, suppliant et requérant M. le lieutenant-général du bailliage de Dijon et M. le procureur du roi, présents au Chapitre, M. de Cîteaux et les autres premiers Pères, de leur en vouloir donner acte, avec une copie du bref de Clément X; puis, ils se retirèrent tous ensemble.

Nous n'approuvons nullement cette conduite. Il est probable que le nouveau bref avait été arraché à la cour romaine par les mitigés; le coup qu'il portait à la Réforme était encore plus terrible que le premier : les concessions qu'on lui avait faites hier, on les lui retirait aujourd'hui, et il ne lui restait plus rien. Sans doute, mais cette pièce émanait du Saint-Siége : il était permis de faire de respectueuses représentations; en attendant, il fallait se soumettre.

Lorsque M. de Cîteaux demanda le serment des définiteurs et des officiers du Chapitre, il eut la honte d'essuyer un refus de la part de l'abbé de La Ferté, fondé sur ce motif : qu'on ne pouvait l'exiger jusqu'à ce que le nombre des définiteurs fût complet. Comme on eut apporté l'acte de protestation des réformés, le même abbé requit qu'on en fît une lecture publique, et qu'on l'insérât dans les registres. Ensuite, il déclara, au nom des trois autres premiers Pères, que la tenue du Chapitre n'étant pas canonique, on ne pouvait rien y traiter capitulairement, et qu'il fallait prendre le parti de se retirer, à moins qu'on ne voulût se comporter comme dans les assemblées intermédiaires (1); ce qu'on lui refusa. Alors, il maintint sa protestation de nullité contre tout ce qui se déciderait, et quitta l'assemblée, suivi des autres premiers Pères.

L'abbé de Cîteaux ne fut point déconcerté, et il composa un définitoire à sa mode, assisté de son secrétaire, de deux ou trois abbés de France et de cinq ou six abbés étrangers, avec lesquels il dressa quantité de statuts et de définitions où il se donnait, à pleines mains, toutes sortes de droits, d'honneurs et de priviléges (2). Ainsi, comme l'abbé de Rancé l'avait dit cent fois, l'esprit de Dieu s'était retiré de Cîteaux : il ne restait

(1) C'étaient celles qui se tenaient entre les Chapitres, ordinairement au mois de mai.

(2) Tout ce qui regarde le Chapitre de Cîteaux et la protestation des Pères de l'Etroite-Observance est rapporté bien au long dans le *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 943, notes 3 et 4.

plus de ce grand corps qu'une ombre, qu'un fantôme qui s'enfonçait lentement dans un abîme d'anarchie.

M. de Cîteaux voulut élire des visiteurs dans son prétendu Chapitre, et il désigna l'abbé de Rancé pour inspecter les provinces de Bretagne, de Normandie et pays adjacents (1). Il lui adressa sa nomination, avec une lettre très flatteuse. Peut-être prétendait-il le gagner de la sorte; mais il ne savait pas qu'il avait affaire à un homme incorruptible, sur lequel les menaces et les caresses n'avaient aucune prise, quand il s'agissait de la cause de Dieu et de la justice.

CHAPITRE XVII

Refus des lettres de visiteur; nouvelles calomnies (1672).

L'abbé de Rancé reçut ses lettres de visiteur le 29 mai; mais, comme il était instruit de tout ce qui s'était passé, il ne crut pas devoir accepter les fonctions qu'on lui proposait; car on n'aurait pas manqué de présenter son acceptation, comme une approbation du prétendu Chapitre du 16 mai. Il ne se laissa pas prendre au piége. Son refus, quoique écrit d'un ton ferme et sévère, malgré sa pointe de zèle ordinaire, respirait une tendre charité, un respect profond, une soumission qui n'avait d'autres bornes que celles de la conscience.

Il dit d'abord, à l'abbé de Cîteaux, qu'il avait toujours espéré que l'Étroite-Observance trouverait un nouvel affermissement sous son autorité, qu'elle en serait protégée, qu'il lui tiendrait lieu de père et de défenseur; cependant, qu'il fallait qu'il lui permît de se plaindre, et de lui déclarer qu'elle n'avait point reçu de blessures plus profondes, depuis quarante ans, que celles qui venaient de lui être faites par le nouveau bref. « Je puis, dit-il, vous en parler avec plus de certitude que personne : j'ai vu les choses de près, j'étais à Rome lorsqu'elles y ont été réglées. Ceux qui ont été employés à la réformation générale de l'Ordre étaient peu intentionnés pour notre Observance. Ils ont fait ce qu'ils ont pu pour en

(1) Visitator in Normannia, Cœnomania, Britannia et adjacentibus R. D. Armandus Joannes, abbas de Trappa. (P. 56 des Actes du Chapitre.)

empêcher l'agrandissement et le progrès, mais ils n'ont jamais voulu la détruire entièrement. C'est dans cette pensée qu'ils nous ont accordé la nomination de nos Visiteurs, qu'ils ont établi la manière de les élire, et qu'ils ont ordonné qu'il y aurait dix Définiteurs de notre Observance dans le Chapitre général, sans restriction de temps et pour toujours. »

Il lui rappelle que, depuis trois cents ans, on n'a parlé que de réformation, et presque sans aucun fruit. On a fait mille et mille règlements différents qui n'ont eu ni suite ni succès. Les maux ont toujours augmenté : l'esprit de Dieu s'est retiré, et son bras s'est appesanti de plus en plus; en sorte, que l'on est tombé dans les derniers excès. L'on s'était figuré que les mesures prises par Alexandre VII changeraient la face des choses; mais elles sont dans une situation plus déplorable qu'auparavant. Le bref n'a été exécuté de personne; et quoiqu'il adoucisse la règle en tous ses points et qu'il retranche beaucoup de la pénitence, on ne s'en est pas moins éloigné que de l'austérité primitive : la corruption a eu son cours ordinaire.

Il ne reste plus rien debout que l'Étroite-Observance : quoique par une grâce particulière elle conserve encore de la piété et de la régularité, cependant elle commence à être ébranlée et à s'affaiblir. Au milieu de tant de divisions et de troubles, on dirait une étincelle de feu battue par les vents et les tempêtes; si on achève de l'éteindre, que peut-on penser autre chose, sinon que l'Ordre de Cîteaux est entièrement rejeté, que l'iniquité est consommée, que le mal a gagné partout, et qu'il n'y a plus aucune apparence de ressource?

« Toutefois, ajoutait-il, comme vos intentions sont saintes, que votre conscience est tendre et que vous voulez le bien, vous aurez un jour un regret mortel d'en avoir détruit un certain et présent, de la conservation duquel Dieu vous demandera compte, et d'avoir passé toute votre vie inutilement et désagréablement tout ensemble, dans le dessein d'en faire par des moyens et des conduites qui ne vous auront pas réussi. Je vous parle, mon Révérendissime Père, avec un désintéressement tout entier, éloigné de tout esprit de contestation et dans la seule vue de Dieu, dont j'attends ici les jugements en paix, en silence et en crainte, tous les instants de ma vie.

« Je vous fais mes plaintes, je vous ouvre mon cœur, comme à mon supérieur et à mon Père; et au moment que j'ai l'honneur de vous écrire, toutes mes pensées naturelles me portent à entrer dans vos intérêts, mais celui de la vérité m'en retire; et tant que je serai persuadé, comme je le suis, que la cause de l'Étroite-Observance est celle de Dieu, je ne saurais

m'en séparer, ni faire ce que vous m'ordonnez dans la rencontre présente, en me servant de l'institution de visiteur que vous m'avez envoyée. »

Tout cela ne fit aucune impression sur l'abbé de Cîteaux; il regarda le refus de la charge de visiteur comme un mépris de son autorité. L'abbé de Rancé ne fut plus, à ses yeux, qu'un adversaire, un ennemi dont il avait tout à craindre; il s'attaqua ouvertement et à sa personne et à son œuvre. Il fit publier partout que la Trappe n'était qu'une maison schismatique, également désapprouvée, pour ses nouveautés inouïes, et des abbés de la Commune et de ceux de l'Étroite-Observance; qu'ils en avaient parlé en ces termes dans le Chapitre général, et que les uns et les autres en demandaient la suppression. L'abbé de Rancé en fut très affligé, quoiqu'il sût bien que rien n'était plus faux; il sentit le besoin d'épancher son cœur dans le cœur d'un ami, il écrivit à son vieux précepteur : « On continue à semer mille méchants bruits contre nous, sans que, par la miséricorde de Jésus-Christ, nous y donnions d'autre sujet que celui qu'on peut prendre de la régularité de notre vie. Il faut laisser dire et faire les hommes, *jusqu'à ce que l'iniquité passe*..... Dieu, que nous regardons tout seul, nous donnera la patience dont nous avons besoin pour pouvoir aimer ceux qui nous haïssent, selon le commandement qui nous en a été fait (1). »

Les abbés de la Réforme présents au dernier Chapitre de Cîteaux, se firent un devoir de protester publiquement contre ces indignes calomnies, et d'écrire en particulier à celui qui en était l'objet.

L'abbé de Foucarmont (2) lui manda aussitôt : « C'est à tort qu'on a voulu faire croire que les abbés de notre Observance improuvaient votre forme de vie; je les ai vus tous au Chapitre général, et je n'ai rien remarqué dans leurs sentiments qui y eût le moindre rapport. Tous témoignent qu'ils voudraient pouvoir faire ce que vous faites, et qu'ils regrettent de ne le pouvoir pas. En mon particulier, je vous le dis, je n'ai que des sentiments de vénération pour la vie que vous menez, si conforme à celle de nos anciens fondateurs, et pour votre chère personne, pour laquelle, depuis que j'eus l'honneur de la voir, j'ai conçu des sentiments de respect si profonds, que jamais rien ne sera capable de les diminuer le moins du monde (3). »

L'abbé de Cadouïn (4), Dom Pierre Mary, qui avait été le chef et l'or-

(1) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, XXXI, p. 45. A M. Favier.
(2) Au diocèse de Rouen, fondation de Savigny, ligne de Clairvaux (1113). L'abbé était alors Dom Jacques Fleur-de-Montagne, successeur du pieux et savant Julien Paris, qui s'était démis l'année précédente.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 814.
(4) Diocèse de Sarlat, fondation de Pontigny (1114). (*Gallia christ.*, t. II, p. 1543.)

gane des abbés réformés au Chapitre de Cîteaux, comme nous l'avons vu, lui écrivit en toute hâte : « Ma surprise a été extrême, lorsque j'ai appris qu'on aurait voulu vous persuader que nos Pères n'approuvaient point la sainteté de votre vie et de votre grand zèle pour l'Observance ; je vous crois trop éclairé pour ne pas connaître que c'est le mauvais homme qui a voulu jeter cette zizanie, et une astuce du démon pour affaiblir le lien de la charité, qui nous tient tous si saintement unis. Pour moi, je vous avoue que j'ai un si grand respect et une vénération si particulière pour la pratique fidèle et exacte de notre sainte règle, et pour tous ceux qui en font profession, qu'il n'y a rien au monde que je ne quittasse du meilleur de mon cœur, pour m'attacher à l'une et imiter les autres : en attendant que Dieu me donne les moyens d'accomplir les bons desseins qu'il lui a plu de m'inspirer, je ne cesserai d'admirer, de louer et d'honorer votre zèle, votre vertu et celle de votre communauté. »

Les abbés de Prières (1), de la Vieuville (2), du Val-Richer (3) et plus de dix autres de la Réforme, dont on conserve les lettres, lui écrivirent à peu près dans les mêmes termes; et l'on découvrit enfin la source de ces bruits dans le dépit que l'abbé de Cîteaux avait, de voir imprimée et publiée, la lettre qui lui avait été adressée par l'abbé de Rancé, quoiqu'il eût pu et dû savoir que cela s'était fait à son insu, par l'indiscrétion de quelques amis.

Gardons-nous de taxer d'opiniâtreté et d'acharnement cette insistance tenace, nous dirions presque catonique, de l'abbé de Rancé au sujet de la Réforme. De même que Caton était de son temps le meilleur citoyen de Rome, le plus ami de sa patrie, ainsi lui était le vrai, le meilleur cistercien, le plus ami de son Ordre. Il savait que les institutions humaines ont leur époque de décadence; que si on ne veut pas que la décadence aille à la ruine, il faut des réformes; que les gouvernements et les sociétés qui les repoussent alors, signent de leurs propres mains leur arrêt de mort.

(1) *Beata Maria de Precibus*, diocèse de Vannes. L'abbé était encore Dom Jean Jouaud. (Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV, p. 967.)

(2) *Vetus-Villa*, diocèse de Dol, en Bretagne. L'abbé était alors Guillaume Cheruel. (Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV, p. 1081.)

(3) *Vallis-Richerii*, diocèse de Bayeux. L'abbé était toujours Dominique Georges, compagnon de l'abbé de Rancé à Rome. (*Gall. christ.*, t. XI, p. 452.)

CHAPITRE XVIII

L'abbé de Cîteaux menace la Trappe; précautions prises pour se garer du péril; lettre de l'abbé de Clairvaux; réponse (1672).

L'abbé de la Ferté ne partageait pas les opinions de l'abbé de Cîteaux. Il avait eu le courage de lui résister en face et en plein Chapitre, sans oser, toutefois, se déclarer ouvertement pour la Réforme. C'était toujours Pierre Bouchu. Il écrivit à la Trappe pour donner les raisons de sa conduite.

« Je ne saurais vous exprimer, lui répondit l'abbé de Rancé, quelle a été ma douleur d'apprendre ce qui s'est passé à Cîteaux et ce qui s'est fait contre notre Observance, persuadé de ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, que vous n'avez ni nui ni servi dans les affaires que nous y avons eues : cela ne suffisait pas, vous deviez employer ce que vous aviez de crédit et de considération auprès de M. de Cîteaux, pour parer le coup qu'on avait dessein de nous porter; nos Pères attendaient de vous ce secours, et de la bonté que vous avez eue pour eux depuis quelque temps. Pour moi, je n'aurais jamais attendu cela de vos dispositions et de vos lumières. En vérité, la neutralité dans laquelle vous avez été ne me contente pas : cependant, je suis convaincu que nous aurons la consolation de vous voir dans tous les intérêts de l'Ordre, et dans un zèle aussi ardent d'en procurer le bien que vous vous y êtes opposé jusqu'à présent. C'est un sentiment que j'ai dans le fond du cœur, et je ne peux croire que Dieu ait mis en vous tant de qualités si considérables, et qu'il vous refuse la grâce d'en faire un saint usage pour son service, et pour le bien de notre Ordre, et pour votre sanctification. » Il y avait dans ces dernières paroles une sorte de prédiction qui eut plus tard son accomplissement, lorsque cet abbé, transféré à Clairvaux et touché de la grâce, établit la Réforme en son monastère et la soutint avec fermeté jusqu'à sa mort (1).

Il n'en fut pas de même de l'abbé de Cîteaux : on eut tout lieu de craindre qu'il n'employât ce qu'il avait d'autorité pour détruire la Trappe. On sut, à n'en pouvoir douter, qu'il avait résolu de venir en personne y faire la visite régulière, contre les statuts de l'Ordre, qui ne permettent à

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 816.

aucun abbé, sans excepter celui de Cîteaux, de faire des visites hors de leur filiation (1) (et la Trappe est de celle de Clairvaux), afin d'y abroger tout ce qu'il y trouverait établi au-dessus des règlements de l'Étroite-Observance, et de forcer les religieux, sous peine d'excommunication, de renoncer à leurs pratiques, comme schismatiques et superstitieuses, pour se conformer aux usages modernes (2).

Il s'agissait de conjurer cet orage, qui s'avançait en grondant sur la Trappe, et qui menaçait de la renverser. Ce n'est pas qu'une aussi folle tentative pût inspirer des craintes sérieuses à l'abbé de Rancé, mais il fallait éclairer l'opinion publique et rassurer d'avance les religieux contre les censures dont on les menaçait; il fallait, en un mot, opposer une décision de l'autorité à un abus de l'autorité. Il s'adressa donc à plusieurs docteurs de Sorbonne, et leur demanda, en forme de consultation officielle, si, malgré l'opposition des supérieurs majeurs, il pouvait persévérer, avec ses Frères, dans un genre de vie qui n'était autre qu'une pratique littérale de la règle de Saint-Benoît, expliquée par les *Us* de Cîteaux et les ordonnances des anciens Chapitres généraux. Il en obtint une réponse favorable; elle était ainsi conçue :

« Les Docteurs en théologie soussignés sont d'avis, sur la difficulté « proposée, que les religieux qui ont fait profession selon la règle de « Saint-Benoît, et qu'ils ont exprimée dans la prononciation de leurs « vœux dans les mêmes termes qui sont portés dans la règle, peuvent « s'obliger de vivre selon les pratiques prises de la règle; comme aussi « qu'ils peuvent s'obliger de vivre selon les pratiques des *Us* de Cîteaux « ou des définitions des anciens Chapitres, qui sont conformes au premier « esprit de l'Ordre; en sorte que nulle autorité supérieure ne peut les « obliger de s'en séparer, leur autorité leur ayant été donnée pour l'édifi« cation, et non pour la destruction, et pour porter les âmes à garder la « règle exactement et à conserver le premier esprit de l'Ordre, autant « qu'il se peut, et non pas pour être moins exacts et s'éloigner du premier « esprit.

« Délibéré à Paris, ce 15 de juillet 1672 (3). »

Cette décision fut signée par M. de Sainte-Beuve et par douze docteurs de Sorbonne, et, de plus, par le Père Beuvier, curé de Saint-Étienne-du-Mont; par le Père Lallemant, chancelier de l'Université de Paris; par le

(1) « Nullus Pater abbas auctoritate propria jurisdictionem habeat aut exerceat, nisi in propriis et immediatis Filiabus, et hoc debito modo, et secundum Ordinis instituta. »
(2) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 816.
(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, l. II, c. VIII, p. 131.

Père Audebert, général de la Congrégation de Saint-Maur; par le Père Bracher, qui depuis fut général; par le Père Chébaut, prieur du grand couvent des Jacobins; par le Père Jean-François Senault, de l'Oratoire, et par l'abbé de Prières, tous gens d'une piété et d'une érudition distinguée (1).

Le contre-coup de ce qui s'était passé au Chapitre de Cîteaux ne tarda pas à se faire sentir dans tout l'Ordre. Ce fut bientôt une confusion et un désordre inexprimables. L'abbé de Clairvaux, Dom Pierre Henry, à la tête d'une vaste filiation, qui s'étendait d'une mer à l'autre, était placé mieux que personne pour voir la marche rapide du mal : il en fut effrayé, et il s'adressa à l'abbé de Rancé, pour le prier de lui en dire son sentiment et de lui indiquer les moyens qu'on pourrait prendre pour rétablir la discipline; non seulement il l'en priait, mais, comme son supérieur, il lui commandait de lui parler sur ce sujet à cœur ouvert. Il avait été élevé, bien jeune encore, à Clairvaux, à une époque où l'on n'avait pas encore perdu le souvenir de la Réforme du vénérable Denis l'Argentier (2).

L'abbé de Rancé répondit, comme toujours, qu'on ne pouvait qu'être consterné, toutes les fois qu'on entendait parler de l'état déplorable auquel l'Ordre de Cîteaux était réduit; que ses maux étaient extrêmes et ses ruines si générales, qu'il semblait que sa dissolution ne pût aller plus loin, à moins que le nom ne s'en perdît aussi bien que la piété, de laquelle il ne se rencontrait presque plus de caractères ni de vestiges. De quelque côté que l'on regardât, il ne se présentait rien qui ne donnât de justes sujets de croire, que c'était pour toujours que Dieu avait détourné de lui les regards de sa miséricorde. Les Chapitres généraux, uniquement institués pour faire revivre l'esprit antique, ne servaient depuis longtemps qu'à multiplier les maux, en autorisant les désordres, auxquels ils devaient apporter des remèdes, et en ajoutant de nouvelles plaies aux anciennes, au lieu de les guérir. Il faisait ensuite cette effroyable révélation, que nous ne répétons qu'en tremblant :

« Vous savez, Monsieur et très Révérendissime Père, ce qui se passa dans le dernier Chapitre : on n'y remarqua ni religion, ni droiture, ni discipline. Tout s'y passa dans une confusion scandaleuse, on n'y vit que des emportements et des violences. Vous y fûtes personnellement attaqué par des reproches injurieux (3); et, ce que l'on aura peine à croire, le nom de

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 818.

(2) Alumnus Claravallis, ex abbate Ripatorii, Bullencuriæ electus 1654, cessit 1676, 13 febr. (*Gall. christ.*, t. IV, p. 813 et 814.)

(3) Il y fut qualifié de *traître à son Ordre*, parce qu'il avait dit quelques mots en faveur de la Réforme.

Jésus-Christ n'y fut pas proféré une seule fois : ceux qui l'avaient dans le cœur n'osant pas le mettre dessus leurs lèvres, de crainte de l'exposer dans une assemblée tumultuaire,et parmi des gens qui semblaient en avoir perdu toute mémoire et tout sentiment. »

Il ose soulever la tombe et remuer les cendres de l'abbé Vaussin, qu'il accuse d'avoir cherché à détruire le bien réel et effectif de l'Étroite-Observance, sous le prétexte d'une réforme générale, qu'il savait bien être impossible par les moyens qu'il proposait. « Dieu l'a appelé, dit-il, et je souhaite que ce soit pour le juger dans sa clémence et non pas dans la rigueur de sa justice. » Il se demande ensuite ce qu'il peut y avoir à faire au milieu d'un pareil chaos. Il répond qu'il faudrait peut-être se tenir comme dans un état de suspension, et attendre dans les gémissements et les larmes que les volontés de Dieu fussent plus connues.

« Cependant, ajoute-t-il, puisque mon devoir aussi bien que mon inclination m'attachent à votre personne et à votre église ; que l'ordre de Dieu, qui m'a soumis à vous en qualité de supérieur et de père, m'engage dans tous vos intérêts, lorsqu'ils ne se trouvent point contraires aux siens ; et que la confiance avec laquelle vous me demandez mes pensées et mes sentiments m'obligent de vous les dire, je ne vous les cèlerai point. Votre autorité n'est point à vous, elle est à Dieu. Celui qui vous l'a mise en main, comme en dépôt, vous en demandera compte, et vous n'en serez point déchargé si vous n'en faites ce que Dieu veut que vous en fassiez. Le sentiment si vif et si pressant que Dieu vous donne de la grandeur de nos maux doit exciter votre zèle, vous embraser d'une sainte ardeur, et vous faire prendre des voies plus efficaces et plus heureuses que celles dont vous reconnaissez depuis si longtemps l'impuissance et l'inutilité. Les choses doivent trouver leur rétablissement dans les mêmes conduites dans lesquelles elles ont trouvé leur origine et leur naissance. Les saints qui les ont formées en ont eu l'esprit et la mission ; et c'est travailler inutilement à la maison de Dieu que de vouloir en réparer les ruines, en employant d'autres moyens que ceux dont ils se sont servis.

« Vous êtes le père de la filiation la plus considérable et la plus célèbre de tout l'Ordre, dans le nombre comme dans la réputation des maisons. Si vous la jugiez digne de votre application et de vos soins, sans vous arrêter à des mitigations auxquelles Dieu ne donnera jamais ni bénédictions, ni succès, elle deviendrait florissante. La piété et la discipline y seraient en vigueur, au moins au dedans du royaume, et ces saintes dispositions ne seraient pas longtemps sans s'étendre et se communiquer aux nations étrangères. Vous auriez la consolation de voir vos monastères remplis de

religieux dont l'occupation principale serait de présenter incessamment à Dieu votre personne, vos intérêts et vos besoins; et vous attendriez avec confiance cet instant terrible, qui ne peut être éloigné, auquel il faut que vous rendiez un compte exact de tant d'âmes dont il vous a confié la direction et le salut. Vous savez, Monsieur et très Révérendissime Père, que Celui qui a déclaré qu'il jugerait les justices des hommes, ne peut manquer de punir les omissions graves et les négligences d'une manière très rigoureuse; qu'il n'y a point de fautes légères pour ceux auxquels Dieu a donné dans son Église une autorité supérieure; que le crédit qu'avait Abraham auprès de Dieu fut inutile à tous ses descendants, qui ne vivaient pas selon sa foi, et que les enfants, au jugement de Jésus-Christ, ne sont point à couvert sous la sainteté de leurs pères. Enfin, si le pasteur doit répondre des moindres pertes qui seront arrivées dans la bergerie sacrée de Jésus-Christ, en quel état ce pasteur se trouvera-t-il, s'il y a une désolation générale ?

« Je n'aurais jamais pris la hardiesse de vous écrire de la sorte, si je n'avais regardé comme une providence et comme un engagement de la part de Dieu, le commandement que vous m'avez fait de vous parler avec la liberté d'un véritable fils. Je vous supplie de croire que j'en conserve à votre égard tous les sentiments (1). »

Cette lettre si remarquable, qui renferme des principes dignes des méditations, non seulement des religieux, mais des prêtres, des hommes d'État et des rois, ne produisit qu'une impression stérile sur l'esprit de l'abbé de Clairvaux. Soit que les moyens proposés parussent trop durs à un homme accoutumé comme lui à une vie douce, soit qu'il craignît d'être entravé par l'abbé de Cîteaux, dont les dispositions ne lui étaient que trop connues, il est certain qu'il n'alla pas plus loin pour le moment, et que, par mollesse ou par frayeur, il s'affaissa sur lui-même à son premier pas dans la carrière.

(1) Nous avons extrait ces lettres d'un livre très rare, intitulé : *Recueil de plusieurs lettres de l'abbé de la Trappe*, etc., in-12, qui nous a été communiqué par le R. P. abbé de Septfons; livre très rare, et dont nous n'avons trouvé qu'un exemplaire.

CHAPITRE XIX

Plusieurs abbesses bénédictines consultent l'abbé de Rancé; il répond assez longuement à Madame de Montglat de Clermont, prieure du Gif (1673).

Malgré toutes les critiques plus ou moins vives, les attaques perfides, l'abbé de Rancé était toujours regardé comme un guide très sûr dans la voie étroite et abrupte du Ciel, comme un des plus saints et des plus habiles directeurs des consciences qui fût alors. On s'adressait à lui dans les cas extraordinaires; car il est certaines plaies de nos âmes que nous ne voulons montrer qu'aux saints ou à ceux que nous croyons tels. « Dieu a permis, écrit-il à une vénérable abbesse qui voulait se jeter dans des dévotions singulières, que vous m'ayez déclaré votre pensée : je le prie qu'il vous fasse la grâce de ne pas succomber à une tentation si dangereuse, et qu'il ne m'abandonne pas assez pour approuver en rien du monde un aussi étrange dessein (1). »

Il y avait plusieurs supérieurs de communautés qui, après l'avoir consulté et suivi ses avis, avaient en vain fait tous leurs efforts pour rétablir chez eux la règle et l'ordre. Lorsque les maux lui paraissaient si grands et si invétérés qu'on pouvait les regarder comme incurables, il voulait qu'ils abandonnassent les moines incorrigibles, en secouant sur eux la poussière de leurs sandales.

C'est ce qu'il écrivit à une abbesse d'un grand monastère cistercien, qui, après avoir essayé sans succès de réformer ses religieuses, l'avait prié de lui dire si elle devait se contenter de vivre seule, au milieu des prévarications, dans la sévérité primitive, ou s'il fallait qu'elle quittât la maison. Il lui répond : qu'il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne puisse en conscience, et même qu'elle ne doive changer de lieu et d'observance, puisque c'est l'unique voie qu'elle a d'assurer son salut. Autrement, ce qu'elle peut avoir de bonnes intentions s'étouffera par une multitude d'exemples contraires, auxquels il n'y a pas d'apparence qu'elle puisse résister. « Vos sœurs, dit-il, ne s'élèveront point avec vous, et vous

(1) *Lettres de piété*, t. I, p. 253.

tomberez avec elles; vous voudrez leur tendre la main, et elles vous entraîneront dans le naufrage. *Il faut avoir une piété tout à fait affermie pour en conserver où il n'y en a point.* La difficulté la plus considérable est pour le lieu de votre retraite. Si les filles de Sainte-Claire veulent bien vous recevoir, et qu'elles soient aussi régulières et aussi dégagées du monde que vous le croyez, vous ne sauriez mieux faire que de vous y retirer. L'austérité ne vous doit point rebuter : Dieu, qui vous a donné le dessein, vous donnera aussi des forces; vous y trouverez quantité de personnes aussi délicates que vous le pouvez être, qui en supportent la pénitence, et qui n'en sont point accablées. Quand vous y serez, ma Révérende Mère, souvenez-vous de moi devant Dieu; vous y êtes plus particulièrement obligée, puisque vous croyez que, par une disposition particulière de la Providence, j'ai contribué quelque chose à votre repos et à votre salut (1). »

Les plus violents orages, les plus terribles ouragans ne renversent jamais tout sur leur passage; souvent les plantes les plus faibles sont celles qui résistent le mieux. Ainsi dans la décadence et la ruine des corporations et des sociétés, il y a des âmes si solidement affermies dans le bien, et quelquefois ce sont les plus fragiles par nature, que le flot de la corruption ne saurait les abattre, ou, si élevées, qu'il ne saurait les atteindre. C'est ce qui arriva dans l'abbaye du Gif, située à trois lieues sud de Versailles, et à cinq lieues de Paris. L'abbesse, Madeleine Hurault de Cheverny, voulut se démettre de la supériorité en faveur de sa nièce, Anne-Victoire de Montglat de Clermont, l'une de ses plus pieuses religieuses. Celle-ci n'avait cessé de gémir des abus dont elle était témoin; souvent elle s'en était ouverte à sa tante, qui se contentait de lui répondre que les coutumes dont elle se plaignait, étaient si anciennes et si générales, qu'elles avaient prévalu contre la règle; que, pour le moment présent, il n'était pas possible de changer les choses et encore moins les personnes. Se voyant pressée d'accepter la supériorité, elle sentit une lutte au fond de sa conscience; elle trembla qu'en continuant de marcher dans l'ornière du relâchement, elle n'entraînât ses sœurs avec elle dans l'abîme. Elle était décidée à ne pas accepter les fonctions qu'on lui offrait, lorsque Dieu lui inspira l'idée de s'adresser à l'abbé de Rancé, qu'elle ne connaissait que de nom et de réputation. Elle lui écrivit donc une très longue lettre pour lui demander ses conseils.

Il lui répondit, le 19 juillet, qu'il n'avait pu voir, sans une extrême

(1) *Lettres de piété,* t. I, p. 271.

surprise, qu'elle eût mis entre les mains d'une personne qui ne lui était point connue, la décision de la plus importante affaire qu'elle pût avoir en ce monde. « Je dis, ajoutait-il, qui ne vous est point connue ; car l'idée que vous vous en faites, n'est fondée que sur des relations qui n'ont rien moins que la certitude que vous avez pensée. Vous me croyez, ma Révérende Mère, non pas tel que je suis, mais tel que je devrais être; et, dans la vérité, je crois si peu mériter l'opinion que vous avez de moi, que j'ai été tout prêt de ne vous point écrire, ne trouvant pas qu'il fût juste que je vous donnasse des avis que vous ne me demandez, qu'en supposant que j'ai des qualités de lumière et de piété, que je n'ai point en effet. »

Il veut bien, cependant, céder à ses pressantes instances; mais à condition qu'elle exécutera la résolution où elle est de travailler de toutes ses forces à faire revivre la règle antique.

Une des principales raisons de Mme de Montglat de Clermont pour refuser la dignité d'abbesse, c'est qu'elle craignait de manquer de fermeté. L'abbé de Rancé avoue qu'il faut de la résolution et de la force dans ceux qui conduisent, et qu'on ne doit point accepter l'autorité, à moins qu'on ne se sente assez de courage et de vigueur pour résister à l'iniquité et pour la vaincre. « Mais j'ai peine à croire, dit-il, que votre faiblesse soit si grande que vous vous la figurez, et, à moins qu'elle ne soit dans un degré fort extraordinaire, il y a apparence que l'autorité vous rendra plus forte, ou, plutôt, que vous ferez par principe de grâce, ce que vous ne pouvez faire par inclination de la nature. »

Elle alléguait, pour seconde raison, son orgueil, sa présomption dominante : l'abbé de Rancé admettait qu'elle en avait le principe, et même qu'il pouvait être plus vif en elle qu'en beaucoup d'autres; cependant, qu'il y avait tout sujet de croire que Dieu, qui lui mettait cet aveu sur les lèvres, prendrait soin de l'affaiblir dans son cœur, et d'en empêcher les écoulements et les effets. « Vous ne sauriez, ajoutait-il, en donner des marques plus évidentes que l'opposition que vous avez à votre élection. Je vous ferai observer, sur l'effet de l'orgueil, que, pour l'ordinaire, *les âmes qui en ont le moins, sont celles qui se figurent en avoir davantage;* et l'humilité a cela de particulier, qu'elle se cache partout où elle est, et que plus elle est pure et profonde, moins elle nous est sensible. »

La difficulté que faisait Mme de Montglat sur sa santé, pouvait être considérable; mais l'abbé de Rancé admettait que, si elle en avait suffisamment pour garder l'abstinence de la viande, qui, selon lui, était une obligation principale de la règle de Saint-Benoît, il lui semblait qu'elle en avait assez, pourvu qu'elle ne fût arrêtée que par son impuissance

toute seule dans les autres exercices. » — « Vos sœurs, disait-il, seraient bien injustes, si elles n'étaient pas contentes; et il y aurait à craindre, si vous ne l'étiez pas vous-même, que vous ne fissiez comme ceux *qui n'ont pas assez d'humilité pour souffrir leurs faiblesses*, *qui pèchent par un trop grand amour de la justice*, et qui résistent à la volonté de Dieu, pour la vouloir embrasser avec une fidélité trop rigoureuse. »

Il y a, dans ces dernières paroles, un sens chrétien et moral d'une grande profondeur : les anciens auraient appelé cela une sentence d'or, *aureola*.

« Enfin, dit l'abbé de Rancé, après avoir considéré toutes choses avec l'attention qui a été en notre pouvoir, je persiste dans mes premières pensées : j'estime que vous devez acquiescer, et que vous ne pouvez porter vos résistances plus loin. »

Les conseils qu'il lui donne ensuite sont de la plus haute sagesse : il faudrait les lire à tous ceux qui sont appelés à remplir quelques fonctions dans l'Église. Il lui représente « combien c'est un grand malheur de s'ingérer dans la conduite des âmes, lorsqu'on n'y est point appelé de Dieu; mais que ce n'en est pas un moindre de la refuser, lorsque sa volonté nous y engage : l'un nous charge du compte de tout ce qui peut arriver de maux sous une direction qui n'est pas légitime, et que nous avons usurpée; l'autre nous rend responsable de ce que peut causer de désordre, le ministère de la personne qui tient une place que nous lui avons cédée contre l'ordre de Dieu, et qu'elle ne devrait point occuper. Ces deux extrémités sont comme deux abîmes également à craindre : il faut bien prendre garde que le désir que l'on a d'éviter l'un, ne nous fasse tomber misérablement dans l'autre. »

Il faudrait tout citer; car cette lettre vaut un livre entier : elle renferme la moëlle et la substance des plus purs principes du christianisme dans le gouvernement des monastères et même des diocèses. Nous nous sommes contenté de quelques passages qui nous ont le plus frappé dans ces pages trop peu connues, et qui ont en quelque sorte sollicité notre plume par leurs charmes, comme ces fruits qui se détachent des autres, sur les arbres, par une belle apparence, une maturité plus avancée, et qui semblent inviter la main des passants à les cueillir de préférence.

« S'il vous arrive des difficultés, dit-il en finissant, ce vous sera une consolation d'avoir sacrifié votre personne à Jésus-Christ, en la sacrifiant à vos sœurs; et il ne vous saurait naître de peines si fâcheuses qu'elles ne se dissipent, lorsque vous vous regarderez comme une victime de

l'obéissance aux pieds de Celui qui a été obéissant jusqu'à la mort (1). »

Il y avait dans ces paroles un ascétisme trop sublime, ces raisons étaient trop élevées et trop touchantes pour ne pas faire impression sur une âme aussi pure et aussi pieuse que celle de Mme de Montglat : elle fut vaincue, elle se soumit à ce qu'on voulait d'elle. Elle était âgée de trente ans, lorsqu'elle fut élue ; elle exerça les fonctions d'abbesse pendant dix ans, et celles de prieure pendant quatorze ans, avec de grandes bénédictions.

M. d'Andilly était toujours au château de Pomponne, partagé entre ses chères études, les soins de son jardin et l'éducation de ses petits-enfants. Mais il n'avait point oublié Port-Royal. Les anciens solitaires y étaient revenus presque tous depuis la paix de Clément IX. Il voulut faire comme eux, et tout à coup, le 25 mai de cette année, le vieillard disparut de Pomponne ; il était retourné dans son premier désert (2). Il n'en avait rien dit à personne, excepté à l'abbé de Rancé, qui lui répondit, le 7 juin, qu'il louait Dieu de ce qu'enfin il le remettait dans le lieu de son repos, c'est-à-dire dans ce *Port paisible* d'où il avait été tiré par une tempête si longue et si violente. « J'ai regardé, disait-il, la nouvelle que vous me faites l'honneur de m'en donner, comme une marque de la continuation de vos bontés, et je vous supplie de croire que j'y prends toute la part que je dois, c'est-à-dire la plus grande qu'il est possible..... Que vous êtes heureux de pouvoir dans la retraite, et dans une désoccupation entière des choses du temps, penser à celles de l'éternité, et vous disposer à ce grand et terrible événement qui surprend toujours, même ceux qui s'en occupent davantage (3). »

Ce fut à cette époque que mourut sa tante, Mme le Bouthillier, qui avait toujours eu son affection et sa confiance, et dont il avait toujours été fort aimé. Ses lettres attestent la grande douleur qu'il ressentit de sa mort. Il n'en fut point surpris, parce que l'état où elle se trouvait, depuis longtemps, était celui d'une personne beaucoup plus morte que vivante (4).

Les honneurs changent toujours les hommes, dont l'âme n'est pas plus élevée que la place qu'ils occupent. M. de Pomponne n'avait pas réalisé toutes les espérances qu'on avait conçues de lui, à son avénement au pou-

(1) Cette lettre se trouve dans le Portefeuille de Corbie, n° 40 des Manuscrits de la Biblioth. Imp. ; — *Lettres de piété*, t. I, p. 303.

(2) Guilbert, *Mém. hist. et chron. de Port-Royal*, t. I, p. 575 ; — *Lettres inédites des Feuquières*, Biblioth. de l'Arsenal, t. II, p. 230.

(3) Papiers de la famille Arnauld, t. V, inédits. Bibl. de l'Arsenal.

(4) Id., *ibid.*

voir; ses amis s'en plaignaient. Il avait l'air, maintenant, de favoriser l'abbé de Cîteaux et la Commune-Observance. Comme l'abbé de Rancé passait pour avoir du crédit auprès de lui, on le pressa tellement de lui écrire, qu'il y consentit. L'adroit ministre, qui était avec le roi au siége de Maëstricht, avait l'habitude de flairer l'opinion de son maître, et, aussitôt qu'il l'avait sentie, il n'avait plus ni cœur ni entrailles. C'est ce qui arriva dans cette circonstance : il ne daigna pas même répondre. L'abbé de Rancé, quoique accoutumé à dévorer toute sorte de mépris, fut sensible à celui-ci, non pour lui-même, mais pour la Réforme. Il s'en plaignit à M. d'Andilly : « Il ne m'est rien revenu de sa part, disait-il, qui pût me faire croire qu'il eût eu aucun égard à ce que je lui avais mandé. Il eût été injuste à moi de prétendre qu'étant accablé, comme il est, de tant d'importantes occupations, il pût prendre le loisir de m'écrire; mais il me semblait qu'une parole obligeante pour contenter une personne que l'on aime, coûte peu, et qu'on a toujours le temps de la dire (1). »

Ces plaintes arrivèrent aux oreilles de M. de Pomponne; il chargea son père de donner à l'abbé de la Trappe des explications, accompagnées de quelques-unes de ces formules banales que les gens de cette espèce, ont toujours au service de ceux qu'ils abandonnent et qu'ils sacrifient.

(1) Tout ce que nous avons dit jusqu'ici d'Arnauld d'Andilly, de sa famille et de ses relations avec l'abbé de Rancé, est extrait des Papiers de la famille Arnauld, Bibliothèque de l'Arsenal, qui nous ont été communiqués sur place, avec la plus rare complaisance, par le conservateur en chef, M. Laurent.

LIVRE V

Depuis la Requête présentée au Roi (1673), jusqu'à la lettre au maréchal de Bellefonds (1678).

CHAPITRE PREMIER

Assemblée des abbés réformés à Paris; l'abbé de Rancé s'y transporte; il rédige sa Requête au Roi (1673).

Nous voici arrivé aux jours orageux de la grande lutte, du grand procès des deux Observances pardevant le roi. Nous avons été assez heureux pour en retrouver tous les comptes rendus; nous ne ferons qu'en donner l'analyse, et nous éviterons ainsi la confusion et les erreurs de ceux qui nous ont précédé (1).

On se ressouvient qu'au dernier Chapitre de Citeaux, les difficultés touchant le nouveau bref de Clément X avaient donné lieu à un appel comme d'abus. L'affaire avait été déférée au roi; mais la cour, fatiguée plus que jamais de toutes ces interminables contestations, n'avait plus cru devoir s'en occuper, et le 27 mars de cette année 1673, intervint un arrêt du Grand-Conseil qui renvoyait les parties au Saint-Siége, par la raison que c'était au Pape, qui avait donné le bref, à en donner l'explication. L'Étroite-Observance comprit qu'il lui fallait des procureurs pour la représenter à la cour de Rome et y plaider sa cause; mais, afin de les choisir et de leur donner les instructions nécessaires, il était urgent de convoquer une assemblée générale des abbés. Toutefois, cette réunion ne put avoir lieu qu'au commencement du mois de juillet suivant.

(1) Ces pièces se trouvent à la Bibliothèque Impériale, Ms., fonds Harlay, 186[4], et aux Archives de la Côte-d'Or, Papiers de Cîteaux, procédures. (Dossiers volumineux.)

Lorsque l'abbé de Rancé apprit ces nouvelles, il en eut l'âme navrée, il en fut accablé; car les plus grands saints ont, comme le Sauveur au Jardin des Olives, leur moment de défaillance de la nature. Ce n'était pas les décisions, mais les lenteurs de la cour de Rome, qu'il redoutait. Il entrevoyait des procédures et des débats sans fin. Le mal, déjà si grand, s'aggravait chaque jour, et il tremblait que le remède ne vînt trop tard, lorsqu'il n'y aurait plus qu'un cadavre. Il se croyait à un de ces instants de sauve-qui-peut où chacun ne doit plus songer qu'à soi, la chose publique étant perdue pour jamais.

Il voulut alors rompre entièrement, nous ne dirons pas avec le monde, qu'il avait quitté depuis longtemps, mais avec l'Ordre de Cîteaux, et vivre en véritable anachorète dans son monastère. « Nous ne pouvons douter, écrit-il, que Dieu ne tire sa gloire de tout cela; mais, quoiqu'il n'abandonne jamais le parti des gens de bien, il arrive très souvent qu'il ne se déclare point pour eux, et qu'il permet qu'ils vivent et meurent dans la persécution. Je ne saurais m'empêcher de vous dire que, parmi toutes les vues différentes qui me sont venues, il s'en est présentée une à laquelle je me suis tout à fait arrêté, c'est de me tirer de tout commerce, soit de visites ou de lettres, et de penser uniquement, dans une solitude entière, à cet instant terrible qui ne peut pas être fort éloigné. On dit que pour passer saintement un jour de sa vie, il faut le regarder comme s'il devait être celui de la mort. Cependant, il n'y en a pas un seul que je ne voulusse avoir passé d'une autre manière, si j'étais persuadé qu'il dût être le dernier, et qu'il n'y en eût point un autre qui succédât (1). »

Quand on réfléchit à la vie que menait celui qui a fait cet aveu, et qu'on songe soi-même, ensuite, à sa propre vie, on sent son âme comme renversée, et un frisson d'effroi sur tout son corps.

Les prophètes, qui voyaient avec les yeux de l'esprit les empires s'écroulant avec un long fracas les uns sur les autres, ont eu des accents si déchirants et si sublimes, que jamais personne ne les a égalés; mais ils ne sont peut-être pas plus tristes et plus lugubres que les gémissements de l'abbé de Rancé pleurant sur Cîteaux. « En vérité, s'écrie-t-il, notre Ordre est dans un si grand abaissement, que si Dieu n'a pour nous une miséricorde toute particulière, il est impossible que les choses ne tombent dans une dernière ruine. J'en attribue la faute à nos péchés, et au peu de soin que nous avons de nous rendre plus dignes que nous ne sommes de ses bontés et de ses grâces. On ne voit rien dans nos vies de la sainteté de nos instituteurs; leur zèle pour le service de Dieu est tout éteint; nos actions n'ont

(1) *Lettres de piété*, t. I, p. 279.

pas les moindres traits de ce qui a paru dans celles de ces grands saints avec tant d'éclat, et on ne remarque rien dans les enfants qui ait le moindre rapport à la piété des pères et à l'austérité qu'ils ont pratiquée. Enfin, je le dis avec douleur, nous sommes les instruments de notre propre malheur, et nous creusons de nos mains les abîmes dans lesquels nous sommes prêts d'être précipités (1). »

Ces terribles paroles étaient vraiment prophétiques : nous voyons, à cette heure, quels étaient ces abîmes annoncés par l'abbé de Rancé, et dans lesquels Cîteaux a été englouti, il y a moins d'un siècle ; ils ne sont pas encore refermés.

L'abbé de Rancé fut pendant longtemps sous l'impression de cette désolation ; tout ce qu'il dit, tout ce qu'il écrivit alors respire une tristesse profonde (2).

Cependant, on approchait de l'époque à laquelle devait avoir lieu l'assemblée des abbés réformés ; il manda qu'il ne pourrait s'y rendre, et il alléguait, entre autres choses, qu'il avait pris la résolution de ne plus sortir jamais de son monastère.

Aussitôt qu'il apprit qu'on parlait d'envoyer à Rome l'abbé de Châtillon, le pieux et savant Claude le Maître, il voulut lui donner quelques conseils. Il lui dit que pour accomplir dignement une pareille mission, il faut qu'il soit animé de l'esprit de pénitence, « dans un pays surtout où l'on trouve abondamment, et même sous des prétextes innocents, tout ce qui est capable de contenter et de satisfaire. » — « Je ne commis pas, ajoute-t-il, de grands excès, par la miséricorde de Dieu, lorsque je fus envoyé à Rome ; cependant, je vous proteste que si j'avais eu de la santé, j'y aurais fait un second voyage pour réparer les fautes du premier. Dieu vous demandera compte de la moindre de vos démarches ; il n'y en a point d'inutiles qui soient permises à un homme de notre profession, et surtout en ce moment, où nos larmes devraient être notre nourriture ordinaire (3). »

Les abbés de la Réforme ne s'apercevaient que trop du vide que faisait au milieu d'eux l'absence de l'abbé de Rancé. Il leur manquait la grande lumière. Comme leurs sentiments étaient partagés, ils ne crurent pas devoir se séparer sans l'avoir entendu. On lui écrivit donc pour le prier et le supplier de venir le plus tôt possible. Il ne crut pas devoir résister à de si pressantes instances. Il sortit de la Trappe le 3 août, et arriva à Paris le 6.

(1) *Lettres de piété écrites à div. person.*, t. I, p. 287 et *passim*.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 860.
(3) *Lettres de piété*, t. I, p. 296. Lett. LXVII, à un abbé de l'Ordre sur son voyage de Rome, datée du 23 juillet 1673.—Claude le Maître avait succédé à J. Minguet, en 1671.

On agita de nouveau devant lui les questions pendantes : il s'exprima avec son éloquence ordinaire. Plusieurs abbés avaient été d'avis qu'on essayât encore de régler cette affaire en France, avant d'aller à Rome, il se rangea de leur côté (1).

On ne se faisait pas scrupule, alors, d'immiscer le pouvoir civil dans les affaires du sanctuaire et du cloître ; on savait que Louis XIV était très flatté de faire le pontife, et on se prêtait trop facilement à cette fantaisie, lorsque l'occasion se présentait.

Il fut décidé qu'on en référerait une seconde fois au roi, au moyen de deux requêtes, dont l'une serait présentée par l'abbé de Châtillon, au nom de la Réforme, et l'autre au nom de l'abbé de Rancé, qui la composa lui-même avec beaucoup de soin (2). Ne pas reproduire cette pièce dans une Histoire de notre célèbre réformateur, ce serait détacher de sa couronne une pierre précieuse. C'est un véritable discours, avec exorde, exposition du sujet, développement et péroraison. On y retrouve le ton et les accents austères de la solitude, avec la politesse exquise d'un homme qui avait connu le monde et la cour. Il savait parler à un roi sur son trône et à un pauvre moine sur sa paille, et se faire goûter de l'un et de l'autre : il avait les secrets de l'éloquence (3).

Il commence par dire que les anciens solitaires, dont il est indigne de porter le nom et l'habit, n'ont point fait de difficulté de sortir du fond de leurs déserts dans les nécessités pressantes de l'Église et des peuples, et qu'on les a vus alors dans les villes impériales et les palais des empereurs ; qu'on ne devait donc pas trouver étrange, qu'ayant fait vœu de garder un silence continuel dans la solitude, il élevât la voix et la portât jusqu'au trône de son roi, puisqu'il y était comme forcé par d'aussi impérieuses raisons, et qu'il ne pouvait se taire sans abandonner une cause qu'il croyait être celle de Dieu, et sans manquer au plus essentiel de ses devoirs.

Il se voyait réduit à la cruelle nécessité de ne pouvoir se justifier qu'en révélant les fautes des autres. Il tremblait qu'on ne lui reprochât d'avoir fait une diatribe, un réquisitoire plutôt qu'une requête et une supplique. Il prévient ce reproche par cette précaution oratoire : « Ce qui fait en cela, Sire, la plus grande de mes peines, c'est que je ne parle que pour me plaindre ; que Celui qui m'ouvre la bouche, et aux ordres duquel il ne m'est pas permis de résister, ne me met sur les lèvres que des paroles de

(1) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. II, p. 15.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 861.
(3) Cette requête fut imprimée cette année 1673, à Paris, chez Jacques Langlois fils. Nous l'avons retrouvée à la Biblioth. Impér., Ms., fonds Harlay, 186[4] ; et dans le *Recueil de plusieurs lett. de l'abbé de Rancé*, in-12, 1680.

douleur et d'amertume, et que la charité, qui veut, presque en toutes rencontres, que l'on cache les fautes et les faiblesses, même de ses ennemis, me contraint dans celle-ci de découvrir celles de mes frères. Mais j'espère que Dieu, qui est la lumière des rois, et qui n'a pas donné à Votre Majesté moins de sagesse et de discernement que de grandeur et de puissance, ne souffrira point qu'elle juge de mon action autrement qu'il la juge lui-même, ni qu'elle regarde comme l'effet d'un mauvais conseil, ce que je n'entreprends qu'après beaucoup de réflexions, par le pur mouvement de ma conscience. »

Il raconte donc que les excès qui portèrent autrefois les rois et les princes à demander à Innocent VIII la suppression de l'Ordre de Cîteaux, et à ouvrir les tombeaux de leurs pères, dont il était le gardien, pour en tirer les ossements et les cendres, et les transférer en d'autres lieux, se sont augmentés dans la suite des temps; que l'impunité, qui est la mère de la licence, les a rendus plus grands; que ce qui fait qu'on ne les regarde plus avec les mêmes sentiments, c'est qu'ils sont anciens, qu'ils n'ont plus le caractère de nouveauté qui frappe toujours le monde, et que les yeux de l'esprit, aussi bien que ceux du corps, s'accoutument à la vue des objets les plus monstrueux et des crimes les plus énormes.

Il fait ensuite le parallèle de la Commune et de l'Étroite-Observance; il montre que cette dernière seule conserve quelques restes de la vie et de l'esprit du premier Cîteaux, et que si elle venait à succomber, l'Ordre entier aurait cessé d'exister.

Ce que l'abbé de Rancé devait craindre par-dessus tout, c'est que le roi ne vît dans toute cette affaire qu'une querelle de moines, et dédaignât de s'en occuper. Il fallait grandir la question et lui donner, aux yeux d'un prince chrétien, toutes les proportions qu'elle devait avoir devant la Providence, au point de vue de la destinée des empires. L'abbé de Rancé s'animait visiblement, et il n'était pas possible de dire de plus grandes choses dans un plus magnifique langage.

« Sire, pendant que les solitaires et les moines ont vécu dans la perfection de leur état, et selon la pureté de leurs règles, on les a considérés comme des anges visibles et tutélaires des monarchies; on les a vus défendre des villes contre des armées nombreuses qui les attaquaient; ils ont soutenu, par le pouvoir qu'ils avaient auprès de Dieu, la grandeur et la fortune de l'empire; ils ont gagné les batailles et remporté les victoires, comme ils les avaient prophétisées; et les empereurs chrétiens ont eu plus de confiance dans les prières de ces grands saints, que dans leur propre valeur et dans la puissance de leurs armées. L'on sait que dans l'Espagne,

une sainte solitaire connut en esprit ce qui se passait dans la mémorable journée de Lépante, et que dans le temps même du combat, elle ménagea, par son intercession auprès de Dieu et par ses larmes, les avantages et le succès en faveur de l'Église. Mais si la piété des saints religieux a causé tant de biens et de bénédictions, il est vrai de dire que l'irréligion des mauvais moines n'a pas produit de moindres confusions et de moindres maux.

« Les saints ont autrefois attribué les persécutions de l'Église, et les ravages que les barbares ont faits dans l'Italie et le saccagement de Rome, aux déréglements des ecclésiastiques de leurs temps. N'a-t-on pas de justes sujets de craindre que les excès qui se commettent aujourd'hui en tant de lieux, et si opposés aux vœux et aux prières que la piété des chrétiens avait formés en tant d'endroits, uniquement pour apaiser la colère de Dieu, ne fassent un effet tout contraire à celui qu'on en devait attendre; qu'il ne s'irrite de voir que tant de maisons religieuses, qui devraient être comme autant de sanctuaires, ne servent plus que de retraites à des personnes dont il semble que l'emploi principal soit d'attaquer la gloire de son nom, et de violer la sainteté de sa loi : qu'il ne châtie une licence si scandaleuse et si publique par des punitions éclatantes, et que ceux qui ont été autrefois les colonnes des États et de l'Église, par la sainteté de leur vie, n'en deviennent comme le malheur et la malédiction par le déréglement de leur conduite ? »

Il fallait enfin arriver au dernier mot, et dire humblement, mais franchement, ce qu'on voulait. C'est ce que fait l'abbé de Rancé. « On vient, dit-il, de faire paraître un nouveau bref, qui abolit ce qui a été établi pour la conservation de la Réforme sous le pontificat d'Alexandre VII, quoiqu'il fût confirmé de Votre Majesté, ce que Rome n'aurait jamais fait si, pour me servir des termes de saint Bernard, elle n'avait été surprise par les artifices et les pressantes sollicitations de ses adversaires. Maintenant, la contestation mue sur l'appel comme d'abus de ce second bref, ayant été portée devant votre Majesté, et renvoyée par Elle à son Grand-Conseil, on nous oblige de retourner à Rome, et on nous engage par là dans une suite presque infinie d'affaires, de procès et de dépenses ; et ainsi, il faut, par nécessité, qu'étant destitués de tous les moyens nécessaires pour nous conserver dans tous les abris, où la Providence nous avait retirés, l'Étroite-Observance, qui s'était comme formée des débris de ce grand Ordre, se retrouve dans l'orage et soit submergée dans le naufrage universel, si Votre Majesté ne daigne étendre sa main sur elle, et employer sa souveraine puissance pour sa conservation. »

On ne manquera pas de nous objecter, que l'abbé de Rancé réclamait ainsi l'intervention de l'autorite civile contre l'autorité ecclésiastique. Nous répondrons que ce n'est point ce qu'il voulait; car il n'ignorait pas que les appels comme d'abus étaient eux-mêmes ordinairement le plus grand des abus. Voici comme il exprime lui-même sa pensée et son véritable désir : « Je me jette aux pieds de Votre Majesté avec des espérances certaines de trouver en Elle cette bonté, cet amour de la justice que Dieu donne toujours aux rois qui sont selon son cœur..... Je la supplie avec larmes qu'il lui plaise nommer quelques personnes auxquelles nous puissions proposer des moyens innocents qui, ne *donnant nulle atteinte à l'autorité des supérieurs auxquels nous sommes soumis,* puissent empêcher l'entière dissipation de notre Observance. »

Or, maintenant, nous le demanderons, qui oserait, nous ne dirons pas faire un crime, mais un reproche à l'abbé de Rancé d'une pareille conduite ?

L'abbé de Rancé devait craindre que Louis XIV, si ombrageux, toujours sur l'Olympe pour ainsi dire, à une grande distance de la foule, ne trouvât étrange qu'un petit moine osât s'adresser directement à lui et l'aborder de plein-pied. Aussi a-t-il soin de lui dire : « Je suis persuadé que Votre Majesté pénètrera d'un coup d'œil ce qui peut faire auprès d'Elle ma justification et ma défense, et qu'Elle ne sera point surprise qu'étant obligé, par le devoir de ma profession, de me présenter, dans tous les instants, aux pieds des autels du Roi du Ciel, pour les moindres de mes besoins, j'aborde une fois en ma vie le trône du roi de la terre, pour la plus importante affaire que je puisse avoir dans le monde. »

Bossuet et Bourdaloue n'auraient pas mieux dit.

« J'espère, ajoute-t-il, que Votre Majesté finira des contestations qui durent depuis cinquante ans, avec un scandale public, qui se raniment tous les jours par de nouveaux incidents, et qui ne se termineront jamais par des jugements de rigueur. Elle étouffera dans tout son royaume la cause d'une infinité de malheurs, et attirera, par une conduite si chrétienne et si sainte, la bénédiction du Ciel sur son empire et sur sa personne. »

« Pour ce qui est de l'ambition, ajoutait-il, il y a longtemps que Dieu, par sa miséricorde, a effacé de mon cœur les impressions qu'elle y avait pu faire; et la connaissance que j'ai de mon incapacité, jointe à mes infirmités continuelles, m'a tellement convaincu que les derniers emplois sont beaucoup au-delà de mes forces, que je n'ai aucune pensée plus ordinaire que celle de remettre à Votre Majesté la charge de ce monastère, que je tiens de sa bonté et de sa main, et de la conjurer d'y nommer quelqu'un

en ma place, qui maintienne le bien que Dieu seul y a établi, et y répare ce grand nombre de fautes et de maux que j'y ai pu commettre. »

Il proteste, en finissant, qu'il recevra les ordres de Sa Majesté avec un respect et une soumission profonde, et qu'il regardera la volonté de Dieu dans la sienne. « Et s'il arrivait, dit-il, que, contre mes espérances, les très humbles prières que je lui fais ne fussent pas écoutées, je n'accuserais personne de mon malheur que moi-même ; et n'en attribuant la cause qu'à mes propres péchés, j'essaierais de me rendre moins indigne de votre protection, par une vie meilleure que celle que j'ai pu mener jusqu'ici, et j'attendrais dans le silence de ma solitude et dans un gémissement continuel, qu'il plût à Dieu d'inspirer à Votre Majesté des sentiments plus favorables à notre Ordre, qui était autrefois l'ornement de la France, comme celui de l'Église, et que les rois vos prédécesseurs ont honoré d'une estime et d'une confiance si particulière, qu'ils ont regardé comme un bonheur pour leurs personnes et pour l'État d'être associés à ses exercices, à ses pratiques de pénitence et à ses prières.

« Cependant, Sire, nous continuerons, mes frères et moi, comme nous l'avons fait jusqu'ici, avec tout le soin et l'application possibles, de considérer votre personne sacrée comme le sujet principal de nos prières, en l'offrant à Dieu jour et nuit, et lui demandant incessamment qu'il la comble de grâces et de prospérités, et par-dessus tout, qu'il lui donne dans le Ciel autant de grandeur et de gloire qu'il lui en a donné sur la terre. »

On voyait bien que cette requête n'était pas de premier jet, mais qu'elle avait été méditée pour le fond, et puis limée et polie pour la forme. Comme ce langage est pur, digne et noble ! Comme il est respectueux ! Comme il sent le grand siècle et le grand roi jusque sous la plume d'un pauvre moine ! L'énergie des pensées et la solennité majestueuse du style de ce discours, qu'on ne peut juger par les fragments que nous en citons, rappellent tellement la manière de Bossuet, que plusieurs ont pensé que ce pourait bien être son œuvre (1). Mais quand on a lu attentivement la Lettre sur les *Humiliations* et le *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, on connaît la portée d'esprit de l'abbé de Rancé, on sait qu'il était capable de s'élever à cette hauteur. D'ailleurs, il a avoué qu'il avait composé et écrit lui-même cette pièce, et nous sommes bien obligés de l'en croire (2).

(1) Gaillardin, *les Trappistes au XIX[e] siècle*, t. I, p. 158, l'a jugée digne de Bossuet ; — Floquet, *Etudes sur Bossuet*, t III, p. 438, note 2, dit que le faire de Bossuet y est reconnaissable à chaque ligne ; il la lui attribue, mais sans preuve.

(2) *Lettres de piété*, t. II, p. 104.

CHAPITRE II

La Requête de l'abbé de Rancé est présentée au Roi, qui se la fait lire par le P. Ferrier (1673).

Pour que cette pièce arrivât sûrement sous les yeux du roi et fixât son attention, il fallait qu'elle lui fût présentée par quelqu'un qui eût accès près de sa personne et qui lui fût agréable. L'abbé de Rancé crut ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à un de ses ministres, dont nous n'avons pu retrouver le nom, probablement au marquis de Pomponne (1). Avant de quitter Paris, il lui écrivit de la manière la plus touchante et la plus pressante, pour le supplier de montrer au roi la requête qu'il prenait la liberté de lui adresser *dans l'excès de sa douleur, par le mouvement pressant de sa conscience*, afin que Dieu ne lui reprochât pas un jour d'avoir abandonné sa cause, et de s'être tu, lorsqu'il était obligé de parler et de se plaindre. « Je vous conjure, disait-il, par le sang de Jésus-Christ que j'ai tout seul en vue, au moment que j'ai l'honneur de vous écrire, de représenter au roi le mérite de cette affaire, et d'obtenir de sa bonté qu'il se fasse lire la requête entière. Je ne saurais croire que la lecture lui en soit importune, lui ouvrant mon cœur et lui expliquant mes sentiments, comme je ferais à Dieu même. Je prie Notre-Seigneur qu'il récompense la fidélité et le zèle avec lequel vous aurez appuyé sa cause. Après quoi, je n'ai rien à vous dire de ma reconnaissance particulière (2). »

Nous ignorons ce que répondit Mgr le ministre secrétaire d'Etat; mais nous savons que l'abbé de Rancé se vit obligé de recourir au Père confesseur du roi (3). C'était alors le P. Ferrier, qui avait remplaeé le P. Annat en 1670. Il promit de présenter lui-même la requête et de l'appuyer à la première occasion favorable.

Louis XIV, depuis le 1er août, était à Nancy, qu'il faisait fortifier (4).

(1) Peut-être même à Colbert ou à Louvois, car il pouvait arriver jusqu'à l'un et à l'autre, mais plus probablement à M. de Pomponne.

(2) Maupeou, *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 268, dit que cette lettre fut écrite de Paris le 8 août; — *Lettres de piété*, t. I, p. 322, même date.

(3) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 343.

(4) Voir, sur le séjour du roi à Nancy, les *Lettres historiques de Pellisson*, t. I, p. 379 et suiv., et t. II, p. 1 et 68.

L'abbé de Châtillon s'y rendit, pour y déposer entre les mains du P. Ferrier les pièces qui lui avaient été confiées (1). Il y arriva le 21 de ce mois, et ce ne fut que le surlendemain, que le Père confesseur put remettre au roi les deux requêtes. Celle de l'abbé de Rancé était accompagnée d'une lettre, en date du 7 courant, ainsi conçue :

« Sire,

« Le danger extrême auquel l'Étroite-Observance de Cîteaux se trouve réduite, me donne la hardiesse de me jeter aux pieds de Votre Majesté, et de lui demander sa protection pour empêcher la ruine entière dont elle est menacée. Je le fais, Sire, dans la vue de Dieu, dans le mouvement pressant de ma conscience, et avec une confiance extrême que Votre Majesté sera touchée de compassion, et que la très humble prière que je lui adresse lui paraîtra juste, lorsqu'elle sera informée de la disposition des choses, et qu'elle connaîtra la pureté de mes intentions. Le P. Ferrier est chargé d'une requête, par laquelle j'expose à Votre Majesté l'état et le mérite de l'affaire; et je la supplie, au nom de Jésus-Christ, de vouloir bien qu'elle lui soit présentée, et qu'on lui en fasse la lecture en son entier. J'ose dire à Votre Majesté, qu'il n'y a rien qui puisse engager davantage le Ciel à protéger ses grands desseins, et à favoriser ses conquêtes, que d'étendre sa main royale pour empêcher qu'on opprime ceux qui n'ont point d'autre ambition dans le monde, que d'y être cachés et d'y servir Dieu dans le silence, et dont l'emploi principal est de lui demander jour et nuit, par d'instantes prières et des gémissements continuels, qu'il comble Votre Personne sacrée de toutes sortes de prospérités et de bénédictions.

« C'est, Sire, ce que je ferai toute ma vie, avec toute l'application dont je suis capable, comme je l'ai fait jusqu'ici, protestant à Votre Majesté que rien n'est plus avant dans mon cœur que la fidélité inviolable et le profond respect que je lui dois (2). »

Le roi reçut cette lettre et la requête, comme il sortait de la messe. Il se les fit lire l'une après l'autre. La requête pouvait bien paraître un peu longue à un prince occupé de tant de grandes choses; « Non seulement, écrivait alors l'abbé de Rancé, il en souffrit la lecture avec mille fois plus de bonté que je ne méritais, mais il s'en fit relire quelques endroits plusieurs fois et se les fit expliquer (3). » Puis s'adressant au

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 390 et suiv.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 155. (La date est fausse.)
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 870; — Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 51, *post-script*.

Père confesseur : « Que veut-il donc que nous fassions? — Sire, répartit le P. Ferrier, il paraît, par sa requête, qu'il demande des commissaires. — Il faut lui en donner, dit le roi (1). »

Sa Majesté voulut bien aussi jeter les yeux sur la requête des abbés et prieurs de la Réforme, au nombre d'environ soixante. Elle était plus explicite que celle de l'abbé de Rancé par rapport à Rome. « Le pape Alexandre VII, disaient-ils, a fait dans son bref de nouveaux règlements pour notre Observance, et nous ne sommes dans le trouble que parce qu'on veut les détruire et qu'on prétend qu'ils ne sont que pour trois ans. Nous croyons, Sire, que c'est faire injure à Sa Sainteté que d'avoir ce sentiment d'elle, et qu'elle a voulu nous donner des règlements stables et perpétuels, et que Votre Majesté, faisant revêtir son bref de ses lettres patentes, a pour toujours approuvé ce qui a été ordonné à notre sujet.

« C'est cette pensée, Sire, qui nous a fait demander à Votre Grand-Conseil l'exécution de ce bref, et qui nous a fait pourvoir contre celui qui a paru dans le dernier Chapitre général..... C'est ce qui nous fait prendre la liberté d'élever notre voix jusqu'à votre trône, pour supplier Votre Majesté de nommer des personnes de son Conseil qui nous donnent les moyens de vivre en paix dans l'observance de notre règle, sans nous laisser aller en Italie, d'où peut-être, après beaucoup de frais qui nous épuisent et qui tirent l'argent de votre royaume, nous ne rapporterions que des semences de procès, comme nous avons fait jusqu'ici (2). »

Le roi devait partir le lendemain, 25 août, pour visiter quelques places de Lorraine et d'Alsace, et pousser jusqu'à Brisach, qu'il voulait fortifier. « Mon voyage, dit-il au P. Ferrier, ne me permet pas de m'occuper de cette affaire en ce moment, mais aussitôt qu'on sera revenu de Brisach, ne manquez pas de me faire ressouvenir de la requête de l'abbé de la Trappe (3). »

L'abbé de Rancé attendait avec anxiété les résultats de sa requête; il dut être contrarié de ce retard. « Pour notre affaire, écrivait-il en ce moment, elle a pris un circuit auquel nous ne nous étions pas attendus d'abord. Les commissaires nous ont été accordés, mais la nomination en a été différée jusqu'au retour de Brisach. L'affaire est si bonne, que je ne

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 390.

(2) *Requeste présentée au roy par les abbés, prieurs et religieux de l'Etroite-Observance de Cîteaux* (dans le *Recueil de pièces diverses concernant l'abbé de Rancé*, p. 15, in-12, 1680; et Biblioth. Impér., fonds Harlay, 186 [4], Ms.)

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 871. — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, a fait plusieurs erreurs de date et de récit; nous ne le suivons pas dans cette circonstance.

puis m'imaginer qu'elle devienne mauvaise, en quelques mains qu'elle se rencontre (1). »

Le roi rentra à Nancy le 10 septembre (2); le 26, au conseil de conscience, il se fit exposer de nouveau la requête, et, le 27, il rendit un arrêt par lequel, « sur ce qui lui aurait été représenté de la part de l'abbé de la Trappe, il évoquait *à soi* tous les procès et différends concernant la Réforme dudit Ordre, pour être jugés et terminés, et, qu'à cet effet, il commettait les sieurs : Archevêque de Paris, de Contes, doyen de Notre-Dame, de La Marguerie, Voisin, de Fieubet et de Caumartin, conseillers ordinaires en ses conseils (3). »

Ces commissaires ne furent connus officiellement que vers la mi-octobre. On ne pouvait choisir des hommes plus intègres et plus éclairés, nous dirons même plus bienveillants. Quand ce choix aurait été à la disposition de l'abbé de Rancé, il n'en aurait point fait un autre. Toutefois, cependant, l'archevêque de Paris, son ami de jeunesse, dont il avait pris le parti en face de Mazarin, celui sur lequel il devait le plus compter, fut celui qui le défendit le plus faiblement. Il n'assista qu'aux dernières séances de la commission. Ce prélat était trop courtisan pour être indépendant, c'est-à-dire pour suivre franchement les nobles inspirations de son cœur, qui, dans le cas présent, devaient être celles de sa conscience (4).

« La piété du roi, disait l'abbé de Rancé, a secondé les desseins de

(1) *Lettres de piété*, t. I, p. 412.

(2) Voir Pellisson, *Lettres histor.* précitées.

(3) Voici l'Ordonnance du roi, qui était évidemment faite sur la Requête de l'abbé de Rancé :

« Considérant, Sa Majesté, ce qui lui a été représenté de la part du sieur abbé de la Trappe, que les poursuites lesquelles les parties seraient respectivement obligées d'aller faire en cour de Rome, en conséquence du renvoi, non seulement les éloigneraient de leurs cloîtres, mais, qu'après les avoir engagées à de grands frais, elles pourraient encore donner lieu à de nouvelles contestations qu'il faudrait enfin terminer par autorité royale, elle s'est portée d'autant plus volontiers à nommer des commissaires de son Conseil, que Sa Majesté est persuadée que c'est le moyen le plus prompt et le plus assuré qui puisse être pratiqué, pour faire cesser entièrement les troubles qui agitent depuis longtemps ledit Ordre, et prévenir ceux qui pourraient encore y être excités par la chaleur desdites poursuites. Dans cette seule vue, et principalement dans le désir de maintenir la discipline et observance régulière, le roi étant en son Conseil, sans s'arrêter à l'arrêt du 27 mars dernier, ni à tout ce qui peut s'en être ensuivi, etc., a évoqué et évoque à soi ledit procès pour être jugé et terminé, a commis et commet, etc.

« Fait au Conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Nancy le 27e jour de septembre 1673. Signé : ARNAULT. »

Cette pièce se trouve à la suite de la Requête imprimée, et forme avec elle 13 pages in-4°. (Biblioth. Impér., fond Harlay, Ms., 186 4.)

(4) Voir Legendre, *Vie de François de Harlay, archevêque de Paris*, p. 136, in-4°.

Dieu, et les choses ont été mises entre les mains de personnes dont on peut se promettre toute justice (1). » Aussi tous les gens de bien commencèrent-ils à espérer beaucoup.

La haute approbation que le roi avait donnée à la requête, fit naître l'envie de la connaître ; on en distribua un grand nombre de copies, et il ne fut pas possible d'en empêcher l'impression. En général, le public en porta un jugement favorable ; ceux mêmes contre qui elle était faite, n'osèrent la condamner (2). L'auteur en fut félicité de toutes parts ; on se plut à relever et à louer certains passages où l'on retrouvait tout l'art et tout le prestige de la grande éloquence : lui seul était trop humble pour reconnaître son propre mérite, et il répondait à un de ses amis, qui le complimentait :

« Je n'ai pas trouvé la requête telle que vous me mandez qu'elle vous a paru. Je l'ai écrite simplement, sans beaucoup de recherche ni des pensées, ni des expressions ; je me suis plutôt étudié à dire la vérité, qu'à la bien dire. S'il y a quelques endroits qui ne se ressentent pas de la simplicité du désert, il faut l'attribuer uniquement à Dieu, qui ne s'est pas contenté de m'en inspirer le dessein, mais qui a voulu prendre un soin particulier de son exécution (3). »

La lettre qui précédait la requête ne fut publiée que longtemps après ; on eut beau la lui demander, il ne voulut la communiquer à personne, pas même à son ancien précepteur, M. Favier. « Je vous la montrerai, lui répondit-il, si j'ai jamais l'honneur de vous voir ; mais de l'envoyer, cela ne se peut : au cas qu'elle se perdît, elle serait divulguée ; ce qui serait un inconvénient considérable, par les raisons que vous vous imaginez bien (4). »

Il se trouva alors accablé d'affaires pour l'Étroite-Observance : sa santé était très chancelante ; il ressentait, depuis près d'un an, une chaleur brûlante qui *le consumait à la longue*. Cependant il suffisait à tout, et ne manquait presque jamais aux exercices réguliers. Il écrivit à tous ses amis de Paris et à une foule d'autres personnes considérables par leur position et leur influence, pour leur recommander ce qu'il avait de plus cher au monde : la Réforme de Cîteaux. L'abbé Colbert, qui fut peu de temps après archevêque de Rouen, ne laissa point de repos à son père

(1) *Lettres de piété*, t. II, p. 105.
(2) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 52.
(3) *Lettres de piété*, t. II, p. 104.
(4) Gonod, *Lett.*, p. 52 ; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 400.

qu'il ne lui eût promis de s'intéresser à cette cause sacrée. Bossuet, alors précepteur du Dauphin, en fit autant à l'égard de M. Le Tellier (1).

Le cardinal de Retz n'avait pas beaucoup de crédit par lui-même; mais il avait conservé des relations avec les plus hauts personnages du moment, et il pouvait ainsi être utile. L'abbé de Rancé lui écrivit : « Je m'imagine, Monseigneur, que Votre Éminence a entendu parler de l'état présent auquel notre Observance se trouve, ne doutant point que nos abbés, qui sont à Paris, n'aient eu l'honneur de la voir et de l'entretenir. Il semble que la face en ait changé par la bonté que le roi a eue de nous accorder des commissaires, et que cela doive arrêter le cours des mauvais traitements que nous recevons depuis tant de temps. Il nous serait tout à fait utile que Votre Éminence nous fît la grâce d'en écrire fortement à Mgr le cardinal d'Estrées (ambassadeur à Rome), et qu'elle voulût bien aussi se donner la peine d'en parler à M. le doyen de Notre-Dame de Paris (2). »

Des maréchaux de France, comme MM. de Bellefonds et d'Humières, des présidents du Parlement, des princesses du sang, se rangèrent du côté de l'abbé de Rancé et des Réformés. Des monastères entiers, comme ceux des Carmélites et des Annonciades de Paris, se mirent en prière pour conjurer le Ciel de faire triompher la justice et la vérité (3).

L'abbé de Rancé regardait cet appel au roi comme le dernier moyen de salut de la Réforme, comme une dernière ancre de miséricorde qui pouvait encore sauver le vaisseau d'une ruine imminente. « Je vous proteste, écrivait-il à quelqu'un de Paris, qu'à moins que le roi ne protége notre Observance, et qu'il ne lui donne les moyens de se maintenir, avant qu'il soit dix ans, on vivra dans plus de cinquante monastères réformés comme dans celui de Cîteaux. Je vous parle comme si j'étais prêt de paraître devant Dieu; j'aimerais mieux mourir que d'imposer à personne; car je sais qu'il ne punira pas les calomniateurs avec moins de sévérité que les blasphémateurs et les homicides (4). »

A la fin de janvier, il apprit *que les affaires n'avançaient pas, et même que l'on préparait des traverses.* Les abbés Du Pin et de Châtillon, procureurs de la Réforme à Paris, lui firent part de leurs appréhensions, et lui mandèrent, en même temps, qu'on leur avait indiqué un expédient aussi prompt qu'efficace. Il ne s'agissait que d'écrire à une dame, alors fameuse

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 873; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 408; — id., *Jugem. crit.*, p. 348.
(2) *Lettres de piété,* t. II, p. 49 et 50.
(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 874.
(4) Id., *ibid.*, p. 875; — *Lettres de piété,* t. II, p. 107.

et très puissante auprès du roi, et de lui témoigner une considération, un respect dont elle n'était pas digne. Elle en eût été très flattée; elle désirait, et promettait un succès aussi rapide que complet, si la demande lui était adressée. « *Pourquoi l'abbé de la Trappe ne m'écrit-il pas?* dit-elle. *J'aurais déjà fait son affaire* (1). »

L'abbé de Châtillon manda à l'abbé de Rancé que plusieurs de ses amis le pressaient d'écrire cette lettre, où ils ne voyaient rien qui pût blesser la conscience. Il s'agissait de Mme de Montespan, dont le commerce adultère n'était plus un secret depuis longtemps.

La courtisane de Versailles désirait vivement avoir un mot du saint pénitent de la Trappe; elle l'eût même payé au poids de l'or; car il lui semblait que sa conscience en aurait été rassurée et sa réputation relevée aux yeux des gens de bien. Mais l'abbé de Rancé avait trop de grandeur d'âme et de délicatesse, et il répondit, le 4 février :

« Il ne m'est pas possible d'écrire la lettre que vous me demandez : la sincérité est une vertu que l'on ne doit non plus violer que la chasteté; j'offense assez Dieu par mes impatiences et mes promptitudes, sans le faire de propos délibéré. Il faut, pour traiter les affaires de Dieu, que les mains soient aussi pures que les intentions, et ne pas mettre tous les moyens en œuvre (2). »

Ainsi, l'abbé de Rancé n'avait garde d'user de tout le monde; il savait qu'il y a des personnes très puissantes qui déshonorent ceux qu'elles protégent, et auxquelles il ne faut jamais s'adresser, même dans les nécessités les plus pressantes : il vaut mieux alors périr que de se salir. Il avait mis toute sa confiance en Dieu : il voulait qu'on ne cessât de le prier, et que tous les moines de l'Étroite-Observance eussent nuit et jour les mains levées au Ciel (3). Il écrit pour cela en cent endroits divers, et, dans toutes ses lettres, il déclare qu'après avoir fait son devoir, quand ses espérances seraient confondues, et que l'événement se trouverait entièrement contraire à toutes ses attentes, et qu'il faudrait succomber, il ne perdra rien de la paix de son âme. Comme toutes les victimes de l'injustice des hommes, il se réfugie d'avance dans le Ciel. « Un instant qui ne peut être éloigné, disait-il à cette occasion, nous découvrira un nouveau pays et une nouvelle terre, et, pour lors, ce que nous aurons cru de plus important dans celle-ci, ne nous paraîtra qu'une vapeur; avec cette pensée, il n'y a rien de si désagréable dont on ne puisse se consoler sans peine (4). »

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 409.
(2) Id., *ibid.*
(3) *Lettres de piété*, t. I, p. 472.
(4) Id., *ibid.*, p. 105.

CHAPITRE III

Après la paix de Clément IX, ces Messieurs de Port-Royal recherchent l'abbé de Rancé et lui offrent leurs ouvrages; Quesnel, Arnauld et Nicole visitent la Trappe (1673).

L'abbé de Rancé avait vu, avec une profonde douleur, la durée des contestations qui s'étaient élevées dans l'Église. Il n'ignorait pas que l'on ne se faisait aucun scrupule d'accuser de jansénisme une foule de gens qui n'y avaient aucune part (*pour peu qu'ils eussent plus d'exactitude dans leur vie, et qu'ils gardassent plus de règle dans leurs mœurs que les autres*) (1). Il savait que lui-même n'avait pas toujours été exempt de ce soupçon. Aussi sa joie fut-elle fort grande, lorsque, vers l'an 1669, ces questions, si vives et si irritantes, lui semblèrent finies pour jamais. Il ne crut pas devoir conserver aucune mémoire des choses passées à l'égard de ceux auxquels le Pape et le roi venaient d'accorder une amnistie générale, et de donner tant de marques publiques de leur bonté et de leur estime. Il leur ouvrit les portes de son monastère; il eut avec eux, pendant quelques années, des relations, sinon plus intimes, au moins plus fréquentes.

M. de Tillemont, élevé aux Petites-Écoles avec son frère le Trappiste, comme nous l'avons dit plus haut, était resté dévoué à Port-Royal, et avait partagé sa fortune. On l'avait vu tantôt fuir les lieux chéris de son enfance, tantôt y revenir selon les bons et les mauvais jours. Il s'était senti attiré d'instinct et irrésistiblement vers l'étude des origines du christianisme, comme Pascal vers les mathématiques. Tout son travail consistait à détacher des auteurs contemporains, sacrés et profanes, des passages ou plutôt des lambeaux qu'il cousait ensemble, en composant un texte continu, bout à bout, n'avançant jamais rien que sur bon témoignage, s'arrêtant quand la lumière manquait, pour ne pas s'égarer lui-même dans les ténèbres et en égarer d'autres à sa suite (2). Gibbon a dit

(1) Voir la pièce extraite de la *Bibliotheca Lamoniana,* publiée par M. Sainte-Beuve, à la fin de son 3e vol. de *Port-Royal.*

(2) C'est ainsi qu'il a écrit l'*Histoire des Empereurs pendant les six premiers siècles de l'Eglise*, 6 vol. in-4o, 1693-1712; et les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, 16 vol. in-4o.

de lui : « C'est le mulet des Alpes; il pose le pied sûrement et ne bronche point....... son inimitable exactitude prend le caractère presque du génie (1). »

Depuis quatre heures du matin en Carême, et quatre heures et demie dans le cours ordinaire de l'année, jusqu'à neuf heures et demie du soir, sa vie était réglée de manière que pas une seule minute n'était laissée au hasard; et il continua de la sorte jusqu'à l'âge de soixante ans. Il était enfermé tout ce temps avec ses chers livres, hors deux heures de relâche après son dîner, qu'il employait ordinairement à marcher. Il était exact à dire chaque office à son heure propre; et, dès que cette heure sonnait, il quittait l'étude, quelque attachante qu'elle fût, pour suivre l'esprit de l'Église, qui est de se renouveler ainsi de temps en temps, et d'*arroser son ouvrage par des prières.* Quand il voulait prendre de loin en loin ses grandes vacances, alors, son bâton de pèlerin à la main, comme un simple prêtre de campagne, comme Mabillon, il faisait à pied le voyage de la Trappe. Sur la route même, il observait sa vie de prière, *et il allait chantant dans sa marche les Petites-Heures* (2).

Ce fut au mois de novembre 1669 qu'il vint, pour la première fois, dans la sainte maison, afin d'y assister à la profession de son frère. Il était chargé des compliments de Port-Royal. L'abbé de Rancé les reçut en homme poli, témoignant combien il y était sensible (3). Ces Messieurs allèrent plus loin, et lui firent hommage de leurs ouvrages. Arnauld d'Andilly lui offrit sa traduction des *Œuvres de sainte Thérèse* (4) et ses *Instructions tirées des Lettres de Saint-Cyran.* Il lui répondit : « Je viens de recevoir les deux livres que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, avec toute la reconnaissance et la considération que je dois à tout ce qui vient de votre part et qui porte votre nom....... Les Lettres de M. l'abbé de Saint-Cyran étaient déjà remplies de piété, de grâce et de lumière; cependant, elles trouvent une nouvelle force dans vos mains, et l'on peut dire que vous en prenez les vérités comme autant de traits pour les porter jusqu'au fond des cœurs (5). »

Nicole lui ayant adressé son livre des *Préjugés légitimes contre les Calvinistes* et les premiers volumes de ses *Essais de Morale*, il lui écrivit aussitôt pour le remercier et le féliciter de ces ouvrages si remarquables

(1) Miscellaneous Works of Edward Gibbon, 1796, t. II, p. 596.
(2) Voir sa *Vie*, par Tronchai, in-12, 1711.
(3) C'est ce que M. de Tillemont a raconté lui-même.
(4) Cette traduction parut en 1670.
(5) Papiers de la famille Arnauld, Biblioth. de l'Arsenal, t. IV.

par l'ordre, la méthode, la solidité des réflexions, la force des raisonnements (1).

Après la paix de Clément IX, dont nous venons de parler, l'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons-sur-Marne, médiateurs de cet accommodement, avaient conduit le docteur Antoine Arnauld chez le nonce, qui l'avait reçu avec la plus grande distinction, en lui disant *qu'il ne pouvait mieux employer sa plume d'or qu'à défendre l'Église.* Présenté à Louis XIV par le marquis de Pomponne, son neveu, ce monarque, désireux de le voir, lui avait donné les mêmes conseils, et il les avait suivis (2). Cet heureux temps de paix vit paraître : *La Perpétuité de la Foi* (3), *le Renversement de la Morale de Jésus-Christ par les nouveaux Hérétiques* (4), et plusieurs autres livres qui furent accueillis avec beaucoup de sympathie et d'éloge par les catholiques, et qui étaient bien faits pour contrarier et embarrasser les protestants. On les envoya à l'abbé de Rancé. Celui-ci avait une foi trop éclairée, un jugement trop sain, une âme trop grande pour n'en pas comprendre toute la valeur et toute la portée. Il écrivait à l'auteur, en le remerçiant :

« Souffrez que je vous dise qu'il est impossible d'aimer Jésus-Christ et son Église, sans être comblé de joie et de consolations, toutes les fois que l'on pense à ce que Dieu fait aujourd'hui par vous pour la gloire de son nom, la défense de la foi et la confusion de ses ennemis. Je peux vous assurer, Monsieur, que personne ne saurait voir d'une manière plus sensible que moi, quel succès et quelle bénédiction il donne aux travaux continuels, auxquels vous vous trouvez engagé par l'ordre de sa Providence; je le prie de toute l'étendue de mon cœur, qu'après avoir éclairé et sanctifié son Église par votre doctrine et votre piété, et avoir employé selon ses desseins, comme un fidèle serviteur, tant de dons et de talents de nature et de grâce dont il vous favorise, préférablement aux autres hommes, il récompense dans l'éternité un ministère si saint et une dispensation si heureuse; c'est ce que nous lui demanderons par d'instantes prières tous les jours de notre vie (5). »

Lorsque M. de Sacy, en 1666, fut emprisonné comme janséniste et *conspirateur*, sa traduction du Nouveau-Testament était achevée; il ne

(1) Les *Préjugés légitimes* parurent en 1671; les deux premiers volumes des *Essais*, le 1er avril 1671 et le 3 juillet 1673.

(2) *Dict. hist.*, t. I, p. 293.

(3) Le 1er vol. parut en mai 1669, et le 2e au commencement de 1672, avec approbation d'un grand nombre d'évêques. — Nicole y travailla plus qu'Arnauld.

(4) Paris, 1672, in-4°.

(5) Biblioth. de Troyes, lettres et copies de lettres de l'abbé de Rancé, 2183.

restait plus que la préface à examiner, et il avait même pris jour pour cette révision avec Arnauld et Nicole à l'hôtel de Longueville. Durant ses années de Bastille, il se mit à traduire l'Ancien Testament, s'estimant heureux de cette facilité d'étude et de ce parfait repos qui lui était procuré. Il termina là sa traduction entière de la Bible, et il l'avait finie le lendemain du jour même où il sortit, veille de la Toussaint, 1668 (1).

Ce fut ces premiers travaux que M. de Sacy envoya à la Trappe. S'il y avait un lieu sur la terre, où la parole de Dieu dût être goûtée et appréciée à sa valeur, c'était dans cette sainte solitude : le Seigneur aime à se révéler aux esprits humbles et aux cœurs purs. L'abbé de Rancé répondit :

« Je ne pouvais recevoir de plus précieuses marques de l'honneur que vous me faites de penser à moi, que l'ouvrage qui m'a été adressé de votre part. Il contient de si grandes vérités, et vous y joignez des instructions si remplies de la doctrine des saints, si pleines de grâce, d'onction et de lumière, que je ne crois pas que, depuis longtemps, il ait rien paru dans l'Église, dont elle puisse retirer plus d'utilité et de secours pour la conduite et la sanctification des âmes. Je le reçois, Monsieur, avec un profond respect pour sa propre excellence, pour la dignité de la personne de laquelle le Saint Esprit a voulu se servir pour nous parler et nous instruire, ne doutant nullement que vous n'en ayez été l'organe. Et si j'osais désirer encore quelque chose en cette rencontre, ce serait, Monsieur, que vous eussiez la bonté de vous employer pour nous auprès de Dieu, et de lui demander les dispositions qui nous sont nécessaires pour profiter d'une lecture si sainte (2). »

Jusqu'alors nulle traduction ne s'était mieux harmonisée avec le texte, n'en avait rendu plus fidèlement le sens. On raconte que, dans les conférences de Vaumurier, au sujet du Nouveau-Testament, les premiers essais qu'y lut M. de Sacy parurent d'un style trop élevé : il avait cru que la dignité de la parole de Dieu le demandait ainsi. On lui allégua pour l'Évangile la simplicité, si essentielle, et qu'il négligeait. Il recommença donc; mais, cette fois, il parut trop bas et trop humble de ton à ces Messieurs : de sorte, qu'il lui fallut trouver une troisième voie et un style *mitoyen*. Pascal était présent à ces épreuves.

Personne alors n'était plus propre à cette œuvre que M. de Sacy, excepté Bossuet, que nul n'a égalé dans ce qu'il a traduit des saints Livres. « C'est,

(1) La publication eut lieu successivement, de 1672 jusqu'aux dernières années de ce siècle. Il ne donna lui-même les explications que pour la Genèse, l'Exode, le Lévitique, etc., jusqu'aux douze petits Prophètes inclusivement.

(2) Biblioth. de Troyes, manuscrit 2183.

dit M. de Sainte-Beuve, la différence du Moïse entrant dans le nuage de feu au Sinaï et du scrupuleux interprète, né de Lévi, étudiant à l'ombre des murailles du Temple....... Dans sa manière égale, circonspecte, un peu nivelée, M. de Sacy s'attache partout à la clarté, à la fidélité du sens chrétien, et sa version a un mérite d'ensemble et de continuité qui n'a pas été surpassé (1). »

M. Hermant ne fut pareillement point en retard pour faire son envoi à la Trappe. C'était un savant chanoine de Beauvais, intimement lié avec Tillemont, de Sacy, Nicole, et surtout M. Arnauld, dont il fut l'un des plus ardents apologistes. Ses amis, et particulièrement M. de Lamoignon, avaient fait tous leurs efforts pour le retenir à Paris, où il s'était distingué dans l'Université et la chaire sacrée; mais il avait cédé aux instances de son évêque, Mgr Choart de Buzanval, partisan des nouvelles doctrines, qui l'avait rappelé pour l'appliquer à la prédication et à la direction des âmes dans son diocèse (2). « Je loue Dieu, lui mandait l'abbé de Rancé, de ce qu'il vous a inspiré de nous donner les Traités ascétiques de saint Basile. Il y a longtemps que je les désire avec ardeur....... Nous avons trouvé tant d'utilité dans la lecture de votre *Vie de saint Athanase*, et cet ouvrage nous a paru si grand et si achevé, qu'il se peut que nous n'attendions celle de saint Basile avec impatience (3). »

Quesnel, retiré à l'Institution de l'Oratoire, depuis 1657, y avait connu l'abbé de Rancé, lorsqu'il y était venu faire des retraites dans les années 1662 et 1663; il lui fit hommage de ses *Réflexions morales*, approuvées par Mgr Vialart, évêque de Châlons. L'abbé de Rancé, comme tant d'autres, lut ce livre avec une entière bonne foi. L'approbation d'un prélat qu'il estimait et aimait tant, lui parut une garantie suffisante, et du mérite et de l'orthodoxie de l'ouvrage. On ne découvrit que bien plus tard le poison caché qu'il contenait (4). On eût dit qu'en ce moment le mot d'ordre des jansénistes, sur toute la ligne, était de faire la conquête de l'abbé de Rancé, à force de politesses et de gracieusetés. Il n'y eut pas jusqu'à M. Floriot qui ne voulût aussi envoyer son offrande à la Trappe. C'était un prêtre de Langres, d'une science peu commune, mais sans beaucoup d'élévation et de portée. Il se trouvait inféodé à Port-Royal, et il y avait

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 352.
(2) Racine, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 197 et 208.
(3) *Lettres de piété*, t. I, p. 231.
(4) La première édition parut en 1671, mais ce n'était que de courtes réflexions sur l'Evangile, et qui n'avaient rien que d'édifiant. Ce livre se grossit par la suite au point qu'en 1693 il formait 4 vol. in-4°, et toujours avec l'approbation de Mgr Vialart, quoique l'ouvrage, ainsi augmenté, n'eût plus rien de commun avec la première édition.

été quelque temps préfet des études aux Granges, et chargé de la direction des domestiques de la maison (1). Ayant fait imprimer, sous le titre de : *Morale du Pater* (2), les instructions qu'il leur avait données, on ne manqua pas de l'engager à en faire part à l'abbé de Rancé. Celui-ci répondit d'une manière bienveillante, mais avec quelques restrictions à l'endroit des secours que les religieux doivent à leurs parents, dans les plus pressants besoins.

Nous avons sous les yeux la plupart des lettres écrites alors par l'abbé de Rancé, et, nous le déclarons bien haut, il n'y a rien dont les jansénistes puissent se prévaloir. On n'y trouve que des formules de politesse, des compliments sur des ouvrages étrangers aux matières controversées, entrepris et composés dans cette période de calme qu'on appelait alors la paix de l'Église, et pour sa défense. Il était d'accord, en ce moment, avec le clergé de France et avec Rome elle-même. Dans toute cette correspondance, jamais il ne les aborde sur le terrain brûlant.

Les jansénistes étaient d'habiles manœuvriers. Ils n'avançaient ni ne reculaient au hasard. L'abbé de Rancé avait bien reçu leurs livres, mais recevrait-il aussi bien leurs personnes ? Voilà ce qu'ils désiraient savoir (3). Il fallait sonder le terrain : le Père Quesnel était déjà leur sentinelle perdue ; ils lui donnèrent le mot d'ordre d'aller à la Trappe, et un beau jour de l'automne de 1672, il se mit en route (4). L'abbé de Rancé l'accueillit avec sa politesse ordinaire, lui fit ouvrir les lieux réguliers et l'admit une fois au réfectoire. Il consentit même à l'entretenir deux ou trois fois, pendant les huit ou dix jours qu'il passa dans le monastère. Sur quoi roula leur conversation ? Si l'on en croit Quesnel, il aurait été question des jansénistes et de la qualification d'hérétiques dont quelques-uns avaient déjà essayé de les flétrir. Alors l'abbé de Rancé se serait récrié avec force : « Comment hérétiques ! des personnes qui sont la lumière de l'Église (5) ! »

Nous doutons qu'il se soit exprimé de la sorte; mais quand cela serait, on ne pourrait l'en blâmer. Les jansénistes, c'est-à-dire ceux dont nous avons parlé, étaient à cette époque la lumière et la joie de l'Église; ce n'est que plus tard, que plusieurs en furent la douleur, et quelques-uns, la honte.

(1) Racine, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 189 ;— *Mémoires de Lancelot*, t. II, p. 120.— M. Floriot, mort en 1691, à 87 ans, a composé deux autres ouvrages : *Homélies sur les Evang.*, in-4°, 1677, et un *Traité de la messe de paroisse*, in-4°, 1679.

(2) Il y en eut trois éditions in-4°, 1672, 1675, 1709; une édition in-12, en 6 vol., 1741 et 1745, dont le dernier est de Goujet, et contient plusieurs pièces.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 870.

(4) Id., *ibid.*

(5) Mémoire qui se trouvait dans les papiers de Quesnel saisis en 1703. Cité par M. Sainte-Beuve, t. III, p. 575.

Quesnel, à son retour, s'empressa sans doute de raconter à ses amis ses impressions de voyage, et surtout la bonté avec laquelle on l'avait reçu à la Trappe. Arnauld et Nicole formèrent le projet d'y faire aussi un pèlerinage dans l'automne de cette année 1673. On annonça leur visite à l'abbé de Rancé, dès le mois de juillet précédent. Ils arrivèrent vers le 14 septembre (1). « Je fus témoin, dit Dom Le Nain, que pendant les quinze jours qu'ils passèrent à la Trappe, il n'y eut point d'amitié, de joie et de cordialité avec lesquels notre Révérend Père ne les reçût et les traitât; il me permit même de parler à M. Arnauld seul à seul, et tant que je voulus (2). » Mais l'abbé de Rancé n'en fut pas moins très prudent et très réservé avec eux. Leurs entretiens ne semblent pas avoir eu d'autre objet que l'état monastique. Il fut question de l'opinion émise par M. Floriot, sur les secours que les religieux doivent à leurs parents infirmes et indigents. On parla aussi de divers usages de Cîteaux, et surtout de l'habitude où étaient les religieux prêtres de cet Ordre, de ne dire la Messe que les jours de dimanches et de fêtes. On revint *sur les proclamations et les répréhensions*, et la manière dont il fallait les entendre et les employer.

Ces Messieurs, quoique très secs et très froids de cœur et d'esprit, se sentirent émus et attendris des prodiges d'expiation dont ils furent témoins. C'était un monde nouveau qui se révélait à eux, et dont Port-Royal et tout ce qu'ils avaient vu jusqu'alors étaient loin d'approcher.

Arnauld écrivait le 30 septembre à M. l'abbé le Roy : « Je ne revins qu'hier au soir de la Trappe, et j'y avais pris la résolution de vous écrire sur les nouvelles de cette sainte maison, que je n'avais connue jusqu'ici que sur le récit des autres, qui ne m'en avaient donné qu'une idée très imparfaite, et beaucoup au-dessous de ce qu'elle est dans la vérité. Je devais aussi vous assurer que le saint homme, dont il a plu à Dieu de se servir pour renouveler en notre temps la première ferveur des religieux de Saint-Bernard, continue toujours d'avoir pour vous une très grande estime et une affection très sincère. Il est persuadé que la charité que Dieu vous a donnée pour lui, n'a point été altérée par le petit différend qui semble avoir été entre vous.

« Tout passe et tout nous conduit au tombeau. Plus tôt ou plus tard, il importe peu. Pensons seulement à nous y préparer. C'est ce que l'on fait admirablement au lieu d'où nous venons. Il ne peut y avoir de mort im-

(1) C'est ce que nous voyons par la date de la lettre d'Arnauld.
(2) Bibliothèque de Troyes, manuscrits, 2183. Voir aussi 2240, fonds de l'Oratoire.

prévue, puisque l'on y fait à chaque moment ce que l'on pourrait et devrait faire pour se disposer à aller à Dieu, si l'on savait que l'on fût prêt de mourir.

« Je suis si plein de ce que j'ai vu, que je ne puis empêcher que mon cœur ne se répande à propos ou hors de propos. Priez Dieu que ce ne soit pas une lumière stérile qui m'ait frappé au dehors sans me changer au dedans (1). »

Le jansénisme fut peut-être, de tous les piéges que le démon ait jamais tendus à la vertu, le plus perfide et le plus séduisant. L'abbé de Rancé voyant tant d'érudition, de capacité, d'esprit avec une extérieur si modeste, si humble, si pieux, des manières si douces, si honnêtes avec une si grande austérité de mœurs, fut vivement touché, de son côté, et ne put se défendre d'une secrète estime au moins pour les personnes; il la conserva jusqu'à ce que le voile des fausses apparences eût été entièrement déchiré.

Quelque temps après cette visite, il écrivait à Nicole : « Je me sers de cette occasion pour vous dire à quel point nous ressentons l'honneur que vous nous avez fait, et la consolation qui nous en reste, et je vous puis assurer que quelque pensée que vous ayez de notre reconnaissance, vous ne pouvez la croire aussi grande et aussi vive qu'elle est. Nous vous envoyons la justification de notre remarque sur l'endroit de la *Morale* (2) qui permet aux religieux de sortir du monastère pour secourir leurs parents dans leur extrême pauvreté. Saint Thomas décide précisément le contraire dans la somme (*Quæst.* 101, 22 p., art. 4). Il dit que le religieux qui a fait profession doit être réputé comme un homme mort au monde, et qu'il ne peut plus sortir de son cloître, dans lequel il est comme enseveli avec Jésus-Christ, et qu'il ne lui est plus permis de s'embarrasser dans le soin des choses du siècle. Saint Basile dit à peu près la même chose, et saint Bernard aussi. »

Il entrait ensuite dans quelques détails sur l'obligation où étaient les moines cisterciens de célébrer la sainte Messe et de communier à certains jours, et il ajoutait : « L'auteur dont vous m'avez parlé, qui témoigne que les religieux de Cîteaux disaient la Messe seulement les jours et les veilles de fêtes, est cité sous le nom de Pierre de Reims, évêque de Paris, en la préface du livre de la *Tradition de l'Église* (p. 16 de la 4[me] édition). Si cet

(1) *Lettres de M. Arnauld*, t. IX, p. 202 et suiv.; Nancy, 1743.

(1) Nous en avons parlé un peu plus haut. Ce livre avait pour titre : *Morale chrétienne rapportée aux instructions que Jésus-Christ nous a données dans l'Oraison dominicale*, par Floriot.

auteur, par les fêtes, entend les dimanches et les fêtes gardées, sa relation a fondement dans l'usage de Cîteaux, où il est dit que si un religieux prêtre n'a pas dit la Messe le dimanche, il la pourra dire quelqu'autre jour de la semaine (1).

« Il est encore certain que les religieux n'étaient pas absolument obligés de dire la Messe les jours de fêtes et de dimanches, et qu'ils s'en abstenaient pour des raisons assez légères. Il était même permis aux prêtres qui ne voulaient pas dire la Messe, de recevoir la communion laïque avec les Frères. Voilà, Monsieur, mes remarques sur lesquelles vous ferez toute l'attention que vous jugerez à propos (2). »

Nicole ne manqua pas de montrer à M. Floriot les observations qui le concernaient. Celui-ci y fit une réponse détaillée, modérée et respectueuse. L'abbé de Rancé, selon son habitude, répondit net et court : « *Amandus genitor, sed præponendus Creator ;* il faut aimer son père, mais aimer plus encore son Créateur. » M. Floriot insista et soutint son opinion dans une nouvelle réplique. Au fond, c'était le précepte d'honorer son père et sa mère, interprété vulgairement et selon la chair, aux prises avec le conseil mystique de Jésus-Christ, de tout abandonner pour le suivre (3).

L'abbé de Rancé apparaît ici au sommet, sur les dernières hauteurs, et Port-Royal plus bas, dans les milieux tempérés. Tous ces voyages, tous ces présents des jansénistes cachaient, comme ceux des Grecs, une arrière-pensée, une ruse. Ils voulaient s'introduire à la Trappe et la diriger. Ils auraient été enchantés d'avoir à leur disposition deux solitudes : l'une plus douce, plus facile, accessible à un plus grand nombre de personnes; l'autre plus sévère pour les âmes d'élite, pour la grande pénitence. Le premier d'entre eux qui essaya de s'en faire ouvrir les portes fut M. Hermant. Il écrivit une lettre très touchante, très flatteuse. L'abbé de Rancé ne se laissa pas surprendre : il connaissait les hommes, il prévoyait les orages. MM. Hardy et Cordon, qu'il avait reçus dans sa maison, ne tenaient déjà plus que de loin à la secte et par des liens qu'ils avaient brisés ; mais admettre un des chefs les plus opiniâtres, un des porte-drapeaux les plus résolus, il ne le pouvait, il ne le devait : la Trappe devait représenter un

(1) « Il est à remarquer, ajoutait l'abbé de Rancé, qu'en chaque monastère, il se disait chaque jour une messe conventuelle, une de la Vierge et une des morts, avec les couleurs propres. Et pour les jours de Pâques, de Noël et de la Pentecôte, ils appliquaient la messe des fêtes mêmes, pour satisfaire à l'intention de ces deux dernières, desquelles ils faisaient une mémoire particulière. »

(2) Biblioth. de Troyes, liasse 2240, Ms., inédite, n° XIII, fonds de l'Oratoire.

(3) Les pièces de cette controverse, dont aucun des historiens de l'abbé de Rancé n'a fait mention, ont été recueillies et publiées dans le VIe vol. de l'édition in-12 de la *Morale du Pater*. Bruxelles, 1741. (Biblioth. de l'Arsenal.)

principe et non un parti; il ne fallait pas qu'elle pût être considérée comme une annexe de Port-Royal. Il lui répondit donc qu'il croyait que la volonté de Dieu était qu'il continuât ses études et son ministère à Beauvais, et qu'il s'y préparât à la mort. Il ajoutait poliment qu'il aurait eu beaucoup de consolation de le voir sanctifier le désert de la Trappe par ses exemples, mais que ce n'était pas là où la Providence le voulait; que si M. Hardy et M. Cordon, dont il lui parlait, n'avaient eu des raisons personnelles qu'il n'avait pas, il n'aurait eu garde de recevoir leurs engagements (1).

M. Hermant n'insista pas, mais il en conserva toujours quelque froideur et quelque rancune. Il continua de se livrer à l'étude et à la direction des consciences, toujours solitaire, pour ne pas dire sauvage, comptant et utilisant les minutes, restant l'âme de cette petite église de Beauvais, qui fit bien du bruit, non sans scandale et de déplorables malheurs (2).

Voici en deux mots la conduite de l'abbé de Rancé à cette époque de conciliation : il voit tous ces hommes passer devant lui, il les salue, il leur tend la main, il leur donne le baiser de la charité fraternelle, en répétant les paroles du Sauveur : *On ne vous a pas encore condamnés, je ne vous condamnerai pas non plus;* mais il ne leur a jamais livré ni sa personne, ni ses principes, ni sa maison. Il n'a jamais été que le serviteur de Dieu et de son devoir. C'est un homme à part dans son siècle; il ne ressemble à rien de ce qui est autour de lui; il remonte, sans vouloir s'arrêter nulle part, jusqu'au vieux Cîteaux; c'est par-dessus un abîme de cinq cents ans, qu'il s'efforce de donner la main à saint Bernard.

CHAPITRE IV

Le P. Gourdan, de Saint-Victor, voudrait se fixer à la Trappe, près de son ami Le Nain; il ne peut se faire au régime de la maison; l'abbé de Rancé décide Madame de la Vieuville à réformer le monastère de Leyme; il la soutient dans cette œuvre hardie (1673-1674).

Le Père Gourdan, depuis le départ du Père Le Nain, n'avait plus eu de beaux jours à Saint-Victor. Toujours triste et rêveur, il cherchait partout

(1) *Lettres de piété*, t. I, p. 231.

(2) Voir Baillet, *Vie de Godefroy Hermant.* (Amsterdam, 1717.) — M. Hermant a fait l'histoire de l'église de Beauvais (Manuscrit, Bibl. Imp., suppl. fr., nº 2674). Il a aussi laissé une histoire manuscrite du jansénisme. (Même Biblioth., fonds S.-Germ., nº 911.)

son ami, et il ne le trouvait pas, et rien ne pouvait combler le vide de son cœur. Ayant été ordonné prêtre, malgré ses résistances, le 25 octobre 1670, son chagrin et ses inquiétudes de conscience ne firent que s'accroître. Il écrivit à l'abbé de Rancé, qui ne manqua pas de lui conseiller une solitude plus profonde (1). Il eut quelque envie de se faire Chartreux ; enfin, il se décida à visiter la Trappe, pour voir si la vie qu'on y menait n'était pas au-dessus de ses forces. Il y avait près de douze ans qu'il était à Saint-Victor, et il n'en était pas sorti une seule fois, regardant son cloître comme son tombeau.

Il partit au mois de septembre 1673. En approchant de la Trappe, il fut frappé de tout ce qu'il vit. Les abords de ce monastère ne respirent que la solitude et le recueillement par sa situation et par le morne silence qui règne à l'entour. Il était dans une admiration continuelle; il se croyait dans un autre monde. On le laissa assez longtemps dans une salle d'attente pour lire et méditer à loisir les sentences qui y étaient écrites. Enfin, on le conduisit dans une pièce voisine, où il trouva une table dressée fort proprement. Alors, l'abbé de Rancé parut, salua les hôtes sans rien leur dire, leur donna à laver, fit la bénédiction de la table et se retira.

Après le repas, à peine était-il entré dans la chambre qu'on lui avait destinée, qu'on vint l'avertir que le Père abbé l'attendait à la bibliothèque, où on le conduisit. Tous d'eux s'embrassèrent avec toute la cordialité possible et entrèrent en conférence. Le chanoine de Saint-Victor ouvrit son cœur à l'homme de Dieu, lui demanda ses lumières et ses conseils. L'avis de l'abbé fut qu'il fallait se sauver des relâchements à tout prix. Le Père Gourdan le supplia de lui permettre de s'éprouver pendant huit ou dix jours à la Trappe, et, s'il pouvait en soutenir le régime, il demanderait à ses supérieurs la permission de s'y retirer (2). Dès le lendemain, il prit une cellule, et assista à tous les exercices. Il était accoutumé aux veilles; les Matines à minuit ne l'effrayèrent pas. Mais la dureté du lit, qui n'était qu'une paillasse piquée, et plus dure que les planches mêmes sur lesquelles elle était posée, lui parut insupportable. Il ne pouvait dormir un seul instant, et lorsqu'il se levait, il avait le corps brisé et disloqué de manière à ne pouvoir plus se soutenir (3).

Il se fit à la nourriture : il en fut quitte, la première fois, pour laisser sa portion après l'avoir goûtée, mais ensuite, il s'apprivoisa avec ces sortes de ragoût, et il en mangea comme les autres. Aux offices, il était extasié et

(1) *Vie du vén. P. Gourdan, chanoine rég. de Saint-Victor*, p. 26. (Paris, 1755, in-12.)
(2) Id., p. 30.
(3) Id., p. 33.

hors de lui-même. En entendant et en voyant les religieux, il croyait voir et entendre des anges (1).

Après cinq ou six jours, l'abbé l'envoya chercher et lui demanda comment il s'accommodait de ce nouveau genre de vie. « J'y suis déjà tout accoutumé, répondit-il; je suis enchanté de tout ce que je vois, mais Dieu m'exerce par des aridités étranges, et je me sens dans des ténèbres affreuses. » L'abbé crut que c'était une épreuve; il lui ordonna de persévérer encore quelques jours; mais ce fut avec les mêmes dégoûts (2). On lui permit de voir et d'entretenir celui qu'il aimait tant, celui dont l'absence avait fait si longtemps son tourment; on croyait qu'il ne résisterait pas aux tendres embrassements et à la voix si douce et si puissante de ce cher ami. On se trompa; Dieu voulait qu'il restât à Paris, où il devait sauver tant d'âmes. L'abbé de Rancé lui conseilla donc de retourner à Saint-Victor et d'y essayer une réforme. Le Père Gourdan lui demanda le secours de ses prières, l'embrassa et revint tout préoccupé de ce qu'il avait vu et entendu du saint Bernard de son siècle : ce sont les propres termes de l'historien de sa vie (3).

Toujours dans l'admiration des grands exemples de la Trappe, brûlant des ardeurs du zèle dont l'abbé de Rancé avait embrasé son cœur, peu de temps après son retour, il forma le projet de faire refleurir à Saint-Victor les règles primitives. On ne devait plus user de viande, de poisson et de vin; on reviendrait au silence, aux jeûnes et aux antiques mortifications. Cette ouverture fut mal accueillie de plusieurs de ses confrères; c'était, disait-on, le zèle outré d'un second abbé de Rancé; c'étaient les conséquences du voyage de la Trappe. Un certain nombre d'autres se rangèrent de son côté, et il y eut schisme dans la maison. On consulta l'archevêque de Paris, qui, à son tour, consulta la Sorbonne. On approuva le pieux dessein du Père Gourdan, qui s'efforça, dès lors, de renouveler sa Congrégation; mais ce ne fut pas sans de graves difficultés et de violents orages (4).

Il regardait toujours comme un malheur de n'avoir pu s'accoutumer à la Trappe; pour le réparer autant que possible, il voulut être associé à toutes les prières et à toutes les bonnes œuvres qui s'y faisaient. Il adressa pour cela une requête à l'abbé de Rancé et à ses religieux. Il demanda et obtint la même faveur à Septfons. « Voilà, disait-il, les deux ailes qui doivent m'élever de la terre et me faire prendre mon vol vers le ciel (5). »

(1) *Vie du Vén. P. Gourdan*, p. 34.
(2) *Ibid.*
(3) Id., p. 36.
(4) Id., p. 50 et 58.
(5) Id., p. 58.

Le Père Gourdan resta dévoué à l'abbé de Rancé, et ne fit jamais rien d'important sans recourir à ses conseils (1). Ce fut un modèle accompli de toutes les vertus cénobitiques. Pendant que son confrère Santeuil chantait les saints, lui les imitait. Il fit à Paris un bien immense. Les pécheurs, attirés par l'odeur de sa sainte vie, venaient à lui; il en convertit beaucoup et en envoya plusieurs à la Trappe. Les archevêques et les évêques, une foule d'autres grands personnages, le consultaient de tous les points du royaume (2).

Un jour, le roi vint le visiter, avec le duc de Villeroi; on était à Vêpres: on dit au portier d'avertir le Père Gourdan que le roi le demandait. Le portier ne se pressa pas et dit à M. de Villeroi que, quand ce serait le Pape, le Père Gourdan ne sortirait point de l'église, que l'office ne fût fini. Il fallut que le Père prieur et deux des plus anciens religieux quittassent le chœur pour saluer Sa Majesté à sa place. *Il a raison*, dit Louis XIV, *il sert un plus grand roi que moi!*

Le saint homme ne parut qu'à la fin des Vêpres. Le roi, en sa présence, prit un air gai et ouvert, lui fit plusieurs questions et s'entretint avec lui assez longtemps. Près de remonter en carrosse, il le pria de ne pas l'oublier devant Dieu. « Je lui demanderai, répondit-il, de faire de Votre Majesté un digne fils de saint Louis. » Depuis ce moment, le roi lui envoya, tous les ans, par son premier valet de chambre, son cierge bénit du jour de la Chandeleur (3).

Nous avons dit que ce ne fut qu'après beaucoup de temps et des peines inouïes, que le Père Gourdan avait pu ramener ses confrères à l'ancienne régularité. En l'an 1686, on lui faisait encore une opposition si violente, qu'il était incertain s'il ne quitterait pas l'Institut de Saint-Victor. Il consulta l'abbé de Rancé. Celui-ci, en pareil cas, avait toujours été d'avis qu'il fallait périr sur la brèche; mais les choses en étaient venues au point qu'il crut devoir lui conseiller de se retirer. « La difficulté, ajoutait-il, est de savoir en quel lieu il faut vous réfugier; car vous savez qu'il n'y a pas à choisir. Je ne saurais, en l'état où vous êtes, ne pas vous offrir notre maison, et ne vous pas témoigner que la joie la plus sensible que je puisse avoir au monde, serait de vous y voir, pourvu que ce fût l'esprit de Dieu qui vous y conduisît; car, en ce cas, vous y auriez toutes les facilités né-

(1) Id., p. 60. — Il n'y eut sur leur amitié qu'un léger nuage, à l'occasion d'un chanoine de Saint-Victor, nommé F. Gueston, qui s'était retiré à la Trappe en 1688.

(2) Voir sa *Vie*, p. 87 et 100. — L'infante d'Espagne, accompagnée de Mme de Ventadour, voulut le voir et l'entretenir de son salut. (P. 109.)

(3) P. 108 et 109.

cessaires, et l'Ange de Dieu qui vous tendrait la main, ne manquerait pas d'aplanir toutes les voies. »

L'abbé de Rancé se rappelait ce qui était arrivé une première fois au Père Gourdan à la Trappe, et il lui disait en finissant : « J'ai vu des gens d'oraison venir dans notre maison, après l'avoir longtemps désiré et avec ardeur, y devenir froids comme des glaçons, et être contraints de retourner dans leur premier état par le peu de goût qu'ils avaient pour celui-ci. J'en ai vu d'autres qui s'y sont engagés avec une plénitude de volonté, et qui ont passé toute leur carrière, sans qu'il se soit formé un seul nuage sur eux. C'est l'esprit de Dieu qui forme ces dispositions, et quand il souffle, le ciel est toujours serein (1). »

Ainsi, le Père Gourdan vit une seconde fois les portes de la Trappe s'ouvrir devant lui; mais il craignit d'éprouver un second échec, et il ne se décida pas. Le calme se fit peu à peu autour de lui. Ses prières et sa patience lui gagnèrent les cœurs de plusieurs de ses confrères, qui finirent par se ranger de son côté. S'il ne se crut pas assez fort pour être le religieux de l'abbé de Rancé, il fut assez sage pour rester à jamais son disciple dans la mesure où cela lui fut possible. C'est par lui que Saint-Victor se rattache à la Trappe.

Voici un nouvel exemple de la salutaire influence de cette sainte maison sur le monde monastique.

L'abbaye de Leime (2), de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1145, au diocèse de Cahors, était fameuse autant par ses richesses que par le grand nombre et la haute naissance de ses religieuses. C'était une de ces maisons mitigées où le monde était entré, non précisément avec ses passions et ses vices grossiers, mais ses belles manières, ses goûts frivoles, ses aises et ses délicatesses. L'abbesse, Mme de la Vieuville (3), était animée de bonnes intentions, mais elle marchait dans les voies qu'on lui avait montrées, c'est-à-dire hors de la règle antique et conséquemment dans le relâchement. La Providence permit qu'elle entendît parler par hasard du bref d'Alexandre VII. C'était déjà une chose bien étonnante que ce bref, reçu et promulgué dans le Chapitre général de 1667 par les premiers abbés de Cîteaux, qui s'étaient solennellement engagés à l'observer eux-mêmes et à le faire observer dans toutes les maisons de leur dépendance, n'y fût pas encore connu depuis sept ans (4).

(1) P. 60 et 64.
(2) *Lumen Dei*, ensuite *Eremus*, puis *Gratia Dei*, à huit lieues de Cahors. (*Gall. christ.*, t. I, p. 192; — *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 875.)
(3) C'est la 28e abbesse, d'après la liste trouvée dans la Biblioth. Colbert.
(4) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 401.

Mme de la Vieuville eut quelques inquiétudes de conscience au sujet de ce bref, et, comme ses supérieurs ordinaires le traitaient de bagatelle et refusaient de le lui communiquer, elle crut devoir recourir à l'abbé de Rancé, pour savoir à quoi il obligeait et ce qu'elle avait à faire. Il lui répondit le 10 mai :

« Puisque vous voulez, ma très Révérende Mère, que je vous dise sur cela mes pensées, j'estime que vous êtes obligée, en conscience, de faire garder en votre monastère le bref donné sous Alexandre VII; qu'il n'y a point de vie, dans la Commune-Observance, qui soit permise ni autorisée que celle qui y est prescrite; que tout ce qui se pratique hors de là n'est que corruption, et que tous ceux qui vivent dans l'inobservation de ses règlements ne sont point en voie de salut. Si vos confesseurs et vos visiteurs enseignent le contraire à vos filles, ils les séduisent, vous devez leur fermer les portes de votre maison et interrompre le cours de leurs fonctions; et si les premiers Pères les appuyaient et vous ordonnaient de suivre en cela leurs sentiments et leurs maximes, vous ne leur devez aucune obéissance. Quoique le bref affaiblisse l'austérité de la règle, on ne saurait pas dire qu'on ne puisse se sauver en l'observant, pourvu qu'on y joigne l'esprit et la piété qui est essentielle à la vie religieuse, et dont personne n'a le pouvoir de dispenser (1). »

Ainsi, les Mitigés, qui avaient reçu le bref à genoux et en le baisant, s'étaient contentés de profiter des adoucissements qu'il leur accordait, et ils n'en faisaient aucun cas pour tout ce qui les gênait ; il n'en était déjà plus question. L'abbé de Rancé, qui l'avait reçu avec respect, mais avec douleur et les réserves que nous avons dites, était seul à le défendre et à demander qu'il fût observé par ceux qui l'avaient sollicité contre lui avec tant d'ardeur et de persévérance.

Hélas! quand donc l'autorité reconnaîtra-t-elle que ses meilleurs amis ne sont pas ceux qui la flattent, la bercent et l'endorment sur le bord des abîmes, mais bien ceux qui lui disent la vérité, au risque de lui déplaire!

L'abbé de Rancé savait que les vœux et les désirs du Saint-Siége, étaient qu'on s'élevât au-delà de tous ces tempéraments, plutôt tolérés que permis, qu'on sortît des latitudes pour gravir le sentier taillé dans le roc, monter, monter toujours et se rapprocher des cieux. « Aussi, ajoutait-il, ce qui est fâcheux, c'est qu'il est malaisé d'acquérir et de conserver cette perfection intérieure, en vivant selon des pratiques qui ne sont point parfaites..... C'est ce qui m'oblige, ma Révérende Mère, de vous dire qu'il ne

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 406.

faut pas vous fixer à la simple observance de ce bref, à borner là toutes vos vues; mais lorsque vous l'aurez établi dans votre communauté, vous devez essayer de donner à vos filles des volontés plus étendues, et leur faire naître le désir de conformer leur vie à la vérité de leur règle, et de la garder en son exactitude et en la manière que nous l'avons reçue de Dieu par le ministère de ses saints (1). »

Cette lettre toucha et remua le cœur de Mme de la Vieuville : c'était un rayon de lumière qui lui venait des cieux. Elle ouvrit les yeux et résolut de réparer le passé. Elle commença par quitter le train et l'équipage d'une dame de qualité, et jusqu'aux marques de sa dignité d'abbesse, c'est-à-dire sa croix et son anneau d'or, qu'elle ne porta plus que dans les grandes cérémonies. Outre le vendredi et le samedi, elle fit servir sur sa table des aliments maigres les lundis et les mercredis, et déclara qu'elle voulait que le bref d'Alexandre VII fût littéralement observé dans sa maison.

Quand les religieuses virent qu'il fallait se lever la nuit, coucher avec leurs tuniques, c'est-à-dire presque tout habillées, renoncer aux lits mollets, porter la serge et faire abstinence quatre fois la semaine, et pendant tout l'Avent, la Septuagésime et le Carême, elles se soulevèrent contre leur abbesse. Peut-être se seraient-elles contentées de murmurer et de se plaindre si elle en fût restée là ; mais à ces pratiques elle en ajouta d'autres qui leur furent plus sensibles, parce qu'il s'agissait de rompre tous les commerces avec le dehors. On resserra les grilles : l'entrée du monastère, qui avait été libre jusqu'alors aux hommes et aux femmes du monde, leur fut interdite. Enfin, on alla au-devant de tout ce qui pouvait ou entretenir ou introduire le désordre (2). Alors ces filles jetèrent les hauts cris; les confesseurs prirent leur parti, et tous appelèrent à leur secours le Visiteur, pour les délivrer, disaient-ils, *de l'oppression où on les tenait sous un gouvernement si tyrannique.* En attendant, Mme de la Vieuville informa l'abbé de Rancé de tout ce qu'elle avait fait, lui demandant ses conseils pour ce qui lui restait encore à faire.

Il lui répondit qu'il la félicitait d'être du nombre de ces quelques âmes prédestinées qui ressentaient la grandeur des maux de l'Ordre de Cîteaux, qui s'en affligeaient et qui soupiraient après cette sainteté première, dont on pouvait dire qu'on ne voyait plus en aucun lieu ni traces, ni vestiges, mais qu'il la trouvait extrêmement à plaindre de ce qu'avec des vues si pures, des intentions si droites, elle pouvait si peu pour rétablir la régularité dans sa maison. « Le comble des maux, disait-il, et la marque la

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p, 406.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 876.

plus sensible que l'on puisse avoir de la colère de Dieu, est de voir que ceux qui doivent agir en son nom et par ses ordres, et dont l'unique devoir est de procurer sa gloire, d'éclairer les âmes et de les fortifier, se servent de leur autorité et de leur ministère pour leur inspirer, ou par ignorance ou par iniquité, des conduites qui déshonorent son nom et engagent leur conscience. C'est particulièrement dans ces rencontres, ma Révérende Mère, qu'une supérieure doit employer tout ce que Dieu lui a donné de lumières, de force et de vigilance pour résister aux mauvais conseils, et que, pour en empêcher les suites, il faut qu'elle parle, qu'elle élève sa voix, qu'elle fasse éclater ses plaintes, et qu'elle les porte partout où elle croit qu'elles peuvent être écoutées.

« Ce qui vous regarde personnellement, ma Révérende Mère, est de continuer à instruire vos Sœurs plus par vos exemples encore que par vos discours; de leur être autant supérieure par la régularité de votre vie que vous l'êtes par le rang et l'autorité que Dieu vous a donnée sur elles; de faire en sorte qu'elles voient et qu'elles apprennent dans toutes vos actions, comme dans un livre vivant, ce qu'il faut qu'elles évitent ou qu'elles embrassent. Je ne puis que je n'approuve que vous effaciez de votre cœur et de votre mémoire ce que votre naissance a pu vous donner d'avantages dans le monde; vous ne pouvez en retenir les marques extérieures sans blesser la simplicité de votre état et sans offenser Celui dont l'esprit, comme il l'a dit lui-même, ne repose que sur les humbles. Souvenez-vous en toutes rencontres que vous ne devez reconnaître de grandeur et de gloire sur la terre que celle d'être à Jésus-Christ et de le servir (1). »

Cependant arriva le Visiteur, qui ne manqua pas, comme on s'y attendait, de s'élever contre la conduite de l'abbesse. Il prétendit qu'elle n'avait pas le droit d'obliger ses filles à vivre autrement qu'on ne vivait dans le monastère, lorsqu'elles s'y étaient engagées. Il ajouta que le bref d'Alexandre VII n'était que pour ceux qui dans la suite entreraient dans l'Ordre, et non pour ceux qui y étaient déjà; qu'il n'y avait point d'autorité sur la terre, qui pût contraindre des personnes d'en faire plus qu'elles n'avaient promis, au moment de leur engagement; et pour effacer de leur esprit toute idée de réforme, il leur interdit la lecture du livre intitulé : *Premier esprit de Cîteaux* (2), assurant qu'il avait été condamné par un Chapitre général; ce qui était faux.

Mais la généreuse abbesse n'eut pas plus tôt entendu ce discours, qu'elle fit fermer ses grilles et défendit à ses religieuses de parler à un homme

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 402.

(2) Par Dom Julien Paris, abbé de Foucarmont, l'auteur du *Nomasticon cisterciense*, in-folio, 1665.

qui avait de si étranges maximes. Outré de cet affront, il voulut continuer sa visite et pénétrer dans l'enceinte du monastère : l'abbesse protesta que tant qu'elle vivrait, elle ne souffrirait jamais que le loup entrât dans la bergerie, et tint ferme à ne pas lui ouvrir les portes. Alors une sentence d'excommunication fut lancée contre elle et ses adhérents, avec de grandes menaces. On en appela à M. de Cîteaux, qui, tout hostile qu'il était, crut devoir la lever. Pour donner, néanmoins, quelque satisfaction au Visiteur, il ordonna que l'abbesse lui ouvrirait les portes de clôture, afin qu'il pût continuer sa visite. Elle maintint son refus, et résolut de secouer le joug d'un Ordre qui formait de si grandes oppositions à son salut et à celui de ses religieuses, pour s'établir sous la juridiction et dans la dépendance de son évêque (1).

Avant d'en venir à cette extrémité, elle voulut avoir l'avis de l'abbé de Rancé. Jamais celui-ci ne se trouva dans une position plus délicate. Il ressemblait au nautonier lancé sur sa nacelle entre deux écueils. Avec la continuation du régime de Cîteaux, il entrevoyait la continuation des désordres, la perte des âmes, la ruine d'un grand monastère. Secouer l'autorité de l'abbé de Cîteaux pour se placer sous celle de l'évêque diocésain, c'était un parti très hardi, très orageux, mais qui n'était pas sans précédents (2), et hors duquel il n'y avait pas de moyen de salut. L'abbé de Rancé n'était pas homme à pactiser ni avec sa conscience ni avec la peur, il marchait droit devant lui, quels que fussent les obstacles. Il répondit :

« Dieu vous a soumise aux supérieurs de l'Ordre pour votre sanctification ; ils doivent vous tenir lieu de pères, de médecins et de pasteurs. Mais si, au lieu de vous donner la naissance spirituelle, de guérir vos maladies et de vous nourrir des vérités saintes, ils ruinent la vie et la santé de vos âmes, ils augmentent vos maux et détruisent en vous, ou par eux-mêmes ou par ceux à qui ils confient leur autorité (les visiteurs et les confesseurs), ce qu'ils devraient édifier, ils cessent d'être vos supérieurs, ils perdent à votre égard le pouvoir dont ils font un si mauvais usage ; vous ne devez plus leur rendre une obéissance qui ne peut subsister avec celle que vous devez à Dieu, et vous êtes dans le droit et même dans l'obligation de chercher sous une autre autorité les moyens de travailler à votre salut, puisqu'il est impossible de le faire sous leur conduite.

« Le mal étant venu à cette extrémité et ne pouvant même avoir des suites plus fâcheuses, on ne doit pas douter que vous n'ayez de très justes

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 884.
(2) Voir la lettre VII[e] de saint Bernard, *ad Adam monachum*.

raisons de vous soustraire à la juridiction de l'Ordre, et de vous mettre sous celle de l'Ordinaire. C'est un dessein qui trouvera des difficultés considérables dans son exécution; cependant, il se peut faire qu'elles ne seront pas insurmontables, et je suis même persuadé que celui que Dieu vous a donné pour évêque a trop de vertu, de zèle et de charité pour ne pas contribuer de tout ce qui dépendra de lui pour le faire réussir. » L'évêque de Cahors était alors Nicolas Sevin, prélat selon le cœur de Dieu, formé à l'école du vénérable Alain de Solminihac (1).

C'est le parti qu'aurait infailliblement pris Mme de la Vieuville, si l'abbé de Cîteaux, voyant son inflexible fermeté, et craignant que sa maison ne lui échappât, ne lui eût accordé tout ce qu'elle souhaitait, particulièrement d'autres confesseurs et un autre Visiteur. Affranchie alors de toute entrave, elle donna un libre cours à son zèle, embrassa la Réforme et fut suivie d'une partie de ses religieuses. Les autres, dont la ferveur n'alla pas si loin, furent au moins obligées de vivre selon le bref d'Alexandre VII. Ce fut à sa prière que l'abbé de Rancé, qui ne savait refuser aucun service lorsqu'il s'agissait de sauver des âmes, consentit à traduire en français le livre des *Us de Cîteaux*, pour lui servir de règle dans l'administration de son monastère, qui, depuis cette époque, fut l'édification de toute la province (2).

Mme de la Vieuville mérite d'être placée à côté de toutes ces femmes fortes du XVIIe siècle, Mmes de Miramion (3), de Clermont de Montglat (4), de Bellefonds (5), de Marie de Bretagne (6), de Choiseul-Praslin (7), et de tant d'autres, qui ont été la gloire de leur sexe, de l'Église et de l'état monastique.

Ce fut encore par l'intermédiaire de l'abbé de Rancé que la Réforme se maintint dans les abbayes du Pin (8) (sous l'abbé Pierre Gauthier), de Champagne (9) (sous l'abbé Henri d'Estampes de Valençay) et de Chaloché (10) (sous l'abbé Diard d'Ailleville), lorsqu'elle était sur le point d'y être renversée; mais, aussi, qui pourrait dire tous les obstacles qu'il rencontra sur sa route et qu'il eut à briser? Si nous avons désormais, hélas!

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 886.
(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 407.
(3) Fondatrice du Refuge, etc.
(4) Prieure du Gif.
(5) Prieure des Carmélites, la tante du maréchal de Bellefonds.
(6) Abbesse de Malnoue, et sœur de la défunte duchesse de Montbazon.
(7) Abbesse du Sauvoir.
(8) Fondée en 1120, filiation de Pontigny, diocèse de Poitiers.
(9) Nous en avons parlé plus haut.
(10) Diocèse d'Angers. (Voir Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV, p. 724.)

trop souvent, de grands scandales à raconter, nous aurons des vertus plus grandes encore à leur opposer : c'est à travers cet antagonisme, cette lutte des passions et du devoir que se dégage et apparaît le plan divin où tout, même le mal, converge au salut éternel des élus : la Providence, alors, faisant, en quelque sorte, jaillir la vie du sein de la mort.

CHAPITRE V

L'abbé de Rancé publie, sous le titre d'Eclaircissements, un éloquent Mémoire pour être présenté aux Commissaires nommés par le roi; mort de Dom Benoît Deschamps (1674).

Les affaires des Réformés allaient très lentement : l'abbé de Cîteaux cherchait des appuis et des protections partout, et ne se hâtait pas de comparaître. A la fin de février, il reçut l'ordre, de la part de M. de Fieubet, d'avoir à lui remettre par écrit ses moyens de défense. Dès le 5 de ce mois, les abbés de l'Étroite-Observance, par l'intermédiaire de l'abbé Du Pin, Pierre Gauthier, leur procureur, avaient présenté leurs pièces au Grand-Conseil, avec une requête par laquelle ils demandaient de nouveau : *Qu'il plût à Sa Majesté leur adjuger les fins et conclusions par eux prises dans leurs instances* (1).

L'abbé de Rancé fut chargé de défendre son Observance, et il rédigea un savant et éloquent Mémoire qui fut remis à MM. les juges (2).

Il écrivait, dans le courant d'avril de cette année, à un de ses amis : « J'ai bien de la joie, Monsieur, que vous donniez votre approbation à la

(1) « En conséquence, les recevoir opposans et appelans comme d'abus de l'exécution du bref du pape Clément X, en date du 22 avril 1672, et déclarer que ledit bref a été subrepticement et obrepticement obtenu, nullement et abusivement reçu, et exécuté dans l'assemblée tenue à Cîteaux le 16 mai 1672, laquelle serait aussi déclarée nulle, abusive, ensemble toutes les ordonnances, commissions, vicariats et autres actes qui y ont été faits, et ordonner qu'il serait convoqué au plus tôt un Chapitre général pour être tenu à la manière prescrite par le bref du pape Alexandre VII du 19 avril 1666; ce faisant, les abbés de l'Etroite-Observance seraient maintenus en possession du droit qu'ils ont d'avoir dix abbés définiteurs au Chapitre général, lesquels, avec les cinq premiers abbés, choisiraient deux visiteurs des monastères réformés. » (Archives de la Côte-d'Or, papiers de Cîteaux, procédures.)

(2) *Eclaircissements sur l'état présent de l'Ordre de Cîteaux,* par le R. P. abbé de la Trappe. (Pièce très rare, qui ne se trouve que dans le *Recueil de lettres et pièces du R. P. abbé de la Trappe,* in-12, Biblioth. de Septfons, 67 pages.)

Requête et aux *Éclaircissements.* J'ai cru que Dieu demandait de moi que je fisse ces pas-là pour sa gloire et la conservation de notre Observance (1). » Il revient souvent, dans sa correspondance, sur ces *Éclaircissements*, pour répondre, soit à ses partisans qui l'en félicitaient, soit à ses adversaires qui l'en blâmaient. Mais quel était ce nouvel ouvrage? en quoi consistait-il? était-ce un livre proprement dit, ou simplement une dissertation ? Il nous a paru très important de le faire connaître, afin de pouvoir suivre dans toutes ses phases le grand procès des deux Observances. Après l'avoir demandé en vain aux historiens et à plusieurs grandes bibliothèques, nous avons eu assez de chance pour le trouver, comme par hasard, à l'abbaye de Septfons.

Cette pièce, qui a été imprimée, mais à un assez petit nombre d'exemplaires, n'était d'abord destinée qu'aux commissaires nommés par le roi; il y en eut bientôt plusieurs copies manuscrites. C'est un commentaire explicatif de la Requête; elle la complète. On y révèle plus au long et avec plus de force les dangers imminents de la Réforme; on y indique plus clairement les moyens de la sauver.

« Je veux, dit Montaigne, des discours qui donnent la première charge dès le début; je cherche des raisons bonnes et fermes d'arrivée. » Montaigne a raison; c'est ce qu'a fait l'abbé de Rancé. Il débute en retraçant, avec les plus sombres couleurs, le tableau de la décadence de l'Ordre de Cîteaux, qui est tombé, de chute en chute, au fond de l'abîme. A ce grand corps gisant, il oppose l'Étroite-Observance, instituée il y a cinquante ans, pleine de vie, grandissant rapidement dans l'esprit et les pratiques des premiers fondateurs, se conservant malgré les attaques de ses ennemis, et formant présentement, dans soixante maisons d'hommes et dix de femmes, une austère et imposante congrégation. Il lui était facile, ensuite, de montrer qu'il n'y avait rien de plus digne de la piété du roi, qui est sur la terre le protecteur des intérêts et de la gloire de son Église, que de ne pas permettre qu'on abolît une pareille œuvre.

Les moyens de la conserver peuvent être réduits à trois, sans lesquels il est impossible qu'elle subsiste.

On voulait d'abord lui enlever le droit qu'elle avait toujours eu d'être inspectée et gouvernée par des supérieurs pris dans son sein, sous le nom de Visiteurs ou de Vicaires généraux. L'abbé de Rancé démontre qu'elle doit être maintenue en possession de ce droit.

Un supérieur ne peut remplir ses obligations que par l'instruction et

(1) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé*, t. II, p. 304.

par l'exemple. Or, pour instruire, il faut une connaissance profonde et étendue de l'Observance que l'on conduit. Il faut en pénétrer le fond, en connaître la discipline, en savoir toutes les pratiques. Et peut-on croire qu'un supérieur ait sur cela toutes les lumières nécessaires, si, au lieu d'avoir été formé à l'austère école, où l'on apprend à vivre selon toute la rigueur des règles, il a été nourri dans des monastères relâchés, où l'on fait profession de les ignorer et même d'avoir des maximes qui leur sont toutes contraires?

Mais quand il saurait tout ce qu'il faut qu'il sache, y a-t-il apparence qu'il puisse enseigner aux autres des choses entièrement opposées à celles qu'il pratique? qu'il défende ce qu'il fait lui-même et qu'il fera toute sa vie? Quand il sera contraint d'exhorter et d'élever aux choses difficiles et parfaites, le fera-t-il de bonne foi, avec cette vigueur et cette force qui partent de la plénitude du cœur, et sans lesquelles on ne persuade jamais?

Il faut qu'un supérieur estime l'Observance qu'il gouverne. Or, un supérieur relâché n'estime pas ordinairement une Observance réformée; puisqu'il lui en préfère une autre qui non seulement lui est inférieure, mais qui en est comme l'affaiblissement et la destruction. De penser à l'étendre, il n'a garde de le faire; puisqu'il semble que son augmentation soit la diminution de la sienne. De la maintenir en elle-même ou de la rendre plus parfaite qu'elle n'est pas, peut-on croire qu'il le veuille ou s'y applique, puisque l'élévation et l'honneur de cette Observance étroite sont comme la confusion et l'abaissement de la mitigation qu'il professe?

Ce supérieur n'aurait point un cœur de père pour ceux qu'il serait chargé de diriger; car, toute leur vie n'étant qu'une tacite et perpétuelle répréhension de la sienne, il les verrait comme des censeurs et des adversaires, plutôt que comme des frères ou des enfants.

Outre cela, un pasteur doit être l'exemplaire de son troupeau, *forma gregis*, selon l'apôtre saint Paul. Or, un supérieur relâché au milieu de religieux réformés, sera pour eux, par un affreux renversement, un sujet perpétuel de tentation et de scandale. Non seulement il excitera en eux de continuels désirs contraires à la pureté de leur Institut, mais même il est certain que son autorité et son exemple finiront par les entraîner dans les voies de la mitigation et de la mollesse.

« Ça été, disait l'abbé de Rancé, pour remédier à ces maux qui lui ont paru très considérables, et pour empêcher que les hommes ne ruinassent les desseins de Dieu et ne dissipassent ses œuvres, que l'Église, qui veille sur les besoins de ses enfants avec des yeux qui ne se ferment jamais, a établi tant de congrégations séparées, auxquelles elle a donné des supé-

rieurs immédiats et ordinaires. Et si elle a laissé des religieux réformés sous des supérieurs généraux qui ne l'étaient pas, ce n'a été qu'avec des conditions et des réserves qui leur ont ôté tous les moyens de leur nuire. »

L'abbé de Rancé voulait, en outre, que non seulement les supérieurs fussent de l'Observance et en fissent profession, mais que ce fût l'Observance elle-même qui les choisît. La raison en est toute claire : car, supposez, ce qui se rencontre toujours, qu'il y ait très peu de religieux propres à conduire les autres, que la conservation ou la ruine des maisons les plus florissantes et les plus saintes, dépende des bonnes ou des mauvaises qualités des supérieurs, il n'y a rien de plus nécessaire que d'apporter un discernement exact dans le choix que l'on en fait. Or, il n'est pas possible que ceux qui ne sont pas de l'Observance réformée, qui ne savent pas ce qui lui est propre et ce qui lui convient, qui n'ont ni estime ni affection pour elle, qui sont indifférents sur ce qui la concerne, choisissent, avec autant d'attention, autant de soin et de scrupule qu'il en faudrait, les sujets les plus dignes et les plus capables de s'acquitter de ces sortes d'emplois.

Ensuite, comme une réforme fait toujours peine à ceux qui n'ont pas le courage d'en être, il n'y a pas lieu de douter, quand il s'agira de lui élire des supérieurs, que les Mitigés ne préfèrent ceux qu'ils croiront les plus disposés à favoriser leurs desseins, c'est-à-dire à réduire la Réforme au niveau de la mitigation qu'ils professent, en affaiblissant la discipline et la régularité.

C'est pourquoi, toutes les fois que des Observances étroites se sont établies dans des Ordres relâchés, l'Église a voulu qu'elles eussent le droit d'élire leurs supérieurs ordinaires. Et il est évident que ça été dans ce but qu'Alexandre VII a ordonné, dans son bref, que dix Définiteurs de la Réforme de Cîteaux en choisiraient, avec les cinq premiers Pères de l'Ordre, les Visiteurs et les supérieurs; parce que le nombre de dix emportant celui de cinq, les Pères réformés devaient être nécessairement les maîtres de l'élection. Ces preuves étaient décisives, nous ne voyons pas ce qu'il était possible d'y répondre. Il y en avait qui étaient accablantes, et devant lesquelles on ne pouvait que baisser la tête et se taire.

« Pour savoir, dit l'abbé de Rancé, s'il est expédient pour la conservation de l'Étroite-Observance qu'elle soit gouvernée par les premiers Pères de l'Ordre, il n'y a qu'à voir l'état auquel se trouve la Commune-Observance, sur laquelle ils exercent une juridiction pleine et entière. Ce ne serait pas une conséquence juste de dire : ce supérieur conduit avec succès une Observance mitigée, donc il gouvernera utilement cette

réforme; mais c'en est une infaillible de dire : ce supérieur, qui ne réussit point dans le gouvernement de sa propre Observance, ne sera pas plus heureux dans la conduite d'une Observance étrangère, et si, vivant dans la mitigation, il est incapable de conduire une Observance mitigée, il le sera bien davantage de gouverner une Réforme.

« C'est par ce principe qu'un homme sage ne donnera jamais l'administration de son bien, ni le soin de ses affaires, à quelqu'un qui aura ruiné les siennes propres et détruit sa maison. »

Il prouvait ensuite péremptoirement qu'on ne pouvait, sans l'injustice la plus criante, enlever à la Réforme le droit d'avoir ses assemblées particulières, sans lequelles il n'était pas possible à ses membres de s'entendre, de se concerter et de se maintenir dans l'uniformité des mêmes règles.

Il pensait que MM. les commissaires, après avoir réfléchi sur toutes ces raisons, seraient convaincus qu'il était du service de Dieu, de l'édification de l'Église, du bien de l'Ordre de Cîteaux, de la gloire même de la France, de maintenir l'Étroite-Observance, et que les trois moyens qu'il avait proposés étaient seuls capables d'en empêcher la ruine.

« Il n'y a point d'apparence, disait-il, que des hommes si justes, qui ne voudraient pour rien du monde faire aucun tort à personne, s'il s'agissait des biens, des intérêts et des fortunes temporelles, voulussent prendre une décision qui les chargeât, au jugement de Jésus-Christ, de la perte de tant d'âmes, dont le salut est visiblement attaché à la conservation de la Réforme. »

Nous avons remarqué dans presque tout ce que nous avons déjà lu de l'abbé de Rancé, beaucoup d'entrain, de vivacité, de feu et, comme disait Cicéron, un mouvement continuel de l'âme, *motus animæ continuus.* Dans les *Éclaircissements sur l'état présent de l'Ordre de Cîteaux* se révèle un nouveau talent : celui d'une discussion calme et rapide, modérée et forte, raisonnée et éloquente, savante avec les grâces et la facilité du style. Cette pièce rappelle, quoique de loin, il est vrai, les Mémoires de Pellisson, pour le surintendant Foucquet.

« Nous avons cédé, disait-il en finissant, aux pressants mouvements de notre conscience et, par-dessus tout, à la volonté de Dieu; nous attendons avec confiance ce qu'il lui plaira d'ordonner dans la plus importante affaire que nous puissions avoir dans ce monde. Et quoique nous espérons qu'il empêchera la destruction de son œuvre, qu'il dissipera les conseils de ceux qui l'attaquent depuis tant de temps, qu'il inspirera des pensées de paix et de bénédiction à ceux que la bonté du roi a chargés de trouver les

moyens de la conserver, nous ne laisserons pas d'être dans une disposition sincère de nous soumettre à tous les événements.

« Nous savons que les entreprises les plus saintes sont souvent rejetées de Dieu, ou parce que les hommes ne les traitent pas avec la pureté nécessaire, ou que le monde ne mérite pas qu'elles réussissent, ou bien que, par un dessein de miséricorde et de justice, il prive ceux qu'il aime davantage des consolations qu'ils s'en étaient promises, punissant ainsi ce qui peut avoir été de moins réglé dans leurs désirs et leurs conduites. Dans tous les cas, ses ordres doivent être reçus avec un respect et une soumission égale; puisque étant, comme dit saint Augustin, également Père dans tous les temps, il peut, comme il lui plaît, faire sentir à ses enfants des effets de sa rigueur, ou leur donner des marques de sa tendresse. »

Cette fin, cette conclusion était d'un véritable chrétien, qui voit, par-dessus les tribunaux de la terre, le tribunal du Ciel, et, par-delà les jugements des hommes, les jugements de Dieu; qui n'envisage, dans toutes les choses d'ici-bas, que la main toujours bonne et toujours paternelle de la Providence, qu'il faut adorer et bénir jusque dans ses coups.

On retrouvait à la Trappe ces moines de vieille souche, dont toute la vie consistait à rompre d'avance les liens terrestres, à s'habituer à mourir; c'est-à-dire, à regarder la mort en face, à se familiariser avec elle, à envisager son heure et son jour comme l'heure de la délivrance, comme l'aurore du jour de la fête éternelle; enfin, à la désirer, ainsi que saint Paul, pour être avec Jésus-Christ. Nous en avons un exemple dans le frère Benoît, nommé dans le monde Benoît Deschamps, gentilhomme de Rouen, qui, depuis six ans, vivait en véritable prédestiné.

Vers le Carême de cette année, il fut atteint d'une toux très violente, avec une fluxion de la poitrine. Quelques jours après Pâques, son mal s'étant considérablement aggravé, l'abbé de Rancé le fit conduire à l'infirmerie. La fièvre redoubla aussitôt; ses jambes enflèrent, la toux augmenta, les efforts qu'il faisait lui déchiraient la poitrine. Cependant il couchait toujours sur une paillasse, avec un simple drap de serge et une chemise de laine. Il était debout dès les quatre heures du matin, en habit régulier, récitant son office, ne prenant pour toute nourriture, à la table de l'infirmerie, qu'un œuf frais avec un peu de lait, encore était-ce avec un grand dégoût et une vive douleur, sa gorge étant ulcérée par la violence de la toux et l'âcreté de l'humeur qu'il jetait incessamment par la bouche.

Comme il avait une adresse particulière, et qu'il n'y avait rien ou

presque rien qu'il ne fît de ses mains, trois semaines avant de mourir, il dit au Père abbé qu'étant un peu de tous les métiers, il avait l'habitude de faire quantité de choses pour l'utilité du monastère, et que, quand il serait mort, ce serait un grand embarras de chercher des artisans bien loin, et un grand inconvénient de les introduire dans l'intérieur de la maison; que, s'il le voulait, il apprendrait à un des frères les divers ouvrages dont il se mêlait. Le Père abbé y ayant consenti, il enseigna à un religieux, en moins de quinze jours, à couper le verre, à faire des vitres, des lettres de cuivre, des ceintures, des ustensiles de ferblanterie et beaucoup d'autres choses que les ouvriers ordinaires n'apprendraient pas en huit ou dix mois. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que, nonobstant sa faiblesse et ses douleurs, il s'acquitta de cela avec tant de douceur, de patience, de présence et de liberté d'esprit, qu'il semblait qu'il eût perdu tout le sentiment de ses maux.

Comme l'on craignait que les grands efforts qu'il faisait le jour et la nuit, joints à son extrême épuisement, ne l'emportassent subitement, on lui donna le saint Viatique, qu'il reçut avec beaucoup de foi et de consolation, à genoux, revêtu de ses habits réguliers, et soutenu par deux religieux. Il était si faible, qu'il tomba en défaillance aussitôt après. Cependant le moment de sa mort s'éloignant, contre toutes ses espérances, il demanda qu'on le conduisît à l'église les jours de fête et de dimanche, pour assister à la messe et y communier. La dernière fois qu'il y alla, les forces venant à lui manquer, il s'évanouit deux ou trois fois dans les cloîtres.

L'abbé de Rancé, l'entretenant de son état et de l'éternité de Dieu qui s'approchait, lui demanda quelles étaient ses dispositions, et dans quels sentiments il l'attendait? Il lui répondit ces mêmes paroles : « Je regarde le jour de ma mort comme un jour de fête et de noce : je ne tiens plus par rien à aucune des choses du monde; et je ne puis mieux exprimer le dénûment dans lequel je me trouve, qu'en vous disant que je suis comme une feuille que le vent enlève de dessus la terre....... Je ne désire que la mort. A quoi pensent les hommes de ne la pas désirer à tous les instants? Quelle joie, mon Père, lorsque je pense que je vais me rafraîchir dans les eaux vives des sources éternelles! »

Deux jours après, il se trouva saisi d'une douleur d'entrailles si vive, qu'étant tombé dans d'affreuses convulsions, sans toutefois perdre la connaissance et la parole, il ne douta point que ce ne fût l'heure de sa délivrance. Le Père abbé le vint trouver aussitôt, et lui ayant dit : « Est-ce donc tout de bon, mon Père, que vous voulez nous quitter pour aller avec Jésus-Christ? » Il lui répondit en ces termes, dans un tressail-

lement de joie et avec une sérénité calme qui contrastait avec la violence de ses convulsions : « Quelle consolation, mon Père, quelle bénédiction de mourir entre la fête de la Sainte-Vierge et celle de notre Père saint Bernard!..... quelle protection! Béni soit Dieu à jamais! » Ce qu'il dit par trois fois. Le Père abbé lui répéta : « C'est donc avec joie que vous y allez? — Oui, de tout mon cœur, lui répondit-il. »

Comme l'on crut que sa dernière heure approchait, on le mit sur la paille et sur la cendre, pour y attendre le jugement de Jésus-Christ. Il s'y vit avec bonheur, et donna par des paroles entrecoupées, mais intelligibles, des marques de joie et de consolation, en présence de toute la communauté qui l'assistait dans cet état.

On fit les prières accoutumées pour les mourants; mais les convulsions ayant cessé, et ses forces étant un peu revenues, le Père abbé lui dit : « que ce n'était pas encore pour cette fois; que l'heure était différée, et que le temps de Dieu n'était pas encore arrivé. » Avant qu'on le levât de dessus la paille où il était étendu, il se tourna vers le Père abbé et, d'un visage serein, lui dit : « La volonté de Dieu soit faite. »

Il vécut encore trois jours, attendant avec impatience le moment du départ. Le désir qu'il en témoignait était tel, que le Père abbé fut contraint de lui dire plusieurs fois qu'il était défendu de vouloir prévenir d'une seule minute l'heure de la Providence; qu'il fallait l'attendre en paix, et mourir comme Moïse, par l'ordre de Dieu, *jubente Deo*.

Le Père abbé lui demanda un jour s'il connaissait bien la grandeur du péché? Il lui répondit les yeux baissés, en soupirant, avec des expressions qui marquaient la profondeur de l'esprit qui le faisait parler : « Hélas! je ne la connais point; mais, quand je vois dans l'Écriture et les Prophètes que Dieu s'attribue à lui seul la puissance de pardonner les péchés, il faut que le péché soit un étrange désordre. Je suis bien éloigné d'être comme un saint Siméon, un saint Abraham, un saint Éphrem, qui étaient incessamment pénétrés de la vue de leurs péchés; cependant je sais et je crois, par la foi et par l'Écriture, que le péché est un abîme infini. » Ces paroles furent prononcées avec un accent si touchant et si pénétrant, qu'elles percèrent le cœur de quatre ou cinq religieux qui les entendirent.

Il passa la journée, jusqu'à sept heures du soir, dans une grande paix et sans douleur, parlant de Dieu avec une entière liberté. Comme la peau était entamée sur le dos en plusieurs endroits, et que la chemise de serge qu'il portait s'était collée aux plaies, il consentit qu'on le retournât une fois ou deux; mais, vers la fin de la journée, le frère infirmier voulant

encore le soulager, il lui dit : « Mon frère, laissez-moi; vous me mettez trop à mon aise. »

Le Père abbé ayant fait apporter un peu de lait, la seule nourriture dont il pouvait user, il lui dit en souriant : « Vous voulez donc, mon Père, prolonger encore ma vie, et vous ne voulez pas que je meure le jour de Saint-Bernard ! »

Comme il sentait que le froid gagnait insensiblement les parties de son corps, et qu'il savait que c'était une marque prochaine de l'extinction entière de la chaleur naturelle, il disait « que ce lui était un rafraîchissement agréable. »

Le Père abbé l'ayant quitté pour aller dire Complies, il le fit rappeler à l'instant même, parce qu'il sentit qu'il allait entrer en agonie. Aussitôt qu'il le vit, il lui dit : « Mon Père, mes yeux s'obscurcissent; c'en est fait, et me voici dans ma première défaillance. » Le Père abbé lui ayant demandé s'il ne voulait pas mourir sur la croix et sur la cendre : « Hélas! répondit-il, de tout mon cœur. » Il perdit la parole en disant cela; au moins, il ne dit plus rien d'intelligible que le nom de Jésus qu'il prononçait quelquefois.

On le porta sur la paille étendue dans la chambre. Il y fut environ quatre heures avant de mourir, serrant de temps en temps la main au Père abbé, pour lui témoigner qu'il conservait toujours sa connaissance. Il jeta un instant les yeux deçà et delà avec quelque égarement, et les tourna d'une manière assez rude. Le Père abbé, s'étant levé, prit de l'eau bénite, et l'ayant jetée sur l'endroit où il avait le regard fixé, en disant ces paroles : « *Que Dieu se lève, et que ses ennemis soient dissipés!* » son visage se rassura. Il baisa la croix plusieurs fois; et, n'ayant plus la force de la prendre, on remarqua qu'il avança la tête pour l'adorer, toutes les fois qu'elle lui fut présentée.

Il eut une grande oppression et un râlement pendant une demi-heure. Enfin, toutes les agitations cessant, on le vit calme, paisible, et il rendit le dernier soupir avec tant de paix, que ceux qui le regardaient eurent peine à s'en apercevoir.

Il mourut vers les onze heures du soir, le jour de la fête de Saint-Bernard, selon son désir. Le Père abbé étant venu prier près du corps, vers les sept heures du matin, s'aperçut qu'on avait laissé les yeux à demi ouverts, il les abaissa et les ferma avec la même facilité que s'il eût été en vie. Son corps demeura flexible et pliable comme celui d'un homme qui dort. Le lendemain, vers les dix heures, on l'enterra dans le cimetière, hors de l'église, derrière l'autel de Saint-Bernard. Lorsqu'on eut

tiré le corps de dessus le brancard, quatre religieux le soutenant sur des nappes, il se plia par la moité et tomba dans la fosse, les jambes sous le corps, comme seraient celles d'un homme évanoui qui aurait fait une chute. Le Père abbé se jeta dans la fosse pour l'accommoder, et lui ayant pris les jambes, il les tira et les disposa en la manière qu'il lui plut, sans y trouver ni raideur, ni résistance (1).

L'abbé de Rancé voulait tout faire : placer l'âme dans le Ciel, coucher le corps dans son lit de terre, comme une mère couche son enfant dans son berceau. Qu'est-ce, en effet, qu'une tombe chrétienne? Un berceau où dort l'enfant de Dieu, en attendant le réveil!

CHAPITRE VI

L'abbé de Rancé fait, malgré lui, trois voyages à Paris pour les affaires de la Réforme; les Mitigés imaginent un moyen qni leur réussit (1674-1675).

Il y avait déjà plus d'un an que les commissaires étaient nommés par Sa Majesté. Les ennemis de l'Étroite-Observance, par leurs sourdes menées et leurs intrigues, avaient toujours réussi à éloigner une solution qu'ils redoutaient. Ce temps fut employé à répandre de tout côté, et même jusqu'à Rome, des libelles diffamatoires contre l'abbé de Rancé, afin de prévenir et le monde et les juges contre lui (2). Les duchesses de Guise et de Longueville, M. le premier président et beaucoup d'autres personnes distinguées se plaignirent hautement des attaques injustes auxquelles ce saint homme était en butte, et surtout des délais sans raison et sans fin du Grand-Conseil. Alors, M. de Fieubet fit dire aux abbés de l'Étroite-Observance que leur affaire serait jugée incessamment. Ils écrivirent donc, vers la fin d'octobre, à l'abbé de Rancé de se rendre à Paris, où sa présence leur semblait nécessaire. Il refusa d'abord, alléguant sa santé, sa répugnance et les besoins spirituels de son monastère. Ces Messieurs virent bien qu'on ne vaincrait pas facilement sa résistance; ils s'adressèrent à Mgr l'évêque de Séez (3), pour le prier de s'interposer, et, s'il le fallait, d'user de son autorité. L'abbé de Rancé répondit :

(1) *Relation de la mort des religieux de la Trappe*, Paris, Michallet, 1702, p. 3 et 22.
(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 408.
(3) C'était Mgr Forcoal, qui avait succédé, en 1670, à Mgr François Rouxel de Médavy, de la maison de Grancey.

« Il n'y a personne, Monseigneur, aux ordres et aux sentiments de qui je rende jamais une obéissance plus prompte et plus ponctuelle qu'aux vôtres; mais permettez-moi de vous dire que, quoique Dieu m'ait donné jusqu'ici assez de force pour ne manquer à aucune des régularités auxquelles je suis obligé, je ne laisse point d'être incommodé d'une chaleur qui ne me quitte point et qui, dans les moindres mouvements extraordinaires, devient une fièvre toute formée.

« Outre cela, il y a un de nos Frères qui depuis deux mois est aux portes de la mort. Bien que Dieu lui ait donné toutes les dispositions que je lui pouvais souhaiter dans cet état, l'instant de la mort est assurément celui des plus grandes tentations, et je vous avoue que pour le quitter dans cette extrémité-là, il faudrait me faire une violence que j'aurais peine à supporter. Dieu, qui me l'a confié et qui l'a mis dans mes mains, veut, ce me semble, que je le remette dans les siennes, et, à moins que d'en recevoir les derniers soupirs et de lui fermer les yeux, je ne croirais pas pouvoir rendre à Dieu le compte qu'il m'en demandera.....

« J'ai une troisième difficulté, Monseigneur, qu'il faut encore que je vous dise; c'est que ma santé, qui n'est pas maintenant si vigoureuse qu'elle a été, m'empêche de pouvoir faire à pied les visites et les sollicitations qui seraient nécessaires. D'user d'une manière d'aller plus commode, cela ne conviendrait point à la simplicité de mon état, et il n'y a point d'apparence que j'approuvasse par mon exemple, ce que j'ai toujours estimé condamnable dans les personnes de ma profession. Quand un religieux ne peut plus aller par le monde selon cette pauvreté qui lui est si essentielle, Dieu ne veut de lui autre chose, sinon qu'il demeure enfermé dans son cloître, qu'il y prie sans cesse, qu'il y pleure ses péchés et qu'il y attende la mort. Il y a d'autres raisons particulières que je ne puis écrire, mais que je vous dirais si j'avais l'honneur de vous voir. Cependant, si, après cela, vous m'ordonnez de partir, je croirai que Dieu me parle par votre bouche, et je ne différerai pas un moment à vous obéir, si ce n'est qu'il se trouve quelqu'impuissance réelle qui m'en empêche (1). »

Ce bon Frère en danger de mort, que l'abbé de Rancé ne voulait pas abandonner, était Jacques Puiperron, religieux célestin du diocèse de Lyon, qui s'était retiré à la Trappe, il y avait environ six ans. Il avait été atteint presqu'en même temps d'une fluxion de poitrine et d'une fièvre lente qui ne le quittait jamais. Il se trouva, par surcroît, assailli de tentations de découragement et de désespoir. Il redisait sans cesse qu'il ne voyait rien dans toutes ses actions qui pût le mettre à couvert de la justice

(1) *Lettres de piété*, t. II, p. 14 et 15. — Nous en avons la copie.

divine. Il passait les journées tout seul à l'infirmerie, sans lecture, pleurant amèrement dans la vue continuelle de ses péchés et des jugements de Dieu. Le Père abbé se crut obligé de relever cette pauvre âme abattue. Il vint le visiter plus souvent et lui parla des miséricordes de Jésus-Christ avec tant de chaleur, de force et d'onction, que toutes ses peines cessèrent, et que le ciel de son cœur se trouva dans une sérénité parfaite.

Ses infirmités se multiplièrent : il lui survint un abcès, et on fut forcé de lui faire cinq ou six incisions. La fièvre, qui redoubla, le jeta dans une insomnie presque continuelle; sa toux fut plus violente, sa gorge s'ulcéra de telle sorte qu'il ne pouvait plus rien prendre qu'avec des douleurs très aiguës. Si son mal augmentait tous les jours, on peut dire que sa patience croissait en proportion. Quoique l'ardeur de la fièvre qui avait consumé ses chairs, que sa peau desséchée sur ses os, et percée en quelques endroits, ne lui permît de prendre aucune position qui ne lui fût douloureuse, on ne vit jamais sur son visage le moindre nuage; il ne parla jamais qu'avec un air et un calme qui surprenaient tout le monde, n'y ayant rien que l'on dût moins attendre d'un homme torturé à la fois par presque tous les maux et toutes les douleurs de la vie.

Vers la Saint-Martin, lorsque ce pieux religieux, ou plutôt ce généreux martyr, touchait à sa fin, l'abbé de Rancé reçut de l'évêque de Séez une nouvelle lettre qui lui enjoignait de passer par-dessus tous ses scrupules, et d'aller défendre de sa présence, de sa parole et de son autorité son Observance, sérieusement menacée. Il fallut donc se mettre en route; mais il voulut, avant de sortir du monastère, aller faire ses adieux à ce malade, et l'encourager une dernière fois. La séparation fut cruelle, mais elle ne fut pas éternelle, comme nous le verrons (1).

L'abbé de Rancé partit le 14 novembre, très triste et souffrant. Semblable aux Anges du Ciel voyageurs sur la terre, il conservait partout la paix de son cœur; il vivait dans le bruit du monde comme dans le désert. Un soir, il arriva dans une hôtellerie, et l'hôtesse sut par hasard qui il était. « J'en ressentis, disait-elle plus tard, une joie incroyable, et je m'estimai heureuse de loger un si saint homme; je lui préparai le meilleur souper et le meilleur lit qu'il me fût possible, mais il ne toucha à rien de ce que je lui avais présenté, et se contenta de deux pommes; il fit ôter le matelas que j'avais mis dans son lit et coucha sur la paille (2). » Lorsqu'il donnait sa bénédiction, on la regardait comme un gage assuré de celle de Dieu.

(1) *Relations de la mort de quelques religieux de la Trappe*, in-18, Paris, 1702, p. 79.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 161.

Il se détournait des grandes routes le plus qu'il pouvait, afin d'être moins distrait dans l'entretien de son âme avec Dieu. Et ce voyage de plus de quarante lieues, par des chemins de campagne mal entretenus, il le fit sur une pauvre charrette, dans la saison de la pluie et de la boue, avec ces secousses affreuses dont il a parlé plus tard. Il entra ainsi dans ce Paris, qu'il avait sillonné, quinze ans auparavant, dans de magnifiques carrosses, en compagnie des plus hauts personnages du royaume, avec un attelage de quatre chevaux, cocher et laquais.

Il arriva dans ce misérable équipage jusqu'à la maison de l'Oratoire, rue d'Enfer, où il devait loger. Un de ses amis, qui l'avait reconnu dans cet état, lui témoignant un jour sa surprise et sa peine, il lui répondit que ç'avait été encore trop d'honneur pour lui, *que si la bienséance l'eût permis, il eût été bien mieux que le paysan eût été dans la charrette, et que lui l'eût conduite à pied.* La raison qu'il en donnait, c'est que le paysan était pauvre, mais homme de bien; que, pour lui, il était pauvre, et, de plus, un grand pécheur; que cette qualité, qui l'abaissait si fort aux yeux de Dieu, le mettait au-dessous des autres hommes, de quelque condition qu'ils fussent (1).

Il passa environ quinze jours à Paris, à l'Institution de l'Oratoire, sans vouloir faire personnellement aucune démarche (2), se contentant de se concerter avec les abbés de l'Étroite-Observance, qui s'y trouvaient, d'écrire à ses plus intimes amis et à quelques personnes éminentes de sa connaissance, qui s'empressèrent de le visiter et de lui promettre leur concours.

Les ennemis de la Réforme n'ignoraient pas tout ce qu'ils avaient à redouter de sa présence à Paris, et, pour essayer de paralyser sa grande influence, ils s'efforcèrent de le rendre ridicule et odieux. Quelques jours après son arrivée, ils lancèrent dans le public et répandirent à profusion une lettre imprimée, très vive, très caustique et très maligne. En voici quelques extraits, pour qu'on voie bien les deux faces du procès et qu'on les juge l'une par l'autre (3).

« Pouvez-vous, lui disait-on, vous persuader que la charité ne soit pas blessée par ces sortes de requêtes, ces écrits qui tranchent et qui coupent

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. II, p. 408.

(2) « Je n'y ai fait aucune visite. » (*Lettre à M. Favier*, Gonod, p. 56.)

(3) Nous avons eu toutes les pièces entre les mains; elles se trouvent à la Biblioth. Impériale, sous ce titre : *Bernardins-Cîteaux*, fonds Harlay, 186 [4]. Nous signalons surtout celle intitulée : *Factums pour les abbés, prieurs et religieux de l'Etroite-Observance de Cîteaux, demandeurs en exécution du bref du pape Alexandre VII*, Paris, Coignard, 1674, 37 pages.

à tort et à travers, l'honneur et la réputation de tous les religieux de la Commune-Observance, comme si Dieu, dans sa miséricorde, ne s'était pas réservé un seul d'entre eux pour faire le bien ?....

« Ne se pourrait-il point glisser quelque petit amour-propre dans cette prétention que vous affichez de ressembler aux grands saints dans leurs actions brillantes, lorsque vous écrivez, comme vous faites, des lettres d'instruction et de correction à des personnes de condition, et qui sont au-dessus de vous, peut-être même en mérite et en vertus, comme celle que vous avez écrite à M. notre Révérendissime abbé de Cîteaux, laquelle a été imprimée et lue avec grand appareil, par votre avocat, en pleine audience du Grand-Conseil ?....

« Vous dites dans votre Requête qu'on ne vous accusera pas d'ambition; mais cette affectation à le dire et à le répéter, ne serait-elle point une preuve, au contraire, que la grâce ne l'a pas encore tout à fait étouffée en vous, et qu'il y reste quelque chose du vieil homme à purger ?....

« Je vous demanderais volontiers, à ce propos, maintenant que vous êtes à Paris, pourquoi vous ne prenez pas un logement dans le collége des Bernardins, comme font tous vos confrères, et même vos supérieurs ? Est-ce pour la destruction ou pour l'édification ? Si c'est pour l'édification, comme nous sommes obligés de le présumer, que ne faites-vous luire aux Bernardins, devant les hommes, et encore des hommes qui sont vos frères, votre lumière pour les éclairer au chemin de la perfection, puisque votre dessein est de les réformer ?

« Quel exemple donnez-vous à vos religieux et à vos confrères de venir solliciter des procès à Paris?... Rappelez-vous ce que vous fîtes au Chapitre général de 1667 ?... Je vous prie, au nom de Dieu, de dire si l'histoire ecclésiastique fournit quelqu'exemple d'une conduite semblable à la vôtre, excepté celle des hérétiques et des schismatiques, auxquels, néanmoins, je ne prétends point vous comparer (1) ! »

L'abbé de Rancé était trop élevé pour que d'aussi basses et d'aussi injustes récriminations pussent l'atteindre. S'il était venu à Paris, ce n'avait été que malgré lui et par obéissance pour son évêque. S'il avait laissé le collége des Bernardins pour l'Institution de l'Oratoire, c'est qu'on n'y était pas toujours très édifié des personnes et des choses qu'on y voyait. S'il avait été forcé de blâmer les abus, de flétrir les désordres, il avait toujours couvert les coupables, selon le précepte de la charité. S'il avait été franc, avec une certaine hardiesse de parole, à Rome et au Chapitre général, il était,

(1) Lettre d'un abbé de l'Ordre de Cîteaux au R. P. abbé de la Trappe, p. 70 du *Recueil* précité, 1864 (Biblioth. Imp.), imprimée et publiée à Paris.

au fond, sincèrement dévoué à l'Église ; ses adversaires, au contraire, avec de grandes apparences de soumission et d'obséquiosité, avaient fini par se soustraire aux saintes règles qu'elle leur avait imposées ; ils ne cessaient de lui demander des adoucissements, des exemptions de toute sorte, et le peu qu'elle leur laissait à faire, ils trouvaient que c'était encore trop.

Enfin, pendant que l'abbé de Rancé était à Paris, on essaya, comme un dernier moyen, de rendre suspecte sa fidélité au roi, quoique ce prince n'eût peut-être pas dans tout son royaume un sujet plus soumis et plus affectionné. Un de ses amis le pressant de réfuter ces calomnies et ces injures, il lui répondit par une lettre qui le peint tout entier. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de porter plus loin l'héroïsme de l'abnégation.

« Je ne sais, dit-il, si l'écrit que l'on a publié contre moi m'a fait quelque mal dans le monde ; mais je sais bien, par la miséricorde de Dieu, qu'il ne m'a point fait de peine. Je ne veux et ne connais de gloire que celle de Jésus-Christ ; si j'avais à choisir, j'aimerais beaucoup mieux les censures des hommes que leurs applaudissements. Il ne m'est point utile qu'ils aient bonne opinion de moi ; au contraire, il me peut être très avantageux qu'ils en pensent mal, qu'ils le témoignent et qu'ils le publient. Après tout, si ma réputation était bonne à quelque chose, et qu'elle pût contribuer à l'édification de l'Église, Dieu ne manquerait pas de me la conserver, malgré l'envie et la passion de ceux qui voudraient la détruire. Vous savez, et vous ne pouvez l'oublier, que l'honneur d'un religieux est de souffrir en paix ce qui peut lui arriver de plus injurieux et de plus offensant de la part des hommes, et particulièrement quand la conscience ne lui reproche rien des choses sur lesquelles on prend sujet de l'attaquer (1). »

Il répondit cependant, mais à la manière des saints, par des prières. Il institua deux messes à perpétuité, l'une pour le roi et l'autre pour ses ennemis, *pro rege et pro inimicis* (2).

L'abbé de Rancé avait consenti à ne repartir pour la Trappe qu'après la décision de l'affaire ; mais comme il vit qu'elle traînait en longueur, et que Messieurs de Cîteaux avaient obtenu un sursis de quelques semaines, il se hâta de retourner dans sa douce solitude.

La première chose qu'il fit, en entrant, fut de demander des nouvelles de son cher malade ; on lui dit qu'il vivait encore, et que sa foi et son courage ne s'étaient pas démentis un seul instant. Il voulut le voir aussitôt : le bon Frère l'apercevant, se souleva de sa couche, lui tendit les mains pour l'em-

(1) Le Nain, t. I, p. 158.
(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 408.

brasser, en s'écriant : « Mon Père, je suis guéri, vous me donnez la vie! » voulant lui exprimer que la consolation qu'il avait de le voir était telle, qu'il ne sentait plus ses maux, et qu'il n'avait plus rien à attendre pour mourir (1). En effet, il mourut quelques jours après.

Malgré les promesses qu'on lui avait faites, malgré même les assurances qu'on lui avait données, l'abbé de Rancé était toujours très inquiet, car il savait combien les hommes sont mobiles, et combien tout ce qui dépend de leur jugement est incertain. Sans doute, il se confiait dans la Providence et dans la justice de sa cause, mais il tremblait que ses péchés et ceux des autres, ne fussent un obstacle à la protection du Ciel et à un heureux succès.

Les Cisterciens mitigés regagnaient tous les jours le terrain qu'ils avaient perdu (2); ils avançaient assez pour inspirer les craintes les plus sérieuses aux abbés de la Réforme, qui écrivirent à l'abbé de Rancé de revenir promptement. Il répondit qu'il ne pouvait ni ne voulait retourner à Paris, qu'il ne lui était pas possible de quitter présentement son monastère, et que tout dévoué qu'il fût à l'Étroite-Observance, il mettait cependant une grande différence entre ce qu'il devait à son Ordre et ce qu'il devait à sa maison. Ce qui le retenait surtout, c'était encore un de ses religieux qui était en danger prochain de mort : ces chères âmes que Dieu lui avait confiées, et qui valaient à ses yeux le sang de Jésus-Christ, lui semblaient un dépôt trop précieux pour s'en décharger sur personne, et il se croyait obligé de les remettre lui-même entre les mains de Dieu.

Le Frère Bernard, dont il est ici question, n'était âgé que de trente-trois ans. Peu de temps après sa profession, il tomba malade d'une fièvre continue avec des redoublements. Le Père abbé étant venu le voir un matin, lui demanda de quelle sorte il avait passé la nuit; il lui répondit qu'il l'avait passée très bien et dans une très grande paix. « Jésus-Christ, ajouta-t-il, a été avec moi toute la nuit ; elle ne m'a duré qu'un moment.»

Quelques jours après, son mal diminua, et comme, à mesure que la guérison s'avançait, on lui remarquait de l'ennui et de la tristesse, le Père abbé lui dit qu'il ne le comprenait pas, qu'il se portait mieux et qu'il le voyait triste et chagrin. Il lui répondit qu'il avait cru être à la fin de sa course et sur le point de jouir des récompenses éternelles; mais que, contre son espérance, il fallait recommencer cette triste vie. Le Père abbé lui dit que la piété consistait à se résigner à la volonté de Dieu; et il eut autant de peine à se résoudre à vivre qu'on en a ordinairement à se résoudre à mourir.

(1) *Relations de la mort de quelques religieux*, p. 87 et 88.
(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cit.*, p. 409.

Toutefois, ce mieux ne se soutint pas; il eut une rechute, et au commencement de janvier de cette année, l'oppression fut si forte et si violente, qu'il endurait plusieurs fois le jour, et particulièrement la nuit, ce que souffrirait un homme que l'on étoufferait violemment, et que chaque instant pouvait être le dernier (1).

Les abbés de la Réforme ayant reçu la lettre de l'abbé de Rancé virent bien qu'il ne se déciderait pas facilement, et, comme ils croyaient sa présence nécessaire pour le succès de leur affaire, ils prièrent encore l'évêque de Séez de le presser de venir : l'évêque ordonna, et il fallut obéir (2). Avant son départ, il alla porter quelques paroles de consolation et de salut au Frère Bernard. Ce pauvre malade, apprenant le voyage de son cher Père, lui dit en pleurant que sa plus grande frayeur serait de mourir durant son absence, et d'être privé de la consolation que ses frères avaient eue d'expirer entre ses bras. Le Père abbé lui répondit que, pourvu qu'il persévérât dans les dispositions où il le laissait, il l'assurait que Dieu lui ferait miséricorde (3).

Quoique ce bon Frère fût si faible, qu'il ne pouvait ni se tenir debout ni faire un pas, il se leva de son siége, et se jeta à ses pieds et ensuite à son cou pour l'embrasser, en lui disant : « Hélas! je n'ai garde de manquer de fidélité à Notre-Seigneur! Souffrir et mourir, c'est tout ce que je lui demande! »

L'abbé de Rancé s'échappa de ses bras comme il put, les larmes aux yeux et le cœur navré. On était alors dans les premiers jours de janvier et dans la saison la plus rigoureuse. Lorsqu'il arriva à Paris, il apprit avec douleur que l'affaire de la Réforme venait d'entrer dans une phase nouvelle, et que les commissaires ne lui étaient pas aussi favorables que précédemment (4). Il comprit alors, par ce qu'il apprit de diverses personnes, les raisons de tous les retards de l'abbé de Cîteaux, les motifs de toutes ces remises successives qu'il avait demandées. Il avait voulu se donner le temps de faire circuler hors de France, et de faire signer par un certain nombre d'abbés cisterciens des pays étrangers, un acte de protestation contre les réclamations de l'Étroite-Observance. Lorsqu'il avait eu cette pièce, il s'était cru assez fort et assez sûr du succès, et il avait laissé les choses suivre leur cours. C'était une espèce de placet adressé à Louis XIV par les vicaires généraux, abbés et supérieurs des monastères de l'Ordre de

(1) *Relations de la mort de quelques religieux*, p. 129 et 132.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 904.
(3) *Relat. de la mort de quelques relig.*, p. 133.
(4) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 410.

Cîteaux en Pologne, Prusse, Poméranie, Silésie, Autriche, Bohême, Moravie, Lusace, Styrie, Carinthie, Bavière, Franconie, Tyrol, Souabe, Alsace, Suisse, Savoie, Toscane, Lombardie, Sicile, Calabre, Lucanie, Aragon, Navarre et autres.

Ces abbés s'étaient écartés depuis longtemps de la règle antique; ils vivaient dans le relâchement; le seul mot de réforme les effrayait, et ils n'avaient garde de ne pas approuver dans l'abbé de Cîteaux et ses adhérents leur propre conduite (1).

Ils alléguaient que s'étant rendus, par eux ou leurs députés, dans la célèbre abbaye de Cîteaux, leur commune mère, le 16 du mois de mai 1672, pour obéir au commandement qui leur en avait été fait par l'abbé, chef et supérieur général de tout l'Ordre, afin d'y tenir le Chapitre, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué depuis près de six siècles, ils avaient été extrêmement surpris et scandalisés du trouble qu'y avaient excité quelques abbés particuliers de France, au nombre de dix, qui, se couvrant du nom de Réformés, avaient prétendu partager également l'autorité du Chapitre général avec les autres abbés, ce qui menait ouvertement à un schisme.

Mais, ayant appris que cette affaire, qui était pour eux d'un intérêt majeur, allait être jugée par le roi de France, ils s'étaient crus obligés de représenter à Sa Majesté que cette nouveauté qu'on voulait introduire dans un ancien Ordre répandu dans toutes les provinces de la chrétienté, en ruinait toute l'économie, en détruisait toutes les bases fondamentales, et tendait à soustraire les membres à l'obéissance qu'ils devaient rendre et qu'ils avaient jusqu'à présent rendue à leur chef et général, l'abbé de Cîteaux, et à les éloigner de France. Ils ajoutaient qu'ils n'entreprendraient plus de longs et pénibles voyages pour venir à un Chapitre général où ils ne pourraient pas se trouver avec honneur, puisque, si l'on accordait dix définiteurs aux Réformés français, le Chapitre n'en ayant que vingt, avec les quatre premiers Pères et l'abbé de Cîteaux à leur tête, il n'y aurait plus de place pour eux.

Cette déclaration fit impression sur l'esprit des commissaires, qui savaient combien le roi était jaloux de la gloire de la France, combien il désirait y attirer les étrangers. En vain on leur représenta que le Chapitre de Cîteaux était tombé, comme l'Ordre lui-même; que pour l'ordinaire, il n'y avait pas plus de huit ou dix abbés étrangers, et quelquefois encore moins; parce qu'à l'exception de l'Allemagne, il n'y avait plus, presque partout, que des congrégations particulières, qui se contentaient d'envoyer

(1) Nous avons retrouvé toutes ces pièces aux Archives de la Côte-d'Or et à la Biblioth. Impériale.

chacune un député; qu'ainsi la prétendue difficulté se détruisait d'elle-même, sans avoir besoin d'être combattue; on ne put néanmoins le leur persuader. Ils prétendaient toujours qu'il s'agissait de conserver à la France l'un de ses plus beaux titres d'honneur, et c'était là comme une limite sacrée qu'ils ne croyaient pas devoir franchir.

CHAPITRE VII

L'abbé de Rancé fait une dernière tentative; démarche de l'abbé de Tamié; intervention du prince de Condé; opinion de Louis XIV dans cette affaire; arrêt rendu contre la Réforme; visite à Madame de La Vallière avant le départ de Paris (1675).

Il fallut donc aviser d'autres moyens : l'abbé de Rancé ne fut pas embarrassé pour les trouver; il possédait l'affaire à fond, et savait parfaitement que les droits des abbés étrangers n'étaient qu'un prétexte, et que, si l'abbé de Cîteaux était reconnu pour supérieur de la Réforme, il concéderait volontiers tout le reste. Ainsi, il proposa, au nom des Réformés, de renoncer au privilége d'avoir dix Définiteurs au Chapitre général, pourvu qu'on leur accordât les cinq articles suivants, qu'il rédigea lui-même (1) :

I. L'Étroite-Observance présentera deux de ses abbés au Chapitre de Cîteaux, qui choisira celui des deux qui lui plaira pour Visiteur et Vicaire général des monastères de la Réforme pendant trois ans, avec l'autorité de supérieur et le pouvoir de déléguer. Et s'il arrive que le Chapitre fasse difficulté de confirmer l'un de ceux qui lui seront présentés, les abbés réformés feront eux-mêmes le choix. Dans le cas où le Chapitre ne s'assemblerait pas, ce sera à M. de Cîteaux qu'on s'adressera pour avoir la confirmation dudit Visiteur et Vicaire général.

II. Les abbés réformés présenteront pareillement au Chapitre, ou, si le Chapitre n'avait pas lieu, aux premiers Pères, chacun dans sa filiation, les prieurs des monastères de la Réforme qui se trouvent en commende.

III. Les Réformés auront la liberté de s'assembler, une fois l'année, pour traiter ensemble de la nomination de leurs Visiteurs ou Vicaires

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 897.

généraux et des prieurs, ainsi que de la discipline et des moyens de la conserver.

IV. S'il arrivait qu'on appelât devant les premiers Pères des jugements qui auraient été rendus par les Visiteurs ou Vicaires généraux de la Réforme, lesdits premiers Pères ne pourraient juger de l'appel que conjointement avec les supérieurs des monastères réformés les plus rapprochés.

V. On ne pourrait prendre pour Vicaires généraux que des abbés de l'Étroite-Observance, si ce n'est qu'il ne s'en trouvât pas de capables (1).

Ces articles, ainsi rédigés, furent remis à l'abbé de Septfons, M. de Beaufort, qui s'offrit de les présenter à l'abbé de Cîteaux, et d'essayer de les lui faire adopter; mais tous ses efforts furent inutiles. Il répondit qu'on voulait ruiner son autorité et celle du Chapitre général, et qu'il saurait bien maintenir l'une et l'autre. Les commissaires en jugèrent autrement : ils trouvèrent ces propositions si modérées et si raisonnables, qu'ils crurent ne devoir rien y changer; ils les présentèrent au roi, en lui observant que c'était le seul moyen de réunir les deux Observances (2).

L'abbé de Cîteaux était trop bien informé pour ne pas savoir ce qui se passait. Il s'agissait, à tout prix, de détourner le coup, et il tenait en réserve l'homme qu'il lui fallait dans ce péril suprême.

M. de La Forest de Saumon (3), que nous avons laissé au collége des Bernardins, y avait continué ses études avec de grands succès. On le citait comme un des plus savants hellénistes, un des plus habiles hébraïsants qui fussent alors. Il avait aussi fait beaucoup de progrès dans l'étude des Saintes Écritures, des Pères de l'Église et de la théologie. Mgr de Péréfixe lui avait donné l'ordre de prêtrise en 1667, et M. de Cîteaux la bénédiction abbatiale en 1671. Au Chapitre de 1672, il avait été nommé Définiteur et Visiteur des monastères cisterciens de la Savoie. Après avoir rempli cette mission, il était revenu en France pour se préparer à son doctorat, en 1674.

Les thèses qu'il soutint en cette occasion ne furent pas moins brillantes que celles de sa licence. Louis XIV lui fit offrir des lettres de naturalisation, pour qu'il pût remplir en France toutes les charges et toutes les fonctions de son Ordre. A l'âge de trente ans, il s'était fait, à Paris, plus encore par son mérite que par sa naissance, une très belle position; il y jouissait d'un grand crédit. Il était particulièrement très bien venu du

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 412.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 897.
(3) On trouve écrit : Somont, Saumont et Saumon.

prince de Condé, et, à quelque heure du jour ou de la nuit qu'il voulût en avoir audience, les portes du palais lui étaient ouvertes. Il était dévoué à la Commune-Observance, et très prévenu contre la Réforme et contre la Trappe qui lui avait pris son ami (1).

L'abbé de Cîteaux, qui était avec lui au collége des Bernardins, ayant appris ce qui se passait, courut, en toute hâte, frapper à sa porte, et lui dit avec émotion : « Tout est perdu !... L'arrêt que l'on va porter contre nous renverse tous nos desseins ; il faut trouver au plus tôt un moyen de l'empêcher. » On était à la veille du jugement : il n'y avait pas un moment à hésiter. L'abbé de Tamié se rendit aussitôt à l'hôtel de Condé et se jeta aux pieds de M. le Prince. Il lui représenta, avec beaucoup d'adresse et de force, que la décision qu'on allait prendre, faisait tort à tout le royaume, à la gloire du roi et à Cîteaux, en détruisant l'autorité d'un Chapitre général qui attirait en France des abbés de toutes les parties du monde Il ajouta qu'aucun d'eux, à l'avenir, ne voudrait plus y venir, et qu'ils prenaient déjà des mesures pour se soustraire à la haute direction de la maison-mère, en se faisant nommer en cour de Rome des Vicaires généraux particuliers (2). Le prince goûta toutes ces raisons ; il était, d'ailleurs, gouverneur de la province de Bourgogne, et, conséquemment, le protecteur officiel de Cîteaux, et il se crut obligé d'aller sur l'heure en parler au roi.

Ces raisons, il faut bien le dire, n'avaient qu'une fausse apparence ; car, en réalité, l'accommodement proposé par l'abbé de Rancé sauvait tous les droits du Chapitre général et ne compromettait nullement ceux des abbés étrangers, qui auraient pu d'autant mieux trouver place dans le définitoire, que les Réformés de France consentaient à n'en plus faire partie. Mais les rois ne sont pas toujours en état de descendre dans les petits détails : pour réussir auprès d'eux, il suffit de flatter leur amour-propre, de mettre en avant leurs intérêts et leur gloire (3). On sait d'avance quelle devait être l'opinion personnelle de Louis XIV dans cette affaire.

Le roi voyait tout l'Ordre de Cîteaux dans l'abbé général ; or, l'abbé général était en France, et la France c'était lui, le roi. Il n'avait pas lu la *Charte de Charité*, ni les constitutions du premier Cîteaux ; il s'imaginait que les abbés de la Réforme voulaient se séparer de leur chef ; qu'ils

(1) D. Cornuty.— Nous avons consulté le *Manuscrit de Tamié*, p. 8 et suiv., que nous avons entre les mains, et l'*Histoire de la Réforme*, de Dom Gervaise, et nous les avons rectifiés et complétés l'un par l'autre : mais nous avons surtout suivi D. Gervaise.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 413.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 898.

attaquaient le principe d'autorité, et, dès lors, ils devaient avoir tort. Il s'en est expliqué lui-même (1) : « Je crus, écrit-il, devoir terminer ce qui regardait la Réforme de Cîteaux. C'était une œuvre que l'on avait commencée dès 1633, et qui avait été abandonnée et reprise plusieurs fois, mais en vain. Je résolus de m'en charger, et ce qui m'y porta, fut que je considérai combien cet Ordre était célèbre dans mon État, et combien même il s'étendait dans les pays étrangers; que le tumulte qui s'y était fait depuis les dernières contestations, avait été scandaleux à la vue des peuples; et que souvent les rois, mes prédécesseurs, s'étaient chargés avec succès de pareilles fonctions : d'où je conclus que ce serait une application louable pour moi de remettre un corps si célèbre dans la sainteté de son premier établissement. Je renvoyai l'affaire au Pape; mais, à dire vrai, cela ne me délivra pas de beaucoup de peine.....

« Les uns voulurent exécuter la bulle ponctuellement, en la forme où elle se trouvait, et les autres en demandaient une toute différente..... Les premiers, qui paraissaient plus sincères, avaient pour eux l'autorité de leur véritable chef; les derniers, qui voulaient paraître plus zélés, mais qui peut-être n'étaient que plus factieux, avaient à leur tête quelques abbés particuliers, et, demandant une réforme plus austère, se promettaient apparemment de couvrir, sous un prétexte aussi spécieux, la cabale qu'ils avaient formée pour s'affranchir de la juridiction du général. Aussi, je me vis obligé de faire entièrement rapporter l'affaire en ma présence.

« Il arriva même que, par le grand nombre des raisons ou des recommandations que les parties avaient recherchées, mon conseil se trouva partagé en opinions, en sorte que je fus réduit à la nécessité de décider la chose par mon seul suffrage, ce qui m'arrivait rarement; car, quoique dans le vrai, mes décisions n'eussent pas besoin d'être autorisées par le nombre, j'étais toujours bien aise de les régler par la pluralité des suffrages. »

C'est ainsi qu'on avait réussi à présenter au roi, sous un faux point de vue, la grande question de la Réforme cistercienne. Il croyait qu'il s'agissait seulement de maintenir l'abbé général contre *quelques abbés factieux*, et que l'Ordre serait sauvé. Cependant, il y avait à peine cinq ans, que le Parlement de Bourgogne lui avait adressé des plaintes sur l'état déplorable de Cîteaux; il devait savoir qu'il ne s'agissait pas de juridiction et de domination, mais de réformation. L'abbé de Rancé et ses frères reconnaissaient à M. de Cîteaux le droit d'être leur chef, mais à condition qu'il

(1) *Œuvres de Louis XIV,* t. II, p. 175 et 178, publiées en 1806.

reprendrait avec eux les voies anciennes des premiers Pères. Un général ne se doit pas traîner lâchement derrière l'armée, mais s'élancer en avant. Un bon guide doit connaître la route, et comment la connaîtra-t-il, s'il n'y veut pas marcher? Le roi ne réfléchissait pas à tout cela. « Mon jugement, dit-il, fut en faveur du général, en quoi je considérai qu'il était avantageux à l'État de conserver, sous l'obéissance de ce chef d'Ordre, tous les étrangers qui offraient de s'y ranger, aux conditions portées par le bref; et, qu'enfin, il était temps de ramener cette communauté religieuse sous l'autorité de son supérieur. En pareilles occasions, on doit tenir pour maxime d'établir toujours, autant qu'il se peut, l'autorité de ceux qui commandent contre ceux qui, par cabale ou par sédition, s'efforcent de se tirer de leur puissance (1). »

Il nous semble, cependant, qu'on peut supposer des cas où les inférieurs ont raison contre les supérieurs : alors, s'ils se plaignent, s'ils réclament, s'ils crient vengeance, on aurait tort de les traiter de séditieux et de cabaleurs. Mais quand on a l'omnipotence, on aime à évoquer à soi toutes les affaires et à trancher toutes les questions sous son bon plaisir. Sans doute, c'est bien plus tôt fait; mais la justice demande bien moins à aller vite qu'à aller droit. Le roi voulut faire seul, et il fit mal.

Il autorisa le désordre contre la règle, le relâchement contre l'austérité première, les vices contre la vertu. Son œuvre ne pouvait durer. Le temps marchera emportant les choses et l'emportant lui-même : son trône s'écroulera sous l'un de ses arrière-petits-fils, et l'ouragan révolutionnaire en mêlera, en confondra les débris avec ceux de Cîteaux.

Louis XIV ayant donné son mot d'ordre, dès le lendemain, 3 avril, les commissaires changèrent d'avis, et formulèrent un nouvel arrêt, qui portait que les choses demeureraient sur le pied où Rome les avait mises par le dernier bref (2), si ce n'est qu'il serait permis aux supérieurs de la Réforme de s'assembler, quand ils le jugeraient à propos, pour les affaires de leur Observance; mais que l'abbé de Cîteaux présiderait ces réunions, et que celui de la Trappe serait Vicaire général des provinces de Bretagne, Normandie, Anjou et autres provinces contiguës (3).

Ces faveurs dérisoires, offertes par les commissaires, ne trouvèrent pas de dupes. Aussi personne ne fut d'humeur à en profiter : ni l'abbé de la

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 178.

(2) Arrest du Conseil d'Estat du roy, Sa Majesté y estant, rendu contradictoirement contre les Réformés et autres abbés et religieux dudit Ordre. (Paris, Séb. Cramoisy, 1675; Archives de la Côte-d'Or, liasse des procédures.)

(3) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 413.

Trappe de sa dignité de Vicaire général, ni les autres Pères de la Faculté de pouvoir s'assembler sous la présidence de leur adversaire le plus déclaré.

L'abbé de Rancé sachant par ses amis, à n'en pouvoir douter, que la Réforme allait être condamnée sans retour, ne crut pas devoir rester plus longtemps à Paris. Dans ses divers voyages, il n'y fit aucune visite aux gens du monde, mais il ne put se dispenser d'aller un jour dans deux maisons religieuses où on l'appela.

Bossuet et le maréchal de Bellefonds avaient réussi à arracher Mme de La Vallière à un libertinage qui, pour être royal, n'en était que plus scandaleux et plus coupable. Elle venait d'entrer au noviciat des Carmélites (1). La pénitence égalait la faute : tout était grand alors. Mais plus la réparation était éclatante, plus on désirait vivement qu'elle durât. On avait soin de mettre la nouvelle pénitente en rapport avec les personnes les plus capables de la confirmer dans sa courageuse résolution. On lui dit que l'abbé de Rancé était à Paris, et qu'il lui serait permis de le voir et de l'entretenir. Elle témoigna combien elle en serait heureuse.

L'abbé se rendit donc au grand monastère du faubourg Saint-Jacques. Il passa au parloir, et on lui amena celle qui était l'objet principal de sa visite. Il n'était pas possible, en ce moment, de mettre sous les yeux de cette autre Madeleine un plus grand exemple de pénitence. Il lui adressa une touchante exhortation. Elle l'entendit certainement avec plaisir, même après Bossuet. Quelles émotions ne dut-elle pas ressentir en elle-même, à la vue de ce pécheur qui avait déjà passé douze années dans des austérités et des macérations inouïes, et qui lui enseignait les voies par lesquelles on revient au Seigneur! devant ce naufragé, comme elle, du monde et des plaisirs, qui, du rivage, venait lui tendre la main pour l'aider à se sauver de la mort! Quelles impressions ne fit pas sur elle ce pauvre froc blanc de Saint-Bernard dont il était vêtu! Quels traits de flamme, que de pareils discours soutenus d'une pareille vie! De son côté, l'abbé de Rancé, tout accoutumé qu'il était à ces sortes de miracles par la bénédiction que Dieu avait donnée à sa réforme, ne put voir sans admiration l'œuvre de la grâce dans Mme de La Vallière. Voici ce qu'elle a dit elle-même de cette entrevue au maréchal de Bellefonds (2) :

« Je ne puis m'empêcher de vous faire part de la joie que j'ai eue de voir M. l'abbé de la Trappe, et de recevoir de lui des instructions telles

(1) Entrée, le 19 avril 1674 ; vêture, 2 juin suivant ; profession, 4 juin 1675.

(2) Voir les *Lettres de Madame de La Vallière*, p. 27. C'était certainement le maréchal de Bellefonds qui avait ménagé cette entrevue ; au reste, Bossuet, M. de Tréville et Mgr Le Camus pouvaient bien ne pas y être étrangers. La date de la lettre de Mme de La Vallière n'a pas été reproduite exactement.

qu'il les donne à ses novices..... Je voudrais bien en profiter comme eux; mais les dispositions ne sont pas toutes égales, et il m'en faut plus qu'à une autre pour faire le bien. Cependant je suis toujours dans la confiance et la paix, et notre saint abbé m'a fort exhortée à y demeurer. Qu'il aime Dieu au prix de moi! que cela me donne de confusion! Ne devrais-je pas l'aimer seule plus que tout le monde, en reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour moi? Joignez vos leçons et vos prières à celles de nos saintes Mères et de M. l'abbé de la Trappe : peut-être que Dieu nous exaucera tous; je le désire ardemment et je l'espère. Rien ne me fait peur : quelque étroit que soit le chemin, j'y passerai sans peine, pourvu que Dieu m'éclaire et me continue ses bontés. Le corps n'est rien, quand l'esprit est content (1). » Toute la vie monastique est comprise dans ces quelques mots. Mme de La Vallière n'avait encore fait que quelques pas dans la rude voie du désert; elle en mesurait déjà de l'œil toute l'étendue, elle en entrevoyait les sommets.

L'abbé de Rancé n'était point étranger à cette pieuse maison qui abritait tant de repentirs, où une de ses tantes avait fait profession, et où l'archevêque de Tours, son oncle, avait reçu la consécration épiscopale en 1628. Il connaissait beaucoup la prieure; c'était la Mère Agnès de Bellefonds, la tante du maréchal de ce nom, sainte femme dont Bossuet a dit : « Toutes les paroles qui sortaient de sa bouche étaient dictées par la charité, la douceur et la foi : la prudence était sa compagne et la sagesse sa sœur; la joie du Saint-Esprit ne la quittait pas; sa balance était toujours juste et ses jugements toujours droits. On ne s'égarait point en suivant ses conseils; ils étaient précédés de ses exemples (2). »

La Mère Agnès ayant ensuite réuni presque toutes ses religieuses à la grille, l'abbé de Rancé les entretint de l'obligation de s'anéantir et de faire pénitence : doctrine qui ne pouvait être que très familière à des filles de Sainte-Thérèse. On conçoit combien une parole si sainte et si éloquente dut les toucher et les remuer profondément (3).

Il voulut aller de là chez les Annonciades-Célestes, rue Cousture-Sainte-Catherine, où sa sœur Marie-Louise s'était retirée. Il leur parla avec le même feu et la même onction qu'aux Carmélites, et avec la même béné-

(1) *Lettres de Madame de La Vallière, avec un abrégé de sa vie* (Paris et Liége, 1767), p. 27 et 28, lettre XVIIe. (Biblioth. Impér.)

(2) Voir les *Lettres de Bossuet.* — Nous avons retrouvé deux lettres de l'abbé de Rancé à la Mère Agnès, à la Bibliothèque de Troyes. Mgr de Bausset (*Hist. de Bossuet*, p. 216) s'est trompé en disant que la Mère Agnès était la sœur du maréchal; c'était sa tante. (Moréri, suppl., t. II, p. 706, Généalogie des Bellefonds; — *Dict. de la nobl.*, t. VII, p. 208.)

(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 162.

diction. Elles lui demandèrent, comme une grande faveur, de vouloir bien les associer aux prières et aux bonnes œuvres de la Trappe. Cette association qu'il leur accorda, resserra encore entre les maisons et les cœurs les liens de la fraternité chrétienne et de la communion des saints (1).

CHAPITRE VIII

L'abbé de Rancé est très affligé du malheur de la Réforme; il écrit plusieurs lettres à ce sujet; il perd Dom Paul Hardy (1675).

Voici l'abbé de Rancé rentré dans sa solitude; de là, comme d'un promontoire élevé, il jette tristement ses regards sur cette mer orageuse qu'il vient de traverser si péniblement. Il aperçoit les deux grands écueils de sa navigation : Paris et Cîteaux. A cette heure, que de pensées tristes se croisent dans son âme! que de douloureux retours sur lui-même et sur le passé! que de désolantes perspectives sur l'avenir! Dans les nombreuses lettres qu'il adresse de tous côtés, il exprime toujours les mêmes sentiments en d'autres termes.

Il s'ouvre d'abord à son évêque, Mgr de Séez : « Je vous avoue, lui mande-t-il, que je suis revenu de Paris, résolu de n'y retourner jamais, confirmé dans tous les dégoûts que j'en avais déjà, dans une détermination constante de rompre tout commerce avec le monde, de me cacher pour toujours et pour toute sorte de personnes, à la réserve de trois ou quatre à la tête desquelles vous voulez bien que je vous mette par mon inclination, comme par mon devoir. Je vais, s'il plaît à Dieu, exécuter à la lettre ces paroles d'un prophète : *Allez, mon peuple, rentrez dans le secret de vos maisons, fermez vos portes sur vous, et tenez-vous caché pour un moment, jusqu'à ce que la colère soit passée* (2). C'est-à-dire, Monseigneur, que je vais m'ensevelir tout vivant dans un sépulcre, et attendre dans le repos et le silence l'éternité de Dieu, qui s'approche..... »

Il écrivait dans le même sens et sur le même ton de désolation à M. de Beaufort, abbé de Septfons (3).

(1) Il écrivait à un de ses amis de Paris : « Je vous envoie notre association avec les bonnes religieuses de l'Annonciade ; je vous conjure d'avoir la bonté de la porter vous-même... Nous l'avons dressée sur un ancien formulaire que nous avons trouvé. » (Bibliothèque de Troyes, manuscrits, nº 2183.)

(2) Isaïe, ch. XXVI, v. 20 : « Vade, popule meus, ingredere in cubicula tua ; claude ostia tua super te, abscondere modicum ad momentum, donec pertranseat indignatio.»

(3) « Il faut, lui disait-il, se retirer chez soi, mon très cher Père, se cacher dans la

Quand on fut informé dans le monde de l'arrêt rendu par les commissaires, les personnes les plus pieuses et les plus sages regardaient ce qu'on en disait comme une fausse nouvelle, sans ombre de vraisemblance. La justice de la cause et la probité de ceux qui devaient la juger avaient inspiré une telle confiance à tout le monde, qu'on ne pouvait regarder le succès comme douteux. Aussi écrivit-on de toute part à l'abbé de Rancé pour savoir de lui-même si ce qu'on en publiaït était véritable. Dans sa réponse à Mgr Le Camus, nommé à l'évêché de Grenoble en 1671, et dont nous avons parlé, il s'exprimait ainsi :

« Pour vous dire en un mot, Monseigneur, l'état de nos affaires, vous savez que cinq de nos commissaires n'eurent qu'un même sentiment, qui soutenait notre Réforme, et nous donnait les moyens nécessaires pour la conserver. Mgr l'archevêque de Paris n'y alla pas d'abord, par des considérations, à ce que je crois, très sages et très prudentes; mais enfin, il s'y rendit, et l'avis fut signé de tous et présenté au roi, qui avait commandé expressément qu'on le lui apportât. Le lendemain, tout fut changé, et Sa Majesté prononça ce que vous savez. Nous n'ignorons pas qui nous a porté ce coup, mais c'est une affaire terminée (1)..... »

Dans sa lettre à Mgr de Choiseul, ancien évêque de Comminges, et alors évêque de Tournai, il n'entre dans aucun détail; il lui exprime seulement les sentiments chrétiens de son cœur. Après lui avoir dit que cet échec ne l'a point surpris, qu'il en avait des pressentiments et qu'il s'y attendait depuis longtemps, il ajoutait : « Je vous confesse que je n'y puis penser sans une extrême douleur; Dieu, cependant, par sa miséricorde, en modère tellement tous les mouvements, qu'il ne m'arrivera pas d'en former un seul qui ne soit soumis à toutes ses volontés : *Non contradicam sermonibus sancti.* Il faut prier, il faut gémir et attendre en patience le moment bienheureux qui doit nous tirer de la main des hommes, et nous mettre pour jamais dans celle de Dieu (2)..... »

Mme la duchesse de Guise, cousine-germaine du roi, avait soutenu de son crédit l'affaire de la Réforme; elle écrivit à la Trappe pour témoigner sa peine et son étonnement (3). Dans sa réponse, l'abbé de Rancé énumérait quelques-unes des causes auxquelles on devait attribuer ce grand malheur, et il terminait par cet acte d'humilité : « Je ne puis m'empêcher de m'ac-

solitude, jusqu'à ce que le temps de la colère de Dieu soit passé, et que nous voyions paraître les jours de sa miséricorde, etc. » (*Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 902; — Gervaise, p. 414.)

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 415.

(2) *Ibid.*, p. 416.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 906.

cuser moi-même et de m'en prendre à mes propres péchés. Mes mains n'étaient pas assez pures pour être employées à une œuvre si sainte, et je ne méritais pas que Dieu la fit réussir par mes soins et par mon entremise. Il n'y a plus lieu de douter, Madame, qu'il ne me veuille pour le reste de mes jours dans la solitude et le silence, en étant sorti, comme j'ai fait, avec si peu de bénédiction et de succès; j'en aurai plus de moyen d'offrir à Dieu nos prières pour votre Altesse Royale, et de reconnaître devant lui toutes les bontés dont elle m'honore (1). »

Dans toutes ces lettres, l'abbé de Rancé se montre très peiné, mais chrétien et grand. Il est cruellement blessé, il sait d'où vient le coup, il connaît les hommes, mais leurs noms ne viennent jamais sous sa plume; point de personnalités, point d'aigreur et de récrimination; de la douleur et point de fiel.

Cependant, les commissaires nommés par le roi n'avaient pas voulu se prononcer sur deux points principaux : l'un, sur le droit que le bref d'Alexandre VII donnait aux abbés de la Réforme d'élire ses visiteurs, ce que les Pères de la Commune-Observance leur contestait; l'autre, sur l'étendue de l'autorité et de la juridiction de ces visiteurs. Le Grand-Conseil n'ayant pas voulu toucher à ces deux points, en avait renvoyé la décision au Saint-Siége. Alors les Réformés choisirent l'abbé de Foucarmont et le prieur de Longpont pour aller soutenir leur cause en cour de Rome.

Quoique l'abbé de Rancé n'approuvât pas cette démarche, il fit tout ce qui dépendait de lui pour son heureux succès. Il écrivit aux cardinaux et aux prélats de sa connaissance. L'abbé de Foucarmont fut bien accueilli de Sa Sainteté et en obtint un projet de bref assez favorable, qui fut expédié au Nonce, pour savoir s'il serait agréé de la cour de France; mais l'abbé de Foucarmont étant mort dans cet intervalle, il arriva tant de difficultés et d'oppositions, que les Réformés crurent devoir cesser leurs poursuites et s'abandonner entièrement à la merci de la Providence (2).

L'abbé de Rancé avait assez de ce seul chagrin pour le moment; mais une douleur appelle une autre douleur, et les glaives s'entrecroisent dans nos âmes. En rentrant à la Trappe, il apprit que celui de tous ses religieux qu'il aimait peut-être le plus tendrement, Dom Paul Hardy, l'ancien théologal d'Aleth dont nous avons parlé, était mort pendant son absence. Il y avait environ cinq ans qu'il était dans ce désert, et il avait passé tout

(1) Il écrivait à la même époque à l'abbé Favier : « Pour vous parler franchement, l'Ordre de Cîteaux n'était pas digne du bien que nous prétendions y faire, et nous-mêmes ne méritions pas que Dieu protégeât nos desseins et qu'il les fît réussir..... » (Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 56).

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 188 et 189.

ce temps dans le silence et le recueillement, dans la pensée et l'attente de la mort (1).

Vers le sixième mois de son noviciat, s'étant blessé à un doigt dans le travail des champs, il lui vint une plaie où la gangrène se mit. La tumeur et l'inflammation s'accrurent au point qu'il fallut mander le chirurgien, qui ne put venir que le lendemain. Le Père abbé voulant connaître le fond des sentiments du malade dans ce moment critique, lui représenta qu'en attendant, le mal pourrait bien gagner le bras, et que peut-être dans les six heures, il se trouverait au jugement de Dieu. Il lui répondit en souriant, qu'il se soumettait dans une paix et une résignation entière à l'accomplissement de la volonté divine.

Le chirurgien étant arrivé, et proposant différents moyens au sujet de l'opération qu'il devait faire, le Père abbé dit à ce bon Frère que n'étant encore que novice, il lui était permis d'exprimer son avis. Il lui repartit avec un visage serein : « *Mon Père, ce n'est plus mon doigt, c'est le vôtre.* » On lui fit ensuite des incisions très douloureuses, qu'il souffrit sans dire un mot. Le jeudi de la semaine Passion, qui fut la veille de son décès, il eut encore le courage et la piété de se traîner à l'église pour y entendre la Messe, et pour y recevoir Jésus-Christ, quoiqu'il fût dans la dernière langueur et qu'on lui vît la mort sur le visage.

Au retour de l'église, il se jeta sur sa paillasse, tout absorbé en Dieu dans un calme profond. Sur le soir, quoiqu'il ne lui fût rien arrivé d'extraordinaire, il demanda avec beaucoup d'instance qu'on lui récitât les prières des agonisants. Le Père prieur lui ayant dit : « Mon frère, vous vous en allez donc! » Il ne lui répondit qu'en levant les yeux au Ciel, en souriant et avec une sérénité qui se répandit sur son visage. Sur les cinq heures du matin, comme son extrême faiblesse fit croire que le dernier moment était proche, on le mit sur la cendre et sur la paille, où, une demi-heure après, il rendit son âme à Dieu.

Quoique la solitude de l'abbé de Rancé fût devenue plus profonde, elle n'allait pas jusqu'à refuser ses conseils et ses encouragements aux religieux et aux religieuses qui voulaient revenir à la règle. Ce fut à peu près à cette époque qu'il s'occupa de Maubuisson. Cette abbaye avait été fondée, près de Pontoise, par la reine Blanche, qui voulut y prendre l'habit monastique et y mourir sous le cilice et la cendre. L'abbesse actuelle, voyant que son zèle n'était pas secondé par les directeurs ordinaires, s'adressa à l'abbé de Rancé pour avoir ses avis dans la grande œuvre de la régénération

(1) *Relation de la vie et de la mort de D. Paul Hardy* (p. 3 des *Relations*, in-12, 1702.)

de sa maison, qu'elle rêvait depuis longtemps. Il l'encouragea par ses lettres, dont une que nous avons sous les yeux finissait ainsi : « Quand Dieu vous demandera compte des âmes qu'il a soumises à votre direction, il vous jugera sur votre règle, sur les exemples et les instructions des saints, et non pas sur les coutumes et les imaginations des hommes, qui nous parlent d'ordinaire selon leurs idées et sans connaissance de nos obligations; et vous ne pouvez être déchargée au jugement de Jésus-Christ, que quand vous n'aurez rien oublié de ce qui dépend de votre vigilance, de votre application et de vos soins pour faire en sorte qu'on vive dans votre monastère, dans une exacte observation de la règle que vous avez embrassée (1). »

Cette abbesse était Louise-Marie Hollandine, princesse palatine de Bavière, qui, après avoir abjuré l'hérésie à Anvers, en 1658, s'était réfugiée à Maubuisson, où elle avait fait ses vœux en 1660, et succédé, quatre ans plus tard, à Angélique d'Orléans. Les leçons et les exemples de l'abbé de Rancé ont exercé sur elle la plus salutaire influence. On la vit renoncer à tous les insignes de sa dignité qui auraient pu lui inspirer de la vaine gloire, à sa croix pectorale, à sa crosse, aux robes traînantes. Elle quitta sa stalle, magnifique par ses sculptures et ses dorures, et y mit une statue de la sainte Vierge. La peinture fut la seule récréation qu'elle se permît. Elle fit plusieurs pieux tableaux pour sa maison et les paroisses du voisinage. Elle savait combien elle était redevable à la Trappe, et, pour lui donner un témoignage authentique et durable de sa reconnaissance, elle voulut peindre un saint Bernard en pied, qu'elle y envoya. C'est celui que l'on voyait au fond de la chapelle consacrée à ce grand saint, dans le chœur des convers (2).

CHAPITRE IX

Mort de six ou sept religieux de la Trappe en quelques mois; rénovation solennelle des vœux (1675).

L'abbé de Rancé naviguait sur une mer orageuse, portant dans sa barque fragile les destinées de l'Ordre de Cîteaux. A peine avait-il évité

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 181.

(2) « Pingere gnara, plures tabellas tam pro domo quam pro vicinis parochiis ipsa depinxit. » (*Gall. christ.*, t. VII, p. 939.)

un écueil, qu'un autre se dressait aussitôt devant lui plus menaçant et plus dangereux. Ses ennemis ne lui laissaient ni paix ni trêve; ils lui faisaient la guerre jusqu'à Rome. Le cardinal Bona se crut obligé de l'en avertir. Il disait dans sa lettre : qu'on avait cherché à insinuer au Pape qu'il ferait un extrême plaisir à la cour de France d'abolir *toutes les singularités* de la Trappe. Les mêmes avis lui vinrent de divers endroits. Il eut recours à la prière, et se résigna d'avance à tout événement. « Il en sera, écrivait-il à un de ses amis, tout ce qu'il plaira à Dieu; j'essaierai de connaître sa volonté, et de la suivre avec tant de règle et tant de mesure, qu'il n'y ait ni faiblesse ni présomption dans ma conduite (1). »

Cependant, il n'était pas, d'après tous ces bruits, sans de graves inquiétudes sur l'avenir de sa maison. D'un autre côté, la mort avait frappé, en six mois, six ou sept de ses plus fervents religieux (2). Parmi ceux qui étaient encore très dangereusement malades, se trouvait Dom Charles-Denis, prêtre de l'Oratoire de Langres, que l'on craignait beaucoup de perdre, parce qu'il était de la plus grande édification pour toute la communauté. L'abbé de Rancé, qui savait que l'ennemi du salut profite de tout pour le mal, tremblait que ses frères ne fussent tentés d'attribuer ces morts si rapprochées, ces maladies si fréquentes, aux dures austérités qu'ils pratiquaient. Il les assembla donc en Chapitre extraordinaire, et, sans entrer dans le détail de tout ce qui s'était passé au sujet de la Réforme, pour ne pas troubler leur paix, il se contenta de leur dire :

« Je ne puis vous céler, mes frères, que nous nous trouvons exposés à des tentations extrêmes, que les temps sont très fâcheux : que notre Observance est menacée d'un renversement général, et que l'on doit tout appréhender de la part des hommes. »

Ce début était bien propre à effrayer; mais, après avoir suspendu la Réforme sur l'abîme, il indique pour elle un moyen de salut, le seul qui lui reste : c'est de mériter, par plus de ferveur et de régularité, que Dieu

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 912.

(2) Fr. Benoît Deschamps, du diocèse de Rouen, profès le 3 février 1669, mort le 20 août 1674;

D. Jacques Puiperron, religieux célestin, prêtre, du diocèse de Lyon, profès le 4 septembre 1669, mort le 15 décembre 1674;

F. Bernard Molac, diacre, du diocèse de Paris, profès le 2 septembre 1670, mort le 25 janvier 1675;

D. Paul Hardy, prêtre, théologal d'Aleth, du diocèse de Paris, profès le 8 mars 1671, mort le 5 avril 1675;

D. Benoît Pyseau, prêtre, religieux célestin, du diocèse d'Orléans, profès le 7 juin 1671, mort le 4 mai 1675;

F. Malachie de Tousseaume, de Saint-Jean-de-Carel, diocèse du Mans, profès le 25 août 1674, mort le 7 juin 1675.

la protége, et alors, toutes les intrigues, toutes les machinations de ses ennemis seront impuissantes contre elle. « C'est ainsi, disait-il, que jamais la fermeté des saints n'a été plus constante, ni leur confiance plus vive, que lorsqu'ils voyaient moins de sujet d'espérer de la disposition des choses humaines, parce qu'ils savaient que tout était dans la main de Dieu; qu'il a formé ses conseils dans son éternité, indépendamment de ceux des hommes, et que ses desseins s'exécutent tous les jours, malgré leur conspiration et leur résistance. »

Il leur déclarait ensuite que la maison de la Trappe était, en particulier, exposée à un grand péril. Après leur avoir dit quelques mots de leurs frères qu'ils avaient perdus, et de l'état de faiblesse et d'épuisement auquel étaient réduits ceux qui survivaient, de la nécessité dans laquelle ils avaient été de renoncer aux grands jeûnes l'année précédente, il ajouta qu'il n'y avait que deux partis à prendre : « ou faire de nouvelles concessions à la chair, pour se redonner de la force et de la vigueur aux dépens de la pénitence, et quitter ainsi, par une discrétion fausse et une infidélité réelle, les voies étroites et resserrées, pour en prendre de larges et de spacieuses; ou bien, mettant de côté la prudence humaine, selon les exemples et les instructions des saints, agir dans l'esprit de la foi, s'animer d'un nouveau zèle, se lier par de nouveaux engagements pour l'observation exacte de la règle, telle qu'on la pratiquait en ce moment avec la grâce de Dieu. » C'était, selon lui, de ce dernier parti qu'ils devaient être, dussent-ils tous tomber, les uns après les autres, dans l'arène, martyrs de leurs serments et de leurs devoirs (1).

Les religieux ayant protesté d'une voix unanime qu'ils n'avaient pas d'autres sentiments, il leur proposa de renouveler leurs vœux; ce qu'ils accueillirent de grand cœur. Il leur fixa pour cette rénovation le 26 juin, jour de sa profession et de son engagement dans l'Étroite-Observance. Alors à genoux devant le crucifix, en face des saints autels, environné de ses frères, il récita à haute voix la formule suivante, qu'ils répétèrent ensuite tous ensemble :

« Nous religieux de la Maison-Dieu, Notre-Dame de la Trappe, de l'Étroite-Observance de Cîteaux, étant uniquement occupés des pensées des choses éternelles, que le dépérissement de nos santés nous met incessamment devant les yeux, aussi bien que le nombre de nos frères que Dieu vient de retirer du monde et d'appeler à lui par une mort heureuse, nous voulant préparer à comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, dont

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 913.

le jugement ne sera pas moins terrible pour les personnes qui ont passé leurs vies dans la solitude des cloîtres, que pour ceux qui ont vécu dans le tumulte du monde : nous avons estimé que rien n'y pouvait contribuer davantage, que de renouveler les promesses que nous avons faites à Dieu, lorsque nous nous sommes consacrés à son service par les vœux de la Religion, et d'entrer pleinement dans cet esprit qui a régné d'une manière si sainte et si absolue dans le cœur de nos Pères. C'est dans ce sentiment que nous protestons, aujourd'hui, de garder notre sainte règle dans toute son étendue, avec toute l'exactitude qui nous sera possible; et de réparer, par une conversation plus religieuse et plus fidèle, ce qui se rencontre de défectueux dans nos conduites passées; d'observer jusqu'au dernier soupir toutes les pratiques qui se trouvent établies dans cette maison, que nous reconnaissons conformes à l'esprit, aux statuts primitifs, aux instructions et aux exemples que nos saints instituteurs nous ont laissés; et de résister, par toutes sortes de voies permises et légitimes, à tous ceux qui voudraient, sous quelque prétexte que ce pût être, y introduire les moindres relâchements, et altérer en quoi que ce soit la pénitence et la discipline : c'est dans cette disposition que nous promettons à Dieu d'attendre l'avènement de Jésus-Christ, et c'est par elle que nous espérons trouver miséricorde dans le jour de sa colère (1). »

C'était certainement un grand spectacle, que celui de l'abbé de Rancé environné de sa communauté épuisée d'austérités, décimée par la mort, et jurant avec elle de ne jamais se rendre aux mitigés ni aux mitigations, de vaincre ou de mourir.

Après cette rénovation solennelle, cette seconde consécration, il était décidé plus que jamais à se renfermer dans sa maison, et à vouer exclusivement à ses frères et son temps et sa vie. C'est ce qu'il répondit à un abbé cistercien qui le conjurait de ne pas abandonner sans retour leur Ordre dans le triste état où il se trouvait, et d'essayer encore une fois de s'entendre avec leur premier supérieur pour en opérer la réforme.

« Pour ce qui est, dit-il, de la proposition que vous me faites, Dieu connaît à quel point je souhaite qu'il soit honoré et servi dans notre Observance, et la joie que j'aurais que cela se fît par les soins et sous l'autorité de M. de Cîteaux, que j'ai toujours distingué des autres Pères, non seulement à cause de son rang, mais encore de ses qualités personnelles. cependant, je vous dirai sincèrement que, lorsque je m'adressai au roi pour la conservation de notre Observance, je pris résolution, au cas que mon

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 164.

entremise n'eût pas toute la bénédiction que j'avais sujet de m'en promettre, de regarder le mauvais succès comme une explication de la volonté de Dieu, et de demeurer le reste de ma vie dans notre monastère, sans nulle autre occupation que celle d'y confirmer nos frères dans le bien, d'y penser à mes péchés et de me préparer à la mort dans la retraite et la pénitence..... Toutes ces pensées se sont fortifiées en moi depuis la décision des affaires, et je puis dire, sans vouloir paraître plus dégagé que je ne le suis, que ce sont les seules qui m'occupent présentement.

« Ainsi, mon Révérend Père, tout ce que je puis faire pour notre Ordre, en l'état où je suis et selon les dispositions que Dieu me donne, est de le prier pour la sanctification de tous ceux qu'il y a appelés, comme pour mon propre salut (1). »

Depuis dix ans, l'abbé de Rancé n'avait cessé de lutter : la France et l'Italie, Paris et Rome l'avaient vu sur la brèche. Il s'était adressé à toutes les puissances; il avait employé tous les moyens permis, et il n'avait rien fait : il devait être naturellement porté à croire que, pour le moment présent, il n'y avait rien à faire.

CHAPITRE X

Mort de Dom Charles Denis (2); on lit à Madame de La Vallière la relation de cette mort; l'abbé de Rancé veut se retirer dans une solitude plus profonde pour se préparer à mourir; il a le dessein de vendre sa bibliothèque (1675).

Si ces morts assez rapprochées, dont il est fait mention dans l'acte du renouvellement des vœux, étaient préjudiciables au monastère, à ne les considérer que selon le sens humain, rien n'était plus consolant aux yeux de la foi, car elles avaient été toutes accompagnées de grandes bénédictions. Celle de Dom Charles Denis ne fut pas moins précieuse devant Dieu.

Il y avait plus de trois ans qu'il était malade de la poitrine, et dans les diverses périodes de cette maladie, tantôt il était travaillé d'une toux et

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 915.

(2) Dom Charles Denis, prêtre de l'Oratoire, du diocèse de Paris, profès le 11 juin 1672, mort le 20 juillet 1675. Il avait été attaché autrefois au séminaire de Langres.

d'une oppression violente, tantôt de la fièvre, quelquefois d'un crachement et d'un vomissement de sang; mais il ne rejaillissait jamais rien sur son âme des diverses agitations de son corps : la situation en était constante et invariable, et l'on eût dit, à le voir dans les maux qui lui arrivaient, qu'il les endurait dans une chair étrangère.

La veille de la Visitation, il témoigna au Père abbé, avec cette joie qui lui était ordinaire, que les forces lui manquaient tout à fait. Le Père abbé lui ayant pris le bras, et lui trouvant le pouls d'un homme qui n'aurait eu que peu d'heures à vivre, lui dit : « Mon frère, vous pourriez bien aller à Dieu sans nous et sans nous en rien dire. » Il lui repartit : « Mon Père, si je n'ai pas la consolation de mourir entre vos bras, Jésus-Christ sera avec moi, avec ses saints Anges et ses saints Apôtres, je m'abandonne à lui et je lui remets dès à présent mon âme dans les mains. »

Le Père abbé donna ordre au religieux infirmier de préparer de la paille et de la cendre, afin qu'on ne fût point surpris. Lorsqu'il aperçut cette préparation, il dit à l'infirmier avec un tressaillement de joie : « Mon Père, vous m'apportez les moyens d'aller au Ciel! » A la vue de la robe dans laquelle il devait être enterré, il s'écria : « Voici l'habit de vie! » Il sembla se ranimer sur la paille, et on fut obligé de le reporter sur son lit, après deux heures d'attente.

Le soir, sa faiblesse fut si grande, que le Père abbé crut devoir l'exhorter à mettre toute sa confiance en Dieu. Il répondit par des soupirs, des aspirations, des paroles enflammées qu'il adressait à Jésus-Christ, les yeux fixés sur un crucifix qui était devant lui. Il pria le Père abbé de lui donner sa bénédiction. Après l'avoir reçue, il lui tendit les bras; le Père abbé s'y jeta, et l'ayant embrassé, il lui dit : « Allez, mon frère, trouver Jésus-Christ, pour jouir avec lui de son éternité bienheureuse, et priez-le que nous nous y voyons un jour. » Il lui répondit seulement : « Ainsi soit-il! »

Le lendemain, il témoigna au Père abbé que ses forces étaient tellement diminuées, qu'il n'avait plus de parole; et véritablement sa voix était si faible, que l'on ne pouvait presque plus l'entendre. Le Père abbé lui dit : « Courage, mon frère, Jésus-Christ approche! » Il lui répondit, levant les yeux et les mains au Ciel : « Je l'attends, mon Père, avec impatience; j'ai grand besoin qu'il vienne et qu'il me fasse cette dernière miséricorde, car désormais un instant m'est une éternité. »

Le Père abbé lui ayant dit qu'il ne manquât pas d'implorer la protection de la sainte Vierge, il s'écria d'un ton de voix plein de douceur et de piété : « C'est ma mère et ma protectrice; c'est elle qui me présentera à Jésus, et c'est par elle qu'il sera mon Jésus! »

Le mercredi, 10 du mois de juillet, contre toute prévision, il eut le courage et la force de se lever à l'heure ordinaire, de réciter son bréviaire et ses prières accoutumées. Sur les cinq heures et demie, ceux qui avaient veillé la nuit près de sa couche, le voyant défaillir, crurent que l'instant de la mort était proche, et ils firent avertir le Père abbé, qui accourut aussitôt auprès de lui et le trouva assis sur sa chaise, la tête penchée et dans une prostration si entière qu'il ne lui restait plus qu'une étincelle de vie. Il lui prit la main, en lui disant : « Réjouissez-vous, mon frère, voici le moment après lequel vous soupirez ! » Il leva la tête, et le regardant avec un visage riant, qu'il conservait encore, malgré les horreurs de la mort, il répondit d'une voix distincte, mais si basse qu'on avait peine à l'entendre : « Mon Père, j'attends ce moment dans une joie et une consolation parfaite. »

Ensuite, il lui demanda s'il n'était pas temps de le remettre sur la paille ; et comme le Père abbé lui eut répondu que cela ne pressait pas encore, et qu'il pourrait y être trop longtemps, il ajouta : « Notre-Seigneur Jésus-Christ a été trois heures sur la Croix, il me laissera sur la paille tant qu'il lui plaira. »

Le Père abbé vit alors qu'il n'y avait point de temps à perdre, et fit aussitôt frapper la tablette de mourants dans les cloîtres pour assembler la communauté. Dès que le pauvre agonisant vit ses frères réunis autour de lui, ne pouvant plus leur parler, il les regarda d'un air plein de douceur et de sérénité, pour les remercier de leur charité. Il s'associa aux dernières prières avec une foi vive et une attention extrême, levant les yeux au Ciel de temps en temps, à certains endroits qui le touchaient davantage.

Lorsque les religieux se retirèrent, il leur fit un signe d'adieu, et les suivit du regard, le visage toujours riant, à son ordinaire. Il tourna ensuite la tête du côté du Père abbé, et lui tendit les bras, comme pour l'embrasser et lui parler. Le Père abbé, ayant approché son oreille de sa bouche, entendit assez distinctement ces mots : « Mon Père, je m'en vais à Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une plénitude de joie et de consolation ! » Il ne parla plus de ce moment.

Il conserva la connaissance encore plus d'une heure et demie. Enfin, après une agonie de près de deux heures, et quelques convulsions assez légères, il s'endormit dans une profonde paix (1).

(1) Liste des religieux de chœur et convers morts à la Trappe depuis le commencement de la Réforme, recueillie par les soins de M. le chevalier d'Espoy. — Dom Denis est le dixième sur cette liste.

L'abbé de Rancé écrivit une relation assez détaillée de la vie et de la mort de ce religieux (1). Il en adressa à ses amis quelques copies qui se multiplièrent, et que l'on fit circuler dans les cloîtres et dans le monde. Quelqu'un voulut bien se charger de la communiquer à Mme de la Vallière, afin qu'elle sût par cet exemple sublime, mieux que par tous les discours, ce que devait être un moine dans l'Église, et jusqu'où devait aller son mépris de la terre et son désir du Ciel. Elle fit part de ses impressions à M. le maréchal de Bellefonds.

« Si vous avez lu, lui écrivait-elle le 1er septembre, la relation de la mort de notre frère Dom Charles Denis, de la Trappe, je ne doute pas que vous n'en soyez véritablement touché. M. de Troisville l'a lue hier au parloir ; pour moi, je vous avoue que j'en suis pénétrée. Qu'il est heureux ! Il a mené une vie plus angélique qu'humaine, et il jouit pour jamais de cette gloire que Dieu promet à ceux qui lui sont fidèles. En vérité, je n'ai jamais rien lu ni entendu qui soit plus digne d'admiration.

« D'ordinaire, les vies austères et pleines de souffrances, quelque merveilleuses qu'elles nous paraissent, ne laissent pas de faire trembler la nature; mais dans tout ce que j'entendis hier, il me semble qu'il y a une certaine onction si pleine de douceur et de tendresse, que bien loin d'être effrayé des rigueurs de la pénitence, on ne se sent que plus de zèle et d'ardeur à l'embrasser (2). »

Mme de la Vallière avait bien saisi le côté caractéristique des pénitences de la Trappe : elles étaient affreuses, mais non effrayantes ; au lieu de repousser, elles attiraient à elles ; on admirait et on aimait le pénitent. C'était bien toujours la croix avec ses aspérités, ses pointes déchirantes, mais Dieu savait les adoucir et les voiler.

Elle ajoutait : qu'on était moins étonné de voir tant de vertus dans un seul homme, que rempli d'admiration à la vue de cette plénitude de grâces dont le Seigneur l'avait comblé; car on retrouvait dans ce saint religieux une austérité rigoureuse avec une délicatesse extrême, une humilité profonde avec une entière innocence, un amour ardent, tendre, doux, une paix inaltérable par toutes les souffrances et la longueur des souffrances. « En un mot, disait-elle en finissant, c'est l'opposé de ce que je suis, il n'y a que sur l'espérance où je crois me rapprocher un peu de lui.»

Ainsi, Mme de la Vallière se rattache à la Trappe, comme tant d'autres. Elle a vu et entendu l'abbé de Rancé. L'ombre du Trappiste Charles Denis

(1) *Relation de la vie et de la mort de Charles Denis* (dans le vol. in-12 des *Relations* p. 23; Paris, 1702).

(2) *Lettres de Madame de La Vallière*, p. 39 et 40. Liége et Paris, 1767. (Bibl. Imp.)

lui est apparue au fond de son cloître et lui a dit : « Courage ! ma chère sœur Louise de la Miséricorde, courage ! » Et un rayon est venu frapper ses yeux à travers ses larmes ; c'était le rayon de l'espérance, qui nous fait entrevoir le Ciel et ses couronnes.

On conçoit facilement que le spectacle si touchant, si émouvant de tant de saintes morts devaient produire les plus salutaires impressions sur ceux qui en étaient témoins. L'abbé de Rancé en profita plus que personne, car, de ce moment, il resserra encore ses voies, et voulut s'occuper plus particulièrement de ses fins dernières.

Il songea d'abord à la bibliothèque qu'il avait apportée à la Trappe. C'était celle d'un abbé mondain, homme de lettres. Elle contenait beaucoup de livres profanes qui pouvaient convenir à un Institut monastique destiné à l'étude ou à l'enseignement, aux Bénédictins, aux Oratoriens, aux Jésuites, mais non à des gens qui ne voulaient, comme les vieux cisterciens, d'autre école que celle des forêts, d'autres livres que le Psautier et la Croix. Il y avait des reliures du plus grand prix, des éditions très recherchées : on pourrait, avec une partie de l'argent qu'on en retirerait, acheter la grande collection des saints Pères, ainsi que plusieurs ouvrages ascétiques qui manquaient, et donner le reste, c'est-à-dire la plus grande part, aux pauvres (1).

Ils étaient très nombreux dans ces années calamiteuses : l'abbé de Rancé, après s'être épuisé pour les soulager, ne savait plus à quelle source puiser. Ayant donc obtenu le consentement de sa communauté par un acte capitulaire en bonne forme, il écrivit à un de ses amis de Paris de l'aider à vendre ses livres. C'était M. Pinette, ancien trésorier général de Gaston d'Orléans, retiré à la maison de l'Institution de l'Oratoire, qu'il avait fait construire, avec les dons de ce prince, en 1655 (2).

« Mes frères et moi, lui dit-il, qui, par la miséricorde divine, n'avons eu jusqu'ici qu'un même cœur et une même volonté, nous nous sommes persuadés, et avec beaucoup de raison, qu'étant obligés de suivre en tout les règles évangéliques, et de tendre par toutes nos actions à la pureté que les Apôtres, les premiers chrétiens, nos pères, nos instituteurs, nous ont enseignée, il n'y avait rien que nous dussions moins nous pardonner que d'user et de retenir des choses superflues, pendant que les serviteurs et les membres de Jésus-Christ vivent dans l'indigence, et manquent de celles qui leur sont nécessaires.

« Et comme, après de mûres et solides réflexions, il nous a paru à

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 165.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 915. — Nous l'avons dit plus haut.

tous qu'il n'y avait rien qui nous fût moins utile que notre bibliothèque, puisque nos occupations et nos travaux manuels ne nous laissent pas le loisir d'en faire un grand usage; en conséquence, mes frères et moi, nous vous supplions de nous procurer quelqu'un qui puisse acheter cette bibliothèque, dont le prix est destiné d'avance au soulagement des pauvres. Leurs prières auprès de Dieu nous seront d'un plus grand secours que la lecture de ces livres. »

M. Pinette lui répondit que son dessein était on ne peut plus charitable, mais qu'il ne pouvait le réaliser, parce qu'ayant déjà abandonné par testament sa bibliothèque à la Trappe, tant qu'elle persévérerait dans la pratique de la règle, et que, dans le cas où elle tomberait dans le relâchement, en ayant disposé en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, il n'était plus libre de revenir là-dessus (1).

On sera peut-être tenté d'accuser l'abbé de Rancé d'outrer, d'exagérer les choses; mais qu'on se rappelle ces saints évêques d'autrefois, qui ont vendu jusqu'aux vases sacrés pour acheter du pain à de malheureux affamés. Un solitaire avait distribué tout ce qu'il possédait, il ne lui restait plus que le livre des Évangiles, qu'il finit par donner, en disant : « Je donne ce livre, qui m'a appris à tout donner. »

Les pauvres se pressaient toujours à la porte de la Trappe; mais comment les secourir? Dans l'impuissance de mieux faire, l'abbé de Rancé imagina de se contenter, à dîner, d'un seul potage, et de réserver sa portion de légumes à un mendiant. Tous ses religieux voulurent l'imiter. Aux yeux de Dieu, cette aumône valait mieux que le prix de plusieurs bibliothèques.

Quoiqu'il eût refusé nettement les fonctions de Visiteur, qui lui avaient été conférées au dernier Chapitre, cependant, l'abbé de Cîteaux d'abord, et ensuite celui de Clairvaux, firent des instances pour qu'il acceptât et commençât le cours de ses visites; mais il persista dans son refus. Il alléguait sa faible santé et surtout l'excès des maux auxquels il ne voyait plus aucun remède: il n'y avait plus qu'à se mettre à genoux et prier. « J'ai un extrême déplaisir, disait-il en finissant, de n'être pas en état de faire ce que vous m'ordonnez dans cette occasion, je souhaite avec passion qu'il s'en présente quelqu'une, où je puisse vous témoigner que je suis à vous avec tout le respect et toute la soumission que je vous dois (2). »

Après cela, on a peine à concevoir comment on a osé l'accuser d'aimer la domination, de tout sacrifier à l'ambition et à l'éclat, et d'exiger de ses

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 916. — Nous en avons parlé plus haut.

(2) Cette lettre est citée tout entière dans les notes de Dom Couturier, abbé du Port-du-Salut, sur le livre VIII du *Manuscrit de Septfons.*

Frères une retraite qu'il ne pratiquait pas lui-même. En vain, on ouvrait devant lui les cloîtres et le monde, en vain on cherchait à l'y attirer, en faisant briller à ses yeux les distinctions et les honneurs; il répondait, comme ce solitaire d'Orient : Je suis mort ici, laissez-moi reposer en paix dans mon tombeau! »

CHAPITRE XI

Pèlerinage de M. l'abbé du Suel à la Trappe; publication des Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe; mort du frère Augustin (1675).

Tous les bruits calomnieux semés contre l'abbé de Rancé tombaient bientôt, destitués qu'ils étaient de toute apparence de vraisemblance; on put, enfin, les asseoir sur un fondement spécieux, à l'occasion d'un livre lancé dans le public, où il était question de lui. Voici le fait :

Un ecclésiastique, aussi remarquable par sa piété que par sa science, M. l'abbé du Suel, docteur en théologie et curé de Châtres, dans le Hurepoix, vint passer quelques jours de récollection à la Trappe, avec une certaine velléité de s'y fixer.

Au fond de son presbytère, dans les ennuis et les tourments du ministère pastoral, il rêvait, depuis longtemps, au bonheur de voir et d'entretenir quelques instants l'abbé de Rancé, et de lui communiquer son désir de se retirer dans un cloître. Toutefois, le jour de son arrivée, il ne put obtenir l'entrevue si vivement désirée; il ne parla qu'au Père prieur, chargé de recevoir les hôtes. Il se contenta d'assister aux offices de l'église. Il n'est pas possible de se figurer l'impatience extrême dans laquelle il fut jusqu'au lendemain, qu'on vint l'avertir dans sa chambre, à l'issue du dîner, qu'il allait être satisfait.

Il reçut cette nouvelle avec autant de joie, que si un ange fût venu lui annoncer quelque grâce signalée de Dieu. Il se rendit aussitôt à la bibliothèque, où le saint réformateur l'attendait. Dès qu'il l'aperçut, il courut à lui avec un extraordinaire empressement pour lui embrasser les genoux, et pour le supplier de lui donner sa bénédiction; mais lui, confus de le voir dans cette posture, le releva vitement et le fit asseoir à côté de lui. « Mon Père, lui dit-il, la joie que j'ai de me voir auprès de vous, est si

grande et si sensible, que je ne puis, en nulle sorte, vous l'exprimer. Celle pareillement avec laquelle il me semble que vous me recevez, sans avoir le bien d'être connu de vous, me faisant estimer que ce ne peut être que Dieu qui vous l'inspire, m'ôte tout lieu de douter que ce ne soit lui qui m'ait conduit ici. Cela étant, je ne puis ne point espérer qu'il ne me fasse obtenir de vous ce qu'il me porte à vous venir demander (1). »

« Je témoignai, dès hier, au Père prieur, répondit l'abbé de Rancé, combien j'étais surpris de la peine que vous avez prise de venir de si loin voir de pauvres religieux, et que je ne pouvais bien concevoir quels motifs vous pouviez avoir pour abandonner ainsi votre maison et votre église! Si c'est dans le dessein de vous édifier de notre vie, souffrez que je vous dise que vous vous êtes exposé, sans raison, aux fatigues d'un long voyage, ayant autour de vous tant d'illustres séminaires et tant de célèbres congrégations qui se font admirer par la sainteté de leurs exemples. Si vous êtes venu dans le dessein de faire une retraite dans cette maison et de me consulter sur votre conduite, vous ne pouvez ignorer qu'étant ce que je suis, je ne puis ni ne dois m'ingérer dans un emploi si difficile et si important (2). »

L'abbé de Suel, tremblant de ne pouvoir obtenir de lui ce qu'il désirait, insista et le conjura, au nom de la charité, de ne pas le renvoyer sans l'avoir entendu. « Je vois bien, répliqua l'abbé de Rancé en souriant, que vous n'êtes pas un homme facile à convaincre et à vous rebuter. Ce n'est pas nous prier de vous servir, mais c'est, en quelque sorte, nous y contraindre, que de nous objecter la charité. Je consens donc, quoique avec beaucoup de confusion, que vous demeuriez quelques jours dans ce monastère. Mais vous n'aurez pas été trois jours ici, que vous reconnaîtrez combien nous soutenons mal l'estime que quelques-uns ont conçue de nous avec si peu de raison, et qu'il nous est tout à fait avantageux d'être confinés dans ce désert, où les chênes et l'éloignement du monde dérobent la vue de nos actions (3). »

L'abbé de Rancé eût voulu s'en tenir à cette première entrevue, qui était toute de politesse et d'humilité; mais l'abbé du Suel le supplia, les larmes aux yeux, de ne pas lui refuser *le pain de son âme*, et de lui

(1) *Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe* (1re entrevue), p. 16 et 17.

(2) Il ajouta : « Vous pouvez bien croire que s'il y avait eu la plus légère apparence que je pusse exercer le moindre ministère dans l'Eglise, je n'aurais pas pris le parti de me retirer dans la solitude. Mais Dieu m'ayant fait connaître que je n'avais ni assez de lumière pour instruire, ni assez de vertu pour édifier, il ne m'a pas été fort difficile de juger par là qu'il ne me destinait qu'à pleurer mes fautes. C'est la seule chose à laquelle j'applique tous mes soins. »

(3) *Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe,* p. 20 et 21.

retracer, en peu de mots, les devoirs de la vie monastique vers laquelle il se sentait porté. On se retira, sans lui rien promettre.

Le lendemain, comme il sortait de l'église, après le dîner des religieux, pour retourner dans sa chambre, il fut agréablement surpris, en passant par le cloître, d'apercevoir l'abbé de Rancé, à la porte de la bibliothèque, qui lui témoignait, par un signe de civilité, qu'il pouvait aller le joindre. Alors commença le premier entretien sur le silence. M. du Suel n'avait jamais entendu une parole aussi vive, aussi puissante, aussi entraînante. Le jour suivant, il ne manqua pas de se rendre à la bibliothèque, où se trouvait son pieux mentor, qui reprit l'entretien de la veille. « La vertu du silence, lui dit-il, ne consiste pas seulement à savoir se taire. Ce serait presque inutilement que nous renoncerions aux conversations extérieures des hommes, si nous ne renoncions aux conversations secrètes de nos passions, qui ne sont pas moins dangereuses. » Et il développa avec beaucoup de chaleur et de verve cette thèse mystique (1).

L'abbé du Suel, ravi, enchanté, était à peine sorti d'une entrevue, qu'il attendait avec impatience celle du lendemain. Les heures, les minutes s'envolaient trop lentes au gré de ses désirs. Il eut encore le bonheur de l'entendre sur un sujet qui était plus important encore à ses yeux que le silence, sur la pénitence monastique et, ensuite, sur la solitude. Rentré dans sa cellule à l'hôtellerie, il se hâtait, chaque fois, de recueillir ses souvenirs et de jeter ses notes sur le papier. Enfin, de retour dans son presbytère, il profita de ses premiers loisirs pour revoir ces matériaux épars. Il les réunit, les coordonna, et leur donna des développements si considérables, que ce fut véritablement son œuvre plutôt que celle de l'abbé de Rancé.

Il s'empressa d'envoyer ces entretiens, ainsi transformés, à plusieurs de ses amis, qui les communiquèrent à d'autres. On était à cette époque si curieux de productions nouvelles, et surtout si avide de connaître tout ce qui se rattachait à la Trappe, que le manuscrit fut lu de beaucoup de personnes en quelques semaines. On pressa l'auteur de le faire imprimer. Il se trouva très embarrassé : il avait donné à l'abbé de Rancé l'assurance la plus positive que tout ce qui avait été dit entre eux resterait secret; mais la gloire qu'il se promettait de cette publication, le vif désir qu'il avait de défendre le saint homme, ainsi que les pratiques de sa maison, lui firent oublier ses promesses, et, sans lui demander une permission qu'il savait bien ne pas devoir obtenir, sans même l'avertir, il fit paraître

(1) *Entret. de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe* (2e entretien sur le silence), p. 26 et 27.

son ouvrage sous ce titre : *Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe* (1), avec les approbations les plus élogieuses (2).

L'un des approbateurs, M. de Mont-Brun de Ressan, prieur d'Ursin, disait : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on va visiter les déserts; mais il semble que ce soit un privilége tout particulier aux ecclésiastiques de ce royaume d'en apporter des fleurs et des fruits. Un prêtre d'une de nos plus fameuses villes, Cassien, de Marseille (3), en a autrefois été cueillir dans les vastes solitudes de l'Égypte, et, aujourd'hui, un autre prêtre nous en apporte d'un des plus saints déserts de la France..... »

Il est certain que M. Du Suel a écrit ces pages avec beaucoup d'imagination, de feu, nous dirions presque d'enthousiasme. Son style est, en général, très orné; il a de l'éclat et de la pompe; la doctrine en est pure et élevée; il y a des passages qui rappellent le faire des grands maîtres de ce siècle. Ce livre, malgré quelques redites et quelques longueurs, des discours de parade et de fantaisie, était vraiment original et de nature à piquer vivement la curiosité publique. Il y en eut deux éditions en quelques années.

L'abbé de Rancé n'y était pas nommé, mais tout le monde le reconnut dans *l'abbé Jean*. Quoiqu'il fût entièrement étranger soit à la composition, soit à la publication de l'ouvrage, on le lui attribua dans le monde. L'abbé Favier le lui manda, et il répondit le 3 octobre : « Pour ce qui regarde les *Entretiens de l'abbé Jean avec le prêtre Eusèbe*, je n'y ai nulle part que celle que m'y ont pu donner quatre ou cinq conversations, que je fus obligé d'avoir avec l'auteur de cet ouvrage, lequel me vint voir dans le dessein d'être religieux, sans quoi je ne l'aurais pas entretenu (4). Je ne saurais vous dire ce que c'est que son livre, car je n'en ai lu qu'une vingtaine de feuillets, un de nos amis me l'ayant prêté lorsque je fus à Paris, et il n'est pas même dans notre monastère. Cependant il a été reçu avec approbation; on en a loué les sentiments et les maximes, et beaucoup de gens d'esprit, d'érudition et de piété ont jugé qu'il était très utile, et que, si l'on avait retranché quelques expressions un peu trop fortes, et quelques discours qui paraissent de purs effets de l'imagination, il y a peu de choses que l'on y pût reprendre avec fondement.

(1) Par M. François du Suel, prêtre, docteur en théologie et curé de Châtres (Lyon, Anisson, 1675 et 1684). — Nous avons l'exemplaire du Port-du-Salut, de 1684 (livre assez rare).

(2) Par les docteurs J. de la Rouvraye et N. de la Roche-Mezay, le 8 décembre 1673. — Par le docteur Pirot, 28 décembre 1673. — Par M. de Saint-Maigrin, prieur de Bonneuil, 9 janvier 1674.

(3) Cassien vint se fixer à Marseille, mais il ne paraît pas qu'il en fût originaire.

(4) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 54.

« Il est certain que l'auteur a eu dessein de parler de moi sous le nom de l'abbé Jean; et lorsqu'on m'en donna l'avis, je fis ce qui me fut possible pour empêcher la publication de son livre. Voilà, Monsieur, tout ce que j'en sais. Il y a quatre lettres, que j'y ai lues, qui sont véritablement de moi. Je ne vous puis assez dire la peine que j'ai de voir que le monde se met dans la tête de me faire parler, quoique je fasse profession de me taire, et que l'on m'impute des imaginations. On écrit de moi, on écrit contre moi; mais, après tout, il faut sur cela étouffer ses peines, et souffrir en patience la liberté que le monde se donne de dire ce qui lui plaît. »

Cependant les ennemis de l'abbé de Rancé propageaient, de plus en plus, le bruit qu'il était le véritable auteur des *Entretiens;* qu'il ne les avait publiés sous le nom d'un autre, que pour éviter le ridicule de s'encenser lui-même, et afin de donner au monde, par une manœuvre habile, la plus haute idée de sa sainteté prétendue.

M. Du Suel, au milieu des félicitations qui lui venaient de toute part, eut le regret d'apprendre que ces bruits mensongers étaient accueillis par beaucoup de gens, et qu'ils avaient produit sur l'abbé de Rancé la plus douloureuse impression. Il lui écrivit donc pour lui exprimer son repentir, et lui demander ce qu'il devait faire dans cette circonstance.

« Il est vrai, Monsieur, lui répondit-il, je ne vous le cèlerai point, que la publication de vos *Entretiens* me cause une peine très rude, et que, si vous eussiez pris pour cela mes avis, vous en eussiez retranché tout ce qui pouvait faire croire que j'y avais part, ou que j'en étais le principal auteur. Cependant, je puis vous assurer que la peine que j'en ai eue, n'a point été jusqu'à votre personne, étant persuadé comme j'étais de la sainteté de vos intentions, de la bonté de votre cœur et de l'amitié que vous avez pour moi. Je ne puis pas même m'empêcher de vous dire, puisque l'occasion s'en présente, que j'ai eu de la joie d'apprendre la bénédiction et le succès que votre ouvrage a eus dans le monde; et, dans la vérité, je serais injuste et je m'aimerais d'une manière trop déréglée, si, pour éviter le blâme que m'auront pu donner ceux qui se sont figuré qu'il a paru de mon consentement et de concert avec moi, je prétendais priver le public du fruit et de l'édification qu'il en a reçue. Je serai toujours prêt de sacrifier non seulement ma réputation, mais ma vie pour l'utilité de mon prochain. »

A son voyage à la Trappe, vers 1671, M. du Suel avait demandé à y être admis, et on lui avait conseillé de continuer son ministère sacré dans le monde. L'année suivante, en composant son ouvrage, ses pensées et ses

souvenirs le reportèrent naturellement vers la sainte solitude dont il redisait les merveilles, et il s'y sentit attiré davantage. Il témoigna donc encore le désir de s'y retirer, mais toujours en vain. Cependant, l'admission d'un ecclésiastique aussi estimable et aussi distingué, aurait fait le plus grand honneur au monastère; toutefois, peut-être, à cause de cela même, croyait-on devoir se montrer plus difficile et plus sévère.

L'abbé de Rancé, en général, n'admettait pas facilement les curés; au lieu de les attirer, il les effrayait. Un jour, il posait à l'un d'eux ces conditions terribles: « Enfin, si vous êtes dans une volonté sincère d'embrasser la vie la plus vile, la plus abjecte, la plus méprisable qui soit dans l'Église de Dieu; si vous êtes résolu d'ensevelir et votre personne et tout ce que Dieu vous a pu donner de qualités pour les emplois du monde, dans un oubli et dans un silence éternels; si vous êtes décidé à exercer contre vous cette sainte haine si commandée dans l'Écriture, à tous ceux qui veulent suivre les règles et les maximes de Jésus-Christ; si vous voulez vous consacrer entièrement à son service, et mourir à toutes choses pour ne plus vivre que pour lui, venez! »

Avouons-le, il y avait là de quoi faire réfléchir! C'était déchirer tous les voiles; c'était découvrir à nu tout le sombre et douloureux mystère du cloître, sans pitié pour la nature faible et tremblante. Si donc, au lieu de se jeter dans le gouffre, tête baissée et les yeux fermés, comme faisaient les autres, le postulant paraissait hésiter et demandait quelques délais, aussitôt on lui signifiait qu'il n'était pas appelé, et c'était fini.

M. Du Suel, après la publication de son livre, qui parut au commencement de l'année 1675, et qui fut communiqué à l'abbé de Rancé dans le dernier voyage qu'il fit à Paris, voyant combien ce dernier avait été grand et généreux envers lui, touché de tant d'abnégation et de charité, lui écrivit de nouveau pour lui demander pardon et lui dire qu'il ne connaissait point d'autre pénitence pour expier sa faute, que d'aller se cacher le reste de ses jours dans son désert.

L'abbé de Rancé lui répondit que les motifs qu'il avait eus autrefois de ne pas l'admettre, étaient toujours les mêmes; que l'attrait qu'il se sentait pour la solitude, quelque fort qu'il parût, n'était pas une preuve certaine qu'il y fût véritablement appelé. « Dieu, comme vous le savez, disait-il, nous inspire souvent le désir des choses dont il ne veut pas l'accomplissement. Ainsi, beaucoup de dignes prêtres, beaucoup de pieux et de savants évêques des premiers temps, qui ont été exposés par son ordre dans les fonctions et les charges ecclésiastiques, et qui s'y sont sanctifiés, ont toujours ressenti de pressants mouvements pour le

désert. Dieu voit quelle serait ma consolation et ma joie, si, dans cette occasion, vos pensées se rencontraient avec ses conseils et dans la disposition de sa Providence; mais, comme je n'ai devant les yeux que votre salut et son service, je suis contraint de vous parler, tout ensemble, contre vos inclinations et contre les miennes (1). »

Voilà comment l'abbé de Rancé éprouvait les vocations! Il ne cachait rien aux postulants : au lieu d'amorces et d'appâts, il jetait sur leur route des ronces et des épines, et nous voyons combien se trompaient ceux qui l'accusaient de les attirer dans sa maison. S'il en eût ouvert la porte à tout venant, comme quelques-uns semblaient le dire, au lieu de cinquante religieux, il en aurait eu mille.

A cette époque, mourut saintement, le Frère Dom Augustin, âgé de trente-sept ans, après en avoir passé six dans les plus grandes austérités. C'était un de ces religieux Célestins qui étaient venus ensemble à la Trappe, et avec lesquels l'abbé de Rancé avait fait des merveilles (2). Pendant les sept ou huit mois qui précédèrent sa mort, il put encore se traîner à tous les offices et à tous les travaux, mais il fallut lui signifier d'avoir à se retirer à l'infirmerie. Sa maladie s'aggrava tellement en quelques jours, qu'on fut obligé de lui donner l'Extrême-Onction. On avait même déjà préparé et suspendu au pied de son lit le capuce et la coule qui devaient lui servir de linceul et de cercueil. Il dit au Père abbé, qui vint le voir le lendemain : « Voilà, mon Père, les habits de mon voyage; je suis tout près de partir. Que mon sort est heureux! Dieu nous a promis que ceux qui espéraient en lui ne seraient point confondus; j'attends ses moments. »

Une autre fois, comme on lui demandait, sans plus de façon, s'il était bien aise de mourir, il ne répondit rien, sinon : « Hélas! ce doit être la joie de tous les chrétiens. »

Un jour, le Père abbé le voyant couché sur sa paillasse, les yeux élevés au Ciel, le visage riant, lui dit : « Réjouissons-nous, mon frère, voici le pèlerinage fini. » Il lui répondit : « Quelle bonté, mon Père, et quelle miséricorde! Quand je pense à ce que j'ai été et à ce que je vais être, quelle différence! Dieu me réveillera de mon sommeil, et je me verrai dans un état fixe, qui n'aura plus de changements ni de vicissitudes. » Le Père abbé lui répliqua : « Ce sera un jour qui n'aura plus de nuit ni

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 29. — La lettre qui précède celle-ci, et trois autres seulement indiquées, p. 528, ont été insérées par M. du Suel à la fin de ses *Entretiens*, p. 737 et 740.

(2) Dom Augustin Chapon, sous-prieur, prêtre, religieux célestin, natif du Puy-en-Velay, profès le 7 juin 1671, mort le 15 mai 1676. (Liste du chevalier d'Espoy).

d'obscurité; plus de soleil qui se lève et qui se couche : l'Agneau même en sera le soleil, qui l'éclairera d'une lumière immortelle. »

Sur les neuf heures du matin, on le crut arrivé au moment de son agonie, et on le porta sur la paille et sur la cendre. Il s'y vit et s'y considéra avec une joie, telle qu'on pouvait l'attendre d'une personne qui ne désirait rien avec tant d'ardeur que de mourir dans la pénitence. Il croisa ses bras et ses mains sur sa poitrine, il accommoda ses habits et se mit lui-même dans la posture qui convenait davantage à un homme mourant. On lui dit aussitôt les prières de l'Ordre, qu'il entendit avec beaucoup de piété et de componction.

Le Père abbé lui ayant demandé, sur quelques signes qu'il faisait de la main, s'il n'avait besoin de rien, il lui répondit : « Mon Père, je n'ai plus besoin que de Dieu. » Le Père abbé lui répliqua : « Dieu tout seul? » Il soupira profondément, et dit : « Hélas! c'est beaucoup. » Le Père abbé voyant que les moments s'éloignaient, lui dit : « Mon frère, il y a longtemps que vous êtes sur la paille, ne seriez-vous point mieux si l'on vous remettait sur votre lit? » Il regarda, et répondit en souriant : « Mon Père, me voici aux portes : quatre instants, et une éternité! »

Sur les huit heures du soir, le Père abbé, qui était malade et accablé de lassitude, et qui ne pouvait être davantage auprès de lui pour lui rendre les dernières assistances, lui dit : « Mon frère, je m'en vais vous dire un grand adieu; mon impuissance me contraint de vous quitter : je vous laisse avec Jésus-Christ. » Il lui tendit les bras, et l'embrassa avec tous les témoignages de tendresse et de respect; et, quoiqu'il fût dans la plus grande faiblesse, il se tourna de son côté, et découvrit sa tête pour recevoir sa bénédiction.

Il passa la nuit sur la paille dans la même situation, plein de consolation, de connaissance et de paix. Le lendemain, le Père abbé étant retourné dans l'infirmerie, sur les quatre heures du matin, pour lui donner de l'eau bénite, dans la croyance que tout était consommé, fut étonné, en entrant dans la chambre, de le revoir comme il l'avait laissé, et lui dit dans sa surprise : « Eh quoi! mon pauvre frère, je vous retrouve?... Vous voilà!... Notre-Seigneur diffère longtemps de venir à vous; il veut que vous souffriez encore avant que de vous prendre. » Il sourit, en regardant le ciel à sa manière accoutumée; et sa joie fut si vive, qu'elle parut par une effusion extraordinaire. Mais bientôt ses yeux s'obscurcirent; et, ne pouvant plus donner au Père abbé d'autres marques de son amour et de la connaissance qu'il conservait, il lui serra la main, et il expira (1).

(1) *Relations de la mort de quelques religieux de la Trappe*, in-12, p. 52.

Nous retrouvons ici la parfaite empreinte du cachet de la Trappe : des expiations inouïes, où l'on se plaît à faire litière de son corps ; une patience inaltérable dans les plus violentes douleurs ; et dans l'agonie, au moment où la mort apparaît ordinairement si menaçante et si terrible, une joie surhumaine, qui la fait accueillir et saluer avec un sourire de bonheur. Plus la chair s'affaiblit, plus l'esprit se fortifie ; il s'éclaire d'un rayon divin qui se projette jusque dans l'éternité. On tient encore à la terre, et on est déjà dans le Ciel. Au moment suprême, ce n'est pas un homme qui meurt, mais un ange voyageur qui s'envole.

CHAPITRE XII

On parle des personnes que l'abbé de Rancé avait vues à Paris; premières accusations de jansénisme ; visite régulière de la Trappe ; un Cordelier y meurt subitement (1675-1676).

L'œuvre de la Trappe apparaissait alors ce qu'elle était réellement, c'est-à-dire la plus sainte et la plus merveilleuse de ce siècle. Les yeux étaient fixés sur elle. On ne parlait qu'avec éloge, et même avec admiration, de l'abbé de Rancé, qui en était l'auteur. On le citait comme un des plus parfaits modèles de l'état monastique ; on recueillait ses paroles avec respect, son nom seul était une autorité. Ce fut alors que les partis commencèrent à le revendiquer. Cependant, il n'appartenait à personne, et, après Dieu, il ne relevait que de lui-même. Il ressemblait à ces pics des Alpes qui sont isolés par leur élévation même.

Nous l'avons vu entrer à l'Oratoire, y purifier sa conscience et ensuite gravir plus haut. Nous l'avons vu à Port-Royal ; mais les conseils et la direction de M. d'Andilly ne lui suffisent bientôt plus ; une voix mystérieuse l'appelle dans des régions supérieures. Il a entrepris un long voyage pour consulter trois évêques, les plus saints, les plus austères de ce temps. Que lui ont-ils conseillé ? Des demi-mesures, des moyens termes. L'évêque de Comminges, il est vrai, finit par lui parler vaguement de l'état monastique, mais tel qu'il le comprenait et tel qu'il existait alors, avec tous ses tempéraments et toutes ses mitigations ; et ce n'était point à cela que Dieu le destinait.

M. Sainte-Beuve, le spirituel et savant auteur de *Port-Royal*, aurait été certainement heureux de pouvoir y faire entrer l'abbé de Rancé, et de le placer à la suite de Saint-Cyran et de Le Maistre, à côté de Sacy et de Tillemont, donnant la main à Arnauld et à Nicole; mais il avoue franchement qu'il n'aurait pu le faire sans blesser la vérité et la justice. Selon lui, l'abbé de Rancé est un homme à part dans son siècle; il n'emprunte rien ou presque rien à ses contemporains. « Sa conversion (1), dit-il, ne saurait être attribuée à personne, ni la première ni la seconde conversion; ni le coup de la grâce qui le jeta d'abord à Véretz, ni le second coup qui l'en fit sortir, après cinq ans, pour le pousser dans les hauts sentiers de la perfection monastique. Quand tous lui conseillaient plus de modération et de lenteur, il obéit à un mouvement irrésistible et passe outre. Si le signe de la grâce pure est quelque part évident, c'est en lui; sur ce front l'éclair seul a parlé par ses marques. Sa réforme ne se modela sur aucune autre du siècle, elle fut œuvre originale. Port-Royal (c'est-à-dire le jansénisme) n'a que faire là pour en rien revendiquer.

« Et remarquez bien, ajoute-t-il, qu'il n'en revendiqua jamais rien, que jamais l'abbé de Rancé ne se considéra comme engagé ni lié le moins du monde avec ces Messieurs (je parle des chefs et des vrais témoins), et que jamais eux-mêmes ne le considérèrent comme ayant eu des relations de parti et de doctrine singulière avec eux. »

Seulement, ils auraient voulu qu'en souvenir des liaisons d'amitié personnelle, de politesse et de circonstance qu'ils avaient eues autrefois ensemble, il leur eût donné, au besoin, dans les moments critiques, des marques publiques de sympathie, de bienveillance et d'estime, ou, au moins, que par son silence, il eût laissé croire qu'il ne leur était pas opposé. C'est ce qu'il ne fit pas : de là des haines, des vengeances, des récriminations sans fin.

D'un autre côté, les molinistes, si faciles en morale, si coulants en fait de pénitence, si accommodants pour les habitudinaires de toute sorte, se voyant jugés et condamnés, à la face du monde et de l'Église, par la Trappe, où les coupables ne se réconciliaient avec Dieu qu'au moyen d'expiations prodigieuses, comme dans les premiers siècles du christianisme, s'efforcèrent, pour ôter toute autorité, tout prestige à un pareil exemple, de faire passer l'abbé de Rancé pour janséniste, et son monastère pour une école de jansénisme.

Les moines relâchés, soit par jalousie, soit par rancune, se joignirent

(1) *Port-Royal*, t. III, l. IV, p. 541.

tantôt aux uns et tantôt aux autres. De là, on le comprend, avec les misères humaines, des manœuvres indignes, des calomnies, des délations, enfin, la guerre la plus acharnée et la plus déloyale. Voilà l'explication de ce que nous allons raconter et d'une foule d'autres choses que nous raconterons plus tard.

Dans les derniers voyages que l'abbé de Rancé avait faits à Paris, il était descendu, selon son habitude, à l'Institution de l'Oratoire. Les personnages les plus distingués s'étaient empressés de lui faire visite; il s'y mêla sans doute quelques jansénistes. Les molinistes, leurs ennemis, qui étaient sans cesse aux aguets pour épier leurs démarches, publièrent aussitôt que l'abbé de Rancé n'avait été entouré que de gens suspects de jansénisme, durant tout le temps de son séjour dans la capitale, et qu'il était pour eux un centre de ralliement. On essaya, dès lors, de l'accuser ouvertement d'être de ce parti. Ces bruits prirent assez de consistance pour que ses amis en fussent alarmés. L'abbé Favier fut un des premiers à l'en avertir, et il lui répondit :

« Ceux qui vous ont dit que je n'avais vu que des jansénistes à Paris ne vous ont pas dit vrai; je n'y ai fait aucune visite, et quoique j'aie fait ce que j'ai pu pour éviter qu'on ne m'en rendît, j'y ai été vu de toutes sortes de personnes, et même de celles qui tiennent les premiers rangs dans le royaume, comme Mlle votre Maîtresse (1), Mme de Guise, Mme de Longueville et quantité d'autres, M. le cardinal de Retz, de Bouillon, M. le premier président et un grand nombre de gens très qualifiés. Je vous fais ce détail-là pour vous montrer quelle est l'injustice du monde; et véritablement la foule fut si grande à l'Institution où j'étais logé, que cela causa de l'envie. Je m'en aperçus; mais il ne dépendait pas de moi de l'empêcher, quoique je fisse toute chose pour ôter les occasions.

« Il faut bénir Dieu de tout, et se consoler lorsque les hommes nous jugent, puisqu'il y a un tribunal supérieur qui reverra leurs jugements, et nous rendra la justice qu'ils nous ont refusée. Je vous dis cela seulement par rapport aux mauvais bruits qu'on fait courir contre nous. Nous en dirons davantage sur cette matière, si nous avons la joie de nous voir ce printemps (2). »

La disgrâce du maréchal de Bellefonds durait toujours, mais il la supportait en vrai chrétien, soutenu d'un côté par la grande parole de Bossuet, et de l'autre par les grands exemples de l'abbé de Rancé. Il était déjà venu à la Trappe deux ou trois fois y faire des retraites de cinq ou

(1) Il était aumônier de Mlle de Montpensier.
(2) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 56.

six jours. Il y arriva encore vers le 15 novembre de cette année, mais il n'y resta que le temps nécessaire pour ouvrir son cœur à celui qui dirigeait sa conscience, et il repartit le lendemain. Nous avons déjà dit que la Mère Agnès, prieure des Carmélites de Paris, était sa tante, et qu'il en était tendrement aimé. L'abbé de Rancé écrivit alors à cette pieuse religieuse :

« M. votre neveu n'a fait que coucher ici, sans pouvoir s'y arrêter davantage; mais nous n'avons pas laissé de l'entretenir à fond sur toutes ses affaires. Je vous dirai, pour ce qui regarde celles de son salut, que le soin qu'il en a augmente tous les jours, que sa piété s'affermit et que son cœur se dégage de plus en plus de toute affection des choses de la terre. Cependant, je ne lui vois nul entêtement sur sa disgrâce; non seulement il attend en paix, et suivra les dispositions de la Providence et les ordres du roi, mais même il ferait des démarches, si ses amis le trouvaient à propos, pourvu qu'il n'y eût rien contre sa conscience et contre son honneur; je n'entends pas cet honneur chimérique des gens du monde, mais celui que Dieu veut que l'on conserve, qui va à l'édification publique et qui ôte tout sujet de scandale aux faibles et aux méchants.....

« Pour les raisons qu'il a de vouloir se défaire de sa charge, il est malaisé de les combattre, et on ne sait que lui répondre, lorsqu'il dit qu'il n'a que ce moyen-là d'acquitter ses dettes, et qu'il ne peut penser sans une extrême inquiétude que, s'il venait à mourir, ses créanciers ne trouveraient pas de quoi se satisfaire dans son brevet de retenue..... »

Il ajoutait en finissant :

« Il faut que je vous dise une régularité de nos Pères que nous avons reprise depuis peu. Nous avons fait vitrer nos cloîtres, et tous nos religieux y font leurs lectures le long des jours, comme on les y faisait il y a cinq cents ans. Les cellules ne servent que pour la nuit; de sorte que les hôtes n'entrent plus dans les cloîtres. Cela augmente tellement notre solitude, qu'il se peut dire qu'on n'y peut rien ajouter davantage (1). »

L'usage des lectures communes est très ancien dans les monastères : les *Conférences* de Cassien en font mention; la règle de Saint-Benoît les ordonne (2); les premiers règlements de Cîteaux désignent pour cet exercice une portion du cloître, appelée pour cette raison *le cloître de la lecture.*

L'abbé de Rancé appropria à cette destination nouvelle celui de la

(1) Bibliothèque de Troyes, manuscrits, nº 2183.—La Mère Agnès mourut le 24 septembre 1691, après soixante-deux ans de profession.

(2) « Certis horis occupari debent fratres in lectione divina.... Sedeant omnes in unum, et legat unus Collationes vel Vitas Patrum, aut certe aliquid quod ædificet audientes. » (*Reg. S. Bened.*, cap. 42 et 48.)

Trappe; il y fit placer des tables, des écritoires, des pupitres, des armoires où étaient gardés les livres communs. Les hôtes l'avaient traversé jusque-là pour se rendre à l'église; il leur ferma ce passage et il leur en ouvrit un autre du côté de la nef. Il n'omit rien de tout ce qui pouvait faire de ce lieu un séjour de recueillement et de paix, et, selon l'expression des premiers cisterciens, une sorte de *tabernacle* consacré à la méditation et au silence, où l'on écoute le Seigneur, qui parle par ses Écritures et les livres de ses saints (1).

On observa pour la première fois ce point important de régularité le jour de la fête de la Toussaint, sur les deux heures après midi (2). L'abbé et ses religieux n'eurent qu'à louer Dieu d'avoir repris une pratique si sainte et si utile. On voyait les supérieurs et les inférieurs, des vieillards de soixante-dix et de quatre-vingts ans, s'y rendre comme les plus jeunes, et s'y tenir, nonobstant leurs infirmités, avec une modestie angélique. Ils s'y comportaient tous avec tant d'édification *que chacun trouvait dans la contenance de son frère la règle et le modèle de la sienne* (3).

Peu de temps après, Dom Hervé du Tertre, abbé de Prières, qui, sur le refus de l'abbé de Rancé, avait accepté les fonctions de Visiteur, se rendit à la Trappe pour en faire la visite. Il y vint l'esprit préoccupé des préjugés qu'on lui avait inspirés contre cette maison : la Providence le permettait ainsi, afin que, forcé de céder à l'évidence par tout ce qu'il verrait de ses propres yeux, son témoignage fût d'autant moins suspect (4). On lui avait dit dans le monde que les moines de la Trappe ne manqueraient pas de l'assaillir de réclamations et de plaintes, et de lui répéter sur tous les tons que leur abbé était un homme dur et hautain, sans ménagement et sans compassion, qui les traitait comme des esclaves, les accablant de pénitences et de mortifications au-dessus de leurs forces. Déjà il pensait sérieusement aux moyens de mettre un terme à leur détresse, en adoucissant cette discipline excessive à laquelle on les tenait, disait-on, assujettis malgré eux (5).

Mais dans le scrutin secret (comme il se pratique dans les visites régulières), il les vit tous, sans en excepter un seul, unis ensemble et avec leur supérieur par les liens de la charité la plus tendre et la plus respectueuse. Bien loin de se plaindre de sa dureté, ils ne pouvaient assez se louer de sa

(1) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 87.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 167.
(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 87.
(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 168.
(5) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 925.

bonté, de sa douceur, de son application continuelle à tous leurs besoins. Pour ce qui était de l'austérité de leur vie, au lieu de la regarder comme un joug intolérable, ils se plaignaient qu'elle n'était pas encore assez grande, et qu'elle n'avait nulle proportion avec la gravité et la multitude de leurs péchés (1).

On ne peut imaginer quelle fut sa surprise. Ne pouvant en croire ses yeux et ses oreilles, il aima mieux se persuader que, tremblant sous l'autorité despotique de leur abbé, la frayeur leur fermait la bouche, et qu'ils n'osaient dire leur pensée. Alors, il les encouragea à ne lui rien cacher, et n'omit rien non plus pour gagner leur confiance. Mais, eux, de protester de nouveau, et en termes encore plus énergiques, de leur amour et de leur vénération pour leur cher abbé, et du bonheur qu'ils avaient de vivre sous sa direction. Ses préjugés tombèrent devant une pareille manifestation et devant cet air de paix, de contentement et de joie sainte qu'ils portaient sur leurs visages, et qui était l'expression des sentiments de leurs cœurs. Ayant apprécié, enfin, l'abbé de Rancé et son œuvre, il conçut tant d'estime pour lui, qu'il ne savait, à son départ, comment la lui exprimer. Il lui donna même cette marque de confiance, de lui avouer franchement toutes les pitoyables préventions qu'il avait apportées avec lui (2).

Il dressa donc la carte de visite dans les termes les plus flatteurs et les plus élogieux :

« En notre qualité de Visiteur des monastères de l'Étroite-Observance dans les provinces de Bretagne, Normandie et autres adjacentes, disait-il, nous étant transporté au dévot couvent de la Trappe, Nous y avons trouvé le Révérend Père en Dieu Dom Jean-Armand, abbé titulaire, et avec lui trente-trois religieux de chœur, savoir : seize prêtres, onze clercs et six novices, avec douze frères convers, faisant ensemble le nombre de quarante-six, lesquels Nous avons appris être venus pour la plupart de différentes provinces, comme celles d'Anjou, Bretagne, Normandie, Poitou, Bourgogne et autres, dont quelques-uns étaient écoliers étudiants en divers colléges, d'autres cavaliers, d'autres soldats, d'autres clercs, d'autres prêtres séculiers et réguliers, d'autres docteurs en théologie, d'autres religieux de divers Ordres, comme de celui des Chanoines réguliers et des Ermites de Saint-Augustin, des Bénédictins, même de la Congrégation de Saint-Maur, des Célestins, des Cordeliers, du Val-des-Choux, et du nôtre même, tant de la Commune que de l'Étroite-Observance, et d'autres de diverses conditions et professions, et d'âges fort différents.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 925.
(2) Id., *ibid.*, p. 926.

« Malgré cette grande différence de pays et de conditions, Nous les avons trouvés si unis ensemble par le lien de la charité fraternelle, si uniformes en toutes choses, si également portés à leurs devoirs, et si universellement zélés pour l'observance régulière, et jouissant ensemble d'une si profonde paix, que pendant trois jours entiers, employés à notre scrutin régulier, Nous n'avons reçu aucune plainte des supérieurs contre les inférieurs, ni des inférieurs contre les supérieurs, ni des inférieurs les uns contre les autres, et n'y avons aperçu ni remarqué, non seulement aucun mécontentement, murmure, division, aliénation, partialité, aversion ou dégoût les uns des autres, mais pas même la moindre apparence ou ombre de tout cela, dont ils ont un très pressant et indispensable sujet de remercier continuellement Dieu avec Nous.

« Et ainsi, tout bien considéré, Nous n'avons pas jugé à propos ni nécessaire de leur faire aucune ordonnance ni règlement, mais seulement de les exhorter, comme Nous faisons, de travailler toujours à s'avancer dans la perfection par l'exercice de la pénitence, qu'ils ont embrassée, pensant au commencement de chaque jour que ce peut être le dernier de leur vie, et au commencement de chaque œuvre de pénitence que ce pourra bien être la dernière qu'ils feront jamais pour leur salut, et au commencement de chaque action de piété, soit à l'église, au chœur ou ailleurs, que ce peut être aussi la dernière qu'ils auront le bonheur de faire en ce monde pour y glorifier Dieu; et, afin qu'ils puissent toujours demeurer fermes et inébranlables dans la profonde union et concorde dont Dieu les a jusqu'ici favorisés, Nous les conjurons, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui les a ainsi daigné visiter par des grâces si extraordinaires, de persévérer de leur part dans l'amour et la pratique des moyens que sa divine bonté leur a fait embrasser (1). »

C'était la première fois que l'abbé de Rancé voyait son œuvre revêtue de l'approbation de ses supérieurs, après avoir été si longtemps en butte à leurs préventions et quelquefois à leur malveillance. Dieu avait enfin voulu lui ménager cette consolation, qui ranima un peu son courage et ses espérances, et il crut devoir s'en tenir plus que jamais à ce qu'il avait établi.

Il reçut alors la visite de l'évêque de Pamiers, Mgr de Caulet, l'un des trois évêques qu'il était allé consulter. C'était un disgrâcié, comme le maréchal de Bellefonds, qui venait chercher du courage et des consolations au désert. Louis XIV, en 1673, ayant donné un édit qui étendait la Régale à tout son royaume, ce prélat avait refusé de s'y soumettre, comme étant

(1) Toute cette carte de visite est intégralement reproduite dans les notes du cahier VIII du *Manuscrit de Septfons*, p. 955, 956, 957.

contraire aux droits de l'Eglise, et le roi en était venu aux menaces et aux mesures violentes. Il était accompagné de M. des Lions, docteur de Sorbonne et doyen de Senlis. L'un et l'autre étaient assez favorables au jansénisme.

La secte se couvrait encore de la paix de Clément IX. L'abbé de Rancé se crut obligé de leur ouvrir les portes de sa maison, et surtout de rendre à Mgr de Pamiers l'accueil qu'il en avait reçu, il y avait quatorze ans. Ces Messieurs, tout en admirant sa communauté monastique, se permirent de lui faire observer qu'il devrait peut-être en adoucir le régime, spécialement en ce qui concernait le travail des mains et la nourriture, à quoi il ne répondit que par un sourire négatif. Mais, comme M. des Lions insistait, « Il est vrai, lui dit-il, que l'espèce de pain dont vous me parliez tantôt, était fort en usage autrefois parmi les moines et surtout parmi les Chartreux, mais je ne changerai jamais notre manière de vivre à la Trappe, puisque nous faisons profession d'imiter les saints qui l'y ont observée avant nous (1). »

Cette réponse édifia beaucoup les deux visiteurs, et l'évêque de Pamiers répéta souvent que son plus grand désir aurait été qu'il lui fût permis de passer le reste de sa vie dans cette sainte solitude. Le séjour qu'il y fit, les exemples touchants dont il y fut témoin, lui laissèrent un souvenir et des impressions ineffaçables. Ce fut un des plus grands caractères de ce siècle, et nous dirions un des plus beaux, s'il ne s'y trouvait mêlé une pointe d'opiniâtreté janséniste. Au sujet de la Régale, on fit saisir son temporel pour trois ans sans pouvoir l'ébranler. L'arrêt fut exécuté avec sévérité, et il fut réduit à vivre de ce qu'on voulait bien lui donner. Un de ses amis, M. le Pelletier des Touches, lui ayant envoyé une somme d'argent, on conseilla au roi de lancer une lettre de cachet. *Non*, répondit Louis XIV, *il ne sera pas dit que, sous mon règne, quelqu'un ait été puni pour avoir fait l'aumône* (2) !

M. des Lions, de retour à Paris, voulut justifier les austères pratiques dont il avait été édifié ; il fit imprimer une longue lettre apologétique qui fut bien accueillie du public et qui amena de nouveaux visiteurs à la Trappe (3).

Un Cordelier, désirant s'assurer par lui-même de la vérité des faits qu'on publiait sur cette abbaye, y vint, après avoir prêché, durant le Carême, dans quelques paroisses voisines, et entre autres à la Ferté-Vidame, où était située la propriété de M. le duc de Saint-Simon, distante d'environ cinq lieues. Dès le lendemain de son arrivée, dans un long entretien

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 166.

(2) De Regalia cum rege, et quidem nimia asperitate, diu litigavit, præsertim ad annos 1679 et 1680, defunctus 7 augusti 1680. (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 177, 178.)

(3) Nous n'en avons retrouvé que des fragments manuscrits à la Bibliothèque Imp.

qu'il eut avec l'abbé, il lui confia la ferme résolution où il était d'entrer à la Trappe, pour y vivre plus parfaitement que dans son Ordre; puis il ajouta qu'étant encore jeune et robuste (il n'avait que trente ans), il n'y pensait pas pour le moment, et qu'il ajournait l'exécution de son dessein à quelques années plus tard. Sur quoi l'abbé de Rancé se leva avec émotion, l'œil en feu, et, comme si son regard eût plongé dans l'avenir, il lui répondit : « Êtes-vous assuré de ces années que vous vous promettez? Ne vous défiez-vous pas de l'inconstance d'une volonté toujours rebelle quand il s'agit du bien? Avez-vous quelque certitude que la grâce qui vous presse maintenant vous sera alors encore accordée? Et si l'une de ces trois choses vous manque, que deviendra votre projet? Qu'en sera-t-il de votre salut? Est-il permis de risquer, pour des motifs si incertains, votre bonheur ou votre malheur éternel? » Il le sollicita vivement de ne pas différer l'exécution d'un dessein qui ne pouvait lui venir que d'un mouvement de l'esprit de Dieu. Mais ces exhortations, quelque pressantes qu'elles fussent, ne furent pas capables de le décider.

Le Cordelier alla donc de ce pas célébrer les saints mystères, assista à la grand'messe, et après sexte, se rendit à l'appartement des hôtes pour le dîner. Avant de se mettre à table, il éprouva quelque malaise, mais il dit que cela se passerait en mangeant. Il le fit d'abord d'assez bon appétit; puis vers le milieu du repas, il perdit tout à coup connaissance, ses yeux roulèrent dans leur orbite et il tomba à terre. On le porta sur un lit; le Père abbé, averti aussitôt, n'oublia rien pour lui faire reprendre ses sens. Il laissa auprès de lui un religieux pour le confesser, au cas que la paroie lui revînt. Tout fut inutile; une petite heure après, il mourut sans confession, et le soir, on porta son corps à l'église, où les moines se réunirent afin de prier pour lui (1). On l'enterra avec les cérémonies en usage dans l'Ordre de Cîteaux pour les hôtes (2).

Cette mort soudaine, dans une pareille circonstance, fit une impression profonde sur toute la Communauté de la Trappe. L'abbé de Rancé en fit le sujet de la prochaine conférence, avec le développement de ce texte : *Tenez-vous prêts, car à l'heure que vous n'y pensez pas, le Fils de l'Homme viendra, comme un voleur, et il vous enlèvera.* On conçoit facilement qu'éloquent comme il était, avec un pareil sujet, et debout sur une tombe entr'ouverte, il dut émouvoir et faire trembler ses auditeurs (3).

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 930; — Le Nain, t. I, p. 170.
(2) *Liber Usuum*, c. 101 : Quomodo sepeliatur hospes.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 930 et 931.

CHAPITRE XIII

Lettre de l'abbé de Rancé au duc de Brancas (1676).

Les esprits, qui s'étaient un peu calmés depuis cinq ou six ans, commençaient à s'échauffer et à s'agiter de nouveau. Tout le monde comprenait que la paix de Clément IX n'avait point guéri les maux de l'Église. Clément X, par sa modération et sa douceur, avait tenu quelque temps en arrêt les mauvaises passions; mais à sa mort, arrivée en 1676, on revint avec plus d'animosité et d'aigreur que jamais sur la question de la signature du formulaire. Le duc de Brancas, étant venu à la Trappe ce printemps, s'en était entretenu avec l'abbé de Rancé.

Cette conversation, tout intime qu'elle était, fut répétée dans le monde et dénaturée, chacun cherchant à la tirer à soi et à l'accommoder à son propre sens. L'abbé de Rancé, en étant instruit, se crut obligé d'adresser au duc une assez longue lettre, pour lui expliquer plus nettement et plus amplement sa pensée (1).

« Je vous dis, en parlant de M. Arnauld et de ces Messieurs, lui écrit-il, que le Pape était content d'eux, et qu'il avait reçu leurs signatures en la manière qu'ils l'avaient donnée. Vous me répondîtes, ce que déjà des personnes de piété m'avaient donné comme une chose constante, qu'ils l'avaient surpris, et que le Pape avait fait comme ceux qui mettent la main devant leurs yeux et qui font semblant de ne pas voir. Cependant, Monsieur, il m'est tombé entre les mains, depuis quelques jours, l'arrêt qui a été donné contre l'évêque d'Angers (Henri Arnauld), qui porte expressément que le Pape, avec beaucoup de prudence, a voulu recevoir la signature de quelques particuliers avec une explication plus étendue, pour les mettre à couvert de leurs scrupules et des peines portées par les Constitutions. Tellement, que non seulement il n'a pas fait semblant de ne pas voir qu'ils aient signé avec explication, mais même il l'a approuvé et s'en est contenté. »

L'Église est patiente comme Dieu, dont elle est la plus parfaite image ici-bas; elle ne se lasse pas d'attendre le retour de ses enfants; elle couvre, le plus longtemps qu'elle peut, leurs fautes et leurs égarements

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 15.

du manteau de la charité; elle ne les frappe qu'à regret et à la dernière extrémité, et son amour maternel se trahit jusque dans ses coups. L'abbé de Rancé, à l'endroit des jansénistes, ne veut pas prévenir le jugement et les décisions de l'Église, il attend qu'elle se lève et qu'elle parle; mais jusque-là, comme il n'a aucune mission pour juger et condamner personne, il se contentera de prier et de gémir.

« Il est impossible, dit-il, que Dieu demande compte, ni à vous ni à moi, de ce que nous nous serons abstenus de juger, n'ayant pour cela ni caractère ni obligation; mais il se peut très bien faire qu'une conduite opposée chargerait nos consciences, quelque bonnes que soient nos intentions. Si ceux qui ont autorité ou qui ont obligation de juger se mécomptent, après y avoir apporté toute l'application, les soins et la diligence nécessaires, ils peuvent espérer que Dieu, qui connaît le fond des cœurs, leur fera miséricorde; mais pour ceux qui s'avancent, et qui n'ont point de mission, si ce malheur leur arrive, ils ne peuvent attendre qu'une punition rigoureuse; car, dès le moment qu'ils se sont ingérés et ont usurpé un droit qui ne leur appartenait pas, ils ont mérité que Dieu les abandonne à leurs propres ténèbres.

« Je vous assure, Monsieur, soit que je pense que Jésus-Christ nous a déclaré qu'il châtierait d'un supplice éternel, celui qui dirait à son frère une légère injure, ou que je me regarde comme étant sur le point d'être jugé moi-même, il n'y a rien dont je sois plus éloigné que de juger les autres. Je suis persuadé qu'en de telles matières, la voie la plus sûre est de demeurer dans la soumission et dans le silence. C'est le moyen de m'attirer tous les partis et de ne plaire à personne; mais pourvu que je plaise à Dieu et que je me tienne dans son ordre, je ne me mets point en peine de quelle manière les hommes expliqueront ma conduite. »

L'abbé de Rancé n'ignorait pas tout le mal que les ardents, les exaltés et les fanatiques ont fait à l'Église dans tous les temps, en attisant le feu des discordes, en froissant trop violemment leurs adversaires, en les anathématisant, en les excommuniant de leur propre autorité. Il savait que c'est une grande faute d'appeler trop légèrement les gens hérétiques, parce que, hélas! trop souvent, celui qui a le nom, finit bientôt par avoir la chose.

« Je vous confesse, ajoute-t-il, que je ne me lasse point d'admirer et de plaindre en même temps l'aveuglement de la plupart des hommes, qui ne font non plus de difficulté de dire : Cet homme est hérétique ou schismatique, que s'ils disaient : Il a le teint pâle et le visage mauvais. »

Il déclare ensuite qu'il a signé le formulaire sans réserve, et qu'il le

signera toutes les fois que ses supérieurs le désireront, et qu'il est persuadé qu'en cela son sentiment est le véritable. Mais il avoue que, dans le commencement, il a imputé aux personnes qu'on appelle jansénistes des opinions et des erreurs dont il a reconnu dans la suite qu'ils n'étaient pas coupables. « Étant dans le monde, dit-il, avant que je pensasse sérieusement à mon salut, je me suis expliqué contre eux en toute rencontre, et me suis donné sur cela une entière liberté, croyant que je le pouvais faire sur les relations des gens qui avaient de la piété et de la doctrine. Cependant, je me suis trompé; et ce ne sera point une excuse pour moi, au jugement de Dieu, d'avoir cru et d'avoir parlé sur le rapport et sur la foi des autres. »

Il pense que, jusqu'alors, les jansénistes sont encore dans la communion de l'Église; qu'elle les regarde toujours comme ses enfants : que, conséquemment, il ne peut et ne doit les regarder lui-même que comme des frères.

Pour le moment présent, il croit les molinistes plus avancés dans les voies de l'erreur et plus dangereux pour l'Église que les jansénistes, et il ne veut pas qu'on puisse le soupçonner de tenir en rien à ce parti. « La morale de la plupart de ceux qui en sont, est si corrompue, dit-il, leurs maximes si opposées à la sainteté de l'Évangile et à toutes les règles et instructions que Jésus-Christ nous a données, qu'il n'y a guère de choses que je pourrais moins souffrir, que de voir qu'on se servît de mon nom pour autoriser des sentiments que je condamne de toute la plénitude de mon cœur. Ce qui me surprend dans ma douleur, c'est que, sur ce chapitre, tout le monde est muet, et que ceux mêmes qui font profession d'avoir du zèle et de la piété, gardent un profond silence, comme s'il y avait quelque chose de plus important dans l'Église que de conserver la pureté de la foi dans la conduite des âmes et dans la direction des mœurs... En vérité, si Dieu n'a pitié du monde, et s'il n'empêche l'effet de l'application avec laquelle on travaille à détruire les véritables maximes, pour en substituer d'autres en leur place qui ne le sont pas, les maux se multiplieront, et l'on verra dans peu une désolation générale. »

Les molinistes avaient toujours regardé l'abbé de Rancé comme un de leurs ennemis les plus déclarés et les plus irréconciliables, moins encore pour les relations qu'il avait pu conserver avec quelques jansénistes, que pour la sévérité de sa doctrine; aussi ne l'avaient-ils jamais épargné, et ils lui étaient tombés sus, en toute occasion, pour le déchirer. « Je sais par ma propre expérience, disait-il, et j'éprouve tous les jours, jusqu'où va leur injustice et leur violence : il n'y a point de calomnies dont ils

n'essaient de ruiner ma réputation; point de bruits injurieux qu'ils ne répandent contre ma personne. Comme ils ne sauraient attaquer mes mœurs, ils attaquent ma foi et ma créance, et trouvent dans les règles de leur morale et dans la fausseté de leurs maximes, qu'il leur est permis de dire contre moi tous les maux que l'envie et la passion leur peuvent suggérer. »

Lorsque nous apprenons que les gens qui nous ont indignement calomniés, attaquent la réputation des autres, nous sommes tout portés à croire que ceux-ci ne l'ont pas plus mérité que nous. C'est le raisonnement que faisait l'abbé de Rancé : « Jugez vous-même, Monsieur, qu'est-ce qui se peut présenter plus naturellement, lorsqu'il me revient quelque chose des soupçons que l'on forme contre les jansénistes, sinon que, puisque les molinistes ne font nul scrupule de m'imputer des excès dont je ne suis pas moins exempt que vous-même, quoique je n'aie jamais rien dit à leur désavantage et qu'ils n'aient aucun sujet de se plaindre de moi, il est très possible qu'ils attribuent des erreurs imaginaires à des personnes qui n'ont pas eu pour eux les mêmes égards ni les mêmes ménagements, et contre lesquelles ils ont depuis si longtemps une guerre toute déclarée (1)? »

Les jansénistes se sont trop prévalus de cette lettre : la seule chose qui en ressort, c'est que l'abbé de Rancé, à cette époque, ne croyait pas qu'on dût encore les condamner, parce qu'ils n'avaient pas encore dépassé ces limites éternelles au-delà desquelles on ne doit plus rencontrer que l'inexorable justice. Mais il est bien loin de leur tendre la main, de faire cause commune avec eux, et encore moins avec les molinistes. Il voit du fond de son désert, comme d'une anse tranquille, les partis s'agiter avec leurs misérables passions, et il n'y prend d'autre part que celle de prier et de pleurer.

En attendant la décision suprême, il vit entre les uns et les autres dans un état de suspension. Au milieu de cette tempête, les hommes, jouets des vents, c'est-à-dire de leurs caprices et de leurs intérêts personnels, ne sont rien pour lui : il ne se prend point à ces roseaux mobiles que les flots relèvent et submergent tour à tour, mais à la pierre, mais au roc ferme, inébranlable, *supra petram;* il s'attache simplement, comme il le dit, *et à Jésus-Christ et à ceux auxquels il a donné sa puissance et son autorité dans son Église.*

(1) Nous n'avons retrouvé cette lettre entière et inaltérée que dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 31.— Elle a été reproduite par Gonod, *Lettres de Rancé*, p. 350; par Chateaubriand, *Vie de Rancé*, p. 175.

Néanmoins, si l'Église n'avait pas prononcé son dernier arrêt, elle avait assez fait connaître sa pensée pour qu'on dût, je ne dirai pas rompre toute espèce de relations avec les jansénistes, mais se défier d'eux et se tenir prudemment à l'écart. C'est ce que l'abbé de Rancé ne dit pas maintenant d'une manière assez explicite et assez tranchée, et ce qu'il dira plus tard, lorsqu'il aura mieux apprécié les personnes et les choses. Sa lettre, lancée dans le public, ne satisfit aucun des partis, comme il l'avait prévu : les uns et les autres firent éclater leur mécontentement contre lui. Les jansénistes se plaignaient de ce qu'il n'avait pas été assez pour eux, et les molinistes de ce qu'il avait été trop contre eux. Les premiers, à la vérité, avaient été plus ménagés que les seconds, et ils s'en prévalurent; mais leur illusion fut de courte durée.

La conduite de l'abbé de Rancé, dans cette circonstance, était celle de Bossuet, son ami. Ce dernier n'était certainement pas un partisan de Jansénius. Toutefois, cependant, par la sévérité de sa morale, et en cela seulement, il semblait s'éloigner du molinisme et se rapprocher davantage du jansénisme; il fut toujours juste envers les jansénistes modérés, mais dans certaines limites qu'il ne franchit jamais. Il eut même quelques liaisons d'occasion avec plusieurs d'entre eux. Enfin, il réprouva constamment les qualifications de *sectaires* et *d'hérétiques* qu'on ne cessait de leur prodiguer, comme propres uniquement à fomenter les divisions, à éterniser les haines (1).

Ce fut, certainement, l'un des moments les plus douloureux et les plus tristes de la vie de l'abbé de Rancé. Le calvaire était toujours là, se dressant devant lui; il fallait sans cesse le gravir sous le poids de nouvelles croix qui venaient continuellement s'ajouter aux anciennes. Les souffrances du corps étaient telles, qu'il semblait que la justice divine dût lui relâcher quelque chose des peines de l'esprit; elles ne firent, au contraire, que s'accroître. Il lui en vint de toute part, et du dedans et du dehors : ses ennemis lançaient des libelles diffamatoires, qui ne tendaient à rien moins qu'à rendre sa maison suspecte, en la représentant comme un lieu de refuge ouvert à tous les mécontents, à tous ceux qui croyaient avoir à se plaindre de l'Église ou du roi. Tantôt c'était la mort qui moissonnait ses plus fervents religieux, objet de son amour et de ses espérances, l'édification de sa communauté, et dont, par conséquent, la perte ne pouvait que lui être très sensible; tantôt c'étaient des maladies qui retenaient à l'infirmerie, durant des hivers entiers, jusqu'à trente de ses chers enfants

(1) C'est ce qu'a très bien constaté M. Floquet, dans ses *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. II, p. 358 et suiv.

en même temps. Quelquefois la Providence permettait que quelques-uns d'entre eux lui fussent un sujet de rudes chagrins, en quittant sa maison pour devenir le scandale du monde, où ils ne manquaient pas de déchirer sa conduite de mille manières, afin de justifier la leur.

L'évêque de Grenoble, qui en eut connaissance, en fut très peiné, et crut devoir lui écrire quelques mots à ce sujet : « Je prends part, lui dit-il, à toutes les médisances (1) que le démon répand contre vous, pour détruire, s'il pouvait, l'œuvre de Dieu. Vous savez, mieux que moi, que c'est le coin auquel il marque ses serviteurs. Saint Paulin en était si persuadé, qu'il disait : *O beata injuria displicere propter Christum!* Je ne doute point que vous n'ayez déjà pris ce parti (2). »

Cet évêque ne se trompait pas : l'abbé de Rancé savait trop bien, selon la doctrine de l'Apôtre, que tout, la joie et la douleur, la gloire et l'ignominie, contribue au profit de ceux qui aiment Dieu. Un jour, il reçut une lettre on ne peut plus outrageante. A peine y eut-il jeté rapidement les yeux, qu'il se prosterna à terre, et s'écria, dans la sincérité de son cœur : « Seigneur, j'ai mérité par mes péchés des confusions éternelles, et, cependant, vous m'avez épargné : vous permettez que les hommes soient l'instrument de votre vengeance; faites-moi la grâce de rendre profitable cette petite humiliation, qui n'est rien, en comparaison de ce que j'ai mérité, pour satisfaire à votre justice. Hélas! si vous me traitiez dans votre rigueur, les supplices de l'enfer seraient mon partage; et, néanmoins, votre clémence commue cette peine éternelle en quelques humiliations passagères, qui me deviendront profitables par l'application de celles de Jésus-Christ votre Fils (3). »

Les traits qui nous sont lancés par la main de nos amis entrent plus profondément dans nos cœurs, avec plus de déchirement et de douleur. L'abbé de Rancé, qui était destiné à dévorer toutes les peines les plus amères du monde, vit, comme un autre Job, plusieurs de ses amis se tourner contre lui et devenir ses persécuteurs. L'un d'eux, à qui il avait rendu toutes sortes de bons offices, et qui, en retour, le payait d'une tendre reconnaissance, changea tout à coup de sentiments, et n'eut pas honte de répandre contre lui les calomnies les plus indignes. Un autre publia qu'un des premiers personnages de la cour, qui lui était dévoué (probablement Bossuet), avait entièrement rompu avec lui, pour avoir reconnu que sa doctrine n'é-

(1) Ce mot est employé selon l'acception qu'on lui donnait quelquefois alors, et qui le confondait avec celui de calomnie.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 21.

(3) *Ibid.*

tait pas pure, ni sa conduite droite et raisonnable envers ses religieux. Il crut devoir laisser tomber ces bruits, qui ne pouvaient guère nuire qu'à ceux qui en étaient les auteurs. Mgr de Séez, Jean Forcoal, son propre évêque, qui l'affectionnait singulièrement, fut sensible, au dernier point, à ce qui touchait à sa réputation, et prit en main sa défense. Ce digne prélat n'était pas apprécié comme il méritait de l'être; aussi l'amitié dont il voulait bien l'honorer, fut-elle une nouvelle occasion de critiquer davantage celui qui en était l'objet. Mais quoi qu'on en pût dire, l'abbé de Rancé n'en fut que plus porté à s'attacher à lui, par un principe de foi et de charité (1); car, si tous les évêques doivent être unis au Chef visible de l'Église, tout fidèle, tout prêtre ou religieux doit l'être à son évêque par le lien d'une soumission filiale (2).

L'abbé de Foucarmont, Dom Jacques Fleur-de-Montagne, qui avait été envoyé à Rome (3), comme nous l'avons dit plus haut, y tomba malade assez dangereusement, et il fut question de lui donner un remplaçant ou un coadjuteur. Mlle de Montpensier en fut informée, en sa qualité de comtesse d'Eu (4). Elle connaissait et estimait beaucoup l'abbé de Rancé, ancien aumônier de son père Gaston d'Orléans; elle savait tout le bien qu'il avait fait à la Trappe : aussi lui écrivit-elle de suite, pour lui demander un religieux capable de gouverner la maison de Foucarmont.

Il répondit « qu'il aurait eu une extrême joie de pouvoir lui nommer quelqu'un tel qu'elle le désirait, non seulement pour sa satisfaction personnelle, mais encore pour la gloire de Dieu, l'édification de l'Église et le bien de l'Étroite-Observance. Toutefois, il était forcé de lui dire que, pour le moment, il n'en connaissait point au dehors qui eût les qualités nécessaires et dont il pût lui répondre. » Il ajoutait :

« Pour ce qui est des religieux de la Trappe, Mademoiselle, j'en ai perdu huit depuis un an (5), qui sont allés à Dieu. Il y en a d'autres qui sont près de les suivre; et, quoique nous soyons encore un nombre consi-

(1) Le Nain, t. I, p. 179.

(2) On le vit bien lorsque le prélat lui écrivit de se rendre à Paris, comme il paraît dans les deux réponses que nous avons citées, et dont il existe des copies. L'abbé de Rancé avait eu la même soumission et la même affection pour son prédécesseur à Séez, Mgr François Rouxel de Médavy, fils de Pierre Rouxel, baron de Médavy, comte de Grancey, et de Charlotte de Hautemer, transféré sur le siége de Langres en 1670, et ensuite sur celui de Rouen.

(3) Le Nain, t. I, p. 188.

(4) Les biens de cette princesse, estimés vingt millions, se composaient de quatre duchés, de la souveraineté de Dombes et du comté d'Eu, où se trouvait l'abbaye de Foucarmont. Peut-être avait-elle ou croyait-elle avoir le droit de présentation.

(5) C'est-à-dire du mois de septembre 1675 au mois d'août 1776; ce qui reporte la date de cette lettre au mois de juillet ou d'août 1776.

dérable, nous ne vivons plus, ni les uns ni les autres, que dans la vue et le désir de la mort : nous regardons nos cloîtres comme des sépulcres, attendant que Jésus-Christ vienne nous en tirer et nous faire miséricorde. Votre Altesse Royale jugera bien que des gens qui sont dans de telles dispositions, ne sont guère capables d'entrer dans les soins et les sollicitudes que demandent le gouvernement et la conduite des âmes (1). »

Il n'y eut pas lieu de nommer un abbé de Foucarmont, ni un coadjuteur. Le titulaire vécut encore deux ans, et conserva son autorité jusqu'à sa mort, arrivée, à Rome, au mois d'octobre 1678 (2), et il fut immédiatement remplacé par Dom Jacques-Edmond de La Teule, moine d'Obazine.

CHAPITRE XIV

L'abbé de Châtillon se retire à la Trappe ; l'abbé de Rancé publie quelques Relations de la vie et de la mort de ses religieux (1676).

La Trappe était une école où l'on venait apprendre à mourir. L'abbé de Rancé ne demandait aux postulants ni quel était leur âge, ni quelle était leur santé, mais seulement s'ils désiraient mourir de la mort des saints, et il leur offrait un tombeau et le Ciel. Dom Jacques Minguet, âgé de soixante-dix-sept ans, qui avait été quinze ans abbé du monastère de Châtillon, en Lorraine (3), et dont nous avons déjà parlé, s'était démis volontairement de sa charge depuis 1671. Il lui écrivit pour le conjurer de le recevoir dans sa maison, lui promettant de se mettre entre ses mains, *comme de la cire à laquelle il donnerait telle forme et telle figure qu'il lui plairait.*

L'abbé de Rancé accueillit avec joie ce bon vieillard, déjà affaissé sous le poids des années, quoiqu'il sût bien qu'il aurait à peine le temps de se coucher dans son tombeau, mais il comptait sur sa bonne volonté, son courage, son ardeur toujours jeune, en dépit du temps; il ne fut point trompé. Ce novice octogénaire commença et finit sa carrière monastique

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VIII, p. 932 ; — Le Nain, t. I, p. 189.

(2) « Obiit Romæ V calend. octobris, anno 1678, sepultus in Ecclesia Sanctæ Trinitatis de Monte... » (*Gall. christ.*, t. XI, p. 307.)

(3) Il avait succédé en 1656 à Joseph Arnolphini, et avait été le 40e abbé de Châtillon, au diocèse de Verdun. (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 1326.)

avec tant de fidélité et de religion, qu'il se peut dire que nul ne l'a surpassé depuis dans la docilité et la soumission de l'esprit.

Il garda toute l'austérité de la règle pour la nourriture, sans aucune dispense. Il ne prit jamais un instant de repos après Matines, lors même que la Communauté s'était levée à minuit: mais il demeurait dans l'église en oraison jusqu'à l'heure de Prime, qui se disait à cinq heures et demie. Il alla régulièrement aux travaux des champs jusqu'à la veille de sa maladie. Il s'accusait dans le Chapitre avec l'humilité et la simplicité d'un enfant, et n'avait jamais plus de joie que lorsqu'il se voyait proclamé et repris publiquement de ses fautes, qui ne pouvaient être que très légères et très rares dans une personne de sa piété.

Dieu le priva de la vue environ trois ans avant sa mort, et il souffrit cette terrible épreuve avec une résignation parfaite. Comme il ne pouvait pas jouir de la consolation de célébrer le sacrifice de la Messe, il s'approchait de la Table sainte trois fois la semaine, et toutes les fêtes qui s'y rencontraient. Il passait ses jours en prière et dans la préparation d'un homme qui attend la mort à chaque instant; et jamais il ne se mettait sur sa paillasse pour y prendre du repos, que comme s'il se fût étendu dans sa fosse.

Il tomba malade vers la semaine de la Passion de l'année 1681, après avoir observé toutes les austérités du Carême. Ce fut, toutefois, moins une maladie qu'une défaillance de la nature. Le Père abbé voulut l'obliger de quitter sa vie ordinaire pour quelques jours, mais il le pria avec instance de lui laisser achever sa course dans la pénitence, disant que les légumes lui suffisaient pour tout soulagement. La veille de sa mort, le Père prieur l'étant venu voir, et lui ayant représenté qu'à cause de sa grande faiblesse, on lui apporterait Notre-Seigneur à l'infirmerie, il répondit d'un ton de voix élevé, qu'il irait à l'église, qu'il s'y traînerait plutôt avec les mains que d'y manquer.

Le lendemain, qui était le dimanche des Rameaux, il se leva à trois heures du matin, et sur les quatre heures, il vint à l'église avec tant de force, de promptitude et de légèreté, que le religieux qui l'accompagnait en fut émerveillé. Il entendit la Messe presque tout entière à genoux, il reçut le saint Viatique de la main du Père abbé (1). Après avoir fait son action de grâces, il s'en retourna, et mourut en rentrant dans sa chambre, c'est-à-dire qu'il cessa de vivre comme une lampe qui s'éteint et cesse d'éclairer. Il avait trouvé ce qu'il était venu chercher : une sainte mort.

En même temps que l'abbé de Châtillon se rendait à la Trappe avec ses

(1) Mort de l'abbé de Chastillon. (*Relations de la mort de quelques religieux de la Trappe*, p. 166, in-12, Paris, 1696.)

soixante-dix-sept ans, un jeune homme d'une noble famille de la Basse-Normandie s'y présentait au printemps de sa vie, avec ses vingt ans; mais il était si faible, si délicat, que l'abbé de Rancé ne put s'empêcher de lui témoigner son étonnement de sa démarche. « Je ne viens point ici, lui répondit-il, pour vivre, mais pour mourir! » Frappé de cette réponse, l'abbé de Rancé l'accueillit avec bonté, et il écrivit quelques jours après au docteur Arnauld : « Nous lui avons donné l'habit et l'avons mis au noviciat. Cependant, je puis vous dire qu'il ne subsiste que par son courage; il est si maigre et son visage si défait, qu'il n'y a personne qui croie, à moins d'un miracle, qu'il puisse subsister encore trois semaines. Nous recevons quelquefois des postulants dont la santé n'est pas bonne, lorsqu'ils ont de la vertu au double des autres, une piété tout à fait établie et un abandonnement d'eux-mêmes si grand et si entier, qu'il ne nous laisse pas la moindre défiance (1). »

L'abbé de Rancé n'ignorait pas la portée immense et les conséquences du bon exemple; il savait qu'on devait les rechercher et les recueillir avec plus de soin et d'ardeur que les perles, les pierres précieuses et les diamants les plus riches de l'Orient. Il comprenait qu'un bon exemple qui se conserve est, pour les générations à venir, comme une source éternelle de vie et de salut. Il voulait qu'on pût dire à jamais aux religieux de la Trappe : « Regardez les exemples toujours vivants de vos pères morts; *intuere patrum vivida exempla!* »

Comme les anciens moines l'avaient fait pour quelques-uns de leurs frères, il désira transmettre à ceux qui viendraient après lui le récit de la vie et de la mort de ses plus édifiants religieux. C'étaient des espèces d'oraisons funèbres qu'il esquissait à grands traits dans l'une des premières conférences qui suivaient.

Il n'était jamais plus éloquent que dans ces sortes d'occasions : son talent d'orateur s'y révèle sous un aspect nouveau, par un style facile, élégant et pur, d'une simplicité noble, d'un coloris toujours égal, qui donne de la valeur aux petites choses et ne dépare point les grandes, d'une onction si affectueuse et si tendre, qu'il subjugue moins qu'il n'entraîne. Son récit coule doucement, sans bruit, comme la vie des solitaires dans le désert. Il est certains passages où il s'est élevé sans effort, par la nature même de son sujet, à la hauteur de la véritable éloquence. Il y a aussi certains tableaux où il a atteint la limite et la perfection du genre descriptif.

(1) Cette lettre est citée comme ayant été écrite au docteur Arnauld, dans le petit volume in-12 imprimé à Nancy (Nicolaï, 1705), en réponse à la lettre de l'abbé de Rancé à M. de Tillemont. — Nous l'avons retrouvée manuscrite à la Bibliothèque de Troyes, liasse 2183.

Voici peut-être les deux plus grands spectacles du XVII[e] siècle : d'un côté, Bossuet parlant de la mort et de l'éternité devant la cour de Louis XIV, sur la tombe des grands de la terre, en présence de ces superbes catafalques qui portaient jusqu'aux nues *le magnifique témoignage de notre néant ;* de l'autre l'abbé de Rancé, à la Trappe, au milieu des forêts du Perche, pleurant et discourant de Dieu et de ses jugements, du monde qui passe, du temps qui s'enfuit, des peines et des récompenses éternelles, devant le cadavre à peine refroidi de l'un de ses pauvres frères, étendu avec son froc sur la paille et la cendre !

On sut bientôt qu'il y avait à la Trappe plusieurs de ces pieuses et touchantes notices (1) ; les amis de l'abbé de Rancé le pressèrent tellement de leur en faire part, que, ne pouvant résister à leurs sollicitations, ils les leur confia, s'imaginant qu'ils ne les demandaient que pour leur édification particulière. Mais ils les communiquèrent à d'autres, qui ne se firent pas scrupule d'en tirer des copies qu'ils répandirent dans le monde. Il s'en trouva de plus zélés, qui se persuadèrent que Dieu et l'Église en seraient glorifiés si on les rendait publiques en les imprimant ; elles parurent donc, et en peu de temps l'édition fut épuisée.

Mais à quels vents et à quelles tempêtes n'est pas exposé un flambeau placé sur une montagne ! Tel était alors l'abbé de la Trappe : ses ennemis se soulevèrent contre lui ; on publia qu'il ne pouvait se taire quand il s'agissait de relever ses religieux par-dessus tous les autres ; qu'il leur recommandait, comme la plus grande des vertus, de s'abandonner aveuglément à sa conduite, et de suivre ses maximes, comme autant d'oracles ; qu'il s'en faisait adorer, pour ainsi dire ; enfin, qu'il les faisait mourir en saints pour couronner leurs têtes d'une auréole, dont l'éclat devait se refléter sur son propre front (2).

Il avait prédit que l'apparition de ces *Relations* ne manquerait pas d'exciter contre lui de violents orages. « Je ne doute pas, dit-il dans une lettre à un de ses amis, que cette impression nouvelle (3) n'occasionne de nouveaux bruits. Dieu soit loué de tout ! Ma consolation est que je n'y ai aucune part. On avait écrit ces *Relations* pour la seule utilité de nos frères, et non pas pour le public. Cela se voit assez par la simplicité avec laquelle elles sont faites. Je puis vous assurer que tous ces bruits ne me donnent

(1) C'étaient celles sur la vie et la mort de Benoît Deschamps, de Jacques Puiperron, de Paul Hardy, de Charles Denis, d'Euthyme Verolles, d'Augustin Chapon.

(2) Nous avons sous les yeux plusieurs de ces pièces et de ces lettres.

(3) On avait déjà imprimé les *Constitutions de la Trappe* et sa mémorable Requête au roi.

aucune peine. Il ne serait pas juste que le dernier et le plus misérable des serviteurs prétendît être mieux traité que le Maître. Celui qui est occupé des jugements qu'il rendra au premier jour sur nos têtes ne s'inquiète guère de ceux des hommes. Il me reste si peu de temps à vivre que je serais bien faible et bien misérable de m'arrêter à ce qui se débite sur mon compte. Le principal est que Dieu nous donne le repos, nous le conserve, vu que les hommes ne sont pas capables de nous l'ôter. Je ne veux que sa volonté, et tout le monde ensemble ne saurait empêcher qu'elle ne se fasse (1). »

Quoique ces *Relations* aient produit de grands fruits de salut dans les cloîtres et dans le monde, cependant l'abbé de Rancé ne crut pas alors devoir les continuer, pour fermer la bouche à ses ennemis (2). L'évêque de Grenoble lui ayant demandé s'il ne donnerait rien à l'édification publique de la vie de quelques-uns de ses religieux qui étaient morts en odeur de sainteté, il en reçut cette réponse : « On n'a rien écrit de la mort de ceux de nos Frères dont vous me demandez des nouvelles. Comme nous avons su que le monde, et même de nos amis, trouvaient à redire que ces *Relations* se multipliaient, sans examiner s'ils avaient raison ou s'ils ne l'avaient pas, nous avons résolu de les contenter, et vous jugez bien que cette complaisance ne nous a pas beaucoup coûté. »

Dans la suite, l'utilité publique l'emporta sur ces considérations. Également pressé par les sollicitations de ses frères, de plusieurs prélats d'une éminente sainteté et d'une foule de laïques distingués par leurs rangs et leurs lumières, il crut devoir se rendre à ce qu'il regardait comme un signe de la volonté de Dieu, qui était son unique règle, et il consentit à publier encore quelques volumes.

Sans doute, on en a parlé diversement; on a prétendu que la vie des cénobites devait s'écouler et finir sans bruit dans le silence de la solitude; que c'était un des points principaux de la perfection monastique de se condamner ici-bas à un éternel oubli; mais l'Église, dans tous les temps, s'est emparée des grands exemples d'édification donnés par les anachorètes et les autres habitants des déserts, et elle s'est fait un devoir de les proposer à l'imitation ou à l'admiration des simples fidèles.

Il était bon, surtout à la fin du XVIIe siècle, que ces victimes de pénitence et d'expiation de la Trappe, avec leurs cilices, leurs croix de bois, leurs chapelets usés sous leurs doigts, leurs rudes disciplines, leurs lits de

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 35.

(2) Les premières *Relations* parurent en un petit in-12, en 1677, sans nom d'imprimeur, avec plusieurs autres pièces, et en 1678, in-12, Paris, Michalet. (Biblioth. Imp.)

paille et de cendre, leur douce agonie, leur sainte mort, passassent de temps en temps sous les yeux de tout le monde : du clergé, de la noblesse, du peuple et d'un grand roi, vainqueur de tant d'ennemis, et qui n'avait pas encore su se vaincre lui-même.

Il sera toujours bon et salutaire que de pareils spectacles soient exposés aux regards de tous les hommes de toutes les époques, afin de leur apprendre ce qu'il en coûte à certaines âmes pour expier leurs péchés et ceux des autres, et gagner le Ciel.

Depuis longtemps, on s'étonnait, avec raison, comment, avec une complexion si délicate, l'abbé de Rancé avait pu résister jusqu'alors aux effrayantes austérités de la Trappe, étant toujours le premier à marcher dans cette voie rude et âpre, pour encourager et animer ses frères. On ne pouvait comprendre comment ce cœur ardent, renfermé dans le frêle vaisseau d'un corps débile, n'avait pas encore usé son enveloppe. Mais l'heure de la maladie et des interminables souffrances va enfin sonner. Celui qui a déjà été mille fois atteint par les calomnies, les persécutions dans la partie la plus vive et la plus sensible de son âme, sera frappé à coups redoublés dans son corps, pour que la victime tombe tout entière sur l'autel du sacrifice. Sa patience sera mise à l'épreuve, et elle en sortira victorieuse; ou si la nature lui arrache quelques plaintes, ce sera de ces plaintes respectueuses qu'une douleur soumise répand devant Dieu pour les faire mourir à ses pieds.

Écoutons-le parler lui-même des commencements de sa maladie à son vieux maître, M. Favier, et nous jugerons mieux de la pureté et de la sainteté de ses sentiments.

« Ce que vous a mandé le Frère Edmond (1), mon cher Monsieur, lui dit-il, n'est pas tout à fait véritable. Je n'ai point eu la fièvre continue; mais il est bien vrai qu'il y a près de trois mois que je me trouve incommodé d'une chaleur considérable dans la poitrine, et d'un petit ressentiment de fièvre, qui me prend et qui me dure pendant quelques heures de la nuit. Ce qui est certain, c'est que j'abandonne toutes choses à Dieu, et que, dans l'espérance que j'ai qu'il me fera miséricorde, quand il lui plaira de me retirer de ce misérable monde, j'aimerais mieux que ce fût aujourd'hui que demain. Je vous supplie de lui demander avec tout le soin que vous pourrez que mes espérances ne soient pas confondues, et qu'il me

(1) C'était un domestique de M. Favier, admis à plusieurs reprises à la Trappe en qualité de novice convers, et qu'un certain *déréglement de dévotion*, comme parle l'abbé, ne lui permit pas de garder, quoique du reste il en fût fort content; aussi le vit-il partir avec douleur : « Plusieurs, dit-il à ce sujet, sont appelés dans cette maison, mais il y en a peu qui y demeurent. »

donne la grâce de réparer par le reste de ma vie le nombre infini de mes infidélités passées. Voilà, mon très cher Monsieur, ce que j'attends de votre charité (1). »

Il éprouva bientôt par lui-même que les forces finissent souvent par trahir le courage. Un crachement de sang très inquiétant, qui lui survint à la fin du Carême, l'obligea d'aller à l'infirmerie, d'où il ne sortit que vers la fête de saint Bernard, c'est-à-dire vers le 20 août. Durant tout ce temps, il lui fut impossible d'assister à Matines, au travail des champs et au Chapitre des coulpes, si ce n'est de loin en loin; mais, à part ces trois régularités, il ne retrancha rien de toutes les autres pratiques (2).

CHAPITRE XV

La réponse de l'abbé de Rancé à la Dissertation de M. l'abbé le Roy, sur les humiliations, est publiée; orage qu'elle excite (1677).

Nous avons raconté plus haut l'origine et les suites de la contestation survenue entre M. le Roy et l'abbé de Rancé. Les deux antagonistes, avec leurs partisans et leurs adversaires, s'étaient contentés d'échanger, pendant quatre ou cinq ans, beaucoup de lettres et de plaidoyers manuscrits pour ou contre les humiliations monastiques. Les choses semblaient devoir en rester là, lorsqu'une circonstance particulière et imprévue vint donner à cette affaire des proportions considérables et amena une rupture ouverte.

La Réponse à la Dissertation fut imprimée au moment où on ne s'y attendait plus, et le procès éclata devant le public. L'abbé de Rancé ne l'eut pas plus tôt appris, qu'il écrivit à M. le Roy pour lui témoigner toute la peine qu'il en ressentait, affirmant que la chose s'était faite à son insu, et qu'il y était entièrement étranger. Rien n'était plus vrai; il disait, peu de temps après, dans l'intimité, à M. Favier : « J'avais donné quelques copies de ma réponse, on les a fait courir; et une personne de mes amis ayant vu qu'elles étaient pleines de fautes grossières, et craignant que quelqu'un ne s'avisât de les faire imprimer, toutes défectueuses qu'elles étaient, en a fait faire l'impression lui-même sur une copie correcte. L'auteur de la *Dis-*

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 58.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 34.

sertation s'est extrêmement récrié contre moi, quoiqu'il fût persuadé que je n'eusse aucune part à cette publication (1). »

En effet, tout le monde savait bien que c'était M. Félibien des Avaux, dévoué à la Trappe, qui avait fait imprimer cette lettre, sous le nom de M. Guesdron, son voisin et son confident. Il en donnait les raisons dans la Préface (2).

Quoi qu'il en soit, le coup était porté, l'abbé le Roy ne s'en consola pas. Pour se bien figurer l'effet que dut produire cet écrit dans la société d'alors, il faut se représenter la grande réputation dont jouissait l'abbé de la Trappe, et l'importance extrême que l'on attachait à tout ce qui venait de lui. On ne pourra s'empêcher de plaindre cet homme, sur qui, au moment où il s'y attendait le moins, la puissante parole d'un nouveau Jérôme, tombait d'en haut, retentissante, comme les cataractes du désert. Toutefois, on ne peut s'empêcher de bénir et de remercier la Providence, qui a permis l'impression de cette éloquente apologie des humiliations monastiques.

Sans doute, l'abbé de Rancé a composé des ouvrages plus longs et peut-être plus importants, mais son talent d'écrivain n'a jamais été plus riche, son imagination plus brillante, sa parole plus entraînante, son raisonnement plus serré et plus concluant. Cette pièce, à elle seule, suffirait pour lui mériter une place distinguée parmi les premiers écrivains du grand siècle.

Dans toutes les controverses qu'il avait à soutenir, l'abbé de Rancé ne s'arrêtait pas à l'écorce et à la superficie, il pénétrait aussitôt jusqu'au vif de la question, la dépouillait de ses accessoires, et la posait nettement à son adversaire, de manière à ne lui laisser aucun subterfuge.

« J'ai reçu, dit-il, la *Dissertation* (3) que vous avez pris la peine de nous envoyer ; je l'ai lue avec application, et puisque vous voulez que je vous en dise mes pensées, je vous avouerai qu'elle m'a paru chrétienne et édifiante

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 63.

(2) « Comme il s'est répandu, disait-il, plusieurs copies d'une lettre écrite par un abbé, concernant les humiliations, etc., et qu'il m'est tombé entre les mains une de ces copies assez correcte, j'ai cru qu'elle serait profitable aux personnes religieuses, et même aux gens du monde, bien qu'elle ne traite que des pratiques du cloître, et qu'ainsi je pouvais en faire une impression. Et, parce qu'en cela je ne me suis proposé que le bien et l'utilité publique, j'ose espérer que celui qui est l'auteur de cet écrit, et la personne à laquelle il est adressé, n'y trouveront point à redire, n'ayant nul dessein de déplaire ni à l'un ni à l'autre. » (Thiers, *Apol. de l'abbé de la Trappe*, p. 244.)

(3) Nous avons été assez heureux pour retrouver cette pièce dans le *Recueil de Lettres de l'abbé de Rancé*, in-12 (Monastère de Septfons), sous ce titre : « Lettre de l'abbé de la Trappe à M. Le Roy, abbé de Hautefontaine, touchant les humiliations qui se pratiquent dans les cloîtres. » — Cet opuscule n'est complet que là seulement. Il se compose de 151 pages in-12.

pour ce qui concerne les mensonges et les fictions. Les endroits des saints Pères dont vous vous servez pour combattre le sentiment de ceux qui les soutiennent, sont tout à fait exprès et puissants; mais permettez-moi de vous dire que l'ouvrage, sur ce point, ne convient nullement à ceux pour lesquels vous avez eu la charité de le faire. Ils font profession d'être véritables et sincères, et sont persuadés qu'il n'y a nulle raison, quelque spécieuse qu'elle soit, qui doive obliger de se servir de suppositions et de mensonges. Je les condamne comme des inventions et des moyens illégitimes, et pour rien au monde je ne voudrais, ni en user moi-même, ni en autoriser l'usage..... Je vous confesse donc que ma surprise a été extrême de voir que vous ayez pris pour sujet de votre *Dissertation* un fait imaginaire, que vous ayez cru les religieux de la Trappe capables d'une conduite si opposée à la piété et aux bonnes mœurs, et que vous ayez mis en tête de votre écrit un titre que nul homme de bien ne lira jamais sans peine, sans étonnement et sans horreur..... Un monastère dans lequel on se conduirait par les maximes que vous exposez, devrait être plutôt regardé comme une école de mensonge et d'iniquité, que comme une assemblée de disciples de Jésus-Christ. »

Nous ferons observer, en passant, que le christianisme seul a bien connu la nature humaine et son vice; qu'il s'en est rendu compte bien mieux que la philosophie proprement dite, dont le défaut capital, sous prétexte d'honorer l'homme, de le relever à ses propres yeux, a été de le flatter sans mesure. De cette méconnaissance, est résultée une effroyable perturbation ; et c'est ainsi que l'ancienne société a péri. Tel moine chrétien en sait plus long sur les vrais ressorts de l'humanité que tous les philosophes ensemble. L'abbé de Rancé se faisait l'organe du christianisme lorsqu'il disait :

« Le cœur de tous les hommes est un champ d'une fécondité effrayante pour les mauvaises choses. L'orgueil y a jeté de profondes racines, elles s'y trouvent presque partout, quoique souvent elles soient imperceptibles. C'est par orgueil que le péché est entré dans le monde, et Jésus-Christ, qui est venu dans le monde pour guérir le péché, n'a fait, par sa doctrine et ses exemples, qu'apprendre à l'homme à remonter par l'humilité vers l'état primitif, dont il est déchu par son orgueil. Si la vie chrétienne est tout entière dans l'humilité, que sera-ce de la vie monastique, qui est la perfection du christianisme ? »

Les vertus s'acquièrent et se conservent par des actes. Dieu, qui en est le principe et qui les opère en nous par sa grâce, n'a point voulu en cela changer l'ordre naturel des choses. L'humilité s'acquiert par l'humiliation, comme la paix par la patience, la science par l'étude. Mais d'où viendront

aux moines les humiliations? Ce ne sera pas de la part de leurs frères, avec lesquels, à cause du silence perpétuel, ils n'ont aucune communication. Ce ne sera pas du côté du monde, avec lequel ils ont entièrement rompu. Il faut alors que le supérieur s'efforce charitablement de leur procurer de temps en temps des occasions de s'humilier, « autrement, il arriverait qu'un solitaire dont la vie n'aurait point été exercée par ces dures pratiques, la passerait tout entière dans une fausse sécurité, et serait dans sa cellule, selon l'expression d'un saint, bouffi d'orgueil et de présomption, *comme un dragon enflé de son venin dans sa caverne.* »

L'abbé de Rancé expliquait ensuite ce qui se pratiquait à la Trappe, à l'imitation des solitaires d'Orient. Il se plaçait dans les trois hypothèses de M. le Roy : ou l'humiliation est en rapport avec la faute, et il ne peut pas y avoir de difficulté, en supposant, toutefois, que le fer de la mortification que l'on enfonce dans le cœur, soit conduit par une main prudente et charitable, avec distinction des temps, des choses et des personnes ; ou elle paraît beaucoup trop forte pour la faute ; mais l'abbé de Rancé observait avec raison qu'il n'y avait point de péché qui fût petit si on l'envisageait, et du côté de la sainteté infinie de Dieu, et du côté de la perfection sublime à laquelle étaient obligés des cénobites dont la vie devait être un crucifiement continuel, une imitation des vertus des Apôtres, une image et un retracement de la nature céleste des Anges.

« En vérité, Monsieur, s'écriait-il, on ne manquera pas de sujets pour humilier et pour confondre les moines, tant qu'ils n'auront ni la mortification d'un crucifié, ni la sainteté des Apôtres, ni la pureté des Anges, et il ne sera nullement besoin, pour cela, de recourir aux fictions et aux mensonges. »

Ou, enfin, l'humiliation peut être simplement figurative, c'est-à-dire qu'on peut la faire subir à des religieux plus parfaits, pour stimuler par une figure mystérieuse les faibles et les languissants, en supposant toujours qu'elle a quelque fondement, ou dans quelque circonstance défectueuse, ou dans quelque faute passée, ou quelque imperfection naturelle, ou quelque tentation que l'on a sujet de craindre. Les patriarches et les prophètes se sont servis de ces signes sans blesser ni la vérité ni la sincérité (1).

On pourrait ordonner des remèdes à un homme sain dont on voudrait encore fortifier la santé, lui prescrire un régime, lui défendre de se trouver

(1) « Une figure, dit saint Augustin, qui n'est faite que pour signifier ou exprimer quelque chose de réel et de véritable, et non point pour en signifier une qui ne l'est pas, est un signe et non pas une fiction; elle n'a ni la fausseté ni la malignité du mensonge. »

aux ardeurs du soleil et aux fraîcheurs de la nuit, pour persuader à un autre homme qui, étant véritablement malade, ne voudrait ni user de remèdes, ni observer un régime de vie, et lui faire tirer cette conséquence de lui-même, que si les gens qui ont de la santé se servent de remèdes, il est contre toute raison que ceux qui ont des maladies et des infirmités réelles prétendent s'en exempter, et cependant on aurait tort d'en induire que l'on fît en cela quelque chose qui fût contre la vérité.

La pensée de saint Augustin était celle-là, lorsqu'il disait qu'une sage mère, voyant que son petit enfant croit être assez fort pour aller sans qu'elle le porte, se couche par terre, en lui représentant qu'elle est lasse, afin de lui persuader à lui-même qu'il est las; puis, l'ayant attiré à se venir reposer sur elle, elle se relève aussitôt, et l'enfant avec elle, et continue de le porter dans tout le chemin.

C'est ici un cas tout semblable, il s'agit d'une guérison spirituelle, et il est des cas où il faut apprendre aux âmes qui ont des blessures réelles et profondes, de quelle manière on doit traiter leurs maux, en appliquant aux âmes qui sont saines les mêmes remèdes dont il faut se servir pour guérir celles qui sont malades, et leur faire connaître que si les mortifications sont utiles aux personnes les plus parfaites, pour les conserver et les avancer dans la vertu qu'elles ont acquise, il ne se peut qu'elles ne leur soient nécessaires à elles-mêmes pour acquérir celle qu'elles n'ont pas (1).

Il y a dans la vie de sainte Thérèse un exemple admirable d'une humiliation figurative. Ayant remarqué dans quelques-unes de ses sœurs des signes d'amour-propre et de complaisance, elle entra un jour au réfectoire, lorsqu'on était à table, chargée d'un bât et de deux paniers remplis de pierres et pendus de chaque côté; elle se traîna par terre, marchant sur ses mains et sur ses genoux. Quand elle fut au milieu du réfectoire, elle s'arrêta et exagéra ses fautes avec un tel esprit de pénitence et de componction, qu'elle laissa toute la communauté remplie de confusion. On sait

(1) « Si on insistait, dit l'abbé de Rancé, sur ce qu'il semble qu'on ne puisse sans fiction humilier des personnes ayant toutes les apparences de l'innocence, parce que c'est donner une idée contraire à ce qu'elles sont, et faire croire qu'elles n'ont pas la vertu, qu'elles ont en effet; il suffit de dire que la vertu dans ce monde n'est jamais pure, et qu'elle se trouve toujours avec des imperfections et des faiblesses, qui, étant vues en elles-mêmes et séparément, n'ont rien qui empêche que l'on ne donne le nom de saintes aux personnes en qui elles se rencontrent, quoique, si on les regarde dans leur source, qui est l'orgueil et la concupiscence, et dans les suites qu'elles auraient si Dieu n'y opposait une protection particulière, elles aient une difformité considérable, et soient toujours un sujet légitime d'user de véritables humiliations. C'est ce qui fait que, sans mensonge et sans fiction, ils se sont accusés comme de grands pécheurs et qu'ils se sont imposé de si affreuses pénitences. »

assez quelles pouvaient être les fautes d'une si grande sainte. Sans doute, dans son humilité profonde, elle ne s'estimait devant Dieu qu'une bête de somme, *tanquam jumentum*, mais elle voulait surtout donner dans ce langage d'action une plus forte et plus terrible leçon.

Voici le résumé en deux mots de l'argumentation de l'abbé de Rancé dans la première partie de sa réponse : l'humilité est le principe et la base de l'état monastique; or, point d'humilité sans humiliation, et point d'humiliation pour un moine sans les moyens que nous avons indiqués; donc, attaquer ces moyens, c'est saper le cloître par son fondement, c'est tuer la vie cénobitique dans son principe.

M. le Roy ne pouvait échapper à ces pressantes conclusions, ni se soustraire à ces vigoureuses étreintes : il était sous les serres de l'aigle.

Pour établir son sentiment, M. le Roy avait répudié la conduite des saints Pères d'Orient, *la qualifiant de violente, disant qu'elle avait passé les bornes et les règles de l'honnêteté, de l'équité et de la douceur.*

« En vérité, répondait l'abbé de Rancé, vous renversez Sinaï de fond en comble, vous ravagez toute la sainteté de la Thébaïde, et vous faites plus de désordre dans Nitrie et dans Scété par quatre traits de plume que les barbares par toutes leurs incursions. Vous ôtez à l'Église l'édification qu'elle a trouvée jusqu'ici dans la vie et les actions de ces grands hommes. Ils l'ont soutenue par leur sainteté, par leur mortification, par leur douceur, leurs prières et leur sagesse, comme ils l'ont éclairée par leur doctrine; l'Église les a regardés comme des anges visibles établis de Dieu pour sa conservation et sa défense. Elle n'a rien de plus grand ni de plus saint à nous proposer tous les jours que leurs exemples.....

« Pour moi, je vous avoue que quand je n'aurais point d'autres raisons, il me suffirait, pour me persuader que la pratique des humiliations est sainte, utile et même nécessaire, de savoir qu'elle a été instituée et conservée si religieusement par ces grands saints, qui, ayant la charité, la lumière et la pureté des Anges, n'avaient rien d'humain que la figure. »

M. le Roy se récriait souvent dans le cours de sa *Dissertation : Qui ne voit ici le caractère véhément des Grecs et des Orientaux?* « Vos yeux, Monsieur, disait l'abbé de Rancé, sont bien perçants si vous avez pu trouver ce caractère dans les Athanase, les Basile, les Chrysostôme, les Palémon, les Pacôme, les Euthyme, les Julien Sabas et tant d'autres. Je vous avoue que les miens ne sont pas assez bons pour y découvrir les moindres de ces traits..... Il y aura peu de chrétiens et d'amateurs sincères de la Croix de Jésus-Christ qui ne se sentent blessés de telles expressions, et qui ne voient avec douleur que vous mettez des armes en la main

des ennemis de la pénitence pour combattre les plus illustres monuments que nous en ayons. Que pourront-ils penser de la solitude d'un saint Paul, des gémissements et des larmes d'un saint Arsène, de l'abstinence d'un saint Macaire, sinon que ce sont des effets d'une imagination échauffée et des conduites de gens qui se portaient à des excès par l'impétuosité de la nature et la violence du tempérament (1)? »

M. le Roy avait avancé que *les Occidentaux n'étaient pas capables de ces pratiques d'humiliations.* « Qui vous engagerait à le prouver, lui répondait l'abbé de Rancé, vous auriez bien de la peine à y satisfaire. » Et il lui citait saint Benoît (2), saint Bernard (3), saint Columban (4), les Franciscains, les Oratoriens et les Jésuites.

« En voilà trop, Monsieur, disait l'abbé de Rancé, pour mettre à couvert les Occidentaux du tort que vous leur faites, sans y penser, et pour les défendre du jugement que vous portez contre eux. Ils ne rougissent pas si aisément que vous vous le persuadez des ignominies et des opprobres de la Croix, et ils n'ont pas tant d'éloignement que vous le croyez d'imiter les humiliations de Jésus-Christ. En vérité, ce serait avoir des pensées bien basses de la toute-puissance de sa grâce, lui donner des bornes bien étroites, que de la faire dépendre de quelques dispositions naturelles et de l'assujettir à des qualités de tempérament. Et pour dire quelque chose qui nous convienne, si les Occidentaux sont tels que vous voulez nous les figurer, ils ne sauraient être de véritables moines, puisque les saints de toutes les nations conviennent de ce sentiment, que celui qui n'est pas préparé à souffrir les opprobres et les injures en paix et avec actions de grâces, n'est pas digne de porter le nom ni l'habit de solitaire. »

(1) Saint Jean Climaque avait été surtout très maltraité par M. le Roy; l'abbé de Rancé, après l'avoir justifié, ajoutait: « Je me persuade que vous changerez d'avis et que vous ne ferez pas une seconde dissertation pour prouver que saint Jean Climaque a été dans l'erreur. Il est plus digne de votre piété et de votre zèle d'employer votre plume et votre temps à faire l'apologie des saints que leurs censures, et de laisser cette mauvaise occupation aux gens du monde qui, vivant dans l'impénitence et les plaisirs, semblent avoir intérêt d'affaiblir les austérités qui les condamnent. »

(2) Ainsi saint Benoît ordonne, dans le chapitre 71 de sa *Règle*, que, si un religieux est repris par un autre qui lui soit supérieur, quelque légère que soit la faute, pour peu qu'il s'aperçoive qu'il y ait de l'émotion dans ses paroles et dans ses traits, qu'il se prosterne à ses pieds et qu'il y demeure jusqu'à ce que, l'ayant apaisé par son humilité, il lui permette de se relever, *tamdiu prostratus in terra ante pedes ejus jaceat, satisfaciens, usque dum benedictione sanetur illa commotio.*

(3) *Liber Usuum*, cap. 70: Clamationes et satisfactiones in Capitulo quotidiano per agendæ; — cap. 71: Si quis aliquo modo fratrem suum scandalizaverit... Si prior jusserit, vocato illo, tandiu ante pedes ejus prostratus jaceat, quousque erigat eum.

(4) Saint Columban prescrit dans sa *Règle* que, si un des frères, occupé dans le soin de la cuisine, laisse perdre par sa faute quelque chose de sec ou de liquide, *de siccis aut liquidis*, il se prosterne dans l'église durant douze psaumes, et qu'il y soit sans aucun mouvement.

L'abbé de Rancé n'avait garde de ne pas réfuter ce qu'avait allégué M. le Roy, que la pratique des humiliations n'avait aucun fondement dans l'Évangile et les actions de Jésus-Christ. Il lui rappelait ces véhémentes et foudroyantes apostrophes : *Hypocrites, pourquoi me tentez-vous? Malheur à vous, Scribes et Pharisiens, races de vipères, sépulcres blanchis* (1)! Si on dit qu'il parlait à de grands pécheurs, et que son zèle prenait de la force et s'animait à proportion de l'endurcissement de leurs cœurs, que répondra-t-on à la manière dont il a traité les Apôtres en plusieurs circonstances, et particulièrement saint Pierre, qui a été plus humilié et plus abaissé que ses frères, parce qu'il leur devait être préféré dans le gouvernement de l'Église. Lorsque cet Apôtre, entendant son Maître parler de sa mort prochaine, s'écrie, par un zèle indiscret : « *Absit a te Domine!* ah! Seigneur, à Dieu ne plaise! *Non erit tibi hoc,* cela ne vous arrivera pas! » Jésus-Christ, qui eût pu lui répondre ce qu'il dit à Judas! « *Amice,* mon ami, pourquoi vous opposez-vous à mes volontés? vous n'en connaissez ni la nécessité ni le mystère, » le chassa de sa présence par ces paroles formidables : « Retire-toi de moi, Satan, tu m'es à scandale; *Vade post me, Satana, scandalum es mihi* (2)! » C'est cette parole même dont il se servit pour chasser le démon, lorsqu'il eut la hardiesse de le tenter dans le désert; pouvait-il user d'un terme plus humiliant et plus piquant tout ensemble?

On objectera peut-être que quelques-unes de ces répréhensions si vives avaient pour fondement des fautes réelles et considérables, ce qui est bien différent de celles qui se font pour des fautes légères ou apparentes. Qu'on se rappelle les noces de Cana et ces paroles, qui n'ont pas besoin d'être justifiées, puisqu'elles sont du Saint des saints : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi* (3)! et l'on aura dans la personne de la sainte Vierge, la plus sainte, la plus parfaite des créatures, humiliée et rebutée, sans y avoir donné lieu par aucun péché.

Tous ceux qui, comme l'abbé de Rancé, avaient voulu remonter aux sources monastiques, n'avaient pas de peine à se ranger de son côté. Ils se rappelaient les paroles de saint Éphrem : « Celui qui ne sait s'humilier ne peut être moine, *nequit monachus fieri* (4); » celles de saint Bernard : « Notre Ordre n'est qu'abjection, *Ordo noster abjectio est* (5). » Ils se ressouvenaient de ce solitaire d'Orient qui, parlant à de jeunes novices de la

(1) Matth., XXII, 18; XXIII, 13, 33, 27.
(2) Id., XVI, 23.
(3) Joan., II, 4.
(4) Saint Ephr., *De humil. comp.*
(5) Saint Bern., *Epist.* 142.

nécessité des humiliations, prenait son manteau, le jetait à terre, puis le foulait et refoulait aux pieds devant eux, en leur disant : « Si vous ne vous sentez pas capables d'être ainsi foulés sans rien dire, vous n'êtes pas dignes d'être moines ! » Il leur semblait évident que l'abbé de Rancé était avec les anciens de la solitude, les vieux du désert.

M. le Roy, dans la dernière partie de sa *Dissertation,* montrait les inconvénients des humiliations : l'abbé de Rancé répondait avec la même verve, la même force, la même supériorité; il se précipitait, avec un élan, une logique irrésistible, à travers le fragile échafaudage de cette argumentation; il l'abattait à droite et à gauche, il n'en restait plus rien que des ruines.

Voici quelques-unes des objections de M. le Roy. Il prétendait *qu'après les deuxième et troisième mortifications, il était comme impossible que l'amour-propre ne s'y accoutumât pas.* Cette pensée est fausse : les humiliations sont toujours nouvelles pour l'orgueil; il peut s'y habituer plus ou moins, mais il ne se familiarise jamais entièrement avec elles. Quand il se rencontrerait encore quelques religieux qui y fussent insensibles à la fin, il n'en sera jamais ainsi de la masse; or, il n'y aurait ni charité ni sagesse à gouverner toute une communauté sur les dispositions de quelques âmes imparfaites et mal réglées, et de la priver tout entière, pour des raisons particulières, du secours des humiliations. On s'abaisse avec les infirmes et les faibles, mais on ne doit pas tomber avec eux.....

M. le Roy ajoutait *que l'on devait souffrir naturellement et sans peine ces humiliations, quand on savait dans quels sentiments et pour quelles fins les supérieurs les imposaient.*

Il était facile de répondre qu'encore qu'il y ait moins à souffrir des gens que l'on aime et dont on sait être aimé, cependant, on ne laisse pas de souffrir. La correction est sensible aux enfants, quoiqu'ils ne doutent point de la tendresse de leurs pères. Le malade jette des cris lorsque le chirurgien applique le fer à son mal, quoiqu'il désire l'opération et qu'il sache qu'on ne veut que sa guérison. Dans les maux de la vie, on souffre, quoique l'on aime Dieu qui les envoie, et que l'on sache que l'on en est aimé; et si cela n'était ainsi, il n'y aurait pas de croix pour les saints.

M. le Roy soutenait encore que *la voie des humiliations, était une voie servile qui n'était pas faite pour les âmes les plus pures, les plus parfaites.* On lui répliquait : « La vertu, quelque éminente qu'elle puisse être, ne doit exempter personne des humiliations. Depuis que le démon de l'orgueil a tenté Jésus-Christ, et que le grand Apôtre avoue lui-même qu'il a eu besoin d'être humilié pour résister à ses attaques, assurez-vous, Monsieur,

que les âmes les plus élevées peuvent être exposées aux plus violentes tentations (1). »

« *Si on reprend ainsi les fautes légères*, disait M. le Roy, *comment reprendra-t-on les plus graves?* »

L'abbé de Rancé répondait ingénûment : « Nous n'avons point encore vu de ces fautes graves ; la protection de Dieu toute seule nous en a préservés, car nos inclinations sont très méchantes ; mais s'il en arrivait, nous espérons qu'il nous donnerait des lumières pour ne rien faire qui ne fût dans son ordre ; ce sont quelquefois celles-là qui demandent une conduite plus douce et plus modérée. »

Il y a dans ces derniers mots toute la morale du christianisme dans son expression la plus élevée : rien ne prouve mieux combien l'abbé de Rancé était un sage directeur des âmes que ce principe qui ressort de toute sa réponse : ne pas craindre d'excéder en sévérité envers les petites fautes, ni en miséricorde envers les grandes.

M. le Roy avait prétendu que les personnes du monde et les gens du dehors n'étaient pas édifiés de ces pratiques. L'abbé de Rancé, piqué au vif, le menait assez rudement à ce sujet : « Cela ne prouve pas, lui répondait-il sèchement, que ces pratiques ne soient pas saintes. C'est une chose qui arrive presque toujours, que les usages monastiques ne tombent pas dans le sens des gens du siècle, qui d'ordinaire, comme a dit un grand saint, n'ont pas de pensées plus élevées que leurs œuvres. »

M. le Roy avait osé dire *qu'on avait vu quelques personnes rire de ces humiliations*.

« Si cela est ainsi que vous le dites, répliquait le pieux Réformateur, il est certain qu'elles ont fait des impressions toutes contraires sur d'autres, qui n'ont pu, en les voyant, retenir leurs larmes : ce qui est arrivé selon les divers mouvements de la piété des personnes. S'il fallait chercher en cela quelques règles de conduite, vous ne devez pas douter qu'on ne les dût prendre de la disposition des derniers. »

(1) L'adversaire des humiliations avait surtout insisté *sur le danger qu'il y avait par les répréhensions vives, de porter les religieux à s'exagérer leurs propres fautes et celles de leurs frères.*

L'abbé de Rancé répétait ce qu'il avait déjà dit, que les plus petites fautes des moines, envisagées du côté de la sainteté de Dieu et du côté de la perfection monastique, prenaient des proportions si considérables, qu'on ne courait aucun risque de les exagérer. Ensuite, il montrait que ceux qui étaient occupés de leurs propres misères, ne s'arrêtaient guère à considérer celles des autres, et que, s'il arrivait qu'ils y jetassent les yeux en passant, les abîmes qu'ils découvraient en eux-mêmes leur en dérobait la vue, que c'était un principe constant entre les religieux de la Trappe, de justifier toujours les actions de leurs frères, en se persuadant que leurs intentions étaient innocentes.

L'abbé de Rancé était trop élevé au-dessus du monde pour se soucier de l'opinion du monde. « Il faut, disait-il, laisser rire ou pleurer les hommes comme il leur plaira : c'est selon la vérité toute seule et non pas selon leurs différentes affections que nous devons nous conduire; et pourvu que Jésus-Christ approuve ce que nous faisons, nous sommes bien heureux qu'il soit improuvé par le monde. Cette raison-là serait bonne pour ceux qui chercheraient de la gloire, mais non pour ceux qui ont une volonté sincère de s'avilir et de se confondre. »

Il y avait une dernière défense dans laquelle l'abbé de Rancé se retranchait comme sur une roche imprenable. « Quand bien même, dit-il, je n'aurais pas répondu à toutes vos difficultés par des raisons aussi solides et aussi chrétiennes, il y en a une à laquelle personne ne peut répliquer : c'est que les raisonnements que l'on fait contre les expériences ne doivent point être écoutés. Vous aurez beau dire, Monsieur, et vous efforcer de prouver à un médecin que le régime qu'il fait garder à ses malades n'est pas bon et qu'il augmentera leurs maux ; si l'expérience lui fait connaître le contraire, et s'il contribue véritablement à leur guérison, il aurait tort de se laisser persuader. Ainsi, comme nous voyons tous les jours, par des expériences sensibles, qu'il n'y a rien de plus efficace que cette conduite pour la sanctification des religieux, toutes vos objections sont inutiles ; elles ne nous convaincront jamais. »

Une autre grande expérience a été faite à travers les temps et les révolutions : les principes de l'abbé de Rancé ont revivifié et soutenu l'Ordre de Cîteaux dans l'Église jusqu'à nos jours, ceux de l'abbé le Roy l'ont perdu.

La fin de la réponse était digne du commencement : l'auteur exprimait la douleur et le regret d'avoir été forcé de rompre sur cette question avec un de ses meilleurs amis. « Pardonnez-moi, Monsieur, dit-il en finissant, si je n'ai pas eu en cela toute la déférence pour vos pensées que vous auriez désirée, et si, dans la nécessité dans laquelle je me suis trouvé de les combattre, il se rencontre quelques termes, quelques expressions un peu fortes. Je me suis arrêté presque dans tous les endroits, et j'ai mieux aimé supprimer beaucoup de choses, et diminuer de la force et de l'étendue de celles que la vérité m'a contraint de dire, que de permettre qu'il m'en échappât quelqu'une qui fût capable de vous déplaire.

« Dieu me garde, Monsieur, de m'éloigner de l'humilité en voulant établir l'utilité des humiliations, et de ne me pas souvenir qu'il n'y a personne à qui la profession dont je suis, aussi bien que mon incapacité personnelle, ne me rende inférieur. L'humilité nous doit porter à recevoir

avec respect les avis que l'on nous donne, mais elle ne nous oblige pas, comme il semble que vous le prétendiez, à une déférence aveugle.

« Je ne puis vous céler, Monsieur, ce que la charité toute seule me presse de vous dire. J'ai fait voir votre Dissertation à des gens d'une piété très éclairée, à des religieux, à des ecclésiastiques, et même à quelques personnes constituées dans le premier rang de l'Église. Tous ont été de mon sentiment dans tous les points (1).

« Il faut une très grande retenue quand on porte jugement sur les conduites des saints, et particulièrement quand ce que l'on dit d'eux concerne et attaque leurs personnes. Si les lèvres du prêtre, comme vous l'avez très bien remarqué, Monsieur, sont les gardiennes de la science, rien ne doit sortir de leur bouche qui ne soit formé par cette sagesse dont elles sont les dépositaires. La parole du prêtre est proprement celle de Dieu, puisque c'est par lui qu'il s'explique comme par son interprète ; mais il faut aussi, selon celle du prophète, qu'elle soit juste, irrépréhensible en tout, et qu'elle soit purifiée comme l'argent qui a passé par le feu, et qui a été raffiné sept fois dans le creuset (2). »

Ces paroles éloquentes, lancées avec tant de force et d'aplomb, durent percer comme une flèche le cœur de l'estimable M. le Roy. Il les avait bien un peu méritées par la manière légère et presque méprisante avec laquelle il avait traité les Pères d'Orient. Dans son culte absolu de l'antiquité monastique, l'abbé de Rancé mettait à sa place le téméraire et débile moderne qui avait eu la hardiesse de se prendre *à ces personnes sacrées*, de s'attaquer à ces colonnes de granit. Dans aucun de ses ouvrages il ne s'est autant rapproché de Bossuet par la hauteur des pensées, la grandeur des vues, la majesté du ton, la richesse du style. Ces pages nous ont paru trop belles, trop empreintes d'une science morale profonde, trop pénétrées du vivant esprit de la vie religieuse pour ne pas être données avec quelque étendue. On y sent le grand médecin intérieur, l'homme du monde qui en a savouré tous les dégoûts, le pénitent qui connaît les voies

(1) « L'un d'eux, qui a l'expérience de trente-cinq années dans la conduite des cloîtres me voulut laisser son avis par écrit. Ses conclusions étaient que le meilleur usage que l'on pouvait faire de votre *Dissertation* était de la supprimer. Je l'ai montrée aussi à un homme du monde, qui a le sens droit et qui a des connaissances, quoiqu'il ne soit pas théologien. Il me dit, après l'avoir lue, que jusqu'à présent rien ne l'avait tant édifié que les vies et les actions des saints Pères des déserts, mais que, si votre écrit avait pu faire quelque impression sur son esprit, il en aurait perdu toute l'estime, et les aurait regardées désormais comme des contes et histoires fabuleuses. »

(2) L'abbé de Rancé reviendra longuement sur cette importante question dans son livre *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. I, p. 402 et 512.

dures par lesquelles on revient à Dieu, le solitaire qui, du sein des cavernes du désert et des gorges profondes, a vu plus à nu l'azur du ciel.

CHAPITRE XVI

Réplique de M. l'abbé Le Roy; l'évêque de Châlons-sur-Marne et Arnauld interviennent; Bossuet clôt les débats par une lettre digne de lui (1677).

M. le Roy avait trop de bon sens pour ne pas voir qu'il était vaincu, mais il avait trop d'amour-propre pour l'avouer; aussi voulut-il continuer la discussion. Il avait écrit, dès l'an 1673, des remarques sur les marges du manuscrit de la *Réponse* de l'abbé de Rancé, qui lui avait été communiqué par l'évêque de Châlons; il les fit reporter, à la main, dans un certain nombre d'exemplaires interfoliés de cette *Réponse* imprimée, qu'il répandit dans le monde, et surtout parmi ses amis. Ces apostilles sont au nombre de deux cent vingt-quatre; nous avons été assez heureux pour nous en procurer une copie fidèle (1). Il y explique davantage sa pensée; il adoucit certains passages, il semble vouloir faire des concessions; cependant, au fond, il persiste dans son opinion, soutenant qu'il n'a point voulu combattre les humiliations, mais les fictions. Or, comme l'abbé de Rancé rejetait, de son côté, les fictions, il était évident qu'il ne combattait plus que contre ses propres chimères.

Les lignes suivantes, d'un ton aigre et mordant, étaient plus propres à enflammer la querelle qu'à la calmer et à l'éteindre: « Quand on considèrera sérieusement devant Dieu, les apostilles qu'on a mises aux marges de cette *Réponse* pour y répliquer, et qu'on se voudra faire justice sur ce sujet, on trouvera qu'on aurait pu ne pas la publier sans se faire beaucoup de tort à soi-même, et que le meilleur usage qu'on en puisse faire, est de s'en humilier et de la supprimer, et de reconnaître qu'il n'est pas possible d'attaquer les vérités qui sont expliquées dans la *Dissertation* par des raisons qui soient recevables : *Quid contra vera, nisi vana?* dit saint Augustin. Donnons gloire à Dieu, en nous abstenant de nous la donner à nous-

(1) *Remarques sur la Réponse à la Dissertation touchant les humiliations imposées par fiction*, par M. l'abbé le Roy. (Biblioth. de Troyes, manuscrits, nº 1128.)

mêmes. » Ainsi, M. le Roy finissait par l'injure, la dernière arme, la dernière ressource de ceux qui n'ont pas l'âme assez grande pour reconnaître et avouer leurs torts (1).

La querelle en serait restée là, si cet homme eût été libre ; mais il était inféodé à un parti despotique, le parti des jansénistes. La plupart de ces Messieurs le poussaient en avant, lui représentant que sa justification n'était point suffisante, qu'il lui fallait quelque chose de plus fort, de plus concluant que ses trop modestes apostilles. Alors, il crut devoir donner en forme d'*Éclaircissement,* un petit récit de toute cette affaire, que l'on communiqua aux amis, et qui courut sans être imprimé. On lui fit dire *qu'on en était satisfait* (2).

Il l'avait aussi adressé à l'évêque de Châlons-sur-Marne, M[gr] Vialart de Herse. Ce prélat, dévoué depuis longtemps à l'abbé de Rancé, et plein de bienveillance pour M. le Roy, qui était presque son voisin à Hautefontaine, avait suivi avec attention, et non sans quelque peine, toutes les phases de cette polémique ; il crut devoir s'interposer pour la finir (3). Il écrivit donc à l'abbé de Rancé qu'il pensait que, pour l'édification de l'Église, il devait déclarer qu'après tous les éclaircissements donnés de part et d'autre, sur le sujet des humiliations, il n'y avait plus de diversité de sentiment entre lui et son adversaire. Mais il ne put tirer de lui cet aveu, qu'il croyait contraire à la vérité.

« Dieu ne veut pas, Monseigneur, lui répondit-il, que j'édifie l'Église en trahissant les sentiments de mon cœur, en parlant contre ma conscience, en abandonnant une vérité qui est évidente, et en disant précisément le contraire de tout ce que je pense. On ne doit point lever un scandale prétendu par un scandale réel et véritable, ni guérir le mal par un autre mal. M. l'abbé le Roy a répandu dans le monde un écrit plein de faits faux ; de lui donner, après cela, le témoignage qu'on me demande, ce serait abandonner la vérité pour plaire aux hommes. La charité qui n'est pas selon la vérité ne peut être regardée que comme une faiblesse et une complaisance purement humaine.

« Mon crime est d'avoir soutenu les coutumes anciennes, les humiliations de la Croix, et une pratique qui est le fondement de la vie monastique. Si, maintenant, on me décrie, et qu'on me couvre de confusion, j'accepterai le calice, j'essaierai de le boire, et je croirai que Jésus-Christ

(1) Extrait du Manuscrit de la Biblioth. de Troyes, précité.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 551.

(3) Cet évêque, si vénéré de Bossuet et un peu incliné au jansénisme, mourut le 10 juin 1680.

prend soin de me purifier par là des fautes que j'aurai pu commettre dans toute cette affaire (1). »

Ceux qui connaissent l'abbé le Roy, qui savent la grande réputation dont il jouissait parmi ses contemporains et le puissant parti dont il était soutenu, n'auront pas de peine à imaginer que l'orage dut être terrible, et qu'il fallut une protection particulière de la Providence pour que l'abbé de la Trappe n'en fût pas renversé et tout son monastère avec lui. Sa fermeté le sauva, et la confiance qu'il avait que Dieu n'abandonnerait pas les vérités qu'il soutenait, empêcha que cette affaire n'eût les suites fâcheuses qu'on devait craindre.

Arnauld avait mieux compris la pensée et les raisons de l'abbé de Rancé que ces autres Messieurs de Port-Royal; il avait l'esprit trop perspicace et trop exercé à la polémique, pour ne pas voir que toute cette dispute était dans les mots plutôt que dans les choses. Comme il avait beaucoup d'ascendant sur l'esprit de M. le Roy, il avait cru devoir, dès le 30 septembre 1673, lui écrire à ce sujet.

« Toutes choses considérées, lui disait-il, ce différend se réduit presque à rien, puisque, d'un côté, M. de la Trappe déclare qu'il ne prétend point autoriser les fictions proprement dites, et que du vôtre, vous protestez ne vouloir combattre en aucune sorte les humiliations dont on se sert avec tant de fruit, pour aider les âmes qui se veulent donner à Dieu sans réserve, et arracher jusqu'aux plus profondes racines d'orgueil et de vanité qui pourraient rester en elles, sans qu'elles s'en aperçussent, si ces occasions ne les découvraient (2). »

Lorsque la lettre de l'abbé de Rancé eut été imprimée, Arnauld en fut très peiné et très vexé, ainsi que tous ses amis, mais il sembla oublier son humeur guerroyante et n'intervint que pour calmer M. le Roy.

« Je pense, lui mandait-il le 22 mai, que vous savez que cela est arrivé par l'avarice d'un libraire, qui l'a publiée, sans en parler à personne, sur une copie pleine de fautes qui lui était tombée entre les mains. Vous me direz que si on n'en avait pas donné de copie, il n'aurait pas eu celle-là. Cela est vrai. Mais, enfin, la chose étant faite, et étant certain que les ennemis de la vérité tireraient un grand avantage de la contestation qui serait entre vous, je crois, Monsieur, que vous ne sauriez rien faire de plus agréable à Dieu dans cette rencontre, que de montrer par votre exemple, plus efficacement que vous ne feriez par des paroles, que, bien

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 846.
(2) *Lettres d'Arnauld*, t. IX, p. 203 (Nancy, 1743). — Voir aussi : *Œuvres d'Arnauld*, t. II, p. 115, et Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 56.

loin d'être ennemi des mortifications, Dieu vous fait la grâce d'en souffrir d'assez rudes sans vous plaindre. Tous les gens de bien seront extrêmement édifiés de cette conduite, et vous gagnerez plus avantageusement par là, ce que vous pourriez craindre de perdre dans l'opinion de ceux qui pourront trouver quelque chose à redire dans vos sentiments, pour ne les pas voir dans un si grand jour que vous les auriez pu mettre si vous aviez répondu (1). »

M. le Roy avait toujours eu beaucoup de déférence pour Arnauld, il parut, pour le moment, partager entièrement sa manière de voir, et lui déclara qu'il était décidé à sacrifier au bien de la paix tous ses mécontentements, et même sa réputation, s'il le fallait. Arnauld le félicita et l'engagea fortement à exécuter une aussi belle et aussi généreuse résolution. Il lui exprimait toute la satisfaction qu'il avait éprouvée à la lecture de sa dernière réplique, c'est-à-dire des *Éclaircissements.* « Il n'y a rien, disait-il en finissant, de plus sage et de plus modéré. Mme de Longueville, qui l'avait lue sur la copie que vous en aviez envoyée à M. de Pontchâteau, en a porté le même jugement que moi, et j'ai ordre d'elle de vous assurer qu'elle en a été tout à fait contente; elle me l'a dit en des termes qui feraient de la peine à votre modestie, ne pouvant pas être plus avantageux. Je ne doute point que les autres qui l'ont vue n'en aient jugé de même; mais ayant été occupé tous ces jours-ci, je ne leur en ai point parlé. »

Or, ces autres, c'étaient MM. Nicole, de Sacy, du Fossé, etc.; c'était Fléchier, non encore évêque, qui écrivait à M. le Roy *qu'il penchait déjà fort de son côté, même avant de l'avoir lu; que le zèle de l'abbé de la Trappe avait quelque degré de chaleur plus qu'il ne fallait, et qu'il aurait désiré plus de douceur dans un solitaire de sa vertu et de sa réputation.* « On ne pouvait guère, dit M. Sainte-Beuve, attendre un autre jugement de Fléchier, il n'était pas fait pour comprendre la Trappe (2). »

Bossuet crut qu'il était temps d'intervenir.

Nous avons vu plus haut que l'abbé de Rancé et lui avaient concouru ensemble pour la licence en Sorbonne, qu'ils s'étaient connus dans les écoles. Il y avait déjà entre eux des liaisons d'estime et même d'amitié. Mais pendant que Bossuet, retiré à Metz dans une studieuse solitude, sondait les profondeurs des divines Écritures, compulsait les saints Pères, était en quête des anciennes origines de l'Église, s'essayait à la prédication et à la controverse contre les protestants de Lorraine, et préludait

(1) *Lettres d'Arnauld,* t. IX, p. 238.
(2) *Port-Royal,* t. III, p. 552.

ainsi à la magnifique carrière qu'il devait fournir (1), l'abbé de Rancé vivait tranquillement à Paris en abbé de cour et en homme du monde ; il perdait dans la dissipation et les amusements ces années précieuses que l'on ne retrouve plus, et où le jeune homme doit achever et compléter seul, par de fortes études, l'instruction qu'il a reçue de ses maîtres.

L'abbé de Rancé et l'abbé Bossuet marchaient par des voies trop opposées pour se rencontrer. Il y eut, sinon oubli, au moins refroidissement pendant plusieurs années; mais leur amitié, moins vive quelque temps, reprit une force nouvelle après l'éclatant retour à la Trappe. Bossuet, ravi en son cœur du pieux et généreux dessein de son ami de faire revivre le vieux Cîteaux et saint Bernard, qui lui rappelaient un des beaux siècles de l'Église et sa chère Bourgogne, crut devoir l'encourager et le soutenir dans cette entreprise, l'une des plus difficiles et des plus laborieuses que l'on pût tenter. Il se jeta résolûment dans la barque avec lui, pour l'aider à lutter contre les tempêtes.

Dans la circonstance présente, croyant défendre la vérité et un ami tout à la fois, il voulut se lever et prononcer l'arrêt qui devait clore ces trop longs débats. Il écrivit donc à M. le Roy une lettre où il y avait tant de clarté, de précision, de haute raison, de force et de calme, que quand elle n'aurait pas été signée, on eût deviné *le lion à son ongle.* Elle était datée du 10 août.

« Je ne sais par quel accident, lui dit-il, il est arrivé que j'aie reçu votre écrit sur la lettre de M. l'abbé de la Trappe (2) plus tard que vous ne l'aviez ordonné. Il m'a enfin été remis.

« Je reconnais avec vous qu'on ne peut vous condamner sans avoir vu la *Dissertation* qui a donné lieu à la *Lettre;* et ceux qui ne l'ont pas vue, n'ayant aucune raison de vous blâmer, doivent présumer pour votre innocence.

« Sans juger ce qu'il y a ici de personnel, il y a sujet de louer Dieu de ce que vous et M. l'abbé êtes d'accord dans le fond, puisqu'il convient que les corrections fondées sur le mensonge n'ont point de lieu parmi les chrétiens, et que vous avouez aussi qu'on ne peut avec raison rejeter celles qui se fondent sur des fautes présumées par quelque apparence. Ainsi, la vérité ne souffre point dans votre contestation, et il me semble aussi, Monsieur, que la charité n'y est point blessée.

« Si M. l'abbé de la Trappe vous a imputé, comme vous le dites, un

(1) Voir les 2e et 3e vol. des *Etudes sur la Vie de Bossuet*, de M. Floquet, ainsi que l'*Histoire de Bossuet,* par le cardinal de Bausset, et les *Mémoires* de Ledieu.
(2) Il s'agit des *Eclaircissements* dont nous avons parlé.

sentiment que vous n'avez pas (1), vous-même, vous ne croyez pas qu'il l'ait fait dans le dessein de vous nuire, et tout au plus il se pourrait faire qu'il aurait mal pris votre pensée, erreur qui, après tout, est fort excusable. Les paroles fortes et dures dont il se sert dans sa *Lettre* ne tombent donc pas sur vous, mais sur une opinion que vous jugez fausse et dangereuse aussi bien que lui.

« Quant à l'impression, vous croyez, sur sa parole, qu'il n'y a point eu de part; et je puis vous assurer que l'affaire s'est engagée par des conjonctures dont il n'a pas été le maître. J'avais vu sa *Lettre* manuscrite parce qu'elle s'était répandue sans sa participation ; et le récit que m'ont fait des personnes très sincères de tout ce qui s'est passé, m'a convaincu que l'impression était inévitable. Une chose qui s'est faite sans dessein, et par un accident qui ne pouvait être prévu ni empêché, n'a pas dû offenser un homme aussi équitable que vous, et aussi solidement chrétien.

« Et, en effet, votre écrit, plein de sentiments charitables, ne montre en vous, Monsieur, aucune aigreur; mais il me semble seulement que vous croyez trop que M. l'abbé a tort. Ce que je viens de dire en toute sincérité, et avec une connaissance certaine, vous doit persuader qu'il n'en a aucun. Et, pour moi, je crois, Monsieur, que Dieu a permis la publication de cet écrit, afin que l'Église fût édifiée par un discours où toute la sainteté, toute la vigueur et toute la sévérité de l'ancienne discipline monastique est ramassée. J'ai lu et relu cette sainte *Lettre;* et toutes les fois que je l'ai lue, il m'a semblé, Monsieur, que je voyais revivre en nos jours l'esprit de ces anciens moines, dont le monde n'était pas digne, et cette prudence céleste de ces anciens abbés, ennemie de la prudence de la chair, qui traite par des principes et avec une méthode si sûre les maux de la nature humaine.

« Laissez donc courir cette *Lettre*, puisque Dieu a permis qu'elle vît le jour. Il arrivera sans doute qu'elle donnera occasion de blâmer et vous et M. de la Trappe : vous, qu'on verra accusé par un si saint homme, et lui, pour avoir accusé si sévèrement un ami dont le nom est grand parmi les gens de piété et de savoir. Mais si vous demeurez tous deux en repos, et que vous, Monsieur, en particulier, qui êtes ici l'attaqué, méprisiez les discours des hommes, en l'honneur de Celui qui, étant la sagesse même, n'a pas dédaigné d'être l'objet de leur moquerie, ces blâmes se tourneront en louanges et en édification, et même bientôt.

(1) L'abbé de la Trappe disait que l'opinion de M. Le Roy tendait à ruiner les pratiques de pénitence usitées dans les plus saints monastères; et, pour employer son expression, allait à *ravager la Thébaïde.*

« Ainsi, loin d'être d'avis que la *Dissertation* soit imprimée, je ne puis assez louer la résolution où vous êtes de communiquer vos réflexions à très peu de personnes, et je me sens fort obligé de ce que vous avez voulu que je fusse de ce nombre. Les réflexions, Monsieur, toutes modestes qu'elles sont, sont tournées d'une manière à vouloir qu'on donne un grand tort à M. l'abbé de la Trappe, et un tort certainement qu'il n'a pas, puisqu'il n'a aucune part aux copies qui ont couru de sa lettre en manuscrit, ni à l'impression qui s'en est faite (1).

« Permettez-moi encore un mot sur ce que vous dites des prosternements pour fautes légères. J'avoue qu'étant employés sans discrétion, ils font plus de mal que de bien, et font recevoir indifféremment les pénitences; mais, étant ordonnés à propos, ils humilient les superbes et les font rentrer en eux-mêmes; et je ne crois pas que ce soit un doute qu'ils puissent être utilement employés pour les fautes les plus légères; puisque même, comme vous savez beaucoup mieux que moi, il n'y en a point de légères à qui a sérieusement pensé de quel fond elles viennent, à quoi elles portent et à qui elles déplaisent (2). »

Ces paroles si grandes, si généreuses, si chrétiennes et si vraies, furent comme l'épée de Brennus jetée dans le plateau de la balance. Elles firent tomber les armes des mains de M. le Roy; il les accepta, ainsi que ceux de son parti, comme une conclusion souveraine. Il renonça tout de bon au dessein de faire imprimer jamais sa *Dissertation*, et se réconcilia sincèrement avec l'abbé de Rancé. « Nous nous sommes écrit depuis avec beaucoup d'honnêteté, a dit ce dernier, sans témoigner le moins du monde qu'il nous restât aucun souvenir du passé (3). »

Personne ne pouvait parler plus savamment des humiliations, et, en général, du régime de la Trappe, que Bossuet, parce que personne ne l'avait vu de plus près. Il faut le laisser s'exprimer lui-même. « Lors, dit-il, que l'abbé de Rancé commençait à établir sa Réforme (4), je fis trois ou quatre

(1) « Pour ce qui est de la *Dissertation*, de quelque part qu'elle fût imprimée, soit de la sienne, soit de la vôtre, elle ne peut plus servir qu'à montrer un esprit de contestation parmi des personnes qui ont la paix et la charité dans le fond du cœur. Pardonnez-moi, Monsieur, la liberté que je prends de vous dire mes pensées; je vous assure que je le fais sans aucune partialité, et dans le dessein de servir également les uns et les autres. Quand vous ne direz mot, votre humilité et votre silence parleront pour vous et devant Dieu et devant les hommes. »

(2) Voir *Lettres de Bossuet*, t. XXVII de ses *Œuvres*.

(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 145.

(4) Vers l'an 1666 et depuis, car la Réforme de la Trappe, ébauchée en 1663, mais interrompue par le départ de l'abbé de Rancé pour Rome en 1664, ne doit réellement dater que de 1666, époque de son retour.

voyages en son abbaye, avec le Père de Mouchy, de l'Oratoire (1), pour y faire des retraites. Nous allions entendre en secret les exhortations qu'il faisait à ses religieux au Chapitre, après Prime. Elles étaient si vives, si fortes et si touchantes, que nous ne pouvions retenir nos larmes. Tous ses religieux en sortaient avec une nouvelle ferveur et des sentiments d'une componction si extraordinaire, que rien ne leur paraissait impossible (2). »

Voilà, selon nous, la plus éloquente et la plus honorable justification des Chapitres de la Trappe, qu'il soit possible d'imaginer. Bossuet a pleuré d'attendrissement et d'admiration en entendant furtivement à la porte ce qui s'y disait : nous nous reprocherions d'ajouter un seul mot à ces larmes.

CHAPITRE XVII

M. l'abbé de Tamié vient visiter la Trappe; résultat de cette visite (1677).

Il y a des revers et des mortifications que Dieu nous fait subir pour nous éprouver. Lorsque nous les acceptons de sa main toute-puissante et toute bonne, dans un esprit de soumission et de pénitence, il est satisfait. Souvent il se range avec nous contre nos ennemis, et il abaisse à nos pieds ceux qu'il avait élevés sur notre tête comme pour nous écraser (3).

M. de la Forest de Saumon, le plus puissant et le plus dangereux adversaire de la Réforme, celui dont la démarche près du prince de Condé avait eu des conséquences si funestes, était toujours, à Paris, au collége des Bernardins, partagé entre l'étude et le grand monde, dévoué à l'abbé de Cîteaux, qui ne cessait de recourir à ses conseils, à sa plume (4) et à

(1) Vous en avons déjà parlé précédemment; c'était l'ancien directeur de l'abbé de Rancé à l'époque où il se décida à quitter le monde pour le cloître.

(2) Extrait d'un Mémoire rédigé par Bossuet, après la mort de l'abbé de Rancé, inséré par Marsollier dans son Histoire de cet abbé, l. III, c. XIV, p. 323, in-4°.

(3) Ce que nous allons raconter est extrait de l'*Histoire de la Réforme*, de Dom Gervaise, p. 416 et 417 ; du *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 907, et aussi d'un Manuscrit provenant de l'ancienne abbaye de Tamié, et dont une copie nous a été remise de la part du R. P. Malachie, nouveau prieur de ce monastère, qui vient d'être rendu aux Trappistes. Cette pièce, que nous avons sérieusement examinée et confrontée avec d'autres, renferme les détails les plus curieux et les plus authentiques.

(4) Il paraît que c'est lui qui composa, pour soutenir les prétendus droits de l'abbé de Cîteaux, le livre anonyme intitulé : *Le véritable gouvernement de l'Ordre de Cîteaux*, qui fut achevé en 1677 et imprimé en 1678, in-4°, faussement attribué à d'autres écrivains. Le *Manuscrit de Tamié* le dit assez positivement.

son crédit. Il était sur le point de retourner en Savoie, et de rentrer dans son abbaye de Tamié, qu'il avait quittée depuis longtemps, pour venir au secours de la Commune-Observance. Mais il y a des moments dans notre vie où notre âme est en contradiction flagrante avec elle-même, parce qu'il y a deux courants opposés, comme dans la mer : le courant inférieur de la terre, le courant supérieur du ciel.

Cet abbé n'aimait pas la Trappe; il ne supportait pas même qu'on en prononçât le nom en sa présence. Et, cependant, voici qu'il a l'idée et le désir de la visiter avant de partir pour son pays. Enfin, il s'y décide, malgré tout ce qu'on peut lui dire pour l'en dissuader. Était-ce afin de solliciter une dernière fois le rappel de son ami Dom Cornuty, espérant mieux réussir près de l'abbé de Rancé de vive voix que par lettres? Voulait-il examiner de près cette maison, pour l'attaquer avec plus de connaissance et de force? Ne faudrait-il pas plutôt voir dans cette démarche étrange un premier mouvement de la grâce? C'était tout cela ensemble, car Dieu se sert de tout : on croit marcher pour une chose que l'on veut, et il se trouve que c'est pour une autre que l'on ne voulait pas (1). La Providence fait souvent de ces coups-là; elle a, comme la foudre, des chocs en retour.

Notre noble Savoisien se mit en route vers le 5 ou 6 septembre, et il fit le voyage, non en mendiant comme son ami, mais en grand seigneur. L'abbé de Rancé, en le voyant, oublia tous les griefs qu'il pouvait avoir contre lui, et l'accueillit de la manière la plus gracieuse et la plus cordiale. Introduit dans les lieux réguliers, il y examina tout très attentivement; « il admira les austérités qu'on y pratiquait, le silence exact qu'on y observait, la gravité avec laquelle on chantait l'office divin, la modestie et la respectueuse contenance de tous les religieux durant ce saint exercice, leur application aux travaux manuels, et surtout la sérénité et la joie qui se manifestaient sur leur visage (2). »

L'abbé de Rancé crut que le moment était venu de lui dire sa pensée sur ce qui s'était passé; car si la charité nous ordonne d'aimer toujours, et même d'accueillir avec bonté nos ennemis, elle nous défend de flatter et de dissimuler l'iniquité. Toutefois, il le fit avec beaucoup de douceur et de ménagement, mais aussi avec une autorité si majestueuse, que M. de Saumon en parut interdit. Alors cet homme si sûr de lui-même, qu'on ne vit jamais déconcerté, le fut pour la première fois, jusqu'à ne pouvoir proférer une seule parole (3). Après avoir vu de ses yeux ce qu'était réellement cette

(1) *Manuscrit de Tamié*, p. 9.
(2) *Ibid.*
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 907.

Réforme qu'il avait tant combattue, il comprit et sentit mieux la faute qu'il avait commise. Il fut tellement ému, qu'il passa toute la nuit suivante à pleurer et à gémir (1).

Un religieux, voisin de sa chambre, l'ayant entendu, alla, dès le matin, dire au Révérend Père abbé ce qui se passait. Celui-ci répondit : « Il ne saurait trop verser de larmes ; mais l'Esprit de Dieu souffle où il veut : prions-le qu'il fasse de lui un vase d'élection (2). » — Un instant après, il entendit frapper à sa porte, il ouvrit : c'était lui ; c'était cet abbé, qui, sans qu'il pût l'empêcher, venait se jeter à ses pieds, lui témoignant, moins encore par ses paroles que par ses pleurs, le regret et la douleur dont son âme était pénétrée (3).

L'abbé de Rancé lui dit alors : « Il faudrait bien des larmes, mon cher confrère, pour laver la faute énorme que vous avez commise, en mettant obstacle à la réforme de tant de maisons de notre Ordre qui sont dans le royaume (4). Une foule de zélés abbés ne travaillaient depuis longtemps que pour la rétablir, et vous, dans une seule nuit, vous avez anéanti tous leurs travaux et renversé leurs espérances!..... Si celui qui scandalise et perd un seul homme mérite l'enfer, à quoi devez-vous vous attendre, après avoir été la cause de la perte de tant d'âmes, qui, au lieu d'un port de salut qu'elles auraient trouvé dans des maisons régulières, n'y rencontreront, au contraire, que des écueils et des abîmes de perdition?..... Vous n'ignorez pas ce que nous dit à ce sujet notre bienheureux Père saint Bernard : Qu'un monastère bien réglé est une citadelle et une forteresse du Seigneur, et que l'enfer ordinaire ne suffit pas pour punir le lâche déserteur qui livre cette place à l'ennemi, en y introduisant le relâchement : *Exquisitis eum necesse est interire suppliciis.* Quel sera donc, mon cher confrère, quel sera donc votre sort (5)?.... »

L'abbé de Saumon avait été comme écrasé sous le coup de ces reproches et de ces menaces terribles ; il était comme foudroyé et anéanti. L'abbé de Rancé crut alors devoir ranimer sa confiance et relever son courage, et il ajouta : « Cependant, Monsieur, vous ne devez point désespérer de la divine miséricorde : Dieu est juste, il est vrai ; mais il est bon, et sa bonté surpasse encore sa justice. Si vous reconnaissez

(1) *Manuscrit de Tamié*, p. 10.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* — Ce fait est rapporté à peu près dans les mêmes termes dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 907.
(4) Tout cela a été raconté dans le *Manuscrit de Tamié* par des religieux qui le tenaient de l'abbé de Saumon lui-même.
(5) Ce dernier trait, et tout ce qui précède, est de l'abbé de Rancé ; tout cela porte son cachet.

sincèrement vos fautes, si vous êtes résolu de réparer le passé autant qu'il est en vous, vous devez espérer votre pardon. — Ma résolution est telle, reprit M. de Saumon, et la première preuve que j'en donnerai, sera d'embrasser moi-même la Réforme et de la rétablir dans ma maison. Mais, pour cela, ajouta-t-il, il me faut mon religieux et mon ami!.... — Vous devez être persuadé, répliqua l'abbé de Rancé, que je ferai, de mon côté, tout ce qui pourra dépendre de moi pour seconder votre résolution, et que non seulement votre religieux, mais toute ma communauté est à votre service. » M. de Saumon le remercia avec effusion.

Ce fut là, certainement, l'un des plus beaux moments de l'abbé de Rancé; il eut pu en être fier, s'il n'eut su qu'il n'y a que Dieu qui puisse remporter de pareilles victoires, et que toute la gloire doit lui en revenir.

Ceci se passait dans la matinée du 14 septembre. L'abbé de Rancé écrivit le même jour à Dom Cornuty, qui était maître des novices à Foucarmont, pour lui annoncer cette grande et heureuse nouvelle et les vues qu'on avait sur lui. « Je m'assure, lui disait-il en finissant, que le Révérend abbé de Foucarmont, quelque envie qu'il puisse avoir de vous conserver dans sa maison, donnera les mains à cet arrangement, et qu'il regardera cette occasion-là comme un événement de bénédiction auquel on ne peut pas s'exempter de contribuer (1). »

Le lendemain, M. l'abbé de Saumon voulut s'entretenir avec l'abbé de Rancé des mesures les plus propres à l'exécution de son pieux et généreux dessein, et, pour lui prouver combien sa résolution était ferme et sincère, il lui remit le billet qui suit, écrit et signé de sa main :

« Je, soussigné, abbé de Tamié, pour exécuter le dessein que j'ai eu, dès mon entrée dans l'Ordre, d'en pratiquer toutes les observances, comme elles sont prescrites par la règle de Saint-Benoît et nos anciens statuts, et l'exemple de nos premiers Pères dans Cîteaux et dans Tamié, sous la conduite de saint Pierre, archevêque de Tarentaise, et notre premier prédécesseur, promets à Dieu de travailler, dès que je serai arrivé à notre monastère, à y rétablir cette ancienne discipline, de tout mon mieux, avec le secours des religieux qui me seront envoyés. Ce que j'ai promis à Dieu, dont les présentes seront un témoignage (2). »

Le voilà lié par la conscience devant Dieu, et par l'honneur devant les hommes; c'est fini. Étant de retour à Paris, quelques jours après, il réfléchit sérieusement sur ce qu'il avait à faire : il commença hardiment. La plupart des abbés cisterciens avaient leurs maisons, leurs châteaux de

(1) Cetre lettre est dans le *Manuscrit de Tamié*, p. 12, sous la date du 14 sept. 1677.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 906.

plaisance qu'ils habitaient souvent une bonne partie de l'année, surtout pendant le printemps et l'été. M. de Cîteaux lui-même avait son château de Gilly. On comprend combien ces habitations étaient dangereuses pour les abbés, et nuisibles à la discipline des monastères. L'abbé de Tamié avait aussi sa villa, appelée *la Tour*, à la paroisse de Plancherine, dans le voisinage.

C'était un séjour très agréable par la beauté et la commodité des appartements, l'élégance et la richesse des meubles, les plus gracieux jardins et les plus jolies promenades, les aqueducs et les fontaines; enfin, par sa position sur un point culminant, d'où l'œil embrassait l'un des horizons les plus pittoresques et les plus grandioses de la Savoie (1).

M. de Saumon savait que là avait été l'écueil de ses prédécesseurs; que là serait toujours pour lui et ses successeurs la plus séduisante des tentations; il voulut donc frapper un grand coup, qui serait comme l'annonce de quelque grand changement. Il manda à son procureur qu'il lui donnait trois mois pour démolir la maison abbatiale de Plancherine, et ses ordres furent exécutés. Il ne resta rien debout que le logement du fermier.

Ce Vandale sublime ne fut pas compris alors : on répéta partout qu'il avait perdu la tête, et qu'on avait eu tort de lui obéir si promptement (2).

Pendant ce temps-là, Dom Cornuty avait reçu la lettre de l'abbé de Rancé. Combien ce bon religieux dut remercier Dieu de cette merveilleuse conversion qu'il lui avait tant demandée! Combien il fut heureux, après s'être arraché de Foucarmont, de revenir à la Trappe, y prendre dans son cœur le premier Cîteaux et l'emporter sur les Alpes, où saint Pierre de Tarentaise avait posé son berceau, au milieu de tant de miracles! Après avoir pris les ordres et reçu les adieux de l'abbé de Rancé, il alla rejoindre à Paris M. de Saumon. Quelle ne fut pas la joie de ces deux amis se revoyant et s'embrassant après douze années de séparation! Les circonstances extraordinaires qui les avaient éloignés, et celles plus extraordinaires encore qui les réunissaient, devaient doubler leur bonheur et lui donner quelque chose de mystérieux et de divin.

Tous les abbés de la Réforme prirent part à cette fête. Ils ne pouvaient se lasser de bénir Dieu d'avoir, comme par un miracle de miséricorde, changé subitement leur ennemi le plus déclaré, leur plus terrible adver-

(1) *Manuscrit de Tamié*, p. 12 et 13.

(2) Voici ce qu'on lit dans le *Manuscrit de Tamié*, p. 13 : « Voulant prévenir le mal, en détruisant ce qui pouvait l'occasionner, il écrivit à son procureur et lui ordonna de faire abattre et démolir de fond en comble la chapelle et tous les appartements, ce qui fut exécuté, etc. »

saire, en un ami et un frère. Mais, d'un autre côté, il serait difficile d'exprimer la surprise et la consternation de l'abbé de Cîteaux et des abbés mitigés, quand ils apprirent que leur plus ardent défenseur, leur plus dévoué partisan était passé dans les rangs des réformés! Ils mirent tout en œuvre pour le ramener parmi eux, mais ce fut en vain (1). Ce n'était plus un roseau à fléchir à tout vent, mais bien la montagne de Sion qui ne saurait être ébranlée, *Sicut mons Sion, qui non commovebitur.*

Enfin, les compagnons qu'on lui avait fait espérer, vinrent le trouver à Paris; ils étaient porteurs d'une lettre dans laquelle l'abbé de Rancé lui disait : « Nous vous envoyons nos religieux, mon très cher Père; je prie Dieu qu'il bénisse tout ce que vous allez tous entreprendre pour sa gloire. Si vous connaissiez bien, tous tant que vous êtes, ce que vous pouvez faire, dans le fond de vos montagnes, pour son service et pour l'édification de son Église, dans un temps et dans un pays d'une désolation presque infinie, vous entreriez dans Tamié avec les mêmes sentiments qu'avaient nos premiers Pères, quand ils entrèrent dans le désert de Cîteaux, et je vous proteste que, si j'avais eu assez de santé, j'aurais quitté notre monastère, au moins pendant quelques mois, pour avoir la consolation d'être du nombre de ceux qui auront le bonheur de commencer une telle œuvre (2). »

Ces religieux étaient au nombre de quatre, savoir : Dom Alain Morony, Dom Anselme Gillet, Dom Cornuty et Dom Antoine Noël (3), l'ancien valet de chambre de l'abbé de Rancé, très intelligent dans les affaires du dehors, et qui rendit de grands services, soit pour la construction des édifices, soit pour le défrichement des landes du voisinage. Après avoir reçu les ordres de M. de Saumon, qui ne put alors les accompagner, ils partirent pour la Savoie, et passèrent par Grenoble pour y voir Mgr le Camus, l'ami de leur cher Père de la Trappe, et recevoir sa bénédiction (4). Ils arrivèrent à Tamié vers le 15 novembre, et y commencèrent les exercices de la Réforme le 21 de ce mois, jour de la Présentation de la Sainte-Vierge (5). M. l'abbé de Saumon vint se mettre

(1) *Manuscrit de Tamié*, p. 13 et 14 (de la copie)..

(2) Cette lettre est reproduite dans le *Manuscrit de Tamié*, p. 14. Il y en a un fragment dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 909.

(3) On lit dans le Nécrologe du chevalier d'Espoy : « Fr. Antoine, autrefois valet de chambre du R. P. abbé, mort à Tamié le 5 juin 1695. »

(4) Le départ des religieux est mentionné par Le Nain, t. I, p. 187, qui le fixe au 15 octobre, pour Paris d'abord.

(5) *Manuscrit de Tamié*, p. 15. — Il y eut toujours une union très intime entre Tamié et la Trappe. L'abbé de Rancé écrivait un jour à Dom Cornuty : « Je vous avoue que je regarde Tamié comme la Trappe, et que je vois ce que vous faites en ce pays-là, comme si vous le faisiez ici. »

à leur tête peu de temps après, et le vieux Cîteaux reprit ainsi possession des montagnes de la Savoie. Il y resta jusqu'au moment où il en fut chassé, en 1793, par les armées de la République française. Ces saints religieux, qui avaient conservé toute l'austérité et toute la ferveur de la Trappe, se sauvèrent en Lombardie, vers la ville d'Asti. Ce fut là que le premier consul Bonaparte les trouva. Le grand guerrier a admiré cette milice sainte, son dévouement et ses travaux; il ne l'oubliera pas. Il lui proposera, plus tard, la garde des hospices que l'on créera sur le Simplon et le Mont-Cenis, à l'imitation de ceux du Grand-Saint-Bernard (1). Un jour du printemps de 1805, l'Empereur viendra, fatigué et transi de froid, s'asseoir au foyer des Trappistes : il y réchauffera ses pieds engourdis, il y apaisera sa faim dans un modeste repas, il y recouvrera ses forces dans un sommeil réparateur (2). Les humbles enfants de l'abbé de Rancé mourront presque tous sur ces montagnes, douces et obscures victimes de la divine charité. Le grand héros, leur bienfaiteur, mourra sur les rochers de Sainte-Hélène, solennelle victime de la gloire humaine (3)!

L'abbaye de Tamié, déserte depuis plus de soixante-douze ans, vient de se repeupler. Un souffle puissant de vie et de bénédiction avait passé sur elle et sa montagne, et elle ne pouvait périr. Une sainte colonie, partie de la Grâce-Dieu, près de Besançon, est venue s'y installer, il y a quelques années, et y continuer l'œuvre de l'abbé de Saumon, qui est celle de l'abbé de Rancé. Ces bons religieux sont entrés en Savoie en même temps que le drapeau de la France y entrait; ils le garderont, et il les gardera.

CHAPITRE XVIII

La santé de l'abbé de Rancé s'affaiblit beaucoup; il s'adresse au Pape pour que, dans le cas de mort, il puisse être remplacé à la Trappe par un prieur, ce qu'on lui accorde avec une approbation élogieuse de sa réforme; M. Hamon, médecin de Port-Royal, visite la Trappe (1677-1678).

Depuis quelques mois, la vie de l'abbé de Rancé n'était plus qu'une alternative continuelle de maladies, de guérisons et de rechutes. La fièvre dont il avait été atteint au commencement de cette année était devenue

(1) Voir au *Moniteur*, ventose, an IX de la République, le décret commençant ainsi : « Art. 1er. Il sera établi sur le Simplon et le Mont-Cenis, un hospice pareil à celui qui existe sur le Grand-Saint-Bernard, etc. »

(2) Voir le décret du 11 floréal, an XIII, dans le *Moniteur*, an XIII, p. 961.

(3) Voir *Les Trappistes de Tamié*, par M. l'abbé Méthivier, in-12 de 24 pages.

assez grave pour alarmer tous ceux qui l'environnaient; elle le tourmentait sans relâche. Un quart d'heure de conversation ou d'application le mettait hors d'haleine. Cependant la charité, qui, selon l'Apôtre, s'oublie elle-même pour ne s'occuper que des autres, ne le laissait pas sans crainte pour ses frères. La perspective de sa mort, qu'il regardait comme prochaine, lui inspirait de vives inquiétudes sur l'avenir de sa communauté. Sa foi prit d'abord le dessus : il considéra que les hommes ne sont que des instruments dont se sert la Providence, mais dont elle peut facilement se passer. Ainsi, il remit tout entre les mains de Dieu, se reposant entièrement sur lui pour la conservation de son œuvre. « Il faut demeurer en paix, dit-il, continuer à servir Jésus-Christ, mourir les armes à la main; c'est une résolution dans laquelle je suis, il y a longtemps. »

Toutefois, la prudence, qui est une vertu des saints, lui inspira la pensée de recourir au Père commun de toute la chrétienté, pour obtenir, en faveur de ses religieux, un indult qui leur conférât le droit de s'élire un prieur, qui serait chargé de les gouverner selon l'esprit et les maximes de la règle de Saint-Benoît, au cas où l'abbaye retournerait en commende. Sa Sainteté daigna l'accorder par un bref, en date du 2 août 1677. Le roi voulut bien le faire enregistrer au Grand-Conseil et expédier des lettres patentes pour son exécution (1).

Cette première faveur encouragea l'abbé de Rancé à en demander une autre. Il adressa au Pape une seconde requête, dans laquelle il exposait plus au long l'état de sa maison et de son Ordre, et sollicitait l'extension du bref à perpétuité, en restreignant, néanmoins, la gestion du prieur à la durée de trois ans, à moins qu'il ne fût réélu. Il témoignait le désir que ce prieur eût le pouvoir de recevoir les religieux à profession pour le monastère, autant de fois qu'il serait nécessaire pour y maintenir la régularité et la discipline, et de gouverner la maison, en tout, comme un véritable abbé.

Cette requête était accompagnée d'une lettre, datée du 18 octobre, digne, pour le fond et la forme, de la première autorité du monde, à laquelle elle était adressée. C'était plus qu'une demande, plus qu'une supplique, c'étaient des larmes, des gémissements, des soupirs, même des cris de désolation. Il n'était pas possible, si le Souverain-Pontife en prenait connaissance, qu'elle ne touchât son cœur de père. Nous la donnons presque tout entière, et nos lecteurs, nous en sommes sûrs, ne la trouveront pas trop longue. On a tant dit que l'abbé de Rancé et son

(1) La supplique de l'abbé de Rancé et la réponse du Pape se trouvent dans le *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 185 et suiv.

œuvre n'avaient jamais été goûtés à Rome, qu'il est bon de faire voir le contraire et d'entrer dans quelques détails. Voici comment il s'exprime (1) :

« Nous ne serions point assez persuadés, très Saint-Père, que Votre Sainteté a été, par la miséricorde de Dieu, élevée au plus haut degré de l'apostolat, et chargée de la conduite de l'Église, pour travailler au salut et à la consolation de tous les fidèles, si nous ne pouvions avoir recours à Elle dans nos pressants besoins. En effet, très Saint-Père, de quoi nous servirait-il que Dieu eût donné à l'Église un pasteur selon son cœur, orné de toutes les vertus que l'on remarque dans les apôtres, si ce pasteur n'avait des occasions de les exercer, en permettant à chacun de s'adresser à lui, et de lui découvrir les peines et les tourments de son âme? C'est dans cette vue, très Saint-Père, que je me prosterne humblement aux pieds de Votre Sainteté, pour lui exposer, avec autant de confiance que de respect, ce que l'amour que j'ai pour Jésus-Christ et le zèle ardent de sa gloire ne me permettent pas de cacher. »

Il raconte ensuite sa conversion (2), ses débuts à la Trappe, ce qu'il y a trouvé et ce qu'il y a déjà fait :

« Ainsi, très Saint-Père, me voyant suivi de quelques Frères, qui s'étaient joints à moi dans le même esprit de religion, nous avons commencé à remettre en vigueur la retraite, l'éloignement des hommes, le silence perpétuel, la méditation de la loi de Dieu, le travail des mains, les jeûnes, les veilles, la pauvreté et l'austérité dans la nourriture et les habits. Zélés pour les lois de nos Pères, nous avons tâché de faire revivre les heureux âges des saints Benoît et Bernard, et les siècles d'or de Clairvaux, croyant qu'on ne pouvait point appeler téméraires les enfants qui font leur possible pour imiter la piété de leurs Pères. Dieu a eu égard aux prières des humbles, et a répandu tant de bénédictions sur l'ouvrage que nous avons commencé, qu'en peu de temps on a vu plus de cinquante religieux ou convers se retirer dans ce monastère, quoique peu renommé, pour y passer le reste de leurs jours dans une vie pénitente.

« Tous ceux qui ont le cœur pur, ont témoigné la joie que leur donnait un changement si prompt, dont on ne doit certainement toute la gloire qu'à Dieu seul. Ils ont, comme ils le devaient, loué le Seigneur d'avoir

(1) Elle est tout entière dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 189, d'où nous l'avons extraite.

(2) « La douleur que j'avais conçue de mes péchés, dit-il, le rigoureux examen que je dois subir au jugement, le désir d'expier mes iniquités par mes larmes, me firent prendre la résolution de sortir du milieu de Babylone, où j'étais encore arrêté par le désir de plaire aux hommes. Alors, ayant quitté les bénéfices et les emplois ecclésiastiques dont j'étais accablé dès mon enfance, etc. »

rebâti pour ses enfants une ville abandonnée depuis tant de temps, et rassemblé ses héritages dispersés. Voilà, très Saint-Père, quel a été l'état de ce monastère depuis près de quinze ans. Cette plante nouvelle ne s'est point ressentie du trouble répandu dans tout l'Ordre : il semble, au contraire, que l'orage n'ait servi qu'à lui faire pousser de plus profondes racines. J'oserai dire que cette institution naissante, semblable à un rocher, est demeurée inébranlable par le secours de celui qui commande à la mer et aux vents. »

Après avoir exposé l'objet de sa supplique, l'abbé de Rancé ajoutait :

« Si Votre Sainteté croit qu'il manque quelque chose à notre manière de vivre, si Elle pense qu'il soit nécessaire ou utile d'y ajouter, pour nous rendre plus conformes à nos saints prédécesseurs, Elle peut l'ordonner; Elle trouvera en nous une parfaite soumission à ses ordres. Dieu sait combien nous souhaitons qu'il n'y ait que la mort qui puisse mettre des bornes à notre pénitence. »

L'abbé de Rancé, devant le Pape, ne pouvait oublier la sainte et la chère Jérusalem de son cœur; c'est-à-dire, la Réforme. Il devait se faire l'écho de ses plaintes et de sa désolation; aussi disait-il sur un ton et avec un style qui rappellent saint Bernard :

« Je rougis de la longueur de ma lettre. Je sais, très Saint-Père, qu'étant aussi petit que je le suis, il ne me convient nullement de tenir de si longs discours à une Majesté si auguste : cependant, ayant commencé, je continuerai de parler à mon seigneur, quoique je ne sois que poussière et que cendre; car je ne croirais pas m'être complétement acquitté de mon devoir, si, me prosternant aux pieds de Votre Sainteté, je ne faisais dire à mes larmes : que c'en est fait de l'Ordre de Cîteaux; que la Réforme établie par Alexandre VII ne subsiste plus; que l'Étroite-Observance, après avoir été attaquée pendant plus de soixante ans, est sur le point de succomber, si Votre Sainteté ne la soutient de sa main puissante; c'est ce que souhaitent et espèrent avec nous, très Saint-Père, tous ceux qui aiment encore la beauté de la maison du Seigneur, et qui gémissent de voir les pierres du sanctuaire dispersées. »

Cette affaire paraissait si importante à l'abbé de Rancé, qu'afin que le succès en fût plus assuré, il écrivit à Mgr Favoriti, prélat en cour de Rome, dont il connaissait le zèle pour la régularité monastique. « Je vous prie, Monseigneur, lui disait-il, de favoriser mon dessein et de m'appuyer de votre crédit auprès de Sa Sainteté; et Jésus-Christ, qui s'est engagé à reconnaître un verre d'eau donné en son nom, ne manquera pas de récompenser éternellement le service signalé que vous aurez rendu à ses servi-

teurs..... Si vous vouliez prendre la peine d'offrir notre lettre au Saint-Père, nous vous aurions des obligations infinies; car nous sommes persuadé qu'il la recevra avec plus de plaisir de votre part que de la nôtre. Nous en avons tiré une copie, qui vous fera voir que nous n'avons rien mis qui puisse déplaire (1). »

Le Pape, instruit de la pureté des intentions de l'abbé de Rancé, lui accorda, avec beaucoup de bonté, les grâces qu'il sollicitait pour son monastère. Il voulut même que le cardinal Cibo lui écrivît pour l'assurer de sa protection. Mgr Favoriti lui manda aussi combien Sa Sainteté avait à cœur la conservation de sa maison. Nous citerons, ici, ces deux pièces, parce qu'elles nous ont paru du plus grand poids pour montrer l'estime dont l'abbé de Rancé jouissait à Rome, contrairement à ce que ses ennemis publiaient partout (2) :

« On a fait à Sa Sainteté, dit le cardinal Cibo, la lecture de votre lettre, datée du 20 janvier; elle est un témoignage certain de votre attachement au Saint-Siége. On y remarque le zèle que vous avez d'assurer pour la postérité la discipline que vous avez rétablie dans votre monastère, selon les saintes règles de l'Ancienne-Observance, avec l'approbation des gens de bien, pour être un exemple insigne à tout l'Ordre de Cîteaux. Ainsi, Sa Sainteté, connaissant votre désir par votre lettre, vous accorde les explications que vous souhaitez, et les secours plus assurés pour conserver et développer la discipline que vous avez établie. Elle a ajouté aussi, comme vous le verrez dans le bref, qu'elle espérait de la bonté du Seigneur, qui vous avait choisi, avant tous les siècles, pour être l'auteur d'un si grand ouvrage, que ces sublimes exercices de vertu et d'abstinence tourneraient à l'édification et au bien spirituel, non seulement de votre Ordre, mais de toute la France, et qu'ils feraient honneur à notre siècle (3). Voilà ce que j'avais à vous dire, pour répondre aux intentions de Sa Sainteté. Je vous annonce, de plus, la bénédiction apostolique qu'Elle vous donne, comme un témoignage de l'amour paternel qu'elle a pour vous et pour votre monastère. Je vous offre de tout mon cœur mes soins et mon travail, s'ils peuvent vous être utiles. J'espère que le Seigneur vous

(1) Cette lettre est datée du 23 janvier 1678, dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 193 et 194.

(2) Voir la note 4 du cah. IX du *Manuscrit de Sepfons*.

(3) « Zelo stabiliendæ in posteros disciplinæ quam in monasterio tuo ad priscæ sanctimoniæ normam et ad insigne cisterciensis Ordinis documentum magna cum bonorum omnium approbatione restaurasti... Istam enim eximiæ virtutis et abstinentiæ palestram non mediocri Ordinis tui, imo totius Galliæ bono ac sæculi nostri ornamento cessuram, Sanctitas Sua in Domino confidit, qui te, ante mundi constitutionem, tam pii ac præclari operis authorem, etc. »

accordera toute prospérité et consolation, avec une continuelle augmentation de sa grâce (1). »

La lettre de Mgr Favoriti n'était pas moins explicite; il ajoutait en finissant :

« Je puis vous dire, en toute vérité, que Sa Sainteté *approuve si fort la manière apostolique avec laquelle vous vivez à la Trappe*, et que vous avez établie, qu'Elle embrassera toutes les occasions qui se présenteront de seconder votre travail, et d'en faire passer le fruit à la postérité. Je crois que l'abstinence et le mépris de tous les biens de ce monde, dont vous faites profession dans ce monastère, seront loués de plusieurs personnes mais je doute fort qu'il s'en trouve beaucoup qui vous imitent. Cette raison, néanmoins, ne doit pas diminuer le zèle de ceux qui peuvent, par leurs soins et leur crédit, donner quelque accroissement à une œuvre si sainte. Pour moi, je puis vous assurer que je souhaite y pouvoir contribuer en quelque chose. Souvenez-vous souvent de moi dans votre retraite, dans vos saints sacrifices et dans vos prières (2). »

On se rappelle que l'abbé de Rancé avait protesté contre la réception du bref d'Alexandre VII. Les supérieurs des Ordres mitigés l'avaient menacé des censures, presque toutes les fois qu'il avait reçu leurs pauvres religieux qui venaient se jeter dans ses bras; on lui avait même fait signifier deux brefs, qu'il avait soumis à la Sorbonne, et qui avaient été déclarés subreptices. Nous ignorons s'il avait encouru quelques peines ecclésiastiques; il l'ignorait certainement lui-même. En tous cas, s'il avait pu avoir à ce sujet des inquiétudes de conscience, elles auraient été entièrement levées par l'absolution générale qu'on lui accordait (3).

L'abbé de Rancé ayant reçu ces lettres et ces brefs, en donna lecture à sa communauté. Pour recevoir la bénédiction que le Saint-Père leur envoyait, il fit signe à tous ses religieux de se prosterner; il se prosterna lui-même au milieu d'eux, comme si Dieu eût alors étendu sa main du haut des cieux pour les bénir : tant était vive leur foi, tant était grand leur respect pour tout ce qui émanait du Chef de l'Église!

La Réforme de la Trappe ne trouva pas des dispositions moins favorables dans Sa Majesté très chrétienne, que dans le Saint-Siége (4) ; car, lorsque le bref lui fut présenté par l'archevêque de Paris, « Elle le reçut

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 717 et 718. — Cette lettre est datée du 15 mai 1678.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 42. — La lettre est datée du 24 mai 1678.
(3) Elle est parfaitement exprimée dans le bref.
(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. III, c. II, p. 184.

avec une bonté incroyable, écrivait l'abbé de Rancé (1); Elle en fit le rapport elle-même au Conseil, et ordonna, de sa propre bouche, des lettres patentes pour l'enregistrement; ce qui a été exécuté, en trois jours, avec les circonstances les plus heureuses. C'est un coup de la Providence extraordinaire, qui assure, autant qu'il est possible, le peu de bien qu'il a plu à Dieu d'établir en ce monastère (2). »

L'abbé de Rancé était heureux : on lui avait accordé tout ce qu'il avait demandé, et cela avec une bonté, une gracieuseté sans pareille. Son œuvre avait enfin cette sanction, cette bénédiction du Saint-Siége, sans laquelle rien ne peut durer et prospérer en ce monde. C'était pour lui un exemple de plus, qu'il faut se défier des premières impressions dans les rapports que l'on peut avoir avec la papauté : l'Église romaine est, de prime-abord, très circonspecte et très réservée; mais, après de longues et sérieuses réflexions, lorsqu'elle voit quelque part la vérité et la justice, elle s'y attache envers et contre tout, et rien n'est plus capable de la déprendre.

La nouvelle des infirmités de l'abbé de Rancé se répandit jusqu'à Paris et au-delà. Ses amis en furent très inquiets : quoiqu'ils prévissent bien qu'il ne se laisserait jamais soigner d'après les règles de la médecine, ils avisèrent un moyen qui, selon toute probabilité, devait réussir (3). Le savant médecin Hamon, qui, depuis plus de vingt ans, s'était retiré à Port-Royal, s'y livrait alternativement à la prière, à l'étude et au soulagement des pauvres malades. C'était le saint de cette solitude. Boileau a dit à sa louange :

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, XLe, p. 64.

(2) Voici en substance ce que portait ce bref :

« Souhaitant autant que nous le pourrons, avec la grâce du Seigneur, rendre plus ferme et plus solide le bien de l'Observance régulière qui est dans le monastère de la Trappe, et accorder une faveur plus spéciale et plus considérable au Frère Jean-Armand, abbé ; nous déclarons par ces présentes, en vertu de notre autorité apostolique, que si ce monastère, devenu vacant par la mort de Jean-Armand, qui en est abbé, ou par sa démission, venait à tomber en commende, les religieux de ce monastère auront le pouvoir d'élire un prieur. Ce prieur pourra être élu de nouveau, et de trois ans en trois ans, autant de fois que les religieux le jugeront à propos pour le bien et l'avantage de cette maison. Le prieur qui aura été ainsi choisi, aura le pouvoir, pendant le temps pour lequel son élection aura été faite, d'admettre des novices, de leur donner l'habit de l'Ordre, et de recevoir leur profession selon les règles, d'établir des officiers et des ministres ; et, quand ce monastère viendra à vaquer par la mort dudit Jean-Armand, abbé, ou par sa démission, ou de quelque autre manière que ce soit, le religieux qui se trouvera pour lors en charge, présidera à la première élection du prieur, et ce sera le sous-prieur du même monastère qui présidera à celles qui se feront, comme on l'a déjà dit, de trois ans en trois ans. » — Ce bref était daté de Rome, le 23 mai 1678. (*Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 45.)

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 39.

Tout brillant de savoir, d'esprit et d'éloquence,
Il courut au désert chercher l'obscurité,
Aux pauvres consacra son bien et sa science,
Et trente ans dans le jeûne et dans l'austérité,
Fit son unique volupté
Des travaux de la pénitence.

M. Hamon devait, ce printemps, aller à Tours pour accomplir un vœu qu'il avait fait à saint Martin. On l'engagea à voir l'abbé de Rancé en passant, à le questionner adroitement sur sa maladie, et à le décider à suivre un traitement. Arnauld, dans une de ses lettres, du 18 juin de cette année, à M. l'abbé le Roy, a parlé de cette visite : « M. Hamon n'est pas ici, dit-il; il est allé faire plusieurs voyages, qui en feront un fort grand. Il a commencé par la Trappe, parce que le saint abbé est assez mal (1). »

L'abbé de Rancé ayant deviné par les questions qu'il lui adressait, quelque habilement qu'elles fussent déguisées, ce qu'il voulait de lui, le reçut poliment, selon son habitude, mais ce fut tout. Comme il était connu de quelques religieux du couvent, il arrangea les choses de façon qu'il ne pût ni manger au réfectoire, ni paraître en communauté. Cette conduite choqua beaucoup ceux qui avaient ménagé cette entrevue. L'un d'eux lui en écrivit, et il en reçut cette réponse :

« Ce qui m'a porté à agir de la sorte, c'est qu'un règlement de notre maison est de n'appeler jamais de médecin, quelque maladie qui arrive à nos religieux (2), et de se contenter d'un chirurgien que la Providence nous a donné pour nous soulager dans nos maux. Cependant rien ne serait venu plus naturellement dans l'esprit de nos Frères, sinon que, gardant ce statut avec exactitude pour ce qui les concerne, je ne ferais nul scrupule de le violer en ma faveur; mais, j'ai cru ne devoir pas leur donner matière de tentation, particulièrement, en ayant, ici, beaucoup d'infirmes et de plus malades que moi. Car quoique, par la grâce de Dieu, leur disposition soit telle à mon égard qu'elle doit être, néanmoins, attendu que tous les hommes sont changeants, et qu'il y a douze heures dans la journée, il peut se rencontrer des moments de faiblesse et d'inconstance; et ma maxime est de ne leur laisser nulle peine en leur chemin, et de leur ôter de devant les yeux tout ce qui pourrait leur causer les moindres pensées fâcheuses.

« Je vous confesse que j'ai fait cela en cette occasion d'autant plus

(1) *Lettres d'Arnauld*, t. IX, 18 juin 1677. (Nancy, 1743.)
(2) Ce règlement date de l'an 1672.

volontiers, qu'au lieu d'aller chercher des secours éloignés pour le rétablissement de ma santé, je proteste devant Dieu que je ne voudrais pas faire un seul pas pour la conservation de ma vie, sans la considération de mes Frères. Car, pour vous parler à cœur ouvert, je suis las du monde et des hommes; il n'y a plus rien, ici-bas, qui puisse me plaire, et la nécessité dans laquelle je me vois d'offenser Dieu incessamment, me devenant insupportable, fait que je désire avec plus d'ardeur qu'il finisse mon exil et qu'il termine, par une fin heureuse, une course très misérable (1). »

Il sera, cependant, forcé, comme saint Bernard, de subir plus tard, au dernier moment, la visite d'un médecin, pour obéir à son évêque qui lui en fera un devoir de conscience (2).

Il voulait, en général, que ses religieux se contentassent comme lui, pour tout remède, d'un peu de rhubarbe qui croissait dans le jardin, et qu'ils abandonnassent leur santé entre les mains de Dieu. Il avait souvent à la bouche ces paroles de la Sagesse : « Ce n'est point une plante ou un cataplasme qui les a guéris, *etenim neque herba neque malagma sanavit eos;* c'est vous, Seigneur, qui avez la puissance de la vie et de la mort, qui menez jusqu'aux portes du tombeau et qui en ramenez (3)! »

Ayant appris qu'un des frères convers essayait de monter une espèce d'apothicairerie, il le fit venir et l'apostropha vivement en disant : « Quoi! vous faites une boutique de remèdes?..... Nous n'avons que faire de tout cela. Il y a plus de trente ans que la Trappe est formée dans l'esprit des saints Pères du désert, qui est d'avoir un entier abandon à la Providence de Dieu; il faut, mon frère, vous retirer votre emploi, et vous donner le soin des pauvres, afin que vous puissiez distribuer vos remèdes (4). »

L'abbé de Rancé ne faisait que garder les règles établies, dès l'origine de l'Ordre de Cîteaux, par les saints fondateurs eux-mêmes. Saint Bernard écrivait aux moines de Saint-Anastase : « Je sais que vous êtes dans un pays malsain, ce qui fait que plusieurs d'entre vous sont malades. Je

(1) Le Nain, t. I, l. III, p. 185.

(2) Ce qui arriva un jour à un de ses religieux l'impressionna beaucoup et le confirma dans sa première résolution. Dom Eustache Picot, prieur de la Trappe, étant tombé dangereusement malade, il crut qu'il devait en cette rencontre faire exception à la règle, pour conserver un sujet si utile au monastère. Il fut décidé qu'on appellerait un médecin de Séez, pour le voir et le traiter selon les principes de son art. Ce médecin, quoique très habile, ayant ordonné maladroitement une saignée, au début d'une crise qui paraissait devoir être heureuse, le mal s'aggrava rapidement, et la mort s'ensuivit, avec des symptômes si frappants qu'on ne put s'empêcher de croire que Dieu n'avait pas approuvé la conduite qu'on avait tenue. (Le Nain, t. I, l. III, p. 186 et 193.)

(3) Sapient., XVI, 12. — *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 53.

(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 187.

compatis beaucoup aux infirmités du corps, mais je redoute bien plus les infirmités de l'âme. Je vous déclare donc qu'il ne convient point à votre profession, qu'il n'est point avantageux à votre salut de recourir à la médecine corporelle. Cependant, il est permis, comme cela se fait quelquefois, d'user, à la manière des pauvres, de décoctions d'herbes sauvages, *de vilibus herbis*; mais acheter des drogues, faire venir des médecins, boire des breuvages médicamentés, cela est contraire à la pureté et surtout à l'excellence de notre Ordre. C'est ce que font les gens du monde; mais nous savons que ceux qui vivent dans la chair, ne peuvent plaire à Dieu. Aux hommes spirituels, donnez des remèdes de même nature : il faut avaler *une bonne potion d'humilité et de patience*, et dire de tout son cœur : Guérissez mon âme, Seigneur, car j'ai péché contre vous; *Sana animam meam, Domine, quia peccavi tibi* (1). »

CHAPITRE XIX

Seconde visite régulière de la Trappe; accident qui arrive à l'abbé de Rancé; ses infirmités s'aggravent; les prières de ses religieux le sauvent de la mort (1678).

Ce fut à cette époque, c'est-à-dire vers le mois de septembre de cette année, que le vicaire général de l'Étroite-Observance pour la province de Normandie, Dom Hervé du Tertre, abbé de Prières, vint visiter la Trappe pour la seconde fois. Il la trouva dans le même esprit de pénitence et de régularité que deux ans auparavant. « Il y a, dit-il, sous la conduite du Révérend Père abbé : seize religieux prêtres profès, dix clercs aussi profès, six novices de chœur, quatorze Frères convers et un novice, faisant en tout le nombre de quarante. Et, par le scrutin que nous y avons tenu ouvert pendant trois jours, nous avons eu cette consolation de reconnaître, et d'être obligé d'avouer que le doigt de Dieu est dans la maison, et que la main même du Seigneur est tout entière avec ceux qui y demeurent, pour les soutenir et appuyer dans la vie pénitente qu'ils y ont embrassée.

« De tous lesdits religieux, quoiqu'il y en ait de fort âgés et même plus qu'octogénaires, de petite et faible complexion, et infirmes, nous n'en

(1) *Epistol.* 345 : Ad fratres de Sancto Anastasio.

avons pourtant trouvé aucun qui nous ait rien exposé, ou demandé, ou même insinué qui tende tant soit peu au relâchement. Au contraire, ils nous ont paru bien disposés à augmenter leurs pénitences et leurs mortifications, en recommandant, entre autres choses, qu'on les traitât également, sains et malades; en sorte, qu'on ne leur donnât rien d'extraordinaire, de meilleur et de mieux apprêté en maladie qu'en santé; en retranchant même de leur ordinaire qui n'est pourtant que très petit, puisqu'il ne consiste qu'en une soupe à l'eau et au sel, avec un peu de choux et autres herbes, et une pitance de légumes avec pareil assaisonnement, du pain assez bis et une chopine de cidre.

« Par la bonté et miséricorde de Dieu, leur bonne intelligence, paix, union, concorde et charité, bien loin de diminuer, n'a fait qu'augmenter, se confirmer, se perfectionner; ce que nous déclarons et certifions, non pour leur donner sujet de s'en estimer davantage et d'en tirer vanité, mais pour les avertir, comme de la part de Dieu, au nom duquel nous sommes venu les visiter, qu'ils ont une obligation indispensable de l'en remercier toute leur vie, et pour leur servir comme de mémorial et à ceux qui leur succéderont, afin que, s'il arrivait qu'ils se sentissent portés au relâchement, ils eussent honte de le faire et confusion de finir mal, après avoir si bien commencé.

« Ce qui étant ainsi arrêté et certifié devant Dieu, comme véritable, nous n'avons point jugé à propos de leur faire aucune nouvelle ordonnance (1). »

La plupart des religieux avaient fait part au Visiteur de leurs inquiétudes et de leurs alarmes sur le triste état de la santé de leur abbé, et l'avaient conjuré de lui enjoindre de ménager le peu de forces qui lui restaient. Avant de partir, il ordonna, par écrit, au cellerier d'y veiller, et de lui faire prendre, tant en nourriture qu'en remèdes, tout ce qui serait nécessaire pour le rétablissement de sa santé. « Et nous lui ordonnons, dit-il, dans l'esprit de charité et de justice de vous obéir en cela; nous sommes persuadé qu'il le fera, en se souvenant que Dieu même fait la volonté de ceux qui le craignent. » Il se soumit, en effet, pour témoigner son obéissance à son supérieur; mais peu de temps après, se croyant assez rétabli, il reprit son train de vie ordinaire (2).

Sur la fin de l'année 1678, il lui arriva un accident qui pensa lui coûter la vie. On avait allumé, durant le jour, un feu de charbon dans *le Trésor* ou chambre du cellerier, pour en chasser l'humidité. Malgré la précaution

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX. (Note 6, à la fin du cahier.)
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 191.

qu'on avait prise d'ouvrir les fenêtres, l'air fut tellement vicié, qu'étant allé se reposer en ce lieu, il en ressentit un malaise qui se serait terminé par une asphyxie complète, si le prieur, ne le voyant pas à Laudes, où il ne manquait jamais, quand on les sépare des Matines, ne fût accouru bien vite pour savoir ce qui lui était arrivé. Il le trouva presque expirant et sans connaissance, balbutiant quelques versets de psaumes. On se hâta de le transporter à l'infirmerie, où l'on s'efforça de le faire revenir à lui-même (1).

A peine échappé à ce danger, il fut atteint d'une maladie plus sérieuse que la première, qui, en douze jours, le conduisit au bord de la tombe. Il reçut les sacrements des mourants, et déclara à ses Frères ses dernières volontés. Sa mission n'était pas encore remplie : il avait trop d'anges gardiens au ciel et sur la terre, pour périr ainsi avant le temps ; aussi Dieu le ramena-t-il des portes de la mort, et lui rendit-il, pour ainsi dire, la vie qu'il lui avait prise. Un de ses religieux, nommé Basile Marteau, sut sa guérison future par une révélation du ciel, et vint la lui annoncer au moment même où l'on avait perdu tout espoir. Voici comment il a raconté lui-même ce fait, longtemps après :

« Je tombai malade, dit-il, d'une fièvre continue, il y a neuf ou dix ans, et la maladie fut si violente qu'ayant reçu le saint Viatique le septième jour et l'Extrême-Onction ensuite, je vous assemblai pour vous déclarer mes dernières pensées, dans la croyance que j'avais que le moment était arrivé auquel Dieu avait résolu de me retirer de ce monde, et qu'il ne voulait pas que je fusse plus longtemps parmi vous. Le Frère Basile, à qui Dieu avait donné pour moi une affection très tendre, fut touché de ce qu'il m'entendit dire ; et s'en étant allé, dans ce moment, aux pieds des autels pour y répandre son cœur en la présence de Dieu, et s'adressant à Jésus-Christ, qu'il vit entre les mains d'un religieux qui célébrait les saints mystères, il lui demanda avec toute l'ardeur et l'instance qui lui fut possible la prolongation de mes jours ; et on peut dire que sa prière fut écoutée, puisqu'il ne partit point du lieu où il était, que Notre-Seigneur ne lui eût donné une certitude entière de ma guérison. Il vint m'assurer que Dieu me laissait encore en ce monde ; qu'il le lui avait fait connaître d'une manière si claire, qu'il n'avait pas lieu d'en douter, et qu'il était parfaitement en repos sur l'événement de mon mal. La chose arriva comme il l'avait dite : la fièvre diminua, une douleur de tête effroyable, dont j'étais tourmenté les jours et les nuits, me

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 9.

quitta, et ma santé revint beaucoup plus tôt que l'on aurait dû l'espérer (1). »

Après trois mois d'infirmerie, il se vit en état de reparaître en communauté; mais ce ne fut pas pour longtemps : dès l'année suivante (1679), vers la fête de Pâques, il fut pris d'une fièvre tierce, dont il eut plus de quarante accès. Ses maladies se suivaient de si près, qu'on pouvait dire qu'elles étaient continuelles. Chaque saison semblait chargée de lui apporter une infirmité particulière, et chaque jour une croix nouvelle. En hiver, comme il ne s'approchait jamais du feu, n'en ayant pas le temps, disait-il, parce qu'il avait à parler à ses Frères, c'étaient de violentes irritations de poitrine et des toux opiniâtres qui le déchiraient; on avait peine à concevoir comment il pouvait y résister. L'été ne lui procurait pas plus de soulagement : une inflammation intestinale le consumait et le réduisait à un épuisement total de ses forces et à une défaillance mortelle. Cependant, à peine avait-il recouvré quelque peu de santé, que, sans aucun ménagement, il reprenait ses exercices et ses occupations ordinaires, et c'était la cause de tant de fréquentes rechutes.

« Qui pourrait le croire, si on ne le voyait de ses yeux! dit un témoin oculaire. Cet homme, qui semble ne vivre que de souffrances, et comme s'il avait un corps de diamant, ou, plutôt, comme s'il n'avait point de corps, est toujours dans l'action du matin au soir. Il écrit, il dicte des lettres, compose des ouvrages (2), réforme des abbayes, écoute ses Frères, conduit quatre-vingts personnes, tant profès que novices, qui forment sa communauté; règle tout ce qui concerne leurs besoins spirituels et corporels, et trouve du temps pour prier longuement. Il va à l'infirmerie, de l'infirmerie au cloître, pour voir comment s'y tiennent les Frères; du cloître au chœur, pour s'assurer si le service divin se célèbre avec religion; du chœur à sa chambre, où quelque Frère l'attend. Et quoique la fatigue ne lui permette plus de se tenir sur ses pieds, à peine y est-il arrivé, qu'il faut aller au quartier des hôtes, pour une visite ou une affaire qui lui survient. Il achève d'épuiser ses forces au confessionnal : il en sort tout baigné de sueur durant les chaleurs, et, en hiver, tout transi de froid, après de longues séances; car, bien qu'il ait établi plusieurs confesseurs dans la maison, ses religieux n'en veulent pas d'autre que lui.

« Il tient encore le Chapitre une fois la semaine, et cette fonction principale de sa charge, où il excelle à reprendre, à instruire, à enflammer,

(1) *Relations de la mort de quelques religieux de la Trappe,* 1re partie, 1696, p. 180.
(2) Son livre *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique,* les *Eclaircissements,* et d'autres dont on parlera.

l'anime d'une force qui surprend tout le monde. Il veut aussi assister aux offices, pour consacrer ce qui lui reste de voix à chanter les louanges de son Dieu avec une dévotion singulière. Le temps même destiné au repos n'apporte pas de diversion à sa surveillance. Les fêtes et dimanches, entre Matines et Prime, il parcourt le monastère, fait un tour dans la cour des convers, va visiter le dortoir pour voir si tous les Frères sont sur leur paillasse. En un mot, il veut tout voir, tout savoir par lui-même ce qui se passe dans la maison, comme devant en rendre compte à celui qui l'a établi pour gouverner en son nom. Vit-on jamais zèle aussi infatigable, et une pareille force d'âme dans un corps épuisé et quasi hors de service (1) ! »

Le mépris de sa santé et de sa vie allait si loin, que tout ce qu'on faisait pour rétablir l'une et conserver l'autre, lui était à charge. Ses maladies étaient, à ses yeux, les effets de la justice de Dieu sur lui. Sa pensée familière était : qu'un religieux, qui a fait profession de mener une vie crucifiée, devait mourir, comme Jésus-Christ, sans aucune consolation humaine; et que c'était une espèce d'infidélité de chercher des soulagements, puisque le Fils de Dieu n'en avait reçu aucun sur la croix, ni de son Père, ni de la part des hommes (2).

Ses religieux, appréhendant de le perdre, faisaient une étude particulière de tout ce qu'on lit dans la vie des Pères du désert et dans l'histoire ecclésiastique, afin d'y trouver des exemples qui pussent le décider à prendre quelques précautions, pour ne pas succomber entièrement à la violence et à la continuité de ses maux; mais il répondait que c'était bon pour tout autre, qui ne serait pas aussi coupable et aussi inutile que lui.

« Saint Charles, disait-il, était un grand exemple dans l'Église : il brillait par l'éclat de ses vertus ; son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes le portait à tout entreprendre, à tout souffrir, à sacrifier une santé si précieuse, sans vouloir rien diminuer, dans ses grandes maladies, d'aucune des pratiques de pénitence qu'il s'était imposées. Quelles puissantes raisons n'avait-on pas pour le porter à modérer ses austérités? Cependant il n'en fit rien, quoique sa santé fût si essentielle à l'Église. Ce flambeau ne dura pas longtemps : Dieu ne fit que le montrer, et le retira aussitôt pour le combler d'une gloire éternelle (3). »

Telle était la règle que l'abbé de Rancé aurait voulu suivre dans ses maladies. Néanmoins, comme il ne cherchait en tout que la volonté de

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. III, c. I, p. 172 et suiv.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 10.
(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 11. — Voir le t. II, *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, p. 606.

Dieu, il crut la reconnaître dans celle de ses Frères, qui le sollicitaient si tendrement et si vivement de consentir à recevoir quelques soins. Écoutons-le lui-même s'expliquer sur ce sujet dans une lettre à un ami :

« Je vous proteste, lui dit-il, que, si la considération que j'ai eue pour mes Frères ne l'avait emporté sur toutes mes autres raisons, et si je n'avais cru ne devoir pas résister aux instantes prières qu'ils m'ont faites, j'aurais abandonné ma santé uniquement à Dieu, et j'aurais attendu tranquillement de sa main le coup de ma mort ou la prolongation de ma vie. Celle des pécheurs comme moi dure toujours trop; et on ne peut mieux faire que d'en désirer la fin, lorsque l'usage qu'on en fait est si peu celui qu'on en doit faire. Dieu, qui ne m'a pas trouvé digne de la grâce dont il récompense la fidélité de ses saints, m'a fait celle qu'il accorde aux pécheurs, en me donnant le temps et, de plus, la volonté d'accomplir la pénitence que j'ai si mal commencée (1). »

L'abbé de Rancé n'était pas homme à entrer de plein pied, et sans réserve, dans la voie des ménagements : il s'agissait de concilier son amour pour la pénitence avec les adoucissements auxquels il voulait bien se résigner.

Il se levait à trois heures, et, après avoir récité ce qui lui restait de son office (car il disait Matines la veille) et lu quelques versets du Nouveau Testament et de l'Imitation de Jésus-Christ, qui étaient ses lectures principales, il descendait à l'église vers trois heures et demie, c'est-à-dire quand, selon l'usage de l'Ordre, on sonnait la grosse cloche, au commencement du second nocturne, pour le réveil des convers (2) et des infirmes, et quelque froid qu'il fît, il y restait en prières jusqu'à six heures. Des herbes, des légumes, un peu de laitage faisaient toute sa nourriture; il avait peine à se résoudre à prendre des œufs dans les cas où il aurait obligé ses religieux à manger de la viande. Son pain était celui de la communauté, sa boisson de la tisane, et le tout pris en fort petite quantité.

Vers l'an 1685, le retour de ses forces lui permit de reprendre toutes les austérités communes et ses macérations particulières avec plus d'ardeur que jamais, comme s'il eût voulu faire payer chèrement à son corps l'indulgence qu'il avait eue pour lui. Mais cet état dura peu : la Providence avait échelonné, pour ainsi dire, le long de son existence une série de maladies qui devaient s'emparer de lui successivement, et se le passer comme de main en main jusqu'à la mort.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 14.
(2) *Règlements de la Trappe*, t. II, p. 366.

LIVRE VI

Depuis la lettre au maréchal de Bellefonds (novembre 1678), jusqu'à la publication du livre *Des Devoirs et de la Sainteté de la vie monastique* (mars 1683).

CHAPITRE PREMIER

Lettre au maréchal de Bellefonds (novembre 1678).

La déclaration que l'abbé de Rancé avait faite dans sa lettre au duc de Brancas, n'avait pas produit l'effet qu'il en attendait. On lui faisait un crime, et c'en est véritablement un aux yeux des ardents, de ne pas vouloir s'engager dans la bataille, dans la mêlée. Les deux partis s'efforcèrent à l'envi de l'attirer dans l'arène. Les jansénistes, moins maltraités par lui que les molinistes, prirent à tâche de publier partout qu'il était entièrement dans leurs sentiments, qu'il entrait pleinement dans tous leurs intérêts (1). Les molinistes, qui n'avaient jamais pu souffrir la réputation de sa maison, non plus que la sévérité de ses maximes sur la morale et la pénitence, répandaient mille faux bruits contre sa foi, et attaquaient sa personne sans ménagement et sans scrupule.

L'abbé de Rancé les laissa dire, se contentant du témoignage de sa conscience, et ne pouvant s'imaginer que des accusations qui n'avaient aucun fondement réel ne tombassent pas bientôt d'elles-mêmes; mais il n'en fut point ainsi : elles allaient toujours s'augmentant et se propageant. On ne craignait pas de dire hautement dans les provinces du Perche et de Normandie que *sa foi n'était pas catholique;* que son monastère était infesté des erreurs condamnées dans Jansénius; qu'on n'y avait aucune soumission pour les décisions de l'Église (2).

(1) C'est ce qu'on lit dans leurs lettres, que nous avons la plupart entre les mains.
(2) *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 70.

Ces bruits pénétrèrent jusqu'à la cour. Les amis véritables de l'abbé de Rancé souffraient avec peine qu'il fût indifférent à ce sujet, et qu'il ne prît aucun soin de faire connaître au public qu'il n'était rien moins que ce qu'on pensait. Ils lui disaient qu'il rendrait compte à Dieu de ce qu'il laissait ainsi flétrir sa créance et sa conduite; que sa maison ne serait bientôt plus d'aucune édification pour le monde, parce qu'on attribuerait le détachement, la piété, la pénitence, la discipline si exacte et si extraordinaire dont lui et ses religieux faisaient profession à un mouvement de parti et à un esprit de cabale, et que puisqu'il n'était pas janséniste, il fallait qu'il le dît et que le monde le sût.

L'abbé de Rancé comprit toute la justesse et toute la portée de ces observations. Comme beaucoup d'autres, il s'était laissé prendre, dans le commencement, aux apparences de piété et d'austérité des nouveaux sectaires; mais, depuis deux ou trois ans surtout, il avait remarqué qu'ils se démasquaient et se compromettaient de plus en plus par leurs discours, leurs relations, leurs secrets conciliabules. Il crut devoir les étudier de plus près et plus à fond. Les personnes et les choses commencèrent alors à lui apparaître sous un jour nouveau. Nous avons trouvé les réflexions qu'il fit en ce moment dans une pièce découverte par M. Sainte-Beuve (1).

Il fut d'abord scandalisé de la manière peu respectueuse dont ils traitaient l'épiscopat, se faisant un jeu de taxer de politiques, de timides et de lâches, les évêques qui ne les servaient pas à leur guise, et qui ne voulaient pas se jeter tête baissée dans leurs extrémités et leurs excès..... Il se ressouvint qu'il avait ouï dire plusieurs fois à un prélat célèbre, qu'avant de l'engager dans leur parti, ils lui avaient imposé une condition dont il n'avait pu s'accommoder : c'était que, quand il serait question de prendre des résolutions, sa qualité d'évêque ne serait pas considérée, et qu'il n'aurait parmi eux sa voix que comme un autre (2).

Il vit bien que l'orgueil était le principe de toutes leurs démarches et des prétentions qu'ils affichaient; car s'ils avaient eu sincèrement cette humilité dont ils affectaient les dehors, ils n'auraient demandé qu'à tenir la dernière place dans la maison du Seigneur, et y auraient vécu dans un perpétuel silence, au lieu de vouloir dogmatiser et décider sur les matières de religion.

(1) Manuscrit de Dom Gervaise, abbé de la Trappe, tiré avec plusieurs autres pièces de la *Bibliotheca Lamoniana*, actuellement entre les mains de M. Sainte-Beuve. L'écriture n'est pas de l'abbé de Rancé, mais de quelqu'un de son intimité; le caractère semi-officiel, comme on dirait aujourd'hui, ressort à chaque mot.

(2) Il sut aussi que, lorsqu'ils s'assemblaient pour parler de leurs affaires, si un évêque leur avait écrit une lettre sur quelque sujet les concernant, elle ne paraissait pas qu'elle n'eût été examinée, jugée et souvent corrigée.

Il eut aussi bien des preuves de leur indélicatesse et de leur mauvaise foi. Pour n'en citer qu'une, il apprit qu'un évêque qui leur était favorable, étant si malade qu'on croyait qu'il n'eût que très peu de temps à vivre, ils le pressèrent d'écrire une lettre au roi sur les affaires de l'Église; et comme sa faiblesse et la grandeur de son mal l'en empêchaient, on en chargea quelque autre. Cette lettre fut écrite; mais la santé de l'évêque s'étant rétablie, elle ne fut point rendue. Cependant on l'avait composée avec art et avec étude; on avait imité, autant qu'on avait pu, les pensées et le style d'un homme mourant, et on n'aurait pas manqué de la faire valoir comme la production du cœur et de l'esprit d'une personne qui va paraître au jugement de Dieu, quoique, dans la vérité, elle n'y eût point d'autre part que celle d'y avoir consenti.

De pareilles manœuvres ne pouvaient aller à l'âme si franche, si droite et si noble de l'abbé de Rancé. On lui raconta tout ce qui se passait dans leurs assemblées, la hauteur, la passion, l'animosité qu'ils mettaient dans la discussion. Il sut que si quelqu'un voulait soutenir son opinion avec calme et modération, il était baffoué et traité d'une manière injurieuse; qu'on ne gardait plus de mesure à son égard, et que, non seulement on ne remarquait point parmi eux les moindres traits de la charité qui doit se rencontrer parmi des prêtres et des ecclésiastiques, mais, souvent même, que l'honnêteté qui s'observe parmi les gens du monde n'y était point connue.

Il n'approuvait pas cette affectation qu'ils mettaient à quitter leurs maisons particulières, pour demeurer ensemble dans le même quartier et faire bande à part; enfin, il blâmait beaucoup l'habitude qu'ils avaient de vouloir, à toute force, rattacher ostensiblement à leur parti ceux mêmes qui n'en étaient pas, pour peu qu'ils leur eussent témoigné de l'intérêt et qu'il leur fût utile qu'on les crût leurs amis. Toutes ces considérations le décidèrent à ne pas laisser penser plus longtemps, qu'il était capable d'avoir et d'entretenir des relations avec des gens dont il avait de si justes sujets de se défier.

On lui manda dans ce moment que l'évêque d'Évreux, Mgr de Maupas du Tour, qui parlait de lui sur ces matières avec peu de ménagement, était à Paris, et qu'il ne l'épargnait pas. Il comprit qu'il était urgent de faire une nouvelle profession de foi; mais il fallait trouver quelqu'un à qui il pût expliquer de nouveau, et plus explicitement que jamais, ses véritables sentiments et la conduite qu'il avait tenue dans la souscription du Formulaire.

Le maréchal de Bellefonds, l'un de ses amis dévoués et qui connaissait

parfaitement ses opinions, venait d'être rappelé à la cour (1) après quelques années de disgrâce. Ce fut à lui qu'il adressa cette lettre fameuse qui devait désormais ôter aux jansénistes tout prétexte de le compter dans leurs rangs. Il le fit dans une entière confiance en son honneur et sa loyauté. Et ce n'est pas une des particularités les moins curieuses du XVIIe siècle, que ce pauvre moine épanchant son âme dans celle d'un soldat chrétien et français (2).

« Je ne puis, lui disait-il, m'empêcher de vous ouvrir mon cœur touchant les bruits qu'on ne se lasse point de répandre sur mon sujet, et auxquels, par la grâce de Dieu, je n'ai jamais donné aucun fondement légitime par ma conduite. Je ne vous en parle pas pour votre éclaircissement, parce que vous ne doutez point de la pureté de mes sentiments et que vous me rendez en tout une entière justice, mais afin que vous puissiez, dans les rencontres (si vous jugez à propos de me donner cette marque de votre bonté), dire précisément ce que j'ai toujours été et ce que je suis encore sur les matières du temps (3).

« Je vous dirai donc, Monseigneur, que depuis que je ne suis plus du monde, je n'ai jamais été d'aucun parti que de celui de Jésus-Christ et de son Église (car je confesse, qu'avant ma retraite, je n'étais que trop dans celui de mes ennemis, je veux dire le monde même, la chair et le démon); j'en ai vu les contestations avec une douleur sensible, et je n'y ai point pris d'autre part que celle qu'y peut avoir un homme qui s'en afflige devant Dieu, et qui gémit au pied de ses autels, en considérant le sein et les entrailles de sa mère déchirés par ses propres enfants. »

Ces paroles étaient poignantes et terribles pour les jansénistes ; ils ne les lui pardonnèrent jamais. Il ne veut pas connaître de leurs querelles, il ne veut pas qu'on l'y mêle lui et son œuvre; et plus on pourrait le confondre avec eux par la sévérité de sa réforme et de sa morale, plus il tient à s'en séparer par sa soumission absolue aux chefs de l'Église et par son silence.

« J'ai toujours cru, continue-t-il, que je devais me soumettre à ceux

(1) C'est ce qu'indique le début de la lettre : « Il ne faut point douter, Monsieur, que la main de Dieu ne vous soutienne...... et comme vous n'êtes pas attaché à la cour par des sentiments d'ambition et de vanité, vous devez espérer qu'il ne vous refusera pas, dans les orages du monde, la même protection qu'il accorde dans le calme et la solitude..... »

(2) Cette lettre se trouve : Bibliothèque Impériale, manuscrit 226, Orat.; — Bibliothèque Mazarine, 2251 (manuscrits du XVIIe siècle; — Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 360.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 72; — Gonod, *Lettres*, p. 360.

que Dieu m'avait donnés pour supérieurs et pour pères (j'entends le Pape et mon Évêque) ; j'ai fait ce qu'ils ont désiré de moi, et j'ai signé simplement le Formulaire concernant les propositions de Jansénius, sans restriction et sans réserve. J'ai gardé tant de mesures sur tous ces différends, que non seulement je me suis abstenu d'en parler, mais j'ai même empêché que les relations en soient venues jusqu'à cette communauté, et l'on n'y a jamais ouvert la bouche, ni des questions, ni des personnes entre lesquelles elles s'étaient excitées.

« Plus j'ai vu que les esprits s'engageaient dans la dispute et que la chaleur augmentait entre les deux partis, plus je m'en suis tenu à l'écart, de crainte d'entrer en rien qui fût contraire à ma profession, ni qui fût capable de troubler le repos de ma solitude et d'interrompre la tranquillité que j'y avais cherchée, en demeurant cependant dans une résolution ferme et constante, d'embrasser avec une soumission parfaite les ordres du Pape et les décisions de l'Église. En effet, il se peut dire que pendant que tout le monde a été dans l'agitation, nous avons joui d'un calme et d'une paix profonde. »

Quant au fond des matières contestées, l'abbé de Rancé déclare qu'il a toujours cru que ce n'était point son fait de s'en mêler, et qu'au lieu de disputer des secrets de la grâce, il devait plutôt penser à l'attirer sur sa personne et sa maison par la prière, l'humilité et le silence. *Si cependant quelqu'un voulait savoir en cela quelles sont ses opinions, il n'en a jamais eu de particulières et il a toujours suivi celles de saint Thomas* (1). Donc il n'appartient pas à l'école des nouveaux disciples de saint Augustin, donc il n'est pas et n'a jamais été janséniste.

« Pour ce qui est de mes sentiments sur la morale, ajoutait-il, je suis fort convaincu qu'il faut se garantir des opinions excessives, et ne pas porter les choses à un point où personne ne puisse atteindre ; mais je le suis aussi qu'il n'est pas moins dangereux d'élargir les chemins au-delà des bornes que Jésus-Christ a prescrites, de donner le nom de bien à ce qui est mal, d'entrer dans des condescendances molles, de flatter les pécheurs dans leurs iniquités, et de mettre, comme dit le prophète, des coussins dessous leurs coudes, au lieu de couvrir leurs têtes du sac et de la cendre. »

Il y avait dans cette lettre certains passages empreints de cette douleur et de cette indignation du vrai chrétien, du vrai prêtre qui se voit attaqué dans sa foi, c'est-à-dire dans ce qu'il a de plus précieux et de plus

(1) Nous avons vu qu'il n'en était pas partisan à l'âge de vingt ans ; mais une étude plus approfondie l'avait bientôt réconcilié avec ce prodigieux génie.

cher au monde. « Quoi! s'écriait-il, on a osé dire que ma créance n'était pas saine! N'est-ce pas m'accuser du plus grand des crimes? Il est constant qu'on ne peut croire avec confiance ni publier du mal d'une personne, qu'on ne connaisse avec certitude qu'elle en est coupable, et qu'il n'y ait obligation de le déclarer; et je voudrais bien demander à ceux qui se donnent si facilement le droit et la liberté de décider sur ma doctrine, quelle nécessité les y engage et quelle certitude ils en ont? Je les défie de citer de moi une ligne, une parole qui puisse recevoir une explication fâcheuse..... Que ces gens-là sachent que leur zèle et leur intention, quelle qu'elle soit, ne les justifiera pas dans cet instant auquel Dieu mettra les fausses justices dans leur véritable jour, et qu'il punira les médisants et les calomniateurs avec autant de sévérité que les blasphémateurs, les homicides et les adultères! »

« Voilà, Monseigneur, disait-il en finissant, une grande lettre pour un homme qui fait profession de vivre dans le silence. Je me suis étendu plus que je ne pensais; mais je suis assuré que je ne l'ai pu faire à personne qui prît plus d'intérêt à ce qui me touche que vous, qui m'honorât d'une bonté plus particulière, ni qui eût pour me supporter plus de charité que vous en avez; et puis, c'est pour la dernière fois que je parlerai de ces sortes d'affaires. La retraite dans laquelle j'ai résolu d'achever le reste de ma vie sera, s'il plaît à Dieu, si exacte et si resserrée, que les bruits du monde ne passeront pas à notre solitude et ne viendront pas jusqu'à nous (1). Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous comble de toutes sortes de bénédictions et de prospérités; je n'aurais garde de vous souhaiter de celles du monde, si je n'étais plein d'espérance que vous êtes en état d'en faire un saint usage, et qu'elles vous serviront à devenir encore meilleur que vous n'êtes pas. »

Il n'était guère possible d'être plus explicite et plus tranchant, tout en gardant les tempéraments de la divine charité. Il semble que tous les bruits, toutes les accusations devaient tomber devant cette triple déclaration qu'il faisait : 1° qu'il avait signé le Formulaire purement et simplement; 2° que sa morale n'était point celle des jansénistes, trop rigoureuse et exagérée, encore moins celle des molinistes, trop facile et trop relâchée; mais qu'il se tenait dans ce sage milieu tant recommandé par

(1) « Il n'y a point de moments à perdre, ajoutait-il, et, quoiqu'il faille être ménager de tout le temps, c'est particulièrement lorsqu'il en reste peu, et qu'on est près d'en aller rendre compte, et qu'on est aussi convaincu que je le suis, qu'il faut se repentir de tout ce qui n'a servi de rien, ni pour la gloire de Jésus-Christ, ni pour notre propre sanctification. »

les saints, et qui est la voie de la sagesse; 3° que, quant à sa foi, il croyait, comme le Pape et comme son Évêque, qu'il était alors du grand parti de l'Église. Avec de pareils guides, on peut encore être exposé aux injures, aux calomnies et aux orages : c'est le partage des justes ici-bas; mais on ne saurait ni s'égarer ni périr.

CHAPITRE II

La lettre au maréchal de Bellefonds attire sur la tête de l'abbé de Rancé un violent orage (1679).

Cette lettre n'était point destinée à la publicité proprement dite. L'abbé de Rancé désirait seulement qu'on pût la montrer en certaines circonstances, si cela était nécessaire pour sa justification. Le maréchal de Bellefonds crut qu'il fallait la rendre publique, dans l'intérêt de celui qui l'avait écrite, et outrepasser ses intentions. Il consulta Bossuet, qui fut de son avis et qui lui manda, le 22 janvier, l'effet produit par cette publication (1).

« La lettre de notre saint ami, disait-il, a fait grand bruit; n'importe, car elle ne fait pas ce bruit pour être partiale, mais parce qu'elle est simple et que les partis veulent qu'on entre dans leur chaleur. Au fond, malgré les contradictions, je crois qu'elle édifiera; et je ne me repens point que nous l'ayons divulguée. Je vous prie, quand vous le verrez, de le prier de redoubler ses prières pour moi (2). »

Bossuet avait raison : cette lettre ne pouvait qu'édifier les gens calmes et désintéressés; mais, malgré la modération, la sagesse et la charité dont elle était empreinte, elle devait être mal accueillie d'une foule d'hommes trop ardents et trop intéressés pour être impartiaux.

Les uns la blâmaient comme inopportune et propre seulement à aigrir les esprits. Cependant, l'abbé de Rancé pouvait-il faire autre chose que ce qu'il a fait? On le dit janséniste, et il ne l'est point; on l'engage malgré

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 73.

(2) Il ajoutait : « Et de demander à Dieu ma conversion. C'est une étrange chose d'estimer tant la vertu et de n'en avoir point. Prions les uns pour les autres. » (Lettre 62e, 22 janvier 1679.)

lui dans un parti qui lui est suspect, et dont il ne veut pas être. Il voit sa conduite diffamée, son nom proscrit, son monastère regardé comme un repaire d'hérétiques; devait-il souffrir plus longtemps une pareille calomnie, faute de dire pour la faire cesser : « Je ne suis pas tel qu'on me croit ? » Les jansénistes réels pouvaient se faire une gloire de passer pour l'être, c'était leur affaire; mais pour ceux qui ne l'étaient point, et qui n'avaient pas envie de l'être, devaient-ils supporter en paix ces injustes accusations et se constituer gratuitement les martyrs d'une cause qui n'était pas la leur, à moins d'une insensibilité ou d'une fausse vertu qu'on ne saurait mieux qualifier que du nom d'une véritable folie?

D'autres alléguaient que l'abbé de Rancé avait devancé l'Église, qu'il s'était prononcé contre les jansénistes, ce que le Saint-Siége n'avait pas voulu faire encore. Mais il ne faut que lire sa lettre pour voir que ces reproches n'ont aucun fondement. Il savait bien qu'il n'avait ni caractère, ni qualité, ni mission pour juger. Aussi n'a-t-il pas dit un seul mot ni de la résistance des jansénistes, ni de leurs sentiments; mais il s'est contenté de parler des siens, et de soutenir la conduite qu'il avait tenue touchant la souscription. S'il a usé de quelques termes qui ont paru durs, c'est qu'il n'en a point trouvé de plus propres pour exprimer les maux que font à l'Église les scandaleuses discordes de ses enfants.

Il y en avait qui prétendaient qu'il n'avait pas agi, dans cette circonstance, selon ses véritables principes, mais bien par des raisons politiques. Mme la duchesse de Longueville, autrefois admiratrice de sa pénitence, et qui depuis ne s'était pas tenue assez en garde contre de perfides insinuations, fut la première à lui supposer cette faiblesse, indigne d'un homme de foi et d'honneur. Après avoir lu la lettre adressée au maréchal de Bellefonds, elle s'était écriée : « *Væ nutrientibus!* Malheur à ceux qui ont des enfants à nourrir! » pour faire entendre que si l'abbé de Rancé n'avait pas eu une famille spirituelle sur les bras, il ne se serait pas exprimé de la sorte. On recueillit ce prétendu bon mot et il fut bientôt répété (1).

Mais comment a-t-on pu seulement le soupçonner, quand on pense qu'il s'est déclaré pour les opinions de saint Thomas, et qu'il a condamné la morale relâchée? Car, pouvait-il douter que la doctrine de saint Thomas n'était pas à la mode, non plus que les maximes d'une morale exacte? Et s'il savait quelle était à ce sujet l'opinion du monde, comme on n'en peut douter, pouvait-il faire une pareille profession, et vouloir se rendre de bons offices dans les lieux où l'on prétend qu'il avait envie de plaire (2)?

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 80.
(2) Pièce de la *Bibliotheca Lamoniana.*

Bientôt les jansénistes ne se contentèrent plus de répandre les bruits les plus injurieux contre lui, ils en vinrent aux pamphlets, qu'ils lancèrent dans le public pour exhaler leur mécontentement. Nous avons sous les yeux cinq ou six de ces *factum*, sans compter les lettres, et nous ne pouvons en donner qu'un aperçu rapide (1).

Plusieurs lui reprochaient de se glorifier d'avoir signé le Formulaire, au lieu d'en rougir et d'en faire pénitence le reste de ses jours (2).

C'était, selon les autres, une des chutes les plus scandaleuses et les plus tristes qui aient désolé l'Église; il fallait gémir et pleurer de voir les étoiles tombées du Ciel, la lumière devenue ténèbres, et les colonnes de sainteté renversées par terre; on ajoutait que Dieu laissait dans les plus grands saints de quoi les humilier, afin, comme dit l'Apôtre, que celui qui ne mange point, ne méprise pas celui qui mange; qu'il était bien plus avantageux au salut de conserver l'amour de la vérité en mangeant de la viande avec M. Arnauld, que de l'abandonner et de la trahir en ne mangeant que des racines et des légumes avec l'abbé de la Trappe. « Non seulement, disaient-ils, il abandonne la vérité, mais, ce qu'il y a de plus cruel, il nous charge de reproches. Il veut que nous passions pour des schismatiques, que nous ayons déchiré le sein et les entrailles de l'Église, et toute la grâce qu'il nous fait, est de gémir devant Dieu de notre prétendu entêtement (3). »

Quelques-uns lui adressaient des espèces de sermons très longs et très pathétiques, où ils lui prêchaient l'humilité et la résipiscence, lui représentant que jusqu'alors il n'avait eu que de grands applaudissements, à cause de la vie pénitente qu'il avait embrassée ; qu'il ne lui restait, pour corriger un peu la malignité et les mauvais effets des louanges humaines, qu'à souffrir l'accusation de jansénisme, qui lui serait commune avec tant de personnes dont la probité et la vertu étaient si universellement reconnues. On l'excitait à rentrer en lui-même et à se laisser fléchir par les reproches de sa conscience.

(1) Voir, à la Bibliothèque Mazarine, deux réponses à la lettre de l'abbé de Rancé (nº 2251, in-4º, manuscrits).

(2) Nous avons retrouvé toutes ces lettres des jansénistes contre l'abbé de Rancé, dans le *Manuscrit de Septfons* (notes du cahier IX).

(3) L'un de ces insulteurs ajoutait malicieusement à la fin de son pamphlet : « Ma lettre n'a pu être achevée qu'aujourd'hui 20 février, que l'Eglise fait cette prière dans son office : *Ut nobis jejunium quadragesimale proficiat, mentes nostras cœlestibus instrue disciplinis*, ce qui signifie que tous les jeûnes ne peuvent servir de rien, si nos âmes ne sont éclairées et gouvernées par la céleste doctrine de Jésus-Christ. Je souhaite de tout mon cœur que M. l'abbé de la Trappe fasse aujourd'hui une sérieuse attention sur le sens de cette prière. »

Ce qui avait irrité surtout les jansénistes, c'était la menace que l'abbé de Rancé semblait leur avoir faite de leur fermer la porte de son monastère. « On aurait désiré le voir, disaient-ils, pour lui parler avec cette liberté marquée dans ces cinq paroles de saint Augustin : *Amice, fraterne, placide, amanter, dolenter.* Mais quand on a su qu'il avait fait suivre sa déclaration d'une résolution absolue d'exclure de sa maison tous les disciples de saint Augustin qui pourraient s'y présenter, on a appréhendé qu'il ne fût pas capable de profiter des remontrances les plus amicales. »

On le renvoyait aux religieuses de Port-Royal, en lui disant que s'il voulait comparer la conduite de ces pauvres filles à la sienne, il y verrait un caractère de générosité, de grandeur et de charité capable de le toucher, et des sentiments qui le feraient peut-être trembler, quelque tranquille et quelque assuré qu'il parût dans ce qu'il avait fait.

Toutes ces récriminations, ces bravades, ces outrages des jansénistes ne prouvaient qu'une chose, le dépit, nous dirons plus, la rage de voir qu'un homme du poids et de la valeur de l'abbé de Rancé, sur lequel ils avaient fondé des espérances, se déclarait contre eux et leur échappait pour jamais. Ils ne prévoyaient pas que leurs prédictions sinistres se changeraient en bénédictions, et que les outrages qu'ils vomissaient contre lui seraient un jour son plus grand éloge.

Arnauld et Nicole ne parurent pas dans ces débats : ils se tinrent à l'écart par prudence et par respect. On rapporte que dans cette circonstance le premier déclara « qu'il se garderait bien de décrier un homme qui avait mis tant de saints dans le Ciel, et dont la pénitence faisait tant d'honneur à l'Église; » et que le second protesta *qu'il aimerait mieux qu'on lui coupât le bras droit, que de rien écrire de désavantageux à sa personne et à son œuvre* (1).

Toutefois, la lettre au maréchal de Bellefonds avait piqué Arnauld jusqu'au vif et blessé profondément son cœur. Nous avons ses véritables sentiments dans une lettre particulière qu'il écrivait alors : « Pour vous parler dans la sincérité chrétienne, disait-il, il y a deux choses qui m'ont fait de la peine dans la conduite du saint abbé. La première est le différend qu'il a eu avec M. l'abbé le Roy; la seconde est la lettre qu'il a écrite à M. de Bellefonds, que vous savez n'avoir pas été approuvée par beaucoup de gens de bien. Il paraît assez qu'elle a été écrite pour être rendue publique. Or, quelle nécessité avait-il de la produire et de dire son

(1) C'est M. de Tillemont, c'est le P. Quesnel, et plusieurs autres jansénistes, qui ont cité ces paroles et dans leurs lettres et dans leurs livres.

sentiment sur une affaire dont il ne s'agissait plus, et sur laquelle personne ne l'obligeait de parler? »

Il le blâmait de s'être exprimé sur la signature de telle manière que sa lettre avait été regardée comme une condamnation de plusieurs personnes de mérite qu'il avait autrefois fait profession de tenir pour ses amis.

« Ainsi, Monsieur, ajoutait-il, puisque vous me demandez le jugement que je fais de ce saint abbé, je vous dirai, avec saint Paul, que je le loue en une infinité de choses, mais que je ne puis le louer en cela (1). »

L'abbé de Rancé s'était bien attendu à ce que sa lettre ne serait pas approuvée de M. Arnauld, mais il n'était pas homme à sacrifier sa conscience et son devoir aux éloges d'un chef de secte, quelque puissant et quelque célèbre qu'il fût. Il savait bien d'avance que son manifeste amènerait une rupture; comme il la désirait, il n'en fut ni surpris ni peiné. Arnauld, cependant, ne cessa de rendre hommage *à la sainte maison de la Trappe*, comme il l'appelait, mais l'abbé de Rancé n'eut plus de relations avec lui, et ne le rencontra plus que par hasard sur son chemin.

On ne manqua pas de lui rappeler alors la manière cordiale dont il avait accueilli autrefois plusieurs jansénistes dans son monastère, les liaisons qu'il avait eues avec quelques-uns d'entre eux. Voici ce qu'il répondait à ce sujet à un curé de Paris : « Oui, je l'ai fait, disait-il, mais c'était durant la paix de l'Église; j'ai estimé que le souvenir des contestations passées devait être effacé, et que l'on ne pouvait mettre de distinction entre les personnes que le Pape avait reçues, que l'on ne manquât au respect qu'on lui doit et que l'on ne fît injure à sa conduite. »

Quant à ses anciennes relations plus ou moins amicales, il observait avec raison que dans une affaire de cette nature, il fallait s'élever au-dessus de toutes les inclinations, de toutes les affections, de toutes les considérations humaines. Il ajoutait, et il n'a jamais rien dit de plus beau et de plus fort : « La dernière des perplexités est de se trouver entre ses amis et sa conscience. Les hommes n'auront aucun sujet légitime de se plaindre de moi, quand je n'aurai rien préféré à leur amitié que l'amitié de Jésus-Christ (2). »

(1) *Lettres de M. Arnauld*, t. IX, p. 258 et suiv. Nancy, 1743.

(2) Nous avons trouvé cette lettre à la Bibliothèque Impériale, nº 226, Manuscrits. — Le Nain en a cité quelque chose, t. II, p. 432.

CHAPITRE III

L'abbé de Rancé répond aux accusations dont il était l'objet depuis sa lettre au maréchal de Bellefonds (1679).

L'abbé de Rancé eut bientôt tous les partis sur les bras : pendant que les jansénistes se plaignaient amèrement de son ingratitude, de ses injustices et de ses violences, les molinistes lui faisaient un crime de s'être conduit, par une fausse charité, avec trop de ménagement et de réserve; de s'être contenté d'une déclaration de principes, quand il fallait une déclaration de guerre, et d'avoir ainsi failli à sa conscience et à la vérité. On ne saurait dire tout ce qu'il reçut alors de lettres, de pamphlets, de satires, avec injonction et sommation d'avoir à se justifier (1). Il ne le voulut pas d'abord, ne croyant pas avoir aucunement besoin de justification; mais ses amis lui ayant représenté qu'on pourrait mal interpréter son silence, il se décida à répondre à celle de ces pièces qui lui parut résumer les autres, afin de les réfuter toutes dans une seule.

On demandait d'abord si, après le Concile de Nicée, un solitaire aurait pu dire dans un manifeste de foi : *Je reçois le Concile, mais pour la dispute entre Athanase et les Ariens, je n'y entre point; je me tiens à l'écart, de peur de troubler le repos de ma solitude?* — L'abbé de Rancé répondait :

« Un solitaire qui s'est retiré du monde pour vivre séparé des hommes, dans lesquels il n'a presque trouvé ni sincérité, ni fidélité, ni bonne foi, pendant qu'il a vécu parmi eux, fait ce qu'il doit dans son état, et ce que Dieu demande de lui quand il se tient dans le repos et dans le silence, et qu'il se contente de s'attacher à la foi de l'Église, aux décisions des évêques et du Saint-Siége apostolique, à moins que Dieu, par une conduite extraordinaire, ne lui mette au cœur de sortir de sa solitude et d'expliquer ses sentiments. En un mot, il fait assez quand il joint à cela ses prières auprès de Dieu, et qu'il le presse, autant qu'il peut, d'apaiser les agitations et les mouvements qui troublent son Église. — On s'est déclaré

(1) On pourrait en faire des volumes. Il y a environ cent pages manuscrites à la Bibliothèque Mazarine, sous le n° 2251, in-4° (Réponse à la lettre écrite au maréchal de Bellefonds). — Il y en a plus de trente dans le *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 80. — Nous ne comptons pas ce qu'il y a dans Maupeou, t. I, p. 416, et t. II, p. 292; ni ce qui est dans nos notes particulières.

ouvertement contre ceux qu'elle a condamnés, et on n'a pu douter de ce que l'abbé de la Trappe pensait sur leur sujet, puisqu'il a écrit publiquement qu'il avait reçu dans une soumission sincère ses décisions touchant les opinions qu'elle avait condamnées (1). »

Il ajoutait : « Qu'à cette heure, il ne connaissait personne dans l'Église qu'on pût considérer comme un Athanase; que, s'il y avait aperçu quelqu'un de son caractère, de son zèle et de sa sainteté, il se serait joint à lui, comme à un homme rempli de l'esprit de Dieu..... Que c'était sans fondement qu'on lui reprochait de n'avoir pris aucun parti, puisqu'il avait embrassé celui de l'Église dans toute son étendue, avec toute la sincérité qu'elle pouvait désirer. Toutefois, qu'il persistait dans la persuasion où il avait toujours été, qu'il ne convenait point à un homme de sa profession d'entrer dans la dispute. » — « J'ai suivi en cela, disait-il, les exemples des anciens moines, et, pour n'en citer qu'un, saint Auxent sortit malgré lui de son désert pour maintenir les décisions du Concile de Chalcédoine, après avoir déclaré hautement qu'il n'appartenait point aux solitaires de traiter des matières de la foi, à moins que l'Église ne leur ouvrît la bouche et ne leur mît les armes à la main pour la défendre. »

C'était sur les instances réitérées de la duchesse de Guise qu'il avait consenti à faire ces réponses, il les lui adressa avec la lettre suivante (2) :

« Je vous prie de croire, Madame, qu'il n'y a que l'obéissance que je veux rendre à toutes les volontés de Votre Altesse Royale, qui pût m'obliger de sortir de la résolution que j'avais prise de ne plus parler des choses qui ont été le sujet de la lettre que j'ai écrite au maréchal de Bellefonds, pour donner encore l'éclaircissement qu'on me demande. Je suis persuadé, Madame, qu'il contentera tous ceux qui le verront et qui le regarderont dans le même esprit qui me l'a fait faire : je veux dire ceux qui se trouveront sans partialité et sans prévention aucune, et qui n'auront que la vérité devant les yeux; mais, comme il y a peu de personnes, dans ce temps-ci, qui n'ait ses engagements et ses liaisons particulières, je m'attends bien, Madame, que, s'il devient public, on y trouvera de nouvelles difficultés, et que beaucoup de gens voudront m'obliger à des explications nouvelles. Si cela arrivait, Madame, Votre Altesse Royale

(1) Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 416; — Marsoll., t. II, p. 62.

(2) Voici les premières lignes de cette lettre : « J'ai des obligations infinies à V. A. R., Madame, des marques si publiques et si continuelles qu'elle veut bien me donner de sa protection; mais, après tout, elle me permettra de lui dire qu'elle m'a fait justice, et qu'elle ne doit pas moins à la pureté de ma foi, au respect que je conserve pour Sa Personne Royale, et à l'honneur que j'ai d'être un des anciens domestiques de sa maison. »

trouvera bon qu'après avoir fait les pas que j'ai crus nécessaires pour ma justification, je me renferme dans mon premier dessein.

« Il ne serait pas juste qu'un homme de ma profession et de mon désintéressement, réglât sa conduite sur les goûts et les pensées différentes du monde (1)..... Dieu veut que j'achève dans le silence le reste de ma course. J'espère qu'elle ne sera pas longue, et qu'il la terminera bientôt; et que Jésus-Christ, par sa miséricorde, justifiera ma conduite à la face de tout l'univers, dans ce moment auquel il n'y aura plus rien de caché. Ce sera pour lors, Madame, que Votre Altesse Royale recevra de sa main la récompense de sa piété et de l'application qu'elle a aux choses qui vont à sa gloire et à son service (2). »

Mais comme cette princesse souhaitait vivement que tout le monde partageât sa profonde vénération pour l'abbé de Rancé, elle eût voulu que, par une déclaration plus claire et plus formelle, il fermât la bouche à tous ses envieux, et se conciliât une approbation générale; c'était vouloir l'impossible. Il avait à répondre à deux sortes de personnes. A celles qui désiraient sincèrement connaître son opinion, il disait : « J'ai signé le Formulaire sans aucune restriction : ma foi est celle du Pape, de mon évêque et de l'Église; » et c'était assez. D'autres auraient voulu qu'il arborât le drapeau d'un parti et se jetât dans la mêlée : ceux-là trouvaient qu'il ne s'expliquait ni assez longuement ni assez nettement. Il eut le bon esprit de comprendre ce que ces sortes de gens voulaient faire de lui. Aussi, Mme de Guise insistant pour un nouveau manifeste, il se crut obligé de lui répondre par un refus :

« Je me suis expliqué, Madame, d'une manière si claire et si précise dans la lettre que j'ai écrite à M. le maréchal de Bellefonds, qu'il n'y a pas d'endroit qui ne marque ma bonne foi; et il n'y a que ceux qui n'ont pas envie de l'y trouver, qui puissent ne l'y pas apercevoir. Mais, Madame, ils devraient se contenter de m'avoir fait une première injure, en attaquant ma religion, et ne pas m'en faire une seconde en doutant de la vérité de ma parole. Je puis bien me taire; mais, lorsque je parlerai, il ne m'arrivera jamais de dire le contraire de ce que je pense. J'espère, Madame, que Votre Altesse Royale ne se lassera point de me protéger; qu'Elle sera supérieure à toutes les impressions qu'on voudra lui donner contre la pureté de mes sentiments, et qu'Elle me fera la grâce de croire

(1) « Je serais bien malheureux et bien mal conseillé, disait-il, si je m'avisais, sur la fin de ma course, d'entrer dans des affaires et des contestations que j'ai évitées avec tant de soin, et si je commençais de parler pour plaire aux hommes, contre l'ordre de Dieu qui veut que je garde le silence. »

(2) *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 88.

qu'en toutes autres occasions, j'aurai une obéissance aveugle pour ses volontés (1). »

Si l'abbé de Rancé refusa pour le moment d'en dire davantage, c'est qu'il croyait s'être exprimé assez clairement : il lui semblait qu'exiger de lui de nouvelles explications en face d'une déclaration si claire et si formelle, c'était se faire un jeu de le vexer et de le tourmenter sans raison et sans fin. Cependant, quelques années plus tard, les esprits s'échauffant de plus en plus et les jansénistes se réfugiant dans toute sorte de subtilités, sa lettre au maréchal de Bellefonds fut discutée de nouveau. On lui manda que, dans les circonstances actuelles, elle pouvait paraître insuffisante à certains esprits rigoristes; que plus sa réputation de sainteté était grande dans l'Église, plus sa foi devait y briller pure, sans le moindre nuage; qu'il était obligé de s'expliquer de manière à n'avoir plus jamais besoin de revenir sur ces matières. Il y consentit, et crut devoir adresser à un certain nombre d'évêques cette profession de foi :

« Je déclare que j'ai signé simplement les constitutions des Papes touchant la condamnation du livre de Jansénius, sans distinguer ni séparer les matières; et j'ai cru, et je crois encore que les propositions qu'ils ont condamnées, sont dans les ouvrages de cet auteur et dans son sens, non pas pour le savoir par mon expérience, ni pour les y avoir vues de mes propres yeux, puisque je n'ai jamais lu les écrits de cet auteur, mais parce que les Souverains-Pontifes l'ont défini de la sorte, et que j'estime que le Chef de l'Église reçoit de la part de Dieu une assistance, une lumière et une particulière protection, non seulement dans la décision des dogmes, mais encore dans les choses qui ont rapport à l'édification de la foi, et qui concernent la direction des peuples et le gouvernement de l'Église. »

Cette déclaration ne pouvait être plus nette, plus claire, plus formelle, plus complète dans sa brièveté; elle était de nature à satisfaire tout le monde, à l'exception, toutefois, des seuls jansénistes (2).

Toujours sérieusement occupé de la pensée de sa mort, qu'il regardait comme prochaine, ainsi qu'il l'exprime dans sa première lettre à la princesse, l'abbé de Rancé voulut s'y préparer en mettant ordre à ses affaires. Il fit une revue de toutes les lettres qu'on lui avait écrites. Il y en avait

(1) Ces deux lettres à Madame de Guise se trouvent dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 89 et 90; — et dans Maupeou, t. I, p. 417 et 420, sous les dates du 15 et du 21 janvier 1679.

(1) Cette profession se trouvait entre les mains de l'évêque de Chartres, Godet des Marais. Elle était signée : F. Armand-Jean, abbé de la Trappe, 20 juillet 1684. Elle fut remise à Marsollier, t. II, p. 84; — Maupeou, t. II, p. 293.

qui venaient d'un certain nombre de personnes les plus honorables et les plus qualifiées du royaume, qui rendaient témoignage à sa piété et à ses vertus. Il en avait reçu qui étaient très satiriques et diffamatoires. Il fit jeter au feu les premières, et, après avoir empaqueté les autres, il écrivit dessus, de sa propre main : *Lettres à garder*. Ceux qui l'aidaient dans cette révision n'ayant pu s'empêcher de lui témoigner la peine qu'ils ressentaient de voir livrer aux flammes des lettres si précieuses et si honorables, il leur répondit : « Étant près d'aller paraître devant Dieu, je craindrais qu'il ne me reprochât d'avoir laissé à la postérité des monuments de notre vanité, et qu'on nous estimât quelque chose au-dessus de ce que nous sommes. »

Pour comprendre tout ce qu'il y a de grand et d'héroïque dans un pareil acte d'humilité, il faudrait savoir tout ce qu'il y a encore d'orgueil dans le cœur de l'homme, même le plus saint. C'était dans les mêmes sentiments qu'il écrivait à un de ses amis : « Je vois bien que vous voudriez que tout le monde pensât de moi ce que vous en pensez; mais, outre que cela ne serait pas juste, il m'est utile que l'on dise du mal de moi. Ce serait une très méchante marque, étant pécheur et misérable autant que je le suis, si j'avais une approbation telle que vous la souhaitez. Dieu est trop bon pour que cela soit : il connaît que le blâme m'est beaucoup meilleur que les louanges. »

L'abbé de Prières, Hervé-du-Tertre, l'une des plus fortes colonnes de la Réforme, venait de s'endormir du sommeil des justes (1). Quelques instants avant sa mort, en face du tombeau, il s'était rappelé les grands exemples d'édification que lui avait donnés le monastère de la Trappe dans ses deux visites régulières, et il avait chargé un de ses religieux de transmettre, par écrit, à son digne abbé un dernier témoignagne de sa vénération et de son affection; c'est ce qui fut exécuté. « Notre Révérend Père abbé, disait ce religieux, m'ordonna, dans les derniers moments de sa vie, de vous donner avis de sa mort, et de vous témoigner l'estime et le respect qu'il a conservés pour vous jusqu'au dernier soupir, et la confiance qu'il avait dans le secours de vos prières et de votre sainte communauté qu'il a toujours infiniment honorée; il me dit ces dernières paroles en versant une grande abondance de larmes, en déplorant le triste état de notre pauvre Ordre, et en demandant à Dieu qu'il continuât de répandre ses saintes grâces sur votre maison (2). »

(1) Abbas Beatæ Mariæ de Precibus 1673, obiit 8 decembris 1680. (Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV.)

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 92; — Le Nain, t. I, l. III, c. III, p. 174.

L'abbé de Rancé était dans un de ces moments difficiles et orageux, ces *tempora nubila* du poète, où l'on connaît enfin ses amis : les lâches se sauvent, les politiques se tiennent à l'écart et attendent. Mgr de Harlay était alors pour lui un ami de cette dernière sorte. Ayant eu à lui écrire pour une affaire assez grave où il n'avait qu'un mot à dire, et, n'en ayant reçu aucune réponse, il se rappela sa conduite cauteleuse à l'époque du grand procès de la Réforme; songeant ensuite à tout ce qu'il avait fait pour lui dans l'assemblée du clergé de 1656, il s'était senti froissé dans les sentiments les plus nobles et les plus délicats de son cœur, et il lui avait adressé cette lettre, d'autant plus forte et plus accablante qu'elle était plus calme et plus douce :

« Je vous avoue, Monseigneur, que je ne saurais comprendre que j'aie si peu de crédit auprès de vous, que vous me refusiez dans une occasion de cette nature, et que vous me traitiez comme si vous ne me connaissiez pas. Je ne vous parle de la sorte, que pour vous témoigner combien il m'est sensible que vous hésitiez sur une prière si pleine de justice et dans une chose qui dépend absolument de vous. Faites réflexion, Monseigneur, que l'on a vu des révolutions de fortunes plus grandes et plus affermies que la vôtre. Que, s'il vous arrivait jamais une pareille destinée (de quoi Dieu vous préserve!), il n'y aurait peut-être pas un de ceux que vous considérez comme vos amis qui ne vous tournât le dos et qui ne pesât sur votre disgrâce, si cela contribuait à leur élévation, et que le seul abbé de la Trappe demeurerait fermement attaché à vos intérêts et à votre service, et aussi prêt qu'il y a vingt-deux ans, à souffrir les dernières extrémités, plutôt que de s'en séparer. Je ne sais pas si vous comptez cela pour rien; mais je le compterais pour quelque chose, si j'étais à votre place. Après tout, Monseigneur, quoi que vous fassiez, les sentiments que j'ai pour vous sont si avant dans mon cœur, qu'il n'y a rien qui soit capable de les détruire (1). »

Voilà bien la voix, que dis-je? le cri d'un ami oublié ou méconnu qui se plaint, qui gémit, mais qui aime et veut aimer toujours. De pareils reproches, tombant de si haut et si juste, sont de vrais coups de massue sur la tête; on a bien de la peine à s'en relever.

(1) Nous avons une copie de cette lettre; elle est mentionnée dans Le Nain, t. II, l. VI, p. 499.

CHAPITRE IV

Conseils à Mme d'Albon et à Mlle de Vernassal; disgrâce de M. de Pomponne; commencement de la correspondance avec l'abbé Nicaise; le marquis de Nocey (1679-1680).

La religion chrétienne, même dans ceux qui veulent la pratiquer dans sa plus haute perfection, comme les anachorètes et les cénobites, n'éteint pas les affections sacrées de la famille; au contraire, elle les élève, les agrandit, les purifie. L'abbé de Rancé n'était pas tellement absorbé en Dieu et dans sa communauté, qu'il ne pensât souvent au salut de ses proches, qu'il avait laissés dans le monde.

Il écrivit cette année à Mme la comtesse d'Albon, sa sœur, pour la fortifier dans le projet qu'elle avait formé de renoncer à la vie un peu dissipée qu'elle menait depuis longtemps.

« J'ai une joie tout à fait sensible, lui dit-il, des dispositions dans lesquelles vous me mandez que vous êtes; mais je vous avoue, ma très chère sœur, que ma consolation sera comblée, quand la divine Providence voudra que j'apprenne de votre bouche, que vous voulez désormais faire votre plaisir et votre occupation de servir Jésus-Christ, et de réparer toutes ces années que vous lui avez ôtées pour les donner au monde. Je suis plein d'espérance qu'il ne vous refusera point la force et la fidélité dont vous avez besoin pour exécuter les saints désirs qu'il vous inspire. Je vous puis assurer, ma très chère sœur, que nous lui demanderons avec toute l'instance possible qu'il les confirme, et qu'il ne permette point qu'il y ait rien qui vous empêche de faire ce que vous devriez avoir fait il y a longtemps. Je suis à vous avec trop de sentiments et de tendresse pour pouvoir vous l'exprimer (1). »

Quelques mois après, sa nièce, Mlle de Vernassal, jeune fille d'une grande vertu, à la fleur de son âge et de ses espérances, lui demanda le secours de ses conseils pour faire choix d'un état de vie. Comme elle paraissait incliner vers le cloître, il lui répondit que ce lui serait un grand bonheur si la Providence l'y appelait; mais qu'il fallait prendre garde que sa vocation fût purement de Dieu et qu'il n'y entrât rien d'humain, autre-

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé,* 44e, p. 66.

ment, elle ne trouverait pas dans la solitude le repos et la paix de son âme (1).

Ce fut certainement par ses prières que M. de Vernassal lui-même, qui avait été presque toute sa vie dans les affaires et les procès, eut le bonheur d'en passer les derniers jours dans la paix, et de se préparer à une mort chrétienne (2).

M. le comte d'Albon, comme beaucoup de seigneurs de cette époque, avait dissipé dans le luxe et le jeu une bonne partie de sa fortune, et il était harcelé par des créanciers de toute sorte. Cependant, il faisait toujours grande figure dans le monde; car on tient à paraître longtemps ce qu'on n'est plus, et même, quand on est tombé, on veut encore avoir l'air d'être toujours debout. Combien de fois l'abbé de Rancé, qui était instruit de ces désordres, ne pria-t-il pas Dieu *de tout son cœur*, comme il le dit, d'inspirer à son beau-frère l'idée et le désir de se retirer de la cour, pour qu'il pût payer ses dettes et s'occuper, enfin, de son salut éternel (3) !

Non seulement l'abbé de Rancé était un bon parent, aimant ses proches en Dieu, pour le Ciel et non pour la terre, mais c'était encore un excellent ami; non l'ami de la prospérité, qui passe et disparaît avec elle, mais l'ami sincère du cœur, l'ami du malheur, qui reste et que l'on retrouve toujours à côté de soi quand on pleure. Nous l'avons vu, un peu plus haut, s'approcher avec amour du maréchal de Bellefonds, lorsque tout le monde s'en éloigne, lui tendre la main, le relever et lui montrer le Ciel. Le voici près du marquis de Pomponne, victime des intrigues de Colbert et de Louvois, forcé d'abandonner le ministère des affaires étrangères par une disgrâce éclatante qui eut un grand retentissement. L'abbé de Rancé avait eu peu à se louer de cet ami, mais il était tombé, et devant une pareille chute, il oubliait tout.

Au moment de son élévation, neuf ans auparavant, il lui avait écrit pour lui enseigner à user chrétiennement de sa haute fortune; il vient lui apprendre aujourd'hui à user pareillement de son malheur; car, dans l'esprit des saints, sur la mer de ce monde, tout, jusqu'à l'orage même, doit nous conduire au port.

« J'ai trop d'attachement à vos intérêts, lui écrit-il, pour manquer à vous le protester dans la conjoncture présente, et à vous assurer que j'en ai appris la nouvelle avec toute la sensibilité possible. Il n'y a rien de stable ici-bas : tout y est sujet à des incertitudes et des révolutions conti-

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, 43e, p. 67.
(2) Id., *ibid.*, p. 49.
(3) Id., *ibid*, p. 44 et 52.

nuelles; et quand bien même elles ne nous viendraient pas du côté des hommes, la mort, qui est toujours proche et qui dérange toutes choses, ne serait pas longtemps sans nous faire changer de situation. Ainsi, Monsieur, le mieux qu'on puisse faire, est de souffrir avec patience la privation de ce que nous ne pouvons conserver longtemps, et la différence qu'il y a entre le perdre un peu plus tôt ou un peu plus tard, ne mérite pas d'être considérée. Je prie Dieu, qui seul peut tirer des biens des véritables maux, de faire que vous trouviez dans cet événement-ci des avantages solides et des utilités effectives ; je veux dire celles qui ne dépendent point du monde, et que toute sa puissance ne nous saurait ôter. Comme l'unique service que nous puissions vous rendre est de vous offrir à Notre-Seigneur dans nos prières, je vous supplie très humblement de croire, que c'est un devoir dont je m'acquitterai avec tout le soin et toute l'application dont je suis capable (1). »

Le marquis de Pomponne supporta sa disgrâce noblement et en vrai chrétien, et resta douze ans éloigné des affaires. Il fut cependant rappelé au ministère en 1691, et y demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1699. Ce fut à cette occasion que Louis XIV dit à l'abbé de Pomponne, son fils : « Vous pleurez un père que vous retrouverez en moi, et moi, je perds un ami que je ne retrouverai plus. »

Au mois de mars de cette année commença la grande correspondance de l'abbé Nicaise avec l'abbé de Rancé. Ils s'étaient rencontrés et connus en Italie, comme nous l'avons vu plus haut; mais depuis cette époque, c'est-à-dire depuis quatorze ans, leurs relations avaient cessé. Elles se renouèrent à l'occasion d'une lettre adressée de la Trappe à un prêtre de Dijon. Ce fut l'abbé Nicaise qui écrivit le premier.

« Si vous avez eu de la joie, lui répondit l'abbé de Rancé, de voir une de mes lettres entre les mains de M. l'abbé Droüas, je vous puis assurer que j'en ai ressenti une très véritable de voir dans celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, des marques si obligeantes de votre souvenir. Non seulement, Monsieur, je conserve une mémoire très présente du voyage que nous fîmes ensemble en Italie, mais encore de tant de qualités excellentes d'esprit et de cœur, qui vous attirent avec tant de justice la considération et l'estime de tous ceux de qui elles sont connues. Je vous avoue que j'aurais beaucoup de consolation si jamais votre chemin s'adressait par notre désert; mais si nous en sommes privés, au moins j'ai celle de savoir que vous vous souvenez de moi et que j'ai dans votre amitié

(1) Nous avons trois copies de cette lettre. Il paraît que l'original serait dans la collection de M. Feuillet.

toute la part que vous m'avez promise, et même de pouvoir en espérer la continuation. Je vous supplie de croire que je demanderai à Notre-Seigneur, comme vous le désirez, qu'il augmente en vous de plus en plus ses grâces et ses bénédictions, et qu'il vous rende parfaitement digne du sacré ministère auquel il a plu à sa divine Providence de vous engager (1). »

Cette lettre fut suivie de beaucoup d'autres, que l'on conserve à la Bibliothèque impériale. Réunies à toutes celles qui furent adressées à l'abbé Nicaise de tous les points, et par tous les savants de l'Europe, elles forment une des plus curieuses collections épistolaires qui soient en France (2).

L'abbé Nicaise, prêtre et chanoine, avouait, à sa confusion, qu'il s'était beaucoup plus adonné à l'étude des sciences profanes, qu'à celle des sciences ecclésiastiques. Son canonicat de la Sainte-Chapelle l'occupait peu : il passait l'hiver à Dijon, où il fréquentait particulièrement MM. de la Monnoye, Legouz, Lantin, et le conseiller Dumai. Les premiers rayons du soleil, au printemps, le ramenaient à Villey, qu'il appelle son *Tusculum*, dans la délicieuse vallée de la Tille. Là, dans une douce solitude, il aimait à classer une médaille, à déchiffrer une inscription, à étudier un vieux *castrum*, une ruine (3). Pour se distraire, il revenait de temps en temps à la poésie, à la peinture et à la musique. « Je ne suis pas assez ambitieux, disait-il, pour vouloir paraître ce que je ne suis pas; je sais mon peu de talent, *et quam sit mihi curta supellex*. J'avoue que j'ai toujours aimé les belles-lettres, aussi bien que les savants; que je me suis fait un extrême plaisir de m'entretenir avec eux; que j'ai aimé les bons livres et que j'en ai une bibliothèque assez bien fournie; que j'ai le bonheur de me voir couché dans les livres et dans les lettres des savants avec éloge. C'est une belle chose que d'être loué par ceux qui méritent de l'être, *laudari a laudatis*, mais il faut le mériter, et j'en suis fort éloigné (4). »

Sa vaste correspondance était celle d'un abbé du monde fort poli et fort ami des belles-lettres et des beaux-arts; mais il comprit que l'abbé de Rancé n'était pas homme à entretenir avec personne un commerce épistolaire de pur agrément ou de simple curiosité, il voulut vivifier par la foi et par la charité celui qu'il se proposait d'avoir avec lui. Que de fois il eut recours à ses conseils et à ses prières, et pour lui et pour ses amis!

(1) Collection Nicaise, t. V, lett. 1. (Biblioth. Impér.)

(2) Elle a été transférée de Dijon à Paris, au commencement de ce siècle, lorsqu'on a écrémé les bibliothèques des provinces au profit de celles de la capitale. De toutes les collections épistolaires que nous avons vues dans les principales bibliothèques de France, il n'y en a qu'une qu'on puisse lui comparer, c'est celle de Peiresc, à Carpentras (10 vol. in-fol.)

(3) Il avait composé plusieurs Mémoires archéologiques sur les doyennés d'Is-sur-Tille et de Grancey, qu'il ne serait peut-être pas impossible de retrouver.

(4) *Nouvelles de la République des lettres*, octobre 1701, p. 363 et suiv.

Le premier dont il lui parla fut le savant napolitain Boccone. Né à Palerme en 1633, son goût pour l'histoire naturelle l'avait porté à parcourir, pendant plusieurs années, les principales parties de l'Europe, afin d'y observer par lui-même les scènes variées de la nature. Il avait publié successivement divers ouvrages sur la botanique, qui lui avaient acquis une grande réputation. Après avoir été quelque temps botaniste de Ferdinand II, grand-duc de Toscane, il avait quitté le monde et pris l'habit cistercien à Florence. Les désordres dont il était témoin dans la Commune-Observance de Cîteaux lui inspiraient un vif désir d'en sortir, et il s'en ouvrit à l'abbé Nicaise, qui lui indiqua la Trappe et s'offrit d'être son intermédiaire près de l'abbé de Rancé.

« J'ai reçu, lui répondit ce dernier, le livre que vous m'avez envoyé du Révérend Père Boccone. On ne peut pas lui être plus reconnaissant que je le suis des marques et des témoignages qu'il me donne d'une considération que je n'ai point méritée..... Je ne suis pas surpris si on le dissuade d'embrasser une vie comme celle qui se mène ici; car il faut, pour y pouvoir réussir, des dispositions bien particulières à une personne de son pays. Il n'y a rien qui soit digne d'une plus grande attention qu'un changement de cette qualité et de cette importance. Il ne faudrait pas qu'un homme comme le Père Boccone, tentât l'exécution d'un tel dessein pour ne le pas suivre, et le laisser imparfait après l'avoir commencé (1). »

Ce fut aussi à cette époque qu'un jeune officier, âgé d'environ trente ans, appartenant à une des plus nobles familles de Normandie, qui avait paru avec éclat sur plusieurs champs de bataille, M. le marquis de Nocey, vint demander un asile à l'abbé de Rancé, non dans le monastère même, non dans les bâtiments adjacents : il lui fallait plus de solitude, il voulait s'ensevelir et se perdre dans les forêts. Il le conjura donc de lui permettre de se construire comme une hutte de charbonnier, avec des pieux, des branchages et de la terre, dans les bois voisins. Il choisit un endroit au-delà des étangs, à près d'une demi-lieue de la maison.

Au commencement, il venait à Matines tous les jours, mais on fut forcé de le lui défendre, à cause des dangers qu'il pouvait courir de tomber dans les précipices et les torrents dont sa route était bordée (2). Il emportait, en s'en retournant, le pain et les légumes dont il avait besoin pour soutenir sa vie effroyablement austère. Il avait consenti à recevoir quelquefois la visite du cellerier de l'abbaye; mais, à la fin, il ne voulut plus avoir de communication qu'avec l'abbé de Rancé. M. de Fontenay, son oncle,

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, 54e, p. 86.
(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 93.

étant venu un jour pour avoir la consolation de le voir, il refusa de lui ouvrir sa baraque.

« C'était, dit un écrivain contemporain qui alla dans ce temps à la Trappe, un vrai solitaire, un homme admirable que Dieu conduisait par des voies extraordinaires et toujours en montant; un homme continuellement uni à Dieu, dont la vie passait tout ce qu'on lit des anciens ascètes, occupé tour à tour par l'oraison, la lecture et le travail des mains, venant toutes les nuits au monastère, à la messe de quatre heures, hiver et été, par toute sorte de mauvais temps, n'ayant pas même un valet, et réduit à apprêter lui-même ses vivres (1).

Ainsi, dans la Thébaïde, il y avait ce qu'on appelait les anachorètes, qui, pour se faire une solitude plus profonde et une pénitence plus dure que celle des Laures, allaient plus loin se cacher dans les cavernes des rochers et des montagnes : c'étaient comme les sentinelles avancées du désert.

CHAPITRE V

Réponse à M. Pellisson; un médecin de Paris; construction d'une abbatiale; réparations considérables à l'église; chapelles de saint Jean Climaque et de sainte Marie d'Egypte (1680).

Ceux qui étaient dévoués à la Trappe, et ils étaient très nombreux, n'étaient pas sans inquiétude sur l'avenir de cette maison. Ils se réjouissaient, à la vérité, de l'approbation qu'elle avait reçue du Saint-Siége; mais ils craignaient que, dans la suite, elle ne fût exposée à beaucoup de dangers, si elle retombait en commende. Ils songeaient aux moyens de la préserver de ce malheur, et ils n'en voyaient point de plus sûr que de la mettre en règle pour toujours. Après bien des démarches faites à la cour, ils mandèrent à l'abbé de Rancé que le roi ne faisait aucune difficulté de lui accorder cette faveur, à condition que l'Ordre de Cîteaux lui donnerait une autre abbaye en règle pour être mise en commende. Il avait la conscience trop droite et trop pure, pour ne pas repousser de suite une pareille proposition, et il répondit à M. Pellisson, qui s'en était fait l'intermédiaire et l'interprète :

(1) *Relation d'un voyage fait à la Trappe, contenant la description de cette Maison* (t. IV des *Relations*, p. 483).

« Je voudrais, Monsieur, pouvoir entrer dans l'ouverture que vous me faites l'honneur de me proposer, pour empêcher que notre abbaye ne retombât en commende après ma mort, car je crois qu'il ne serait pas impossible de la faire réussir du côté de Rome; mais, après y avoir fait de sérieuses réflexions, voici la difficulté qui m'arrête : ce serait assurément un grand bien de maintenir en règle notre abbaye, mais ce serait un mal à moi d'en vouloir mettre une autre en commende, et de la tirer pour cela de son état originaire et naturel. Et comme il n'est pas permis de faire un mal, quelque petit qu'il puisse être, quand bien même il devrait en résulter un grand bien, *que les biens auxquels nous ne saurions arriver par des moyens tout à fait légitimes, ne sont pas ceux que Dieu demande de nous*, je vous confesse, Monsieur, que je ne puis me résoudre de suivre l'expédient, ni de passer par-dessus mes maximes ordinaires, quelque intérêt que j'aie de m'en dispenser en cette occasion.

« Je vous assure, Monsieur, que, quand on considère les choses avec attention, et qu'on se donne le loisir de les mettre auprès des véritables règles, il y en a bien moins de permises qu'on ne croit. Saint Antoine avait raison de dire que le monde était couvert de lacets et de piéges : il est très vrai qu'on ne sort jamais de sa place qu'on ne coure risque de faire un faux pas, et bienheureux sont ceux qui n'ont aucun sujet de changer la situation où Dieu les a mis. Je ne doute pas que vous ne voyiez encore mieux que moi tout ce que je ne vous dis pas sur cette matière, parce que vos connaissances sont plus étendues et vont beaucoup plus loin que les miennes (1). »

Ce trait de délicatesse fut extrêmement agréable au roi, quand on l'en informa; et, si l'abbaye ne fut pas mise en règle dans toute la rigueur du terme, Sa Majesté lui accorda, plus tard, toutes les fois qu'elle en fut priée, un abbé régulier pour remplacer le démissionnaire ou le défunt, et il n'y en eut jamais d'autres.

Cependant l'abbé de Rancé ne se relevait d'une maladie que pour retomber dans une autre; celle qui lui survint au commencement de cette année, et qui le réduisit à une faiblesse extrême, lui donna occasion de s'appliquer ces belles paroles du saint homme Job, qu'il répétait souvent : « Que celui qui a commencé achève de me réduire en poudre; qu'il me frappe de toute l'étendue de son bras, et que toute ma consolation soit qu'il l'appesantisse sur moi sans m'épargner : il ne m'arrivera jamais de trouver à redire à ses ordres. Que son saint nom soit béni (2) ! »

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 95; — Le Nain, t. I, p. 151.
(2) Id., *ibid.*, cah. IX, p. 96; — Job, c. VI.

Sur ces entrefaites, le Père de Mouchy, de l'Oratoire, son ancien directeur, vint à la Trappe. Il s'y rendait de temps en temps pour s'y retremper, s'y édifier des fruits de bénédiction que produisait la semence qu'il avait jetée autrefois dans l'âme d'un pécheur (1). L'élève, l'enfant rendait à son maître et à son Père ce qu'il en avait reçu, et il faut avouer qu'il avait de quoi payer largement ses dettes.

Le Père de Mouchy, âgé de soixante-dix ans, aurait voulu, cette fois, rester à la Trappe et y passer le reste de ses jours; mais ses supérieurs s'y opposèrent (2). Il avait amené un des premiers médecins de la capitale pour soigner l'abbé de Rancé. Celui-ci en fut consterné, et ne lui pardonna que difficilement cette démarche, qui n'avait été inspirée, cependant, que par la plus vive affection pour lui et sa communauté. Il lui objecta que la présence et la consultation d'un médecin étaient contraires à tous les règlements de la maison, et que, pour en assurer l'observance, il devait être le premier à en donner l'exemple (3).

Quelques-uns de ses parents et de ses amis, d'un rang distingué et d'une piété éminente, qui prenaient beaucoup d'intérêt à sa santé, voyant qu'elle ne se rétablissait point *dans le mauvais air de la Trappe*, le pressèrent de venir en respirer un plus pur dans leurs délicieuses maisons de campagne : c'étaient MM. de Tréville, de Fleury, d'Antin, du Charmel, de Bellefonds et de Chavigny. Mais un homme qui regardait son cloître comme son tombeau, n'avait garde d'accepter de pareilles offres. « Dieu sait, répondait-il à l'un d'eux, combien le parti que vous m'offrez serait selon mon cœur, et les grandes consolations que j'aurais de recevoir les marques et les témoignages que vous m'offrez de votre bonté, s'il m'était permis de quitter notre monastère et d'aller chercher de la santé ailleurs, au préjudice de l'obligation dans laquelle je suis d'y vivre et d'y mourir. En y entrant, j'ai dit adieu au siècle : *Hæc requies mea in sæculum sæculi;* je n'ai garde d'entamer en rien une disposition qui m'est si importante et si nécessaire, et de donner à nos Frères un exemple aussi préjudiciable que celui-là. »

Son évêque lui fit les mêmes instances, l'assurant qu'il serait dans sa maison de campagne comme à la Trappe, dans la même solitude, le même silence, la même simplicité, sans autres visites que la sienne;

(1) Il y était déjà venu avec Bossuet, comme nous l'avons vu.

(2) « Il revint à Paris, s'enferma dans sa cellule, et y vécut en trappiste durant six années, dans la prière et la mortification. » (*Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire,* t. II, manuscrit, nº 277, Biblioth. Impér.)

(3) Nous avons suivi ici le *Manuscrit de Septfons*, de préférence à D. Le Nain, t. I, p. 193.

mais il ne gagna pas davantage, et, quoique le prélat s'offensât de ce refus et lui en témoignât sa peine d'une manière assez vive, il demeura ferme dans sa résolution (1).

Cependant, il se sentit mieux au commencement de l'été, et, le 27 juin, il écrivait à sa sœur de l'Annonciade : « Je vous suis bien obligé, ma chère sœur, de ce que vous pensez à moi et à ma santé : elle revient peu à peu. Il me reste encore beaucoup de faiblesse. Les chaleurs qui commencent peuvent achever le reste, si c'est la volonté de Dieu (2). »

Dans la maladie comme dans la santé, dans la joie comme dans les larmes, sa maison était toujours l'objet de tous ses projets et de toutes ses pensées. Peu content du bien qu'il y avait déjà fait, il songea à l'augmenter, et crut devoir, en prévision de l'avenir, aviser aux moyens d'en assurer la persévérance. « Si jamais l'abbaye de la Trappe retourne en commende, se disait-il à lui-même, que fera, ici, l'abbé commendataire? Où logera-t-il? Viendra-t-il s'établir dans les lieux réguliers pour troubler les religieux dans leurs exercices, et les tirer de cet esprit de solitude et de silence que je leur ai procuré avec tant de sollicitude, et que je leur ai sans cesse recommandé? » Pour obvier à un inconvénient si grave à ses yeux, il lui vint en pensée de bâtir dans la première cour, loin de l'enceinte régulière, un logis destiné à cet abbé.

Ce dessein obtint sans peine l'approbation de Sa Majesté, et bientôt la construction fut achevée. « Rien n'y manque pour la commodité et l'agrément, écrivait quelqu'un; c'est un corps de bâtiment à plusieurs étages : les salles du rez-de-chaussée sont garnies de boiseries, avec panneaux à moulures et à sculptures d'un bon goût, quoique très simple. Les fenêtres sont à doubles vitres, une en dehors à fleur de la muraille, et l'autre, en dedans, à la distance d'un pied environ, pour amortir l'ardeur des rayons du soleil, sans nuire à la clarté de la lumière. Dans le jardin attenant, on trouve des arbres fruitiers, des plantes, des bosquets pour la fraîcheur; enfin, une pièce d'eau courante, après avoir servi un moulin, vient encore ajouter aux charmes de cette agréable habitation. L'abbé commendataire aurait pu y vivre à son aise, en honnête bourgeois, avec ses amis ou sa famille, sans être vu des religieux et sans les voir, n'ayant aucune fenêtre qui donnât sur le monastère (3). »

Cette construction, de pure prévoyance, fit naître à notre abbé la pensée d'une réparation de nécessité urgente, celle de l'église. Nonobstant le soin

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 98.
(2) Collection de la Grande-Trappe; Lettres de la Mère Marie-Louise à son frère.
(3) *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 102.

qu'il y avait mis à son arrivée, le premier travail, fait à la hâte, avait besoin d'être repris en sous-œuvre. On y apporta tant de diligence et d'activité, qu'en quatre mois l'église, du haut en bas, parut comme rebâtie à neuf. Dieu manifesta qu'il avait pour agréable cette entreprise, par la protection dont il couvrit plusieurs ouvriers exposés à un danger manifeste de perdre la vie. Une pierre, détachée de la voûte, tomba au milieu de quatre d'entre eux, et ne fit que toucher le chapeau de l'un et en effleurer un autre à l'épaule sans aucune contusion. Un arceau, qu'on avait oublié d'étayer, se soutint ainsi comme de lui-même. Un autre, qui était dans le même cas, commençait à fléchir, et l'écroulement paraissait imminent, mais les ouvriers, reprenant cœur, eurent assez de temps et de présence d'esprit pour l'empêcher (1).

L'abbé crut devoir supprimer les dalles grossières du sanctuaire, pour y substituer un parquet plus décent et moins humide que la pierre; il fit disposer trois chaires ou stalles au même lieu, pour le célébrant et ses ministres à l'office de Tierce, et des siéges pour la grand'messe. Il y ajouta, pour décoration, quatre colonnes surmontées de quatre vases de pierre: deux, pleins de fleurs, pour signifier la bonne odeur que doit répandre la piété des vrais serviteurs de Dieu, et les deux autres, plus voisins de l'autel, jetant des flammes, symbole du feu de la charité dont doivent incessamment brûler les cœurs des solitaires. Le maître-autel, construit en pierres, fut aussi agrandi, puis relevé de quatre marches, et orné de sculptures en harmonie avec le style de l'édifice; Notre-Seigneur y était représenté en croix, au milieu des douze apôtres (2).

L'abbé de Rancé avait déjà signalé sa dévotion à l'auguste Mère de Dieu, en plaçant, comme à Cîteaux, son image au frontispice du portail, afin que ce fût le premier objet qui fixât les regards, et que tout le monde comprît que Marie était spécialement honorée dans ce lieu qui portait son nom. Il voulut aussi lui donner la place la plus honorable dans l'enceinte sacrée : il supprima le tabernacle avec les figures grotesques qui l'accompagnaient, et le remplaça par une statue de la Vierge, soutenant l'enfant Jésus de la main gauche, et de la droite le saint ciboire recouvert du pavillon.

Au-dessous de la Vierge, qui tenait le saint sacrement suspendu, on lisait ce mot grec : θεοτόκω, *à la Mère de Dieu.* On ne manqua pas de

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. III, c. III, p. 195.

(2) Tous ces détails sont consignés dans le rapport que présenta au Chapitre général de Cîteaux, en 1686, l'abbé du Val-Richer, à la suite de la visite régulière qu'il avait faite à la Trappe en 1685.

crier à la nouveauté et au scandale. On allait jusqu'à dire que le plus auguste de nos sacrements était traité, à la Trappe, avec dérision.

Cependant rien n'était plus ancien, et dans l'Église et dans l'Ordre de Cîteaux. Ce n'était guère qu'au XVe siècle qu'on avait introduit l'usage des tabernacles sur les autels. Précédemment, on gardait la sainte hostie par suspension : ici, on la conservait dans une custode d'argent, en forme de colombe attachée à un arbre doré dominant le milieu du gradin de l'autel; là, à une houlette placée dans le même endroit; plus loin, dans un linge blanc de fin lin, comme dans un linceul. Le cordon, roulant sur des poulies, bien chaussé dans un tuyau, aboutissait à un coffret dont le sacriste avait la clé. On descendait, par ce moyen, le Saint-Sacrement au moment de la communion : alors le prêtre, étendant la main, le recevait avec le plus profond respect. Jésus-Christ semblait venir encore du Ciel sur la terre, comme au jour de l'Incarnation, pour habiter parmi les hommes (1).

L'idée de l'abbé de Rancé n'était pas neuve; mais, pour dissiper les scrupules des simples et pour prévenir les sottes questions des curieux, il composa et fit graver au bas deux distiques latins :

Si quæras Natum cur Matris dextera gestat,
Sola fuit tanto munere digna Parens.
Non poterat fungi majori munere Mater,
Nec poterat major dextera ferre Deum.

De l'intérieur de l'église, l'abbé de Rancé passa à l'extérieur, et fit réparer le clocher qui s'en allait en ruine. Deux Frères convers remplacèrent les ouvriers ordinaires qui n'osèrent monter jusqu'au sommet de la flèche. Munis de la bénédiction de leur abbé, et puissamment soutenus par leur confiance en Dieu, ils entreprirent hardiment cette périlleuse ascension. C'était chose merveilleuse de les voir comme suspendus en l'air, n'ayant d'autre soutien que des échelles de corde attachées à l'aiguille, sans que les coups de vent et les violentes secousses fussent capables de les intimider. Quand un office sonnait, ils se mettaient à genoux sur ces échelles flottantes et psalmodiaient de mémoire, avec autant d'assurance et de dévotion que s'ils eussent été dans leurs stalles.

Ce fut un de ces convers qui, sur un signe de l'abbé, s'élança comme d'un bond, enleva le coq et la croix, et les descendit, l'un après l'autre, sur ses épaules, au grand étonnement des ouvriers laïques. On ne man-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 106.

quait pas de dire chaque jour la messe pour ces bons Frères, tant que dura le danger (1).

C'est à la même époque que furent aussi bâties deux chapelles pour la commodité des religieux prêtres : l'une en l'honneur de saint Jean-Climaque, et l'autre en l'honneur de sainte Marie-Égyptienne.

On voyait saint Jean-Climaque dans les antres inaccessibles, où il se retirait, loin de ses Frères, pour pleurer et gémir à son aise. L'abbé de Rancé y ajouta cinq distiques latins, dont voici la traduction :

« Pourquoi, ô bienheureux solitaire! pourquoi, fuyant la lumière, t'ensevelir tout vivant au fond des rochers? Pourquoi gémir ainsi et remplir les airs de si effroyables plaintes? Pourquoi mouiller ton visage de pleurs continuels? Est-ce qu'un impitoyable bourreau t'arrache les yeux, te découpe les membres avec le fer ou les brûle avec le feu? O fasse le Ciel qu'un feu sacré nous brûle tous ainsi, et amollisse nos cœurs de pierre! Que nous apprend, en effet, le désert, sinon à meurtrir nos poitrines, à briser nos âmes, à arroser notre visage de nos larmes (2)? »

Le sujet de l'autre tableau était sainte Marie-Égyptienne recevant, à ses derniers moments, la communion des mains de saint Zozime; voici le sens des vers latins qui l'accompagnaient :

« Que tant de pleurs, que tant de profonds et douloureux gémissements cessent, enfin! Que les antres ne retentissent plus de tes soupirs! Pourquoi habiter davantage les forêts avec les dragons? Dieu lui-même t'appelle vers les demeures éternelles. Ne le vois-tu pas qui se hâte de venir rompre les liens de ton corps? ouvre-lui ton cœur avec joie. Pars, maintenant; pars heureuse, après avoir reçu le gage de la paix! et va avec Dieu te reposer en Dieu. Gémissante colombe, lavée dans le sang de l'Agneau, nourrie de sa chair divine, prends ton essor vers les cieux!

(1) Le Nain, t. I, p. 195; — *Manuscrit de Septfons,* cah. IX, p. 108.

(2) Sancto Joanni qui cognominatus est Climacus:

EPIGRAMMA.

Quid tandem, o felix! inviso lumine, vivum
    Rupibus in mediis te sepelire juvat?
Unde gemis, tantisque reples rugitibus auras,
    Aut cur assiduis fletibus ora mades?
Numquid et effodit tibi lumina tortor acerbus,
    Aut cædit ferro membra, vel igne cremat?
Sic nos o utinam! totos sacer ignis adurat,
    Nostra vel ad lacrymas saxea corda movens.
Ecquid enim deserta docent, nisi tundere pectus,
    Fletibus et scisso corde rigare genas?

Impatiente de cette vie, brise tes chaînes; voici venir au devant de toi la pieuse troupe des saints et les chœurs des anges (1)! »

On a prétendu trouver dans ces deux tableaux des allusions aux liaisons de l'abbé de Rancé dans le monde (2); cependant il est évident qu'il n'a voulu que représenter la vie et la mort des saints solitaires, leur dure pénitence sur la terre, leur bonheur dans le Ciel. C'est la traduction, par le pinceau, de ces paroles de l'Évangile : *Ils sèment dans les larmes, ils moissonneront dans la joie.*

Tout ce que l'abbé de Rancé faisait pour son monastère, montrait assez combien il espérait que la Providence le soutiendrait. Trois ans auparavant, voyant que le cidre incommodait un certain nombre de religieux qui n'y étaient point accoutumés, et que cette boisson manquait en quelques années, dans la crainte qu'on eût la pensée de revenir au vin qu'il avait retranché, il préféra la bière, et fit construire une brasserie.

Tout le monde, cependant, ne partageait pas sa confiance sur la durée de la réforme de son monastère; on voulait lui inspirer des craintes à ce sujet, et voici ce qu'il répondit :

« On se met en peine si la Trappe durera ou ne durera pas : Dieu seul sait ce qui en doit être. Il n'y a point de prophète, dans notre temps, qui pénètre dans l'avenir; mais il y a une infinité de gens qui se préviennent et qui décident témérairement des choses futures. Notre destinée est dans la main de Dieu, et j'ose dire que la Trappe est son œuvre; et si je ne le croyais pas, je n'y demeurerais pas un instant. Elle aura toute la durée qu'elle doit avoir selon ses déterminations éternelles. Si on s'était conduit dans les âges supérieurs par cette considération : qu'il n'y a rien qui ne change et qui ne soit sujet à la décadence, on se serait tenu dans l'inaction, et le champ de Jésus-Christ serait un désert sec et stérile, privé de

(1) Sanctæ Mariæ Pœnitenti :

EPIGRAMMA.

Jam tantæ cessent lacrymæ gemitusque profundi :
Amplius haud resonent fletibus antra tuis!
Quid tibi cum sylvis sociisque draconibus ultra?
Sedes ad superas te Deus ipse vocat.
Nonne vides? venit accelerans tibi solvere nexus
Corporis. Hunc sacro suscipe læta sinu.
I nunc, i felix! accepto pignore pacis,
Teque, Deum gestans, redde quieta Deo.
Ecce, columba gemens, sponsi jam sanguine lota,
Impinguata Deo nunc pete summa volans :
Hujus et impatiens lucis, tua vincula rumpe;
Te pia turba manent angelicique chori.

Ces deux pièces de vers se trouvent dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, note 10.

(2) Chateaubriand, *Vie de Rancé*, p. 66.

tous ces grands ouvrages qui en feront l'ornement et la beauté jusqu'à la fin des siècles. Pour ce qui est de modérer la vie qu'on mène dans notre monastère, je suis convaincu que Dieu ne veut pas que j'y consente. Nous durerons autant qu'il voudra ; mais il vaut mieux finir de bonne heure, que de manquer de fidélité.

« Notre monastère a donné de l'édification à l'Église, nous ne devons pas l'ignorer : d'en changer maintenant la conduite, c'est ce qu'on ne peut faire sans un scandale public (1).

« Les hommes se tourmentent et se donnent autant de peine pour conserver leur vie à la veille de leur mort, que s'ils avaient encore plusieurs siècles à vivre ; ils en font de même de toutes les choses du monde : il n'y a rien qu'ils ne fassent pour les rendre immortelles. Cependant Dieu se moque de leur diligence, et il sait l'instant dans lequel il a résolu de toute éternité qu'elles ne soient plus. Cela n'exclut pas toutes sortes de soins, mais les inquiétudes, les prévoyances extraordinaires et trop recherchées. Faisons le mieux que nous pourrons, et laissons le reste à la Providence (2). »

L'abbé de Rancé avait raison. C'est en vain que la mer mugit et écume de rage, que les flots se ruent en grondant, que le vaisseau est agité, si le souffle de la Providence enfle ses voiles, il ne saurait faire naufrage, et rien ne l'empêchera d'arriver au port.

CHAPITRE VI

On blâme dans le monde la grande sévérité du régime de la Trappe; plusieurs prélats auraient voulu qu'on l'adoucît; l'abbé de Rancé s'y refuse absolument; on oppose les trappistes aux protestants; ceux-ci leur opposent les Labadistes (1682).

On ne cessait de publier dans le monde que le régime suivi à la Trappe était au-dessus des forces de la nature humaine; que le premier élan était

(1) « Le nom de Jésus-Christ, disait-il, sera beaucoup plus glorifié, quand on dira que des personnes qui lui étaient consacrées, ont mieux aimé abréger leurs jours dans les travaux et les pratiques de la pénitence, que de donner lieu qu'on puisse leur reprocher, sous prétexte de les prolonger de quelques moments, d'avoir abandonné l'austérité qu'ils avaient embrassée. »

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. I, l. III, p. 196 et 197.

factice, et qu'il serait suivi d'un relâchement d'autant plus grand, que les austérités auraient été plus excessives. C'est ce qu'on avait dit de Cîteaux et de Clairvaux aux jours de leur ferveur primitive (1). Ces bruits revinrent à l'abbé de Rancé; il crut devoir s'en ouvrir à l'un des plus grands prélats du royaume (probablement Bossuet), qui connaissait mieux que personne tout ce qui se faisait à la Trappe, et il lui disait (2) :

« Quoique nous ne soyons plus du monde, et que nous l'ayons quitté pour trouver quelque chose de plus relevé, je veux dire le repos de la solitude, il ne laisse pas de penser à nous, et de faire des efforts pour nous ravir ce qu'il ne peut nous donner. Nous sommes toujours en butte à bien des gens de tout état et de toute condition. Ils nous imposent ce qui leur plaît pour nous rendre odieux aux hommes, et nous en attirer l'envie (3). Jusqu'ici, Monseigneur, nous n'avons pas fait grand cas de ce qu'on a pu dire; nous vivons à notre ordinaire, et le grand nombre de nos frères que Dieu a appelés à lui n'a point affaibli le sentiment de ceux qu'ils nous a laissés; au contraire, Notre-Seigneur a accompagné leur mort de tant de bénédictions, que chacun espère de sa miséricorde un traitement semblable; il n'y en a point aussi qui ne désire et n'envisage avec plaisir la fin de sa vie. Ainsi, de toutes les pensées, celle qui nous vient le moins est de modérer en rien du monde le peu d'austérités que nous avons pratiquées jusqu'à présent, et dans la persuasion où nous sommes que les extrémités approchent, nous sommes bien plus prêts de resserrer nos voies que de les élargir (4). »

Le prélat que l'on consultait avait lu l'histoire de l'Église; il connaissait à fond l'esprit primitif des institutions monastiques, il savait que la mission du moine était de donner au monde de grandes prières et de grands exemples, il ne pouvait ni ne devait lui conseiller de mollir. Il lui répondit donc le 3 janvier : « Monsieur, il est malaisé de savoir ce que Dieu veut faire de votre maison après vous, je crois même qu'il n'est pas bon d'y penser; vous êtes comme ces premiers chrétiens dont parle Tertullien : *Abdicatione voluptatum, erudiebantur ad obstinationem moriendi.* J'en ai parlé l'année dernière avec M. d'Aleth (5), qui est d'avis qu'on ne peut

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, c. IV. p. 200.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 121 (notes).

(3) « Mais, ajoutait-il, comme nous n'avons nul dessein de leur plaire, et que Dieu a déclaré qu'il réduirait en poussière ceux qui cherchent leur approbation, en vérité. nous aimons beaucoup mieux être l'objet de leur haine que de leur estime, et je trouve qu'il est incomparablement plus facile de se sauver parmi les calomnies que parmi les louanges. »

(4) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 129.

(5) François-Alphonse de Valbel.

raisonnablement vous conseiller de diminuer vos austérités, qui sont d'une si grande édification pour toute l'Église. Je vois clairement que Dieu demande autant de force et de courage dans ses serviteurs pour défendre ses vérités par leurs exemples et par leurs paroles, que le démon inspire en nos jours d'audace à ses ministres pour les affaiblir. Qu'on est heureux de souffrir quelque chose pour la cause de Dieu ! et si nous ne pouvions nous mettre au-dessus de ce *verbum asperum,* comment serions-nous en état de mourir pour Jésus-Christ ? »

Parler à l'abbé de Rancé de la perfection monastique, c'était toucher la fibre sensible, la fibre la plus vibrante de son cœur, c'était lui tenir le seul langage qu'il comprît; il était heureux de répondre : « Il y a une infinité de choses que j'avais suspendues, sous prétexte de bienséance, et je vois que toutes ces bienséances ne servent au salut de personne. Après tout, je trouve que toutes les médisances qu'on a publiées contre nous ne nous nuisent en rien; je vois, au contraire, qu'on nous loue et qu'on nous estime plus que nous ne méritons, et que l'on ne nous blâme pas à proportion des péchés secrets dont on ne nous a pas encore blâmés; ainsi, je suis convaincu qu'il faut tellement être au-dessus de ces médisances, qu'il faut même prier nos amis de ne nous les pas dire, *et marcher devant Dieu comme si le monde était déjà réduit en cendres.* »

L'abbé de Rancé est tout entier dans ce dernier trait : c'est le sublime de l'ascétisme chrétien !

Plusieurs prélats, qui ne jugeaient de l'état monastique que par les mitigations dont ils étaient témoins, s'imaginant que l'abbé de Rancé avait pris trop haut son vol, qu'il avait dépassé les limites, et qu'il ne pourrait jamais se soutenir à cette élévation avec sa communauté, lui conseillaient des tempéraments, des concessions à la faiblesse humaine, en raison des temps et des personnes. Parmi les lettres que nous avons sous les yeux, nous n'en citerons qu'une; elle donnera une idée des autres (1).

« Je croirais, Monsieur, lui disait-on, que la qualité des aliments que vous donnez à vos religieux contribue plus que toutes choses à les rendre malades. Votre chant, votre travail, votre air humide et aquatique épuisent le corps, sans parler de la solitude, du silence, de la discipline. J'ai toujours cru qu'un demi-septier de vin servirait à soutenir l'estomac, au lieu que vos cidres l'affaiblissent et le relâchent; de même, une couple d'œufs à dîner, avec une portion de légumes, les soutiendrait et réchaufferait leurs

(1) Le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 131, l'attribue à l'évêque de Chartres, Godet des Marais, mais c'est une erreur; ce prélat n'occupa le siége de Chartres qu'en 1692.

poitrines languissantes; et, comme le repas est loin du coucher, cela ne produirait point les mauvais effets qu'on a lieu d'appréhender de ces aliments. Quand, le jour de votre saint et aux quatre bonnes fêtes de l'année, vous donneriez de petits poissons à toute votre communauté, vous ne feriez rien que l'on ne fît dans les commencements de l'établissement de votre Ordre et de celui des Chartreux; et ces petites choses, qui ne paraissent rien, et qui ne peuvent causer ni intempérance ni relâchement, seraient d'un secours merveilleux pour égayer l'esprit, ranimer le corps et encourager à marcher dans la voie de la pénitence avec plus de zèle et de ferveur qu'on n'avait fait; cette variété et cette inégalité étant absolument nécessaires pour le maintien de la santé, et presque autant pour le maintien de l'imagination que pour soutenir ceux qui sont faibles. Vous savez ce que saint Augustin et saint Grégoire en ont dit; et, comme ils le remarquent, le repos doit succéder à la lassitude, et la nourriture aux jeûnes les plus rigoureux; sans cela, le bien que vous avez fait dans votre abbaye finira avec vous, et par ces petits soulagements, vous trouveriez le moyen de le perpétuer. »

Sans doute, les intentions de ce prélat étaient bonnes, mais il se trompait en croyant que ces adoucissements contribueraient au maintien et à la conservation de la communauté de la Trappe; c'était, au contraire, le moyen le plus sûr de travailler à sa ruine, en la détournant des principes et du but de son institution. Sa prophétie ne s'est pas réalisée; le bien que l'abbé de Rancé a fait s'est perpétué jusqu'à nos jours *sans demi-septier de vin, sans couple d'œufs à dîner et sans petits poissons aux jours du saint et aux quatre bonnes fêtes de l'année, pour égayer l'esprit et ranimer le corps.* L'abbé de Rancé, bien loin d'accueillir ces conseils de la prudence humaine, répondit avec une politesse respectueuse, mais aussi avec une sainte fermeté (1) :

« J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec tous les sentiments de reconnaissance et de respect que j'ai dû, et quand je ne vous le dirais pas, je suis assuré que vous en seriez persuadé. Cependant, vous me permettrez de vous dire que si j'ajoutais à notre nourriture ce que vous me mandez, il faudrait congédier les deux tiers de nos Frères et fermer la porte à tous les pauvres; et, comme le nombre en est grand, sans compter les hôtes, nous avons estimé qu'il valait mieux rompre notre pain avec eux que de les en priver, en menant une vie plus agréable et plus commode.

« Il est vrai que la lettre tue quand elle est toute seule, ou, du moins,

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 134.

qu'elle sert peu; mais quand on essaie de l'animer et d'en prendre l'esprit, on y trouve de grands secours et de grandes utilités. J'ajouterai à cela que les deux brefs que je vous ai mandé que j'avais obtenus du Souverain Pontife, supposent l'austérité de notre vie, et que Mgr le cardinal Cibo, qui m'a fait l'honneur de m'écrire, par l'ordre et de la part du Pape, m'assure que Sa Sainteté l'approuve (1). Et pour peu que nous la modérassions, on aurait sujet de contester l'effet des grâces que l'on nous a accordées.

« Pour ce qui est de ma conduite particulière, je vous dirai, pour vous en rendre compte, qu'elle n'est point telle qu'on vous l'a figurée. Je vis avec mes religieux dans toute la charité et avec toute la tendresse que Dieu peut désirer de moi, autant qu'il m'est possible. Je suis sévère dans le Chapitre, parce que c'est le lieu dans lequel on doit reprendre les fautes; mais ma sévérité cesse là, et ne va pas plus loin (2). »

D'autres prélats lui écrivirent dans le même sens; comme ils comprenaient de quelle importance était l'Institut de la Trappe pour l'Église de France, ils auraient voulu qu'on en diminuât les rigueurs, afin de le rendre accessible à un plus grand nombre et d'en assurer la durée. Ces prélats avaient dans leurs diocèses des monastères mitigés qui étaient devenus déserts; ils auraient dû, hélas! comprendre où menaient les mitigations. Quelque respect qu'eût l'abbé de Rancé pour l'éminente dignité et les vertus de ceux qui lui donnaient ces charitables conseils, il ne crut cependant pas pouvoir les suivre. Une voix secrète lui disait de marcher en avant sans s'arrêter. « Nous sommes, disait-il, les enfants de Cîteaux; c'est un devoir pour nous de ressembler à nos pères; nous en sommes encore si loin, qu'on pourrait à bon droit nous appeler des lâches et des dégénérés. Au lieu de descendre, il faut monter, monter jusqu'à ce que nous soyons arrivés à saint Etienne et à saint Bernard; il vaut mieux périr que faiblir (3)! »

On fit intervenir quelques-uns de ses plus intimes amis, comme devant avoir plus d'empire sur lui; c'étaient les évêques de Grenoble, Mgr le Camus; de Tournai, Mgr de Choiseul; de Chartres, Mgr de Neuville de Villeroi, et d'autres encore. Tous lui conseillaient des mitigations pour la conservation de son œuvre. Dans les réponses qu'il leur fit et que nous avons sous les yeux, l'ami disparaît; il ne reste plus que le cénobite, que le moine

(1) Que l'on se rappelle la lettre du cardinal Cibo.
(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe,* t. II, l. IV, c. IX, p. 96.
(3) Toutes ces lettres sont citées intégralement dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 134, 135 et 136; — Le Nain, t. I, l. III, c. IV, p. 201 et suiv.

pieux et fervent qui combat avec beaucoup plus de courage et d'ardeur, pour défendre son cilice, sa haire et ses racines, que les rois pour défendre leur pourpre, leur sceptre et leur couronne.

Il disait à un de ces prélats, à la fin de sa lettre : « Je ne puis comprendre *qu'on affaiblisse une Observance, dans l'intention de la faire durer davantage.* Je ne saurais goûter qu'on altère un bien qu'on croit être l'effet du doigt de Dieu sous des pensées de l'éterniser, et qu'on se fasse des maux certains pour en prévenir d'imaginaires. Enfin, mon cœur ne me dit rien, sinon ces paroles des Machabées : *Moriamur in simplicitate nostra !* »

L'abbé de Rancé avait raison de ne pas vouloir descendre des hauteurs où il s'était placé; il sentait le besoin, pour lui et pour l'Église, d'y rester toujours. Nous allons le voir par ce qui suit.

Tous ceux qui ont lu l'histoire d'Angleterre se rappellent la prétendue conspiration papiste qui fit tant de bruit en 1678 (1). On accusa juridiquement les catholiques anglais d'avoir conspiré contre la vie du roi Charles II et de ses sujets protestants, de concert avec le Pape, les Jésuites, les Français, les Espagnols, pour établir, par cet attentat, la seule religion catholique dans les trois royaumes (2), fable absurde s'il en fut jamais.

Titus Oatès, auteur de cette infâme délation, était un homme décrié, réduit à la dernière misère. Accusé de divers crimes dans sa jeunesse, il s'était fait catholique et avait vécu quelque temps chez les Jésuites de Saint-Omer, qui l'avaient bientôt congédié comme un sujet dangereux. Le ressentiment contribua à le rendre accusateur, et aussi l'appât du gain. Il ne se trompa point : on lui donna logement à Whitehall, avec une pension de douze cents livres sterling. Il y eut bientôt beaucoup de faux témoins; car les imposteurs ne manquent point lorsqu'on paie ainsi l'imposture.

Ce fut pour autoriser cette affreuse et ridicule invention que le ministre Jurieu publia son libelle : *De la Politique du clergé de France* (3). Arnauld y répondit par son fameux ouvrage : *De l'Apologie pour les catholiques contre les faussetés et les calomnies d'un livre intitulé : La Politique du clergé* (4). Dans la seconde partie, voulant prouver que le véritable esprit monastique

(1) L'abbé Millot, *Hist. d'Angleterre*, t. III, p. 150.

(2) *Dict. hist.*, art. Oatès, t. VI, p. 414.

(3) On sait que la haine de Jurieu contre le catholicisme allait jusqu'à la fureur, jusqu'au délire.

(4) Ce livre parut en 1682, à Liége, veuve Bronkart, 2 vol. in-12. (Voir une lettre de Nicole à Arnauld, t. II des *Lettres de Nicole*, p. 78.)

des premiers siècles se retrouvait encore dans l'Église romaine, que la séve des antiques et austères vertus du christianisme y circulait toujours, il ne pouvait manquer de citer longuement et avec éloge la Réforme de l'abbé de Rancé, comme une des preuves les plus frappantes et les plus irrécusables de ce qu'il avançait. Il en avait été témoin, et il ne disait rien qu'il n'eût vu par lui-même. Voici le tableau qu'il en trace :

« Ce qui se passe, à nos yeux, dans le monastère de la Trappe, est une des choses du monde qui fait le plus sentir Dieu et la puissance de sa grâce sur le cœur de l'homme pour y former des vertus si fort au-dessus de tout ce que la philosophie humaine a pu concevoir, qu'on est obligé de reconnaître, pour peu qu'on soit raisonnable, que le modèle et le principe s'en doit trouver ailleurs que dans la nature. On y voit des hommes que l'esprit de Dieu a ramassés de divers pays et de divers états, de diverses conditions, qui sont tellement morts au monde, depuis qu'ils se sont enterrés dans cette sainte solitude, qu'ils ne savent absolument rien de tout ce qui s'y passe, non pas même dans leur propre famille, parce qu'ils ne veulent plus savoir que Jésus, et Jésus crucifié, et ne plus vivre que pour être crucifiés avec lui; qui, hors ce qu'ils ont à dire à leur supérieur pour lui représenter l'état de leur conscience, semblent avoir perdu l'usage de la voix pour la conversation avec les hommes, et n'en avoir plus que pour chanter les louanges de Dieu avec une ferveur d'ange; qui, menant une vie si pauvre et si mortifiée, si austère, si laborieuse, qu'il semblerait qu'ils en dussent être accablés, bien loin d'en avoir quelque peine et quelque chagrin, paraissent et sont si contents, et jouissent d'une telle paix, qu'il faut bien qu'ils goûtent d'autres plaisirs plus spirituels et plus divins, qui les fassent renoncer de si bon cœur à tous ceux des sens et de la nature.

« Et, enfin, dans l'abattement des plus longues et des plus douloureuses maladies, ils conservent toujours la même vigueur d'esprit, Dieu fortifiant tellement en eux, par sa grâce, l'homme intérieur, pendant que l'extérieur se détruit, que plusieurs, sentant leur fin s'approcher, se traînent ou se font porter dans l'église, avec un courage merveilleux, pour y recevoir les derniers sacrements; et, joignant la plus profonde humilité, dans la vue de leur misère, à la plus grande confiance en la miséricorde de Dieu, ne se trouvent dignes que de mourir sur la cendre, comme des pécheurs, lorsque la joie d'aller à Dieu leur fait dire avec David : *Je marcherai, sans rien craindre, au milieu des ombres de la mort, parce que vous êtes avec moi* (1).

(1) *Apologie*, etc., IIe partie, ch. XVIII.

« Je n'exagère rien, j'en dis plutôt moins que trop; ceux qui en douteraient peuvent s'en informer sans beaucoup de peine. »

Déjà, depuis plusieurs années, l'abbé de Rancé avait rompu avec Arnauld, et c'était à la vérité seule que ce dernier rendait un aussi magnifique témoignage.

Ce fut de ce moment que l'on commença à opposer la Trappe aux protestants. Ils en appelaient aux origines; or, la vie ascétique des Pères du désert avait été une des plus grandes merveilles du christianisme primitif, et on la retrouvait dans la Réforme de l'abbé de Rancé : donc le catholicisme, qui l'avait enfantée, était la véritable Église; donc cette Église n'était pas si vieillie ni si dégénérée qu'on le prétendait, puisqu'elle portait encore les fruits de sa jeunesse.

Ce livre de M. Arnauld mit Jurieu en fureur; il y répondit, un peu plus tard, par un livre rempli d'invectives et de calomnies. Il soutenait, au sujet des religieux trappistes, que si le protestantisme voulait se faire des saints, comme le catholicisme, il en aurait bientôt plus que lui (1). « Nous pourrions, disait-il, nous faire honneur de nos Labadistes et de plusieurs autres sociétés mortifiées, comme l'Église de Rome se fait honneur du monastère de la Trappe (2). Si nous voulions nous faire des saints du caractère des dévots de l'Église romaine, nous en aurions plus qu'elle. »

Mais qu'étaient donc ces Labadistes? une secte de protestants, ainsi appelée de Labadie, religieux catholique défroqué. Chassé successivement de trois diocèses, il s'était fait calviniste à Montauban, en 1650, où, pendant huit ans, il séduisit les uns par l'esprit et les autres par la chair. Forcé de se réfugier à Genève et de là à Middelbourg, il avait enfin été déposé dans le synode de Dordrecht pour ses mœurs et son étrange doctrine. Ce dévot hypocrite, qui se disait un autre saint Jean dans le désert, eut ses disciples, qui prirent le nom de Labadistes, vivant à part, se distinguant par un extérieur mortifié, un certain éloignement pour le monde, une misanthropie religieuse (3).

(1) « Il serait aisé de prouver, disait-il, qu'en Angleterre on trouvera plus de milliers de personnes qui vivent dans la haute dévotion, qu'il n'y en a de centaines dans les pays où le papisme règne. Nous ferions aussi un gros catalogue de saints si nous voulions le composer de tous les honnêtes gens, reconnus pour tels, qui ont été de notre parti. Nous y mettrions Elisabeth, reine d'Angleterre, qui vaut bien Isabelle, souveraine des Pays-Bas; nous y mettrions l'amiral de Coligny, son gendre Teligny, les princes d'Orange, feue madame de Turenne et madame de la Force, sa mère, etc. » — Tels étaient les saints du protestantisme!

(2) *L'Esprit de M. Arnauld*, IIe partie, t. II, p. 382. A Deventer, chez les héritiers Jean Colombius, 1684. (Biblioth. de Dijon, 1468; rare.)

(3) *Dict. hist.*, art. Labadie, t. V, p. 107.

Ce qu'il y a ici de plus curieux, c'est que ce fut un protestant, le fameux Bayle (1), qui répondit à Jurieu : que, quand même les Labadistes auraient été ce qu'ils n'étaient pas, les protestants ne pouvaient s'en glorifier comme les catholiques se glorifiaient du monastère de la Trappe; que c'étaient des schismatiques dans toutes les formes, ne reconnaissant la juridiction d'aucun consistoire ni d'aucun synode, séquestrés de la communion des églises réformées, qu'ils trouvaient trop mondaines pour communiquer avec elles ; au lieu que les religieux de la Trappe, unis au centre commun de la catholicité, étaient enfants de l'Église romaine, et vivaient de sa vie.

Les Labadistes, d'ailleurs, étaient bien loin de l'austérité des Trappistes : ils se mariaient, ils s'habillaient comme les autres hommes, mangeaient selon leur appétit et leur goût, et, en somme, ne traitaient pas trop rudement leur chair.

« Gardons-nous, ajoutait Bayle, de confondre avec les saints les honnêtes gens, dont la vertu monte un peu plus haut que la vertu ordinaire. Pour être saint comme à la Trappe, il ne faut pas seulement une piété sincère, une vertu plus ou moins solide, mais des triomphes extraordinaires remportés sur les passions que la nature semble autoriser le plus, une abnégation évangélique qui rompt presque tous les liens de la nature, le renoncement aux plaisirs permis, un combat continuel avec le corps par des jeûnes et des macérations qui paraissent insupportables (2). »

Ainsi, les protestants n'avaient que Labadie à opposer à l'abbé de Rancé, les Labadistes aux Trappistes : cette comparaison révélait toute leur pauvreté; au lieu de les relever devant le monde, elle les écrasait. En quoi consistaient donc ces grandes pénitences de la Trappe dont on parlait tant? C'est ce que nous allons voir dans les chapitres suivants.

(1) Bayle, *Œuvres diverses*, t. III, Réponse aux questions d'un Provincial, c. xv, p. 1049.
(2) *Ibid.*, p. 1047.

CHAPITRE VII

De la solitude monastique dans la Réforme de l'abbé de Rancé.

Le moine est un homme d'une organisation à part, que le bruit du monde fatigue, que la société ennuie, et qui, pour ne pas être à charge à lui-même et insupportable aux autres, va demander aux forêts et aux vallons silencieux un abri tranquille sous quelque rocher sauvage.....

« N'est pas athée, n'est pas incrédule qui veut, disait Napoléon, la veille de sa mort. » Or, le moine est un homme qui *croit*, et qui, frappé du néant des choses de la terre, de la rapidité et de la fragilité de son existence, de la loi fatale et inexorable du tombeau, du jugement final et de l'éternité, se réfugie dans quelque désert, pour y vivre sa vie éphémère et y attendre le jour de Dieu, en priant et en méditant ces paroles terribles : *Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme* (1)! Car son âme, c'est lui-même, et que peut-il rester à celui qui l'a perdue!

Le moine, souvent, est un homme qui n'a trouvé dans le monde que des orages et des écueils, qui s'en est sauvé en marchant, marchant toujours, jusqu'à ce qu'il ait cessé de le voir et de l'entendre; comme le marin échappé au naufrage et jeté tout meurtri sur la côte, gagne la terre en courant, et ne s'arrête pour respirer et se reposer que quand, tournant ses regards en arrière, il n'aperçoit plus la mer perfide, et que, prêtant l'oreille, il n'entend plus le bruit formidable de ses vagues en fureur.....

Une bonne religieuse aidant un jour Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, à faire son examen de conscience, lui demanda si elle n'aurait pas aimé quelqu'un à la cour de son père. *Oh! non, ma Mère*, répondit-elle, *il n'y avait point de rois!* Eh bien, dans le christianisme, il se rencontre chaque jour des cœurs bien plus élevés encore, des âmes si fières de leur origine et de leur destinée, que le Christ a faites si grandes, qu'elles ne trouvent rien ici-bas qui soit digne d'elles. Elles refuseraient même des sceptres et des couronnes si on les leur offrait : il ne leur reste plus que Dieu, le désert et le Ciel; Dieu pour époux, le désert pour lit nuptial et le Ciel pour dot.

(1) Matth., XVI, 26.

Aussi, tant qu'il y aura des hommes, il y aura des solitaires. On a pu et on peut encore détruire les monastères, mais il ne sera jamais donné à personne de détruire l'état monastique.

Saint Antoine tenait pour une maxime constante, que, comme un poisson ne peut vivre étendu sur le sable du rivage, ainsi le moine au milieu du monde (1).

« O moine, écrivait saint Jérôme à Héliodore, remonte à l'étymologie de ton nom; que signifie-t-il? *être seul.* Si ton nom signifie être seul, dis-moi, que fais-tu dans la foule, *quid facis in turba qui solus es!* Comment peux-tu rester dans le monde, toi qui es plus grand que le monde, *qui major es mundo!* Quitte les demeures obscures, les habitations enfumées des villes, viens à la brillante lumière, viens à l'air pur, viens au large dans les espaces immenses (2)! »

« Il faut, dit saint Benoît, bâtir les monastères dans des lieux écartés, où l'on puisse avoir les choses nécessaires, comme de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie, des métiers (3), afin que les moines ne soient point obligés de sortir de l'enceinte claustrale, parce qu'il n'y a rien de plus préjudiciable au salut de leurs âmes : *Omnino non expedit animabus eorum.* » Les premiers cisterciens voulurent observer à la lettre la règle de Saint-Benoît; ils choisirent des vallées désertes (4) si éloignées des habitations des hommes, que le bruit du siècle ne pût y pénétrer (5).

L'abbé de Rancé, rempli de l'esprit de ces grands précédents de l'Institut monastique, s'efforça de fermer sur ses moines toutes les portes du cloître. Il voulut qu'ils fussent inaccessibles au monde, et que le monde leur fût inaccessible, et il estima que cette inaccessibilité était la première condition à remplir pour le bannir de leurs cœurs et pour leur en faire perdre le souvenir.

« Vous me demandez, s'écriait-il dans ses conférences, s'il ne vous serait pas permis de chercher dans le monde quelque divertissement honnête et quelque récréation innocente dans vos peines et vos ennuis : quoi! vous répondrai-je, avez-vous oublié que votre profession est une profession de tristesse, de larmes et de gémissements, *officium plangentis*, et que re-

(1) In sua *Reg.*, art. 6.

(2) *Epist. ad Heliodorum.*

(3) « Ut omnia necessaria, id est aqua, molendinum, hortus, pistrinum, vel artes diversæ intra monasterium exerceantur, ut non sit necessitas monachis vagandi foras, etc. » (*Reg.*, c. 66.)

(4) « Cartusii montes, valles Bernardus amabat. »

(5) « In civitatibus, in castellis aut villis nulla nostra construenda sunt cœnobia, sed in locis a conversatione hominum semotis. » (*Instit. Capit. gener. Cist.*, caput 1.)

tourner au monde pour lui demander ses joies et ses fêtes, ce serait rendre les armes, ce serait une trahison et une lâcheté !

« La maladie ne peut être pareillement un motif légitime de quitter son monastère. Que vient-on faire dans les cloîtres? Y apprendre à mourir. Or, n'est-ce pas une extravagance pitoyable qu'un homme qui s'est enfermé dans le cloître pour se préparer à la mort, le quitte aux approches de la mort (1) !

« Le religieux cistercien ne doit pas rentrer dans le monde pour y prêcher et instruire les peuples; s'il s'ingère de lui-même dans ce ministère, c'est une présomption insupportable; si on lui en fait un commandement, il ne doit obéir, en ces circonstances, qu'à une impérieuse et inévitable nécessité, et aux ordres des premiers pasteurs de l'Église (2). En tout autre cas, il répondra avec l'Épouse des Cantiques : *J'ai dépouillé ma robe mondaine, comment la reprendrai-je! j'ai lavé mes pieds, comment irai-je les salir dans la poussière* (3) ! »

L'abbé de Rancé allait plus loin, il ne croyait pas que l'appel suprême d'un père et d'une mère à l'agonie fût un motif suffisant pour obliger un religieux cistercien à quitter son cloître. « Un fils qui est libre, disait-il, doit se dévouer à ses parents et leur donner autant de marques de son amour et de sa tendresse qu'il en trouve de moyens et d'occasions. Cette obligation est indispensable, non seulement à cause du commandement de Dieu, mais parce qu'elle est conforme à la vérité éternelle, qui est toujours la même (4). Le titre de père fonde dans le fils un rapport nécessaire de reconnaissance; il lui en communique le principe en lui communiquant celui de la vie. Mais si le fils se trouve dans les engagements de la vie monastique, de la vie militaire, ou dans un emploi public, il faut qu'il cède à une obligation supérieure, et, quoiqu'il conserve pour son père le même fond de respect et de reconnaissance, il ne lui est plus donné de lui en offrir les mêmes témoignages. S'il est soldat, sous les drapeaux et en campagne, quoique sa mère, sur son lit de mort, l'appelle à grands cris pour l'embrasser une dernière fois et lui dire adieu, ses devoirs de militaire ne l'emporteront-ils pas sur ses devoirs de fils, la patrie sur la famille? Or, le moine n'est-il pas soldat, non du roi, mais de Dieu? n'a-t-il pas son drapeau, près duquel il a fait vœu de combattre jusqu'à son dernier soupir?

(1) C'est le résumé du chap. XVI *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique.*
(2) Telle a toujours été l'opinion de l'abbé de Rancé.
(3) *Cant.*, c. V, 3.
(4) Voir le livre *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. II, c. XVI (de la Retraite).

Le soldat du roi ne peut quitter son régiment pour aller voir son père mourant, et on voudrait que le soldat de Dieu le pût? C'est donc sur ce principe qu'on doit régler la difficulté présente : le précepte d'honorer les parents oblige les moines comme les autres hommes, mais ils n'ont pas les mêmes moyens de l'accomplir. Ceux qui sont contraires à leur profession leur sont interdits. Or, par leur profession, ils ont juré de ne jamais rentrer dans le monde, et de vivre et de mourir dans la solitude du cloître....

« On aurait tort, ajoutait l'abbé de Rancé, d'inférer de là que le droit naturel est détruit, et que ses obligations ont cessé; dans la vérité, elles sont toujours les mêmes, seulement les religieux n'emploient pas les moyens ordinaires pour y satisfaire. Si les parents sont malades et dans l'indigence, voici les ressources que la Providence leur a ménagées :

« La Congrégation se trouve à la place du religieux, dès le moment qu'il a fait profession, et l'obligation où il était de secourir son père est transférée à la communauté dans laquelle il s'engage. Les biens du monastère sont communs aux moines et aux pauvres; ils sont également le patrimoine des uns et des autres; il est certain que les parents, en qualité de pauvres, doivent y trouver leur subsistance préférablement aux autres pauvres. Et parce que le religieux ne doit plus avoir d'autre occupation que celle de se sanctifier dans le fond de son cloître, l'application de cette charité ne le concerne point : c'est un soin qui regarde l'abbé. L'obligation qui a cessé dans la personne du religieux au moment de sa consécration a passé, sous un autre titre, dans la personne du supérieur de la communauté, qui doit venir en aide aux parents dans leurs plus pressants besoins (1). »

Ainsi, à la Trappe, la famille naturelle était tuée : il ne restait plus qu'une famille de Dieu, dans laquelle le père et la mère de chaque religieux comptaient autant d'enfants qu'il y avait de frères de leur fils (2).

Voilà donc toutes les issues, toutes les portes qui pouvaient s'ouvrir du cloître sur le monde bien fermées, non à force de verroux et de serrures, mais par la puissance magique de l'obéissance. L'abbé de Rancé peut être tranquille, ses prisonniers volontaires ne lui échapperont pas; ils ne rentreront pas dans le monde, et le monde n'entrera pas chez eux. Il leur est défendu de recevoir du dehors ni lettres ni visites, pas même celle de leurs père et mère. Il leur citait saint Siméon Stylite, qui souffrit sa mère

(1) C'est ce qui se fait encore de nos jours dans les monastères des enfants de l'abbé de Rancé. On vient au secours des parents pauvres et infirmes.

(2) Voir la Question 22 du chap. XVI du IIe vol. *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique,* par l'abbé de Rancé.

pendant trois jours au pied de sa colonne, où elle était venue pour le voir, sans que ni les plaintes, ni les reproches qu'elle lui fit, en lui disant qu'il voulait lui donner la mort par la dureté de son cœur, comme il l'avait déjà donnée à son père, pussent ébranler sa résolution. Il leur représentait saint Fulgence, qui fut sourd aux cris perçants de sa mère, pleurant à la porte du monastère où il s'était retiré (1). Par ces exemples et une multitude d'autres, il voulait leur prouver qu'un vrai solitaire ne devait plus avoir qu'un père, celui qui est dans les cieux, et qu'une famille, celle des hommes qui accomplissaient avec lui la volonté divine.

Quelquefois des évêques, des prêtres séculiers, des laïques aussi distingués que pieux, sollicitèrent de l'abbé de Rancé la faveur de s'entretenir avec quelques-uns de ses religieux, pour s'édifier et s'instruire; il ne l'accorda jamais que malgré lui et dans des circonstances extraordinaires. Le célèbre M. Pellisson, étant un jour à la Trappe, le pria, par un petit billet, de lui envoyer quelqu'un de ses religieux pour l'entretenir lorsqu'il serait lui-même occupé; il lui répondit : « Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez convaincu du respect que j'ai pour votre personne. Il n'y a rien de possible au monde que je ne voulusse faire pour votre satisfaction; mais vous me demandez une chose que j'ai peine à vous accorder. Vous savez qu'il faut si peu de chose pour infecter le cœur des solitaires, que les moindres conversations leur réveillent bientôt les idées de ce qu'ils ont vu autrefois, et qu'ils doivent avoir oublié pour jamais, qu'en vérité, il est expédient de ne les pas exposer à de telles tentations. Néanmoins, Monsieur, si vous le voulez absolument, j'accorderai cette satisfaction à vos prières (2). »

M. Pellisson goûta si fort la sagesse de cette conduite, qu'il le pria de ne pas donner de suite à sa demande, et qu'il publia partout combien il avait été édifié de cette profonde solitude.

On n'était pas moins sévère, moins inexorable, même quand il s'agissait des plus proches parents.

Une femme fit un jour le voyage de la Trappe pour y visiter son fils, qui était convers. Après bien des instances, convaincue qu'on ne lui permettrait jamais de lui parler, elle fit demander seulement la permission de voir ce cher enfant vêtu en religieux. Le Révérend Père ne crut pas devoir refuser cette consolation à cette bonne mère, mais voici le moyen qu'il avisa : le cellerier de la maison, prévenu d'avance, commanda à ce Frère de le

(1) *De la sainteté*, etc., t. II, p. 112.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 613.

suivre, sous prétexte de lui montrer de l'ouvrage (car il était maçon), et il le mena dans la cour du dehors et le fit passer devant sa mère. Comme il marchait, à son ordinaire, la vue baissée, il ne l'aperçut point, quoiqu'il en fût assez proche; mais, elle, le vit fort bien et s'en retourna très satisfaite (1).

Une autre fois, un père vint à la Trappe dans le même but. Le Père portier lui dit que les religieux ne parlaient point aux gens du monde, pas même à leurs père et mère. Ce bon homme insista avec beaucoup de vivacité, mais ce fut inutilement. Après bien des pourparlers, l'idée lui vint, comme son fils était prêtre, de demander qu'il lui fût permis d'assister à sa messe, ce que l'abbé de Rancé lui accorda. Après la messe, le père prit garde où son fils allait faire son action de grâces, et, sans lui adresser la parole, il s'agenouilla si près de lui, qu'il ne pouvait manquer de l'apercevoir; mais il ne tourna pas seulement les yeux de ce côté pour le regarder. Cependant, ce fils avait toujours aimé et aimait encore tendrement son père; mais, ici, le religieux dominait l'enfant, la grâce maîtrisait la nature, la comprimait sans l'étouffer (2).

Lorsque l'abbé de Rancé était averti que le père ou la mère d'un de ses religieux était mort, il disait au Chapitre, sans nommer personne : « Il vient de mourir dans le monde quelqu'un à qui notre maison doit prendre intérêt, nous allons prier Dieu pour le repos de son âme; » tous aussitôt s'agenouillaient et priaient dans la douleur de leurs cœurs. Le deuil d'un seul devenait ainsi le deuil de tous. On pleurait son père autant de fois que l'on pleurait le père inconnu d'un compagnon de pénitence (3).

On nous demandera comment l'homme, fait pour la société, et porté vers elle par les plus impérieux besoins de son être, peut vivre dans une si profonde retraite; nous répondrons qu'une foule considérable d'ascètes l'ayant choisie par vocation, non seulement l'ont trouvée supportable, mais en ont fait leurs délices. Saint Jérôme avait habité la Rome des Césars, il avait vu ses spectacles et ses fêtes, il avait fréquenté ses plus belles et ses plus charmantes compagnies, il avait même bu à la coupe de ses plaisirs, et, cependant, il écrivait du fond d'une grotte de la Judée ces mémorables paroles: « O désert émaillé des fleurs du Christ, *O desertum Christi floribus vernans !* O solitude où l'on trouve les pierres précieuses dont est construite la Cité du grand Roi ! O bienheureuse retraite, toute pleine, toute

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 618.
(2) *Ibid.*
(3) L'abbé de Rancé écrivait : « Je ne dis jamais à nos frères aucune nouvelle de leurs parents morts..... Je fais prier Dieu pour eux, en disant au Chapitre qu'il est mort quelqu'un à qui notre maison doit prendre intérêt. »

parfumée de la présence de Dieu! Chacun son goût; une ville, c'est une prison, pour moi, et la solitude un paradis; *unusquisque sensu suo ducitur; mihi oppidum carcer, et solitudo paradisus est* (1). » Il y a tout un monde dans ces quelques mots.

CHAPITRE VIII

De la discipline du silence perpétuel.

Il n'eût servi de rien d'isoler le monde du cloître et le cloître du monde, si les moines eussent pu reconstituer un autre monde parmi eux. Il fallait rompre toute communication entre eux par l'observance du silence. Or, l'abbé de Rancé n'était pas l'homme des moyens termes, nous l'avons déjà dit : il jugea qu'il lui serait plus facile d'obtenir un silence perpétuel, que de faire garder certaines mesures dans les conversations. « On retient les eaux, disait-il, quelque grandes qu'elles soient, par le moyen des digues qu'on leur oppose; mais pour peu qu'elles trouvent d'ouverture, elles se font un passage, elles se débordent avec impétuosité, il n'y a plus rien qui soit capable d'en arrêter le cours (2). » Toutefois, il comprit qu'il ne serait pas possible d'imposer un joug si pesant à des gens qui ne tendraient pas, pour ainsi dire, d'eux-mêmes leurs épaules. Il s'appliqua donc à le leur faire aimer et désirer.

Ils se parlaient d'abord une fois le jour; mais ils le faisaient avec tant de précaution et d'attention sur eux-mêmes, et avec tant de scrupule, qu'ils allaient s'accuser, comme d'une très grande faute, de la moindre parole inutile qui leur échappait. L'abbé alors ne manquait pas de leur représenter combien on était malheureux de ne pouvoir parler si peu de temps sans quelque péché, et il leur donnait pour pénitence de garder le silence durant plusieurs jours : les préparant ainsi à la grande réforme qu'il méditait. Enfin, lorsque le moment lui sembla venu, il voulut frapper les derniers coups dans une des conférences au Chapitre.

Après avoir opposé la paix et le bonheur du silence aux désordres, aux

(1) Ad Rusticum Monachum et Ad Heliodorum.
(2) *De la sainteté*, etc., t. II, p. 210.

ravages et aux malheurs de la langue ; après avoir fait ressortir toute la vertu expiatoire du mutisme volontaire, il concluait ainsi : « Donc, le solitaire doit mettre des portes et des serrures à sa bouche (1). Donc, il s'assiéra dans le désert et se taira, *sedebit solitarius et tacebit* (2) ; c'est dans ce silence qu'il trouvera sa force, *in silentio erit fortitudo* (3). »

Il faisait ensuite passer successivement sous leurs yeux les cénobites d'Orient, et il leur demandait à tous leur témoignage en faveur du silence. Et les ombres austères des Antoine, des Paul, des Arsène semblaient venir, les unes après les autres, s'incliner devant lui, en signe d'assentiment (4). Il interrogeait aussi les docteurs d'Occident : saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, et tous lui répondaient avec des paroles de feu et de flamme. Il s'écriait avec saint Jean Chrysostôme : « Gardez le silence, mes Frères, comme une forte muraille ; car ce sera par lui que vous surmonterez les tentations. Gardez le silence, dans la crainte de Dieu, et vous ne recevrez aucune blessure des traits de vos ennemis : le silence est un chariot de feu qui nous enlève dans le Ciel. O silence ! perfection des solitaires, échelle mystérieuse de Jacob, voie du royaume de Jésus-Christ. O silence ! qui faites couler nos larmes, qui produisez la douceur, qui éclairez les esprits et qui opérez le discernement de nos pensées. O silence ! qui nous apprenez la science des saints, l'art divin de la prière, qui calmez nos inquiétudes, votre joug est doux et n'a rien qui ne soit aimable ; il délasse celui qui le porte, et remplit les âmes de consolations. O silence ! vous réglez les mouvements de nos yeux et de nos langues ; vous êtes la mort de la calomnie, l'ennemi de l'impudence, la mère du respect (6). »

Il ajoutait avec saint Pierre Damien : « Qu'un solitaire s'élève au-dessus de lui-même à mesure qu'il se tait ; que l'esprit de l'homme, étant renfermé dans les barrières d'un silence exact, est emporté vers Dieu par la violence de son désir ; que le feu du Saint-Esprit l'embrase, et que,

(1) Ecclés., XXVIII, 21, 22, 28.

(2) Jerem. *Lament.*, III, 28.

(3) Isaïe, XXX, 15.

(4) Cassien a dit des moines d'Egypte : « Finitis psalmis, et quotidiana congregatione absoluta, nullus eorum vel ad modicum subsistere, aut sermocinari audet cum altero. » (*Sermo* 7 ; *In Cant.*, l. II, c. XV). — D. Martene, *In Reg. S. B.*, p. 181). — Palladе (*Laus*, cap. L et LXXXV) rapporte que l'abbé Théonas garda le silence trente-cinq ans. D'autres disent que Jean, surnommé le Silencieux, le garda quarante-sept ans ; que l'abbé Agathon eut, pendant trois ans, un caillou à la bouche pour s'y accoutumer. (Voir t. I, *Mon. Eccles. græc.*, p. 377.)

(5) S. Chrys. *Op.*, t. VII, l. I, c. XVI : De Bono Silentii. — Cité dans les *Devoirs monast.*, t. II, c. XVII (du silence).

(6) *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. II, p. 210.

semblable à une source vivante, il s'enfle et remonte vers le ciel, lorsqu'il ne peut s'écouler sur la terre, ainsi que par des ruisseaux (1). »

Il leur citait ensuite la règle de Saint-Benoît, qui ordonne aux moines de s'appliquer en tous temps à observer la loi du silence, mais surtout durant les heures de la nuit, *omni tempore silentio debent studere monachi, maxime tamen nocturnis horis* (2). Il leur racontait qu'au commencement, on n'entendait rien, à Clairvaux, même au milieu du jour, que le bruit de la psalmodie, des moulins et des ateliers (3).

« En voilà assez, disait-il en finissant, pour vous affermir dans le respect et dans l'amour du silence. Soyez persuadés que la solitude n'est rien, et qu'il ne peut y avoir ni de piété solide ni de régularité véritable dans les monastères sans le silence; que c'est inutilement que vous fermerez la porte de vos cloîtres, si vous laissez vos bouches ouvertes, et que, sans cette pratique si sainte, vous ne serez pas avec moins de danger parmi vos frères, que si vous étiez parmi les gens du monde. Je souhaite donc, avec saint Pierre Damien, que le temple du Saint-Esprit s'élève toujours en vous de plus en plus, et que les vertus spirituelles, comme autant de pierres célestes, y forment et y composent, par le moyen du silence, un saint édifice, dans lequel ce divin époux, que vous aimez de toute la tendresse de vos cœurs, se puisse reposer avec plaisir comme dans son lit nuptial (4). »

Il faut avouer que de pareils discours, auxquels nous enlevons une grande partie de leur force et de leur charme, par une analyse trop rapide, étaient bien faits pour toucher et convaincre des âmes aussi bien préparées. Tous ses religieux, d'une voix unanime, lui demandèrent le silence perpétuel. Alors, profitant de ces heureuses dispositions, voici ce qu'il statua :

« Toutes les fois que la communauté sera assemblée, soit au Chapitre, soit au réfectoire, à la conférence ou ailleurs, on n'adressera la parole qu'à celui qui y préside.

« Les religieux n'auront entre eux aucune communication, ni de vive

(1) S. Dam., l. VII, *Epist. ad Agnet. imperatr.*, epist. 6.

(2) *Reg. S. Bened.*, c. 42.

(3) Guill. S. Theoder., *De Vit. S. Bern.*, l. I, c. VII : « Denique in valle illa plena hominum, omnibus laborantibus et singulis circa injuncta occupatis, media die mediæ noctis silentium a supervenientibus inveniebatur, præter laborum sonitus, vel si fratres in laudibus Dei occuparentur. »

(4) Petr. Dam., *loco supra citat.* — *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. II, p. 227. Ce livre est composé des conférences que l'abbé de Rancé faisait à ses Frères au Chapitre, comme nous le verrons plus loin.

voix, ni par billets, ni par signes. Ils en auront encore moins avec les personnes du dehors, soit ecclésiastiques, soit religieux, soit laïques.

« On ne parlera jamais après Complies, pas même à l'abbé, jusqu'au lendemain après Prime, à moins qu'une raison pressante et extraordinaire n'y oblige. »

C'était alors le temps du grand silence, du silence sacré, du silence divin de la nuit, si sévèrement prescrit par toutes les règles monastiques, et si religieusement observé à la Trappe, qu'un violent incendie, qui éclata dans la maison, ne fut pas capable de le rompre.

« Pour éviter toute occasion de pouvoir parler, est-il dit encore, jamais deux religieux ne seront seuls, proches l'un de l'autre, sans nécessité; si on en trouve, on considérera cette faute comme la rupture du silence (1). »

A dater de ce jour, de cet instant, les entretiens des religieux entre eux ont cessé : le monastère ne sera plus qu'un grand sanctuaire, sur lequel règnera le silence du désert.

Nul homme, fût-il empereur ou roi, n'était capable, humainement parlant, de faire autour d'un autre homme une aussi effroyable solitude. Il fallait que le moine se la fît à lui-même, par devoir et avec l'aide de cette grâce divine qui prend la nature corps à corps, l'étouffe et la met par terre. Ce silence sera observé en tout et partout, en dépit du monde et du démon. Les étrangers viendront au monastère, ils se trouveront en face des religieux : ceux-ci, privés de toute conversation dans l'intérieur du cloître, aiguillonnés par cette privation même, devaient ressentir vivement le besoin d'échanger quelques mots; cela leur eût été souvent très facile; la tentation était très séduisante, mais ils n'y succombèrent jamais ou presque jamais.

Un marchand s'était égaré le soir dans les bois de la Trappe, lorsque le son d'une cloche vint lui annoncer qu'il y avait un monastère dans le voisinage. Il se dirigea de ce côté, et alla frapper à la porte, demandant l'hospitalité. Elle lui fut accordée avec le plus charitable empressement. Le Frère portier, après s'être prosterné devant lui, selon la règle de Saint-Benoît, le conduisit au réfectoire, où les Frères hôteliers le servirent à table avec beaucoup de respect et de politesse, sans, toutefois, proférer une seule parole; car, c'était le temps du grand silence dont nous avons parlé. Le lendemain, à son réveil, songeant à cette réception si cordiale, à ce silence solennel, à cette vie des anges sur la terre, il rentra sérieusement en lui-même, et crut que Dieu n'avait permis qu'il s'égarât dans

(1) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 58, 59 et 60.

les forêts voisines, que pour le conduire heureusement à ce port de salut. Il sollicita donc son admission avec instance, et vécut trente ans dans la maison, avec une ferveur admirable, sous le nom de Frère Mathurin (1).

C'est ainsi que les hôtes étaient reçus à la Trappe, comme nous le voyons par le récit d'un voyageur qui y fut accueilli à cette époque :

« On me fit descendre, dit-il, dans une salle fort propre, où je trouvai la collation qu'on m'y avait préparée. Cette collation consistait en deux plats, l'un de pommes et l'autre de poires, avec un autre plat d'amandes et un morceau de pain bis que je ne pouvais avaler, parce qu'il s'allongeait sous la dent comme du cuir. Il y avait à côté de moi un petit homme roux, un Frère hôtelier, qui me servait à boire d'une bouteille de cidre, la tête découverte et avec une posture humble et modeste. Il se nommait Frère Chanvier, à ce qu'on m'a dit; car je n'ai pu tirer une parole de lui dans tout le temps que j'ai été là, quoiqu'il ne m'ait presque point quitté, ayant même voulu être le soir dans ma chambre pour me déchausser, quelque résistance que je fisse, et pour mettre la couverture sur moi lorsque je fus couché. Quand il me voulait faire boire, il portait la main à sa bouche en riant; et, s'il me voulait faire chauffer, il me montrait ses mains qu'il frottait en s'approchant du feu (2). »

L'étranger eût-il été un prince du monde, et même un prince de l'Église, que les religieux, fidèles à leur consigne, n'auraient pas répondu à ses questions. L'évêque de Séez, étant un jour à la Trappe, écrivait dans le cabinet où l'abbé recevait ordinairement ses Frères. L'un d'eux, Frère Palémon des Arcis, vint frapper à la porte, et, ayant entendu qu'on lui donnait la permission d'entrer, il ouvrit, croyant trouver son supérieur; mais, s'étant aperçu de sa méprise, il se retira confus, sans qu'il fût possible au prélat d'avoir de lui un seul mot.

Ils observaient ce silence avec une rigidité également inflexible dans les travaux des champs ou de la maison.

On avait appelé dans le monastère un vannier pour apprendre aux Frères à faire des paniers. Durant trois mois qu'il y passa, il ne put jamais leur faire dire un mot, de quelque manière qu'il s'y prît. Ce qui ne les empêcha pas de profiter de ses leçons (3).

En lisant le trait suivant, on se croirait en Orient, dans les déserts de Scété ou de Nitrie.

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 612.
(2) *Relat. d'un voyage fait à la Trappe vers l'an* 1686, in-18, à la fin.
(3) De pareils traits étaient ordinaires à la Trappe; nous pourrions en citer beaucoup plus.

Deux maçons, qui avaient leurs fils à la Trappe, travaillèrent pendant quinze jours avec eux sans pouvoir leur faire rompre le silence; seulement, ces bons Frères, qui entendaient leurs pères parler entre eux, levaient les yeux au Ciel dans un doux sentiment de joie, quand ils disaient quelque chose d'édifiant; ils reprenaient leur air grave et sérieux si le discours tombait sur des bagatelles. Une pareille leçon toucha fort ces braves gens, qui protestèrent au Révérend Père abbé que, sans les engagements qui les retenaient dans le siècle, ils auraient voulu vivre et mourir dans ces lieux (1).

Il fallait que l'abbé de Rancé fût bien sûr de ces deux Frères convers pour les mettre en regard de leurs pères pendant quinze jours, avec la défense absolue de leur parler; et il en fut obéi. Quel était donc cet homme qui semblait commander à la nature, comme Dieu à la mer, en lui disant : Tu viendras jusque-là, tu n'iras pas plus loin?... Il l'avait annoncé dans son *Traité des Devoirs monastiques :* « Alors la nature, disait-il, n'ayant plus ni moyens ni espérance de se satisfaire, s'arrêtera (2). »

Les moines de la Trappe se seraient fait un scrupule de jeter un cri dans les plus pressants dangers, même en face de la mort. Un convers travaillait au dehors : en revenant, il rencontra sur son chemin le taureau de la vacherie du monastère, qui se jeta furieux sur lui, le renversa d'un violent coup de tête, et s'en joua avec ses cornes. Dans son trouble et sa frayeur, il se mit à crier; mais il ne manqua pas, au prochain Chapitre, de s'en accuser comme d'une grave infidélité (3). — Un autre allait périr étouffé, sans dire mot, si ses compagnons, témoins du danger imminent qu'il courait, ne se fussent hâtés de le dégager d'une grosse pierre qui était venue sur lui pendant qu'on la montait d'une carrière, et le tenait serré contre les parois et à demi suffoqué. Il allait périr sans dire un mot, sans pousser un cri, pour ne pas rompre la loi sacrée du silence (4).

Les moines croyaient que le silence était un de leurs plus rigoureux devoirs. Or, c'est toujours un beau et grand spectacle qu'un homme qui accomplit son devoir au prix des plus douloureux sacrifices, et même au péril de sa vie. Si les gens du monde lisaient ces faits dans une histoire d'Athènes ou de Sparte, ils n'auraient pas assez d'admiration à leur prodiguer; mais ils se sont passés dans un monastère, sous le froc et le capuce, alors ce n'est plus, pour beaucoup d'entre eux, que de la stupidité et du fanatisme.

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 611.
(2) *De la Sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. II, p. 206.
(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 611.
(4) Id., *ibid.*

L'abbé de Rancé avait bien compris toute l'importance du silence au point de vue cénobitique. « Hélas! répétait-il souvent à ses Frères, s'il y a quelque bien dans ce monastère par la grâce de Jésus-Christ, vous et moi nous en sommes redevables au silence..... Tout le monde convient que la piété et le bon ordre se conserveront ici tant qu'on y observera le silence, et qu'aussitôt qu'on s'en éloignera, cette maison tombera dans le déréglement comme tant d'autres, et l'Église perdra l'édification qu'elle en recevait, et le monde la bonne odeur qu'il y trouvait. »

Aussi, les infractions à la loi du silence étaient-elles toujours sévèrement punies. Nous n'en citerons qu'un exemple : Pendant que l'on fauchait les foins, on donna une clé du jardin à un convers pour l'ouvrir à ceux qui travaillaient à la prairie. Comme on frappait à chaque instant, et qu'il était obligé de quitter son ouvrage pour aller ouvrir, il dit avec simplicité à quelqu'un qui se trouva là : « Il faudrait ici un portier. » Sa conscience lui reprocha aussitôt sa faute. S'en étant accusé au Chapitre, l'abbé, après une très vive réprimande, lui ordonna de prendre la discipline à l'instant même, et lorsqu'il eut fini, il lui commanda de se prosterner devant ses Frères (1).

Que des hommes charnels et grossiers se soient récriés contre la rigidité de ce silence mystique; qu'ils l'aient taxé de folie, il n'y a rien là qui doive nous étonner, puisque l'Apôtre nous apprend qu'ils ne comprennent rien aux choses de Dieu! Mais le véritable philosophe, qui venait à la Trappe, l'admirait, loin de le blâmer; il se rappelait que les payens eux-mêmes en avaient pressenti l'importance et la nécessité pour la méditation et l'étude. Pythagore condamnait le novice de son institut à cinq ans de silence (2). Platon conduisait ses disciples dans la solitude paisible des champs, tantôt sur le cap Sunium, tantôt à l'écart sous des platanes touffus (3).

Le savant, qui visitait les Trappistes, n'avait point oublié ce que les anciens pensaient du silence, « l'appelant une chose d'une profonde sapience, pleine de hauts secrets (4), de majesté et de sainteté, singulière et divine, attendu que les dieux montrent par œuvres et par effets, sans voix ni parole, aux sages ce qu'ils veulent : ce qui fait que si nous apprenons des hommes à parler, c'est des dieux que nous apprenons à nous taire (5). » Il n'attribuait donc point ce silence des moines à l'ignorance

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, avec quelques variantes (à la fin).
(2) Jambl., *Vit. Pyth.*, c. XVII, p. 59; — Diog.-Laërt., l. VIII, p. 10.
(3) Voir le début de la plupart de ses Dialogues.
(4) Plut., *Œuv. mor.* (Du trop parler), p. 90, trad. Amyot.
(5) *Ibid.* (des Propos de table), p. 427.

ou à la stupidité, mais à la discrétion et à la sagesse, se ressouvenant de la réponse que fit un jour Solon à ceux qui lui demandaient, dans une compagnie, pourquoi il gardait si étroitement le silence, si cela provenait de défaut d'esprit ou de quelque difficulté qu'il eût à s'exprimer? (*An id faceret stultitia, an sermonis inopia?*) « Et ne savez-vous pas, leur dit-il, qu'un homme qui n'a point d'esprit ne saurait jamais se taire? (*Atqui stultus, inquit, nunquam tacere potest.*) »

Le savant n'ignorait pas combien Lycurgue estimait la sobriété du langage, et avec quel soin il faisait observer le silence aux Spartiates, dès leur enfance, pour les dresser *à cette force et véhémence de parler, amassé et renforcé* (1).

Il avait aussi lu ce beau mot de Sénèque : « Que la marque d'un esprit bien fait, *était de ne point s'épancher au dehors et de pouvoir demeurer avec soi-même* (2). »

Lorsqu'il voyait les religieux manger gravement et silencieusement leur pain noir, il songeait à ces sages de l'antiquité qui souvent ne disaient rien à table, pour apprendre à leurs convives qu'il fallait que l'homme fût partout le maître de sa langue. C'est ce que fit un jour Zénon. Ayant été prié avec plusieurs sophistes, par un illustre Athénien, de se trouver à un festin qu'il donnait à des ambassadeurs de Perse, afin de leur faire voir que ce n'était pas sans raison qu'Athènes passait pour être le véritable séjour de la sagesse et de l'éloquence, pendant que les autres cherchaient à briller par les grâces de leurs discours et la finesse de leurs réparties, Zénon demeura muet. « Eh bien! lui dirent à la fin les ambassadeurs, voulant lui reprocher adroitement son silence, que raconterons-nous de vous au roi notre maître, lorsque nous serons de retour dans notre pays? — Vous lui pourrez raconter, leur répondit-il spirituellement, que vous avez vu un vieillard, à Athènes, qui sait se taire, même à table (3). »

Nous n'avons rapporté ces paroles et ces exemples, que pour faire voir combien tous ceux qu'on a appelés sages dans le monde ont toujours eu le silence en haute estime, même dans le paganisme; mais nous n'avons point prétendu établir aucune espèce de similitude entre leur conduite et celle de nos moines : car ce silence payen, n'étant point vivifié par la vérité et la charité, ressemblait à celui des vers qui travaillent pour la mort dans le secret des sépulcres.

Un bon chrétien, qui avait lu dans l'Écriture-Sainte les magnifiques

(1) Plut., *Opusc. mor.*, p. 94, in-fol., trad. Amyot.
(2) *Epist.*
(3) Plut., *Opusc. mor.* (Du trop parler), p. 90.

éloges que le Saint-Esprit fait du silence, et les effroyables tableaux qu'il a tracés des ravages de la langue, n'était point surpris de ce qui se pratiquait à la Trappe : c'était une imitation, sur la terre, de l'éternelle sagesse des cieux. En effet, nous voyons que Dieu n'a proféré, dans toute l'éternité, qu'*une seule parole* (1), *semel locutus est Deus*. Lorsque *cette parole toute-puissante a daigné descendre de son trône royal* pour réparer notre malheur, *ç'a été au milieu de la nuit et pendant que toutes les créatures étaient ensevelies dans un profond silence* (2). Ce Verbe incarné, qui a vécu trente-trois ans, a gardé trente ans le silence. Nous apprenons du prophète royal que la manière la plus excellente de l'adorer, est de le faire en silence et le front dans la poussière. Si les cieux eux-mêmes racontent sa gloire, et le firmament publie l'ouvrage de ses mains, c'est sans bruit. Or, aux yeux du visiteur chrétien, les Trappistes, avec leurs robes blanches, apparaissaient dans le ciel de leur cloître comme autant d'astres animés qui accomplissaient chaque jour, silencieusement, leurs évolutions mystérieuses.

L'abbé de Rancé s'était proposé de donner au monde un grand, un extraordinaire exemple d'édification. Or, supposez que ses religieux se fussent entretenus seulement une demi-heure par jour, même dans la plus innocente récréation, la Trappe eût perdu aussitôt presque tout son prestige dans l'opinion du monde; elle n'eût plus été considérée que comme un monastère vulgaire. On peut dire que nulle observance n'y frappait plus les étrangers que ce silence auguste : au milieu de cent hommes, ils n'entendaient rien, pas même le bruit des pas sur les dalles des cloîtres. On éprouvait d'abord un saisissement et un frissonnement secret, comme si on eût été enfermé avec des ombres muettes dans un vaste tombeau. Puis, après quelques instants, c'était de l'admiration et de l'enthousiasme. Oh! combien d'hommes du siècle se sont laissé prendre à l'appât de ce sublime silence! combien se sont constitués les captifs de cet étrange vainqueur!

L'abbé de Rancé avait voulu pousser, en toutes choses, la pénitence aussi loin que la nature humaine pourrait la porter; mais, de toutes les pénitences qu'il imposa à ses religieux, la privation de toute conversation fut peut-être la plus pénible et la plus laborieuse. « Ne voyez-vous pas, dit l'apôtre saint Jacques, que nous mettons des mors dans la bouche des chevaux, afin de faire mouvoir tout leur corps où nous voulons? Ne voyez-

(1) Psalm. 61, v. 12.
(2) « Cum enim quietum silentium contineret omnia, et nox in suo cursu medium iter haberet, omnipotens sermo tuus a regalibus sedibus prosilivit.» (Sap., XVIII, 14 et 15.)

vous pas aussi, qu'encore que les vaisseaux soient si grands, et qu'ils soient poussés par des vents impétueux, ils sont dirigés avec un très petit gouvernail, selon la volonté du pilote? L'homme est capable de dompter toutes sortes d'animaux, mais cette langue, qui est une des plus petites parties de notre corps, nul homme ne peut la dompter (1), *nullus hominum domare potest.* »

Cependant l'abbé de Rancé trouvera dans la grâce divine le secret prodigieux d'enchaîner en même temps et du même coup cent langues, avec un talisman nouveau, celui de la pénitence; de fermer pour toujours cent bouches avec un seul signe de croix.

La Providence, pour maintenir l'équilibre du monde moral, oppose toujours un surcroît de bien à un surcroît de mal, un surcroît de pénitence à un surcroît de péché. Quels torrents d'iniquité, de mensonge et de blasphème s'échappent de la bouche du genre humain, inondent la terre et rejaillissent jusqu'au ciel! Existe-t-il, à cette heure, une expiation de cet effroyable débordement? Je la cherche partout, et je ne la trouve que sur les lèvres silencieuses des Trappistes.

Certes! il y avait, du temps de l'abbé de Rancé, assez d'écoles par le monde, où l'on apprenait l'art de parler et de bien parler; il fallait une école nouvelle, une école où l'on apprît à se taire. Hélas! si beaucoup d'hommes de ce siècle et du nôtre étaient allés à cette école recevoir et pratiquer les leçons de ces professeurs de silence, quel bonheur c'eût été pour eux et pour le genre humain!

Combien de gens, vivant au milieu du bruit et du tumulte du monde, éprouvent un invincible besoin de solitude et de silence! Il leur faut, de temps en temps, un lieu de calme et de paix pour y panser et y guérir les plaies de leurs âmes; il leur faut le désert vaste, immense, pour s'y cacher et y parler à Dieu seul. Mais ce désert, où irons-nous le chercher? Sera-ce dans les steppes de la Haute-Asie, ou dans les savanes du Nouveau-Monde? Non, il est tout près de nous: allons nous asseoir au fond d'un cloître de Trappistes. Là, si, dans l'oubli profond de nous-mêmes, dans notre immobilité, dans notre recueillement nous ne trouvons pas le désert et l'infini, il est inutile de nous égarer aux rives du Gange ou du Mississipi.

(1) S. Jacob. *Epist.*, III, 8.

CHAPITRE IX

Du secret de se comprendre à la Trappe sans parler, et de rompre la monotonie du silence sans détruire le silence des Frères entre eux.

Les religieux formés par l'abbé de Rancé devaient être des anges, mais des anges dans des corps d'hommes; et si le pieux réformateur avait réussi à abattre la nature humaine, à l'enchaîner, à s'en jouer pour ainsi dire, il ne lui avait pas été donné de la détruire. Tous ceux qu'il avait réunis autour de lui, étaient destinés à former une communauté avec lui : il n'était pas possible qu'ils pussent se passer de toute espèce de communication entre eux et leur supérieur, et il fallait trouver le moyen de s'entendre sans troubler le calme des lieux, sans nuire au recueillement des personnes. C'est ce qu'il obtint, en adoptant et en perfectionnant les signes en usage dans la règle de Saint-Benoît (1) et dans celle de Cîteaux (2). On dit des moines de Cluny que, ne pouvant plus parler entre eux avec leur bouche, ils parlaient avec leurs mains, et semblaient avoir changé leurs doigts en langues, *manus in linguas commutasse videbantur, adinventis signis* (3). Il réduisit les choses les plus nécessaires à la vie monastique à environ cent cinquante, qu'on exprima par un nombre de signes correspondants. Quelques-uns de ces signes sont naturels, mais il y en a beaucoup qui sont purement de convention. Certes! nous sommes, autant que personne, les admirateurs des de l'Épée et des Sicard; nous sommes loin de vouloir, en rien, diminuer leur gloire. Mais nous croyons que leur ingénieux système de dactylologie pourrait bien venir de la Trappe, c'est-à-dire pourrait bien n'être que le signe perfectionné du Trappiste. Les muets de la grâce seraient, de la sorte, les premiers maîtres des muets de la nature.

Si, dans les règles primitives, il n'est pas question des entretiens que les moines pouvaient avoir ensemble à certaines heures et à certains jours,

(1) « Si quid tamen opus fuerit, sonitu cujuscumque signi potius petatur quam voce. » (*Reg. S. Bened.*, cap. 38.)

(2) « Signo si fieri potest universa ordinans : quod si signo non potuerit, verbum faciat omnino breviatum. » (*Usus*, cap. 65.)

(3) D. Martene, *Comment. in Reg. S. Ben.*, p. 181, et *De antiq. Monast. Ritibus*, cap. 18.

sur des matières pieuses, et aussi sur ce qu'ils avaient à faire soit au dedans, soit au dehors de la maison, on les retrouve, cependant, dans tous les ordres monastiques et presque à leur origine, sous le nom de colloques, *colloquia* (1).

On lit dans les plus anciennes définitions capitulaires de Cîteaux : « Qu'on ne dise rien dans les *colloques* qui ne sente la gravité monastique et ne tende au salut des âmes (2). » L'abbé de Rancé, qui voulait toujours remonter aux sources, s'en tint à la lettre de la Règle de Saint-Benoît (3), et supprima les conversations des religieux entre eux. Voici, cependant, ce qui se pratiquait :

Dans les cloîtres ou corridors du rez-de-chaussée se rencontraient, de distance en distance, des espèces de loges fermées, où les Frères se retiraient pour s'adresser à voix basse aux supérieurs, lorsqu'il y avait un besoin urgent de le faire. On les appelait pour cette raison parloirs, ou, d'après les anciennes constitutions, lieux d'audience, *auditoria*. Là, le moine qui demandait la parole portait le doigt à sa bouche, et celui qui l'accordait disait : *Benedicite*, à quoi on répondait : *Dominus*.

Lorsque les convers avaient besoin de se trouver plusieurs ensemble devant des séculiers, pour une explication nécessaire, l'abbé de Rancé ne voulait pas que cela durât plus de temps qu'il n'en faut pour réciter un *De profundis*. Que si le discours devait être plus long, il fallait recourir à lui. Les infirmes n'avaient la permission de parler qu'à l'infirmier et aux supérieurs qui venaient les consoler. Ils gardaient, les uns avec les autres, le même silence que durant la santé. Ils devaient même s'abstenir de se faire des signes sans une nécessité véritable (4).

Les moines de la Trappe devaient s'adresser à leur abbé pour ce qu'on appelait la direction, c'est-à-dire pour s'entretenir avec lui de leurs besoins spirituels et épancher leurs âmes dans la sienne. C'était un père, que dis-je, une mère avec ses enfants. On ne saurait mieux faire connaître sa conduite envers eux, qu'en citant la lettre qu'il écrivait à ce sujet à M. l'abbé Gerbais : « Je me tiens dans le cabinet où vous m'avez vu, dans tous les moments que je ne suis pas à l'office. Il y a deux portes, et les religieux viennent incessamment frapper à l'une et à l'autre, et je pourrais dire

(1) C'est ce qui a été prouvé par D. Martene, *Comment. in Reg. S. Bened.*, p. 182-183.

(2) « Si quando venerint ad colloquium, talia inter se habeant colloquia quæ gravitatem redoleant, etc. » (*Nomasticon cisterc.*, p. 328, Instit. capitul.)

(3) Dom Martene a dit : « Nullum ex Regula fixum ac statum esse mutui colloquii tempus assignatum, sed quasi perpetuum monachis indictum esse silentium. » (*Commentarius*, p. 181.)

(4) *Règl. de la Trappe* (Chap. des Infirmes), t. I, p. 39 et suiv.

comme saint Bernard : *Hinc est illa vestra opportuna importunitas, qua tamen sæpe fatigatis nos, et multoties, etiam cum necessarium non sit, ut multum in his diei impendatis*. Véritablement, pendant que je parle à l'un, les autres attendent : j'appelle toujours ceux qui sont venus les premiers, à moins qu'il n'y en ait quelqu'un qui ait quelque chose de pressé à me dire qu'il ne puisse remettre ; ils m'en avertissent en entrant ou en sortant du réfectoire, afin que je leur donne une heure certaine (1). »

L'abbé de Rancé rétablit les conférences, à l'imitation des anciens moines d'Orient et d'Occident, pour donner un peu de relâche aux esprits, et empêcher que la nature ne fût comme écrasée et réduite aux abois dans un trop grand abandon. On les fit d'abord trois fois par semaine, puis deux fois, le jeudi et le dimanche ; enfin, le dimanche seulement, après l'office de None (2). L'abbé les annonçait au son de la cloche du Chapitre. Les religieux, arrivés dans la salle des conférences, demeuraient debout, chacun à sa place, jusqu'à ce que le supérieur vînt et leur dit de s'asseoir, ce qu'ils faisaient en s'inclinant vers lui.

L'abbé, ayant ouvert la conférence, avertissait le religieux qui venait après celui qui avait parlé le dernier dans la précédente réunion. Ce religieux se levait, et, après s'être découvert, il se rasseyait sur un signe de l'abbé, et racontait en peu de mots, avec simplicité, ce qu'il avait remarqué de plus édifiant dans ses lectures particulières ou dans celles qui se faisaient en public. Quand il avait fini, il se levait et se découvrait, et, après s'être incliné vers l'abbé, il s'asseyait et demeurait en silence. Le suivant reprenait, et ainsi successivement les uns après les autres (3).

« Chacun, dit l'abbé de Rancé, s'y tiendra dans une posture modeste. On y aura toujours les manches de la coule levées.

« On s'étudiera d'y faire paraître un visage gai, qui soit comme la marque de la paix du cœur.

« On n'y parlera de personne, que pour en dire du bien. On n'y parlera jamais de soi, ni en bien ni en mal. On évitera toute espèce d'action oratoire, de gestes du corps ou de la main.

« Aussitôt que celui qui parle s'aperçoit que quelqu'un de ses frères témoigne avoir quelque chose à dire, il doit se taire pour lui laisser toute liberté. On n'y parlera jamais deux à la fois. Les plus jeunes auront bonne grâce d'y parler moins que les autres. Il faut, toutefois, qu'en cela, ils agissent sans aucune contrainte.

(1) Lettres de l'abbé de Rancé à M. Gerbais. (Biblioth. de l'Arsenal, nº 375.)

(2) « S'il arrivait quelque fête de garde le mercredi ou le jeudi, on tiendra la conférence en ce jour ; il faut y ajouter les mercredis de Pâques et de la Pentecôte. »

(3) *Règl. de la Trappe* (Conférences), t. I, p. 29.

« S'il arrive qu'il y ait sujet d'insister sur ce qui a été dit, on ne le fera pas plus d'une fois, et toujours avec grande douceur et humilité, et après en avoir obtenu la permission. Ceux qui contesteront et soutiendront leurs sentiments seront sévèrement punis : les contestations étant le renversement des maisons les plus régulières, et étant toujours au détriment de la charité.

« On n'y citera aucun passage latin sans permission, laquelle ne doit s'accorder que rarement. La matière en sera tirée de l'Écriture sainte et des ouvrages ascétiques que les saints Pères ont composés, plus pour échauffer le cœur que pour éclairer l'esprit (1).

« On n'y parlera jamais du péché d'impureté : on prendra garde de ne rien dire qui puisse en donner la moindre pensée, ni directement, ni indirectement. On doit en avoir une si grande horreur, que l'on ne devrait pas même savoir qu'il y eût un péché de cette nature; ou, si on l'a su, il faut essayer d'en perdre toute mémoire. *Nec nominetur in vobis sicut decet sanctos.* »

Il n'était jamais question des nouvelles du jour, soit du monde, soit de l'armée ou de la cour (2). On ne devait raconter que les faits passés depuis quarante ou cinquante années, et se tenir ainsi éloignés des contemporains de la distance d'un demi-siècle (3).

C'était comme une conversation de pieux artisans, de laboureurs chrétiens, connaissant bien l'Évangile et les vies des saints, devisant le soir près du foyer domestique. Ceux d'entre les moines qui étaient savants ou éloquents ne devaient pas alors s'en ressouvenir, « afin, comme l'a si bien dit l'abbé de Rancé, que les moins habiles pussent, sans embarras et sans crainte, parler devant ceux qui l'étaient davantage, *et qu'une même simplicité servît, comme d'un voile, pour cacher la science aussi bien que l'ignorance.* »

Personne ne pouvait s'exempter de parler, sous prétexte qu'il n'avait rien à dire, ou qu'il était incapable : on devait alors s'abandonner à l'inspiration de l'Esprit qui souffle où il veut. On ne sera point surpris d'apprendre que c'étaient souvent les Frères qui n'avaient point d'études qui parlaient de la manière la plus élevée et la plus pénétrante, comme

(1) « On en bannira toute matière de théologie scolastique, de disputes et de toute autre chose capable de dessécher le cœur. On n'y parlera jamais du réfectoire et de ce qu'on y sert, etc. » (*Règlem.*, p. 32.)

(2) « On en bannira les histoires, les contes, les gazettes, les événements de la cour ou du collége, etc. » (Id., p. 29.)

(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 34.

on l'a vu plus particulièrement dans un pauvre Frère nommé Euthyme (1). « Pour moi, a dit l'abbé de Rancé dans la relation de sa mort, je ne l'entendais jamais parler qu'il ne m'édifiât, et j'avais toujours de la joie quand son tour venait, parce qu'assurément on ne pouvait guère dire plus de choses en moins de paroles. Souvenez-vous, mes Frères, de ce que cet homme, si simple et si dénué de ces connaissances qu'il semble qu'on ne pourrait avoir que par des lectures longues et profondes, vous a paru dans les conférences. Il faut que vous demeuriez d'accord que l'esprit en était clair, les pensées pures, les expressions précises; qu'il remarquait et réduisait tout aux vérités de son état, dont il était parfaitement instruit, et que l'on voyait dans tous ses discours, quelque courts qu'ils fussent, la lumière et l'onction (2). »

L'abbé de Rancé n'a fait que consigner par écrit ce qu'il avait vu de ses yeux, quand il a dit : « Qu'au sortir de ces conférences, le joug de Jésus-Christ paraissait aux religieux plus léger; qu'ils ne trouvaient point de difficultés qui les arrêtât, et qu'ils couraient, pour ainsi dire, à pas de géants dans la voie des commandements de Dieu (3). »

On ne saurait mieux mettre le lecteur au courant de ce qui se passait dans ces colloques spirituels, qu'en lui en donnant une relation qui a été conservée : « Le Révérend Père abbé venait d'insister sur la fidélité à correspondre aux desseins de Dieu par une sainteté peu commune. Sur cela un Frère lui dit : « Mais, mon Père, quelle est la voie la plus courte pour arriver à cette sainteté dont vous nous parlez, et qui est pour nous d'une si grande obligation? — Et moi, je vous le demande? répliqua l'abbé. — Il me semble, reprit le religieux, que c'est d'avoir Dieu présent, parce qu'il n'est pas possible de se négliger en la moindre chose, lorsqu'on pense que Dieu est témoin de toutes nos pensées, paroles et actions. » Le Père lui ayant fait une seconde question, il répondit : « Que la prière lui paraissait une voie certaine pour ne point offenser Dieu, parce qu'elle nous obtient tous les secours dont nous avons besoin dans nos tentations, qu'elle nous unit à lui et nous conduit peu à peu à la perfection. »

« Un autre, interrogé sur le même sujet, dit : « Qu'il croyait que le chemin le plus court pour parvenir bientôt à la sainteté, c'était de faire de dignes communions, parce que, par ce sacrement, nous sommes intimement unis à Jésus-Christ, comme à l'âme de notre âme, et qu'il

(1) Nommé dans le monde Pierre Fourdaine; mort le 10 novembre 1685.
(2) *Relations de la mort de quelques religieux de la Trappe*, t. I, p. 161.
(3) *Réponse aux Etudes mon.*, p. 346.

nous conduit à lui comme au principe de toute perfection. » — Un troisième dit : « Que c'était de se rendre très ponctuel à sa règle, parce que Jésus-Christ a déclaré que de faire ce que Dieu ordonne, c'est là le chemin de la vie éternelle. » Chacun donna ses réponses ; et le Révérend Père, les ayant entendues, les résuma de la manière suivante :

« Tous les moyens que vous proposez, mes Frères, sont, assurément, très efficaces pour nous élever à une haute perfection. Qu'y a-t-il, pour cela, de plus puissant que de nous tenir continuellement en la présence de Dieu, puisqu'il dit lui-même à Abraham : *Ambula coram me, et esto perfectus?* que de s'unir à Jésus-Christ dans la participation des saints mystères, puisque c'est boire dans la source même de toute perfection, et puiser la sainteté dans un océan infini de sainteté? que d'attirer dans son cœur, par le canal de la prière, l'Esprit saint, l'Esprit de toute sainteté, et de faire les autres choses que vous venez de rapporter ? Cependant j'estime que tous ces moyens, quelque bons et utiles qu'ils soient, doivent être soutenus et accompagnés d'un autre qui ne vous est pas venu dans l'esprit, et sans lequel tous ceux que vous avez marqués n'auraient pas d'heureuses suites : car, sans lui, la présence de Dieu et votre oraison seraient troublées en mille occasions ; le soin que vous avez de vous préparer à la sainte communion se dissiperait comme la fumée ; en un mot, vous ne tireriez pas grand fruit de toutes les autres pratiques. Mais je vous dirai que la voie la plus courte et assurée pour arriver à la perfection, c'est d'être en état de supporter sans peine, et plutôt avec joie, toutes ses inclinations combattues, ses volontés contredites et les désirs les plus justes contrariés, etc. » Et il développait cette pensée (1).

On ne prolongeait point ordinairement les conférences au-delà d'une heure. « Aussitôt, disent les règlements, que le supérieur fera signe de les finir, il faudra cesser les discours qu'on aurait commencés, en laisser même les paroles imparfaites, et s'en retourner dans le même silence qu'on est venu. »

Ces entretiens avaient lieu, suivant les circonstances, ou dans l'intérieur du monastère, à la salle dite des Conférences, et quelquefois dans la forêt voisine. Tous les religieux, alors, sortaient en silence, un livre à la main, le supérieur en tête ; ils s'enfonçaient dans le bois de Saint-Bernard, hors de la rencontre des séculiers, à cent pas les uns des autres. Après avoir passé une heure et demie dans la contemplation de la nature et de son auteur, ils se rassemblaient, à un signal donné, à l'endroit ordinaire des

(1) *Manuscrit de Septfons,* cah. VII, p. 589 ; — Le Nain, t. II, p. 638.

conférences. Aucun lieu n'était plus convenable pour ce saint exercice. Non seulement la dévotion y était puissamment excitée par la vue de la statue du grand saint Bernard, représenté en extase, sous une grotte de mousse; mais tout contribuait à faire de ce lieu la plus profonde et la plus délicieuse solitude. Plusieurs ruisseaux, qui serpentaient çà et là, y entretenaient une douce fraîcheur et la verdure. On y était assis sur des siéges de gazon faisant le demi cercle. On avait aussi ménagé dans le bois dit *de Réserve* deux cabinets de verdure, l'un pour les profès, l'autre pour les novices. La chaire du Père abbé, formée par des branches entrelacées et placée entre deux chênes, semblait être plus l'ouvrage de la nature que de l'art. Le contour du cabinet était bordé de charmilles. On y entendait le murmure des flots des étangs voisins, ceux de la Forge et du Courtil. Des hêtres, d'une grande hauteur, balançaient leurs cîmes sur la tête des cénobites (1).

Les conférences prenaient alors le nom de *spaciments*, ou promenades hors de l'enclos. L'abbé de Rancé en a usé quelquefois, sans en faire une loi; mais à condition qu'on y observerait les mêmes règles que dans les conférences, et qu'on ne les accorderait qu'environ cinq fois l'an. Voici le récit qu'un des Frères de la maison nous en a laissé :

« Vers la fête de Saint-Jean, dit-il, lorsque les religieux ne s'y attendaient pas, le Révérend Père les assembla dans le parloir après None, et leur dit : « Il y a cinq ou six ans que nous ne sommes sortis de la clôture du monastère que pour travailler, je vous permets, aujourd'hui, d'aller vous promener dans le bois; voici l'ordre que vous garderez : chacun ira, en silence et avec modestie, jusqu'à l'entrée du bois; de là, on se séparera, de côté et d'autre, jusqu'à un bon quart de lieue du monastère : on lira, on fera oraison, chacun selon qu'il le jugera bon; puis on se rassemblera, pour la conférence, au lieu où l'on entendra le signal. »

« Pour moi, continue le narrateur, il faut que je vous l'avoue : je n'ai jamais ressenti de ma vie une componction si vive; et, dès que j'eus perdu de vue mes frères, je fondis en larmes dans la considération du bonheur et de la miséricorde que Dieu m'avait faite de me retirer à la Trappe parmi des anges visibles, ou des hommes qui n'avaient rien d'humain que la figure.

« Je disais en moi-même, en me frappant la poitrine et en soupirant : Y a-t-il rien au monde de plus grand que ce que je vois ici?..... Et que

(1) Voir la *Descript. du plan de la Trappe*, par le P. Pacôme, solit., in-4°, p. 16 et 18, d'où est tiré ce que nous venons de dire.

fait-on au Ciel, ô mon Dieu! que de se délasser dans la contemplation de votre divine Majesté, comme le font ces saints solitaires?

« Notre saint Père s'était éloigné seulement d'environ cinquante pas du lieu où se devait faire la conférence, et, ne craignant plus d'être aperçu de ses Frères, il avait répandu son cœur en la présence de son Dieu, comme il nous parut visiblement à tous quand nous nous fûmes rejoints; car nous le vîmes le visage tout en feu et les yeux baignés de larmes. Après nous avoir ordonné de nous asseoir à terre, il nous parla en ces termes :

« Mes Frères, je pensais, il n'y a qu'un moment, au bonheur dont Dieu nous a comblés, et à la grâce que sa divine Majesté a daigné nous faire, de nous avoir séparés de la masse corrompue du monde, pour nous cacher dans un petit coin de la terre. Que lui rendrons-nous pour toutes les miséricordes dont il nous a prévenus, surtout pour nous avoir mis à l'abri des orages du siècle? Disons-lui avec le roi-prophète : *In me sunt, Deus, vota tua, quæ reddam laudationes tibi.* Oui, mes Frères, nos cœurs doivent être sans cesse offerts et immolés comme des victimes toutes pures à notre Dieu. On ne voit aujourd'hui, en la fête de Saint-Jean, que réjouissances dans le monde : la joie est publique et universelle, et l'on allume des feux pour honorer celui qui rendit témoignage à Jésus-Christ, la lumière du monde. Pour nous, mes Frères, de qui la joie doit être toute spirituelle et toute sainte, nous devons nous réjouir, comme dit saint Bernard, *non in festivitate*, mais *de festivitate.* Nous devons, à l'exemple de saint Jean, le plus grand des enfants des hommes, être des lampes ardentes; nous devons entretenir incessamment dans nos cœurs ce feu divin que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre, et qu'il désire y voir brûler sans discontinuation. »

« Après que le saint abbé nous eut consolés par des discours, qui procédaient de l'abondance de son cœur, il fit parler ses frères.

« Un religieux, nommé Dom Silvestre, de qui la simplicité approchait beaucoup de celle du disciple du grand saint Antoine, Paul-le-Simple, parlant à son tour, dit : « En vérité, mon Père, Dieu, par sa grâce, a effacé dans mon cœur les impressions de ce qui se passe dans le monde : je n'ai point du tout songé aux feux de Saint-Jean, ni aux divertissements qui les suivent; et si vous n'en eussiez pas parlé le premier, je n'y aurais pas pensé. Quelle folie de faire consister le culte des saints dans des divertissements profanes, et de ne se point mettre en peine d'imiter leurs vertus! »

« Un autre dit qu'il avait fait son entretien, dans le bois, de ces paroles

qui s'étaient présentées à l'ouverture de la sainte règle : *Otiositas inimica est animæ* (l'oisiveté est ennemie de l'âme). « Mon Père, dit-il, il y a bien de l'oisiveté dans le monde : car, premièrement, tous ceux qui n'y travaillent pas pour Dieu et avec Dieu, ne font rien, ce me semble, quoiqu'ils travaillent beaucoup, et ils sont du nombre de ceux de qui le prophète dit qu'ils ont travaillé en vain. Mais il n'y a guère moins d'oisiveté, aujourd'hui, dans la plupart des cloîtres, où l'on a retranché le travail manuel. »

« Oui, reprit le Révérend Père abbé, je suis fort de votre sentiment, et, excepté les infirmes et ceux que l'ordre de Dieu applique à quelques autres exercices de plus grande importance, tout moine qui ne travaille pas des mains, ou qui vit dans l'oisiveté sans s'occuper de Dieu, est un homme abusé : il devrait savoir que les cloîtres n'ont point été destinés pour chicaner et pour ergoter, mais pour gémir et pour pleurer; que l'étude de toutes les autres sciences que celle du salut ou le bien du prochain, n'est pas l'occupation d'un pénitent.

« La peine des travaux manuels a toujours régné dans les déserts, tant qu'il y a eu de l'observance. C'est par là qu'on soumet le corps à l'esprit, et que l'on se rend maître de la chair rebelle : rien n'a tant sanctifié et multiplié les solitaires que le travail, et il ne faut point douter qu'ils n'aient rendu de grands services à l'Église, lorsque, par leurs travaux et leurs sueurs, ils nourissaient des millions de pauvres. Il faut donc prier et travailler, prier en travaillant et travailler en priant : *Hæc oportuit facere, et illa non omittere.* »

« Le premier coup de vêpres termina ainsi la conférence et la promenade innocente de la communauté, et nous retournâmes tous au monastère dans un profond silence. Comme on était prêt de se lever de dessus l'herbe, il parut au travers des bois un pauvre, revêtu de haillons, qui criait et demandait l'aumône. Le Révérend Père lui dit : « Mon Frère, nous sommes aussi pauvres que vous; mais allez à la porte du monastère, on vous soulagera dans votre misère, car nous ne refusons personne. » Puis le Père se retournant vers nous : « Dieu soit béni! dit-il, il vaut mieux qu'on nous trouve ici occupés à parler de Dieu, qu'à courir les bêtes dans nos bois, comme on y trouvait souvent les moines avant la Réforme (1). »

L'abbé de Rancé, qui avait brillé dans les écoles, dans l'Église, à la cour et dans le monde, jeté, à cette heure, dans une forêt par le repentir de ses fautes, assis sur l'herbe, à l'ombre des grands arbres, au milieu

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. II, p. 592.

d'une troupe d'ascètes vêtus, comme lui, du cilice et du froc blanc, s'entretenant familièrement avec eux de Dieu, du Ciel et de l'éternité, nous rappelle les scènes antiques et patriarcales de saint Antoine, de saint Pacôme et de saint Basile, conversant avec leurs disciples sous les platanes ou sous les rochers de la Thébaïde et du Pont, ou plutôt Jacob, entouré de ses enfants, sous les palmiers de Béthel.

CHAPITRE X

De la psalmodie et de l'oraison.

Voilà que l'abbé de Rancé, ce magicien sublime, a imposé à ses Frères, non d'un coup de baguette, mais au nom de Dieu, un silence perpétuel, et leur langue a été enchaînée subitement, et la terre s'est tue autour d'eux, et on se serait cru, en venant les visiter, dans un de ces déserts d'Afrique, où le seul bruit du vent emportant des grains de poussière vient frapper les oreilles. Mais ce silence lugubre n'eût été par lui-même que le silence de la mort dans la région des tombeaux ; il fallait le vivifier en lui donnant une âme, et l'âme du silence, c'est la prière, surtout la prière chantée ou la psalmodie. On a fermé aux moines toutes les issues du côté de la terre ; il faut leur en ouvrir du côté du ciel, par où ils puissent respirer et vivre. On leur a enlevé les conversations avec les hommes, il faut les remplacer et les faire oublier par les conversations avec Dieu.

Les voici venir, au milieu de la nuit, dans l'église, qui n'est éclairée que des pâles reflets de la lampe du sanctuaire. Ils entrent dans leurs stalles avec leurs blanches coules et leurs capuces rejetés en arrière. Ils sont à genoux, le front incliné vers la terre : au signal de l'abbé, ils se lèvent tous comme un seul homme, et répondent de toute la puissance de leur voix à l'intonation des Matines.

« Que chacun, dit l'abbé de Rancé, prenne garde à la manière avec laquelle il assiste à l'office du chœur. C'est l'obligation principale d'un religieux; c'est l'œuvre de Dieu, *opus Dei*; on le nomme ainsi par excellence et par préférence aux autres exercices, parce que, pour lors, les hommes font précisément sur la terre ce que les Anges font dans le Ciel (1). Ceux

(1) Voir le chapitre XIX de la *Règle de Saint-Benoît :* De Disciplina psallendi.

qui y assistent doivent trembler, s'ils ont devant les yeux cette parole : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* Dieu demande de nous, dans ce temps-là, une application totale, et on ne peut s'en distraire volontairement qu'on ne méprise ses ordres. Un religieux qui persévèrera dans la négligence de ce devoir périra, et sera condamné éternellement, quelque exactitude qu'il ait dans l'accomplissement de ses autres devoirs (1). »

Il s'agissait d'abord de mettre de l'ensemble et de l'unité entre toutes ces voix diverses, pour en faire un concert d'un effet grandiose. « On doit, dit-il, surtout avoir soin de s'accorder et de chanter également et dans une union parfaite. La source de toutes les confusions qui arrivent dans le chant est que l'on ne s'écoute pas assez ; ce qui fait que les voix sont inégales, que les uns traînent, les autres précipitent. »

Ce qui concernait le chant et les cérémonies était minutieusement réglé avant l'office. Tous les religieux arrivaient au chœur avec leur consigne et leur mot d'ordre ; tous remplissaient leur rôle au moment fixé, sous la direction du grand-chantre, qui était le régulateur suprême du chœur (2). « Cet emploi, disait le pieux réformateur, étant très pénible, on ne doit pas le refuser dans la crainte de la fatigue et de la peine, ni même par la considération de la mort de plusieurs de nos Frères qui l'ont exercé, puisque rien ne nous pourrait être plus glorieux que d'expirer et de finir nos vies en chantant les louanges de Dieu (3). » La principale obligation du grand-chantre était de maintenir l'ordre du chant et de couvrir les fautes qui s'y faisaient, en sorte qu'elles ne causassent aucun scandale.

S'il arrivait à quelqu'un de prendre un capitule, une collecte, un répons, une hymne ou un verset pour un autre, le chantre ne le devait pas interrompre, mais le laisser chanter ce qu'il avait commencé, et reprendre aussitôt qu'il avait fini, parce qu'il y a beaucoup plus d'inconvénient dans la confusion qui arrive lorsqu'on reprend à contretemps, que dans la méprise qu'on a faite. Celui, néanmoins, qui l'avait commise allait se prosterner sous la lampe (4).

« Le chantre qui impose la messe doit le faire sur le juste ton du chœur, sans aller tantôt trop haut et tantôt trop bas. Or, le plus juste ton du chœur est à la hauteur du *la*, c'est-à-dire qu'en mettant les dominantes

(1) *Règl. de la Trappe* (Exhort. du R. P. abbé), t. I, p. 15.

(2) « Cantor debet stare in dextro choro, fratres ad vigilandum et cantandum excitare, negligentias de Antiphonis, Psalmis, Responsoriis, etc., corrigere. » (*Liber Usuum*, cap. 115.)

(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 202.

(4) Id., p. 216.

sur cette hauteur, le chant est plus à la portée de toutes les voix..... Il doit surtout prendre garde qu'au *Kyrie*, au *Gloria*, au *Sanctus*, on chante avec gravité et égalité tout ensemble..... L'Offertoire se doit chanter gravement, on ne doit jamais le précipiter..... Quant à la Collecte, on doit savoir, pour la conclure, qu'on ne fait jamais immédiatement avant la conclusion, ni point, ni flèxe, ni deux points, mais on va tout droit; on fait seulement une flèxe à la fin (1). »

Quel est celui qui est entré dans ces menus détails et mille autres semblables? C'est l'un des premiers hommes de son siècle et de quel siècle! C'est le rival de Bossuet dans les écoles, l'antagoniste de Mabillon dans la haute polémique des études monastiques. Tant il est vrai que plus on est capable des plus grandes choses, moins on croit les plus petites en apparence au-dessous de soi.

Le chant de la Trappe était le chant grégorien, ce chant que les contemporains du premier Cîteaux comparaient à la mélodie des esprits célestes. Chaque mot, chaque note palpitait de vie, c'était moins un chant qu'un cri de l'âme vers le Ciel. Quelquefois, il coulait doucement, comme un fleuve pacifique entre des rives fleuries; d'autres fois, il ressemblait à un torrent qui murmure et qui gronde. Il y avait des tirades d'une grandeur imposante et calme, puis tout à coup des reprises, des *a parte* à une ou deux voix qui faisaient frissonner, comme ces cris isolés et interrompus que le voyageur entend quelquefois, pendant la nuit, dans le calme des forêts. L'obscurité, jointe au silence, ajoutait encore au saisissement qu'éprouvaient les assistants (2).

Hommes du monde, vous pouvez aller dans les cathédrales et les églises des grandes villes admirer les chantres habiles, les artistes éminents, mais c'est chez les disciples de l'abbé de Rancé qu'il faut aller, si vous voulez entendre des Anges!

La psalmodie formait comme le fonds et la substance de l'office de la Trappe. L'abbé de Rancé l'avait réglée, comme tout le reste, avec une précision admirable. « Dans le chant des Psaumes, disait-il, il ne faut ni traîner, ni peser, ni faire des élèvements de voix ou des tremblements sur

(1) Voir, dans les *Règl. de la Trappe*, le chapitre des Règles du chant, t. I, p. 211.

(2) Il est certain qu'à Cîteaux et dans tous les anciens Ordres monastiques, on devait savoir le Psautier de mémoire, par piété, par respect et aussi par besoin; car, avant l'impression, on n'aurait pas eu assez de Psautiers dans les grands monastères. Dans celui de Centule, il y avait trois cents moines et cent enfants, et seulement sept Psautiers, *non nisi septem Psalteria habebantur*. Il en était de même des prêtres et des évêques: saint Grégoire ne voulut pas qu'on ordonnât le diacre Rustique, avant de s'être assuré s'il savait le Psautier. (Voir Dom Martene, *De antiq. Monach. Ritibus*, c. VI, et le *Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît*, c. IX, p. 269 et 270.)

quelques syllabes ou sur quelques notes plus que sur les autres, c'est-à-dire aucune modulation musicale (1). Il faut aller rondement jusqu'à la flèxe ou médiation, et de la médiation jusqu'à la fin du verset, sans aucunes pauses que celles qui sont marquées (2). »

Chanter rondement, *rotunda voce*, comme dit saint Bernard, c'est chanter plus uniment dans les répons et dans les versets des Psaumes, sans toutefois précipiter, c'est-à-dire anticiper les versets sur l'autre chœur, faire les médiations trop courtes, ou courir dans le corps du verset. Chanter posément, c'est faire les médiations plus longues, mettre quelques instants entre la fin d'un verset et le commencement de l'autre, et chanter dans le corps du verset plus lentement, sans toutefois faire d'autres pauses. Or, il faut chanter plus ou moins posément ou rondement, selon la qualité des fêtes. Le *Deus in adjutorium*, le *Venite*, les hymnes, le *Magnificat*, le *Te Deum*, doivent, en toute circonstance, être toujours chantés posément et avec gravité.

« Il doit y avoir un moment de silence dans tout le cœur, aux flèxes des versets des Psaumes, surtout dans les fêtes de deux messes (3). »

Cette pause de tout le chœur au milieu d'un verset, à travers les ombres de la nuit, dans une église, en face d'un autel, d'un tabernacle, est toujours, par le contraste même, d'un effet majestueux et saisissant. Il semble qu'elle ait été ménagée pour donner le temps aux moines de saisir le sens du texte sacré, et d'en savourer les ineffables douceurs. On dirait que c'est surtout dans ce moment de silence imposant et solennel que Dieu, penché sur l'abîme, prête une oreille attentive à la prière de sa créature.

Nous avons particulièrement remarqué à Septfons la psalmodie du Psaume CI; le souvenir ne s'en effacera jamais de notre mémoire.

PREMIER CHŒUR.	DEUXIÈME CHŒUR.
Ecoutez ma prière, Seigneur (*pause*); que mes cris arrivent jusqu'à vous.	Je suis devenu semblable au pélican du désert (*pause*), comme l'oiseau ami des ténèbres.
Ma vie a passé comme une ombre (*pause*); elle s'est fanée comme l'herbe sous la faux.	Mais vous, Seigneur, vous demeurez éternellement (*pause*); et votre mémoire s'étend de génération en génération.
Au commencement, vous avez assis la terre sur ses fondements (*pause*); les cieux sont l'ouvrage de vos mains.	Vous les changerez un jour comme un vieux manteau (*pause*); mais vous, vous ne changerez point, vous serez à jamais.

(1) On lit dans les anciens Règlements de Cîteaux (*Instit. capitul.*, cap. 71) : « Viros decet virili voce cantare, et non more fœmineo tinnulis, vel falsis vocibus, histrionicam imitari lasciviam; et ideo constituimus mediocritatem servari in cantu, ut et gravitatem redoleat, et devotio conservetur.

(2) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 212 et 213.

(3) Id., p. 214.

En entendant cent voix d'hommes alternant dans les ténèbres ces cantiques divins, empreints d'une poésie si sombre et si mélancolique, nous sentions, à chaque pause, notre cœur battre plus fort; des larmes mouillaient nos paupières. Le vent du dehors qui agitait les cimes des arbres, et murmurait dans les vitraux de l'oratoire, nous semblait être le souffle de cet esprit qui passait sur le front des prophètes, emportant la terre et les empires.

Mais c'est surtout dans le chant du *Salve Regina*, après les Complies, que les enfants de l'abbé de Rancé se surpassaient. On a composé, depuis, bien des hymnes, bien des cantiques en l'honneur de la sainte Vierge. L'art moderne s'est ingénié à lui créer des concerts de la plus ravissante mélodie. Eh bien, il est douteux, à cette heure, qu'il y ait en ce genre quelque chose de plus beau que le *Salve* des Trappistes. On y retrouve tout ce que l'amour et la reconnaissance peuvent inspirer de plus tendre et de plus touchant à un enfant pour une mère chérie qu'il revoit avec bonheur. Il exprime admirablement toutes les nuances du sentiment religieux : il y a des plaintes, des gémissements, des soupirs suivis de cris d'espérance, de transports de joie et d'enthousiasme. Certaines parties semblent rendre le délicieux ravissement de l'extase. Oh ! comme on sent bien que c'est avec un cœur brûlant d'amour qu'ils redisent ces paroles : *Salut, ô Mère de miséricorde, notre vie, notre douceur, notre espérance, salut!* Ce n'est que dans la bouche d'un Trappiste que l'on peut entrevoir tout ce qu'il y a de tristesse, de douleur et de déchirement dans ce long cri de désolation : *Exilés, enfants d'Ève, nous soupirons vers vous, gémissant, pleurant dans cette vallée de larmes! Jetez donc sur nous des yeux de miséricorde!* En chantant ces mots, les cénobites se tournaient vers l'image de la Vierge, comme pour recueillir ce regard de bonté et d'amour qu'ils sollicitaient. Jamais la prière chrétienne n'a trouvé un ton plus pénétrant, des accents plus sublimes. L'abbé de Rancé avait voulu qu'il y eût des pauses comme dans la psalmodie (1) : c'est ainsi que la mer coupe ses majestueuses ondulations par des silences plus majestueux encore. Les moines finissaient en répétant les paroles que saint Bernard a ajoutées par une inspiration divine : *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria*, et cela avec une douceur, une force, un élan qu'aucune parole ne peut rendre, et que tout le cœur suffit à peine à sentir.

« Ici, comme ailleurs, dit Dom Le Nain, témoin oculaire et auriculaire,

(1) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 213. — Il est dit qu'on fera de temps en temps quelques petites pauses dans le *Salve Regina*, qui doit se chanter fort gravement et fort lentement

l'abbé de Rancé donnait l'exemple. Il était toujours tout droit dans sa stalle, sans s'appuyer sur les côtés des chaises ni sur les siéges de miséricorde, quoiqu'il se trouvât tellement incommodé sur les dernières années de sa vie, qu'à peine se pouvait-il soutenir avec un bâton. On l'aurait pris plutôt pour un Ange, en cette action, que pour un homme mortel; car, quoiqu'il n'eût pas naturellement la voix forte, il chantait cependant les louanges de Dieu et de ses saints avec tant de ferveur, qu'il excitait à la piété tous ses Frères, même les plus languissants, surtout lorsque dans les Psaumes il se rencontrait des versets plus ardents et plus affectifs; car, alors, on lui voyait le visage tout enflammé, et ne pouvant quelquefois se contenir ni se posséder (quoique le chœur fût composé de cinquante religieux), sa voix s'élevait au-dessus de celle de tous les autres (1). »

Il alluma par ses discours et par son exemple une telle dévotion parmi ses Frères, pour bien s'acquitter des offices divins, que souvent ceux qui venaient au monastère en étaient touchés jusqu'aux larmes. La seule vue des religieux au chœur a souvent opéré de grandes conversions, et plusieurs postulants ont déclaré que ce qui les avait déterminés à embrasser la profession monastique dans la maison, c'étaient la piété et l'esprit de religion qui se voyaient dans les cérémonies et dans le culte qu'on y rendait à Dieu, durant la psalmodie et les sacrés mystères. Aussi disait-on que les Trappistes chantaient, à chaque heure de l'office, avec autant d'élévation d'esprit et de ferveur que si c'eût été pour la dernière fois (2).

L'abbé de Rancé demandait que les religieux fussent entièrement découverts au chœur, ne permettant qu'aux infirmes (et encore seulement pour la nuit) de se couvrir la tête à moitié, à cause de l'humidité de l'église et du grand froid de l'hiver (3).

Il ne pouvait souffrir qu'on s'acquittât négligemment de la divine psalmodie. « Quoi, mes Frères, s'écriait-il, devez-vous vous épargner lorsqu'il s'agit de louer la majesté d'un Dieu infiniment saint! Vous craignez de vous incommoder quand il faut le bénir avec toute la cour céleste, et mille et mille gens sacrifient tous les jours leurs vies pour les rois de la terre, et pour le service du roi de l'univers vous êtes des lâches! Vous n'êtes religieux, mes Frères, que pour vous sacrifier et vous immoler en chantant ses louanges (4). »

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 489.

(2) Id., *ibid.*, p. 490.

(3) Il croyait ce respect extérieur si essentiel à la majesté divine, qu'il faisait difficulté de recevoir au noviciat des postulants qui n'étaient pas capables de supporter cette nudité de tête.

(4) Il punissait sévèrement les moindres fautes du chœur. S'il y voyait un religieux

Dieu témoigna par deux faits extraordinaires combien cette piété angélique dans le chant des offices lui était agréable.

La communauté étant la nuit au chœur, sitôt qu'elle eut commencé les Matines, tous les religieux, au nombre de plus de cinquante, crurent entendre très sensiblement les Anges chanter les célestes cantiques, mêlant leur voix avec la leur. L'abbé de Rancé, à qui on en fit l'observation après l'office, répondit « qu'il croyait aussi avoir entendu cette harmonie, mais qu'ils ne méritaient pas que Dieu leur fît une pareille faveur. » Et une autre fois, il leur semblait que tout le chœur, depuis le haut jusqu'en bas, ne fût q'une seule voix, et que dans la voûte de l'église il y avait un autre chœur, dont la douceur ravissante s'alliait admirablement avec leur psalmodie (1).

Ainsi le Ciel daignait quelquefois s'abaisser sur cette sainte terre de la Trappe; les voix des Anges et des hommes se mêlaient ensemble et ne formaient plus qu'un concert.

Il y avait des religieux qui chantaient encore dans leur agonie, comme le cygne, et commençaient ici-bas, au moment du départ, l'hymne de l'éternité. Dom Isidore, le jour même de sa mort, quelques heures avant de rendre l'âme, comme s'il se fût réveillé d'un profond sommeil, malgré sa faiblesse et son abattement extrême, éclata tout d'un coup, et d'un ton de voix qui n'avait rien d'un homme mourant, se mit à chanter les louanges de Dieu avec tant de force qu'on l'entendait distinctement dans toutes les chambres voisines. Il chanta d'abord les Litanies du saint nom de Jésus, celles de tous les saints, les versets et les collectes, et beaucoup d'autres prières, avec une piété, une ardeur qui étonna tous ceux qui étaient présents. Il dit le *Benedictus*, le *Magnificat*, le *Laudate Dominum de Cœlis*, avec des hymnes et des oraisons en l'honneur de la sainte Vierge, et dans le même moment, il cessa de vivre et de chanter sur la terre pour aller chanter dans le Ciel, sans crainte que ses chants fussent jamais ni troublés ni interrompus (2).

La psalmodie faisait la joie et le bonheur des religieux, et ils comptaient pour rien les peines, les fatigues et les douleurs du corps qu'elle pouvait occasionner. Après les plus longs offices, il y en avait plusieurs qui avaient la poitrine tellement exténuée, qu'ils ne pouvaient plus respirer, ou telle-

dans une posture indécente, il lui commandait de se tenir debout durant des offices entiers hors de sa stalle. « S'il apercevait quelqu'un bâiller d'une manière peu convenable, dit encore Dom Le Nain, il lui imposait une forte pénitence. »

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 491.

(2) *Relations* (1696), t. II, p. 381.

ment déchirée qu'ils crachaient le sang. Cela ne les empêchait pas de recommencer et de continuer jusqu'à extinction.

Il y a des pierres précieuses que l'ignorance ou l'insouciance rejette dans des coins poudreux, où elles se ternissent et se détériorent ; lorsque des artistes habiles sont assez heureux pour les trouver, ils devinent leur valeur au premier aspect, et elles recouvrent bientôt entre leurs mains leur pureté, leur éclat. L'abbé de Rancé était aussi, lui, dans son espèce, un artiste, un collectionneur; il était continuellement en quête de pénitences, c'était là sa spécialité. Il en découvrait sans cesse et il se les appropriait.

Il savait que la prière et conséquemment la psalmodie, qui n'est qu'une prière chantée, doit toujours être accompagnée de la mortification de la chair et des sens, mais surtout dans les grands jours d'expiation comme la semaine sainte. Or, ayant lu dans les *Us* de Cîteaux que les moines étaient nu-pieds pendant presque toute la matinée du vendredi saint, ce fut pour lui une excellente trouvaille. Il transporta aussitôt cet usage à la Trappe. « Après les Laudes, dit-il, chacun ira à la porte de sa cellule par dehors déposer ses chaussons et ses souliers, et on ira à Prime les pieds nus (vers les quatre heures du matin), et on sera ainsi déchaussé jusqu'à la fin de l'office, c'est-à-dire jusqu'à onze heures et demie; [ce qui fait plus de sept heures] (1). Ceux qui voudront laver leurs pieds trouveront de l'eau tiède préparée dans les cloîtres (1). »

Qu'on se figure ces pauvres moines, dans une saison peu douce, sous les sombres voûtes, passant de l'église au Chapitre, où ils récitaient tout le Psautier, revenant ensuite du Chapitre à l'église, tantôt sur le parquet humide, tantôt sur les froides dalles, et qu'on nous dise si cette pénitence n'était pas une des plus rigoureuses du monde. Il n'est pas étonnant que plusieurs d'entre eux en aient été souvent malades. Nous entendons les gens du monde se récrier ; mais qu'ils sachent que tous les états ne sont que des manières d'user plus ou moins rapidement sa vie, et même de la sacrifier à son devoir, s'il le fallait. On loue le soldat, le laboureur, le magistrat, le médecin de leurs fatigues et de leurs travaux, qui épuisent leurs forces et qui abrégent leurs jours ; comment ose-t-on blâmer le moine, qui souffre un peu plus, mais pour que les autres souffrent moins; qui s'immole avec Dieu sur la croix pour sauver le monde.

(1) *Règl. de la Trappe*, t. II, p. 63.

(2) « Aqua autem in claustro a cellerario calida sit procurata, ut qui voluerit, pedes abluere possit. » (*Liber Usuum*, cap. 22 : De parasceve.)

CHAPITRE XI

De la loi de l'obéissance à la Trappe.

Si vous voulez créer un peuple, former une armée, fonder un couvent, il vous faut des lois, une discipline, une règle ; des chefs qui commandent, des subordonnés qui obéissent. Le commandement en dehors de la loi, c'est le despotisme ; l'autorité des uns sans la soumission des autres, c'est l'anarchie. Le citoyen doit obéir aux lois de son pays, et cette obéissance fait sa sécurité et sa grandeur. Le soldat qui est en retard d'une minute à l'appel, qui répond un seul mot blessant à son capitaine ou à son caporal, est mis aux arrêts, à la salle de police et quelquefois au cachot.

On dit : Cela est sévère et trop sévère !... Mais, que voulez-vous ? cela est nécessaire : car, sans cela, point de discipline ; sans discipline, point d'armée ; sans armée, point de force publique ; et sans force publique, la patrie n'est en sûreté ni au dedans, ni au dehors.

Le moine, le religieux, est un soldat aussi, soldat d'une autre milice, dans une autre sphère ; il a son colonel, son capitaine et son caporal ; il a son drapeau, sa discipline, ses vœux et ses serments.

Quelle sera l'obéissance d'un religieux de la Trappe ? L'abbé de Rancé ne voulut pas s'en rapporter à lui-même sur une aussi grave matière : il consulta les premiers Pères, les anciens de la solitude et du désert. Saint Basile, le législateur des moines d'Orient, veut que l'âme du religieux soit entre les mains de son supérieur, comme un vase pur toujours ouvert pour recevoir les grâces célestes qu'il voudra y déposer. Il dit que l'ascète obéissant doit être comme le marteau dans la main du maçon, ou bien encore comme la cognée dans la main du bûcheron (1).

Selon Cassien, un cénobite n'a d'autre chose à faire que de mortifier et de crucifier ses volontés ; c'est le seul moyen de monter au comble de la perfection.

« Souvenez-vous, dit saint Jérôme, que dès le premier pas que vous avez fait dans la carrière monastique, vous avez remis à Jésus-Christ tout

(1) S. Basil. *Opera*, *edit. Bened.*, Const. monast., c. XXII, t. II, p. 573. — Saint Basile se sert du mot οργανον, outil : du bûcheron, τεκτων, du maçon, οικοδομος.

(2) *Instit.*, l. IV, c. VIII et suiv.

le droit que vous aviez de vouloir et de ne pas vouloir, et qu'il ne vous en reste plus que pour obéir à ceux qui vous tiennent sa place. »

Tel a été aussi le sentiment de saint Benoît, l'instituteur de la vie cénobitique en Occident. Nous lisons dans sa Règle que les vrais moines sont ceux qui, renonçant à leur volonté propre, et retirant la main sans achever l'ouvrage dont elle était occupée, rendent une obéissance si précise et si prompte à la voix de celui qui leur commande, qu'il n'y a point d'intervalle entre la parole du maître et l'action du disciple, en sorte que ces deux mouvements se rencontrent à la fois (1).

Mais il nous montre encore, avec plus d'évidence, l'idée qu'il avait de l'obéissance monastique, lorsqu'il trace la conduite d'un moine auquel son supérieur ordonnerait des choses impossibles : car, si jamais il peut y avoir des motifs légitimes de désobéir, c'est dans un pareil cas, où la nature est comme poussée à bout. Cependant, quoiqu'il permette à un moine de représenter humblement son impuissance, il déclare que, si le supérieur persiste, le moine doit fermer les yeux, et se jeter hardiment dans l'abîme de la miséricorde et de la toute-puissance divine (2).

Sans doute, les disciples de Saint-Benoît n'ignoraient pas le mystère de cette sainte témérité qui s'en remet à Dieu du soin de transporter les montagnes, pour faire éclater les triomphes de la foi; mais qu'il faut avoir vaincu de passions et gagné de batailles sur soi-même pour obéir ainsi !

Saint Ignace exhorte les siens à se laisser porter et régir par la Providence, comme s'ils étaient morts, *perinde ac cadaver*. Cette image, que certaines gens lui ont tant reprochée, n'est pas de lui; il l'a empruntée, évidemment, au grand et admirable saint François d'Assise. Cet homme si extraordinaire, si puissant et si doux, auquel il fut donné de réaliser tant de merveilles, ne regardait comme véritablement obéissant que celui qui se laissait toucher, remuer, placer, déplacer sans aucune résistance, comme un corps sans vie, *sicut homo mortuus*(3). Il exprimait la même pensée, à peu près encore dans les mêmes termes, lorsqu'il disait son

(1) *Reg. S. Bened.*, c. v (de Obedientia) : « Voluntatem propriam deserentes, mox exoccupatis manibus, et quod agebant imperfectum relinquentes, vicino obedientiæ pede, jubentis vocem factis sequuntur, etc. »

(2) *Reg. S. Bened.*, c. 68 : « *Si fratri impossibilia injungantur*, suscipiat quidem jubentis imperium cum omni mansuetudine et obedientia; quod si omnino virium suarum mensuram viderit pondus excedere, impossibilitatis suæ causas ei qui sibi præest patienter et opportune suggerat. Quod si post suggestionem suam in sua sententia Prioris imperium perduraverit, sciat juniori ita sibi expedire, et ex charitate confidens de adjutorio Dei, obediat. »

(3) *Opuscul. S. Francisci*, p. 80. (Verum obedientem mortuo assimilari).

sentiment à ses religieux en les instruisant sur l'obéissance : « Ce sont des morts que je veux pour disciples et non des vivants, *mortuos, non vivos, ego meos volo* (1). » C'est-à-dire, je demande des disciples morts à leur volonté propre, si faible pour le bien, si puissante pour le mal, si souvent déréglée et pervertie, si souvent prostituée aux plus mauvaises passions, aux plus vils appétits, pour ne plus faire que celle de Dieu dans une règle monastique, qui est l'expression du christianisme dans ce qu'il a de plus élevé et de plus parfait; enfin, pour vivre autant qu'il est possible, ici-bas, d'une vie céleste, d'une vie divine.

Quand cela ne serait qu'un rêve, il faudrait encore admirer ceux qui l'auraient fait. Eh bien, le monde a acclamé des sophistes qui ont voulu faire de l'homme une bête, et nous savons qu'à cette heure il n'a pas encore pardonné à saint Ignace et à saint François d'avoir voulu en faire un ange!

L'abbé de Rancé marcha sur les traces de ses devanciers, dans la voie qu'ils lui avaient ouverte. « L'obéissance, disait-il, est la base et le fondement de la profession monastique, qui est appuyée sur elle comme sur la pierre et sur le rocher; elle en est l'essence : c'est par elle qu'il se consacre à Dieu; c'est elle qui lui donne le coup de cette mort mystique, par laquelle il cesse de vivre au monde, pour ne plus vivre que de Jésus-Christ. Elle en est la gloire, parce qu'un religieux n'a plus que celle de Dieu; et comme il n'y a rien par où il l'honore et en quoi il puisse contribuer davantage à l'exaltation de son saint nom, que par l'obéissance, il n'y a rien aussi par où il contribue davantage à sa propre gloire. Il ferait beaucoup moins, et rendrait à Dieu de moindres hommages, quand il lui sacrifierait un millier d'hécatombes, qu'en lui sacrifiant sa volonté propre par le vœu et par l'action de l'obéissance. Car, comme l'explique saint Grégoire, il ne sacrifie rien, dans cette oblation extérieure, qu'une chair étrangère, au lieu que, dans l'autre, c'est sa personne qu'il sacrifie, et qu'il est lui-même l'hostie et la victime : *Per victimas aliena caro, per obedientiam vero, voluntas propria mactatur* (2). »

Selon lui, l'obéissance était le repos de la profession monastique. « En effet, toutes les vertus ont, chacune en particulier, un vice opposé qu'elles attaquent : la pauvreté combat l'avarice; la douceur, la colère; la continence, l'impudicité; mais l'obéissance seule les surmonte tous, tout à la

(1) S. Francisci, *Opusc.*, Colloq. XL, in-fol. Lugd., 1653, p. 80.

(2) *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique,* t. I, p. 133; — *Explication de la Règ. de S.-Benoît,* t. I, p. 11, 70, 343, 421.

fois, par la destruction de l'amour et de la volonté propre qui en est l'origine et le principe. C'est ce qui fait précisément que l'on trouve cette sainte tranquillité et ce sacré repos dans la solitude des cloîtres. Car comme toutes les passions sont détruites ou assujetties à l'obéissance, qu'elle en a coupé les racines et tari toutes les sources, il n'y a plus rien qui soit capable d'y causer des agitations et d'y exciter des tempêtes. La paix y est profonde, et Jésus-Christ, qui est le roi de la paix et qui se plaît partout où elle se rencontre, y établit son royaume (1). »

L'abbé de Rancé, comme saint Benoît, se représentait une congrégation de solitaires sous l'image d'une armée manœuvrant à la voix de son abbé. « C'est le général de l'armée qui donne tous les mouvements, disait-il; on ne fait point un pas qu'il ne le commande; on l'écoute avec tant d'attention, qu'il est aisé de voir qu'on ne craint rien davantage, sinon qu'il échappe une seule de ses paroles, parce que le succès des batailles dépend de la promptitude avec laquelle on lui obéit. De même, une communauté monastique doit être tellement appliquée à connaître les intentions de son abbé, qu'elle appréhende de perdre un seul mot de tout ce qu'il ordonne. Elle doit observer non seulement sa voix et sa parole, mais jusqu'à un clin d'œil, jusqu'au moindre signe (2). »

Il voulait que l'obéissance de ses religieux fût militaire, c'est-à-dire si rapide, que la main qui agissait cessât son action, l'esprit ses pensées et ses élans, la volonté son mouvement; en un mot, que tout fût en arrêt et en suspension à l'instant même où la voix de l'abbé se faisait entendre, *in auditu auris;* et que tout cela s'accomplît avec tant de promptitude, que le commandement du maître et l'obéissance du disciple ne fussent qu'une même chose.

Il voulait que cette obéissance fût cordiale, c'est-à-dire que le religieux s'y portât de cœur, non servilement comme l'esclave, sous la crainte du bâton et du fouet; non par habitude, comme l'homme de journée qui s'en va à son travail; non machinalement, comme le soldat qui manœuvre à la voix de ses chefs, mais à la manière d'un fils aimant qui court avec joie vers un père chéri qui l'appelle.

Elle devait être entière, c'est-à-dire ne pas seulement s'arrêter à l'écorce et à l'enveloppe, mais, comme le couteau du victimaire, pénétrer jusqu'au cœur pour l'égorger, et, après l'avoir fait mourir à lui-même et au monde, le faire vivre pour Dieu.

(1) *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique,* t. I, p. 134.
(2) *Explic. de la Règ. de S.-Benoît,* t. I, p. 109.

L'abbé de Rancé estimait que le bonheur, la gloire et la joie d'un véritable religieux était de trouver quelque occasion de consacrer sa vie, de la perdre, en obéissant, comme le Christ, jusqu'à la mort, *obediens usque ad mortem* (1).

Ses principes étant ainsi exposés, il recueillait toutes les forces de son éloquence, si vive, si entraînante; il adressait à ses moines, comme le capitaine à ses soldats en face de l'ennemi, une de ces allocutions suprêmes qui enlèvent, qui transportent et transforment les hommes :

« Si l'étendue de ces devoirs vous étonne, mes Frères, s'écriait-il, et s'il vous venait dans la pensée de dire comme le prophète : « Seigneur, que vos commandements vont loin ! *latum mandatum tuum inimis!* armez-vous d'une résolution sainte, animez votre foi, excitez votre zèle, travaillez, efforcez-vous; c'est être déjà parfait, que de désirer l'être et d'y travailler; consolez-vous dans l'assurance que vous donne saint Augustin : que Dieu aura égard à vos efforts, qu'il suppléera, par sa miséricorde, à ce qui vous manquera. Avancez seulement, ne perdez pas courage, et faites que, si le dernier jour vous surprend avant que vous ayez remporté la victoire, au moins il vous rencontre les armes à la main; *tantum proficere affecta, si non te invenit dies ultimus victorem, inveniat vel pugnantem* (2). »

L'abbé de Rancé opéra dans ses religieux des prodiges d'obéissance; elle allait bien au-delà des forces de la nature : elle s'étendait à la mesure de la puissance de la grâce. Elle était pratiquée à la lettre et en dépit des répugnances:

Un jour que la conférence se tenait dans les bois, un Frère laissa échapper involontairement un cri d'horreur à la vue d'un crapaud qu'il aperçut à l'endroit où il allait s'asseoir. L'abbé, toujours attentif à tout ce qui pouvait être utile à ses frères, lui reprocha sa lâcheté : « Eh! que feriez-vous donc, si on lâchait sur vous des ours et des lions, comme on faisait sur les martyrs? Vous n'avez guère de courage; au premier jour, vous m'en apporterez un dans vos mains. » Cette parole fut prise pour un ordre, et ce bon Frère, qui éprouvait un saisissement affreux seulement à voir un crapaud, eut assez d'empire sur lui-même pour en prendre un dans sa main et l'apporter à son abbé (3).

On obéissait en dépit de la douleur et même au péril de sa vie.

(1) C'est ce qu'il a enseigné admirablement dans tous ses ouvrages. (*Sainteté et Dev. de la vie monast.*, t. I, p. 140.)

(2) S. August. *Serm. de tempore*, 109.

(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 631.

C'était une règle établie que, lorsque le supérieur commandait de prendre la discipline, on ne devait cesser qu'à son ordre. Un convers ayant eu pour pénitence de se la donner dans sa cellule, sans que le temps lui eût été limité, continuait toujours à se frapper, et l'on ne sait ce qu'il serait advenu, si la Providence n'eût envoyé près de là, en ce moment, un Frère de chœur qui trouva cet impitoyable bourreau de lui-même les épaules tout en sang. Ne pouvant croire que ce fût l'intention du P. abbé qu'il allât si loin, il lui fit signe de cesser, et il obéit aussitôt (1).

Partout où le supérieur plaçait un religieux, il devait y rester comme le soldat, comme la sentinelle à son poste, jusqu'à ce qu'il ait été relevé.

Le cellérier envoya un Frère, au fort de l'hiver, travailler dans un grenier exposé au vent du nord le plus glacial : il y resta une journée entière, sans avoir seulement la pensée qu'on ne voulait peut-être pas qu'il y restât si longtemps. Qu'on juge de la force de son obéissance, par la violence qu'il se fit pour braver le froid; une de ses mains en fut tellement atteinte, qu'il fallut recourir à une cruelle opération (2).

L'abbé de Rancé n'admettait pas que l'intention pût excuser le désobéissant. Le cuisinier, le jour de Noël, au soir, voulant régaler ses frères, avait, de son propre mouvement, préparé un mets particulier, une vraie friandise de Trappiste : c'était de la chicorée cuite avec du lait, en forme de bouillie. Le Révérend Père abbé, selon sa coutume, était allé à la cuisine, avant le repas, demander en quoi consistait le souper des religieux. Le cuisinier le dit en toute simplicité. Alors, il le reprit très sévèrement, et le punit d'avoir agi sans permission. Puis, il ordonna qu'on distribuerait aux pauvres tout ce qui avait été ainsi préparé, et qu'on le remplacerait par un morceau de pain, avec du fromage et des noix (3).

On avait envoyé à Mortagne le Frère pourvoyeur acheter un nombre déterminé de livres de filasse; mais il la trouva si peu chère, que, pour la somme qu'on lui avait remise, il en acheta le double, et revint tout fier du bon marché qu'il croyait avoir fait. L'abbé, l'ayant appris, lui fit la plus vive réprimande, lui commanda d'apporter toute cette filasse, d'allumer du feu et de l'y jeter.

Il était, en général, très sévère, et, il faut bien le dire, impitoyable dans la punition des fautes de désobéissance, pour peu qu'elles fussent

(1) Le Nain, t. II, p. 631.

(2) *Ibid.* — Le religieux qui avait soin du jardin ayant planté quantité de petits arbres nains, le R. P. abbé les arracha et les jeta tous par-dessus le mur, les uns après les autres, de peur, dit-il, qu'ils n'apportassent dans le monastère les fruits de l'amour-propre.

(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 632.

scandaleuses. Pour les expier et en empêcher le retour, par un exemple terrible, il mettait quelquefois toute la communauté en pénitence au pain et à l'eau, et ordonnait une discipline générale dans les cellules (1).

Cette rigoureuse obéissance que les moines rendaient à leur abbé devait être réciproque entre eux par un sentiment de charité et d'humilité (2). Le devoir d'obéir était ainsi tempéré par le droit de commander : dans cette admirable institution, chacun était en quelque sorte le maître et le serviteur de tous.

Un convers travaillait avec un Frère à la construction d'un bâtiment ; il lui fit signe de se retirer sur une pierre saillante qui tenait à peine, mais qu'il croyait encore bien assez solide pour le porter. Quoique le Frère comprît tout le danger qu'il allait courir, il ne laissa pas d'obéir, s'exposant à perdre la vie; encore s'accusa-t-il, au Chapitre, d'avoir un peu hésité (3).

Celui qui désobéissait à son frère était presque aussi sévèrement puni que s'il eût désobéi à son supérieur. Un religieux ayant demandé par signes une poêle de cuivre, le Frère qui venait de s'en servir la lui refusa, quoiqu'il n'en eût plus besoin. L'abbé de Rancé, en ayant été averti, lui ordonna le lendemain, au Chapitre, de se prosterner aux pieds de celui qui avait essuyé son refus, et, voulant inspirer à tous les autres *l'horreur d'un pareil égoïsme*, en présence de toute la communauté, il fit mettre en pièces la poêle qui avait été l'objet de cette contestation et de ce scandale.

Nous avons souvent entendu dire que cette obéissance n'était propre qu'à dégrader et abrutir l'homme. Eh bien! ce sont ces abrutis qui, dans l'Ordre de Saint-Benoît, ont défriché nos champs, à qui les lettres doivent la conservation de leurs plus beaux trésors, et l'Europe une grande partie de sa civilisation (4) ; ce sont ces abrutis de l'Ordre de Saint-François qui ont porté la lumière de l'Évangile chez les sauvages, qui ont instruit et réhabilité le pauvre peuple des campagnes (5) ; ce sont ces abrutis de l'Ordre de Saint-Dominique qui ont brillé dans les écoles du moyen âge, et qui occupent encore aujourd'hui si dignement les chaires de nos églises; ce sont ces abrutis de la Compagnie de Jésus qui ont donné plus de dix mille écrivains à toutes les sciences (6).

(1) Le Nain, t. II, p. 632.
(2) *Regul. S. Bened.*, c. 71 : Ut obedientes sint sibi invicem fratres.
(3) Le Nain, t. II, p. 633.
(4) C'est ce qui a été constaté par tous les historiens les plus érudits et les plus consciencieux.
(5) M. de Chateaubriand a écrit des pages admirables sur cette matière, dans son *Génie du christianisme.*
(6) Voir de Ravignan, *De l'Exist. et de l'institut des Jésuites,* p. 53.

Mais, ajoute-t-on, faire ainsi abnégation de sa volonté, de sa raison et de son jugement, est-ce penser et vivre en homme? Nous répondrons, nous, que c'est avoir fait de glorieuses conquêtes dans la carrière de la dignité humaine. Élevons-nous! il y a là une théorie magnifique : elle est surnaturelle et divine; mais cela ne nuit à rien. Le supérieur commande avec la conscience de l'autorité qui lui vient de Dieu; l'inférieur obéit avec la conviction de l'obéissance qu'il doit à Dieu. Le supérieur vit de la foi; l'inférieur vit de la foi. Il vous plaît, à vous, de retrancher la foi : vous éteignez le flambeau d'où vient, ici, toute la lumière, et vous jugez les moines en aveugles, à travers les ténèbres qui sont votre ouvrage.

Non, il n'y a qu'un principe ici, principe absolu et souverain, qu'il faut envisager, et hors duquel on déraisonne nécessairement en matière d'obéissance religieuse : Dieu reconnu, Dieu respecté dans les supérieurs et les Frères (1). Obéir ainsi, c'est régner; ce n'est plus servir l'humeur ou le caprice de personne, c'est s'élever, se grandir, avec une simplicité magnanime, de toute la distance qui sépare la vraie servitude de la vraie liberté.

Il est bon, il est salutaire que les hommes aient sous leurs yeux, de temps en temps, de pareils exemples de subordination et de soumission. On le sait : la désobéissance est le grand crime, le crime capital du monde. C'est elle qui a bouleversé dans le ciel les chœurs des anges; c'est elle qui a perdu le genre humain dans le péché d'Adam ; c'est elle qui perd encore, chaque jour, les individus, les familles et les sociétés. Partout où vous trouvez une ruine, ne demandez pas qui l'a faite : soyez sûr que c'est la désobéissance. Écoutez le roi sur son trône, le juge sur son siége, le prêtre à l'autel, le père et la mère au foyer domestique, que disent-ils? Obéissez!.... Mais j'aperçois bien loin, dans une profonde solitude, un pauvre Trappiste avec sa ceinture de corde, ses sandales, sa tête rasée, son habit de laine; cet homme aurait pu jouer un rôle dans le monde, y commander et s'y faire obéir. C'est un ancien capitaine, un ancien magistrat, un professeur, un avocat, et le voilà aux pieds de son abbé, qui, spontanément, abdique sa liberté, renonce au périlleux honneur de commander, et se condamne, par choix, à obéir en tout et toujours jusqu'à son dernier soupir, pour retrouver la paix qu'il a perdue en faisant sa propre volonté, et pour conquérir un trône et un royaume dans l'éternité. Or, je dis que c'est la plus éloquente et la plus sublime leçon d'obéis-

(1) La *Règle de Saint-Benoît*, c. 2, dit que l'abbé est celui qui est regardé comme tenant la place du Christ dans le monastère, *Christi agere vices in monasterio creditur.*

sance qu'il soit possible de donner au monde. Le Trappiste, ne ferait-il que cela, aurait encore une magnifique destinée.

Combien y a-t-il d'hommes sur mille qui puissent se demander sans terreur, à l'heure de leur mort : Qu'est-ce que j'ai fait sur la terre? Un bon Trappiste pourra toujours répondre : J'ai obéi et appris aux autres à obéir.

CHAPITRE XII

De la pauvreté pratiquée dans l'Institut de l'abbé de Rancé.

L'abbé de Rancé et ses Frères s'étaient retirés dans la solitude pour y être isolés complétement du monde; or, en conservant des propriétés dans le monde, ç'eût été autant de liens qui les y auraient rattachés et ramenés, et ils les brisèrent impitoyablement.

Ils avaient voulu se donner entièrement à Dieu sans division et sans partage; cependant, comme notre âme se trouve où est notre trésor, et que nous sommes liés par les objets que nous aimons et qui nous plaisent, si le moine jouit des choses de la terre et qu'il les aime, « alors, il ne « donnera plus à Dieu qu'une partie de lui-même; et, au lieu de l'en rendre « maître absolu, il bornera son royaume, qui ne reçoit point de limites; « il lui ôtera ce qu'il osera se réserver (1). »

Ils désiraient jouir dans la solitude d'une paix profonde; or, disait l'abbé de Rancé, il y a une malignité attachée à toutes les choses d'ici-bas, quand on ne les considère que par l'amour d'elles-mêmes, qui fait qu'elles ne contentent jamais ceux qui les possèdent. On les désire avec cupidité, on les recherche avec empressement. Quand on les a, on est tourmenté de la crainte de les perdre, et quand elles nous échappent, ce n'est jamais sans douleur et sans murmure. Ainsi, un solitaire qui se donne à Dieu avec des restrictions et des réserves, n'a ni les satisfactions d'un riche du monde, ni les consolations d'un pauvre de Jésus-Christ. Il se prive des faux plaisirs qui se trouvent dans les richesses, et se réserve les véritables ennuis qui les accompagnent. Ses passions l'agitent dans son cloître, comme s'il était

(1) *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*, t. I, p. 102.

dans le siècle : l'envie, la colère, l'impatience, la tristesse remplissent son cœur, et par un juste jugement de Dieu, ce qu'il s'était retenu pour être son soulagement et la douceur de sa vie devient l'instrument de sa persécution et de son martyre (1).

Les religieux de la Trappe étaient venus dans le désert pour y faire une guerre à outrance au moi humain et le vaincre. Or, la propriété est comme une prolongation, une extension du moi. Que leur eût-il servi de le tuer au dedans du cloître s'ils l'eussent laissé vivre au dehors ? Ils avaient offert à Dieu leurs volontés et leurs personnes, ils ne s'appartenaient plus ; dites-moi, de quoi peut jouir celui qui n'a pas le droit de jouir de lui-même ?

C'étaient des hommes de pénitence : n'est-il pas vrai que la plus dure, et peut-être la plus méritoire de toutes les pénitences, c'est la pauvreté subie volontairement par expiation, et qu'après le sacrifice de n'être jamais rien en ce monde, l'un des plus pénibles à la nature doit être de n'y rien avoir jamais ?

Ils aspiraient à vivre de la vie cénobitique ; eh bien, avec des propriétaires, on peut faire une commune, parce que la commune admet et comporte les divergences individuelles, la différence des fortunes ; mais avec des propriétaires, vous n'organiserez jamais une communauté, parce que l'esprit de propriété est destructif de l'esprit de communauté, où tout doit être à tous.

L'abbé de Rancé ne s'occupait pas de ce qui se faisait de son temps, mais de ce qui devait se faire ; il remontait aux vrais principes de la vie monastique. Selon son habitude, il interrogeait les Pacôme (2), les Macaire (3), les Basile (4) et les autres chefs des ascètes d'Orient, et tous répondaient : *Un moine ne doit rien avoir en propre.* Il en était de même en Occident. « Qu'on ait un soin principal, dit saint Benoît, de retrancher « parmi nous jusqu'à la racine le vice de la propriété, et qu'aucun des « Frères n'ait la hardiesse de donner ou de recevoir la moindre chose sans « la permission de l'abbé, ni de retenir quoi que ce soit, non pas même « un livre, des tablettes, un poinçon, enfin, rien au monde, puisqu'il ne « leur est pas seulement permis d'avoir ni leur corps ni leur volonté dans « leur puissance..... Tout doit donc être commun entre les Frères....., et

(1) *De la Sainteté, etc.*, t. I, p. 102 et 103.

(2) Regula S. Pachomii, art. 47, 63, etc.

(3) Regula S. Macar., cap. 24.

(4) S. Basil., Constitut. monast., cap. 35.— Voir aussi : Regula secunda SS. Patrum, cap. 1 ; — Regul. tertia SS. Patrum, cap. 1 ; — Regula Orientalis, cap. 3 ; — *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monast.*, t. II, c. XXI (De la Pauvreté).

« nul ne doit avoir la témérité de dire qu'une chose lui appartienne (1). »

Toutes les autres règles monastiques pratiquées dans l'Église latine s'expriment de même (2). Elles vont jusqu'à défendre aux moines, sous des peines sévères, de prononcer les mots qui signifient la propriété, comme *mon, ma, mienne;* il n'y a qu'une seule chose dont il leur soit permis d'être propriétaires, c'est de leurs péchés; ils peuvent dire : ma faute, *mea culpa*. Pour tout le reste, ils diront *notre* (3).

On infligeait aux moines convaincus *du crime* de propriété les plus rudes et les plus humiliantes punitions. Les uns étaient condamnés à perdre le rang qu'ils avaient dans la communauté, soit à l'église, soit au réfectoire, *amissio gradus;* les autres à manger à terre pendant plusieurs mois, *comedere in terra;* ceux-ci à jeûner plus ou moins longtemps tous les vendredis au pain et à l'eau, *omni sexta feria in pane et aqua;* ceux-là à recevoir la discipline au Chapitre, *in Capitulo verberari* (4). Enfin, il y avait la peine d'excommunication. A Cîteaux, le dimanche des Rameaux, après les exercices capitulaires, les abbés des divers monastères, tenant leur crosse d'une main et un cierge allumé de l'autre, excommuniaient solennellement *les homicides, les voleurs et les moines propriétaires* (5).

Dans le temps de la grande ferveur cistercienne, quand un religieux avait rendu le dernier soupir, si on le trouvait nanti d'un pécule, quelque petit qu'il fût, il était censé mort sous l'excommunication. On ne devait ni sonner les cloches, ni offrir le saint sacrifice pour lui, ni l'inhumer dans le cimetière. Un Frère convers étant mort dans une abbaye de Cîteaux, on le dépouilla de ses vêtements pour laver son corps, selon l'usage, et on trouva dans ses poches cinq sous d'airain, *quinque solidi ærei circa eum inventi sunt.* L'abbé le traita en excommunié et le fit enterrer hors du monastère. Lorsque le corps fut descendu dans la fosse, il ordonna d'y jeter les cinq sous, et tous les moines présents répétèrent en même temps : « Que l'argent que tu as possédé en secret, contrairement aux lois de ta profession, soit avec toi au lieu de l'éternelle perdition, *tecum sit in æternam perditionem* (6). »

(1) « Præcipue hoc vitium peculiare radicitus amputandum est de monasterio... Ne quis præsumat aliquod habere proprium, nullam omnino rem, neque codicem, neque tabulas, neque graphium, sed nihil omnino : quippe quibus nec corpora sua, nec voluntates licet habere in propria potestate. » (Regula S. Bened., c. 33.)

(2) Regul. S. Cæsarii, c. 15; — S. Aureliani, c. 5; — S. Ferreoli, c. 10; — S. Columbani, c. 4; — S. Isidori, c. 5; — S. Fructuosi, c. 8; — Regula magistri, c. 82.

(3) « Nullus ex Fratribus suum aliquid dicat, sed semper nostrum : hoc solum oportet dicere proprium *mea culpa*. » (Voir D. Martene, *Comment. in Reg. S. Bened.*)

(4) Dom Martene, *Comment. in Reg. S. Bened.*, p. 430 et s.

(5) *Nomasticon cisterc.*, Ant. Defin., p. 526 et 529.

(6) *Annales cisterc.*, t. IV, p. 182.

On nous dira : comment comprendre, avec cela, que les moines soient devenus si opulents ? Nous répondons : toutes les règles que nous avons citées ont reconnu à la communauté monastique le droit de propriété, car elle s'oblige à donner la nourriture et le vêtement à ses membres ; donc, il faut qu'elle possède. Quand elle devient riche, et elle peut le devenir légitimement, l'excédant, après le plus strict nécessaire, doit, selon l'esprit de l'Église et les intentions des saints fondateurs, se répandre dans le sein des voyageurs, des mendiants, des ouvriers sans travail, des malades et des infirmes abandonnés, et même dans le sein de la nation, en cas de de guerre et de calamité. Mais si, au lieu de s'écouler au dehors, l'excédant se concentre dans le cloître, alors, il devient la propriété des individus, qui finissent par l'employer à se procurer les aises, les agréments et les plaisirs du monde. Voilà l'abus, voilà le malheur; tel est le sort des meilleures choses. Gardons-nous bien de juger de l'état monastique sur ses ruines, nous nous tromperions autant que si nous jugions de la vie sur un cadavre.

L'abbé de Rancé avait aussi rêvé, de son côté, cette communauté sublime, image de celle des saints dans le Ciel et des premiers chrétiens sur la terre.

« Il faut, disait-il à ses Frères, établir parmi vous une communauté si générale, si parfaite, qu'il ne s'y rencontre pas une apparence ni une ombre de propriété, en sorte que vous soyez si entièrement unis que vous n'ayez qu'un cœur, qu'une âme, qu'une volonté; que chacun se voie en son frère et qu'il aperçoive son frère en soi-même, et qu'il n'ait rien sans réserve qu'il ne soit prêt de lui céder, avec autant ou plus de joie et de plaisir qu'il le retiendrait pour son propre usage (1). »

Il avait défendu les pécules sous les peines les plus terribles et avec des menaces épouvantables. Il ne leur était pas permis de conserver aucune pièce de monnaie, ni un liard, ni un denier. « L'argent, disait-il, a une malignité toute particulière ; il tente et séduit les âmes les plus pures, et il a toujours été regardé comme la cause et l'instrument de tous les maux, parce qu'on les commet tous pour l'acquérir, et qu'il n'y en a point qu'on ne fasse par son moyen, après l'avoir acquis (2).

La communauté était la grande et l'unique propriétaire elle jouissait de tout, elle accordait à chacun de ses membres une part égale d'usufruit. Personne ne pouvait rien s'approprier, pas même un chapelet, une image, une aiguille, une épingle, un bouton.

(1) *Règl. de la Trappe* (Exhort. du R. P. abbé), p. 5.
(1) *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique* (De la Pauvreté), t. II, p. 467.

Un jour, il arriva qu'un religieux s'accusa au Chapitre de s'être rendu propriétaire d'un petit morceau de bois qu'il avait trouvé en travaillant au jardin, d'y avoir quelque attache, s'en servant exclusivement lui seul pour enlever la boue de ses sabots. Cette faute était bien légère en apparence, et cependant il fut sévèrement repris, et on lui imposa pour pénitence de se prosterner aux pieds de ses Frères. Une autre fois, un convers travaillait au pressoir avec un séculier ; il lui fit signe de goûter le cidre : l'abbé le traita et le punit comme propriétaire, lui ordonnant de manger à genoux au milieu du réfectoire, pour avoir disposé de ce qui ne lui appartenait pas (1).

Vous taxez cette sévérité d'outrée; ignorez-vous donc que les désordres qui ont amené la destruction des plus florissantes communautés ont pris racine dans l'impunité de fautes aussi minimes! Vous accusez l'abbé de Rancé d'exagération ; ne savez-vous pas de quelle manière commencent et finissent toutes les mauvaises habitudes! Avez-vous oublié qu'une épingle volée a été quelquefois le premier degré de l'échafaud !

L'abbé de Rancé ne laissa rien à ses religieux de tout ce qu'il put leur enlever, rien, pas même leur chevelure. Il se rappela ce qui se pratiquait à Cîteaux. « Il faut, dit le livre des *Us*, tondre et raser les Frères, *tondendi et radendi sunt Fratres*, pour Noël, Pâques, la Pentecôte, la fête de sainte Madeleine, la Nativité de la Sainte-Vierge et la Toussaint. Les Frères de la cuisine, *coci*, feront chauffer de l'eau et l'apporteront dans le cloître. On préparera les peignes, les ciseaux, les rasoirs et les pierres à affiler, *pectines, forcipes, rasoria et affilatorias* (2). » L'abbé de Rancé n'eut garde de laisser passer cela, il s'en empara de droit ; c'était une bonne fortune.

« Le retranchement des cheveux, disait-il, qui sont des superfluités du corps, signifie le renoncement à toutes les choses extérieures, qui est un moyen certain de s'attacher à Dieu..... Pour la forme et la figure de la couronne, elle nous représente celle que nous devons attendre de la main de Dieu, si nous nous séparons sans ménagement et sans réserve, de toutes les choses d'ici-bas par lesquelles nous pouvons lui déplaire. »

Il avait désigné une chambre, qu'il appelait pour cela *la salle des Couronnes*, comme il y a dans les palais des rois la salle du Trône. Après environ un mois, lorsque les cheveux commençaient à repousser, on passait de nouveau le rasoir sur la tête, et ainsi de suite jusqu'à la fin ; car le

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 619, et ailleurs encore avec quelques variantes.
(2) *Liber Usuum*, cap. 85 : De Rasuris (Rasura coronæ).

Trappiste mourait avec sa couronne; il était plus heureux que beaucoup de rois.

« Ceux que l'on rasera, disent les Règlements, ne s'embarrasseront de rien, et si, par malheur, on les coupe, ils ne feront aucun signe pour en témoigner de la peine. Le cercle des cheveux qu'on laissera doit être seulement de la largeur d'un doigt, pour montrer qu'il ne faut user que le moins qu'on peut des choses de ce monde, n'étant pas possible de s'en passer entièrement (1). »

Le vestiaire était commun : c'étaient les anciens vêtements du premier Cîteaux (2). On donnait à chaque religieux deux coules, une pour le jour, l'autre pour la nuit ; deux robes, trois ou quatre serges, deux scapulaires, un noir et un blanc, trois caleçons, trois paires de bas, quatre paires de chaussons, sept mouchoirs (3). Les moines, au commencement, avaient eu des habits très pauvres. Qu'ils se couvrissent d'un manteau ou d'un sac, ce n'était toujours, à leurs yeux, que le linceul des morts. Cette simplicité disparut bientôt : « Voici, s'écrie saint Bernard, en gémissant, voici que notre habit, qui était regardé autrefois comme un insigne d'humilité, est devenu de nos jours un insigne d'orgueil. A peine trouvons-nous dans nos provinces de quoi nous vêtir selon nos désirs. Le soldat et le moine se partagent la même étoffe, l'un pour se faire une coule, l'autre une chlamyde. Tout homme du siècle, fût-il roi ou empereur, ne dédaignerait pas notre vêtement s'il était fait dans une forme qui lui convînt (4). »

L'abbé de Rancé voulut, sur ce point comme sur d'autres, remonter aux sources antiques. « Le cellérier, dit-il, prendra garde que les étoffes qu'il levera pour les habits des religieux ne soient point trop fines, mais il choisira ce qu'il y aura de plus commun et de plus vil, *quod vilius comparari potest*, selon saint Benoît. A mesure qu'ils s'useront, on les raccommodera, jusqu'à ce qu'ils tombent en lambeaux (5)..... »

(1) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 145 et suiv.

(2) *La coule :* Cuculla vel cappa manicata cum caputio ; — *la robe :* tunica vel colobium, rotunda cum manicis, sine caputio ; — *scapulaire :* scapulare a scapulis dictum, cum caputio, ante et retro pendens ; — *caleçons :* femoralia ; — *bas, chausses :* caligæ ; — il y en avait pour le jour et la nuit : diurnæ et nocturnales. — On lit dans les *Us* de Cîteaux, cap. 82, *Sine caligis jacere non debent : Chaussons*, pedules ; — *souliers :* sotulares ; — *mouchoirs :* mappulæ. — Il est dit dans la Règle de Saint-Benoît : « Sufficere monachis credimus per singulos cucullam et tunicam ; cucullam in hyeme villosam, in æstate puram aut vetustam, et scapulare propter opera : indumenta pedum, pedules et caligas. » Les coules et les tuniques étaient doubles : duæ, propter noctes et lavare ipsas res.— Si l'abbé de Rancé ajouta quelque chose, par exemple les serges, il y était autorisé par cette même Règle, qui dit : « Vestimenta Fratribus, secundum locorum qualitatem ubi habitant vel aerum temperiem, dentur, etc. »

(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 231.

(4) Apolog. ad Guill., cap. x.

(5) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 231 et suiv.

La pauvreté passa bientôt des habits dans les cellules. On lut un jour au réfectoire, dans les *Annales des Carmes déchaussés*, qu'une religieuse apparut après sa mort à une de ses sœurs, ayant sur sa main une boîte ardente qui la brûlait comme du feu : surprise d'un pareil spectacle, effrayée des cris de douleur que poussait cette malheureuse, elle lui en demanda la cause : « C'est, lui répondit-elle, pour avoir retenu cette boîte sans nécessité, quoiqu'avec permission. »

On ne fut pas plutôt sorti du réfectoire, que l'abbé de Rancé visita toutes les cellules pour voir s'il n'y avait rien que ce qu'il devait y avoir, c'est-à-dire quatre planches et une paillasse piquée par-dessus, une grosse chaise, une petite table de sapin, un petit coffre sans serrure, un bénitier, un crucifix et une discipline (1).

Au réfectoire, on n'apercevait qu'un Christ, une horloge, la chaise du lecteur et des tables faites de planches mal assorties. Les cuillers et les fourchettes étaient partie de bois ou de buis, et partie de fer étamé. On ne se servit d'abord que de méchante vaisselle de terre, comme les pauvres gens de la campagne. Plus tard, l'abbé de Rancé consentit à la remplacer par celle d'étain, parce que celle de terre étant trop fragile, la pauvreté en souffrait.

Quant au dortoir, les Règlements disent (2) : « On reposera la nuit avec ses habits réguliers (3) sur une paillasse piquée, de quatre doigts d'épaisseur tout au plus (4), et soutenue de deux ais sur deux tréteaux ; le traversin (5) sera de paille battue, avec un loudier ou couverture de laine (6). »

Il avait lu et relu cent fois le chapitre douzième de l'*Apologie* adressée à Guillaume, abbé de Saint-Thierry, l'une des pages les plus éloquentes de saint Bernard, et il en avait été effrayé. « Je ne parle pas, dit l'abbé de Clairvaux, de l'élévation, de la longueur et de la largeur démesurée des oratoires, de ces pierres polies avec tant d'art, de ces peintures curieuses qui attirent les regards de ceux qui prient, et entravent l'élan de leurs cœurs vers le Ciel. Vous me direz que tout cela est pour la gloire de Dieu ; mais maintenant, comme moine, je m'adresse aux moines, et je leur ré-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 618.

(2) T. I, p. 85.

(3) « Vestiti dormiant monachi et cultellos suos ad latus suum non habeant, ne forte per somnium vulnerentur dormientes. » (*Reg. S. Bened.*, cap. 22 : Quomodo dormiant monachi.)

(4) C'est ce que saint Benoît appelle *matta*, natte ; d'où *matula* et matelas.

(5) *Cervicale, Capitale.*

(6) *Sagum et læna* (stramen pilosum).

pète ce qu'un payen reprochait à des payens : « Dites, pontifes, à quoi sert « l'or dans le temple ?

Dicite, pontifices, in templo quid facit aurum ?

Et vous pauvres, si toutefois vous l'êtes encore, répondez-moi, je vous prie, de quoi sert l'or dans le sanctuaire ? Autre doit être la conduite des évêques, autre celle des moines. Les évêques, qui sont redevables à tous, ont besoin d'exciter la dévotion d'un peuple charnel par des moyens sensibles ; mais nous, qui sommes séparés du peuple, qui avons abandonné pour le Christ tout ce qui peut flatter les sens, et qui devons fouler aux pieds les choses du monde, comme un vil fumier, de qui prétendons-nous par là réveiller la piété ? Recherchons-nous l'admiration des insensés ou les offrandes des simples ? Ou, plutôt, n'est-ce point parce que nous nous sommes mêlés aux nations que nous avons appris leurs œuvres et que nous servons leurs idoles (1) ! »

D'après ces principes, l'abbé de Rancé rejeta du sanctuaire les dorures, exepté pour les patènes, les coupes des calices et les reliquaires. Il n'admit l'argenterie que pour les vases sacrés. Il proscrivit les ornements inconnus aux premiers cisterciens, comme les tuniques, les dalmatiques, les chapes et les chasubles précieuses. Il voulut que le linge de la sacristie fût de toile ordinaire, sans dentelle ni broderie (2). Cet esprit de pauvreté lui fit refuser une lampe d'argent qu'une personne d'un haut rang offrait à son église, et un parement d'autel de soie, avec broderie d'or, dont une princesse voulait lui faire présent. Il ne voulut pas se servir d'un livre de chœur que ses religieux avaient relié avec un soin extrême, et qui était revêtu extérieurement de clous de cuivre brillants comme de l'or (3). Il l'adressa à l'abbé d'un autre monastère. L'autel principal était fort simple, avec un petit crucifix d'ébène au milieu. Il n'y avait qu'un retable de pierre où était taillé d'une manière fort antique un Christ en croix avec les douze Apôtres. Aux deux extrémités de ce retable, il y avait deux branches qui portaient deux cierges qu'on allumait pendant la messe. Aux jours de fête, l'on mettait de doubles branches, en tout quatre cierges. On en allumait deux autres au moment de l'élévation (4).

L'abbé de Rancé pensait, comme saint Bernard, que l'appareil et la ma-

(1) *Apologia ad Guillelmum*, cap. XII.
(2) *Reg. de la Trappe*, t. II, p. 145.
(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 617.
(4) Félibien, *Descript. de la Trappe*, p. 33.

gnificence du culte pouvaient convenir dans les cathédrales et les églises du monde, où les simples fidèles ont souvent besoin d'être conduits à Dieu par les sens; mais que des moines, qui doivent être des adorateurs en esprit et en vérité, ont assez de leur foi seule pour s'élever à lui.

Qu'on ne s'imagine pas, cependant, que cette noble et touchante simplicité qu'il voulait introduire dans le lieu saint fût capable de choquer la dévotion des gens du monde. Un voyageur qui a visité la Trappe à cette époque, et qui nous en a laissé une description, atteste le contraire. « Cette église, dit-il, n'a rien de considérable que la sainteté du lieu, et quoique tout l'ouvrage en soit grossier, elle ne laisse pas d'avoir quelque chose d'auguste et de divin. Elle inspire beaucoup plus de dévotion dans sa simplicité que plusieurs autres dont les autels sont chargés de riches chandeliers et de vases précieux; et l'odeur que la piété de ces bons religieux y répand par leurs continuelles et ferventes oraisons, est un parfum bien plus agréable à Dieu que tous les encens et les cassolettes qui fument en d'autres lieux (1). »

Ce renoncement extérieur à tous les biens de la terre ne suffisait pas au célèbre réformateur, il voulait qu'il fût accompagné du renoncement intérieur de la volonté. « Ce serait se tromper, disait-il, que d'entendre par la pauvreté un simple retranchement des choses sensibles. La pauvreté volontaire qu'ont juré d'observer les religieux consiste, non seulement dans une privation absolue de toute chose superflue, et même quelquefois nécessaire, mais encore de toute affection à celles qui nous sont données par la règle; car ce n'est pas la pauvreté, mais l'amour de la pauvreté, qui fait les véritables pauvres. »

Ces maximes lui étaient si familières et si chères, qu'on lui a souvent entendu dire qu'il aurait une joie extrême si le monastère ne possédait aucun bien, et que les Frères n'eussent pas même un bâtiment pour se loger. « Nous ferions, disait-il, dans ces bois et autour de ces étangs, de petites cabanes, comme les anciens solitaires de la Thébaïde. Nous trouverions assez de quoi nous nourrir, et étant moins riches des biens de la terre, nous travaillerions davantage pour acquérir les biens du Ciel (2). »

L'abbé de Rancé prêchait d'exemple la sainte pauvreté : il n'avait rien qui pût le distinguer de ses frères, sinon que sa coule et son froc étaient plus usés et souvent rapiécetés. On a pu voir, quand il mourut, qu'il avait les mêmes souliers depuis dix ans, et c'étaient ceux d'un religieux mort dont il estimait la vertu. Lorsqu'il disait la messe ou qu'il officiait, il n'a-

(1) Félibien, *Description de la Trappe*, p. 34.
(2) Id., *Ibid.*, p. 62.

vait point d'ornements particuliers. Sa crosse était de bois (1), sa croix pectorale pareillement de bois (2); mais sous cette croix de bois battait un cœur d'or.

CHAPITRE XIII

Du travail des mains à la Trappe, sous l'abbé de Rancé.

L'homme, même sous le froc et au désert, n'est pas fait pour rester perpétuellement devant Dieu dans une immobile contemplation. Son âme ne tiendrait pas longtemps à une pareille hauteur; elle n'a pas l'aile assez forte. Son corps, d'ailleurs, en serait bientôt brisé. Il faut que l'action succède à la prière, le travail à la méditation, le mouvement au repos. C'est la loi de notre nature : ce fut aussi la loi de l'Ordre monastique. L'abbé de Rancé voulut, sur cette grande question, passer encore en revue tous les moines du monde, et tous se rangèrent autour de lui portant les divers objets de leurs travaux : des corbeilles, des paniers, des nattes de joncs, des tissus d'écorces de palmier et de bouleau, des crucifix sculptés, des statuettes, des chapelets de corail ou de baies d'olivier, des filets, des rouleaux de papyrus, des manuscrits (3). Beaucoup s'étaient appliqués à l'agriculture; ils venaient, à leur tour, tenant le Psautier d'une main et la bêche de l'autre.

La Règle de Saint-Benoît enchérissait sur celles de l'Orient; elle prescrivait cinq heures et demie de travaux manuels en hiver, et six et demie en été (4). Les Chartreux, les Franciscains, les Célestins et les Carmes avaient aussi un travail régulier (5).

« Jusqu'alors, disait l'abbé de Rancé, en finissant cette longue énumération, je ne vous ai point parlé exprès des religieux de l'Ordre de Cîteaux,

(1) *Règl. de la Trappe,* t. II, p. 146.

(2) Elle pouvait être peinte ou vernie comme la crosse.

(3) Dom Martene, dans son *Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît,* p. 622, passe en revue toutes les Règles monastiques sur cette matière. — Voir aussi : Arnauld d'Andilly, *Vies des Saints Pères du désert,* 3 vol. in-8°;— Thomassin, *Discipline de l'Eglise* (Travaux des moines), t. I et II.

(4) *Reg. S. Bened.,* c. 48 : De Opere manuum quotidiano.

(5) *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique,* t. II, p. 325.

et je les ai tirés de leur rang, afin que, les voyant comme hors de la foule, vous les puissiez considérer avec plus d'attention, et remarquer quelle était leur ardeur et leur exactitude pour le travail. Ils sciaient les blés dans le temps de la moisson; ils défrichaient les terres incultes; ils coupaient les arbres dans les forêts; ils portaient le fumier dans les terres; ils faisaient les foins; ils tondaient les moutons. Les autres moines de leur temps, jaloux d'une sainteté si éclatante et si exemplaire, ne manquèrent pas de décrier leur conduite; — mais eux, qui avaient incessamment les jugements de Dieu devant les yeux, ne se mirent guère en peine de ceux des hommes; ils suivaient leur carrière d'un pas et d'une ferveur toujours égales (1) : semblables à des géants qui continuent leur course, sans s'arrêter au bruit des enfants qui crient après eux, dans la surprise où ils sont de leur grandeur et de leur vitesse (2). »

L'abbé de Rancé, comme tous les fondateurs et les réformateurs de l'Ordre monastique, avait à combiner les deux principaux éléments de la vie cénobitique : la prière et le travail, et à les mettre en harmonie avec les besoins de ses frères et ceux de l'Église. Arrivant à une époque où le sol de la France passait pour être en grande partie défriché, ayant trouvé une terre presque toute préparée, il crut devoir faire une plus large part à la prière, en réduisant le travail à environ trois heures par jour en temps ordinaire : une heure et demie le matin et autant le soir, se réservant de le prolonger davantage à certains moments de l'année.

Ils cultivaient eux-mêmes leur jardin, qui était très considérable; ils travaillaient aussi hors de leur enclos. Voici comment ils allaient au travail : aussitôt que l'on avait frappé la tablette après Prime, tous les religieux se rendaient au grand parloir, où ils quittaient leurs coules et leurs chaperons qu'ils pendaient aux chevilles, et se couvraient la tête de leurs scapulaires. Les novices, et les profès qui étaient encore au noviciat, allaient au Chapitre, où ils pliaient proprement leurs chapes et les mettaient sur leurs boîtes, attendant qu'on frappât deux ou trois coups de la tablette pour les avertir. Lorsque tous étaient réunis, l'abbé ou le prieur se rendait près d'eux avec le Frère jardinier, pour déterminer le lieu où il fallait travailler et distribuer la besogne (3).

Après avoir relevé leur robe au-dessous du genou, pris leurs sabots et reçu leurs bêches, ils s'en allaient, un à un, à la suite du supérieur,

(1) Voir le chap. 75 des *Us* de Cîteaux : « *De Labore.* Finito Capitulo et præparatis fratribus ad laborem pulsetur tabula a Priore, etc. »
(2) *De la Sainteté*, etc., t. II, p. 351.
(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 291 (Règl. pour le travail des mains).

portant leurs instruments sous leurs bras, marchant d'une manière qui ne devait rien avoir de léger ou de précipité, ni aussi qui marquât de la négligence ou de la lâcheté.

L'abbé de Rancé se mettait quelquefois à la tête de son régiment, d'autres fois au milieu; souvent il suivait derrière, afin de voir si on observait la modestie convenable. S'il apercevait un Frère tourner la tête ou porter négligemment son outil, il le reprenait aussitôt, en lui ordonnant de se prosterner; s'il était trop éloigné pour s'en faire entendre, il ne l'oubliait pas le lendemain au Chapitre (1).

« En bêchant, disent les Règlements, il faut bien enfoncer la bêche, ne pas prendre trop de terre à la fois, ôter les pierres, bien enterrer le fumier, casser les mottes, et rendre le champ où l'on travaille le plus égal et le plus uni qu'on le peut (2). »

On ne devait point s'ingérer de soi-même dans aucun travail; mais recevoir, comme de la main de Dieu, celui auquel on était appliqué, quelque abaissement et quelque mortification que l'on y trouvât.

Si l'on était obligé de demander ou de dire quelque chose pendant le travail, il fallait que ce fût d'une voix basse, en peu de mots et à l'écart, et cela seulement dans le cas où on ne pouvait pas se faire entendre par signes (3).

Ce silence du travail est encore aujourd'hui très scrupuleusement observé par les Trappistes. Nous étions, il y a quelque temps, à la Trappe de Septfons, et nous longions la grande haie qui borde le jardin au-dessous du moulin : douze religieux y travaillaient en ce moment. Nous nous arrêtâmes tout près d'eux, environ un quart d'heure, sans qu'ils pussent nous apercevoir, à cause de la hauteur et de l'épaisseur des buissons. Nous n'entendîmes rien que le bruit métallique des bêches s'enfonçant dans le sol, et la terre retombant sur la terre : on eût dit un de ces jardins enchantés de nos vieux romanciers cultivés par des ombres.

J'avoue que cette scène muette de labeur et de peine me toucha profondément, et quand je songeai que ces saints religieux, en travaillant de la sorte, faisaient peut-être pénitence pour mes péchés, et que la Providence ne m'avait amené là que pour le voir de mes propres yeux, j'avoue que je ne pus retenir mes larmes, et je m'éloignai en pleurant.

On avait soin d'interrompre le travail de ceux qui s'y portaient avec trop d'ardeur, dans la crainte que ce ne fût l'effet d'une secrète vanité, ou

(1) *Règl. de la Trappe,* t. I, p. 307.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. II, p. 585.
(3) *Liber Usuum,* cap. 75.

de l'inclination naturelle, et non pas de l'Esprit-Saint qui ne fait rien indiscrètement, mais selon les règles et la mesure que chaque chose doit avoir (1).

« Si dans le travail, disent les Statuts, on blesse, pour peu que ce soit, quelqu'un de ses frères, on se met incontinent à genoux devant lui, jusqu'à ce qu'il fasse signe de se relever; ce qu'il fera en toute humilité, en se mettant lui-même à genoux.

« Si on a rompu ou gâté quelque chose, si on s'est blessé en travaillant, on va se mettre à genoux devant l'abbé, en lui montrant la chose brisée, si on peut l'apporter, ou le mal qu'on s'est fait (2). »

Ils devaient imiter les anciens solitaires, qui s'entretenaient continuellement dans leurs travaux de méditations saintes, qui louaient et bénissaient Dieu sans cesse, et dont l'âme s'élevait jusqu'au Ciel, en même temps que leurs mains remuaient la terre.

Aussitôt qu'ils entendaient le signal de la fin du travail, ils quittaient tout, laissant imparfait ce qu'ils avaient commencé. Ils revenaient tous ensemble, en silence, avec beaucoup de modestie, portant leurs outils sous le bras gauche, et tenant la main droite sous le scapulaire, au-dessus de la ceinture.

On dit qu'il était impossible de voir cette bande pacifique de pénitents et de travailleurs, marchant avec leurs robes blanches et leurs instruments agricoles, sans en être profondément ému. Un religieux bénédictin de ces quartiers, étant venu à la Trappe acheter du poisson pour peupler les étangs de son monastère, les vit, d'une fenêtre de la salle des hôtes, traverser la cour à pas mesurés, les yeux baissés, avec tant de gravité et de décence, que, sans prendre garde à leurs bêches, il crut qu'il s'agissait d'un exercice de piété qui demandait beaucoup de respect, et il se mit à genoux. Le Frère hôtelier lui ayant dit de se lever, que c'étaient les Frères qui revenaient du travail, il s'écria : *Est-il possible! hélas! je croyais qu'ils venaient de porter le saint sacrement à quelqu'un!* Il se retira, les larmes aux yeux, sans proférer un seul mot, faisant connaître par ce silence son étonnement et son admiration pour ces fervents religieux, plus recueillis dans leurs actions les plus vulgaires, que d'autres ne le sont, hélas! souvent, dans les cérémonies les plus saintes, en face des autels (3).

Lorsqu'ils étaient rentrés, chacun nettoyait sa bêche avec une petite palette et la remettait à sa place. On en usait de même à l'égard de ses

(1) *Règl. de la Trappe,* t. I, p. 296.
(2) *Ibid.,* p. 298.
(3) Maupeou, *Vie de l'abbé de Rancé,* t. I, l. III, p. 353.

sabots; puis on reprenait sa coule. Si on s'était trop échauffé dans le travail, on ne devait point aller d'abord à l'église, ni sous les cloîtres; mais il fallait rentrer dans sa cellule, *jusqu'à ce que la grande chaleur fût passée* (1).

Outre le travail des champs, il y avait celui de l'ouvroir : on s'y occupait à faire des paniers, des cuillers, des balais, des ceintures, des statuettes, à relier des livres, à éplucher des herbes, à ratisser des racines. C'étaient des religieux qui étaient encore chargés du balayage du dortoir, du réfectoire, de la cuisine, du lessivage du linge et du curage des écuries. Quoique si fort élevés au-dessus du monde par leur profession et leurs vertus, ils ne voyaient rien dans le monde au-dessous d'eux que le péché (2).

On exerçait dans le monastère tous les genres de professions et de métiers : il y avait des Frères charpentiers, menuisiers, maçons, tailleurs de pierres, maréchaux, serruriers, cordonniers, couturiers, meuniers. Ils travaillaient tous pour faire pénitence et pour gagner leur pain, sans être à charge à personne. Tous les travaux leur étaient indifférents : peu leur importait que la sueur qui découlait de leurs fronts tombât sur le bois, la pierre, le fer, la terre ou la boue. A leurs yeux, le fumier brillait plus sur leurs doigts que des anneaux d'or et des pierres précieuses.

L'abbé de Rancé, toutes les fois qu'il n'était pas cloué par la maladie sur son lit de douleur, était au milieu des travailleurs. Un abbé étranger étant venu à la Trappe pour lui rendre visite, demanda à voir la maison en l'attendant; car il était dehors avec ses Frères. Comme on la lui montrait, il passa dans un lieu d'où on apercevait la communauté occupée dans les champs. Il distingua un religieux qui se ménageait beaucoup moins que les autres, et demanda qui il était. On lui répondit : « Vous désirez voir notre saint abbé, le voilà ! » Il s'écria aussitôt : « Quoi ! est-ce ainsi qu'il a coutume d'en user? — Oui, lui répliqua-t-on; et quelque accablé qu'il soit de visites, de lettres et de réponses, il quitte tout pour se trouver au travail avec sa communauté (3). »

L'abbé du Suel, dont nous avons parlé, étant à la Trappe, attendait son retour pour pouvoir l'entretenir, et il le considérait dans l'une des cours du monastère, occupé avec ses Frères à porter des pierres et du mortier aux maçons; lorsqu'il les quitta pour venir le joindre, il le vit tout baigné de sueur et s'essuyant le visage. « Eh! mon Père, lui dit-il, quel métier

(1) *Règl. de la Trappe,* t. I, p. 301.
(2) *Ibid.*
(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. II, p. 579.

viens-je de vous voir faire?.... — Le métier de religieux, répondit-il, dont toute la vie doit être consacrée à la pénitence (1). »

Il ne reculait pas devant les travaux les plus rudes et les plus humiliants en apparence. « On l'a vu, dit Meaupou, au milieu d'un hiver rigoureux, qui glaçait le sang dans les veines, et auquel le fer ne résistait pas, lui qui avait une horreur extrême du froid, parce qu'il lui causait chaque année de violentes fluxions sur la poitrine, travailler avec des outils gelés et un courage admirable tout le temps destiné à cet exercice. On l'a vu, à la tête de ses Frères, occupé au plus fort de l'été, durant deux mois, à curer un étang plein de boue, dont la mauvaise odeur était insupportable, et en porter les terres dans le jardin avec des peines infinies. On l'a vu balayer la maison, laver la vaisselle de la cuisine, éplucher les légumes, arracher les ronces et les orties avec les mains, sans autre façon. On l'a vu quelquefois seul laver les serges avec les convers, lorsque les Frères étaient occupés aux travaux des champs. Les personnes étrangères qui en étaient témoins quelquefois, fondaient en larmes, en voyant de quoi l'homme était capable, malgré sa délicatesse, lorsqu'il voulait efficacement le bien (2). »

Il faisait tout avec tant d'entrain et d'ardeur, qu'il n'était pas rare de lui voir casser ou démancher les outils. Un jour entre autres, en curant les étables, il tomba à la renverse sur le fumier, le manche du croc dont il se servait lui étant resté à la main, et il répondit gaiement et par signes à ceux qui le plaignaient : *J'aime mieux que cet accident me soit arrivé qu'à tout autre* (3).

Quel but Dieu se proposait-il en donnant au monde de pareils exemples? La guerre absorbait alors les forces les plus vives de la France : le roi marchait en avant; il entraînait la noblesse, et le peuple était forcé de suivre. Or, la Providence va opposer une autre armée à celle-ci; elle la fera surgir au milieu des forêts du Perche : elle se composera de laboureurs volontaires qui laisseront le casque pour le capuchon, les bottes à l'écuyère pour les sandales, le canon et le mousquet pour la charrue et le rateau.

Si l'on veut se faire une idée de l'heureuse influence que cet exemple a dû exercer, que l'on se rappelle que la Trappe était visitée chaque année par des milliers d'hommes, dont le plus grand nombre appartenaient aux classes supérieures de la société. Après avoir vu les Trappistes à l'œuvre,

(1) *Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe*, p. 117.
(2) *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, l. III, p. 259.
(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 579.

ils devaient se sentir attirés vers les travaux des champs. Or, l'agriculture est comme une échelle de proportion sur laquelle on peut mesurer la prospérité ou la décadence des empires : lorsqu'elle languit ou succombe, ils languissent ou succombent avec elle ; ils ont le même tombeau. L'abbé de Rancé, le grand seigneur, se faisant valet de ferme, agriculteur, a contribué, autant qu'il était en lui, à relever l'agriculture. Il est réellement plus grand sur son fumier que Condé et Turenne sur le champ de bataille.

L'agriculture est peut-être le plus pénible de tous les états. C'est celui qui porte l'empreinte la plus visible de la malédiction lancée par Dieu sur notre premier père et sur toute sa postérité. C'est celui pour lequel on éprouve partout le plus de répugnance. Aussi bien, nul n'est accompagné de plus d'impatience, d'imprécations et de jurements horribles. *La terre est vraiment encore maudite dans le travail de la plupart des hommes.* Avez-vous vu quelquefois ces laboureurs furieux, brisant leurs outils dans leur violente colère, maudissant leurs domestiques et même leurs enfants, se ruant sur leurs chevaux et sur leurs bœufs pour lutter avec eux d'animal à animal pour ainsi dire ? Avez-vous entendu ces bêtes féroces rugir contre le ciel les plus effroyables blasphèmes ? Avez-vous été dans les champs, près de la charrue, témoin de ces scènes hideuses d'impiété, de sauvagerie et de brutalité ? Alors, je n'ai plus rien à vous dire : vous savez combien parfois il y a peu de différence entre un homme et un démon.

Nous n'ignorons pas combien les bons avis, les sages conseils, les pieux discours d'une épouse, d'une mère, d'un pasteur peuvent avoir d'influence sur de pareilles âmes ; mais un laboureur ainsi dégradé prétendra toujours que tous les autres font comme lui, et qu'il n'est pas possible de faire autrement. Qu'on y réfléchisse tant qu'on voudra ; on verra qu'il n'y a plus au monde, pour cet homme, qu'une seule prédication : c'est l'exemple vivant d'un Trappiste, bêchant, fauchant, moissonnant sous toutes les températures, et ne cessant de louer et de bénir Dieu dans la joie de son cœur, accompagnant chaque coup de bêche, de faux et de faucille, d'une bonne prière, d'une sainte aspiration. Alors, ce laboureur se sentira peu à peu touché, ému. Il comprendra qu'il est possible de conduire une charrue, de manier une pioche, un rateau, sans blasphémer, et que la besogne, pour cela, ne va ni plus mal, ni moins vite. A ses yeux, la charrue se transfigurera : d'instrument de malédiction et d'ignominie, elle deviendra un instrument de gloire et de bénédiction ; le sillon qu'elle tracera sera la voie étroite qui conduit à une éternité de bonheur.

L'agriculture est encore un des états dont l'homme se plaint le plus.

Le cultivateur murmure contre tout : le chaud et le froid, le sec et l'humide, l'été et l'hiver, ses outils, ses bestiaux, et jusque contre Dieu, dont il accuse à chaque instant la Providence. Sa vie s'écoule vers le tombeau, comme l'eau du ruisseau vers la mer, toujours en murmurant. Mettez à côté de cet homme un Trappiste, occupé des mêmes travaux que lui, résigné et immobile dans sa patience, recueillant avec respect et bonheur chaque goutte de pluie, chaque goutte de sueur, comme autant de perles précieuses destinées à briller un jour sur son front; se plaisant également dans la poussière et dans la boue, trouvant tous les temps bons pour gagner le ciel. Cet homme ne serait pas longtemps sans s'apercevoir qu'il y a un secret perdu pour lui, le secret de vivre heureux en cultivant son champ. Pour retrouver ce secret, il faudrait qu'il eût la foi et le courage de graver l'antique devise des Cisterciens, non seulement sur la porte de sa maison et de sa grange, mais au fond de son cœur, pour en faire la règle de sa conduite : *Cruce et aratro*. La croix en avant, *antenna Crucis*, ensuite la charrue, puis le laboureur donnant sa sueur au Dieu qui lui a donné son sang. On essaiera tout ce qu'on voudra, mais on ne relèvera la charrue que par la croix : elle seule est capable de la faire comprendre, aimer et bénir.

CHAPITRE XIV

De la nourriture et des jeûnes des moines de la Trappe, sous l'abbé de Rancé.

La raison seule avait appris à quelques philosophes payens qu'il fallait traiter durement le corps pour le tenir assujetti à l'âme; que l'homme le plus grand était celui qui était le plus élevé au-dessus des appétits charnels et grossiers, et que les peuples les plus forts avaient été constamment les plus sobres et les plus tempérants. Pythagore imposait à ses disciples une abstinence perpétuelle de vin et de viande. Minos et Lycurgue avaient déterminé la quantité et la qualité de la nourriture nécessaire à des hommes qui ne doivent manger que pour vivre. Mais le paganisme, religion des sens, devait finir par le triomphe et la glorification de la chair. Aussi, lorsque Jésus-Christ parut, *l'esprit était abîmé dans le sang*, la chair souillée dominait en reine dans le monde; ce fut pour la purifier et la remettre à sa place qu'il l'attacha à la croix du Golgotha. *La chair*,

disait-il, *ne sert à rien, c'est l'esprit seul qui vivifie* (1); et saint Paul, après lui : « Le vrai disciple du Christ est celui qui a crucifié sa chair avec ses concupiscences (2). Les enfants de la chair ne peuvent être les enfants de Dieu (3)..... Vivre selon la chair, c'est mourir..... Ni la chair ni le sang ne posséderont le royaume des Cieux (4). »

Les premiers ascètes, prenant à la lettre cet enseignement sublime, déclarèrent à leur chair la guerre la plus acharnée, pour conquérir sur elle la prééminence céleste de leurs âmes. Dès le principe, quand on demandait qu'est-ce qu'un moine? on répondait : « C'est un homme qui est le bourreau de son corps. » — « Passez en revue, s'écriait l'abbé de Rancé, toute l'armée monastique d'Orient! Voyez ces innombrables soldats, ces athlètes de l'âme contre le corps! Je ne parle pas seulement de ces anges incarnés qui, s'étant mis au-dessus des nécessités de la nature, ont paru dans les déserts comme des astres éclatants, mais des cénobites qui ont vécu dans des communautés et des congrégations réglées. Voyez-les! »

Saint Basile, saint Grégoire, saint Chrysostôme, saint Jérôme, nous apprennent que les uns ne vivaient que de pain et d'eau, d'autres d'herbes et de légumes crus, assaisonnés avec un peu de sel, quelquefois avec de l'huile, et que c'était une sensualité pour eux que de manger quelques petits poissons salés : leur abstinence était perpétuelle, et ils ne faisaient ordinairement qu'un repas chaque jour (5).

Saint Benoît, en Occident, adoucit l'austérité de ces pratiques primitives : sa règle, faite pour un climat moins doux, devait permettre une nourriture un peu plus abondante; ensuite, les observances monastiques s'étant affaiblies avec la foi, le moine, à cette époque, était déjà descendu de ces hauteurs où il nous apparaît dans les déserts de Nitrie, de Sceté et de Colzim.

« Depuis le saint jour de Pâques, est-il dit dans sa Règle, jusqu'à la Pentecôte, les Frères dîneront à la sixième heure (midi), et souperont le soir. Depuis la Pentecôte, durant tout l'été, ils jeûneront le mercredi et le vendredi jusqu'à la neuvième heure (environ deux heures), si ce n'est qu'ils

(1) S. Joan., c. VI, 63, 64.
(2) Ad Gal., c. V, 24.
(3) Rom., c. IX, 8.
(4) I Corinth., XV, 50.
(5) Saint Jérôme dit, en parlant des moines d'Egypte : « Vivitur pane, leguminibus et oleribus quæ sale solo condiuntur. Vinum tantum senes accipiunt. » — *De Anachoretis :* « Excepto sale et pane, ad desertum nihil perferunt amplius. » — « Ex Regula S. Pachomii colligitur solitas eorum escas fuisse olera, legumina, olivas, allia, herbasque minutas oleo et aceto conditas. » — *Cassianus :* « Porrorum folia, lapsana, sal frictum, olivæ, pisciculi minuti saliti, quos illi mænidia vocant, summa voluptas est. »

en fussent dispensés, à cause des travaux de la campagne ou des chaleurs excessives (1).

« Depuis les Ides de septembre (le 13 septembre inclusivement) jusqu'au commencement du Carême, les Frères mangeront toujours à la neuvième heure (environ nos deux heures), et depuis le commencement du Carême jusqu'à Pâques, ils ne mangeront que le soir (vers les cinq heures); mais il faut régler cette heure du soir de telle sorte que les Frères n'aient pas besoin d'autre clarté pour manger que de celle du jour (2).

« Nous croyons que c'est assez de donner à chaque Frère, pour sa nourriture quotidienne, soit qu'il mange à la sixième heure ou à la neuvième, deux portions cuites (3); en sorte que celui qui ne pourra s'accommoder de l'un de ces mets mange de l'autre. Si, néanmoins, on peut avoir quelques fruits ou légumes nouveaux, on pourra en ajouter une troisième.

« Il suffira de donner seulement par jour à chaque Frère une livre de pain à bon poids, soit qu'il n'y ait qu'un repas ou qu'il y en ait deux; car, dans le cas où les Frères souperaient, le cellérier aura soin de leur réserver pour leur souper la troisième partie de la livre de pain qu'on leur aura donnée (4).

« Pour ce qui est de la chair des animaux à quatre pieds, l'abstinence en sera étroitement gardée par tous les Frères, à l'exception des malades et de ceux qui se trouveraient dans de grandes faiblesses (5).

« Nous estimons qu'un demi-setier de vin (environ douze onces) par jour peut suffire à chaque Frère (6); que si le monastère était si pauvre, ou que l'on fût dans un pays où le vin serait si rare, que non seulement on ne pût fournir cette mesure que nous avons fixée, mais qu'il fallût la réduire à beaucoup moins, ou même qu'il n'y en eût point, il faut que ceux qui se trouvent en cet état en louent Dieu et qu'ils demeurent en paix au lieu de murmurer et de se plaindre. »

(1) « A sancto Pascha usque ad Pentecosten, ad Sextam reficiant Fratres et ad cœnam cœnent. — A Pentecoste autem tota æstate, si labores agrorum non habent aut nimietas æstatis non perturbat, quarta et sexta feria jejunent usque ad Nonam, reliquis vero diebus ad Sextam prandeant. » (Cap. 41.)

(2) « Ab Idibus septembris usque ad caput Quadragesimæ, ad Nonam semper reficiant. In Quadragesima vero usque ad Pascha, ad Vesperas reficiant. »

(3) « Ergo duo pulmentaria cocta Fratribus omnibus sufficiant, et si fuerint inde poma, aut nascentia leguminum, addatur et tertium. » (Cap. 39.)

(4) « Panis una livra propensa sufficiat, sive una sit refectio, sive prandii et cœnæ. » (Cap. 39.)

(5) « Carnium vero quadrupedum, omnino ab omnibus abstineatur comestio, præter omnino debiles et ægrotos. »

(6) « Credimus heminam vini per singulos sufficere per diem... Quod si, aut loci necessitas, vel labor aut ardor æstatis amplius poposcerit, in arbitrio Prioris consistat, considerans in omnibus ne subrepat satietas aut ebrietas. » (Cap. 40 : *De mensura potus*.)

La Règle de Saint-Benoît, sur l'article de la nourriture, comme sur les autres, resta dans l'Eglise latine le type de la perfection cénobitique. Nos Ordres monastiques proprement dits furent constamment dans un état de prospérité ou de décadence, selon qu'ils s'en rapprochèrent ou s'en éloignèrent; quand ils l'eurent entièrement oubliée, nous savons ce qui arriva.

Au moment de la chute des Clunistes, les Cisterciens se levèrent et crièrent qu'il fallait rentrer dans cet immortel Institut. Ils revinrent à l'abstinence générale de la chair, aux deux portions cuites, *duo pulmenta cocta*, à l'unique repas, depuis les Ides de septembre jusqu'à Pâques, à la pauvre collation avec des fruits ou des légumes crus (1).

Lorsque les Cisterciens eurent, à leur tour, oublié Saint-Benoît, l'abbé de Rancé éleva la voix et les somma de s'efforcer d'y revenir, autant que possible, sous peine de ruine et de mort.

Ennemi, en général, de toutes les mitigations, il se plaça tout d'abord, sous le rapport de l'abstinence, entre saint Benoît et saint Bernard. Voici ce qu'il statua :

« On ne servira au réfectoire que des légumes, des racines, des herbes et du laitage, et jamais de poisson, de viande, d'œufs, de pâtisserie, ni rien qui en approche, non pas même de la crême. On appelle légumes des lentilles, des pois, des fèves, des haricots. Des racines, ce sont des carottes, des betteraves, des raves, des navets, des salsifis; il faut y joindre les citrouilles et les cardes. Du laitage, c'est de la bouillie, du gruau d'avoine ou d'orge, du millet, du riz, du maïs. Des herbes, ce sont des laitues, de l'oseille, poirée, épinards et des choux.

« On n'y mêlera jamais, pour en relever le goût, aucune épice proprement dite, mais seulement de la ciboule, de l'oignon et de l'estragon, et encore devra-t-on le faire avec beaucoup de modération.

(1) Les légumes cuits n'étaient d'abord accommodés qu'au sel et à l'eau, *sale et aqua;* plus tard, on y mêla quelquefois un peu de lait, ce qu'ils appelaient *lacticinium* (*Nomast. cist.*, p. 656). Le lait, soit cru, soit bouilli, tenait lieu d'un pulment ou portion, *lac sive crudum sive coctum pro pulmento reputandum* (*Us.*, c. 84). On donnait de temps en temps du fromage, *caseum*, et du lait caillé, *lac coagulatum*. Mais on servait surtout des fèves et des pois, *fabas et pisa;* on en mangeait même le jour de Pâques, *ipso Paschatis die festo*. Venaient ensuite les poireaux, les choux, *porri et caules*, et les autres légumes. Quelques religieux se plaignaient de ce régime, dit saint Bernard : *legumina ventosa sunt, caseus stomachum gravat, lac capiti nocet, caules nutriunt melancholiam, choleram porri accendunt*, etc. « Ne trouvera-t-on rien, s'écriait ce saint abbé, ni dans les jardins, ni dans les champs, qui convienne à votre estomac? » (Serm. 30, *in Cant.*). Ils tempérèrent bientôt cette grande austérité par les *pitances* d'œufs, de poissons et de harengs qu'ils ajoutaient aux deux portions de temps en temps; par le *mixte*, mélange de vin et de pain, qu'ils prenaient en certains cas; enfin, par les *biberes*, c'est-à-dire de l'eau légèrement trempée de vin, qu'ils buvaient au réfectoire dans les grandes chaleurs, ou dans les champs au temps de la fauchaison et de la moisson. Ces légers soulagements devinrent avec le temps une source d'abus et de désordres de toute sorte.

« On n'y mettra jamais de beurre; on le remplacera par quelques gouttes de lait, que l'on supprimera durant le Carême et l'Avent, tous les jours de jeûne de l'Église, tous les vendredis de l'année, hors le temps pascal (1) : les légumes et les racines ne seront accommodés qu'au sel et à l'eau.

« Il y aura quatre sortes de pain : pour les infirmes, pour la communauté, pour les domestiques et pour les pauvres. Le premier doit être de farine de froment, à laquelle on ajoute sur un boisseau la sixième partie de farine de seigle. Le second pain sera moitié froment et moitié seigle, dont on n'ôtera que le gros son, et il faudra prendre garde qu'il soit toujours brun. Le troisième, qui est pour les domestiques, sera un peu plus noir que celui de la communauté. Le quatrième sera encore moindre que celui des domestiques (2).

« On ne servira jamais qu'une portion, avec le potage, à dîner, sans fromage. On peut y ajouter quelques fruits ou quelques raves, excepté les jours de jeûne de l'Église et les vendredis hors le temps pascal. Les raves se mangent avec du sel (3).

« Les jours où l'on ne jeûne ni dans l'Église ni dans l'Ordre, on pourra souper, mais on ne servira qu'une seule portion de salade ou de lait caillé avec du fromage, que l'on remplacera par des fruits les dimanches de l'Avent et du Carême, parce qu'alors on ne mange point de fromage. Pendant le temps pascal, il sera permis de servir de la bouillie ou des herbes cuites, et quelquefois de la salade.

« On n'apportera jamais de vin au réfectoire, pour quelque raison que ce soit. On n'en offrira pas même aux malades, sinon par forme de remède, dans le cas où il leur surviendrait une grande faiblesse. »

Voilà en quoi consistera la nourriture des Trappistes; mais quelque vils et quelque répugnants que fussent ces ragoûts, ils les mangeaient avec un bon appétit qui faisait envie aux gens du monde qui en étaient témoins. A ceux qui lui en marquaient leur étonnement, l'abbé de Rancé répondait avec un ancien abbé cistercien : « Nous avons trois grains de poivre, *tria grana piperis*, pour assaisonner ces mets grossiers, *grossa pulmenta* : le premier grain, c'est de se lever longtemps avant le jour; le deuxième, de travailler des mains; le troisième, de n'avoir rien de meilleur à manger. Voilà ce qui fait que nous ne laissons presque rien dans nos écuelles, *ita ut pene nihil in nostris scutellis relinquamus* (4). »

(1) *Règ. de la Trappe*, t. I, p. 128.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) « Ecce ista sunt tria grana, quibus appositis, optimi saporis fiunt pulmentaria nostra. »

L'abbé de Rancé savait mieux que personne combien l'homme est faible, combien naturellement il a horreur des mortifications, et avec quelle prudence et quelle charité il fallait les lui imposer, pour ne pas l'effaroucher et l'accabler. Il voulut ménager des transitions entre le relâchement qui régnait alors et les effrayantes austérités qu'il rêvait. La première phase de sa Réforme comprend le temps qui s'est écoulé depuis sa prise de possession jusqu'à son départ pour Rome. Nous avons vu que le régime de la Trappe n'était pas, alors, très sévère : c'était, en général, celui de la Commune-Observance; mais tout faisait prévoir qu'on ne s'en tiendrait pas là, et qu'on s'élèverait bien plus haut.

Dans la deuxième phase, qui s'étend de 1666 à 1674, l'abbé de Rancé, qui avait avec lui plusieurs excellents religieux sortis de l'Ordre des Célestins, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et qui étaient aussi avides que lui de pénitence, ouvrit enfin l'arène, et s'y élança le premier. Il y fut suivi de presque tous les siens, et ils s'efforcèrent ensemble d'atteindre les limites extrêmes posées par saint Benoît. Dom Le Nain, témoin et acteur, nous a raconté ces prodiges d'expiation :

« Le pain de la communauté était si noir qu'on ne l'aurait cru bon qu'à donner aux chiens, puisqu'on y trouvait souvent même de la paille dedans. Les portions étaient telles que les plus pauvres du pays n'en pouvaient goûter : tantôt c'était de la bouillie à l'huile, au lieu de lait, ou des carottes gâtées, dont la seule vue faisait mal au cœur; tantôt des choux, sans autre assaisonnement que l'eau dans laquelle on les avait fait cuire, sinon qu'on mettait sur les tables des vinaigriers dont se servait qui voulait. De plus, on travaillait le matin et le soir à des travaux très pénibles, exposés à toutes les intempéries (1). »

Au commencement de l'an 1672, on n'était pas encore au niveau de la Règle de Saint-Benoît, sous le rapport de la longueur et de la sévérité des jeûnes. En franchissant l'espace qui restait, l'abbé de Rancé craignait d'exiger de la nature humaine plus qu'elle ne pouvait donner, sous un climat aussi meurtrier qu'était alors celui de la Trappe, et il se contentait de stimuler le zèle de ses Frères, de raviver leur ardeur, et de les lancer puissamment à la suite de leurs premiers Pères, sans leur assigner cependant aucun but particulier. Sa parole les enthousiasmait et les portait toujours en avant.

« Pourquoi, se disaient-ils alors à eux-mêmes, aurions-nous moins de

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 576, l. VII.

courage que nos Pères ? Nos obligations ne sont-elles pas semblables ? Ne voulons-nous pas conquérir le même Ciel ? »

Donc, au commencement de l'année 1672, ils prièrent leur supérieur de leur permettre de reprendre les grands jeûnes de la Règle de Saint-Benoît et du premier Cîteaux. L'abbé de Rancé ne voulant point établir de pratiques que la masse des religieux ne pût observer, pour ne pas être forcé de recourir aux dispenses, toujours destructives de la discipline quand elles sont trop multipliées, rejeta longtemps leur demande. Mais il craignait de s'opposer aux mouvements de l'esprit de Dieu en comprimant cet élan, il finit par se rendre à leurs instances, et par donner l'essor à une ferveur qui se manifestait avec tant d'ardeur et de persévérance.

Il fut donc résolu en plein Chapitre qu'on observerait les jeûnes du Carême aux termes de la Règle de Saint-Benoît, c'est-à-dire qu'on ne ferait durant ce saint temps qu'un seul repas, sans collation, vers quatre heures du soir, après Vêpres. Cette grande austérité commença cette année, le 7 mars. L'abbé ne l'avait permise que par forme d'essai. Il s'élança le premier, comme l'aigle, et ses aiglons le suivirent dans son vol sublime. Ils se soutinrent environ pendant vingt-cinq jours à cette élévation. Le pain était si grossier et si lourd, le cidre si mauvais, les portions de légumes si chétives, les veilles nocturnes si longues, les travaux si durs, la psalmodie si pénible, l'air si malsain, à cause des exhalaisons des étangs et des flaques d'eau, les tempéraments si affaiblis par les fièvres qui régnaient chaque automne, que les forces leur manquèrent. Ils tombaient d'épuisement et d'inanition. Bientôt, il fut impossible de soutenir la régularité avec les quelques religieux valides qui restaient encore debout, et ce fut à grand'peine qu'on arriva jusqu'à Pâques (1).

Cette tentative eût été bien suffisante pour décourager des pénitents ordinaires; mais ces fervents disciples de saint Benoît aimèrent mieux s'accuser de lâcheté que de s'avouer vaincus; ils revinrent donc à la charge l'année suivante pour obtenir un second Carême, comme le précédent, espérant plus de succès. Ils manifestèrent même le désir d'observer les jeûnes réguliers, surtout depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à l'Avent, avec la même rigueur que ceux de l'Église, excepté qu'on prendrait l'unique repas vers deux heures et demie, après l'office de None.

Ce furent d'abord de longues résistances de la part de l'abbé de Rancé; puis, enfin, il crut devoir céder, et on commença ces jeûnes le jour de la Toussaint de cette année 1672. A la fin du Carême de 1673, les rangs

(1) Tout cela a été raconté par l'abbé de Rancé lui-même; par Le Nain, t. II, p. 574 et 576; par Marsollier, t. I, p. 459; et dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. VII.

furent encore plus dégarnis que l'année précédente (1) : la défaillance fut presque génerale. Le dimanche de la Passion, un tiers des membres de la communauté était à l'infirmerie. Plusieurs autres se traînaient à peine à l'office et au travail, comme autant de spectres ambulants; une dixaine seulement se maintenaient par la force extraordinaire de leur constitution. Quelques-uns de ceux-là même furent atteints plus tard d'une maladie de poitrine, qu'on appelle aujourd'hui l'hémoptysie, accompagnée de rhumatismes et d'ulcères. Elle devint comme épidémique, et dans l'espace de six ou sept ans, c'est-à-dire de 1674 à 1681, elle enleva jusqu'à quinze ou vingt religieux (2).

Il réfléchit que les austérités qu'il avait imposées à ses Frères, quoiqu'à leur sollicitation, n'avaient peut-être pas été assez réglées par la prudence, au moins pour le moment présent. Il se rappela ces paroles de saint Benoît : « Lorsque l'abbé prescrit quelques travaux ou quelques pénitences, il doit le faire avec toute la modération et le discernement nécessaires, imitant la discrétion du saint patriarche Jacob, qui disait : *Si je fais marcher mes troupeaux plus qu'ils ne peuvent, ils mourront tous en un jour* (3). »

Il écrivait plus tard la lettre suivante à un abbé réformé (4) qui voulait faire observer les grands jeûnes du premier Cîteaux dans son monastère : « Nous les avons gardés nous-mêmes pendant deux ans avec exactitude; et de cinquante religieux qui me les avaient demandés avec toute l'instance possible, et qui n'avaient sur ce point-là qu'un cœur, qu'un esprit et qu'une même volonté, comme sur tous les autres, il ne s'en trouva que dix ou douze qui fussent capables et qui eussent la santé assez vigoureuse pour les continuer. Le reste était dans la langueur; et quoique l'esprit, par la miséricorde de Dieu, en fût très vif et très animé, le corps était infirme et dans l'impuissance d'en suivre les mouvements. Nous avons été contraints de nous réduire à moins, et d'y apporter de la modération.

« Je crains bien qu'il vous arrive ce qui, sans doute, nous fût arrivé si nous n'y eussions donné ordre de bonne heure; je veux dire que la santé de vos religieux venant à s'affaiblir, ils n'en aient pas même assez pour supporter une vie plus modérée..... Il y a, ajoutait-il, des adoucissements de condescendance charnelle, de relâchement, il faut bien s'en garder; mais il y en a de nécessité auxquels on est obligé : *la discrétion, alors, est*

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe,* t. I, p 459.
(2) Le Nain, t. II, p. 577.
(3) Règ. Saint-Benoît, c. 64.
(4) Probablement à M. de Beaufort, abbé de Septfons, où à M. de Bentzeradt, abbé d'Orval.

une vertu plus grande que la pénitence. Il peut même y avoir de l'humilité à laisser quelque distance entre nos pratiques extérieures et celles de nos Pères, qui étaient des saints, et animés d'un esprit qui ne se trouve plus dans la même mesure et dans la même plénitude en ceux qui les ont suivis. Je dis cela sans préjudicier aux desseins de Dieu, qui n'est pas assujetti à nos infirmités ni dépendant de nos faiblesses, et qui porte et élève jusqu'où il lui plaît et les cœurs et les corps des hommes (1). »

Cette lettre résume toute la pensée de l'abbé de Rancé : il croyait qu'une règle étant faite pour le gros d'une communauté, et non pas seulement pour contenter la ferveur de quelques-uns, il fallait mettre les observances à la portée du plus grand nombre (2), « laisser aux forts quelque chose à désirer pour ne pas décourager les faibles, » ainsi que l'a dit saint Benoît. Il se voyait forcé, ou de renoncer à sa Réforme, ou d'adopter un tempérament qui lui permît de réunir et de conserver un certain nombre de cénobites, de marcher, sinon de front avec les anciens Pères, au moins de les suivre le plus près possible, et d'entretenir ainsi le feu sacré.

Or, voici ce que nous lisons dans les *Constitutions définitives de la Trappe :*

« On ira au réfectoire les jours de jeûne de l'Église, c'est-à-dire durant l'Avent et le Carême, à midi et demi. Les jours de jeûne de l'Ordre, spécialement depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix, 14 septembre, jusqu'à l'Avent, à midi, et le reste du temps à dix heures et demie (3).

« Pour la collation aux jours de jeûne de l'Ordre, on donnera trois onces de pain à chaque religieux et deux aux jours de jeûne de l'Église, avec deux coups à boire. On n'ajoutera à cela ni fruits ni autres choses (4). »

Ainsi, le régime de la Trappe ne fut point établi subitement, avec violence, et pour ainsi dire *ab irato*, comme on l'a publié. Ce ne fut ni un coup de tête, ni un coup d'autorité de la part de l'abbé de Rancé. Ses instructions, ses exemples, avec le secours de la grâce, firent ce que toutes les puissances du monde n'auraient jamais pu faire. Pour opérer ce laborieux retour à l'antique austérité, il ne fallut rien moins, comme il l'a reconnu lui-même, « qu'une espèce de miracle, dans un temps où les moines étaient dans une ignorance si grossière de leurs devoirs, où les préjugés étaient si fortement enracinés, où les usages et les coutumes contraires, surtout en ce qui concerne la nourriture, étaient si universellement reçus,

(1) *Lett. de piété*, t. II, p. 90 et 91.

(2) « Hæc ergo aliaque testimonia discretionis matris virtutum sumens, sic omnia temperet, ut sit quod et fortes cupiant, et infirmi non refugiant. » (Cap. 64 : De Ordinando abbate.)

(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 118.

(4) *Ibid.*, p. 132.

où il semblait qu'il eût fallu faire rentrer les enfants dans le sein de leurs mères, et les faire renaître pour effacer de leurs cœurs et de leur conduite les impressions de mort que le déréglement y avait faites, et qui ne passait plus pour déréglement, parce qu'il avait pris la place de la règle. »

Sans doute, l'abbé de Rancé n'était pas, pour le jeûne, à la hauteur antique, mais l'adoucissement qu'il avait été forcé d'admettre rendait sa maison accessible à une foule de personnes qui n'auraient pu véritablement faire davantage. C'était une grande œuvre de pénitence, mais dans les limites d'une prudence, d'une discrétion, d'une charité plus grande encore. La Règle de Saint-Benoît ne fut guère observée plus de cent cinquante ans dans toute sa rigueur. Le premier Cîteaux n'a pas duré plus longtemps : il tombait déjà moins d'un siècle après saint Bernard. Voilà deux cents ans que l'Institut de l'abbé de Rancé se maintient à son premier niveau. Il y a, à cette heure, plutôt tendance à monter qu'à descendre. Tout porte à croire que le saint réformateur a trouvé la vraie mesure des choses, ce sage milieu monastique en harmonie avec les forces de la nature humaine, les besoins de notre époque et les influences de notre climat.

L'abbé de Rancé et ses disciples, en pratiquant cette abstinence et ces jeûnes, voulaient expier leurs fautes. C'étaient la plupart des pécheurs échappés des filets et de la corruption du siècle, qui étaient venus là faire pénitence. Or, la pénitence, pour être efficace, doit être rude et violente, parce qu'il faut qu'elle redresse notre nature, et qu'elle ne peut le faire qu'au moyen des plus pénibles efforts, des plus douloureux déchirements.

Les moines avaient fait vœu de chasteté, mais pour garder cette céleste vertu, il faut s'*angéliser*, vivre dans un corps comme si on n'en avait point, c'est-à-dire le dominer, et, pour cela, l'affaiblir autant que possible, en le privant de tout ce qui serait capable d'exciter ses vils instincts, ses appétits ignobles, lui interdire surtout ces viandes et ces liqueurs que les anciens appelaient *venereæ*, à cause de leurs propriétés stimulantes, enfin, lui refuser tout ce qu'on peut lui ôter sans le tuer. Toute la Trappe est là. Il ne faut cependant pas que la chair tombe en défaillance et de la défaillance dans l'impuissance ; mais s'il faut qu'elle soit assez forte pour se soutenir, il ne faut pas qu'elle soit trop forte pour nuire. Les vieux cénobites avaient trouvé le juste milieu ; ils s'étaient posé les vraies limites. Ils en savaient plus que tous les physiologistes sur les rapports du physique et du moral. Leur conduite est une grande leçon pour bien du monde. L'abbé de Rancé avait raison de dire : « On regardera toutes les recherches dans le boire et dans le manger comme des appâts de mort, on saura que

l'on met du bois dans le feu toutes les fois que l'on mange, et que quand on excède, en passant les bornes, la maison s'embrase (1). »

Le monde était entré dans le cloître avec ses vices et l'avait corrompu et défiguré. Beaucoup de moines vivaient en séculiers, et ne se distinguaient plus d'eux que par l'habit, et encore pas toujours. Leurs goûts, leurs habitudes ne différaient pas beaucoup : le mondain s'asseyait à la table du cénobite, et le cénobite à la table du mondain. La première table ne différait souvent de la seconde que par plus de somptuosité et de recherches. Une voix criait encore du désert et répétait avec saint Bernard : « Malheureux, que faites-vous, avez-vous oublié qui vous êtes ! On entasse mets sur mets dans vos réfectoires; on y mange de la chair sans scrupule; les jours d'abstinence, on vous sert de grands poissons, *grandia piscium corpora*, on les multiplie, on les diversifie par les assaisonnements, et après s'être rassasié des premiers, on mange les derniers avec autant d'appétit que si on ne se souvenait plus des autres. L'estomac s'emplit sans qu'on y pense, et la diversité prévient le dégoût, *venter oneratur, sed varietas tollit fastidium*..... Qui pourrait dire le reste ? En combien de manières ne déguise-t-on pas les œufs ? Avec quelle étude on les tourne et les retourne; on les bouillit, on les durcit, on les farcit, on les hâche, on les frit, on les rôtit, on les mêle, on les sert séparément (2), et pourquoi tout cela, sinon pour aiguiser sans fin l'appétit et entretenir l'envie de manger jusque dans la satiété ?

« Que dirai-je des breuvages ? On ne sait plus ce que c'est que mettre de l'eau dans le vin; car, depuis que nous sommes moines, nous prétendons que nous avons l'estomac faible, et nous nous autorisons du conseil de l'Apôtre à Timothée, négligeant, je ne sais pourquoi, la condition qu'il y met de n'en prendre qu'en très petite quantité. Et plût à Dieu qu'on le bût tout pur, et que l'on se contentât de n'en avoir que d'une sorte ! J'ai honte de le dire, mais on devrait en avoir bien plus de le faire : on voit dans un même repas porter et reporter trois ou quatre fois un vase demi-plein, afin que, reconnaissant la nature du vin par l'odeur encore plus que par le goût, après une épreuve fine et prompte, on choisisse le meilleur. Mais pourquoi, dans quelques monastères, a-t-on coutume, aux grandes fêtes, de donner aux religieux des vins mêlés de miel et de divers aromates, *vina delibuta melle, pigmentorum respersa pulveribus*, sinon par un raffinement de sensualité ?

(1) *Explic. de la Règle de Saint-Benoît*, t. I, p. 190.
(2) « Quis enim dicere sufficit quot modis sola ova versantur et vexantur, quanto studio evertuntur, subvertuntur, liquantur, durantur, diminuuntur; et nunc quidem frixa, nunc assa, nunc farsa, nunc mixtim, nunc singillatim apponuntur. »

« Est-ce ainsi que les Macaire ont vécu? Est-ce là ce que saint Basile a enseigné, ce que saint Antoine a institué, ce qui a été pratiqué par les saints Pères de l'Égypte, et ce que les saints Odon, Odilon, Mayeul et Hugues ont observé et commandé qu'on observât? Malheureux moine que je suis! Pourquoi suis-je encore vivant pour voir l'état auquel notre Ordre se trouve réduit; cet Ordre qui a été le premier dans l'Église, ou plutôt duquel l'Église a pris naissance; cet Ordre plus semblable qu'aucun autre à la société des Anges, qui approche de plus près cette Jérusalem céleste qui est notre mère, soit par l'éclat de sa pureté, soit par le feu de sa charité (1)! »

Ces reproches terribles, ces apostrophes foudroyantes de saint Bernard, l'abbé de Rancé pouvait les adresser à une foule d'abbés, de religieux et de bénéficiers de son temps. Il leur criait du sein d'une forêt solitaire du Perche : « Ce n'est que par la pénitence que vous êtes quelque chose aux yeux de Dieu et des hommes; si vous n'y revenez, vous périrez tous! Encore quarante jours, et Ninive sera détruite! »

Les moines dégénérés n'étaient pas les seuls, alors, qui eussent besoin de grandes leçons et de grands exemples. Il y avait une certaine portion de la noblesse, surtout celle de cour, qui était déjà sur la pente de l'abîme et s'y laissait doucement aller. « Stamboul, a dit le Père Lacordaire, visitera Versailles et s'y trouvera à l'aise; des descendants des croisés baiseront, en passant, la robe régnante d'une courtisane, et rapporteront, du trône dans leurs maisons, les vices qu'ils ont adorés. » Il fallait que la Trappe, avec ses légumes bouillis au sel et à l'eau, son pain noir, ses veilles, ses macérations, se dressât devant les rois, les princes et les seigneurs, et leur apprît que le temps était venu pour eux, comme pour l'Ordre monastique, de se retremper aux sources vives des austères vertus du christianisme; sinon, qu'ils seraient, eux ou leurs enfants, les tristes victimes des plus effroyables catastrophes.

Il y a des plaisirs, des voluptés au bout desquels sont toujours des larmes; il y a des souillures qui passent d'une génération à l'autre, et dans le cours des siècles sonnent de loin en loin ces heures terribles où la chair ne peut plus être lavée que dans le sang.

(1) *Apolog. ad Guill.*, c. IX et 10.

CHAPITRE XV

Des aumônes à la Trappe, sous l'abbé de Rancé.

L'abbé de Rancé s'était posé, dès le principe, comme le continuateur de saint Benoît et de saint Bernard, et l'un et l'autre se distinguaient par une tendre charité pour le pauvre peuple, par un dévouement sans bornes aux besoins de tous les malheureux. « Si le portier, dit la Règle de Saint-Benoît, entend un pauvre crier à la porte, qu'il réponde : *Deo gratias*, comme pour remercier Dieu de l'avoir envoyé (1). » — « Le gardien, disent les *Us* de Cîteaux, aura toujours dans sa cellule des pains à distribuer aux pauvres passants (*panes in cella sua ad distribuendum*) (2). »

Les religieux de la Trappe se furent bientôt élevés, sous ce rapport, au niveau de leurs premiers Pères. Ils avaient le pain des pauvres. « Le cellérier, disent les Règlements, emploiera pour faire ce pain, chaque semaine, au moins cinq boisseaux de farine. Si le nombre des pauvres est grand, on ne s'en tiendra pas à cette mesure : on en livrera, selon les nécessités, de manière à ce qu'on puisse en donner toujours (3). »

« S'il y a quelque pauvre, ajoutent même les Règlements, qui ait des besoins particuliers, on lui donnera jusqu'à un écu ou une demi-pistole, selon sa nécessité, avec les ordres du Révérend Père abbé, ce qui s'entend des passants et des étrangers; car, pour ceux du pays et du voisinage, on n'y garde pas les mêmes mesures : on les assistera selon leurs besoins, et autant que les biens du monastère le pourront permettre. Le cellérier aura un soin très particulier de s'informer de leur état et d'en rendre compte à l'abbé (4). »

Ce dernier disait à ce sujet au cellérier : « Donnez, mon frère, donnez abondamment non des petites pièces, mais des écus et des pistoles, s'il le faut, afin que le pauvre en soit secouru plus d'un jour, et que ce ne soit pas seulement pour son besoin pressant, mais pour ceux à venir (5). »

(1) *Reg. S. Bened.*, c. 76.
(2) *Lib. Us.*, c. 120 : De Portario.
(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 227 et 228.
(4) *Règl.*, t. I, p. 229.
(5) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 531.

Après les travaux de la campagne, plusieurs pauvres n'ayant plus ou presque plus d'ouvrage, on leur distribuait, deux fois la semaine, du pain et des pois.

La Règle de Saint-Benoît dit que les moines en recevant des habits neufs rendront les vieux, *propter pauperes* (1). Les règles de Saint-Fructueux (2), de Saint-Aurélien et de Saint-Césaire prescrivent la même chose (3).

C'est ce qui se faisait aussi à la Trappe. Le religieux qui était au vestiaire avait soin de ramasser pendant toute l'année les vieux bas, les vieux chaussons, les vieilles tuniques, enfin, toutes les vieilles hardes des moines; de les faire raccommoder, et de les donner aux malheureux déguenillés. Il habillait ainsi tous les ans au moins soixante pauvres.

A l'imitation de Tobie, il donnait des linceuls aux indigents pour ensevelir les morts. Il y avait toujours en réserve, à la maison, une grande pièce de toile destinée à cet usage (4).

L'abbé de Rancé croyait que la charité devait s'accroître avec la misère, et n'avoir d'autres limites qu'elle. Aussi ordonnait-il de la redoubler dans les temps de disette et de calamité publique. Durant l'année 1689, l'une des plus désastreuses dont on ait gardé la mémoire, il se présentait à la porte du monastère, toutes les semaines, jusqu'à trois mille pauvres. On vida les greniers, et on acheta pour deux mille sept cents livres de blé. Les aumônes en argent furent quadruplées. Les Frères boulangers faisaient deux cuites par jour, outre celle de la communauté (5).

En 1691, on vit, dès la Toussaint, trois cents pauvres devant la maison, les jours où on y faisait la grande charité. Vers Noël, on en compta environ treize cents; en sorte que chaque semaine leur nombre, s'augmentant peu à peu, s'éleva jusqu'à trois mille, sans compter ceux qui avaient leur aumône quotidienne et réglée. L'abbé de Rancé ne voulut pas qu'on en renvoyât aucun sans assistance, et il les nourrit, la plupart, jusqu'au mois de juillet de l'année suivante.

Il écrivait alors à la duchesse de Guise : « La misère est générale, Madame, et je ne dirai rien qui ne soit vrai, quand je l'assurerai que l'on compte jusqu'à deux mille pauvres à la Trappe d'une seule vue, et que nul ne s'en retourne sans qu'on ne l'assiste. Dieu est infiniment riche, et,

(1) Cap. 55 : De Vestiario et Calciario fratrum.

(2) Quidquid in vestimentis, calceamentis vel lectariis vetustum fuerit, totum ab abbate pauperibus erogetur. Cap. 4.

(3) Regul. S. Aurel. ad Monachos, cap. 45. — S. Cæsar ad Virg., cap. 41.

(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 531.

(5) Id., *ibid.*, p. 450.

comme sa Providence s'étend sur tout, il faut être dans un grand repos (1). »

Pendant ces années de stérilité, comme il y avait beaucoup de manœuvres réduits à la mendicité, parce qu'il ne se trouvait personne qui les employât, il les occupait dans le monastère pour qu'ils pussent gagner leur vie et celle de leurs enfants, les faisant travailler à des ouvrages qui n'étaient pas autrement nécessaires (2).

On ne parle point ici de ceux qu'on assistait en secret, soit de pain, soit d'argent, comme tant de familles malheureuses, de pauvres curés, de malades abandonnés, etc. « Ce doit être, disait l'abbé de Rancé, une règle constante parmi nous de subvenir aux besoins de tous les indigents; de nous informer de l'état des orphelins, des veuves et autres nécessiteux des bourgs et des villages voisins, et de les assister de tout notre pouvoir, sans épargner le bien du monastère, dans la crainte d'en manquer. Jamais les religieux n'ont été plus riches que lorsqu'ils étaient pauvres. Croyons, mes Frères, ce qu'a dit le Saint-Esprit : « Nous serons trop riches, si nous craignons Dieu (3). »

Par acte du 8 janvier 1698, insinué à l'hôpital général de Paris, et approuvé de l'évêque de Séez, il disposa de 1,600 livres pour fonder des écoles chrétiennes, destinées à l'instruction des petites filles pauvres de Mortagne. Il leur fit des règlements dignes de sa sagesse (4). Il y avait toujours plusieurs jeunes gens pauvres qui apprenaient des métiers à ses frais (5). Dans les comptes que le cellérier lui rendait chaque année, il ne jetait les yeux que sur l'article des aumônes, afin de voir si on ne les avait pas diminuées.

Quelque souvent que les pauvres se présentassent, il ne voulait pas qu'on les rebutât par des refus humiliants. Le cellérier lui demanda ce qu'il fallait faire de certains mendiants qui venaient tous les jours sans exception; il lui répondit : « Eh quoi, mon frère, parce que vous dînâtes hier, ne voulez-vous pas dîner encore aujourd'hui? Si l'on manquait de vous en donner, n'en demanderiez-vous pas? Je veux qu'on leur donne tous les jours (6). »

Ce dévouement au soulagement des misères de l'humanité attirait sur lui les bénédictions du Ciel, et le pain semblait se multiplier entre ses mains comme autrefois entre celles du Christ. Un de ses amis l'ayant un

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 310.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 532.
(3) *Ibid.*, p. 531.
(4) *Ibid.*, p. 530.
(5) *Ibid.*, p. 453.
(6) *Ibid.*, p. 533.

jour supplié de l'éclaircir sur un doute, savoir : s'il n'avait jamais fait réflexion que son monastère dépensait beaucoup plus par an qu'il n'avait de revenus, et que, cependant, ne s'endettant point, il fallait nécessairement que Dieu fît un miracle continuel en sa faveur, il répondit à cet ami : « *Que l'ayant voulu examiner deux fois, et ayant connu que cela était ainsi, il n'avait plus examiné depuis* (1). » Le doigt de Dieu se montrait si évidemment quelquefois, qu'il était comme impossible de ne pas l'apercevoir. « Tantôt, dit Dom Le Nain, c'étaient les provisions de farine dans les coffres, tantôt celles de froment et de seigle dans les greniers, qui semblaient inépuisables. Après y avoir tant pris, on ne pouvait s'expliquer comment il restait encore à prendre.

« Quand les terres du pays ne produisaient rien ou très peu, on a vu celles de la Trappe porter du grain en abondance, et les arbres s'y charger de fruits, lorsque partout ailleurs il n'y en avait presque point. En 1684, les blés de ces quartiers n'avaient guère que la paille; tandis que ceux de la Trappe étaient si beaux, que tous ceux qui les voyaient étaient dans l'admiration. L'année suivante, une terre abandonnée ayant été ensemencée de légumes, en produisit une si grande quantité, que le Révérend Père, qui n'admirait pas ordinairement les faits les plus rares, ne put s'empêcher de remarquer que la bénédiction du Ciel y était toute visible. »

La famine était alors si grande, qu'on trouvait des personnes mortes de faim de tous côtés. Pendant quatre ou cinq mois, pour nourrir les pauvres, chaque semaine, on remplissait trois ou quatre grandes marmites de choux et de racines que l'on faisait cuire, et faute de sel, qui était très cher, on y mettait du thym, de l'ail, des ciboules et autres herbes fortes pour en relever le goût (2).

Les voyageurs, les pèlerins qui visitaient la Trappe, témoins de ces prodigieuses aumônes, en étaient stupéfaits. « Je demandai, dit l'un d'eux, quel était le revenu de la maison : on me répondit qu'elle avait 8,000 livres de rentes (3), dont on employait, certaines années, jusqu'à 1,000 écus de blé pour les pauvres de la campagne, qui viennent quelquefois à la porte jusqu'au nombre de 1,500 aux jours qu'ils appellent *des données,* c'est-à-dire le lundi et le vendredi, qu'on leur donne des portions et du pain, et même de l'argent aux passants, selon les besoins qu'ils en ont : tantôt trente sols, tantôt un écu, à proportion du chemin qu'ils ont à faire, et

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé,* t. II, p. 456.
(2) Id., *ibid.,* p. 532 et 451.
(3) Le Nain, mieux instruit, dit 9 à 10,000 livres de rentes. (T. II, p. 450.)

que M. l'abbé entretient des familles entières dans les villages voisins; qu'il y avait plusieurs milliers d'hôtes par an, et qu'il fallait nourrir sur le reste de ce revenu plus de quatre-vingt-dix personnes (qui forment la communauté), ce qui me surprit fort (1). »

Si la Providence a fait quelquefois à la Trappe des miracles de miséricorde et de puissance, les Trappistes, de leur côté, pour ne pas la tenter, faisaient des prodiges d'épargne et d'économie. Quelqu'un a dit : « Que d'heureux on ferait avec tout le bonheur qui se perd ! » Nous dirons, nous, de notre côté : « Que de mendiants on nourrirait avec le pain et la viande qu'on laisse perdre ! » Eh bien, à la Trappe, rien n'était perdu; on recueillait tout, jusqu'à une miette de pain, un grain de riz ou de lentille, une goutte de potage. Le portier remportait du réfectoire ses paniers tout pleins, qu'il allait distribuer. Après avoir donné, on ramassait pour donner encore; et comme il y avait toujours à ramasser, il y avait toujours à donner (2).

Lorsqu'on était à la Trappe, en mesurant l'étendue du terrain, en calculant le nombre des moines et des pauvres nourris par cette maison, on devait s'apercevoir de la prodigieuse augmentation de valeur qui était donnée à la terre par le travail en commun, par le partage en commun de cette terre. Chose singulière! les Trappistes tenaient sur un terrain qui aurait à peine nourri trois familles; ils y vivaient cent, ils y secouraient un nombre considérable de pauvres : la sueur du dévouement mêlée à la terre lui faisait rendre au centuple.

Les moines, par pénitence, ne prenaient à table que le plus strict nécessaire; ils se retranchaient même quelque chose de leur chétive pitance, par un principe de charité : alors, plus leur part était petite, plus celle des pauvres était grande; à l'inverse des gens riches du monde, qui souvent ne peuvent rien donner, parce qu'ils ne savent rien se refuser. N'est-ce pas ce que Bossuet leur reprochait à ce moment même? « Oui, Messieurs, s'écriait-il en présence de Louis XIV et de sa cour, les pauvres meurent de faim dans vos terres, dans vos châteaux, dans les villes, dans les campagnes, à la porte et aux environs de vos hôtels; nul ne court à leur aide : hélas! ils ne vous demandent que le superflu, quelques miettes de votre table, quelques restes de votre grande chère, mais vos cupidités et vos convoitises affamées, que vous nourrissez trop bien au dedans, épuisent

(1) *Descript. de la Trappe*, p. 149.
(2) Cet usage venait de Cîteaux. Il est dit dans les *Us*, cap. 140 : « Portarius solet etiam vasa sua ad colligendas reliquias ciborum in coquinam deferre, et pulmenta defunctorum et cœtera quæ cellerarius dederit in ipsis recipere. »

tout votre fond; la profusion, c'est leur besoin, l'excès même leur est nécessaire, et il n'y a plus aucune espérance pour les pauvres de Jésus-Christ. »

Un jour, le Frère aumônier n'ayant pas assez de provisions pour tous les indigents qui attendaient à la porte, alla prier le réfectorier de lui donner quelque chose du réfectoire ; celui-ci lui répondit qu'il n'y avait que le strict nécessaire. On consulta l'abbé de Rancé, qui ordonna de partager le maigre dîner des religieux, disant qu'ils avaient plus de patience que les pauvres pour endurer la faim (1).

Lorsqu'un Frère était décédé, on continuait de lui servir sa portion pendant un mois ou six semaines, à la place qu'il occupait au réfectoire ; c'est ce que les anciens Cisterciens appelaient *pulmenta defunctorum*. Après le repas, on donnait cela aux pauvres au nom du défunt. La charité du mort lui survivait. Le religieux défunt semblait chaque jour sortir sa main de son froid linceul, et l'étendre vers les malheureux, pour leur faire encore l'aumône du fond de son tombeau.

Les Trappistes, enfants de l'abbé de Rancé, ont un usage très touchant qu'ils tiennent certainement de leur père, et celui-ci le tenait de Cîteaux (2). Pendant le grand tricénaire de septembre, consacré aux défunts, il y a, au milieu du réfectoire, une table couverte d'une nappe bien blanche et sur laquelle est posé un crucifix. On sert devant lui trois portions, les mêmes que celles des religieux. Que deviendra cette part de nourriture? Le Christ, au Ciel, assis à la droite de son Père, n'a pas et ne peut avoir faim; mais il vit dans les pauvres, il a faim en eux et avec eux; en les nourrissant, ce sont ses membres que l'on nourrit, *membra Christi;* c'est lui-même. On ôtera au Christ pour donner aux pauvres, et ce sera toujours à lui en eux.

O religion de charité et de miséricorde, il n'y a que ceux qui vous aiment, qui vous comprennent et vous pratiquent, qui puissent ainsi s'ingénier à faire du bien à leurs semblables !

On recevait les mendiants, à la Trappe, avec amour et compassion, comme des frères malheureux. On les accueillait avec respect et vénération, comme si ç'eût été Dieu lui-même qui les eût envoyés; enfin, on croyait servir Jésus-Christ dans leur personne. L'aumône devenait alors une sorte de sacerdoce, et celui qui la faisait un prêtre d'un ordre nouveau. « Pensez, disait saint Jean Chrysostôme, à qui vous donnez à boire

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII.

(2) « Decimo quinto Kalendis octobris, ad Vesperas, incipiatur solemne tricenarium.» *Lib. Us.*, cap. 98.)

et à manger, et soyez saisi de crainte et de respect! Pensez que vous devenez le prêtre de Jésus-Christ même, lorsque vous donnez de votre propre main, non votre chair, mais du pain, non votre sang, mais un verre d'eau froide! » C'est ce que comprenait parfaitement le Frère aumônier de la Trappe, appelé Pacôme. Ayant entendu lire une fois les paroles que le Seigneur dit à Moïse dans le buisson ardent : *La terre que tu foules est une terre sainte, n'y marche pas que tu n'aies quitté tes souliers*, il les prit pour lui et en fit sa règle. Il se déchaussait toujours, depuis, pour entrer dans la chambre où il serrait le pain des pauvres et tout ce qui leur était destiné. D'abord, on n'y fit pas attention; mais, comme il recommençait plusieurs fois le jour, le cellérier s'en étant aperçu, lui en demanda la raison, et il lui répondit avec beaucoup de simplicité : « C'est parce que je considère ce lieu comme la salle de Jésus-Christ, puisqu'on la destine pour y mettre ce qui sert aux pauvres, qui sont ses membres, et c'est par respect pour lui que je quitte mes souliers avant d'entrer dans le sanctuaire où sont ses vivres. »

Il n'est pas possible de porter plus loin le sentiment de la dignité et de la grandeur du pauvre en Dieu et dans le Christ. La charité chrétienne atteint ici ses dernières limites, ses plus hauts sommets : de pareilles scènes nous rejettent de cinq cents ans en arrière, aux plus beaux jours du premier Cîteaux.

Bossuet se rappelait-il ce qui se pratiquait à la Trappe, lorsqu'il disait : « Nous devrions nous prosterner devant les pauvres, et baiser sur leurs pieds les plaies de Jésus-Christ? »

Le jeudi saint, selon l'usage de Cîteaux, None étant dite, les religieux suivaient, selon leur rang, le Révérend Père abbé, qui allait dans les cloîtres laver les pieds des pauvres, en même nombre qu'eux, et que le cellérier y avait réunis. Le Frère qui était au vestiaire apportait des serviettes, des essuie-mains, les aiguières et les vaisseaux nécessaires. Les convers, à la cuisine, tenaient l'eau chaude et les bassins tout prêts.

Le Révérend Père abbé étant arrivé au bout du cloître, s'arrêtait vis-à-vis du premier pauvre, et les religieux pareillement près du pauvre qui se rencontrait devant eux. Le Révérend Père abbé ayant lavé, essuyé et baisé les deux pieds de son pauvre, les religieux qui le suivaient en faisaient autant, et ils se tenaient tous debout et en rang, l'abbé à leur tête; et le cellérier leur ayant donné à tous une pièce de monnaie, chacun, à genoux, mettait cette pièce entre les mains du pauvre dont il avait lavé les

(1) Cette cérémonie s'appelait *Mandatum*, de l'antienne que l'on chantait; elle se renouvelait chaque samedi pour les moines entre eux. (*Liber Usuum*, c. XXI.)

pieds et dont il baisait les mains (1). Ils se relevaient tous ensemble, puis, enfin, ils se prosternaient profondément devant les pauvres en disant : *Nous avons reçu votre miséricorde, Seigneur, au milieu de votre temple !* Et ils se retiraient (2). On conduisait ensuite les pauvres à l'hôtellerie : l'abbé de Rancé, après leur avoir donné à laver les mains, bénissait la table à laquelle ils s'asseyaient, restait debout au milieu d'eux, prenant garde que rien ne leur manquât. Les grâces dites, il les congédiait en leur donnant encore à chacun un petit pain d'une livre; ce qui montait quelquefois à deux cents livres. Car, outre ceux à qui on lavait les pieds sous les cloîtres, il en faisait venir quantité d'autres dans la salle des hôtes (3).

Qu'on rêve tant qu'on voudra la réhabilitation de la pauvreté, on n'en trouvera jamais une plus sublime. Le mendiant se transfigurait à la porte de la Trappe, comme sur un autre Thabor. Il y avait sur son front flétri par la misère un reflet de la gloire des Cieux. C'était comme un Christ de seconde majesté, qui avait, lui aussi, des anges, les anges de la terre, pour le servir, *angeli ministrabant illi.*

CHAPITRE XVI

De l'hospitalité à la Trappe.

Les cénobites de tous les pays ont toujours regardé l'hospitalité comme un de leurs devoirs les plus sacrés. Ceux d'Égypte commençaient par prier un instant avec les étrangers, en signe de la communion des saints (4); ils leur donnaient ensuite le baiser de paix, *osculum pacis*, en signe de fraternité, et ils leur lavaient enfin les pieds.

« On doit recevoir les hôtes, dit la Règle de Saint-Benoît, comme Jésus-

(1) « Et postquam abluerint, et exterserint et osculati fuerint pauperum pedes, proprias monachi manus lavent. Hoc expleto a singulis Fratribus singuli nummi dentur pauperibus. Qui denarii flexis genibus sunt dandi, et manus pauperum osculandæ. » (*Lib. Usuum*, cap. 21.)

(2) *Règl. de la Trappe*, t. II, p. 54. (A l'exemple du premier Cîteaux, voir *Lib. Usuum*, c. 21.)

(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 532.

(4) Rufin (lib. II, *De vitis Patrum*, cap. 2) donne, en outre, cette raison : « Ante omnia oratio fiat, quia si fuerit aliqua transformatio dæmonis, continuo, oratione facta, diffugiet. » (Cité par Dom Martene, *Commentaire*, p. 576.)

Christ même, puisqu'il dira un jour : *J'ai été voyageur, et vous m'avez abrité!* On priera avec eux avant de les embrasser (1). Soit qu'ils arrivent au monastère ou qu'ils en partent, on adorera le Christ, qu'on reçoit en leur personne, par une profonde inclination ou par un prosternement de tout le corps (2). Après qu'on leur aura fait une pieuse lecture, l'abbé leur donnera à laver les mains; il leur lavera aussi les pieds. Surtout, que l'on ait un soin particulier de recevoir les pauvres voyageurs, car on reçoit plus Jésus-Christ en eux que dans les riches (3). Pour ces derniers, ils s'attirent assez le respect et la considération par la crainte que l'on a de leur déplaire (4). »

A Cìteaux, lorsque le portier annonçait un hôte à l'abbé, celui-ci, s'il était retenu, envoyait deux Frères, en grand costume, pour le recevoir. En l'abordant, ils se prosternaient à genoux devant lui, *prostrati super genua,* puis ils le conduisaient à l'église pour y prier et lui faire la lecture sainte. Après quoi, ils se levaient, l'embrassaient et le conduisaient à la celle des hôtes (5).

L'abbé de Rancé avait sous ses yeux ces magnifiques exemples lorsqu'il écrivait dans ses Règlements : « On regardera les hôtes qui viendront au monastère comme y étant envoyés par l'ordre de la divine Providence; on leur rendra tous les devoirs de l'hospitalité, comme la Règle l'ordonne, et surtout on prendra garde de les traiter avec tant de charité, qu'ils n'aient pas sujet de croire qu'ils soient à charge, et que l'on soit importuné de leurs visites.

« Le religieux qui a soin de la porte leur ouvrira, après avoir dit : *Deo gratias,* comme pour remercier la Providence du bonheur de recevoir des frères dans la personne des étrangers; et aussitôt qu'ils seront entrés, il se mettra à genoux devant eux, en s'inclinant profondément et disant : *Benedicite,* comme pour leur demander leur bénédiction. Ensuite, il les fera entrer dans la salle de réception, les priant de se donner un peu de patience, jusqu'à ce qu'il ait averti le Père abbé. Celui-ci viendra lui-même, ou, s'il ne le peut, il enverra quelqu'un à sa place.

« Le religieux destiné à recevoir les hôtes se rendra près d'eux, et après les avoir salués profondément, ou s'être mis à genoux à leurs pieds, il les

(1) Saint Benoît donne la même raison que Rufin : « Quod pacis osculum non prius offeratur, nisi oratione præmissa, propter illusiones diabolicas. » (Cap. 53.)

(2) « Omnibus venientibus sive discedentibus hospitibus, inclinato capite vel prostrato omni corpore in terra, Christus in eis adoretur, qui et suscipitur. » (Ibid., cap. 53.)

(3) « Quia in ipsis magis Christus suscipitur. » (Ibid.)

(4) « Nam divitum terror ipse sibi exigit honorem. » (Ibid.).

(5) *Lib. Usuum,* cap. 87.

conduira à l'église, leur donnera de l'eau bénite et se tiendra un peu derrière eux, pendant qu'ils feront leurs prières. Après quoi, il les mènera à leur appartement, où il leur fera la lecture de quelque livre de piété (1). »

C'est de cette manière qu'étaient reçus tous ceux qui se présentaient à la Trappe pour y passer quelques jours. « Je partis de Chartres, dit un de ces pèlerins, le mardi 19, à deux heures, dans une voiture qui sert à la suite de M. de Louvois, lorsqu'il vient visiter les travaux de Maintenon. Nous allâmes coucher à Pontgouin, où nous arrivâmes à cinq heures et demie du soir (2). Le lendemain, nous allâmes dîner à la Laude, et ayant pris un guide à Tourouvre, nous passâmes la forêt de la Trappe, qui est affreuse par sa solitude et par le nombre infini de ses chemins. L'on ne manquerait jamais de s'y perdre, si l'on se hasardait de la traverser sans guide. On aperçoit de loin les onze étangs qui entourent cette abbaye et qui la rendent presque inaccessible. Je vous avoue que je fus ému à la vue de cette sainte maison, que l'on découvre d'une lieue. Je ne pouvais me lasser de la regarder, en sortant presque hors du soufflet, quoique la pluie ne cessât point depuis le jour de notre départ jusqu'au lendemain, que nous arrivâmes à la Trappe. Ce fut à quatre heures et demie du soir. Le portier n'ouvrit point la première porte qu'il n'eût demandé à mon postillon s'il y avait quelque femme avec nous. Après lui avoir dit que non, il nous fit entrer dans une première cour, d'où l'on va ensuite dans une seconde, où est le corps du bâtiment.

« Un bon Frère qui avait ouï le bruit de notre voiture, attendait sur la porte, avec un Frère-Donné, que je fusse descendu, et m'ayant reçu avec un visage riant, ils se jetèrent l'un et l'autre à mes genoux et m'embrassèrent, en disant, l'un : *Benedicite,* et l'autre : *Deo gratias.* Ensuite, le Frère convers alla donner ordre pour mes chevaux et pour mon postillon. Le Frère portier me fit passer par un vestibule où l'on voit écrites sur une muraille fort blanche plusieurs inscriptions latines tirées des saintes Écritures..... Ce sont comme les premiers avis donnés à ceux qui arrivent, et même bien souvent les plus longs entretiens que la plupart des étrangers puissent avoir dans cette maison, où l'on peut dire que les murailles parlent et que les hommes ne disent mot. Car, on voit d'abord en entrant ces paroles de Jérémie écrites sur la porte du cloître :

« *Sedebit solitarius et tacebit*; le solitaire sera assis et se taira. »

« Au dessous, ce passage de Job : « *In nidulo meo moriar et sicut palma*

(1) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 71 et suiv.
(2) *Relation d'un voyage fait à la Trappe* vers l'an 1686, p. 1.

« *multiplicabo dies meos;* je mourrai dans mon petit nid, et je multiplierai « mes jours, comme le palmier multiplie ses fruits. »

« A l'un des côtés de ce vestibule était écrit : « J'ai mieux aimé être « le dernier dans la maison de mon Dieu que d'habiter sous la tente des « pécheurs. »

« Il semble, par ces avertissements, que les Trappistes ont voulu prévenir toutes les questions qu'on aurait été tenté de leur adresser, et pour qu'on ne troublât pas leur silence, ils ont chargé les pierres de répondre pour eux.

« Le Frère portier mit deux ou trois petits fagots au feu pour m'essuyer et me réchauffer. Pendant que le feu s'allumait, il me fit venir à une fenêtre, et ayant tiré de sa poche l'*Imitation de Jésus-Christ,* traduite par M. de Sacy, il me dit : « Monsieur, vous voulez bien que je vous fasse une « petite lecture spirituelle? » Il me lut, à l'ouverture, le premier verset du chapitre quatorze du troisième livre, dont voici le texte français : *Seigneur, vous faites retentir sur moi le tonnerre de vos jugements, et vous ébranlez tous mes os de frayeur et d'effroi,* etc.

« Ce qu'on sert à la table des hôtes est pareil à ce qu'on donne aux religieux, c'est-à-dire qu'on n'y mange que des mêmes légumes et du même pain, et qu'on y boit du cidre, comme au réfectoire. Les mets ordinaires sont un potage, deux plats de légumes et un plat d'œufs, qui est la portion extraordinaire des étrangers (1). »

Quoiqu'il y eut beaucoup de poissons dans les étangs du monastère, on n'en servait jamais ou presque jamais aux hôtes. On ne voit pas qu'on leur donnât du vin, excepté les cas de maladie ou d'infirmité. Monsieur, frère du roi, en but dans son voyage que ses gens avaient apporté. Bossuet, vieillard, en prit un peu dans ses deux derniers pèlerinages (2).

La Règle de Saint-Benoît (3) et celle de Cîteaux (4) voulaient que l'abbé eût sa table particulière et isolée pour qu'il pût recevoir les hôtes, qui venaient à toute heure. Il lui était alors permis de rompre le jeûne, *jejunium frangatur propter hospitium*. Cet usage si beau et si touchant dans son origine et son principe, avait été dans la suite l'occasion d'une foule de dé-

(1) Voir la *Relation* précitée.

(2) Nous en parlerons plus tard.

(3) « Mensa abbatis cum hospitibus et peregrinis sit semper, etc. » (Cap. 56, De Mensa abbatis. »

(4) Les abbés cisterciens avaient leurs cuisiniers et leurs cuisines, *coci et coquinam abbatis ;* ils avaient leur table séparée, mais on y servait les mêmes mets (*eadem pulmenta*) qu'au réfectoire ordinaire. Quand les hôtes manquaient, l'abbé faisait manger deux religieux avec lui. « Si hospites defuerint, duos quos abbas secum comedere voluerit monachos per signum advocet. » (*Lib. Usuum,* cap. 109.)

sordres, et entre autres, de la séparation entière des deux manses et des commendes. L'abbé de Rancé voulut que la manse abbatiale et la manse conventuelle n'en fissent qu'une à la Trappe. Il mangeait avec ses religieux comme un père avec ses enfants. Seulement, sa table était séparée des autres, et disposée de manière à pouvoir y admettre un certain nombre d'étrangers. On y vit une foule de prêtres, beaucoup d'évêques, des cardinaux, des comtes, des ducs et des princes; un jour on y vit un roi. C'était le réfectoire de l'ancien Cîteaux, et pour qu'il lui fût semblable en tout, il n'y manqua qu'un pape. On n'y servait cependant que des légumes, des racines et du mauvais cidre. La table des abbés mitigés, au contraire, était souvent chargée de viandes recherchées, de gros poissons, *grandia piscium corpora*, et on n'y voyait que quelques parasites du voisinage.

Chose étonnante! plus le cloître est opposé au monde, plus il contraste avec lui, plus il l'attire; plus il lui est semblable, plus il le repousse et l'éloigne.

Ce fait incontestable renferme une idée morale d'une grande profondeur.

Les étrangers pouvaient assister à tous les offices de la nuit et du jour: c'était pour eux le plus grand sujet d'édification. Ces voix mâles et pieuses de jeunes hommes et de vieillards, ces chants sacrés, ces figures angéliques, ce silence auguste, ces ombres, ces mystères effrayants de pénitence et d'expiation devaient produire sur leurs âmes l'impression la plus salutaire.

Lorsque les hôtes avaient le bonheur de voir et d'entendre l'abbé de Rancé, ils étaient sous le double charme de cette physionomie douce, sereine et austère, et de cette grave et puissante parole.

L'un d'eux écrivait longtemps après: « Je suis encore tout plein de l'entretien que j'ai eu avec lui, et je ne saurais perdre les idées de ce saint homme. (1)» Et un autre : « Les discours de ce bienheureux solitaire sont accompagnés d'une onction si admirable et respirent un air de piété si particulier, que l'on peut dire qu'ils contiennent tous une prédication secrète. Après la première conversation, lorsque je fus rentré dans ma chambre, je fus bien, je crois, deux heures entières à repasser dans mon esprit jusqu'à ses moindres paroles. Grand Dieu! dis-je plusieurs fois en moi-même, où en suis-je? C'est aujourd'hui que je commence à reconnaître l'aveuglement effroyable où j'ai vécu jusqu'à présent! (2) »

Tout cela réuni aux attentions délicates, aux soins vraiment paternels

(1) *Relat. d'un voy. à la Trappe*, p. 123.
(2) *Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe*, p. 22.

dont les étrangers étaient l'objet, faisait qu'on s'arrachait avec peine de ce lieu de bénédiction. On eût voulu y vivre, et encore plus y mourir.

« Une des choses les plus édifiantes qu'on voie à la Trappe, dit un auteur contemporain, c'est la réception des hôtes. La charité, la propreté, le soin, l'attention qu'on a pour tous leurs besoins ne sauraient aller plus loin. On les nourrit, on les loge, même pendant plusieurs jours, sans s'informer qui ils sont ni d'où ils sont. Les personnes les plus inconnues, ceux-mêmes dont on pourrait se plaindre, que leur mauvaise mine ou un extérieur mal composé rendrait partout ailleurs méprisables, tout y est reçu avec la même considération et les mêmes égards qu'on aurait pour des amis. Il semble qu'on ait envie de rétablir dans cette sainte maison, la première égalité que Dieu avait mise parmi les hommes et que le péché en a bannie. Tout le monde y est servi avec le même empressement. Deux religieux, plusieurs frères convers sont au service des hôtes avec autant et plus de respect et de ponctualité que s'ils étaient à leurs gages. La nourriture est en plus grande quantité et beaucoup mieux apprêtée que celle des Religieux, qui n'ont souvent que deux onces de pain à manger, pendant qu'ils font à des étrangers et des inconnus, tout l'accueil et toute la bonne chère que la pauvreté et la simplicité de leur état leur peut permettre (1). »

Il en est qui ont chanté en assez beaux vers le bonheur d'avoir passé de délicieux instants dans cette solitude, et le regret d'avoir été forcés d'en sortir trop tôt :

« Habitants de ces bois que le mépris du monde
Fait jouir en secret d'une paix si profonde,
Que vos chastes plaisirs surpassent les douceurs
Dont le poison mortel enivre tant de cœurs !
Que le monde insensé vous porterait d'envie
S'il savait le bonheur d'une si douce vie !
. . . .
Occupés de Dieu seul aux pieds de vos autels,
Vous vivez inconnus au reste des mortels.
Vieux chênes qui voyez revivre l'innocence
Que le monde autrefois connut à sa naissance,
Cachez-moi tellement sous ce feuillage épais
Que mon guide écarté ne me trouve jamais ;
Que moi-même égaré dans vos routes perdues
Je n'en puisse jamais retrouver les issues (2) ! »

Les cochers, les valets, qui accompagnaient les voyageurs, se sentaient eux-mêmes doucement subjugués par tout ce qu'ils voyaient et par les

(1) Voir Le Nain, t. II, p. 535.
(2) Cette pièce de poésie, beaucoup plus longue, est à la fin de la *Relation du voy de la Trappe* que nous avons cité.

bons procédés des Religieux. « Je pensai, dit un visiteur de la Trappe, être obligé de me ramener moi-même à Chartres, mon postillon, qui n'est pas accoutumé à coucher dans des hôtelleries comme celle-là, et qui était charmé des révérences et du bon accueil qu'on lui avait fait dans la maison, ne voulait presque plus en sortir (1). »

Un soldat blessé, qui ne pouvait plus continuer sa route, vint un jour demander l'hospitalité au monastère. On lui fit préparer un lit dans une chambre de la basse-cour, et on lui donna un Frère pour le servir. Ce malheureux, au bout de quatre mois seulement, fut en état de partir, mais il était si touché des soins que l'on avait prodigués à son corps et à son âme, qu'il ne voulut jamais quitter la maison (2). Il s'y fit convers. Il laissa la capote militaire pour le capuce monastique, sa giberne et son sabre pour la ceinture de corde et le chapelet. C'est en le servant que les moines l'avaient enchanté et transformé en eux. Oh! que la charité est une habile et puissante magicienne!

On venait à la Trappe de tous côtés pour y être témoin de la vie sainte qu'on y menait, pour y voir et y consulter celui dont Dieu s'était servi pour opérer ces merveilles. Le Frère qui était chargé de recevoir les hôtes, voulut savoir à combien de personnes il servirait à manger pendant une année, et il en compta jusqu'à six mille. Une fois, il s'en présenta cent vingt-cinq en douze jours, et une autre fois près de mille en un mois, entre lesquelles il y avait deux princesses, quatre évêques et une foule de gens de qualité appartenant aux premières famille du royaume. Ce qu'il y avait d'admirable dans une affluence si considérable, c'est que la solitude et le silence des Religieux n'en étaient point troublés. C'était l'effet du bon ordre qu'on y avait mis et du respect qu'on avait pour les saints solitaires et leur digne abbé (3). Ce dernier était bien loin de parler à tous ceux qui venaient, il s'en dispensait même autant qu'il le pouvait; mais il était forcé assez souvent d'en recevoir et d'en entretenir plusieurs, et il ne cessait d'en gémir et de s'en humilier devant Dieu. Il écrivait un jour : « Je suis accablé de visites, comme si la Trappe était aux portes de Paris; j'en suis tellement accablé que si je n'avais que quarante ans, je me retirerais en quelque solitude où je ne verrais personne. J'avais pris la résolution de ne plus voir qui que ce soit, et cependant je ne puis m'en dispenser; et l'on prétend que je violerais les lois les plus saintes de la charité si j'exécutais cette résolution (4). »

(1) *Relation d'un voyage fait à la Trappe*, p. 152.
(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 454.
(3) Marsoll., *Vie de M. de la Trappe*, t. II, p. 443 et s.
(4) *Ibid.*, p. 441.

Il disait à un autre ami que s'il eût prévu, en se retirant du monde, qu'il serait forcé d'avoir encore tant de communications avec lui, il aurait choisi un désert bien éloigné du commerce des hommes pour se rendre inaccessible. Il répétait souvent qu'il enviait le bonheur de M. de Chasteuil, célèbre anachorète français (1), qui était allé se cacher et s'ensevelir dans les gorges du Liban. Mais, si par goût pour la solitude, il n'aimait pas les visites, par amour pour le prochain, il aimait les visiteurs et ne leur refusait jamais un entretien, s'il le jugeait nécessaire ou utile au salut de leur âme.

CHAPITRE XVII

Confessions, Communions et Messes à la Trappe.

Les moines sont appelés par état à être saints; mais les saints sur la terre ne sont pas impeccables, et ils ont besoin d'aller se purifier, de temps en temps, dans les eaux vives de la pénitence. Saint Benoît veut que les religieux déclarent leurs fautes les plus secrètes à leur abbé ou aux anciens du monastère chargés du spirituel, *senioribus spiritualibus* (2). Sa Règle ne dit rien, ni du temps ni du mode de cette confession ; mais, d'après les plus anciens coutumiers, il paraît qu'elle devait être fréquente. Les Cisterciens devaient se confesser au moins une fois chaque semaine (3). L'abbé de Rancé conserva cet usage, et il fallait, à la Trappe, *se présenter au tribunal de la pénitence tous les huit jours, si ce n'est que quelque raison particulière obligeât d'en approcher plus souvent* (4). La manière de le faire était absolument la même que celle de Cîteaux (5). Voici ce que disent les Règlements :

(1) Galaup de Chasteuil, d'une famille noble d'Aix, ami du célèbre Peiresc, cultiva avec succès les langues orientales, se retira sur le mont Liban en 1631. Les courses des Turcs troublèrent souvent sa solitude, mais sa vertu faisait impression sur l'esprit même des Barbares.

(2) «Si animæ vero peccati causa latens fuerit, tantum abbati, aut spiritualibus senioribus, patefaciat, qui sciant curare. » (Cap. 46.)

(3) « Abbates et monachi semel ad minus in hebdomada confiteantur, si copiam habeant confitendi. Conversi vero qui in abbatiis morantur idem faciant; qui autem in grangiis, quoties eis tenetur Capitulum, confiteantur. « (*Instit.* Cap. gener., cap. IV.)

(4) *Règlements génér.*, t. I, p. 24.

(5) *Usus*, cap. 70, De Capitulo et confessione.

« Le confesseur étant assis et le pénitent à genoux, le confesseur dit : *Benedicite*, le pénitent répond : *Dominus;* le confesseur ajoute : *Deus sit nobiscum*, et le pénitent : *Amen.* Ce dernier se prosterne à terre sur ses mains, et, dans cette posture, il dit : *Confiteor Deo, Beatæ Mariæ, Beato Bernardo, omnibus sanctis,* etc. Puis, se mettant à genoux, il s'accuse de ses péchés ; après quoi, il ajoute : *De his et omnibus aliis meis peccatis me reum confiteor et veniam deprecor, ideo precor te, Pater, ora pro me.* Il se prosterne au moment où le confesseur dit *Misereatur* et *Indulgentiam,* reçoit à genoux la pénitence et les instructions, et se prosterne de nouveau au moment de l'absolution (1).

Le but du christianisme est d'unir l'homme à Dieu, et cette union commence à se réaliser, ici-bas, par la sainte Eucharistie. L'abbé de Rancé savait que cet auguste mystère est la source de la piété, de la charité, de la chasteté, de l'obéissance et de toutes les vertus, et qu'il fallait y boire pour avoir *la vie en soi.* Il n'ignorait pas que plus est haute et sublime la vocation dans l'Église, plus il faut nourrir son âme de cet aliment céleste. Le moine surtout, qui a le désert à traverser, comme Élie, a besoin qu'un ange vienne lui présenter ce pain divin qui lui est nécessaire pour lutter contre la fatigue, les ennuis et les dures privations de son voyage solitaire, et arriver à la montagne de Dieu, c'est-à-dire à l'éternité.

L'abbé de Rancé avait tracé à ses religieux des règles extrêmement sages. Il savait que les jansénistes, sous le prétexte du respect que l'on doit à la sainteté et à la majesté divine, ne s'approchaient que rarement du banquet eucharistique. Sur ce point comme sur les autres, il s'éloignait d'eux de toute la distance qui sépare la vérité de l'erreur. « Pour l'ordinaire, disait-il, deux choses nous font connaître nos besoins, ou plutôt l'ordre de Dieu, touchant la sainte communion : l'une est le désir que nous sentons de participer à cette table sacrée ; l'autre, cette langueur spirituelle que l'on éprouve presque toujours, lorsque les communions sont plus rares qu'elles ne devraient être.

« Dieu permet alors qu'il demeure dans certaines âmes, qui lui sont d'ailleurs agréables, je ne sais quoi qui les retient dans la crainte et qui empêche cette assurance entière sur laquelle elles seraient fort aises de se

(1) *Règlement de la Trappe* sur les cérémonies de la confession, t. II, p. 221. Voici, selon Udalric, comme on se confessait à Cluny : « Si quis opus habet ad confessionem venire, accedit ad sacerdotem, ad quem potissimum voluerit, et stans ante eum dextram de manica extractam ponit super pectus, quod est signum confessionis. Surgit sacerdos, quem præcedentem sequitur in Capitulum, et primum ante eum petit veniam toto corpore prostratus : a quo jussus se levare, postquam consederit, loquitur quod habet. » (Lib II, cap. 12.)

reposer; mais cette disposition, au lieu de les arrêter un seul moment, doit, au contraire, exciter leur foi et leur confiance, et les obliger de recourir avec plus d'ardeur à celui à qui elles appréhendent de déplaire (1). »

Il disait qu'il y avait des sécheresses et des aridités qui ne devaient pas empêcher d'approcher de la sainte table, et qu'il y en avait d'autres qui devaient en éloigner; que les unes étaient des tentations du démon qui voulait nous empêcher de participer au plus grand de tous les biens et de tous les remèdes, et qu'en cela il ne fallait pas l'écouter, mais aller au principe de la vie qui était Jésus-Christ; que si les sécheresses étaient les effets de l'infidélité, il fallait se purifier par le repentir et par la pénitence, former des résolutions saintes et revenir avec une confiance toute nouvelle à Dieu qui a compassion des âmes faibles, et qui distingue parfaitement ce qui vient ou de notre malignité ou de notre faiblesse (2).

Il ne voyait rien qui pût justifier aux yeux de Dieu cette rareté des communions, qui était déjà de mode à cette époque. « Ceux qui vivent dans le monde, disait-il, se couvrent du prétexte des engagements et des affaires différentes dont ils se croient légitimement occupés. Ceux qui sont dans la retraite allèguent des indignités prétendues. Mais Jésus-Christ jugera les premiers sur ce que, se donnant uniquement aux choses de la terre, ils ne ménagent pas des moments pour celles du Ciel. Les autres ne seront pas traités avec moins de rigueur; car le défaut de préparation n'est point une excuse pour ceux qui, dans le dessein de Dieu, doivent s'élever incessamment à une piété consommée (3). »

Il aurait voulu que ses religieux eussent été en état de s'asseoir chaque jour à ce banquet céleste. Il leur disait donc : « J'en vois parmi vous, mes Frères, ils ne font pas véritablement le plus grand nombre, qui n'ont ni cette ardeur, ni cet empressement saint qu'ils devraient avoir pour se nourrir de ce pain des anges, qui trouvent des raisons pour rendre leurs communions plus rares; je leur répéterais ce que dit un ancien Père en parlant sur ce même sujet : « Recevez tous les jours ce qui peut vous être utile chaque jour, vivez de sorte qu'il n'y en ait pas un seul où vous ne soyez dignes de le recevoir. *Accipe quotidie quod tibi quotidie prosit, sic vive ut quotidie merearis accipere* (4). »

« Pourquoi, mes Frères, ne suivez-vous pas les intentions de celui qui vous a accordé cette grâce d'une valeur inestimable? Vous devriez vous

(1) *Maximes chrét.*, t. I, p. 20.
(2) Id., t. I, p. 69.
(3) Id., t. I, p. 142.
(4) August. *in Matth.*, 28.

plonger à tous les moments, s'il était possible, dans cet abîme de bénédictions, avec la même ardeur que le cerf, pressé de la soif, se jette dans les eaux claires des fontaines. Je ne vous dis pas cela pour vous tendre des piéges, ni pour vous porter à des communions téméraires ou inconsidérées; c'est un avis utile que je vous donne, afin de vous exciter à vous conduire avec tant de soin, de vigilance, de religion, de sainteté, que vous soyiez toujours prêts à participer à ces divins mystères (1). »

En Orient comme en Occident, dans tous les Instituts monastiques, il y avait des moines plus parfaits qui avaient le bonheur de communier presque tous les jours; d'autres, deux ou trois fois la semaine. Mais, en général, les Règles n'obligeaient à le faire qu'une fois, le dimanche (2); on y ajoutait le samedi en quelques endroits (3). Le saint abbé Apollonius est le seul qui eût imposé à ses religieux une communion quotidienne (4).

Les anciens moines bénédictins communiaient pareillement les dimanches et les jours de fête (5). Il en était de même des Cisterciens (6). L'abbé de Rancé se régla sur ses devanciers.

Voici ce qu'il a prescrit dans les Règlements de sa maison au sujet de la communion : « Les religieux qui ne sont pas prêtres communieront tous les dimanches et les grandes fêtes de l'année, à celles des apôtres et des principaux martyrs. Ils prendront garde de ne pas s'approcher d'un mystère si redoutable pour satisfaire simplement à l'usage et à la règle, mais par une piété tout intérieure, par le sentiment d'une dévotion vive,

(1) « Souvenez-vous, ajoutait-il, que ceux qui suivent et servent les rois de la terre sont toujours sous les armes, et toujours prêts de partir au moindre signe, au moindre commandement qu'ils reçoivent, et serait-il juste que vous eussiez moins d'ardeur et d'exactitude pour le service du roi du Ciel, et, que pouvant être appelés dans tous les instants à ce festin magnifique, à cette fête éternelle qu'il a destinée pour tous ceux qui font profession d'être à lui, vous vous exposassiez à être surpris, et que, faute de vous tenir dans une préparation nécessaire, vous vous trouvassiez dans le nombre de ceux auxquels cet arrêt terrible sera prononcé : je vous assure que nul de ceux qui ont été conviés, ne goûtera de la cène que je leur avais préparée : *Dico autem vobis quod nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cænam meam.* » (Instruct. ou Conférence pour le jour du Saint-Sacrement, t. III des *Confér.*, p. 16 et suiv.)

(2) « Dominicis diebus..... divina mysteria percipiunt..... divinis communicant sacramentis, etc. » (Voir D. Martene, *Comment. in Reg. S. Bened.*, p. 454.)

(3) Pallade (Lausiac, 38) sur la Règle des religieux de Saint-Pacôme : « Ingredientes autem ad Christi communionem Sabbato et Dominica zonas solvant et pellem ovillam deponant, et cum sola cuculla ingrediantur. »

(4) « Consuetudo erat apud eum ut Fratres qui cum ipso manebant, non prius cibum sumerent quam communionem Dominicam perciperent circa horam diei Nonam. » (Ruffinus, lib. II, *De Vit. Patr.*, c. VII.)

(5) D. Martene, *Comment. in Reg. S. Ben.*, p. 453 et 454.

(6) *Nomasticon Cisterc.*, p. 150 et 151.

avec une ardeur et une avidité toute sainte, en sorte que cette viande divine leur paraisse toujours, s'il est possible, une nourriture nouvelle.

« Pour ceux qui, se sentant poussés par le mouvement de l'Esprit de Dieu, voudront en approcher plus souvent, ils communieront à des messes particulières, avec la permission de l'abbé (1). »

L'ordre que l'on suivait était celui de l'ancien Cîteaux (2).

Les jours de communion, le sous-diacre mettait dans le saint ciboire autant de petites hosties qu'il y avait de religieux qui s'étaient marqués pour la communion. Le diacre ayant reçu la paix de l'officiant, la donnait au sous-diacre à la dernière marche de l'autel. Celui-ci allait la donner sur le degré du presbytère, du côté de l'épître, au premier religieux qui s'y présentait; ce dernier la donnait à celui qui le suivait, et ainsi de suite, en mettant ses deux mains sur les épaules de son frère et sa joue gauche contre la sienne, et en lui disant : *Pax tecum*, avec une inclination après. Celui qui recevait la paix embrassait son frère, le tenant par le milieu du corps, et lui répondait : *Et cum spiritu tuo.* Si les convers communiaient, le dernier des profès allait donner la paix au premier des convers, à l'entrée du chœur, du côté de l'Evangile. Tous, ensuite, se prosternaient profondément, et allaient s'agenouiller à la table sainte (3).

La Trappe n'offrait peut-être pas de spectacle plus imposant et plus touchant que celui-ci. On eût dit qu'on était transporté dans une église antique, et qu'on y assistait aux agapes des premiers chrétiens. On ne pouvait voir, sans être ému jusqu'aux larmes, cent religieux s'embrassant au pied d'un autel, devant la table mystique où ils allaient s'asseoir pour participer au plus grand mystère de l'amour divin. L'officiant, par un premier baiser, puisait la paix dans le cœur de Jésus immolé; il la donnait à ses frères, qui se la communiquaient du premier au dernier. C'était le même baiser qui circulait, signe de l'unité des âmes; celui qui embrassait un de ses Frères, les embrassait tous. Ainsi, unis les uns aux autres par la charité, ils allaient s'unir par la communion au Dieu qui est la charité même, *Deus caritas est.*

Il y avait à la Trappe une telle ardeur et, en même temps, un tel respect

(1) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 22. — L'abbé de Rancé écrivait : « Nos religieux qui ne sont pas prêtres communient les dimanches et les fêtes. Il y en a quelques-uns auxquels je permets de communier, par-dessus la règle ordinaire, quatre fois la semaine, à des messes particulières. Ce sont des âmes fort simples et fort innocentes à qui je l'accorde, parce que je crois que Dieu le demande d'elles pour se conserver ou s'avancer dans l'état où il lui a plu de les mettre. »

(2) *Liber Usuum*, cap. 57 et 58 : De Pace et de Communione.

(3) *Règl. de la Trappe*, t. II, p. 178.

pour la sainte Eucharistie, qu'on voyait les infirmes se traîner péniblement le long des cloîtres, ou se faire conduire à grand'peine jusqu'à l'église pour y recevoir le pain de vie. A l'instant suprême de la mort, ils ne demandaient que deux choses : le bon Dieu et un peu de paille.

Quant au saint sacrifice de la messe, l'abbé de Rancé le regardait, à l'exemple de saint François de Sales, comme le cœur de la dévotion, l'âme de la piété, le mystère ineffable qui comprend l'abîme de la charité divine, le centre de la religion, la source des grâces. Il s'en approchait avec amour, mais aussi avec beaucoup de respect et une religieuse frayeur. Il avait la conscience si tendre, que le plus léger trouble de son âme l'empêchait quelquefois de célébrer. Il se privait de cette consolation, en esprit de pénitence de ce grand nombre de péchés qu'il disait avoir autrefois commis, avant sa conversion, contre ce redoutable mystère. Mais il était, en général, très exact à célébrer les jours de fête et de dimanche (1). Il n'avait ni ornements, ni calice, ni aube, ni missel qui lui fussent particuliers; il ne se distinguait des autres prêtres de sa maison que par une attention, une dévotion, une ferveur plus grandes. Il descendait souvent à la sacristie pour voir si tout s'y passait avec la piété, le recueillement et le silence convenables (2).

« Il faut, dit-il dans ses Règlements, que les prêtres sachent qu'ils sont le sel de la terre et la lumière du monde, et qu'ils doivent, dans cette maison, soutenir leurs Frères par leurs exemples et par leurs prières.

« Ils garderont tant de pureté dans leurs mœurs et de mortification dans leur conduite, ils vivront dans un si grand éloignement de tout ce qui ne convient pas à la sainteté de leur état, qu'ils puissent s'approcher tous les jours des saints autels, quoiqu'il soit utile de s'en priver quelquefois par esprit de pénitence, avec la permission de son directeur..... Surtout qu'ils n'oublient pas qu'ils sont chargés d'un ministère que les anges mêmes regarderaient avec frayeur et tremblement (3). »

(1) Cela n'empêcha pas qu'on répandit dans le monde qu'il s'était imposé, en se faisant moine, de ne plus jamais monter à l'autel. Voici ce qu'on racontait : Mgr de Gondrin, archevêque de Sens, étant un jour à la Trappe, voyant sortir l'abbé de Rancé de l'église, lui aurait dit : « Vous venez de dire la messe? » A quoi l'abbé aurait répondu : « Comment, Monseigneur, pouvez-vous croire qu'un pénitent comme moi puisse dire la messe ! » L'archevêque insistant sur ce qu'il ne devait pas s'en priver, la messe étant un sacrifice expiatoire, l'abbé se serait rejeté sur son indignité, et aurait répliqué assez longuement. — Cette anecdote mensongère, démentie par tous les témoins oculaires, était l'œuvre des jansénistes. On y retrouve leur exagération et leur mauvaise foi habituelles. Ils auraient été ravis de pouvoir s'autoriser de l'exemple de l'abbé de Rancé dans leur désolant rigorisme. (Portefeuille du R. P. Léon de Sainte-Catherine de Sienne, Biblioth. Impér.)

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 484.

(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 21.

Les ennemis de l'abbé de Rancé étendirent jusqu'à ses religieux la calomnie qu'ils avaient débitée contre lui : ils publièrent qu'à la Trappe on se contentait de sonner les messes, sans presque jamais les dire; or, rien n'était plus faux. Voici ce qui avait pu donner quelque fondement à ce bruit : les religieux prêtres avaient une si haute idée du saint sacrifice, que souvent plusieurs ne se croyaient pas assez préparés pour l'offrir. La messe était sonnée depuis des demi-heures entières, et ils étaient prosternés dans quelque coin de l'église, priant et pleurant. Les étrangers, lassés d'attendre, ne les voyant pas venir immédiatement comme les prêtres séculiers, se retiraient, et il n'en fallait pas davantage pour que quelques-uns fussent portés à croire qu'on sonnait la messe sans la dire. Ces trop longs retards, quoique la cause en fût très pieuse et très respectable, étaient des abus contre lesquels l'abbé de Rancé s'éleva souvent.

« J'avertis les religieux prêtres, disait-il, de ne pas tant tarder à aller à l'autel depuis qu'ils ont sonné la messe. Lorsqu'ils y sont, il ne faut qu'une élévation de cœur, devant la croix de Jésus-Christ, avant de communier. J'ai peine à comprendre qu'un fervent religieux, qui vit avec la fidélité qu'il doit, ait besoin de beaucoup de temps pour se préparer à la sainte messe, puisque toutes les actions régulières sont ordonnées de Dieu, et qu'en s'en acquittant, il fait incessamment sa volonté, ce qui est la plus grande de toutes les préparations (1). Pour les négligents et les paresseux en qui on ne voit point cette vivacité sainte, cette ardeur des vrais solitaires qui aiment Dieu et leur état, des années entières ne suffiraient pas pour les rendre dignes de ce redoutable mystère, qui demanderait des hommes, si cela était possible, la sainteté des esprits célestes. Mais afin qu'en cela on soit exempt du trouble, de la crainte et de l'embarras qui pourrait surprendre les consciences timorées, il faut qu'on s'adresse au supérieur qui règlera la conduite qu'on doit tenir. »

On ne pouvait célébrer les saints mystères avec plus de recueillement, de piété et de ferveur qu'à la Trappe. Un jour un étranger, sortant de l'église, vint en pleurant à l'hôtellerie rejoindre ses compagnons de voyage. Ils lui demandèrent ce qui lui était donc arrivé? — Ah! répondit-il, il m'est arrivé de voir un ange qui disait la messe!

(1) *Règl. de la Trappe* (Exhort. du R. P. abbé), t. I, p. 18.

CHAPITRE XVIII

L'abbé de Rancé veut que les portes de la maison soient fermées aux femmes; il ne leur refuse cependant pas ses prières et ses conseils.

L'abbé de Rancé n'ignorait pas que le moine, ayant fait vœu de chasteté, doit vivre dans une sphère si supérieure et si reculée que ses yeux ne puissent jamais apercevoir la femme, ni ses oreilles entendre sa voix. Il avait lu par quelles barrières hautes et multiples on l'avait éloignée des cloîtres (1). Il savait combien est fragile le vase dans lequel nous portons le céleste trésor de la pureté. Il ne se croyait pas plus fort que Samson, plus sage que Salomon, plus prudent que David, et il était convaincu que dans cette guerre terrible le seul moyen de vaincre, c'était de fuir. Aussi, fut-il toujours impitoyable toutes les fois que les femmes, même les plus vertueuses, vinrent frapper à la porte de son couvent, ne demandant à y entrer qu'afin d'y être plus près de Dieu.

Une dame de qualité le pressant de lui accorder une petite entrevue à la porte de la Trappe, il lui répondit : « La joie que j'ai, Madame, de savoir que votre santé est rétablie est accompagnée du déplaisir que me cause l'impossibilité où je suis de passer par-dessus la loi que je me suis faite de ne point sortir de l'enclos de la maison pour recevoir dans la chapelle extérieure les visites des personnes à qui nous ne pouvons pas donner l'entrée du dedans. Je vous confesse que ce m'est une mortification sensible de me trouver lié par l'engagement où je me suis mis; mais s'il m'était une fois arrivé d'ouvrir la barrière, je ne pourrais plus la refermer, on ne se paierait point de la distinction dont je me servirais, quelque raisonnable qu'elle soit, et cela aurait des suites fâcheuses que je ne pourrais empêcher. Je vous supplie, Madame, de ne me vouloir point de mal si je ne fais point ce que vous voulez. Pour ce qui est en mon pouvoir, je vous assure que je m'en acquitterai avec beaucoup de soin, je veux dire de re-

(1) S. Basilius : Mulieres a monasteriorum ingressu prorsus arceantur. (Serm. I, *De Instit. monach.*) — S. Cæsarius in Reg. ad monachos, cap. 11 : Mulieres in monasterio nunquam ingrediantur. — Regul. S. Ferreoli, cap. 4 : Nulla penitus mulier ad monasterium accedat. — Regul. tarnatensis monasterii, cap. 20 : Fœmina vestrum non frequentent habitaculum, etc. — Guigo Carthusiensis, *in Stat.*, c. 21 : Mulieres terminos intrare nostros nequaquam sinimus, etc.

commander à Dieu votre personne, votre santé et votre salut par-dessus toutes choses (1). »

Madame la marquise de la Rongère lui ayant fait exprimer par M. Maisne le désir qu'elle avait de visiter la Trappe, on lui répondit qu'elle ne pourrait jamais y pénétrer et que son voyage serait en pure fatigue (2).

Il était aussi sévère, aussi intraitable pour ses parentes que pour les étrangères, et il fut toujours, en ces circonstances, sourd à la voix de la chair et du sang (3). Sa nièce, la comtesse de Belin, vint plusieurs fois à la Trappe pour voir son cher oncle; il s'excusa constamment de la recevoir et se contenta d'envoyer quelqu'un lui parler à sa place. Il voulait que ses Religieux fissent comme lui, et il ne leur permettait pas même de s'entretenir avec leurs mères.

Il aurait voulu, sur ce point comme sur les autres, revenir autant que possible à l'ancien Cîteaux. Or, voici ce que disent les premiers Règlements cisterciens :

« Que l'entrée de l'enceinte de nos maisons soit absolument défendue aux femmes (4)... — Qu'elles ne mettent jamais le pied dans les cours de nos granges (5)... — Excepté dans les temps de famine, on ne donnera rien aux mendiantes du voisinage à la porte de l'abbaye... — Si une femme s'introduisait d'elle-même, ou était introduite par quelqu'un dans l'intérieur de la maison, qu'aussitôt on dépouille les autels, on éteigne les flambeaux, on cesse les offices divins jusqu'à ce qu'elle soit sortie, comme si le monastère était frappé d'interdit et d'excommunication (6). »

Cependant, les papes ont permis quelquefois, surtout aux reines et aux princesses de sang royal, de visiter les églises et les cloîtres de l'Ordre de Cîteaux; mais, dans aucun cas, et pour quelque raison que ce fût, elles ne devaient y passer la nuit. L'abbé de Pontigny, ayant fait coucher la reine de France et les dames de sa suite à l'infirmerie de son monastère, aurait été déposé au Chapitre de 1205, sans l'intervention de l'archevêque de Reims. On se contenta de le suspendre de ses fonctions pendant six mois, avec un jeûne de plusieurs jours au pain et à l'eau.

(1) *Lettres de piété*, t. II, p. 391.

(2) Lettre de M. Maisne. (Collect. Nicaise, t. V.)

(3) Le Nain, t. II, p. 619.

(4) « Ingressus mulierum infra septa abbatiarum nostrarum omnino interdicatur, etc. » (*Ant. Defin.*, cap. 5; *Nomasticon*, p. 500.)

(5) « Nec ingrediantur curtes grangiarum, etc. »

(6) « Quandiu ibi fuerint, discooperantur alteria, et horæ canonicæ in Ecclesia minime celebrentur. » (I pars, *Inst. Cap. gener.*, cap. 22. Nous en avons deux exemples.)

La duchesse de Guise fut la première à qui l'abbé de Rancé se vit obligé d'ouvrir les portes de sa maison. Elle était fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine, née le 26 décembre 1646, et appelée Elisabeth, demoiselle d'Alençon. Catherine de Lorraine, sa grand'tante maternelle, abbesse de Remiremont, étant morte le 7 mars 1648, elle fut élue à sa place, à peine âgée de quinze mois, sur les sollicitations de son père et de sa mère et un ordre du roi, déguisé sous une invitation courtoise (1). M. Olier, de Saint-Sulpice, témoin de ses heureuses dispositions, dès la plus tendre enfance, l'avait recommandée à Mme de Saugeon, sa gouvernante. « Je vous prie, lui écrivait-il, de l'exercer, petit à petit, aux élévations de cœur vers Dieu; donnez-lui-en quelques-unes par écrit pour le matin et pour le soir, et pour le commencement de ses actions (2). » Ces premiers germes ne demeurèrent pas stériles, comme nous le verrons.

Elle épousa, le 15 mai 1667, Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, et, le 28 août 1670, elle en eut un fils qui prit le nom de François-Joseph de Lorraine, duc de Guise, d'Alençon, etc. La main de Dieu la frappa coup sur coup dans ses affections les plus chères : elle perdit son mari, qui mourut à Paris de la petite vérole, le 30 juillet 1671; sa mère, Marguerite de Lorraine, lui fut enlevée le 3 avril 1672, et son fils unique le 16 mai 1675. Ces trois morts restèrent comme trois flèches enfoncées dans son cœur, elle les emporta au tombeau.

« La perte de son enfant surtout, dit Saint-Simon, l'affligea jusqu'à oublier momentanément son *Pater* (3). »

Elle était doublement attachée à l'abbé de Rancé : d'abord par reconnaissance comme à l'ancien aumônier de son père, qui l'avait si bien préparé à la mort; ensuite par vénération, comme au solitaire le plus saint de son siècle. A Paris, elle logeait au Luxembourg qu'elle partageait avec Mademoiselle, par moitié (4). Saint-Simon, qui l'a assez maltraitée, reconnaît cependant que c'était une princesse très pieuse et tout occupée de la prière et de bonnes œuvres. Elle passait six mois d'hiver à la cour, fort bien reçue du roi et soupant tous les jours au grand couvert.

Elle avait hérité de son père du duché d'Alençon, et, après la mort de son époux, elle résolut d'y faire son principal séjour pendant la belle sai-

(1) Guinot, *Hist. de l'abb. de Remiremont*, p. 264.
(2) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 161.
(3) *Mémoires*, t. I, p. 348.
(4) A gauche, en entrant, étaient les appartements de Mademoiselle, et à droite, ceux de Madame de Guise, sa sœur. (Brice, *Descript. de Paris*, 2e part., p. 193.)

son. Il y avait longtemps que les seigneurs d'Alençon n'avaient habité l'ancien château, en partie démoli, et dont il ne restait que le donjon. Elle acheta, dans le faubourg de Saint-Blaise, un très bel emplacement où elle fit bâtir un palais dont elle prit possession en 1676. Elle fut véritablement la grande dame du lieu et de toute la contrée. Chaque année, tout le monde était en mouvement à son arrivée, et le gouverneur avec l'évêque et tous les ordres de la ville allaient à sa rencontre pour la complimenter (1).

« Comme il y a peu de distance d'Alençon à la Trappe, elle y passait ordinairement quelques jours, dit Saint-Simon, en allant et revenant, et coupait son séjour d'Alençon pour y faire un petit voyage exprès. Elle y logeait au dehors dans une maison que l'abbé de Rancé avait bâtie au commencement pour les abbés commendataires (2). » Elle venait y chercher des consolations et des conseils.

Sa sœur, la grande-duchesse de Toscane, dont nous avons déjà parlé, qui avait si bien accueilli l'abbé de Rancé à son passage à Florence, lorsqu'il fit le voyage de Rome, voulut à son tour le visiter dans sa sainte maison. Hélas! elle était malheureuse : jamais elle n'avait pu vivre en paix avec son époux (3). Louis XIV ayant essayé vainement de les réconcilier, elle avait quitté l'Italie pour la France. L'abbé de Rancé, sachant qu'elle était à Alençon et connaissant son désir, écrivit à la duchesse de Guise : « J'espère que rien ne m'empêchera de voir Madame la grande-duchesse, quand elle repassera, à moins qu'il n'arrive quelque chose d'extraordinaire (4). »

« Elle vint, dit Dom Le Nain, avec un si gros train que tous les cloîtres étaient remplis de gens de sa suite. On mit sous la lampe un prie-Dieu et un fauteuil, qui n'étaient éloignés que de six ou sept pas de l'entrée du chœur; de sorte que les Religieux ne pouvaient pas y entrer sans la voir; mais leur recueillement et leur modestie furent tels, que pas un d'eux ne s'aperçut qu'elle fût dans l'église. Chacun se contenta de croire que cet appareil était pour quelque personne de distinction sans s'informer davantage. Il est vrai qu'il y eut un Religieux, dont la place n'était éloignée que de quelques pas du tapis, qui s'accusa dans le Chapitre d'avoir été tenté

(1) Dubois, *Hist. d'Alençon*, p. 152.

(2) Saint-Simon dit qu'elle était fort maltraitée par Mademoiselle, sa sœur unique du premier lit, qui n'avait jamais pu digérer le second mariage de son père, ni souffrir sa seconde femme et ses filles.

(3) Voir, dans le t. V des *Œuvres de Louis XIV*, les lettres qu'il écrivit à ce sujet; — Saint-Simon, *Mém.*, t. I, p. 348.

(4) *Lettres de piété*, t. II, p. 251.

de regarder cet évêque qui était sous la lampe; mais aucun ne s'imagina que ce fût une dame (1). »

Nous verrons plus tard l'infortunée reine d'Angleterre à la Trappe avec son malheureux époux; mais à part ces quelques exceptions autorisées par des rescrits pontificaux, l'abbé de Rancé tenait ferme et ne recevait jamais de femmes. Il était bien forcé de subir celles qui étaient de la suite et de la compagnie des princesses et de leur parler. Peut-être même, dans deux ou trois cas très graves, toléra-t-il qu'elles s'en adjoignissent quelques autres qu'il n'aurait pas pu voir autrement; c'est ce que semble indiquer une lettre à Madame la marquise d'Huxelles (2). Mais il se faisait un devoir de répondre par écrit à toutes celles qui le consultaient sur les besoins de leurs âmes : de là ces lettres pieuses à Mesdames de Longueville, de Villeroi, de Montpensier, de la Ferté, d'Elbeuf, d'Estrées, de la Vieuville, de Bonzi, de Brissac, d'Aumont, de Luynes, de Lévis, de Barrillon, de Noailles, de Coulanges, de La Fayette, du Lude et de Mailli (3).

Il en était quelques-unes avec qui il entretenait, comme directeur, des relations plus fréquentes et plus intimes. C'étaient Mesdemoiselles de Courcelles, de Goeslot et la comtesse de Vertus; Mesdames de Grammont, de Lesdiguières, de Mornay, de Vibraye, de La Sablière, depuis sa retraite à l'hospice des Incurables, et beaucoup d'autres du plus haut rang.

Madame de Maintenon elle-même se sentit, comme tant d'autres, attirée vers la Trappe. Elle écrivait un jour à l'abbé de Rancé qu'elle enviait à son frère, le comte d'Aubigné, le bonheur qu'il avait eu de le voir et de l'entendre.

Madame du Plessis (4), qui avait tant connu l'abbé de Rancé dans le

(1) C'est ce que raconte Le Nain, témoin oculaire t. II, p. 635).

(2) « Comme les femmes n'entrent point dans notre monastère et que je n'en sors point, je ne puis revoir celle dont vous me parlez, que quand M[me] de Guise repassera pour s'en retourner à Paris, parce que nous lui ouvrons notre maison. » — L'abbé de Rancé dit en *post-scriptum* à M. d'Andilly, 7 juin 1673 (t. V, Pap. Arnauld, Arsenal) : « Je ne puis omettre de vous dire que M[me] du P[is] (du Plessis) passa dernièrement par ce désert et que nous parlâmes de vous à plusieurs reprises avec un sentiment et une considération extraordinaires. Vous jugez bien de ce que nous pûmes dire dans un temps auquel elle a si peu de sujet d'être contente de la fidélité de ses amis. » — Et à M[lle] de Vertus le 26 mai 1686 : « Je n'ai point encore vu M[me] de Saint-Loup depuis qu'elle est de retour de Normandie. Je ne sais pas même si je la verrai, et au cas que je la voie, je ferai ce que vous désirez. » Ces deux dernières dames, surtout M[me] de Saint-Loup, étaient très liées avec la duchesse de Guise et la visitaient à Alençon. Il est très probable qu'elles entrèrent avec elle à la Trappe, comme dames de compagnie ou suivantes.

(3) Nous avons peu de ces lettres entières, mais beaucoup de fragments.

(4) Fille de Charles, marquis de Choiseul-Praslin, maréchal de France, mariée en 1642 à Henri de Guénegaud, seigneur du Plessis et de Fresnes, secrétaire d'Etat et

monde, qui l'avait si souvent et si bien accueilli dans son hôtel, en reçut beaucoup de lettres que nous n'avons pu découvrir et qui sont probablement perdues.

Madame de Saint-Loup, de la famille des Chataignier de la Roche-Posay, est peut-être celle dont le nom se retrouve le plus souvent dans les manuscrits que nous avons sous les yeux (1). C'était une des dames de la Fronde, légère et passionnée (2), une des habituées de la petite cour de Chantilly, très liée avec Madame la Princesse et Madame de Longueville. Les exemples et les conseils de l'abbé de Rancé contribuèrent puissamment à la ramener dans la voie de la piété et de la vertu. Elle déplut au roi, nous ne savons pourquoi, et on l'éloigna successivement du Val-de-Grâce et de la maison des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Il y avait dix-neuf ans qu'elle n'avait paru à la cour. L'abbé de Rancé la recommanda à la duchesse de Guise, qui la décida, au printemps de l'année 1691, à aller au dîner du roi à Versailles. Le roi la regarda beaucoup, quoiqu'elle fût derrière quelques dames que l'on pria de vouloir bien s'écarter, et Sa Majesté ajouta qu'il fallait faire honneur aux personnes qu'on ne voyait pas souvent (3).

Sur quoi roule toute cette correspondance de l'abbé de Rancé avec plusieurs grandes dames de son temps? En général, elle ne renferme guère que des conseils ascétiques et des consolations. C'étaient de pauvres malades qui, de leur lit de douleur, tournaient les yeux vers lui pour lui demander des prières et quelques paroles de foi et d'espérance capables de relever leur âme abattue. « Je vois, répondait-il à l'une d'elles, que vos maux renaissent à proportion que Dieu prolonge vos jours..... La disposition qui vous est la plus utile, comme vous le savez, est la patience; c'est celle que le démon trouble davantage dans les maladies de la nature et de la durée de la vôtre, parce qu'il sait qu'on se lasse de souffrir et qu'on s'impatiente aisément, lorsqu'on ne trouve ni soulagement ni remède qui contente..... Vous devez voir avec plaisir que les extrémités s'avancent, et que vous êtes sur le point de terminer une vie, toute remplie de peines et d'accidents fâcheux, par une fin de bénédiction..... Attendez Jésus-

garde des sceaux, veuve en 1676, morte en 1677. C'était une femme de beaucoup d'esprit, amie de M. de Pomponne, et dont Mme de Sévigné parle souvent.

(1) Voir les lettres à Mlle de Vertus.

(2) *Chansons hist.*, conservées à la Biblioth. de l'Arsenal, Belles-Lettres, nos 79 et 80.

(3) *Nouvelles ecclésiastiques*, 1691, no 146. Oratoire, Ms. (Biblioth. Imp.) Voir, sur Mme de Saint-Loup, M. Cousin, *Madame de Sablé*, p. 427. Après avoir parlé de la vie dissipée et mondaine de Mme de Saint-Loup, on aurait dû dire un mot de sa vie retirée et pénitente.

Christ dans une espérance ferme que vous le verrez bientôt, non pas comme un juge sévère, mais comme un père plein de charité et de tendresse. Je ne manquerai pas de recommander à Notre-Seigneur votre état présent et votre personne, et de le prier, autant que nous en sommes capable, qu'il couronne enfin votre persévérance (1). »

Souvent une tendre mère qui avait perdu son fils ou sa fille, qui avait vu descendre dans le tombeau la moitié d'elle-même, et qui ne trouvait rien dans le monde qui fût capable de la consoler, songeait au désert de la Trappe et aux saints qui l'habitaient; l'abbé de Rancé disait à une de ces mères désolées : « Comme je ne saurais me lasser de vous plaindre, lorsque je considère vos maux et vos disgrâces, je ne puis aussi m'empêcher d'admirer la miséricorde de Dieu qui vous prépare, par de continuelles privations des choses et des personnes qui vous sont les plus chères, à cet instant de bénédiction qui n'est connu que de lui seul, et qui ne peut être éloigné, et qui doit essuyer vos larmes pour jamais, et finir ce que le monde appelle des malheurs, par une consolation constante, et qui ne sera plus sujette aux changements et aux vicissitudes des choses périssables. Je suis assuré, Madame, que c'est dans ce sentiment et dans cette foi que vous avez reçu le coup que la main de Dieu vient de vous porter, et que la tendresse que vous aviez pour monsieur votre fils, et le regret de le perdre, ne vous ont point empêché de le lui abandonner comme une victime, lorsqu'il vous a paru qu'il vous le demandait, et de le lui offrir comme un sacrifice de louange.

« Votre partage, Madame, est le partage des saints : Dieu est pour vous tel qu'il a été pour eux, et s'il exerce sur vous des jugements si rigoureux, c'est afin que, sa justice étant satisfaite, vous ne trouviez plus en lui, dans le moment de l'éternité, que de la miséricorde et de la clémence (2). »

Il écrivait à une autre mère de douleur, qui avait perdu une fille bien-aimée, cette lettre admirable qui est comme un écho, un reflet du Ciel sur cette terre des morts, avec une perspective sur la terre des vivants, sur l'éternité : « Dieu, Madame, est le maître absolu de nos vies, il en règle tous les moments : il les finit sans appeler personne dans ses conseils; et

(1) *Lettres de piété*, t. II, p. 208.

(2) « Je lisais, il y a quelques moments, dans le Livre de Tobie, ajoutait-il, que Dieu ne se plaît point dans la perte ni dans l'accablement de ceux qu'il aime; que la tranquillité succède toujours aux tempêtes dont il permet que la course de leur vie soit attaquée, j'espère, Madame, que cette vérité s'accomplira dans votre personne, et que vous vous rendrez digne de l'effet de ses promesses par la résignation avec laquelle vous vous soumettrez à ses ordres. »

comme c'est lui qui donne les enfants aux pères et aux mères, il les en prive aussi quand il le juge à propos, et en la manière qu'il lui plaît, sans qu'ils aient ni sujet ni droit de s'en plaindre. Après tout, il ne pouvait arriver rien de mieux à Mademoiselle votre fille *que de rentrer dans les mains de Dieu au sortir des vôtres;* et vous devez croire que c'est par miséricorde qu'il l'a retirée avant le temps, afin de prévenir une infinité de dangers et de tentations auxquelles elle se serait trouvée exposée dans la suite, si la course avait été plus longue. Vous avez contribué à son salut, pendant qu'elle a vécu, par l'éducation que vous lui avez donnée, il faut présentement contribuer à son repos, en faisant de sa mort un acte de religion, et en l'offrant à Dieu comme un sacrifice volontaire pour l'expiation de ses péchés et des vôtres. Enfin, Madame, elle ne vous précède que de peu d'instants : *à peine aurez-vous cessé de la pleurer, qu'il faudra qu'on vous pleure vous-même.* La durée de tout ce qui est ici-bas est si courte et si incertaine, qu'il n'y a rien qui puisse causer une joie ou une affliction véritable, sinon ce qui nuit ou qui sert à la gloire de Jésus-Christ : s'il était devant nos yeux autant qu'il y doit être, et que sa vue réglât nos sentiments et nos conduites, nous ne connaîtrions point de consolation en ce monde que celle de nous conformer à ses volontés, et d'accepter dans un abandonnement entier toutes les dispositions de sa Providence; et ce que les hommes considèrent comme des coups de malheur, serait pour nous des coups de bénédiction et de grâces. Nous prions Dieu, Madame, qu'il vous donne celles dont vous avez besoin dans l'état auquel il vous a mise, et qu'il lui plaise de regarder dans sa compassion et la mère et la fille. »

Dans les grandes infortunes, dans les bouleversements des familles, de pauvres femmes, tristes victimes des fautes de leurs époux ou de leurs enfants, criaient vers lui : et il élevait la voix pour leur dire de s'humilier sous la main de Dieu, de regarder le Ciel, et de se réfugier d'avance dans l'éternité. « Je vous avoue, disait-il à l'une d'elles, que je ne suis pas assez mort au monde pour pouvoir apprendre sans douleur l'état présent de toute votre maison..... Il n'y a rien de plus ordinaire que de voir des familles puissantes renversées par de semblables événements..... Il n'y a que vous qui portiez maintenant le poids de tout le désordre, et ce serait une chose étrange si vous voyiez devant vos yeux la destruction de tout ce qui vous a causé tant de soin, d'application et de peine. Cependant, Madame, c'est la condition des fortunes et des prospérités qui ne sont point éternelles : elles naissent et se dissipent presque tout à la fois; elles sont comme des éclairs qui n'ont ni solidité ni durée, qui disparaissent dans l'instant même qu'ils frappent les yeux, et qui ne laissent après soi

que des ténèbres et des obscurités profondes. Je prie Dieu qu'il détourne par sa bonté cette tempête qui est toute prête d'être formée, et, quoi qu'il arrive, qu'il fortifie votre cœur par une protection puissante (1). »

Des Madeleines qui avaient succombé aux séductions du monde, qui avaient passé de longues années dans le désordre, voulant enfin revenir à Dieu, s'imaginaient qu'elles l'avaient trop offensé pour en être jamais pardonnées, et inclinaient au désespoir : l'abbé de Rancé leur ouvrait les grandes portes de la miséricorde divine. Il écrivait à l'une d'elles :

« Enfin, Madame, la consolation de ceux qui ont péché, est que rien ne convient davantage à Dieu que d'exercer ses bontés sur les grands pécheurs, et ce n'est pas une des moindres raisons que l'on ait, pour exciter sa compassion, que de l'avoir beaucoup offensé. Dieu se plaît à faire de grandes conversions, comme un habile médecin à faire de grandes cures et à guérir des maladies désespérées; et quelquefois un regard de confiance suffit pour s'attirer de grandes miséricordes (2). »

On rencontre souvent de ces excellentes femmes chrétiennes, frêles créatures au corps débile et languissant, mais à l'âme vive et ardente, qui ont beaucoup de courage et peu de force, une immense aspiration vers le bien et une impuissance physique à le faire : l'abbé de Rancé leur conseillait de laisser le corps et de se replier sur l'âme. Il répondait à une dame qui le consultait sur le jeûne quadragésimal : « Ma pensée est, Madame, que vous devez passer le Carême avec toute l'exactitude que votre santé vous pourra permettre. Cependant ne faites rien qui puisse l'altérer; car ma crainte est, et ce doit être la vôtre, que si vous entreprenez quelque chose de trop fort, vous ne vous mettiez hors d'état de faire le moins, et qu'à la première incommodité qui vous arriverait, toute votre famille ne vous tombât sur les bras, pour vous obliger à des tempéraments qui seraient également contre les mesures que vous auriez prises et contre votre devoir. »

L'abbé de Rancé était très sévère pour lui-même et ses religieux, et très indulgent pour les gens du monde, dont il connaissait par expérience la faiblesse et les misères. Mais si on peut les dispenser du jeûne et des austérités corporelles, on ne saurait les dispenser de faire pénitence. Aussi voici ce qu'il ajoutait : « Il y a une mortification à pratiquer qui ne

(1) *Lettres de piété*, t. I, p. 333.

(2) « Les sécheresses que vous ressentez, ajoutait-il, bien loin de vous donner de la peine, doivent être considérées comme une partie de la pénitence que Dieu vous impose, et si vous les acceptez avec toute la résignation qu'il demande de vous, vous en tirerez d'extrêmes utilités. »

laisse pas d'avoir ses peines et, par conséquent, son mérite : c'est de ne manger que des choses communes, et de s'abstenir de celles qui vont plus au goût et au plaisir qu'à la nécessité. Quand vous y joindrez la piété intérieure, les conversations édifiantes, les assistances aux prédications et aux offices de l'Église, je suis persuadé que Dieu sera content de votre conduite, et qu'il n'en exigera pas davantage d'une personne qui se trouve dans l'engagement où vous êtes. Le principal est que vous veilliez sur vous-même et sur vos humeurs, et que vous travailliez avec application à modérer ce qui s'y peut rencontrer de trop humain, de trop naturel, de trop vif; c'est le véritable sacrifice que Dieu demande de ceux qui le servent, et duquel on peut s'acquitter en tout temps. Je vous dis cela, Madame, parce que j'ai toujours remarqué *que l'abstinence des sens coûte beaucoup moins que celle de l'esprit.* »

L'abbé de Rancé ne croyait pas, en général, que les femmes attachées au monde par les liens sacrés de la famille pussent les rompre pour se retirer dans la solitude; il voulait qu'elles restassent et mourussent à leur poste, comme le soldat sur la brèche. Il y en avait quelquefois qui lui communiquaient les projets les plus étranges, les plus insolites et les plus extravagants; il en avait grande compassion. Une pauvre personne fut prise d'un tel dégoût du monde, qu'elle aurait voulu vendre tout ce qu'elle avait, et se retirer dans une sombre forêt, pour y vivre seule avec Dieu et les animaux, à l'exemple de sainte Marie-d'Égypte; il lui répondit charitablement : « Rien ne paraît plus grand que la résolution dans laquelle vous êtes de tout quitter pour suivre Jésus-Christ; mais la manière que vous vous proposez pour l'exécuter est si extraordinaire dans nos jours, que je ne crois pas qu'il y ait personne qui puisse vous conseiller de la suivre. Les desseins de cette nature ne conviennent plus à nos temps : Dieu n'y donne plus de bénédiction, et les exemples passés, qui sont très rares, ne doivent point empêcher qu'on ne les regarde comme des tentations très dangereuses. Les personnes de votre sexe ne doivent pas s'exposer aux inconvénients qui se rencontrent dans l'état que vous voulez embrasser; il faudrait qu'un ange du Ciel vous eût parlé de la part de Dieu, ou que sa volonté vous fût déclarée par quelques marques si évidentes et si claires, que l'on n'eût pas le moindre lieu d'en douter. Vous n'êtes point dans ce cas-là..... En un mot, Madame, si votre pensée allait jusqu'à l'action, elle ne pourrait être considérée que comme une témérité ou une extravagance (1)..... »

(1) « Il y a, ajoutait-il, d'autres voies de servir Dieu qui vous sont plus propres..... Ce que nous pouvons faire pour votre consolation, est de le prier qu'il vous ouvre lui-

Tous les conseils qu'il donnait aux femmes du monde étaient marqués au coin de la sagesse même. Il se défiait des premiers élans de dévotion, où l'imagination a souvent plus de part que la vraie piété, de ces partis pris d'emblée de briser tous ses liens d'un coup et de se sauver. Son avis était toujours qu'on ne devait rien brusquer dans les choses de Dieu et de la conscience; qu'il fallait beaucoup prier, beaucoup réfléchir, faire la lumière en soi, préparer d'avance les voies, ouvrir les issues, et attendre en paix l'heure et le signal. C'est ce qu'il conseillait à Mme la marquise d'Huxelles, Marie de Bailleul, fille de Nicolas de Bailleul, marquis de Châteaugontier, mariée à Louis Chalon du Blé, marquis d'Huxelles, et mère du maréchal de ce nom. Elle était de son âge; peut-être même l'avait-il rencontrée autrefois dans les sociétés qu'il fréquentait, car sa jeunesse avait été assez légère. Un jour, au milieu de sa course, elle fut touchée de la grâce divine : la voix du remords se fit entendre; elle songea au grand pénitent de la Trappe, et lui ouvrit son cœur.

« Je n'ai point prétendu, lui répondit-il, vous proposer de quitter toutes choses d'abord, et de vous retirer dans un désert. La translation aurait été trop prompte, pour être si grande; mais, quelque opinion que j'aie de vous, vous voulez bien que je vous dise que je crois que, de l'endroit où vous êtes, vous pouvez faire bien des pas utiles et peut-être même nécessaires avant d'en venir à celui-là..... »

Et ces pas, que doivent-ils être? C'est de se faire violence, de se vaincre, d'aller chaque jour en avant dans le chemin de la vertu. Il y a des compagnies qu'elle doit s'interdire, il y en a qu'elle peut se permettre. « Ce ne serait pas, ajoutait-il, M. de B. (de Barrillon) que je prétendrais vous ôter, puisque je ne me l'ôte pas à moi-même, quoique je sois solitaire de profession; et je demeure d'accord qu'une telle réserve peut fort bien compatir avec l'état où vous pourriez être et où je vous souhaiterais. M. de T. (de Troisville) est admirable : la piété, comme vous voyez, ne détruit pas la vivacité de l'esprit ni même toute liberté, quand on se rencontre avec ses amis. Nous ne manquerons point, Madame, de faire ce que vous nous ordonnez. Nous prierons Dieu qu'il augmente votre foi; et si j'étais plus digne que je ne suis pas des sentiments que vous voulez que je croie que vous avez de moi, vous vous en apercevriez, et nos prières vous seraient plus utiles qu'elles ne vous l'ont pas été jusqu'à présent; ne laissez pas de compter pour quelque chose nos bonnes intentions. »

même le chemin dans lequel il veut que vous marchiez, qu'il soit votre guide et votre lumière, et qu'il ne permette point que vous fassiez un seul pas dont vous puissiez vous repentir et qui ne soit selon les dispositions de sa sagesse infinie.» (*Lettres de piété*, t. I, p. 215.)

Il y a dans les champs des semences ailées que les vents emportent et qui germent où elles tombent ; il y avait aussi des semences de vérité et de vie que le vent de la miséricorde divine emportait de la Trappe en passant, et déposait au loin dans les cœurs pour y fructifier. On le vit bien dans le cas présent : Mme la marquise d'Huxelles réforma ses manières, veilla sur sa conduite, renonça à certains engagements, et revint sérieusement à Dieu et à ses devoirs. Ce changement fit du bruit dans le monde : on dut en parler diversement, comme c'est l'usage; mais, en général, on en fut édifié. L'abbé de Rancé lui écrivait quinze ans plus tard : « Je ne doutai point, Madame, que votre piété ne vous fît recevoir avec plaisir ce que M. de Saint-Vallier vous donna de ma part (une image et une croix), et je crus que je ne hasarderais rien en vous l'envoyant. Je vous avoue que j'eus une véritable joie quand il me dit de vos nouvelles, et que j'appris de lui, comme beaucoup d'autres me l'ont déjà dit, que vous ne vous lassiez point de marcher dans la voie que Notre-Seigneur vous avait ouverte, et que l'on vous y voyait avec édification (1)..... »

Nous avons retrouvé beaucoup de lettres que l'abbé de Rancé adressait aux grandes dames de son siècle; mais quant aux lettres que ces dames elles-mêmes lui adressaient, il nous a été impossible d'en découvrir une seule. Qu'en faisait-il donc? Il les brûlait immédiatement après les avoir lues, comme il l'a écrit à Mlle la comtesse de Vertus (2). Il regardait ces secrets des consciences comme sacrés et inviolables, et il ne les confiait qu'à son cœur de prêtre et au feu : l'un était aussi sûr que l'autre.

Il respectait les inquiétudes et les scrupules, même pour les plus petites choses, persuadé que tout est grand quand il s'agit du salut des âmes. Une pieuse dame, dans une de ses lettres, lui ayant demandé si elle pouvait remplacer un oiseau qu'elle avait perdu, il lui répondit en deux mots : « Il n'y a pas d'inconvénient, la perdrix de saint Jean vous justifie (3). »

Voilà une bonne femme qui, dans sa simplicité, le consulte sur un petit oiseau; voici une reine qui, du haut de son trône, lui fait demander le secours de ses prières pour elle, pour son époux et pour un grand peuple. « Nous ne manquerons point, écrit-il à Mme de Guise, de faire ce que la reine d'Espagne nous ordonne. Votre Altesse Royale peut assurer Sa Majesté que nous demanderons à Notre-Seigneur, avec tout le soin, l'application et la persévérance possible, qu'il lui accorde ce qu'Elle désire; et

(1) Corresp. de la marquise d'Huxelles. (Arsenal, Ms., nº 369, inédite.)
(2) Lettre du 28 mars 1685. (Collect. de M. Hecquet d'Orval.)
(3) *Lettres de piété*, t. II, p. 139.

j'espère que, n'ayant devant les yeux que la gloire de Jésus-Christ, le bien de la chrétienté et son propre salut, il la regardera dans sa miséricorde. Comment se peut-il faire que le nom d'un lieu aussi obscur et aussi inconnu que celui-ci soit venu jusqu'à Elle (1)?.... »

Ainsi, quoique astreint inviolablement à la grande loi du cloître, qui écarte impitoyablement la femme, l'abbé de Rancé ne la méprisait pas : il savait que son âme vaut celle de l'homme, c'est-à-dire le sang de Jésus-Christ. Il lui tendait la main du fond de son désert pour l'aider à se relever lorsqu'elle était tombée sous le poids du péché ou du malheur ; il lui offrait ses prières et celles de ses frères ; il lui donnait des conseils qui respirent la plus haute sagesse et le plus pur ascétisme; il lui jetait des paroles de paix, d'espérance et de salut. La femme ressentait de loin, et à distance, pour ainsi dire, l'influence salutaire de la Trappe, comme la terre, malgré l'espace immense, ressent celle des rayons du soleil.

L'abbé de Rancé était presque aussi réservé, disons le mot, aussi scrupuleux dans sa correspondance avec ses parentes qu'avec les femmes étrangères. Nous avons plusieurs lettres qu'il écrivait à ses sœurs religieuses et à ses deux sœurs mariées, MM^mes^ d'Albon et de Vernassal; nous en avons d'autres adressées à ses trois nièces d'Albon : MM^mes^ de la Barge, la comtesse de Verdun (d'Hostun de Gadagne), Louise-Henriette, supérieure de la Visitation de Riom; enfin, à Mlle de Vernassal et à la comtesse de Belin; mais si on ne lisait sur l'adresse le nom de toutes ces dames, on ne saurait véritablement pas à qui elles seraient destinées. Presque jamais un seul mot qui sente la parenté selon la nature : cet homme a brisé avec la chair et le sang. Il semble redouter l'effusion naturelle du cœur, comme une faiblesse. Son âme ne s'épanche que très rarement, et encore n'est-ce que par des paroles brèves et rapides : éclairs de sensibilité qui révèlent des profondeurs sans les dévoiler entièrement à nos regards.

(1) *Lettres de piété*, t. II, p. 206.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

DU PREMIER VOLUME

LIVRE PREMIER.

Depuis la naissance de l'abbé de Rancé, en 1626, jusqu'au moment où il se retire au château de Véretz (1657).

LIVRE II.

Depuis le moment où l'abbé de Rancé se retire au château de Véretz (mai 1657), jusqu'à son entrée au noviciat de Perseigne (mai 1663).

LIVRE III.

Depuis le noviciat de l'abbé de Rancé à Perseigne (juin 1663), jusqu'au Chapitre général de Cîteaux (mai 1667).

LIVRE IV.

Depuis le Chapitre général de Cîteaux (1667), jusqu'à la Requête présentée au Roi (1673).

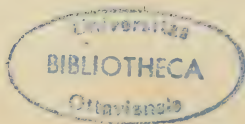
LIVRE V.

Depuis la Requête présentée au Roi (1673), jusqu'à la lettre au maréchal de Bellefonds (1678)

LIVRE VI.

Depuis la lettre au maréchal de Bellefonds (novembre 1678), jusqu'à la publication du livre *Des Devoirs et de la Sainteté de la vie monastique* (mars 1683).

DIJON, IMPRIMERIE J.-E. RABUTÔT.





a39003 001773877b

